

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

Discipline : GEOGRAPHIE

Spécialité : GEOPOLITIQUE

Présentée et soutenue publiquement par

Axelle DEGANS

Le 2 décembre 2019

LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE DANS LA MONDIALISATION : UNE STRATÉGIE DE PUISSANCE FACE AUX NOUVEAUX DÉFIS DU XXI^{ÈME} SIÈCLE

Thèse dirigée par **FRANÇOIS BOST**

JURY

M. Laurent CARROUE,	Directeur de recherche,	Institut Français de Géopolitique,	Président
M. François BOST,	Professeur,	Université de Reims Champagne-Ardenne,	Directeur de thèse
Mme Sylvie DAVIET,	Professeur,	Université Aix-Marseille,	Rapporteur
M. Frédéric LERICHE,	Professeur,	Université Versailles Saint-Quentin,	Rapporteur
M. Amaël CATTARUZZA	Maître de Conférences HDR,	Saint-Cyr Coëtquidan	Examineur

*À ma Maman partie trop tôt,
À mon mari toujours à mes côtés
À ma famille si présente.*

« *En aucun cas, la guerre n'est un but par elle-même. On ne se bat jamais, paradoxalement, que pour engendrer la paix, une certaine forme de paix.* »

Karl Von Clausewitz, officier général & théoricien militaire prussien (1780 - 1831), *De la guerre*, 1832

« *Aimez donc la paix même en combattant, afin de ramener par la victoire au bonheur de la paix ceux que vous combattez.* »

Saint Augustin, *Lettre 139*, 5-8



Gustav KLIMT, *Pallas Athéna* de 1898

Remerciements

De nombreuses personnes ont contribué à ce que cette thèse se concrétise pour ma plus grande satisfaction. J'espère ici n'en oublier aucune.

Mes remerciements vont tout d'abord aux personnes qui ont cru en moi et ont rendu possible cette aventure de la thèse, que beaucoup ont considérée comme déraisonnable voire folle. Ce travail est le fruit d'un immense désir aux sources multiples. Il résulte tout d'abord d'un désir au long cours, celui d'entreprendre un travail approfondi et soutenu sur un sujet qui me tient à cœur ; j'ai toujours beaucoup apprécié les challenges intellectuels. De longues années me séparent donc du moment où est éclos mon intérêt pour ce travail de recherche ; la vie est ainsi faite que j'ai dû patienter avant de pouvoir l'entreprendre. Ce projet est aussi le fruit d'un temps court, trouver le bon moment, l'opportunité, le *kairos*. J'ai participé à une session en région organisée par l'IHEDN (Institut des Hautes Études de la Défense Nationale) en 2014, la 197^{ème} session Tours-Poitiers, alors que j'étais en poste loin de chez moi dans le blésois. Ce stage m'a sensibilisée aux thématiques de la sécurité économique qui rejoint la sécurité nationale. C'est ce qui m'a incitée à reprendre mes études en débutant un master 2 de géopolitique. Le bon moment, c'est aussi celui de ma rencontre avec le Professeur François Bost. C'est lui qui a rendu cette thèse possible. J'ai aussi été encouragée dans cette voie par le Professeur Stéphane Rosière, membre du jury de mon Master 2.

Je tiens à remercier en premier lieu mon directeur de thèse, François Bost, qui m'a donné ma chance et permis de renouer avec les études, me donnant l'occasion d'une vraie cure de jouvence intellectuelle. Il a cru en ma capacité à mener de front une vie professionnelle que je ne pouvais interrompre, une vie familiale, et un travail de recherche exigeant. Il a aussi cru au sujet que je lui ai proposé. Cette thématique, au moment de déposer le sujet, n'était pas dans l'air du temps, et même suscitait la méfiance voire la défiance. Je le remercie pour son accompagnement patient et éclairé. Sans le professeur François Bost, rien n'aurait vu le jour. Je lui suis donc vraiment très reconnaissante. C'est à l'issue de ma première année de doctorat, sur une recommandation de Sébastien Piantoni, ingénieur d'études au laboratoire HABITER, que j'ai commencé, bien modestement, à passer à la rédaction de ce manuscrit. Je mesure aujourd'hui la valeur de son conseil, celui de se mettre rapidement à l'écriture. Ainsi, j'ai pu rendre ce manuscrit dans les temps. Je le remercie vivement. Je remercie aussi les membres du jury, monsieur l'inspecteur général, Laurent CARROUE, président du jury, madame le professeur Sylvie Daviet et monsieur le professeur Frédéric Leriche, rapporteurs, monsieur le maître de conférences Amaël Cattaruzza, examinateur qui ont pris la peine de lire, et d'évaluer ce travail, rendant possible la soutenance.

Mes remerciements vont aussi vers la communauté de l'IHEDN qui m'a ouvert beaucoup de portes dans un monde assez fermé et méfiant. Elle m'a aussi permis de suivre des formations de qualité, d'assister à des conférences qui ont donné du grain à moudre à la réflexion entreprise. Elle m'a offert également l'opportunité de nouer des contacts parfois fructueux, mais pas toujours en raison d'agendas souvent très chargés mais aussi d'une certaine

prise de distance inhérente aux fonctions de mes interlocuteurs dans la haute administration ou à des postes sensibles dans les entreprises. Sans la communauté IHEDN, ce travail aurait encore plus ardu qu'il ne l'a déjà été.

Mes remerciements s'adressent aussi à tous ceux qui m'ont accordé leur temps et leur confiance à travers des échanges très constructifs, souvent sous la règle de *Chattam House*, car les informations ne peuvent être partagées sous leur nom ou leur fonction.

Je remercie ma famille sur laquelle j'ai toujours pu compter mes beaux-frères – Franck, Benoît et Jean-Marc – et ma tante – Edith - qui ont œuvré à leur échelle pour rendre cette entreprise possible en me permettant de nouer des contacts et d'obtenir des entretiens qui auraient été, sinon, hors de ma portée. Je remercie mes amis pour leur accompagnement, Sébastien et Stéphane pour m'avoir ouvert leur carnet d'adresses. Je remercie mes collègues pour m'avoir fait un emploi du temps qui me ménageait de réelles plages de travail. Je remercie tous ceux qui m'ont accordé leur patience, leur temps et qui m'ont fourni, par leurs explications, les clés de compréhension d'un sujet aussi vaste que complexe. Je remercie vivement aussi tous mes amis, dévoués, qui ont relu patiemment des parties d'un manuscrit qui a ainsi voyagé de la côte d'Opale à la plaine flamande maritime, de la région lilloise au blésois... jusqu'en Polynésie française. Merci à Ludovic, Sébastien, Sophie, Marie, Yves-Mary, et en particulier à Luce et Éric dont la rigueur linguistique est un cadeau.

Ma plus profonde gratitude va vers la personne qui a rendu cette folle entreprise possible, qui m'y a encouragée, qui a facilité mon quotidien pour que je puisse mener à bien mes travaux de recherche, qui a accepté mes longues heures d'indisponibilité pour lui et ma famille, mes fréquents et coûteux déplacements, estimant que l'enjeu valait tous les sacrifices auxquels il a consenti de bon gré, mon mari Laurent. Un mari exceptionnel, qualité confirmée par mon directeur de thèse qui a mesuré, plus que tout autre, le coût familial de cet engagement sur la voie de la recherche. Je remercie mes enfants Joris, Auxane et Vidal pour leur patience, leur acceptation d'avoir une Maman moins disponible que celles de leurs camarades, pour leur intérêt manifesté à maintes reprises, pour leurs encouragements .

Je remercie enfin Xavier Degans, artiste peintre dunkerquois, ancien élève de Dali, qui a accepté que j'utilise une de ses œuvres pour illustrer de façon emblématique ce travail de recherche qui, je l'espère appelle à un monde nouveau.

Avant-propos

J'ai voulu illustrer ce manuscrit avec l'œuvre de Klimt, la *Pallas Athéna* de 1898. Plusieurs raisons ont guidé ce choix. Des raisons très personnelles, j'apprécie beaucoup ce peintre et affectionne particulièrement cette période qui va de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle à la veille de la Première Guerre mondiale. Des raisons plus emblématiques de mon travail ont guidé ce choix. La *Pallas Athéna* est symbolique de la Sécession viennoise à laquelle participe Gustav Klimt un combat pour la liberté artistique, or ce travail s'est tout d'abord inscrit en rupture avec la pensée dominante, un combat contre le conservatisme, qui est aussi le sens de ce travail, pour la vérité. Elle revisite ce qui existe déjà grâce à un regard neuf de l'artiste ; ce travail reprend ce qui préexiste mais lui offre un nouvel éclairage, celui de la géopolitique. Athéna est aussi la figure de la stratégie, de la ruse, de l'intelligence face à la force brute, de la réflexion qui mène à la victoire (Athéna Niké), une métaphore de cette guerre économique qui ne dit pas son nom, mais qui doit être menée en utilisant l'intelligence sous toutes ses formes. L'IHEDN ne s'est pas trompé en choisissant Athéna pour emblème. C'est donc le choix de la résolution.

L'œuvre de Xavier Degans, *Parturition*, illustre parfaitement le propos de ce travail de recherche. Il s'agit d'une mise au monde qui se fait dans la douleur, du fait des sacrifices consentis, mais qui procure une immense joie, celle de la délivrance, de la satisfaction de la concrétisation mais aussi d'espoir de promesses porteuses d'avenir. Cette œuvre illustre l'appel à l'émergence d'un monde nouveau, celui d'une meilleure connaissance des enjeux du monde actuel, de la fin du déni, de l'illusion pour parvenir à une prise de conscience salvatrice. Ce monde nouveau est celui de nos enfants à qui nous devons d'agir en êtres responsables, pragmatiques, résolus à affronter la réalité pour qu'elle corresponde au mieux à ce que nous souhaitons qu'ils vivent. Cette œuvre dessine sans tracer définitivement de façon tranchée et définitive l'avenir car rien n'est jamais prédéterminé, joué par avance. Le champ des possibles est immense, c'est ce que suggère cette œuvre, tout reste à construire, et nous sommes les acteurs de notre avenir. À nous d'agir. C'est un message positif, plein d'espoir, celui d'un monde nouveau à façonner.

Résumé

La sécurité économique, longtemps négligée par les décideurs politiques et économiques, s'impose aujourd'hui comme une nécessité absolue. L'environnement international évolue rapidement avec l'affirmation des grands émergents – les BRIC's - qui modifie les grands équilibres mondiaux et le retour à des politiques de puissance des principaux acteurs mondiaux, exception faite de l'Europe. Les problématiques de souveraineté – la maîtrise de son destin – se posent avec force à la France et à l'Europe. Seules une volonté politique forte et la définition de stratégies économiques permettront de conserver l'indépendance dans un monde révolutionné par l'usage nouveau du droit, de l'influence, du numérique qui s'ouvre au cyberspace, aux innovations disruptives dans le sillage de l'intelligence artificielle. Face aux risques nouveaux, il faut fédérer les énergies, les volontés, les intelligences au service de ce que la France et l'Europe offrent de meilleur pour ne pas subir la loi des autres et un avenir qui ne sera pas forcément à notre avantage. Cette thèse s'interroge sur le long aveuglement de nos élites, le travail de terrain cherche à évaluer les différentes pratiques de sécurité économique de les confronter avec le postulat du retard. La sécurité économique est globale, elle doit être pensée comme un tout pour une mise en œuvre porteuse d'espoirs et d'avenir. Au moment où les Français et les Européens traversent une crise de confiance et d'identité collectives, la sécurité économique est un outil qui peut unir, qui impose une redécouverte de ce qui fait l'exceptionnalité de notre continent, un outil de reconstruction, mais aussi un moyen de forger un avenir à notre mesure. Un défi de l'ambition.

Mots clés :

France, Union européenne, sécurité économique, intelligence économique, guerre économique, souveraineté numérique, stratégie industrielle, puissance, souveraineté, patriotisme économique

Economic security in France in a globalized context: a strategy of power confronting new challenges in the 21st century

Economic security, long neglected by political and economic decision-makers, is nowadays an absolute necessity. The international environment is changing rapidly with the affirmation of the major emerging economies, which is changing the major global balances and the return to power politics of the main global players, with the exception of Europe. The problems of sovereignty - the control of one's destiny - are strongly felt in France and Europe. Only strong political will and the definition of economic strategies will make it possible to maintain independence in a world revolutionized by the new use of law, influence, digital technology that is opening up to cyberspace and disruptive innovations in the wake of artificial intelligence. Faced with new risks, we must bring together the energies, wills and intelligence to serve the best that France and Europe have to offer in order to avoid being subjected to the law of others

and a future that will not necessarily be to our advantage. This thesis questions the long-standing blindness of our elites, the field work we carried out seeks to evaluate the different economic security practices to confront them with the European belated reaction in this matter. Economic security is global, it must be thought of as a whole for an implementation that brings hope ~~and~~ in the future. At a time when French and European—people are going through a crisis of collective trust and identity, economic security is a tool that can unite them. It requires to rediscover what makes our continent unique, it is a tool for reconstruction, but also a means of forging a future that is appropriate to us. Our own ambition is clearly challenged.

Table des matières

Remerciements	6
Avant-propos	8
Résumé	10
Table des matières	12
INTRODUCTION GENERALE	16
Liste des acronymes et sigles utilisés	32
Première partie Aux sources de la sécurité économique et de l'Intelligence économique	40
Introduction à la première partie.	42
Chapitre 1 : Les matrices idéologiques de la sécurité économique.....	44
Introduction au chapitre 1	44
1.1 Une définition peu aisée de l'intelligence économique et de la sécurité économique ...	44
1.2 Une nouvelle vision des rapports de force économiques : la guerre économique.....	70
1.3 Sécurité, intelligence et guerre économiques interrogent directement la notion de puissance.....	77
1.4 Comment apporter un nouvel éclairage sur la question de l'intelligence et de la sécurité économiques ?	104
Conclusion du chapitre 1	110
Chapitre 2 : Un retard français en la matière	111
Introduction au chapitre 2	111
2.1 Une lente prise de conscience en France de ces enjeux	111
2.2 La précocité dans la prise de conscience du Japon et des États-Unis des enjeux de la guerre, de l'intelligence et de la sécurité économiques	133
2.3 La mise en place d'une intelligence et d'une sécurité économiques chez les autres grands États.....	150
2.4 Une lente prise en compte des enjeux de sécurité économique à l'échelle communautaire	160
Conclusion du chapitre 2	162
Chapitre 3 : Les acteurs de l'intelligence et de la sécurité économiques	164
Introduction au chapitre 3	164
3. 1 Les acteurs publics de l'intelligence et la sécurité économiques	164
3.2 Les acteurs privés de l'intelligence et de la sécurité économiques	176

3.3 Les partenariats pour l'intelligence et la sécurité économiques	181
Conclusion du chapitre 3	182
Conclusion de la Première partie	183
Deuxième partie Les vecteurs de la sécurité économique.....	186
Introduction à la deuxième partie	188
Chapitre 1 : Les éléments traditionnels de la sécurité économique.....	190
Introduction au chapitre 1	190
1.1 La sécurité est multiforme et d'abord matérielle.....	190
1.2 L'espionnage économique est au cœur de la sécurité économique	196
1.3 Les brevets sont une protection du patrimoine économique et scientifique.....	207
1.4 Les investissements étrangers interrogent la sécurité économique	211
1.5 Le retour de la géopolitique dans les préoccupations de sécurité économique	214
Conclusion du chapitre 1	231
Chapitre 2 : La montée en puissance de vecteurs de plus en plus sophistiqués	233
Introduction au chapitre 2.....	233
2.1 Une montée en puissance de l'influence	233
2.2 Une montée en puissance irrésistible et très visible de la sphère cyber	245
2.3 Le temps de la cyberguerre.....	263
2.4 Les nouveaux défis de la montée en puissance de la sphère numérique	266
Conclusion du chapitre 2	267
Chapitre 3 : Le droit, nouveau champ de la sécurité économique	269
Introduction au chapitre 3.....	269
3.1 Les implications de la sécurité économique : <i>compliance</i> et <i>due diligence</i>	269
3.2 L'extraterritorialité du droit est au cœur des relations géoéconomiques et géopolitiques du XXI ^{ème} siècle.....	276
3.3 Le droit fait partie des nouvelles « aspérités » de la mondialisation	279
3.4 Quelles sont les armes du droit ?	292
Conclusion du chapitre 3	300
Conclusion de la deuxième partie.....	301
Troisième partie La sécurité économique à l'épreuve des faits	302
Chapitre 1 : La sécurité économique une nécessité face à la recrudescence des risques de cyberattaques	306
Introduction au chapitre 1	306
1.1 L'économie est réellement devenue un terrain d'affrontement.....	306

1.2 Les entreprises sont devenues des cibles de choix mais elles ne sont pas les seules victimes.....	311
1.3 La sphère cyber est un nouvel espace de la guerre économique.	318
1.4 La <i>compliance</i> : un droit devenu intrusif.....	320
1.5. Les attaques informationnelles se multiplient contre les acteurs économiques	344
1.6 Les risques concernant le secret des affaires et de l’espionnage économique se sont intensifiés.....	347
1.7 Les investissements relèvent directement de la sécurité économique	347
1.8 La sécurité et l’intelligence économiques sont un moyen de s’imposer sur la scène internationale	351
Conclusion du chapitre 1	361
Chapitre 2 : La mise en œuvre de la sécurité économique	362
Introduction au chapitre 2.....	362
2.1 Quelles sont les réponses apportées aux cyberattaques ?.....	362
2.2 Quelles sont les réponses à apporter dans le domaine juridique pour conforter la sécurité de nos acteurs économiques ?.....	370
2.3 La réponse apportée doit l’être aussi sur le terrain des investissements, et de l’espionnage économique	372
2.4 La préservation de la souveraineté est au cœur de la doctrine de la sécurité économique	381
2.5 La mise en œuvre de la sécurité à l’échelle des pôles de compétitivité	387
2.6 Un état des lieux des politiques publiques au service de la sécurité économique.....	394
2.7 La réponse passe aussi par toute une série de mesures concrètes : la politique des « petits pas »	402
Conclusion du chapitre 2	407
Chapitre 3 : L’Europe, une échelle légitime, efficiente et indispensable	408
Introduction du chapitre 3.....	408
3.1 L’Europe communautaire réagit en prenant conscience d’un environnement économique hostile aux intérêts de ses membres.....	408
3.2 L’Europe commence-t-elle à élaborer une doctrine de sécurité économique ?.....	413
3.3 L’Europe : une échelle pertinente pour la sécurité économique	418
3.4 Une Europe sans l’UE ?.....	433
Conclusion du chapitre 3	435
Chapitre 4 : Perspectives et prospectives pour la sécurité et l’intelligence économiques en France et en Europe	436
Introduction au chapitre 4.....	436

4.1 L'impérieuse nécessité de retrouver une stratégie pour la sécurité et l'intelligence économiques	436
4.2 Se repenser dans un monde ouvert et interconnecté.....	444
4.3 Faire face aux défis géopolitiques du XXI ^{ème} siècle.....	447
4.4 Faire face aux défis technologiques de notre monde.....	453
4.5 Investir pour l'avenir : une priorité.....	483
4.6 La sécurité économique est une partie d'un projet bien plus vaste	490
4.7 Les préconisations pour une sécurité économique assumée et opérable	491
Conclusion au chapitre 4	493
CONCLUSION.....	494
BIBLIOGRAPHIE.....	510
Sommaire	550
Liste des figures et illustrations.....	558
ANNEXES.....	566
Annexe 1 : « Quelles innovations pour la cybersécurité ? », intervention de Madame la ministre Florence Parly ministre des Armées, FIC 2018, Lille le 23 janvier 2018, retranscription du discours par Axelle Degans.....	567
Annexe 2 : Tract du combattant numérique, FIC, janvier 2018.....	569
Annexe 3 : Discours du premier ministre, Lassigny 16 février 2018.....	570
Annexe 4 : Les outils de la diplomatie économique.....	576
Annexe 5 : Exemple d'un questionnaire pour enquête de terrain.....	578
Annexe 6 : Historique de la protection des données personnelles en France.....	579
Annexe 7 : Propositions de la Délégation parlementaire au renseignement, 12 avril 2018.....	580
Annexe 8 : Évolution de la carte des pôles de compétitivité français	582
Annexe 9 : Les 124 territoires de l'industrie	589
Annexe 10 : Carte UpTex : outil de développement international, in Michel Foucher Lille Métropole en Europe et dans le Monde, Paris, CNRS Éditions, 2018.....	590
Annexe 11: Les logo du « fabriqué en France ».....	591
Annexe 12 : Le mois européen de la cybersécurité	592
Annexe 13 : Liste des personnes rencontrées, et formations suivies.....	603
Annexe 14 : Attestation du MOOC Défis et enjeux de la cybersécurité, Université de Bretagne Sud.....	608

INTRODUCTION GENERALE

Pourquoi travailler la sécurité économique en géopolitique ?

La géopolitique est l'analyse des rapports de force avec une réflexion territorialisée. On peut a priori s'interroger sur la pertinence d'une analyse géopolitique de la sécurité économique. Celle-ci peut être comprise comme une stratégie pour conserver les moyens d'avoir la maîtrise de son avenir et d'un niveau de vie en adéquation avec les aspirations de la population concernée, en l'occurrence française et européenne. Elle est indissociable de la puissance, c'est-à-dire d'avoir la possibilité de ne pas subir la loi des autres mais d'évoluer en observant ses propres règles. En France et en Europe, elles sont définies de façon démocratique et fruit d'une longue maturation qui a fait émerger des préférences sociétales.

Au moment où le sujet de cette thèse a été déposé, le thème de la sécurité économique apparaissait peu mobilisateur, avec un intérêt relativement limité et très éloigné des considérations géopolitiques. Comme souvent, c'est mon histoire personnelle qui m'a conduit à mener ce travail de recherche sur le thème que j'ai choisi. J'ai toujours été habitée par la passion du champ disciplinaire que j'enseigne, pouvoir l'approfondir dans le cadre de cette thèse est source d'un réel bonheur intellectuel pour moi. Je ne pouvais déjà plus, depuis plusieurs années, me contenter de faire cours, j'ai donc choisi de travailler, dans un premier temps, un thème qui me semblait prégnant : l'irruption sur la scène internationale des grands émergents qui bousculent les lignes géopolitiques et géoéconomiques de l'échiquier mondial. C'est de cette prise de conscience qu'est née l'intuition que nous vivons une grande mutation dont il vaut mieux être les acteurs que les victimes passives. C'est ainsi que se nouent les fils de la géopolitique avec ceux de mon histoire personnelle, quand mon grand-père maternel m'emmenait, aussi petite que je fusse, participer aux manifestations sur le port de Dunkerque pour lutter contre la désindustrialisation ; actions bien illusoire en définitive. C'est ainsi que se forme mon canevas de l'intelligence du monde.

Un double *kairos* détermine aussi ce travail. C'était, tout d'abord, le bon moment pour moi de le mener. C'est ensuite le contexte qui y pousse. Le contexte géoéconomique est ici très important. On peut reprendre la définition donnée par Pascal Lorot « l'analyse des stratégies d'ordre économique – notamment commercial –, décidées par des États dans le cadre de politiques visant à protéger leur économie nationale ou certains pans bien identifiés de celle-ci, à acquérir la maîtrise de technologies clés et/ou à conquérir certains segments du marché mondial relatif à la production ou à la commercialisation d'un produit ou d'une gamme de produits sensibles en ce que leur possession ou leur contrôle confère à leur détenteur – État ou entreprise « nationale » - un élément de puissance et de rayonnement international et concourt au renforcement de son potentiel économique et social »¹. La géoéconomie et bien au cœur de la réflexion menée ici, mais si elle est nécessaire elle est non suffisante sans la dimension

¹. LOROT, Pascal. « La géoéconomie, nouvelle grammaire des relations internationales », *L'Information géographique*, 1/2001, p.46.

géopolitique. Pascal Lorot en souligne, dans le même article, la profonde complémentarité même s'il n'en reconnaît pas la prégnance : « la géoéconomie s'interroge sur les relations entre puissance et espace mais un espace « virtuel » ou fluidifié au sens de ses limites bougent sans cesse, c'est-à-dire donc un espace affranchi des frontières physiques caractéristiques de la géopolitique ». Cette définition invite à élargir le spectre des recherches au-delà de ce qui est borné physiquement et de recourir à la grille d'analyse économique qu'il estime plus pertinente que celle de la géopolitique depuis la fin de l'empire soviétique, estimant, comme Edward Luttwak, que les intérêts économiques prennent le pas sur les intérêts diplomatiques mieux représentés par la géopolitique. Si on ne suivra pas complètement cette analyse, elle a néanmoins le mérite d'ouvrir sur ce qui « fluide » et « virtuel » invitant à prolonger l'analyse dans des espaces non-physiques comme le monde numérique, le cyberspace qui a pris une nouvelle dimension depuis la date de cet article. La géopolitique, qu'Yves Lacoste définit comme l'expression des rapports de force inscrite dans le territoire et que Pascal Lorot voit comme « *les relations de puissance entre l'homme, en tant qu'acteur de son destin, l'espace et le territoire nourricier* »¹ revient en force depuis le début du XXI^{ème} siècle, et en particulier depuis le début de sa deuxième décennie. Le contexte géopolitique est ainsi au cœur de l'analyse menée lors des recherches entreprises. De même la notion d'acteur de son destin est centrale dans la démarche choisie ici. La géopolitique est, en effet, la traduction d'un projet répondant à « *des objectifs portants sur les ressources humaines ou matérielles* »² élaboré par une autorité comme le définit le fondateur de l'Institut français des relations internationales, Thierry de Montbrial.

Travailler la sécurité économique sous l'angle de la géopolitique permet de mener une analyse en empruntant un œil neuf.

Écueils et difficultés

Les freins à cette thèse de doctorat ont été nombreux. Les uns me sont propres. Ce travail de recherche a imposé beaucoup de sacrifices, pour se donner les moyens de le réaliser avec ambition et dans de bonnes conditions. Victime d'une suppression de poste (pour des raisons économiques) j'ai été mutée à plus de cinq cents kilomètres de chez moi sans que mon mari et mes trois jeunes enfants puissent me rejoindre dans ma nouvelle affectation à Blois. L'éloignement a un coût financier et humain évident. Il ne m'a pas empêchée de financer la formation proposée par l'IHEDN - l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale - qui a impliqué encore un peu plus d'abnégation pour les miens ni d'assister à des conférences qui se tenaient loin de chez moi et nécessitaient des aller-retours en train. Elle a eu pour conséquence mon inscription à l'université de ... Reims. Un partage – voire un écartèlement - qui ne s'est pas fait sans une certaine souffrance dans mon quotidien, mais qui aboutit à une vraie joie, une cure de jouvence intellectuelle, l'obtention de mon Master 2 qui me conforta dans mon désir d'entreprendre un travail de recherche de niveau doctoral. Le Professeur François Bost a accepté de diriger un travail qui sortait un peu des sentiers battus. Il m'a cependant été difficile de concilier mes obligations professionnelles – ne bénéficiant pas de bourse de recherche, je ne

¹. LOROT, Pascal. « La géoéconomie nouvelle grammaire... », op. cit. p. 52.

². MONTBRIAL de Thierry. *L'action et le système du monde*, Paris, PUF, 2011, p.81.

pouvais pas me permettre le luxe d'un congé temporaire – et de lourds horaires avec ma vie familiale et mes nouvelles occupations liées aux investigations dans le cadre de ma thèse.

Les difficultés inhérentes à ce travail ne se limitent pas à l'impossibilité de l'ubiquité ou à des problèmes d'emplois du temps. Elles résident, en fait, très largement dans la nature du travail à mener. La thématique choisie implique le contact avec des parlementaires, qui en raison d'agendas chargés, d'une méfiance certaine pour tout questionnement relevant de la sécurité économique, peut-être de la crainte d'une remise en cause du travail mené ou tout simplement par simple manque d'appétence, m'ont souvent signifié leur refus quand ils n'ont tout simplement pas répondu à mes sollicitations pourtant toujours polies et respectueuses. Certains professionnels ne comprennent pas le sens de mes démarches : en quoi leurs pratiques pourraient-elles donner lieu à une réflexion dans le cadre d'un travail de doctorat ? Que cela peut-il cacher ? En quoi la géopolitique peut-elle bien s'intéresser à leur entreprise, et en quoi leur entreprise pourrait s'intéresser à la géopolitique ? Parmi les difficultés méthodologiques auxquelles j'ai été confrontées, l'une des principales est sûrement de mettre en confiance mes interlocuteurs, car j'ai eu le souci, au cours de mes recherches, de trouver des informations de première main. Il me faut respecter un certain devoir de réserve, très fréquemment demandé, qui se rapproche assez de la règle de « *Chatham House* » qui permet de se servir des informations collectées mais sans en divulguer la source précise, et parfois, certains interlocuteurs me livrent des explications que je ne peux utiliser complètement à leur demande expresse. Mes investigations m'ont conduite à approcher le monde secret, voire celui des demi-secrets bien plus accessibles, mais aussi du « secret de polichinelle » quand il s'agit de faits connus, sauf du grand public. La mise en confiance n'en demeure pas moins délicate, mon champ d'investigation est, en outre, assez peu féminin.

Il n'en demeure pas moins que concilier ce qui tient presque de l'inconciliable – mes différents impératifs professionnels ou non sur une période qui n'a pas été perçue comme courte par mon entourage et mes déplacements liés à mon travail de recherche - est un défi d'ampleur qu'il m'a coûté de relever. Enfin, je suis aussi sortie de ma zone de confort intellectuel pour me confronter à des domaines qui m'étaient, il faut bien l'avouer, totalement inconnus. C'est en particulier vrai des domaines scientifiques et surtout techniques – pour lesquels j'ai assez peu d'appétence au départ – qui ont nécessité de vrais efforts pour comprendre globalement les tenants et les aboutissants et donc pouvoir en livrer une analyse. Il m'a fallu plusieurs matinées d'été, levée aux aurores, pour m'atteler aux mystères de la blockchain... matinées qui m'ont laissé un goût de fraîcheur, de café et l'impression de devoir gravir une pente ardue. La tyrannie du temps étant ce qu'elle est, j'ai travaillé sur le MOOC de la Cybersécurité proposé par l'université de Bretagne Sud, en fin de soirée de printemps. Des séances dans la douleur car elles m'ont semblé bien ardues, avec parfois un petit parfum de découragement tant j'étais éloignée de mon domaine de compétence, et la fatigue de fin de journée ne facilite pas la compréhension. La réussite de ce MOOC a donc aussi un petit goût de victoire sur soi-même alors que son principal intérêt réside dans une compréhension plus subtile des enjeux de la cybersécurité. C'est probablement là aussi que se niche un des intérêts de ce travail qui a élargi le champ de mes connaissances, et qui m'a permis de partager ces découvertes sur le plan de la sécurité économique.

Les difficultés rencontrées dans ce travail de recherche sont nombreuses. Les sources sont l'une d'entre-elles. La première difficulté est le très faible nombre d'ouvrages et d'articles universitaires abordant la sécurité économique sous l'éclairage de la géopolitique. Ce travail de recherche est innovant, c'est donc sans surprise que se pose le problème des sources écrites. Le caractère sensible de ce domaine de recherche est une autre difficulté rencontrée au cours des investigations menées. Ces données expliquent l'usage important des articles de presse, et notamment de la presse économique. C'est un des moyens trouvés pour surmonter les difficultés documentaires.

Les difficultés sont aussi d'ordre méthodologiques. Le champ de la sécurité économique est tellement vaste que le risque est de s'y perdre, et de mal sérier les priorités. Un autre risque est, dans un souci de mener une réflexion globale, de basculer dans un inventaire à la Prévert. Si les champs abordés dans cette étude sont nombreux, leur analyse est suffisamment poussée pour en comprendre les enjeux, sans qu'ils se substituent à l'objet initial de l'étude.

Les difficultés sont aussi épistémologiques. Il faut prendre les sources pour ce qu'elles sont, souvent le fruit d'une vision partielle, voire biaisée. Les non-dits de la sécurité économiques sont nombreux et lourds, il faut comprendre ce qu'ils cachent. Le travail du chercheur doit se faire ici tout en finesse et délicatesse.

Le travail du chercheur consiste non à esquiver les difficultés qui viennent d'être présentée mais à trouver un chemin pour les contourner. Il est basé sur une réflexion sémantique matrice de la richesse de l'analyse qui peut ensuite se déployer. Il repose sur des enquêtes de terrain dont la variété doit être maîtrisée au cours d'une démarche dont la rigueur est un gage de probité intellectuelle et la garantie de se préserver des écueils des analyses trop rapides, sans recul, partielles voire partiales. Il ne peut que se réaliser qu'en ayant pour cadre de réflexion les forces géopolitiques à l'œuvre.

L'approche géopolitique de la sécurité économique est à ce titre très éclairante sur les enjeux actuels, le travail du géographe et de l'historien, qui sont mêlés ici trouve tout son sens.

Contexte et intérêt de cette thèse

Ce travail s'inscrit dans un contexte à la fois large et riche qui rend la démarche entreprise plus intelligible. L'intelligence et la sécurité économiques prennent une dimension nouvelle dans le cadre de la mondialisation. Cette thèse s'inscrit donc pleinement dans la continuité de mon activité professionnelle qu'elle prolonge, approfondit et enrichit. Il existe ainsi un lien logique fort entre l'enseignement que je dispense depuis des années en classe préparatoire ECS (économique et commerciale voie scientifique), centré notamment sur l'analyse de la mondialisation, ses acteurs, ses enjeux, et cette thèse de doctorat. C'est forte de cette expérience, de tout ce qu'elle a pu m'apporter en termes de cheminement de pensée, de lucidité acquise, de compréhension des phénomènes mondiaux, dont l'intelligence et la sécurité économiques ne sont que la pointe du diamant, que ce travail de recherche peut offrir une vision globale et un éclairage nouveau sur une thématique plus stratégique que jamais. Très longtemps, la sécurité économique n'a été qu'en appendice de l'intelligence économique, elle ne s'en autonomise que récemment. En outre, la sécurité économique n'est pas le pan de l'intelligence

économique et stratégique qui a donné le plus matière à publication. Cette approche s'attache donc ici à creuser un champ d'analyse insuffisamment défriché, en ayant le souci de l'insérer dans un cadre général, que je maîtrise bien, pour mieux en faire ressortir la complexité et l'intérêt primordial, pourtant peu compris voire insoupçonné. Le choix de ce sujet est donc stratégique à plus d'un titre. Il permet de d'approfondir une thématique un peu secondaire dans les travaux concernant l'intelligence économique et stratégique. Il vient dans le prolongement de mon activité professionnelle qui m'a conférée une maturité et donc une aptitude à embrasser de manière globale et à resituer dans le contexte général de la mondialisation ces problématiques géoéconomiques. C'est précieux pour mieux en apprécier la portée. Tout cela concourt à rendre possible mon désir d'agir sur le monde, ou a minima sur mon environnement, pour être utile, et participer à aider à la prise de conscience, indispensable préalable à l'action.

Le caractère stratégique de ce sujet s'est renforcé au fil du temps consacré aux recherches, et la pertinence de son étude s'est accrue de même, quasi mécaniquement ; les récentes prises de décisions politiques en France et en Europe le démontrent. L'actualité conforte ainsi la validité de ce travail. Les raisons en sont multiples. Elles sont géoéconomiques. Nous sommes dans une période marquée par la crise des *subprimes* qui n'a fait qu'accentuer des évolutions déjà entamées, comme la désindustrialisation de nos territoires, l'endettement de la puissance publique, le terrible sentiment de « c'était mieux avant » avec une génération d'adultes qui pense pour la première fois que la vie de ses enfants sera moins facile que celle de la génération à laquelle elle appartient. Les Français sont plus pessimistes sur ce que leur réserve l'avenir que les Afghans ou les Irakiens, un comble ! Un terrible sentiment que nous ne pouvons que déchoir, que la France appartient au camp des « perdants » (pour reprendre l'expression de François Heisbourg¹) de la crise née des *subprimes*, de la mondialisation, de l'Union européenne, du libre-échange, de l'ouverture ... Les raisons sont aussi géopolitiques. La montée « des autres », ou du « *the rise of the Rest* »², expression de Fareed Zakaria³ (forgée en réponse au « *the rise of the West* », la montée de l'Occident) laisse aussi l'amer arrière-goût que désormais l'Histoire s'écrit sans l'Occident, sans la France, pourtant dépositaire de l'histoire riche d'un grand pays qui a longtemps écrit l'Histoire, certes à plusieurs mains, mais la plume de la France a laissé sa marque. Les puissances émergentes rattrapent les pays occidentaux, sans qu'ils y puissent grand-chose, et menacent leurs positions établies. Les temps semblent tellement durs, qu'oubliant que la France a toujours été un allié incommode pour le géant américain, les Français sont obligés d'ouvrir les yeux sur les mauvais traitements réservés par l'allié américain. Il faut aussi constater que l'Europe communautaire n'est plus à l'heure française – comme lors des années de Gaulle – mais obéit bien davantage à des préoccupations nées outre-Rhin à défaut d'Outre-manche dans le contexte du Brexit.

Enfin, entre le dépôt du sujet de cette thèse et sa soutenance, en l'espace de seulement quatre années, le contexte géopolitique a évolué de façon assez sensible. Les principales puissances mondiales sont désormais dotées d'exécutifs « forts ». Vladimir Poutine, en Russie, est celui qui occupe le pouvoir de la façon la plus pérenne depuis la charnière du XXI^{ème} siècle ;

¹. HEISBOURG, François. *Vainqueurs et vaincus. Lendemain de crise*, Paris, Stock, 2010, 244 p.

². ZAKARIA, Fareed. *The post-American World*, New York et Londres, W. W.Norton &Company, 2008, 292 p.

³. Fareed Zakaria a été l'étudiant de Samuel Huntington et Stanley Hoffman à l'université d'Harvard

il est l'archétype d'un pouvoir personnalisé, fort et décomplexé à l'image de l'annexion de la Crimée en mars 2014. Xi Jinping arrive à la présidence de la république populaire de Chine en mars 2013, il a depuis fait modifier la constitution qui limitait le nombre de ses mandats. Il a désormais le temps pour lui, son action peut s'inscrire dans la durée. Sa politique anti-corruption est en fait l'occasion de s'en prendre à ses opposants à l'intérieur alors que sa politique extérieure est plus offensive que celle de son prédécesseur. Un axe Pékin-Moscou se constitue, après l'échec de l'Union eurasienne portée par Vladimir Poutine, et dans le sillage des Nouvelles routes de la soie de Xi Jinping. Ces deux pays, que la géopolitique devrait séparer, se rapprochent, constituant un front face aux sanctions économiques occidentales décidées pour contraindre la Russie à restituer la Crimée à l'Ukraine et contestant la gouvernance mondiale dominée par les principales puissances occidentales. Donald Trump parvient à la magistrature suprême des États-Unis en janvier 2017 et incarne un nouvel exercice du pouvoir, résolument décomplexé, plus direct, sans fard, plus brutal comme en témoigne l'actuel bras de fer commercial avec la Chine ou les sanctions contre l'Iran, politique qui pénalise les alliés des États-Unis, européens notamment. L'évolution vers une pratique plus autoritaire du pouvoir n'est pas l'apanage des seules grandes puissances, le Japon de Shinzo Abe – pourtant « nain géopolitique » - s'affirme sur la scène géopolitique, les pays émergents font de même (Turquie du président Erdogan, Inde du Premier Ministre Narendra Modi, Brésil de Jair Bolsonaro...). C'est le grand retour des politiques de puissance dont les motifs avant tout géopolitiques se retranscrivent dans la sphère économique et commerciale et intéressent à ce titre la sécurité économique. En prenant le contrepied de l'analyse de Pascal Lorot présentée ci-dessus, l'approche choisie dans cette thèse est celle du primat de la géopolitique sur la géoéconomie. Ce n'est pas parce que les logiques géoéconomiques sont passées de l'ombre à la lumière à partir des années 1990 qu'elles prennent l'ascendant sur les logiques géopolitiques qui demeurent l'explication majeure de l'ampleur de la houle.

La démarche empruntée ici est donc volontairement multiscalaire et interdisciplinaire. Nous vivons dans un monde décloisonné, il m'est apparu évident que la démarche intellectuelle choisie devait a minima l'être aussi. Ce travail a donc pour ambition de renouveler la réflexion géopolitique en l'élargissant à un domaine qui n'était pas le sien initialement, mais aussi d'enrichir le champ de l'intelligence économique et stratégique d'une nouvelle dimension géopolitique. Ce travail a donc un sens particulier et s'inscrit bien dans la philosophie des SHS, des Sciences humaines et sociales, dont la démarche n'est jamais aussi riche que lorsqu'elle est pluridisciplinaire. Il permet une approche où s'entrecroisent et se fécondent les approches de la géohistoire, de la géoéconomie et de la géopolitique ; cette démarche est porteuse de sens, elle est source de véritables nuages de questionnements, parfois assez nouveaux. C'est en fait un travail d'immersion, car depuis que je l'ai entrepris, j'ai été habitée par mon objet d'étude. C'est aussi une immersion dans des milieux nouveaux pour moi, des milieux qui cohabitent les uns avec les autres, dont les plages de recouvrement se dévoilent au cours de l'étude, ce qui n'empêche en rien la difficulté d'approche et de compréhension qui leur sont inhérents. Ce sont, en outre, des milieux relativement fermés. Les raisonnements dans l'absolu ne peuvent avoir cours ; cette immersion de ce champ d'étude dans le contexte géoéconomique de la mondialisation et dans le contexte géopolitique des rapports de force mondiaux inscrits dans les territoires ouvre d'intéressantes perspectives et sort ce travail d'un

cadre étroit qui obère une vision d'ensemble indispensable à une analyse rigoureuse pouvant amener à une prise de décision. Mon directeur de thèse, François Bost, m'a mise en garde à plusieurs reprises contre une étude « trou de serrure », tellement focalisé qu'il en perd son intérêt. Ce conseil m'a habitée et incitée à choisir volontairement de mener un travail suffisamment ample pour donner les clés de compréhension de la sécurité économique, plutôt que de me concentrer sur un aspect particulier. Cette démarche correspond aussi à ma formation initiale lors de laquelle j'ai pu apprécier les travaux des maîtres que sont les historiens comme Fernand Braudel ou Georges Duby comme j'ai eu la chance d'être accompagnée par la parution des différents tomes de la Nouvelle géographie universelle qui ont magnifiquement démontré la pertinence d'une démarche générale et complète, seule à même de faire comprendre les grands enjeux. Cette démarche est mienne. Elle doit être rapprochée du regain d'intérêt dont bénéficient depuis peu les sciences humaines et sociales dont on réévalue, à la tête de l'État et au sein des grandes administrations, dans les grandes écoles d'ingénieurs ou de management, au sein des entreprises, la pertinence, comme leur caractère fondamental dans la prise de décision. Elles éclairent car elles seules donnent de l'importance au cadre, au tableau général et rendent possibles les décisions éclairées.

La démarche utilisée ici est donc résolument, par choix délibéré et assumé, ample pour offrir un cadre large de compréhension de la sécurité économique analysée dans toute sa complexité et donc son intérêt réel. Ce travail peut donc être considéré comme une somme de différents aspects du champ de la sécurité économique : du droit à l'économie en passant par le numérique. Le risque inhérent à cette démarche est de n'offrir qu'une étude superficielle et disparate car insuffisamment centrée sur un champ de la sécurité économique qui aurait pu être privilégié à tous les autres. Ce que cette approche aurait pu gagner en profondeur, elle l'aurait inévitablement perdu en pertinence et en capacité de fournir un travail de synthèse. Le choix opéré dans cette thèse permet de donner une certaine profondeur à l'analyse, et lui confère aussi une dimension qui lui permettra d'être utilisée ; c'est un des sens profonds de ce travail de recherche, offrir des outils de compréhension aux décideurs. Cette volonté rejoint la philosophie de Philippe Boulanger : « Ma conception de la géographie se veut aussi opérationnelle, c'est-à-dire utile pour la société au sens large »¹. La dimension éthique n'est pas oubliée et elle donne davantage de sens à la démarche choisie.

Méthode et terrain

Le premier élément notable dans cette approche du sujet est l'importance accordée aux fondements conceptuel. Au moment du commencement de cette thèse le parti pris choisi a été celui de l'existence d'une guerre économique, à plusieurs échelles, même si la communauté universitaire, dans sa globalité, n'en était pas convaincue. Ce choix initial explique la place donnée aux définitions de l'intelligence économique, de la sécurité économiques qui apparaissent très périphériques pour la géopolitique.

¹. BOULANGER, Philippe, « Il revient au géographe d'apporter une plus-value à l'analyse d'une situation pour aider à la décision », Société de géographie, 5 mai 2018, <https://socgeo.com/2018/05/05/philippe-boulanger-il-revient-au-geographe-dapporter-une-plus-value-a-lanalyse-dune-situation-pour-aider-a-la-decision/>, consulté le 20 juin 2019

Le choix de ce sujet implique aussi un retour sur l'analyse de la puissance dans ses expressions les plus diverses mais aussi dans son évolution. C'est un fondement notionnel majeur à la base de cette étude. Il implique de s'intéresser à une forme plus subtile – et trop souvent ignorée – de la puissance qu'est l'influence. Cet aspect de la puissance ne caractérise pas la vision française du monde et des rapports de forces, mais plutôt les Anglo-saxons. De très nombreux acteurs se sont appropriés les pratiques de l'influence, les freins culturels ne doivent ne peuvent devenir des œillères. Ce sujet implique donc de s'emparer d'un champ de réflexion plutôt concernant les autres, comme si la puissance devait être réservée aux autres pays comme les États-Unis sur lesquels de nombreuses études ont été réalisées (Emmanuel Todd¹, Bertrand Badie² ...) qui s'intéressent davantage à l'impuissance américaine qu'à sa puissance dans le monde post-guerre-froide. L'historiographie depuis les années 1990 tourne le dos à la puissance des États pour envisager des formes plus diffuses (société, individus). État, nation, puissance étatique semble désormais révolus, comme si ce monde avait disparu avec la fin de la guerre froide, comme les territoires, l'économie industrielle, les frontières (expressions de la souveraineté étatique), la géographie... en tout cas pour les Occidentaux. Cette pensée est concomitante de la « *mondialisation heureuse* » prônée par Alain Minc³, horizon heureux pour une humanité enfin délestée des oripeaux des États, nation, nationalisme, guerres au profit d'une société ouverte, fluide, multiculturelle sans attache territorialisée ... comme le nouveau capitalisme financiarisé... Cette thèse s'inscrit à rebours de la pensée dominante par son domaine d'étude.

Cette étude nécessite aussi de revenir sur les notions de patriotisme économique et de souveraineté, elles aussi peu au centre des préoccupations, comme la guerre économique dont la validité même est loin d'être reconnue par tous. Elle emprunte des chemins abandonnés depuis longtemps, et la géopolitique est le meilleur moyen d'y ramener. Comment serait-il possible de réfléchir en termes de puissance, dans une construction post-nationale qu'est l'Europe communautaire et alors même que les Européens consentent volontairement à sortir de l'Histoire ? Comment envisager les rapports internationaux en termes d'affrontements économiques et commerciaux quand les relations entre partenaires commerciaux sont régulées par une gouvernance mondiale qui fait progresser l'humanité vers le meilleur des mondes possible ?

La méthode de travail est donc d'abord basée sur un certain nombre de refus. Refus des œillères idéologiques qui nous ont tant coûté. Refus d'envisager cette approche par « le petit bout de la lorgnette ». Cette thèse est au contraire généreuse dans l'ampleur de son approche et pragmatique dans sa méthode.

Ce travail est aussi basé sur le terrain qui permet de confronter la réalité aux hypothèses de départ et éviter le piège du dogmatisme. Ainsi, la générosité, le pragmatisme et le terrain doivent permettre d'atteindre le but de cette thèse, de donner les moyens de réussir et de mener au mieux les recherches. J'ai d'abord mené un travail très classique à partir de sources écrites (ouvrages universitaires, articles académiques, articles de la presse nationale, articles de la

¹. TODD, Emmanuel, *Après l'Empire*, Paris, Gallimard, 2002, 233 p.

². BADIE, Bertrand. *L'impuissance de la puissance*, Paris, Fayard, 2004, 298 p.

³. MINC, Alain. *La mondialisation heureuse*, Paris, Plon, 1997, 260 p.

presse économique ...). J'ai ensuite complété ce travail en m'inscrivant à des conférences qui se tiennent souvent à Paris mais aussi à Grenoble dans le cadre du festival de géopolitique organisé par Grenoble École de Management et à Blois dans le cadre de l'Économie aux Rendez-vous de l'Histoire que Francis Chevrier m'avait demandé d'initier pour en tester la faisabilité et la viabilité, donc le bienfondé. Ces conférences sont tenues par des spécialistes dans leur domaine respectif ce qui est un moyen intéressant d'approfondir mes connaissances sur des thématiques précises et de rencontrer des experts dans leur domaine ; c'est une autre façon de disposer d'informations de première main. Elles participent aussi au terrain. J'ai pris part – après avoir trouvé un arrangement organisationnel avec l'établissement où j'exerce et avoir essuyé un nouveau refus de la part de mon administration concernant un financement partiel de cette formation - à un nouveau stage organisé par l'IHEDN, mais cette fois-ci l'IHEDN-IE à l'École militaire. « IE » pour intelligence économique bien sûr. J'ai donc suivi le 57^{ème} cycle IES (intelligence économique et stratégique) qui a grandement contribué à dynamiser mes recherches en m'orientant vers de nouvelles pistes : extraterritorialité du droit, cybersécurité, enjeux de la conformité en entreprise (dont j'ignorais absolument tout), ceux de la transformation numérique en cours... j'ai obtenu à l'issue de ce stage un certificat en intelligence économique et stratégique remis par Monsieur Alain Juillet et Madame Frederik Douzet, de prestigieux parrain et marraine pour ma promotion. Il m'a fallu du temps pour m'approprier les domaines d'étude avec lesquels j'ai été mise en contact. Mon travail a été mené de façon très pragmatique, j'ai progressé en ayant des intuitions initiales, que j'ai cherché à confirmer ou à infirmer sans dogmatisme, parfois à nuancer, comme en ce que l'on nomme le « retard français ». Le terrain m'a montré le nombre important d'expériences de mise en œuvre de la sécurité économique.

J'ai en parallèle choisi d'aller sur le terrain pour rencontrer des professionnels pour aller directement à la source en ayant soin de diversifier mes interlocuteurs (grande entreprise, pôle de compétitivité, PME dans des secteurs différents mais aussi agents de la fonction publique relevant d'administrations très différentes, de la gendarmerie à la collectivité territoriale). Le but n'est pas l'exhaustivité, qui est impossible, mais plutôt d'embrasser des domaines les plus différents possibles pour en dégager un panorama général et une vision d'ensemble de la sécurité économique en France, dont chaque acteur est dépositaire d'une petite parcelle. Si j'osais employer une métaphore artistique, j'essaie de prendre du recul pour que ce travail d'impressionniste prenne forme et devienne un tableau cohérent. J'ai dû faire évoluer les questionnaires pour mieux les adapter aux interlocuteurs. J'ai choisi de rencontrer des personnes de secteurs d'activité très différents pour pouvoir établir un panorama général au plus proche de la réalité économique.

L'inscription à un MOOC sur la cybersécurité avait pour but de mieux comprendre une réalité qui m'échappait en grande partie et donc organiser des entretiens plus pertinents avec les professionnels de ce secteur qui m'ont accordé de leur temps.

Le questionnement au cœur de ce travail de recherche est confronté à des données chiffrées, des sources statistiques. Il met en corrélation les ambitions affichées et les résultats obtenus. Il expose, sans fard, les enjeux actuels au cœur de la sécurité économique, posant clairement la question de la souveraineté de notre pays qui passe par sa souveraineté

économique et donc la mise en œuvre d'une stratégie de sécurité économique. Celle-ci recouvre des domaines très variés concernant les aspects financiers (les investissements étrangers), technologiques, comme la mise en œuvre de politique industrielles et économique. La recrudescence des risques une est réalité qui ne peut être ignorée.

Problématique et hypothèses de recherche

Ces premiers constats et interrogations permettent de mieux cerner les objectifs de cette thèse. L'utilisation de la presse économique n'a fait que renforcer le sentiment que la thématique de la sécurité économique avait une pertinence grandissante tout au long de mes recherches, au point d'avoir parfois le sentiment d'être rattrapée par l'actualité, notamment lors du revirement de la politique étrangère des États-Unis de Donald Trump vis-à-vis de l'Iran qui pénalise les entreprises françaises et européennes ou le bras de fer commercial entre les deux premières économies de la planète. Les entreprises et les emplois sont au cœur de la géopolitique actuelle : Donald Trump rapatrie les emplois délocalisés par des firmes américaines, les Européens et les Français veulent taxer les géants du numérique – les GAFAM Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft – pour récupérer une partie de l'« *or numérique* » provenant du territoire français et européen. L'administration américaine lance un ultimatum à Huawei accusé d'espionnage économique et fait pression sur ses alliés géopolitiques pour qu'ils ne choisissent pas cet opérateur pour le marché de la 5 G. L'urgence est bien là ; mais quelle urgence ? Est-il bien utile et raisonnable de défendre voire s'arc-bouter sur un modèle français et européen quand on peut adopter les normes de nos alliés américains, partenaires russes, chinois ou indien ? Notre modèle vaut-il mieux que celui des autres ? La sécurité économique n'est-elle pas un combat d'arrière-garde, dépassé à l'heure de la mondialisation, de la société multiculturelle, ouverte, fluide, comme le commerce et la finance mondiale ? Une « *world culture* » dans laquelle nous aurions tout à gagner à nous fondre car de toute façon très occidentalisée ? Avons-nous encore réellement des spécificités et des intérêts à défendre ?

Le modèle européen	Les spécificités françaises	Les différences avec les Etats-Unis	Les différences avec la Chine	Les différences avec la Russie	Les différences avec l'Inde
<p>Culture : Des valeurs historiques communes, fruits d'une évolution longue et partagée Des références communes Civilisation occidentale</p>	<p>La France est un modèle culturel qui rayonne dans le monde Exception culturelle française Francophonie...</p>		<p>Pas de passé commun sauf pendant la période coloniale Civilisation chinoise Communisme</p>	<p>Peu de passé commun Civilisation orthodoxe, passé communiste</p>	<p>Peu de passé commun sauf pendant la période coloniale Civilisation indienne</p>
<p>Politique : Attachement à la démocratie libérale qui garantit les libertés individuelles et sépare les grands pouvoirs comme garantie de la démocratie Multipartisme Lutte contre l'arbitraire Une préférence pour la régulation et la gouvernance mondiale. Promotion des droits de l'Homme et du développement durable</p>	<p>L'État est garant du bien commun, attachement à la nation La France se conçoit comme une puissance à rayonnement mondial. Un modèle français hérité de l'histoire de la révolution française Une laïcité revendiquée comme garant de la paix sociale</p>	<p>État non laïc Volonté hégémonique assumée Volonté de rester la première puissance mondiale Usage décomplexé du Hard power Environnement peu ménagé</p>	<p>Une dictature, un parti unique, un dirigeant sans limitation de mandat Liberté individuelle peu développée Un État omniscient et omnipotent Forte présence de l'armée Volonté hégémonique, politique de puissance Environnement peu ménagé</p>	<p>Démocratie simulée, autoritarisme. Libertés individuelles mal garanties Peu d'appétence pour le développement durable Arbitraire Politique de puissance Pas de réel état de droit Usage décomplexé de la force</p>	<p>Un système très fédéral avec de nombreuses différences internes Niveau élevé de violence politique Nouvelle volonté de puissance Très fortes tensions régionales</p>

Pas de volonté hégémonique, refus de la puissance Laïcité			Arbitraire Pas de réel état de droit Usage décomplexé de la force		
Économie : Une économie capitaliste qui repose sur la libre concurrence, la libre entreprise et la propriété privée. Une économie sociale qui redistribue les fruits de la croissance. Un État providence développé Préférence pour le libre-échange, le multilatéralisme et la régulation	Un capitalisme mixte qui tolère une forte intervention directe de l'État. Une forte distribution qui repose sur un niveau élevé d'impôts L'État participe au capital de grandes entreprises Politique de sauvegarde de l'emploi	Une économie peu redistributive, un État providence très limité Intervention indirecte de l'État dans l'économie Multilatéralisme quand cela est possible, unilatéralisme si nécessaire Économie protectionniste Pays siège des GAFAM	Économie étatique Monopole de l'État Corruption Pas d'État providence Opacité des pratiques économiques, arbitraire Économie très protectionniste Préférence pour le bilatéralisme Pays siège des BATX	Économie monopole de l'État Pas d'État providence Corruption Opacité des pratiques économiques, arbitraires Économie protectionniste Préférence pour le bilatéralisme Pays siège de Yandex et VKonkakte	Grands groupes d'État Pas d'État providence Corruption Économie protectionniste
Société : Une société libre, qui bénéficie d'un haut niveau de vie et d'une protection sociale Une préférence sociale pour la protection de l'environnement Un attachement à la protection de la vie privée Internet et presse libres	Attachement à une société plus juste et égalitaire	Acceptation des inégalités Société peu protectrice	Une société sous surveillance, embrigadée Un niveau de vie encore faible Une société très inégalitaire Violences faites aux minorités Pas de liberté de presse Internet contrôlé et censuré. Fort usage de la propagande	Une société très inégalitaire et mal protégée. Liberté de la presse bafouée Internet surveillé Fort usage de la propagande	Une société pauvre mal protégée et très inégalitaires. Problème des castes Fortes tensions religieuses Société mal pacifiée

Le tableau ci-dessus fait le point sur les principales spécificités du modèle français et européen et les différences avec les principales autres grandes puissances d'aujourd'hui, capables d'influencer ou de façonner l'ordre mondial. Il est parfois intéressant de rappeler ce qui fait de nous ce que nous sommes Français et Européens, nos préférences ne sont pas forcément celles des autres. S'il existe, à l'évidence, de nombreux points communs qui nous rapprochent de nos partenaires, les différences sont très sensibles, quels que soient les domaines. Nous sommes très attachés à l'État de droit démocratique, à nos libertés individuelles, à la protection de notre vie privée, à notre haut niveau de vie, à notre État providence... Nous vivons dans le territoire qui fait le plus de cas de l'individu – l'individualisme est l'essence même de la culture occidentale - de l'accès à une information libre, le territoire qui cherche à protéger l'individu des aléas de la vie, comme l'environnement des multiples agressions qu'il subit.... Les flux migratoires démontrent l'attractivité du modèle européen à l'échelle du monde, même s'il n'est pas ici question de hiérarchiser les différents modèles. Alors pourquoi ne pas le défendre face à d'autres modèles clairement plus expansionnistes ? Pourquoi ne pas agir et finalement n'avoir plus d'autres choix que d'adopter les choix des autres ? Est-on certain qu'ils nous conviendront mieux que ceux que nous avons faits ?

La problématique de cette thèse peut être ainsi formulée : La sécurité économique est au cœur de la pérennisation de notre mode de vie, de notre niveau de vie, de notre cadre de vie démocratique qui accorde la prospérité au plus grand nombre et garantit les libertés individuelles. Rien de tout cela ne peut exister sans création de richesses. En France, comme en Europe la préférence va au partage de ces richesses. Le durcissement des relations

géoéconomiques et géopolitiques mondiales amoindrit notre capacité à générer ces richesses qui nous sont indispensables. La sécurité économique est un moyen de continuer pour la France et l'Europe d'être un territoire prospère qui a un avenir intéressant. Or, la sécurité économique est trop rarement pensée et considérée comme un tout cohérent par nos élites au risque de compromettre l'avenir de ce continent inséré dans un jeu des puissances mal perçu. Le temps court est trop souvent leur horizon, or gouverner c'est prévoir. Les signaux faibles se sont mués en signaux forts, le temps de l'action est venu. Le peut-on seulement encore, est-il déjà trop tard ? Comment mettre en œuvre la sécurité économique, quels sont ses champs d'action ?

Les hypothèses de travail sont les suivantes :

Hypothèse 1 : Il existe de puissants freins à l'acceptation d'une réalité indéniable, celle de la guerre économique au sein de laquelle il n'y a ni ami ni allié. Il existe un retard français, et européen, de la prise de conscience de enjeux géopolitiques et géoéconomiques et de la mise en œuvre de la sécurité économique.

Hypothèse 2 : La sécurité économique est protéiforme, elle doit être envisagée dans sa complexité et comme un tout et non se concentrer sur un champ déterminé. À quoi cela sert-il d'avoir une porte blindée si la fenêtre est ouverte, le mur en bois ? Pourquoi avoir des gardes barrières s'il n'y a pas de pare-feu sur les serveurs ?

Hypothèse 3 : La sécurité économique est au cœur d'une stratégie défensive et offensive qui seule pourra nous permettre de choisir notre avenir en tant que Français et Européens. La sécurité économique est centrale dans la stabilité de l'Europe occidentale pendant la guerre froide. Les Soviétiques ont perdu la guerre froide en partie pour des raisons économiques. En fait, l'économie est au fondement de la stabilité géopolitique et de la puissance. Nous méritons mieux que ce qui été fait pour l'instant.

La première hypothèse impose de revenir sur la définition des outils conceptuels et leurs implications. Elle conduit aussi à évaluer la réalité de l'âpreté des relations économiques et commerciales de façon pragmatique.

La deuxième hypothèse définit un champ d'investigation assez large. Le choix d'envisager une analyse qui ne soit pas focalisée sur un ou deux aspects de la sécurité économique fonde l'originalité de cette étude, son intérêt et sa richesse.

La troisième hypothèse implique le temps de l'action c'est-à-dire la perception d'une réalité refoulée et manichéenne. Les relations internationales ne doivent pas être vues au travers du prisme de la vision angélique, mais il les faut appréhender dans leur réalité, si déplaisante soit elle. Elle conduit à une réflexion et une définition de ce que nous sommes, de ce que nous voulons en tant que citoyens d'un espace démocratique, et des conclusions à en tirer. Elle amène un nécessaire positionnement sur la puissance et la souveraineté, substrat sur lequel ne s'est pas construit l'Union européenne. Il est temps de mener une révolution copernicienne idéologique, rien ne sera possible sans une volonté politique forte.

Il faut pour cela réfléchir à la complexité du monde économique. Laurent Carroué a très bien montré que la production de richesse s'hybride, qu'elle ne se limite plus depuis longtemps

à la production de biens physiques mais passe par une sphère productive assez large et complexe « la fabrication purement matérielle ne devient qu'un volet d'une sphère productive qui s'élargit et se diversifie (conception, essais, méthodes, recherche, gestion, commercial, audit...) et où les différentes fonctions s'interpénètrent. »¹. Cette réalité n'est pourtant pas déterritorialisée comme l'ont montré les travaux de François Bost² sur la désindustrialisation.

Il faut réfléchir aux défis à relever pour rester « dans la course », identifier les domaines stratégiques de demain d'où la réévaluation de l'importance du droit (le droit des affaires, le secret des affaires, l'extraterritorialité...), dont on trouve des prolongements au sein des entreprises avec la *compliance* et la *due diligence* des domaines stratégique pour l'économie du XXI^{ème} siècle : cyberspace, intelligence artificielle, sphère numérique...il faudra se positionner sur la souveraineté numérique au cœur de nombreux débats, des conflits économiques, commerciaux et industriels qui émaillent l'actualité économique. L'une des difficultés de ce travail est de rendre intelligible, sans simplisme réducteur, des réalités qui demandent un niveau de connaissances que tout à chacun ne possède pas. C'est l'une des raisons de mon inscription au MOOC sur la cybersécurité.

L'objectif de cette thèse s'accomplit aussi dans la définition d'une dimension prospective et dans la formulation de préconisations pour mettre en œuvre la sécurité économique la plus efficiente qui soit, avec ses certitudes mais aussi ses doutes. Cette thèse est un appel fort à l'action intelligente et articulée autour de priorités clairement définies et soutenues par une volonté collective.

Les hypothèses sont confrontées à la réalité du terrain qui fait évoluer les postulats de départ. Les initiatives dans le domaine de la sécurité économique sont nombreuses mais mal coordonnées ; cela permet de nuancer le postulat d'un retard français global et structurel. L'aveuglement collectif serait sans gravité s'il n'avait empêché de prendre en considération l'intelligence économique jusqu'à une date trop récente et donc de prendre les décisions idoines et s'il n'avait dissuadé de définir une stratégie d'ensemble pour répondre aux nouveaux impératifs ; s'il n'avait conduit à abandonner des entreprises aux appétits d'autres ; s'il n'avait conduit à accepter de payer des amendes, décidées selon les règles d'autres acteurs ; s'il n'avait conduit à laisser partir nombre de nos éminents chercheurs en raison des piètres conditions qui leur sont réservées ici... Les acteurs de terrain prennent souvent de bonnes décisions, quand ils ont les moyens de la faire, mais sans politique globale ou cadre d'accompagnement ; ils sont souvent seuls face aux problèmes rencontrés. Si nous n'avions pas pris un vrai retard sur nos partenaires et concurrents mettant en péril les conditions même de notre sécurité économique et donc notre souveraineté. Il est difficile de nier les réalités depuis la crise née des *subprimes*, qui dégrade fortement la situation économique et financières des pays occidentaux, des pays européens et de la France. Les faisceaux convergent pour une douloureuse prise de conscience et les inévitables résolutions auxquelles il faut se résoudre pour préserver l'avenir. Les lanceurs

¹. CARROUE, Laurent. « De l'industrie au système productif : approches épistémologiques et conceptuelles », *Bulletin de l'association de géographes français*, vol.92, n°4, p.454.

². BOST, François. *La France : mutations des systèmes productifs*. Paris, Sedes, CNED, 2014, 253 p.

d'alerte, les chefs et cadres d'entreprise, les journalistes d'investigation spécialisés dans les questions économiques multiplient les avertissements.

Notre pays mérite mieux. La prise de conscience de ces signaux devenus forts est nécessaire mais non suffisante. La mise en pratique de l'intelligence et de la sécurité économiques souffre de l'alternance politique qui impose des reculs, des bifurcations, des pauses, et nuit à la continuité de l'action. Aujourd'hui, les yeux se décillent enfin, il n'est pas trop tard pour agir et réagir. Il faut mobiliser les acteurs des mondes politique et économique, et utiliser nos nombreux atouts. Il faut s'en donner les moyens, ne plus subir mais agir sur notre monde.

Démarche de la thèse

L'importance de la géopolitique se révèle alors avec cette grille de lecture précieuse pour la sécurité économique qui n'est que la partie émergée d'un tout bien plus vaste. Le cheminement de ce travail amène ainsi à questionner les notions de base.

La première partie de la thèse- aux sources de la sécurité économique et de l'intelligence économique - s'arrête, dans le premier chapitre, sur les aspects notionnels utilisés dans cette étude. Elle commence par revenir sur l'intelligence économique dont relève la sécurité économique au même titre que la veille ou la diplomatie économique avant de préciser la définition de la sécurité économique. Elle revient notamment sur la notion de puissance, dans la diversité de sa nature et de son exercice, tout en donnant une perspective historique à travers les évolutions qui sont les siennes et ses déclinaisons comme l'influence, une forme renouvelée de la puissance. Elle interroge aussi les notions de conflits et de guerre, en particulier la guerre économique, cadre indispensable de la réflexion menée sur la sécurité économique. Le champ lexical utilisé dans cette thèse est assez révélateur : combat, conflit, combattants, bras de fer, rapport de force, victoire, défaite.... La notion de stratégie est, à cet égard, assez centrale, et donc celle de stratège l'est tout autant. Elle interroge des notions polémiques, dont celle du patriotisme économique qui continue à susciter de vifs débats. Cette démarche est bien évidemment conduite à l'échelle française mais aussi dans le cadre européen, car il serait peu fructueux de faire l'économie de l'échelle communautaire quand on en connaît l'influence dans la prise de décision. Le caractère stratégique de cette étude réside aussi, et peut-être surtout, dans le questionnement mené autour de la souveraineté, c'est-à-dire la capacité à maîtriser son destin, son avenir dans le contexte des rapports de forces internationaux qui ramènent inévitablement à la géopolitique. Ce questionnement ramène aussi à la géoéconomie car il est indispensable de prendre en compte le caractère essentiel des innovations technologiques récentes, et réfléchir sur l'influence de celles à venir concernant notre capacité à demeurer souverain. Cette première partie est aussi le moment de faire le point sur l'état de l'intelligence et de la sécurité économique en France pour prendre ensuite le contrepoint avec la situation dans d'autres pays. Cette première partie s'achève, avec le troisième chapitre, avec l'analyse des principaux acteurs de l'intelligence et de la sécurité économiques.

La deuxième partie de la thèse – les vecteurs de la sécurité économique et de l'intelligence économique - aborde les vecteurs de la sécurité économique, en commençant par les attendus, c'est-à-dire les formes les plus traditionnelles de la sécurité économique comme

la sûreté ou les brevets qui protègent la propriété industrielle et l'espionnage économique qui y contrevient comme les investissements étrangers peuvent le faire, avant de constater le grand retour de la géopolitique dans les relations mondiales, trame de cette étude. Cette analyse s'enrichit ensuite d'une réflexion sur les éléments plus sophistiqués de la sécurité économique comme l'influence, façon détournée d'exercer la puissance, l'affirmation de la sphère cyber et de ses enjeux, y compris de la cyberguerre. Enfin, cette deuxième partie s'arrête, dans le troisième chapitre, sur un champ de plus en plus prégnant de la sécurité économique et pourtant trop souvent considéré comme accessoire : le droit. Celui-ci est aussi un révélateur des rapports de force internationaux, de la géopolitique la plus dure qui soit. Ces derniers aspects ont trop longtemps été ignorés, mais l'actuel exercice plus brutal du pouvoir par les principales puissances rend illusoire et dangereux la politique de l'autruche.

La troisième partie de cette thèse – la sécurité économique à l'épreuve des faits - confronte la sécurité économique à la réalité des faits connus ou constatés sur le terrain. Il convient de remarquer l'occurrence toujours plus importante des risques, quelle que soient la forme revêtue et de faire le point sur les réponses apportées quels que soient les acteurs et les domaines concernés. Cette analyse est menée en s'interrogeant sur ce qui motive les actions, sur les objectifs à atteindre. Il n'y a pas de politique de sécurité économique sans l'élaboration d'une stratégie. La mise en œuvre de la sécurité économique et l'objet du deuxième chapitre, Cette étude d'abord menée à l'échelle française ne fait pas l'économie de ce qui existe à l'échelle de l'Europe communautaire. Cette troisième partie s'achève avec des perspectives et une dimension prospective qui viennent enrichir et ouvrir la réflexion sur la sécurité économique. Il s'agit d'être en mesure de relever les défis du XXI^{ème} siècle, notamment aux niveaux scientifiques et technologiques : la souveraineté numérique, le cyberspace, le Big Data, la blockchain, l'intelligence artificielle... Une série de préconisations est formulée pour clore cette thèse, avec toujours pour souci d'œuvrer à être utile.

La réalité économique et géopolitique est une étoffe où s'entremêlent les fils de trame et de chaîne qui, pris dans leur globalité, dessinent un environnement sur lequel, si nous le comprenons, nous pouvons agir. Si les initiatives sont nombreuses, si la prise de conscience s'est renforcée depuis peu en France, et peut-être même à l'échelon communautaire, l'essentiel reste à faire si Français et Européens veulent conserver la maîtrise de leur destin.

Liste des acronymes et sigles utilisés

ACPR : l'Autorité française de contrôle des banques et des compagnies d'assurance, France

ACFCI : Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie, France

ADITECH : Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique, France

AFA : Agence française anticorruption, France

AFPC : Association française des pôles de compétitivité, France

AFNOR : Association française de normalisation

ANSSI : Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information, France

APT : Advanced Persistent Threat, menaces persistantes avérées

ARCEP : Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, France

ASD : Australian Signals Directorate, Australie

ATAV : Anti Tax Avoidance Directive, Union européenne

BCC : British Chambers of Commerce, Royaume-Uni

BCE : Banque centrale européenne, Union européenne

BfV : Bundesamt für Verfassungsschutz (service de contre-espionnage allemand), Allemagne

BND : Bundesnachrichtendienst (services de renseignement), Allemagne

BSA : Bank Secrecy Act, États-Unis

BSI : Bundesamt für Sicherheit in der Informationstechnik (office fédéral de la sécurité des technologies de l'information), Allemagne

BRIC's : Brésil, Russie, Inde, Chine et depuis 2011 Afrique du Sud, les grands émergents

BTI : British Trade International, Royaume-Uni

CAASTA : Countering America's Adversaries Through Sanctions Act, États-Unis

CCSE : Comité pour la Compétitivité et la Sécurité Économique, France

CEPD : Comité européen de protection des données, Union européenne

CERT : Computer Emergency Response Team, prévention et réponse aux incidents de sécurité d'entreprises ou d'administrations

CESG : Communications and Electronic Security Group, Royaume-Uni

CESTP : Council for Science and Technology, Japon

CFIUS : Committee on Foreign Investment in The United States, États-Unis

CFL : Cyber Forensics Laboratory, Inde

CHCST : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail

CIA : Central Intelligence Administration, États-Unis

CISSE : Commissaire Stratégique et à la sécurité économiques (2016), France

CJUE : Cour de justice de l'Union européenne, Union européenne

CNCSE : Conseil National pour la Compétitivité et la Sécurité Économique, France

CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, France

CNPI : Center for the Protection of National Infrastructure, Royaume-Uni

CNR : Conseil National du renseignement, France

COMES : Comité pour les métaux stratégiques, France

CPE : Centre de prospective et d'évaluation, France

CRIE : Comité régional d'intelligence économique, France

CSIRT : Computer Security Incident Reponse, Union européenne

CSOC : Cyber Security Operations Centre, Royaume-Uni

CSTC : Centre de la sécurité des télécommunications, Canada

CSTP: Council for Science and Technology Policy, Japon

DARPA: Defense Advanced Research Projects Agency, États-Unis

DCRI : Direction Centrale du Renseignement Intérieur créé en 2008 par la fusion de la DST et des RG, remplacée en 2014 par a DGSI, France

DFID : Directorate for International Development, Royaume-Uni

DFS : Département des services financiers, États-Unis

DGDDI : Direction générales des douanes et droits indirects, France

DGGN : Direction générale de la gendarmerie nationale, France

DGSI : Direction Générale de la Sécurité Intérieure qui remplace en 2014 la DCRI, la Direction Centrale du Renseignement Intérieur créée en 2008 par la fusion de la DST (Direction de la Surveillance du Territoire) et des RG (Renseignements Généraux), France

DIIE : Délégué Interministériel l'Intelligence Économique ou D2IE (2009), France

DIRRECTE : Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, France

DISSE : Délégués à l'information stratégique et à la sécurité économique, France

DNS : Domaine Name System, système de nommage de l'Internet

DPA : Deferred Prosecution Agreement, États-Unis

DOJ : Department of Justice, États-Unis

DPR : Délégation parlementaire au renseignement, France

DPSE : Délégation parlementaire à la sécurité économique, France

DST : Direction de la Surveillance du territoire, disparaît en 2008, France

DRSD : Direction du renseignement de la sécurité et de la défense, France

DTI: Department of Trade and Industry, Royaume-Uni

EDD : Equipment Development Department, Chine

EMA : État-major des Armées, France

ENISA : l'Agence Européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information, Union européenne

ERECON : European Rare Earths Competency Network, Union européenne

ESSD : entreprises de services de sécurité et de défense

ESTO : Observatoire européen de la science et de la technologie, Union européenne

FACTA : Foreign account tax compliance, États-Unis

FCO : Foreign and Commonwealth Office, Royaume Uni

FCPA : Foreign Corrupt Practices Act, États-Unis

FIC : Forum International de Cybersécurité, France

FIRRMA: Foreign Investment Risk Review Modernization Act, États-Unis

GCHQ : Government Communications Headquarter, Royaume Uni

GCSB : Government Communications Security Bureau, Nouvelle-Zélande

GKES : Comité d'État pour les relations économiques extérieures, URSS

GKNT : Comité d'État pour la science et la technique, URSS

HRIE : Haut Représentant à l'Intelligence Économique (2003), France

IAC : Intelligence artificielle combinée

IAL : Intelligence artificielle limitée

IAT : Intelligence artificielle totale

IAR : Information Assets Registers, Royaume Uni

ICANN : International Corporation for Assigned Names and Numbers, États-Unis

IEEA : international Emergency Economic Powers Act, États-Unis

IERSE : Institut d'Études et de Recherche pour la Sécurité des Entreprises, France

IEU : Information Engineering University, université de Zhengzhou, Chine

IFRS : d'International Financial Reporting Standards, États-Unis

IHEDN : Institut des hautes études de la défense nationale, France

INHES : l'Institut national des hautes études de sécurité, relève du ministère de l'Intérieur, France

INHESJ : l'Institut national des hautes études de sécurité et de la justice, France

INPI : L'Institut national de la propriété industrielle, France

IoT : Internet des objets

IPP : Institut pour la protection industrielle, Japon

IPTS : Institut pour la prospective technologique de Séville, Union européenne

IRCG : Institut de recherche criminalistique de la Gendarmerie nationale, France

ISOO : Information Security Oversight Office, États-Unis

ITAR : Traffic in Arms Regulations, États-Unis

ITEC : Interagency Trade Enforcement Center, États-Unis

ITS : International Technology Service, Royaume Uni

JETRO : Japan External Trade Organisation, Japon

JIC : Joint Intelligence Committee, Royaume Uni

JICSI: Japan Information center of Science and technology, Japon

JOGMEC : *Japan Oil Gaz and Metals National Corporation*, Japon

METI : Ministry of Economy, Trade and Industry, Japon

MEXT : Ministry of Education, culture, sport, Science and Technology, Japon

MITI : Ministry of International Trade and Industrie, Japon

MI5 : Military Intelligence section 5 (service de contre-espionnage britannique), Royaume Uni

MOFCOM : Ministère du commerce extérieur et de la coopération économique (ancien MOFTEC), Chine

MSE : Ministère de la Sécurité d'État, Chine

NEC : National Economic Center, États-Unis

NIS : Network Information Security, Union européenne

NISP : National Industry Security Program, États-Unis

NPA : Non Prosecution Agreement, États-Unis

NSA : National Security Agency, États-Unis

NTRO: National Technical Research Organization, Inde

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique

OCLCTIC : l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (police judiciaire), France

OFAC : Office of Foreign Assets Control, il relève du département du Trésor, États-Unis

OGC : l'Office of Global Communication, qui remplace Office of Strategic Influence, États-Unis

OIV : Opérateurs d'importance vitale, France

OMC : Organisation mondiale du commerce

OPA : Offre Publique d'Achat

OPECST : Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques, France

ORD : Organisme de Règlement des Différents, lié à l'OMC

OSE : Opérateurs de services essentiels, France

OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, alliance militaire

PESD : Politique Européenne de Sécurité et de Défense, Union européenne

PDEM : pays développés à économie de marché Parquet national financier

PIPAME : pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques, France

PNF : Parquet national financier, France

PPIE : Politique publique d'intelligence économique, France

PRIDES : Pôles régionaux d'innovation et de développement économique et solidaires, France

RDA : Regional Development Agencies, Royaume Uni

RAW : Research & Analysis Wing, Inde

RG : Renseignements généraux, disparaît en 2008, France

RGPD : Règlement européen sur la protection des données, Union européenne

RICO : Racketeer Influenced and Corrupt Organisation Act, États-Unis

SCADA : Supervisor Control and Data Acquisition, gestion et contrôle de processus industriels en temps réel

SCIE : Service ministériel de coordination à l'intelligence économique, France

SDECE : Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage, France

SEC : Securities and Exchange Commission, États-Unis

SEIN : Société d'encouragement pour l'industrie nationale, France napoléonienne

SFO : Serious Fraud Office, Royaume-Uni

SGDN : Secrétariat Général de la Défense nationale, France

SISSE : Service de l'information stratégique et de la sécurité économique, France

SRI : Systèmes et réseaux d'information (= NIS en anglais), Union européenne

STATT : Swedish Technical Attaches, Suède

STRJD : Service technique de recherches judiciaires et de documentation (gendarmerie), France

SVR : Service de renseignements extérieurs, Russie

TAFTA : Trans Atlantic Free Trade agreement ou Traité de Libre-Échange Trans-Atlantique
ou **TIPP**

TPP : *Trans-Pacific Partnership* ou Partenariat Trans- Pacifique

TPCC : Trade Promotion Coordinating Committee, États-Unis

TRACFIN : Traitement du renseignement et de l'action contre les circuits clandestins, France

UIT : Union internationale des télécommunications, organisme de l'ONU

UKBA : le *United Kingdom Bribery Act*, Royaume-Uni

UKTI : UK Trade and Investment, Royaume-Uni

Première partie

Aux sources de la sécurité économique et de

l'Intelligence économique

« La seule chose qui permet au mal de triompher est l'inaction des hommes de bien »

Edmund Burke

Introduction à la première partie.

La thématique de la sécurité économique reste à défricher en géopolitique. La sécurité économique est une partie de l'intelligence économique qui reste longtemps négligée en France, aussi bien par les acteurs économiques et politiques que par le monde universitaire. Il convient dans cette première partie de bien circonscrire le champ d'investigation de cette étude, de s'interroger sur le positionnement de la France, en matière d'intelligence et de sécurité économique, par rapport à ses partenaires, et de revenir sur l'antienne d'un « retard français » déjà entendu pour la révolution industrielle. Il convient aussi de s'arrêter sur les différents acteurs de l'intelligence et la sécurité économique, en constatant leur variété qui n'est pas toujours synonyme de complémentarité. Ce chapitre envisage la sécurité économique en partie sous le chapeau de l'intelligence économique car la sécurité économique ne s'en distingue que lentement.

Chapitre 1 : Les matrices idéologiques de la sécurité économique

*« Il est certains esprits dont les sombres pensées
 Sont d'un nuage épais toujours embarrassées ;
 Le jour de la raison ne le saurait percer.
 Avant donc que d'écrire apprenez à penser.
 Selon que notre idée est plus ou moins obscure,
 L'expression la suit, ou moins nette, ou plus pure.
 Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
 Et les mots pour le dire arrivent aisément »*
 Boileau, Art poétique, Chant I, v. 147-207

Introduction au chapitre 1

Ce premier chapitre est l'occasion de s'interroger sur la valeur notionnelle des termes qui se rattachent à la sécurité économique. S'arrêter ses matrices idéologiques revient à réfléchir aux schémas de pensée qui articulent ce domaine. Il s'agit aussi de constater qu'une bonne partie du champ lexical de la sécurité économique provient du monde anglo-saxon, avec les inévitables approximations de la traduction voire ses trahisons. Ce chapitre permet aussi de reprendre les définitions des notions qui en s'enchevêtrant donne toute sa complexité à la sécurité économique ; c'est aussi le moyen de mieux comprendre les liens entre sécurité économique et géopolitique.

1.1 Une définition peu aisée de l'intelligence économique et de la sécurité économique

La sécurité économique est un concept qui reste peu compréhensible pour beaucoup, très souvent confondu avec l'intelligence économique.

1.11 Une définition très floue de l'intelligence économique

L'intelligence économique, avec laquelle est confondue la sécurité économique bien qu'elle n'en soit qu'une part, est une notion qui échappe à la compréhension, peut-être en raison du pourquoi et du comment de sa naissance.

1.111 Une définition tardive

Le concept d'intelligence économique provient du monde anglo-saxon, ce qui explique peut-être pourquoi il s'échappe longtemps à notre compréhension.

Le terme d'« *intelligence économique* » est forgé tardivement en France. Il l'est à partir d'une expression venue du monde anglo-saxon qui est la « *Competitive Intelligence* », ce qui

montre ici l'antériorité de la conception intellectuelle outre-Manche et outre-Atlantique, qui est en vogue dès les années 1960. Il est lui-même l'héritier de la « *Business Intelligence* » qui apparaît dans les années 1950 aux Etats-Unis¹ dans le cadre d'une utilisation plus efficace du nouvel outil informatique. La France, elle, ne s'empare pas du concept de l'intelligence économique au niveau officiel avant la dernière décennie du XX^{ème} siècle, avec le rapport Martre publié en 1994. On peut donc ici s'interroger sur le prisme de la langue. Le terme d'« *intelligence* » est à l'évidence plus subtil que « *compétitive* » et moins réducteur que « *business* », plus intellectuel. Il le sort de la sphère strictement commerciale pour le faire entrer dans le cercle de la réflexion, de la stratégie, du cérébral, à l'image de l'Athéna Pallas. C'est aussi révélateur des différences culturelles entre le monde anglo-saxon plus « pro-business » que le monde français, c'est aussi ce que montre la différence des temporalités. Le monde anglo-saxon perçoit l'intérêt de l'intelligence économique bien avant les Français.

Deux auteurs américains sont parmi les premiers à définir l'intelligence économique. Il s'agit de Washington Platt², général de l'armée américaine, et Harold Wilensky. L'intelligence économique est pour ce dernier³ une activité de production, par une organisation, de connaissances à visée économique et stratégique à partir de sources ouvertes c'est-à-dire légales. Information et connaissance sont donc les maîtres-mots de l'intelligence économique qui relève aussi bien des structures étatiques que des entreprises. Cette notion ne s'impose pourtant que plus tardivement, à la suite de Mickael Porter, au milieu des années 1980, à l'université américaine d'Harvard. La maturation est déjà longue avant que les Français ne s'approprient cette notion.

Christian Harbulot est l'un des premiers à utiliser le terme d'« *intelligence économique* », en 1992 dans le *Bulletin de veille du CPE*⁴. Alain Juillet⁵ définit la « *compétitive intelligence* » comme « *ayant pour objet non seulement la recherche et la sécurisation de l'information, mais aussi sa diffusion en interne et en externe, auprès de cibles dûment identifiées* »⁶. L'intelligence économique et la communication de l'information ont donc une grande proximité.

Si les Français peinent à conceptualiser l'intelligence économique, ils la pratiquent pourtant depuis longtemps.

La France révolutionnaire de Napoléon est soumise à un blocus économique dont le pivot est anglais. Elle accuse en outre un retard sur son ennemi outre-Manche au niveau industriel, très occupée à faire la révolution et la guerre. Le différentiel économique s'accroît

¹. HARBULOT, Christian. Alii. *Manuel d'intelligence économique*. Paris, Presses universitaires de France, collection Major, 2012, p. 10.

². PLATT, Washington. *Strategic Intelligence Production*, New York, F. A. Praeger, 1957

³. WILENSKY, Harold. *Organizational Intelligence: Knowledge and Policy in Government and Industry*, New York, basic Books, 1967

⁴. DELBECQUE, Éric. *Les politiques d'intelligence économiques*, Paris, PUF, que-sais-je, n° 3807, p. 35.

⁵ Alain Juillet a réorganisé la DGSE entre 2002 et 2003, date à laquelle il devient Haut Responsable de l'Intelligence Économique auprès du premier ministre, jusqu'en 2009.

⁶. JUILLET Alain, RACCOUCHOT, Bruno. L'influence, le noble art de l'intelligence économique. Communication et organisation, 2012 n°42, <https://communicationorganisation.revues.org/3921>

donc entre les deux pays, en défaveur de la France ; or Napoléon a besoin d'une base économique puissante pour pouvoir continuer à mener la guerre en Europe. Le « nerf de la guerre » reste bien sûr l'argent. C'est dans ce cadre que l'on peut comprendre qu'il charge son ministre de l'intérieur Jean-Antoine Chaptal de créer un système de défense d'une industrie nationale balbutiante. À cet effet, il crée en 1801, avec les consuls Cambacérès et Lebrun, une Société d'encouragement pour l'industrie nationale (SEIN) que Christian Harbulot qualifie d'« *instrument de guerre économique* »¹ car elle collecte des informations économiques et technologiques. Il s'agit non seulement de relever le défi de l'innovation (les Anglais sont en avance dans ce domaine), et c'est ainsi que sont mis en place des concours pour l'encourager (dont le concours Lépine, créé en 1901 par le préfet de police du département de la Seine, est l'héritier), mais aussi de diffuser, au sein des entreprises françaises, des renseignements et informations récoltées outre-manche.

Ainsi, la rivalité entre Londres et Paris et la lutte pour l'hégémonie, donc la géopolitique, est à la naissance des pratiques d'intelligence économique en France.

Ce fait dépasse largement l'anecdote, il est en réalité très significatif de ce qu'est l'intelligence économique. Elle est étroitement liée à l'État, sa politique, sa stratégie et relève d'un exécutif qui prépare l'avenir. C'est la prise de conscience que l'économie permet d'avoir les moyens de sa politique, en particulier sa politique de puissance, ce qu'illustre bien cet exemple. C'est une doctrine² à la fois défensive et offensive. Il faut protéger la base industrielle nationale de la concurrence extérieure, car l'industrie est bien évidemment un instrument indispensable de la puissance des États dès le XIX^{ème} siècle (on revient aujourd'hui, au début du XXI^{ème} siècle, à cette analyse). La collecte d'« *informations stratégiques* » devient essentielle pour être concurrentiel, elle doit en outre parvenir jusqu'aux entreprises qui doivent à leur tour s'en saisir. On retrouve ici le renseignement économique – qui peut avoir un caractère légal ou moins légal et dans ce cas il s'agit plutôt d'espionnage économique – qui fait partie intégrante de l'intelligence économique et de la sécurité économique qui visent à pérenniser l'activité économique sur le territoire. On retrouve enfin une alliance entre des acteurs très différents, État, agences publiques, entreprises privées, qui participent tous à leur niveau à une forme de patriotisme économique³. De nombreux enjeux autour de cette question sont ainsi posés.

De même le général de Gaulle donne, dans les années 1960, un volet économique à sa stratégie d'indépendance nationale avec sa politique de « champions nationaux », grandes entreprises destinées à devenir des leaders dans leur domaine respectif ou sa volonté d'investir des secteurs clés de l'économie : l'énergie avec Elf-Aquitaine, ou le domaine informatique.

¹. HARBULOT Christian. *Sabordage : « comment la France détruit sa puissance »*. Paris, François Bourin, 2014, p. 44.

². Le dictionnaire Le Grand Robert de la langue française définit ainsi une doctrine : « *ensemble de notions considérées comme vraies et par lesquelles on prétend fournir une interprétation des faits, orienter ou diriger l'action de l'homme en matière religieuse, philosophique, scientifique, etc .* » Cette définition convient très bien ici puisqu'il s'agit d'orienter une politique (ensemble d'actions coordonnées).

³. Éric Delbecq définit le patriotisme économique comme « *l'idée de réciprocité dans les comportements commerciaux et les relations économiques en général* », il ne le réduit donc pas au protectionnisme.

Intelligence économique se conjugue ici avec volonté d'autonomie pour préserver une certaine souveraineté nationale.

Les liens entre géopolitique et pratiques d'intelligence et de sécurité économiques sont forts. Cette pratique n'amène pourtant que tardivement sa conceptualisation ; un déni ?

Ce n'est que dans le contexte post-guerre froide, de l'épanouissement de la mondialisation économique¹ depuis les années 1980, dans lequel les tensions et rivalités géoéconomiques tendent à remplacer les tensions plus géopolitiques que s'épanouit la guerre économique. « *L'économie et ses divers acteurs devinrent alors un formidable outil, pour ne pas dire une arme, pour gagner, au-delà des marchés, des batailles géopolitiques puis géostratégiques, d'influence, opiniâtres et méthodiques, que la lutte armée ne permettait plus directement de remporter, vu la complexité des enjeux et l'abandon du recours à la force brute entre puissances « civilisées ».* Le concept de « guerre économique » était né »².

Il y existe donc une réelle difficulté à définir clairement l'intelligence économique, et on peut reprendre ici l'explication qu'en donne Jean-François Daguzan³ : « *En réalité cette difficulté sémantique manifeste le fait que l'on se trouve dans ce domaine et à cette fonction à la charnière de plusieurs mondes et de plusieurs activités* ».

1.112 Comment parvenir à une définition satisfaisante ?

Il faut pour cela revenir ce qui est au cœur de l'intelligence et la sécurité économique, l'information. L'intelligence économique peut être ainsi définie : « *Un mode de gouvernance dont l'objet est la maîtrise de l'information stratégique et qui a pour finalité la compétitivité et la sécurité de l'économie et des entreprises* » Alain Juillet, ancien Haut responsable chargé de l'Intelligence économique au secrétariat général de la Défense nationale (SGDN)⁴.

L'information est au cœur de l'intelligence économique car elle permet de prendre une décision éclairée dans un environnement en perpétuelle mutation.

Encadré 1 : Information et intelligence économique

« L'intelligence stratégique est un processus de collecte, traitement et diffusion de l'information qui a pour but la réduction de la part d'incertitude dans la prise de toute décision stratégique. Si à cette finalité on ajoute la volonté de mener des actions d'influence, il convient alors de parler d'intelligence économique » Carlo Revelli, 1998⁵.

« L'Intelligence économique se présente dans un processus de collecte systémique de collecte, de traitement, de diffusion et de protection de l'information et de connaissance sur l'environnement en vue de prendre des décisions » Bernois et Romani, 2000⁶.

¹. La mondialisation peut être définie ici comme la concurrence de tous contre tous.

². DAMAISIN d'ARES J-C, *Intelligence économique et renseignement. Pour en finir avec les amalgames*, Paris, Éditions JPO, 2016, p. 17.

³. DAGUZAN, Jean-François. « Pour en finir avec l'intelligence économique. », *Défense nationale*, n°12, 2004, p. 95.

⁴. GAUCHON, Pascal et alii. *Dictionnaire de géopolitique et de géoéconomie*, Paris, PUF, collection Major, 2011, pp. 344-345.

⁵. Ibid.

⁶. In Damaisin d'Arès ibid. F. Bournois est responsable des enseignements et études à l'IHEDN

La maîtrise de l'information est donc essentielle dans une « économie de la connaissance » qui peut être ainsi comprise : « *L'économie fondée sur la connaissance correspond essentiellement, dans chaque pays, au secteur d'activités de production et de service fondées sur des activités intensives en connaissance. Celles-ci sont habituellement repérées en combinant des indicateurs portant sur la production et la gestion des savoirs, tels que les dépenses de recherche et développement (R&D), le taux d'emploi des travailleurs diplômés et l'intensité de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information.* »¹.

Cette nouvelle phase du capitalisme succède à une économie industrielle et manufacturière qui commence dans les premières décennies du XIX^{ème} siècle. L'innovation est plus que jamais au cœur des processus de production de richesse comme l'a annoncé Joseph A. Schumpeter² avec le processus de « *création destructrice* ». Les innovations occupent désormais une place centrale dans la croissance économique, aussi bien au niveau du renouvellement des produits, que dans l'amélioration des procédés de fabrication ou d'organisation interne des entreprises. Ceci explique l'importance croissante de l'information et donc de sa protection. C'est aussi le constat d'Harold Wilensky³, car produire, détenir, comprendre l'information donne un avantage concurrentiel.

L'intelligence économique se définit alors comme une activité stratégique aussi bien pour une entreprise que pour un État ; elle est nécessaire dans un monde économique de compétition. Nous sommes, en outre, entrés depuis les années 1990 dans l'ère des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) où l'information n'a jamais aussi vite circulé. Il devient encore plus nécessaire de la maîtriser, si possible avant les autres comme l'écrivent Philippe Clerc et Rémy Pautrat⁴ « *Les nations entrent dans une nouvelle ère géostratégique caractérisée par la maîtrise des flux de savoir et de connaissance qui est devenue une des variables essentielles de la compétitivité et du développement économique, l'ingrédient de la richesse* ». Détenir l'information est donc devenu un avantage sensible, dans une économie de la connaissance, car elle en est au fondement. Les nations rivalisent pour l'acquérir et conserver ainsi leur puissance.

Christian Harbulot définit l'intelligence économique comme « *la recherche et l'interprétation systématique de l'information accessible à tous, afin de décrypter les intentions des acteurs et de connaître leurs capacités. Elle comprend toutes les opérations de surveillance de l'environnement concurrentiel (protection, veille, influence) et se différencie du renseignement traditionnel par : la nature de son champ d'application, puisqu'elle concerne le domaine des informations ouvertes, et exige donc le respect d'une déontologie crédible ; l'identité des acteurs, dans la mesure où l'ensemble des personnels et de l'encadrement – et non plus seulement les experts – participent à la construction d'une culture collective de l'information ; ses spécificités culturelles, car chaque économie nationale produit un modèle original d'intelligence économique dont l'impact sur les stratégies commerciales et industrielle*

¹. FORAY, Dominique. *L'économie de la connaissance*. Paris, La Découverte, collection Repères, 2009, 128 p.

². SCHUMPETER, Joseph Aloïs. *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1951 pour la traduction française

³. WILENSKY, Harold. Op. cit.

⁴. GUILHON, Bernard et LEVET, Jean-Louis, *De l'Intelligence économique à l'économie de la connaissance*, Paris, Economica, 2003, cité in LAIDI, Ali, *Les secrets de la guerre économique*, op. cit., p.29.

varie selon les pays »¹. L'intelligence économique ne se réduit donc pas à la maîtrise de l'information, même si elle ne pas en faire l'économie.

Celle-ci est un atout économique indéniable, c'est ce que souligne Claude Revel : « *L'information a été très vite comprise chez les Américains comme un facteur de production, qui contribue à la formation de la valeur ajoutée de l'entreprise. Cette prise en considération de la valeur immatérielle est une des raisons de la domination actuelle du « logiciel de pensée » anglo-saxon* »². La maîtrise de l'information est essentielle y compris dans la production de richesse. La précocité des Anglo-saxons dans ce domaine explique qu'ils dominent la littérature spécialisée ainsi que leur place prépondérante sur la scène économique.

En fait, l'intelligence économique est le produit d'un contexte nouveau, changeant et complexe. Elle répond à un nouveau besoin, né d'une économie qui s'est largement complexifiée au cours du XX^{ème} siècle, d'un environnement géoéconomique et géopolitique dans lesquels les repères sont plus difficiles à saisir. La mondialisation – qui connaît différentes phases depuis l'internationalisation des économies identifiée par Fernand Braudel avec la mise en place du commerce triangulaire dans le sillage des grandes découvertes des XV et XVI^{ème} siècles ou la « *première mondialisation* » que définit Suzanne Berger³ pour la période qui s'étend de la fin du XIX^{ème} siècle au début de la première guerre mondiale – commence à s'épanouir après la seconde guerre mondiale avec la reprise des échanges économiques mondiaux. Philippe Moreau-Defarges évoque à ce propos une « *explosion des flux* » après 1970⁴ qui aboutit à la mise en place d'un « *espace mondial unique* »⁵ très fragmenté et caractérisé par la multiplicité des conflits et autres formes de rivalité.

Cette idée est partagée par Nicolas Moinet qui estime que l'intelligence économique est une nécessité. « *Chacun d'entre nous peut aujourd'hui constater que nous sommes définitivement plongés dans un univers systémique, c'est-à-dire fait d'interdépendances variées entre des phénomènes qui paraissaient auparavant plus ou moins cloisonnés. Ce que révèle la crise, c'est que la dure loi des dominos fonctionne au XXI^{ème} siècle de manière largement imprévisible : tout au moins, l'homme en ignore la logique intime. Nous ignorons à peu près tout des systèmes que constituent les grandes problématiques de notre époque* »⁶. La mondialisation rend moins lisible les repères auparavant mieux maîtrisés. L'intelligence économique rend intelligible ce qui n'apparaît plus comme cohérent, voire disparaît aux yeux des décideurs économiques et politiques. Elle donne donc du sens à un contexte géoéconomique et géopolitique qui paraît ne pas en avoir ou que l'on saisit avec une difficulté grandissante.

Les cartes sont brouillées sur ce grand « espace de jeu » qu'est le marché mondial car il est animé d'un mouvement perpétuel qui le complexifie toujours un peu plus. Alain Juillet

¹. GAUCHON, Pascal et alii. *Dictionnaire de géopolitique ...* op. cit.

². REVEL, Claude. *La France, un pays sous influence?*, Paris, Vuibert, 2012, p.29.

³. BERGER, Suzanne. *Notre première mondialisation. Leçons d'un échec oublié*. Paris, Seuil, collection La République des idées, 2003, 95 p.

⁴. MOREAU-DEFARGES, Philippe. *La mondialisation*. Paris, Presses universitaires de France, collection Que-sais-je ?, 8^{ème} édition, 2010, p 27.

⁵. Op. cit, p. 23.

⁶. MOINET, Nicolas. *Petite histoire de l'intelligence économique. Une innovation à la française*. Paris, L'Harmattan, INHESJ, 2010, p 11 préface d'Eric Delbecq et de Ludovic François

rappelle pourquoi les cartes sont brouillées : « *la mondialisation et la dérégulation ont fondamentalement reconfiguré l'espace de la géopolitique en ajoutant les entreprises et autres acteurs de la société civile aux traditionnels acteurs publics et représentants du secteur non marchand* »¹. Les acteurs sont plus nombreux et les grandes entreprises sont plus puissantes que nombre d'États. Lorsque l'on comprend le monde dans lequel on évolue, on est plus à même de prendre les décisions qui s'imposent. Comprendre, c'est pouvoir agir de façon pertinente. Comprendre, c'est aussi pouvoir conserver son destin en main. Comprendre, c'est aussi avoir la capacité à préparer l'avenir. Voilà pourquoi on peut rejoindre Nicolas Moinet quand il affirme que l'intelligence économique est une nécessité.

Il reprend l'analyse² de Didier Danet en estimant que l'intelligence économique est « *la fille du désarroi dans lequel ont été plongé dans les années 1990 certains gestionnaires des grandes organisations socio-économiques privées face aux ruptures induites par les bouleversements technologiques, économiques et sociétaux* ». Elle est donc le produit de l'épanouissement de la mondialisation libérale des années 1980 qui modifie en profondeur les structures et les référents économiques des pays développés à économie de marché (PDEM) mais aussi du bouleversement géopolitique majeur qu'entraîne la chute du mur de Berlin : la fin de la guerre froide. Les explications géopolitiques ne sont pas à négliger. Avec la fin de l'affrontement entre les supergrands les logiques économiques deviennent plus prégnantes. C'est aussi l'analyse d'Ali Laïdi³ : « *L'opposition Est-Ouest est jetée aux oubliettes de l'Histoire. Place à un autre conflit : celui de la guerre économique ! (...) Dorénavant, le monde ne fonctionne plus aux idéologies mais à l'économie, au dollar-roi, aux résultats nets, aux bénéfices après impôts* ». Elle est partagée par de nombreux auteurs, dont Christian Harbulot, et nous reprendrons ici cette thèse.

C'est aussi dans ce contexte, depuis la fin du système de Betton Woods (15 août 1971) d'incertitudes économiques mais aussi de victoire de l'idéologie néo-libérale – portée notamment par l'école de Chicago de Milton Friedman - et de financiarisation grandissante de l'économie, qu'apparaissent de nouvelles pratiques managériales. Didier Danet⁴ en donne ainsi la substance : « *un tel mode de production des connaissances est particulièrement adapté à la généralisation de la normalisation de méthodes efficaces dans un univers stable ou en croissance régulière ; il l'est moins dans un contexte de ruptures multiples et profondes où des problèmes radicalement nouveaux surgissent (...) C'est sur cette caractéristique de la littérature managériale que s'est ancré l'intelligence économique* ». L'intelligence économique est donc une réponse à une croissance économique plus faible des PDEM, plus irrégulière qui pénalise les entreprises dont les marges se contractent aussi sous l'effet d'une donne énergétique radicalement différente depuis les chocs pétroliers des années 1970 qui ont nourri l'inflation, mais aussi une économie plus ouverte et logiquement plus concurrentielle. C'est aussi ce qu'affirme Alain Juillet : « *Pour exister comme acteur dans cet environnement*

¹. JUILLET, Alain. « Du renseignement à l'intelligence économique », *Défense Nationale* n°12, 2004, p. 8.

². MOINET, Nicolas. « L'épistémologie de l'intelligence économique face au défi de la communication ». *Revue internationale d'intelligence économique*, 2009/2, pp. 159-173.

³. LAIDI, Ali. *Les secrets de la guerre économique*, Paris, Seuil, 2004, p. 25-26.

⁴. DANET, Didier. « L'intelligence économique de l'État à l'entreprise. Guerre et stratégie ». *Les cahiers du numérique*, 2002/1 vol 3, p. 139.

instable, l'entreprise utilise l'anticipation par la pratique de l'intelligence économique et la diplomatie d'entreprise, qui inclut le lobbying, le développement durable et la citoyenneté d'entreprise »¹. L'intelligence économique est un mode d'action qui doit permettre de gagner en efficacité, et ainsi pérenniser la vie des entreprises qui la mettent en œuvre.

Nous venons d'essayer de comprendre dans quel cadre s'élabore progressivement l'intelligence économique dont la sécurité économique est un pan important.

L'intelligence économique recouvre aussi une réalité multiforme : « *elle se caractérise par un ensemble de pratiques entremêlées : la veille, la sécurité économique et l'influence, qui recouvrent respectivement des activités de surveillance et de décryptage de l'environnement de l'environnement et des stratégies des acteurs en présence ; des actions de sécurisation et de protection de l'information stratégique ; et enfin des opérations d'influence visant à favoriser le succès d'une organisation dans son environnement en maximisant son potentiel médiatique et relationnel, ainsi qu'en améliorant l'écoute dont elle bénéficie dans l'élaboration des normes qui l'impactent quotidiennement. Finalement, l'intelligence économique permet une meilleure appréhension des nouveaux risques d'atteinte à l'image, à la réputation et aux systèmes d'information, de prises de participation hostiles, et conduit parallèlement à la découverte d'opportunités d'affaires, principalement à l'international* »². Le champ de l'intelligence économique est donc très large, la sécurité économique en est seulement un de ses aspects, mais un aspect essentiel. Il concourt comme les autres – veille et influence – à la souveraineté économique des différents acteurs. Il ne s'agit pas non plus de raisonner en termes défensifs – protéger, conserver les acquis – et donc véhiculer l'image d'une mondialisation prédatrice, mais de se donner les moyens de réussir et de forger son avenir. Cela suppose l'action et non pas l'attentisme.

Viviane Couzinet³ qualifie l'intelligence économique de « multiréférentielle »⁴, car elle recouvre différents domaines, son d'objet est bien l'action sur l'environnement. C'est exactement ce qui motive cette thèse.

Dans un environnement économique plus concurrentiel que jamais, l'intelligence économique – dans ses différentes déclinaisons veille, sécurité, influence – est une attitude, une forme de culture qui place non seulement le savoir et la connaissance au cœur de son référentiel mais aussi le combat. Elle est un art du combat, celui face aux autres acteurs économiques, qu'ils soient étatiques ou non, qu'il soit mené par des entreprises ou des entités publiques. Ce n'est bien sûr pas un combat au sens classique du terme, les formes revêtues sont bien plus subtiles. Nicole d'Almeida⁵ l'expose ainsi « *L'intelligence économique n'est pas seulement un*

¹. JUILLET, Alain. « Du renseignement à l'intelligence économique », op. cit, p. 8.

². MOINET, Nicolas. *Petite histoire de l'intelligence économique française*, op. cit, p. 15. Préface

³. Viviane Couzinet est docteur en Sciences de l'Information et la Communication, habilitée à diriger des recherches et professeur en sciences de l'information et de la communication à l'Université Paul Sabatier (Toulouse III), elle appartient au Laboratoire d'études et de recherches en sciences sociales (LERASS)

⁴. COUZINET, Viviane. Intelligence économique et sciences de l'information et de la communication : quelles questions de recherche ?, Actes du colloque international de ISK-France, avril 2005, Presses universitaires de Nancy, p. 21.

⁵. D'ALMEIDA, Nicole. *Les promesses de la communication*. Paris, Presses universitaires de France, collection Sciences modernités philosophies, 2002, p. 51.

art de la gestion de l'information, un art de la guerre (au sens où a été créée en France une École de la guerre économique), elle est aussi et surtout un art d'une habileté à comprendre finement et globalement un environnement complexe et à prendre la bonne décision ».

L'intelligence économique relève donc de l'intelligence *rusée*, celle de Métis déesse grecque mère d'Athéna, qui permet de prendre les bonnes décisions au bon moment, grâce à une bonne *intelligence* du contexte et des enjeux. C'est à celui qui se montrera le plus intelligent... en tout cas plus que ces partenaires et/ou concurrents ; d'ailleurs Nicolas Moinet¹ affirme que « *l'intelligence des uns se mesure nécessairement à l'aune du déficit d'intelligence des autres* ». Compréhension, intelligence, savoir, connaissance, sens, ruse, action : voilà des mots opératoires pour définir l'intelligence économique.

Éric Delbecque² élabore, quant à lui, une définition assez synthétique l'intelligence économique comme « *à la fois une culture de combat économique, un savoir-faire (composé de méthodes et d'outils relatifs à la veille, à la sécurité économique et à l'influence) , une politique publique (visant à contribuer à l'accroissement de la puissance par l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies géoéconomiques et de sécurité économique, ainsi que par des actions en faveur de la maîtrise collective de l'information stratégique)* ».

Pour sa part, Alain Juillet en donne une définition assez claire : « *Plus qu'un ensemble de méthodes et de techniques, l'intelligence économique est avant tout un état d'esprit fait d'ouverture sur le monde, de goût de l'analyse, de volonté de ne pas subir, et de mutualisation de l'expérience et des connaissances* »³. L'intelligence est donc, avant tout, une attitude, une façon d'appréhender le monde pour mieux préparer l'avenir.

On peut aussi considérer avec Jacques Fontanel⁴, que l'intelligence économique est « *une arme redoutable qui révolutionne les conditions de la compétition mondialisée des échanges. Elle intéresse à la fois le développement des entreprises et la sécurité et la défense de la nation. En effet, une puissance militaire doit s'appuyer sur une économie forte, une technologie de pointe et un système d'information efficace en vue de comprendre les stratégies des autres acteurs. Si l'intelligence économique concerne les entreprises dans un premier temps, la faiblesse des unités de production nationales constitue aussi un facteur de réduction de l'indépendance et de la force d'une nation. Le Sénat a demandé la « criminalisation » de l'espionnage économique sur le sol américain.* ». Son importance est conférée, notamment, par son efficacité et le gain qu'elle peut procurer tant aux entreprises qu'aux acteurs publics de l'échelle locale à celle de l'État. Cette définition souligne avec justesse la dimension géopolitique de l'intelligence économique.

¹. MOINET, Nicolas. *L'épistémologie de l'intelligence économique face au défi de la communication...* op. cit.

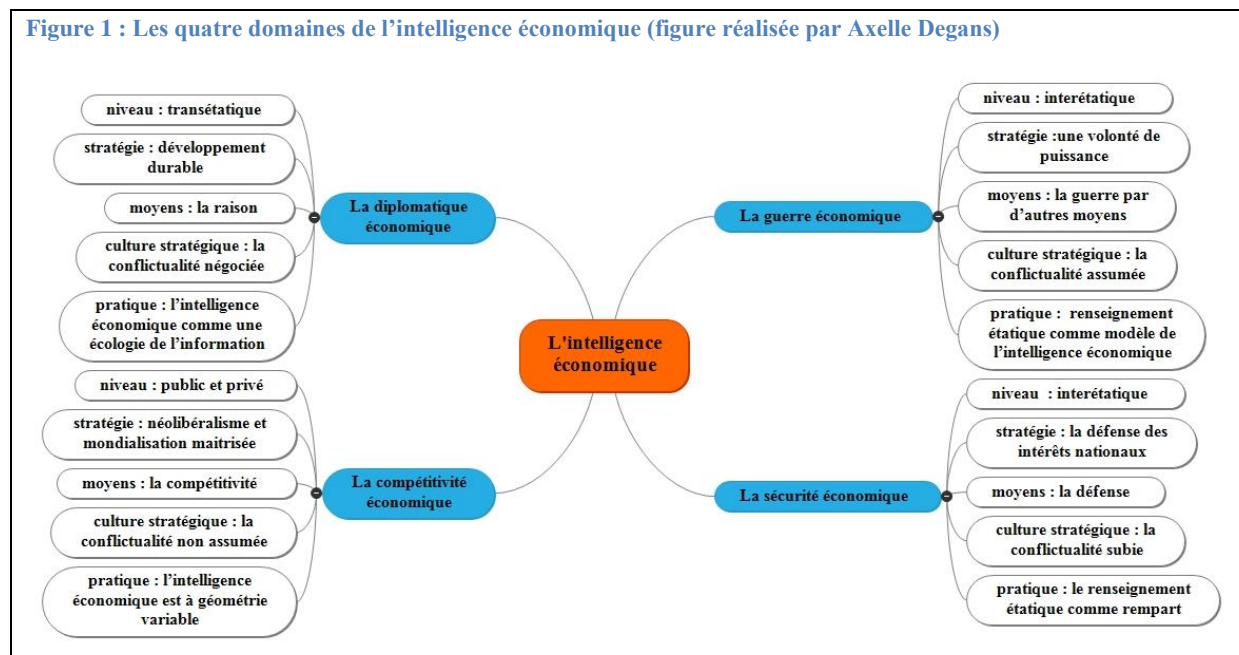
². GAUCHON, Pascal et alii. *Dictionnaire de géopolitique...* op. cit, p. 346.

³. JUILLET, Alain. « Du renseignement à l'intelligence économique », op. cit. p. 20.

⁴. FONTANEL, Jacques. « La sécurité économique et sociétale : pour une conceptualisation humaniste multidimensionnelle », *Paix et Sécurité Européenne et Internationale*.

L'intelligence économique recouvre quatre principaux domaines, comme le montrent Franck Bulinge et Nicolas Moinet dans un article publié dans la revue *Problèmes économiques*¹. La guerre économique, théorisée par Bernard Esambert et Christian Harbulot pour qui il s'agit de « *la poursuite de la guerre par d'autres moyens* ». La conflictualité – notamment commerciale – domine ce discours, mais l'existence de la guerre économique est niée par de nombreux acteurs politiques ou universitaires.

Franck Bulinge et Nicolas Moinet² définissent les quatre courants de l'intelligence économique :



La guerre économique, « *la poursuite de la guerre par d'autres moyens* » selon Christian Harbulot, lit la mondialisation au travers du prisme de l'entrechoquement des puissances. La conflictualité et la violence économique structurent alors les relations entre les différents acteurs économiques, l'actualité (OPA, délocalisations, mesures de dumping...) accrédite cette analyse. Sa nature est fortement géopolitique.

La sécurité économique est le deuxième champ d'action défini par ces auteurs. Le ministère de l'Intérieur, et surtout l'Institut national des hautes études de sécurité (INHES) sont les défricheurs de l'Intelligence économique. La sécurité économique passe par la création d'une culture de l'intelligence économique grâce à de nombreuses actions de sensibilisation. La défense des intérêts nationaux témoigne aussi de sa dimension géopolitique.

La compétitivité économique est le troisième aspect de l'intelligence économique, probablement le plus communément accepté aussi bien par les acteurs économiques que politiques et universitaires. L'intelligence économique est alors conçue comme un outil de la compétitivité des entreprises comme des territoires et plus largement des nations. Ainsi, il a été

¹. BULINGE, Franck et MOINET, Nicolas. « L'intelligence économique : un concept, quatre courants », *Problèmes économiques* n°3113, juin 2015

². BULINGE, Franck et MOINET, Nicolas. L'intelligence économique : un concept, quatre courants, op. cit.

« concrétisé par la création des pôles de compétitivité », preuve que les décideurs s'en saisissent.

Enfin, la diplomatie économique est le quatrième champ d'action défini par les auteurs. Ils reprennent la définition donnée par Begeijk et Moon¹ « un ensemble d'activités visant des méthodes et des procédés de la prise internationale de décision et relatives aux activités économiques transfrontières dans le monde réel ». La dimension géopolitique de la diplomatie économique est évidente.

Il apparaît donc bien peu aisé de donner une définition universitaire satisfaisante de l'intelligence et de la sécurité économiques. Il faut donc maintenant s'intéresser aux définitions qu'en donnent les différents acteurs étatiques français.

1.113. Les définitions officielles de l'intelligence économique

En France, la première définition officielle est donnée dans le rapport Martre de 1994² :

Encadré 2 : Définition officielle de l'intelligence économique

« L'intelligence économique peut être définie comme l'ensemble des actions coordonnées de recherche, de traitement et de distribution en vue de son exploitation, de l'information utile aux acteurs économiques. Ces diverses actions sont menées légalement avec toutes les garanties de protection nécessaires à la préservation du patrimoine de l'entreprise, dans les meilleures conditions de qualité, de délais et de coût. L'information utile est celle dont ont besoin les différents niveaux de décision de l'entreprise ou de la collectivité, pour élaborer et mettre en œuvre de façon cohérente la stratégie et les tactiques nécessaires à l'atteinte des objectifs définis par l'entreprise dans le but d'améliorer sa position dans son environnement concurrentiel. Ces actions, au sein de l'entreprise, s'ordonnent en un cycle ininterrompu, générateur d'une vision partagée des objectifs à atteindre.

La notion d'intelligence économique implique le dépassement des actions partielles désignées par les vocables de documentation, de veille (scientifique et technologique, concurrentielle, financière, juridique et réglementaire...), de protection du patrimoine concurrentiel, d'influence (stratégie d'influence des États-nations, rôle des cabinets de consultants étrangers, opérations d'information et de désinformation...). Ce dépassement résulte de l'intention stratégique et tactique, qui doit présider au pilotage des actions partielles et au succès des actions concernées, ainsi que de l'interaction entre tous les niveaux de l'activité, auxquels s'exerce la fonction d'intelligence économique : depuis la base (internes à l'entreprise) en passant par des niveaux intermédiaires (interprofessionnels, locaux) jusqu'aux niveaux nationaux (stratégies concertées entre les différents centres de décision), transnationaux (groupes multinationaux) ou internationaux (stratégies d'influence des États-nations). »

Cette longue définition est révélatrice de la difficulté de s'emparer du concept de l'intelligence économique. La définition de l'intelligence économique donnée par le rapport Martre est alors souvent réduite à la suivante :

« Ensemble des actions coordonnées de recherche, de traitement et de distribution, en vue de son exploitation, de l'information utile aux acteurs économiques ».

¹. Cité par REVEL, Claude. « Diplomatie économique multilatérale et Influence », *Géoéconomie*, hiver 2010-2011, pp. 59-67.

². MARTRE, Henri. *Intelligence économique et stratégie des entreprises*. Rapport du groupe de travail du Commissariat général au plan. Paris, Documentation française, 1994

Elle est parfois complétée par la phrase suivante « *Ces diverses actions sont menées légalement avec toutes les garanties de protection nécessaires à la protection du patrimoine de l'entreprise...* ».

Le rapport Martre est essentiel car il donne un cadre conceptuel officiel à l'intelligence économique en France. Il montre aussi que les pouvoirs publics – agents économiques d'importance – commencent à s'intéresser à ce domaine stratégique, prélude à une action publique. C'est ce qui aurait ou - ou dû – advenir, or il n'en est rien. Ce rapport est resté, pour ainsi dire, lettre morte. Si certaines personnes ont bien perçu les enjeux, il faut bien comprendre que pour l'essentiel les décideurs politiques et économiques français ne sont pas prêts.

Dix ans après, le député du Tarn Bernard Carayon publie en 2003, à la demande du premier ministre Jean-Pierre Raffarin, un nouveau rapport intitulé « *Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale* » dont il renouvelle la définition. Il commence par y reprendre la définition donnée dans le rapport Martre, soulignant : « *L'intelligence économique a fait l'objet de multiples définitions d'experts. Plusieurs des personnalités auditionnées ont souligné la confusion – entretenue par la double acception du mot intelligence – entre intelligence économique et espionnage, et suggéré de changer d'appellation. À la fois anglicisme et néologisme, « l'intelligence économique » reste cependant une « marque » sur laquelle tout le monde s'entend, faute d'un autre choix crédible* »¹. En fait, il ne donne pas lui-même une nouvelle définition officielle regrettant « *chacun des spécialistes de l'intelligence économique la conçoit à l'aune de ses propres préoccupations. Il serait donc vain de faire prévaloir une définition qui rallierait nécessairement contre elle ceux qui ne s'y retrouveraient pas tout à fait, sans satisfaire complètement ceux qui en partageraient l'essentiel...* »². Son rapport se termine pourtant en donnant, en annexe, de multiples définitions telles que :

Encadré 3: Les définitions de l'intelligence économique données dans le rapport Carayon

« L'Intelligence économique est un ensemble de concepts, méthodes et outils qui unifient toutes les actions coordonnées de recherche, acquisition, traitement, stockage et diffusion d'information pertinente pour des entreprises considérées individuellement ou en réseaux, dans le cadre d'une stratégie partagée. » « *Intelligence économique, un guide pour débutants et praticiens* », Conseil régional de Lorraine, juin 2003.

« Le concept d'intelligence économique recouvre les champs suivants :

- Au service de la cohésion sociale, l'instauration de relations entre l'État et les acteurs économiques et sociaux adaptées aux enjeux mondiaux de compétitivité participe, par le développement économique, au maintien du tissu social.
- Au service des entreprises, la mise à disposition de l'information utile et notamment économique et financière, commerciale, juridique et réglementaire, scientifique et technique ; la sensibilisation/formation des entreprises à l'utilisation de l'information ; le soutien des entreprises dans la conquête de marchés extérieurs, dans la veille technologique et concurrentielle, à l'acquisition de nouveaux savoir-faire...
- Au service de l'État, la définition de politiques, de stratégies, la mise en cohérence, le développement d'outils, de modes d'organisation et de travail au sein du Gouvernement et de l'administration visant à augmenter la performance économique de la France notamment par une meilleure circulation de l'information et une

¹. CARAYON, Bernard. *Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale*. Rapport au premier ministre, Paris, La documentation française, 2003, p. 12.

². CARAYON, *ibid.*, p. 17.

collaboration interministérielle plus fréquente. En ce sens, l'intelligence économique est un levier de réforme de l'État. » *Comité pour la Compétitivité et la Sécurité économique, 1996*

« L'Intelligence économique : outil stratégique de développement des entreprises Grâce au développement rapide et continu des technologies, l'accès à l'information est aujourd'hui grandement facilité et constitue sans nul doute l'une des caractéristiques majeures de la société qui se crée chaque jour devant nous. L'Intelligence Économique vise à tirer parti de cette situation en développant des méthodes qui permettent l'identification de sources pertinentes d'information, l'analyse de l'information collectée et sa transformation en connaissance pour aider à la prise de décision.

Tournée vers l'information disponible en dehors de l'entreprise, l'Intelligence Économique couvre de larges domaines d'intérêts, passant de la technologie au marché ou à la réglementation. [...]

L'Intelligence Économique est par ailleurs très liée à d'autres concepts comme le knowledge management – qui consiste à travailler avec l'information disponible à l'intérieur de l'entreprise – ou le business intelligence – qui réside dans l'utilisation des logiciels appropriés pour gérer de l'information quantitative. » *www.industrie.gouv.fr*¹

Ces définitions font le lien entre les impératifs politique, dont le maintien de la cohésion nationale n'est pas le moindre, et les intérêts économiques et commerciaux du pays et des entreprises. On retrouve une définition de l'intelligence économique donnée par le député Bernard Carayon sur le site internet très officiel du « *portail de l'IE. Centre de ressources et d'informations sur l'intelligence économique et stratégique* » :

Encadré 4: Définition de l'intelligence économique donnée sur le portail de l'IE

« L'intelligence économique est "une politique publique d'identification des secteurs et des technologies stratégiques, d'organisation de la convergence des intérêts entre la sphère publique et la sphère privée", rappelle le député. C'est "une politique publique se définissant par un contenu et par le champ de son application. Le contenu vise la sécurité économique. Il doit définir les activités que l'on doit protéger et les moyens que l'on se donne à cet effet. Il détermine comment accompagner les entreprises sur les marchés mondiaux, comment peser sur les organisations internationales où s'élaborent aujourd'hui les règles juridiques et les normes professionnelles qui s'imposent aux États, aux entreprises et aux citoyens »²

Celle-ci a le mérite de souligner que l'intelligence économique relève pleinement de l'action des pouvoirs publics et qu'elle ne peut se concevoir sans une étroite collaboration entre tous les acteurs économiques qu'ils soient étatiques, privés, quelque soient les échelles, locale (collectivités locales et petites entreprises), régionale (régions et donc préfetures, et aujourd'hui « grandes régions », entreprises de plus grande envergure), nationale voire supranationale (États et donc logiquement Union européenne, grandes entreprises – Firmes transnationales -, marchés mondiaux). Un pont est fait avec le domaine du droit qui pèse toujours plus sur les acteurs économiques. Bernard Carayon lie aussi clairement l'intelligence économique et la sécurité économique dont il en fait la finalité.

Alain Juillet est nommé Haut responsable pour l'intelligence économique en France, il représente à ce titre l'État et donc peut en donner une définition officielle. Il la résume ainsi

¹. CARAYON, Bernard. Ibid., pp. 107-113.

². CARAYON, Bernard. Les définitions de l'intelligence économique, *Portail de l'IE*, <http://www.portail-ie.fr/article/572/Les-definitions-de-l-intelligence-economique>,

brièvement : « *il s'agit de la maîtrise et de la protection de l'information stratégique utile pour tous les acteurs économiques* »¹. Nicolas Moinet² reprend la définition qu'il en donne en 2004 :

Encadré 5 : Définition de l'intelligence économique donnée par Alain Juillet

« Ainsi, l'intelligence économique a pu se voir considérée comme une stratégie, comme une démarche ou un processus, comme une œuvre utile, ou encore être présentée tantôt sous l'angle des fonctionnalités, tantôt sous l'angle des techniques et des pratiques »

L'intelligence économique ne se laisse donc pas aisément définir. Elle n'est pourtant pas seulement un concept, mais aussi une attitude. Le terme « stratégie » employé par Alain Juillet donne une autre coloration à l'intelligence économique ; c'est désormais le champ militaire voire guerrier qui est investi ici. On entre ainsi dans le domaine de la guerre économique.

Claude Revel est déléguée interministérielle à l'intelligence économique entre mai 2013 et juin 2015, renouvelle à son tour sa définition.

Encadré 6 : Définition de l'intelligence économique donnée par Claude Revel

« L'intelligence économique, c'est la maîtrise de l'information, le but étant de connaître son environnement extérieur et par conséquent d'adapter par avance sa conduite. Elle permet d'identifier les opportunités et les déterminants du succès, d'anticiper les menaces, de prévenir les risques, de se sécuriser, d'agir et d'influencer son monde extérieur dans une optique de compétitivité internationale. L'intelligence économique se compose de trois volets. Le premier concerne le traitement de l'information. Cela consiste à recueillir les informations nécessaires, à les trier et à les valider. En d'autres termes, ce premier volet consiste à avoir l'information pertinente sur ses concurrents, sur les règles et les normes et d'une manière générale sur tout son environnement extérieur international. Le deuxième volet consiste à se sécuriser au niveau matériel mais surtout au niveau immatériel, c'est-à-dire à avoir la capacité d'anticiper les risques et les problèmes qui se rattachent notamment à la propriété intellectuelle, aux attaques sur son image ou sur son capital. Ce deuxième volet accorde une grande importance à la sécurisation des actifs immatériels. Le troisième volet consiste à savoir influencer et argumenter, convaincre, négocier, faire du lobbying professionnel mais également à savoir exercer l'influence normative en anticipant les règles et les normes internationales et en participant éventuellement à leur élaboration. L'intelligence économique permet de mieux connaître ses concurrents, les donneurs d'ordre, les règles et les normes qui peuvent influencer son activité et donc d'agir sur son environnement au lieu de le subir. Reste à noter que l'intelligence économique doit être déontologique et loin des pratiques d'espionnage, de vol et de trafic d'influence »³

Cette définition insiste sur l'importance de la prise en compte de l'environnement, c'est-à-dire du contexte géoéconomique et géopolitique devenu très compétitif, et pour tout dire assez violent. L'intelligence économique n'est pas seulement une théorie, c'est avant tout ce qu'elle qualifie de « *principe et mode de gouvernance qui s'adresse à toutes les organisations publiques ou privées* »⁴, c'est donc un mode d'action à mettre en œuvre par des acteurs multiples, dans des domaines variés et interdépendants, à toutes les échelles possibles. Cela

¹. JUILLET, Alain. Les secrets d'entreprises sont de plus en plus rares, Journal du Net, septembre 2004, http://www.journaldunet.com/management/0409/040949_juillet.shtml, 6

². MOINET, Nicolas. *Petite histoire de l'intelligence économique...* op. cit, p. 28.

³. REVEL, Claude. L'intelligence économique permet aux entreprises d'agir sur leur environnement au lieu de le subir" propos recueillis par Imen Gharb, *L'Économiste maghrébin*, septembre 2009, Wikipedia, article Intelligence économique, https://fr.wikipedia.org/wiki/Intelligence_%C3%A9conomique,

⁴. REVEL, Claude. « Intelligence économique, où en est-on? », *Problèmes économiques*, n° 3113, juin 2015, p. 16.

repose nécessairement sur une prise de conscience des enjeux géoéconomiques et géopolitiques et un désir d'action, ce qui n'est pas le moindre obstacle.

Après avoir défini l'intelligence économique, il convient maintenant de s'intéresser la sécurité économique qui s'en distingue progressivement.

1.12 Une définition un peu moins floue de la sécurité économique

Est-il seulement possible de donner une définition simplifiée de la sécurité économique sans pour autant être réducteur ?

1.121 Une définition simple de la sécurité économique ?

Alain Juillet¹ affirme « *Intelligence économique et sécurité sont intimement liées. On ne peut faire sérieusement de l'intelligence économique sans protéger ses propres données* »². La sécurité économique est en fait au cœur de l'intelligence économique, comme elle est devenue désormais essentielle pour les stratégies de puissance. Il fait bien le lien entre sécurité économique et monde numérique.

Le dictionnaire de géopolitique et de géoéconomie³ en donne une définition, assez étonnante, assez simple voire simpliste. Il définit les champs de l'intelligence économique comme suit : la veille (notamment la veille technologique), la protection de l'information et le lobbying. Les précisions apportées pour la « protection de l'information » font comprendre qu'il s'agit ici de la sécurité économique : « *certaines entreprises font du secret une culture, à l'instar de Coca-Cola qui n'a jamais breveté la formule de sa boisson de peur des copies* ». On peut constater qu'il s'agit d'une définition de la sécurité économique réduite aux acquêts, la cantonnant au niveau de l'entreprise, à la simple protection d'une information, cette fois-ci, considérée comme stratégique et vitale pour l'entreprise, avec des soupçons de « barbouzerie » (vol de données). Rien concernant les politiques publiques, rien non plus qui donne une dimension autre que la sûreté des entreprises ; ce dictionnaire envisage la notion de sécurité uniquement sous l'angle de la « sécurité collective », mais n'a pas créé d'item pour la « sécurité économique ». L'explication réside peut-être dans sa date de parution – 2011 – laissant comprendre à quel point ce domaine reste largement à défricher.

Le manuel d'intelligence économique coordonné par Christian Harbulot⁴, s'organise autour de six grandes parties (guerre économique, développement conflictuel, conquête par les connaissances, des menaces multidimensionnelles, l'information au service de la négociation, l'enjeu décisif de l'influence) sans distinguer particulièrement la sécurité économique. Celle-ci est pourtant développée dans le cadre de la réponse de l'intelligence économique au défi des nouveaux pays capitalistes. Elle est ainsi qualifiée par Peer de Jong et Camille Roux en charge

¹. Alain Juillet est l'ancien Haut responsable de l'intelligence économique pour le premier ministre

². JUILLET, Alain. *Intelligence économique et sécurité : cap vers un avenir commun.*, Sommet IES 26 mai 2015, IRIS, <http://www.iris-france.org/60190-intelligence-economique-et-securite-cap-vers-un-avenir-commun/>, consulté le 19 octobre 2016

³. GAUCHON, Pascal et alii. *Dictionnaire de géopolitique et de géoéconomie...* op. cit, p. 346.

⁴. HARBULOT, Christian. Alii. *Manuel d'intelligence économique*. Paris, Presses universitaires de France, collection Major, 2012, 457 p.

du chapitre en question : « *L'impératif de protection est vite apparu. Confié à un consultant extérieur pour des questions de neutralité et indispensable pour des raisons liées aux lois de l'OCDE, la sécurité économique, la plus connue car la partie la plus spectaculaire de l'intelligence économique, se structure progressivement autour de métiers très divers* »¹. Ils la définissent sous les angles des vérifications administratives, de la sanctuarisation, de la protection des expatriés, de la protection des projets et des produits, et de la sacralisation de la décision et de la culture de la confidentialité². La vision choisie de la sécurité économique reste encore assez restrictive. Elle est aussi abordée par le prisme de la sûreté, plus largement analysé³. La sécurité économique est ici de nouveau développée au niveau de l'entreprise qui, évoluant dans un contexte très concurrentiel et d'affrontement commercial assez âpre, doit se protéger de la concurrence en misant sur une information stratégique et à sécuriser. Les menaces sont devenues « *protéiformes* » et les entreprises « *vulnérables* » d'où la nécessité de la « *protection* ».

Est-il opportun, fructueux et porteur d'accepter de circonscrire la définition de la sécurité économique à la sûreté dans le cadre des entreprises ? Ne passe-t-on pas à côté des enjeux fondamentaux de l'intelligence économique et des bouleversements géoéconomiques et géopolitiques contemporains ? Nous allons bien évidemment envisager la définition de la sécurité économique sous le biais de la sûreté, en particulier à l'échelle de l'entreprise, mais aussi voir que l'on peut en accepter une conception plus large et donc plus féconde. La dimension géopolitique de la sécurité économique est généralement minorée.

1.122 Sécurité économique et sûreté des entreprises

Comment définir la sécurité économique ? Elle est souvent confondue avec la sûreté des entreprises, et pourtant elle ne peut s'y réduire même si la seconde appartient au champ d'analyse de la première.

La sûreté des entreprises concerne la sécurité des sites – de production, de recherche... – comme la sécurité des réseaux immatériels : informatique, les brevets... bref tout ce qui fait la valeur d'une entreprise, voire d'un acteur institutionnel. Les différents acteurs économiques évoluent dans le cadre d'une économie mondialisée très concurrentielle, ce qui offre d'évidentes opportunités. Le cadre ouvert de la mondialisation porte aussi en lui de nombreuses menaces dont il faut se prémunir.

Or, la sûreté des entreprises a longtemps été un domaine qui a présenté peu d'intérêt aux yeux des dirigeants. Ainsi, Nicolas Moinet peut affirmer : « *La sécurité est restée longtemps au niveau du gardiennage et des risques d'incendie, ce qui en faisait un secteur délaissé par les entreprises* »⁴. Il n'est plus possible aujourd'hui de conserver cette attitude minimaliste et ce pour plusieurs raisons.

¹. Ibid., p. 117.

². Ibid., p. 117-120.

³. Ibid., chapitre « La sûreté à l'aune des nouveaux rapports de force économique », de Luc ALLOIN, pp. 253-264.

⁴. MOINET, Nicolas, *La boîte à outils de la sécurité économique*, Paris, Dunod, 2015, p. 3.

La première raison de cette évolution est liée à l'extraordinaire montée en puissance – non qu'elle n'ait jamais existé auparavant – des actes de malveillance auxquels les entreprises doivent faire face. À ce titre, on peut estimer avec Éric Delbecq que :

Encadré 7 : La sécurité économique comme sûreté des entreprises

« Son objectif est de préserver ces dernières de toute atteinte de ses salariés et à leur patrimoine, matériel et immatériel (sites, informations, images, etc...). Elle s'insère dans le dispositif de protection de l'organisme qui comprend également un volet « sécurité » (lutte contre l'accidentel – cf missions CHSCT) »¹.

Il faut donc anticiper les malveillances, mettre en place des dispositifs de prévention, voire de remédiation ce qui passe alors par un « *management de crise* ».

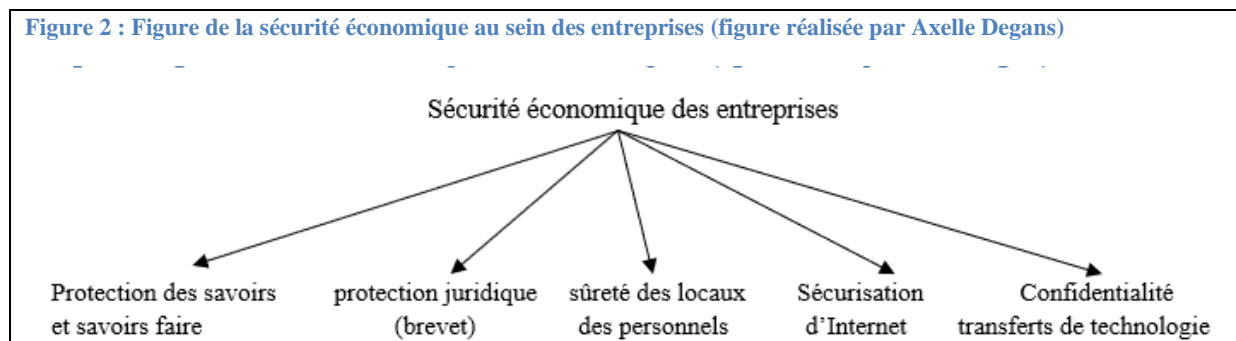
La seconde raison est la nécessaire recherche d'informations sur les concurrents, qui ne se limite pas seulement à la veille. Il faut aussi savoir si ses concurrents observent ou non les mêmes règles d'éthique et au cas échéant être en capacité de protéger aussi bien ses données que ses procédés de fabrication. Il faut réfléchir à la gestion interne à l'entreprise, former les personnels.

La sûreté des entreprises est devenue encore plus sensible avec le développement de l'économie du numérique, de l'environnement cyber riche d'opportunités tout en étant lourd de menaces. L'ère du Big Data² et des réseaux sociaux a largement complexifié la tâche de la sécurisation, tout en donnant une importance accrue et inédite à ce domaine.

La sûreté des entreprises passe aussi par l'évaluation des vulnérabilités, la détection des menaces qui pèsent sur elles. Elle nécessite la mise en place de stratégie, non pas purement sécuritaires, mais aussi la prise en compte de la protection de l'image, de l'e-réputation pour faire face aux campagnes de déstabilisation. Les entreprises doivent être capables d'élaborer un management de crise qui repose sur une communication maîtrisée pour faire face aux éventuels dégâts liés aux manœuvres d'un concurrent peu scrupuleux tout en continuant l'activité de l'entreprise. Le caractère stratégique de l'intelligence économique s'impose avec le temps, y compris à l'échelle des entreprises, et ce, quel que soit leur taille.

Au niveau des entreprises, la sécurité économique repose cinq points principaux :

Figure 2 : Figure de la sécurité économique au sein des entreprises (figure réalisée par Axelle Degans)



¹. DELBECQUE, Éric. *L'intelligence économique pour les nuls*, Paris, First Éditions, octobre 2015, p. 1.

². Le Big Data est un ensemble de mégadonnées numériques sensées aider les entreprises dans leur prise de décision, mais leur volume est tel qu'il nécessite des outils très performants d'analyse et pose aussi la question d'un monde orwellien.

L'échelle de l'entreprise est indispensable dans la mise en œuvre de la sécurité économique mais ne peut s'y restreindre. Il faut donc envisager une définition plus ample de la sécurité économique.

1.123 Sécurité économique a une acceptation plus large que la simple sûreté des entreprises

La sécurité économique peut-elle se confondre avec le renseignement économique ? Il est essentiel pour les entreprises et participe à leur pérennité, donc à leur sécurité économique. On en revient à l'importance de l'information et de la connaissance. Il faut convenir, en effet, que la connaissance permet d'être réaliste face à l'avenir, donc de mieux le préparer.

Le renseignement économique est à la confluence entre la veille et la sécurité économiques. Nous évoluons dans le cadre d'une « *économie de la connaissance* », ce qui explique qu'il faut être informé avant les autres, car une réaction rapide confère un véritable avantage concurrentiel. Alain Juillet¹ affirme qu'il faut aujourd'hui mieux prendre en compte la dimension du temps, il existe désormais une vraie utilité à traiter au plus vite les données – à rapprocher du développement du Big Data – car il existe une « *prime au leader* » qui accroît l'avantage concurrentiel sur les autres. La dimension géopolitique du renseignement économique n'est pas à omettre.

La veille consiste, quant à elle, en une recherche du renseignement économique pour « *comprendre d'abord, anticiper ensuite, agir enfin* »² grâce à des sources ouvertes. La limite avec les pratiques douteuses de quelques officines doit être clairement posée. On ne peut confondre renseignement et sécurité économiques avec l'espionnage industriel qui appartient à un autre monde.

Enfin, on peut donc considérer que le renseignement économique – avec des pratiques légales – appartient à la « galaxie » de la sécurité économique parce qu'il contribue à une stratégie d'indépendance et donc de souveraineté. Il n'est pourtant pas au cœur des pratiques de la sécurité économique. Cela rapproche encore davantage la sécurité économique de la géopolitique.

Ainsi, Alain Juillet rappelle : « *Il est donc erroné de réduire l'intelligence économique à la veille, au renseignement, à un nouveau mode de gestion ou à un avatar stratégique. Son champ recouvre l'ensemble de l'information accessible par des moyens légaux, soit 90 % de la totalité des informations existant dans le monde. Avec 6 milliards de données disponibles sur le web visible et invisible le problème n'est plus de trouver l'information mais bien de l'authentifier, de la valider et de la traiter par la mise en œuvre de moyens et de méthodes de recherche, de traitement et d'analyse de l'information, d'aide à la décision tout en la préservant*

¹. JUILLET, Alain. « Du renseignement économique à l'intelligence stratégique », *4^{ème} rencontres de l'ICC*, 13 octobre 2008, <http://tv.aege.fr/2009/01/du-renseignement-economique-a-intelligence-strategique-alain-juillet-icc-2008/>

². JUILLET, Alain. « Discours de clôture de l'Université d'été de l'intelligence économique 2008 par Alain Juillet », Université d'été du IE-CED, <http://tv.aege.fr/2008/11/discours-de-cloture-de-luniversite-dete-de-lintelligence-economique-2008-par-alain-juillet/>

par des systèmes de protection »¹. Les informations sont avant tout légales, et la vraie difficulté n'est pas tant de les collecter et de les sécuriser, mais de les analyser et de les comprendre pour ensuite être en capacité de s'en servir.

La sécurité économique est ainsi un point de convergence transdisciplinaire, ce qui en fait sa richesse.

Bernard Carayon lie clairement intelligence et sécurité économiques, puisqu'il estime que l'intelligence économique est « *une politique publique d'identification des secteurs et des technologies stratégiques, d'organisation de la convergence des intérêts entre la sphère publique et la sphère privée* ». Il fait de la sécurité économique la finalité de l'intelligence économique :

Encadré 8 : La sécurité économique au cœur de l'intelligence économique

« Une politique publique se définissant par un contenu et par le champ de son application. Le contenu vise la sécurité économique. Il doit définir les activités que l'on doit protéger et les moyens que l'on se donne à cet effet. Il détermine comment accompagner les entreprises sur les marchés mondiaux, comment peser sur les organisations internationales où s'élabore aujourd'hui les règles juridiques et les normes professionnelles qui s'imposent aux États, aux entreprises et aux citoyens »².

Claude Revel fait une analyse assez proche : « L'intelligence économique se compose de trois volets. Le premier concerne le traitement de l'information. Cela consiste à recueillir les informations nécessaires, à les trier et à les valider. En d'autres termes, ce premier volet consiste à avoir l'information pertinente sur ses concurrents, sur les règles et les normes et d'une manière générale sur tout son environnement extérieur international. Le deuxième volet consiste à se sécuriser au niveau matériel mais surtout au niveau immatériel, c'est-à-dire à avoir la capacité d'anticiper les risques et les problèmes qui se rattachent notamment à la propriété intellectuelle, aux attaques sur son image ou sur son capital. Ce deuxième volet accorde une grande importance à la sécurisation des actifs immatériels »³.

Pour leur part, Franck Bulinge et Nicolas Moinet font de la sécurité économique un des courants majeurs de l'intelligence économique. Ils qualifient la sécurité économique de « *concept d'ajustement* »⁴, entre les différents courants de l'intelligence économique : guerre, compétitivité diplomatie économiques et bien sûr sécurité économique. Cette confluence réside non seulement au niveau de la protection, d'ailleurs multiforme, mais aussi stratégique, même si les aspects défensifs sont ici majeurs.

Peut-on pour autant assimiler sécurité économique et défense économique. La défense économique peut être comprise comme « la préoccupation de la puissance publique à protéger son système économique. Il s'agit de sécurité macro-économique, c'est-à-dire la prise de mesures préventives voire curative, afin d'assurer la pérennité de l'économie »⁵. La circulaire de février 2002 définit ainsi la défense économique :

¹. JUILLET, Alain. « Du renseignement à l'intelligence économique », op. cit, p. 14.

². CARAYON, Bernard. Article Intelligence économique, *Wikipédia*,

https://fr.wikipedia.org/wiki/Intelligence_%C3%A9conomique,

³. REVEL, Claude. Article Intelligence économique, *Wikipédia*,

https://fr.wikipedia.org/wiki/Intelligence_%C3%A9conomique,

⁴. BULINGE, Franck et MOINET, Nicolas. L'intelligence économique : un concept, quatre courants, op. cit. p. 7.

⁵. CHARDAVOINE, Olivier. *La politique publique d'intelligence économique*, Paris, L'Harmattan, 2015, p.35.

Encadré 9 Définition de la défense économique

« Par défense économique on entend les actes et initiatives pris par la puissance publique, d'une part pour protéger et défendre l'économie et les entreprises des atteintes de toute nature et, d'autre part, pour subvenir aux besoins de la défense nationale.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense, elle constitue, avec la défense militaire et la défense civile, l'une des trois composantes de la défense de la nation. Elle est organisée par le ministre chargé de l'économie, sous l'autorité du Premier ministre et avec le concours du secrétaire général de la défense nationale. Elle est conduite avec les moyens dont dispose ce ministre et avec ceux des autres ministres chargés des ressources de biens et de services.

Elle couvre deux domaines :

- l'un, régaliens, veillant au fonctionnement général de l'économie, à titre préventif ou curatif ;
- l'autre, émanant de l'État stratège et partenaire, dirigé vers les entreprises et relatif à la défense, la sécurité et l'intelligence économiques.

L'intelligence économique est définie comme l'ensemble des actions coordonnées de recherche, de traitement et de distribution, en vue de son exploitation, de l'information utile aux acteurs économiques »¹.

L'économie est placée, pour l'une des premières fois, aux côtés de la Défense, qu'elle soit militaire ou civile, pour constituer la Défense nationale, une acceptation qui est celle des autorités étatsuniennes. Les entreprises sont désormais des entités à protéger, les ministères de la Défense et Bercy doivent donc travailler de concert. La dimension géopolitique de la sécurité économique transparaît mieux ici.

Si dans un premier temps la défense économique relève des acteurs publics et en particulier régaliens, et la sécurité économique des entreprises, la défense économique est une notion qui s'estompe dès 2008 pour intégrer le champ plus large de la sécurité économique qui concerne tant les acteurs publics que privés, que les aspects macro et micro-économiques.

Olivier Chardavoine, quant à lui, estime que la sécurité économique recouvre aussi « les champs plus larges introduits par la mondialisation : gestion des flux, concurrence, normalisation... Le second niveau est constitué par la sécurité micro-économique »². Il montre bien ici le caractère global de la sécurité économique.

En fait, la sécurité économique est au cœur des enjeux nationaux, comme le mettent en évidence Franck Bulinge et Nicolas Moinet qui placent la sécurité économique au cœur de l'« *intérêt national* »³, c'est-à-dire la préservation des intérêts économiques du pays. En amont, les autorités publiques essaient de développer une sensibilisation à ces problématiques perçues comme nouvelles, en aval des actions sont mises en place pour lutter contre les agressions, les actes de malveillance et même une criminalité qui est aujourd'hui organisée et s'en prend aux intérêts économiques, parfois stratégiques d'un pays. Ceci explique que la sécurité économique relève notamment du ministère de l'Intérieur car la gendarmerie nationale en est en charge,

¹. Circulaire du 14 février 2002 relative à la défense économique, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000771494&categorieLien=cid>

². CHARDAVOINE, Olivier. *La politique publique d'intelligence économique*, op.cit. p.45.

³. BULINGE, Franck et MOINET, Nicolas. L'intelligence économique : un concept, quatre courants, *Problèmes économiques* op. cit, p. 7.

comme la DGS¹. On touche ici au domaine sensible, parfois des affaires d'État, qui prête le flanc aux accusations – légitimes ou non – de « *barbouzeries* » qui délégitiment l'intelligence économique aux yeux de ses détracteurs comme en partie de ses théoriciens. Nous touchons donc ici, avec la sécurité économique, au « cœur sensible » de l'intelligence économique. C'est d'ailleurs ce qui fait écrire à Franck Bulinge que « *S'appuyant en France sur une culture du renseignement mal comprise, elle inquiète autant qu'elle rassure* »². Il souligne, ce faisant, son caractère sulfureux expliquant en partie la réticence rencontrée lors des enquêtes menées sur le terrain.

Ainsi, Éric Delbecque³ précise « *la sécurité économique fait partie de la sécurité nationale et est une part importante de la stratégie de puissance d'un pays* ». Il estime d'ailleurs que la sécurité nationale repose sur la défense, la sécurité intérieure et la sécurité économique ; on y perçoit toute la place des pouvoirs publics. Il ne faut pourtant pas négliger l'existence de partenariat public-privé, que ce soient des cabinets d'intelligence économique ou des entreprises de services de sécurité et de défense (ESSD).

La sécurité intérieure est définie comme suit dans le *Livre blanc sur la Défense et la sécurité nationale de 2008*⁴ :

Encadré 10 : Définition de la sécurité intérieure, Livre Blanc sur la Défense et la sécurité nationale, 2008

« La politique de sécurité intérieure, pour tout ce qui ne relève pas de la sécurité quotidienne et individuelle des personnes et des biens, et la politique de sécurité civile. Au titre de la sécurité nationale, la politique de sécurité intérieure et la politique de sécurité civile doivent assurer de façon permanente la protection de la population, garantir le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et le maintien de la vie normale du pays en cas de crise, et défendre les intérêts de sécurité de la nation contre toute menace non militaire susceptible d'y porter atteinte ; (...)

Ainsi, la défense civile doit-elle laisser la place aux notions actuelles de sécurité intérieure et de sécurité civile, résultant des lois de 2002 et 2004. Ces notions couvrent la protection des populations et la sauvegarde des installations et des ressources d'intérêt général. De même, les compétences du ministre chargé de l'Économie seront redéfinies autour de la politique de sécurité économique, qui a pour objectif d'assurer la continuité de l'activité économique, notamment en cas de crise majeure et, plus largement la protection des intérêts économiques de la nation. »

La notion de sécurité intérieure est une rénovation profonde de celle de la Défense civile puisqu'elle intègre les paramètres économiques, et définit clairement la notion de sécurité économique qui a pour vocation de permettre la pérennité de l'activité économique comme la protection des intérêts économiques de la nation. La souveraineté dépend aussi de la capacité à préserver ses capacités économiques.

¹. La DGS est la Direction Générale de la Sécurité Intérieure qui remplace en 2014 la DCRI, la Direction Centrale du Renseignement Intérieur créée en 2008 par la fusion de la DST (Direction de la Surveillance du Territoire) et des RG (Renseignements Généraux).

². BULINGE, Franck et MOINET, Nicolas. « Intelligence économique : vers une nouvelle dynamique de recherche », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 3/2013, mis en ligne le 13 août 2013, <http://rfic.revues.org/598> ; DOI : 10.4000/rfsic.598

³. DELBECQUE, Éric. *L'intelligence économique pour...*, op. cit, p. 147.

⁴. *Livre Blanc sur la Défense et de la sécurité nationale de 2008*, pp. 62-71, http://archives.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/2008/IMG/pdf/livre_blanc_tome1_partie1.pdf, 6

Le *Livre Blanc sur la Défense et la sécurité nationale de 2013*¹ reprend la définition de la sécurité nationale donnée dans le Livre Blanc de la Défense et de la sécurité nationale de 2008 :

Encadré 11 : Définition de la sécurité nationale, Livre Blanc sur la Défense et la sécurité nationale, 2013

« Le concept de sécurité nationale, introduit par le Livre blanc de 2008 est inscrit dans la loi du 29 juillet 2009, a répondu à cette évolution. Visant un objectif plus large que la simple protection du territoire et de la population contre des agressions extérieures imputables à des acteurs étatiques, il traduit la nécessité, pour la France, de gérer les risques et les menaces, directs ou indirects, susceptibles d'affecter la vie de la Nation. Par menaces, on entend toutes les situations où la France doit être en mesure de faire face à la possibilité d'une intention hostile. Par risques, on entend tous les périls susceptibles, en l'absence d'intention hostile, d'affecter la sécurité de la France : ils comprennent donc aussi bien des événements politiques que des risques naturels, industriels, sanitaires ou technologiques. Dans un monde complexe et interconnecté, il serait illusoire de prétendre que l'absence de risques est possible. Le concept de sécurité nationale exprime la volonté d'adopter une approche globale dans l'identification des risques et des menaces comme dans la réponse qu'il convient de leur apporter en combinant un ensemble de moyens qui incluent la connaissance et l'anticipation, la protection, la prévention, la dissuasion et l'intervention. En privilégiant cette approche, la France a adopté une démarche analogue à celle de la plupart de ses grands partenaires et de l'Union européenne »

Ce *Livre Blanc* montre la prise en compte des évolutions récentes concernant non seulement un monde changeant, interconnecté dans un contexte de montée des tensions, qui dépasse largement la nécessité de protéger ses frontières. La France montre ici son souci d'agir comme ses partenaires européens. Les préoccupations économiques sont au cœur des enjeux nationaux de préservation de la souveraineté en cas de crise grave, c'est ce qui est montré comme suit² :

Encadré 12 : La sécurité économique au cœur des nouveaux enjeux de Défense, Livre Blanc sur la Défense et la sécurité nationale, 2013

« Les cyberattaques, parce qu'elles n'ont pas, jusqu'à présent, causé la mort d'hommes, n'ont pas dans l'opinion l'impact d'actes terroristes. Cependant, dès aujourd'hui, et plus encore à l'horizon du Livre blanc, elles constituent une menace majeure, à forte probabilité et à fort impact potentiel. En effet, les intrusions visant l'État, les opérateurs d'importance vitale, ainsi que les grandes entreprises nationales ou stratégiques du pays sont aujourd'hui quotidiennes, sans que l'on puisse toujours distinguer avec certitude celles qui sont conduites par des acteurs non étatiques de celles qui relèvent d'acteurs étatiques. Des quantités importantes d'informations de grande valeur stratégique, industrielle, économique ou financière sont dérobées, souvent à l'insu des victimes. La récurrence actuelle de ces intrusions, notamment par des États, donne à penser que des informations sont méthodiquement collectées pour rendre possible, dans une situation de conflit, une attaque de grande envergure. Une telle attaque serait susceptible de paralyser des pans entiers de l'activité du pays, de déclencher des catastrophes technologiques ou écologiques, et de faire de nombreuses victimes. Elle pourrait donc constituer un véritable acte de guerre.

Le potentiel scientifique et technique de la Nation est constitué de l'ensemble des biens matériels et immatériels propres à l'activité scientifique fondamentale et appliquée et au développement technologique. Les tentatives d'atteintes à ce potentiel, qui visent à détourner des informations scientifiques et techniques, sont nombreuses. Elles sont susceptibles de nuire aux intérêts économiques de la Nation. Elles peuvent aussi contribuer à

¹. *Livre Blanc sur la Défense et la sécurité nationale* de 2013, <http://www.defense.gouv.fr/actualites/la-reforme/livre-blanc-2013>, pp. 10-11.

². *Livre Blanc sur la Défense et la sécurité nationale* de 2013, <http://www.defense.gouv.fr/actualites/la-reforme/livre-blanc-2013>, pp. 48-49.

l'accroissement d'arsenaux militaires étrangers, à la prolifération d'armes de destruction massive et même être détournées à des fins d'actions terroristes. Face à ces risques, ce potentiel nécessite d'être protégé. »

Ce *Livre Blanc* prend en compte les nouveaux enjeux qui constituent une définition de la sécurité économique : les cyberattaques, la préservation du patrimoine matériel et immatériel lié à la recherche et au développement – en tant qu'il contribue à la pérennité d'une activité économique sur le territoire national – pour éviter une dissémination fortuite des brevets.

La sécurité économique se positionne donc de façon centrale dans la doctrine de la sécurité nationale. Ceci explique les liens puissants avec la sphère militaire, de l'IHEDN et ses multiples déclinaisons, jusqu'au haut commandement. Le caractère stratégique de la sécurité économique est mieux compris aujourd'hui car ses implications géopolitiques sont mieux perçues.

La sécurité économique est, en outre, étroitement liée à la notion du risque dont la prévalence est plus forte dans une économie de la connaissance qui repose sur la possession et l'acquisition d'informations, de brevets, de savoir-faire indispensables pour conserver une avance stratégique sur ses partenaires et néanmoins concurrents. Dans le cadre d'une économie où la compétition est très rude la dimension « sécuritaire » n'est pas à négliger. Les risques sont multiples et sont présentés par E. Delbecque et G. Pardini¹ :

Encadré 13 : Principaux risques définis par E. Delbecque et G. Pardini

- Risques et menaces industriels et technologiques
- Risques et menaces économiques
- Risques et menaces liés à l'image et la communication
- Risques organisationnels
- Risques et menaces stratégiques
- Risques et menaces politiques et humains

Les risques et menaces économiques recouvrent les possibles OPA, l'incertitude juridique, les évolutions normatives... Les risques liés à l'image et la communication concernent la réputation, la diffamation, les campagnes de désinformation... Les risques organisationnels concernent plus directement la sécurité des entreprises (vols, intrusions, débauchage de salariés...). Les risques et menaces stratégiques concernent l'évolution des marchés, leur potentiel, l'arrivée de nouveaux concurrents, mais aussi tout ce qui peut conditionner des investissements qui doivent être judicieusement choisis. Enfin, les risques et menaces politiques et humains sont à comprendre comme les chantages, l'absence d'État de droit, l'instabilité politique (jusqu'aux émeutes, coup d'État...), les enlèvements qui sont devenus une préoccupation importante des entreprises qui interviennent dans des pays à risques (exemple : enlèvements récurrents de personnels travaillant pour des entreprises étrangères au Nigéria).

Cette dimension n'est qu'une facette de la sécurité économique.

¹. DELBECQUE, Éric et PARDINI, Gérard. *Les politiques d'intelligence économiques*, PUF, op. cit. , pp. 99-101.

On rencontre donc la même difficulté à définir aisément la sécurité économique que l'intelligence économique. Il est temps de parvenir à une définition plus personnelle de la sécurité économique.

Encadré 14 : Définition de la sécurité et de la sécurité économique de Gérard Pardini

On peut rappeler ici, avec Gérard Pardini¹, la définition de la sécurité : « *un fondement essentiel d'un État de droit, première des libertés, la sécurité est une priorité pour chaque nation et constitue une mission régaliennne de l'État qui, à ce titre, définit les règles applicables et veille à la cohérence des dispositifs publics. La sécurité, dans son acception première, aura pour objectif central de protéger les citoyens* ».

Définition de la sécurité économique : « une capacité à soutenir la politique générale d'une entreprise, d'une filière, d'un territoire ou d'un État. Cette notion de soutien est à privilégier, à la condition de disposer d'un objectif ou de plusieurs objectifs de développement »².

Ces définitions ont le mérite de souligner le rôle de l'État dans la sécurité ainsi que sa finalité : la protection de la population. La sécurité économique a une dimension géographique car les territoires sont soumis à une compétition économique mondiale, pour le meilleur, mais aussi pour le pire. Ces définitions font aussi le lien clair entre action étatique et sphère privée : il s'agit d'une forme de politique industrielle.

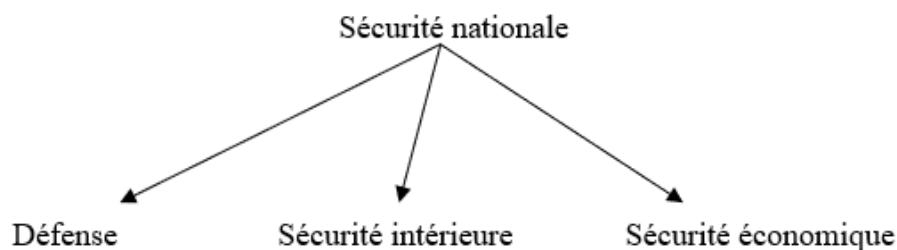
La sécurité globale recouvre un spectre assez large que Gérard Pardini présente ainsi :

Encadré 15 : Tableau des champs de la sécurité globale réalisé par Axelle Degans d'après G. Pardini

- Stabilité du système international
- Dangers liés au terrorisme
- Dangers d'ordre sociétaux
- Dangers liés aux trafics et à la criminalité organisée
- Dangers pesant sur le système économique
- Dangers sur les systèmes et réseaux composant la société
- Dangers d'ordre naturels ou provenant de l'activité humaine

La sécurité économique est plus restrictive sans l'être totalement. Elle relève de la sécurité nationale comme le définit le Livre Blanc sur la Défense et la sécurité nationale (2013) vu précédemment.

Figure 3 : Les piliers de la sécurité nationale en France, (figure réalisée par Axelle Degans)

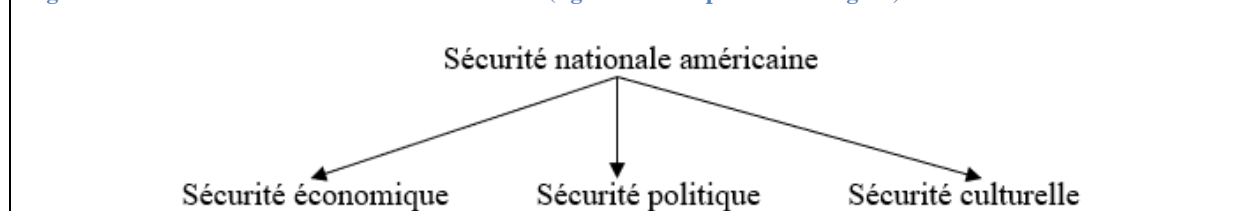


¹. PARDINI, Gérard. *Introduction à la sécurité économique*, Paris, Lavoisier Éditions Tec&Doc, 2009, p. 1.

². PARDINI, Gérard, *Introduction à la sécurité économique*, ibid. p. 5.

On peut voir ici que sécurité économique et sécurité nationale - que l'on peut entendre comme « *l'ensemble des risques et menaces susceptibles de porter atteinte à la vie de la nation* »¹ - sont intimement liées. Il est également intéressant de convoquer l'exemple américain, car aux États-Unis la sécurité nationale a une tout autre légitimité idéologique et c'est aussi un concept bien plus large que la forme généralement acceptée en France ; on peut le résumer comme suit :

Figure 4 : La sécurité nationale vue des États-Unis (figure réalisée par Axelle Degans)



Cette figure permet de mieux comprendre le caractère global de la sécurité nationale américaine. La sécurité politique concerne tous les aspects de sûreté et de défense et relève donc de la sphère militaire, domaine éminemment stratégique outre-Atlantique. La sécurité culturelle s'entend comme la volonté de préserver l'« *identité nationale* » (la langue et l'influence culturelle en sont des éléments importants). Force est de constater que cette thématique est de nouveau sur les devants de la scène politique avec l'élection de Donald Trump, en novembre 2016, à la magistrature suprême, mais aussi au regard des tensions tant européennes que françaises ; nous aurions donc tort de considérer ce champ comme nul et non-avenue. Enfin, la sécurité économique est la volonté et la capacité de l'État de préserver sa puissance et la prospérité de sa nation. Washington n'envisage pas la sécurité économique sous un biais seulement défensif. Il ne faut pas se voiler la face, sécurité économique et puissance sont indissociablement liées ; la puissance n'est pas forcément à prendre au sens de domination brute, mais plutôt de rayonnement voire d'influence. On voit apparaître ici toute la dimension géoéconomique et géopolitique.

Le portail de l'intelligence économique en propose la définition suivante « la sécurité économique est la matérialisation d'une politique d'État visant à protéger et à promouvoir les intérêts stratégiques d'une nation. Dans son volet défensif, la sécurité économique regroupe les activités suivantes : protection du patrimoine, délimitation des périmètres industriels et technologiques critiques et la lutte contre les activités de renseignement économique étrangères. Dans une perspective offensive, il s'agit notamment d'accompagner le développement à l'international des firmes »². La double nature de la sécurité économique, défensive et offensive, est bien présentée.

Le 20 mars 2019 le décret 2019-206 relatif à la gouvernance de la politique de sécurité économique est publié au journal officiel. Il définit ainsi la sécurité économique : « *La politique de sécurité économique vise à assurer la défense et la promotion des intérêts économiques, industriels et scientifiques de la nation, constitués notamment par les actifs matériels et immatériels stratégiques pour l'économie française. Elle inclut la défense de la souveraineté*

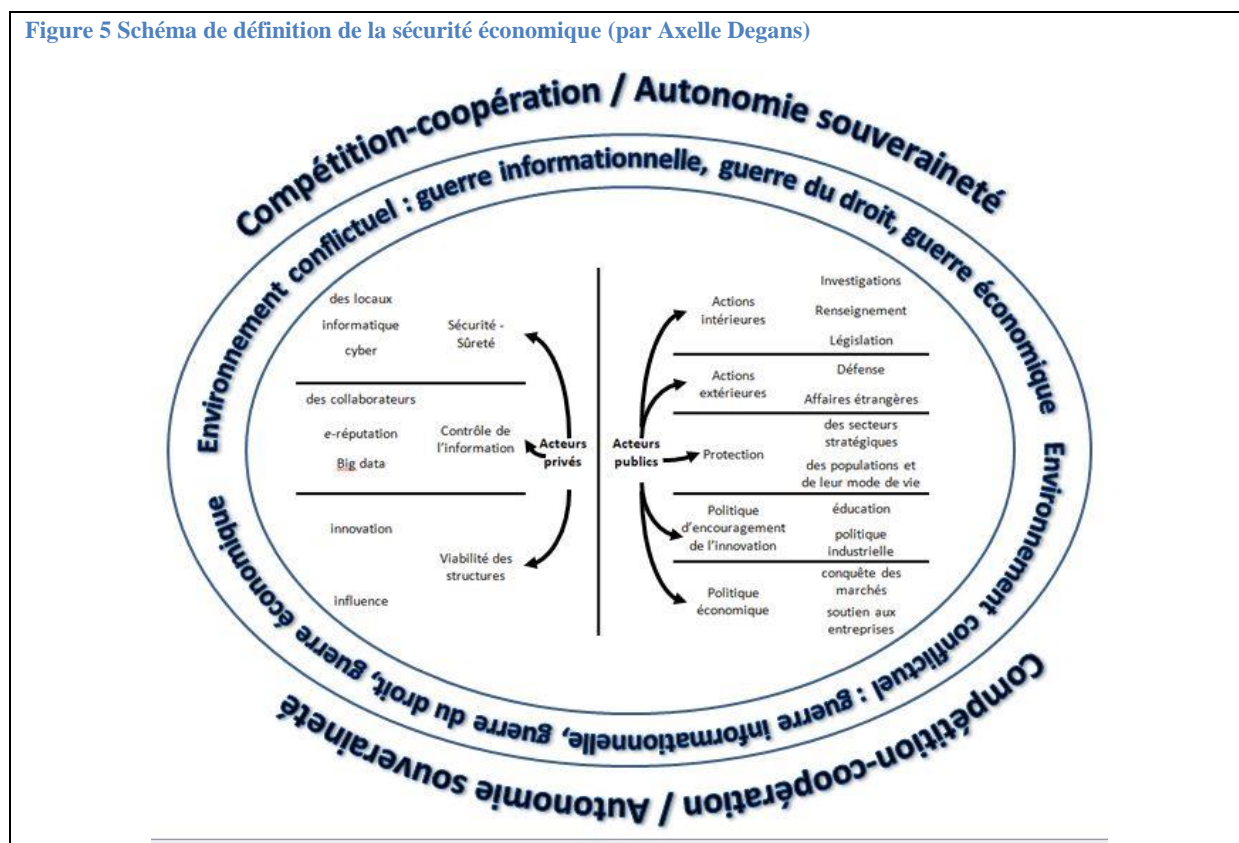
¹. PARDINI, Gérard, *ibid.* p. 1.

². « Sécurité économique », *Portail de l'IE*, <https://portail-ie.fr/resource/glossary/44/securite-economique>.

numérique ». Cette définition officielle reprend les aspects défensifs et offensifs de la sécurité économique, elle concerne bien le monde de l'entreprise, dans ses aspects les plus divers. Elle s'élargit au monde de l'innovation, plus crucial que jamais. Les aspects « stratégiques » évoqués relèvent clairement de la notion de puissance, comme la notion de « souveraineté » ici soulignée. Elle confirme le caractère assez large qu'il faut donner à la sécurité économique. Ce décret confirme, enfin, l'importance enfin comprise de la sécurité économique pour la France.

On peut proposer, à la lumière de ce qui précède, la définition suivante de la sécurité économique. La sécurité économique recouvre le champ des entreprises – sûreté, contrôle de l'information, viabilité de la structure – et des acteurs publics – l'État est premier mais non unique – qui doivent assurer des missions intérieures relevant de la protection (de la société civile, les renseignements), des missions extérieures stratégiques (Défense, Affaires étrangères) ou de protection (société civile pour ses besoins, entreprises), des missions de développement des capacités essentielles pour la préservation de l'avenir (innovations, développement économique, sécurisation des approvisionnements). Il s'agit d'une stratégie à caractère défensif (protection) et offensif (soutien aux entreprises dans la conquête ou la préservation de marchés) et l'objectif n'est pas belliqueux mais, dans le cadre d'une hypercompétition économique et commerciale y compris entre alliés, de préserver un cadre et un niveau de vie confortables à l'ensemble des citoyens. En cela, la sécurité économique relève bien d'une politique de puissance, d'influence, pour continuer à être un acteur du vaste échiquier géoéconomique et géopolitique mondial, l'un allant pas sans l'autre. La sécurité économique suppose la définition d'une doctrine clarifiant les secteurs stratégiques pour l'avenir – à sécuriser – des objectifs à atteindre tant au niveau national qu'à l'échelle de l'Union européenne. La compréhension de sa dimension géopolitique ne la rend que plus opératoire.

Figure 5 Schéma de définition de la sécurité économique (par Axelle Degans)



Ce schéma permet de bien visualiser le caractère complexe et pluridimensionnel de la sécurité économique.

Après cette phase de définition, il convient d'envisager toutes les articulations connexes à la sécurité économique car on ne peut la comprendre isolée de son contexte opératoire.

1.2 Une nouvelle vision des rapports de force économiques : la guerre économique

La géopolitique s'exprime dans le champ des relations économiques notamment au travers de la guerre économique, qui implique en retour une réflexion sur la sécurité économique. Encore faut-il vouloir regarder la réalité en face.

1.21 Un essai de définition

Christian Harbulot estime que malgré son ancienneté et sa place dans l'actualité nous peinons à comprendre la réalité de la guerre économique. Il déplore qu'il « *n'existe pas de culture écrite reconnue sur la guerre économique par le monde académique* »¹. Même s'il convient de relativiser cette remarque au regard des travaux menés dans les universités de Poitiers ou Sud Toulon –Var, force est de constater que la guerre économique demeure un concept mal accepté, décrié et parfois tout simplement nié. Christian Harbulot parle même de « *grille de lecture refoulée* » parce que l'on préfère voir un monde aux relations pacifiées et parce que la guerre froide invite à taire les différents économiques et commerciaux au sein du bloc occidental. À sa suite, on peut donc estimer qu'étudier la guerre économique c'est « *passer du non-dit au dit* »². C'est essentiel.

On peut trouver plusieurs définitions de la guerre économique, notamment données par Christian Harbulot³ :

Encadré 16 : Définition de la guerre économique

Pour Bernard Esambert, « *la compétition économique est désormais planétaire. La conquête des marchés et des technologies a pris la place des anciennes conquêtes territoriales et coloniales. Les armes s'appellent innovation, productivité, taux d'épargne, consensus social et degré d'éducation. Les défenses se nomment droits de douane, protections monétaires et entraves au commerce international. Les combattants, Japon, États-Unis, Europe, Chine, Russie, mais aussi tiers-monde, s'affrontent sans merci* ». Il en donne aussi une définition plus simple « *une stratégie agressive fondée sur l'utilisation des allocations économiques afin de parvenir à la réalisation afin de parvenir à la réalisation des objectifs nationaux* »

Pour Christian Harbulot, « *la guerre économique est l'expression majeure des rapports de force non militaires. Rapports de nature directe dans le temps de guerre et indirecte dans le temps de paix. La*

¹. HABULOT, Christian. « Qu'est-ce-que la guerre économique ? », *Fondation Prometheus*, Lettre de septembre 2013, *Problèmes économiques* n°3113, juin 2015, pp. 27-29.

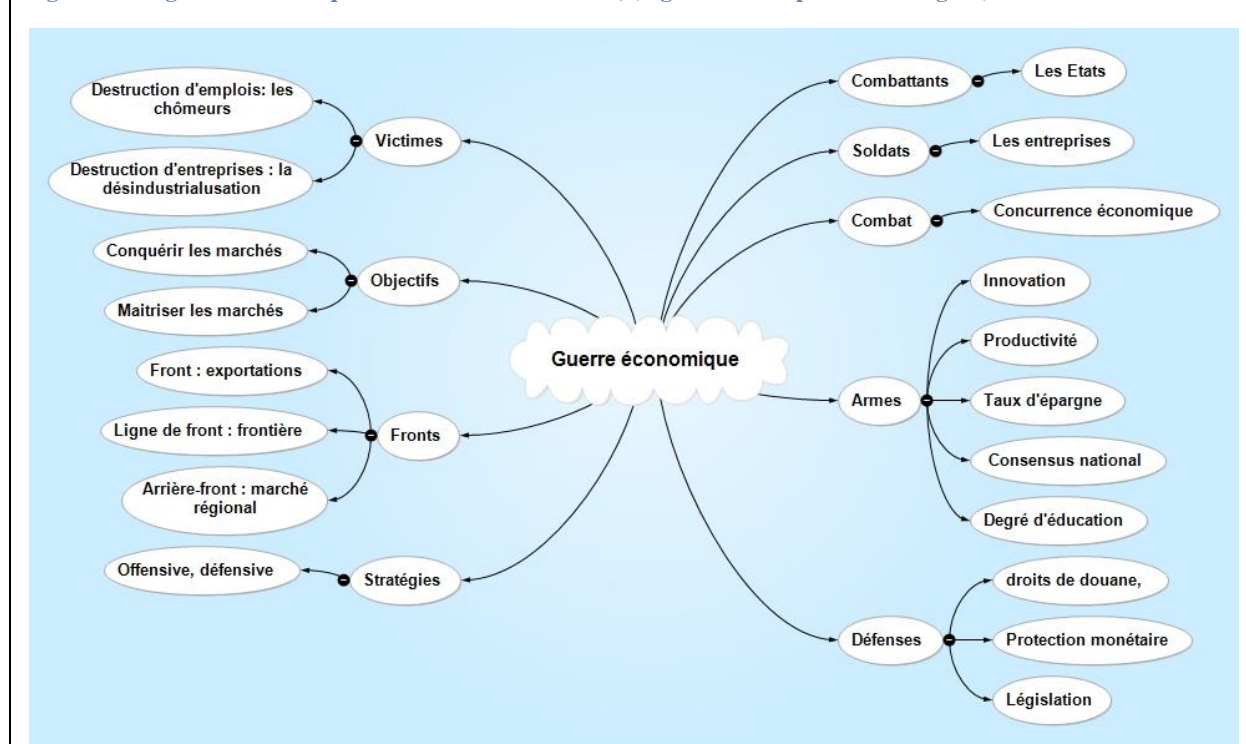
². HARBULOT, C. *ibid.*

³. HARBULOT, Christian. Guerre économique et puissance, *Fondation Prometheus*, Lettre Prometheus, mai 2011, <http://www.fondation-prometheus.org/wsite/publications/newsletter/201105/christian-harbulot-guerre-%C3%A9conomique-et-notion-de-puissance/>

survie d'un pays ou d'un peuple tout comme la recherche, la préservation et l'accroissement de puissance en sont les principaux éléments déclencheurs ».

Pour François-Bernard Huyghe, « la guerre économique, dans le sens employé en Intelligence économique, est l'effort que mène un État pour se procurer ou conserver des ressources rares, éventuellement en relation avec des acteurs publics. Définition à laquelle on peut s'accorder à condition qu'il soit précisé que l'effort en question vise à contrarier une volonté adverse et qu'il suppose un minimum d'agressivité. La guerre économique suppose une violence au moins cachée ou virtuelle – des instruments de contrainte : pas de guerre sans ravage. Pas de guerre non plus sans stratégie générale ».

Figure 6 : La guerre économique selon Bernard Esambert, (Figure réalisée par Axelle Degans)



La guerre économique peut être aussi considérée comme un phénomène interne au capitalisme. Le champ lexical est clairement celui de la guerre, appliqué au domaine de l'économie. Ali Laïdi¹ ne dit pas autre chose : « Dans cette bataille il n'y a pas d'alliés, que des intérêts. Chaque entreprise, chaque nation entre en guerre pour sauver son économie, préserver ses emplois et conquérir des marchés. Dans ce genre de conflit, les victimes ne se comptent pas en nombre de morts mais de licenciements. L'ANPE a remplacé les hôpitaux militaires, l'Assedic les pensionnés de guerre. Les vaincus déplorent le nombre de chômeurs et d'exclus, les vainqueurs fêtent les hausses boursières et empochent les dividendes ». La métaphore de la guerre appliquée à l'économie est ici présentée de façon complète. Dans cette optique, la sécurité économique relève bien de la protection des biens économiques, entreprises et salariés dans le cadre de relations économiques et commerciales qui n'ont rien de pacifiques. D'autres l'ont compris avant les Français et les Européens.

¹. LAIDI, Ali. *Les secrets de la guerre économique*, op. cit, p.25-26.

Elle est l'expression de rapports de forces géoéconomiques et donc géopolitiques de l'ordre de la confrontation, c'est d'ailleurs ce que souligne Christian Harbulot : « *Au mode traditionnel de confrontation des États-nations par la guerre militaire a succédé une nouvelle géographie des rapports de force dominé par la recherche de la puissance géoéconomique, culturelle et sociétale* »¹. On peut estimer avec cet auteur qu'elle est au cœur de la mondialisation libérale qui prône pourtant le libre-échange d'abord comme facteur d'accroissement des richesses pour ceux qui le pratiquent mais aussi de paix. La mondialisation a en fait une nature conflictuelle intrinsèque. Les conflits de gouvernance interne aux entreprises en sont aussi une forme qu'illustrent les différents au sein d'Air France-KLM et ceux de Nissan-Renault, dans les deux cas si les entreprises en sont les premiers acteurs, les États ne sont pas loin.

La guerre économique est au cœur de la géoéconomie qu'Edward Luttwak a contribué à théoriser, notamment dans un article publié en 1990 « *From geopolitics to geo-economics* » dans *The National Interest*. Ainsi, même si les affrontements économiques existent de longue date, comme nous le monterons ci-après, ceux-ci étaient commandés par une volonté politique et militaire qui leur était clairement supérieure, ils sont dorénavant – au moins depuis les années 1970-1980 – un moteur de la confrontation des États. Les États et les entreprises en sont les principaux acteurs.

1.22 Une pratique déjà assez ancienne même si elle ne dit pas son nom

De longue date les nations ont adopté les pratiques de la guerre économique, même si elles ne l'ont pas théorisée. C'est dans ce cadre d'âpreté des relations économiques, dont l'ancienneté historique est plus ou moins importante, que s'inscrit la sécurité économique.

1.221 Une pratique déjà assez ancienne en France...

La pratique de la guerre économique est fortement liée à l'action de l'État... voire de sa non-intervention, laissant ainsi le libre cours des échanges économiques. Sa marque la plus visible est celle des pratiques de nature protectionniste. Ali Laïdi² évoque la politique économique menée par Louis XI (1461-1483) avec par exemple le « *boycott* » des foires de Genève en 1462 ou bien le fait que les produits importés par des marchands étrangers doivent être obligatoirement déchargés dans un port du Languedoc. En 1466, Louis XI décide de développer la soierie à Lyon, et pour ce faire fait embaucher des ouvriers lombards et vénitiens. Il s'agit d'éviter une sortie d'argent. La soierie est ainsi implantée en France pour des raisons mercantiles.

Jacques Brasseul³ la fait remonter aux pratiques mercantilistes du XVII^{ème} siècle. Il montre dans un article⁴ que le ministre d'Henri IV, Barthélémy de Laffemas met en place le mercantilisme dans la France de 1602 en limitant autant que possible les importations de

¹. HARBULOT, Christian. *La main invisible des puissances. Les Européens face à la guerre économique*, Paris, Ellipses, 2005, p.45.

². LAIDI, Ali. *Aux sources de la guerre économique*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 48.

³. Jacques Brasseul est professeur des universités en sciences économiques à l'Université du Sud Toulon-Var

⁴. BRASSEUL, Jacques. La guerre économique dans l'Histoire du XVII^{ème} au XX^{ème} siècle, *Diplomatie, Les Grands Dossiers* n°24, janvier 2015, pp. 14-18.

produits manufacturés, non innovants, mais autorise l'importation de matières premières y compris dans le cadre du système de l'exclusif avec les colonies. Colbert, ministre de Louis XIV, va plus loin dans cette politique en encourageant l'exportation de produits manufacturés – on peut penser aux fameuses glaces des Gobelins – tout en établissant un contrôle plus strict sur les importations. Jacques Brasseul y voit deux conséquences majeures. La première « *elle marquera l'esprit français en matière économique aux coins du protectionnisme, du centralisme et du dirigisme* »¹. Cette politique économique, véritable doctrine, reste vivace jusqu'au XX^{ème} siècle. La France est bien plus volontiers protectionniste qu'adepte du libre-échange et l'État est bien vu comme le grand ordonnateur de la croissance économique des « Trente glorieuses », utilisant une planification souple pour moderniser le pays. La seconde est la guerre. « *Colbert et Louvois, qui voient dans la guerre le seul moyen de venir à bout d'un rival économique* »². Il s'agit ici de la guerre de 1672 contre les Provinces-Unies ; « *Si le roi assujettissait toutes les provinces unies des Pays-Bas, leur commerce devenant le commerce des sujets de Sa Majesté, il n'y aurait rien à désirer davantage* » affirme Colbert. Cette guerre qui se termine avec la paix de Nimègue en 1678 illustre bien la guerre économique.

Lors de la période révolutionnaire, Napoléon décide en 1806 d'interdire l'accès aux ports du continent européen aux bateaux anglais, car Londres est de toutes les coalitions anti-françaises depuis le début de la Révolution. Cette mesure vise à affaiblir le potentiel économique anglais car elle prive les manufactures de leurs débouchés commerciaux en Europe et donc de déstabiliser un pays qui vient de remporter la victoire de Trafalgar l'année précédente. Jacques Brasseul³ évoque à ce propos un « *protectionnisme impérial* » car poussé à l'extrême par Napoléon qui ouvre le marché européen aux entreprises françaises, en avance sur celles du continent. En représailles, Londres institue un blocus maritime qui prive la France de son commerce colonial et ruine les ports atlantiques français. Ils ne s'en relèveront jamais réellement.

En 1833, Eugène-François Vidocq crée un Bureau des renseignements universels qui s'intéresse au commerce. On peut le considérer comme l'ancêtre des agences d'intelligence économique. Il s'attaque à une concurrence souvent déloyale du fait de nombreux escrocs en tout genre.

La fin du XIX^{ème} siècle est marquée par la « *grande dépression* » qui affecte la France au niveau industriel mais aussi agricole. Les céréaliers français supportent difficilement la concurrence du blé des « *pays neufs* » que sont les pays américains – États-Unis, Canada, Argentine – mais aussi de la Russie ; leurs exportations menacent la survie de nombre d'exploitations françaises dont la productivité est faible en raison de structures et de pratiques archaïques. En outre, les États-Unis sont protectionnistes et infligent un déficit commercial à de nombreux pays européens. La France décide de protéger son agriculture en relevant ses tarifs douaniers à 21.3%, les fameux tarifs Méline de 1892, mais empêche une nécessaire modernisation d'un pays encore rural. Cette loi Méline fait de la III^{ème} République une « *république agrarienne* » - en plus des lois scolaires qui permettent l'ascension sociale des

¹. Ibid.

². Ibid.

³. Ibid.

enfants méritants du milieu rural – envers qui les paysans seront se montrer reconnaissants en la défendant quelques années plus tard... La France a ainsi renforcé sa cohésion nationale, un des objectifs de la sécurité économique.

1.222... comme ailleurs

Les Anglais ne sont pas en reste et les *Navigation Acts* de 1651 sont un moyen pour Londres de s'appropriier le commerce maritime jusque-là très largement dominé par les Provinces Unies. Désormais Londres se réserve le monopole du transport des marchandises avec ses colonies et n'accepte dans ses ports que les bateaux qui transportent les biens de leur propre pays ; quant au cabotage, seuls les bateaux anglais peuvent désormais naviguer le long des côtes anglaises. Les Bataves considèrent ces *Navigation Acts* comme un acte de guerre économique et déclarent la guerre à Londres.

Les guerres de l'opium au XIX^{ème} siècle en sont une autre illustration. La contrebande l'opium déséquilibre la balance commerciale chinoise et crée des problèmes monétaires liés à la sortie de l'argent. L'empereur décide donc¹ de détruire les stocks d'opium dans le port de Canton ouvert au commerce avec l'extérieur. Cette décision lèse principalement les Britanniques qui organisaient un trafic de l'opium depuis leur colonie indienne. Ils décident alors d'employer la force et envoient la *Royal Navy*, une véritable « *politique de la canonnière* », qui défait les troupes impériales. L'empereur est contraint de signer en 1842 le traité de Nankin, premier des traités inégaux, qui, outre une compensation financière, concède à la couronne britannique Hong Kong, l'ouverture au commerce de quatre ports supplémentaires, la clause commerciale de la nation la plus favorisée ainsi que le système des concessions. C'est le début du dépècement de la Chine (ou « *break up* »), avant même la deuxième guerre de l'opium de 1860. Cette guerre de l'opium est bien une forme de la guerre commerciale au sens littéral du terme, même si William Jardine, de Jardine&Matheson, la défend comme « *libre entreprise, indépendante et sans contrainte* »², puisqu'une intervention militaire oblige la Chine l'ouverture commerciale. L'opium devient, en valeur, la première importation de la Chine³. Le libre-échange est ainsi imposé dans le cadre de ce qu'il convient de qualifier de guerre économique.

En Allemagne, Siegfried Herzog publie en pleine Première guerre mondiale *Le plan de la guerre commerciale de l'Allemagne* (1915) qui enjoint, après la victoire du II^{ème} Reich, de continuer la guerre sur le plan économique. Il expose l'importance cruciale de la maîtrise de l'information (de sa collecte à sa protection) qu'il analyse comme un « *nerf de la guerre* », alors que l'État l'est comme un « *chef de la guerre économique* »⁴. L'économie est alors conçue comme un moyen de mener la guerre, mais aussi comme un de ses objectifs majeurs au même titre que des buts plus géopolitiques. Il défend l'intérêt de la puissance allemande. Si la

¹. PÉNIN, Marc. « Première guerre de l'opium », *Encyclopædia Universalis*, <http://www.universalis.fr/encyclopedie/premiere-guerre-de-l-opium/>

². BRIZAY, B. *Le sac du palais d'été. Seconde guerre de l'opium*, Paris, Edition du Rocher, 2001, cité dans MOINET, Nicolas. « Entrevue avec Christian Harbulot », *Communication et organisation* 42/2012, mis en ligne le 1^{er} décembre 2013, <http://communicationorganisation.revues.org/3919.html>

³. TROCKI, Carl. *Opium, Empire and Global Political Economy*, New York, Routledge, 1999, p.82.

⁴. LAIDI, Ali. *Aux sources de la guerre économique*, op. cit. p. 55.

recherche de la puissance est centrale dans la géopolitique allemande, la guerre économique - et la sécurisation de l'approvisionnement – en est un indispensable outil. Le caractère stratégique de l'accès à l'énergie est un des enseignements de la Première Guerre mondiale.

Au lendemain de la crise de 1929, les États-Unis du président Hoover décident de rapatrier leurs capitaux placés en Europe ou en Amérique latine déstabilisant les économies des pays où ils étaient placés. Ils adoptent en juin 1930 le tarif Hawley-Smoot qui relève à 59 % les taxes sur plusieurs dizaines de milliers de produits aussi bien agricoles que manufacturés. Ils exportent ainsi leur crise économique chez leurs partenaires commerciaux, qui, à leur tour deviennent protectionnistes. Le commerce mondial s'effondre, l'Amérique latine en est l'une des principales victimes car son économie est très dépendante de ses exportations de matières premières.

La guerre économique, même si elle ne dit pas son nom, est en fait une pratique déjà ancienne et assez partagée. Elle est aujourd'hui pratiquée différemment mais non de façon moins efficace comme nous le verrons au cours de cette étude. Elle est, en fait, sans cesse revisitée. Elle est aussi de plus en plus prégnante. Éric Delbecque va même jusqu'à asséner « *la guerre économique s'impose aujourd'hui comme la forme décisive de confrontation des intérêts de puissance, et porte en elle un autre conflit, celui des visions du monde, des systèmes de valeurs. En fait, la guerre économique est également une véritable guerre des mondes...* »¹. On peut nuancer cette dernière assertion, car la guerre économique n'existe pas pour elle-même, mais est devenue un des principaux champs de confrontation de puissance, et donc de la géopolitique. La sécurité économique en est une indispensable composante.

1.23 Un nouveau paradigme en émerge : la paix économique

N'envisager les relations économiques et commerciales que par le biais de la guerre économique serait réducteur. La paix économique est un concept qui émerge récemment. Les définitions sont les suivantes :

Encadré 17 Définitions de la paix économique

« La paix économique est une dynamique propice à la création de valeur dont les modalités de régulation favorisent un état de paix intérieure sur laquelle peuvent se développer tant un accomplissement personnel par le souci d'autrui, qu'une coopération active à la poursuite d'un bonheur collectif »².

« La paix économique, plus qu'un concept, est un contrepoint à la notion de guerre économique. Elle représente un mot d'ordre, une forme d'indignation dont l'objet serait de mettre en mouvement les énergies citoyennes vers le bien commun »³.

« Une disposition dans laquelle une entreprise serait à même de créer de la valeur en évitant d'entretenir avec ses parties prenantes des relations violentes de manipulation, d'exploitation, de destruction et d'indifférence (...)

¹. DELBECQUE, Éric. *L'Europe puissance ou le rêve français. Chroniques de la guerre des mondes*, Paris, Éditions des Syrtes, 2006, p.83.

². La paix économique : pour une Éducation à la Paix Économique, <https://educationpaixeconomique.wordpress.com/paix-economique-une-definition/>

³. STEILER, Dominique. « Paix économique, pleine conscience : une autre vision de l'entreprise », *The Conversation*, 17 janvier 2017, <http://theconversation.com/paix-economique-pleine-conscience-une-autre-vision-de-lentreprise-71129>

nécessité de fonder la paix économique sur des relations pacifiantes qui commencent avec soi-même. Nulle paix économique sans paix intérieure qui se diffuse ensuite dans les autres compartiments de la vie »¹.

La notion de paix économique naît d'un étonnement originel, nous vivons sur un continent qui a particulièrement été marqué par la guerre, et si le recours aux armes y est moins fréquent depuis la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, son prolongement existe, de façon indubitable pour les promoteurs de la paix économique, sous la forme de la guerre économique. Cette notion apparaît aussi d'un rapport d'étonnement « *Guerre et paix constituent un couple indissociable, l'apparition de l'un, dans les faits comme dans les discours, impliquant immédiatement la présence de l'autre. Cela ne semble pas en être de même en ce qui concerne la guerre économique puisque l'omniprésence de celle-ci est à la mesure de la quasi-absence de la notion de paix économique* »². La définition de cette notion est essentiellement économique et managériale. Ainsi, Dominique Steiler, titulaire de la chaire Mindfulness, Bien-être au travail et paix économique, Grenoble École de Management (GEM), dans un entretien qu'il m'accorde le 29 mars 2019, affirme qu'il travaille à deux échelles : l'une au sein de l'entreprise et l'autre concernant les relations du monde économique. Son premier axe concerne le bien-être au travail, le second part du constat suivant « *si on continue à faire des affaires comme aujourd'hui, on va se détruire les uns les autres (...) la compétition économique est très violente* ». Le troisième axe qu'il travaille est celui de l'épanouissement des parties prenantes concernant aussi bien les dimensions individuelles que collectives.

En quoi la paix économique peut-elle rejoindre la sécurité économique, alors qu'a priori on paraît l'analyser comme l'antithèse de l'intelligence économique assimilée bien davantage à un versant « guerrier » des relations économique et géopolitique ? Bernard Carayon, qui a beaucoup œuvré en France pour le développement de l'intelligence économique publie un ouvrage en 2006 qu'il intitule *Patriotisme économique. De la guerre à la paix économique*, dans lequel il appelle à « *promouvoir la paix contre la guerre économique, la force du droit contre le droit de la force, la transparence du commerce international contre les opacités organisées, permettre à une communauté de destin de devenir autre chose qu'un hypermarché au milieu d'un champ de ruines sociales, voire un immense parc de loisirs pour touristes chinois et américains* »³. Il s'agit de renforcer la cohésion nationale au moyen d'un patriotisme économique au service du développement du pays et donc de la préservation des emplois et savoir-faire. La paix et le patriotisme économiques participent ainsi à la construction de l'avenir. Cette construction de l'avenir, au cœur de la sécurité économique, la paix économique y contribue en créant à l'échelle de l'entreprise des conditions de travail plus épanouissantes qui en retour peuvent être source de coopération voire d'aider à l'innovation, c'est-à-dire d'être un facteur de réussite pour l'entreprise qui le met en œuvre. Les bonnes conditions de travail incitent les salariés à rester en poste et donc limiter le « *turn over* » limitant les pertes, à ce niveau, pour l'entreprise comme celles liées à la perte de confidentialité, écueil du « *modèle mercenaire* » dénoncé par Pierre Veltz qui est aussi celui de la guerre économique. Cette paix

¹. DUYMEDJAN, Raffi. « Déclaration la paix économique ! », in *Manifeste pour une éducation à la paix économique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2012, p.28.

². DUYMEDJAN, Raffi. *Manifeste pour une éducation à la paix économique*, op. cit., p 23.

³. CARAYON, Bernard. *Patriotisme économique. De la guerre à la paix économique*, Paris, Éditions du Rocher, 2006, p. 38.

économique au sein de l'entreprise est aussi une forme d'attractivité sur les salariés, tout particulièrement auprès des « talents » (diplômés du supérieur au profil recherché) qui contribuent au développement de l'entreprise pour laquelle ils travaillent. Le management interne de l'entreprise, quand il améliore ses performances, peut donc être un facteur de pérennisation de l'activité. La paix économique prône donc une révolution de l'écosystème économique tant au sein de l'entreprise (au niveau des salariés) qu'à celui de ses interactions avec ses partenaires pour créer ce que Dominique Steiler nomme, lors de notre entretien, un « *territoire de paix* ». Tisser, par exemple, des liens plus respectueux entre l'entreprise et ses fournisseurs, des « *achats pacifiés* » (D. Steiler) à la base d'une « *collaboration raisonnable* »¹ porteuse d'avenir. L'entreprise est alors considérée, non comme un soldat de la guerre économique, mais comme un acteur social essentiel des territoires, soumis à une concurrence très dure. Paix et sécurité économique sont bien liées.

Il ne faut donc pas considérer la paix économique comme un déni de réalité – celle de la guerre économique – ou une vision angélique des relations géoéconomiques et géopolitiques, mais plutôt comme une réaction possible et même souhaitable face à un modèle ultralibéral agressif dont nous n'avons pas fini de mesurer les conséquences tant économiques que sociales. Une paix économique qui s'insère dans la préservation, et le développement du potentiel économique et social des territoires participe pleinement au domaine de la sécurité économique. Elle en ouvre le champ des possibles.

La guerre économique est une réalité, la paix économique doit pouvoir en devenir le nouvel horizon.

1.3 Sécurité, intelligence et guerre économiques interrogent directement la notion de puissance

Ils interrogent directement la notion de puissance car ce qui se joue est en fait la souveraineté. Jean Bodin en définit ainsi le concept : « *la puissance absolue et perpétuelle d'une République* »² ; et Pierre Buhler de conclure « *une puissance qui ne souffre aucune limitation, ni dans la durée, ni dans l'étendue de ses prérogatives* »³. Puissance et souveraineté sont donc étroitement liées, comme intelligence et sécurité économiques.

1.31 Essai de définition de la puissance

Il faut de nouveau s'arrêter sur une définition de la puissance, définition plus riche qu'il ne peut y paraître au premier abord.

¹. DAUDIGEOS Thibault et POISSONNIER, Hugues. « La collaboration : une réponse possible aux coûts réels de la compétition généralisée ? in Manifeste pour une *éducation à la paix économique*... op. cit., p.100.

². BODIN, Jean. *Les six livres de la République (1576)*, Paris, Fayard, 1986, pp. 217-218, cité par BUHLER, Pierre. *La puissance au XX^{ème} siècle. Les nouvelles définitions du monde*, Paris, Éditions CNRS, 2011, p. 83.

³. BUHLER, Pierre. *La puissance au XX^{ème} siècle. Les nouvelles définitions du monde*. Paris, CNRS Éditions, 2011, p. 83.

1.311 Une définition classique de la puissance

Raymond Aron définit la puissance, pour les acteurs étatiques, comme la capacité d'influencer sans être influencé en retour. Il évoque la « *capacité d'imposer sa volonté aux autres* »¹ quitte à détruire. Il s'agit donc d'une notion qui relève d'une « *relation humaine* ». C'est sur cette définition que Serge Sur élabore la sienne : « *On définira la puissance comme une capacité - capacité de faire ; capacité de faire faire ; capacité d'empêcher de faire ; capacité de refuser de faire* »².

De manière très classique, la puissance est appréhendée au travers de prismes tels que la démographie, le territoire et ses ressources, l'économie ou la force armée.

Depuis l'ère industrielle, la puissance repose sur des liens consubstantiels entre les capacités industrielles, financières et commerciales qui sont un soubassement de la puissance politique et militaire. C'est ce que montre le Japon de l'ère Meiji ou d'une autre façon la première guerre mondiale qui voit l'affrontement de puissances européennes, riches et industrialisées.

Puissance et pouvoir sont des notions intimement liées. Max Weber définit d'ailleurs la puissance comme « *toute chance de faire triompher, au sein d'une relation sociale, sa propre volonté contre la résistance d'autrui* ». Il s'agit donc de parvenir à atteindre ses objectifs.

Pour sa part, Hans Morgenthau³ montre que la politique internationale est une lutte, pas seulement sur le plan militaire, pour la puissance, mais aussi très largement sur le plan économique.

Pierre Buhler, quant à lui, estime qu'« *au cœur d'une logique de puissance, il y a toujours un besoin de sécurité* »⁴. Notre sujet trouve ici pleinement sa justification. Il reprend ici la thèse de Leibniz définissant ainsi l'État : « *c'est une grande société dont le but est la sûreté commune (...) la sûreté est essentielle et sans cela le bien cesse* »⁵, comme la pensée de Rousseau exposée dans *Du contrat social* « *Quelle est la fin de l'association politique ? C'est la conservation et la prospérité de ses membres* »⁶. La sécurité, c'est-à-dire la situation de ne plus craindre demain ou autrui est essentielle. Puissance et sécurité, y compris dans son acceptation de sécurité économique, sont indissociablement liées.

¹. ARON, Raymond. *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calman- Levy, 1962, p. 58.

². SUR, Serge. *Relations internationales*, Paris, éditions Montchrétien, 2000, 229 p.

³. MORGENTHAU, Hans. *Politics Among Nations. The struggle for Power and Peace*, New York, Mac Gaw-Hill, 1948, p. 29.

⁴. BUHLER, Pierre. De la puissance à l'influence dans la sphère des relations internationales : le décryptage de Pierre Buhler, entretien accordé à Bruno Racouchot pour l'APGEF, le 23 juillet 2012, <http://www.apgef.com/de-la-puissance-a-l'influence-dans-la-sphere-...>

⁵. LEIBNIZ. « *Lettre de M. de Palaiseau* », cité par BUHLER, Pierre, *La puissance au XX^{ème} siècle...*, op. cit, p. 84.

⁶. ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Du contrat social*, Livre III, chapitre IX, cité par BUHLER, Pierre, *ibid*, p. 84.

1.312 Une définition évolutive de la puissance

La définition de la puissance se modifie avec le temps, elle n'est absolument figée et reflète les évolutions des relations internationales, comme en témoigne la création des concepts de *soft* et *hard power*.

La notion de puissance est affinée par Joseph Nye Dans son ouvrage *Bound to Lead, the Changing Nature of American Power*¹. La puissance y est analysée dans sa complexité. Il définit un « *hard power* » qui reprend les aspects les plus brutaux de la définition de la puissance – comme l'usage de la force armée, mais aussi les intimidations, les menaces, les sanctions y compris à caractère économique – ainsi qu'un « *soft power* » davantage basé sur la capacité de séduction : la culture – la force de l'image, du cinéma hollywoodien – la capacité de former les élites du monde dans les grandes universités à ses propres schémas de pensée, la diffusion de standards de consommation et des grandes marques qui les véhiculent. C'est la capacité de faire adopter ses préférences, voire ses normes... .. bref, la capacité à être un modèle, à « *façonner ce que les autres désirent* »² ; persuasion et séduction, donc. Ces aspects correspondent à une puissance que l'on peut qualifier de « *puissance civile* ». Cette dernière notion s'impose avec plus de force au sortir de la guerre froide, quand on pense vivre la « *fin de l'Histoire* »...Aujourd'hui l'économie de la connaissance produit ses propres paradigmes, les laboratoires de recherche en sont en partie la matrice. L'innovation a une importance rarement atteinte comme l'information et la communication. Elles sont devenues source de pouvoir, et parfois même d'hégémonie ; vertus cardinales de l'intelligence, de la sécurité et de la guerre économiques.

Susan Nossel réactualise l'analyse du concept de puissance avec le « *smart power* », expression qu'elle forge en 2004 pour la revue américaine de référence *Foreign Policy*. Elle estime que les démocraties libérales et les économies de marché ne se font pas la guerre. C'est Hillary Clinton, secrétaire d'État du président Obama qui s'empare de ce concept, affirmant « *Avec le pouvoir de l'intelligence, la diplomatie sera à l'avant-garde de la politique étrangère des États-Unis* ». On peut suivre Benoît Richard quand il traduit le *smart power* par le « *pouvoir avisé* »³, combinaison subtile de *hard* et *soft power*. Il s'agit d'une forme d'internationalisme libéral. On peut néanmoins légitimement se demander si le *smart power* n'est pas une élégante feuille de vigne pour dissimuler la guerre économique dont l'aveu de la réalité froisserait les principaux partenaires des États-Unis, les Européens plus enclins à voir de façon angélique les relations entre alliés.

La réflexion sur la notion de puissance de l'universitaire britannique Susan Strange⁴ n'est pas moins intéressante. Elle montre qu'il faut prendre en compte les nouveaux canaux de la puissance tels que les transactions ou les normes qui ne relèvent pas de l'acceptation traditionnelle et classique de la puissance, mais sont néanmoins des outils de la puissance aux mains des États... comme des grandes entreprises. Il faut bien que comprendre que les États ne

¹. NYE, Joseph. *Bound to Lead, the Changing Nature of American Power*, New York, Basic Books, 1990

². NYE, Joseph. *Ibid.*

³. RICHARD, Benoît. Les États-Unis à l'ère du smart power, *Sciences Humaines* n° 2004, mai 2009

⁴. STRANGE, Susan. *The retreat of the State*, Cambridge, Cambridge university press, 1996

sont pas les seuls acteurs de la puissance, ni de l'ordre mondial. Elle fait des États-Unis un cas particulier, ce qu'elle nomme une « *puissance structurelle* » - en raison de leur importance particulière aussi bien dans le domaine géopolitique que géoéconomique – dont « *le simple fait d'être là influence les résultats* »¹. On peut alors reprendre avec elle la définition qu'elle donne de la puissance : « *la capacité d'une personne ou d'un groupe de personnes d'influer sur un résultat de telle manière que ses préférences l'emportent sur celles des autres* »². La puissance peut donc être publique... ou privée. Les grandes entreprises qui se sont muées en firme-réseaux agissent dans le cadre d'une économie mondialisée et d'un droit privé fait de normes diverses et variées. Ainsi, les normes comptables – reconnues jusque dans l'Union européenne, ont été unifiées par l'*International Accounting Standards Board*³ - d'origine anglo-saxonne - quand les noms du domaine Internet sont gérés entre 1998 et 2016 par l'ICANN⁴, organisation d'origine américaine.

Philippe Aghion⁵ complète cette définition moderne de la puissance. « *Je mettrais en premier la capacité d'innovation et le fait d'être ou non un pays situé à la frontière technologique, c'est-à-dire un pays qui diffuse ses découvertes vers le reste du monde* ». Cette dimension est particulièrement investie par les États-Unis qui ont été capables de recréer dans les années 1990 un « gap technologique » à leur profit, celui des NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) ; ils ont compris avant beaucoup d'autres l'importance de l'innovation dans le cadre d'une économie de la connaissance d'inspiration schumpétérienne. L'Union européenne n'a pas été en mesure de les rattraper. Aujourd'hui, la Chine tente à son tour de créer un gap technologique. Philippe Aghion donne une importance particulière à la monnaie en s'appuyant sur les conclusions des travaux d'Emmanuel Farhi, professeur à Harvard, soulignant l'intérêt de disposer d'une monnaie qui puisse être une monnaie de réserve et donc de « *se financer à peu de frais* », on évoquait le « *privilège exorbitant* » du dollar.

L'évolution de la définition de la puissance démontre son caractère particulièrement complexe. On peut lire aujourd'hui les tensions autour de l'opérateur chinois Huawei, pionnier de la 5G, comme des tensions géopolitiques : se joue le leadership d'une technologie d'avenir et donc la capacité d'imposer ses normes aux autres. Les critères classiquement admis ne sont plus suffisants pour en dessiner désormais les contours.

La mesure de la puissance évolue aussi dans le temps prenant en compte de façon différenciée les éléments physiques et immatériels.

Au XXI^{ème} siècle nous assistons au retour des grands invariants de la puissance, un temps oubliés à la fin de siècle précédent. Le territoire, les richesses qui lui sont attenantes, la population, la mer (droits de passage, espace de projection de puissance, et richesses qu'elle

¹. STRANGE, Susan. *The retreat of the State*, pp. 26-27, cité par BUHLER, Pierre op. cit.

². STRANGE, Susan. *The retreat of the State*, p. 1, cité par BUHLER, Pierre op. cit.

³. BUHLER, Pierre. Op. cit, p. 285.

⁴. ICANN: Internet Corporation for Assigned Names and Numbers

⁵. AGHION, Philippe. « La capacité d'innovation est le nouveau maître mot de la puissance », *Les Échos*, le 2 juillet 2016

pourrait contenir ...) ont retrouvé une nouvelle importance dans le contexte de l'affrontement économique que nous connaissons aujourd'hui.

Néanmoins, la capacité de rayonner est toujours une aune de la puissance, l'existence de la francophonie ou le *Commonwealth* le prouvent. Il faut pour cela avoir des fondements internes solides, y compris dans des domaines que l'on envisageait peu jusqu'ici mais dont l'importance a été depuis démontrée, tels que la cohésion du pays (autour de valeurs, d'un modèle, d'une vision de l'avenir et du monde...et tout simplement d'un projet), la capacité d'innover (et donc d'attirer et de conserver ceux qui sont en position de le faire pour devenir ou demeurer une puissance technologique au sein de l'économie schumpétérienne dans laquelle nous vivons) ... Pourtant, nous avons commencé à prendre conscience de la valeur grandissante de l'influence, c'est à dire de la capacité de peser non seulement sur les affaires du monde – qu'elles soient géopolitiques ou géoéconomiques - mais surtout sur la prise de décision.

Encadré 18 La définition de la puissance par Éric Delbecque

« Au XXI^{ème} siècle un État puissant se caractérisera non seulement par son poids militaire, territorial et démographique, mais aussi et surtout par les moyens dont il dispose pour intervenir dans les grands débats qui structurent la scène internationale. Il s'agit d'innover et d'anticiper suffisamment sur les grandes questions de demain – en fournissant des réponses possibles – pour s'assurer d'une influence durable dans le concert des nations. Au sein et au-delà des organisations régionales, la puissance se définit aujourd'hui comme la capacité à se faire entendre et à convaincre en utilisant un spectre large de moyens d'influence. Ces derniers s'étalent des instruments économiques aux instruments culturels, en passant par les outils diplomatiques et militaires. La puissance suppose une capacité à innover en permanence – notamment dans le domaine technologique -, à acquérir et à conserver des parts de marchés – en s'appuyant sur des grands groupes nationaux -, à diffuser ses propres valeurs »¹.

Cette définition de la puissance enrichit les précédentes plus académiques. Elle donne du poids à une dimension peut-être moins visible mais tout aussi importante que le *hard*, le *soft* ou le *smart power*. L'influence, c'est la capacité de façonner à son profit, ou en tous cas dans un sens qui ne soit pas défavorable, le monde de demain ; or ce monde est fait de beaucoup de normes et repose toujours plus sur les capacités technologiques. Il apparaît donc indispensable d'avoir une puissance publique – un État, un méta-État – capable d'intervenir à l'échelle mondiale. Lorsque l'on est attaché à ses valeurs, il faut être en mesure de ne pas se faire imposer celles des autres, voire à proposer les siennes. L'influence, pourtant souvent dénigrée en France car on en perçoit mal le caractère stratégique, est plus que jamais au cœur de la puissance du XXI^{ème} siècle. Un monde où la diversité des normes est en recul. La puissance c'est bien « *influencer sans l'être en retour* », la définition de Raymond Aron reste d'une grande pertinence et d'une forte actualité. La puissance s'inscrit dans un rapport de force bien davantage qu'elle ne définit un état de fait.

On peut s'interroger sur les fondements de cette volonté de puissance. La puissance est une notion qui sent le soufre...elle rappelle les politiques d'hégémonie menées par certains États. C'est d'ailleurs pour en éviter les avatars les plus terribles que l'Europe communautaire se construit en lui tournant le dos.

¹ . DELBECQUE, Éric. *L'Europe puissance ou le rêve français*. Op.cit., p. 50

La notion de puissance, et de rivalité de puissance, peut sembler désuète dans le monde post-guerre froide. Les premières décennies du XXI^{ème} siècle invalident cette affirmation car elles restent profondément modelées par les logiques de puissance. C'est aussi bien le fait de pays comme les États-Unis ou la Russie – anciens « *supergrands* » - que de pays émergents – ou réémergents – qui assument pleinement des politiques de puissance aussi bien au niveau géopolitique qu'économique. La mondialisation permet l'épanouissement de rapports commerciaux et économiques parfois âpres, une compétition pour les marchés, les ressources, mais aussi pour conserver des emplois dans un contexte de désindustrialisation... cela explique que nous ne vivons pas dans un monde qui a fait le deuil de la puissance ou des rapports de force et de pouvoir.

Il n'est donc pas opportun, voir même assez dangereux de voir le monde comme on voudrait – nous Européens – qu'il soit et non comme il est. Pierre Buhler affirme

Encadré 19 : Les Européens face à la puissance

« Ne nous laissons pas inhiber par un langage moralisateur sur la puissance et l'influence, car c'est bien là le jeu qui se déroule aujourd'hui sous nos yeux à la surface du globe. Si l'on en refuse les prémices, les postulats et les modalités, on risque fort de se réveiller un jour bien affaibli face à d'autres États qui auront eu recours aux méthodes constantes de la puissance et de l'influence pour s'imposer comme des acteurs-majeurs dans la distribution de cette puissance »¹.

Les acteurs internationaux – étatiques et privés - usent des outils de la puissance et de l'influence ; dans ce domaine la France a des cartes à jouer pour préserver sa sécurité, sa souveraineté, son avenir.

Nicolas Moinet fait remarquer qu'« *il existe désormais un déséquilibre entre les dynamiques de puissance des nouveaux entrants et la manière dont le monde occidental s'est habitué à gérer sa puissance économique sans rivaux véritables* »². L'affirmation de puissance de la part de ces nouveaux acteurs se traduit par la conquête de marché commerciaux extérieurs pour engranger des excédents commerciaux et pouvoir ainsi financer une politique de puissance.

Il n'est donc pas dans notre intérêt de nous dessaisir de la puissance, car ceux qui s'en emparent sans *a priori*, en forgent de nouveaux aspects, de nouveaux canaux et modèlent le monde de demain selon une vision – une « *grammaire* » au sens braudélien du terme – que les autres devront suivre, bon gré, mal gré. Il faut donc faire preuve d'un certain réalisme, y compris lorsque la situation n'est pas celle qui correspond à nos vœux, car sinon nous risquons d'être perdants. C'est l'analyse de Pierre Buhler, cité précédemment, « *Car il faut bien constater que s'il y a eu rejets de ces concepts (puissance et influence) au nom de la morale, il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, la logique profonde qui est celle de la puissance continue d'ordonner la dynamique mondiale et l'ordre des choses dans l'arène internationale* ». Si nous ne parvenons pas à élaborer des règles et des normes, nous devons suivre celles des autres, qui ne nous correspondent pas forcément.

¹. BUHLER, Pierre. *De la puissance à l'influence...* op. cit.

². MOINET, Nicolas. « Entretien avec Christian Harbulot », op. cit.

Volonté et puissance sont en fait intimement liées, il n'existe de pas de puissance sans une volonté publique, guidée par la définition d'un projet, voire un « grand dessein ». Les politiques de puissance se réaffirment avec le début du XXI^{ème} siècle, il n'existe aucune raison objective à ce que Français et Européens aient honte de développer une stratégie de puissance pour continuer à exister sur la scène internationale. Cela ne sera possible qu'en élaborant, au préalable, une stratégie de sécurité économique.

1.313 De la puissance à l'influence

Il faut commencer par bien comprendre ce qu'est l'influence, et donc la définir, pour mieux en saisir les implications.

La géopolitique ne s'y intéresse que tardivement, préférant l'analyse des rapports de forces mondiaux basés sur une géographie dont la géopolitique est l'enfant. Elle y vient quand devient évident qu'une analyse stratégique, aussi excellente fût-elle, n'est rien sans l'adhésion des populations : c'est l'analyse de Florian Louis¹ qui rappelle l'importance du rôle d'Yves Lacoste en France notamment quand il affirme que « *le rôle des idées – même fausses – est capital en géopolitique, car ce sont elles qui expliquent les projets et qui, autant que les données matérielles, déterminent le choix des stratégies* ». L'influence est donc capitale dans les choix politiques, les stratégies de puissance ; c'est d'ailleurs ce que reprochent certains géographes à la géopolitique.

Pour sa part, Bastien Nivet estime que « *l'influence ne doit pas être pensée comme une puissance par défaut* »². Elle se décline sous différentes formes : politique d'influence, diplomatie d'influence, stratégie d'influence, ses outils varient également. Elle peut s'exercer sur un État, un groupe d'États – exemple l'Union européenne – voire sur des entreprises. Elle peut être considérée comme une autre façon, plus acceptable par ses partenaires, plus subtile pour tout dire, d'exercer sa puissance. Christian Harbulot ne dit pas autre chose quand il place l'influence au cœur des armes invisibles de la puissance³. Ce point de vue est partagé par d'autres auteurs tels Eric Delbecque quand il écrit que « *Il ne s'agit plus vraiment de terrasser le rival de manière agressive, mais de le priver en douceur (en avançant masqué ou en affichant une parfaite hypocrisie) de sa liberté de mouvement, de contraindre ses choix, de limiter ses possibilités et ses perspectives de gains en aménageant l'environnement global dans lequel il évolue, ceci afin d'assurer son déclin progressif et sa propre suprématie* »⁴. L'influence est donc une forme de puissance qu'il ne faut pas négliger. François-Bernard Huyghe montre que l'influence est une forme de pouvoir à ne pas sous-estimer : « *l'influence, toujours à l'interface des autres formes de pouvoir, remplace et déplace. Elle se substitue à la force, aux contreparties, aux contraintes ou contrats, lorsqu'il s'agit de faire faire ou de faire croire. Elle*

¹. LOUIS, Florian., « Les grands théoriciens de la géopolitique face à l'articulation puissance/influence : le décryptage de Florian Louis », *Comes* n°94, juin 2018, http://www.comes-communication.com/newsletter_collection.php

². NIVET, Bastien. Puissance et influence : confusion sémantique ou renouvellement de l'action internationale?, *Institut de recherche stratégique de l'École militaire*, www.Defense.gouv.fr/lettre-de-l-irsem-2012-2013

³. HARBULOT, Christian. *La main invisible des puissances*, Paris, Ellipses, 2007

⁴. DELBECQUE Éric. *L'influence ou les guerres secrètes : de la propagande à la manipulation*, Paris, Vuibert, 2011, p. 17.

déplace le centre de gravité du pouvoir »¹. Laurent Fabius, alors ministre français des Affaires étrangères évoque à ce propos, lors de la XX^{ème} conférence des ambassadeurs du 29 août 2012, que la France doit devenir une « *puissance d'influence* » sur la scène internationale. Il dit qu'il faut que nos actions répondent à cette question « *Est-ce bon pour nos entreprises, pour nos emplois, pour le redressement de la France* » ; ce n'est pas sans rappeler la célèbre déclaration de Charles Wilson, PDG de General Motors et nommé en 1953 secrétaire à la Défense : « *ce qui est bon pour General Motors est bon pour les États-Unis* ».

Encadré 20 Définition de l'influence

L'influence peut être définie comme « *la capacité des acteurs, étatiques ou non, à faire triompher leurs points de vue et intérêts par des moyens indirects non coercitifs, en suscitant l'adhésion à leur égard sans employer la contrainte pour ce faire* »².

Alice Guilhon et Nicolas Moinet définissent l'influence comme « *une des activités fondamentales de l'intelligence économique. Bien entendu, nous entendons ici une influence légale, c'est-à-dire une mobilisation de l'intelligence humaine, de techniques et de pratiques visant à orienter les comportements des individus afin d'obtenir une décision ou une action souhaitée* »³. Les auteurs s'appuient sur une définition donnée par Ludovic François et Romain Zerbib pour qui l'influence est « *une allocation des ressources informationnelles et une mobilisation des vecteurs visant à orienter les attitudes et comportements d'individus ou de publics en agissant sur leur perception* »⁴.

Il s'agit donc plus de séduire que d'imposer par la force, quoique l'on y a parfois recours. L'influence repose sur le contrôle de l'information comme sur son utilisation pour atteindre le but recherché.

L'influence emprunte des canaux très différents et peut se révéler redoutablement efficace. L'État ou l'entreprise peut choisir la voie de la coopération en fédérant autour de ses positions un nombre d'acteurs – étatiques ou non – significatifs lui permettant alors d'imposer sa volonté, ses normes. Dans le contexte d'un monde interdépendant, en partie régulé – par des instances internationales reconnues comme le FMI, la Banque mondiale ou l'OMC – le pouvoir normatif est puissant, en particulier dans le domaine législatif.

Avec Claude Revel⁵, on peut définir l'influence comme « *des stratégies de relations et de conviction de long terme, de lancement d'idées, en amont de l'ouverture de discussions officielles et parce que celles-ci ont été anticipées (ou délibérément voulues), reposant sur des alliances entre acteurs clés, de préférences de nature diverse* »⁶. Alain Juillet la définit ainsi : « *sans coercition, l'influence vise à modifier le paradigme de pensée de la cible, à modifier ses*

¹. HUYGHE, F-B. *Maitre du faire croire*, Paris, Vuibert, 2008, p. 9.

². NIVET, Bastien. *Puissance et influence : confusion sémantique ou renouvellement de l'action internationale ?*, op. cit.

³. GUILHON, Alice et MOINET, Nicolas. *Intelligence économique. S'informer, se protéger, influencer*, Paris, Pearson France, p 207.

⁴. FRANCOIS, Ludovic et ZERBIB. *Influentia*, Paris, Lavauzelle, 2015, p. 19, cité in GUILHON et MOINET, *Intelligence économique. S'informer, se protéger, influencer* ...ibid, p. 208.

⁵. Claude Revel a été déléguée interministérielle à l'intelligence économique entre 2013 et 2015

⁶. REVEL, Claude. *Diplomatie économique multilatérale et influence*, *Géoeconomie*, 2011/1, Edition Choiseul, p. 61, <https://www.cairn.info/revue-geoéconomie-2011-1-page-59.htm>,

fondamentaux, par la raison ou la séduction »¹. Il s'agit donc de peser sur la prise de décision mais ce mode d'action n'appartient pas vraiment à la culture française, nous peinons à en prendre conscience et à agir ; c'est ce que fait remarquer Claude Revel, ancienne responsable de l'intelligence économique en France :

Encadré 21 : Une influence bien peu présente dans la culture française

« Ce mode de fonctionnement est dans son principe tellement éloigné du nôtre en France que nous avons (encore) tendance à systématiquement dénigrer ou soupçonner ce qui n'est qu'un mécanisme démocratique différent : l'expression argumentée de tous les intérêts fournit aux décideurs publics des informations et des propositions entre lesquelles celui-ci arbitre, puisqu'aussi bien les fonctionnaires (internationaux en l'occurrence) ne sont pas experts en tous domaines. La réalité peut naturellement être plus nuancée mais le principe est bien celui-là. C'est selon ces processus, à peine simplifiés, que des règles du jeu mondiales se mettent peu à peu en place, sans bruit pour la plupart »².

Il nous faut donc prendre en compte ces réalités, comprendre que nos partenaires et concurrents ont des stratégies, qu'il nous faut connaître.

En fait, on ne peut pas considérer que l'influence puisse se réduire à un simple *lobbying*. Elle est bien plus que cela car elle implique des comportements structurels de recherche de partenariats, en fonction de doctrine ou de stratégies évolutives.

Elle ne doit pas être davantage confondue avec les fausses rumeurs comme le rappelle Alain Juillet « *L'influence ne doit pas ici se confondre avec la manipulation ou la désinformation (...) Car la manœuvre proposée vise in fine le libre-arbitre de celui que l'on veut influencer. On lui offre la possibilité de réviser ses positions, en mesurant la validité des informations que l'on porte à sa connaissance ou en l'amenant par la séduction à d'autres niveaux de perception que ceux auxquels il avait initialement accès. Dans les deux cas, il n'y a pas coercition, mais redistribution d'une donnée informationnelle visant à interroger les certitudes, à en éprouver le bien-fondé* »³.

Enfin, dans le même ordre d'idée, l'influence n'est pas non plus le mensonge, voire l'illusion. La précision apportée ici par Alain Juillet est d'importance : « *Ce que l'on avance doit pouvoir être vérifié et jaugé, les sources proposées être consultables, crédibles, dignes de foi. L'influence exige que l'on ait une très fine approche du réel, sous toutes ses formes, matérielles mais surtout immatérielles* »⁴. Tromper ses partenaires ne peut qu'apporter un avantage immédiat mais s'avère contreproductif sur le temps long, période nécessaire au déploiement de l'influence.

L'influence appartient à la guerre économique, elle est une forme offensive de la sécurité économique, et à ce titre ne doit pas être négligée.

¹. JUILLET, Alain et RACCOUCHOT, Bruno. L'influence, le noble art de l'intelligence économique, Communication et organisation, 2012 n°42, <https://communicationorganisation.revues.org/3921>, p. 161

². REVEL, Claude, Diplomatie économique multilatérale et influence op. cit, p 61

³. JUILLET, Alain et RACCOUCHOT, Bruno. L'influence, le noble art de l'intelligence économique, op. cit, p. 163.

⁴. Ibid. p. 164.

L'influence, un art essentiel, Éric Delbecque la qualifie de « *pointe de diamant de l'intelligence économique* »¹, une de ses composantes les plus nobles.

L'influence joue du monde des réseaux, car elle est fondamentalement une interaction pour orienter la prise de décision à son profit. Elle est donc le fait des sphères décisionnelles, que ce soit au niveau des entreprises ou des acteurs publics : collectivités territoriales, États, Union européenne. La mondialisation et l'Internet ont fortement contribué à développer ce monde des réseaux.

L'information est au cœur de l'influence – comme elle l'est au sein de l'intelligence économique - et ce à tous les niveaux. Alain Juillet définit l'influence comme à la croisée entre intelligence économique et communication, et affirme « *la compétitive intelligence a pour objet non seulement la recherche et la sécurisation de l'information, mais aussi sa diffusion en interne et en externe auprès de cibles dûment identifiées* »². On peut estimer avec lui que l'influence relève de l'intelligence stratégique basée sur :

Encadré 22 : Définition de l'intelligence stratégique

« L'acquisition et le traitement optimisé de l'information sans renseignement ou information, rien ne peut se faire ; la protection de cette information, puisque le concurrent, l'adversaire ou l'ennemi font la même chose que nous ; enfin la communication, sous deux formes. D'une part, une communication classique, ayant pour objet la diffusion de l'information vers des cibles extérieures, mais aussi en direction de ceux qui ont à la connaître en interne pour optimiser leurs actions. Envisagée sous l'angle sécurité, cette communication est aussi à visée pédagogique pour avertir des dangers potentiels, sensibiliser et apprendre à se protéger. D'autre part, il y a la communication active et offensive sous la forme de l'influence »³.

L'influence est donc une démarche dynamique, qui joue de clarté et de lisibilité. Nous sommes en fait assez loin de sombres machinations tenues secrètes pour mieux faire avancer sa cause. L'influence se pratique au vu et au su de tous, c'est notamment le cas autour de la Commission européenne à Bruxelles, comme autour des parlementaires. Elle tient bien moins de la manipulation que de la séduction : elle relève ainsi du *soft power*.

L'influence relève aussi de la communication. Il s'agit de produire une image positive de l'entreprise, aussi bien pour faire face à la concurrence que pour assurer la promotion de produits, ou pour se défendre d'actions hostiles, comme la désinformation. L'influence passe aussi par la « *guerre de l'information* », qui consiste en des actions de déstabilisation, voire de dénigrement. « *Les guerres de l'information qui ont commencé à façonner les contours de l'affrontement dans le monde immatériel sont au cœur de ce processus de répartition. Le faible s'est peu à peu créé un espace de manœuvre dans le monde immatériel* », nous dit Christian Harbulot⁴. Ali Laïdi⁵ rapporte que dans un rapport de la société Intelco datant du milieu des

¹. DELBECQUE, Éric. « L'influence, pointe de diamant de l'intelligence économique : décryptage d'Éric Delbecque », *Communication & influence* n°28 décembre 2011, p.2.

². Ibid, p. 161.

³. Ibid, p. 162.

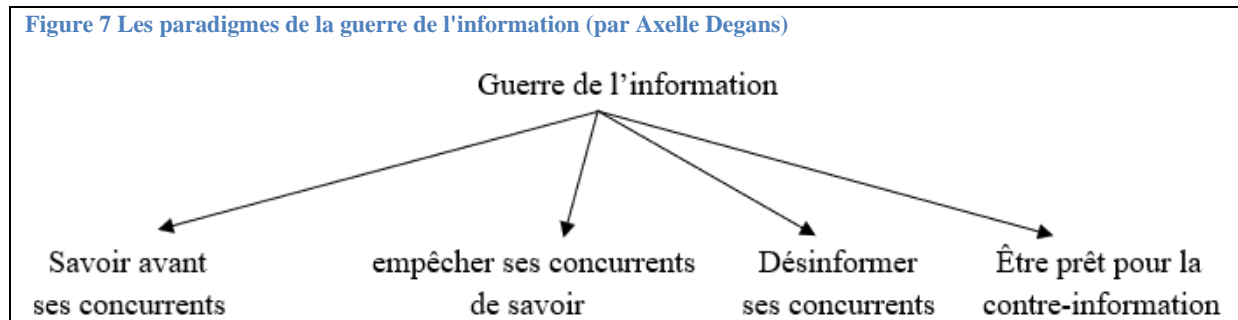
⁴. HARBULOT, Christian. Fabricants d'intox et manipulateurs dans la guerre mondiale de l'information : le décryptage de Christian Harbulot, *Communication et influence* n°72, avril 2016, http://www.comes-communication.com/files/newsletter/Communication&Influence_avril_2016_Christian_Harbulot.pdf

⁵. LAIDI, Ali. *Le secret de la guerre économique*, op. cit., p. 153.

années 1990 que l'on peut trouver une définition assez militaire de l'utilisation de l'information « *qui saura en faire une arme (désinformation) neutralisera ses concurrents* ». Les entreprises se livrent bien une *guerre de l'information*, les États aussi. Cela passe par une nécessaire maîtrise de l'information, de sa collecte à sa conservation.

Quels sont alors les paradigmes de la guerre de l'information ? Le schéma ci-dessous permet de mieux les visualiser.

Figure 7 Les paradigmes de la guerre de l'information (par Axelle Degans)



Il s'agit dans tous les cas d'être actif, voir proactif et ainsi d'occuper de façon structurelle le « champ de bataille » de la guerre de l'information grâce à des stratégies d'influence.

La communication peut être une arme efficace qui ne demande pas d'être une entité puissante pour l'utiliser, elle est en cela particulièrement bien adaptée au nouveau monde surgi avec l'Internet qui démultiplie les possibilités de communication et d'action, y compris pour des *start up* ou des *hackers* isolés. Alain Juillet estime ainsi que « *Cette communication jouant des registres de l'influence sur un plan positif va ainsi établir des passerelles entre l'intelligence économique et la communication* »¹. La communication est d'autant plus importante qu'elle touche l'*image*, or nous évoluons désormais dans une société d'images ou de l'image. On peut considérer, sans exagération aucune, que cette image, cette *e-réputation*, forme en partie le capital immatériel d'une entreprise, comme d'une entité publique. C'est sur elle que repose sa crédibilité donc sa capacité à séduire, vendre, voire à lever des fonds sur les marchés financiers ce qui peut s'avérer aussi vital pour une entreprise que pour une entité publique, comme l'État français par exemple. Influence, communication et image sont devenues essentielles dans le monde du XXI^{ème} siècle.

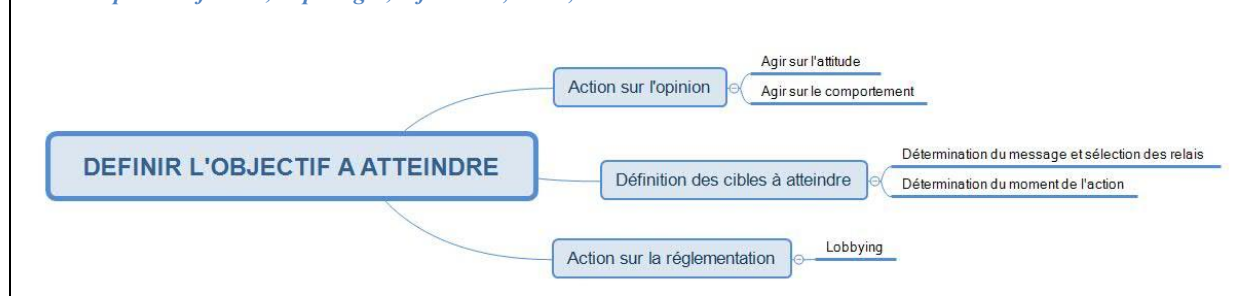
L'influence repose fondamentalement sur une stratégie bien déterminée, d'ailleurs Alain Juillet affirme « *Il ne peut y avoir d'influence sans stratégie* »².

¹. Ibid, p. 162.

². Ibid, p. 161.

On peut résumer ainsi la stratégie d'influence :

Figure 8 : Carte mentale réalisée par Axelle Degans d'après GUILHON, Alice et MOINET, Nicolas. *Intelligence économique. S'informer, se protéger, influencer*, Paris, Pearson France



Pour définir une stratégie, il faut d'abord être sûr de ses valeurs, c'est-à-dire de son identité, de sa raison d'être. Définir une stratégie c'est donc être capable de donner du sens à son action, comprendre au mieux le contexte environnemental. Il faut donc aussi savoir ce que l'on veut, ce qui est impossible quand l'identité est mal assurée. C'est probablement ce qui entrave l'action de l'Union européenne pendant longtemps.

En fait, si nous pouvons rapprocher l'influence de la stratégie, nous pouvons aussi considérer – en reprenant ici le vocabulaire lié à la guerre économique – qu'elle est une arme. C'est d'ailleurs ce qu'annonce Claude Revel :

Encadré 23 : L'influence en tant qu'instrument de pouvoir

« L'influence est une arme, pacifique certes, mais une arme, c'est-à-dire un instrument de prise de pouvoir sur l'autre. Cette arme ne tue pas. Plus exactement, elle ne tue que l'avis contraire pour le remplacer par celui du possesseur de l'arme (...) L'influence a été considérée comme une arme dès l'origine des temps, une arme paradoxalement conçue pour éviter la guerre, la vraie, la physique, la sanglante. Le grand Sun Tzu, général chinois et auteur de *L'Art de la guerre* au VI^e siècle avant J-C, nous dit qu'en exerçant une influence démoralisante sur l'adversaire, on le fait rendre gorge plus vite et plus facilement qu'en tentant de le décimer »¹.

L'influence appartient donc au subtil art de la guerre rusée, celle de Métis. Elle relève bien de *l'intelligence économique*.

Il faut pourtant se garder de ses travers. « *Dans la société de l'information, l'intox est devenue une arme de plus en plus. La démultiplication des champs d'affrontement informationnel complique la démarche pour obtenir une victoire (...) Le combat informationnel n'est plus conditionné exclusivement par l'art de la tromperie. Il est désormais soumis à la manière d'utiliser la connaissance comme une arme offensive. Les plus habiles sont ceux qui parviennent à leurs fins en donnant à leur discours une résonance plus légitime que celle de leur adversaire* »². Christian Harbulot utilise ici, à dessein, un champ lexical qui relève de l'art de la guerre : « arme », « champ d'affrontement », « combat », « arme offensive ». Il s'agit de

¹. REVEL, Claude. *La France, un pays sous influences...* op. cit. p. 8 et 9. in JUILLET, Alain et RACOUCHOT Bruno. *L'influence, le noble art de l'intelligence économique*, op. cit. p. 166.

². HARBULOT, Christian. *Fabricants d'intox et manipulateurs dans la guerre mondiale de l'information : le décryptage de Christian Harbulot*, *Communication et influence* n°72, op. cit.

la description de rapports conflictuels au cœur de la communication ; une « guerre d'influence » qui nécessite une stratégie et une certaine forme d'*intelligence* des rapports économiques.

L'influence appartient bien à une stratégie de puissance que peuvent – ou doivent – développer aussi bien les acteurs économiques privés que publics. On peut aussi la rapprocher de la définition de ce que Joseph Nye donne de la « puissance douce ». L'influence est donc une préoccupation de notre approche géopolitique de la sécurité économique, son importance est croissante.

1.314 L'Union européenne est-elle conciliable avec la puissance et l'influence ?

Cette question se pose car l'Union européenne n'est pas dépositaire d'une forme de puissance, au sens classique du terme. Zaki Laïdi pose ainsi les questions suivantes : « *L'Europe peut-elle être une grande puissance ? Cette interrogation centrale soulève à son tour deux nouvelles questions : est-il concevable qu'un acteur politique qui n'est pas un État – même s'il cherche à s'en voir reconnaître le statut de fait, notamment dans les instances internationales – puisse accéder au rang de grande puissance ?* »¹. Gérard-François Dumont et Pierre Verluise évoquent un « ADN défailant » et estiment que « *la construction européenne et la puissance européenne apparaissent à bien des égards comme deux expressions antinomiques* »². Une incompatibilité « génétique », mais pourquoi ?

L'Union européenne est donc la seule formation politique post-nationale du monde. Maxime Lefebvre³ affirme que « *ce n'est pas l'aspiration à la puissance et au « super-État » qui a été la motivation principale de la construction européenne, mais la volonté de pacifier les rapports entre les nations qui se sont fait la guerre pendant mille ans. L'Europe a ainsi tourné la page des empires, de la guerre, de la conquête. Elle a tourné le dos à la puissance* ». Elle s'est construite contre le nationalisme – responsable des deux conflits mondiaux – elle porte en elle ni projet ni même un désir de puissance ; elle est d'ailleurs protégée par un tiers, – l'OTAN. Cela amène Robert Kagan à considérer l'Europe comme une « *Venus* » qui a renoncé à la force militaire (ce qui n'est pas le cas des États-Unis, un « *Mars* » contemporain). L'Europe, c'est la paix. En outre, elle porte et représente l'ensemble de ses membres, dont les intérêts ne sont pas toujours convergents.

Les Européens ne sont pas forcément, ni globalement ni à titre plus individuel, intéressés par la puissance, qui leur semble appartenir à un autre temps donc dépassée voire dangereuse. Ainsi, Pierre Buhler remarque « *peu nombreux sont ceux qui sont prêts à investir dans l'Europe une volonté de puissance, en particulier dans sa forme militaire* »⁴. On peut donc estimer que l'Europe refuse la *realpolitik*, c'est-à-dire des relations internationales caractérisées par une

¹. LAIDI, Zaki. *La norme sans la force : l'énigme de la puissance européenne*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2008, p. 17.

². DUMONT, G-F et VERLUISE, P. *Géopolitique de l'Europe, De l'Atlantique à l'Oural*, Paris, PUF, collection Major, 2015, p.117.

³. LEFEBVRE, Maxime. *L'Union européenne peut-elle devenir une grande puissance ?*, collection Réflexe Europe, série Débats, La documentation française, 2012

⁴. BUHLER, Pierre. *De la puissance à l'influence...* op. cit. p. 386.

rivalité entre nations. Elle y oppose une préférence pour le multilatéralisme et la négociation, notamment dans le domaine commercial.

L'Europe apparaît davantage comme une *puissance douce*, une puissance normative adepte d'une régulation mondiale, d'une gouvernance mondiale assez éloignée des rapports conflictuels conduits par des logiques de puissance. Elle est ce que Tzvetan Todorov¹ nomme une « *puissance tranquille* ».

Il ne faut pas penser pour autant que l'Union est un pôle faible, sans projet et incapable de s'imposer sur la scène internationale.

En effet, à la question : l'Europe est-elle capable d'agrèger la puissance ? Pierre Buhler répond ainsi : « *L'addition des potentiels militaire, politique, économique, démographique des États de l'Union européenne confère à celle-ci un poids et une influence supérieurs à la somme de ses parties* »². Ses atouts sont donc évidents, au regard d'une définition assez classique de la puissance. Elle regroupe deux puissances nucléaires – la France et le Royaume Uni – dont les armées sont opérationnelles, aguerries et dont l'expertise est reconnue internationalement, la France, le Royaume Uni, l'Allemagne et l'Italie sont membres du G7, la monnaie européenne – l'Euro – est l'une des principale monnaie mondiale, l'Union européenne est par ailleurs le premier pôle commercial de la planète, l'un des principaux pôles émetteurs d'IDE (investissements directs à l'étranger) et dispose de l'un des marchés intérieurs les plus attractifs de la planète en raison du haut degré – malgré des nuances internes - du niveau de vie. Enfin, la qualité de vie en Europe est l'une des meilleures au monde – si ce n'est la meilleure – grâce à l'État-providence qui protège les individus des aléas de la vie et l'Europe se pose ainsi en modèle plus « doux » que celui des États-Unis ; il fait rêver une partie importante des hommes vivant dans le reste du vaste monde. Est-elle pour autant – avec sa personnalité juridique, sa PESD (politique européenne de sécurité et de défense), son savoir-faire dans les négociations – une « *Europe puissance* » ? Rien n'est moins sûr.

Avec l'existence de l'OTAN, l'Union européenne confie à un tiers – les États-Unis – le soin d'assumer sa propre défense : ainsi que le fait remarquer Pierre Buhler « *au total, les États-Unis sont une puissance européenne de plein exercice, alors que l'Union européenne ne l'est pas* »³. Il est donc difficile, dans ces conditions d'envisager l'Union européenne sous le jour d'une puissance, ou alors il faut envisager celui d'une puissance partielle, tronquée. En outre, il faut reprendre ici l'analyse de Pierre Buhler sur un fonctionnement interne qui éloigne l'Europe communautaire de la puissance : « *Certes l'élargissement n'a pas réduit l'Europe à la paralysie, mais le grand nombre de décideurs, l'importance du consensus, les liens entre les différents dossiers, la nécessité de former des coalitions dessinent un modus operandi qui n'est pas celui de la puissance, défini par le pouvoir d'arbitrage, par l'unité dans la décision comme dans le commandement politique pour son exécution* »⁴. Le processus de prise de décision, très démocratique puisqu'il respecte les différentes sensibilités de ses membres et leurs intérêts

¹. TODOROV, Tzvetan. *Le nouveau désordre mondial, réflexions d'un Européen*, Paris, Robert Laffont, 2003, 111p.

². BUHLER, Pierre. *De la puissance à l'influence...* op. cit., p. 364.

³. BUHLER, Pierre. *De la puissance à l'influence...* op. cit., p. 369.

⁴. BUHLER, Pierre. *De la puissance à l'influence...* op. cit. p. 371.

parfois divergents, a pour conséquence une grande difficulté à prendre des décisions fortes, cela l'est encore davantage quand ces décisions sont difficiles, et encore plus quand elles doivent être rapides...

Il est ainsi peu aisé de toujours dégager un intérêt collectif européen, surtout quand un tiers joue sur les divisions internes à l'Union européenne, et que les décisions à prendre concernent un domaine sensible, comme celui de la souveraineté des États membres, ou leur sécurité, y compris dans le domaine économique. Il suffit d'envisager le domaine de l'énergie pour s'en rendre compte. La CEE a été confrontée, dans la décennie des années 1970, à deux chocs pétroliers qui ont considérablement enchéri une énergie dont elle est devenue dépendante et qu'elle importe en grande partie. Elle a pourtant été incapable de créer – ce qui a été réalisé la décennie précédente pour l'agriculture, domaine un peu moins sensible, il est vrai – une politique énergétique commune. L'énergie est pourtant au cœur de nos économies industrialisées. Il faut évoquer, pour continuer la réflexion, plus crûment l'attitude des Européens lors des crises du gaz avec Moscou en 2006 et 2009. Elles sont la conséquence de différends avec l'Ukraine, et la Russie décide de geler ses approvisionnements... ce qui lèse les pays européens de l'Union qui en sont dépendants. L'Union n'a pas été capable de mettre en place une politique commune pour sécuriser les approvisionnements en gaz – un élément pourtant important de la sécurité économique – comme en témoignent des projets concurrents de gazoducs : *Northstream* et *Southstream*.

L'Union européenne est-elle une puissance de la norme ? Bastien Nivet fait remarquer « *Elle démontre parfois une volonté d'action et de modification de son environnement international, qui la conduisent à déployer une palette d'outils d'interventions extérieures, qui mis bout à bout en cohérence, pourraient constituer une stratégie d'influence* »¹. Elle veut réguler le monde, et finalement exporter ses valeurs. À ce propos, le *Wall Street Journal* dénonce un véritable « *impérialisme de la régulation* »² à propos de la législation *Reach* (contraignante pour l'industrie chimique) qui s'applique aussi aux firmes américaines produisant sur le sol européen. Cette affirmation peut prêter à sourire quand on connaît le poids des normes américaines dans le monde...

Zaki Laïdi, montre que l'Europe est capable de développer une forme de puissance moins conventionnelle que celle traditionnelle acquise, et se réfère au concept de « *puissance civile* » européenne élaboré par François Duchêne dans les années 1970. Ainsi, il estime que « *L'approche par les normes est donc essentielle pour saisir le sens de la puissance européenne. Mais il faut bien voir que la norme, surtout quand elle est construite, renvoie à des enjeux, à des préférences économiques, sociales ou culturelles. Elle constitue un révélateur de préférences. Or, là encore, la globalisation joue un rôle fondamental* »³. Il définit la puissance normative comme une puissance dont l'identité et la stratégie reposent sur une préférence l'application de règles aux États.

¹. NIVET, Bastien. Puissance et influence : confusion sémantique ou renouvellement de l'action internationale ?, op. cit.

². "Regulatory Imperialism", *Wall Street Journal*, 25 octobre 2007

³. ZAKI, Laïdi. *La norme sans la force : l'énigme de la puissance européenne*, op. cit. p. 95.

Encadré 24 : Les caractéristiques de la puissance normative selon Zaki Laïdi

Les règles à la base de la puissance normative ont trois caractéristiques essentielles :

- Elles sont négociées, et non imposées
- Elles sont légitimées par des enceintes internationales représentatives
- Elles sont opposables à tous les acteurs du système international indépendamment de leur position hiérarchique au sein

L'Union européenne défend ainsi la notion d'État de droit dans l'arène des relations internationales et on peut estimer qu'elle joue sur une interdépendance toujours plus poussée dans le cadre de la mondialisation.

On peut alors se demander avec Pierre Buhler¹ si la définition de « *puissance structurelle* » donnée par Suzanne Strange aux États-Unis ne pourrait pas aussi s'appliquer à l'Union européenne si on considère que « *le simple fait d'être là influence les résultats* ».

L'Union européenne n'est donc pas incompatible avec la notion de puissance. Il faut prendre conscience de l'importance de ses intérêts domestiques pour défendre le niveau et la qualité de vie des Européens. Cet objectif passe par une plus grande importance portée à l'intelligence et la sécurité économiques sans lesquelles il sera très difficile de garantir à long terme la pérennité des standards actuels.

Si l'Union européenne n'est visiblement pas une adepte de la puissance brute, l'est-elle davantage de l'influence qui est une forme plus douce de la puissance ? Claude Revel se désole, au regard de notre déférence vis-à-vis du classement de Shanghai, de notre naïveté :

Encadré 25 : L'Union européenne sous influence ? Claude Revel

« Leur soumission aux agences de notation le prouve. Des documents officiels européens comportant des mentions rédigées noir sur blanc précisent que telle ou telle option sera prise ou non en fonction des notations des agences ! On fournit le mode d'emploi, la Commission elle-même se lie les mains... La maîtrise de nos décisions nous échappe. Elles sont subordonnées à des pôles d'influence extrêmement puissants qui nous dictent en douceur notre conduite »².

L'Union européenne a les moyens de rayonner et de modifier son environnement mais ne l'utilise pas suffisamment à son avantage.

Éric Delbecque remarque : « *Face à Washington, Moscou ou Pékin, l'Union européenne fait pâle figure. Politiquement, elle ne constitue pas la force d'influence qu'elle pourrait prétendre incarner au regard de son poids économique et démographique* »³. La raison est simple, elle a tourné le dos – pour des raisons historiques – à toute forme de puissance, et ce refus s'étend jusqu'à la pratique de l'influence, que d'ailleurs de nombreux pays européens ne pratiquent pas non plus. Le déni de la guerre économique a la même explication – le refus de la puissance – car elle est une forme de confrontation, situation avec laquelle les Européens ne veulent pas renouer. Le libéralisme semble, lui, être une promesse de paix grâce aux quatre libertés de circulation qui constituent l'ADN de l'Europe communautaire : libertés de

¹. BUHLER, Pierre. *De la puissance à l'influence...* op. cit. p. 396.

². REVEL, Claude. *La France, un pays sous influences*, Paris, Vuibert, 2012, 272 p.

³. DELBECQUE, Éric GIQUEAUX, Frédéric. *Introduction à la sécurité économique. La guerre économique ou l'échiquier furtif...*, p.29.

circulation des marchandises, des capitaux, des services et des hommes. L'Europe communautaire, par le choix d'un libéralisme plus étendu qu'ailleurs, n'est pas une puissance d'influence, et l'influence est un chemin qu'elle emprunte trop peu, ce que ses partenaires et concurrents utilisent sans le moindre complexe. Une Europe communautaire condamnée, par choix volontaire, à l'impuissance ? « *Tout l'enjeu pour l'UE consiste à réinventer la puissance. S'en donne-t-elle vraiment les moyens ?* »¹ s'interrogent G-F Dumont et P. Verluise. La réponse laisse peu de place au doute... car l'Europe n'a pas renoué avec le *désir* de puissance.

1.32 Essai de définition du patriotisme économique

On ne peut réfléchir à la sécurité économique sans envisager le patriotisme économique, autre concept assez sulfureux et donc rejeté par nombre de décideurs politiques qui le voient comme dangereux, nul et non avvenu.

1.321 Une définition délicate

La notion de patriotisme économique relève bien évidemment de la patrie. Cette dernière est définie par le dictionnaire Le grand Robert de la langue française comme la « *Nation, communauté politique à laquelle on appartient ou à laquelle on a le sentiment d'appartenir : pays habité par cette communauté* ».

Plusieurs auteurs ont travaillé sur le patriotisme économique. Christian Harbulot² en donne la définition suivante :

Encadré 26 : Définition du patriotisme économique

« *Cadre de développement d'un pays confronté aux opportunités et aux menaces des nouvelles dynamiques de puissance issues de la mondialisation des échanges* ». De manière plus simple, il le définit aussi ainsi : « *c'est avant tout la défense de nos intérêts nationaux ou européens dans le respect de la réciprocité* »³.

Éric Delbecque donne la définition suivante : « *Le patriotisme économique suscite bien des débats stériles : on fait tantôt de celui-ci un synonyme de protectionnisme, tantôt une marque d'inculture économique. En réalité, il n'a rien à voir ni avec l'un ni avec l'autre. Il ne s'agit aucunement de promouvoir l'autarcie et de s'opposer au libre-échange. Le patriotisme économique repose sur l'idée de réciprocité dans les comportements commerciaux et les relations économiques en général* »⁴.

C'est à l'été 2005 qu'apparaît sur la scène politique le patriotisme économique lors d'un discours prononcé par le premier ministre d'alors, Dominique de Villepin. Il en donne cette définition :

Encadré 27 : Définition politique française du patriotisme économique

¹. DUMONT, G-F et VERLUISE, P. *Géopolitique de l'Europe*, op.cit., p.118.

². HARBULOT Christian. *De la légitimité du patriotisme économique*, *Revue internationale et stratégique*, janvier 2005, https://www.univ-paris1.fr/fileadmin/IRELIES/Contributions_en_ligne/E_JOUANNET/Jouannet-VisionsFrUS.pdf,

³. HARBULOT, Christian. Défense et illustration du patriotisme économique, *Fondation Prometheus*, Un autre regard sur la mondialisation et l'industrie, <http://www.fondation-prometheus.org/wsite/publications/a-la-une/d%C3%A9fense-et-illustration-du-patriotisme-%C3%A9conomique/>, consulté le 23 novembre 2016

⁴. DELBECQUE, Éric. *L'intelligence économique pour ... op. cit.* p. 147.

« Je sais que cela ne fait pas partie du langage habituel. Mais il s'agit bien, quand la situation est difficile, quand le monde change, de rassembler nos forces. Rassembler nos forces, cela veut dire que nous valorisons le fait de défendre la France et ce qui est français. Cela s'appelle le patriotisme économique »¹.

1.322 Le patriotisme économique : une notion polémique

La notion de patriotisme économique semble contrevenir à la vulgate libérale qui s'est considérablement épanouie depuis la fin de la seconde guerre mondiale avec les accords de Betton Woods (juillet 1944) et la mise en place du GATT – *General Agreement on Tariff and Trade* ou accord général sur les tarifs douaniers et le commerce – signés par 23 pays en octobre 1947 pour libéraliser le commerce. Avec l'internationalisation des économies et la mise en place de la mondialisation – indiscutablement effective à partir des années 1980 – l'échelle de l'État-nation, la capacité d'action des États apparaissent caduques. En outre, la libéralisation des échanges est vue comme un « jeu gagnant-gagnant » qu'il serait idiot d'entraver – elle est source d'enrichissement selon le principe des avantages mutuels des gains à l'échange - voire dangereux ; ses pourfendeurs rappellent les méfaits du mercantilisme du XVII^{ème} siècle, fauteur de guerre et défendent à la suite de Montesquieu un « *doux commerce* ».

Le patriotisme économique semble en décalage avec le monde libéral. Il interroge aussi la place et le rôle de l'État dans l'économie. Force est de constater que son périmètre d'action s'est fortement contracté depuis la croissance dite en France des « Trente glorieuses » avec le triomphe de l'idéologie libérale dans les années 1980. Son action est délégitimée et considérée parfois comme contreproductive. Ainsi, Mourad Oubrich² estime que l'État ne doit pas « *s'immiscer dans la concurrence entre entreprises* »³.

D'ailleurs, le patriotisme paraît appartenir à une époque révolue car à quoi bon vouloir aider des entreprises dont la nationalité n'est plus du tout évidente à déterminer ? Mourad Oubrich reprend les arguments démontrant l'inutilité du patriotisme économique, comme ceux d'Elie Cohen⁴ montrant qu'il n'y a pas d'adéquation entre les intérêts des grandes entreprises et ceux de l'État dont elles sont censées relever. Robert Reich, secrétaire d'État du président démocrate W. Clinton, fait le même constat pour des raisons différentes : le patrimoine des grandes entreprises cotées en bourse appartient à des acteurs étrangers – il avance le chiffre de 50% du capital du CAC 40 – ce qui accredit l'idée de firmes apatrides. Il paraît évident dans ces conditions que le patriotisme économique est dépassé et inutile, d'autant plus que les actionnaires n'ont pour intérêt que le leur, pas celui des nations.

Le patriotisme économique est assimilé un peu rapidement à du protectionnisme, rappelant la période de l'entre-deux-guerres, la crise de 1929 et la terrible dépression des années 1930 qui fait le lit des totalitarismes et de la seconde guerre mondiale. À contrario, le libre-

¹. Conférence de Dominique de Villepin donnée le 27 juillet 2005, elle est consacrée au patriotisme économique

². Mourad Oubrich est docteur en Sciences économiques et président du Centre international d'étude, de management et de stratégies (CIEMS)

³. OUBRICH, Mourad. Le patriotisme économique, erreur géoéconomique ? *Géoéconomie*, 2008/2, n°45, pp. 85-96. , <https://www.cairn.info/revue-geo-economie-2008-2-page-85.htm>, 6

⁴. COHEN, Elie. *La tentation hexagonale*, Paris, Fayard, 1996, Rapport du commissariat général du plan, la nouvelle nationalité de l'entreprise, Paris, La Documentation française, 1999

échange est associé à une période de formidable croissance économique que Jean Fourastié¹ nomme, pour la France, les « Trente glorieuses » entre la fin de la seconde guerre mondiale et les chocs pétroliers des années 1970. Ainsi, le patriotisme économique n'a apparemment pas de raison d'être. Christian Harbulot affirme « *Ainsi s'est installée durablement dans les esprits l'idée que le patriotisme économique était une réponse inadaptée au nouveau contexte de mondialisation des échanges* »². Ce sont donc des raisons d'abord idéologiques qui amènent à rejeter le patriotisme économique : « *le décrochage de la pensée stratégique française n'est pas sans lien avec l'adhésion d'une partie majoritaire des élites françaises à la doctrine libérale* » affirme Christian Harbulot³. Les termes « paraissent », « semblent » montrent qu'il ne faut surtout pas s'arrêter aux faux-semblants et que le patriotisme économique n'est ni incompatible avec le libre-échange ni avec le libéralisme, et ne peut être réduit au seul protectionnisme car il est pratiqué par de nombreux pays, capitalistes, libéraux... mais non européens.

Enfin, il existe une crainte, celle de mesures de rétorsions commerciales en cas de mesures protectionnistes. Le patriotisme serait alors même dangereux...

Le patriotisme économique n'est pas seulement contesté, voire condamné, pour des raisons de dogmatisme économique, il l'est également pour des raisons géopolitiques. Le contexte de la guerre froide entre 1947 et l'implosion du monde soviétique au début des années 1990 invite à deux attitudes. La première est à considérer que les agressions – quel qu'en soit la nature, et donc aussi bien politique qu'économique – ne peuvent provenir que du bloc rival, donc du bloc socialiste. La seconde est de valoriser une forme de solidarité transatlantique, quitte à amoindrir des réalités dérangeantes comme ce que l'on a nommé les « *malentendus transatlantiques* », les différends commerciaux avec les États-Unis après le premier choc pétrolier. C'est ce que dénonce à plusieurs reprises Christian Harbulot « *La solidarité atlantiste se substitua progressivement à toute réflexion de nature patriotique, en particulier sur les divergences d'intérêt de puissance dans le domaine économique* »⁴. La solidarité géopolitique prévaut sur les intérêts géoéconomiques. L'indépendance nationale n'est pas vue comme une fin puisque l'interdépendance semble pouvoir pourvoir à tous les besoins tout en étant un facteur de paix. Il s'agit en fait d'accepter une subordination économique en supposant que les intérêts géopolitiques et géoéconomiques américains, français et européens (en tout pour l'Ouest du continent dans un premier temps) coïncideront toujours. Le patriotisme économique est alors considéré comme inutile voire même dangereux ; peut-on se fâcher avec la puissance protectrice (du danger soviétique) dans le cadre de l'OTAN ? Le patriotisme économique est donc rejeté par atlantisme, et aussi du fait des œillères idéologiques des élites politiques en Europe et en France.

Le patriotisme économique est-il réellement compatible avec l'intégration européenne ? Cette question se pose à deux niveaux. Le premier est le bienfondé d'un patriotisme économique alors que la France appartient à l'Union européenne, première construction post-

¹. FOURASTIE Jean. *Les Trente Glorieuses, ou la révolution invisible de 1946 à 1975*, Paris, Fayard, 1979, 300 p.

². HARBULOT C. De la légitimité...Op. cit.

³. HARBULOT C. Sabordage... Op. cit.

⁴. HARBULOT C. De la légitimité... Op. cit.

nationale qui s'est bâtie sur le renoncement à la puissance, le combat contre le nationalisme. C'est une structure à l'échelle de laquelle il n'existe pas de patriotisme, fut-il économique. Le patriotisme économique à l'échelle d'un État-nation semble perdre toute pertinence.

Le second niveau est celui de la nature de la construction de l'Europe communautaire, elle est dès ses premiers pas – la CECA de Robert Schuman et tout autant la CEE – d'essence libérale. Elle a choisi la concurrence comme aiguillon modernisateur. Or Bernard Carayon fait remarquer que « *l'Union européenne s'est construite sur la base d'une politique concurrentielle rétive à la construction de champions nationaux ou communautaire* ». Europe communautaire et patriotisme économique ne seraient donc pas conciliables.

Nous venons donc de voir en quoi le patriotisme économique est une notion qui est loin de faire consensus. On peut cependant remarquer qu'il est une facette de l'intelligence et de la sécurité économiques et que ses ressorts sont fortement géopolitiques.

1.323 Le patriotisme économique : une notion pourtant légitime

Le patriotisme économique n'est ni anti-libéral, ni une doctrine de repli sur soi. Bernard Carayon¹ estime que la phrase de Léon Gambetta « *être républicain, c'est être patriote* » est une définition qui convient très bien au patriotisme économique.

Éric Delbecque² explique qu'à rebours des idées communément admises d'un patriotisme économique synonyme de retour au protectionnisme et au nationalisme, pour tout dire à l'obscurantisme, « *Un patriotisme économique rêvant de refonder un nationalisme coupant la France du reste du monde à l'heure de l'ouverture des sociétés aux multiples échanges de la mondialisation constituerait une impasse morale et un suicide collectif. À aucun moment, il ne serait être question de vouloir ressusciter les passions chauvines de l'époque de Maurice Barrès, Charles Maurras...* »³. Il ne s'agit donc absolument pas de prôner une démondialisation, ni même de rejeter la mondialisation, mais bien au contraire de « *se battre à armes égales sur l'échiquier des stratégies de puissance* »⁴. Il est, au contraire, un moyen de lutter contre les excès d'un capitalisme libéral débridé, financiarisé et souvent prédateur.

Il serait donc fallacieux de réduire le patriotisme à une doctrine purement défensive, même si elle passe par « *la défense de nos intérêts nationaux ou européens dans le respect de la réciprocité* »⁵. On peut donc comprendre le patriotisme économique comme un moyen de continuer à participer aux relations économiques dans le cadre de la mondialisation, mais en profitant d'opportunités et de perspectives dont on se prive quand on s'en remet complètement au jeu du marché ; ce que d'ailleurs très peu d'acteurs économiques font réellement.

¹. CARAYON, Bernard. *Patriotisme économique. De la guerre à la paix économique*. Paris, Éditions du Rocher, 2006, p. 38.

². DELBECQUE Éric. *L'intelligence économique pour les nuls*, op. cit. p. 163.

³. DELBECQUE, Éric. *Quel patriotisme économique ?*. Paris, PUF, 2008, p. 17.

⁴. DELBECQUE Éric. *L'intelligence économique pour les nuls*, op. cit. p. 163.

⁵. CARAYON, Bernard et JAGOREL, Quentin. Défense et illustration du patriotisme économique, *Le Monde*, le 4 juillet 2014, <http://www.fondation-prometheus.org/wsite/publications/a-la-une/d%C3%A9fense-et-illustration-du-patriotisme-%C3%A9conomique/>, consulté le 28 novembre 2016

On reprendra, pour conclure ici, les paroles de Romain Gary citées par Bernard Carayon¹ « *Le patriotisme, c'est l'amour des siens. Le nationalisme, c'est la haine des autres* ». Bref, on ne doit pas être l'ennemi de ses propres intérêts par dogmatisme économique. Faut-il que cela soit encore possible... C'est l'un des postulats de cette thèse.

Le patriotisme économique est une nouvelle doctrine opérante. Le patriotisme est donc un moyen de profiter habilement des atouts de la mondialisation tout en essayant de se prémunir de ses aspects les plus durs car nous vivons dans une « *mondialisation qui n'est pas celle des bisounours* »², mais celle de la guerre économique.

Adopter le patriotisme économique est-il risqué ? Est-il opportun de se fâcher avec ses alliés géopolitiques ? Les États-Unis pratiquent le patriotisme économique depuis longtemps avec leur *Buy America Act* (1933) et leur *Small Business Act* (1953) qui réserve, par exemple, une partie des marchés publics aux PME américaines. Washington s'est opposé à ce que la société Dubaï port world rachète les infrastructures de six ports américains aux actionnaires de P&O³; pourtant les États-Unis sont les alliés des Émirats arabes unis (EAU). À la fin de l'année 2006, DP World a revendu les ports acquis au printemps à l'assureur américain AIG ; Washington a préféré le *Homeland Security* aux lois du marché. Pourquoi se garder de faire de même ? C'est peut-être une question que l'on aurait pu se poser au moment de l'OPA (offre publique d'achat) inamicale menée par Mittal sur l'un des fleurons européens de la sidérurgie, Arcelor, OPA qui a eu lieu la même année en 2006 et qui a suscité un vif émoi en France.

Faut-il craindre les mesures de rétorsion de nos partenaires économiques et commerciaux en cas d'adoption d'une doctrine relevant du patriotisme économique ? Ils sont déjà très nombreux à le pratiquer, en Amérique – États-Unis – en Asie (Japon, Chine...) et même en Europe (Russie par exemple). Nicolas Moinet⁴ affirme ainsi « *les Japonais poursuivent deux objectifs en parallèle : la réussite de leur entreprise et la défense des intérêts économiques de leur pays. C'est cette discipline patriotique qui donne au Japon une forte capacité d'innovation* ». Les économies sont devenues fortement interdépendantes, des mesures de rétorsions peuvent être très contreproductives. La crainte des mesures de rétorsions ne peut être un argument à retenir la charge du patriotisme économique ; en outre, on ne dit pas se laisser guider par la peur.

Le patriotisme économique est-il inopérant à l'heure où nos entreprises sont détenues par des capitaux étrangers ? Ainsi, « *l'identité nationale des entreprises n'est plus évidente* »⁵. Cette remarque est pleine de bon sens, tant il est devenu complexe de définir la nationalité des entreprises dont les stratégies – d'élaboration, de production, de commercialisation ou de financiarisation – se déploient à l'échelle mondiale.

¹. CARAYON, Bernard et JAGOREL, ibid.

². CARAYON, Bernard et JAGOREL, Quentin. Défense et illustration... op. cit.

³. LESNIAK, Isabelle. La vente de ports américains à Dubaï divise les États-Unis, *L'Expansion*, 24 février 2006, http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/la-vente-de-ports-americains-a-dubai-divise-les-etats-unis_1348790.html

⁴. MOINET, Nicolas. *Les sentiers de la guerre économique. L'école des nouveaux espions*, Paris, VA Éditions, 2018, p.76.

⁵. OUBRICH, Mourad. Le patriotisme économique, erreur géoéconomique ?, op. cit.

C'est pourtant ce qu'essaie de réaliser le Commissariat général au Plan en 1999¹.

Encadré 28 : Définition de la nationalité d'une entreprise

- Sa structuration financière (qui possède le capital ? Comment est financé l'entreprise ?)
- Les territoires de l'entreprise (où sont localisées ses activités)
- Les territoires des activités d'élaboration (recherche-développement)
- L'origine initiale de l'entreprise (sa culture d'entreprise est influencée par son territoire d'origine, y compris dans la prise de décision)
- L'environnement institutionnel (rôle d'un État, d'une collectivité territoriale ou de plusieurs entités publiques dans la fixation territoriale de l'entreprise)

La complexité s'est encore renforcée, notamment au niveau financier, rendant peu lisible la nationalité de l'entreprise. Éric Delbecque estime que l'on peut retenir le critère de définition suivant : la localisation du centre de décision principal, au sens de « *cœur décisionnel* ». On peut donc définir la nationalité des entreprises, mais c'est moins aisé qu'auparavant. Lors de la guerre en Irak, en 2003, à laquelle la France ne s'est pas associée, les produits français et les entreprises françaises ont été en partie boycottés aux États-Unis, y compris, rapporte Bernard Carayon, Sodexo bien implanté sur le sol américain mais « *bien identifié comme français* »². L'argument du caractère apatride des entreprises, avancé par les libéraux opposés au patriotisme économique est peu pertinent. Par contre, on ne peut dissocier le patriotisme économique de l'aspect financier, c'est-à-dire des investissements étrangers qui peuvent se faire par l'achat de titres, y compris dans le cadre d'OPA hostiles³. C'est ce qui fait dire à Pascal Dupeyrat « *le patriotisme économique est avant tout un capitalisme capitalistique : c'est en étant vigilant sur le patrimoine du pays que l'on peut défendre nos intérêts, et ceci passe par un contrôle attentif de la détention du capital des entreprises* »⁴. Le patriotisme économique a donc une réalité plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord.

En fait, le patriotisme économique vise à protéger les intérêts fondamentaux de la nation, intérêts malmenés dans le cadre d'une mondialisation qui a fait de la France un des territoires de la désindustrialisation, comme l'a très bien montré François Bost⁵. Éric Delbecque présente les choses clairement « *le patriotisme économique s'oriente vers le développement, la croissance et l'emploi* »⁶, ce qui est aussi possible dans le cadre d'une économie ouverte et libérale dans laquelle nous vivons actuellement ; dans le contexte d'une guerre économique dont il faut prendre acte. C'est avec cet éclairage que l'on peut reprendre la définition du patriotisme économique donnée par Éric Delbecque « *mettre en œuvre un dispositif de régulation et d'encouragement de l'activité économique qui permette d'assurer à la nation des retombées positives du développement des entreprises en termes de croissance et d'emploi, ainsi que de conserver sur le sol national des centres de décision majeurs et de garantir la*

¹. BIGAY, Jean-François. *La nouvelle nationalité de l'entreprise*. Rapport du groupe de travail du Commissariat général au Plan. Paris, La Documentation française, 1999

². CARAYON, Bernard. Défense et illustration... op. cit.

³. OPA : Offre Publique d'Achat. Elle est hostile quand un acteur – une entreprise ou un investisseur – décide de monter significativement dans le capital d'une entreprise contre sa volonté, voire en devenir actionnaire majoritaire.

⁴. DUPEYRAT, Pascal. *Mondialisation économique et patriotisme économique*, Paris, Jacques Marie Laffont Éditeur, 2015, p. 38.

⁵. BOST, François. *La France : mutations des systèmes productifs*, Paris, Sedes, CNED, 2014, 253 p.

⁶. DELBECQUE, Eric. L'intelligence économique pour..., op. cit, p. 162.

maitrise d'activités et d'entreprises sensibles indispensables à préservation de la capacité de décision de l'État »¹. Bernard Carayon ne dit pas autre chose dans son rapport parlementaire quand il affirme « *l'intelligence économique est un patriotisme économique* »². Il va même plus loin : « *Le patriotisme économique n'est pas une idéologie, pas plus que l'intelligence économique n'est un concept : c'est une politique sociale* ». Pascal Dupeyrat pense lui que : « *l'enjeu du patriotisme économique est de protéger la cohésion sociale* »³. Il s'agit de protéger le potentiel productif d'un pays, d'une région, d'une collectivité territoriale et donc de préserver voire de créer des emplois. Cela contribue effectivement à la cohésion sociale, tout en étant une démarche d'intelligence économique. Xavier Leonnetti affirme « *la notion de patriotisme économique permet alors de définir les frontières des valeurs économiques fondamentales qui nous séparent du diktat des marchés. Il s'agit par exemple de préserver des savoir-faire nationaux contre des OPA hostiles* »⁴. L'État prend ici un rôle de régulateur, garant des grands équilibres, comme la cohésion sociale et territoriale qui peuvent être vues comme des valeurs fondamentales.

Le patriotisme économique est donc au service d'un projet pluriscalaire ambitieux : conserver la maîtrise de son destin dans l'avenir, au service d'un projet de puissance qui relève certes de l'échelle nationale, mais nécessairement de l'échelle européenne, dans lequel l'État est un maître d'œuvre.

Le patriotisme économique suppose de définir clairement une stratégie économique. Il faut rappeler, avec Christian Harbulot⁵ que « *A la notion d'intérêt général s'ajoute désormais celle de l'intérêt collectif. Par intérêt collectif, nous entendons les objectifs géoéconomiques que le pouvoir politique se doit de définir afin de préserver les chances de développement du pays. Cet intérêt collectif qui n'a rien d'une notion marxiste, donne tout son sens au patriotisme économique* ». Or l'État est bien le garant de l'intérêt collectif, comme les collectivités territoriales aux différentes échelles. Les acteurs publics ont donc un rôle essentiel à jouer aux côtés des acteurs économiques privés.

Le patriotisme économique passe par la définition d'une politique industrielle qui se décline aux différentes échelles – de l'échelle européenne à l'échelle locale – impulsée par des acteurs publics en collaboration avec des acteurs privés ; une véritable synergie public-privé au service de la compétitivité des territoires et donc de l'emploi. Cela pourrait être un vrai moyen de lutter contre la désindustrialisation des territoires et son corollaire le chômage.

Le patriotisme économique nécessite un État stratège qui soutient le développement des PME (petites et moyennes entreprises) et des ETI (entreprises de taille intermédiaire) - qui constituent le cœur industriel productif allemand et sur lequel repose la capacité d'exportation

¹. DELBECQUE, Éric. *L'intelligence économique pour...*, op. cit, p. 165.

². CARAYON, Bernard. *Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale*. Rapport au premier ministre, Paris, La documentation française, 2003, p. 11.

³. DUPEYRAT, Pascal. *Mondialisation économique et patriotisme économique*, op. cit, p. 36.

⁴. LEONETTI, Xavier. *La France est-elle bien armée pour la guerre économique ?*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 109.

⁵. HARBULOT, Christian. De la légitimité du patriotisme économique. *Revue internationale et stratégique*, janvier 2005, <https://WWW.univ-paris1.fr/fileadmin/IREDIES/Contributions> en ligne/E. JOUANNET/Jouannet-VisionsFUS.pdf

du pays - dont le caractère stratégique a bien été analysé par François Bost¹. Ces entreprises sont en plus au cœur des innovations et maintiennent la compétitivité de notre économie et donc de notre territoire.

La mise en place d'un patriotisme économique nécessite l'élaboration d'une doctrine qui délimite le périmètre des activités jugées stratégiques : les industries de la défense, l'énergie, les transports, les hautes technologies (y compris les biotechnologies), la sécurisation des approvisionnements...

Il doit être guidé par des préoccupations majeures définies par Éric Delbecque² :

Encadré 29 : Les points cardinaux du patriotisme économiques

- La préservation du périmètre économique stratégique de souveraineté
- Œuvrer à la vitalité et au développement des territoires
- Œuvrer à la construction d'une Europe puissance

L'intelligence économique et la sécurité économiques reposent en partie sur le patriotisme économique qui suppose l'élaboration d'une doctrine de puissance afin de conserver son autonomie stratégique pour l'avenir dans un monde ouvert et de plus en plus concurrentiel. Il suppose l'action d'un État dont la logique serait encore en partie keynésienne (sans être étatique), ce qu'Éric Delbecque définit comme un « *social-libéralisme* »³. Le patriotisme économique est plus que jamais d'actualité avec l'affirmation, début XXI^{ème} siècle, des « *grands émergents* », les BRIC's⁴, qui bousculent les lignes et ont fortement attisé la concurrence mondiale ; sans s'embarrasser d'orthodoxie libérale. Il repose sur plusieurs constats. J. M. Keynes pensait qu'il fallait établir une solidarité entre pays débiteurs et pays créditeurs – car les excédents commerciaux des uns sont les déficits des autres, qu'ils acceptent dans le cadre du libre-échange - mais il n'a pas été entendu à Bretton Woods. L'affirmation actuelle du patriotisme correspond au déséquilibre des finances de nombreux pays, notamment pour des raisons commerciales, qui s'en inquiètent. Il est donc la traduction d'une remise en cause des vertus du libre-échange et de la « *main invisible* », chère aux économistes libéraux classiques. Le patriotisme économique ne doit donc pas être assimilé à une politique forcément agressive, il est souvent le fait d'une stratégie de défense élaborée par des États pour préserver leur tissu économique et social et donc pérenniser leur avenir face à une concurrence devenue très âpre.

La notion de patriotisme économique invite à une réflexion sur libre-échange et protectionnisme ; le document⁵ ci-dessous en présente les grands traits.

¹. BOST, François. La France : mutations... op. cit.

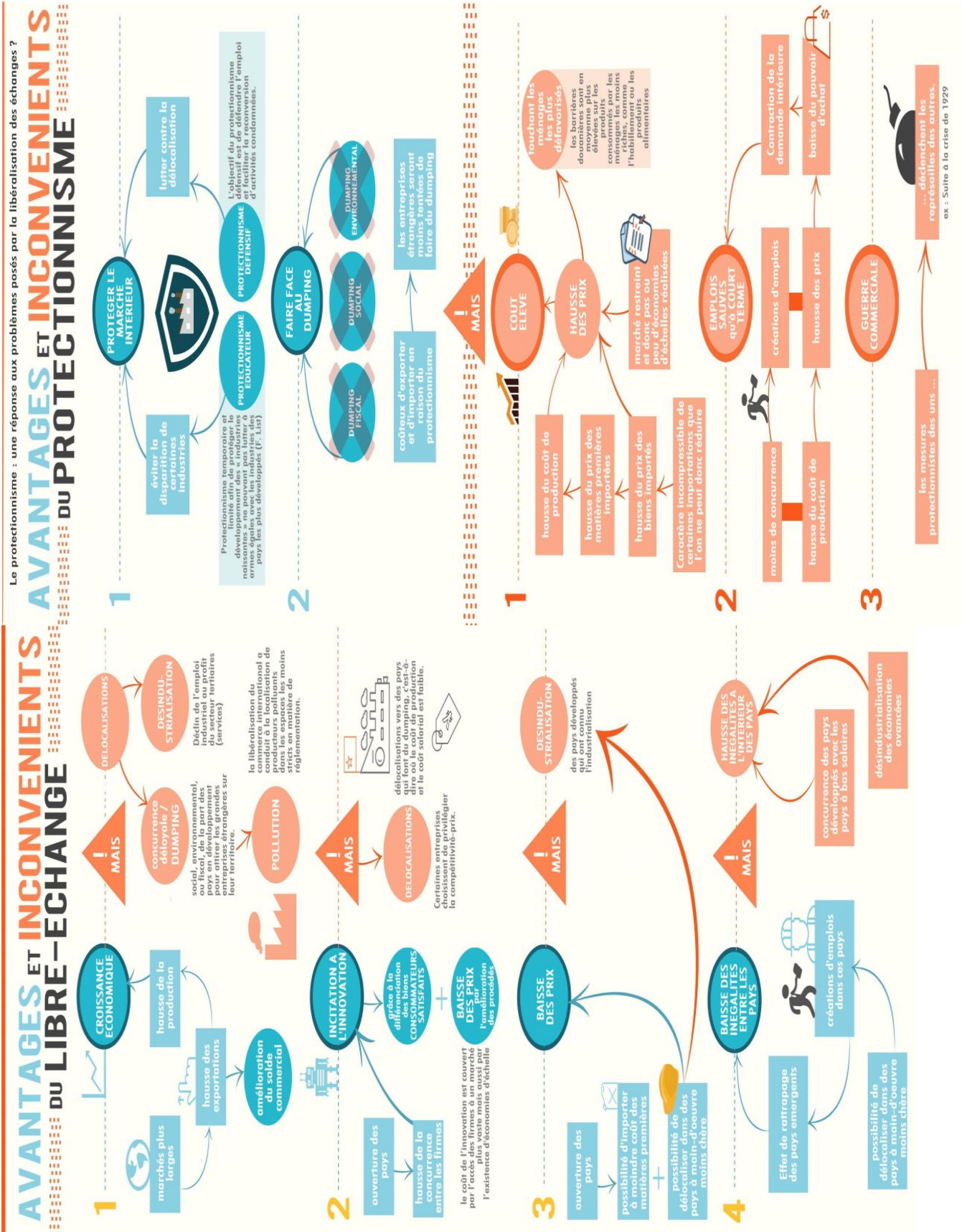
². DELBECQUE, Éric, Quel patriotisme... op. cit.

³. DELBECQUE, Éric. *Patriotisme économique, un social libéralisme?*. Paris, *uppreditions.fr*, 2015, 40 p.

⁴. Cet acronyme a été forgé en 2001 par Jim O'Neill, chef économiste de la grande banque d'affaire Goldman Sachs pour désigner les pays au potentiel économique le plus prometteur et donc devant attirer l'attention des investisseurs. Il s'agit du Brésil, de la Russie, de l'Inde et de la Chine. Ce groupe de grands émergents a été rejoint en 2011 par l'Afrique du Sud, d'où « BRIC's »

⁵. MELACHRINOS, Anastasia. *Ecoensshemas.com*, <http://www.bsi-economics.org/900-libre-echange-vs-protectionnisme>

Figure 9 Les grands traits du libre-échange et du protectionnisme



Ce document invite à dépasser l'opposition classiquement affichée entre libre-échange et protectionnisme. Ce dernier à un coût économique évident et peut entraîner des conséquences géopolitiques. Le libre-échange n'a pourtant pas toutes les vertus dont il est habituellement paré. Les populations de nombreux territoires en ont déjà mesuré les conséquences désastreuses quand il est pratiqué de façon dogmatique. La réalité est toujours plus complexe que la théorie économique. Le patriotisme économique ne serait-il pas un libre-échange teinté de pratiques protectionnistes, adaptées à un cadre libéral ?

Les objectifs du patriotisme économique sont géoéconomiques et géopolitiques et relèvent bien de la sécurité économique. Il n'y a donc pas de préventions idéologiques à avancer pour ne pas assumer une politique de patriotisme économique.

1.324 La notion de puissance interroge directement celle de la souveraineté

La question de la puissance pose celle de l'indépendance et donc de la souveraineté.

Le dictionnaire du grand Robert de la langue française donne la définition suivante du terme souverain « *qui est au-dessus des autres* » et de la notion de souveraineté : « *qui n'est soumis à aucun autre État ou organe, alors même qu'il est lié par des règles supérieures* ». Elle est donc à rapprocher de l'indépendance et de l'autonomie. Il serait donc erroné de réduire la souveraineté à une doctrine visant au protectionnisme économique, voire à un repli sur soi plus large. La souveraineté renvoi plutôt à l'indépendance, à l'autonomie, donc à la liberté.

Éric Germain¹, rencontré le 15 juillet 2019, définit la souveraineté comme la « *capacité pour une entité de se donner ses propres règles, c'est le pouvoir de pouvoir* ». La puissance a donc, entre autres, pour finalité la souveraineté.

Éric Delbecq détermine, pour sa part, un État souverain de la manière suivante : « *Un État souverain est un État capable de faire exister et de faire comprendre ses valeurs, ainsi que de faire respecter ceux de ses intérêts qui conditionnent la permanence d'un modèle culturel et éthique qu'il représente et protège* »². La souveraineté a longtemps été le fait du monarque, elle est passée au peuple comme le stipule la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « *Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.* » (Article 3), c'est confirmé par l'Article 3 de la constitution de la V^{ème} République : « *La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum* ». La souveraineté nationale, en France, se confond avec la souveraineté populaire. La souveraineté est une notion cardinale qui revêt de multiples aspects. L'économiste Christian Saint-Etienne en donne la définition suivante :

¹. Éric GERMAIN est un historien et anthropologue spécialiste des religions, il est membre du CERNA-Allistène, la Commission sur l'Éthique de la Recherche en sciences et technologies du Numérique d'Allistène

². DELBECQUE, Éric. *L'Europe puissance ou le rêve français...*, op.cit., pp. 47-48

Encadré 30 Définition de la souveraineté économique par Christian Saint-Etienne

« Définissons la souveraineté comme la capacité d'être maître chez soi, de résister aux attaques extérieures et aux tentatives de déstabilisation internes, et de choisir avec qui coopérer sur une base de respect mutuel.

La souveraineté suppose l'indépendance politique et militaire et la capacité à assurer la prospérité économique de sa population en toutes circonstances.

La souveraineté économique est donc un attribut clé d'un État politiquement indépendant. Elle suppose que l'offre productive réponde aux principaux besoins alimentaires et énergétiques et aux principaux éléments de la demande de biens et services de la population »¹

Cette définition place la souveraineté économique dans le jeu géopolitique des conséquences sur les territoires et les populations qui leur sont attachées des rivalités étatiques.

Claude Revel contextualise de façon très opératoire la souveraineté économique². Elle la resitue dans le cadre d'un modèle républicain français garant de l'intérêt collectif. Elle évoque un « *intérêt général modernisé* » qu'elle élargit à la cohésion nationale, aujourd'hui menacée par la pérennisation depuis plus de quarante ans d'un chômage de masse, d'atteintes multiples à un État-providence auquel les Français sont attachés, et ce malgré la doxa libérale, C'est en ce sens que la souveraineté économique est à rebours du discours en vogue depuis les années 1970, et surtout 1980, à rebours du laisser-faire, du rétrécissement du périmètre de l'action de l'État. En cela, la souveraineté économique s'oppose à la toute-puissance du marché et de ses lois, car on ne peut remettre au marché les clés de la gestion des sociétés.

Éric Germain précise, dans le rapport qu'il a co-écrit, que « *Souveraineté et éthique s'articulent de manière fondamentale, car sans souveraineté, il est difficile d'élaborer une réflexion éthique qui nécessite liberté de pensée, d'action et d'accès à la connaissance et, surtout, il est impossible de mettre en œuvre de manière claire et responsable les choix découlant de cette réflexion.* »³ La souveraineté est donc une notion fondamentale, nationale et démocratique, autour de laquelle est centrée cette réflexion sur la sécurité économique elle permet de procéder à des choix économiques et sociétaux essentiels, choix menés de façon intelligente en comprenant les enjeux géoéconomiques, géopolitiques, et en s'interrogeant sur les finalités. Nous ne pouvons que constater la résurgence, depuis quelques années, de cette notion dans le débat politique. Il ne s'agit ici ni de faire un plaidoyer en faveur d'un souverainisme revanchard et étriqué ni de faire sien les arguments de mouvements « populistes » aujourd'hui en vogue. Il faut au contraire envisager le questionnement autour de la souveraineté dans le sillage du retour de l'État-nation dans le jeu politique et géopolitique, et source de la souveraineté comme la définissent les philosophes du XVIII^{ème} siècle en tant que volonté générale, facteur d'autonomie pour une communauté de citoyens libres.

¹. SAINT-ETIENNE, Christian. « La souveraineté économique existe-t-elle encore ? », *Les rencontres économiques d'Aix-en-Provence*, juillet 2016, Le Cercles des économistes, <https://lesrencontreseconomiques.fr/2016/wp-content/uploads/sites/5/2016/06/2016setienne.pdf>

². REVEL, Claude. « Souveraineté économique, un gros mot ? », *Marianne*, le 3 mai 2019

³. GANASCIA, Jean-Gabriel, GERMAIN, Éric, KIRCHNER, Claude. La souveraineté à l'ère du numérique. Rester maître de nos choix et de nos valeurs », *CERNA*, octobre 2018, p.5.

On peut cependant se demander si une souveraineté nationale est encore possible au XXI^{ème} siècle. « *La souveraineté, notion charnière et structurante du rapport d'autorité légitime entre les êtres humains dans un État de droit, est particulièrement affectée par cette évolution technologique rapide et globale.* » (p.5.). La remarque des auteurs du rapport est très pertinente : « Il existe des limites *doctrinales*, des limites *pragmatiques* (liées en particulier à la mondialisation), et des limites *technologiques* »¹. La première relève des tensions entre libéraux qui veulent réduire le périmètre de l'intervention publique et les tenants de son action au nom du bien-être collectif, la deuxième se comprend par le choix de la France de l'intégration européenne et le cadre plus général de la mondialisation, la troisième par la révolution numérique en cours.

Il semble pourtant bien complexe, dans un monde actuel interdépendant, de prôner une forme de souveraineté ; à cet égard, Christian Saint-Etienne qualifie la souveraineté économique de « *notion relative* ». Cette donne pose évidemment la question de la pertinence des moyens d'action à l'échelle d'un État, de la capacité à mener une politique économique englobant les aspects monétaires – et la délégation de souveraineté monétaire avec l'euro est à interroger – budgétaires, industriels et scientifiques. La notion de souveraineté interroge ici la capacité d'un État à assurer ses fonctions régaliennes, et donc d'avoir les moyens de ses ambitions, et donc d'avoir des ambitions.

Être souverain, c'est donc être maître chez soi, conserver la maîtrise de son avenir et du choix de ses valeurs sans être influencé de l'extérieur : la souveraineté économique est un garant de l'autonomie. Elle est un moyen de se réapproprier, ou de conserver selon les cas, les moyens d'action source de sécurité pour l'avenir, en particulier au moment où les relations géopolitiques se tendent. Elle passe par la mise en œuvre d'une politique économique globale prenant en compte les tensions géopolitiques du moment et anticipant celles à venir. La notion de souveraineté est donc centrale dans cette réflexion menée sur la sécurité économique.

1.4 Comment apporter un nouvel éclairage sur la question de l'intelligence et de la sécurité économiques ?

En quoi cette étude peut-elle apporter une certaine nouveauté concernant la sécurité économique ?

1.41 Des domaines en partie explorés

Si la recherche universitaire a tardé à s'emparer de la thématique de la sécurité économique n'a-t-elle pas néanmoins eu le temps d'en fournir une littérature suffisante à sa bonne compréhension ?

¹. Ibid. p.11.

1.411 L'intelligence et la sécurité économiques sont à la confluence de plusieurs domaines d'étude

Cela fait déjà une vingtaine d'années, depuis le rapport Martre de 1994, que la recherche s'intéresse, en France, à l'intelligence économique. Celle-ci est à la confluence de plusieurs domaines d'étude, ce qui explique aussi probablement pourquoi elle a eu du mal à s'imposer en France.

Nicolas Moinet et Franck Bulinge font remarquer que « *L'intelligence économique est encore et/ou à nouveau à la recherche de ses fondamentaux et notamment de ses concepts opératoires, terme soulignant le lien fort entre théorie et pratique dans une perspective praxéologique* »¹. Ce champ d'étude est par essence à la croisée de plusieurs disciplines, ce qui complexifie le travail de recherche : « *Cela implique de passer de la recherche pluridisciplinaire à la recherche inter, voire transdisciplinaire, afin d'envisager l'intelligence économique dans sa réalité métadimensionnelle* »².

Les sciences de l'économie et de la gestion sont en pointe dans la recherche dans les domaines de l'intelligence et la sécurité économiques. Elles sont souvent associées aux sciences de l'information et la communication : Nicolas Moinet et Franck Bulinge reconnaissent qu'elles sont « *le moteur de cette dynamique* »³. L'aspect transdisciplinaire de la recherche est évident. L'un des objectifs de l'intelligence et de la sécurité économique est de comprendre et d'influencer son environnement. Ces domaines d'étude sont donc logiquement investis par le management. Ainsi, de nombreuses écoles de management proposent aujourd'hui un enseignement de ces champs disciplinaires à l'image de ce que fait Alice Guilhon à Skema.

La proximité entre intelligence, sécurité économiques et monde du renseignement explique aussi les liens avec des sphères qui apparemment sont éloignées. C'est d'ailleurs ce que montre Nicolas Moinet car l'intelligence économique subit une influence méthodologique venue d'un modèle militaire, elle doit sa présence territoriale au modèle policier et à un appui grandissant du modèle diplomatique⁴.

La communication reste néanmoins un domaine essentiel de la recherche pour ces disciplines. La richesse et la difficulté de la recherche dans ces domaines résident dans la force des ruptures qui l'affectent. Ces ruptures sont d'ordre technologique (la généralisation des NTIC, Internet a révolutionné le monde de l'entreprise mais a aussi démultiplié les risques) une rupture d'ordre plus quantitatif (abondance des données et intense circulation de l'information du fait d'Internet) mais aussi de nature qualitative car l'immatériel change les données. Le contexte de la mondialisation des marchés des produits comme des capitaux et même des

¹. MOINET, Nicolas et BULINGE, Franck. « Intelligence économique : vers une nouvelle dynamique de recherche »...op. cit, p. 3.

². BULINGE, Franck. *Pour une culture de l'information dans les PMO : un modèle incrémental d'intelligence économique*, Thèse de doctorat en SIC, Université de Toulon et du Var, cité in MOINET, Nicolas et BULINGE, Franck. « Intelligence économique : vers une nouvelle dynamique de recherche »...op. cit, p. 3.

³. MOINET, Nicolas et BULINGE, Franck. Op. cit., p. 6.

⁴. MOINET, Nicolas. *Mythes et réalités de l'intelligence économique : analyse d'une dynamique à la recherche de ses concepts opératoires*, Habilitation à Diriger des Recherches en sciences de l'information et de la communication, Université du Sud Toulon-Var, 2009.

travailleurs a aussi contribué à modifier en profondeur la réalité à laquelle sont confrontées les entreprises mais aussi la recherche.

1.412 Elles sont aussi largement liées au terrain

L'intelligence et la sécurité économiques ont avant tout un solide ancrage dans la réalité. Elles sont développées avec des enquêtes sur le terrain, des entreprises victimes d'actes délictueux, de piratages (ce qui pose la problématique de la sûreté), aujourd'hui de cyberattaques, confrontées à la maîtrise de l'information, sa collecte comme sa sécurisation, mais aussi à la nécessaire influence à exercer pour éviter une législation défavorable.

L'intelligence et la sécurité économiques sont une culture commune à acquérir par les différents acteurs économiques.

De nombreuses enquêtes sur le terrain ont été menées comme en témoigne la littérature existante. Ainsi, Nicolas Moinet¹ coordonne un ouvrage, *Boîte à outils de la sécurité économique*, qui repose sur une analyse de terrain, menée par exemple par des gendarmes. Damien Bruté de Rémur², de même, a mené une enquête sur les pôles de compétitivité, Jean-Louis Levet³ a basé son analyse sur huit cas d'entreprises... Les exemples sont en fait assez nombreux.

Ces enquêtes sont menées auprès des entreprises, des chambres de commerce et d'industrie, et souvent en bonne intelligence avec la gendarmerie en charge de la sécurité économique. L'emprise avec la réalité est donc forte, la démarche très empirique, dans un premier temps, puis plus pragmatique pour que l'information puisse se « transformer en connaissance »⁴ en la théorisant davantage.

Nées du terrain, ces disciplines sont ensuite passées au niveau académique. La mue n'est pas terminée, car les sciences de gestion, de communication, les sciences économiques et politiques et juridiques ne sont pas les seules à pouvoir contribuer à recherche dans ces domaines.

1.42 Un nouvel éclairage pour dynamiser la recherche dans ces domaines stratégiques

L'objet ici est bien de comprendre le monde, ses ressorts, pour être ensuite capable d'influencer l'environnement.

Il faut, à mon sens, resituer notre objet d'étude dans le contexte de la mondialisation. Christian Grataloup inscrit dans son ouvrage⁵ la mondialisation dans un temps long, comme le

¹. MOINET, Nicolas. *La boîte à outils de la sécurité économique*, Paris, Dunod, 2015, 191 p.

². BRUTÉ de RÉMUR, Damien. *Intelligence économique et pôles de compétitivité*, Paris, VA Press Éditions, 2015, 168 p.

³. LEVET, Jean-Louis. *Les pratiques de l'intelligence économique. Huit cas d'entreprises*, Paris, Economica, 2002, 114 p.

⁴. MOINET, Nicolas et BULINGE, Franck. Op. cit., p. 4.

⁵. GRATALOUP, Christian. *Géohistoire de la mondialisation. Le temps long du Monde*, Paris, A. Colin, 2007, 256 p.

font de manières différentes mais non moins intéressante Fernand Braudel¹, ou encore Paul Bairoch², on préférera cependant ici une acceptation historiquement plus restreinte. La mondialisation prenant une dimension toute autre avec la globalisation, c'est-à-dire son versant financier qui se métamorphose avec les désordres financiers des années 1970. Il faut reprendre ici les réserves apportées par Laurent Carroué quand il affirme que la planète financière n'est « *ni totalement mondiale, ni totalement globale, ni totalement homogénéisée* »³, néanmoins prendre en considération la mondialisation à partir des années 1970 est porteur de sens du fait de son caractère plus global et plus systématique pour tout dire plus intrusif quel que soit le domaine concerné. Elle n'en sert que mieux notre sujet d'étude

La mondialisation n'est pas qu'une simple internationalisation de l'économie, il faut bien en définir le périmètre pour mieux comprendre l'arène dans laquelle se développe la sécurité économique

Encadré 31 Définir la mondialisation

Theodor Levitt (*The globalisation of Markets*, 1983) désigne ainsi la convergence des marchés dans le monde entier.

Kenichi Ohmae (*The End of The Nation State : How Regional Economics Will Soon Reshape the world*, 1995) utilise le terme de « mondialisation » pour prendre en compte l'intensification et les nouvelles caractéristiques de l'internationalisation. Il décrit l'inéluctable passage à une organisation de l'espace (pôles économiques transfrontaliers) dans le cadre d'une fluidité accrue des capitaux et des marchés de produits.

Olivier Dolfus, Christian Grataloup et Jacques Levy (« Trois ou quatre choses que la mondialisation dit à la géographie », *L'Espace géographique*, 1999, n°28) la qualifient comme « *le produit de l'ensemble des diffusions, des échanges et communications entre les différentes parties de l'humanité. C'est un processus (...) qui induit plus de mondial, de mondialité* ».

Yves Lacoste (*Dictionnaire de géopolitique*, 2003) la définit ainsi ; "*l'ensemble des processus relationnels qui se développent au plan mondial par l'expansion du système capitaliste depuis les dernières décennies du XX^e siècle*"

Joseph Stiglitz (prix Nobel d'économie et ancien vice-président de la Banque mondiale) la mondialisation c'est « *l'intégration plus étroite des pays et des peuples qu'ont réalisé d'une part, la réduction considérable des coûts de transport et des communications et d'autre part la destruction des barrières artificielle à la circulation transfrontalière des biens, des services, des capitaux, des connaissances et dans une moindre mesure, de personnes* ».

Zaïki Laïdi dans *La phénoménologie du monde* (projet, juin 2000) la définit ainsi : « *La mondialisation s'apparente à un moment historique où les sociétés humaines renégocient leur rapport au temps et à l'espace sur le mode de la compression de l'espace et de l'accélération du temps. C'est le moment où tout semble se rejouer avec pour seule certitude que rien ne sera jamais comme avant (...) La mondialisation est une épreuve de vérité pour les sociétés, qui ont désormais à répondre à cette question essentielle : quel sens donner au vivre ensemble par-delà le marché...* ».

¹. BRAUDEL, Fernand. *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV-XVIII^{ème} siècles*, A. Colin, Paris, 1979

². BAIROCH, Paul. *Victoires et déboires. Histoire économique et sociale du monde du XVI^{ème} à nos jours*, Paris, Gallimard, collection Folio Histoire, 1997, 3 tomes

³. CARROUE, Laurent. *La planète financière. Capital, pouvoirs, espace et territoires*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 4.

François Chesnais estime que la mondialisation « *c'est la globalisation du capital* » (*La globalisation du capital*, Paris Syros, 1994). Un phénomène qui semble acquis et irréversible. La globalisation, c'est d'abord la mondialisation financière du capital.

La définition donnée par Laurent Carroué (*La mondialisation*, Paris, SEDES, 2006) est particulièrement opérante et efficace, elle fait d'ailleurs consensus. Il définit la mondialisation comme un « *processus géo-historique multiséculaire d'extension progressive du capitalisme dans l'espace géographique mondial* ». Les années 1980-1990 ont été particulièrement profitable à son expansion. Plus la mondialisation se développe plus elle rend l'intelligence et la sécurité économiques indispensables dans le cadre de rapports de forces géoéconomiques et géopolitiques qui se renforcent. La mondialisation est un processus que Laurent Carroué qualifie d'« *inachevable* », constat partagé par François Bost et Frédéric Leriche¹, avec des flux et des reflux. C'est dans un contexte de reflux voire de bifurcation qu'il faut inscrire la sécurité économique.

Le rapport Carayon de 2003 est révélateur de l'évolution sémantique concernant l'intelligence et la sécurité économiques, comme de celle des préoccupations nationales. Il s'agit désormais d'éviter, dans le cadre de la guerre économique, de perdre davantage de souveraineté, pour tout dire de mettre en œuvre des solutions pour préserver un avenir au nom d'une volonté d'indépendance stratégique.

À ce titre, dans un environnement géoéconomique, géopolitique et géostratégique en pleine mutation depuis les premières années du XXI^{ème} siècle, à l'heure où « *la guerre économique contemporaine est un moyen d'assujettir l'adversaire sans tirer la moindre balle, sans violence physique* » et pourtant « *les affrontements économiques sont loin de s'adoucir* »² l'analyse géopolitique prend tout son sens. Il faut considérer la géopolitique selon les définitions qu'en donnent le général Pierre Gallois³ (« *l'étude de relations qui existent entre la conduite d'une politique de puissance portée sur le plan international et le cadre géographique dans lequel elle s'exerce* »,) ainsi qu'Yves Lacoste⁴ (« *des rivalités de pouvoir sur un territoire* ») telles que les rapporte Stéphane Rosière⁵. Elle permet d'offrir une autre grille d'analyse, complémentaire de celles offertes par des disciplines qui ont déjà investi le champ de l'intelligence et la sécurité économiques. Il s'agit bien ici d'offrir une réflexion basée sur les enjeux, les rapports de force à l'œuvre. Il s'agit bien de comprendre les forces sourdes, de faire des constats, de réfléchir et d'offrir une perspective à la croisée de la géoéconomie et de la géostratégie. Cette réflexion doit être menée avec une certaine profondeur historique et à une échelle multiscalair, convoquant l'histoire et la géographie, disciplines sœurs des sciences humaines. Il convient aussi de s'intéresser aux acteurs dans leur diversité. On peut suivre la définition qu'en donne Stéphane Rosière : « *Les acteurs en géopolitique sont tous ceux qui,*

¹. BOST, F. et LERICHE, F. « Entreprise et territoires à l'épreuve de la démondialisation », *Annales de géographie*, n°723-724, 2018, p.446.

². LAIDI, Ali. *Histoire mondiale de la guerre économique*, op ; cit., p. 492.

³. GALLOIS, Pierre. *Géopolitique. Les voies de la puissance*, Paris, FEDN, Plon, 1990, p.37.

⁴. LACOSTE, Yves. *Dictionnaire de géopolitique*, Paris, Flammarion, 1993, p.37.

⁵. ROSIERE, Stéphane. « Géographie politique, géopolitique et géostratégie : distinctions opératoires », *L'information géographique*, 2001, 65-1, p.34.

dotés d'un projet, luttent et s'affrontent pour la domination ou le contrôle du territoire »¹ ; ce territoire peut être un marché pour une entreprise, même si les acteurs les plus évidents sont les États. Il faut néanmoins penser aux dépositaires de la force publique, que sont par exemple les gendarmes, et, dans le cadre des progrès de la décentralisation, les collectivités territoriales.

François Bost et Stéphane Rosière (« crises et mutations contemporaines : approches géoéconomiques et géopolitiques, *Espace politique*, 34/2018-1) saisissent bien la nouveauté de contexte géoéconomique et géopolitique mondial, avec les « *nouvelles guerres économiques* », une mondialisation qui semble se refermer voire évoluer vers ce que Walden Bello et Jacques Sapir nomment une « *démondialisation* » qui laisse se profiler un « *nouvel ordre mondial* » fracturé par de nombreuses tensions. Cette évolution se fait en parallèle d'une évolution géopolitique qui rend définitivement caduc le rêve de Francis Fukuyama d'une « *paix perpétuelle* » de la « *fin de l'Histoire* ». La géopolitique est plus que jamais indispensable pour comprendre les évolutions actuelles. Notre réflexion sur la sécurité économique s'inscrit donc dans de l'« *hypothèse d'une réversibilité de la mondialisation* »² qui se traduit par une « *fermeture* ». En fait, comme le soulignent François Bost et Frédéric Leriche, « *le contexte géoéconomique et géopolitique est tout à fait exceptionnel* » (p.450) : une croissance économique mondiale très soutenue dans les années 1990 et lors des premières années du XXI^{ème} siècle (5% en rythme annuel) qui s'explique par l'entrée des grands émergents (les BRIC's) dans le jeu de la mondialisation et une stratégie des grandes entreprises qui favorisent toujours plus la division internationale du processus productif (à la fois source d'une progression des échanges commerciaux internationaux et d'une désindustrialisation des PDEM) puis un essoufflement de cette croissance économique mondiale dans le sillage de la crise née des *subprimes* et la montée d'une contestation des bienfaits du libre-échange et du capitalisme mondialisé.

Au niveau géopolitique, la fin de la guerre froide nécessite une réévaluation (insuffisamment réalisée) des paradigmes intégrant l'« hyperpuissance » américaine au temps d'un monde unipolaire, puis son affaiblissement concomitant de l'affirmation de puissances émergentes, Chine en tête. Nous évoluons dans un contexte de réaffirmation des puissances nationales, d'affaiblissement des ententes régionales, de remise en cause du multilatéralisme au profit de relations bilatérales bien plus marquées par les rapports de force. Les territoires productifs sont mis à rude épreuve, en particulier dans un pays comme le nôtre, victimes de la guerre de la guerre économique qui appartient aux stratégies de puissances des grands pays actuels. À ce titre, la sécurité économique peut être considérée comme une stratégie de puissance de la part des acteurs publics, mais aussi des entreprises qui sont les premiers acteurs – heureux ou non - de cette guerre économique. Ainsi, quand l'Union européenne met en place des enquêtes anti-dumping concernant les panneaux photovoltaïques, les mesures de rétorsions sont quasi-immédiates et ciblent des groupes européens. L'État chinois défend les intérêts de ses champions, et donc ses emplois et sa capacité à engranger des excédents commerciaux, utilisés par la suite dans des actions qui visent à renforcer la puissance chinoise comme le projet des « nouvelles routes de la soie » (*One road, one belt, OBOR*) lancé en 2013 par Xi Jinping.

¹. ROSIERE, Stéphane. Ibid., p.38

². BOST, F. et LÉRICHE, F., op.cit., p.447

La Chine pratique, elle aussi, une stratégie de sécurité économique, au service de l'affirmation de sa puissance. La nouveauté de la démarche choisie ici est opératoire pour mieux saisir les dynamiques économiques et géopolitiques de notre monde dans laquelle s'inscrit la sécurité économique comme outil décisionnel. La question de l'attractivité des territoires se pose avec toujours plus d'acuité, la nécessité de développer une culture géopolitique s'impose aussi bien au niveau des acteurs publics qu'à celui des entreprises si elles veulent pérenniser et développer leurs activités.

Comprendre, c'est permettre d'agir avec raison. Comprendre l'importance de la sécurité économique aujourd'hui, par une approche mêlant histoire, géographie, géopolitique et géoéconomie, tout en s'intéressant aux acteurs, et aux faits, est une façon non seulement de dynamiser la recherche sur de nouvelles voies, mais aussi de proposer une intelligence des situations et donc une capacité à éclairer les décisions.

À l'heure de la réaffirmation des puissances, phénomène visible depuis le début du XXI^{ème} siècle, des relations commerciales plus tendues, de la multiplication des actes délictueux, facilités par la révolution de l'Internet et du développement d'une cybercriminalité, de grandes entreprises et de nations qui se livrent à une hyperconcurrence, quand la compétitivité et la maîtrise de l'information n'ont jamais été aussi stratégiques, la géopolitique ne peut que se montrer efficiente, indispensable pour enrichir la recherche académique. L'approche géopolitique de la sécurité économique ne peut qu'enrichir ce champ de la recherche académique. La géopolitique est, comme l'affirme Stéphane Rosière « *unique* », et donc précieuse car « *prenant en considération l'espace, le temps et les dimensions culturelles, sociale et politique, elle s'impose comme une discipline de synthèse* »¹. Elle correspond pleinement au projet qui est mené ici de parvenir à une vision globale de la sécurité économique pour mieux agir sur l'environnement, gage d'efficacité de l'action.

Conclusion du chapitre 1

La sécurité économique s'est longtemps confondue avec l'intelligence économique qui, si elle est mise en œuvre de longue date, n'a été conceptualisée que récemment. La France n'est pas la première nation à comprendre l'intérêt des stratégies d'intelligence économique, les freins idéologiques sont nombreux. Les œillères des élites politiques l'expliquent en grande partie. La mise en œuvre de la sécurité économique suppose l'acceptation de certains postulats qui sont mal partagés au sommet de l'État : l'acceptation du statut de puissance et de ses implications, l'acceptation du patriotisme économique pour protéger les populations et les territoires, refus des illusions concernant un libre-échange sans contrepartie, refus d'un atlantisme servile et d'une dépendance consentie.

Il convient de s'attarder sur les pratiques de sécurité économique dans les plus grands pôles mondiaux pour mieux resituer la place de la France de de l'Union européenne.

¹. ROSIERE, Stéphane. Ibid., p.24.

Chapitre 2 : Un retard français en la matière

« *Les élites européistes ou mondialisatrices à outrance portent une responsabilité. Il y a trop longtemps qu'elles pensent que les demandes des peuples sont inacceptables et choquantes et qu'il faut les balayer* » Hubert Védrine, *Le Figaro*, 8 juin 2018

Introduction au chapitre 2

La France n'est pas le premier pays à se doter d'une doctrine de sécurité économique, même si elle en a en partie déjà adopté les pratiques. La prise de conscience s'étend sur un temps assez long, qui connaît des moments de cristallisation voire d'accélération. Ces phases d'avancée alternent avec des périodes de pauses voire de recul tant l'intelligence et la sécurité économiques peinent à faire leur chemin dans les consciences et ne sont pas devenues des réflexes.

Il est alors assez pertinent de comparer la situation française à celle de ses partenaires pour interroger la notion de « retard français », reproche déjà formulé à propos de la révolution industrielle, bien que la France soit l'un des tout premier pays – mais pas le premier – à l'avoir débutée.

2.1 Une lente prise de conscience en France de ces enjeux

On peut légitimement se demander ce qui alimente la thèse du « retard français » dans les domaines de l'intelligence et de la sécurité économique. Existe-t-il des blocages propres à la France ? Ce pays est-il vraiment fâché avec l'économie et le commerce pour être mieux dévolu à la chose politique ? Un manque d'appétence ou une incompréhension quasi génétique de la chose économique ?

2.11 Un déni des réalités de la guerre économique

Une première raison qui explique un « retard français » est le refus des acteurs politiques de croire de constater la réalité de la guerre économique. Comment lutter contre ce qui n'existe pas ?

2.111 Une prise de conscience tardive des enjeux de la guerre économique

La France n'ignore pas réellement les impératifs de l'affrontement économique entre puissances. Dès les débuts de la révolution industrielle, les autorités françaises organisent des voyages en Angleterre qui tiennent en partie de l'espionnage industriel. C'est cependant la première guerre mondiale qui pousse à un effort tant conceptuel que pratique. Ainsi, en 1916 un service de recueil de renseignements économiques voit le jour au sein du deuxième bureau de l'état-major. Le théoricien français de la guerre économique est alors Edmond Théry¹, le mythe de la guerre courte s'est évaporé, la France doit faire face une guerre d'un type nouveau :

¹. THERY, Edmond. *Les problèmes économiques de la guerre*, Paris, Belin Frères, 1916, 175 p.

une guerre totale. Etienne Clémentel, à la tête du Ministère du Commerce, augmente les droits de douane sur les importations et contrôle tout ce qui entre sur le territoire national. Quels sont ses objectifs ? Diminuer la dépendance française vis-à-vis de ses fournisseurs étrangers et prendre les marchés de l'ennemi. Ces mesures, comme la politique de blocus économique organisé dès 1915, peuvent être considérées comme une forme de guerre économique. C'est l'État-major des armées qui dirige la guerre économique, et notamment le renseignement économique.

Emmanuelle Braud avance : « À partir de 1916, le caractère offensif de la guerre économique s'affirme avec l'éventualité du maintien et de l'exploitation de cette lutte économique dans la paix future ; perspective soutenue par le ministère du Commerce, l'opinion publique et certains milieux d'affaires. La recherche et l'exploitation d'un renseignement économique spécifique par les militaires donnent à l'EMA et au ministère de la Guerre un moyen efficace d'orienter la conduite de la guerre économique »¹. L'expérience née dans la guerre est donc prolongée en temps de paix. On retrouve Etienne Clémentel à l'œuvre, aidé d'Ernest Mercier qui crée en 1921 la Compagnie française des pétroles (CFP), devenue aujourd'hui Total. Le premier conflit mondial a donné à comprendre l'importance stratégique du pétrole pour mener une guerre moderne : « *Le pétrole peut être considéré comme le sang de la victoire : nulle bataille ne peut être gagnée sans essence, sans mazout, sans kérosène* »². Il ne faut donc pas être dépendant dans l'approvisionnement en or noir, d'où l'intérêt français pour le Proche-Orient.

Il s'agit en fait d'une première forme de sécurité économique en France : la sécurisation de l'approvisionnement énergétique. La sécurité économique est bien, dès les fonds baptismaux, au cœur de l'intelligence et de la guerre économiques.

Une politique qui reste longtemps sans suite, on peut se demander pourquoi. Le général de Gaulle « conscient du déficit de puissance de la France »³ renoue avec une forme de sécurisation économique qui sert son « grand dessein » plus politique d'autonomie stratégique. La France doit gagner en souveraineté économique, ce qui lui fait davantage défaut depuis l'« étrange défaite » (M. Bloch) de 1940. Cette politique d'indépendance nationale passe par la création, sur le plan industriel, de « champions nationaux » notamment dans des domaines stratégiques comme le pétrole avec Elf-Aquitaine qui fait face aux « sept sœurs » anglo-saxonnes. Cette politique relève du patriotisme économique qui nous avons défini précédemment. Cette politique d'indépendance nationale a aussi un volet militaire (programme nucléaire français, retrait du commandement intégré de l'OTAN). Il existe une prise de conscience du caractère déjà impérialiste des États-Unis dans le domaine économique, en particulier pour les technologies sensibles. Le plan Calcul (1966) est un échec pour des causes internes mais aussi en raison de l'opposition de Washington à voir un allié prendre une autonomie dans un secteur si stratégique que celui de l'informatique. La politique initiée par le

¹. BRAUD, Emmanuelle. Le renseignement économique militaire en France à partir de 1916, *Revue historique des Armées*, 242/2006, p. 93, <https://rha.revues.org/4232>

². LAIDI, Ali. *Histoire mondiale de la guerre économique*, Paris, Perrin, 2016, p. 416.

³. HABULOT, Christian. *Sabordage*, op. cit. p. 47.

général de Gaulle reste sans lendemain. Il faut s'attarder sur l'analyse profonde des raisons qui explique cet état de fait.

Les explications sont multiples. Elles sont d'abord d'ordre intérieur. La France s'engage dans les années 1950 dans une phase de décolonisation, elle perd son statut de puissance impériale et donc de grande puissance mondiale. À cela il faut ajouter le traumatisme du choc de la défaite de 1940 qu'il ne faut pas négliger selon, Christian Harbulot, d'autant que l'État français s'est engagé dans la voie de la collaboration avec l'Allemagne nazie tout en défendant un idéal patriotique : « *La notion de patriotisme et l'idée de puissance ne pouvaient pas sortir intactes d'une telle entorse à l'unité nationale* »¹. Le patriotisme de Charles de Gaulle est donc en partie disqualifié pour des raisons idéologiques. Le socialisme et le communisme, encore très puissants à ce moment, sont volontiers internationalistes et ne peuvent soutenir des initiatives politiques apparentées au patriotisme économique. Les raisons de cet échec sont aussi plus globales. En fait, l'idée même de puissance est devenue en France pour le moins ambivalente voire sulfureuse en raison de l'histoire récente. C'est d'ailleurs ce qu'affirme Ali Laïdi : « *Puissance ? Le mot est lâché. Il fait peu, politiquement incorrect, chargé d'arrière-pensées, d'histoires tragiques ... Nos élites le fuient comme la peste. Paralysées par les démons nietzschéens qui hantent notre histoire, elles sont incapables de fournir le moindre discours sur l'accroissement de puissance de leur pays* »². Les raisons idéologiques sont donc fondamentales dans l'explication du refus des élites françaises, politiques et économiques, de suivre cette voie. La France, qui décolonise, se lance dans l'aventure de l'Europe communautaire : la politique menée par de Gaulle paraît alors antinomique avec ce projet d'intégration européenne.

L'idée même d'une souveraineté nationale, semble aux yeux d'un nombre non négligeable de décideurs, dépassée et inappropriée ; pour tout dire sans avenir. Les libéraux sont peu convaincus du bienfondé d'une politique économique plus centrée sur la France que sur les avantages du libre-échange, une politique qui sert les desseins de puissance à laquelle ils ne croient pas. Ce discours trouve un écho favorable chez les élites françaises, marquées par un fort conformisme. À cet égard, Christian Harbulot reprend la pensée de René Girard : « *Le vrai risque pour la France, c'est la perte volontaire de son indépendance intellectuelle* »³, critiquant le fort atlantisme qui se traduit par la démission idéologique allant jusqu'à l'acceptation de la perte de souveraineté.

Enfin, la guerre économique est une notion assez sulfureuse – comme la géopolitique pendant très longtemps – car elle ne renvoie à rien qui puisse nous flatter. C'est en substance ce qu'explique Christian Harbulot lors du 100^{ème} séminaire de l'École de guerre économique : « *la guerre économique n'a jamais pu être présentée comme une « guerre juste » puisqu'elle révélait un processus de conquête territoriale ou commerciale qui visait à soumettre des peuples à une logique de domination fonctionnelle par le biais de l'accès aux ressources,*

¹. Ibid. p. 43.

². LAIDI, Ali. *Les secrets de la guerre économique*, Paris, Seuil, 2004, p. 70.

³. GIRARD, René. « L'indépendance intellectuelle est décisive », *Le Figaro*, le 13 février 2001, in HARBULOT, Christian. *L'impuissance française : une idéologie ? Plaidoyer pour la résistance et la renaissance*, Paris, Uppr, 2016., p.24.

au contrôle des échanges commerciaux et par la domination monétaire et financière exercée sur des pays dépendants ou soumis »¹. Elle est trop liée à la puissance qu'un État ou une entreprise peut exercer sur un tiers. Elle ne relève pas de cette guerre « morale » est donc licite et acceptable aussi bien socialement que sur le plan éthique telle que la préconisait Platon, quand il appelait à la modération lors de la guerre, ou Augustin d'Hippone – saint Augustin – pour qui « la guerre juste n'a pas de caractère offensif et encore moins préventif : elle ne vise pas à conquérir de nouveaux territoires ou à prévenir une éventuelle attaque de l'ennemi, mais à revenir au statu quo ante bellum, c'est-à-dire à la situation qui a précédé l'agression de l'ennemi »². La légitime défense est à ce titre une guerre juste³, ce qui n'est pas le cas d'une guerre de conquête. La guerre économique, en fait, n'apparaît pas comme une guerre légitime ; elle est donc disqualifiée.

Le cadre géopolitique offre aussi une grille de lecture intéressante. La France appartient au « monde libre » organisé et défendu par les États-Unis. Ceux-ci se sont offusqués de la « diplomatie des discours » (Québec, Phnom Penh...) comme de la vision d'autonomie stratégique défendue par Charles de Gaulle d'une Europe de l'« Atlantique à l'Oural » perçue comme d'une volonté d'autonomie stratégique et économique. La crise de Cuba est d'une gravité telle qu'elle remet en cause, en France, le bienfondé de cette politique : peut-on se permettre de se fâcher avec notre protecteur ? Ne vaut-il pas mieux resserrer les rangs au sein de l'Alliance atlantique ? La politique gaullienne ne risque-t-elle pas de faire le jeu de Moscou ? Les intérêts géopolitiques de solidarité dans le camp occidental doivent, pour beaucoup, prendre le pas sur des considérations de sécurité ou de souveraineté nationale : la logique d'affrontement Est-Ouest est la principale matrice idéologique, celle qui prime sur toute autre considération. Christian Harbulot dénonce : « Une omerta sur les affrontements économiques entre pays occidentaux pour ne pas donner d'arguments à la propagande soviétique. Cette loi du silence a rendu tabou toute réflexion sur la guerre économique, telle qu'elle existait avant 1917. La société politique comme la société civile a gommé progressivement toute mémoire sur cette problématique »⁴. L'ordonnance de 1959 est à comprendre comme une défense économique contre les agressions du bloc soviétique, seulement celles-là. Il ne faut donc en aucun cas alimenter la propagande du camp soviétique, cette nécessité prime sur toutes les autres.

Bref, il s'agit d'une « démission idéologique », ce que Christian Harbulot nomme un « sabotage ». Or, « on ne trahit bien que ses alliés (...) L'Europe désunie représentait un danger stratégique pour les États-Unis. L'Europe unie leur est une menace économique évidente » affirme Jean-Bernard Pinatel⁵. Cette démission idéologique est lourde de

¹. RACOUCHOT, Bruno. « La guerre économique : vers une École de pensée française », *Communication et Influence* n°95, juillet 2018, http://www.comes-communication.com/files/newsletter/Communication&Influence_juillet_2018_Nicolas_Moinet.pdf

². HOLEINDRE, J-V. *La ruse et la force. Une autre histoire de la stratégie*, Paris, Perrin, 2017, p.194.

³. BOURGEOIS, Franck. « La théorie de la guerre juste : un héritage chrétien ? », *Études théologiques et religieuses*, 2006/4, n°81, p.449, <https://www.cairn.info/revue-etudes-theologiques-et-religieuses-2006-4-page-449.htm>

⁴. HARBULOT, Christian. *La France sans doctrine de puissance économique*, op. cit. p. 5.

⁵. PINATEL, J-B. *La guerre civile mondiale*, Paris, Calmann-Lévy, 1976, in Laïdi, A. *Les secrets de la guerre économique*, op. cit., p.47.

conséquences, même si on comprend ce qui y conduit. Elle affaiblit les pays européens, et la France. N'auraient-ils plus les moyens de leur indépendance ?

Cette démission idéologique a plusieurs prolongements. Le déni de la guerre économique que livre déjà le Japon et dans une certaine mesure les États-Unis et l'URSS ne permet pas à l'État français de mettre durablement en place des outils conceptuels et pratiques pour y faire face. Ainsi, « *La non-pensée en guerre économique a aussi des répercussions dans la culture des administrations (..) dans un service de renseignement tel que la DGSE, la perception de l'importance du renseignement économique est très relative* »¹. L'importance de la veille et de l'information stratégiques au cœur de l'intelligence économique est donc négligée. Les habitudes ne sont pas prises, le retard lui, se creuse. Les années 1970 sont celles du renoncement idéologique et politique, de l'abandon des initiatives mises en place par Charles de Gaulle pour mieux se rapprocher de Washington. L'autonomie stratégique de Paris se réduit alors de façon assez sensible, comme en témoigne le cas symptomatique du système Mars. Il s'agit d'un système informatique mis en place par le gouvernement de Michel Debré pour être indépendant de Washington et qui dans les faits est une base de données commune à plusieurs centaines d'entreprises, notamment dans le domaine de l'électronique, de plusieurs dizaines de services administratifs et de syndicats professionnels. L'information peut alors circuler bien plus aisément. Cette initiative prend fin en 1976.

À cette inertie publique correspond une inertie dans les milieux économiques français. Ainsi, la volonté de doter la France d'une autonomie dans le domaine stratégique de l'informatique, avec la création d'une firme comme Bull, n'est pas soutenu par les milieux économiques et financiers qui « *préfèrent une solution américaine* »². Le plan Calcul n'est pas davantage défendu par les milieux économiques hexagonaux.

Au niveau universitaire, le déni est le même comme le constate le colloque de l'Association Internationale de Management Stratégique à Lille en 1996³. Des chercheurs en intelligence économique comme Nicolas Moinet reconnaissent eux-mêmes leur difficulté à s'accommoder de la notion de guerre économique car il faut renoncer à la doxa libérale plus rassurante. (*Les sentiers de la guerre économique*, 2018, p.10).

La France semble léthargique, incapable de concevoir la guerre et l'intelligence économique par démission intellectuelle et économique. Elle a une « *guerre de retard* »⁴. Les causes idéologiques, la fidélité à l'atlantisme, aussi bien par peur que par goût, et au libéralisme expliquent les préventions françaises face à l'intelligence et la sécurité économique.

¹. HARBULOT, Christian. *Sabordage*, op. cit., p. 32.

². HARBULOT, Christian. *Ibid.* p. 50.

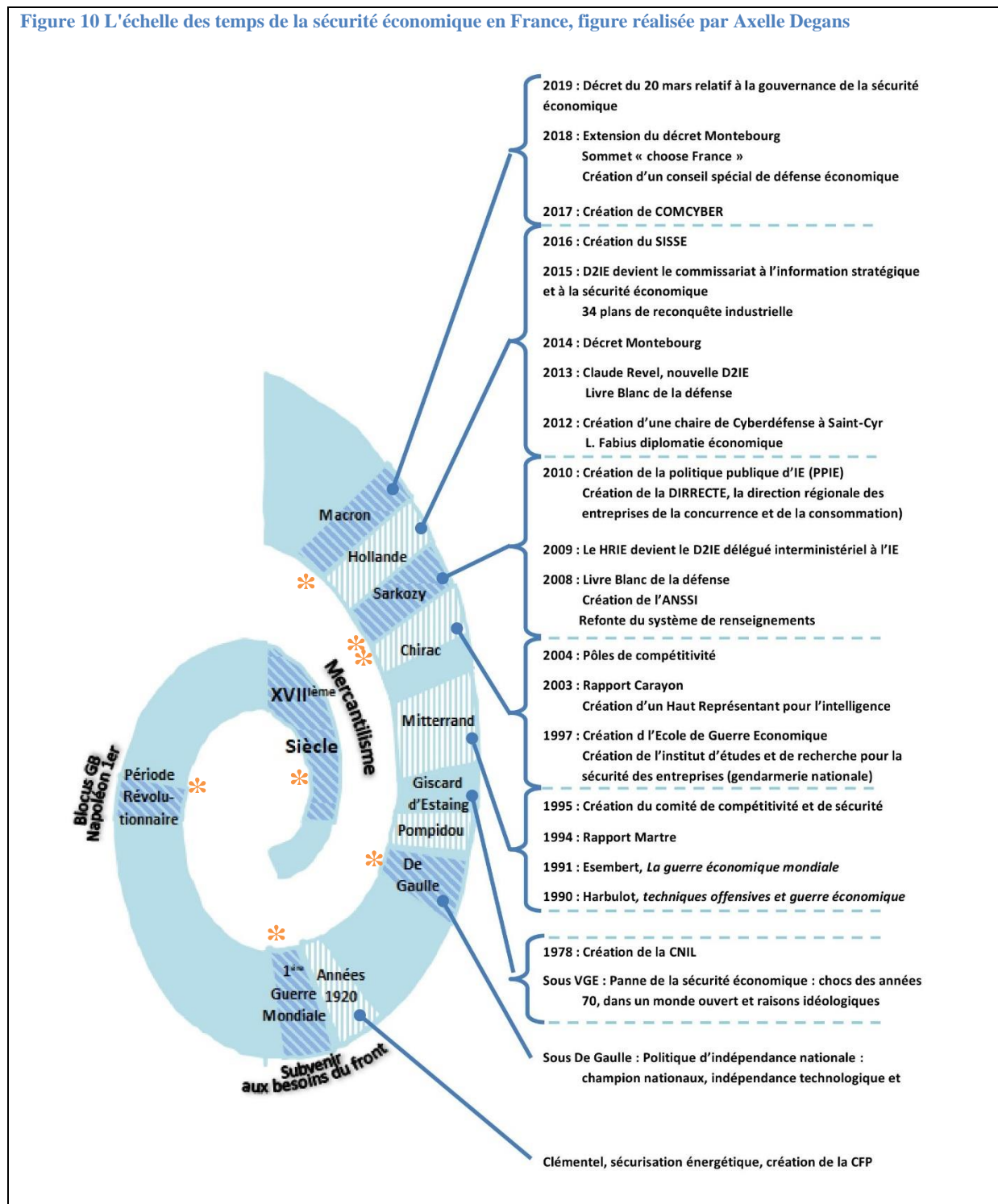
³. HARBULOT, Christian. *La France sans doctrine de puissance économique*, op. cit. p. 5.

⁴. QUIRIN, Bernard, in *La guerre économique*, rapport Anteios 2010, Paris, PUF, collection Major, 2009, p. 183.

2.12 Une mise en place laborieuse d'une doctrine et d'une politique d'intelligence économiques

La mise en œuvre d'une stratégie d'intelligence et de sécurité économiques est handicapée par l'incapacité à élaborer une doctrine pour des raisons idéologiques. Le chemin est long, semé d'embûches, mais il a le mérite d'exister grâce à la volonté d'une poignée d'hommes convaincus.

Figure 10 L'échelle des temps de la sécurité économique en France, figure réalisée par Axelle Degans



La figure 9 de l'échelle des temps de la sécurité économique montre sa discontinuité, en grande partie liée à des périodes de périls qui imposent des mesures fortes (Révolution française, Première Guerre mondiale, le régime de Vichy lors de la Seconde guerre mondiale livre l'économie française au pillage nazi, il ne s'agit pas de mesures de sécurité économique) ou à des chefs d'État qui en ont saisi l'intérêt (France de Louis XIV, pour avoir les moyens de mener la politique extérieure voulue par le roi, Charles de Gaulle qui veut restaurer la grandeur française, Nicolas Sarkozy et Emmanuel Macron qui en comprennent les enjeux). Les périodes de panne sont largement liées à un exécutif qui n'est pas convaincu de l'importance de la sécurité économique pour des raisons idéologiques (Valéry Giscard d'Estaing) ou par manque de culture économique et stratégique (F. Mitterrand, Jacques Chirac, F. Hollande).

Les principaux moments d'inflexion qui font passer à une phase active de sécurité économique se situent au début des crises géopolitiques majeures (période révolutionnaire, Première Guerre mondiale), au début de la république gaullienne pourvue d'une vraie doctrine stratégique, à la fin du deuxième mandat de Jacques Chirac (le rapport Martre ne produit pas le sursaut escompté) avec le rapport Carayon à l'origine de la création d'un Haut représentant à l'intelligence économique, poste confié à Alain Juillet, mais la crise née de celle des *subprimes* accélère un processus déjà enclenché. La présidence d'Emmanuel Marcon est la plus active dans le domaine de la sécurité économique, ce qui témoigne de la bonne compréhension des enjeux et d'une vraie volonté politique. La rupture générationnelle n'y est peut-être pas non plus étrangère.

2.121 L'éveil des consciences est progressif

Les années 1970 sont un renoncement à l'intelligence et la sécurité économiques. Ces années correspondent à une « *panne* » de l'intelligence économique en France, il est vrai durement touchée par différents les chocs (choc monétaire, chocs pétroliers, stagflation) et la montée du chômage. Le contexte est pourtant aussi celui d'une ouverture accrue de l'économie française tant à l'échelle communautaire qu'à l'échelle mondiale. La concurrence commerciale s'accroît donc fortement au cours de cette décennie – qui est aussi celle de l'affirmation d'une nouvelle excellence nipponne et des « *dragons d'Asie* » - et pose donc cruellement la question de la compétitivité des entreprises nationales. La compétitivité –prix mais aussi bien sûr la compétitivité-produit, or les entreprises françaises sont en retard sur leurs homologues étrangères dans le domaine de la collecte d'informations, si stratégique dans une économie ouverte, la veille technologique n'est pas de mise.

En outre, l'État toujours keynésien a un rôle évident à jouer. C'est d'ailleurs ce que pense Éric Delbecque « *Il paraît également hors de doute que les pouvoirs publics purent être la cause d'externalités positives pour les entreprises (conclusion qui nourrit les hypothèses de travail de théoriciens de la croissance endogène)* »¹. Son rôle peut même s'avérer essentiel dans le soutien apporté aux entreprises, comme dans la mise en place d'un environnement favorable tant au niveau économique que législatif. C'est aussi ce que souligne Éric Delbecque : « *L'intervention de l'État, la politique industrielle au sens le plus large, vise dès lors à*

¹. DELBECQUE, Éric et PARDINI, Gérard. *Les politiques d'intelligence économique*, Paris, PUF, que-sais-je n°3807, p. 28.

développer les infrastructures, soutenir la recherche et le développement (R&D), aider les entreprises à exporter ou à investir dans la formation initiale ou continue »¹. C'est d'ailleurs ce que font d'autres États, au Japon ou aux États-Unis par exemple. La France, elle, tarde davantage à le faire.

Les progrès sur le chemin de l'intelligence et de la sécurité économiques sont pourtant lents. C'est sous le président Georges Pompidou que la sécurité économique commence à être envisagée. Il s'agit de préserver son potentiel économique en cas de crise majeure. Il faut parer aux dangers pesants sur nos intérêts civils et militaires, comme économiques. La prise en compte de la sécurité économique n'est pourtant pas réelle. Bernard Esambert est le premier, dans ce contexte français, à évoquer la guerre économique ; Il assimile d'ailleurs les entreprises à des « combattants » : « *Qu'elles soient au front en exportant massivement, à l'arrière-front en défendant un marché régional ou qu'elles franchissent les frontières en débarquant sur le territoire « ennemi » comme les multinationales* »². Il utilise à dessein une métamorphose guerrière, reprenant un vocabulaire que n'aurait pas renié Sun Tzu : les combattants (les entreprises), les armes (la formation, la productivité, l'innovation, la recherche, les normes...et aussi l'espionnage industriel). Cet appel, voire cette mise en garde n'est pas réellement entendue. Néanmoins, l'année suivante Simon Nora et Alain Minc³ essaient de mobiliser les consciences en montrant que le faible intérêt porté à l'information et à sa diffusion est une menace pour la souveraineté du pays. Il s'agit bien d'un appel à la mise en place de l'intelligence économique en vue d'une sécurité économique nationale, mais les graines de l'intelligence économique mettent longtemps à germer. Les personnes convaincues de la nécessité de mettre en place une politique d'intelligence et de sécurité économiques sont-elles condamnées au rôle de Cassandre ?

La prise de conscience s'enracine lentement. En 1981, le ministère de la recherche met en place le Centre de prospective et d'évaluation (CPE) dont l'une des missions est la veille technologique. Il doit donc recueillir l'information scientifique et technique et s'intéresser aux stratégies des grandes firmes. L'information est alors vue comme « *un moyen de renforcer la cohésion nationale, condition préalable à l'influence d'un État sur la scène internationale* »⁴. Ce centre est piloté par Thierry Gaudin et Marcel Bayen qui ont conscience du retard français par rapport au Japon et aux États-Unis, ils décident de créer l'Aditech Association⁵ pour promouvoir leurs activités. À la fin des années 1980, ils passent la commande d'une étude « *Intelligence stratégique* » à Bernard Nadoulek et Christian Harbulot⁶. Elle propose une vision du monde économique en termes de rapports de force, utilisant les champs d'analyse des sphères militaires et du renseignement. Ali Laïdi estime que « *A l'époque son approche radicale fait peur dans les hautes sphères administratives. On préfère donc ne pas ébruiter ses*

¹. DELBECQUE, PARDINI. Op. cit.p. 28.

². ESAMBERT, Bernard. *Le Troisième conflit mondial*, Paris, Plon, 1977

³. NORA, Simon et MINC, Alain. L'informatisation de la société, Paris, *La documentation française*, 1978 in LAIDI Ali, *Histoire mondiale de la guerre économique*, op. cit. p. 485.

⁴. NORA, Simon et MINC, Alain. L'informatisation de la société, op. cit. p. 126. In LAIDI, Ali. *Histoire mondiale de la guerre économique*, op. cit., p. 485.

⁵. L'Aditech est une société parapublique d'intelligence économique qui devient ensuite l'Adit.

⁶. NADOLEK, Bernard. *Intelligence stratégique*, Paris, Éditions Aditech, 1988.

conclusions et attendre un nouveau rapport »¹. L'attitude timorée des élites administratives et politiques françaises – essentiellement pour des raisons idéologiques - concernant l'intelligence et la sécurité économiques explique le retard pris en la matière.

Le thème de la guerre économique est défriché, en France, par Christian Harbulot qui publie en 1990 « *Techniques offensives et guerre économique* »², alors que Bernard Esambert publie « *La guerre économique mondiale* »³. La chronologie est intéressante, car elle correspond non seulement à la fin de la guerre froide, mais aussi à la prise de conscience des enjeux de la guerre et de la sécurité économique aux États-Unis. « *Le rejet de l'expansionnisme nippon devient un sujet de discussion transatlantique après la disparition de l'URSS* »⁴ rappelle Christian Harbulot. Le terme d'« *intelligence économique* » est utilisé en France pour la première fois en 1992 par le même auteur.

Ces écrits ont un rôle fondamental sur la pensée, en France, de l'intelligence et de la sécurité économique, dans un contexte de concurrence commerciale exacerbée avec les autres pôles de la Triade.

Le contexte géoéconomique et géopolitique est favorable à une maturation des esprits. Ainsi Hélène Masson analyse : « *L'intelligence économique, en tant que démarche conceptualisée, prend forme en France au cœur de la décennie 1990, période au cours de laquelle la mondialisation en tant que discours remettant en cause la légitimité de l'État-nation et exprimant une relation distendue entre l'État et les entreprises, occupe le devant de la scène. En effet, la décennie 1990, s'ouvre sur le sentiment général que « plus rien ne sera comme avant ». Alors que le cœur de l'agenda politique et économique international bat depuis des années au rythme des relations américano-soviétiques, ce dernier se trouve soudain pris d'arythmie* »⁵. Les yeux peuvent commencer à se déciller, le déni de la guerre économique et l'importance de la mise en place d'une intelligence et une sécurité économiques peuvent être acceptés.

Il est remarquable que le contexte économique dégradé des années 1970 n'ait pas été l'occasion d'un sursaut idéologique et conceptuel, à rebours de ce qui se passe au Japon par exemple, et de la mise en œuvre d'une politique de sécurité économique volontariste.

2.122 Le tournant décisif du rapport Martre (1994)

Il faut d'abord revenir sur les sources du rapport Martre. Ces différentes études chapeautées par le CPE amènent Édith Cresson, premier Ministre entre le 5 mai 1991 au 2 avril 1992, à mettre en place un premier groupe de travail sur la thématique de l'intelligence économique. Il réunit un préfet, Rémy Pautrat, son adjoint au Secrétariat Général de Défense

¹. LAIDI, Ali. *Histoire mondiale de la guerre économique*, op. cit. p. 485.

². HARBULOT, Christian. *Techniques offensives et guerre économique*, Paris, Éditions Aditech, 1990.

³. ESAMBERT, Bernard. *La guerre économique mondiale*, Paris, Olivier Orban, 1991.

⁴. HARBULOT, Christian. La culture française de l'intelligence, *Géoéconomie*, 2014/4, n°71, p. 35, <https://www.cairn.info/revue-geoéconomie-2014-4-page-27.htm>

⁵. MASSON, Hélène. Les fondements politiques de l'intelligence économique, thèse de sciences politiques, Université de Paris XI-Paris-Sud, 2001, p. 26., in DELBECQUE, Éric et PARDINI Gérard, *Les politiques d'intelligence économique*, Paris, PUF, que-sais-je, 2008, pp. 36-37.

Économique chargé de l'intelligence économique, Philippe Clerc, et Christian Harbulot qui collabore à ce groupe Intelligence économique et stratégie des entreprises au Commissariat général du Plan présidé par Henri Martre.

C'est ce groupe de travail qui remet le 14 février 1994 un rapport *sur « L'intelligence économique et la stratégie des entreprises »*, le rapport Martre, ancien PDG d'Aérospatiale. Ce rapport est réellement aux fondements de l'intelligence et de la sécurité économique en France. « *Avant 1994, le monde de l'entreprise abordait la compétition économique sous l'angle de l'analyse concurrentielle. De son côté, l'administration laissait au pouvoir politique le soin de définir l'espace très confidentiel de l'intérêt de puissance de la France en matière de apports de force économiques* »¹. Le rapport Martre contribue à change la vision du monde et des rapports géoéconomiques.

Philippe Baumard², Philippe Clerc, Christian Harbulot, Jean-Louis Levet³ et Rémy Pautrat deviennent en quelque sorte les « *mousquetaires* » de l'intelligence et la sécurité économiques en France.

Le rapport Martre est une étape novatrice. Il est en partie rédigé par des membres de l'Aditech. Il commence par donner une base conceptuelle à l'intelligence économique en la définissant et en faisant le point sur les pratiques existant dans d'autres pays comme le Japon, les États-Unis ou même des États européens. Nos partenaires économiques, commerciaux, et géopolitiques, n'hésitent pas à soutenir leurs entreprises, ce qui est peu le cas en France.

Encadré 32 : Les constats dressés par le rapport Martre

« Enfin, la France devrait disposer d'un excellent réseau d'intelligence économique, compte-tenu de son histoire, de son rayonnement dans le monde et de sa position de quatrième puissance exportatrice. Il n'en est rien en raison des cloisonnements de la société française et de l'individualisme de ses citoyens. Malgré quelques réalisations de grande qualité, cela reste une grande lacune. La combler est certes une œuvre de longue haleine, non pas que les moyens à mettre en place soient gigantesques, mais simplement parce qu'il faut changer les états d'esprit et les comportements. Puisse ce rapport y contribuer ! »⁴.

« Ces affrontements entre les 500 premiers groupes mondiaux se développent selon une logique dominante de "coopération-concurrence". La maîtrise de technologies-clés permettant de bénéficier d'un avantage compétitif de premier entrant sur les marchés globalisés ou d'une position forte dans les négociations avec les concurrents extérieurs constitue le moteur de cette logique »⁵.

« Des sociétés américaines et japonaises qui dominent en particulier le secteur des industries des technologies de l'information et des communications. Les relations de "coopération-concurrence" entre

¹. HARBULOT, Christian. *Sabordage*, op. cit. pp.94-95.

². Philippe BAUMARD est professeur des Universités. Il travaille au CNAM de Paris, à l'École de guerre (EGE), il a la chaire Innovation & Régulation des services numériques de l'École polytechnique

³. Jean-Louis LEVET est économiste de formation, chargé de mission aux questions industrielles au cabinet d'Edith Cresson, il rejoint ensuite le Commissariat général du Plan, il est haut fonctionnaire.

⁴. Rapport MARTRE, Henri. *Intelligence économique et stratégie des entreprises*. Rapport du groupe de travail du Commissariat général au plan. Paris, Documentation française, 1994, préface, p. 6.

⁵. Rapport MARTRE, op. cit. p. 9.

les grandes firmes des deux pays leur confèrent une position dominante dans ce domaine et créent un risque de dépendance technologique accrue des entreprises des autres États »¹.

« Les lignes de force des affrontements se concentrent désormais sur les domaines stratégiques-clés des économies nationales que les États contrôlent (les technologies critiques dans l'industrie de l'armement) ou tentent de préserver (l'électronique ou l'automobile) »².

Il existe donc bien un retard français dans le domaine de l'intelligence, que rien ne justifie, et qui ne peut lui être que préjudiciable dans le cadre d'une confrontation économique de plus en plus âpre, notamment entre les pôles de la Triade qui s'organisent en blocs commerciaux : Union européenne, Alena par exemple. La mise en place d'une intelligence économique en France relève de la protection du patrimoine économique, de la conservation de la souveraineté économique du pays, pour tout dire d'une sécurité économique pour pérenniser l'avenir.

Encadré 33 : En quoi l'intelligence économique est une solution à la nouveauté du contexte géoéconomique

« L'intelligence économique permet ainsi de concevoir une réaction prompte et efficace selon la nature réelle des intentions et des capacités des agents économiques étudiés. Elle permet une anticipation des actions de la concurrence, par cette analyse permanente de leurs manœuvres annoncées, prévisibles ou dissimulées ».

« Les "rapports d'étonnement" sont également des outils courants des démarches d'intelligence économique. Il s'agit de "mémos" conçus par des cadres, des employés, des agents de maîtrise ou des dirigeants, soit au sein de l'entreprise, soit au cours de leurs déplacements. Ces mémos contiennent en quelques lignes "ce qui a étonné la personne". On ne lui demande pas d'analyses, ou de justifications. Seul "l'étonnement" de cette personne intéresse les experts de l'intelligence économique. Bien sûr, il peut expliquer pourquoi cela l'étonne, aidant ainsi à découvrir de nouvelles pistes techniques ignorées jusqu'alors. Les groupes japonais utilisent couramment cette technique »³.

« L'intelligence économique, par la volonté d'imposer un horizon de compréhension élargie à l'entreprise, à une collectivité ou à une nation, répond à un besoin urgent de comprendre l'économie dans un autre langage que celui - réducteur - de la simple compétitivité. Elle permet d'ajouter à la dimension compétitive, celle de la pérennité, celle de l'accompagnement d'un mouvement profond de l'économie mondiale »⁴.

Le rapport Martre démontre l'utilité d'une démarche d'intelligence économique, ce qu'ont déjà compris avec profit nombre de partenaires. Le retard français gagnerait à être comblé.

Encadré 34 : Un retard français multiforme et regrettable

« Au regard de ces contradictions, quel est l'état de la pratique de "l'intelligence économique" en France ? Il est à la fois encourageant et inquiétant, à la fois à la pointe du développement et de l'innovation et ancré dans des rémanences culturelles fortes »⁵.

« Le système français demeure cependant parcellaire. Trop peu intégrée dans les stratégies des directions générales et des états-majors, la diffusion de l'intelligence économique se heurte à des blocages culturels et organisationnels.

¹. Ibid, pp. 9-10.

². Ibid, p. 10.

³. Ibid, p. 19.

⁴. Ibid, p. 53.

⁵. Ibid, p. 58.

« Ceux-ci sont caractéristiques d'une gestion individuelle de l'information. (...)L'ensemble de ces freins culturels entretiennent la cécité stratégique des entreprises »¹.

« Lorsqu'elle est pratiquée dans les entreprises françaises, l'intelligence économique reste morcelée. D'une part, à l'intérieur de l'organisation, les savoirs et les expériences sont détenus et échangés par un nombre restreint de responsables. Ils demeurent l'apanage d'une élite rarement préoccupée de motiver les échelons intermédiaires aux techniques d'acquisition de l'information utile »².

« La dispersion des efforts, le manque de coordination dans les approches des marchés extérieurs, les conflits entre les services d'une même entreprise et les cloisonnements administratifs sont autant d'entraves à la gestion cohérente et collective de l'information utile »³.

« Deux freins majeurs s'opposent encore à une diffusion large et efficace de l'intelligence économique. D'une part, l'ensemble des acteurs nationaux n'ont pas réellement pris conscience que la défense de l'emploi, le renforcement de nos industries et la capacité de négociation internationale de la France reposent sur la gestion stratégique de l'information comme levier essentiel de la compétitivité. D'autre part, la conception partielle de l'intelligence économique est trop souvent réduite dans l'entreprise aux actions de protection et de veille technologique. Cette conception confine le système français dans une orientation résolument défensive, à l'heure où cil la compétition à l'œuvre sur les marchés globalisés appelle l'urgence d'une coordination des capacités offensives »⁴.

Le constat dressé par le rapport d'Henri Martre est sévère. Il souligne la multitude des manquements, aussi bien liés à des chefs d'entreprise qui ne saisissent pas l'importance de l'intelligence économique. L'éparpillement des initiatives publiques nuit considérablement à son efficacité. C'est donc le constat d'une gestion – tant publique que privée – française frappé par la myopie, travers dont ne sont pas affligés nos partenaires ; le constat d'un vrai gâchis au regard des possibilités et de ce qui existe ailleurs. Les blocages sont de nature culturelle, organisationnelle et conceptuelle : une réticence face à l'intelligence économique, une vision trop restrictive de ce qu'elle doit être expliquent la difficulté à adopter des stratégies d'intelligence et de sécurité économiques.

Ce rapport, d'une remarquable qualité, se termine par toute une série de recommandations. Il est à l'origine de l'intelligence économique en France.

Encadré 35 : Les recommandations du rapport Martre

1. Diffuser la pratique de l'intelligence économique dans l'entreprise
2. Optimiser les flux d'informations entre le secteur public et le secteur privé
3. Concevoir les banques de données en fonction des besoins de l'utilisateur
4. Mobiliser le monde de l'éducation et de la formation

Ce rapport a l'évident mérite d'attirer l'attention sur un domaine trop négligé, sans pour autant « susciter un quelconque débat dans le monde intellectuel »⁵. Les résistances idéologiques sont fortes aussi bien chez les plus libéraux qui ne veulent pas s'éloigner du sillage américain comme dans les milieux de l'extrême gauche tiers-mondiste focalisés sur l'inégalité des termes de l'échange. Il contribue néanmoins à créer un précédent porteur d'avenir, à défaut d'engendrer une réaction forte chez les décideurs politiques et économiques ce que Christian

¹. Ibid, p. 65.

². Ibid, p. 66.

³. Ibid, p. 92.

⁴. Ibid, p. 93.

⁵. HARBULOT, Christian. La culture française de l'intelligence, *Géoéconomie*, op. cit. p. 36.

Harbulot qualifie de « *brèche dans les certitudes affichées par les élites au pouvoir depuis l'abandon de la politique industrielle* »¹. Ce rapport n'engendre pourtant pas le sursaut qu'il aurait pu et dû susciter.

En 1995, face aux difficultés de négociation du GATT prouve que le « *doux commerce* » vanté par Montesquieu tient plus de la douce illusion que de la réalité, le gouvernement d'Édouard Balladur crée le Comité de Compétitivité et de Sécurité économique (CCSE). Il est dirigé par Bernard Esambert (vice-président du conseil de surveillance de Lagardère Groupe), Jean Gandois, président du CNPF, Philippe Jaffré, président d'Elf, Jean-Luc Lagardère, président de Matra-Hachette, André Levy-Lang, président du directoire de Paribas, Henri Martre, président de l'AFNOR et du professeur Luc Montagnier ; un aréopage de grands patrons. « *Ce comité présidé par le Premier ministre, créé en mars dernier est destiné à lutter contre l'espionnage industriel* »². Le fait que le premier Ministre soit à la tête de ce comité souligne l'importance accordée, pour la première fois, à l'intelligence et la sécurité économiques. Cet organisme reste assez informel, son secrétaire Philippe Clerc a travaillé à la rédaction du rapport Martre, avec lequel la filiation est claire, il est sous la direction de Rémy Pautrat secrétaire général adjoint de la Défense nationale, preuve qu'intelligence et sécurité économiques sont étroitement liées. Ce comité est qualifié de « *véritable conseil stratégique du gouvernement en matière d'intelligence économique* »³ par le préfet Rémy Pautrat. Cet organisme lance plusieurs alertes (concernant les conséquences de la politique agressive de Boeing sur Airbus par exemple), mais cette initiative reste pourtant sans suite, les gouvernements suivants ne s'intéressant pas à ces thématiques, Christian Harbulot assène : « *Ses successeurs Juppé et Jospin tuèrent le concept sans même en comprendre la nécessité* »⁴. Ali Laïdi va même jusqu'à affirmer que « *L'Intelligence économique disparaît de l'écran radar de l'État* »⁵. Comment expliquer la difficile mise en place d'une sécurité économique alors que tout semble y inviter, y compris le bon sens ? Le directeur de la DGSE de 1987 à 1989, le général Mermet y voit la conséquence d'un exécutif bicéphale partagé entre l'Élysée et Matignon, alors qu'il estime que la sécurité économique devait relever de la seule compétence du président de la République.

L'École de Guerre Économique (EGE) est créée en 1997, elle est un épice centre de la recherche dans ce domaine. La même année, la Gendarmerie nationale se dote d'un Institut d'études et de recherche pour la sécurité des entreprises (IERSE) qui œuvre à la formation. L'État ne s'intéresse plus vraiment à l'intelligence et à la sécurité économique avant 2003. Le retard français en termes de sécurité économique reste patent toute la première décennie du XXI^{ème} siècle, alors que le monde continue à évoluer rapidement. Ainsi, Ali Laïdi⁶ remarque « *Nous faisons sans rien dire* ». *C'est ainsi qu'un haut responsable du ministère de la Défense*

¹. Ibid, p. 36.

². « Comité pour la compétitivité et la sécurité économique », *Les Échos*, 12 avril 1995, http://www.lesechos.fr/12/04/1995/LesEchos/16877-134-ECH_comite-pour-la-competitivite-et-la-securite-economique.htm

³. PAUTRAT, Rémy. L'intelligence économique : un enjeu de première importance toujours sous-estimé, *Hérodote*, 2011/1, n°140, La Découverte, p. 153. , <https://www.cairn.info/revue-herodote-2011-1-page-151.htm>

⁴. HARBULOT, Christian. *Sabotage*, op. cit. p. 66.

⁵. LAIDI, Ali. *Histoire mondiale de la guerre économique*, op. cit. p. 487.

⁶. LAIDI, Ali. *Les secrets de la guerre économique*, op. cit., p. 64.

résume la politique française en matière de sécurité économique. Comparée à celle d'autres pays occidentaux (États-Unis, Japon, pays nordiques...) qui en ont fait une priorité nationale et l'assument ouvertement, la politique française paraît pour le moins timide. (...) il semble difficile de mobiliser les forces vives d'un pays avec une politique décidée en catimini. Or la question concerne la nation entière ». Nous peinons à nous emparer de la question de la sécurité économique, même si la prise de conscience est réelle, quand d'autres le font. Cela ne fait que renforcer le décalage entre la France et les autres pays, et le faire sans conviction voire à reculons ne permet pas de s'aligner – a minima – sur ce que font nos partenaires.

2.123 L'élan est donné par le rapport Carayon (2003)

Le rapport Carayon peut être considéré comme le réveil français en matière d'intelligence économique. En 2003, le premier ministre Jean-Pierre Raffarin demande un rapport sur l'intelligence économique à Bernard Carayon, député UMP du Tarn. Le contexte géoéconomique et géopolitique a encore évolué depuis le rapport Martre puisque l'éclatement de la bulle Internet et les attentats du 11 septembre 2001 sont les portes d'entrée dans un XXI^{ème} siècle qui s'annonce turbulent, incertain, et en fait anxiogène pour les puissances installées au sommet de la hiérarchie mondiale, comme les États-Unis ou les pays d'Europe occidentale dont la France. C'est aussi en 2001 que Jim O'Neill, chef économiste de la banque d'affaire Goldman Sachs identifie les BRIC, les nouveaux pays émergents où les potentialités d'investissement paraissent les plus intéressantes. Les grands pays émergents appelés à faire bouger les lignes d'un monde connu et contrôlé jusqu'à lors par les puissances occidentales et le Japon. La grille de lecture géopolitique est indispensable pour bien prendre la mesure des enjeux du XXI^{ème} siècle.

Bernard Carayon remet au Premier ministre un rapport intitulé « *Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale* »¹ qui par les constats dressés d'inertie et donc de retard pris en matière d'intelligence économique, invite à une réaction forte et rapide, suggérant des pistes de mise en œuvre où la puissance publique retrouverait son rôle de stratège dans un contexte analysé comme une guerre économique dont le champ de bataille est le monde. Bref, le marché n'est pas régulé par la « *main invisible* » chère aux libéraux, les États interviennent pour soutenir leurs entreprises et se livrent, avec elles, à une guerre économique. Bernard Carayon rappelle que la pérennité de notre mode de vie est corrélée à notre puissance économique, continuer dans le déni obère notre avenir en tant que puissance, mode de vie et bien-être. Notre prospérité, en tant que citoyen, est largement tributaire de la prospérité de notre pays et donc de ses acteurs économiques que sont les entreprises ; il s'agit bien ici de sécurité économique.

Bernard Carayon propose dans son rapport ce qu'Ali Laïdi qualifie de « *plan de guerre* »². L'État doit d'abord définir une doctrine l'intelligence économique – c'est-à-dire d'une stratégie - sans laquelle rien ne sera possible.

¹. CARAYON, Bernard. *Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale*. Rapport au premier ministre, Paris, La documentation française, 2003

². LAIDI, Ali. *Histoire mondiale de la guerre économique*, op. cit., p. 488.

Il faut ensuite délimiter des domaines stratégiques pour l'avenir et les protéger (aussi bien dans les domaines technologiques que plus subtiles de l'influence) : cette forme de sécurité économique vise à protéger notre souveraineté. Il le formule ainsi « *La définition d'un « périmètre stratégique » de la performance globale de la France est le préalable à la mise en œuvre d'une stratégie de sécurité nationale* »¹.

Il appelle aussi à un rapprochement des différentes administrations et à un partenariat public-privé sur le modèle de ce qui existe aux États-Unis, y compris au niveau de l'information et du renseignement.

Il invite, pour mettre fin à l'aveuglement des décideurs politiques, et parfois économiques, de développer une sensibilisation à l'intelligence économique qui passe par la formation. Il s'étonne, en effet, du peu d'appétence de nos décideurs dans ce domaine.

Il affirme la nécessité, en s'appuyant toujours sur le modèle américain, de promouvoir des cercles de réflexion – des *think tanks* - pour orienter au mieux les décisions publiques.

Il estime aussi qu'il faut réévaluer l'importance des services de renseignements, car ils sont au cœur de la guerre économique que mène Washington.

Enfin, Bernard Carayon invite à se convertir à la culture anglo-saxonne – et si peu française – de l'influence car elle appartient à une stratégie de puissance.

Ce rapport propose « *Trois mariages et un enterrement : le mariage des administrations publiques entre elles, le mariage entre le public et le privé, le mariage entre l'information ouverte et celle qui ne l'est pas et, enfin, l'enterrement des naïvetés françaises face à la dureté des relations économiques internationales* »². C'est une mise en ordre pour la bataille de la guerre économique : il faut pouvoir compter sur toutes les forces disponibles. Bernard Carayon affirmant « *La sécurité nationale est l'affaire de tous : citoyens, entreprises et pouvoirs publics* »³. Intelligence économique, sécurité économique et sécurité nationale se rencontrent dans ce rapport qui a le mérite de dénoncer sans détour une situation qui n'a que trop duré.

Il formule aussi des propositions assez concrètes :

¹. CARAYON, Bernard. *Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale*. Rapport au premier ministre, op. cit., p. 25.

². LAIDI, Ali. *Histoire mondiale de la guerre économique*, op. cit. , p. 488.

³. CARAYON, Bernard. *Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale*. Rapport au premier ministre, op. cit., p. 6.

Encadré 36 : Principales propositions du rapport Carayon

- notamment des mettre les renseignements - la Direction de la Surveillance du Territoire ou DST – au cœur du dispositif de l'intelligence économique.
- Il propose de définir de définir des secteurs stratégiques comme l'aéronautique, les industries de Défense, l'informatique, nanotechnologies ou la pharmacie qui sont des points forts de l'économie française.
- Il estime surtout qu'il est indispensable de créer une structure interministérielle qui soit la clé de voûte de l'intelligence économique en France et qui serait adossée à un conseil national pour la compétitivité et la sécurité économique (CNCSE).
- la mise en place d'un fonds d'investissement pour s'assurer d'une indépendance économique et technologique,
- de créer l'équivalent d'un CEA (Commissariat l'énergie atomique) dans lequel l'État retrouverait son rôle d'impulsion,
- maintenir la compétitivité de nos entreprises en créant une plateforme industrielle des technologies et de l'intelligence économique basée sur un partenariat public-privé entre État et grandes entreprises
- insérer cette politique d'intelligence économique dans un cadre européen
- réformer la législation française, notamment pour protéger les informations économiques sensibles grâce à une loi sur le secret des affaires
- soutenir les PME innovantes et les « champions » nationaux ou européens
- favoriser les échanges d'informations technologiques
- renforcer et protéger la sécurité des systèmes d'information
- mettre en œuvre une vraie stratégie industrielle
- la mise en place d'une approche territoriale pour l'intelligence économique

Ce rapport Carayon fait un bilan de la situation économique et technologique de la France et formule des propositions précises pour mettre en œuvre une intelligence et une sécurité économiques à la française. Il reste à avoir la volonté politique de les appliquer.

La France entre à l'heure de l'intelligence et de la sécurité économiques. Ce rapport parlementaire fait évoluer la politique publique. Le 31 décembre 2003, le gouvernement crée un poste de Haut représentant pour l'intelligence économique (HRIE), poste confié à Alain Juillet¹, il dépend du Secrétariat général à la Défense nationale (SGDN).

Il est véritablement la cheville ouvrière de l'intelligence et de la sécurité économique en France. Il fait œuvre de pédagogie en multipliant les conférences publiques, il sensibilise la haute administration, comme les entreprises, à des problématiques qui lui sont nouvelles. L'élan est donné de façon vigoureuse, efficace et habile. Cette politique est développée à l'échelle nationale, mais aussi à celle des régions ; c'est l'intelligence territoriale.

En 2009, Nicolas Sarkozy le remplace par Olivier Buquen² et modifie la structure en Délégué interministériel à l'intelligence économique (D2IE) qui dépend directement du président de la République grâce au Conseil national du renseignement (CNR), mais il est aussi relié au Ministère de l'Économie. Ce délégué « *élabore et propose la politique publique d'intelligence économique* »³ mais doit également « *alerter les autorités de l'État sur les*

¹. Alain Juillet vient de monde de l'entreprise (il a dirigé Ricard, Suchard...) mais aussi de la sphère publique puisqu'il appartient à la DGSE, c'est-à-dire le monde du renseignement. Il a donc un profil, certes atypique, mais surtout très adapté à sa nouvelle mission.

². Olivier Buquen vient aussi du monde de l'entreprise (Bolloré, Plastic Omnium) avant de prendre la tête de la D2IE.

³. Décret n°2009-1122, *Journal officiel*, 17 septembre 2009

évolutions économiques d'intérêt majeur et (permettre) aux entreprises d'appréhender l'environnement concurrentiel dans lequel elles évoluent ». Olivier Buquen développe la dimension de sécurité économique (les statistiques publiées concernant les différentes attaques l'y invitent) et la stratégie d'influence.

En 2013, Claude Revel¹ devient, pour deux années, la nouvelle déléguée à l'intelligence économique, un domaine dans lequel elle est l'une des vraies spécialistes françaises.

Elle est remplacée, en 2015, par Jean-Baptiste Carpentier² dans la cadre de la disparition de la D2IE, remplacée par un Commissariat à l'information stratégique et à la sécurité économiques. M. Carpentier estime³ que la guerre économique n'existe pas, seulement une très forte compétition commerciale.

La France a donc mis deux décennies, depuis le rapport Martre, à se doter d'une politique publique d'intelligence et de sécurité économiques. Ce délai ne peut qu'être rapproché de la rapidité de décision qui existe outre-Atlantique. Le côté positif est qu'elle est parvenue à le faire, à passer outre de nombreux obstacles tant idéologiques qu'institutionnels voire économiques. La dynamique est donc lancée, mais rien ne se fait aisément. L'intelligence et la sécurité économiques demeurent des domaines assez flous, mal perçus tant par la haute administration, que par les milieux économiques et universitaires – même si de remarquables progrès sont constatés – Jean-Baptiste Carpentier n'est d'ailleurs pas lui-même convaincu de l'existence d'une guerre économique. La multiplication des cyberattaques pousse néanmoins Paris à créer en décembre 2016 un commandement cyber, avec 3 200 experts, dont la mission est de répondre aux cyberattaques : *« une sorte de quatrième armée, à côté de l'armée de terre, la marine et l'armée de l'air, pour le combat dans le cyberspace (...) Des unités de "combat informatique" vont être créées. La doctrine française est donc désormais claire : toute attaque informatique majeure peut constituer une agression armée au sens de l'article 51 de la Charte des Nations Unies. Et justifier ainsi l'invocation de la légitime défense, comme pour les attaques "cinétiques" classiques. »*⁴. L'armée prend en main un domaine qui relevait jusque-là de la DGSE, c'est signe d'une inquiétude nouvelle.

La réalité s'impose parfois et oblige à s'adapter. La dureté des relations commerciales pousse aussi le Quai d'Orsay à développer une nouvelle *« diplomatie économique »* sous l'égide de Laurent Fabius.

C'est, en quelque sorte, à son corps défendant que la France s'engage dans l'intelligence, la sécurité et la guerre économiques. Cela ne l'empêche d'être en mesure de réagir.

¹. Claude Revel commence sa carrière dans la haute administration avant de devenir une des pionnières de l'intelligence économique dans le monde de l'entreprise, de créer un cabinet d'intelligence économique avant de prendre la direction de la D2IE.

². Jean-Baptiste Carpentier vient de la haute administration – inspecteur des Finances – il a aussi dirigé Tracfin.

³. C'est ce qu'il affirme lors de la communication donnée le 16 mars 2016 par le Synfie.

⁴. LAMIGEON, Vincent. « Comment Le Drian crée une cyberarmée française », *Challenges*, 13 décembre 2016, https://www.challenges.fr/entreprise/defense/comment-le-drian-cree-une-cyber-armee-francaise_442784, consulté le 27 février 2017.

2.13 Les enjeux de l'intelligence et de la sécurité économiques

2.131 Une intelligence économique territorialisée dans le sillage du rapport Martre

La deuxième moitié des années 1990 voit l'expérimentation de l'intelligence et la sécurité économique au niveau territorial grâce à des préfets entrepreneurs et convaincus de l'utilité de leur mise en place. Ces artisans de la première heure sont Rémy Pautrat, Claude Guéant ou Bernard Gérard, ils ont été encouragés par Édith Cresson, Premier ministre, assez sensible à la veille et donc à l'intelligence économique.

Rémy Pautrat, préfet, Philippe Clerc, son chargé « *intelligence économique* » et Philippe Caduc, directeur de l'ADIT¹ transposent l'intelligence économique en région. La région de Basse-Normandie sert d'expérience pilote en matière d'intelligence économique. L'ADIT développe un schéma régional opérationnel d'intelligence économique où œuvrent en interaction des acteurs économiques locaux – tels des chefs d'entreprise – des groupes de travail. Cela aboutit à un schéma régional d'intelligence économique dont l'objectif est la mobilisation des entreprises pour une « *stratégie de conquête des marchés et d'accès aux réseaux mondiaux d'information et de connaissance* »² définie lors des Assises régionales d'intelligence économique qui se tiennent en décembre 1997.

Une autre action régionale concerne l'Essonne, région où est créé, notamment, un portail d'intelligence économique. L'information économique est ainsi mieux diffusée. Cette action est aussi à porter au crédit de Rémy Pautrat.

Il a été nommé préfet de la région Nord-Pas-de-Calais en 1999. Il y crée, en partenariat avec l'Université de Lille le Comité pour le développement de l'intelligence économique et stratégique – CDIES – qui diffuse des pratiques plutôt bien accueillies par le patronat de la région.

Il est à noter que d'autres régions sont sensibilisées à l'intelligence économiques telles la région Centre et la Franche-Comté qui accueillent les Assises respectivement en 1998 et 1999. Elles se traduisent, dans les faits, dans les contrats de plan État-Régions, ainsi préfets, élus, représentants de Chambre de Commerce et d'industrie (CCI) peuvent développer des synergies, plus particulièrement en direction des PME.

Ce sont les premiers pas de l'intelligence territoriale que l'on peut définir avec Éric Delbecq comme « *l'intelligence territoriale est un partenariat entre les pouvoirs publics, les collectivités territoriales et les entreprises, afin d'accompagner les régions à définir une stratégie concertée de développement économique, mettre en œuvre des moyens d'anticipation,*

¹. ADIT : Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique, cette agence émane de l'ancienne Aditech, elle est une agence parapublique d'intelligence économique avant de devenir privée.

². CLERC, Philippe. « L'intelligence économique en Basse-Normandie », Préfecture de la région Basse-Normandie, 17 mars 1997, in MASSON, Hélène. *L'intelligence économique, une histoire française*, Paris, Vuibert, p. 212.

d'innovation et d'influence ainsi que déployer une stratégie de sécurité économique »¹. Elle est fortement tributaire de quelques personnes qui portent ces projets et les dynamiques.

2.132 Une nouvelle dynamique territoriale dans le sillage du rapport Carayon

Le contexte politique évolue au début du XXI^{ème} siècle avec l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy qui s'intéresse à l'intelligence et à la sécurité économiques, il annonce d'ailleurs une « *mobilisation de l'État au service de l'intelligence économique* »² alors qu'Alain Juillet est nommé Haut responsable de l'intelligence économique.

Le ministère de l'Intérieur pilote de nouvelles expériences d'intelligence territoriale, sous la houlette de l'ADIT, dans neuf régions : Alsace, Aquitaine, Basse-Normandie (où œuvre Rémy Pautrat), Bretagne, Centre, Franche-Comté (où travaille Claude Géant), Île-de-France, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte-D'azur. Des conventions sont passées dans chaque région entre la préfecture et l'ADIT pour des actions de sensibilisation, de formation, de soutien de projets à caractère régional pour améliorer la compétitivité des territoires. Les préfets ont de nouveau un rôle essentiel car ils sont à l'interface entre la sphère publique – État comme région – et le monde économique (chefs d'entreprise, CCI...), et ils ont en charge le développement économique des territoires.

La première vertu de ces initiatives est le « *dialogue entre secteur public et secteur privé (...)* facilitant ainsi le lancement des pôles de compétitivité »³. Ce qui apparaît comme naturel chez nos partenaires japonais ou américain ne l'était pas du tout en France. Une « *culture de l'intelligence et de la sécurité économique* » - projet de temps long – s'enracine ainsi lentement. Les réticences existent de part et d'autre, tant dans le monde de l'entreprise qui y voit souvent des contraintes supplémentaires et craint des actions intrusives de l'État, que dans celui de l'administration dont la culture initiale est très éloignée de celle de l'intelligence et la sécurité économiques.

Le retour d'expérience étant plutôt positif, le ministère de l'Intérieur a souhaité le généraliser grâce à des actions de formations menées dès 2005 par l'ADIT ou l'INHES⁴ comme par les Chambres de Commerce et d'industrie (CCI). Il rédige une circulaire – la circulaire du 13 septembre 2005 – dont il ne faut négliger l'importance.

Encadré 37 : L'intelligence territoriale vue par Nicolas Moinet

« Un dispositif d'intelligence territoriale est donc idéalement un dispositif de coordination intentionnelle générateur de connaissances. Idéalement toujours, ce dispositif doit être en mesure de maîtriser l'ensemble du spectre de l'intelligence économique : veille stratégique, sécurité économique, management des connaissances, stratégies d'influence. Après avoir mis de l'ordre dans son dispositif national d'intelligence économique via le HRIE, l'État français a souhaité territorialiser son action. Les missions et l'organisation des dispositifs régionaux d'intelligence territoriale sont ainsi précisées dans une circulaire du Ministre de l'Intérieur et de l'aménagement

¹. DELBECQUE, Éric. « L'intelligence territoriale : portrait d'un concept opérationnel », *Défense Nationale*, n°11, nov 2005, p 124.

². Nicolas Sarkozy clôture ainsi le 1^{er} décembre 2003, alors qu'il est ministre de l'Intérieur, le premier colloque national sur l'Intelligence économique.

³. DELBECQUE, Éric et PARDINI Gérard. *Les politiques d'intelligence économique*, PUF, op. cit., p. 79.

⁴. Il s'agit de l'Institut National des Hautes Études de Sécurité qui relève de la tutelle du ministère de l'Intérieur.

du territoire en date du 13 septembre 2005. Cette lettre demande aux préfets de Région de mettre en place une politique publique d'intelligence économique territoriale suivant deux axes : un axe défensif pour contrer les tentatives de déstabilisation et de prédation pouvant menacer les entreprises et un axe offensif pour anticiper les mutations, trouver et diffuser les informations stratégiques. La circulaire précise alors que deux écueils sont à éviter : une approche trop restrictive se limitant au seul aspect défensif et une approche trop englobante voyant les pouvoirs publics interférer dans le jeu de la concurrence. Les trois grandes missions dévolues à ces dispositifs sont la protection du patrimoine industriel, scientifique et technologique, l'accompagnement des pôles de compétitivité sur les questions d'intelligence économique et la sensibilisation/formation des PME. Le Secrétaire Général à l'Action Régionale (SGAR), désigné correspondant « intelligence économique auprès du Préfet », est la clé de voute du dispositif. L'intelligence économique ne se décrétant pas, ces dispositifs n'ont pas vocation à imposer la démarche mais bien à sensibiliser, stimuler et accompagner le développement des bonnes pratiques. Contrairement aux opérations mises en œuvre depuis dix ans ici et là, l'idée est désormais de brasser large car toutes les entreprises sont concernées.»¹

Cette circulaire est une propédeutique pour l'intelligence économique et territoriale sous l'égide du secrétariat général du ministère de l'intérieur et à l'échelle régionale d'un Comité de pilotage régional, vrai centre d'impulsion des actions en matière d'intelligence et de sécurité économiques, elle propose aussi la création de pôles de compétitivité.

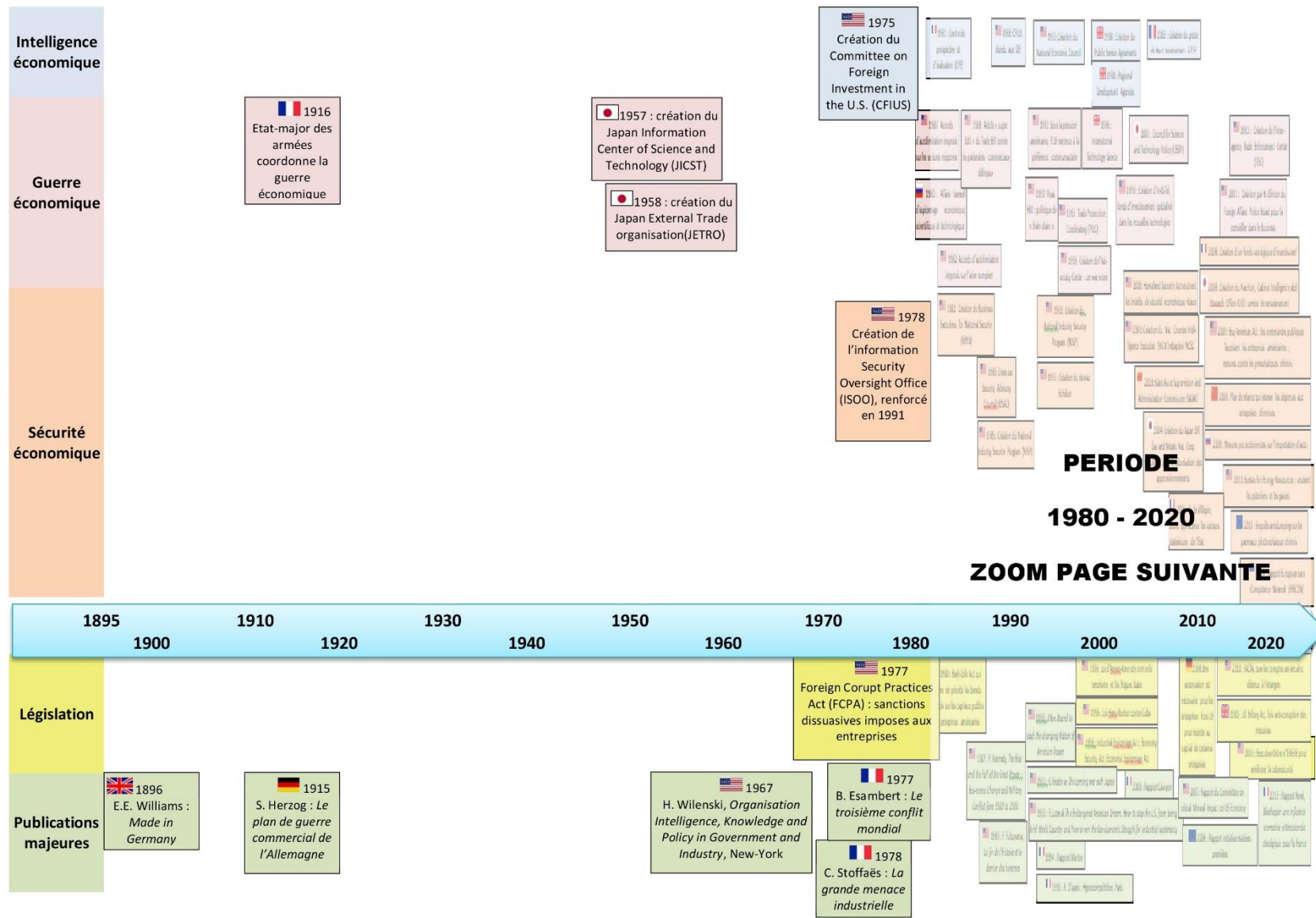
Encadré 38 : Les principales orientations pour l'IE de la circulaire du 13 septembre 2005

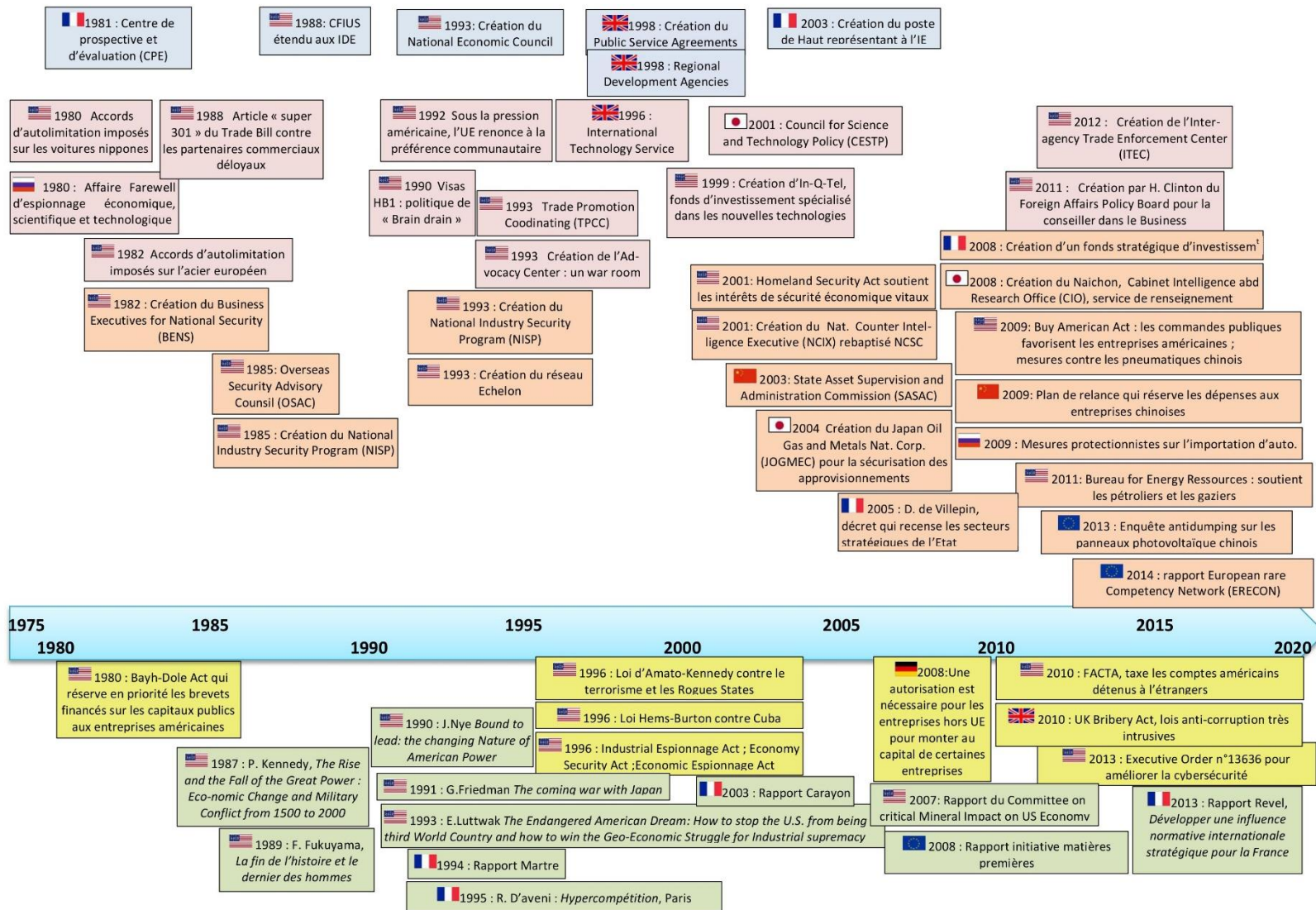
- La mise en application des dispositifs de sécurité économique : certaines entreprises à caractère sensible (les Établissements à régime restrictif) sont suivies par le Secrétariat général de la Défense nationale (SGDN)
- La gestion de l'information : mutualiser les ressources concernant l'information électronique
- La sensibilisation : créer dans chaque région des plans de formation permanente et initiale pour les agents de l'État comme pour les collectivités territoriales grâce à l'IHEDN, l'INHES...).

La dynamique est bien lancée.

¹. MOINET, Nicolas et COUSSI Olivier. L'intelligence territoriale en France de l'impulsion politique à la paralysie bureaucratique, séminaire international sur l'intelligence économique : un enjeu majeur pour la compétitivité, May 2014, Alger, Algérie, 2014, pp. 3-4, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00997845/document>,

Figure 11 : Tableau comparatif Intelligence, guerre et sécurité économiques, réalisation Axelle Degans





2.2 La précocité dans la prise de conscience du Japon et des États-Unis des enjeux de la guerre, de l'intelligence et de la sécurité économiques

Il convient de comparer l'expérience française dans les domaines de l'intelligence et la sécurité économique avec ce qui existe ailleurs pour mieux cerner s'il existe réellement un « retard français » dans ces domaines stratégiques. La figure 10 offre un tableau synoptique pour mettre en contrepoint ce qui existe en France par rapport aux situations américaine, nipponne, allemande la Chine ou la Russie sur les plans de l'intelligence, la guerre et la sécurité économiques.

2.21 La grande précocité du Japon

Le Japon démontre assez rapidement une sensibilité à la culture de l'intelligence et de la sécurité économiques. C'est peut-être lié au contexte historique et géographique de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle comme à des spécificités culturelles nipponnes.

2.211. L'ère Meiji inaugure des pratiques qui témoignent de cette précocité

Le contexte historique et géographique y invite car la révolution Meiji inaugurée en 1868 est un sursaut nationaliste pour éviter à l'archipel de connaître le sort de ses voisins asiatiques déjà passés sous la tutelle coloniale occidentale. C'est pour conserver la maîtrise de son destin que l'empereur Mutsu Hito décide de moderniser son pays, en contrôlant son ouverture. C'est le « *Wakon Yosai* », « *une âme japonaise, une technique occidentale* ». Philippe Clerc¹ estime d'ailleurs que « *La volonté de préservation de l'indépendance économique face aux pressions des puissances occidentales a alors permis de mobiliser les élites nipponnes sur des questions économiques* »².

L'empereur Mutsu Hito sort son pays d'une période qui ressemble beaucoup à notre Moyen-Âge du fait de guerres nobiliaires incessantes, et le modernise rapidement. L'économie sert un dessin politique et géopolitique de souveraineté et de sécurisation du pays.

La politique menée par Mutsu Hito est profondément ancrée dans un « *esprit guerrier est le fondement de la modernisation économique du pays* »³, elle relève de l'intelligence, de la guerre et de la sécurité économiques. Cette entreprise s'étale sur une vingtaine d'années. Nippon mène un effort tout à fait remarquable. On ne peut que souligner que la révolution Meiji repose sur le serment des cinq articles dont le dernier précise « *Le savoir sera recherché parmi tous les peuples du monde, afin que l'empire arrive au zénith de sa prospérité* ». C'est que qui amène Claude Chancel à affirmer que « *Le Japon consacrera toujours plus au savoir, à l'éducation, à l'entreprise, à la technologie...* »⁴. La collecte de

¹. Philippe CLERC est président de l'association internationale francophone d'intelligence économique, il dirige depuis 2013 le comité d'orientation sur l'intelligence économique du Centre de commerce international ONU/OMC à Genève (ITC)

². CLERC, Philippe. *Intelligence économique : enjeux et perspectives*, op. cit. chapitre 22, p. 331.

³. CHANCEL, Claude. « Précurseur ou samouraï fatigué. La guerre économique vue du Japon », *La guerre économique*, rapport Anteios 2010, Paris, PUF, collection Major, 2009, pp. 121-122.

⁴. CHANCEL, Claude. « Précurseur ou samouraï fatigué... » *ibid*, p. 119.

l'information, la veille technologique, deviennent avant l'heure le nerf d'une guerre économique menée dès le XIX^{ème} siècle par l'empereur, et donc l'État. Ainsi dès le milieu du XIX^{ème} siècle est créé un « *institut de recherche sur la documentation étrangère* », à l'origine de l'université de Tokyo¹. En 1877, des ingénieurs japonais sont envoyés à l'exposition universelle de Vienne pour prendre des renseignements consignés dans près de 100 cahiers² ! L'ensemble du peuple japonais participe à cette guerre d'un type nouveau, et aux avant-postes on retrouve les anciens samourais : « *Les samourais ont su investir leur énergie dans les batailles commerciales* »³.

Quel en est le résultat ? Le Japon est l'un des rares pays non-occidental à s'industrialiser dès le XIX^{ème} siècle. Il conserve non seulement son destin en main, mais sa nouvelle puissance économique, reposant sur une réelle puissance industrielle, l'encourage dans une politique d'expansion au détriment de ses voisins. Si on ne peut que déplorer ce dernier fait, force est de constater que sa politique d'intelligence, de guerre et de sécurité économiques l'a amené à devenir une grande puissance régionale, ce qu'il n'était pas au moment où le commodore Perry menace la baie d'Edo en 1854.

2.212 La poursuite de cette politique au XX^{ème} siècle

La politique nipponne est refondée au lendemain de la seconde guerre mondiale... Philippe Clerc⁴ estime que l'information appartient pleinement à la culture nipponne basée sur l'échange et le partage. « *La solidarité entre les grands groupes l'illustre clairement. Sur cette base culturelle, le Japon a reconstitué un dispositif d'intelligence économique, dès la fin de la seconde guerre mondiale. L'État a joué un rôle d'impulsion essentiel* ». Le rôle de l'État y est de nouveau tout à fait remarquable. Il crée des organismes dédiés à l'intelligence, la guerre et la sécurité économique que sont le MITI (*Ministry of International Trade and Industrie*), le ministère qui coordonne cette politique, le JETRO (*Japan External Trade Organisation*) créé en 1958 et dont les antennes installées dans cinquante pays collectent des informations essentielles pour les firmes nipponnes. On trouve à la tête du JETRO des militaires « *diplômés de l'école d'espionnage Nakano Gakko qui n'ont pas digéré la défaite militaire. Avec le JETRO, ils vont pouvoir prendre leur revanche, mais cette fois-ci, sur le plan économique.* »⁵ (...) L'image du samourai japonais resurgit dans les médias pour désigner la politique économique et commerciale des entreprises de l'archipel. Le journaliste américain Peter Schweitzer estime que l'institut pour la protection industrielle (IPP) est une « *école d'espionnage* »⁶. Cela accrédite l'image assez courante dans la filmographie occidentale des années 1960-1970 des Japonais avec un appareil photo, à l'affût de renseignements ; image présente dans la *Zizanie*, film – de Claude Zidi sorti en 1978 - dans lequel Louis de Funès incarne un industriel qui veut agrandir son entreprise pour honorer un gros contrat venant du Japon... À côté du JETRO, le

¹. MOINET, Nicolas. Petite histoire... op. cit, p. 42.

². CHANCEL, Claude. « Précurseur ou samourai fatigué... » ibid, p. 122.

³. ELHIAS Marc NODINOT Laurent. *Il nous faut des espions*, Paris, Robert Laffont, 1988, p. 243, in MOINET, Nicolas. *Petite histoire de l'intelligence économique*, p. 42.

⁴. CLERC, Philippe. *Intelligence économique...* op. cit, p. 331.

⁵. LAIDI, Ali. « La guerre économique, une réalité... malgré le déni ! L'éternel drame des grandes puissances », *Diplomatie, Les grands dossiers* n°24, décembre 2014-janvier 2015, p. 11.

⁶. LAIDI, Ali. La guerre économique, une réalité... malgré le déni !... ibid, p. 11.

JICSI (*Japan Information center of Science and technology*) fait la promotion des technologies de pointe, d'avenir, il est régulièrement accusé d'espionnage.

À la lumière de ce qui vient d'être exposé, on comprend bien l'importance des acteurs publics dans cette politique d'intelligence, de guerre et de sécurité économiques. Le MITI définit des lignes force claires pour préparer l'avenir, définissant des secteurs économiques stratégiques sur lesquels les efforts sont concentrés, aussi bien au niveau des organismes publics qu'à celui des entreprises, recherche et compétitivité sont des préoccupations structurelles. Il a un rôle essentiel dans la circulation de l'information. Nicolas Moinet en livre une description très avisée : « *Le MITI est comme une araignée sur sa toile (..) La tâche du MITI est méconnue : il ne dirige pas, il coordonne* »¹. Son rôle n'en est pas moins efficace.

L'État n'est pas le seul acteur de la guerre économique menée par Nippon, les entreprises sont ses soldats, pour reprendre la métaphore guerrière. Les grands groupes – les Keiretsus - sont constitués d'un cœur productif et industriel, adossé à une banque et dont les *Sogo Shosha* sont chargées de commercialiser les productions, quitte à vendre à perte pour conquérir de nouveaux marchés. La réussite du Japon est telle que l'on évoque un « miracle » économique, qui se traduit dans les faits en 1979 quand il produit plus de voitures que les États-Unis.

La collecte d'informations pour gagner de nouveaux marchés fait partie intégrante des stratégies des grandes entreprises japonaises, ainsi Claude Chancel rapporte que Sumitomo s'abonne une année au journal *La Montagne* pour bien s'imprégner du contexte et l'esprit en Auvergne avant de racheter l'usine Dunlop de Montluçon² !

La mentalité nippone est un autre facteur explicatif car « *au patriotisme national correspond le patriotisme d'entreprise* »³ qui mobilise la main d'œuvre au service de la réussite économique collective. Ainsi « *Chez Matsushita, le travailleur ne travaille pas pour Matsushita, il travaille pour le Japon. Et du coup, il travaille pour lui-même* »⁴ explique Konosuke Matsushita. Les travailleurs japonais mènent une guerre pour le redressement économique de leur pays, un esprit de revanche sur la défaite de 1945 ? Les consommateurs japonais, eux, préfèrent consommer japonais... Tout un peuple œuvre à l'indépendance, et à la sécurité économique du pays. L'économiste français Jean Boissonnat fait remarquer « *Même sans canons, le Japon reste une armée* » ; cette métaphore guerrière est assez révélatrice. Le même Konosuke Matsushita de déclarer en 1988 : « *Nous allons gagner et l'Occident industriel va perdre. Vous n'y pouvez plus grand-chose, parce que c'est en vous-mêmes que vous portez votre défaite* »⁵. Cette firme ne lésine pas sur les moyens, car d'après Ali Laïdi (*Les secrets de la guerre économique*) elle acquiert environ 50 000 brevets dans la décennie des années 1990. Ceci explique probablement comment cette firme est devenue l'un des leaders dans son domaine ... comme de nombreuses autres entreprises, sans pour autant que les scientifiques

¹. MOINET, Nicolas. *Les sentiers de la guerre économique. L'école des nouveaux espions*, op.cit. p.68.

². CHANCEL, Claude, « Précurseur ou samouraï fatigué... » *ibid.*, pp. 127-128.

³. CHANCEL, Claude. « Précurseur ou samouraï fatigué... » *ibid.*, p. 128.

⁴. CHANCEL, Claude. « Précurseur ou samouraï fatigué... » *ibid.*, p. 128.

⁵. MAGLARDO, Massimo. « Qui a déclaré la guerre économique? », *Conflits, hors-série* n°11, hiver 2014, p. 30.

japonais ne soient distingués par de nombreux prix Nobel ou médailles Fields (pour les mathématiques).

Nicolas Moinet livre les paroles de Jean-Gérard Nay : « *À l'étranger, chaque Japonais est considéré comme un « envoyé »* »¹. Ainsi, les étudiants japonais qui bénéficient d'une bourse doivent envoyer à leur tutelle des rapports de « progression » qui livrent de précieuses informations qui sont analysées scrupuleusement au Japon. Le « technoglobalisme » que promeut l'OCDE pour un « libre-échange » des connaissances scientifiques devient une arme redoutable dans les mains nippones.

Cette stratégie permet à Nippon de devenir le « 3^{ème} grand » menaçant les positions économiques des États-Unis. Dès la fin des années 1970, le Japon menace les positions industrielles et financières des puissances occidentales, accélérant la désindustrialisation de la *Manufacturing belt* qui se transforme de façon inexorable en *Rust belt*... En 1987, la bourse nippone – le Kabuto Cho – dépasse en capitalisation Wall Street...

Nicolas Moinet rappelle ce qu'écrit Christian Harbulot, sous le pseudonyme de Marc Elhias : « *L'Occident a commencé à prendre le renseignement économique au sérieux quand il s'est rendu compte que, grâce à ce levier, l'Empire du soleil levant est devenu la deuxième puissance industrielle du monde... La culture nippone du renseignement est très riche* »². Le Japon est l'un des premiers à avoir saisi l'importance de l'information, sa collecte comme sa protection ; elle est au cœur de la réussite nippone. Il est l'un des pionniers de la sécurité économique, c'est le fruit d'une mentalité et d'une attitude particulière.

Washington ne peut y rester longtemps indifférent...

La réussite du Japon est brillante – trop probablement – sa part dans la production des richesses mondiales triple entre 1960 et 1980³. Le rapport de la CIA publié en juillet 1991 décrit le Japon sous les traits d'un dangereux concurrent – il est aussi son principal allié géopolitique en Asie depuis le début des années 1950 – un véritable guerrier qui n'hésite pas à avoir recours à des pratiques commerciales jugées déloyales.

C'est aussi cette réussite nippone qui joue le rôle de catalyseur sur les consciences françaises, réveillées par les analyses de Christian Harbulot et le journaliste André Bercoff.

Philippe Clerc présente ainsi les deux principales caractéristiques du Japon dans le domaine qui nous intéresse : « *d'une part, l'usage intensif de l'information au service d'une politique offensive de développement industriel, l'accès aux connaissances produites par des pays concurrents guidant depuis lors de l'organisation des dispositifs ; d'autre part, une gestion dynamique du secret permettant d'identifier clairement ce qui doit être protégé, parce que stratégique pour le pays, et ce qui peut être partagé ou échangé* »⁴.

¹. MOINET, Nicolas. *Les sentiers de la guerre économique...*, p.70.

². ELHIAS, Marc, *Il nous faut des espions*, 1988, in MOINET, Nicolas, *Petite histoire de l'intelligence économique...* op. cit, p. 41.

³. LAIDI, Ali. « La guerre économique, une réalité... malgré le déni ! L'éternel drame des grandes puissances », *Diplomatie, Les grands dossiers* n°24, décembre2014-janvier 2015, p. 10.

⁴. CLERC, Philippe op. cit, pp. 330-331.

Le Japon a donc su se doter d'une doctrine d'intelligence économique bien avant tous les autres, collectant l'information à travers le monde, misant sur l'éducation, le savoir, mais développant aussi une culture commune autour d'un objectif bien précis auquel tous – ou presque – participe le redressement du pays. Le Japon est bien devenu une puissance mondiale au moment de la crise-mutation des années 1970, et on peut estimer avec Nicolas Moinet que « *l'intelligence économique apparait comme un facteur de compétitivité du Japon ; dans la phase de rattrapage, lorsque que ce « petit pays » décide de se hisser au niveau des puissances industrielles ; dans l'après-guerre ensuite lorsque vaincu, l'économie apparait être la seule voie possible (tolérée par les Américains) de renouveau* »¹. Il a pour cela développé une stratégie quasi militaire de conquête des marchés extérieurs sur des segments jugés porteurs d'avenir grâce à une synergie entre acteurs publics et privés, comme une forte implication de la population qui se retrouve dans un projet de puissance nationale. L'honnêteté intellectuelle commande de dire clairement que la culture nippone de la collecte de l'information est certes une activité qui relève du domaine légal, mais qu'une face plus sombre et illégale est importante dans l'obtention des technologies étrangères ; l'espionnage industriel de Nippon est une réalité. À ce titre, la sécurité économique apparait comme un indispensable corollaire dans le jeu de la guerre économique. La force de Nippon ne réside pas seulement dans sa précoce conscience des enjeux géoéconomiques mais aussi dans sa capacité à transformer l'information collectée sur le plan industriel ; de la traduire, donc, dans la réalité économique pour en tirer un vrai avantage. C'est d'ailleurs ce qu'affirme Nicolas Moinet : « *l'intelligence économique japonaise n'était pas seulement une question de captation d'information mais avant tout une histoire de lien ente communication et stratégie (...)* Communiquer est fondamentalement un acte stratégique »². Le tout est bien sous-tendu par une pensée globale, organisée au plus haut sommet de l'État, seul à même d'élaborer et d'organiser une stratégie économique à plusieurs niveaux.

L'intelligence, la guerre et la sécurité économique sont au cœur de ce projet dont l'objectif est géopolitique : le relèvement du pays.

Face aux difficultés économiques que traverse l'archipel depuis la récession Heisei de 1990, l'État nippon se réforme et reste aux commandes de la guerre et de l'intelligence économiques. Le MITI s'est transformé en METI (*Ministry of Economy, Trade and Industry*). L'innovation reste plus que jamais au cœur de la stratégie nippone avec la création de deux infrastructures : le *Council for Science and Technology* (CSTP) qui prodige ses conseils au premier ministre et le MEXT (*Ministry of Education, culture, sport, Science and Technology*). Rien n'est pourtant gagné pour un archipel face à la Chine qui lui a ravi sa place de deuxième PIB mondial.

Le Japon a donc développé une véritable culture de l'intelligence et la sécurité économique, bien avant ses partenaires. Les différents acteurs politiques et économiques travaillent de concert au service du développement des territoires et pour l'élévation du niveau de vie de la population.

¹. MOINET, Nicolas. *Pette histoire...*, op. cit, p. 51.

². MOINET, Nicolas. *Ibid.*, p. 57.

2.22 Les États-Unis n'ont pas été en reste

Le Japon n'est pas le seul pays à se convertir assez précocement à l'intelligence économique. Sa politique commerciale pousse certains de ses partenaires à prendre conscience de la guerre économique et donc à agir en conséquence. C'est le cas des États-Unis.

2.221 La politique nipponne a eu un rôle essentiel dans la prise de conscience américaine des nouveaux paradigmes économiques

Les États-Unis se limitent d'abord à jouer de leur supériorité sur leurs alliés et partenaires commerciaux. Les États-Unis se sont longtemps contentés de mener, au temps de la guerre froide une simple guerre commerciale sans théoriser pour autant l'intelligence et la sécurité économiques. On peut se rappeler les accords d'autolimitation sur les aciers européens ou les voitures japonaises dans les années 1970, quand l'économie américaine montre des signes d'essoufflement. Comme le déplore Christian Harbulot, cette rivalité commerciale prend le pas sur la confrontation avec l'URSS, voire même peut s'épanouir justement parce que la guerre froide existe. Il dénonce d'ailleurs : « *Une omerta sur les affrontements économiques entre pays occidentaux pour ne pas donner d'arguments à la propagande soviétique* »¹. « *Alliés géopolitiques* » peut déjà rimer avec « *concurrents économiques* ».

Le déclencheur de la mise en place d'une doctrine d'intelligence économique est à chercher dans la guerre économique que mène précocement Nippon. « *La politique offensive du Japon en matière de renseignement économique a incité les États-Unis à se doter d'une doctrine de sécurité économique* »² Christian Harbulot.

Le premier choc est la prise de conscience de la nouvelle supériorité technologique japonaise à la fin de la guerre froide. Ainsi, le voile est levé par un rapport du Pentagone, rédigé en 1987, qui tire la sonnette d'alarme : la domination nipponne est quasi complète dans le domaine électronique. D'ailleurs, les mots rapportés par Jean-Baptiste de Boissière et Bertrand Warusfel permettent de mieux faire comprendre ce qui se joue alors : « *Si le Japon décide d'arrêter de vendre ses semi-conducteurs aux Américains, il n'y aurait pas de situation de remplacement. Si par exemple, le Japon vendait ses « puces » à l'Union soviétique plutôt qu'aux États-Unis, cela inverserait complètement l'équilibre des forces militaires* »³ déclarent Akio Morita (président de Sony) et Shintaro Ishihara ministre des transports dans leur livre *Le Japon qui peut dire non* (1989). Cette supériorité technologique – acquise grâce aux techniques de l'intelligence économique et au nom d'une sécurité économique nipponne – est clairement perçue à Washington comme menaçante. Tout cela se joue dans un contexte de réussite économique nipponne particulièrement remarquable. Kenichi Ohmae théorise la « *Triade* »⁴ (les deux-tiers du PIB mondial et les trois-quarts du commerce) qui ne fait qu'entériner une faiblesse

¹. HARBULOT, Christian, La France sans doctrine de puissance économique, p.5., *Base de Connaissance AEGE* : <http://bdc.aege.fr>.

². HARBULOT, Christian. Ibid., p. 7, *Base de Connaissance AEGE* : <http://bdc.aege.fr>.

³. De BOISSIERE et WARUSFEL. *La nouvelle frontière de la technologie européenne*, Paris, Calmann-Lévy, 1991, p. 87. in MOINET, Nicolas, *Petite histoire...* op. cit, p. 43.

⁴. OHMAE, Kenichi. *Triade Power: The Coming Shape of Global Competition*, New York, Free Mark, 1985.

nouvelle des États-Unis face à un Japon en plein *Endaka*, qui pourrait devenir « *Number One* »¹. La CIA rend public en juillet 1991 un rapport « *Japan 2000* » qui alerte les autorités américaines sur la dangerosité d'un Japon qui, s'il est toujours un allié stratégique, est devenu une redoutable concurrent économique et scientifique.

L'administration de G.H. Bush jette véritablement les fondements de la guerre et de la sécurité économiques menée par les États-Unis. Elle fonde l'ISOO (l'*Information Security Oversight Office*) qui fait travailler ensemble les différentes agences de renseignement avec le Pentagone et le département de l'Énergie pour sécuriser les informations stratégiques pour l'économie américaine, ainsi que le NISP (*National Industry Security Program*) dont la mission est de diffuser une culture de la défense des intérêts nationaux.

C'est l'administration Clinton qui entre véritablement dans la guerre économique, au sortir de la guerre froide remportée par les États-Unis, comme d'ailleurs la guerre du Golfe de 1991. Ainsi, en janvier 1993 le secrétaire d'État Warren Christopher s'adresse au Congrès américain en déclarant : « *la sécurité économique américaine devait être élevée au rang de première priorité de la politique étrangère* ». Les mêmes moyens que ceux investis dans la guerre froide sont réclamés au Congrès... révélateur de la prise de conscience de l'importance des nouveaux enjeux géoéconomiques. Les priorités de Washington restent les mêmes : maintenir sa suprématie, son statut de superpuissance. Les moyens, eux, évoluent : ils sont désormais davantage économiques que géopolitiques. Il faut s'assurer d'une avance technologique qui donne plus sûrement les possibilités de conquête de nouveaux marchés.

En fait, les États-Unis veulent se donner les moyens de gagner cette nouvelle guerre plus subtile et moins visible que la guerre froide. C'est ce qu'ils font.

2.223 La mise en place de l'intelligence et de la guerre économique par Washington

Il existe aux États-Unis certaines pratiques qui relèvent de l'intelligence économique. L'accueil des scientifiques étrangers dans l'entre-deux-guerres pour détenir une avance technologique, une certaine culture de l'information dans les grandes firmes comme le relève Ali Laïdi² avec l'exemple de General Motors qui a, dès les années 1950, un service dédié à la surveillance de ses concurrents, essentiellement américains. Michael Hudson³ estime que les règles économiques forgées à l'initiative des États-Unis dans l'immédiat après seconde guerre mondiale (accords de Bretton Woods, plan Marshall, mise en place du GATT) relèvent de ce qu'il nomme un « *impérialisme du libre-échange* ».

Plusieurs écrits majeurs facilitent le passage de la guerre froide à la guerre économique. On les retrouve mentionnés dans la Figure 10. Il est important, ici, de souligner l'impact de l'essai : Paul Kennedy, *The Rise and Fall of the Great Power : Economic Change and Military Conflict from 1500 to 2000*, publié en 1987. Il souligne, dans une analyse géopolitique

¹. VOGEL, Ezra. *Japan as Number one: Lessons for America*, Cambridge Massachusetts, Harvard University Press, 1979, 272 p.

². LAIDI, Ali. *Les secrets de la guerre économique*, op. cit., p.41.

³. HUDSON, Michael. *Super Imperialism. The Origin and Fundamentals of US World Dominance*, New York, Pluto Press, 2003

marquante, l'affaiblissement de la puissance impériale des États-Unis, un évidence interne – qu'il replace dans une perspective historique de long terme – extrêmement préoccupant pour des Américains qui n'ont pas encore gagné la guerre froide. L'Amérique est victime d'une « *surexpansion impériale* », elle s'épuise à soutenir ses alliés, en particulier sur le plan économique. Deux années plus tard, en 1992, Francis Fukuyama publie, *La fin de l'Histoire et le dernier des hommes* ouvrage dans lequel il salue la victoire de la démocratie libérale et du capitalisme, une sorte de « démocratie de marché ». De même, en 1991, Georges Friedman publie *The coming war with Japan* et en 1993, Edward Luttwak écrit, *The Endangered American Dream : How to stop the United States From being a Third World Country and How to win the Geo-Economic Struggle for Industrial Supremacy*. Tous ces écrits ne font que souligner, d'une part un affaiblissement de la puissance américaine (la transformation de la *Manufacturing belt* en *Rust belt* le rend visible) et d'autre part le nouveau primat de l'économie, y compris dans des rapports qui deviennent conflictuels. L'économie mondialisée est décrite comme une arène de combat. Les enjeux géoéconomiques s'imposent à la fin de l'affrontement idéologique de la guerre froide qui constitue une véritable charnière chronologique dans la mise en œuvre de l'intelligence et de la sécurité économiques. C'est d'ailleurs en partie le sens de la campagne électorale – victorieuse – de Bill Clinton quand il affirme, face à son challenger républicain Georges H. Bush pourtant vainqueur de l'URSS, « *It's economy, stupid !* ». Son administration a largement été influencée par les écrits de ces intellectuels. Avec la fin de la guerre froide, gagnée par G. H. Bush, la paix permet aux États-Unis de donner la priorité absolue à sa sécurité économique.

Edward Luttwak, quant à lui, devient un conseiller du nouveau président Bill Clinton. Jacques Voisonet¹ rapporte ses propos : « *Dans la géoéconomie, la puissance de feu c'est le capital (...). Les équivalents des armes nucléaires (...) sont les politiques industrielles d'investissement* »². On peut les rapprocher de ce qu'il écrit dans son ouvrage publié en 1993 : « *les subventions au développement des produits correspondent au progrès de l'armement, la pénétration des marchés avec l'aide de l'État remplace les bases et les garnisons militaires déployées à l'étranger, ainsi que l'influence diplomatique* »³. Le pont est ici clairement fait entre la guerre froide (armes nucléaires, bases, garnisons...) et la nouvelle guerre économique ; et on peut comprendre que le terme de « guerre » n'est pas galvaudé. En Europe, en France, le président américain n'est absolument pas perçu comme un acteur essentiel de la guerre économique que mène son pays, son général en chef en quelque sorte, mais comme un « *VRP de l'économie américaine* », ce qui trahit une certaine forme de condescendance depuis cette rive de l'Atlantique mais aussi une vraie incompréhension de ce qui se joue désormais. Washington mène une politique commerciale des plus agressives qui vise à accroître les exportations. Un déni ? Un aveuglement, plus ou moins coupable ? Peut-on réellement se fâcher

¹. VOISONET, Jacques. *La guerre économique*. Rapport Anteios 2010 « Les États-Unis sont-ils nos meilleurs ennemis ? », Paris, PUF collection Major, 2009, p. 145.

². LUTTWAK, Edward. *Fortune*, 26 juillet 1993, in J. Voisonet op. cit.

³. LUTTWAK, Edward. *The Endangered American Dream: How to stop the United States From being a Third World Country and How to win the Geo-Economic Struggle for Industrial Supremacy*, 1993 in VOISONET, Jacques. *La guerre économique*. Op. cit. p. 145.

avec la nation qui assure, en dernier ressort, la protection du continent européen dans le cadre de l'OTAN ?

Pourtant, les déclarations d'intention ont le mérite d'être sans ambiguïté aucune. Il faut néanmoins reconnaître que c'est son prédécesseur qui lance l'offensive dans les derniers jours de son mandat en créant le 6 janvier 1993 le *National Industry Security Program* (NISP) dont la mission est de protéger l'information – domaine auquel G.H. Bush est particulièrement sensible – dans le cadre de la sécurité économique à laquelle œuvrent tant l'administration publique américaine que les entreprises privées. C'est la semaine suivante que Warren Christopher, secrétaire d'État, s'adresse au Congrès américain – comme indiqué supra – pour réclamer des crédits pour la guerre économique dans toutes ses déclinaisons : « *il faut promouvoir la sécurité américaine en lui accordant autant d'énergie et de ressources qu'il en fallut pour la guerre froide* ». Cela a le mérite d'être très clair. Le plus étonnant est le manque de réaction chez les alliés et partenaires de Washington... Ce discours le 13 janvier 1993 peut pourtant être considéré comme la déclaration de guerre économique de Washington au reste du monde. Les moyens ne seront pas comptés, car il faut la gagner.

On peut reprendre ici l'analyse d'Ali Laïdi¹ basée sur un article du *Washington Post*² quand il écrit « *Pour Warren Christopher, la sécurité nationale des États-Unis est inséparable de sa sécurité économique* ». Cela illustre le caractère stratégique de la sécurité économique qui est désormais au cœur de la stratégie géoéconomique et géopolitique de puissance de Washington. Les États-Unis continuent à vouloir modeler le monde économique à leur image, comme ils l'ont fait entre 1944 (accords de Bretton Woods) et 1947 (accords de la Havane qui généralisent le libre-échange), c'est-à-dire qu'ils demeurent et agissent comme l'économie dominante. C'est d'ailleurs ce qu'affirme Madeleine Albright, secrétaire d'État de Bill Clinton, en 1997 « *nous devons continuer à façonner un système économique global qui travaille pour l'Amérique* »³. Ils mettent donc en œuvre des outils pour préserver voire accroître leur puissance.

Il est évident que Bill Clinton est le président de l'intelligence et de la guerre économiques. À peine élu, il annonce dans un discours prononcé en décembre 1992 à Little Rock (avant même sa prise de fonction) : « *un monde dans lequel les États, comme les entreprises, sont engagés dans une compétition sauvage sur les marchés mondiaux* »⁴. C'est en fait l'annonce d'un monde nouveau dans lequel les États-Unis, parce qu'ils le perçoivent ainsi, continueront à jouer un rôle majeur.

Bill Clinton est le président américain qui passe à l'offensive de la guerre économique. Comment façonner le monde, « *shapping the World* » ? Tout d'abord en reprenant l'avantage technologique, notamment face au Japon. Bill Clinton est le président d'une rupture technologique majeure, la révolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication (les NTIC) qui fonde, grâce à d'importants investissements privés mais aussi

¹. LAIDI, Ali. *Histoire mondiale de la guerre économique*, Paris, Perrin, 2016, p. 453.

². *Washington Post*, 5 novembre 1993

³. Madeleine ALBRIGHT, déclaration du 8 janvier 1997 face au *Senat Committee on Foreign Relation* (SCFR)

⁴. Citation extraite de l'ouvrage de KRUGMAN, Paul. *La mondialisation n'est pas coupable. Vertus et limites du libre-échange*. Paris, La Découverte, 2000, p. 7.

publics, un nouveau *gap* technologique entre les États-Unis et le reste du monde. Le vice-président Al Gore parle des « *autoroutes de l'information* », c'est-à-dire d'Internet et le *World Wide Web* déploie sa toile à l'échelle mondiale dès le début des années 1990. Il en assume la gouvernance totale jusqu'en 2016 grâce à l'*International Corporation for Assigned Names and Numbers* (ICANN), une société privée basée en Californie qui gère tous les noms de domaine de l'Internet, une situation très confortable de monopole. L'administration Clinton a ainsi encouragé une mutation économique « *par le haut* » du territoire américain, fondant l'avance de son pays, le tout soutenu par une politique migratoire choisie pour que l'Amérique draine les meilleurs chercheurs du monde entier.

La quête d'information est aussi le nerf de la guerre économique, constat que partage en France Alain Juillet pour ne citer que lui. Washington a créé un système d'espionnage électronique connu sous le nom de « *Echelon* » et révélé au public par un journaliste d'investigation britannique, Duncan Campbell, qui soumet son rapport au Parlement européen en 1999. Il sera publié deux ans plus tard sous le nom de « *Surveillance électronique planétaire* »¹. Or il s'avère que les États-Unis surveillent, pour tout dire espionnent leurs alliés géopolitiques mais concurrents économiques. L'ancien directeur de la CIA, James Woolsey déclare dans le *Wall Street Journal*² que le but de Washington n'est pas de piller des secrets technologiques mais d'agir contre les pratiques déloyales de certains concurrents. La subtilité semble bien mince... et on peut légitimement s'interroger sur la véracité de ces allégations. Il n'en demeure pas moins que les États-Unis pratiquent à grande échelle de l'espionnage économique. Duncan Campbell estime, lui, que cette collecte d'informations profite aux entreprises américaines, nous y reviendrons plus tard, et que la NSA³ joue, a minima, un jeu trouble.

L'administration Clinton se sert de ce dont elle disposait déjà. Le *Brain drain*, qui permet d'attirer des chercheurs, doctorants, docteurs, maintient la compétitivité de l'économie américaine par l'innovation ; les mandats de Bill Clinton sont d'ailleurs ceux de la nouvelle frontière technologique des NTIC. Le *Bayh-Dole Act* de 1980 est une loi dont la section 204 rend légal la cession de brevets financés en partie par des fonds publics uniquement à des firmes américaines. La recherche-développement est donc considérée comme un « bien national » qui peut fournir un avantage décisif sur les concurrents dans la cadre de la guerre économique. Au niveau commercial, l'administration Clinton rénove en 1994 l'article « super 301 » du Trade Act (1962) pour sanctionner les partenaires commerciaux jugés « *déloyaux* » (« *unfair trade* »). Il utilise également avec profit l'*Overseas Security Advisory Council* (OSAC) qui date de 1985 et met en contact les directeurs de sécurité des grandes firmes américaines avec les hauts fonctionnaires du Département d'État... comme du renseignement. L'utilité de ce conseil est tellement évidente que plus de 3500 entreprises ou ONG y adhèrent, mais compte 16 000

¹. CAMPBELL, Duncan. *Surveillance électronique planétaire*, Paris, Allia, petite collection, 2001, 170 p. pour l'édition française.

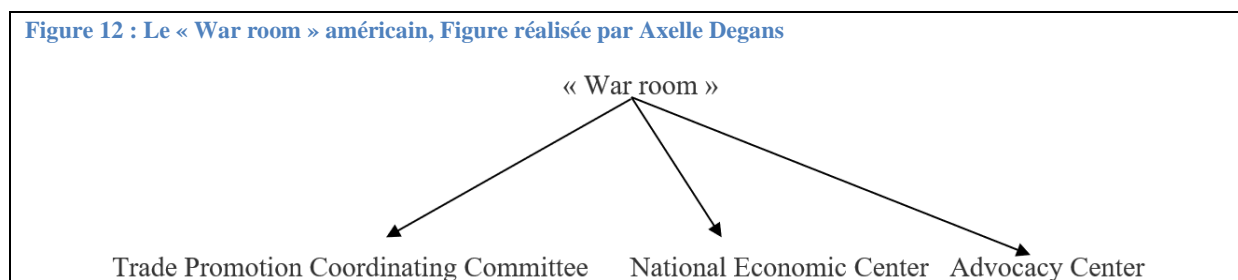
². WOOLSEY, James. « Pourquoi l'Amérique espionne ses alliés », *Wall Street Journal*, Le 22 mars 2000 cité in VOISENET, Jacques. *La guerre économique*, rapport Anteios 2010, « Les États-Unis sont-ils nos meilleurs ennemis ? », Paris, PUF collection Major, 2009, pp. 143-144.

³. La *National Security Agency* (NSA) a été créée en 1952. Elle relève du département américain de la Défense, sa mission est le renseignement d'origine électromagnétique comme la sécurité des systèmes d'information

utilisateurs¹ ! Il a aussi à sa disposition *le Business Executives for National Security* (BENS) créé en 1982 pour que l'État bénéficie de conseils donnés par des cadres du privé pour améliorer sa sécurité, aussi bien militaire qu'économique. On s'aperçoit de la grande proximité des domaines de la sécurité, du développement économique avec les acteurs privés. C'est la pratique américaine de la sécurité économique.

Les outils de la guerre économique mis en place par l'administration Clinton sont nombreux. Dès le début de son mandat, en 1993, il met sur pied un « *War room* » sous l'égide du secrétariat du Commerce, véritable synapse entre l'État et les entreprises privées américaines qui mènent la guerre économique. Ce « *War room* » est officialisé comme un moyen de rendre une égalité commerciale présentée comme perdue sur « *Level playing Field* ». Ce « *War room* » est constitué comme suit:

Figure 12 : Le « *War room* » américain, Figure réalisée par Axelle Degans



Le *Trade Promotion Coordinating Committee* (TPCC), sous l'égide du secrétariat du commerce) fédère de nombreux services du ministère - tels le département de l'Agriculture, des Affaires étrangères, de la Défense ou de l'Énergie des agences gouvernementales – tels les *Small and Business Administration* (SBA) ou *l'Agency for International Development* (USAID) – dont certaines s'occupent des investissements internationaux – comme *l'Eximbank* ou *l'Overseas Private Investment Corporation* (OPIC) - à côté desquelles il faut ajouter le domaine du renseignement avec la CIA ou la NSA. Le TPCC s'apparente à une véritable galaxie de la collecte d'informations à l'échelle mondiale dont l'objectif est de promouvoir les exportations américaines.

Ce « *War room* » repose aussi sur le *National Economic Center* (NEC), créé en 1993 sur le modèle du *National Security Council* (1947). Cet organisme a pour vocation de superviser, de coordonner à toutes les échelles – nationale ou internationale – les politiques économiques afin qu'elles répondent au mieux à la stratégie définie par le président américain et qu'elles soient réellement transposées dans la pratique. Il livre au président les informations dont il a besoin pour une mise en œuvre optimale de sa politique de conquête des marchés extérieurs.

Il repose enfin sur *l'Advocacy Center*, créé par Bill Clinton en 1993, qui surveille les marchés mondiaux. Il coordonne l'œuvre des différents ministères, des 19 agences fédérales, qui interviennent dans l'intelligence et la sécurité économique. Sa mission explicite est de soutenir les entreprises américaines à l'international. Il identifie les grands marchés mondiaux d'infrastructures (de plus de deux milliards de dollars) pour qu'ils n'échappent pas aux firmes américaines. Cette *Advocacy policy* est au cœur d'une diplomatie d'influence particulièrement

¹. LAIDI, Ali. *Histoire mondiale de la guerre économique*, op. cit., p. 456.

active car elle est productrice de normes et de lois qui s'appliquent au niveau international. Ainsi les normes et le droit d'outre-manche tendent à s'appliquer pour tous, les normes comptables en sont un exemple très parlant. Les États-Unis sont producteurs d'une *soft law*, qui s'applique à une grande partie des acteurs économiques qui interviennent dans l'économie mondialisée, avec leur consentement... plus ou moins volontaire. Elle se sert aussi du réseau diplomatique américain – le plus imposant du monde – pour soutenir les firmes américaines dans leur conquête de marché à l'étranger. Cette « diplomatie commerciale » est d'une redoutable efficacité. Son objectif est le maintien de la suprématie économique américaine. Ali Laïdi¹ estime que les différentes actions du *War room* ont permis de signer quelques 230 contrats importants entre 1993 et 1997, générant ainsi environ 350 000 emplois... une belle réussite ! On ne peut que s'étonner qu'elle n'ait pas fait davantage d'émules de l'autre côté de l'Atlantique.

Il faut bien comprendre que l'affaiblissement de la compétitivité américaine, constaté au cours des années 1980, a provoqué une réaction forte au niveau politique qui met en œuvre une politique économique de soutien des entreprises. La doctrine de sécurité économique élaborée aux États-Unis correspond à une défense – voire une promotion – des intérêts économiques américains tant au niveau du marché national qu'à celui du monde. C'est ainsi qu'est définie en 1993 une stratégie nationale d'exportation. Des objectifs clairs sont fixés² : les exportations doivent atteindre 1 000 milliards de dollars en 2000, la cible prioritaire est celle de dix marchés dont le potentiel semble particulièrement intéressant (Argentine, Brésil et Mexique pour l'Amérique latine, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie et Turquie pour l'Asie, Afrique du Sud et Pologne pour l'Afrique et l'Europe). C'est une stratégie quasi militaire, une politique d'État qui coordonne les actions des agences publiques et du monde privé ; en ce sens il s'agit bien d'une politique économique que Washington met sur pied pour retrouver une hégémonie perdue. Le *War room* tient une place stratégique dans ce dispositif puisqu'il surveille les grands appels d'offre à l'échelle mondiale et en informe les entreprises américaines et leur fournit des « *appuis diplomatiques nécessaires* »³.

Washington place très vite l'avance technologique au cœur de la sécurité économique, c'est la mission de l'Office présidentiel pour la politique scientifique et technologique : le *National Science and Technology Council* créé en 1993. Ainsi, « *accéder à la connaissance scientifique étrangère devient un objectif important* »⁴. La veille technologique – qui relève pleinement de l'intelligence économique - permet de connaître l'état des connaissances et avancées des partenaires-concurrents. Or l'information ne vaut que si elle est diffusée, c'est la mission du *National Information Infrastructure Program*. L'organisation américaine est redoutablement efficace, elle aussi, à l'image de l'organisation nipponne, relève d'une stratégie quasi guerrière qui sert des impératifs de puissance. La collecte d'information est aussi un nerf de la guerre économique.

¹. LAIDI, Ali. *Les secrets de la guerre économique*, op. cit. p. 226.

². cf. CLERC, Philippe, op. cit., p. 332.

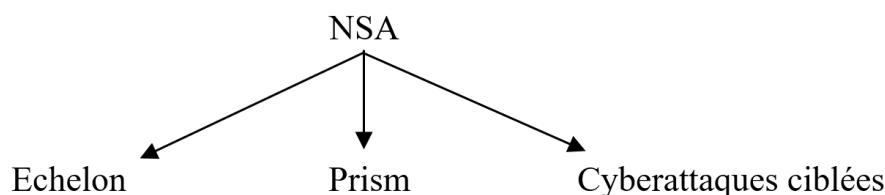
³. CLERC, Philippe. Op ; cit. p. 333.

⁴. CLERC, Philippe. Op. cit. p. 333.

Le renseignement économique est un élément essentiel de l'intelligence et de la sécurité économiques de Washington. Il est développé avec *Echelon*, un redoutable système de surveillance basé sur l'utilisation de satellites comme des bases d'écoute réparties dans le monde entier et créé pour lutter contre l'URSS dans le cadre de la « *guerre fraîche* » des années 1980, mais utilisé aussi à des fins économiques. Ce système est capable d'analyser toutes les communications internationales au moyen de filtres qui utilisent des mots-clés. La révélation de son existence a causé l'émoi en Europe en 1999 et la demande de clarifications... la NSA assurant alors de son innocuité... ce dont on peut douter depuis les révélations d'Edward Snowden en 2013.

Le système de renseignement américain est très développé. Ainsi Bernard Carayon estime « *Aujourd'hui, 40% de l'arsenal de renseignement des États-Unis est mobilisé dans l'intelligence économique* »¹. Les États-Unis ont consacré d'importants moyens au renseignement. Ridha Loukil² les évalue, en se basant sur des informations publiées par *Le Monde*, à 10 milliards de dollars pour 2013 rien que pour la NSA qui emploie 60 000 salariés directement en plus de 40 000 grâce à des sous-traitants et dispose de plus de 40 stations d'écoute électromagnétiques implantées dans douze pays, un sous-marin à propulsion nucléaire qui espionne les données des câbles sous-marins et six Datacenter sur le sol américain. Les moyens sont conséquents... Le même auteur rappelle que la NSA repose sur un dispositif triple :

Figure 13 : Les moyens de la National Security Agency (NSA) (Figure réalisée par Axelle Degans d'après l'article de R. Loukil, Les États-Unis, super espion de l'industrie, L'Usine nouvelle, 11 juillet 2013)



Le système de renseignement américain est élaboré et rigoureusement organisé : Échelon enregistre les communications électroniques utilisant aussi bien les satellites que les câbles sous-marins que les réseaux radio ; Prism s'intéresse aux données stockées dans les serveurs positionnés sur le sol américain comme celles transitant par les routeurs ou l'Internet ; les attaques ciblées visent à récolter des informations ou à nuire à des installations industrielles. On peut donc ici, sans exagération aucune, estimer que les États-Unis se livrent, au moins depuis le 11 septembre 2001, à une véritable guerre du renseignement. Pas moins de 14 agences gouvernementales - comme la NSA - y collaborent. Toutes les grandes puissances économiques se livrent à cette activité, y compris la France, mais pas avec les mêmes moyens. Robert Guillaumont, secrétaire général de l'Académie de l'intelligence économique, estime : « *Le rapport est de 1 à 100 en faveur des États-Unis* »³. Le rapport de force est donc profondément déséquilibré en faveur de Washington qui n'hésite pas à attaquer ses partenaires commerciaux

¹. CARAYON, Bernard. cité dans « Les États-Unis, super espions de l'industrie », Ridha Loukil, *L'Usine nouvelle*, le 11 juillet 2013, <http://www.usinenouvelle.com/article/les-etats-unis-super-espions-de-l-industrie.N201146>

². LOUKIL, Ridha. « Les États-Unis, super espions de l'industrie », op. cit.

³. GUILLAUMONT, Robert. Cité dans « Les États-Unis, super espions de l'industrie », op. cit.

pour « *unfair trade* » mais se livre à des activités souterraines qui lui assurent une mainmise exceptionnelle sur les informations économiques et donc un avantage comparatif essentiel sur ses concurrents.

Le renseignement économique est aussi une affaire du privé. Il existe ainsi de nombreuses sociétés d'intelligence économique à l'exemple de Kroll ou de Phoenix Consulting Group, créée par un vétéran du Vietnam et spécialisée dans le renseignement militaire.

On ne peut que constater l'alliance entre secteurs public et privé au sein de l'intelligence économique américaine. Elle se concrétise au nom de la sécurité nationale dont la sécurité économique est un aspect qui se renforce au cours du temps.

Les efforts déployés par les États-Unis au service de leur sécurité économique sont tout à fait remarquables. Il n'est pas moins intéressant de s'interroger sur la nature de leurs cibles. Qui sont réellement leurs concurrents les plus sérieux si ce n'est leurs partenaires géopolitiques japonais et européens ? Sont-ils aveugles au point de n'avoir rien remarqué ? Ne sont-ce pas plutôt des motifs géopolitiques – la protection américaine – qui les incitent à détourner leur regard ?

2.224 Washington maintient un vrai effort dans les domaines de l'intelligence, la guerre et la sécurité économiques

L'administration de G. W. Bush mène des guerres en Afghanistan et en Irak contre les ennemis de l'Occident et de la démocratie, occultant la réalité de la guerre économique. Celle-ci se fait au détriment des nations qui n'ont pas soutenu la guerre menée par Washington en Irak à partir de mars 2003, et la France en fait les frais en particulier. Condolezza Rice, la conseillère du président pour la sécurité nationale, ne déclare-t-elle pas « *Il faut ignorer l'Allemagne, punir la France et pardonner à la Russie* » ? Cette déclaration se retranscrit en termes économiques par la mise à l'écart des sociétés françaises – alors qu'elles y sont traditionnellement bien implantées – dans la reconstruction de l'Irak. On ne peut que constater une prééminence nouvelle des sociétés américaines dans cette région du monde (comme Halliburton, proche du président Bush), mais les sociétés britanniques ne sont pas oubliées. Le pétrolier français, Total déjà implanté dans la région, est lui écarté, les entreprises de BTP mises de côté... Économie et géopolitique sont intimement liées.

La surveillance menée par Washington relève de l'espionnage. Ainsi Barack Obama continue la surveillance organisée par les administrations précédentes, les révélations d'Edward Snowden sont choquantes, et pas seulement dans les faits. Comment un président tel que Barack Obama – dont l'image est très positive en France comme en Europe – n'a eu aucune difficulté déontologique à la poursuivre ? La faiblesse des réactions outre-Atlantique n'est pas moins choquante...

En France, comme en Europe, nous ne pensions pas que ces « grandes oreilles américaines » entendaient si bien ... « *Tout est écouté, enregistré, stocké dans d'immenses bases de données : téléphone fixe ou mobile, fax, PC, tablette, Internet, rien n'échappe aux antennes*

de la NSA »¹ affirme Ali Laïdi. C'est la révélation d'un monde terrible, sans secret, sans intimité, justifié par la lutte contre le terrorisme. Or, la mort d'Oussama Ben Laden en mai 2011 aurait dû conduire à la fin – ou tout du moins la mise en sommeil – de ces pratiques. Or, il n'en est rien. Pourquoi ? Tout simplement parce que le renseignement à des fins de lutte contre le terrorisme - argument moral toujours mis en avant – est fallacieux. La raison d'être de la surveillance est tout autant la guerre économique que mène Washington à ses partenaires et concurrents. Ainsi, Ali Laïdi estime que seuls 35 % des moyens mobilisés pour le renseignement concernent la lutte anti-terroriste ; moins de la moitié. Pour le reste, Franck Leroy, un des spécialistes des systèmes de communication, est très clair : « *C'est pour l'espionnage politique, militaire et surtout économique* »².

Qui est ainsi espionné ? Nous le savons grâce à Edward Snowden qui ne peut plus rentrer aux États-Unis où il est considéré comme un traître. Les portables personnels des principaux dirigeants politiques du monde – Angela Merkel, Dilma Rousseff, Nicolas Sarkozy... – sont mis sur écoute ; il est évident que ce n'est pas dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, d'autant plus qu'ils sont à la tête de puissances alliées de Washington. Les grandes firmes n'échappent pas davantage à cet espionnage : telles Petrobras (firme pétrolière brésilienne) ou des grandes entreprises américaines. Le renseignement a ici, de façon indubitable, une vocation économique. Que penser alors des négociations qui ont abouti laborieusement à la signature d'un partenariat entre Washington et une dizaine de pays asiatiques (le TPP³) et des conditions dans lesquelles peuvent être menées celles pour un accord de partenariat de libre-échange transatlantique (le TAFTA⁴) ?

On ne peut que penser au « *Big brother is watching you* »⁵ de Georges Orwell.

L'espionnage relève aussi de la défense économique, ainsi le FBI traite plus d'affaires d'espionnage téléguidées depuis Pékin que dans toute son histoire. La cybersphère donne aussi de plus en plus lieu à des attaques numériques.

La surveillance menée par Washington relève aussi de la « diplomatie économique ». Hillary Clinton est la Secrétaire d'État du premier mandat Obama. Elle reprend à son compte, et même personnifie, le « *smart power* » théorisé par Susan Nossel⁶. Elle en donne une définition qui lui est propre lors de son audition devant le Sénat américain pour être validée en tant que Secrétaire d'État : « *La panoplie complète des outils qui sont à notre disposition (diplomatie, économie, armée, droit, culture), en utilisant chacun d'entre eux ou une combinaison de tous ces outils. Grâce au smart power, la diplomatie deviendra l'avant-garde de la politique étrangère* »⁷. Les révélations de Julian Assange – le scandale Wikileaks – montre

¹. LAIDI, Ali. *Histoire mondiale de la guerre économique*, op. cit., p. 457.

². LEROY, Franck. Entretien cité dans LAIDI, Ali. *Histoire mondiale de la guerre économique*, op. cit., p. 457

³. TPP : *Trans-Pacific Partnership* ou Partenariat Trans-Pacifique

⁴. TAFTA : *Trans Atlantic Free Trade agreement* ou Traité de Libre-Echange Trans-Atlantique

⁵. ORWELL, Georges. 1984, dont la publication originale date de 1949

⁶. Voir précédemment p. 75.

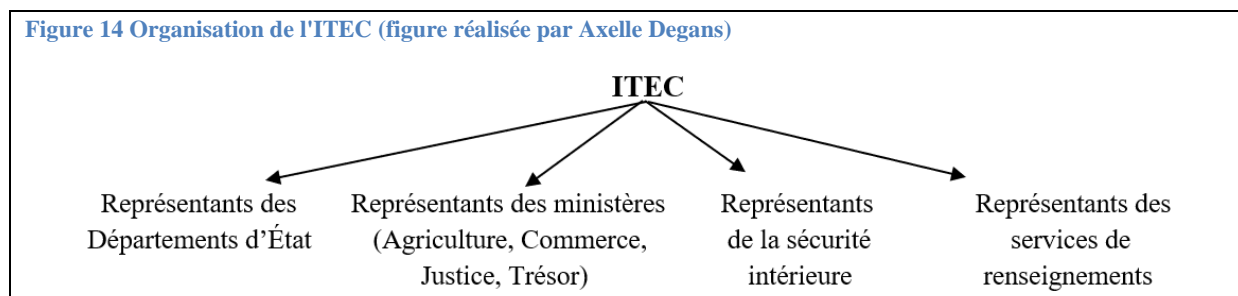
⁷. Audition d'Hillary Clinton devant la commission des Affaires étrangères du Sénat le 13 janvier 2009, cité dans LAIDI, Ali. *Histoire mondiale de la guerre économique*, op. cit, p. 462.

que les diplomates américains pratiquent activement le renseignement, pour ne pas dire l'espionnage.

L'activité du Secrétaire d'État Hillary Clinton ne se cantonne pas à la sphère du renseignement. Elle mène aussi une politique active de promotion des entreprises américaines sur les marchés extérieurs. Elle crée à cette fin plusieurs organismes. À la fin de l'année 2001 voit le jour le « *Bureau for Energy Resources* » dont la mission est d'aider les entreprises américaines – dans les secteurs du pétrole et du gaz – à remporter des marchés extérieurs concernant les gisements : la sécurité de l'approvisionnement de l'Amérique est en jeu. Cette politique relève bien de la sécurité économique comme la création à peu près au même moment du « *Foreign Affairs Policy Board* » qui, lui, incarne cette « *diplomatie économique* » car il réunit des personnages tant politiques qu'appartenant à la haute administration ou aux cabinets de conseils des principales entreprises américaines. L'Amérique est bien en ordre de bataille pour conquérir les marchés comme les ressources indispensables au bon fonctionnement de son économie et à la satisfaction de ses besoins, c'est-à-dire à sa sécurité économique.

Cette politique de surveillance des marchés mondiaux se prolonge avec la création en 2012 de l'ITEC (*Interagency Trade Enforcement Center*) par le président américain pour protéger les intérêts de sécurité économique et nationale du pays.

Figure 14 Organisation de l'ITEC (figure réalisée par Axelle Degans)



On peut alors s'interroger avec Ali Laïdi sur la persistance, au temps de la guerre économique, des dogmes libéraux « *La guerre économique a définitivement enterré les mythes libéraux de la main invisible du marché et de la concurrence pure et parfaite* »¹. Les plaintes à l'OMC se multiplient, notamment contre la Chine. Les Européens sont-ils les derniers chantres du libéralisme ?

La politique de sécurité économique bénéficie en outre d'une vraie continuité au niveau du patriotisme économique. La consommation patriotique est pratiquée depuis la dépression des années 1930, quand l'administration Roosevelt édicte en 1933 le *Buy American Act*. Cette loi est prise dans le contexte de la dépression née du krach de 1929. Elle favorise la consommation de produits fabriqués sur le sol des États-Unis. Il s'agit de protéger les emplois américains alors que sévit un chômage particulièrement élevé. Ainsi, les organismes publics peuvent acheter plus cher des produits américains, jusqu'à 50 % dans le domaine militaire. Cette loi que l'on peut qualifier de « *préférence nationale* » vient compléter un dispositif protectionniste – la loi Hawley-Smoot (juin 1930) – qui élève les tarifs de 39 % à 53 %.

¹. LAIDI, Ali. « La guerre économique : une réalité malgré le déni... », *Diplomatie Les Grands Dossiers* n° 24, op. cit., p. 13.

Ce dispositif est complété en pleine guerre froide par le *Small Business Act* (1953), loi dont l'importance est souvent sous-estimée. Elle est mise en application par la *Small Business Administration* qui est le « *principal outil du soutien public au tissu dense et vivant des petites entreprises américaines* »¹. Les PME – de moins de 500 salariés – bénéficient d'une partie des marchés publics, leur sont réservés les marchés de moins de 100 000 dollars. Alain Villemeur² y voit une « *discrimination position positive envers les PME* »³. Cette politique est sous-tendue par la conviction que « *La petite entreprise, fondement du capitalisme américain, doit être aidée par le Gouvernement* »⁴. Elle est renforcée en 1982.

Cette pratique perdure, il suffit de se souvenir de l'appel d'offre remporté en 2008 par Airbus pour les avions ravitailleurs à destination de l'US Air Force. Barack Obama, fraîchement élu, applique ce qu'il a promis lors de sa campagne électorale : il annule l'appel perdu par Boeing. L'appel d'offre est modifié, et remporté ensuite par Boeing. L'US Air Force ne sera pas équipée en avions européens.

C'est dans le même esprit que Donald Trump élu en novembre 2016 fait pression sur les firmes américaines pour qu'elles relocalisent une partie de leurs activités sur le sol national – au grand dam du voisin mexicain - ce que promettent de faire des firmes comme General Motors ou Chrysler. Il annonce lors de son discours d'investiture : « *Nous respecterons deux règles très simples – acheter américain et embaucher américain* »⁵, dans l'objectif de « *Nous ramènerons l'emploi. Nous rétablirons nos frontières. Nous rétablirons notre prospérité et nous rétablirons nos rêves* »⁶. Il ne fait qu'explicitier de façon décomplexée la politique déjà appliquée par ses prédécesseurs, la poussant plus loin.

Les États-Unis, défenseurs du libéralisme, n'en pratiquent pas moins une politique très active de patriotisme économique. C'est d'autant plus possible qu'ils ont retrouvé une autonomie énergétique grâce à la révolution, réalisée sous les mandats Obama, des gaz et huiles de schiste.

La doctrine de la sécurité économique aux États-Unis est pleinement assumée et vise à maintenir le leadership de Washington sur le monde. Ali Laïdi⁷ rapporte la pensée du directeur national du renseignement en 2009, l'amiral Dennis C. Blair : « *La première préoccupation des États-Unis est la crise économique et ses implications géopolitiques* ». Cela montre, s'il en est besoin, que les préoccupations géoéconomiques prennent le pas sur la lutte contre le terrorisme... comme le révèle l'utilisation d'Échelon. En fait conserver son potentiel

¹. « Chapitre premier : un engagement très fort en faveur de la petite entreprise », <https://www.senat.fr/rap/r96-374/r96-3741.html>

². Alain Villemeur est maître de conférences à l'université Paris Dauphine.

³. VILLEMEUR, Alain. http://www.constructif.fr/bibliotheque/2008-6/l-etat-americain-%C2%AB-dope-%C2%BB-ses-pme.html?item_id=2872

⁴. « Chapitre premier : un engagement très fort en faveur de la petite entreprise », <https://www.senat.fr/rap/r96-374/r96-3741.html>

⁵. Discours d'investiture de Donald Trump du 20 janvier 2017, <https://share.america.gov/fr/texte-integral-du-discours-dinvestiture-de-donald-trump/>

⁶. Discours d'investiture de Donald Trump du 20 janvier 2017.

⁷. LAIDI, Ali. *Aux sources de la guerre économique*, op., cit. p. 182.

économique et financier est aussi un moyen de conserver son poids géopolitique, et les moyens de sa politique étrangère.

Les États-Unis ont une doctrine d'intelligence économique très développée au cœur de laquelle la sécurité économique tient une place de choix. Ils sont l'un des principaux « *belligérants* » de la guerre économique qu'ils mènent de façon résolue, organisée et particulièrement efficace avec les moyens hérités de leur statut d'hyperpuissance, à la tête d'alliés géopolitiques qu'ils protègent. Ils se sont donné les moyens de la gagner pour conserver leur stature « *impériale* ». Les motifs sont tant géoéconomiques que géopolitiques, surtout à l'heure de l'irrésistible monte en puissance de la Chine.

2.3 La mise en place d'une intelligence et d'une sécurité économiques chez les autres grands États

L'intelligence et la sécurité économiques sont des politiques appliquées par d'autres pays européens ou non.

2.31 État des lieux des politiques en vigueur dans les pays de l'UE

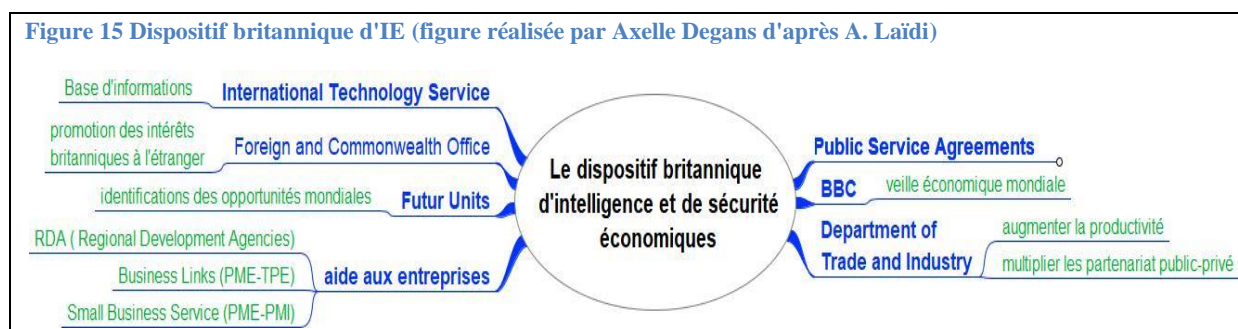
Si les Britanniques n'ont pas officiellement de doctrine dans ce domaine, ils ne sont pas moins conscients de la guerre économique. Ils sont de vrais libéraux, et considèrent l'entreprise tel un bien marchand comme un autre, ce qui explique qu'ils ne s'offusquent pas en cas de prise de contrôle d'une entreprise nationale par des intérêts étrangers. Ainsi il n'y a pas eu de drame national lorsque Jaguar et Land Rover ont été rachetés par Tata Motors. Il ne faut cependant pas penser que les Britanniques ne s'intéressent pas au sort de leur économie et à leur situation en termes de sécurité économique ; ils le font en fait depuis l'époque moderne.

Ils sont déjà une nation de marchands et à ce titre s'intéressent à la conquête de parts de marché pour pérenniser la bonne santé de leur économie, et donc leur sécurité économique. Ils ont compris, dans les premiers, que celle-ci passe par la maîtrise de l'information. Élisabeth 1^{ère} est le premier souverain à demander à ses ressortissants qui sillonnent le monde – marchands, scientifiques, découvreurs... – d'en rapporter des innovations pour développer le pays. L'un des mots d'ordre de l'époque est « *video, taceo* » (je vois mais ne dis rien). Cette politique de collecte d'informations n'est pas restée sans suite et s'est même intensifiée à partir de la charnière entre le XVIII^{ème} et le XIX^{ème} siècles. Avec l'époque coloniale et industrielle, Londres convoite les matières premières, notamment au Moyen-Orient (pétrole) et en Afrique, nouveaux « *nerfs de la guerre économique* » avec l'argent dont dispose largement l'Angleterre du XIX^{ème}. Ali Laïdi¹ reprend le travail de David Todd (*L'identité économique de la France. Libre-échange et protectionnisme, 1815-1851*, Paris, Grasset, 2008), qui montre que les Britanniques ont développé une véritable stratégie d'influence, en jouant sur l'opinion publique et les acteurs économiques, visant à faire adopter le libre-échange à une France plus volontiers protectionniste.

¹. LAIDI, Ali. *Les États en guerre économique*. Paris, Seuil, 2010, pp. 228-230.

Au XX^{ème} siècle, l'information reste au cœur de leur stratégie d'intelligence économique car « *L'intelligence économique en Grande-Bretagne est perçue comme un outil d'identification des menaces et de développement des opportunités, un outil d'aide à la décision* »¹. Le dispositif d'intelligence économique est repensé au cours des années 1990, c'est-à-dire après la fin de la guerre froide, et l'accentuation de la guerre économique menée par l'allié américain. Ainsi, en 1998 l'État crée un *Public Service Agreements* dont le rôle est d'avoir une action coordonnée en donnant des objectifs à atteindre en matière de collecte d'informations à différents ministères, pour aider les entreprises britanniques à être en position de conquérir – ou de conserver – des marchés. Certains journalistes de la BBC sont payés par le *Foreign Office* (le ministère britannique des Affaires étrangères) pour une veille médiatique des informations à caractère économique, à l'échelle mondiale. En fait, le pays s'est doté d'un système réticulaire et complexe d'intelligence économique qui agit à différentes échelles géographiques et vise aussi bien les petites entreprises (les TPE) que les moyennes (PME) et bien sûr les plus importantes. Le schéma ci-dessous résume cette nébuleuse de l'intelligence économique britannique.

Figure 15 Dispositif britannique d'IE (figure réalisée par Axelle Degans d'après A. Laïdi)



L'intelligence économique s'organise autour du *Department of Trade and Industry* (DTI), qui coordonne les différentes actions autour d'objectifs définis comme par exemple l'augmentation d'environ de 25 % de la productivité pour combler le différentiel vis-à-vis de ses concurrents, et chapeaute les *Regional Development Agencies* (RDA) qui développent l'intelligence économique à l'échelle locale en appuyant les PME. Celles-ci bénéficient aussi d'un soutien grâce aux réseaux territoriaux de l'intelligence économique développés par l'intermédiaire de Business links – qui maillent le territoire britannique – sous la direction du *British Trade International* qui travaille en intelligence avec les ministères du Commerce et des Affaires Étrangères. Les acteurs économiques, qu'ils soient publics ou privés, travaillent en collaboration pour pérenniser leur activité économique. Cela va même jusqu'à une politique d'aide à l'acquisition de technologies étrangères par les PME-PMI grâce au *Global Watch*. Cette collecte d'informations à l'international – pour détenir un avantage comparatif sur les concurrents – bénéficie aux entreprises britanniques, quel que soit leur taille. Les plus grandes d'entre elles ont souvent internalisé un service d'intelligence économique. Les *British Chambers of Commerce* (BCC) forment leurs membres, leur apporte aide et soutien.

Le Royaume Uni est aussi un pays où les agences d'intelligence économique sont nombreuses et puissantes. Elles ont souvent pignon sur rue à la City, l'une des principales

¹. LAIDI, ALI. *Les États en guerre économique*, ibid., p. 231.

bourses mondiales. Leur activité est essentielle car elles œuvrent à préserver les intérêts des entreprises et des Britanniques. C'est un pays qui a compris l'intérêt de la mise en œuvre d'une politique de sécurité économique.

L'Allemagne, quant à elle, identifie dès le XIX^{ème} siècle l'importance cruciale de disposer d'une industrie forte pour un pays qui aspire à exister sur la scène internationale. L'Allemagne bismarckienne opte pour un « *protectionnisme éducateur* » (concept de l'économiste allemand Friedrich List) qui protège ses jeunes industries d'une concurrence extérieure jugée trop forte et donc mortifère.

S. Herzog publie en 1915 un « *vrai manuel de guerre économique* » d'après Éric Bosserelle¹ : il propose à son pays de mettre sur pied une stratégie coordonnée pour conquérir des marchés et pérenniser ainsi sa puissance, ainsi que de sécuriser son approvisionnement en matières premières. Ce jeune pays dispose d'un consensus national fort autour notamment de son économie, dont l'importance est devenue primordiale après la défaite de 1945. Les partenaires sociaux ont l'habitude de travailler ensemble autour d'objectifs partagés, et si l'Allemagne n'a pas de réelle doctrine d'intelligence économique depuis longtemps, elle a par contre su développer une culture de collecte de l'information (au niveau des banques, de l'industrie...) très utile pour l'économie nationale. Le renseignement économique est une réalité assez ancienne outre-Rhin. La jeune République fédérale d'Allemagne trouve un appui important auprès des Américains engagés dans la guerre froide et qui entendent faire de la RFA leur vitrine face à la RDA (République démocratique allemande). Ils aident les Allemands de l'Ouest à mettre sur pied une police industrielle qui, à partir de la fin des années 1960 et jusqu'aux lendemains de la chute du mur, sert à la sécurité économique du pays, veillant sur ses intérêts.

Si le discours officiel allemand ne révèle rien sur une doctrine d'intelligence et de sécurité économiques, dans les faits est mis en pratique toute une série d'actions qui en relève. Ainsi, Ali Laïdi² remarque que l'institut *Wirtschaftsforschung* qui collecte des informations sur des pays partenaires de l'Allemagne appartient au sénat et aux entreprises d'Allemagne. Ces dernières ont souvent des services d'intelligence économique assez développés. Berlin continue à se préoccuper de sa stratégie de sécurisation de ses approvisionnements.

Intelligence et sécurité économiques sont assez peu développées dans les autres pays de l'Union européenne, si ce n'est en Suède. Pourquoi en Suède ? Sa proximité avec l'URSS, et la Russie, l'invite probablement à la vigilance d'autant plus qu'elle est le berceau de nombreuses entreprises. Géopolitique et sécurité économique s'épaulent de nouveau. Celles-ci misent sur la veille technologique et la collecte d'informations pour rester compétitives. Philippe Clerc fait la remarque suivante : « *Le processus d'intelligence économique apparait ainsi efficacement*

¹. BOSSERELLE, Éric. « La guerre économique, forme moderne de la guerre ? ». *Revue française de socio-économie*, 2011/2, n°8, p. 26.

². LAIDI, Ali. *Aux sources de la guerre économique*, op. cit., p. 192.

intégré au processus de développement des produits »¹. Il existe bien une culture de l'intelligence économique au sein des firmes.

Les entités publiques encouragent aussi l'intelligence et la sécurité économiques en Suède. L'université de Lund dispense un enseignement de l'intelligence économique, grâce notamment au professeur Stevan Dedijer, et aujourd'hui près d'une dizaine d'universités ont emboité le pas. Certaines associations contribuent à diffuser une culture d'intelligence et sécurité économiques, telle la Swedish Emergency Management Agency. Le réseau STATT (*Swedish Technical Attaches*) est une organisation poussée pour améliorer la compétitivité du territoire suédois grâce à la collecte d'informations à l'échelle mondiale. Il s'agit de pérenniser la capacité productive de la Suède pour conserver son haut niveau de vie.

2.32 La sécurité économique : une politique d'État en Russie

Moscou est un autre protagoniste de l'intelligence et la sécurité économique, un héritage de la guerre froide. L'économie est un moyen de gagner cet affrontement géopolitique entre les deux supergrands. Il ne fallait pas se laisser distancer par l'« autre » puissance qui régentait le reste du monde.

2.321 La stratégie de sécurité économique remonte à l'époque soviétique

L'URSS pratique une politique d'espionnage à grande échelle, notamment dans les domaines scientifiques et économiques. « *Les Soviétiques ont en effet pris le parti d'utiliser l'Occident comme une banque de données à l'innovation* »². Cela ne veut pas dire qu'ils sont incapables d'innover par eux-mêmes, la coulée continue (dans la sidérurgie) le prouve. Ils sont dans une compétition très vive avec l'Occident capitaliste, et en particulier avec les États-Unis mais ils ne disposent des mêmes moyens financiers. L'espionnage industriel leur permet de rester dans la course technologique, à moindre frais. « *Par l'espionnage, les Soviétiques trouvent souvent dans les réalisations militaires occidentales les idées de base de leurs propres projets ou programme de recherche (...) Les résultats et les succès obtenus par l'Union soviétique dans les opérations de recueil de renseignement, à la fois clandestines et ouvertes, lui évitent d'avoir à financer elle-même une grande partie de ses activités de recherche et, ainsi, lui permettent de libérer des fonds pour ses programmes militaires offensifs et défensifs* »³.

La collecte d'information, y compris dans ce qu'elle a de plus obscur, appartient donc à la culture soviétique, l'affaire Farewell des années 1980 l'illustre. Elle est impulsée par les autorités étatiques, le KGB en est l'un des bras armés, avec la direction T. Ali Laïdi rapporte que « *cette direction du KGB se vante, à la fin des années 1980, de recueillir chaque année entre 25 et 40 000 « rapports d'information » et 12 à 13 000 échantillons* »⁴. On peut mesurer ici l'ampleur de l'espionnage industriel. Aux côtés du KGB officient aussi, les services de renseignements militaires du GRU, centrés sur le complexe militaro-industriel, le GKNT plus

¹. CLERC, Philippe. « Intelligence économique : Québec, Royaume Uni, Suède, France. Cultures et pratiques comparées », *Infoguerre*, https://www.infoguerre.fr/fichiers/IE_analyse_comparee.pdf, p. 5.

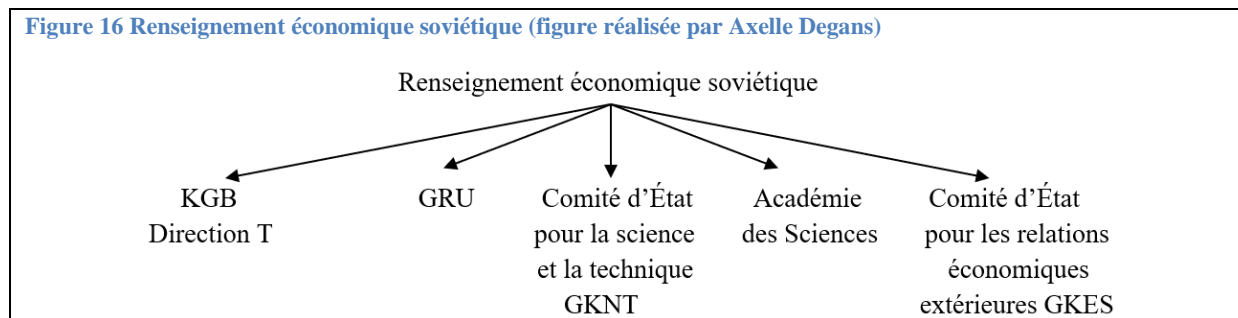
². REGNARD, Henri. L'URSS et le renseignement scientifique, technique et technologique, *Revue de Défense nationale*, 1983, p 111 cité in LAIDI, Ali. *Histoire mondiale de la guerre économique*, Paris, Perrin, 2016, p. 403.

³. REGNARD, Henri. *L'URSS et le renseignement scientifique...* op. cit., p. 120.

⁴. LAIDI, Ali. *Histoire mondiale de la guerre économique*, op. cit., p. 404.

spécialisé sur la recherche fondamentale, l'Académie des sciences qui agit dans le même secteur mais avec des sources « ouvertes » et le Comité d'État qui achète les technologies étrangères.

Figure 16 Renseignement économique soviétique (figure réalisée par Axelle Degans)



La figure ci-dessus montre qu'il s'agit bien d'une politique d'État rigoureusement organisée pour permettre à l'URSS de continuer à participer à la guerre froide, en menant une guerre économique. La France n'est pas épargnée, puisque le directeur de la DST au début des années 1980, Yves Bonnet, estime que les Soviétiques s'approprient 70 % des brevets tant civils que militaires.

Le KGB est par ailleurs persuadé que l'URSS est victime d'une guerre économique menée par Washington par plusieurs biais. Dans le sillage de l'affaire Farewell, les Américains laissent filtrer de fausses technologies et des logiciels corrompus vers l'URSS. Ils œuvrent à détourner Moscou de l'acquisition de technologies qu'ils jugent fondamentales et entreprennent d'épuiser ses finances dans une course à l'armement dont le projet IDS (Initiative de Défense Stratégique) est symptomatique. On peut estimer qu'avec la chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989 et l'implosion de l'URSS en 1991, les États-Unis ont gagné la guerre économique menée contre le camp socialiste, et l'affrontement géopolitique.

2.322 La Russie est un acteur de l'intelligence et de la sécurité économiques à l'échelle mondiale

La Russie est dépositaire de l'héritage soviétique dans maints domaines, ceux de l'intelligence et de la sécurité économiques n'en font pas exception. Les années 1990 sont, après l'effondrement de l'URSS, une douloureuse décennie de transition de la Russie vers une économie de marché. La « *thérapie de choc* » préconisée par le FMI et la Banque mondiale contribue à désorganiser l'économie postsoviétique et n'empêche en rien l'épanouissement de pratiques frauduleuses voire quasi-mafieuses qui permettent aux oligarques, proches du pouvoir, d'accaparer les entreprises fleurons de l'époque soviétique. La libéralisation de l'époque eltsinienne semble se transcrire en « *capitalisme de copinage* », et aboutit à une paupérisation très visible de la population russe qui découvre l'envers du décor du monde capitaliste et libéral : chômage, précarisation...

Certains sont convaincus que les Occidentaux cherchent ainsi délibérément à affaiblir la Russie postsoviétique. « *Pour elle la guerre économique est une réalité et tous les moyens sont bons pour faire gagner ses champions* » affirme ainsi Ali Laïdi¹. Alors que Boris Eltsine avait dépossédé le KGB d'une partie importante de son pouvoir (par crainte d'un coup d'État),

¹. LAIDI, Ali. *Aux sources de la guerre économique*, op. cit., p.202.

son successeur, qui y a fait carrière, rend au FSB (qui remplace le KGB à partir de 1991) sa puissance d'antan. Ainsi, les *siloviki* (les hommes en uniformes) sont aux commandes de l'État et des grandes entreprises russes.

La politique économique de l'État russe est au service de la politique de restauration de puissance voulue par Vladimir Poutine à la tête du Kremlin depuis 2000. Ainsi la firme Gazprom, dirigée par un proche de Vladimir Poutine – Dimitri Medvedev à qui il confie ensuite les rênes du pays – permet non seulement d'enrichir l'État russe et donc lui donner les moyens économiques de sa politique mais sert aussi les desseins géopolitiques de Moscou. La suspension, à plusieurs reprises, des livraisons de gaz a signifié de façon douloureuse la dépendance certains pays d'Europe orientale vis-à-vis de la Russie. Ceci ne fait que souligner l'importance de la sécurité économique, notamment dans le domaine de l'approvisionnement en matières premières et énergétiques. De manière plus large, Vladimir Poutine a édifié un capitalisme d'État qui, s'il nourrit une corruption assez développée, n'en est pas moins un outil de souveraineté et de politique de puissance. Ces grandes entreprises sont au service de la politique étrangère voulue par le Kremlin. Stratégie de sécurité économique et géopolitique se rencontrent là encore.

Le FSB a toujours pour mission de collecter des technologies dans des domaines jugés porteurs d'avenir (biotechnologies...) comme de surveiller les investissements étrangers sur le sol russe, il est aidé par le SVR (Service de renseignement extérieur). La Russie continue donc la politique de collecte de l'information menée à l'ère soviétique, que ce soient des sources ouvertes et donc légales, ou que cela relève de l'espionnage. Les services de renseignements de l'État sont mis au service des grandes entreprises russes. Cette organisation, cette porosité entre services d'État et capitalisme, n'est pas sans rappeler le mode de fonctionnement de l'intelligence et de la sécurité économiques aux États-Unis.

Sa politique de sécurité économique passe aussi par ce qui est désigné, dans un document officiel de 2009, sous l'appellation « *bataille pour les ressources* »¹. Il faut comprendre ici que les ressources russes sont considérées comme un atout économique sur lequel il faut veiller jalousement car elles sont au cœur d'un « *grand jeu* » entre différentes puissances. Elle donne aussi lieu à la définition d'un périmètre considéré comme stratégique. Plusieurs domaines sont identifiés, tels l'énergie, l'armement, le nucléaire, l'aéronautique, la finance... Les participations étrangères, dont une liste de deux cent quatre-vingt quinze entreprises est dressée par le premier ministre Vladimir Poutine, sont sévèrement contrôlées voire interdites comme le rachat par des intérêts étrangers. Les principales entreprises russes y sont présentes : Gazprom ou Loukoil pour l'énergie, Rusal pour la sidérurgie, Russia Today pour les médias...

La Russie est une terre riche en agences d'intelligence économique, dont il n'est pas rare que le personnel soit passé auparavant par l'armée ou le FSB. Il est difficile de faire des affaires en Russie sans passer pour l'une d'entre elles ne serait-ce que pour s'assurer de la

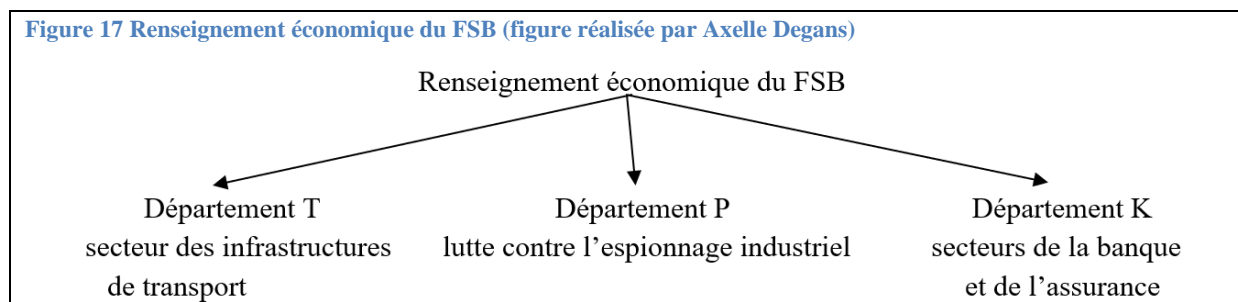
¹. LAIDI, Ali. *Histoire de la guerre économique*, op. cit. p. 472.

solidité financière des partenaires russes. Le caractère sécuritaire de l'intelligence économique russe est très marqué, et ce dès le début des années où Eltsine est au pouvoir.

Enfin, la Russie est très active dans la cybersphère. Elle contrôle son Internet, qui est dans les faits tout sauf un espace de liberté, sans frontières. Elle héberge sur son propre sol ses données numériques dont elle a compris avant beaucoup le caractère sensible. Elle a donc mis en place une stratégie de sécurité économique assez développée qui est à la fois défensive et offensive. Elle compte aussi sur son territoire les meilleurs hackers du monde, ou presque. Elle est accusée d'être à la source de multiples cyberattaques. Washington, après avoir soupçonné Moscou d'être intervenu dans les élections présidentielles de 2016, estime que des agents du GRU auraient piraté Westinghouse, géant américain du nucléaire. « *En lançant des opérations perturbatrices qui menacent la vie dans les pays ciblés, ils gommant la démarcation entre la guerre et la paix* »¹ déclare Malcom Chalmers du Royal United Services Institut (centre d'analyse britannique). La recrudescence des activités dans la sphère cyber est à prendre au sérieux dans le cadre de la sécurité économique.

L'URSS était déjà partie prenante de la guerre économique menée à l'échelle mondiale, dans le cadre de la guerre froide pour prouver la validité de son modèle sur celui du challenger américain. La Russie développe davantage l'intelligence et la sécurité économiques et les met au service d'une stratégie de puissance et d'une doctrine de souveraineté nationale, de préservation du patrimoine économique national après les années Eltsine qui ont été celles d'une libéralisation quasi sauvage et d'un « *capitalisme de rapine* » (Ali Laïdi). La porosité entre secteurs public et privé est remarquable et facilitée par l'article 15 de la loi fédérale sur les organes de sécurité² qui autorise les militaires et membres du FSB à aller travailler dans les entreprises publiques ou privées tout en restant par exemple au FSB dont le rôle économique s'est affirmé dans le temps.

Figure 17 Renseignement économique du FSB (figure réalisée par Axelle Degans)



On ne peut que souligner que ce secteur est fortement marqué par les aspects sécuritaire et militaire. Le capitalisme russe est assez opaque mais ces pratiques ont contribué à sortir la Russie du marasme économique des années Eltsine et au retour de la Russie dans les dix premières économies mondiales. La sécurité économique en Russie est un outil qui sert ses desseins géopolitiques de puissance, comme à l'époque soviétique.

¹. RAULINE, Nicolas. « Cyberattaques : les accusations contre la Russie », *Les Échos*, 5 octobre 2018

². LAIDI, Ali, *Les États dans la guerre économique*, op. cit. p. 261-262.

2.33 Une politique d'État en Chine

Le retour de la Chine dans le « *grand jeu* » mondial depuis la fin de l'ère maoïste s'opère grâce au développement d'une stratégie d'intelligence et de sécurité économique assez systématique.

2.331 La recherche d'information est au cœur de l'intelligence et de la sécurité économiques en Chine

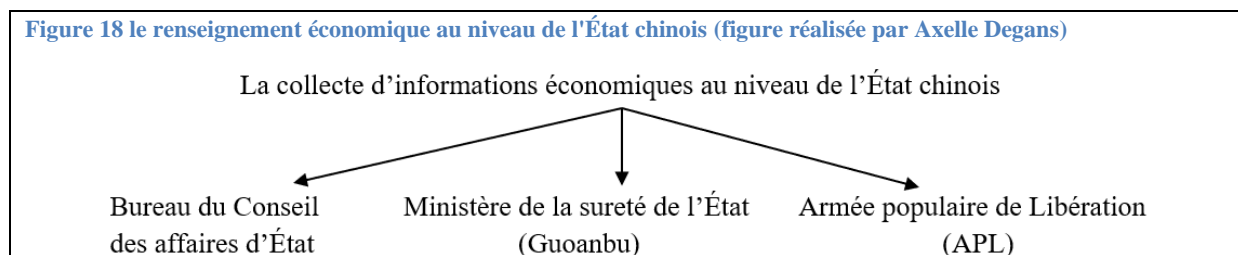
C'est une pratique ancienne enracinée dans la culture chinoise. « La culture chinoise développe un point de vue sur l'information et la communication bien différent de celui de l'Occident. La Chine tente d'organiser la situation le plus en amont possible, de manière à favoriser le processus par une action cachée, considérée comme efficace parce que *invisible* »¹. Cette préoccupation existe à l'échelle étatique, le parti communiste chinois (PCC) la coordonne, jouant un rôle qui pourrait être qualifié d'« *État stratège* ». Cette politique vise à conforter la puissance économique chinoise dans l'objectif d'un faire la première puissance mondiale. Ainsi, le plan de 2003 donne pour objectif de construire un système national d'innovation basé sur l'acquisition de connaissances. Ali Laïdi rapporte que dès 2008, les publications scientifiques chinoises sont plus nombreuses que celles de son voisin nippon ou que celles des puissances européennes.

La recherche d'information – des sources ouvertes - est organisée à partir du réseau des ambassades dont c'est une des missions essentielles. Elle est aussi le fait des nombreux étudiants chinois – les « *tortues de mer* » qui reviennent en Chine leurs études terminées – qui acquièrent des savoir-faire, mais aussi des informations de façon illégale. Le cas de Valeo espionné par un stagiaire chinoise (Huang Lili) est emblématique à ce titre. De nombreuses organisations à caractère scientifique complètent ce dispositif de collecte de l'information stratégique. Enfin, la captation d'informations est aussi réalisée par le biais des scientifiques, ingénieurs, cadres de grandes entreprises, accueillis sur le sol chinois qui deviennent une source souvent involontaire (discussions orientées et insistantes, vols d'informations via des clés usb...)... Cette pratique est tellement généralisée que le service de contre-espionnage britannique – MI 5 – a publié une brochure pour mettre en garde les ressortissants britanniques vis-à-vis des pratiques d'espionnage économique en Chine. Ali Laïdi évoque une « *industrie de l'information* » « *parmi les meilleures du monde* »². La Chine mène sur plusieurs terrains à la fois une guerre de l'information, y compris dans le cyberspace investi très tôt à cet effet par la puissance chinoise.

¹. ARIFON, O., « la culture stratégique de la Chine, un contexte favorable pour l'intelligence économique ? », *Monde chinois* n°8, 2006, Choiseul Éditions, in LAIDI, Ali, *Les États dans la guerre économique*, op. cit., p. 199.

². LAIDI, Ali, *Les États dans la guerre économique*, op. cit. p. 210.

Figure 18 le renseignement économique au niveau de l'État chinois (figure réalisée par Axelle Degans)



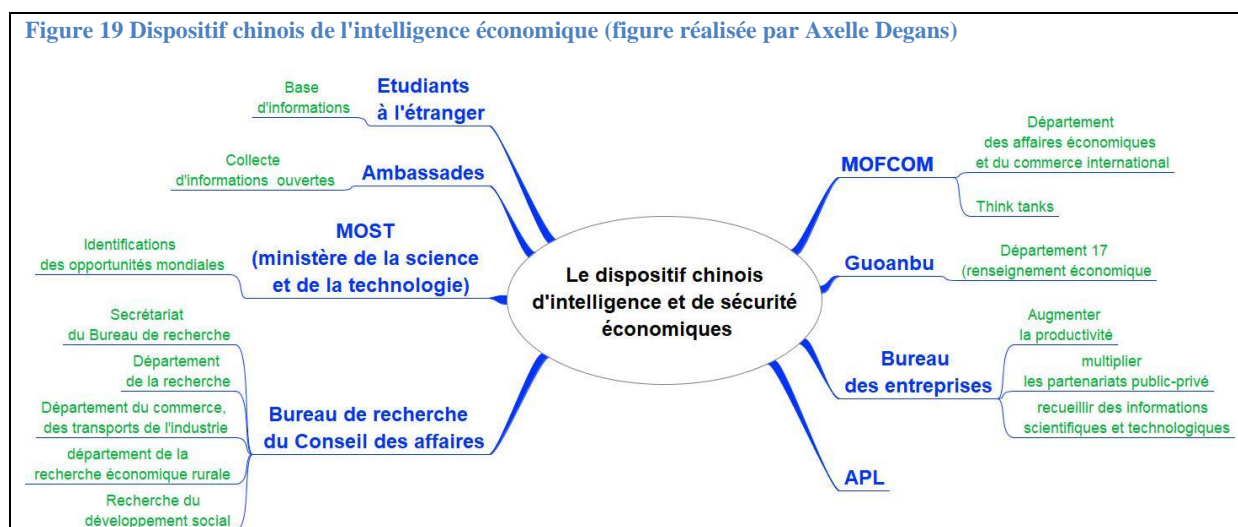
La figure ci-dessus montre que l'État a le souci d'organiser la collecte d'informations à caractère économique. Il s'agit pour la Chine de combler le plus rapidement possible son retard technologique sur l'Occident. Ali Laïdi affirme « à partir de 1998, la collecte d'informations en source ouverte devient une priorité pour la diplomatie chinoise »¹. L'Empire du Milieu mène une guerre économique qui est théorisée dans l'ouvrage *La guerre hors limites* rédigé par deux militaires de l'APL : Qiao Liang et Wang Xiangsui. Ils expliquent comment s'imposer sur les marchés, la maîtrise de l'information y tient une place centrale.

2.332 Le dispositif d'intelligence et de sécurité économiques en Chine

Ce domaine est bien davantage développé par les services étatiques qu'il ne l'est par les entreprises. L'une des caractéristiques de l'économie chinoise est la très grande proximité entre le pouvoir et les grandes entreprises.

Le ministère du commerce extérieur et de la coopération économique (MOFTEC devenu MOFCOM en 2002) est cœur du système d'intelligence et de sécurité économiques. Il est directement rattaché au vice-premier ministre chinois, et prend pour modèle le système mis en place par son voisin nippon (MITI et JETRO). Le MOFCOM travaille en intelligence avec d'autres organes étatiques comme le ministère de la sûreté d'État qui chapeaute les renseignements économiques ainsi que le bureau des entreprises ; cela ne fait que souligner l'importance donnée à la sécurité économique, ce que montre aussi la figure ci-dessous.

Figure 19 Dispositif chinois de l'intelligence économique (figure réalisée par Axelle Degans)



¹. LAIDI, Ali. *Histoire mondiale de la guerre économique*, op. cit. p. 476.

La Chine s'est aussi dotée d'un Bureau de recherche dépendant du Conseil des affaires d'État qui fait de la veille économique tant en Chine qu'à l'échelle mondiale. Il a un rôle important de conseil auprès du gouvernement, y compris au niveau législatif. Le dispositif d'intelligence et de sécurité économiques apparaît assez complet.

2.333 La sécurité économique est une préoccupation majeure en Chine

Sophie Her¹ estime que « *le concept de défense nationale, ancré et entretenue dans la conscience collective des Chinois, constitue le pilier centralisateur de l'activité politique et économique et le pilier fédérateur d'une civilisation* »². La République populaire de Chine a mis au point une stratégie globale, depuis la prise du pouvoir par Deng Xiaoping en 1979, dont l'objectif est de fermer la parenthèse du siècle d'humiliation entamé avec les traités inégaux signés à partir des années 1840.

Pékin a déjà bloqué des opérations de rachat d'entreprises chinoises au nom de la sécurité économique. Ainsi, Coca-Cola n'a pas été autorisé à racheter la firme de jus de fruits Huiyan. A l'inverse, le président Hu Jintao n'aurait pas hésité à s'impliquer dans l'affaire qui a opposé Chinalco et Rio Tinto, ce dernier ayant décliné l'offre d'achat de la firme chinoise, quatre de ses employés ont été emprisonnés dont Stern Hu partie prenante pour Rio Tinto dans le contentieux avec Chinalco. Pékin protège ses entreprises à tous les niveaux, y compris lorsque les co-entreprises chinoises se montrent peu scrupuleuses avec les brevets ou les secrets de fabrication des firmes occidentales avec lesquelles elles travaillent comme Wahaha pour Danone.

L'APL – l'Armée populaire de libération - est un acteur important de la sécurité économique. Elle l'est notamment au travers du secteur cyber. Le troisième département de l'APL est en charge de la guerre électronique – version offensive – alors que le quatrième bureau est plutôt en charge des aspects défensifs. L'APL travaille avec des centres de recherches tant civils que militaires. Michel Baud, officier de l'Armée de terre évalue les cyberguerriers chinois à quelques 20 000 personnes³. La Chine est à ce titre l'une des principales puissances dans le domaine cyber.

En Chine, l'intelligence et la sécurité économiques relèvent avant tout du secteur étatique, sous la houlette du PCC et de l'APL, la Chine est l'un des principaux belligérants de la guerre économique. L'État chinois a développé une stratégie de sécurité économique, investissant presque sans compter dans les secteurs jugés porteurs, comme l'intelligence artificielle, la 5G, dont bénéficient ses « champions » que Pékin encourage à se constituer.

Ailleurs, dans les autres pays émergents, les pays d'Amérique latine, d'Asie ou d'Afrique les pratiques d'intelligence et de sécurité économiques restent balbutiantes. Elles se développent depuis un peu plus d'une dizaine d'années dans les pays du Maghreb (Tunisie,

¹. Sophie Her est diplômée de Skema et de l'École de guerre économique (EGE)

². HER, Sophie. *Le système d'intelligence économique chinois*, p.15 in LAIDI, Ali, *ibid.* p.213.

³. BAUD, Michel. « La cyberguerre n'aura pas lieu, mais il faut s'y préparer », *Politique étrangère*, 2012/2, IFRI, pp. 305-316, <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2012-2-page-305.htm>

Maroc) et plus récemment dans les pays du Golfe de Guinée, sous l'impulsion, notamment, d'organismes français.

2.4 Une lente prise en compte des enjeux de sécurité économique à l'échelle communautaire

Certains acteurs géopolitiques et économiques – et non des moindres – ont développé des stratégies plus ou moins anciennes et plus ou moins élaborées de sécurité économique. On peut s'interroger sur la situation à l'échelle de l'Europe communautaire, et non seulement des États membres. Existe-t-il une volonté et une politique européenne de sécurité économiques équivalente à celles des principales puissances économiques et géopolitiques actuelles ?

2.41 Un déni de longue durée

Si nous faisons exception des précédents pays européens étudiés, Ali Laïdi assène « dans le reste de l'Europe, la question de l'intelligence économique est aux abonnés absents »¹. En 2003, l'économiste Christian Saint-Etienne publie un livre intitulé *La Puissance ou la Mort. L'Europe face à l'Empire américain*. Le titre est révélateur du déni de puissance dans lequel s'est constitué l'Europe communautaire. Les terribles conflits du XX^{ème} siècle sur le sol européen expliquent en grande partie cette attitude, comme la préférence idéologique pour un monde postmoderne, pacifié où le recours à la force armée est devenu inutile. La longue période de paix depuis 1945 contribue aussi à alimenter ce courant de pensée.

Les périls apparaissent éloignés, bien que la tragédie yougoslave se soit déroulée sur le sol européen au cœur des années 1990. Le document écrit par le Haut représentant pour la politique étrangère et la sécurité commune de l'Union européenne est, à cet égard, assez symptomatique. Javier Solana décrit dans *Une Europe sûre dans un monde meilleur*², un continent qui ressemble à une « île heureuse », car éloignée des menaces (terrorisme international, conflits ouverts) et ne participant pas à la prolifération d'armes de destruction massive. Ce document est important car il est adopté par le Conseil européen à Bruxelles en 2003. Alors que l'Union est le premier pôle commercial de la planète, ce document n'envisage à aucun moment l'intelligence et la sécurité économiques, pas plus que la guerre économique. Un vide conceptuel et stratégique treize années après la fin de la guerre froide, après tout ce qui a été publié et mis en place ne serait-ce qu'aux États-Unis. L'Europe communautaire préfère la paix à la guerre, la paix économique à la guerre économique, et le rêve du « *doux commerce* » à la réalité des « guerres commerciales ». La fin des accords multifibres au 31 décembre 2004 aboutit à une déferlante du textile chinois et l'Union ne parvient pas à définir une réponse collective, d'autant plus qu'il n'y a pas consensus entre les États membres. Certains préférant laisser se dérouler sans entrave – c'est-à-dire sans intervention - le jeu du libre-échange. Il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir...

¹. LAIDI, Ali. Aux sources de la guerre économique, op. cit., p. 192.

². SOLANA, Javier. *Une Europe sûre dans un monde meilleur*, Institut d'études de sécurité de l'UE, 2003.

2.42 Une très lente prise de conscience des nouveaux enjeux géoéconomiques

Cette prise de conscience est lente mais réelle. Force est de constater qu'au début du XXI^{ème} siècle l'Union européenne est un espace de haut niveau de vie, mais aussi de faible croissance économique et de chômage élevé. Cela peut-il s'inscrire dans la durée ? Rien n'est moins sûr, d'autant plus que les perspectives démographiques ne sont pas meilleures.

L'Union est aussi une des grandes victimes de la crise née des *subprimes*. Les Européens se perçoivent de plus en plus comme des perdants de la mondialisation. L'euroscpticisme est grandissant à l'heure des différents plans d'austérité liés, notamment, à la crise des dettes souveraines. De façon plus récente, le *Brexit* voté par les citoyens britanniques en juin 2016, la même tentation qui existe dans d'autres pays européens, la recrudescence des périls aux frontières ou sur le sol communautaire et la victoire à certaines élections des mouvements politiques ouvertement euroscptiques expliquent un revirement idéologique et politique au niveau communautaire. Il en va de la pérennité de l'Union européenne. Les craintes populaires doivent être davantage prises en considération. Une économie ouverte n'est pas nécessairement une économie offerte, les partenaires économiques et commerciaux des Européens font la distinction. Or, Ali Laïdi rappelle très justement « *Cette Europe, bâtie sur la paix, refuse d'envisager les marchés comme pouvant parfois se transformer en champs de bataille* »¹. L'Union européenne commence tout juste à opérer sa révolution copernicienne au niveau idéologique. Ali Laïdi assène « *Jusqu'à la crise des subprimes, l'Europe ignorait donc totalement la guerre économique* »². Elle commence aujourd'hui à envisager une autre réalité, moins conforme à ses aspirations mais plus en phase avec ce que les citoyens européens attendent d'elle : une protection face à ce qui est ressenti comme des menaces extérieures, y compris au niveau économique. Ainsi, en 2011, les achats opérés depuis la Chine se sont montés à 10 milliards de dollars. Ils ont investi dans les *commodities* (électricité au Portugal ou eau en Grande-Bretagne) mais aussi dans le cœur productif allemand : les machines-outils. Or, la réciproque n'est pas possible en Chine, qui demande par ailleurs que les entreprises étrangères – et donc européennes - localisent leur lieu d'innovation sur son territoire ... ce qui ne fait qu'accélérer le pillage technologique. Cette même année, les Commissaires européens au marché intérieur (Michel Barnier) et à l'industrie (Antonio Tajani) appellent le président de la Commission à réfléchir sur une protection des intérêts économiques européens vis-à-vis des investissements étrangers qui ne sont pourtant pas présentés comme problématiques. Un organisme américain veille déjà au bien-fondé des achats opérés sur le sol des États-Unis, le CFIUS, les Russes font de même. La pression nouvelle des achats chinois, en particulier dans les télécommunications, pousse Bruxelles à réagir

Certains pays membres, comme nous l'avons vu précédemment, sont acquis à l'existence d'une guerre économique, qu'ils n'ont certes pas initiée, mais à laquelle ils

¹. LAIDI, Ali. L'Union européenne, le « Bisounours » de la guerre économique, *Diplomatie, Grands Dossiers* n° 36, janvier 2017, p. 32.

². LAIDI, Ali. L'Union européenne, le « Bisounours » de la guerre économique, *Diplomatie, Grands Dossiers* n° 36, janvier 2017, p. 32.

participent désormais. Rien ne semble pourtant inciter l'Europe communautaire à développer une pensée stratégique préalable à toute action, jusqu'à une date récente.

Au milieu des années 1990, face aux nombreuses difficultés rencontrées par les entreprises d'Europe, est créé l'Institut pour la prospective technologique de Séville (IPTS) qui fait de la veille économique. Il permet la création d'un Observatoire européen de la science et de la technologie (ESTO), pourtant « *jamais l'information commerciale, technologique ou scientifique n'est perçue comme un renseignement économique* »¹. Hélène Masson² estime même que l'intelligence économique reste « *un passager clandestin au sein de la Commission européenne* »³. La prise de conscience tarde donc à se transcrire dans les faits. Le nouveau contexte post crise de 2008 accélère la maturation de la mise en œuvre d'une intelligence et d'une sécurité économique à l'échelle communautaire.

Il n'en reste pas moins que l'Europe communautaire tarde à se saisir de l'importance de l'intelligence et de la sécurité économiques, malgré l'intensité des impacts de la crise née des *subprimes*, de l'importance des prises de participation extracommunautaires dans un nombre croissant d'entreprises en Europe, ou les révélations de l'espionnage économique organisé depuis les États-Unis et révélé par Edward Snowden. Elle commence à le faire.

Conclusion du chapitre 2

Nous venons de montrer que la France tarde à saisir les enjeux de la sécurité et de l'intelligence économiques, et pourtant d'autres l'ont fait bien avant elle. Alors que ses principaux partenaires ont conceptualisé la sécurité et l'intelligence économiques et les ont mis en pratique, il est désormais nécessaire et urgent de s'en saisir en France de façon résolue et décomplexée. Il faut pour cela élaborer une stratégie, et ce ne peut être fait qu'au sommet de l'État. La France pourrait ensuite peser de tout son poids pour faire de même à l'échelle communautaire, et à cette occasion déployer une diplomatie d'influence, devenant à cette occasion force de proposition. La France et l'Europe ont tout à gagner à devenir des acteurs majeurs de la sécurité économique bien sûr pour des motifs géoéconomiques mais aussi largement géopolitiques. La France commence à combler à son retard en la matière, après des décennies d'atermoiements souvent liées à l'alternance politique, elle doit encore élaborer une stratégie de sécurité économique.

À ce moment de l'analyse de multiples questions se posent. La dépendance géopolitique consentie n'est-elle pas une raison profonde qui conforte les Européens dans leur vision angélique du monde et qui les poussent à ne pas écouter ceux qui les exhortent à élaborer une doctrine de sécurité économique ? Les réseaux transatlantiques des *Young leaders* ou des grandes banques d'affaires américaines – comme Goldman Sachs - n'aident ni les Français ni

¹. LAIDI, Ali. *Les États en guerre économique*, op. cit. p. 276.

². Hélène Masson est docteur en Sciences politiques, chargée d'un Master à Paris 1 sur les stratégies industrielles et l'économie de défense et maître de recherche au FRS

³. MASSON, Hélène. « L'intelligence économique à l'épreuve de la Commission européenne », *L'Intelligence économique. Quelles perspectives?*, p. 208, in LAIDI, Ali, *Les États dans la guerre économique*, op. cit. p. 276.

les Européens à prendre leur destin en main. Les questions d'éthique et de conflit d'intérêts sont essentielles en termes de sécurité économique.

Après avoir analysé l'avancement des pratiques d'intelligence économique, il faut s'intéresser à ses principaux acteurs.

Chapitre 3 : Les acteurs de l'intelligence et de la sécurité économiques

« *Les hommes d'action qui se croient parfaitement affranchis des influences doctrinales sont d'ordinaire les esclaves de quelques économistes du passé* »

John Maynard Keynes, Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie, 1936

Introduction au chapitre 3

Après avoir envisagé la situation en termes de déploiement de l'intelligence et de la sécurité économique en France, et l'avoir mis en regard de ce qui existe ailleurs, il convient de s'intéresser à ses différents acteurs en France. L'intelligence et la sécurité économiques sont aussi bien mises en œuvre par des acteurs publics que privés, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle locale. De nombreux partenariats ont été noués dans cette sphère très composite qu'est la sécurité économique.

3. 1 Les acteurs publics de l'intelligence et la sécurité économiques

La diversité des acteurs publics rend plus complexe la mise en œuvre d'une politique publique d'intelligence économique cohérente, et ce quelles que soient les échelles.

3.11 Les acteurs publics au niveau étatique

Il convient de commencer par l'acteur qui a les plus importants moyens d'action, l'État. Il peut penser, organiser et impulser une politique d'intelligence et de sécurité économique. Il peut mettre en œuvre un environnement favorable à son épanouissement.

3.111 Les acteurs publics : les ministères

L'État est un acteur essentiel de l'intelligence et de la sécurité économiques, les rapports Martre et Carayon l'invitent à développer une action résolue dans ces secteurs cruciaux pour l'économie. Ainsi, Alain Juillet devient le premier Haut responsable à l'intelligence économique. Éric Delbecq estime que « *l'intelligence économique constitue une politique publique, c'est-à-dire une manifestation de l'État stratège luttant pour l'accroissement de puissance à travers – notamment – le développement économique, ceci dans un monde profondément différent de celui des Trente glorieuses, nécessitant donc des modes d'action publique repensés* »¹. Il doit préparer l'avenir. Il le faisait déjà lors de la haute croissance avec notamment un Commissariat au Plan pour orienter au mieux les investissements et développer ce qui était perçu comme des secteurs d'avenir.

¹. DELBECQUE, Éric. *L'Europe puissance ou le rêve français...*, op. cit., p.; 214.

Le rapport Martre est publié en 1994 dans le cadre du Commissariat général au Plan. Il permet la création d'un Comité pour la Compétitivité et la Sécurité Économique (CCSE) placé directement sous la houlette du Premier ministre. Ainsi, dès ses premiers pas l'intelligence économique est rattachée directement à Matignon ce qui témoigne de son caractère sensible.

À la suite de la publication du rapport Carayon (2003), Alain Juillet devient le 31 décembre 2003 le premier Haut responsable à l'intelligence économique (HRIE). Il est placé directement sous la responsabilité du premier ministre via le Secrétariat général de la défense nationale. Il vient du monde du renseignement puisqu'il a été membre puis directeur – à partir de 2002 - de la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure).

Le tournant est la création de la Délégation interministérielle à l'intelligence économique en 2009. Elle est placée auprès du Secrétariat général du Ministère de l'Économie et doit rendre compte de son action à un comité directeur de l'Intelligence économique présidé par un représentant du chef de l'État. Le décret du 22 août 2013 précise que le Délégué interministériel à l'intelligence économique « *élabore et propose la politique publique d'intelligence économique* ». Il doit rendre des comptes directement au Premier ministre qui définit les axes stratégiques. Olivier Buquen en prend la tête jusqu'en 2013, avant de céder la place à Claude Revel jusqu'en 2015. Ses champs d'action recouvrent la veille, la sécurité économiques, l'influence et la pédagogie.

Parallèlement à la création de la D2IE, le Ministère de l'Économie – Bercy – se dote en 2004 d'une Délégation générale à l'Intelligence économique dont François Asselineau devient le directeur sur décision du chef de l'état, Nicolas Sarkozy. Sa mission est de fournir « *au gouvernement, comme aux entreprises, des analyses et des réflexions prospectives renouvelées en matière économique, financière, commerciale et industrielle afin de mieux faire face aux effets de la mondialisation sur l'économie française et sur nos emplois. Ces analyses lui permettront de proposer une démarche stratégique et des mesures tactiques en conséquence* », et d'anticiper les décisions étrangères « *qui auraient pour effet de nuire aux intérêts économiques et industriels de la France* » affirme le ministère de l'Économie et des Finances¹. L'État trouve ici une dimension d'« État-stratège », il reste encore à définir les domaines stratégiques à sécuriser.

Quelles sont les évolutions récentes ?

Encadré 39 De la D2IE au Sisse

« Le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, Emmanuel Macron, a présenté, le 27 janvier, une communication en Conseil des ministres refondant le pilotage administratif de l'intelligence économique. C'est désormais Bercy qui obtient les "pleins pouvoirs", prenant la main sur Matignon. Par ailleurs, la publication prochaine d'un décret devrait provoquer deux changements significatifs dans le monde de l'IE :

- l'institution d'un commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques.
- la création d'un service à compétence nationale dénommé "service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (Sisse)" qui constituera un service de la DGE.

¹. <http://www.infoguerre.fr/france-europe-puissances/creation-d-une-delegation-generale-de-l-intelligence-economique-a-bercy-755>

La principale mission de ce nouveau commissaire sera de mettre en œuvre les orientations fixées par un comité directeur réuni à l'initiative du ministre et composé de représentants de plusieurs ministères. En pratique, ce commissaire sera également placé à la tête du Sisse. Ce décret marquera donc la fin de la délégation interministérielle à l'intelligence économique (D2IE), rattachée jusqu'alors à Matignon et dont la mutation avait déjà été initiée en juin dernier avec l'éviction de sa patronne, Claude Revel. »¹

Il s'agit d'une inflexion importante. Le gouvernement communique ainsi à propos du SISSE qui « *vise en particulier à renforcer l'action menée en faveur de la protection et de la promotion des intérêts économiques, industriels et scientifiques fondamentaux de la Nation, ainsi qu'à assurer les moyens de la souveraineté économique de la France* », avec un commissaire chargé « *de mettre en œuvre les orientations fixées par un comité directeur réuni à l'initiative du ministre et composé de représentants de plusieurs ministères* ». Jean-Baptiste Carpentier est nommé en février 2016 Commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques (CISSE), il était jusque-là à la tête de Tracfin, cellule anti-blanchiment du ministère de l'Économie. Il dirige désormais un service qui regroupe non seulement l'ancienne D2IE mais aussi le Service de coordination à l'intelligence économique (SCIE). Celui-ci ne dépend plus directement du Premier ministre, mais est rattaché à Bercy, et plus précisément à la Direction générale des entreprises (DGE). Ce glissement est significatif de l'importance accordée à l'intelligence et la sécurité économiques. La disparition de l'intelligence économique dans l'intitulé de cette nouvelle structure n'est pas complètement anodine. En outre, Jean-Baptiste Carpentier déclare lors d'une conférence organisée donnée à l'École militaire qu'il « n'aime pas le « *terme de guerre économique* », et préfère la « *coopération* » car « *l'économie c'est plus compliqué que la guerre* »². Il ne s'agit pas uniquement d'un débat sémantique. Les tenants de la guerre économique, théorisée par Christian Harbulot, étudiée à l'École de guerre économique (EGE) et reprise par le syndicat Synfie, donnent aux structures publiques, et notamment à l'État, un rôle primordial dans une stratégie de puissance nationale. Jean-Baptiste Carpentier préfère analyser les rapports de force économiques sous l'angle des conflits ou de la coopération, l'action de l'État devant davantage se limiter à une aide apportée aux entreprises. En outre, les missions du commissaire passent du triptyque veille, influence et prévention des risques et sécurité économique à un diptyque veille et sécurité économique.

Si la création du SISSE légitime l'action de l'État dans l'économie, celle-ci est réduite à une vision défensive – des entreprises par exemple, au local comme à l'international – qui laisse de côté le volant de la formation des acteurs économiques à l'intelligence économique, ainsi que tout le pan de l'influence.

Force est de constater que le SISSE ne montre pas le même volontarisme que la défunte D2IE, l'intelligence et la sécurité économiques sont donc moins une priorité pour l'État. La sécurité et l'intelligence économiques connaissent une éclipse.

Les ministères ont à leur disposition un correspond intelligence économique voire plusieurs organisés en équipe. Certains ministères, à l'image du Quay d'Orsay font évoluer

¹. « La D2IE appelée à disparaître », <https://portail-ie.fr/short/1350/la-d2ie-appelée-a-disparaître>,

². Conférence organisée par Synfie, le 16 mars 2016 « Les menaces pesant sur les fleurons industriels français »

leur champ d'action en intégrant davantage les problématiques d'intelligence économique et stratégique et de sécurité économique.

Le monde du renseignement a été bouleversé depuis les premières années du XXI^{ème} siècle. Ainsi, la Direction de la surveillance du territoire (DST) et les renseignements généraux (RG) ont fusionné au sein de la DCRI (Direction centrale du renseignement intérieur) de façon effective en 2008, sous la présidence de Nicolas Sarkozy et le ministère de Madame Alliot-Marie ; cette nouvelle structure est dirigée par Bernard Squarcini. Elle participe à la défense nationale, et à ce titre doit lutter contre les actions qui pourraient atteindre le potentiel économique, industriel ou scientifique de la France, comme elle doit prévenir et réprimer la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Il s'agit de la création d'une vaste agence du renseignement intérieur qui répond à l'existence de la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure). Il s'agit d'une vaste réorganisation du monde des renseignements français, auxquels s'intéresse particulièrement le président français, autour d'un conseil national du renseignement (CNR). En complément de ces refontes, Nicolas Sarkozy crée en 2009 le Centre supérieur de la formation et de la recherche stratégique (CSFR), confié à Alain Bauer, pour « *développer la recherche universitaire en sciences sociales sur la défense et la sécurité* »¹. Une vraie impulsion est donc donnée dans le domaine du renseignement. On se souvient qu'Alain Juillet, qui prend en charge l'intelligence et la sécurité économique vient de la DGSE, mais s'émancipe de la sphère du renseignement.

En 2014, par le décret du 30 avril, la DCRI se mue en Direction générale de la sécurité intérieure (DGSi), placée directement sous l'autorité du Premier ministre. Ses attributions sont le contre-espionnage, la lutte contre le terrorisme et les extrémismes violents, une mission de police judiciaire spécialisée ainsi que la protection du patrimoine économique².

Encadré 40 : La protection du patrimoine économique : une des missions de la DGSi

La protection du patrimoine économique : 1er juillet 2015 ³

La DGSi contribue à la préservation de la souveraineté économique, scientifique et technologique de la nation par son action de contre-ingérence économique. Cette mission, qui revêt un caractère préventif et occasionnellement répressif, inscrit dans son champ l'ensemble du spectre des acteurs du domaine, y compris financiers ou du secteur tertiaire, et participe à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

Protection de l'entreprise et du monde scientifique français

Cette action s'inscrit dans le cadre de la politique publique d'Intelligence Économique telle que définie par la Délégation interministérielle à l'intelligence économique au niveau national et pilotée par les préfets de Région au plan territorial.

Captations de savoir-faire et de technologie, atteintes à l'image, prédatons financières, actes de malveillance, débauchages stratégiques, détournements de clientèle, sont autant de menaces qui pèsent sur les acteurs économiques français, qu'il convient de prévenir, parfois de réprimer par des actions judiciaires, mais aussi de cartographier au travers d'un outil statistique et d'analyse.

¹. DELBECQUE, Éric. *De l'espionnage au renseignement. La France à l'âge de l'information*, Paris, Vuibert, 2012, p. 221.

². <http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/DGSi>.

³. <http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/DGSi/La-protection-du-patrimoine-economique>.

La prévention touche près de 10000 acteurs de toutes tailles du monde économique et scientifique, objets d'un suivi. La gamme de prestations, très large, combine travail de contact et de sensibilisation, conférences (environ 1400 conférences pour plus de 70 000 personnes en 2014), évaluations du niveau de sûreté, habilitation au secret de la défense nationale des personnes physiques et morales...

Lutte contre la prolifération des armes de destruction massive

Placée au rang de priorité nationale par les autorités gouvernementales, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive s'intègre également par essence à la protection économique. Elle vise à prévenir et neutraliser les activités de pays proliférants sur le territoire national, en particulier l'acquisition de biens à double usage ou de connaissances, savoir-faire ou technologies, utiles à leur programme d'arme de destruction massive.

Cette action s'appuie là aussi sur un important travail de sensibilisation des acteurs industriels et scientifiques français mais comporte également un volet répressif.

Le service de renseignement rénové avec la nouvelle majorité issue des élections de 2012 conserve donc une compétence forte en termes de sécurité économique. Ainsi, sa « mission centrale reste *la sensibilisation des entreprises à la nécessaire protection de ses informations stratégiques* »¹. C'est probablement à relier à la multiplication des atteintes concernant des secteurs stratégiques de l'économie française : « *Les secteurs traditionnels comme l'aéronautique, le nucléaire restent des cibles pour les actions d'ingérences étrangères. Mais, les nanotechnologies, la biotechnologie et le monde de la recherche plus largement sont de plus en plus victimes de la prédation économique. Logiquement, les questions de cyber défense deviennent de plus en plus omniprésentes à la DGSI. Aujourd'hui plus de 20% des attaques sont liées à l'outil informatique (des attaques visant à la captation de données stratégiques jusqu'au vol d'ordinateur). Ces attaques s'intègrent le plus souvent dans un plan d'action global. Les auteurs de ces intrusions profitent notamment de la difficulté de mise en œuvre de la réponse judiciaire. Souvent hors de portée de l'action répressive, parce que résidant dans des pays peu ou pas coopératifs, ces derniers savent que le risque pénal encouru demeurera relatif* »².

La DGSI est dotée d'une sous-direction « K » en charge de la protection économique du territoire dirigée par Jean-Philippe Couture. Celle-ci souffre du nouveau contexte, depuis janvier 2015, et d'un basculement d'une partie des crédits vers la lutte contre le terrorisme. À l'été 2016, de nouveaux postes sont créés au bénéfice de la sous-direction « K » du fait des inquiétudes plus vives dans ce secteur.

Les acteurs publics de l'intelligence et la sécurité économiques sont nombreux. En 2009, la France se dote, par le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 (*Journal officiel* du 8 juillet 2009)³ de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, l'ANSSI, elle remplace la direction centrale de la sécurité des systèmes d'information. Cette agence dépend directement du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) qui œuvre auprès du Premier ministre, ce qui témoigne de l'intérêt particulier porté à ce domaine. « *Elle est aussi un*

¹. La DGSI, acteur de la politique publique d'Intelligence Économique, 13 février 2015, <https://intelligenceeconomiques.wordpress.com/2015/02/13/la-dgsi-acteur-de-la-politique-publique-dintelligence-economique/>,

². Ibid.

³. <https://mssi.inserm.fr/referentiels-documentaires/anssi/>

sujet qui bouscule des habitudes politiques, diplomatiques, économiques ou militaires. Considérée par la France comme priorité nationale, la sécurité des systèmes d'information, ou cybersécurité, concerne désormais aussi chacun d'entre nous. »¹ Ses missions sont importantes et multiples puisqu'elle doit veiller à la protection des systèmes d'information de l'État, proposer une régulation et veiller à son application.

Encadré 41 : Les missions de l'ANSSI²

- détecter et réagir au plus tôt en cas d'attaque informatique, grâce à un centre de détection chargé de la surveillance permanente des réseaux sensibles et de la mise en œuvre de mécanismes de défense adaptés aux attaques ;
- prévenir la menace par le développement d'une offre de produits de très haute sécurité ainsi que de produits et services de confiance pour les administrations et les acteurs économiques ;
- jouer un rôle de conseil et de soutien aux administrations et aux opérateurs d'importance vitale ;
- informer régulièrement le public sur les menaces.

Son action se situe à plusieurs niveaux : administrations, entreprises et particuliers. L'édito du directeur général de l'ANSSI est à cet égard révélateur des missions et ambitions de l'agence :

Encadré 42: Le directeur général présente les ambitions de l'ANSSI

Le rôle de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information est de faciliter une prise en compte coordonnée, ambitieuse et volontariste des questions de cybersécurité en France.

Au-delà du confort de la vie quotidienne et de la disponibilité de ces applications devenues parties intégrantes de nos vies, l'enjeu est économique. Il est désormais vital pour préserver les compétences, savoir-faire et avantages concurrentiels, en un mot la compétitivité et donc l'emploi, que les entreprises se protègent des attaques informatiques. L'impératif de cybersécurité concerne le parc informatique dans son ensemble, depuis le développement de la bureautique jusqu'à la conception du système industriel intégré à la chaîne production. Vous découvrirez sur ce site comment l'ANSSI accompagne les entreprises en fonction de leur profil par des actions de conseil, de politique industrielle et de réglementation afin de rendre disponibles des produits de sécurité et des services de confiance.

L'enjeu est également de préserver notre souveraineté et notre autonomie de décision et d'action dans les domaines politique, diplomatique et militaire et de protéger l'ensemble de nos infrastructures critiques. Le développement technologique rapide associé à l'intégration systématique de moyens informatiques de plus en plus complexes et interconnectés rendent les systèmes les plus sensibles de la Nation à la fois beaucoup plus performants et plus vulnérables.

Cet enjeu de souveraineté se traduit par la nécessité de disposer de compétences scientifiques, techniques et opérationnelles, mais également de capacités industrielles positionnant la France dans le premier cercle des rares pays capables d'assurer par eux même leur cybersécurité. (...)

L'enjeu est enfin de protéger les particuliers en développant des actions de sensibilisation et de formation adaptées aux usages de chacun dans un monde où la cybercriminalité est en forte croissance et où il est de plus en plus difficile d'assurer la protection de ses données à caractère personnel.³

La cybersécurité est un domaine très sensible, surtout au regard de la multiplication récente des cyberattaques dont sont victimes les administrations les entreprises comme les

¹. <http://www.ssi.gouv.fr/agence/missions/ledito-du-dg/>,

² <http://www.vie-publique.fr/acteurs/agence-nationale-securite-systemes-information-anssi.html>

³. <http://www.ssi.gouv.fr/agence/missions/ledito-du-dg/>

particuliers. Les enjeux sont à l'évidence économique – éviter le pillage des savoirs et savoir-faire des entreprises – mais aussi relèvent très largement de la souveraineté nationale et de la protection des libertés individuelles. La préservation des libertés des citoyens, celle de la capacité à maîtriser son destin, ce qui relève de la puissance étatique, y compris au niveau technologique sont au cœur de l'action de l'ANSSI. Cette agence agit donc dans le domaine de la sécurité économique.

L'AFNOR est, elle, l'Association française de normalisation, membre de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Elle a un rôle important de certification et de formation. C'est à ce titre que cet organisme édicte les normes NF qui protègent les consommateurs, son rôle relève aussi de la sécurité économique.

Pour sa part, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) est directement placé sous la tutelle du ministère l'Économie et des Finances ? Son rôle est essentiel car c'est cet organisme qui délivre les brevets, les marques, les dessins...à ce titre, il participe à la délimitation du périmètre de la propriété intellectuelle et donc sert la sécurité économique.

Pour sa part, TRACFIN (la cellule française du traitement du renseignement et de l'action contre les circuits clandestins) lutte contre le blanchiment d'argent, le financement des réseaux terroristes mais veille aussi la préservation de la qualité des réseaux de financement, concourant ainsi au bon fonctionnement de l'économie française et donc à la sécurité économique.

La gendarmerie et les douanes sont aussi d'importants acteurs de l'intelligence et la sécurité économiques. La Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) dépend du ministère de l'Intérieur. Elle comprend notamment la direction de la coopération internationale, le service des technologies et des systèmes de l'information de la sécurité intérieure (STSI), comme la direction des personnels militaires de la gendarmerie, la direction des soutiens et des finances. La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) a aussi pour mission le soutien à la compétitivité des entreprises, en sus de celle de la perception de la fiscalité et des missions de protection et de sécurité. Elle dépend du Ministère du Budget. Ces organismes participent donc pleinement à la sécurité économique française.

Nous ne pouvons que constater l'éparpillement des structures étatiques de niveau national dont relève la sécurité économique française.

On peut se poser la question de la légitimité de l'intervention de l'État dans les politiques d'intelligence économique et stratégique qui concernent essentiellement la sphère privée. La réponse est de plusieurs ordres : l'État est le garant du bien commun, il est en cela légitime. Il serait bien naïf de penser que la sécurité économique ne concerne pas les acteurs publics, y compris au niveau étatique (les cyberattaques le prouvent comme la capacité à déployer des actions concertées). Aucune structure privée ne peut avoir une démarche holistique, seul l'État le peut par la vision et ses moyens d'actions qui peuvent tous être globaux. L'intervention de l'État n'est efficiente que si elle s'opère en collaboration avec le privé – les entreprises – et si elle se décline au niveau des territoires.

3.12 Les acteurs publics au niveau régional

L'État n'est plus le seul acteur public d'importance, surtout depuis la loi de décentralisation de 1982. L'évolution récente ne fait que renforcer cette échelle infra-nationale.

3.121 Les préfets sont les premiers acteurs de l'intelligence et la sécurité économiques

Pour le préfet Rémy Pautrat « *c'est une conception de l'intelligence économique comme levier de réforme publique au service de la performance globale de la nation* »¹.

Il ajoute « *Les « deux intelligences », économique et territoriale, forment à ses yeux les deux armes indispensables d'une conception et d'une pratique renouvelées de la politique industrielle* »².

Encadré 43 Les "deux intelligences" selon Éric Delbecque

« La démarche d'intelligence économique - du point de vue du dispositif national – permet de contribuer à l'amélioration globale des entreprises, de lutter conséquemment contre le chômage, et de préserver l'indépendance technologique nationale. Quant à l'intelligence territoriale, elle favorise à la fois un processus de distribution équilibrée de la richesse et une dynamique de valorisation des territoires, c'est-à-dire le développement local »³.

Il existe plusieurs définitions de l'intelligence territoriale, la plus simple étant de considérer que l'intelligence territoriale est la déclinaison de l'intelligence économique, mise en œuvre par la puissance publique, au service du développement économique d'un territoire.

Encadré 44 Les définitions de l'intelligence territoriale

« Le moyen d'acquérir une connaissance du territoire, mais également de maîtriser son développement. L'appropriation des technologies de la communication et de l'information constitue une étape indispensable pour que ses parties prenantes entrent dans un processus d'apprentissage leur permettant d'agir de façon pertinente et efficace. L'intelligence territoriale est utile pour aider les acteurs territoriaux à projeter, à définir, à animer et à évaluer les politiques et les actions de développement durable »⁴ Jean-Jacques Girardot

« C'est l'ensemble des actions d'intelligence économique conduites de manière coordonnée par des acteurs publics et privés (marchands et non marchands) localisés sur un territoire, afin d'en renforcer la performance économique et, par ce moyen, d'améliorer le bien-être de la population locale »⁵.

« L'intelligence territoriale propose de relier la veille et l'action publique au service du développement économique et industriel d'un territoire. Elle peut aussi se définir comme la capacité d'un territoire à anticiper les changements socio-économiques et à gérer les connaissances qui en découlent. Pour cela, elle renvoie à la maîtrise de l'information stratégique, à sa collecte, à son partage et à son utilisation au profit d'acteurs économiques. L'objectif poursuivi est de construire des politiques, des savoir-faire et des innovations institutionnelles qui, in fine, feront du territoire concerné un centre de compétences ou un élément clé de la compétitivité des entreprises

¹. DELBECQUE, Éric. *L'Europe puissance ou le rêve français...*, op.cit. p. 208.

². Ibid, p.206-207.

³. Ibid, p. 207.

⁴. MOUSSA, R.A et ROMAN.B. ; « D'une géopolitique des territoires à une intelligence territoriale », *Portail de l'IE*, <https://portail-ie.fr/analysis/2099/dune-geopolitique-des-territoires-a-une-intelligence-territoriale>,

⁵. MARCON, Christian et MOINET Nicolas, *L'intelligence économique*, 2^{ème} édition, Paris, Dunod, p.99.

qui s’y établissent. Elle vise ainsi à renforcer le capital immatériel du territoire et des acteurs économiques qui y sont implantés, ainsi que la création de valeur ajoutée lors de la mise en œuvre de la stratégie territoriale »¹.

L’intelligence territoriale peut être comprise comme la valorisation et l’articulation des atouts des territoires et de leur tissu économique pour mieux répondre à la concurrence tant européenne que mondiale. Elle suppose de mieux coordonner les relations entre les différents acteurs des territoires, le tout accompagné par une politique clairement définie par ce que l’on pourrait définir comme un État stratège. La logique des rapports de forces appliquées aux territoires relève bien de la géopolitique. La protection du patrimoine et le développement économique sont les deux versants – défensif et offensif – de l’intelligence économique et stratégique à l’échelle des territoires. Le tout se réalise dans le cadre d’actions public-privé dont la motivation est le développement local des territoires grâce à une meilleure mobilisation des ressources sur place. Elle vise aussi à améliorer leur attractivité. La définition de Christian Marcon et Nicolas Moinet se rapproche de la notion de « *paix économique* » (développée précédemment)

En 2002, une circulaire émanant du Ministre de l’Économie, des Finances et de l’Industrie donne aux différents préfets une « *mission permanente d’intelligence économique* » au nom de la « *défense économique* » qui peut être aisément assimilée à la sécurité économique telle que nous l’avons définie.

Encadré 45 Les missions du préfet de zone de défense et de sécurité

Le préfet de zone de défense et de sécurité exerce à la fois :

- > une fonction interministérielle de délégué des ministres dans l’exercice de leurs attributions en matière de défense et de sécurité nationale, couvrant ainsi les crises de toutes natures affectant l’ensemble du champ de la sécurité ;
- > des fonctions relevant des compétences propres du Ministre de l’Intérieur en matière de :
 - sécurité intérieure : couvrant le champ de la sécurité publique et de l’ordre public,
 - de sécurité civile
 - et de sécurité économique : pour ce qui relève de la sauvegarde des installations et ressources d’intérêt général, et de la protection du patrimoine matériel et immatériel de l’économie française.

Dans le cadre de la préparation à la gestion de la crise, le préfet de zone de défense et de sécurité est en charge de :

- > la transposition territoriale de la planification gouvernementale ;
- > la mise en œuvre des politiques territoriales d’exercices ;
- > la veille opérationnelle ;
- > l’organisation de la coopération civilo-militaire ;
- > la coordination générale de l’ensemble des acteurs territoriaux publics et privés concourant à la sécurité nationale ;
- > l’animation et la coordination de la politique de coopération transfrontalière en matière de sécurité nationale.

Les pouvoirs du préfet de zone de défense et de sécurité en cas de crise ou dans une situation d’une particulière gravité :

- > la faculté, pour le préfet de zone de défense et de sécurité, de prendre des mesures de police administrative en cas de crise ;
- > l’extension du pouvoir de réquisition des moyens publics et privés de la zone, jusqu’ici réservé au domaine de

¹. COUSSI, Olivier. « Information et décision économique : les problématiques des territoires », in GUILHON, A. *Intelligence économique*, ibid., p.156.

la sécurité civile, à l'ensemble du champ de la sécurité nationale ;
 > la coordination de la communication de l'État. ¹

En 2012, une circulaire du 24 avril, augmente le rôle des préfets de département en matière d'intelligence économique territoriale. Ils deviennent des coordonnateurs à l'échelle infranationale dans le cadre des politiques publiques d'intelligence publique (PPIE).

Les préfets sont donc les ordonnateurs des politiques d'intelligence économique et stratégique et de la sécurité économique. Ils travaillent avec les chargés de missions régionaux à l'intelligence économique (CRIE) appartenant aux Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRRECTE), pôle 3E (entreprises, emploi et économie). Ces chargés de missions sont véritablement les « chevilles ouvrières » de la mise en action des politiques d'intelligence et de sécurité économiques. « *Leur mission consiste à recueillir et à partager des informations aux entreprises, créer des partenariats, ou encore aider à se développer à l'international. Ils sont également en charge de construire le plan de veille stratégique avec le préfet pour anticiper et s'informer sur un certain nombre de sujets jugés sensibles pour le territoire. Leur rôle est ensuite de véhiculer la culture d'intelligence économique et de soutenir des entreprises considérées comme prioritaires, dans leur développement* »². Ils sont les synapses de l'intelligence territoriale. Les préfets doivent coordonner les actions d'intelligence économique. Les préfets ont à leurs côtés un Secrétaire général à l'action régionale (SGAR)

3.122 Les DIRRECTE, autres acteurs régionaux

Elles ont vu le jour en 2010 et regroupent les services administratifs relevant de plusieurs ministères : commerce extérieur, industrie, travail, intelligence économique... Ces directions régionales ont été créées dans le cadre de la RGPP – Révision générale des politiques publiques - qui réorganise les services territoriaux de l'État.

Leur fonctionnement existe à deux niveaux. Le premier est au niveau régional grâce aux pôles 3E (Économie, Entreprises et Emploi), pôles T (politiques du Travail) et pôles C (Concurrence, consommation, Répression des fraudes et Métrologie). La mise en application se fait à l'échelle infrarégionale, au niveau des départements, grâce à des unités territoriales³.

Les modalités d'organisation de l'IE au sein des services de l'État et des Territoires sont les suivantes :

1er échelon : Le Haut fonctionnaire à la défense et à la sécurité (HFDS)

2ème échelon : La Direction Interministérielle à l'Intelligence Économique (D2IE)

3ème échelon : Le comité régional de l'IE (CRIE)

¹. <http://www.nord.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-et-sous-prefectures/Prefecture-de-zone-de-defense-et-de-securite-Nord>

². DAMERON, C. et GOUR, A. « Les contours et les grands dispositifs publics de l'intelligence économique en France », in GUILHON, A (dir), *Intelligence économique. S'informer, se protéger, influencer*, Pearson, Paris, 2016, p.46.

³. directe.gouv.fr, consulté le 14 avril 2017

4ème échelon : Les chargés de missions régionaux à l'intelligence économique (CRIE), placés au sein des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRRECTE)

5ème échelon : La Direction régionale du renseignement intérieur (DRRI) et la Gendarmerie nationale ainsi que la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) du ministère de la Défense

6ème échelon : Les Préfets de départements et les correspondants départementaux en IE

Le chargé de mission régional à l'intelligence économique (CRIE) est la cheville ouvrière de la mise en œuvre de l'intelligence et de la sécurité économique à l'échelle régionale comme le montre la fiche décrivant son poste¹ :

Figure 20 Les compétences requises pour un chargé de mission régional à l'intelligence économique

Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Environnement industriel ▶ Recherche d'informations sur internet, sur les bases de données ▶ Techniques de sécurisation des échanges d'informations 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Constituer et animer un réseau ▶ Diffuser l'information ▶ Assurer une mission de conseil ▶ Conduire une action ou une campagne de communication ▶ Animer une session de formation ▶ Elaborer des partenariats ▶ Développer des outils de sensibilisation et d'autodiagnostic des systèmes d'information ▶ Rédiger des documents d'aide à la décision, d'informations, synthèses, articles, rapports,... 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Sens de l'initiative ▶ Sens relationnel ▶ Fiabilité ▶ Sens de la confidentialité ▶ Réactivité ▶ Sens du dialogue

Ils travaillent en étroite collaboration avec les DIRRECTE et le préfet de région.

Les pôles de compétitivité sont des lieux, par excellence, où l'intelligence économique et stratégique et la sécurité économique sont appliquées.

Les acteurs régionaux de l'intelligence et de la sécurité économiques sont nombreux et semblent structurés. Représentent-ils une structure efficace ou un mille-feuille administratif ? Ce schéma vient d'être amendé, comme cette étude le montrera ultérieurement.

3. 13 Les acteurs publics au niveau des collectivités territoriales

Il s'agit d'une mise en œuvre, par l'État, d'une gestion déconcentrée de l'intelligence et de la sécurité économiques. Les premières expérimentations se font sous l'impulsion du préfet Pautrat², notamment en Basse-Normandie. Elles commencent à se généraliser à partir de 2003,

¹. Source : <https://www.economie.gouv.fr/recrutement/charge-mission-regional-a-lintelligence-economique>

². cf précédemment : 2.131 Une intelligence économique territorialisée, p. 78-79.

dans le sillage du rapport Carayon. En 2005, une circulaire du ministère de l'Intérieur met en place les débuts d'une intelligence économique territoriale.

Les régions sont désormais considérées comme un échelon essentiel dans une Europe qui fait la promotion des régions. Leur fusion récente dans des entités plus vastes (les « grandes régions » comme le Grand-Est, la Nouvelle Aquitaine ou les Hauts de France) a ralenti un temps la mise en application des dispositifs d'intelligence économique et stratégique et de sécurité économique.

Les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) forment un réseau consulaire dont le rôle est loin d'être secondaire dans les politiques d'intelligence économique et stratégique et de sécurité économique. On dénombre quelque 126 chambres de commerce et d'industrie en France et 123 dans 92 pays étrangers. En 2005, l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) propose un plan à l'échelle nationale pour mieux intégrer la démarche d'intelligence économique au sein des entreprises. Si l'initiative est louable, les résultats sont des plus décevants. Les chambres de commerce préfèrent œuvrer à l'échelle de leur territoire que de mettre en application une stratégie plus globale. Elles ont des ressources qui leur permettent d'agir notamment auprès des petites entreprises -ETI, PME-PMI – qui n'ont pas les moyens d'avoir un personnel dédié à l'intelligence et à la sécurité économiques. Elles mettent en œuvre des actions de sensibilisation aux risques (cyberattaques, attaques à l'e-réputation ...), de protection du patrimoine immatériel de l'entreprise, elles ont des actions de formation des différents acteurs économiques... Force est de constater que les résultats ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées car l'action manque souvent de continuité, le travail de coordination reste laborieux de même pour la gestion et la transmission des informations.

Philippe Clerc¹, dans un entretien accordé² à Jean-François Fiorina, déclare : « *les chambres de commerce ont été les premières à se mobiliser pour promouvoir l'IE, dans la foulée du rapport Martre (...) avec des programmes de socialisation de la démarche, des programmes expérimentaux, des programmes à vocation stratégique* ». L'action est donc loin d'être nulle, mais elle est aussi loin d'avoir l'efficacité que l'on était en droit d'espérer.

Les organisations professionnelles ont aussi un rôle en la matière. Elles ont, en général, une expertise des marchés que d'autres acteurs (notamment publics) n'ont pas forcément. Ces organisations comme l'Institut national sur la propriété industrielle constituent de précieuses ressources. Il reste à mieux les coordonner. La mutualisation de l'information et son traitement demeurent de vrais écueils à la mise en pratique d'une intelligence économique et stratégique et d'une sécurité économique qui soient efficaces

Les acteurs publics de l'intelligence et de la sécurité économiques sont nombreux, leur action est réelle, leur volontarisme est une réalité. Si les efforts vont dans le bon sens, ils restent à intensifier et à mieux coordonner.

¹. Philippe Clerc, rapporteur général du rapport Martre a été nommé chef de mission intelligence territoriale de la préfecture de Basse-Normandie en 1997, il préside aujourd'hui l'Association internationale francophone d'intelligence économique.

². CLERC, Philippe. « L'intelligence économique du futur », Clés, *Notes d'analyse géopolitique*, 13 juin 2019

3.14 Les associations, autres acteurs publics de l'intelligence et de la sécurité économiques

Les associations jouent un rôle de relai loin d'être négligeable pour la diffusion d'une culture et des pratiques de la sécurité économique.

L'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale (IHEDN), « *Établissement public, à dimension interministérielle, placé sous la tutelle du Premier ministre, l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) a pour mission de développer l'esprit de défense et de sensibiliser aux questions internationales. Il s'adresse à un large public de civils et de militaires, français et étrangers.* »¹, développe sa réflexion sur les enjeux de l'intelligence et la sécurité économiques. Cet institut propose désormais des formations en intelligence économique et stratégique, à destination des agents publics civils et militaires, ainsi qu'en direction des cadres du privé. Il organise régulièrement des conférences publiques – les « Lundis de l'IHedn » - à l'École Militaire dont certaines portent sur les thématiques d'intelligence et de sécurité économiques.

L'IHEDN s'adresse plus particulièrement aux jeunes avec l'ANAJ-IHEDN. Cette association sensibilise aussi ce public d'étudiants aux problématiques d'intelligence et sécurité économique avec l'organisation de colloques comme celui d'avril 2014 intitulé « *Comment promouvoir l'intelligence économique ? Regards croisés autour des acteurs* » ou des cycles de formations de jeunes adultes comme les cycles IHEDN-Jeunes géopolitique-défense-sécurité qui permet une sensibilisation aux thématiques des relations internationales comme à l'intelligence économique à l'exemple du 115^{ème} cycle qui se tient à Reims du 26 au 31 août 2019².

Ces associations sont donc, à leur échelle, des acteurs de la diffusion de l'intelligence et la sécurité économiques pour éveiller les consciences des acteurs – ou futurs acteurs - et d'un public plus large. Agir, devient urgent.

3.2 Les acteurs privés de l'intelligence et de la sécurité économiques

Il n'est bien sûr pas question ici de recenser la totalité des associations du monde de l'intelligence et de la sécurité économique, mais par la présentation de quelques-unes pouvoir aborder leur rôle et importance.

3.21 Les associations professionnelles, des acteurs de la sécurité économique

Il existe un syndicat de l'intelligence économique assez dynamique en France : le Synfie. Il organise régulièrement des conférences de sensibilisation aux problématiques de l'intelligence économique et stratégique (comme celle qui s'est tenue le 6 juin 2019 sur la

¹. Présentation de l'IHEDN, « Défense- Politique étrangère- Armement et économie de défense. Former – Informer – Fédérer », <https://www.ihedn.fr/presentation-ihedn>

². <https://www.ihedn.fr/formation/cycles-ihedn-jeunes>

diplomatie économique) et réunit les professionnels du secteur qui peuvent échanger sur leurs pratiques.

Le Synfie crée un observatoire français de l'intelligence économique qui devrait être opérationnel dès septembre 2019. Son président Alexandre Medvedowski estimant que « *les puissances moyennes comme la France sont menacées. Leur souveraineté est tous les jours attaquée* » dans le contexte actuel de guerre économique mondiale qu'il décrit ainsi : « *Elle oppose les grandes puissances entre elles dans une bataille géostratégique. Elle oppose les entreprises-nations, plus puissantes que beaucoup d'États. Il est cependant illusoire de penser que ces grandes batailles se jouent au-dessus de nos têtes. Elles nous concernent au contraire de très près¹.* » La dimension géopolitique de cette initiative est évidente, ce qui ne fait que renforcer la validité de la démarche entreprise dans ce travail de thèse. Le durcissement des relations économiques internationales impose l'utilisation de la grille de lecture géopolitique. Alexandre Medvedowski met en évidence que la géopolitique ne se joue pas seulement à l'échelle des nations mais concerne chacun d'entre nous dans son quotidien par ses répercussions.

Cet observatoire est, pour son président, un « *réceptacle de signaux faibles* » comme il l'a annoncé lors de la conférence ci-dessus citée, qui devrait permettre de transmettre des informations de qualité aux décideurs, privés au sein des entreprises, mais aussi publics à l'échelle nationale comme régionale. Il annonce vouloir rechercher l'« *efficacité* », qui fait plutôt défaut dans la mise en œuvre de l'intelligence et la sécurité économiques,

Le MEDEF, le syndicat patronal, se met aussi à l'heure de l'intelligence et de la sécurité économiques. Ainsi, le MEDEF Occitanie invite les entreprises à se protéger et prodigue des conseils pour le faire comme le montre l'encadré ci-dessous. Il s'agit de principes de précaution qui relèvent à l'évidence de la sécurité économique.

Encadré 46 Les préconisations pour la sécurité économique du MEDEF Occitanie



Les flash-conseils de PRESERVE n°14

Le MEDEF Languedoc Roussillon et la Région poursuivent leur collaboration pour aider aux entreprises qui souhaitent sécuriser leur développement.

Dans une économie ouverte et très concurrentielle, l'information est un élément stratégique de l'entreprise. Avec les moyens de communication modernes, la place de plus en plus grande des réseaux, l'externalisation de fonctions et données de l'entreprise, les possibilités de détourner une information stratégique sont démultipliées.

Dans un tel contexte, toutes les entreprises sont concernées y compris la TPE-PME dès lors qu'elle évolue dans un secteur concurrentiel ; et toutes les entreprises peuvent être la cible d'intrusions, de vols de supports nomades de données, de détournement de clientèle, de contrefaçon, de captation de brevet, de prise de contrôle non consentie, de débauchage de personnel-clé, de rumeurs et atteintes à l'image et à la réputation...

Dès lors, il est important de prendre conscience de ces risques et de mettre en place les processus, comportements et bonnes pratiques appropriés.

¹. MEDVEDOWSY, Alexandre. « Pourquoi nous créons un observatoire de l'intelligence économique ? », *SYNFIE*, le 30 avril 2019, <https://www.synfie.fr/actualites/actualites/499-pourquoi-nous-creons-un-observatoire-de-l-intelligence-economique>

Que faut-il protéger?

Certes, le patrimoine physique mais surtout l'ensemble des informations détenues qui peut concerner :

- les résultats de la recherche et développement mais aussi les thèmes de travail,
- le savoir-faire,
- la stratégie commerciale au travers du fichier clients, de la politique tarifaire, des projets de campagnes promotionnelles ou de développement,
- le mode de fonctionnement de l'entreprise (organigramme, données sur le personnel, architecture informatique...),
- l'image de marque et la réputation.

De même, les processus de transmission et les outils de stockage de ces informations sont à protéger.

Comment se protéger?

Une organisation appropriée, une culture d'entreprise forte mais aussi et surtout la formation, la mobilisation et l'implication des salariés sont essentiels pour que cohabitent au sein de l'entreprise une culture de partage et de protection des informations.

Le MEDEF participe à la diffusion de la culture de l'intelligence et la sécurité économiques et incite ses membres à prendre de bonnes habitudes...

Le CESIN¹ est une association professionnelle créée en 2012 et qui réunit 230 responsables de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) dont les objectifs sont les suivants² :

Encadré 47 Les objectifs du CESIN

- Offrir un lieu d'échange, de partage d'expérience et de coopération aux experts de la sécurité de l'information et du numérique.
- Favoriser les échanges entre experts et pouvoirs publics afin d'accompagner les évolutions réglementaires.
- Participer à toute démarche nationale et internationale ayant pour objet la promotion de la sécurité de l'information et du numérique.
- Faciliter les évolutions de l'entreprise en soutenant l'innovation grâce à la maîtrise des risques.
- Favoriser l'émergence de solutions performantes et pragmatiques pour faire face aux risques auxquels sont confrontées les entreprises ;
- Sensibiliser usagers et décideurs aux enjeux de la sécurité de l'information ;
- Donner au RSSI tous les outils nécessaires à l'accomplissement de sa mission de facilitateur de la transition numérique.

Le CESIN est un espace de rencontre pour les professionnels, il diffuse une culture de la sécurité économique – pour son versant numérique – organise des réunions, publie des articles, participe à des conférences... La montée en puissance des risques cyber lui donne davantage de poids, y compris auprès des instances de décisions qui font appel à son expertise, C'est le cas de son ancien président - et actuel vice-président – Alain Bouillé qui participe aux 4^{ème} Assises de la Souveraineté numérique (mai 2017) comme à l'Audition plénière organisée le 15 mai 2019 par la Commission des Finances à propos du risque cyber dans les domaines économique et financier. Sécurité économique et géopolitique sont intimement liées dans la

¹. Le CESIN est le Club des experts de la sécurité de l'information et du numérique

². Source : https://www.cesin.fr/presentation-cesin.html?objectifs#cesin_objectifs

« bataille de la donnée » ce qu'Alain Bouillé qualifie¹ la « *grande bataille d'aujourd'hui* » car la donnée est source de puissance et donc d'une très forte rivalité.

L'agora du FIC (Forum international de cybersécurité), propose, en marge du forum qui se tient de façon annuelle au mois de janvier à Lille, toute une série d'actions, et notamment des conférences de sensibilisation comme celle qui se tient le 27 juin 2019 « *50 milliards d'objets connectés en 2020 : enjeux de sécurité, défi pour les libertés.* » grâce à la mobilisation d'acteurs du secteur comme Guillaume Tissier du CEIS.

Les associations professionnelles sont souvent spécialisées dans un secteur précis (la veille, la cybersécurité...) ce qui explique leur nombre, il est croissant car les problématiques de sécurité économique deviennent plus prégnantes.

3.22 Les cabinets d'intelligence et de sécurité économique sont de plus en plus nombreux

L'ADIT, un des plus anciens pôles d'intelligence économique créé en 1992 (cf. supra) a été privatisé en 2001. Dans son sillage, les cabinets de conseils en intelligence économique qui se sont multipliés. Ainsi ESL&Network a été fondé en 1990, il fait partie des cabinets les plus anciens, et présente ainsi son activité : « *Grâce à une méthode éprouvée de recherche de l'information, qui combine une veille passive à une veille active et permet de collecter très en amont l'information utile, ESL & Network assiste ses clients dans leurs grandes opérations structurantes.* »²

Encadré 48 Les expertises d'un cabinet de conseils en intelligence économique, exemple d'ESL &Network

- Cartographie et analyse de positionnement de l'ensemble des parties prenantes
- Veille passive et active
- Analyse du contexte politique local et des facteurs de risques par pays
- Connaissance des marchés : identification des opportunités d'affaires
- Recherche de partenaires locaux pertinents et fiables
- Étude concurrentielle
- Décryptage d'appel d'offres
- Compliance et Due Diligence
- Investigations spéciales (identification/détection fraudes internes, enquêtes de patrimoine/assets tracing)
- Lutte contre la contrefaçon (tracking internet, identification des réseaux, campagnes de protection de marques par zone...) »

Son site Internet présente, comme le montre l'encadré ci-dessus, le spectre, assez large, de son activité d'intelligence économique. Il s'adresse aussi bien à des entreprises qu'à des États qui se tournent vers ce cabinet. Son champ d'action recouvre aussi la sécurité d'intelligence économique par le biais de la veille, de la compliance ou de la protection du patrimoine informationnel et économique. Xavier Chinaud³, estime que l'avenir de son cabinet d'intelligence économique est aussi dans l'accompagnement des ETI – et il reste beaucoup à faire à leur échelle – dans la sensibilisation aux différents risques (concurrence, numériques...)

¹. Lors de l'entretien accordé le 7 août 2019

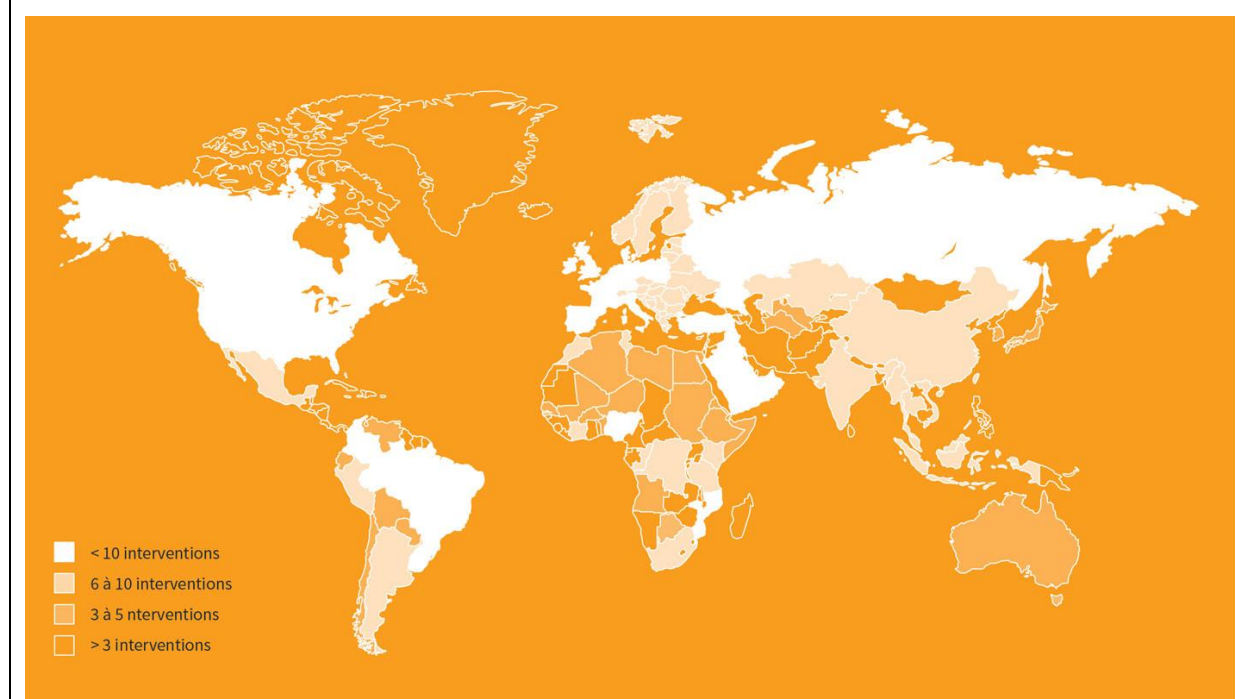
². ESL &Network, <http://www.eslnetwork.com/les-metiers/>

³. Xavier Chinaud est directeur général d'ESL&Network au moment de l'entretien accordé le 15 février 2016.

mais désormais surtout dans le domaine de l'influence à Bruxelles pour tout ce qui concerne la définition des normes. La constitution des nouvelles « super-régions » offre des opportunités en termes d'accompagnement pour l'intelligence et la sécurité économique. Une nouvelle interpénétration des sphères privées et publiques.

Autre exemple, le CEIS est un cabinet de conseils en intelligence économique créé en 1997 qui s'affirme comme « *une société de conseil privée, totalement indépendante et 100% française* » dont le spectre d'intervention concerne l'intelligence économique et l'analyse stratégique notamment en direction « principalement sur des thématiques liées aux industries stratégiques (défense, sécurité, aéronautique, finance, énergie, transport, matériaux stratégiques...), aux marchés émergents, à la cybersécurité et à la transformation numérique. » annonce son site¹.

Figure 21 Carte des activités du CEIS d'après son site Internet



Son périmètre d'activité est assez large, il concerne d'abord, comme le montre la carte ci-dessus, le monde occidental, les pays émergents et les pays riches en matières premières (Pérou, République démocratique du Congo, Nigéria...).

La multiplication des acteurs de l'intelligence économique ne doit pas faire illusion, et malgré de sensibles progrès récents, l'intelligence et la sécurité économiques demeurent des préoccupations marginales des acteurs économiques. Si les cabinets d'intelligence économiques font florès depuis le début du XXI^{ème} siècle, leur nombre n'a rien de comparable avec ce qui existe dans les pays anglo-saxons.

¹CEIS, <https://ceis.eu/fr/qui-sommes-nous/>

3.3 Les partenariats pour l'intelligence et la sécurité économiques

Ces domaines sont désormais considérés comme sensibles. Les préfetures travaillent en étroite association avec la gendarmerie nationale.

Ainsi, dès 2005 le schéma régional d'intelligence économique élaboré dans la région Nord-Pas-de-Calais repose notamment sur un groupe actions-projets sécurité économique¹ (GAPSE), sous la direction du préfet de région. Ce travail s'effectue grâce à la coordination de plusieurs services : la gendarmerie, les renseignements généraux, les douanes, les chambres de commerce...

Le contexte commercial international s'est considérablement durci depuis le début de la deuxième décennie du XXI^{ème} siècle, cette nouvelle donne amène à un rapprochement entre l'État - par l'intermédiaire du ministère de l'Intérieur - et le MEDEF, le représentant du patronat français. Il se concrétise par la création d'un Comité « Souveraineté et sécurité des entreprises française » qui prend acte de l'état de guerre économique dont les manifestations sont multiples : extraterritorialité du droit américain comme menace nouvelle pour les entreprises, menaces liées aux innovations disruptives... . Cette initiative relève bien de la sécurité économique et montre une meilleure perception des enjeux géopolitiques actuels.

Conscient des enjeux de la guerre économique, le MEDEF initie une réflexion stratégique qui relève de l'intelligence et de la sécurité économiques. En collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, le Medef crée un Comité de souveraineté et de sécurité des entreprises françaises pour « *impulser un changement de doctrine alors qu'un certain nombre d'États ne jouent plus le jeu d'une concurrence libre et non-fauscée* » avec l'ambition de développer une « *culture de la sécurité et de l'intelligence économique* ». ² Il s'agit ici d'un partenariat public-privé dont la promotion est porteuse d'avenir car il est impératif de diffuser une culture d'intelligence et de sécurité économique au niveau des décideurs économiques et politiques, ainsi qu'un sein des administrations et des entreprises.

Le préfet pilote l'intelligence et la sécurité économique à l'échelle régionale, la politique publique d'intelligence économique (PPIE). A la tête du Comité régional de l'intelligence économique (CRIE) il met en œuvre la politique d'intelligence économique territoriale grâce à la coopération des différents services de l'État et la collaboration avec les Chambres de commerce et d'industrie, l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI) ou OSEO ³ filiale de la Banque publique d'investissement (BPI), ainsi que des chefs d'entreprise, voire des universitaires.

Les missions sont présentées dans le document ci-dessous issu de Bercy :

¹. http://www.i-trans.org/mediatheque/pdf/Intell_eco_070928.pdf

². RENAULT, William. « Sécurité économique : le MEDEF enclenche une nouvelle réflexion stratégique », Portail de l'IE,, le 8 mars 2019, <https://portail-ie.fr/short/2090/securite-economique-le-medef-enclenche-une-nouvelle-reflexion-strategique>

³. OSEO est organisme privé qui finance les PME au service de l'emploi et de l'innovation grâce à une délégation de service public

Figure 22 Diapositive présentant les missions de la PPIE, source Bercy

**La Politique Publique
d'Intelligence Economique
(PPIE)**

Les 4 volets de la nouvelle PPIE 2013

29 mai 2013
L'intelligence économique vise à collecter, analyser, diffuser et protéger l'information économique stratégique.

Outil d'aide à la décision, au profit de l'ensemble des acteurs économiques (entreprises, établissements de recherche, ministères, régions), elle se décline en plusieurs axes :

- un volet pédagogique, permettant de sensibiliser les acteurs concernés sur les objectifs et les méthodes de l'intelligence économique ;
- un volet anticipation et accompagnement des évolutions, notamment par la veille stratégique, afin de permettre à ces acteurs de prendre les meilleures décisions ;
- un volet sécurité économique, à travers la prévention des risques, notamment immatériels (savoir-faire, réputation, etc.) ;
- un volet travail d'influence de long terme sur l'environnement économique, comme par exemple les régulations internationales de toutes natures, techniques ou de gouvernance, afin de créer un environnement favorable aux orientations choisies.

4 juin 2013

Service de coordination à l'intelligence économique

Ministère de l'Économie, du Développement et des Entreprises
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Il existe donc bien des partenariats au sein de la politique publique d'intelligence économique, ils sont chapeautés par au moins un ministère, voire plusieurs.

Conclusion du chapitre 3

Le foisonnement des acteurs de l'intelligence et de la sécurité économiques peut être considéré de façon positive. Il témoigne alors de l'intérêt et de la prise de conscience du caractère stratégique de ce secteur. On peut néanmoins adopter une vision moins optimiste et se demander si cet éparpillement n'est pas vecteur d'impuissance. Comment coordonner tous ces acteurs, si différents par leur nature, par leur envergure ou leur domaine de compétence ? Quelle est la ligne directrice capable de tous les fédérer, quelle que soit leur échelle d'action ? À quoi mène réellement leur action ? Les questions sont nombreuses : qui lit les excellentes recommandations du CESIN publiées dans les différents articles ou leur rapport *État de la menace liée au numérique*, à part quelques professionnels passionnés ? Sont-elles entendues et appliquées ? On peut se poser la même question à propos des rapports parlementaires de qualité concernant les enjeux de la blockchain ou de l'extraterritorialité du droit américain. Autrement dit la multitude n'est-elle pas un vecteur de gabegie et de relatif immobilisme ?

En fait les réseaux de l'intelligence et de la sécurité économiques se sont tellement développés qu'ils gagneraient à être simplifiés¹, et gagner ainsi en cohérence et donc en efficacité. Si les intentions sont bonnes, elles ne suffisent pas mais sont porteuses d'espoirs.

Conclusion de la Première partie

Cette première partie a explicité le lien consubstantiel entre intelligence et sécurité économiques, la seconde s'autonomise de la première de façon tardive. Elle a aussi montré la validité de la démarche choisie qui lie sécurité économique et géopolitique bien plus que les différentes analyses déjà publiées ne l'avaient déjà réalisé. Elle est revenue sur la complexité des interactions qui se nouent dans l'écheveau de la sécurité économique, complexité qui accrédite la démarche choisie ici d'envisager son spectre large pour mieux en dégager les enjeux et être capable d'en trouver une forme de cohérence.

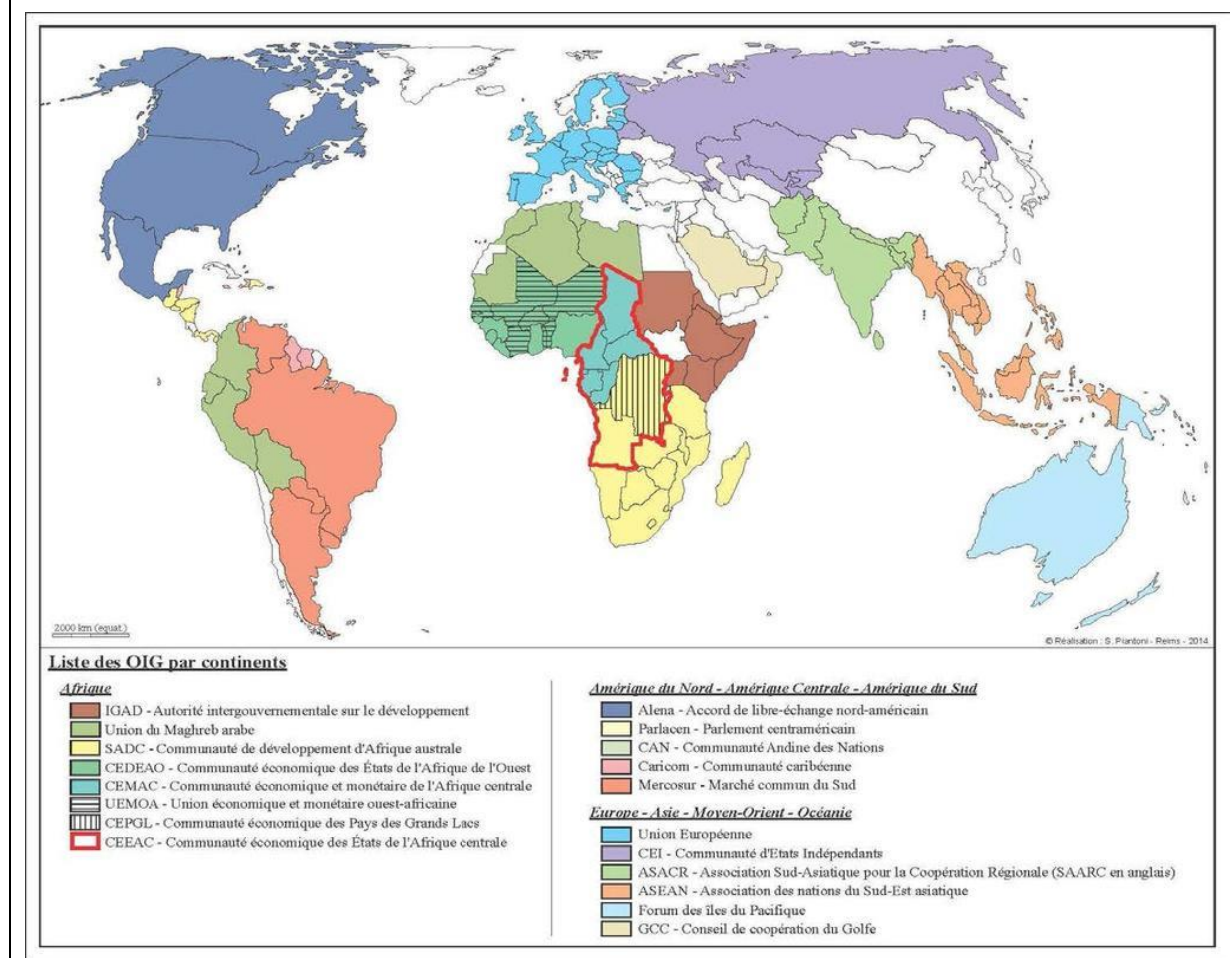
De cette première partie on peut comprendre que le retard français est à nuancer. Les pays anglo-saxons sont certes en avance sur les pratiques françaises – les raisons culturelles et géopolitiques sont ici prégnantes – mais la France a moins à rougir aujourd'hui si on compare sa situation à l'échelle européenne ou à l'échelle mondiale. Cela n'est pas pour autant un satisfecit. Le débat ne se situe en fait pas au niveau d'une avance ou d'un retard mais bien plutôt à celui des enjeux, ce que l'on a à perdre ou à gagner. Un nouveau « grand jeu » se met en place sous nos yeux, celui de la guerre économique qui sous-tend des relations géopolitiques de plus en plus tendues.

La carte² de la figure 33 ci-après montre bien un monde fracturé en bloc économiques et commerciaux dont les rapports ne relèvent pas toujours du « doux commerce ». Ainsi de part et d'autre de l'Atlantique Nord l'Union européenne et l'ALENA (Alliance de Libre-échange de l'Amérique du Nord), aujourd'hui AEUMC (Alliance Etats-Unis Mexique, Canada) se font face, mais la Chine peine à structurer autour d'elle une vaste alliance commerciale. La mise en sommeil par Donald Trump du traité transpacifique signé par les Etats-Unis sous Obama est peut-être une opportunité pour Pékin de fédérer un bloc commercial. Peu d'États n'appartiennent pas à une alliance commerciale. Connaître les cartes est précieux pour les décideurs politiques et économiques.

¹. C'est aussi la conclusion à laquelle parvient Olivier CHARDAVOINE, *La politique publique d'intelligence économique*, op. cit., p.276.

². Source MESSE MBEGA, Christian. *La Communauté économique des États d'Afrique centrale : quelle politique de sécurité pour une organisation régionale à vocation économique*, thèse de géographie soutenue en décembre 2015, URCA, p.21

Figure 23 Carte mondiale des alliances économiques et régionales



Les participants doivent s'accepter tels qu'ils sont, des puissances qui s'affirment comme telles en pesant sur la gestion des affaires mondiales d'une manière ou d'une autre (*soft*, *hard* ou *smart power*). La sécurité économique a pour sens profond de préserver une situation économique et sociale assez favorable en préservant les emplois et donc la cohésion sociale. Le retour des politiques de puissance s'arrête aux frontières de l'Europe, car elle se refuse de se penser comme telle. La démission idéologique des élites politiques européennes conduit à l'impossibilité de l'élaboration d'une doctrine cohérente de sécurité commune qui seule peut préparer l'avenir et conserver une certaine forme d'indépendance. Mais quelle indépendance, pour quoi, dans quel but ? Les trop nombreux acteurs de l'intelligence et de la sécurité économique en France rendent impossible une politique claire, cohérente et organisée car ils brouillent la vision que l'on peut avoir de la sécurité économique.

Il convient d'analyser les chemins enchevêtrés de la sécurité économique.

Deuxième partie

Les vecteurs de la sécurité économique

« Dans les temps de tromperie universelle, dire la vérité devient un acte révolutionnaire. »

Aldous Huxley, 1984, 1948

Introduction à la deuxième partie

Les chemins de la sécurité économique peuvent être détournés et tortueux. Ils n'en sont pas moins vitaux pour un État. Ils sont nombreux mais convergents pour amener au même point, la préservation de sa souveraineté.

Après avoir envisager le cadre général dans lequel s'insère une sécurité économique bien comprise, il convient d'en envisager les principales caractéristiques. La deuxième partie s'ouvre sur le visage le plus traditionnel de la sécurité économique telles la sûreté des locaux et la sécurisation des approvisionnements, avant d'envisager les éléments plus novateurs comme l'influence et le monde numérique dont la montée en puissance a métamorphosé le monde du XXI^{ème} siècle. Il est aussi nécessaire d'analyser la place nouvelle et insoupçonnée prise par le droit dans la sphère économique et géopolitique

Chapitre 1 : Les éléments traditionnels de la sécurité économique

« On mesure moins les capacités défensives d'une cité à l'épaisseur de ses remparts qu'à la volonté de ses habitants de la défendre »
Thucydide, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, IV^{ème} siècle avant JC

Introduction au chapitre 1

L'analyse des différentes formes revêtues par la sécurité économique commence très logiquement pas ses aspects les plus conventionnels et les plus attendus. Cette forme de sécurité économique est la plus couramment envisagée, elle ne doit cependant pas l'enfermer dans ce périmètre trop étroit pour que puisse se déployer pleinement une analyse de la sécurité économique dans sa globalité et sa complexité. La sécurité économique recouvre la protection du patrimoine économique, qu'il soit matériel ou immatériel.

Au commencement est la sûreté matérielle et tout d'abord celle des bâtiments, de tout ce qu'ils contiennent, y compris le matériel informatique qui ouvre sur le monde numérique

1.1 La sécurité est multiforme et d'abord matérielle

La sûreté est un élément important de la sécurité économique. Elle n'est pourtant une simple affaire de gardiennage.

Figure 24 Les règles de base de la sécurité économique

- La sécurité des bâtiments
- Accueil sécurisé des visiteurs
- La sensibilisation du personnel aux règles de sécurité de toute nature
- La gestion et/ou la destruction des archives et déchets
- La protection des savoir et savoir-faire
- La protection numérique sous toutes ses formes

Le document ci-dessus fait le récapitulatif des principales règles de base de la sécurité économique.

1.11 La protection bâtementaire : une forme première de la sécurité

Il s'agit de se protéger de toutes les formes d'intrusions qu'une barrière physique (porte blindée, chambre forte...) ne suffit plus à arrêter.

La sécurité économique est souvent rapidement associée, voire réduite, à son aspect de sécurité physique des locaux. C'est à l'évidence un élément important car toute structure doit se garder des différentes formes possibles d'intrusion. Elle doit se protéger, de façon plus générale, de toutes les formes d'espionnage. L'espionnage économique est une réalité

qu'aucune entreprise ou administration ne peut négliger. Ainsi, Gwendal Chevalier¹ estime que la sécurité des locaux est « *la première des protections* » pour se garder de toute « *intrusion consentie* », une forme courante de l'espionnage économique car trop souvent des extérieurs à l'entreprise ou à l'administration peuvent déambuler sans contrôle. Ces « *intrusions consenties* » peuvent être l'occasion de copies sur clés usb, de prise d'images, ou de repérage pour ensuite organiser un cambriolage des locaux. Il faut, pour prévenir ce risque, mettre en place une stratégie de protection des bâtiments et des protocoles de sécurité à respecter au quotidien.

La gestion du facteur humain est essentielle. Elle passe par une sensibilisation des personnels aux multiples risques. La confidentialité doit être de mise. Il faut avoir les bons gestes avec son poste de travail. Les smartphones sont autant de brèches dans le système de sécurité de l'entreprise ou de l'administration. Les courriels personnels peuvent infecter tout le réseau informatique de la structure. Les risques se situent aussi largement au niveau des personnes employées de façon temporaire – les stagiaires ou les personnes n'ayant qu'une mission temporaire – car leur fidélité ne va pas de soi.

Les autres modes de protection sont nombreux. Si le système de badge d'accès est généralement insuffisamment utilisé, la vidéosurveillance l'est davantage. Le contrôle des papiers est aussi une pratique importante, détruire certains documents est une garantie de la conservation des secrets.

Jacky Sicard² recommande³ la mise en place d'un plan de contre-intrusion qui diminue les risques d'intrusion en les dissuadant.

La sécurité économique commence donc au niveau de la sûreté mais ne s'y cantonne pas. La géopolitique s'invite aussi dans cette sphère quand un (e) stagiaire chinois (e) copie les secrets de l'entreprise sur une clé USB...

1.12 La protection des savoirs et du savoir-faire est une autre forme de la sécurité

En France, il existe un dispositif de Protection du potentiel scientifique et technique (PPST) qui vise à protéger les savoirs et savoir-faire des entreprises au niveau matériel comme immatériel. La DIRRECTE accompagne les entreprises dans ces démarches sensibles.

Le dépôt de brevet est aussi un moyen de préserver les savoirs et le savoir-faire.

1.13 La sécurité numérique est une forme plus élaborée de la sécurité

La sphère numérique prend une importance grandissante depuis le début du XXI^{ème} siècle. La sécurité numérique s'impose désormais comme une nécessité absolue pour les

¹. Gwendal Chevalier travaille au Ministère de l'Intérieur, la DGSI

². Jacky Sicard est colonel dans la réserve citoyenne de la gendarmerie de la région Charente-Poitou, aujourd'hui intégrée à la grande Aquitaine.

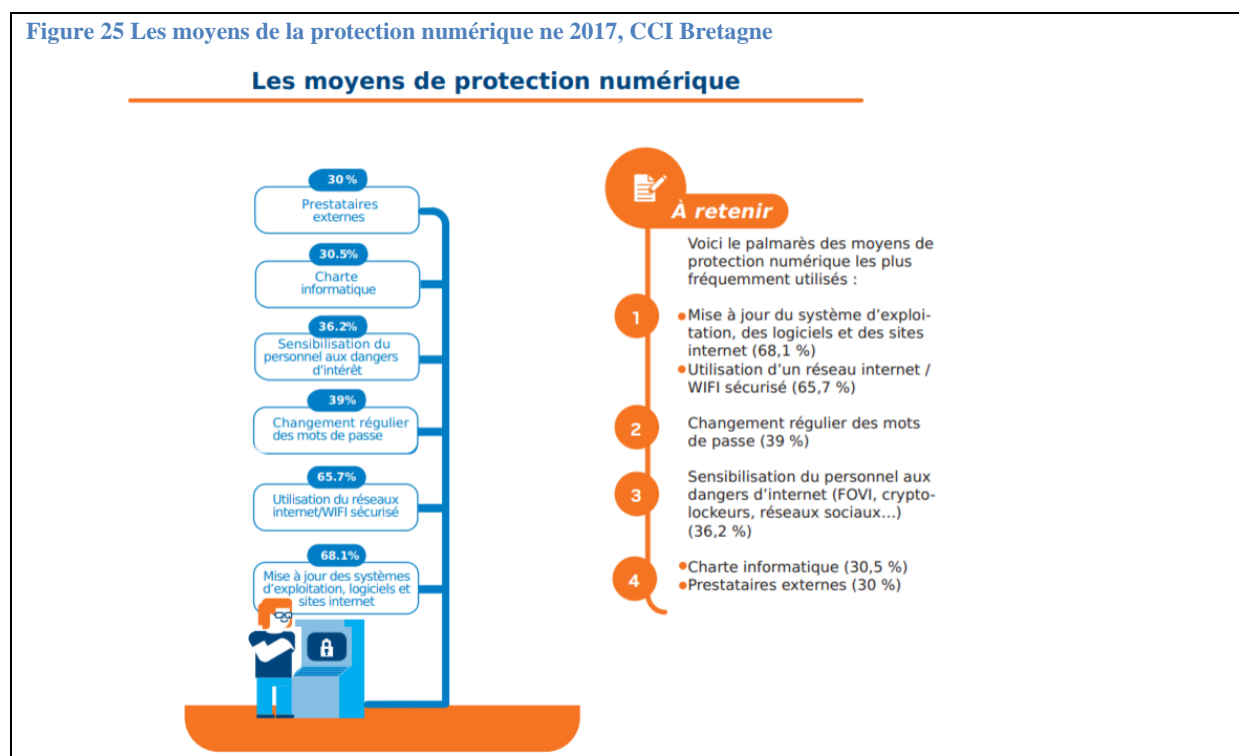
³. SICARD, Jacky. « La sécurité physique des locaux et des matériels », in MOINET, Nicolas. *La boîte à outils de la sécurité économique*, Dunod, 2015, pp.32-35.

entreprises et les administrations. Les informations les plus précieuses sont en générale accessibles par voie informatique...

1.131 La sécurité numérique commence par la protection des données

La prise de conscience de risques liés à la protection des données est une réalité qui prend de l'ampleur avec l'instauration du RGPD (Règlement général de la protection des données).

La chambre de commerce et d'industrie de Bretagne publie une enquête en 2017 sur les pratiques de veille et d'intelligence économique bretonne. L'un des enseignements est que désormais 60 % des entreprises accordent une « importance significative » à la veille comme à la protection de l'information, c'est une nouveauté depuis la première enquête menée en 2001. Cela témoigne d'une prise de conscience de la nécessité de protéger l'information. Le document¹ ci-dessous en précise les modalités :



Ce « baromètre d'intelligence économique » permet de mesurer les pratiques et leurs évolutions. À l'évidence, de significatifs efforts ont porté sur la formation du personnel, la sensibilisation aux risques numériques. Beaucoup reste à faire, un geste aussi simple que la modification du mot de passe n'est pas systématique.

La Chambre de commerce et d'industrie de Bretagne a élaboré un questionnaire dans le cadre d'une étude « Entreprise et Intelligence économique » auquel 200 entreprises ont répondu. Plus de la moitié des répondants (52%) affirment avoir une démarche de protection des informations sensibles, mais un peu moins de la moitié ne l'avaient pas encore fait souvent

¹ Source : CCI Bretagne : file:///C:/Users/pleia/Downloads/infographie_enquete_2015.pdf

par manque de ressource (44% des cas). Mais seules 21% n'en percevaient pas l'intérêt. Cette étude montre aussi que la sensibilisation du personnel est le moyen privilégié pour protéger les informations (60% des réponses), une attention particulière est portée à la gestion et la destruction des déchets (52%) et à la gestion des visiteurs (40%).

De nombreuses entreprises ont pris la précaution de changer régulièrement de mot de passe (pour 44 % d'entre elles) et faire régulièrement des mises à jour des OS (69 %).

1.132 La cryptographie, un moyen de sécuriser les données

La sécurité économique repose aussi sur une maîtrise de la sécurisation des données numériques. Les principes de base de la sécurité numérique reposent sur l'utilisation de mots de passe et le cloisonnement. L'usage très important des smartphones, généralement peu protégés, est devenu un risque réel pour les entreprises et administrations, car le cloisonnement est faible entre les activités professionnelles et personnelles. La protection des données est aussi mise à mal par le vol des ordinateurs et smartphones souvent opérés lors des déplacements (transports en commun, aéroports, hôtels, restaurants...). Ainsi, plus de 33 000 ordinateurs sont volés chaque année dans le seul aéroport de Roissy.

Le vol de données peut s'opérer sans qu'un ordinateur ou un smartphone ne soit subtilisé, grâce à une clé USB lors d'une absence momentanée du propriétaire, ou par le démarrage à distance de la machine. Ces terminaux sont généralement insuffisamment protégés, la cryptographie mise en place ne permet pas de protection réellement efficace. Elle est donc à renforcer.

1.133 Des risques diffus liés à la sphère numérique

Ils sont liés à l'utilisation croissante des smartphones mal protégés. Le téléchargement d'une fausse application peut suffire à entrer dans le réseau. Le cloisonnement est un impératif pour que les entreprises et administrations se gardent d'une possibilité d'espionnage.

L'usage croissant des réseaux sociaux ouvre une autre faille dans la protection du système informatique. Une récente affaire d'espionnage économique via le réseau social professionnel LinkedIn a défrayé la chronique. Les profils Facebook des collaborateurs sont utilisés pour trouver des failles, comme « Copains d'avant » qui sert à mieux connaître la cible visée. Ces réseaux sociaux peuvent servir à tracer l'organigramme d'une entreprise ou d'une administration, de connaître la vie des personnes qui y travaillent, leurs absences, leurs déplacements, le poste précis occupé voire le projet qui les occupe.

La sécurité numérique s'impose aussi du fait du nombre croissant de cyberattaques. Celles-ci obligent à prendre en considération cette nouvelle forme de vulnérabilité et d'y remédier en définissant une politique interne de sécurité des systèmes informatiques (PSSI) qui implique une formation du personnel et son adhésion aux protocoles définis et mis en place. Les objectifs sont de diminuer de façon significative ce que les informaticiens nomment les « accidents » et d'en limiter le plus possible les conséquences. La sécurisation informatique d'une entreprise en augmente mécaniquement la valeur car elle apparaît plus sûre.

Il n'en demeure pas moins que les PME/ETI peinent davantage à mettre en œuvre ces mesures de sécurité que les grandes entreprises et les administrations importantes bien que ce soit une nécessité pour tous. Les failles de sécurité sont bien davantage humaines que techniques.

1.134 Enquêtes sur le terrain : trois exemples de sécurité appliqué en entreprise

Kuka, Augsburg

Le niveau de sensibilisation du personnel est très différent selon la filière d'activité et la région. Ainsi dans l'entretien accordé Aude Westeel¹, explique que les mesures de sécurité sont appliquées de façon très drastique, en l'occurrence la DS GVO (*Europäische Datenschutz-Grundverordnung*) qui est entrée en vigueur le 26 mai 2016 et transposée en droit allemand depuis le 27 avril 2017. Le personnel bénéficie à cet égard de formations régulières à caractère obligatoire. Elle déclare « *On est formé sur les informations que l'on a le droit de communiquer à l'extérieur, avec nos partenaires, en interne et via quels media. On distingue les données personnelles (nom, prénom, date de naissance), des données personnelles indirectes (on définit une personne de façon non équivoque sans pour autant la nommer), des données sensibles (données patients, relevé de compte, sexe, orientation politique, religion) et on est sensibilisé aux risques auxquels nous sommes soumis via les réseaux sociaux. C'est donc une formation générale qui concerne autant les données propres à l'entreprise que les données personnelles que nous devons protéger dans le cadre de notre vie privée.* »

Les postes de travail sont verrouillés, les mots de passe régulièrement changés, les documents papier détruits, un code de conduite a été défini pour les déplacements et la protection de l'ordinateur portable.

Madame Aude Westeel explique que ces mesures n'ont pas de caractère exceptionnel dans la région où elle travaille. Elles sont peut-être un peu plus poussées du fait du secteur où s'est spécialisé Kuka : les robots industriels.

Orange, Rennes

Monsieur Jean-Baptiste Loisel², explique que les procédures internes au site rennais d'Orange sont drastiques. Elles le sont en raison du domaine d'activité de l'entreprise, mais aussi en raison des clients de l'entreprise le monde de la défense. Les locaux sont hautement sécurisés, il faut des accréditations spécifiques pour accéder à certaines parties des bâtiments, les documents papiers sont systématiquement détruits, les postes de travail sont verrouillés, une procédure de sécurisation numérique est très poussée. Les diagnostics sécurité sont très fréquents, la sécurité est étudiée pour que rien ne soit laissé au hasard.

ADEO, Villeneuve d'Ascq

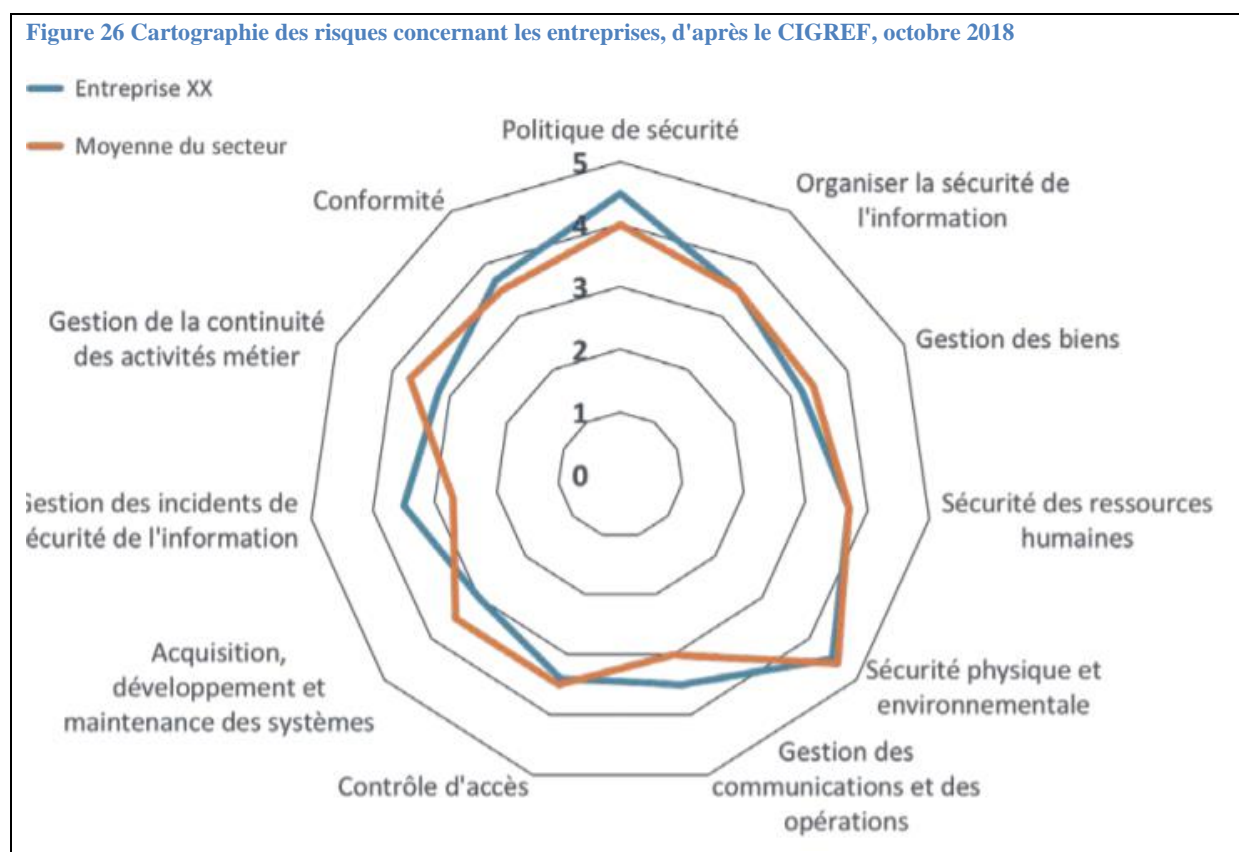
¹. Aude Westeel est Product Owner Communication R&D Platform Tools – Communication & Safety pour l'entreprise Kuka (Augsburg, Allemagne), entretien accordé le 26 août 2019

². M. Loisel est responsable des services informatiques (SI) pour Orange, entretien accordé le 16 juillet 2019

Monsieur Nicolas Descamps¹, lors de l'entretien accordé, affirme clairement que « *la sécurité est un métier* ». L'entreprise ADEO (maison-mère de Leroy-Merlin) a mis en place un protocole de sécurité assez rigoureux, et M. Descamps estime que la prise de conscience globale date de 2011-2012 en raison d'un contexte général de moins en moins serein, mais aussi du changement de dimension des menaces avec le *cloud computing* (stockage des données numériques sur des serveurs extérieurs). Le monde a beaucoup changé, les entreprises doivent s'y adapter, surtout pour ADEO qui travaille à l'international en Asie, en Amérique latine, en république sud-africaine, en Chine ou en Russie. Les risques géopolitiques doivent être nécessairement pris en compte.

Son entreprise effectue des diagnostics de sécurité tous les ans, des questionnaires d'autoévaluation sont utilisés à cette occasion (plus de 200 questions), et un monitoring structurel pour détecter les « signaux faibles » et mettre en place une prophylaxie. ADEO, qui emploie plus de 100 000 salariés, n'appartient pas à la catégorie des organisations d'importance vitale (OIV), elle n'est donc pas accompagnée par les services publics, mais des plaintes sont régulièrement déposées auprès de la gendarmerie.

En conclusion de cette analyse des principaux risques auxquelles sont soumis entreprises et administrations, on peut reprendre le document ci-dessous qui résume la cartographie des risques² :



¹. M. Nicolas Descamps est Data Protection Officer (DPO) pour ADEO, l'entretien a été accordé le 24 mai 2019

². Source : CIGREF, <https://www.cigref.fr/wp/wp-content/uploads/2018/10/Cigref-Rapport-Cybersecurite-Visualiser-Comprendre-Decider-Octobre-2018.pdf>

Guillaume Poupard directeur général l'ANSSI déclare dans le rapport d'activité de 2017 : « *le développement du numérique s'accompagne désormais du développement concomitant de la menace numérique. Dans un tel contexte, il est plus que jamais utile de rappeler le rôle essentiel que les responsables politiques et économiques ont à jouer pour penser la sécurité à la lumière des enjeux économiques, stratégiques ou encore d'image qui sont les leur* ». Ce document sous forme radar cartographie les risques car il faut les identifier et les analyser au préalable avant de pouvoir y remédier. La sécurité au niveau des ressources humaines, des biens y compris le contrôle des accès reste insuffisamment développée. Le niveau de sécurisation de l'information reste faible, de façon inquiétante. La sensibilisation menée est une évolution qui va dans le bon sens, les progrès existent, mais beaucoup reste encore à faire en termes de sécurité économique malgré l'importance des enjeux économiques et géopolitiques.

1.2 L'espionnage économique est au cœur de la sécurité économique

L'espionnage économique est une pratique déjà très ancienne – comme vu dans la première partie – mais il a pris une ampleur nouvelle de façon contemporaine. Les moyens numériques ont décuplé les possibilités de l'espionnage à caractère économique. Il est une menace grandissante pesant sur les acteurs économiques.

1.21 De l'espionnage à l'espionnage économique

Si l'espionnage économique est presque aussi vieux que l'humanité, il est particulièrement développé par les deux supergrands. Avec la fin de la guerre froide, les États-Unis convertissent leur appareil de renseignement jusque-là dévolu à l'affaiblissement du rival soviétique, à l'espionnage économique ; or leurs ressources dans ce domaine sont immenses. Leur effort dans ce domaine est croissant : « *La guerre contre le djihadisme est le parfait alibi pour projeter la puissance américaine dans le monde et s'immiscer dans les affaires économiques des alliés de Washington. C'est elle que l'Amérique invoque pour justifier l'espionnage, au milieu des années 2000, des services informatiques du réseau Swift, qui régit l'ensemble des données bancaires européennes, donc des transactions financières du Vieux continent. C'est également au nom de la lutte contre les fous d'Allah que les Américains déploient leur système de surveillance globale piloté par la NSA* »¹. Les États-Unis sont un acteur très important de l'espionnage économique, ils n'hésitent pas à espionner économiquement leurs alliés géopolitiques, d'autant plus qu'ils ont les moyens de la faire. Il n'existe aucune déontologie dans ce domaine.

Les États-Unis ont soin de se prémunir de l'espionnage économique grâce à de multiples lois, notamment l'*Economic security act*, l'*Economic espionage act* et l'*Industrial espionage act*, lois votées en 1996 en même temps que les lois d'embargo. Il s'agit de préserver les intérêts économiques et stratégiques des États-Unis, en protégeant par exemple le secret des affaires. L'attention américaine aux problématiques de l'espionnage économique pousse les autorités à développer une sensibilisation destinée aux acteurs économiques. Ainsi, l'administration de G.

¹. LAIDI, Ali. *Le droit : nouvelle arme de guerre économique. Comment les États-Unis déstabilisent les entreprises européennes*, Paris, Actes Sud, 2019, p.31-32.

W. Bush crée à la fin de l'année 2000 le *National Counter Intelligence Executive* (NCIX) qui « soutient toute l'infrastructure américaine de contre-intelligence. Les acteurs privés et publics y dialoguent, notamment pour affûter la sensibilisation des entreprises à l'espionnage économique »¹. C'est une vraie préoccupation des autorités américaines.

La collecte d'informations – et donc l'espionnage économique – est au cœur du dispositif d'intelligence économique mis en place par la Chine.

Le renseignement économique n'est légitime que lorsqu'il sert la raison d'État, dans ce cas *quid* de l'intérêt d'entreprises stratégiques au niveau économique (exemple : dans le domaine de l'énergie) ? « C'est sans doute face à ce dilemme qu'on est passé du renseignement économique, assuré par les services secrets, à une intelligence économique dont l'objet serait d'assurer la compétitivité et la protection des entreprises stratégiques, à travers des synergies publiques/privées plus ou moins transparentes »². La collecte d'information est une nécessité qui doit respecter une certaine forme d'éthique. Or, c'est insuffisamment le cas.

1.22 L'espionnage économique est une réalité

1.221 Il est une pratique déjà bien rôdée...

Il l'est bien évidemment au temps de la guerre froide comme le prouve la ressemblance entre l'avion supersonique Concorde et le Tupolev TU-144 surnommé « *Concordski* ». Cette pratique est peu étonnante entre ennemis géopolitiques et géoéconomiques. Elle l'est davantage entre alliés géopolitiques.

Nicolas Moinet rapporte que l'équipementier Michelin s'est fait subtiliser à plusieurs reprises les secrets de fabrication de pneus révolutionnaires. Les faits se sont passés lors d'un grand prix du Japon en 2005. « En quelques minutes, c'est une gomme et une structure uniques car capables de supporter des contraintes longitudinales que latérales pour une adhérence optimale qui ont été acquis frauduleusement, avec en prime un système anti-crevaisson dernier cri »³. Des années de recherche-développement coûteuses passent ainsi à la concurrence, malgré de drastiques mesures de sécurité (les pneus sont ainsi brûlés à la fin de chaque course) mises en place par la société. Celle-ci a eu soin de ne pas présenter ses vrais pneus basse-pression pour engins de déminage lors d'un salon Eurosatory. Une mesure judicieuse car des échantillons ont été illicitement prélevés par des concurrents malintentionnés.

Les révélations d'Edward Snowden ont dévoilé une face sombre du renseignement américain. Les agences de sécurité, telles la NSA (*National Security Agency*), pratiquent le renseignement économique, mais elles ne sont pas les seules. Les géants du web le font également, ce qui n'est pas moins choquant lorsque l'on connaît leur puissance et leur quasi-omniprésence. Google, avec Gmail et Android qui équipe plusieurs centaines de millions de smartphones est un incroyable collecteur de données, comme Facebook qui a près d'un milliard

¹. DELBECQUE, Éric GIQUEAUX, Frédéric. *Introduction à la sécurité économique. La guerre économique ou l'échiquier furtif...*, p.54.

². BULINGE, F. et LEPRI, C. « Le renseignement entre éthique et nécessité », *Sécurité et Stratégie*, 2010 HS1, p. 62, https://www.cairn.info/article_p.php?ID_ARTICLE=SESTR_HS1_0059.htm

³. MOINET, Nicolas. *Les sentiers de la guerre économique. L'école des nouveaux espions*, op. cit., pp..55.

d'utilisateurs, Amazon et ses centaines de millions de clients... La porosité entre ces offices est une réalité. Le *New York Times* révèle que Max Kelly, responsable de la sécurité de Facebook, a été débauché en 2010 par la NSA...

On apprend, avec les révélations Wikileaks, que Washington espionne spécifiquement le Japon, devenu un dangereux rival commercial, avec un programme « *Tokyo target* » visant 35 cibles. Les États-Unis espionnent aussi la France. C'est ainsi qu'Airbus perd un substantiel contrat avec l'Arabie saoudite (évalué à six milliards de dollars) au profit de Boeing grâce aux informations recueillies par les services secrets américains permettant à la firme américaine de modifier avantageusement son offre¹. La réciproque existe aussi, ainsi un cadre d'Opel, appartenant à General Motors, part travailler, en 1993, pour Volkswagen emportant avec lui des documents officiels. Le scandale est tel qu'il remonte jusqu'aux deux exécutifs. Volkswagen verse 100 millions de dollars de dédommagement à General Motors et lui achète pour un milliard de dollars de pièces détachées rapporte le journaliste Bruno Godard.

L'espionnage économique est une réalité dérangeante entre partenaires européens. Ainsi, le français Autolib a été espionné par des techniciens allemands de P3 Group, firme sur le point de commercialiser une voiture entièrement électrique.

L'espionnage économique est structurellement utilisé par les puissances émergentes pour combler le gap technologique à moindre frais. En 2007, l'équipementier français Valeo a surpris sa jeune stagiaire chinoise Lili à copier sur les disques durs de six ordinateurs, les informations stratégiques de l'entreprise. La même année Michelin est aussi victime d'un employé indélicat. On peut ici multiplier les exemples d'espionnage économique qui prouvent sa réalité, tant au niveau des entreprises qu'à celui des États, tant entre ennemis, qu'entre alliés et même partenaires.

L'espionnage économique prend une toute autre ampleur pour de multiples raisons. « *Les liens entre agences de sécurité et les sociétés du Web seraient même plus proches qu'on pourrait le penser* » affirment ainsi Sarah Belouezzane et Cécile Ducourtieux (*Les Échos*, le 25 juin 2013). Les géants du Web sont une source stratégique d'informations, tant les internautes sont prêts à leur livrer nombre de leurs habitudes et secrets ; bref des informations confidentielles, parfois précieuses, tant sur leur vie privée que sur leur vie professionnelle. Une « *mine d'or* » pour le renseignement y compris économique.

Les réseaux sociaux sont aussi un nouveau vecteur de l'espionnage économique.

Encadré 49 L'espionnage économique mené par la Chine en France

« Une entreprise d'espionnage hors norme menée par la Chine en France. Mission : piller massivement des données sensibles au cœur même de l'État et des fleurons de notre patrimoine économique. Selon nos informations, les agents de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) et leurs homologues de la sécurité extérieure (DGSE) ont collecté au terme de longs mois de travail assez d'informations pour établir que pas moins de 4 000 cadres et employés, de la fonction publiques, collaborateurs d'entreprises stratégiques et acteurs de cercles

¹. GODARD, Bruno. « Espionnage industriel, les affaires qui ont fait trembler l'économie », *Capital*, le 16 novembre 2015, <https://www.capital.fr/economie-politique/espionnage-industriel-les-affaires-qui-ont-fait-trembler-l-economie-1074640>

d'influences ont été « approchés » via les réseaux sociaux professionnels, en particulier LinkedIn, mais aussi dans une moindre mesure Viadeo. (...) pour hameçonner des proies détentrices de renseignements, captation d'informations potentiellement stratégiques dans la guerre souterraine que mène la Chine contre ses rivaux économiques mondiaux » Christophe Cornevin et Jean Chichizola, « Espionnage comment la Chine pille la France au cœur de l'État et de son patrimoine économique, *Le Figaro*, le 23 octobre 2018

Les cibles sont contactées à l'aide de faux profils professionnels disponibles sur ces mêmes réseaux sociaux, puis elles se voient proposer de l'argent en échange de « rapports » ou elles sont compromises (photos, traces de versements financiers...) et deviennent des agents au service des intérêts chinois. Il s'agit ni plus ni moins de ce que les services de renseignement français nomment une « opération d'envergure » menée à l'échelle institutionnelle par le Ministère de la Sécurité d'État (MSE) qu'ils perçoivent comme une menace inédite contre les « intérêts nationaux ». Les stratégies déployées sont assez élaborées : faux profils professionnels, sociétés écran, invitation à des séminaires en Chine ... Ces pratiques sont à prendre d'autant plus au sérieux que le réseau LinkedIn compte plus de 575 millions de membres répartis dans plus de 200 pays, et il est évident que la France n'est pas la seule cible du MSE. D'autres pays occidentaux, européens (Allemagne, Royaume Uni...) ou non (États-Unis) en sont aussi les victimes. Au moins 10 000 personnes auraient déjà été « approchées » d'une façon assez similaire, les services de contre-espionnage allemand (BfV, *Bundesamt für Verfassungsschutz*) dénonce une « vaste tentative d'infiltration des milieux parlementaires, ministériels et administratifs »¹. Le monde en réseau est très vulnérable. C'est une illustration de la « menace numérique » évoquée, précédemment, par Guillaume Poupard. Le monde numérique est devenu un champ de bataille où s'expriment les rivalités géopolitiques.

Il ne s'agit pas ici pour les autorités chinoises de collecter des données grâce à l'espionnage économique, les brevets sont aussi recherchés. Un diplomate résidant à Stockholm de déclarer « *l'espionnage vigoureux de l'économie chinoise n'est pas agréable pour un petit nombre de gens qui pensent que le progrès si rapide de la Chine dépend sans aucun doute de moyens injustifiés comme le vol de technologies occidentales* ». Cet espionnage économique est une pratique de la guerre économique très âpre que livre Pékin. La sécurité économique commande de la prendre en compte et d'y faire face.

Le durcissement des relations économiques et commerciales internationales se traduit par une recrudescence de l'espionnage économique. Le rapport d'activité pour 2017 de la Délégation parlementaire au renseignement présenté le 12 avril 2018 évoque à ce titre une « *intensification de la prédation économique* » (p.43).

« Dans un contexte de compétition économique mondiale exacerbée, nos entreprises sont en effet confrontées à des menaces de plus en plus nombreuses qui, au-delà du risque individuel, mettent en péril la pérennité du patrimoine économique national. L'ensemble des acteurs entendus par la délégation au cours de ses travaux s'accordent sur la persistance, voire l'intensification, d'un espionnage économique agressif, orienté vers la captation d'informations et de données stratégiques » (p.43).

¹. CORNEVIN, Christophe et CHICHIZOLA, Jean. « Dès 2015, au Royaume Uni, le MI-5 tire la sonnette d'alarme », *Le Figaro*, le 23 octobre 2018

Il est significatif que la délégation parlementaire française au renseignement s'émeuve de la recrudescence de l'espionnage économique. Celui-ci fait clairement partie du champ d'action du renseignement français, même si depuis les attentats de 2015 la priorité a été donnée à l'endiguement du terrorisme. L'intérêt géopolitique de la lutte cette forme d'espionnage a été compris au plus haut degré de l'État.

Les menaces sont bien prendre en compte, l'espionnage économique dont sont victimes les acteurs économiques est un facteur fort de déstabilisation.

L'information est la pierre angulaire du renseignement économique et l'espionnage économique peut relever d'une véritable politique d'État. Le Japon a basé sa renaissance économique des années 1950-1960 sur une « collecte » d'informations, organisée par le JETRO, qui lui a permis de faire de substantielles économies en recherche-développement avec l'attitude bienveillante des États-Unis engagés dans la guerre froide. L'administration américaine encourage, elle aussi, l'espionnage économique dans les secteurs sensibles. La firme Airbus en a été victime à plusieurs reprises comme le précise la note de la DGSI, datée du 12 avril 2018 : « *Airbus fait actuellement l'objet d'audits de conformité en matière de lutte contre la corruption. C'est dans ce cadre qu'interviennent en son sein des cabinets d'avocats américains (qui) disposent, depuis 2015, d'un accès privilégié à des données stratégiques du groupe* ». Ainsi, « *les informations de toutes natures saisies auprès des cadres d'Airbus permettent de cartographier tous les intermédiaires et contacts du groupe, ainsi que ses axes de développement à l'international* ». La guerre économique entre Airbus et Boeing ne fait aucun doute, tous les coups semblent permis... Or l'aéronautique est un secteur hautement stratégique en termes d'emplois concernés et de vitalisation de certains territoires mais aussi de souveraineté technologique. C'est aussi un domaine d'activité qui incarne, par excellence, la puissance d'un État. Sécurité économique et géopolitique sont toujours intimement liées.

Cette note lève aussi le voile sur les implications de l'extraterritorialité de droit américain : « *l'extraterritorialité se traduit par une grande variété de lois et mécanismes juridiques conférant aux autorités américaines la capacité de soumettre des entreprises étrangères à leurs standards, mais également de capter leurs savoir-faire, d'entraver les efforts de développement des concurrents des entreprises étatsuniennes, de contrôler ou surveiller des sociétés étrangères gênantes ou convoitées, et ce faisant de générer des revenus financiers importants* ». C'est aussi ce que suggérait le rapport parlementaire Lellouche-Berger, comme il le faisait pour cet autre aspect dénoncé par les services de renseignements français : « *Plusieurs grands groupes français ont ainsi été ciblés par le ministère de la Justice américain ces dernières années (...) (Technip, Total, Alstom, Alcatel, BNP Paribas, Crédit agricole, Société générale). Les opérations d'acquisition ou de fusion ayant suivi, pour certains d'entre eux, pourraient être interprétées comme le fruit de manœuvres de déstabilisation et de fragilisation rendues possibles par la mise en œuvre de ces dispositions légales.* » Le passage de l'administration Obama à celle de Trump n'a rien changé à la politique offensive menée par Washington ; démocrates et républicains partagent à cet égard une communauté de vue et de pratiques. La politique d'espionnage économique menée par les États-Unis se serait mène durcie depuis 2017. Elle est une menace pour les fleurons industriels stratégiques français et européens.

En Chine, environ 200 000 agents travaillent pour le MSE et visent certains domaines jugés stratégiques : « *le pillage des talents et des données stratégiques se concentre principalement sur les domaines de la santé, de l'informatique, de l'énergie nucléaire, des nanotechnologies et des télécommunications* »¹. La DGSI et la DGSE rédigent une note d'alerte à ce propos, elles qualifient d' « *opération d'espionnage à grande échelle représente une menace majeure pour la souveraineté de l'État et met en péril le patrimoine économique de la France* ». Le même constat est fait par les services de renseignement américain et allemand, ils incriminent des « *efforts super-agressifs* » et des « *tentatives d'infiltration des milieux parlementaires, ministériels et administratifs* » menés par les services chinois. L'espionnage économique est au service du dessein géopolitique d'affirmation de puissance, sur un mo défensif pour les États-Unis – conserver la position géopolitique acquise – et offensif pour la Chine – acquérir une nouvelle dimension géopolitique – mais dans tous les cas Français et Européens en font les frais. Il est largement temps de s'en émouvoir. Comme il l'est de définir à l'échelle européenne un intérêt minimal commun pour lutter contre cet espionnage économique, d'origine extra-communautaire, dont les Européens sont victimes.

En fait, l'espionnage économique atteint un niveau critique, ce qui rend encore plus nécessaire la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de sécurité économique pour protéger le patrimoine économique et industriel français et européen.

L'espionnage économique a un coût que la *Communications Fraud Control Association*, évalue, pour les seules entreprises françaises, à 46 milliards d'euros en 2013.

L'espionnage économique coûte cher aux entreprises comme à la collectivité. Patrick Calvar (ancien directeur de la DGSI et de la DGSE) déclare devant l'Assemblée nationale « *La cybercriminalité représente un danger majeur, dans tous les secteurs, dont l'espionnage et l'intelligence économiques. Il n'est pas certain que le vrai bilan ait été fait des dégâts déjà commis car de nombreuses entreprises ne souhaitent pas une contre-publicité de cet ordre* »². Faute d'une analyse exhaustive des conséquences de l'espionnage économique, la mesure est mal prise. On ne connaît que quelques scandales, souvent révélés par la presse économique, comme le vol de données concernant le sous-marin français Scorpène lors du contrat de vente avec l'Inde en 2016. C'est le journal *The Australian* qui révèle l'affaire alors que Canberra négocie l'achat de Scorpène à DCNS. Quelques 22 400 pages de données sensibles ont été subtilisées, cela concerne des documents datant de 2011. Est-ce le fait d'un membre des renseignements français, comme cela a parfois été évoqué ? Est-ce une manœuvre d'un concurrent de DCNS échaudé par les multiples contrats remportés par la firme française et qui espérait mettre un terme aux négociations avec l'Australie ? Il est vrai que les pays asiatiques et d'Océanie opèrent un réarmement dans le cadre d'une émergence chinoise que les voisins ne perçoivent pas comme « pacifique ».

La connaissance des données des produits des concurrents commerciaux est un atout dans la guerre économique et permet, à l'évidence, de remporter des contrats. Le vol de brevets

¹. KAHN, Alexandre, " La guerre économique souterraine vue par les Chinois : des services de renseignements aux pratiques innovantes et agressives », *Portail de l'IE*, 24 octobre 2018

². DRIF, Anne. « Espionnage économique, le grand tabou français », *Les Échos*, Le 27 juin 2018

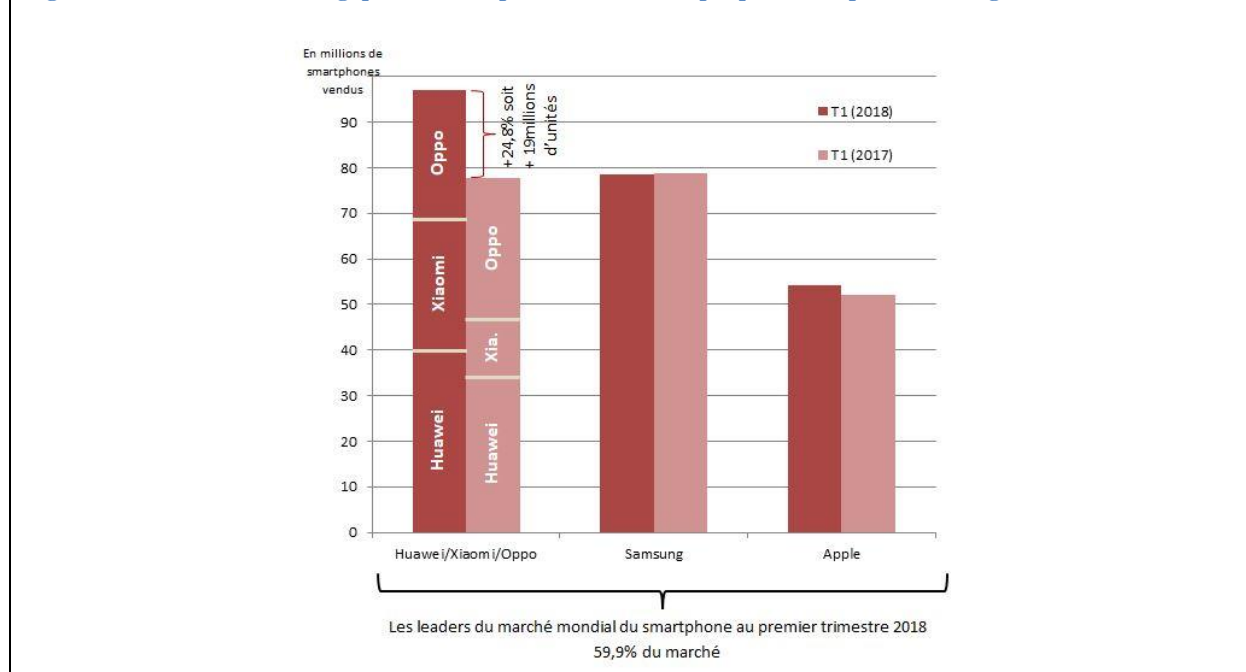
peut conduire à la disparition de sociétés et donc au licenciement du personnel. Aux États-Unis, le pillage des brevets par Pékin coûterait près de 900 000 emplois évalue la Commission du commerce international en 2011. Un coût qui est loin d'être négligeable. Ses répercussions ne sont pas seulement économiques, mais aussi sociales, territoriale et géopolitiques. L'espionnage économique met en péril le patrimoine économique matériel et immatériel.

1.222 L'espionnage économique est au cœur des tensions géopolitiques

L'espionnage économique est un outil au service de la quête de puissance. Il est utilisé tout à la fois par les États et les entreprises qui en ont les moyens. Il est à ce titre un aspect, qu'on ne peut négliger, des rapports de force économique.

Le bras de fer entre l'administration américaine et l'équipementier chinois de télécommunication Huawei l'illustre très bien, il a pour cadre général la politique d'endiguement de la puissance chinoise par Washington qui veut préserver son leadership technologique au cœur de sa puissance géoéconomique et géopolitique. Cette firme est devenue un équipementier avec lequel il faut compter sur le marché mondial ; Huawei peut être considéré comme un « *champion national* » pour la Chine. Les smartphones chinois menacent les positions d'Apple déjà érodées par la concurrence du sud-coréen Samsung, et leur montée en puissance inquiète, d'autant que le marché des smartphones est sous tension car leur vente baisse en 2017, une première historique. Huawei est l'un des leaders technologiques pour le réseau 5G.

Figure 27 Les leaders technologiques de la téléphonie mobile (Graphique réalisé par Axelle Degans)



Le graphique ci-dessus montre que près de 60% du marché mondial des smartphones est dominé par quelques acteurs et l'américain n'en est plus le leader, et sa croissance est bien plus faible que celle de ses concurrents chinois. Huawei a déjà plus de 10% du marché mondial (la firme est particulièrement bien implantée en Asie et en Afrique et gagne des parts

significatives de marché en Occident) et sa croissance sur l'année s'élève à 18.3% contre 4% pour Apple.

Le marché européen, l'un des plus intéressants du monde, est de plus en plus conquis par les équipementiers chinois. Leur stratégie est décrite par Raphael Balenieri « *Huawei a préparé le terrain. Arrivé il y a quinze ans en France, en vendant d'abord des équipements télécoms aux opérateurs, comme SFR, le géant de Shenzhen a ensuite réussi à s'installer sur le marché tricolore des smartphones, au prix d'énormes efforts de communication. C'est d'ailleurs à Paris qu'il avait lancé, en mars, son dernier téléphone, le P20. Depuis, 6 millions d'unités se sont écoulées à travers le monde, selon la société. Pour le troisième fabricant mondial de mobiles, c'est d'ailleurs clair comme de l'eau de roche si Oppo a décidé de choisir Paris pour son lancement européen, c'est tout simplement « pour copier Huawei »* plaisante un cadre du groupe »¹. Cette stratégie rappelle celle des constructeurs automobiles japonais dans les années 1970-1980 qui ont conquis les marchés nord-américains et européens à la suite de Honda qui jouait un rôle d'éclaireur pour les autres constructeurs nippons. Cela alimente l'analyse américaine du danger représenté par Huawei. Washington montre sa force en interdisant l'équipementier chinois ZTE d'utiliser des composants américains indispensables à l'assemblage de ses téléphones et smartphones grâce à l'extraterritorialité de son droit (embargos à l'encontre de l'Iran et la Corée du Nord).

Les tensions américano-chinoises se cristallisent davantage autour de Huawei dont Weng Wanzhou, la fille du fondateur est arrêtée au Canada à la demande de Washington dans le cadre d'une enquête concernant un soupçon d'espionnage économique. En fait, cette entreprise est accusée par les autorités américaines d'être très proche des milieux militaires et politiques chinois. Le fondateur Ren Zhengfei a en effet travaillé une dizaine d'années pour l'Armée populaire de libération (APL) avant de prendre les rênes de Huawei, Washington invoque la sécurité nationale soupçonnant Huawei et ZTE d'espionner les entreprises américaines, voire même des institutions publiques, et l'armée américaine n'en serait pas exemptée.

Depuis 2012, le sénat américain dénonce les failles de sécurité concernant Huawei (l'entreprise est soupçonnée de s'être procuré illégalement des informations stratégiques concernant un robot qui teste les téléphones portables) et depuis les mesures visant cet équipementier se sont multipliées. L'offensive américaine est très lisible depuis 2018, puisqu'en mars le rapprochement entre Huawei et AT&T n'est pas autorisé par les autorités américaines. Les services américains de renseignement déconseillent à la population d'utiliser des smartphones de la marque Huawei en raison des risques d'espionnage. « *Nous sommes très préoccupés par les risques encourus si l'on permet à une entreprise ou à une entité proche de gouvernements étrangers qui ne partagent pas nos valeurs d'avoir tant d'influence dans nos réseaux de télécommunications* », a déclaré le directeur du FBI, Chris Wray, devant le Comité sénatorial du renseignement. (...) Selon lui, l'arrivée de produits Huawei sur le territoire américain pourrait permettre à la Chine « *d'influencer voire de contrôler nos infrastructures de télécommunications* », craignant notamment des « *vols d'informations confidentielles* » et « *des*

¹. BALENIERI, Raphaël. « Les smartphones chinois arrivent en force en Europe », *Les Échos*, le 20 juin 2018.

activités d'espionnage indétectables » rapporte Alexandre Rousset¹. De telles mises en garde relèvent bien sûr d'une stratégie d'influence pour discréditer Huawei.

À l'été 2018 le *Defense Authorization Act* interdit aux agences gouvernementales comme aux acteurs publics ou privés travaillant avec elles d'avoir recours à des téléphones ou smartphones des marques Huawei et ZTE, ce qui revient dans les faits à leur interdire les marchés publics nord-américains ; une très mauvaise nouvelle pour elles. « *Que ce soit pour avertir ses partenaires de graves risques sécuritaires ou gagner une guerre commerciale, on ne peut que noter les efforts concertés des autorités américaines pour affaiblir Huawei* » remarque Nicole Lugo² qui en souligne aussi la concomitance avec le rapport du sénat américain du 15 novembre 2018 mettant en lumière la domination chinoise sur le marché d'avenir de la 5G dont les marchés mondiaux commencent à s'ouvrir à l'automne de la même année en Amérique du Nord, en 2019 en Chine puis en Europe. En janvier 2019, Washington accuse l'équipementier Huawei d'avoir contrevenu aux lois américaines d'embargo, mais aussi des actes d'espionnage économiques à l'encontre de firmes américaines : « *de l'espionnage économique à très grande échelle* », 23 chefs d'accusation sont publiés. Huawei dément toutes ces accusations. Cette affaire cache mal ses ressorts géopolitiques.

Les failles de sécurité concernent plus particulièrement des portes dérobées ou « *backdoors* » que pourraient utiliser les services de renseignement chinois. Les experts en cybersécurité estiment que la technologie de la 5G, dont le réseau est pour la première fois prioritairement tourné vers les entreprises, augmente fortement les risques en termes de cybersécurité. L'espionnage, dont sont déjà accusés les opérateurs chinois, pourrait prendre une toute autre ampleur concernant Internet et tous les objets connectés... un véritable cauchemar. Le doute, associé aux pressions de Washington, conduisent les autres pays occidentaux, comme par exemple la Nouvelle-Zélande et l'Australie, à prendre des mesures de sécurité visant les opérateurs chinois. Ainsi, Auckland interdit à son opérateur national – Spark – d'utiliser Huawei ce qui ferme *de facto* le marché néozélandais à la firme chinoise, en invoquant les failles de sécurité du réseau 5G. Canberra invoque clairement les risques d'espionnage pour fermer sa porte à Huawei : « *Les autorités australiennes font référence à l'article 7 de la Loi sur le renseignement national chinois de 2017 selon laquelle toutes les entreprises chinoises doivent coopérer avec les services de renseignement chinois. Huawei a répondu en niant qu'elle entretenait des liens avec l'État chinois.* » affirme Nicole Lugo. En France, les milieux militaires privilégient Gemalto, l'ANSSI émet des recommandations qui ont été suivies pour les réseaux 4G et 5G.

Cette affaire Huawei est intéressante à plusieurs niveaux. Il faut se rappeler que les questions d'espionnage ne sont étrangères à la guerre froide entre États-Unis et URSS. L'exclusion de Huawei accuserait encore davantage le retard européen dans la 5G. Cela ne fait que souligner la dépendance des Européens dans ce domaine qui sera bientôt très lié à l'intelligence artificielle. Les enjeux géopolitiques et géoéconomiques sont évidents. Si Huawei

¹. ROUSSET, Alexandre ; « Les smartphones Huawei inquiètent le FBI et la CIA », *Les Échos*, le 14 février 2018

². LUGO, Nicole. « La guerre sino-américaine des telecoms : l'état se resserre sur Huawei » *Portail de l'IE*, 12 décembre 2018, <https://portail-ie.fr/analysis/2011/la-guerre-sino-americaine-des-telecoms-letau-se-resserre-sur-huawei>

est un champion chinois, les Européens n'ont pas de champions dans ce domaine technologique si stratégique. Seront-ils capables de créer un champion européen dans ce domaine si stratégique ? La cristallisation des tensions autour de Huawei ne fait pas que traduire une compétition technologique et économique mondiale. Elle exprime le « grand jeu » géopolitique du leadership mondial basé sur une maîtrise technologique et une puissance économique que l'espionnage économique vise à augmenter.

1.24 Le secret des affaires, une nécessité ?

L'avocat Olivier de Maison Rouge estime qu'il y a nécessité de « *protéger le capital immatériel des entreprises des prédateurs* »¹. Il déclare que le secret des affaires devrait être « *la stratégie de toute entreprise* », or la France est l'un des rares pays à ne pas avoir légiféré dans ce domaine.

Le 30 juillet 2018, la loi relative au secret des affaires a été promulguée par le président de la République. « *Le texte aura déchainé les passions. Il n'est pourtant jamais que la transposition a minima d'une directive européenne de 2016 que la France était tenue d'introduire dans notre droit* »², il s'agit de la directive 2016/943/UE sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués (secrets d'affaires) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites. Cette loi vient combler un vide législatif en France car le secret des affaires n'était pas défini dans un droit français qui ne protégeait que la propriété intellectuelle via le dépôt de brevet ; il n'y avait donc pas de sanction en cas d'appropriation illicite de secret des affaires (situation financière, stratégique commerciale de l'entreprise...)

Que protège le secret des affaires ?

- l'information connue par un nombre restreint de personnes
- l'information qui a une valeur commerciale en raison de son caractère secret
- l'information qui fait l'objet de mesures particulières de protection de la part de son détenteur

En fait toute entreprise dispose d'un avantage concurrentiel, qui fait partie de son patrimoine économique et qu'elle doit préserver de possibles actions de concurrence déloyale. Ainsi, le secret des affaires protège ce qui donne une valeur supplémentaire à l'entreprise.

Quels sont les termes du débat ?

Le club des juristes le précise ainsi : les entreprises « *le fondent, entre autres, sur le droit au respect de la vie privée des personnes morales, et donc sur l'article 8 de la Convention européenne. On lui oppose le droit à l'information et la transparence, assis, pour sa part, sur l'article 10 du traité.* » Il est donc tout à fait légitime que les lanceurs d'alerte puissent œuvrer

¹. MAISON ROUGE de, Olivier. « Les outils du Droit au service de l'intelligence économique », stage de formation IHEDN-IE, juin 2017

². La semaine Juridique, le secret des affaires, le 16 juillet, 2018, <http://www.leclubdesjuristes.com/secret-des-affaires/>

pour le bien commun, l'affaire Luxleaks et les révélations d'Edward Snowden l'illustrent très bien. Il faut aussi, d'un autre côté, protéger des entreprises soumises à des pressions de la part de concurrents étrangers, et protéger leurs avoirs immatériels (liste de clients, secret de fabrication...), par exemple de l'extraterritorialité du droit américain et plus généralement de demandes judiciaires qui pourraient être qualifiées de malintentionnées et émanant de concurrents étrangers. La loi ne doit pas confondre protection et opacité. Les lanceurs d'alerte doivent eux aussi être protégés, il faut donc que la protection comme l'information soient garanties pour un bon fonctionnement démocratique et une garantie de l'exercice des libertés.

Quels sont les garde-fous ?

« *Il a été prévu que l'invocation de manière dilatoire ou abusive du droit au secret peut être sanctionnée par une peine d'amende civile* » rappelle le club des juristes. L'article 5 garantit la possibilité d'une action d'un lanceur d'alerte s'il révèle « *une faute, un comportement inapproprié ou une activité illégale* » ou s'il agit dans le sens du bien commun, de l'intérêt général. Les lanceurs d'alerte sont par ailleurs protégés par la loi Sapin II.

Quels sont les reproches faits à cette loi ?

La définition du secret des affaires est assez floue et donc peut être interprétée de façon assez large ce qui pourrait nuire aux journalistes d'investigation. Néanmoins, le flou de la définition peut aussi servir les entreprises qui peuvent mieux protéger leurs informations, dans un monde géoéconomique et géopolitique où elles sont stratégiques.

Il s'avère donc que cette loi sur le secret des affaires est une transposition nationale d'une directive européenne, et qu'à ce titre elle devait être réalisée. Elle comble un vide du droit français. Elle a pour objet de protéger les entreprises – et surtout les plus faibles donc les PME-TPE- de l'espionnage industriel, et de la concurrence déloyale. La loi offre des garanties concernant le droit d'expression et n'a pas pour vocation de limiter le travail des journalistes d'investigation. Stéphanie Fougou, à la tête de l'Association française des juristes de France (AFJE)¹ estime qu'elle « *offre désormais un cadre légal et rationalisé à une pratique essentielle dans le monde économique actuel* ». Il n'en demeure pas moins qu'elle a provoqué un vif émoi chez les journalistes qui défendent le droit d'expression, la liberté de presse et craignent une loi liberticide. Si cette loi, et le décret d'application pris le 11 décembre 2018, semblent nécessaires, ils ne sont pas suffisants. Il faut en sus sensibiliser les salariés de l'entreprise au caractère stratégique du secret des affaires, comme à la bonne conduite en matière informatique. Les entreprises françaises doivent désormais s'emparer de cette loi pour leur bénéfice.

Enfin, cette loi protège aussi la propriété intellectuelle, sans le droit exclusif conféré par le dépôt de brevet, mais sans le coût qu'il occasionne. Cette loi bénéficie donc tout d'abord aux PME-PMI dont les finances ne permettent pas toujours de protéger leurs savoir-faire et innovations, car le secret des affaires n'engendre pas de frais d'enregistrement. La loi du secret des affaires appartient donc pleinement à l'intelligence et à la sécurité économiques.

¹. DELMAS, Jean-Loup. « Le secret des affaires perd un peu de son flou », *Les Échos, Cahier des annonces légales et judiciaires*, le 15 janvier 2019

Il faut être réaliste, le secret est par nature éphémère. Son caractère volatile s'est renforcé à l'heure du Big Data et des algorithmes. Ce n'est pour autant pas une raison pour ne pas défendre les avantages concurrentiels des entreprises qui peuvent être protégés grâce aux brevets.

1.3 Les brevets sont une protection du patrimoine économique et scientifique

La protection du patrimoine économique et scientifique est indispensable dans un environnement économique et commercial très concurrentiel, où l'innovation est une garantie pour le développement de l'activité économique et industrielle. Les brevets sont une réponse à des pratiques commerciales déloyales. Ils protègent le patrimoine immatériel des entreprises

Encadré 50 Définitions : Brevet et propriété intellectuelle

Qu'est-ce qu'un brevet ?

« Le brevet est un acte officiel de propriété industrielle qui accorde un **monopole d'exploitation** au demandeur sur son invention sur le territoire français **pour 20 ans au maximum**. Le fait de déposer un brevet interdit toute exploitation de cette dernière sans autorisation. Le brevet donne par ailleurs à son inventeur des moyens de conquérir de nouveaux marchés à l'étranger.¹ »

Qu'est-ce que la propriété intellectuelle ?

Le terme "propriété intellectuelle" désigne les œuvres de l'esprit : inventions; œuvres littéraires et artistiques; dessins et modèles; et emblèmes, noms et images utilisés dans le commerce.

La propriété intellectuelle est protégée par la loi, par exemple au moyen de brevets, de droits d'auteur et d'enregistrements de marque, qui permettent aux créateurs de tirer une reconnaissance ou un avantage financier de leurs inventions ou créations. En conciliant de manière appropriée les intérêts des innovateurs et ceux du grand public, le système de la propriété intellectuelle vise à favoriser un environnement propice à l'épanouissement de la créativité et de l'innovation.² »

« La propriété intellectuelle recouvre à la fois la **propriété industrielle** et la **propriété littéraire et artistique**. Outil de lutte contre la contrefaçon ou le plagiat, la propriété intellectuelle permet à l'auteur d'une création de protéger son œuvre et de lui octroyer les avantages issus de son œuvre.

En effet, qu'il s'agisse d'une innovation, d'une image, d'une création esthétique, d'un nom ou d'un logo, votre création peut-être protégée de toute tentative de réappropriation.

De plus, protéger votre création peut vous apporter un certain nombre d'avantages : enrichir le capital immatériel de votre entreprise, valoriser vos créations auprès de vos partenaires commerciaux, accroître votre crédibilité, ou vous développer sur d'autres marchés par exemple.

La **propriété intellectuelle** se présente en général sous 2 formes, la propriété industrielle et le droit d'auteur.

La **propriété industrielle** a pour objet la protection et la valorisation des inventions, des innovations et des créations, dans le domaine industriel.

¹ Déposer un brevet : mode d'emploi, Bercy, Innovation, Le portail de l'Économie, des finances, de l'action, des comptes publics, <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/depot-brevet-inpi>

². « Qu'est-ce que la propriété intellectuelle ? », Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, <https://www.wipo.int/about-ip/fr/>

Elle protège par exemple les créations techniques (dépôt de brevets, certificats d'obtention végétale...), les créations ornementales (modèles, dessins...), les signes distinctifs (protection de marques, noms de domaine...). La protection s'acquiert en principe par un dépôt.¹ »

« Dans quelles conditions déposer un brevet ?

Pour être brevetable votre invention doit remplir les critères suivants :

Être une solution technique à un problème technique ;

Comporter un caractère novateur ;

Impliquer une activité inventive

Être susceptible d'application industrielle »²

Ces définitions permettent d'éclairer en quoi brevet et propriété intellectuelle relèvent de la sécurité économique. Le brevet est un moyen de protéger la propriété intellectuelle, dont on sait qu'elle est particulièrement menacée dans l'univers de l'hypercompétition commerciale mondiale. Comme le définit très bien la Responsable du domaine Recherche, Valorisation de la Recherche et Innovation - Directrice du service d'activités industrielles et commerciales attachée à l'École Centrale Lille : « *un brevet est très pertinent car il protège une invention dans le temps, il peut conférer un monopole pendant vingt ans à une entreprise qui peut se développer, fidéliser son marché et s'étendre à l'étranger* »³. Le dépôt de brevet a donc un vrai sens économique.

Comment expliquer que la France ne dépose pas davantage de brevets ?

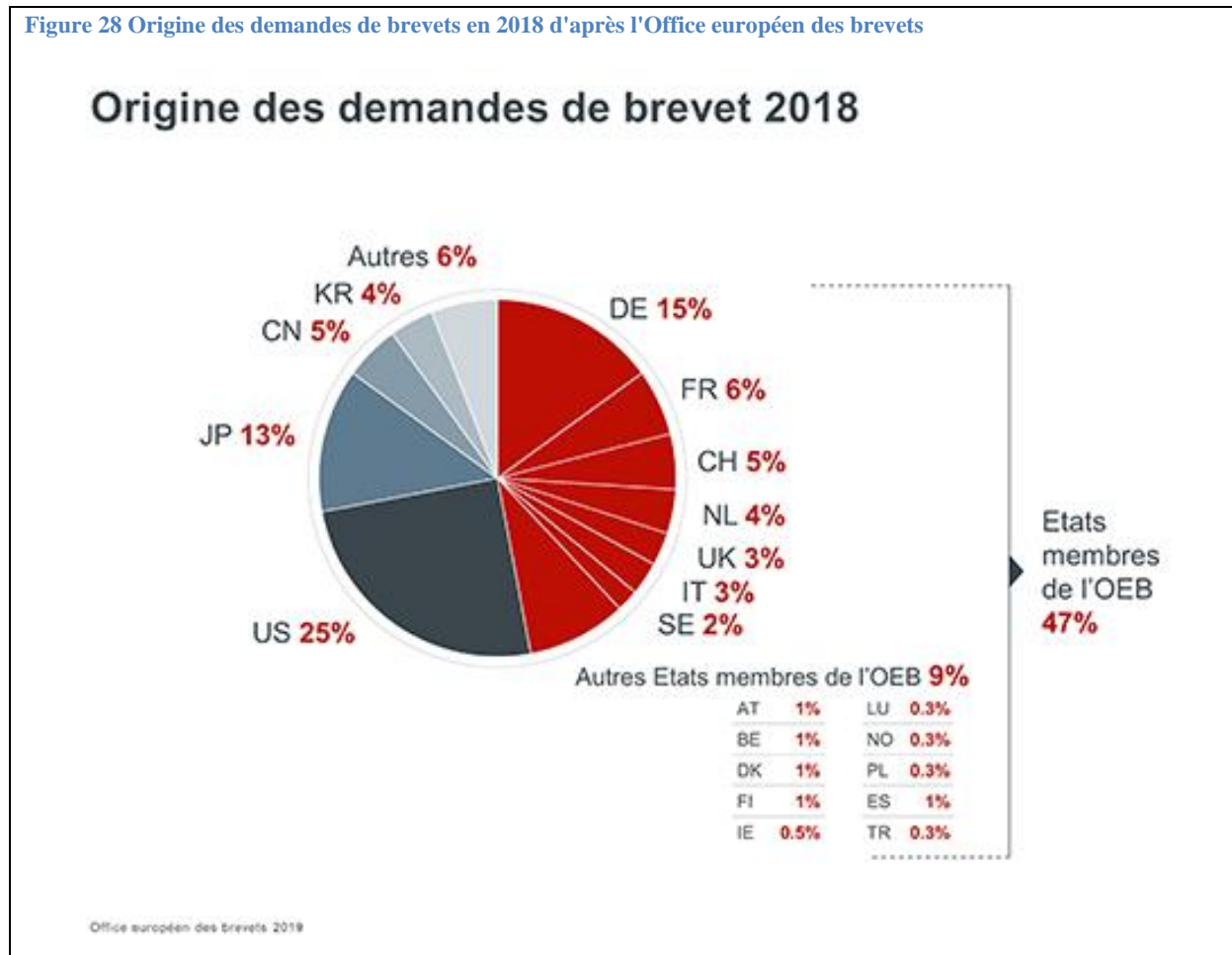
Le rapport annuel de l'Office européen des brevets pour l'année 2018 montre que l'Europe est la première dans ce domaine, suivie des États-Unis, du Japon, de la Chine et de la Corée du Sud. Le document ci-dessus montre que les pays européens sont très présents, à l'échelle internationale, pour la demande de brevets, et la France se situe en quatrième position après les États-Unis, le Japon et l'Allemagne mais devant la Chine.

¹. « Qu'est-ce que la propriété intellectuelle ? », Bercy, Innovation, Le portail de l'Économie, des finances, de l'action, des comptes publics, <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/depot-brevet-inpi>

². « Déposer un brevet : mode d'emploi », *ibid.*

³. Entretien accordé le 11 juillet 2019

Figure 28 Origine des demandes de brevets en 2018 d'après l'Office européen des brevets



La hausse des demandes de brevets depuis la Chine (8.8%) et la Corée du Sud (13%) est remarquable, par contre elle diminue en France par rapport à 2017 (-2.8%), ce qui peut s'expliquer conjoncturellement par l'abandon par Technicolor (un des principaux déposants de brevets) à l'américain InterDigital. On peut s'interroger sur les raisons plus structurelles expliquant que davantage de brevets ne soient pas déposés en France, même si la France occupe à l'international une place tout à fait remarquable.

Figure 29 Les principaux déposants de brevets dans le monde en 2018 selon l'OEB



La figure ci-dessus montre qu'il y a quatre entreprises européennes parmi les dix premiers déposants de brevet en 2018, mais aucune française. La deuxième place pour la firme chinoise Huawei, les troisième et quatrième place pour les entreprises sud-coréennes Samsung et LG démontrent de la puissance récente des firmes asiatiques qui investissent de manière très conséquente dans la recherche-développement, et du relatif déclassement au sein de l'Asie des acteurs nippons, le maintien des acteurs européens dans cette course internationale à l'innovation. La France n'est pas en position de force, malgré l'excellence de ses ressources humaines et de ses infrastructures.

Les raisons sont multiples et bien expliquées par la Responsable du domaine Recherche, Valorisation de la Recherche et Innovation. Le dépôt d'un brevet doit répondre à une stratégie commerciale. Le déposant doit être certain d'avoir les moyens de défendre son brevet des contrefaçons, en sachant que dans certains pays la propriété intellectuelle n'est pas respectée. Le brevet n'a de sens que si l'innovation qu'il protège peut donner lieu à une concrétisation, à la création d'une entreprise. La demande de brevet coûte environ 10 000 euros, mais chaque extension à un pays étranger entraîne un surcoût. Le caractère international du brevet le renforce, mais cela n'en vaut pas toujours le coût. Le brevet doit donc être déposé « à bon escient ». Enfin, le dépôt d'un brevet entraîne le descriptif assez précis des caractéristiques de l'innovation que l'on souhaite protéger... cela peut être contreproductif et renseigner la concurrence (qui fait très souvent de la veille) et lui ouvrir de nouvelles perspectives ; la demande de brevet donne ainsi des indications aux concurrents sur où en est arrivée la recherche. Il faut a minima faire une demande de brevet en livrant le moins de détails possible. Il peut donc s'avérer plus judicieux de ne pas déposer de brevet s'il y a certitude de pouvoir conserver le secret. Une autre stratégie consiste à faire des demandes de brevets leurre pour induire les concurrents en erreur... et conserver une avance technologique dans son domaine

d'expertise. Il est donc tout à fait paradoxal qu'un dispositif de sécurité économique comme la demande de brevet puisse présenter moins d'avantages que d'inconvénients.

Il existe aussi certains freins culturels qui expliquent que les demandes de brevets ne soient pas plus nombreuses. Les chercheurs sont pris dans un conflit d'intérêt entre publier le plus rapidement possible dans des revues qui serviront leur carrière et la demande de brevet qui servira moins leurs intérêts personnels que l'intérêt collectif. Certains chercheurs mésestiment les enjeux des brevets n'y voyant qu'un intérêt commercial qui leur apparaît parfois trivial. Cette situation se comprend par le déficit de sensibilisation, au cours de la formation initiale, bien que le réseau C.U.R.I.E de valorisation, transfert de technologie et d'innovation œuvre dans ce sens notamment auprès des écoles d'ingénieurs ou de management, mais pas seulement.

Il existe désormais un brevet européen qui diminue les frais d'enregistrement. Il faut déposer une demande auprès l'organisation européenne des brevets dont les États-membres sont : Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Malte, Ex-république yougoslave de Macédoine, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie. Faut-il encore en avoir l'usage, mais il a le mérite d'exister.

La protection du patrimoine économique et scientifique passe par la demande de brevet. Les enjeux géopolitiques transparaissent ici clairement, les rapports de force commerciaux, l'espionnage économique nécessitent une protection des innovations pour préserver l'activité économique et les emplois. La France n'est pas en mesure de fournir un aussi vigoureux effort de recherche-développement que celui mené actuellement par d'autres puissances telles les États-Unis ou la Chine. Elle doit donc veiller à se prémunir de toute captation de savoir-faire et de technologie, d'atteinte à l'image, la demande de brevet est un moyen d'y parvenir.

1.4 Les investissements étrangers interrogent la sécurité économique

La question des investissements est centrale, l'argent demeure le nerf de la guerre ... économique. Ils financent le moteur du capitalisme qu'est l'innovation. Une économie a donc tout intérêt d'être capable d'attirer et de conserver ces investissements.

Nous assistons à une concentration de plus en plus forte des investissements sur les entreprises les plus prometteuses de leur secteur. « *Les grandes phases d'innovation comme la nôtre requièrent d'importants capitaux dans la durée. L'innovation n'est pas un sprint, c'est une course aux fonds !* »¹. Les investissements sont une nécessité dans une économie schumpétérienne, encore faut-il qu'ils soient contrôlés pour éviter une perte d'indépendance au sein de l'entreprise, voire un pillage technologique pur et simple. Il faut donc maintenir une certaine attractivité (les entreprises françaises sont généralement sous-capitalisées) pour les investisseurs tout en se gardant d'actions de prédation.

¹. BOURGUEIL, Régis et VERMEILLE, Sophie. « Pour un droit des investisseurs adapté aux défis du XXI^{ème} siècle », *Les Échos*, le 25 avril 2018

Les États-Unis sont attentifs à la préservation de leur potentiel économique, et à ce titre surveillent les investissements et prises de participation dans les entreprises que l'administration juge devoir être protégées. Les États-Unis se dotent pour cela d'outils législatifs efficaces à l'image de la loi prise en 1988, *l'Omnibus Trade and Competitiveness Act* dont la section 5021 permet au président d'intervenir pour bloquer une éventuelle prise de contrôle d'une entreprise américaine par des intérêts étrangers. Ainsi en 2006, ils s'opposent à la prise de contrôle de six ports américains (New York, Newark, Baltimore, Philadelphie, Miami, Nouvelle Orléans) par groupe DP World, contrôlé par l'émirat de Dubaï par le truchement du rachat du britannique P&O. Cette action se fait au nom des « *risques pour la sécurité nationale* ». En Septembre 2017, le président Trump empêche le rachat de l'entreprise américaine Lattice de semi-conducteurs par le fonds d'investissement *Canyon Bridge Fund* dont certains actionnaires sont chinois. Là aussi, l'argument du risque pour la sécurité nationale est avancé. Il n'a fait que suivre l'avis du Comité sur les investissements étrangers aux États-Unis (CFIUS), Le héraut du libéralisme s'accommode très bien de pratiques bien moins libérales que ce qui existe en Europe.

L'environnement économique évolue rapidement. La montée en puissance de la Chine est tout à fait remarquable, comme l'est son appétit. « *Depuis 2014, la Chine multiplie les acquisitions dans les semi-conducteurs. Via son principal véhicule d'investissement Tsinghua Unigroup, ce sont 150 milliards d'euros de dépenses qui sont prévues sur dix ans pour faire de l'Empire du Milieu un champion de la puce. Les États-Unis, qui comptent cinq fabricants de semi-conducteurs dans le Top 10 mondial – dont Intel, Micron Technology et Qualcomm – ne l'entendent évidemment pas de cette oreille. Et le CFIUS, avec ses prérogatives, est un bras armé efficace* »¹. On peut remarquer une continuité de la politique économique américaine dans la volonté de préserver l'indépendance de son économie et son avance technologique dans des secteurs clés, au nombre desquels les semi-conducteurs. Après avoir été particulièrement vigilants face à la montée en gamme technologique du Japon au cours des années 1980, ils le sont désormais avec la même acuité vis-à-vis de la Chine. Pékin a présenté en 2015 son plan « *Made in China 2025* » dont les objectifs sont de faire de l'Empire du Milieu un leader mondial dans des domaines aussi stratégiques que les semi-conducteurs, l'informatique, la biotechnologie ou l'aérospatial.

À cet effet, Washington réforme ses moyens d'action pour agir avec une plus grande efficacité dans le cadre de la « guerre commerciale » qui l'oppose à Pékin. En 2007, le *Foreign Investment in National Security Act* (FINSAs) est réformé pour donner à l'exécutif américain plus de pouvoir d'intervention. À l'été 2018, le président américain vient de renforcer – avec l'accord du Congrès qui accroit à cette occasion son droit de regard sur les affaires économiques – son arsenal protectionniste, visant à mieux contrôler les investissements étrangers. Cette mesure est dans le prolongement de ce qui avait été fait avec le FINSAs. « *Le FIRRMA, loin d'être la dernière lubie du Président Trump, est en réalité le fruit d'une longue réflexion stratégique - comme souvent bipartisane lorsqu'il s'agit des intérêts supérieurs américains - permettant aux États-Unis de renforcer leur contrôle sur les investissements étrangers pour des*

¹. DEKONINK, Basile. « Le CFIUS, gardien des ambitions américaines dans les semi-conducteurs », *Les Échos*, le 8 mars 2018

motifs avoués de sécurité nationale ou des arrière-pensées à peine dissimulées de guerre commerciale »¹. L'encadré ci-dessous en présente les principaux aspects.

Encadré 51 Le Firrma américain

- Rallongement des délais d'instruction passant de 90 à 120 jours pour les demandes d'investissement
- Demande d'informations supplémentaires concernant les investisseurs pour mieux les connaître
- Les champs d'action du CFIUS sont élargis aux transactions immobilières (proches de sites gouvernementaux...), aux prises de participations minoritaires dans des firmes possédant des données personnelles ou des technologies « sensibles »

Il s'agit en fait de contrer les prises de participations chinoises et de les encadrer de la façon la plus étroite possible, sans décourager les autres investisseurs dont l'économie américaine a besoin. Le FIRRMA a aussi pour objectif de développer le partage d'informations avec les alliés - géopolitiques - des États-Unis, ce qui suppose d'être capable de séparer l'ivraie du bon gain en ce qui concerne la nature des investissements...

La Maison Blanche met son veto en mars 2018 au rachat de Qualcomm par le singapourien Broadcom pour une somme de 117 milliards de dollars, jugé comme une offre d'achat hostile. Le président suit en cela les préconisations du CFIUS qui estime que la firme américaine Qualcomm est un acteur déterminant dans la technologie de la 5G. Le risque est de fragiliser la capacité de Qualcomm à attirer d'autres investisseurs, mais les intérêts de la sécurité nationale ont, ici, prévalu. Ce sont les mêmes intérêts qui sont à l'origine de la politique américaine à l'égard des firmes chinoises des Télécommunications ZTE et Huawei.

Cette politique n'est pas sans conséquences économiques pour les États-Unis. Ainsi, Qualcomm a dû renoncer en juillet 2018 à une « méga » fusion de 44 milliards de dollars avec le néerlandais NXP faute d'avoir reçu en temps et en heure un accord de l'autorité chinoise de régulation de la concurrence, nécessaire en raison de l'importance de l'acteur américain sur le marché chinois car ses processeurs Snapdragon, équipent l'essentiel des smartphones haut de gamme. Autre conséquence, les investissements chinois sont en forte baisse sur le marché américain. Après avoir culminé à 45.6 milliards de dollars en 2016, ils sont passés à 29.4 milliards en 2017 et si on compare les premiers semestres 2017 et 2018 la baisse est de 92% ! Ils s'élèvent à moins de 2 milliards de dollars. Il reste à l'économie américaine à trouver d'autres sources de financements. Les capitaux chinois se sont redéployés, notamment vers l'Europe communautaire.

Les investissements chinois à l'extérieur connaissent une remarquable progression depuis la crise née des *subprimes*. Éric Delbecq souligne qu'en juin 2010 Pékin a signé 14 contrats avec la Grèce lui permettant de contrôler les différents moyens de transport en plus de la moitié du port du Pirée : un vrai pont vers l'Union européenne....

Les investissements étrangers interrogent effectivement la sécurité économique car ils permettent l'acquisition de technologies convoitées, de combler ainsi d'éventuels retard, ou de

¹ . DUPEYRAT, Pascal. « Adoption du Firrma : les Américains en pointe sur le contrôle des investissements », *Les Échos*, le 14 août 2018

priver un concurrent-adversaire d'un avantage comparatif dans un domaine jugé stratégique. Les réactions des États démontrent la dimension géopolitique des investissements.

1.5 Le retour de la géopolitique dans les préoccupations de sécurité économique

Cette analyse montre que les points de rencontre entre sécurité économique et géopolitique sont bien plus nombreux que l'on pourrait l'envisager de prime abord, même si sécurité économique et géopolitique n'ont jamais parues antagonistes. La géopolitique est depuis les années 2010 de plus en plus présente dans les différents domaines qui relèvent de la sécurité économique.

1.51 Une aide précieuse dans la prise de décision des acteurs politique

Une bonne connaissance de la géopolitique rend intelligible la trame des relations internationales qui ont des répercussions jusqu'à l'échelle locale. Elle permet de prendre les décisions les plus éclairées possibles, dans un monde qui apparait de plus en plus opaque et incompréhensible car volatile.

1.511 Le jeu de la tectonique des plaques géopolitiques

Nous sommes, dans la deuxième décennie du XXI^{ème} siècle, au temps d'un effacement de l'Europe sur l'échiquier géopolitique mondial. Cette évolution se fait au profit de puissances dont l'émergence – ou la réémergence - n'échappe à personne. La Chine est en cours d'affirmation en tant que première puissance mondiale aussi bien au niveau économique que géopolitique ou technologique et scientifique. Son ascension bouleverse les équilibres mondiaux hérités des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.

L'affirmation chinoise pousse les principaux acteurs mondiaux à redéfinir leur vision du monde, voire les alliances possibles, probables ou souhaitables pour y faire face. La Russie de Vladimir Poutine n'a eu d'autre choix que d'intégrer ces nouvelles problématiques dans son paradigme géopolitique pour pérenniser les intérêts géopolitiques, géostratégiques et géoéconomiques russes. L'affirmation chinoise est pour Moscou l'un des principaux dangers de cette première moitié du XXI^{ème} siècle. Au-delà d'une coopération de circonstance avec Pékin, la Russie a tout intérêt à développer des formes de coopération avec l'Europe occidentale et les États-Unis.

Les États-Unis ont bien identifié leur nouvelle priorité stratégique, le président Obama est celui qui opère un « *pivot vers l'Asie* ». Leur économie est dépendante de la Chine, « *atelier du monde* », vers laquelle les grandes entreprises américaines ont massivement délocalisé dès la fin du XX^{ème} siècle, accélérant la désindustrialisation de l'Amérique du Nord et la financiarisation croissante de son économie. Le mandat de Donald Trump s'inscrit dans la continuité de ceux de son prédécesseur dans la volonté de diminuer les engagements militaires extérieurs très onéreux tant sur les plans humain qu'économique et médiatique pour se recentrer sur les objectifs majeurs de préservation d'un leadership déjà bien malmené. Après la diminution de la présence américaine en Afghanistan et Irak, décidée par le président Obama,

le président Trump choisit en décembre 2018 de mettre fin à l'intervention militaire en Syrie dans la cadre de la lutte contre l'État islamique. Ce sont les mêmes considérations qui poussent ces deux présidents à demander à leurs alliés de faire un effort significatif pour assumer davantage leur propre défense. Donald Trump l'a fait clairement comprendre à ses alliés européens de l'OTAN comme il encourage l'Arabie saoudite à le faire. Les Etats-Unis se recentrent ainsi sur leurs intérêts domestiques sans pour autant susciter un renforcement d'une concurrence qui leur serait préjudiciable.

La Chine, ambitionne d'être reconnue à l'horizon de la décennie 2020 pour ce qu'elle est : la première puissance économique, scientifique, technologique et géopolitique. Elle joue le jeu du libre-échange en étant très protectionniste. Sa main d'œuvre peu onéreuse attire les investisseurs mondiaux, le partenariat imposé avec des co-entreprises chinoises permet des transferts de technologies « sauvages ». Son marché intérieur, à sa démesure, continue à attirer les investisseurs malgré la force de l'espionnage économique. Ces pratiques ont permis à la Chine d'accélérer le rattrapage de son retard technologique sur les firmes occidentales. Elle s'est rapprochée de la Russie, mise à l'index par les Occidentaux, lui achetant matériel militaire et surtout matières premières. Elle a noué avec les Etats-Unis un pacte faustien lui fournissant des biens bon marché pour maintenir artificiellement le niveau de consommation des Américains, achetant ses bons du Trésor pour trouver en Amérique d'indispensables débouchés commerciaux. Elle trouve en Europe un marché relai pour ses productions, mais aussi pour acquérir à bon compte des technologies qui lui font défaut. Elle sait parfaitement jouer sur les divisions internes de l'Union européenne pour mieux s'implanter sur le marché européen. Elle noue des partenariats avec des firmes européennes, apportant les fonds, qui lui permettent de décrocher des contrats, mais aussi d'accéder à un contenu technologique qu'elle n'a pas (exemple : Dongfeng et Peugeot). Pékin a compris l'intérêt de nouer des partenariats avec les producteurs latino-américains de matières premières, comme les potentialités futures des marchés africains en pleine expansion, pour des raisons démographiques et économiques.

La Chine est animée par un fort nationalisme qui a des déclinaisons tant politiques qu'économiques. Il n'est pas rare que les entreprises chinoises soient très proches du pouvoir politique. Elles servent les ambitions du parti communiste chinois (PCC) qui espère que son centenaire soit en résonance avec la reconnaissance internationale du nouveau leadership de l'Empire du Milieu.

L'Union européenne est l'union de nations européennes, car l'union fait la force, dans un environnement dont l'évolution économique et démographique ne lui est pas favorable. Elle a fait le choix d'être protégée par un tiers – les Etats-Unis – dont elle dépend pour sa sécurité. Sa faible croissance économique la décrédibilise en partie à l'échelle mondiale, elle n'apparaît plus forcément comme un « modèle » à imiter d'autant qu'elle traverse une crise intérieure – Brexit, affirmation des régionalismes, des « démocraties illibérales » - qui incite ses partenaires à jouer encore davantage sur le registre de la puissance, domaine où ne réside pas son avantage comparatif. L'étalage de ses divisions internes l'affaiblit. Elle peine, en outre, à déployer une vision géopolitique des principaux enjeux contemporains alors qu'avec sa culture de la diplomatie, de la recherche du consensus, son excellence technologique et scientifique comme la qualité de vie qu'elle affiche aux yeux du monde sont autant d'atouts dont elle peut jouer. Il

lui faut mieux se positionner face à ses partenaires et concurrents pour préserver ce qui constitue actuellement ses principaux atouts, et pour y parvenir développer une culture de l'intelligence économique et stratégique qui lui fait actuellement défaut.

La France a une culture géopolitique dont ne dispose pas l'Union européenne, mais elle n'a pas l'acuité de celle développée par exemple aux Etats-Unis. Paris a donc intérêt à œuvrer à une prise en compte rapide de la géopolitique et de la géoéconomie au niveau communautaire. Seule, la France ne peut réellement peser face aux Etats-Unis, à la Russie ou à la Chine. L'Union européenne fait, à ce titre, sens. La sécurité économique française passe donc par une analyse rigoureuse et dépassionnée – loin de l'angélisme - des enjeux géopolitiques et géoéconomiques contemporains pour comprendre et développer une stratégie qui lui soit profitable par son inscription dans le temps comme dans l'action. Elle doit se faire aussi dans le référentiel qu'est l'Europe communautaire. Pour rester souverain, et donc maître de sa destinée, il ne faut pas sortir de l'histoire car il n'y a pas de fatalité. La France dispose de nombreux atouts qu'elle peut jouer au sein de la mondialisation.

Au XXI^{ème} siècle, les critères classiques de l'affirmation de la puissance – superficie, population, PIB, hard power – sont revenus sur les devants de la scène. Le monde se compose de blocs dont le jeu légitime l'insertion française au sein de l'Union européenne. Les acteurs politiques doivent avoir l'intelligence des rapports de forces géopolitiques pour être à même de prendre les décisions les plus opportunes possibles.

1.512 La compréhension des enjeux géopolitiques doit guider la prise de décision politique

La géopolitique doit être utilisée comme un auxiliaire très utile à la prise de décision.

L'influence des puissances installées décroît face à la constitution de blocs régionaux et à l'affirmation de puissances émergentes, véritables État-continent. Des États comme la France, le Royaume Uni ou l'Allemagne ne peuvent qu'en avoir une conscience aigüe. Leur poids démographique et économique diminue rapidement. Leur influence n'a, pour l'instant, aucun rapport avec leur poids réel dans l'économie et la population mondiales ; mais pour combien de temps encore ?

La sécurité économique est une priorité du XXI^{ème} siècle pour des pays occidentaux dont les performances économiques et les référents seront bientôt dépassés par ceux de pays comme, l'Inde, l'Indonésie ou le Nigéria. Ainsi, plus aucune banque européenne ne se place dans le palmarès des cinq banques les plus importantes : elles sont asiatiques ou américaines.

Le rapport de force ne se décline plus seulement d'État à État mais comprend aussi les plus grandes entreprises. Leur poids financier, l'importance du personnel qu'elles emploient, et les stratégies d'influence qu'elles sont capables de déployer, leur permettent de négocier d'égal à égal avec les États ; les GAFAM sont ici un cas d'école.

Nous devons comprendre les grands enjeux devant nous : la nécessité de nourrir une humanité en expansion, de loger – avec fourniture en eau, énergie, réseau d'adduction... - une population qui se concentrera toujours plus dans des métropoles géantes, des flux migratoires à la mesure du bouleversement démographique du continent africain. Leurs besoins sont donc

identifiables et donc à anticiper. Le changement de paradigme économique dans les grandes puissances asiatiques que sont l'Inde et la Chine est aussi à comprendre. La Chine se recentre progressivement sur son marché intérieur, l'Inde le fera très probablement bientôt. Les Etats-Unis essaient de gérer la pérennisation de leur leadership utilisant leur monnaie – le dollar – l'extraterritorialité de leur droit. L'actuelle politique économique et commerciale du président Donald Trump vise à pérenniser l'activité économique des Etats-Unis tout aidant le moins possible la Chine à devenir la première puissance tant économique que géopolitique. Ses intérêts rejoignent – à l'évidence – ceux de la Russie si proche, géographiquement, de l'empire du Milieu. La Chine se déploie à l'échelle mondiale, cherchant à sécuriser – comme le font les Etats-Unis – ses lignes d'approvisionnement en matières premières et énergétiques, à conquérir des marchés matures (ceux de l'Union européenne par exemple) ou en expansion (en Amérique latine, Asie et bien sûr en Afrique).

Dans tous les cas évoqués ci-dessus, l'intelligence économique et stratégique fournit une aide précieuse non seulement pour une grille de lecture du monde contemporain mais aussi en matière de prospective. Elle est une aide à la prise de décision politique dans un monde complexe et changeant, à la base d'une politique de sécurité économique.

1.52 La géopolitique entre davantage en considération dans la prise de décision des acteurs économiques

Les questions géopolitiques pèsent sur les entreprises, en particulier celles qui exportent.

Les PME sont les plus fragiles d'entre elles car ce sont de petites structures qui dépendent souvent de marchés de niche pour exporter, elles affrontent une forte concurrence et sont particulièrement vulnérables aux aléas géopolitiques. Jean-François Fiorina¹ rapporte les propos de Myriam Diallo, responsable des questions internationales à la Fédération française du bâtiment « *Les PME qui réussissent à l'export sont celles dont les dirigeants ont pris le temps de développer une solide vision stratégique* »². À l'évidence, c'est loin d'être majoritairement le cas.

Les PME ne sont pas les seules à devoir prendre davantage en compte la géopolitique dans leurs décisions, c'est bien évidemment le lot commun des plus grandes entreprises. Les affaires ont rarement été aussi politiques et géopolitiques.

Les entreprises ont toujours dû prendre en compte la situation politique des pays (guerre, guerre larvée, fragilité de la paix...), tensions entre les différents acteurs nationaux, séparatismes territoriaux qui ont des conséquences sur leurs activités. Ainsi, l'instabilité chronique dans le delta du Niger au Nigéria oblige les entreprises à prendre en compte la situation à négocier des solutions sur place, à mettre en place des mesures de protection de leur personnel. Les compagnies pétrolières le font depuis longtemps. Les tensions au Sahel entre sédentaires et nomades conduisent les entreprises, comme Areva au Niger, à travailler avec

¹. Jean-François Fiorina est directeur-adjoint de Grenoble École de Management, il dirige les *Clés*, qui publie des articles géopolitiques de façon mensuelle

². FIORINA, Jean-François. « Les PME françaises et l'export : le quotidien géopolitique des entrepreneurs », *Cas d'école, la géopolitique pour les entreprises* n°9, 18 janvier 2018

Niamey, mais aussi à prendre en considération les Touaregs. L'Afrique est confrontée à une recrudescence de l'instabilité en Mauritanie, en Éthiopie, en République démocratique du Congo, au Cameroun ou en Algérie. La géopolitique ne peut être ignorée par les entreprises, comme le montre encore la récente affaire qui a éclaboussé Lafarge en Syrie (l'entreprise a continué son activité dans un pays en pleine guerre civile et pour ce faire a payé les djihadistes). La géopolitique est une donnée importante dans la vie des entreprises.

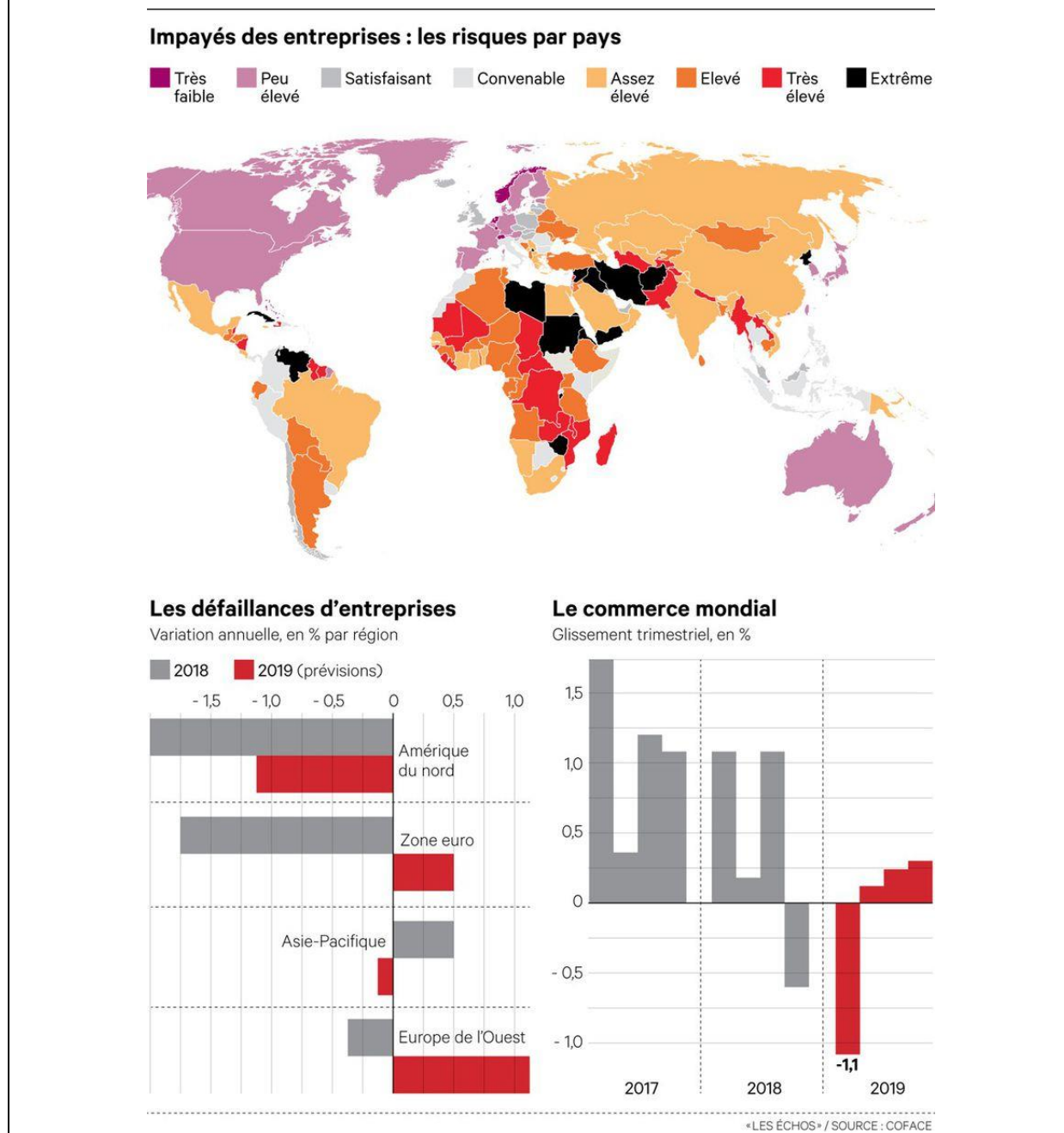
De façon plus récente, l'extraterritorialité du droit américain – nous y reviendront à la fin de cette partie – oblige les entreprises, européennes et françaises, à choisir entre le marché cubain ou iranien et le marché des États-Unis. Les nationalisations menées au Venezuela (une usine de General Motors est nationalisée au printemps 2017 par exemple) sont un autre risque géopolitique pesant sur les entreprises. Cet exemple montre à quel point la géopolitique ne peut être ignorée dans les affaires économiques.

Les mandats de Barack Obama sont concomitants d'un renforcement de l'acuité de la guerre économique menée par Washington qui essaie ainsi d'endiguer une décline de ses positions géopolitiques et géoéconomiques dans le monde.

Donald Trump, dont le slogan de campagne était « *America great again* », décide de mener une politique d'endiguement de la puissance chinoise pour éviter de perdre le leadership mondial. Sa politique passe par une remise en cause des pratiques commerciales basées depuis plusieurs décennies sur le libre-échange et le multilatéralisme. ; pratiques qu'il analyse comme à la source de l'affaiblissement américain. Les années 2018 et 2019 se caractérisent par de fortes tensions commerciales entre les deux premières puissances économiques mondiales. Donald Trump incite, par une législation fiscale accommodante et des menaces non voilées, les entreprises américaines à relocaliser une partie de leurs activités sur le sol américain. La taxation des produits chinois – et celle des produits américains en retour – la menace des taxes et quotas sur les produits fabriqués par les firmes européennes sont une nouvelle réalité. Le document ci-dessous montre les conséquences de ces risques géopolitiques, analysées par l'assureur-crédit la Coface qui prévoit une baisse de la croissance économique mondiale (3.1% en 2018, et peut-être 2.7% en 2019).

Les tensions géopolitiques entre la Corée du Sud et le Japon pèsent en 2019 sur les résultats de la firme sud-coréenne Samsung car le Japon a diminué ses exportations de produits indispensables à l'industrie électronique.

Les sanctions économiques prises contre la Russie après l'annexion de la Crimée en 2014 et les mesures prises en rétorsion par Moscou envers ses partenaires occidentaux pèsent sur l'activité des entreprises. A une autre échelle, l'affirmation du séparatisme catalan explique le déplacement d'activité d'un nombre assez conséquent d'entreprises, préférant ne pas s'aliéner le reste du marché espagnol.

Figure 30 Les risques pays pour les entreprises selon la Coface, source *Les Échos* 5 juillet 2019

Il anticipe davantage de défaillance d'entreprises en Europe, y compris en Allemagne où le secteur automobile est en recul du fait d'une plus faible consommation en Europe et des menaces américaines sur les exportations de voitures européennes. L'économie allemande est fortement exportatrice, et ce qui a toujours été présenté comme une vertu, peut s'avérer être une vulnérabilité. La Coface estime que le risque pays augmente en Allemagne, ainsi que dans ceux dont l'économie est très liée à cette dernière, comme l'Autriche, la république tchèque ou la Slovaquie.

La montée de l'instabilité géopolitique incite les entreprises à réduire leur exposition au risque en renonçant à certaines activités à l'étranger.

1.53 Le retour de la géopolitique se fait aussi dans le sillage de la question de la sécurisation des approvisionnements

À la charnière du XX^{ème} et du début du XXI^{ème} siècle, nous avons voulu croire en la victoire de la « puce » sur l'économie manufacturière, acceptant une désindustrialisation dont nous n'avons pas fini de mesurer les implications économiques, sociales, sociétales, et nous le voyons aujourd'hui politiques. Or, la sécurité économique est un moyen de parvenir ou de conserver la souveraineté économique, c'est-à-dire la maîtrise de ses décisions, de son avenir. Il faut, pour cela, veiller à sécuriser l'approvisionnement en matières premières pour pérenniser les capacités productives de l'économie ainsi que la faculté à nourrir la population.

Le contexte du début du XXI^{ème} siècle – appréciation très sensible du cours des matières premières du fait de la force de la croissance économique des pays émergents, crise alimentaire de 2007-2008 qui entraîne des émeutes de la faim dans de nombreux pays du Sud – rappelle l'importance de la géopolitique des matières premières et l'importance de la sécurisation des approvisionnements. L'évolution de la démographie mondiale – la Terre compte déjà plus de sept milliards d'êtres humains et probablement entre neuf et onze à l'horizon de la fin de ce siècle – provoque une pression plus forte sur les matières premières, quelle que soit leur nature et donc des tensions géopolitiques. La transition énergétique augmente de façon considérable la consommation des « terres rares ».

La sécurité alimentaire, notion déjà ancienne, développée depuis les années 1970 par la FAO, pousse certains pays à mener une politique d'accaparement des terres (« *land grabbing* »). C'est notamment le fait des pays du Golfe persique ou de la Chine dont les terres nationales ne parviennent pas à subvenir aux besoins alimentaires de la population ; l'autosuffisance alimentaire est un luxe dont peuvent se prévaloir une minorité de pays.

Si un pays comme la France, véritable grenier de l'Union européenne, elle-même puissance nourricière de la planète, a un temps perdu de vue l'impérieuse nécessité d'être capable de nourrir sa population, les évolutions de la politique agricole commune (PAC) et la baisse drastique des importations agricoles de la Russie imposent une réévaluation de la situation. Comme l'affirme Philippe Chalmin¹ « *En 2019, les marchés agricoles seront, en grande partie dominés par des considérations géopolitiques. Ainsi, en réaction à la surtaxation chinoise, Donald Trump met en place des aides directes aux producteurs de soja américain, l'Inde subventionne ses exportations de sucre, la Russie utilise l'arme du blé pour sa stratégie d'influence, la Chine peine à gérer ses monstrueux stocks de céréales, l'Europe, et surtout la France, sont confrontés au mécontentement des producteurs de lait, l'Europe, toujours, s'interroge sur l'avenir du biodiesel d'huile de palme asiatique ou d'huile de soja américaine et argentine, etc.* »². La géopolitique est de nouveau une menace sur la sécurité économique en matière agricole. Le rapport Cyclope 2019, une référence dans

¹. Philippe Chalmin est professeur d'histoire économique à l'université Paris dauphine, il est le fondateur du cercle Cyclope qui publie annuellement un rapport sur les matières premières et les perspectives de leurs marchés

². CHALMIN, Philippe. Cercle cyclope bilan 2018 et prévisions 2019 des marchés des matières agricoles, le 11 mars 2019, <http://www.willagri.com/2019/03/11/cercle-cyclope-bilan-2018-et-previsions-2019-des-marches-des-matieres-premieres-agricoles/>

le domaine des matières premières, a pour sous-titre les « *illusions perdues* », il fait référence aux actuelles tensions géopolitiques entre les Etats-Unis et les pays émergents. Elles se traduisent par de très importantes tensions commerciales et des politiques assez agressives concernant les matières premières agricoles ou minérales. Philippe Chalmin fait remarquer que la Chine sécurise son approvisionnement en matières premières agricoles en tissant des liens plus étroits avec le Brésil, lui aussi membre des BRIC's, Il serait pertinent, à ce titre, d'interroger la politique agricole commune et ses récentes évolutions, notamment à la lumière de la crise du monde agricole français, des exploitants jusqu'à la récente faillite des grandes sociétés sucrières.

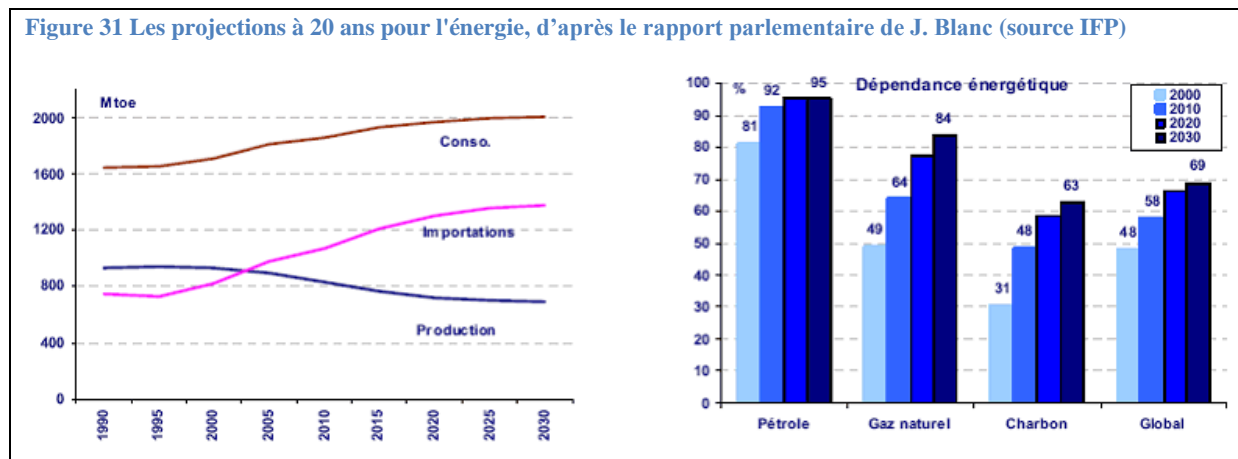
La sécurisation des approvisionnements concerne bien sûr aussi les matières premières minérales et énergétiques. Le premier réflexe, mis en œuvre au lendemain des chocs pétroliers, est la diversification des zones d'approvisionnement et du mix énergétique, ainsi qu'une politique de sécurisation énergétique qui aboutit au développement de la filière électronucléaire française. L'Europe communautaire s'est par contre montrée incapable de définir une politique énergétique commune, comme elle l'avait fait dans le domaine agricole. La sécurisation des approvisionnements en matières premières minérales et énergétiques relève donc essentiellement de l'échelle nationale. Les tensions géopolitiques croissantes au XXI^{ème} siècle rendent cette question encore plus stratégique.

Il faut, en préalable à toute décision politique et action, procéder à une analyse rigoureuse de la situation pour prendre en conséquence les mesures qui s'avèrent nécessaires. Un rapport du Sénat publié en mars 2011¹ souligne la dépendance française pour les métaux et les produits énergétiques ; il est intéressant de souligner qu'il est rédigé au nom de la commission des affaires étrangères et de la défense ce qui met en valeur son caractère stratégique. Il est rédigé à la suite du *Livre Blanc* de 2008 qui alerte sur le fait que « *La surexploitation des ressources naturelles est susceptible de relancer à l'échelle mondiale des tensions, inconnues jusqu'à présent à ce degré, pour satisfaire les besoins en énergie, en eau, en nourriture et en matières premières* »² et prend donc en compte l'évolution des rapports géopolitiques. Le territoire français est, en effet, relativement dépourvu en matières premières et énergétiques si ce n'est l'or de Guyane ou le nickel de Nouvelle-Calédonie : la vulnérabilité française est donc forte et une politique de sécurisation des approvisionnements apparaît indispensable et stratégique. Ce rapport est intéressant à plusieurs titres. Si la France a déjà mené une politique de sécurisation au niveau énergétique, avec de vrais résultats, il n'en est pas de même pour les métaux. Ce rapport offre aussi une dimension de prospective comme le montre les documents ci-dessous pour le pétrole :

¹. BLANC, Jacques. « La sécurité des approvisionnements stratégiques de la France », *Rapport d'information n°349*, 2010-2011, http://www.senat.fr/rap/r10-349/r10-349_mono.html

². Livre Blanc de la Défense, 2008, p.25.

Figure 31 Les projections à 20 ans pour l'énergie, d'après le rapport parlementaire de J. Blanc (source IFP)



Ces documents montrent que la dépendance de l'Union européenne et de la France va s'accroître dans le temps ce qui invite à prendre en compte cette situation et agir de façon volontariste, d'autant plus que le pétrole est indispensable pour mener une action militaire. La politique énergétique est donc au cœur de la souveraineté. Ce rapport relate les difficultés que rencontrent certaines entreprises comme Dassault aviation ou DCNS à s'approvisionner en métaux sur le marché mondial. Cette dernière donne même une liste des minéraux pour lesquels l'approvisionnement est compliqué :

Figure 32 Liste établie par DCNS des minéraux dont l'approvisionnement est compliqué, rapport parlementaire de J. Blanc

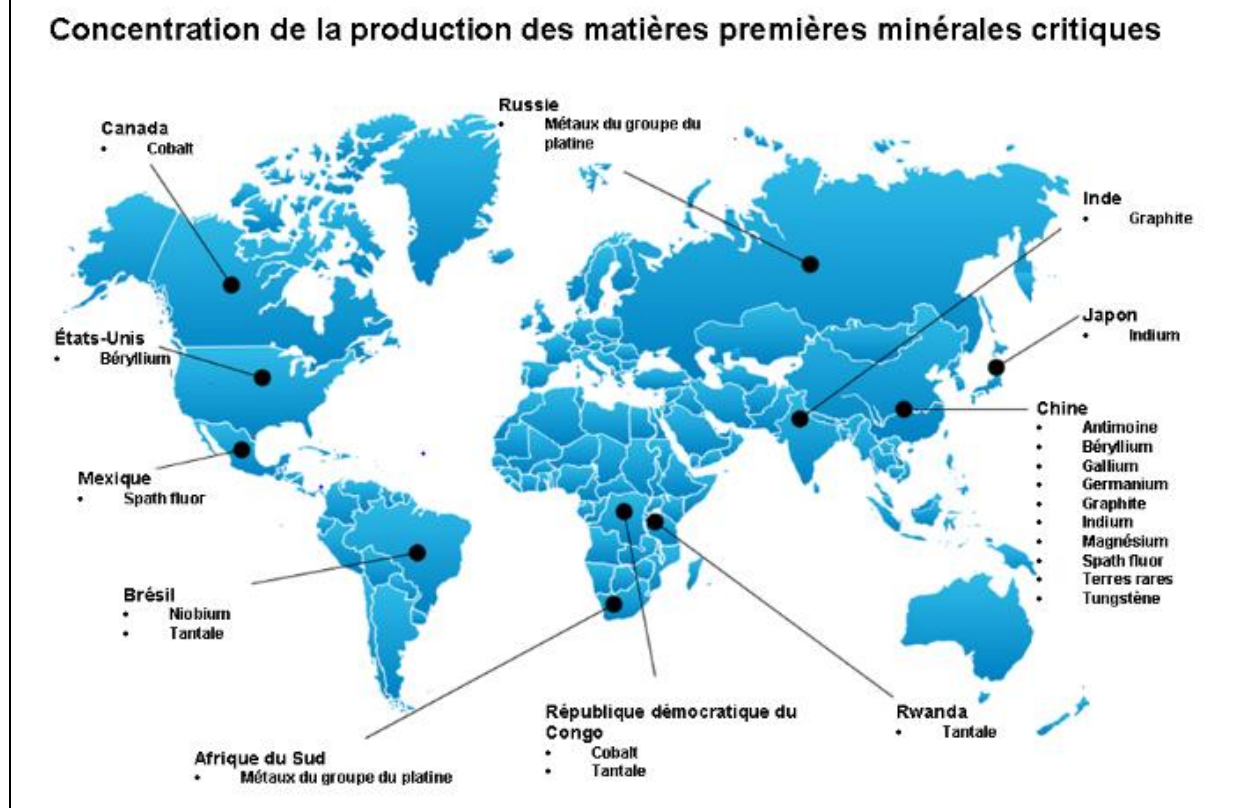
1. Argent	1. Germanium	9. Palladium	13. Titane
2. Cuivre	2. Lithium	10. Platine	
3. Cobalt	3. Molybdène	11. Plomb	
4. Chrome	4. Nickel	12. Samarium	

Il existe une progressive prise de conscience de la dépendance des pays européens envers des métaux « stratégiques » pour la production industrielle. La chancelière Angela Merkel y a été sensibilisée par le patronat allemand dès avant 2007 et la réunion du G8 à Heiligendamm lors de laquelle elle incite les pays développés à sécuriser leur approvisionnement en matières premières. Dès 2008, la Commission rédige un rapport « Initiative matières premières : répondre à nos besoins fondamentaux pour assurer la croissance et créer des emplois en Europe », qui montre une prise de conscience. En juin 2010, le vice-président de la Commission européenne, Antonio Tajani, évoque une dépendance de l'économie européenne à « 14 matières critiques » (l'antimoine, le béryllium, le cobalt, le spath fluor, le gallium, le germanium, le graphite, l'indium, le magnésium, le niobium, les métaux du groupe du platine, les terres rares, le tantale et le tungstène). Ces matières sont « critiques » en raison de leur caractère « stratégique » dans la production (de batterie à ion-lithium, de fibres optiques...), parce qu'elles sont faiblement recyclables alors que la demande mondiale est croissante, parce que le territoire de l'Union européenne en recèle très peu voire pas du tout et donc que la dépendance européenne et française est très forte. Les raisons géopolitiques ne sont pas à mésestimer car, comme le montre la carte ci-dessous,¹ cette dépendance s'inscrit auprès

¹. Rapport concernant la prévision des pénuries d'approvisionnement pour 14 matières premières minérales critiques, le 17 juin 2010, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-10-752_fr.htm

d'un faible nombre de producteurs, pas toujours très fiables (cf le bras de fer commercial entre la Chine et le Japon concernant les terres rares).

Encadré 52 Carte de la production des matières premières critiques, Union européenne 2011



En 2014, la Commission européenne réactualise cette liste et définit 20 matières premières critiques. Elle reprend 13 des 14 précédentes, seul le Tantale n'est plus considéré comme critique car le risque de rupture d'approvisionnement s'est réduit. Elle y ajoute le borate, le chrome, le charbon à coke, la magnésite, la roche phosphatée et le silicium métal, les terres rares sont désormais divisées en deux catégories (terres rares lourdes et terres rares légères)¹. La définition de cette liste montre que la Commission est attachée au maintien de la compétitivité industrielle européenne, garante de son niveau de vie, et que la sécurisation de l'approvisionnement en matières premières en est une composante préalable majeure.

En février 2011, la Commission européenne définit quatre objectifs : l'identification des matières premières critiques ; l'amélioration d'un cadre réglementaire facilitant l'extraction durable des matières premières au sein de l'Union européenne ; la dynamisation de l'efficacité des ressources, et la promotion du recyclage ; et le renforcement de la promotion des efforts de recherches et d'innovations durant toute la chaîne de valeur des matières premières, de l'extraction à la substitution, en passant par le traitement, le recyclage et l'utilisation efficace des ressources. L'Union crée un réseau dédié aux terres rares, dénommé ERECON (*European*

¹. Rapport : l'UE recense 20 matières premières critiques : un réel défi attend l'industrie européenne, Bruxelles, le 26 mai 2014, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-599_fr.htm

Rare Earths Competency Network) qui réfléchit au domaine des mines comme à celui du recyclage.

Les grandes puissances ne sont pas en reste, les États-Unis ont compris les enjeux de la sécurisation de leur approvisionnement en énergie, comme le prouve le positionnement de leurs forces navales (par exemple au sortir du détroit d'Ormuz), ou la décision en 2010 de relancer la production de terres rares de leur mine de *Mountain Pass*.

La France crée début 2011 le COMES, le Comité pour les métaux stratégiques, espace de concertation entre acteurs publics et privés intéressés par les métaux rares.

Ce rapport est aussi intéressant pour les préconisations qu'il formule. Il suggère :

Encadré 53 Préconisations du rapport Jacques Blanc

1- D'améliorer le dialogue avec les grands producteurs de matières premières, envers lesquels la dépendance est avérée, que sont la Chine, la Russie ou le Brésil, comme avec les principaux producteurs africains, et conclure avec eux des accords bilatéraux.

2- Procéder à un nouvel inventaire des ressources françaises, rouvrir les mines potentiellement rentables en ayant un souci de protection de la santé publique et de l'environnement.

3- Relancer la politique industrielle d'État, et se lancer dans la construction d'un navire pour collecter les nodules polymétalliques

Il propose plus spécifiquement :

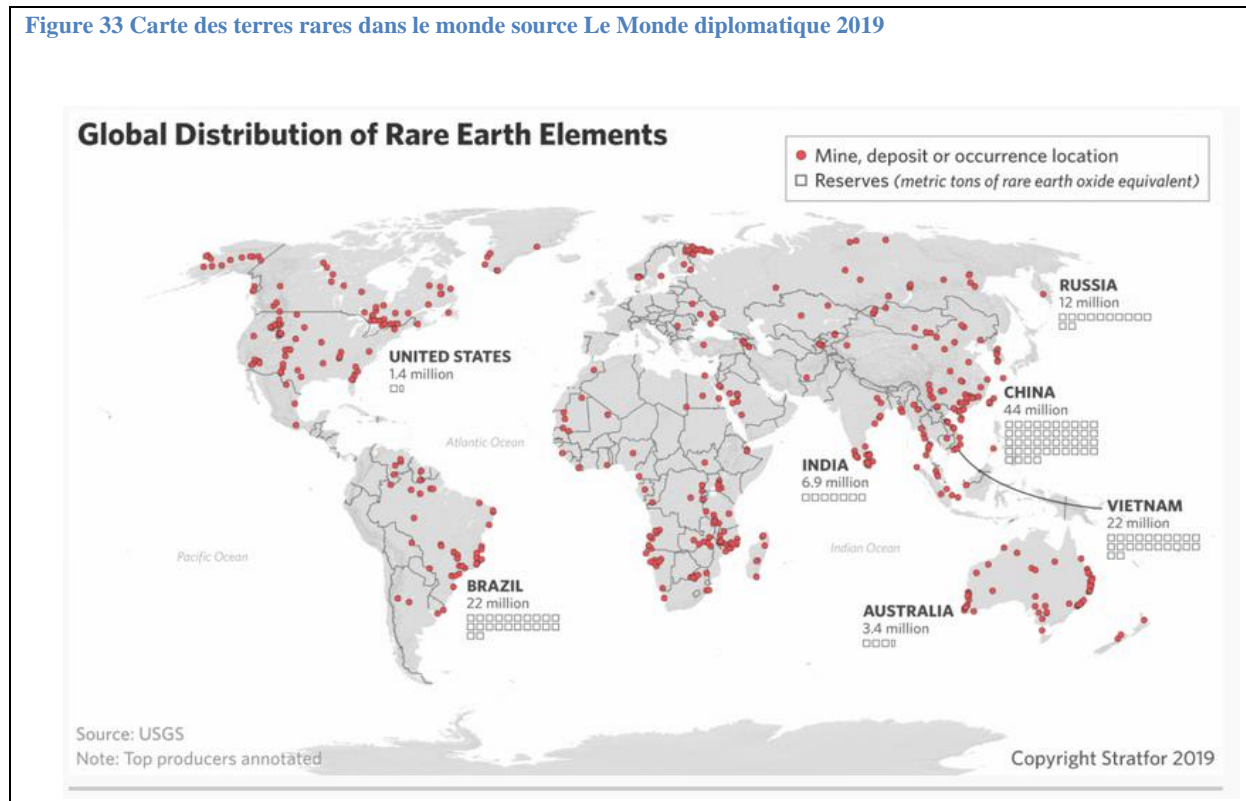
1. identifier et sélectionner les familles de matières premières critiques pour l'industrie aéronautique, (titane, fibres de carbone et autres, aluminium, ..., et leurs composants).

2. développer des stratégies de contournement, en recourant à des alternatives technologiques pour supprimer à la source la criticité d'approvisionnement d'un élément. Regrouper les utilisateurs industriels pour mutualiser les spécifications, et éviter ainsi de se disperser en de multiples alternatives, souvent coûteuses à qualifier pour répondre aux diverses spécifications.

3. Bâtir une stratégie autour des matières premières critiques indispensables :

- renforcer nos capacités de transformation, en investissant dans les sociétés ayant ces capacités (exemple d'Alcan (ex Pechiney) avec une prise de 10 % de parts dans la société par le FSI et d'Aubert et Duval pour le titane) ;
- créer une filière française ou européenne garantissant l'indépendance de l'Europe, comme par exemple une filière de type « fibre de carbone », depuis le précurseur jusqu'aux fibres de carbone ;
- **négoier des contrats à longs termes et/ou des prises de participation dans les sociétés stratégiques en relation avec ces matières premières, le tout consolidé par des accords entre États**, et éviter de céder ces sociétés à des groupes étrangers comme cela a pu être le cas dans le passé (exemple de la société Soficar à Pau, cédée au groupe japonais Toray) ;
- surveiller les OPA sur ces sociétés dites stratégiques ;
- renforcer les partenariats avec les pays producteurs de ces matières premières ;
- développer systématiquement les filières de recyclage qui permettent de limiter notre dépendance envers certains pays producteurs, en priorité pour les filières du titane, des aciers spéciaux et de l'aluminium. »

Figure 33 Carte des terres rares dans le monde source Le Monde diplomatique 2019



Les cartes aident à la prise de décision car elles permettent une analyse synoptique rapide. La Figure 31¹ montre une Europe bien mal pourvue pour ces matières critiques. L'utilisation de cartes permet de mieux cibler les pays avec lesquels les Européens peuvent établir des partenariats d'exploration ou d'exploitation. Les cartes sont toujours à amender : les récentes découvertes de gisements sous-marins au large du Japon vont modifier en profondeur la géopolitique des matières critiques.

La politique de sécurisation des minerais est une réalité. Elle l'est à l'échelle des États ainsi la Chine qui investit beaucoup en Afrique comme tout au long des « nouvelles routes de la soie » vient d'acquérir la mine de cuivre de Bor en Serbie par l'intermédiaire de Zijin, premier producteur chinois d'or et troisième pour le cuivre. La France se pose la question de relancer la mine de tungstène de Salau (Ariège), un des métaux stratégiques pour lequel la Chine est en position hégémonique, ou d'exploiter une mine d'or en Guyane (projet Montagne d'or) dans une région où l'orpaillage sauvage est une vraie calamité. La politique de sécurisation des approvisionnements est aussi assumée par les acteurs privés d'un secteur minier dominé par les deux géants que sont le brésilien VALE et l'australien BHP-Billiton. La baisse du cours de ces « *commodities* » provoque une vague de fusions comme dans le domaine de l'or le leader mondial Barrick Gold (canadien) veut racheter son concurrent américain Newmont Mining.

Les « terres rares » portent mal leur qualificatif, elles sont bien plus stratégiques que rares. Elles entrent en effet dans le procédé de fabrication des smartphones, les écrans des ordinateurs, les batteries des voitures électriques... en somme les technologies du XXI^{ème} siècle, technologies dont on ne peut se passer, comme le montre le document ci-dessous :

¹. Source : <https://worldview.stratfor.com/article/geopolitics-rare-earth-elements>, consulté le 26 août 2019

Encadré 54 Typologie des terres rares stratégiques, rapport parlementaire J. Blanc

« **Le profil de consommation des métaux a également évolué rapidement ces dernières années.** Le fort développement des produits électroniques, des technologies de l'information et de la communication (TIC), de l'aéronautique, allié à l'innovation technologique dans la recherche de performances et de rendements, a fait **exploser la demande en nouveaux métaux.**

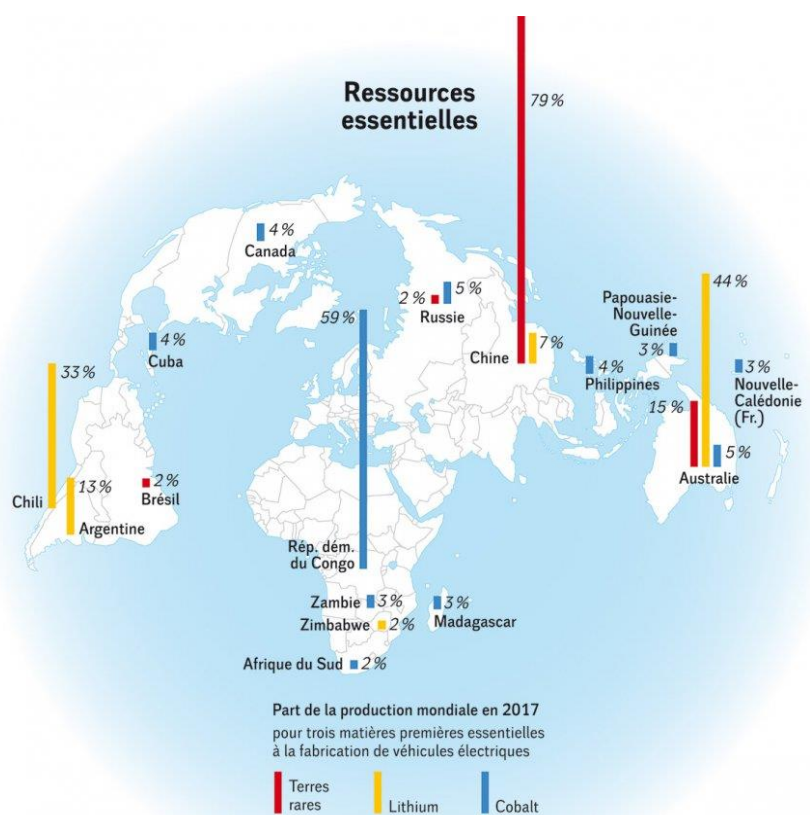
On peut ainsi citer :

- **l'indium et les terres rares** dans les écrans plats LCD,
- **le gallium** dans les LED blanches (éclairage en substitution des ampoules à incandescence),
- **le germanium** dans les transistors ou portables (WiFi),
- **le gallium, l'indium, le sélénium, le germanium** dans les cellules solaires photovoltaïques,
- **les terres rares** (néodyme, samarium, dysprosium...) dans les aimants permanents pour les éoliennes et les moteurs automobiles hybrides-électriques,
- **le lithium et le cobalt** dans les batteries,
- **le tantale, le niobium, le rhénium** dans des superalliages sur mesure pour certains marchés de niche.

Ces métaux rares, ou stratégiques ont donc de multiples usages dans les technologies de pointe, qu'il s'agisse des télécommunications, de l'armement, ou des énergies renouvelables. Ainsi les aimants de précision, tout comme les éoliennes, requièrent l'utilisation de néodyme. Le gallium entre dans la fabrication des billets de banque, pour en prévenir la falsification, comme dans celle des lasers utilisés par les avions de chasse de dernière génération. Le germanium est indispensable à la réalisation de systèmes de visée nocturne.

S'agissant de ressources non renouvelables, la croissance de leur consommation augmente leur prix, ce qui rend économiquement rentable la prospection et l'exploitation de nouveaux gisements. »

Figure 34 Carte des éléments essentiels à la fabrication des voitures électriques



Source : « Mineral commodity summaries 2018 », USGS.

La carte ci-dessus¹ (Figure 32) est utile pour mieux visualiser la dépendance de l'industrie automobile européenne pour la voiture électrique – dont elle entend faire un modèle phare de sa production - qui nécessite beaucoup de matières premières critiques stratégiques pour les batteries et l'électronique. Cette carte invite à plusieurs réflexions. Peut-on raisonnablement être aussi dépendant de matières premières critiques autant absentes d'Europe ? (il faudrait ou bien trouver un moyen d'en remplacer certaines par des matières premières plus facilement sécurisables et/ou lancer un vaste plan d'audit des ressources minérales des puissances européennes). Les pays européens pourraient-ils initier une politique de partenariat avec certains producteurs (la République démocratique du Congo pour le cobalt, l'Australie ou le Chili pour le lithium, l'Australie ou le Brésil pour les terres rares...) ? Ne faudrait-il pas tisser un partenariat avec la Russie ? La géopolitique doit aider à prendre des décisions éclairées, mais ne peut se substituer au politique.

Ces minerais sont stratégiques pour la fabrication d'aciers spéciaux utilisés dans l'industrie de défense, ainsi que dans la fabrication de produits devenus indispensables dans les domaines informatique et électronique ou de la production d'énergies renouvelables. Didier Julienne – président de Néométa - fait remarquer que jusqu'à présent « *En moyenne, 40 % de l'électricité mondiale est fabriquée avec du charbon. Ainsi, remplacer le charbon par des énergies dites climatiques, dans le cadre de la transition énergétique mondialisée, est préoccupant. D'ici 2050, cette transition cumulera la demande des ressources classiques et stratégiques, c'est-à-dire qu'il faudra utiliser beaucoup plus de béton, fois 10, de l'acier, fois 100 à 600, de l'aluminium, fois 100, autant de cuivre que depuis l'an 2000, du verre et d'autres métaux de base ou matières. En ce qui concerne les métaux stratégiques et les terres rares, l'effet multiplicateur de la consommation est aujourd'hui impossible tant la courbe est asymptotique* »². Notre dépendance sera donc croissante, et renforcée par la transition énergétique, envers des matières premières que nous ne possédons pas. La vulnérabilité des économies européennes s'aggravera si rien n'est fait pour anticiper une évolution déjà envisagée.

Ces « terres rares » sont au cœur de l'actuelle mondialisation, Deng Xiaoping déclare « *les terres rares sont à la Chine ce que le pétrole est au Moyen-Orient* », le pétrole du XXI^{ème} siècle, ainsi face aux mesures de rétorsion décidées par Washington à l'encontre de Huawei, Pékin menace en juin 2019 de diminuer ses exportations de « terres rares » vers les Etats-Unis, or plus de 90% de celles qui sont commercialisées sur le marché mondial proviennent de Chine. Comment est-ce possible alors que celle-ci ne possède que la moitié des réserves avérées ? Lors des années 1990, la Chine inonde le marché mondial de ses « terres rares » vendues à vil prix, étouffant ainsi la concurrence. Le rival américain Molycorp décide de fermer en 2002 la mine californienne de *Mountain Pass*, les coûts de production ne pouvant soutenir la concurrence chinoise. En 2011, le prix moyen des « terres rares » augmente de 2 000 % : un véritable « *choc des terres rares* » lié à des raisons géopolitiques : le contentieux chinois-japonais sur les îles Senkaku amène Pékin à mettre des quotas sur l'exportation des « terres rares » dont elle a un

¹. Source : <https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/vehicules-electriques>, consulté le 26 août 2019

². JULIENNE, Didier, in « Les enjeux stratégiques des terres rares et des matières premières critiques », *Rapport parlementaire n°617*, 2016, <https://www.senat.fr/rap/r15-617-1/r15-617-1.html>

quasi-monopole de commercialisation. Les industriels, inquiets, les ont stockées par précaution d'où l'envolée des prix constatée.

Encadré 55 Une stratégie chinoise des terres rares par Rémy Sabathié

« Malgré la plainte déposée à l'Organe de règlement des différends par les États-Unis, le Japon et l'Union européenne en 2012 et la demande de l'OMC de supprimer les quotas chinois à l'export pour les terres rares, la Chine demeure le grand maître du marché de ces métaux stratégiques. Elle a supprimé sa politique de quotas pour la remplacer par un système de licences accordées aux entreprises partenaires triées sur le volet. Sa stratégie est toujours aussi efficace : pratiquer des prix bas imbattables sur le marché pour tuer la concurrence, forcer l'implantation des sociétés étrangères sur le sol chinois afin d'acquérir de nouvelles technologies et ainsi maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur industrielle, de la mine à l'aimant. Molycorp – qui avait relancé la production de terres rares en 2012 à Mountain Pass à la faveur des prix hauts dus au choc des terres rares – se déclare en faillite en juin 2015 avec un endettement de 1,7 milliard de dollars. Pékin a sciemment maintenu une forte production, inondé le marché de ses terres rares pour empêcher toutes les sociétés minières notamment canadiennes, australiennes et américaines d'entrer sur le marché des terres rares qu'elle considère comme sa chasse gardée. Les grandes compagnies minières et métallurgiques chinoises d'État ont d'ailleurs, à chaque fois qu'elles l'ont pu, racheté leurs consœurs étrangères » Rémy Sabathié, « Terres rares, quelle stratégie française ? », *IRIS*, le 2 mars 2016

L'État chinois, par ses entreprises publiques interposées, met en œuvre une « *stratégie des terres rares* » qui vise à consolider sa souveraineté dans ce domaine stratégique, lui conférer des ressources financières pour financer ses investissements, ses achats à l'étranger, l'acquisition de technologies non possédées, d'entreprises étrangères et les moyens de continuer à produire. La Chine développe une véritable stratégie dans ce domaine qui est devenu un de ses avantages comparatifs du point de vue géoéconomique. Elle investit dans des mines à l'étranger (près de 1.5 milliard de dollars à Kvanefjeld, au Groenland par exemple, mais désormais sépare et purifie ces terres rares acquises hors de Chine sur son territoire national, augmentant ainsi la valeur-ajoutée de ce domaine. Ces « terres rares » sont au cœur d'une stratégie de puissance chinoise.

Le marché des « terres rares » devient oligopolistique, d'autant plus que les projets hors de Chine (et des États-Unis) peinent à voir le jour du fait de la baisse des cours des matières premières. Les États-Unis ont réouvert leur mine de *Mountain Pass* (l'extraction est effective depuis 2018) pour être moins dépendants de la Chine (80% des terres rares qu'ils utilisent sont chinoises). Donald Trump décide de relancer l'activité extractive de son pays (cobalt, lithium, terres rares...) et commande un rapport qui en juin 2019 fait soixante recommandations proposant une stratégie de sécurisation de l'approvisionnement en minéraux stratégiques et terres rares (soutenir la recherche, former une main d'œuvre qualifiée pour l'extraction minière, développer le recyclage...).

Le Japon mène une politique volontariste : le *Japan Oil Gaz and Metals National Corporation* (JOGMEC) gère les fonds pour sécuriser les approvisionnements depuis l'étranger avec l'aide aux entreprises minières, il opte pour le recyclage que seize usines pratiquent, depuis la crise de 2010, il favorise des stratégies de substitution aux terres rares qu'il ne possède pas. En 2013, il découvre dans ses fonds sous-marins du Pacifique, en off-shore profond, des gisements de plusieurs millions de tonnes de terres rares, de quoi envisager l'avenir avec une

grande sérénité. Cette stratégie minière est coordonnée par des ministères comme le METI ou le MEXT (Éducation, sciences et technologie).

L'Allemagne partage avec le Japon plusieurs traits : être une grande économie manufacturière, disposer de très peu de matières premières, avoir un État stratège. Celui-ci définit dès 2007 une stratégie au niveau fédéral concernant les matières premières qui débouche sur la création en octobre 2010 de l'Agence allemande des matières premières rattachée à l'Office fédéral des géosciences et des ressources naturelles (BGR) dont l'action est surtout tournée vers les petites et moyennes entreprises, mais pas seulement. Il œuvre à mettre en place des partenariats avec des pays producteurs, comme le Rwanda pour le coltan l'étain ou le tungstène. Le gouvernement fédéral soutient, par ailleurs *Loser Chemie*, une PME de Saxe spécialisée dans le recyclage des métaux rares. À l'image de ce que fait le Japon, l'Allemagne mise sur les alliances avec la *RohstoffAllianz GMBH* qui regroupe Bosch, Thyssen, Volkswagen... qui s'allient pour sécuriser leur approvisionnement depuis l'étranger en achetant des mines. Cette alliance se fait uniquement au profit des acteurs allemands. La firme australienne Lynas, un des rares acteurs non-chinois du secteur des terres rares, décide de constituer un stock de précaution en néodyme et praséodyme (indispensables à la fabrication des aimants permanents au cœur de la transition énergétique) en raison des menaces proférées par Pékin dans le cadre de son bras de fer avec Washington.

Ces ressources critiques sont au cœur de la sécurité économique des États comme des entreprises. Ainsi Alain Ligier du COMES estime « *L'industrie `aval est dépendante certes du risque de contrôle des gisements miniers, mais aussi du degré de contrôle de la technologie de fabrication des alliages à haute conductivité, puis des aimants eux-mêmes. La dépendance ne concerne pas seulement les minerais, mais toute la chaîne des technologies dans un écosystème complexe (...) Par exemple, Solvay sait séparer les différentes terres rares les unes des autres, mais ne fabrique ni les alliages ni les aimants. Le nombre de métallurgistes disposant de la capacité de fabriquer des alliages à haute conductivité est très limité (Japon, Chine) »¹. On retrouve ici de nouveau le caractère géopolitique de ce secteur. Ce rapport parlementaire de Monsieur Hetzel et Madame Bataille fait remarquer « *Lorsque les métaux critiques deviennent stratégiques, la situation est plus difficile à gérer* », d'autant que l'Europe occidentale est singulièrement dépourvue de métaux.*

La sécurité économique passe donc la sécurisation de l'approvisionnement en matières premières, en particulier celles qui sont « *stratégiques* ». Elle suppose une volonté politique forte et résolue guidée par des interrogations fondamentales que rappelle fort à propos le rapport de Monsieur Hetzel et Madame Bataille :

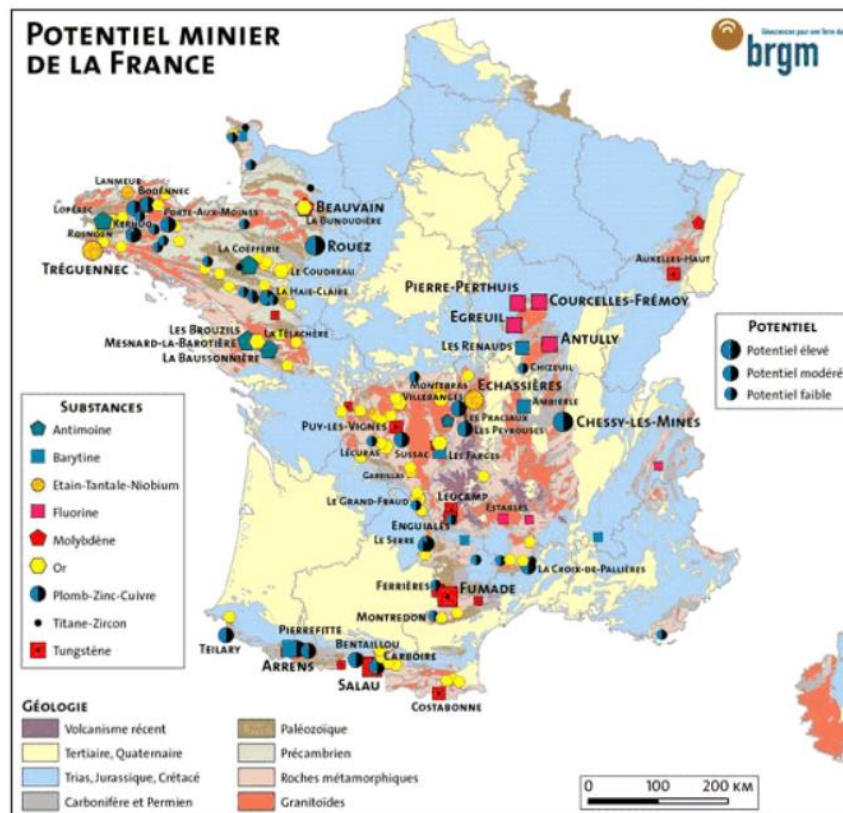
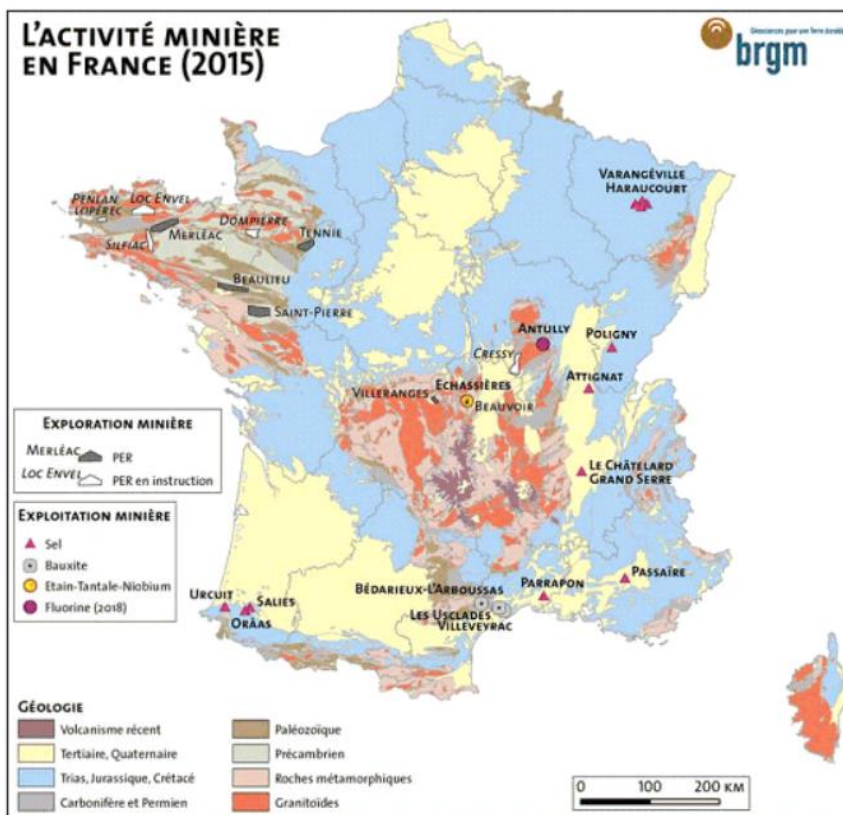
- est-il possible de définir une stratégie minière et métallurgique reposant sur une relance de la prospection et de l'activité minière, mais aussi sur la définition d'un projet minier crédible et acceptable ?
- est-il souhaitable de constituer des stocks stratégiques ?

¹. LIGIER, Alain. in « Les enjeux stratégiques des terres rares et des matières premières critiques », *Rapport parlementaire n°617*, 2016, op. cit.

- quel pourrait être le rôle de la diplomatie économique ?

Des réponses apportées à ces questions dépendent les actions à mettre en œuvre.

Figure 35 Cartes de la France métropolitaine minière, source BRGM, in Rapport Hetzel-Bataille



Ces cartes sont intéressantes car elles montrent le décalage entre les ressources connues et leur exploitation, elles ne présentent l'état des connaissances qu'à une faible profondeur (une centaine de mètres) alors que certaines mines s'enfoncent à plusieurs milliers mètres sous terre, elles font l'impasse sur les territoires ultra-marins, et surtout montrent à quel point la France méconnaît son potentiel sous-marin alors même qu'elle dispose de la deuxième ZEE mondiale (onze millions de km²). Beaucoup reste donc à faire, à commencer par un nouvel inventaire minier pour mieux connaître les ressources susceptibles d'être exploitées, en fonction de besoins clairement identifiés. Le PIPAME – pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques - a déjà prouvé qu'il est possible de prévoir des évolutions pour des métaux stratégiques (comme le palladium indispensable à l'industrie automobile). Il faudrait passer à une véritable stratégie minière comme l'ont déjà fait d'autres nations européennes (Suède, Allemagne) ou extra-européennes (Japon, Chine, Etats-Unis) d'autant que la France dispose des ressources humaines (ingénieurs, géologues...) ainsi que grandes entreprises dans le secteur minier (Eramet, Solvay, Areva). La mise en exploitation de sites miniers ne peut se faire qu'en intelligence avec la population locale, or il y a peu les populations des anciennes régions minières du Nord-Pas-de-Calais se sont opposées à l'exploitation des gaz de schistes présents dans leur sous-sol. Un travail de fond de sensibilisation reste à mener.

La sécurisation de l'approvisionnement en matières premières est un défi global, international, qui appelle une réponse globale. La recrudescence des tensions géopolitiques, en particulier entre les deux premières économies mondiales, appelle une réaction forte et collective et donc une volonté politique affirmée. La sécurité économique passe par l'élaboration d'une stratégie des matières premières, énergétiques stratégiques qui permet de consolider la souveraineté d'un État, d'une nation, des entreprises. La dimension géopolitique de ce retour de la « vieille économie » est une évidence.

Conclusion du chapitre 1

La sécurité économique pose d'abord les problématiques sécuritaires, de la sûreté, à l'espionnage, en passant par la protection de la propriété intellectuelle, des investissements et du secret des affaires. La sécurisation du patrimoine économique est délicate. L'espionnage économique s'est beaucoup développé depuis les années 1990. Ainsi, il « *devient une priorité nationale* » pour les États-Unis reprend Ali Laïdi¹ qui rappelle que selon les spécialistes seuls 35 % des moyens de la NSA sont utilisés au service de la lutte contre le terrorisme, *quid* du reste ? La sécurité économique c'est aussi avoir demain les moyens de produire d'où la sécurisation des approvisionnements dont l'actualité démontre, s'il en était besoin, le caractère

¹. DELESSE, Claude, *NSA National Security Agency*, Tallandier, 2016, p 84, in LAIDI Ali, *Le droit : nouvelle arme de la guerre économique*, op.cit. p.262.

stratégique. La géopolitique est ainsi bien plus présente dans les problématiques de la sécurité économique qu'elle ne l'était il y a une vingtaine d'années. Désormais, on ne peut plus faire l'économie de la géopolitique dans une réflexion concernant la sécurité économique.

Chapitre 2 : La montée en puissance de vecteurs de plus en plus sophistiqués

« Dans la compétition moderne, c'est le dessous des cartes qui compte...

Ce que l'on ne dit pas », Alain Juillet

Introduction au chapitre 2

Après avoir analysé les aspects les plus traditionnels de la sécurité économique, il convient de s'intéresser aux domaines plus novateurs. Le domaine de l'influence est novateur en France car il appartient bien plus à la culture anglo-saxonne qu'à la culture française. La France l'apprivoise progressivement car elle n'a pas le choix à partir du moment où les autres la pratique, en particulier au sein de l'Union européenne. Paris se met aussi à l'heure d'une diplomatie économique, montrant ainsi sa capacité à évoluer. La France s'adapte aussi à la révolution de son environnement que constitue le monde cyber qui est rapidement devenu un champ de conflictualité où s'expriment les rapports de forces de nature géopolitique. La sécurité économique constitue en cela une épreuve révélatrice d'une capacité -ou d'une incapacité – d'adaptation à la modernité.

2.1 Une montée en puissance de l'influence

L'influence est vraisemblablement un des pans les moins visibles de la sécurité économique ; il n'est pas pour autant le moins essentiel. Ce domaine a pris une importance croissante au fil du temps, il relève bien davantage du *soft* et du *smart power* que du *hard power* sans être moins efficace. Sans le pratiquer pendant longtemps, la France dispose néanmoins de vrais atouts qui peut transformer cette récente conversion en force nouvelle pour la défense de ses intérêts.

2.11 L'influence est une nouvelle expression du pouvoir

L'influence peut être définie ainsi : « *c'est faire en sorte que les « gens » pensent et perçoivent les choses de la manière dont vous le souhaitez, sans qu'ils ressentent une quelconque pression de votre part* »¹. Elle agit d'abord sur la part émotionnelle des personnes.

Elle suppose, au préalable, d'avoir défini une stratégie, les objectifs à atteindre, les « *cibles concernées* ». Elle est d'autant plus efficace qu'elle apparaît légitime et s'exerce pour des motifs « *nobles* ». Elle nécessite, en amont, un important travail de collecte d'informations, aujourd'hui de plus en plus réalisés avec le *Big Data*, facilité par l'usage très démocratisé d'Internet. Les « *cookies* » servent à mieux cerner les utilisateurs et ensuite à leur envoyer – ils sont ainsi les « *cibles* » - le message qui semble le plus adapté à leurs besoins – les objectifs définis – pour leur vendre le plus de produits possibles. Tout cela repose sur une connaissance

¹. DOU, H, JUILLET, A, CLERC, Ph. *L'intelligence économique du futur 1. Une nouvelle approche stratégique et opérationnelle*, Paris, ISTE Éditions, 2018, p.129.

des données personnelles, aujourd'hui au centre de nombreuses tensions juridiques et commerciales. On peut estimer avec Claude Revel que l'influence est un « *rouage-clé de la mondialisation* »¹.

À l'évidence, l'influence « *déplace le centre de gravité du pouvoir* »² comme l'affirme François-Bernard Huyghe, vers une forme de *soft power*. Les entreprises françaises l'utilisent depuis longtemps, elles mettent en avant l'image de marque du pays pour mieux conquérir les marchés. C'est particulièrement vrai – sans être exclusif – dans le domaine du luxe dont les clients recherchent le « *fabriqué en France* ». Au-delà de l'attente d'une certaine qualité, d'une originalité, c'est aussi un art de vivre « *à la française* » et même un positionnement géopolitique particulier (perçu comme plutôt indépendant des États-Unis) qui constituent l'image de la France, son rayonnement, son influence. L'usage de ce *soft power* se « démocratise » au sens où il n'est pas l'apanage des pays riches et puissants. Les pays émergents s'en sont emparés, notamment un pays comme le Brésil. Un géographe spécialiste de cet immense pays lusophone comme Hervé Théry montre comment les grandes entreprises de ce pays - Vale pour les minerais ou Petrobras pour les hydrocarbures – usent de l'image positive du Brésil pour conquérir des marchés extérieurs. Cette attitude repose aussi sur une évolution notable : celle de l'importance croissante de l'information et de la connaissance.

La question de l'image est donc devenue essentielle, celle des produits, celles des entreprises, celle des États, des labels de qualité, de production (éthique, sociale ...), de recherche (laboratoires, clusters...) ... tout cela contribue à la sécurité économique qui peut être comprise ici comme la pérennisation du potentiel de production de richesses et donc du niveau de vie des populations concernées. Elle doit donc être protégée.

L'influence est au cœur des stratégies de puissance comme l'énonce clairement Éric Delbecque « *les stratégies d'influence expriment et structurent les affrontements d'acteurs dans l'ensemble des sphères de compétition entre les collectivités humaines, les modèles culturels et les organisations privées* »³. Or le contexte est celui d'une information devenue stratégique : tout cela conduit, sans étonnement possible, à une guerre informationnelle. Il faut donc en prendre conscience pour limiter nos faiblesses. L'intelligence économique doit davantage rencontrer la sphère de la communication pour renforcer la sécurité économique, en particulier en France. Alain Juillet ne défend-t-il pas l'influence comme un « *noble art* » de l'intelligence économique quand il s'exerce dans un cadre légal et éthique ? Il est de l'intérêt de la France de s'y convertir, peut-être même un devoir. Il faut, au préalable, faire le point sur la conception française du monde, définir les priorités et une stratégie pour l'avenir. « *On ne peut affirmer notre volonté d'être dans le monde que si nous sommes capables de faire l'effort de savoir authentiquement qui nous sommes et ce que nous voulons* »⁴. Un vrai travail conceptuel stratégique reste à fournir. Claude Revel déplore le retard français en la matière :

¹. REVEL, Claude. « Influence, Lobbying, public diplomacy... La France face aux armes du soft power : le décryptage de Claude Revel », *Communication et influence*, n°34, juin 2012, p.1.

². HUYGHE, F-B. *Maitre du faire croire*, Paris, Vuibert, 2008, p.9.

³. DELBECQUE, Éric. *L'influence ou les guerres secrètes*, Paris, Vuibert, 2011, op. cit., p.7.

⁴. RACOUCHOT, Bruno. « Penser l'influence dans les rapports de la guerre économique : de la compétition aux manœuvres criminelles », *Sécurité Globale*, n°9, Éditions Eska, mars 2017, p. 113.

Encadré 56 Un retard français et européen dans le domaine de l'influence, C. Revel

« Il est dommage qu'en France les dirigeants publics et privés depuis trente ans aient laissé le pays se figer, sans compréhension réelle des évolutions du monde, dans un système de castes et de réseaux à l'ancienne facilement façonnable par des influences publiques et privées étrangères. Le « génie français » (...) n'a pas su s'adapter quand il était temps (...) il n'a pas vu l'immense action d'influence qui se diffusait peu à peu dans le monde occidental et qui était fondé sur un capitalisme beaucoup moins humaniste qui aujourd'hui a dégénéré et échappé à ses auteurs. On peut regretter que l'Union européenne n'ait pas été aussi anticipatrice que son cousin outre-Atlantique. Depuis une vingtaine d'années s'est mis en place un « nouvel esprit des lois » que nous avons qualifié d'ordre libéralo-moral, fondé sur deux piliers : le marché le plus libre, voire débridé et des règles d'éthique soft contrôlées par l'image.»¹

Cette analyse étant faite, le temps de la réaction et de l'action est venu. Il suffit, s'il faut s'en convaincre, de s'intéresser aux classements qui évaluent les États – et les mettent donc en concurrence - les universités, les entreprises sur des critères d'éthique... aucun n'est le fait d'organismes français ou européens. Les conséquences du classement de Shanghai sur les universités françaises sont connues. L'ONG *Transparency International* a le mérite d'œuvrer à la lutte contre la corruption. Pourtant, sa méthodologie n'est pas exempte de critiques. Ces organismes exercent une influence qui écorne la souveraineté des États, des entreprises... elle est redoutablement efficace. Elle est un élément à ne pas sous-estimer de la compétition entre États ou entreprises. En cela, l'influence est composante grandissante de l'intelligence et de la sécurité économiques.

« Dans un contexte de concurrence exacerbée, où les amis d'un jour peuvent devenir les concurrents de demain, la compétition devient la règle. Si au niveau général on parle souvent d'éthique au niveau de la compétition, il faut être conscient que cela n'est qu'une façade et que les règles du jeu sont souvent biaisées. L'influence s'exerce via de multiples voies, les rumeurs en font partie. Il ne faut donc pas être naïf, Construire ses propres actions d'influence est fondamental, de même que le développement de cellules de crise permettant de lutter efficacement contre les rumeurs »². Il faut développer une intelligence stratégique qui ait une déclinaison territoriale pour renforcer l'attractivité et y pérenniser l'activité économique voire attirer de nouveaux investisseurs capables de créer des emplois. Cette action doit exister tant au niveau public qu'à celui des entreprises dont les concurrents usent déjà de ces moyens. La compétition économique – une réalité indéniable aujourd'hui – doit se pratiquer à *armes égales* et être pensée pour être fondée sur une base légitime car il faut convaincre et ne pas être assimilée à de la corruption.

2.12 Les formes variées de l'influence

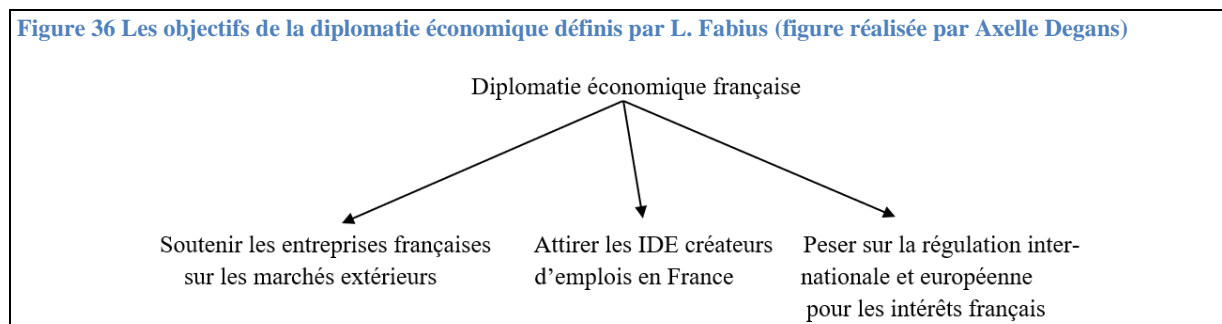
Le champ de l'influence n'est ni homogène ni monochrome, il est bien au contraire bigarré dans ses formes et expressions. Il est d'une remarquable diversité, ce qui explique qu'il peut être mal appréhendé par des personnes qui y sont étrangères.

¹. REVEL, Claude. *La France un pays sous influence*, op.cit., pp.2-3.

². DOU, H, JUILLET, A, CLERC, Ph. *L'intelligence économique du futur 1. Une nouvelle approche stratégique et opérationnelle*, Paris, ISTE Éditions, 2018, p.139.

La diplomatie économique appartient au registre de l'influence. Elle est d'abord le fait des États, et nous l'avons déjà évoqué, le président américain Bill Clinton l'a incarné tout au long de ses deux mandats. La diplomatie développée par le président démocrate a permis de signer de nombreux contrats à travers le monde et – a minima – de sauvegarder des emplois sur le sol américain. Elle a été vigoureusement développée sous les mandats de Barack Obama (2008-2016) grâce à sa secrétaire d'État Hillary Clinton. La France a tardé à prendre conscience de l'importance de la diplomatie économique, et bien peu de chefs d'États se sont faits accompagner, avant les premières années du XXI^{ème} siècle, par des chefs d'entreprises lors de leurs visites officielles. Une inflexion est remarquable à partir de 2012, le Quai d'Orsay revendique, avec Laurent Fabius, une vraie action au niveau économique. Dans un entretien qu'il accorde en 2013 à Pascal Lorot pour la revue *Géoéconomie*, il définit ainsi la diplomatie économique ainsi : « *La diplomatie économique consiste à mobiliser notre politique étrangère au service des intérêts économiques du pays.* ». On trouve ci-dessous les objectifs définis par le ministre des Affaires étrangères pour cette nouvelle orientation qu'est la diplomatie économique :

Figure 36 Les objectifs de la diplomatie économique définis par L. Fabius (figure réalisée par Axelle Degans)



Elle devient un volet à part entière de la diplomatie française, et à cet égard, Laurent Fabius crée au sein de son ministère, une direction des entreprises et de l'économie internationale. Les ambassades – et la France dispose du troisième réseau mondial après ceux des États-Unis et de la Chine – appuient désormais les entreprises françaises pour conquérir des marchés extérieurs. Il a aussi nommé des « *représentants spéciaux* » pour des régions cibles : J-P Chevènement pour la Russie, Philippe Faure pour le Mexique, Martine Aubry pour la Chine, J-P Raffarin pour l'Algérie, Louis Schweitzer pour le Japon, Paul Hermelin pour l'Inde et Pierre Sellal pour les Émirats arabes unis. Ils sont des relais d'influence pour développer l'activité économique française dans des régions vues comme porteuses d'avenir. Désormais, chaque ambassadeur dispose d'un conseil économique pour étoffer son champ d'action. Le ministre des Affaires étrangères définit un autre aspect de la diplomatie économique, celui de « *puissance d'influence* » pour lequel l'encadré ci-dessous apporte un éclairage.

Encadré 57 La France une puissance d'influence selon L. Fabius

« Pour décrire cette situation, j'utilise souvent, s'agissant de la France, le concept de « *puissance d'influence* ». Nous sommes une puissance qui compte, une des premières au monde, et nous le devons à un ensemble de caractéristiques. Nous sommes toujours la 5^{ème} puissance économique et commerciale. Selon l'agence Reuters, nous étions réputés être en 2012 le 3^{ème} pays le plus innovant, le 4^{ème} pays pour les investissements à l'étranger. Sur les 500 plus grosses entreprises du monde, 35 sont françaises, ce qui place notre pays au 4^{ème} rang mondial. Il est décisif de conserver ces atouts, d'où notre mobilisation pour le redressement économique. Ce dynamisme économique est soutenu par une croissance démographique bien supérieure à la moyenne européenne. Mais notre

influence vient aussi d'autres éléments. Nous constituons avec l'Allemagne le couple moteur de l'Union européenne (UE). Nous sommes un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies. Nous participons au G8 et au G20. Nous disposons de la puissance nucléaire et d'une force de projection efficace, comme nous l'avons montré au Mali. Notre réseau diplomatique est le troisième de la planète. Par notre langue, notre enseignement et notre recherche, nous rayonnons dans le monde. Le français est aujourd'hui parlé par plus de 200 millions de personnes. Dans une trentaine d'années, notre langue sera celle de plus de 700 millions de locuteurs. La recherche française est en pointe dans de nombreux domaines. »¹

À l'évidence, La France dispose de nombreux et réels atouts. Ils sont le fruit de son héritage historique de grande puissance, comme de son positionnement et statut géopolitiques actuels. A-t-elle de savoir jouer de ses forces.

La diplomatie économique française reste encore largement à étoffer notamment dans le soutien apporté aux entreprises. Il pourrait concourir à limiter la désindustrialisation qui malmène l'économie, les territoires et notre société et contribuer à limiter un déficit commercial qui obère les finances publiques et renforce le niveau d'endettement. Cette action n'apparaît donc pas sans fondements géoéconomiques. Il manque à l'évidence à la France une « culture à l'exportation », qui est à l'inverse une des caractéristiques de notre partenaire Outre-Rhin. Bien au-delà d'une politique économique et industrielle qui peut apparaître souhaitable, il s'agit en fait d'une révolution des mentalités, des pratiques. Il s'agit de considérer l'horizon du monde de façon bien plus structurelle tant au niveau des acteurs publics (et notamment les ministères) que privés (les entreprises). Les premiers pas ont été réalisés sous l'action de Laurent Fabius pour donner plus de cohérence et d'efficacité à la diplomatie économique...

...mais le chemin reste long à parcourir.

La « puissance d'influence » - ce que les Anglo-saxons nomment la « *public diplomacy* » - repose donc sur l'image de la France, sur ce qui en fait ses fondements (sa dimension géopolitique, mais aussi les valeurs auxquelles elle est communément rattachée, comme la démocratie, libertés ou les droits de l'homme, un certain art de vivre « à la française », une qualité de vie et de goût, la culture...) dans des domaines qui ne sont pas nécessairement économiques. La diplomatie d'influence française dispose, en outre, d'un atout de taille : la langue. Elle est une langue officielle de travail à l'ONU, au CIO (Comité olympique), à Bruxelles, elle est utilisée sur tous les continents, et le renforcement démographique de l'Afrique francophone est un gage d'avenir à ce point de vue. L'Organisation internationale de la francophonie vient de se doter d'une direction économique. Paris comprend que la diplomatie est globale, et ne se limite plus seulement à l'action politique. La France se dote, avec retard et progressivement, d'outils d'influence qui ne peuvent que servir la sécurité économique. Cette évolution ne se fait pas sans heurt, dans son article « *Quand Laurent Fabius se faisait le chef de l'« entreprise France » à l'export* » le journaliste Cédric Pietralunga montre une certaine

¹. FABIUS, Laurent. « La France dans la bataille de la diplomatie économique », *Géoéconomie*, 2013/2 n°65, p. 7, <https://www.caim.info/revue-geoéconomie-2013-2-page-7.htm>, consulté le 14 mai 2018

morgue envers Laurent Fabius mais aussi Jean-Yves Le Drian qualifié de « *VRP de l'armement français* »¹ ce qui renvoie au qualificatif attribué il y a plus de vingt années à Bill Clinton... .

Laurent Fabius accorde une interview au journal *Les Échos*² lors de laquelle il replace le redressement économique français au cœur de son action diplomatique, il y qualifie la diplomatie économique de « *tâche prioritaire de toute diplomatie* ». Comment comprendre cette évolution conceptuelle, que le président Emmanuel Macron élu en mai 2017, reprend à son crédit ? La situation économique de la France reste délicate, son déficit commercial structurel obère ses capacités d'action, la réaction est nécessaire.

La diplomatie économique n'est pourtant pas le seul fait des États. Les entreprises en sont des parties prenantes. Elles appartiennent d'ailleurs aux conseils économiques que Laurent Fabius a créés pour les ambassadeurs. Claude Revel, distingue dans son ouvrage, *La France pays sous influences*, la diplomatie des États (« *commercial diplomacy* ») de la diplomatie d'influence (« *public diplomacy* »), de celle des entreprises (« *business diplomacy* »).

L'influence passe aussi par les puissants relais que sont les *Think Tanks*, groupes de réflexion, qui se multiplient à travers le monde, y compris le monde émergent. Claude Revel³ estime qu'il existerait, en 2013, 103 *Think Tanks* chinois (74 en Chine continentale et 29 à Hong Kong), 121 en Inde, 29 en Corée du Sud, 39 au Brésil, 78 en Afrique du Sud, 107 en Russie... le monde émergent pense le monde. Certains de ces cercles de réflexion ont déjà une aura mondiale comme le *Chinese Academy for Social Sciences* alors que la *China center for International Economic Exchanges* (CCIE) aurait, le pense Claude Revel, « *comme but le dernier volet de l'intelligence économique, à savoir l'expansion internationale des idées* ». Pékin a bien saisi l'importance de pouvoir édicter des normes, la Chine a pleinement investi le champ de la bataille des normes car il est important que les normes qui régissent le modèle politique, économique soient au plus proche de sa culture et des objectifs définis ; « *shaping the world* »... La bataille des idées est une dimension de la géopolitique.

La Chine ne fait que reprendre un modèle anglo-saxon. Les *Think Tanks* mettent en relation décideurs politiques, grands chefs d'entreprises, universitaires... ils discutent des questions géoéconomiques et géopolitiques. « *Ils fonctionnent comme des plaques tournantes où entreprises et administration communiquent et élaborent des stratégies au service des intérêts politico-économiques des EU* »⁴. La très conservatrice *Heritage Foundation* a de puissants réseaux dont usent les entreprises américaines en particulier en Asie, le *Business Council for International Understanding* (BCIU) fondé en 1955 a d'abord eu un rôle diplomatique avant d'encadrer les diplomates américains à conquérir des marchés étrangers.

¹. PIETRALUNGA, Cédric. « Quand Laurent Fabius se faisait le chef de l' « entreprise France » à l'export », *Le Monde*, le 11 février 2016, http://www.lemonde.fr/economie/article/2016/02/11/quand-laurent-fabius-se-faisait-chef-de-l-entreprise-france-a-l-export_4863213_3234.html, consulté le 14 mai 2018.

². « La diplomatie économique française est maintenant », interview de Michèle Warnet, Laurent Fabius, 22 mars 2016, <https://videos.lesechos.fr/lesechos/interviews/laurent-fabius-la-diplomatie-economique-est-maintenant-une-evidence/lrv85s>, consulté le 14 mai 2018

³. REVEL, Claude. « Derrière la compétition économique, la bataille des modèles pour la gouvernance mondiale », *Géoéconomie* 2013/1, n°64, p.95., <https://www.cairn.info/revue-geo-economie-2013-1-page-93.html>

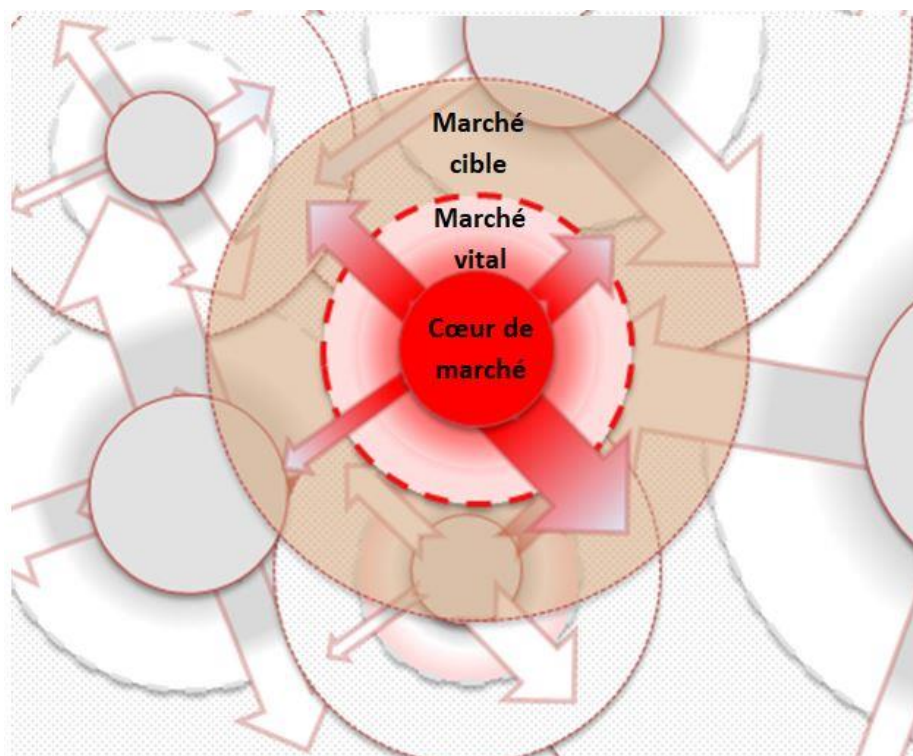
⁴. LAIDI, Ali. *Le droit : une arme de la guerre économique*, op. cit. p.281.

Il existe en outre une grande porosité entre la haute administration américaine, les *Think Tanks*, les grandes entreprises, les cabinets de conseil et les ONG. Ainsi, Henry Kissinger est l'un des premiers à constituer son cabinet de conseil *Kissinger Associates*, au service duquel il met son carnet d'adresses, tout en siégeant à plusieurs conseils d'administration (AIG), Madeleine Albright l'a imité (*Albright Associates*). Il est aussi de notoriété publique que le diplomate américain à l'ONU, Cabot Lodge, est un actionnaire de l'*United Fruit Company* pour laquelle les frères Dulles sont conseillers juridiques, or l'un est directeur de la CIA et l'autre secrétaire d'État. Les États dont la sécurité est assurée par l'armée américaine ont tout intérêt à acheter du matériel militaire fabriqué aux États-Unis, y compris pour l'aviation civile ce qui explique certains succès de Boeing en Asie... Les ONG sont aussi de puissants vecteurs d'influence comme les fondations *Open society* (OSF) de Georges Soros très active en Europe centrale et orientale.

En somme, il devient bien compliqué de faire des affaires à l'international en se passant de stratégies d'influence dans un contexte d'hypercompétition mondiale.

La sphère d'influence est une autre dimension géopolitique de l'influence. Cette sphère d'influence existe tant à l'échelle des États qu'à celle des entreprises. Il s'agit pour les premiers d'avoir une aire géographique sur laquelle s'étend l'influence (sa capacité à normer par exemple, ou encore son « ordre » au sens militaire) d'un pays. Il existe une certaine parenté de situation pour les entreprises qui élaborent des stratégies de conquête de marché en ayant une réflexion géographique, en élaborant des produits destinés à des marchés spécifiques, en prenant en compte les particularités de chaque zone géographique, y compris en termes de concurrence pour y acquérir une situation dominante, ou à défaut, enviable.

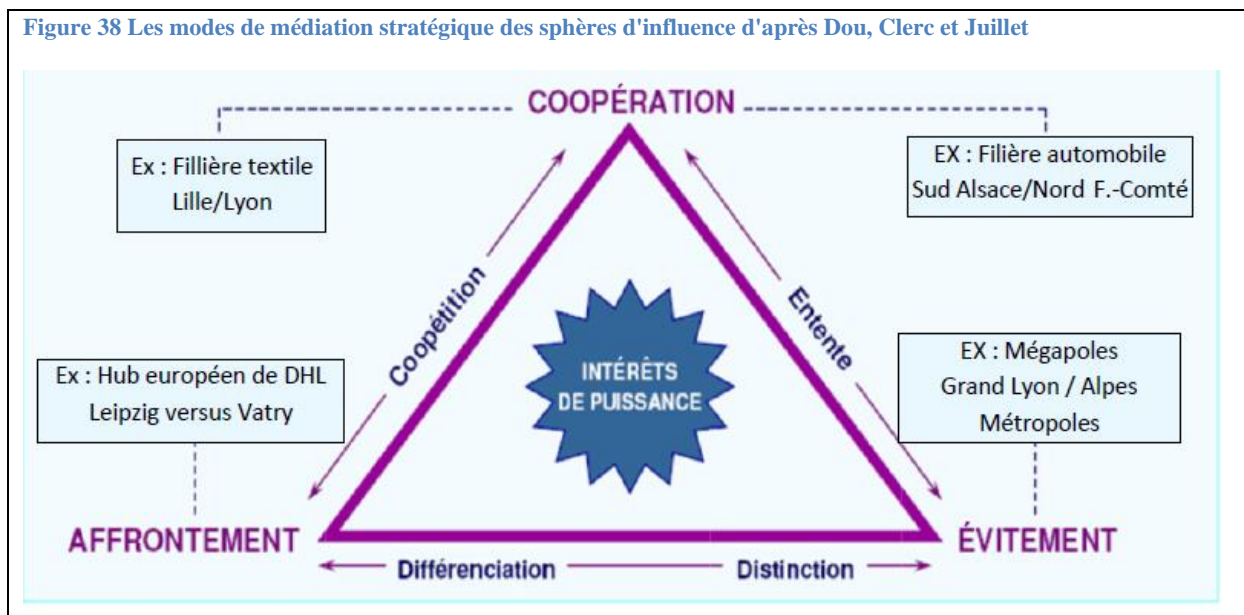
Figure 37 Géopolitique des sphères d'influence (figure réalisée par Axelle Degans)



Le document ci-dessus montre les principes d'action de la sphère d'influence d'une entreprise. Ainsi, chaque entreprise a un « cœur de marché », souvent le marché domestique sur lequel elle est implantée, sur lequel elle concentre l'essentiel de ses ventes mais aussi de ses ressources ; c'est le marché sur lequel elle est le mieux implantée, son influence y est très forte. Elle a, dans un deuxième cercle d'influence, un marché « vital » qui fonde ses atouts comparatifs, sa puissance, sa rentabilité est une zone plutôt bien maîtrisée y compris au niveau de la concurrence. Elle a, dans un troisième cercle d'influence, des marchés cibles sur lesquels ses positions sont fragiles mais qu'elle cherche à consolider du fait d'intéressantes perspectives d'avenir, mais où la concurrence est très forte et limite les ambitions de l'entreprise. Entre les deux (en pointillés sur la figure ci-dessus), un espace où l'entreprise est relativement bien implantée, sans être en position dominante. Les flèches représentent les dynamiques : axes d'expansion, concurrence d'autres entreprises ...

Les sphères d'influence supposent que les différents acteurs forgent une analyse territoriale de leur action, en usant de l'influence pour se maintenir ou renforcer leurs positions. Cela peut se faire en intelligence avec les autres acteurs présents sur le marché – la voie de la coopération – en opposition avec eux – la voie de l'affrontement – ou sans eux – la voie de l'évitement – comme le montre la figure ci-dessous extraite de l'ouvrage de Henri Dou, Alain Juillet et Philippe Clerc déjà cité :

Figure 38 Les modes de médiation stratégique des sphères d'influence d'après Dou, Clerc et Juillet



Les différents acteurs doivent alors développer une stratégie d'influence qu'ils estiment la plus adaptée aux objectifs qu'ils se sont assignés, en fonction des territoires, des acteurs présents sur les marchés, et des moyens dont ils disposent.

Les entreprises sont devenues, à côté des États, des acteurs géopolitiques. Ainsi, l'entreprise « doit aussi donner du sens, donc penser avec intelligence son devenir dans le cadre de la cité et se positionner par rapport au monde qui l'entoure. Au niveau global, c'est donc bien la prise en compte du risque géopolitique qu'il convient d'intégrer dans l'élaboration de

la stratégie et sa déclinaison au quotidien dans la tactique » estime David Simonet¹. L'entreprise doit donc, pour communiquer au mieux, être au clair avec ce qu'elle est, ce qu'elle veut, et bien réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Une bonne connaissance de son environnement est une clé de réussite. Pas d'influence réussie sans une compréhension des enjeux géopolitiques. L'entreprise doit être en cohérence avec l'image qu'elle entend donner d'elle-même par le biais de l'influence.

La géopolitique est donc une donnée importante dans les stratégies économiques des entreprises, elle ne peut en aucun cas être l'unique grille de lecture, car dans une économie schumpétérienne, l'innovation est au cœur de la maîtrise et de la conquête des marchés ; or nous sommes au seuil d'innovations *disruptives*. La dimension prospective est plus importante que jamais.

Le cyberspace est devenu un champ important de l'influence. Le cyberspace permet d'employer des méthodes de la guerre asymétrique. C'est ce que souligne Julien Nocetti, chercheur à l'Ifri, à propos de l'activisme de Moscou dans la cybersphère « *Le cyberspace lui permet de déployer des opérations d'influence à une échelle inédite, tout en jouant de l'effet d'asymétrie propre à ce domaine pour transformer ses faiblesses en atouts* »².

Ainsi, l'influence est un jeu complexe. Michel Foucher en souligne son caractère éminemment géopolitique : « *L'influence est bel et bien une géopolitique, clairement au-delà du simple « rayonnement » culturel. Ce que l'on attend de la France, c'est une autre voie que la voie occidental-globale quant aux débats sur les enjeux du monde* »³. Il ajoute : « *L'expérience française nous apprend que c'est dans les périodes critiques de son histoire que sont formulées et conduites des politiques publiques d'influence, pour compenser ce que le jeu classique de la puissance ne suffit plus à obtenir et pour restaurer une position dans un monde en changement* »⁴. L'influence resserre encore davantage les liens entre sécurité économique et géopolitique, si seulement elle ne se réduit pas à une banale politique commerciale. La France à davantage à offrir ; c'est d'ailleurs ce qui attendu d'elle.

2.13 L'entrée dans la guerre informationnelle

La guerre informationnelle est l'une des conséquences du développement des pratiques de l'influence.

La guerre informationnelle est une donne qui s'impose. C'est le constat dressé par le Secrétariat général de la Défense nationale en 2006 dans sa synthèse générale : « *Dans le jeu économique, il est souvent fait allusion à des manipulations d'information technique ou*

¹. SIMONET, David. « Géopolitique et entreprises, entre puissance et influence : le décryptage de David Simonet », *Communication et influence*, n°80, février 2017, p.2.

². NOCETTI, Julien. « Géopolitique de la cyber-conflictualité », *Politique étrangère*, 2/2018, p.17.

³. FOUCHER, Michel. « Géopolitique de l'influence », *Clés*, 27 février 2014, <http://notes-geopolitiques.com/geopolitique-de-linfluence/>

⁴. FOUCHER, Michel. Atlas de l'influence française, op. cit., p13.

financière pour parvenir à ses fins »¹. L'une des explications avancées est la multiplication des acteurs qui cherchent à s'afficher, à gagner en crédibilité et à défendre leurs intérêts économiques – de façon assez paradoxale – en usant de stratégies d'influence qui passent par une communication parfois assez peu soucieuse de déontologie. Il suffit de créer le doute ou de rendre moins lisible une situation pour parfois en tirer profit.

Pour les experts de l'intelligence économique que sont Henri Dou, Alain Juillet et Philippe Clerc, « *L'information circule à très grande vitesse. En moins de huit jours, elle peut faire le tour de France, mais le récepteur ne peut pas savoir si cette information est vraie ou fausse. Toute la difficulté est de vérifier sa vérité ou d'identifier qu'elle est le résultat d'une manipulation* »². La guerre informationnelle est d'autant plus problématique que l'information circule vite posant le problème du temps consacré à la vérification de sa véracité ; le monde numérique est celui de la célérité et de la « vérité », qu'elle soit juste ou non. Nous sommes entrés dans un monde de défiance. Les fausses-vérités, contre-vérité ou « *fake news* » empoisonnent désormais notre quotidien où les informations circulent tellement vite qu'il est impossible de les vérifier ; les opérations de déstabilisation, y compris au niveau économique, sont de plus en plus nombreuses. Un monde orwellien s'ébauche sous nos yeux.

Encadré 58 La réalité de la guerre informationnelle d'après Claude Revel

« *Il en va de même en guerre de l'information économique. On ne compte plus les entreprises ou secteurs qui ont été ébranlés par des articles ou des rumeurs volontairement lancées, par la concurrence ou par des associations et publications (parfois « idiots utiles », parfois travaillant pour les premiers), qui produisent de graves effets définitifs même si les attaques finissent par être réfutées. Prenons le cas de cette ONG qui critiquait auprès de la Commission européenne la présence de substances nocives dans certains parfums et fut convaincue par des représentants de ces derniers d'avoir fourni au laboratoire des échantillons biaisés. Bien sûr, cette ONG nia l'avoir fait volontairement. Mais plus personne ne s'est attaqué aux parfums en question. Cela est un cas de contre-influence réussie, pour beaucoup d'autres où le décrédibilisations, même totalement fausse, porte ses fruits. La dissémination de rumeurs fait également partie de la panoplie des outils de manipulation* »³.

Cette guerre informationnelle relève, de façon plus générale, de ce que les États-Unis nomment « *shaping the mind* » (façonner les esprits). Les rendre prêts à accepter un point de vue, une norme... Les États-Unis sont bien évidemment maîtres en la matière. Ils disposent depuis 2003 de l'OGC (qui remplace l'OSI – *Office of Strategic Influence* – qui, pour défendre les intérêts supérieurs américains, use de campagnes de désinformation dénoncées par le New York Times), l'*Office of Global Communication* qui fait une promotion très active de la politique menée par Washington. En Russie, *Spoutnik* se fait également le relai de la politique du Kremlin pour en diffuser une vision plus positive aux yeux du reste du monde, mais force est de constater que la communication américaine est bien plus efficace. Il faut reconnaître qu'elle s'appuie sur de nombreux canaux – dont Moscou ne dispose pas – et notamment le cinéma hollywoodien. La Chine est aussi entrée dans l'arène de la guerre informationnelle en

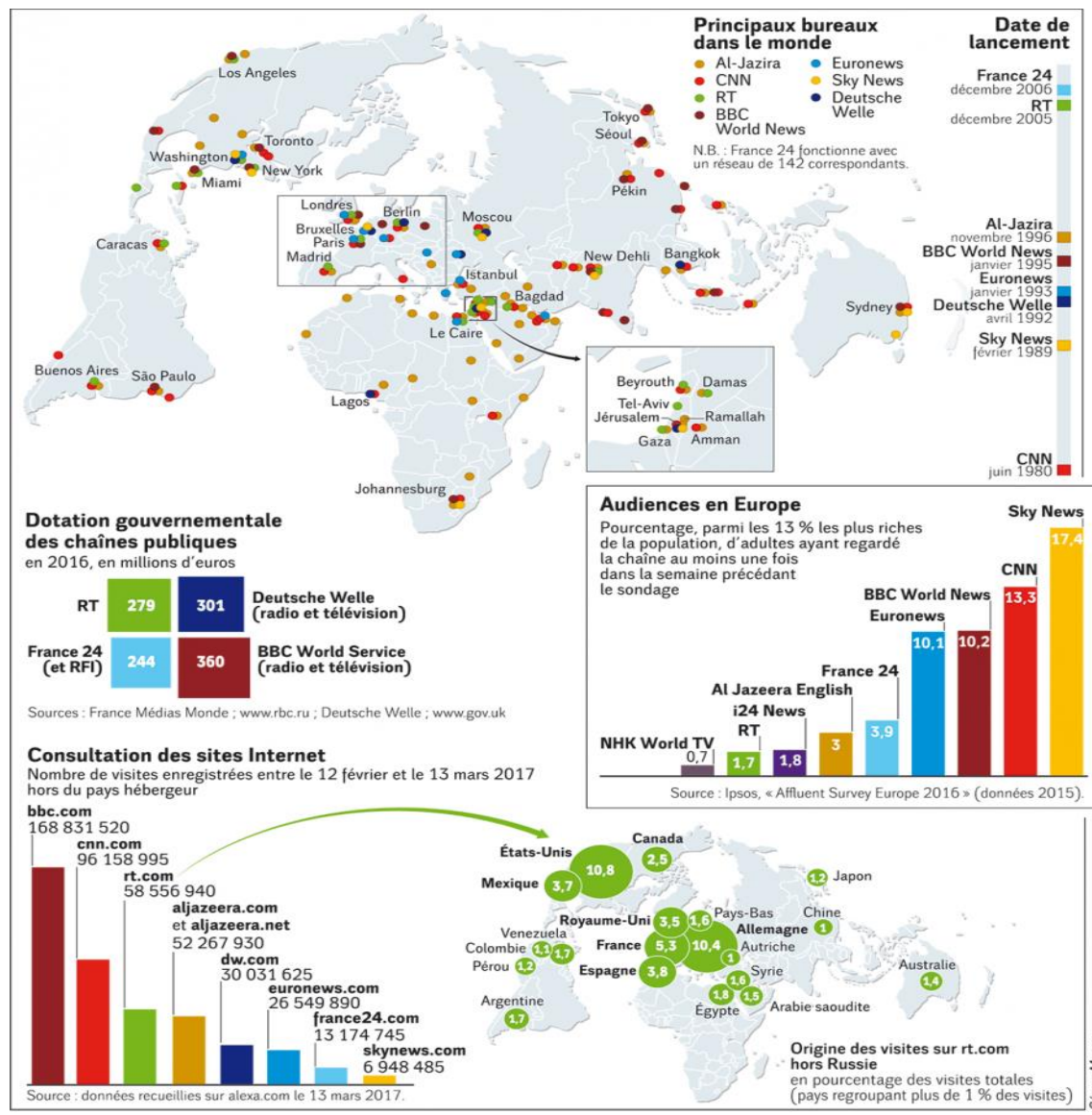
¹. Secrétariat général de la Défense nationale, « Synthèse générale du groupe de travail sur les manipulations de l'information stratégique dans le domaine économique et financier », octobre 2006, p.1., http://www.breillat.fr/users/jb2927/risque_financier_sgdn.pdf, consulté le 12 mai 2018.

². DOU, H, JUILLET, A, CLERC, Ph. *L'intelligence économique du futur 1. Une nouvelle approche stratégique et opérationnelle*, op. cit, p.26.

³. REVEL, Claude. *La France, un pays sous influence*, op. cit. p.15.

déployant un remarquable réseau de communication autour notamment de CCTV qui n'omet pas de faire la promotion des produits chinois.

Figure 39 Carte des aires de diffusion des principales chaînes de télévision à vocation internationale



La carte ci-dessus¹ (Figure 34) illustre cette volonté de vouloir « façonner le monde ». La chaîne CNN a la couverture la plus large et diffuse une information pour le monde : son influence est gigantesque. La couverture de la BBC est véritablement mondiale ce qui est moins vrai de France 24, télévision francophone. RT (anciennement Russia Today) monte en puissance. On ne peut que regretter que cette carte ne montre pas l'immense effort de déploiement de la télévision chinoise CCTV, qui, avec ses différentes déclinaisons, maille l'ensemble des continents. Les cartes sont un excellent support de prise de conscience, ici de l'influence, un outil géopolitique précieux.

¹. Source : <https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/chaines-info>, consulté le 26 août 2019

L'environnement des acteurs économiques s'est beaucoup complexifié. Les pratiques d'intelligence et de sécurité économiques doivent le prendre en compte ; elles s'hybrident. Les grandes entreprises sont bien mieux armées que les ETI pour y faire face. La veille, c'est-à-dire la collecte d'informations, est de plus en plus pratiquée par des acteurs économiques à la recherche d'avantages concurrentiels. Si la veille est un outil nécessaire de l'intelligence économique et stratégique, elle n'est plus suffisante pour appréhender un monde en perpétuelle évolution. « *Il est donc important que l'IE soit intégrée dans la stratégie. Si celle-ci fut au début « les yeux et les oreilles » de l'entreprise (Marti et Martinet, 1995), elle est aujourd'hui « le cerveau » de la stratégie (Bisson, 2017) d'où l'importance de parler d'IES et non plus seulement d'IE.* »¹. L'évolution n'est pas seulement sémantique, il s'agit plutôt d'une révolution conceptuelle qui doit désormais passer dans les faits. Les acteurs économiques doivent passer à la perception, la compréhension – l'analyse donc – et la réponse aux « *signaux faibles* », bien plus complexes à détecter que simplement collecter les informations car nous sommes entrés à l'heure du *Big data*, des métadonnées. On peut définir les signaux faibles comme « *une information d'alerte précoce, de faible intensité, pouvant être annonciatrice d'une tendance ou d'un événement important* » (Ansoff, 1975) »² voire « *des données fragmentaires, ambiguës, incertaines et peu répétitives* » pour Junghans. Elles sont difficiles à appréhender. Christophe Bisson propose, pour aider à la prise de décision, de passer à un Système Stratégique de Signaux Précoces ® (Bisson, 2016).

Encadré 59 Système stratégique de signaux précoces de C. Bisson

Le Système Stratégique de Signaux Précoces®

1. *La réflexion stratégique via l'analyse des micro et macro environnements.*
2. *La création de scénarios dynamiques à court, moyen et long terme selon les changements potentiels dans l'environnement de l'entreprise. Le scénario étant défini comme des images alternatives du futur (Ramirez et Selin, 2014).*
3. *Simulation stratégique pour projeter les décisions basées sur des scénarios sélectionnés pour mieux décider et surtout mieux agir.*
4. *Création d'une organisation de capteurs d'informations, d'experts dédiés métiers avec un responsable des analyses et un, ou plusieurs décideurs.*
5. *Une veille renforcée avec mise en évidence des outils et grilles d'analyse apportant une vraie valeur ajoutée.*

Source : Bisson, 2016.

Cette modélisation implique un comportement très proactif de la part des acteurs économiques avec notamment l'élaboration de scénarii ou les simulations stratégiques ce qui suppose des compétences qui ne sont pas forcément présentes dans de petites structures comme les PME-PMI ou ETI. L'utilisation du logiciel *Stratbrain* en langage python, sera d'une

¹. BISSON, Christophe et DOU, Henri. « Une intelligence économique et stratégique pour les PME PMI et ETI en France », *Vie et Sciences de l'entreprise*, 2017/2, n°204, p. 168.

². LACMENCE, Patrick et alii. « Sécurité globale, anticipation, initiative :le rôle des signaux faibles », *Geostratégia*, CFRS, 11 juillet 2017, <https://www.geostrategia.fr/securite-globale-anticipation-initiative-le-role-des-signaux-faibles/>

indispensable aide pour la phase calculatoire de la mise en place des scénarii. Il faut donc agir bien en amont sur l'acquisition de compétences au cours de la formation initiale – rôle de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur – voire de la formation continue (rôle possible des Chambre de Commerce et d'Industrie). Le langage python est enseigné dans les cours d'informatique dispensés dans les classes préparatoires scientifiques (« maths sup » et « maths spé »), en amont des écoles d'ingénieurs. Il l'est aussi désormais au lycée dans le cadre de la réforme mise en œuvre 2019 avec un enseignement des sciences numériques et technologiques (SNT).

Être capable de décoder des informations qui peuvent a priori ne pas représenter d'intérêt évident – un signal précoce – fera probablement entrer dans l'entreprise – au moins pour des missions ponctuelles – des experts en intelligence économique et stratégique. Le gain, avoir une connaissance plus fine de l'environnement, doit amener à mieux anticiper les évolutions du marché à court et moyen terme comme à identifier les éventuelles faiblesses internes de l'entreprise. C'est à cet effet que Christophe Bisson préconise « *La création d'une organisation dédiée avec un réseau de capteurs d'informations, d'analystes et d'un ou plusieurs décideurs, et le renforcement de l'analyse de la Veille Technologique et Stratégique, permettrait donc aux PME, PMI et ETI de mieux capter les signaux faibles, de systématiser l'adaptation permanente du plan stratégique aux réalités de leur environnement (ex: économique, technologique, politique) à court, moyen et long terme, et de maximiser la prise de décision stratégique et les actions qui en découlent.* »¹. La capacité à traiter des masses de données sera déterminante pour l'avenir des acteurs économiques, y compris les PME-PMI et ETI, la maîtrise de techniques d'intelligence artificielle s'avéra précieuse car la maîtrise de l'informatique, y compris sous des formes complexe, demeure un atout essentiel. Cela n'en reste pas moins un défi de taille.

Il faut bien garder à l'esprit l'importance des PME-PMI et ETI dans la création d'emplois et la vitalisation des territoires. Leur pérennisation, qui passe par leur capacité à détecter les évolutions du marché sur lequel elles sont positionnées, relève bien de la sécurité économique.

2.2 Une montée en puissance irrésistible et très visible de la sphère cyber

Comment délimiter le cyberspace ? Frédérick Douzet² en propose la définition suivante « *Le cyberspace, c'est à la fois l'Internet et l'« espace » qu'il génère : un espace tangible dans lequel s'opèrent déterritorialisés entre des citoyens de toutes les nations, à une vitesse instantanée qui abolit toute notion de distance* ». Il serait ainsi « *un ensemble de réseaux interconnecté d'ordinateurs – et de plus en plus d'objets mobiles (téléphones, tablettes et bientôt réfrigérateurs, bracelets, chaussures de sport...) – de réseaux humains, de flux de données ; un espace d'information et d'échanges déterritorialisés, complexe à appréhender, constituer par une infrastructure matérielle installée sur le territoire physique, voie dans*

¹. BISSON, Christophe et DOU, Henri. « Une intelligence économique et stratégique pour les PME PMI et ETI en France », *Vie et Sciences de l'entreprise*, 2017/2, n°204, p. 176.

². DOUZET, Frédérick. « La géopolitique pour comprendre le cyberspace », *Hérodote* n°152-153, premier trimestre 2014, p5.

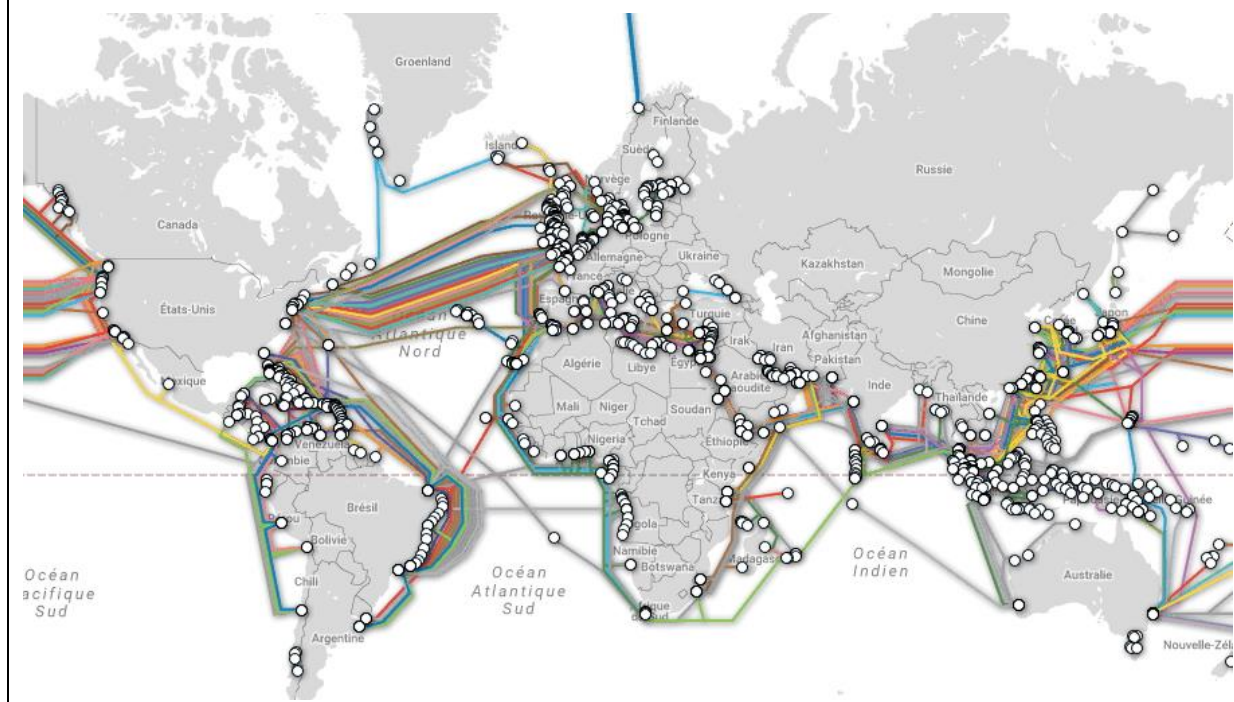
l'espace extra-atmosphérique pour les satellites »¹. L'ANSSI définit ainsi l'Internet : l'interconnexion mondiale d'équipements de traitement automatisé des données numériques.

Le cyberspace est composé de trois couches :

- une couche physique (elle comprend les ordinateurs, les data centers, et l'ensemble des infrastructures à l'exemple des câbles sous-marins)
- une couche logique (elle comprend les programmes informatiques)
- une couche sémantique (il s'agit de l'information circulant dans le cyberspace)

La carte ci-dessous localise les câbles sous-marins. La domination de l'hémisphère-nord est très visible. En 2017, 427 câbles reposent au fond des océans et permettent la fluidité du trafic internet. Les GAFAM sont de plus en plus présents sur cette couche physique du cyberspace. La géopolitique des câbles sous-marins est en cours de redéfinition.

Figure 40 Carte des câbles sous-marins



2.21 Les nouveaux dangers de la cybercriminalité

La cybercriminalité est une réalité que l'on ne peut ignorer aujourd'hui. Le rapport du *Global Risk 2014*, publié par le Forum économique mondial, classe les cyberattaques comme cinquième risque d'ampleur mondiale le plus probable. Le *Center For strategic and International Studies*, think-tank américain publie en juillet une étude en 2013 qui estime le coût de la cybercriminalité à 500 milliards de dollars chaque année, soit trois fois plus que le coût moyen des catastrophes naturelles sur les dix dernières années relève Bernard Spitz, président de l'Association française d'assurance². Enfin, le Kaspersky Lab affirme dans son *Security risks*

¹. DOUZET, Frédéric, op.cit. p.7.

². SPITZ, Bernard. « Est-il déjà trop tard pour notre cybersécurité » ?, *Les Échos*, le 1^{er} août 2016

survey de 2014 que 94 % des entreprises ont été victime d'une cyberattaque sur l'année. Cette étude porte sur 3 900 entreprises issues de 27 pays. Symantec estime que pour la seule année 2015 près de 500 millions de données ont été perdues ou volées à travers le monde. Le rapport « *État de la menace liée au numérique 2019* » estime que 80 % des entreprises ont enregistré au moins une cyberattaque (p.12).

Quels sont les principaux risques liés à la sphère cyber ?

Encadré 60 Les cinq fléaux du cyberspace selon Guillaume Poupard

- L'espionnage
- Les attaques indirectes
- Les opérations de déstabilisation et d'influence
- Les opérations sur les cryptomonnaies
- La fraude en ligne

L'ANSSI définit dans le tableau ci-dessus les principales cybermenaces pour l'année 2018. Le cyberespionnage est un fléau promis à un bel avenir, il concerne aussi bien les États – et autres entités de l'autorité publique – que les entreprises. Il est le fait d'États comme d'entités mafieuses, leur intérêt se porte davantage sur les organisations d'importance vitale (OIV) au cœur de la sécurité économique et nationale ; leur attaque peut avoir des répercussions en termes de déstabilisation nationale.

Les attaques indirectes visent une grande entreprise en passant par un de ses prestataires en général bien moins bien protégé ; mésaventure dont a eu à pâtir Airbus en janvier 2019. Ainsi Altran, en liaison avec de nombreux OIV a été victime d'un rançongiciel qui l'a bloqué peu avant la signature d'importants contrats.

La mésaventure de TV5 illustre parfaitement les opérations d'influence et de déstabilisation, le média ayant été bloqué.

Les cryptomonnaies sur de plus en plus utilisées sur le web et les hackers les visent plus fréquemment.

La fraude en ligne, l'hameçonnage, est un véritable fléau en pleine expansion qui touche aussi bien les entreprises que les particuliers.

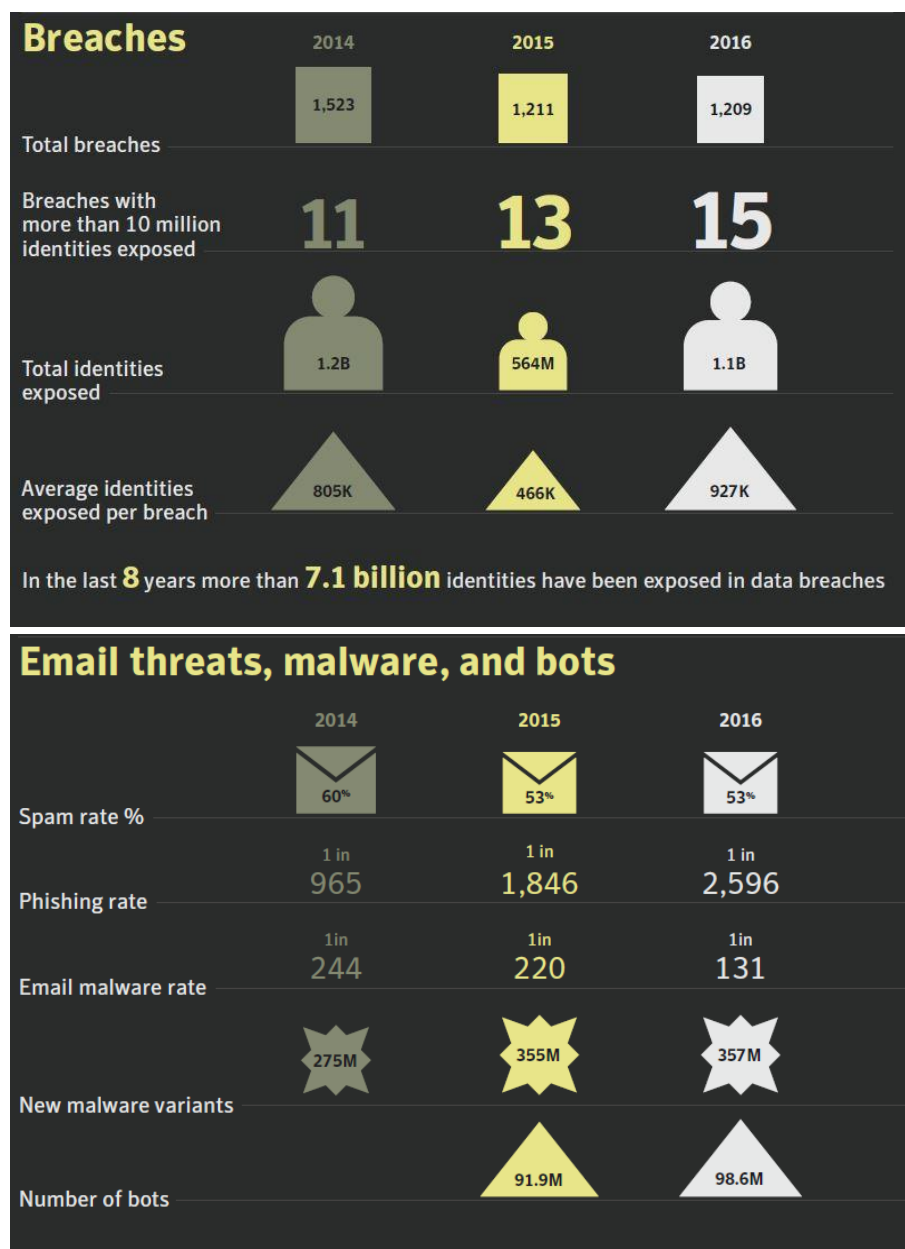
La cybercriminalité est en pleine recrudescence.

La banalisation des cyberattaques est assez récente. Albert de Méreuil, consultant en intelligence économique, s'étonne d'ailleurs dans son étude¹ du flou de la définition de la notion de cyber-attaque. Il fait sienne celle d'actes de malveillance sur le réseau cybernétique ayant des objectifs géopolitiques. Il faut donc comprendre ici que les objectifs de la cybercriminalité sont variés. Ils vont de la simple escroquerie – la demande de rançon – au vol – de données souvent essentielles pour l'entreprise ou l'administration – mais elles sont parfois bien plus

¹. MEREUIL de, Albert. « Anatomie d'une cyber-attaque contre une entreprise : comprendre et prévenir les attaques par déni de service », *Annales des Mines-Gérer et comprendre*, 2016/1, n°123, pp. 5-14.

élaborées. François-Bernard Huyghe¹ recense aussi d'autres stratégies qui relèvent davantage de ressorts géopolitiques : la prise de contrôle de machines – ce qui peut bloquer la production – la stratégie d'influence, la manipulation, l'espionnage voire le sabotage. Il définit d'ailleurs le cyberspace comme un espace de violence.

Figure 41 Panorama des violations des données 2014-2016, rapport Symantec



Ce document est extrait du rapport Symantec d'avril 2017². Il montre les différentes cyberattaques (action de *phishing*, *malware*...) et surtout que le phénomène est en nette expansion. Ainsi les violations de données qui ont concerné plus de 10 millions de victimes ont

¹. HUYGHE, François-Bernard. « Stratégie dans le cyberspace », *Médium*, 2012/2 n°31, pp.129-146., 2012

². Internet Security Threat Report, *Symantec*, volume 22, avril 2017, p. 10.,

https://digitalhubshare.symantec.com/content/dam/ent/collat/reports/RPT_ISTR-Main-Report_EN.pdf?aid=elq_&elqTrackId=fcc7acaebac0421abc3616316b3cbb06&elqaid=3783&elqat=2, consulté le 31 décembre 2017

progressé d'environ 40 % entre 2014 et 2017. Ce phénomène est donc devenu des plus inquiétants et ne peut être ignoré, d'autant plus quand on sait qu'une bonne partie des attaques dont sont victimes nos entreprises et administrations passe par messages infectés, qui une fois ouverts contaminent l'ensemble de la structure si aucun pare-feu efficace n'a été mis en place.

« *On peut véritablement qualifier notre époque de cyberguerre. Les entreprises vont devoir se préparer au pire. Le pourcentage de chances de se faire attaquer s'élève considérablement* », insiste Alain Bouillé, président du Club des experts de la sécurité de l'information et du numérique (Cesin) à l'occasion de la 17^{ème} édition des Assises de la sécurité (du 11 au 14 octobre 2017 à Monaco).¹ Ce fait s'impose donc aux différents acteurs économiques et impose une réponse adaptée.

« *Les cybermenaces pour les infrastructures critiques évoluent à un rythme qui est presque impossible à suivre* », reconnaît Michael Sherwood, directeur de la technologie et de l'innovation pour la ville de Las Vegas (Nevada, États-Unis) ». La dangerosité des cybermenaces est avérée, elle nécessite une réflexion de fond et une mise en œuvre pragmatiques de réponses qui ne sont pas seulement élaborées au cas par cas. La puissance publique ne peut être que convoquée.

Se pose alors la question de la nature des auteurs des cyberattaques.

Qui sont les cybercriminels ?

Les cybercriminels préfèrent le terme de « cyberpirates », probablement qu'il est plus valorisant à leurs yeux de défier la loi et l'ordre établi que d'être assimilés à de simples voleurs, ce que sont en réalité les « *hackers Black hat* » dont les actes malveillants ne servent que leurs propres intérêts. Ils s'attaquent aussi bien à des particuliers qu'à des TPE ou firmes transnationales. Les « libertaires » agissent tels des « Robin des bois », comme les Anonymous, contre les puissants (exemple Arcelor) ou dans des combats plus idéologiques comme au lendemain des attentats de janvier 2015 contre le journal Charlie Hebdo. Albert de Mereuil distingue aussi les « Trolls » dont les cyberattaques relèvent pour eux de passe-temps dans la plus pure culture « geek » et aussi les « censeurs » qui œuvrent souvent pour des États comme la Russie. Enfin, il distingue les hackers « justiciers géopolitiques », peu nombreux, ils agissent plutôt en réponse à une action ou une prise de position qui leur déplaît ou pour dénoncer un fait et mener une « croisade » : ainsi Ajan, hacker turc, mène une attaque DDoS contre Renault en Bulgarie pour dénoncer ce qu'il définit comme des « génocides » menés au Turkestan ou en Palestine... La géopolitique rattrape donc les entreprises. Les cyberattaques ne sont pas seulement le fait d'hackers isolés. Ainsi le groupe de hackers Lazarus serait appuyé non officiellement par la Corée du Nord. La cyberattaque WannaCry a frappé, en mai 2017, des milliers d'ordinateurs à travers le monde, 150 pays en ont été victime. La Corée du Nord est fortement soupçonnée d'être derrière l'utilisation de ce rançongiciel. Peu de temps après

¹. HAEHNSE, Erick. « La cybersécurité : la riposte peine à se mettre en place », <http://www.infoprotection.fr/?IdNode=2511&Zoom=3335a54e0decd8dc172c2efed2905dd5&xtor=>, consulté le 14 décembre 2017

WannaCry, NotPetya a frappé essentiellement les serveurs ukrainiens ainsi que ceux qui travaillent avec l'Ukraine, d'aucuns y ont vu une main russe...

Les cyberattaques peuvent donc aussi avoir une dimension géopolitique.

Quels sont leurs objectifs ?

Nicolas Arpagian estime : « *les années 2000 marquent la fin de ces as de l'informatique agissant pour la seule beauté du geste. Les pirates (ou hackers) visent désormais des buts mercantiles. Les réseaux numériques leur servent dès lors à conduire des opérations d'influence pour diffuser leurs idées* »¹. L'appât du gain est donc un motif des cyberattaques, mais il est loin d'être le seul.

Les cyberattaques visent aussi la *e*-réputation des entreprises, qui est essentielle pour les acteurs économiques, « *la renommée est assurément un patrimoine stratégique pour une entreprise* » rappelle Nicolas Arpagian². On peut se souvenir à ce titre de la campagne d'influence menée par l'ONG Greenpeace en 2010 pour dénoncer l'utilisation de l'huile de palme dans les barres chocolatées Kit-Kat vendues par Nestlé, car elles contribuent à la déforestation. Ce dernier a fini par y renoncer

Au-delà de la prise de contrôle des machines – ordinateurs, Smartphones, calculateurs, datas center, serveurs, les robots... – qui permet aussi d'avoir accès à un réseau informatique et donc à tout ce qui est connecté, les attaques visent le potentiel des entreprises. Le piratage informatique comme le cyberespionnage ont pour objectif d'entraîner une perte de compétitivité des entreprises en affaiblissant, par exemple, leur base industrielle ou productive et ainsi d'être en situation de conquérir de nouveaux marchés.

C'est d'autant plus vrai que désormais qu'une part très importante des informations stratégiques et sensibles est désormais stockée sur ordinateur. Le *cloud computing* sert à stocker de très nombreuses informations confidentielles, notamment personnelles – laboratoires, hôpitaux... – ou à caractère économique. L'augmentation sans précédent des objets connectés (du Smartphone à la montre) augmente évidemment la vulnérabilité informatique face à des actes malveillants. Les grandes sociétés sont souvent atteintes par des actes qui ne les visent pas directement mais qui les touchent par le truchement de boîte mail ou des réseaux sociaux utilisés par un collaborateur. Cela peut être aussi le fait des PME partenaires car leur protection informatique est souvent très inférieure à celle des grands groupes.

Les nouvelles inquiétudes portent sur les objets connectés. Il existe déjà plus de 20 millions d'objets connectés à Internet – l'Internet des objets ou IoT – or ceux-ci offrent une forte vulnérabilité à des cyberattaques. A l'heure du développement de l'Intelligence artificielle (IA) sa conjonction possible avec l'Internet des objets et la cybersécurité est devenue une préoccupation des instances internationales. L'ONU organise, via l'Union internationale des télécommunications (UIT), des conférences annuelles dont celle de Genève (juillet 2018), qui porte essentiellement sur ces nouveaux risques majeurs pour la sécurité économique. Il faut

¹. ARPAGIAN, Nicolas. *La cybersécurité*, Paris, PUF, qsj, p. 9.

². ARPAGIAN, Nicolas, op. cit. p. 25.

bien comprendre, en effet, que ces objets connectés ne le sont pas seulement aux activités du quotidien mais qu'ils commencent déjà à dialoguer entre eux... Ainsi, les infrastructures de transport pourront être connectées aux IoT des entreprises... or ils sont particulièrement mal protégés face aux cyberattaques... Selon Bénédicct Matthey (responsable de la cybersécurité chez Darkface, société qui lutte contre la cybercriminalité en utilisant l'Intelligence artificielle) « *Auparavant les hackers pirataient souvent les imprimantes pour accéder au réseau d'une entreprise. Désormais, ils peuvent cibler tous les objets de l'IoT* »¹. Les risques sont donc démultipliés, les actes de piratage sont appelés à être de plus en plus nombreux, plus sophistiqués et plus ciblés. La solution passe par la formation de cyberexperts qui ne sont toujours pas assez nombreux face à la multiplication des IoT et à la recrudescence des risques, elle viendra de l'Intelligence artificielle qui accroit dans le même temps les menaces.

Enfin, il faut envisager que les attaques peuvent être lancées pour tester la solidité des cyberdéfenses, la capacité de résilience de certains organismes. Elles sont, dans ce cas, le fait de groupes plutôt organisés, voire de services travaillant pour des États. Les objectifs de déstabilisation doivent être pris très au sérieux, car ils menacent la sécurité économique et plus largement la sécurité nationale ; la dimension géopolitique est très présente dans les actions de déstabilisation.

Quels sont les secteurs les plus fragiles face à la cybercriminalité ?

Figure 42 Les pays les plus touchés par le vol d'identité numérique, Symantec 2017

Top 10 countries by number of identities stolen
Once again, the United States leads the way in terms of identities stolen in 2016.

Rank	Country	Identities
1	United States	791,820,040
2	France	85,312,000
3	Russia	83,500,000
4	Canada	72,016,746
5	Taiwan	30,000,051
6	China	11,344,346
7	South Korea	10,394,341
8	Japan	8,301,658
9	Netherlands	6,595,756
10	Sweden	6,084,276

Les particuliers sont des cibles de choix de la cyber-malveillance comme le montre le document ci-dessus élaboré par Symantec². Si, sans étonnement possible, les États-Unis sont le pays le plus concerné par le vol de données numériques, on ne peut que s'alarmer du fait que la

¹. BALENIERI, Raphaël. « L'intelligence artificielle pour contrer les cyberattaques », *Les Échos*, le 12 juillet 2018

². Internet Security Threat Report, *Symantec*, volume 22, avril 2017, p. 50., op. cit., consulté le 31 décembre 2017

France soit le deuxième pays concerné. Est-ce lié à un taux de protection plus faible que chez nos voisins, y compris l'Allemagne, pays pourtant plus peuplé que la France ? A une prédilection des hackers pour l'hexagone ? S'il faut réfléchir aux explications, il faut aussi prendre en compte cet état de fait et réagir. Une meilleure prévention et une éducation numérique de la population semble indispensable.

Les médias sont aussi victimes des cyberattaques. TV5 Monde l'a été le 8 avril 2015, tous ses supports ont été piratés en même temps. Les cyberpirates ont pu diffuser leur propagande. Les autorités ont qualifié cet acte très grave de cyberterrorisme et soupçonnent l'attaque d'être d'origine russe. Suite à cette attaque, TV5 Monde a dépensé plus de 4.5 millions d'euros en 2015 pour renforcer sa sécurité, en modernisant son architecture numérique comme en embauchant des ingénieurs spécialisés en cybersécurité. Cette cyberattaque n'est pas sans faire penser à celle dont a été victime Sony en novembre 2014 (pour des motifs géopolitiques) ou les réseaux sociaux du parti démocrate dans le cadre des élections présidentielles américaines. Les médias sont devenus des cibles. Ils sont très vulnérables aux cyberattaques du fait de leur digitalisation croissante.

Quelles sont les formes revêtues par la cybercriminalité ?

La cybercriminalité revêt différents visages. La forme la plus répandue est celle du rançongiciel ou ransomware. Il s'agit de logiciels malveillants qui bloquent l'accès aux données informatiques d'une entreprise, d'une administration ou d'un particulier ou de sa – ou ses – boîtes de messages. L'accès est rendu en échange du paiement d'une rançon. Les données ne disparaissent pas, elles sont chiffrées et deviennent donc inaccessibles.

Le déni de service correspond à une attaque qui « *rend inutilisable un service, un site, ou un réseau informatique* »¹ par de multiples moyens comme la saturation du réseau par l'envoi d'informations en très grand nombre ou la rupture de communication entre ordinateurs du réseau. Si un unique ordinateur est utilisé pour mener l'attaque celle –ci est qualifiée de *denial-of-service* (DoS) si plusieurs sont utilisées, il s'agit alors d'un *distributed denial-of-service* (DDoS) rappelle Albert de Mereuil. Ces dernières sont faciles à mettre en œuvre, elles sont considérées comme des « *attaques bas de gamme* » car elles ne nécessitent pas de technicité ou de moyens financiers élevés.

Le vol de données est probablement la forme la plus connue, sans être pour autant la plus courante. La question qui se pose est au profit de qui ?

La cybercriminalité a un coût. Ainsi, les attaques DDoS sont souvent un moyen pour les hackers de gagner de l'argent, les entreprises cèdent souvent car ces attaques ralentissent voire compromettent complètement leurs activités pendant parfois de très longues semaines. Albert de Mereuil cite le Kaspersky Lab qui évalue qu'une attaque de seulement quelques heures coûterait 52 000 dollars à des TPE/PME mais 444 000 dollars aux grandes entreprises. A ce coût direct il faut ajouter les conséquences boursières si ces entreprises sont cotées et surtout le coût en termes d'image : l'e-réputation n'est plus aujourd'hui à négliger, son coût est difficile

¹. MEREUIL de Albert, op cit, p. 6.

à évaluer. À cela s'ajoute le coût du ralentissement de l'activité et les dépenses liées à la mise en place de mesures de cybersécurité.

De manière générale, les entreprises, le PME, les ETI comme les plus grandes entreprises sont les cibles de choix de ces cyberattaques, comme les administrations ou les infrastructures de santé, voire les particuliers. En fait, les cibles doivent être solvables pour être en mesure de s'acquitter d'une rançon, même si le montant apparaît faible, et suffisamment vulnérables pour prêter le flanc à une attaque.

Le coût de la cybercriminalité qui doit aussi prendre en compte le cyberespionnage est en fait assez difficile à mesurer. Danilo D'Elia rapporte que le cyberespionnage aux États-Unis est évalué entre 25 et 450 milliards de dollars¹ !

La cybercriminalité est une nouvelle réalité qui s'impose avec force. Lutter contre la cybercriminalité relève de la sécurité économique, faut-il encore connaître et disposer des moyens pour le faire. La dimension géopolitique n'est pas à négliger. La cybersécurité devient, en conséquence, un champ d'action de la sécurité économique.

2.22 Les enjeux de la cybersécurité

Comment définir la cybersécurité ?

La cybersécurité peut être ainsi définie : elle « recouvre l'ensemble des mesures de sécurité susceptibles d'être prises pour se défendre contre ces attaques. L'augmentation spectaculaire du niveau de sophistication et d'intensité des cyberattaques a conduit ces dernières années la plupart des pays développés à renforcer leur résilience et à adopter des stratégies nationales de cybersécurité »². Nicolas Arpagian, spécialiste de la cybersécurité à l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), en donne les contours suivants : « La cybersécurité va donc concerner les usages défensifs et offensifs de ces systèmes d'information qui irriguent désormais nos organisations modernes. Elle prend en compte les contenants, c'est-à-dire les moyens techniques (réseaux informatiques, téléphoniques, satellitaires...) utilisés pour l'échange de données, qui peuvent faire l'objet d'opérations d'infiltration, d'altération, de suspension voire d'interruption, comme les contenus, c'est-à-dire l'ensemble des informations qui circulent ou sont stockées sur des supports numériques (sites Internet, bases de données, messageries et communications électroniques, transactions dématérialisées...) » et de continuer ainsi « La cybersécurité porte aussi bien sur la protection et l'attaque d'équipements informatiques (la guerre pour ou contre l'information), afin de les surveiller ou d'en prendre le contrôle, que sur les renseignements disponibles sur la Toile (la guerre par l'information), avec de possibles atteintes à la réputation, le vol de données sensibles, des actions de piratage numérique et autres campagnes de dénigrement. »³.

¹. D'ELIA, Danilo. Op. cit. p. 246.

². La France et la cybersécurité. France Diplomatie. <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/defense-et-securite/cybersecurite/>

³. ARPAGIAN, Nicolas. *La cybersécurité*, Paris, PUF, que-sais-je ?, 2015, p. 5.

La cybersécurité concerne donc les contenants et les contenus des systèmes d'information : les appareils informatiques comme les informations. Elle pose le problème du champ des possibles dont l'immensité donne presque le vertige d'autant plus que les actes malveillants peuvent provenir aussi bien de puissances étatiques que de hackers isolés et viser des structures étatiques comme des entreprises ou des particuliers. Nicolas Arpagian ajoute « *le champ des menaces possibles est aussi vaste que la présence grandissante des technologies de l'information et de la communication dans les structures administratives, économiques, commerciales, financières, industrielles, médicales ou militaires. Auxquelles s'ajoutent nos usages personnels qui sont de plus en plus numérisés (blogs, messageries instantanées, télédéclarations fiscales, réseaux sociaux...)* »¹.

Nous comprenons ici l'ampleur du caractère asymétrique de la menace face aux réponses possibles et donc la difficulté de la mise en œuvre de la cybersécurité alors même qu'elle est devenue impérative. C'est aussi ce qu'assène Bernard Spitz « *Une prise de conscience globale est indispensable. La cybersécurité est un enjeu majeur pour les individus, les entreprises et les nations. Enjeu de protection de vie privée et du patrimoine ; enjeu de responsabilité en termes de protection des données et enjeu financier pour les entreprises ; enjeu de souveraineté pour les nations* »². La cybersécurité est au cœur de problématiques appelées à prendre une importance croissante, aussi bien au niveau géoéconomique que géopolitique.

La cybersécurité relève de la sécurité économique

La cybersécurité intéresse les États car il s'agit de protéger leurs pouvoirs régaliens, de protéger le territoire mais aussi de garantir la continuité de l'activité économique. À cet égard, la sécurisation des infrastructures « vitales » est primordiale. Elles peuvent aussi bien être menacées par des hackers que par des cyberterroristes. Non moins essentielle est la sécurisation de l'information, sans quoi toute l'activité économique pourrait s'arrêter. Ainsi, « *la protection des systèmes d'information est clairement devenue une priorité pour la sécurité nationale des pays développés, et ce dès 2009, comme le prouve la publication de vingt-neuf documents stratégiques portant sur de sujet* »³. La cybersécurité s'est donc imposée aux autorités publiques soucieuses de la préservation et de la continuité de leurs différentes actions qui seraient menacées en cas de cyberattaques.

Elle s'impose du fait de l'occurrence croissante de la cybercriminalité à laquelle sont soumises administrations comme entreprises, les ETI comme les plus grands groupes, y compris les banques, les médias...

Nous vivons un temps de transformation digitale, jusque dans notre quotidien. Celle-ci impose la prise en cause de nouveaux risques mais aussi l'adoption de nouvelles postures d'autant que les cybermenaces n'ont jamais été aussi fortes et nombreuses.

¹. ARPAGIAN, Nicolas. *La cybersécurité*, Paris, p.6.

². SPITZ, Bernard « Est-il déjà trop tard pour notre cybersécurité ? », op . cit.

³. D'ELIJA, Danilo. « La guerre économique à l'ère du cyberspace », *Hérodote*, Cyberspace et enjeux, n°152-153, 1^{er} trimestre 2014, p. 241.

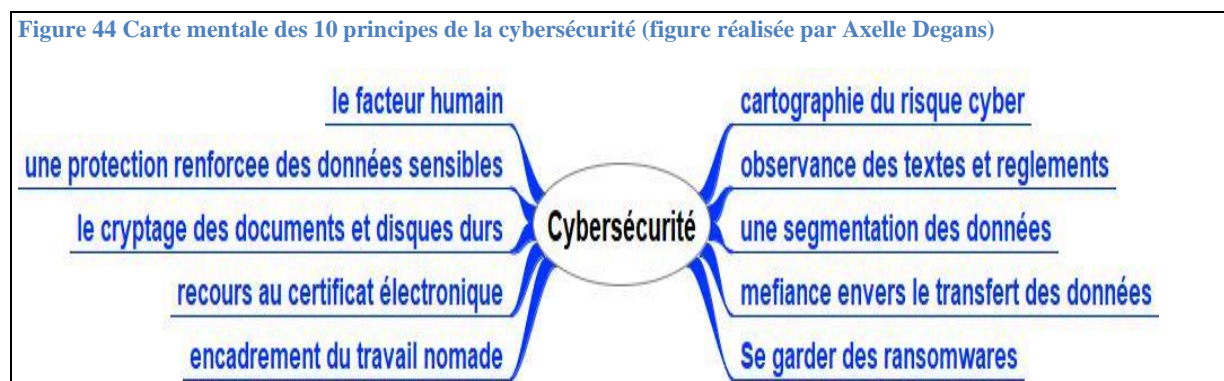
Figure 43 Les axes de la cyberdéfense (figure réalisée par Axelle Degans)



Cette carte mentale permet de synthétiser les différents champs de la cyberdéfense. Celle-ci commence inévitablement par la prévention, en amont, c'est-à-dire la mise en place d'un système de sécurité pour protéger les outils informatiques comme les données numériques. La sensibilisation des acteurs est essentielle. Les employés doivent prendre conscience de cyberrisques, grâce à une formation et développer une vigilance nouvelle et suivre, au cas échéant, les protocoles mis en place aussi bien au sein des entreprises que des administrations ; la cyberdéfense est l'affaire de tous pour amoindrir les failles internes, quel que soit le domaine. La détection des risques est la première phase active en cas de cybermenace ; elle doit être possible grâce aux protocoles déjà mis en place au niveau informatique. Ensuite vient le temps de la réaction face à la cyberattaque. Elle doit être la plus rapide possible pour essayer de limiter l'ampleur des dégâts causés. Le temps est un des enjeux de la cybersécurité.

La sécurité économique des administrations comme des entreprises passe par la sensibilisation aux enjeux de la cybersécurité. Elle repose aussi sur la nécessaire prise de conscience de l'importance nouvelle de la cybersécurité. Quels sont les éléments essentiels à prendre en compte en cybersécurité ? La carte mentale ci-dessous en fait un résumé, elle est basée sur l'article de Julie Le Blozer¹.

Figure 44 Carte mentale des 10 principes de la cybersécurité (figure réalisée par Axelle Degans)

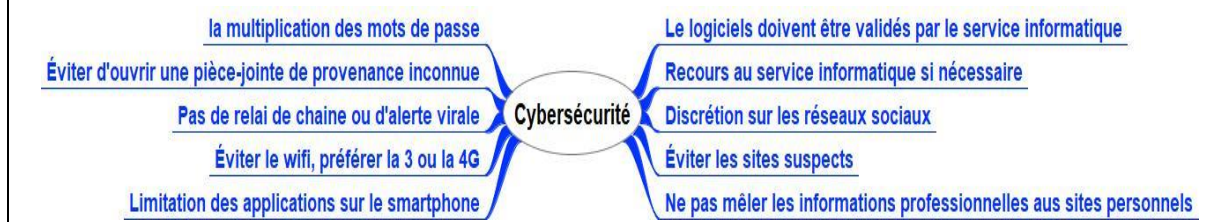


La cybersécurité est un moyen de se protéger de la cybercriminalité. Il faut mieux anticiper les risques que de devoir en assumer les conséquences.

La cybersécurité passe d'abord par l'observance de règles quotidiennes par l'ensemble des collaborateurs. Elles peuvent être résumées comme le présente la carte mentale ci-dessous :

¹. LE BOLZER, Julie. « Cybersécurité 2017. Les dix nouveaux commandements », *Les Echos.fr*, 14 mars 2017, <https://business.lesechos.fr/directions-numeriques/technologie/cybersecurite/0211876097211-cybersecurite-2017-les-dix-nouveaux-commandements-307232.php>

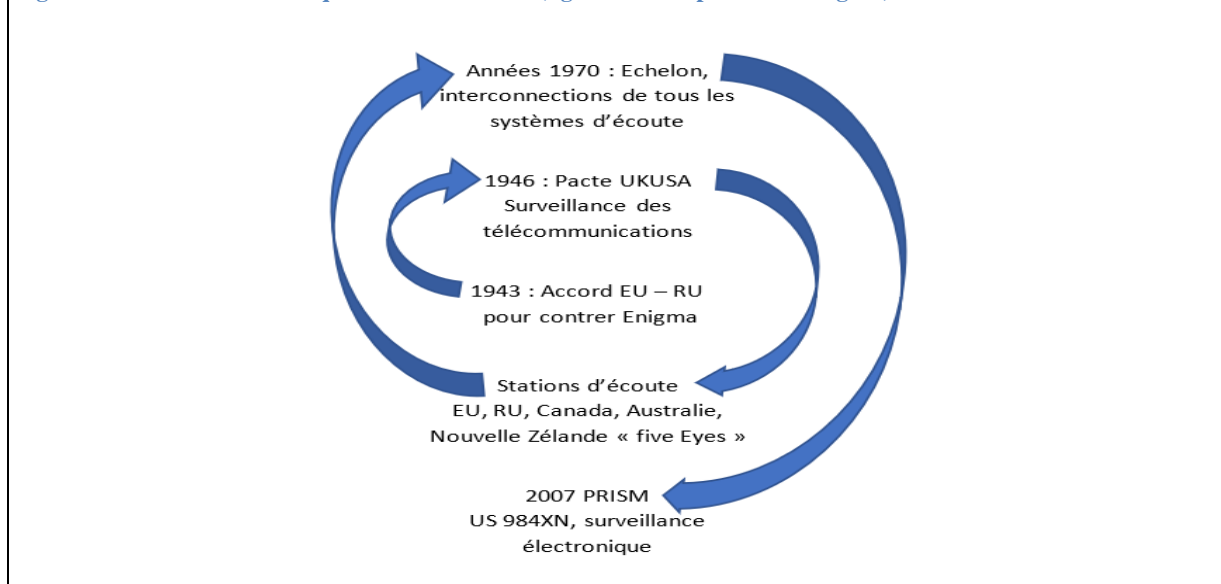
Figure 45 Carte mentale des 10 règles de la cybersécurité au quotidien (figure réalisée par Axelle Degans)



Le risque cyber est désormais identifié comme une question de sécurité nationale. C'est d'ailleurs ce qu'affirme le directeur de l'ANSSI, Guillaume Poupard quand il déclare : « *Les victimes sont nombreuses et certaines PME sont condamnées à la fermeture en raison de cyberattaques. Une PME bloquée, c'est un fait divers. Quand 5 % des PME sont dans ce cas, il s'agit d'un problème de sécurité nationale* »¹.

La cyberdéfense et la cybersécurité interrogent directement la géopolitique. On peut rejoindre Nicolas Arpagian quand il fait le constat suivant : « *Fait nouveau sur cette nouvelle scène géopolitique : les entreprises y jouent un rôle comparable à celui dévolu jusqu'alors à des pays. Ainsi, la société Google a-t-elle été amenée à négocier presque d'égal à égal avec le gouvernement de Pékin, fin 2009, lors d'un contentieux sur la censure de l'information pour les internautes chinois. Il en est allé de même des géants mondiaux comme l'éditeur de logiciels Microsoft ou le portail Internet Yahoo. Leur puissance financière, la masse de leurs utilisateurs, et leur savoir-faire technologique en font des acteurs politiques à part entière* »². La cybersécurité est un enjeu majeur dans le rapport de forces à l'international. Les États en ont compris assez vite l'importance, comme le montre ci-dessous la figure réalisée sur la surveillance du monde économique.

Figure 46 Un monde économique sous surveillance (figure réalisée par Axelle Degans)



¹. TRUJILLO, Elsa. « L'État lance une plateforme pour aider les victimes de cyberattaques », *Le Figaro*, Le 30 mai 2017, <http://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/2017/05/30/32001>.

². ARPAGIAN, Nicolas. *La cybersécurité*, Paris, p.7.

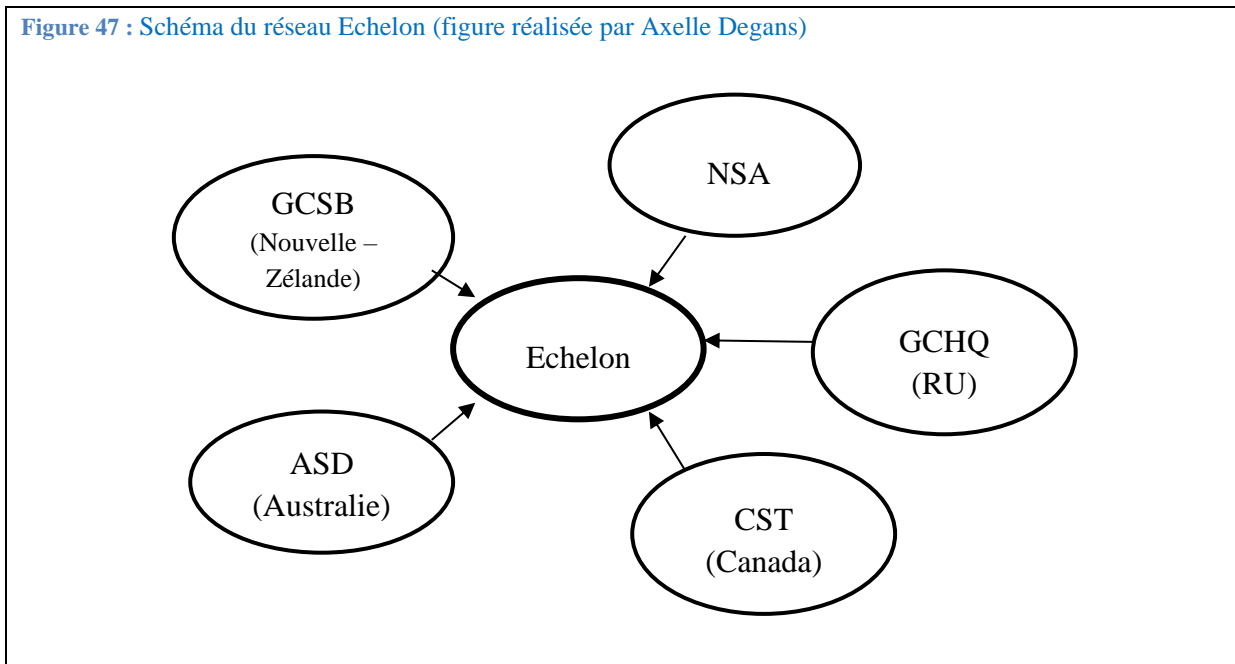
Cette surveillance des flux d'informations, grâce à une alliance internationale, commence au cœur de la Seconde guerre mondiale pour faire face à la machine de cryptage allemand *Enigma*, cette alliance anglo-saxonne structure la surveillance au temps de la guerre froide même si elle s'enrichit dans le temps. Il ne faut pas seulement s'intéresser aux pays qui activent cette surveillance, mais aussi aux paramètres de recherche sont au moins aussi importants, voire plus pour un espionnage visant aussi les acteurs économiques.

Géopolitique et géoéconomie se rencontrent au niveau de la sécurité économique. Ainsi M. Steve Wright, chercheur à la Fondation Omega, une organisation britannique de défense des droits humains, dans le pré rapport qu'il remit au Parlement européen en janvier 1998 souligne, « *Echelon est principalement dirigé contre des cibles non militaires : gouvernements, organisations et entreprises dans virtuellement tous les pays. (...) Bien que beaucoup d'informations [recueillies par le système] concernent de potentiels terroristes, il s'y produit beaucoup d'intelligence économique, notamment une surveillance intensive de tous les pays participant aux négociations du GATT* » citant Steve Wright, *An Appraisal of Technologies of Political Control*, Interim Study, STOA, Parlement européen, 19 janvier 1998¹. Il ne s'agit pas seulement d'une surveillance mise en œuvre pour lutter contre le terrorisme, le renseignement politique et économique fait pleinement partie de ce système d'écoute. Il ne faut pas penser que les entreprises françaises n'en ont pas été victimes. On peut penser aux forts soupçons pesant sur la vente d'avions à la Saudi Arabian Airlines pour laquelle Airbus et Mac Donnell Douglas étaient en compétition en 1994 ou toujours la même année la captation d'informations de la firme Thomson-CSF pour la surveillance de la forêt amazonienne au profit de la firme Raytheon. Cet état de fait n'est pas davantage dénoncé car les firmes françaises ne veulent pas être pénalisées sur le marché américain, l'un des plus importants du monde, et la participation active des Britanniques « embarrasse les instances européennes qui, à l'instar de M. Martin Bangemann, alors commissaire européen en charge du commerce, attendent « *des preuves de l'existence du système* » avant que de risquer de nuire aux « *bonnes relations commerciales avec les Etats-Unis* »². L'espionnage économique et industriel est avéré, mais les réponses sont faibles face à notre allié géopolitique, si ce n'est une grande vague d'indignation à la révélation de ce rapport au Parlement européen.

¹. RIVIERE, Philippe. « Le système Échelon », *Manière de voir* n°46, juillet-août 1999, *Le Monde diplomatique*, <https://www.monde-diplomatique.fr/mav/46/RIVIERE/1908>

². RIVIERE, Philippe, « Le système Échelon », op. cit.

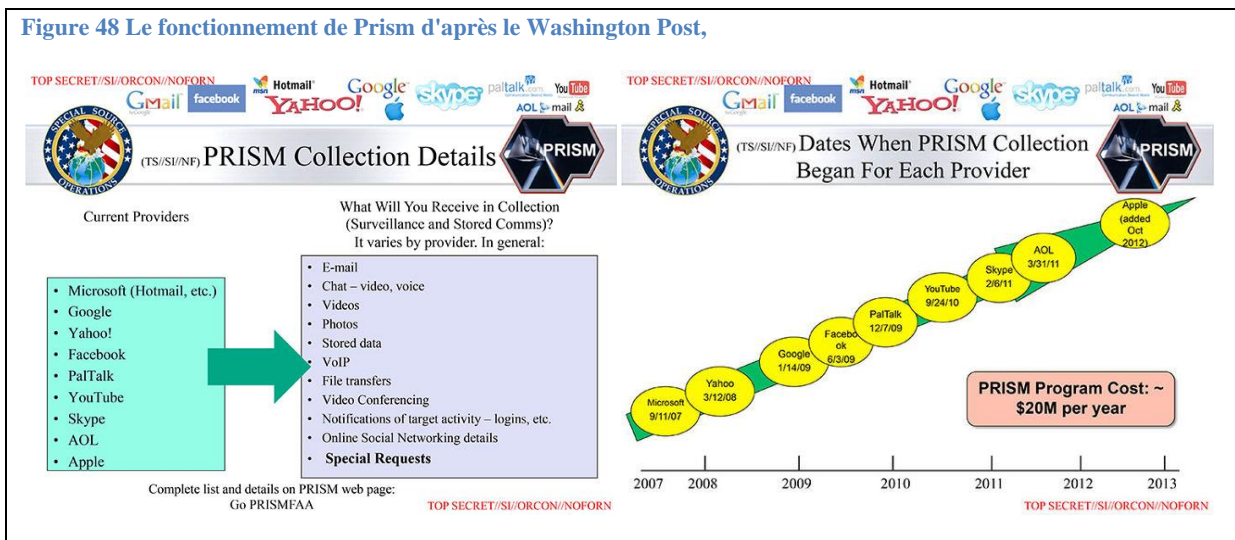
Figure 47 : Schéma du réseau Echelon (figure réalisée par Axelle Degans)



Les États-Unis ont une vision extensive de leur sécurité nationale. Celle-ci recouvre le champ économique et les services de renseignements de cinq États – les « *Five Eyes* » - fournissent à Washington les armes à une guerre économique livrée de façon résolue a minima depuis la fin de la guerre froide, c’est-à-dire depuis l’arrivée au pouvoir de Bill Clinton.

Les révélations d’Edward Snowden concernant les écoutes de Prism n’ont fait que confirmer ce qui était déjà connu. Prism est un programme de surveillance électronique, une *Special Source Operation* (Opération d’une source spéciale), décidée dans le cadre de la guerre menée par G. W. Bush contre le terrorisme, il travaille en coopération avec de nombreuses sociétés et relève de l’autorité de la NSA (National Security Agency). Les documents ci-dessous montrent l’ampleur du réseau Prism¹ :

Figure 48 Le fonctionnement de Prism d'après le Washington Post,



¹. « NSA slides explain the PRISM data-collection program », le 6 juin 2013, *Washington Post*, <http://www.washingtonpost.com/wp-srv/special/politics/prism-collection-documents/>, 7

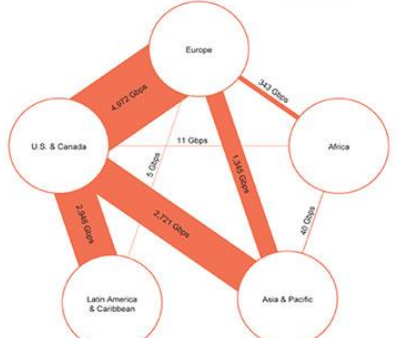
TOP SECRET//SI//ORCON//NOFORN

Gmail facebook msn Hotmail! Google skype paltalk.com YouTube AOL mail &

(TS//SI//NF) **Introduction**

U.S. as World's Telecommunications Backbone

- Much of the world's communications flow through the U.S.
- A target's phone call, e-mail or chat will take the **cheapest** path, **not the physically most direct** path – you can't always predict the path.
- Your target's communications could easily be flowing into and through the U.S.



International Internet Regional Bandwidth Capacity in 2011
Source: Telegeography Research

TOP SECRET//SI//ORCON//NOFORN

Ces documents, livrés en place publique en 2013 par Edward Snowden, montrent l'ampleur de la collecte entreprise par Prism, la collaboration des GAFAM, croissante dans le temps... la lutte contre le terrorisme masque mal un système d'écoute bien plus large (les téléphones portables personnels de Dilma Rousseff ou Angela Merkel ont été espionnés) dont un des volets, non des moindres, est l'espionnage économique. Viviane Reding, alors la Commissaire européenne à la justice déclare affirme : « *On ne peut pas négocier sur un grand marché transatlantique s'il y a le moindre doute que nos partenaires ciblent des écoutes vers les bureaux des négociateurs européens* »¹. Cette déclaration n'est pas vraiment suivie de faits... Une firme comme Cisco, qui garantit les systèmes informatiques, livre des renseignements sur ses clients... . Ce système d'écoute a des « grandes oreilles » qui couvrent l'ensemble du monde. Rien n'est laissé au hasard.

Le risque cyber est une certitude, les enjeux sont géoéconomiques et géopolitiques. La sécurité économique passe par leur prise en compte et la mise en œuvre de politiques volontaristes. La sécurité est aussi un moyen, en cas de cyberattaque, de permettre la continuité de l'activité économique. L'enjeu est donc fort.

Il existe un cyberespionnage qui menace tant les entités publiques que les acteurs économiques. On peut reprendre ici la définition qu'en donne Danilo D'Elia comme « *une activité clandestine et illicite visant à accéder à des renseignements exclusifs de type technologique, commercial et scientifique dans le but d'obtenir un avantage concurrentiel* ». Son développement inquiète aussi bien le directeur de l'ANSSI français que celui de la NSA qui « *qualifiait de vol de propriété intellectuelle via les attaques informatiques de « plus grand transfert de richesses de l'Histoire* » »². Ce phénomène monte à l'évidence en puissance dès la première décennie du XXI^{ème} siècle, mais le point d'inflexion se situe probablement en 2013 « *année où la question est entrée dans les agendas diplomatiques des puissances mondiales.*

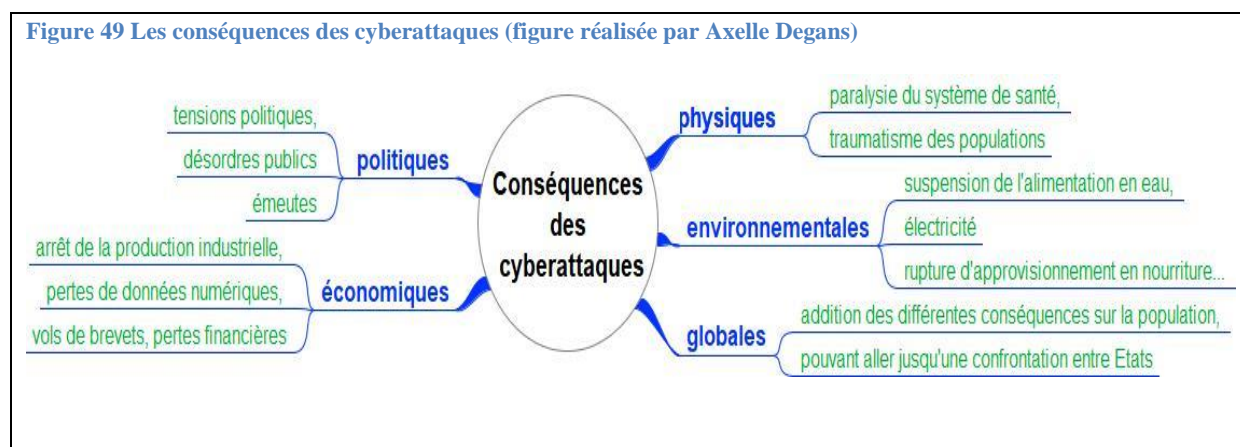
¹. Prism, [https://fr.wikipedia.org/wiki/PRISM \(programme de surveillance\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/PRISM_(programme_de_surveillance)).

². D'ELIA, Danilo, *Hérodote*, op. cit. p. 241.

D'abord le dialogue stratégique entre États-Unis et Chine, puis les révélations sur un système de surveillance des communications à l'échelle mondiale mis en place par la NSA depuis 2007 et justifié pour des raisons de sécurité nationale »¹. Son importance ne fait que se confirmer depuis lors. Il s'agit de préserver ou d'acquérir une prééminence économique, industrielle et commerciale.

Le cyberespionnage est assez diffus. Alors que quatre ordinateurs sur cinq sont fabriqués en Asie, un article publié dans la revue *Bloomberg Businessweek* provoque un véritable émoi. Il affirme que la société américaine Super Micro Computer, qui est « *l'un des plus gros fournisseurs de serveurs du monde. Il équipe des agences gouvernementales américaines et de grandes entreprises, dont Apple et Amazon* »² et soustraite la fabrication de ses cartes mères en Chine aurait été infiltrée par des agents chinois qui y auraient implanté de minuscules puces espionnes. Malgré les multiples et vives dénégations (Apple, Amazon, super Micro Computer ou Lenovo) les inquiétudes sont fortes... et révélatrices. Cette affaire est à replacer dans son contexte, celui de tensions commerciales avivées (voire une « guerre commerciale ») entre les États-Unis et la Chine. Elle suscite aussi un questionnement qui reste souvent assez discret, celui des chaînes de valeur reposant sur des unités de fabrications délocalisées en Chine. Cette pratique a certes permis de substantiels gains sur les coûts de production, mais au prix de la confidentialité et d'une dépendance économique voire des biens physiques. Les soupçons d'un espionnage économique, élevé quasiment au rang de vertu en Chine, n'est pas nouveau. Avant Lenovo, les autorités américaines se sont inquiétées de la mise en question de la sécurité nationale par les firmes chinoises ZTE ou Huawei. Au-delà de la réalité ou non du cyberespionnage depuis la Chine, se pose la question de la dépendance industrielle envers cette « usine du monde », et de la sécurité économique et géopolitique. Cyberespionnage et géopolitique sont souvent étroitement imbriqués.

Quelles sont les conséquences des cyberattaques ? La carte mentale ci-dessous permet d'en faire le résumé :



¹ Ibid. p. 241.

² VERGARA, Ingrid. « Des soupçons d'espionnage pénalisent la tech chinoise », *Le Figaro*, le 9 octobre 2018

Les conséquences des cyberattaques sont telles qu'elles nécessitent une réponse forte et ambitieuse car elles sont une terrible menace tant pour la sécurité économique que plus largement la sécurité nationale.

2.23 La prise en compte des nouveaux risques cyber

Les cybermenaces sont tellement évidentes qu'elles sont prises en compte tant pour les États que les différents acteurs économiques. Les réactions sont-elles pour autant adaptées et efficaces ?

2.231 A l'échelle de la France

Guillaume Poupard, directeur général de l'ANSSI affirme « *La cybersécurité du pays, c'est trop grave pour ne pas être obligatoire !* ». Pourtant force est de constater que non seulement notre pays, nos acteurs économiques, notre population sont des cibles de choix des cybermenaces mais que l'on a tardé à y remédier. La multitude des articles publiés depuis quelques années aussi bien dans la presse généralisée que dans la presse plus généraliste témoigne d'une lente mais sûre prise de conscience des cyberrisques et de la nécessité d'y remédier. L'ANSSI fête ses dix d'existence en juin 2019, à cette occasion Guillaume Poupard déclare, à propos des visas que délivre cet organisme, qu'ils « *traduisent la capacité, via la certification, de transmettre la confiance entre ceux-là développent et ceux qui l'utilisent* »¹. Il déplore néanmoins le déficit de formation dans ce domaine où beaucoup reste à faire.

Les réponses sont multiples : individuelles comme collectives, bien sûr éducatives, juridiques et réglementaires mais aussi, techniques. Il faut apprendre à mieux connaître les risques pour développer une culture de la prévention cyber, mère de toutes les vertus.

« *Aujourd'hui, les start-up tricolores les plus récentes se focalisent sur des problématiques de niche de plus en plus pointues. Comme Alsid dans la gestion des annuaires de comptes d'utilisateurs et de leurs droits d'accès. Ou Cryptosense qui vérifie la qualité du chiffrement des applications embarquant de la cryptographie. Ou encore Sqreen qui intègre la sécurité au cœur même des applications. Dans le sillage de l'écosystème de la French Tech, la France se hisse désormais à la troisième place mondiale de la cybersécurité après les États-Unis et Israël.* »². La France dispose de nombreux atouts dans ce domaine.

L'État français a développé une politique de soutien de la cybersécurité. La firme Orange est aujourd'hui la première entreprise française en termes de cybersécurité et la sixième en Europe. Elle offre des solutions très fiables de cybersécurité aux entreprises. La Branche Orange cyberdéfense, créée en 2016, regroupe toutes les activités de cybersécurité du groupe. Le rachat en 2019 de SecureData puis de SecureLink devrait lui permettre de prendre de l'importance sur le marché européen. Il existe d'autres groupes français opérant dans la

¹. CERTES, Nicolas. « Pour ses 10 ans l'ANSSI met l'accent sur l'ouverture et l'innovation », *Le Monde informatique*, le 5 juin 2019, <https://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-pour-ses-10-ans-l-anssi-met-l-accent-sur-l-ouverture-et-l-innovation-75527.html>

². HAEHNSE, Erick. « La cybersécurité : la riposte peine à se mettre en place », <http://www.infoprotection.fr/?IdNode=2511&Zoom=3335a54e0decd8dc172c2efed2905dd5&xtor=>,

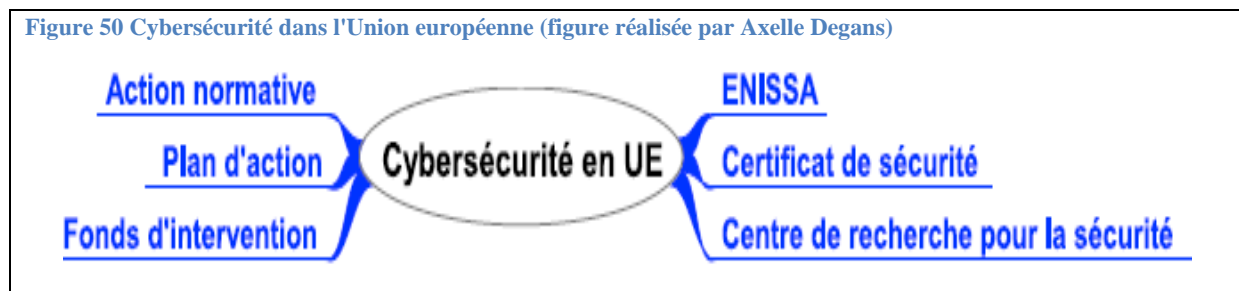
cybersécurité comme Thalès qui finance en partie une chaire cyberdéfense et cybersécurité à Saint-Cyr depuis 2012.

2.232 A l'échelle de l'Union européenne

L'Union européenne prend conscience de la montée en puissance des risques liés à la sphère cyber. Elle se dit « *préoccupée par la capacité et la volonté accrues d'acteurs étatiques et non-étatiques à poursuivre leurs objectifs par des activités cybermalveillantes. De telles activités peuvent constituer des actes illicites au regard du droit international et sont susceptibles de donner lieu à une réponse conjointe de l'Union européenne* »¹.

Cette prise de conscience appelle à une réaction. Celle-ci sera en conformité avec la nature profonde de l'Europe communautaire. Car elle reste attachée « *au règlement des différents internationaux dans le cyberspace par des moyens pacifiques (...) et fera pleinement usage des mesures relevant de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris si nécessaire, des mesures restrictives* »². Il s'agit ici de mesures graduées en fonction de la gravité de l'attaque menée, le tout dans un cadre légal.

Figure 50 Cybersécurité dans l'Union européenne (figure réalisée par Axelle Degans)



Le contexte de l'année 2017, particulièrement inquiétant concernant les attaques cyber que ce soient les vols de données ou les ransomware (logiciel de rançon) comme Wannacry (mai 2017), les attaques de type DDoS (dénier de service) ont fait comprendre aux autorités européennes l'urgence de la situation. Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, n'avouait-il pas le 13 septembre 2017 que l'Union est « mal équipée face aux cyberattaques » ?

Parmi les mesures prévues : la transformation de l'Enisa (Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information en Agence de cybersécurité de l'UE qui ne se contentera pas de donner son expertise et ses conseils à la Commission comme aux États membres (rôle actuel de Enisa). Elle devrait bénéficier d'un périmètre d'action plus large ainsi et de ressources plus importantes. « *L'effectif des employés de l'Enisa devrait passer de 80 à 120 personnes. Son budget établi à 11.2 millions d'euros en 2017 devrait doubler d'ici 2021* ».³ Elle devra aussi mieux coordonner ce qui existe déjà à l'échelle nationale grâce à un meilleur

¹. in LAUSSON, Julien. « L'Europe compte riposter aux cyberattaques par des sanctions diplomatiques », *Numerama*, 20 juin 2017, <http://www.numerama.com/politique/268698-leurope-entend-riposter-aux-cyberattaques-par-des-sanctions-diplomatiques>

². op.cit.

³. ROLLAND, Sylvain. « Cyberattaques : que contient le « paquet cyber » que l'Europe veut voter en 2018 ? », *La tribune.fr*, le 20 septembre 2017, <http://www.latribune.fr/techno-medias/cyberattaques-que-contient-le-paquet-cyber-que-l-europe-veut-voter-en-2018-751009.html>

partage des informations et travailler en collaboration avec Europol et Interpol aussi mobilisés dans le cadre de la répression des cyberattaques. Jean-Claude Juncker annonce aussi la création d'un certificat de sécurité, un label européen qui permettra aux entreprises qui l'auront choisi d'afficher leur politique en faveur de la sécurité leur donnant ainsi un « avantage comparatif ». Il est également envisagé de créer un Centre européen de recherche et de compétences en matière de sécurité pour combler le moindre investissement dans ce domaine par rapport à l'effort déployé par Washington (1 milliard d'euros contre 19 milliards de dollars) et être en capacité de faire face aux cybercriminels. Un « *fonds d'intervention pour les urgences en matière de cybersécurité* »¹ est aussi envisagé. Le *Cybersecurity Act* a finalement été adopté le 7 juin 2019, il donne un mandat ambitieux à l'Enisa, reste à voir si les moyens seront à la hauteur des ambitions... or ils sont très loin des standards américains et chinois...

L'Union commence à prendre la mesure des enjeux de la sphère cyber. Est-ce suffisant pour autant ? C'est loin d'être sûr.

2.3 Le temps de la cyberguerre

Didier Danet, Stéphane Taillat et Amaël Cattaruzza estiment que « *L'espace numérique est désormais un champ bien établi des relations internationales. La plupart des États en ont fait une priorité de leurs stratégies de sécurité nationale. Des superpuissances économiques y affirment leur volonté de contrôler les stocks et les flux de données aussi bien que de produire et mettre à disposition l'information qui éclaire les citoyens dans leurs choix démocratiques* »². La géopolitique est au cœur des problématiques de l'espace numérique, y compris dans ses aspects belliqueux. « *L'espace numérique est donc un espace d'expression du pouvoir et de la force, un espace de tensions culturelles, politiques, militaires, économiques... bref un espace en construction permanente des relations internationales contemporaines* » ajoutent-ils. Le temps de la cyberguerre s'est invité à l'insu et au corps défendant des Européens. Il faut donc y opposer une cyberdéfense.

Le cyberspace est présenté, notamment par les Etats-Unis, comme un espace de liberté. C'est à ce titre qu'une cinquantaine de pays (comme la France) refuse de signer le règlement des télécommunications internationales (RTI) en 2012 ... quelques mois seulement avant les révélations d'Edward Snowden qui infirment cette perception idyllique. Pourtant, dès 1993 John Aquila et David Ronfeldt³ annonçaient le temps de la cyberguerre.

Le caractère protéiforme des menaces dans la sphère cyber amène néanmoins à la confusion entre les actes isolés, qui ne menacent en rien la sécurité économique d'une administration, d'une entreprise ou d'un État, et les *Advanced Persistent Threat* (APT) - menaces persistantes avérées - qui sont bien plus graves car sophistiquées et donc anxiogènes. À cet égard, Alix Desforges⁴ pose la question "qu'une possible « *surenchère dans le discours sert également les intérêts des industriels du secteur qui s'installent sur un marché*

¹. op. cit..

². TAILLAT, S., CATTARUZZA, A., DANET, D. *La cyberdéfense. Politique de l'espace numérique*, Paris, Armand Colin, 2018, p.5.

³. ARQUILA, J et RONFELDT, D. « Cyberwar is coming ! », *Comparative Strategy*, vol 12, n°2

⁴. DESFORGES, Alix. « Les représentations du cyberspace : un outil géopolitique », *Hérodote*, op. cit. p. 79.

particulièrement florissant », l'industrie de la défense y trouveraient une martingale face à la baisse des budgets de la Défense. Il faut donc prendre du recul face au discours anxiogène – « *11 septembre numérique* »... – et envisager sereinement les faits. Le cyberspace offre, néanmoins, un nouveau terrain possible d'affrontement qu'utilisent les États, mais pas seulement eux.

La cyberguerre est multiscalaire. Elle a ainsi pour objet le contrôle d'Internet, sa gouvernance (« *la force par la norme* » dirait Zaki Laïdi) avec le *namings* (la possibilité de donner des noms de domaine : l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), sur lequel les États-Unis ont détenu un long monopole, et la capacité à créer les standards, domaine dans lequel les Américains ont su montrer l'ampleur de leur influence. A l'inverse d'autres nations, dont la Chine, y voient un nouvel espace de souveraineté à régir et défendre. Le cyberspace est dès lors un espace de projection de puissance, éminent géopolitique.

Elle est une réalité en Europe au moins depuis 2007, c'est-à-dire l'attaque que subit l'Estonie. À la suite du déplacement d'une statue en l'honneur de l'Armée rouge, les sites officiels gouvernementaux subissent une attaque massive de déni de service (DDOS) qui empêche les Estoniens d'accéder aux services en ligne. La main de Moscou n'est pas difficile à deviner. En 2008, lors de la guerre en Géorgie les attaques cyber viennent appuyer les troupes de l'armée russe.

En France, le Livre Blanc sur de la Défense (2013) présente le cyberspace comme une priorité stratégique et un arsenal qui doit désormais comprendre les armes cybernétiques. À cet égard, Stéphane Dosse utilise l'image particulièrement révélatrice du « *planter de drapeau* » des États pour « *exercer toutes leurs fonctions régaliennes, de coloniser les espaces vierges et de se préparer à affronter des adversaires dans cet espace* »¹. Ainsi, « *à l'encontre du rêve d'un espace de liberté sans frontières (...) le cyberspace évoque aussi un territoire à conquérir et à défendre par les États, et dans lesquels ils manifestent leur souveraineté* »². Le cyberspace appartient bien aux représentations d'une géopolitique conflictuelle que les États ont tout intérêt à investir. Le cyberespionnage est d'ailleurs déjà une réalité, qu'il soit de nature politique ou économique. Il est pourtant, dans le domaine du cyberespionnage, « *difficile de faire la distinction entre intérêts de sécurité et intérêts économiques, en particulier dans un contexte de crise économique et financière, où les actions de grande ampleur, lorsqu'elles sont découvertes, déclenchent des affrontements aux niveaux diplomatique et économique* » fait remarquer avec justesse Danilo D'Elia³. Autrement dit, les affaires de cyberespionnage – qui sont une indéniable réalité - peuvent être montées en épingle pour servir des desseins plus géopolitiques de confrontation d'États ou de groupes d'États. La montée en puissance des émergents, et surtout des « grands émergents », n'est pas sans expliquer le développement de la rivalité dans la sphère cyber, devenue un des champs de la guerre économique pour lequel Russie et Chine disposent de réels atouts face à des puissances occidentales sur la défensive.

¹. DOSSE, Stéphane. « Vers une stratégie de milieu pour préparer les conflits dans le cyberspace », DSI, n°59, mai 2010.

². D'ELIA, Danilo. « La guerre économique à l'ère du cyberspace », *Hérodote*, n°153-53, 2014, p.242.

³. Danilo D'Elia est docteur en géopolitique, diplômé de l'IFP, spécialiste des stratégies de cybersécurité.

« Internet est devenu une arme de déstabilisation des États, des entreprises, des partis politiques, et des citoyens. Les hackers s’immiscent dans les serveurs du parti démocrate américain, bloquent les routeurs d’un million de clients Deutsche Telekom, ou les réseaux de TV5 Monde (...) Car les cyberattaques peuvent produire des dégâts matériels extrêmement importants. Elles peuvent détourner des trains, prendre le contrôle de systèmes bancaires, et même provoquer des cybermorts. En effet, selon l’ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d’Information), avec le développement des objets connectés - 20 milliards d’ici à 2020 selon Gartner – et le manque inquiétant de dispositifs de sécurité adaptés, certains objets pourraient devenir dangereux, comme certains pacemakers connectés qui présentent des failles de sécurité»¹, voire 50 milliards pour Julien Nocetti², très peu sécurisés, le nombre d’attaques ira croissant. Les attaques d’octobre 2016 visant dyn (qui a touché les plateformes d’AirB&B, tweeter, New York Times, Amazon...), sont en grande partie passées par des objets connectés, ce qui est une nouveauté. Or, ils sont déjà très présents dans notre quotidien (baby phone, aéronautique, l’aérospatial, transport maritime, la santé, la pharmacie...). Des millions de requêtes (dénis d’accès) ont tout bloqué.

Enfin, l’utilisation très, offensive du cyberspace par certains États, et notamment la Chine, incite au développement de la cybersécurité. La Chine n’est pas le seul État à investir le cyberspace. Ainsi, F. Douzet rappelle que les dépenses américaines dans ce domaine ont considérablement augmenté et atteignent près de 5 milliards de dollars en 2013. Les principales nations disposent désormais d’un département militaire cyber, sécurité nationale et sécurité économique étant au cœur de la souveraineté des nations. C’est le cas de l’Armée populaire chinoise, du Cyber command américain ou de la France quand le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian décide d’un département cyber comme le montre le texte ci-dessous :

Encadré 61 La cyberguerre selon Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense

“La cyber est une arme, dont il faut se protéger, mais qui peut aussi servir à frapper. Elle devait être intégrée au dispositif doctrinal militaire. C’est en cours, et j’en ai présenté les grandes lignes le 12 décembre dernier. Le deuxième axe est humain : il nous faut des personnels extrêmement qualifiés, et en quantité. La loi de programmation militaire double donc les effectifs liés à la cyber, pour les porter à 2.600 "combattants numériques" d’ici à 2019 sous l’autorité d’un commandement cyber avec l’appui de 600 experts de la Direction générale de l’armement. Le troisième axe est financier : le budget affecté à la cyber sur la loi de programmation militaire et ses actualisations s’approche des 2 milliards d’euros sur six ans. C’est considérable. Cela fait de la France la première force cyber européenne au côté des Britanniques. (...) La France se réserve le droit de riposter par tous les moyens qu’elle juge appropriés. Cela peut passer par l’arsenal cyber dont nous disposons mais aussi par des moyens armés conventionnels. Tout dépendra des effets de l’attaque.» Interview de Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense, « Face à une cyberattaque, la France peut riposter par tous les moyens », recueillie par Éric Dessons pour le JDD, le 8 janvier 2017, <http://www.lejdd.fr/Politique/Jean-Yves-Le-Drian-sur-le-cyberespionnage-Le-risque-sur-la-vie-democratique-est-reel-838111>

¹. GERARDIN, Claire. « La cyberguerre n’est plus une fiction », *Les Échos*, 13 mars 2017, <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-167436-la-cyber-guerre-est-plus-une-fiction-2071929.php#oHKdYDjURdrTWSpP.99>

². DOUZET, F. « <https://www.franceculture.fr/emissions/affaires-etrangeres/comment-la-cyberguerre-aura-lieu> », le 29 octobre 2016

Les États-Unis mettent en avant le cyberespionnage pour forger des coalitions contre la Chine, dans le cadre d'une rivalité sino-américaine affirmée, sous les mandats Obama, par la montée en puissance de l'Empire du Milieu que le FMI désigne depuis 2014 comme la première puissance économique mondiale pour le PIB par PPA (parité pouvoir d'achat). Cette réalité n'est pas étrangère à la révision des principaux axes de la géopolitique de Washington qui opère un « *pivot vers l'Asie* » où se localisent les enjeux les plus brûlants au niveau de la géoéconomie. Ainsi, les États-Unis et le Japon nouent en 2012 ce que l'on pourrait nommer une « cyber-coopération » dans le domaine de la cybersécurité qui s'est prolongé au niveau économique par un accord industriel entre l'américain Boeing et la japonais Sojitz Corp et au niveau géopolitique par un accord de cyberdéfense sur le partage d'informations concernant la défense de ces deux États. Des mesures, à l'évidence, antichinoises.

2.4 Les nouveaux défis de la montée en puissance de la sphère numérique

Les défis posés par la révolution numérique sont nombreux. Le préfet d'Ille-et-Vilaine, Christophe Mirmand, estime que « *la sécurité numérique et la sécurité économique représentent une question majeure pour l'État et l'ensemble des entreprises* »¹. La multiplication des cyberattaques a imposé la protection du secret défense et plus largement des activités des infrastructures stratégiques, dites d'importance vitale. L'État dispose de plusieurs outils comme le dispositif de sécurité des activités d'importance vitale (SAIV), celui de protection du potentiel scientifique et technique de la nation (PPST) ou la loi de programmation militaire (LPM).

Les entreprises doivent protéger les informations, protocoles préalablement définis comme stratégiques pour choisir ensuite les mesures de sécurité à instaurer au sein de l'entreprise ou de l'administration et y développer une culture interne de sensibilisation aux principaux risques identifiés. Chaque entreprise et administration devrait établir une charte de bonne conduite permettant de sensibiliser le personnel, le personnel doit être formé à la prévention des principaux risques concernant l'entreprise ou l'administration, et avoir au moins un référent expert dans ce domaine, il faut enfin organiser régulièrement des analyses de risques informatiques et mettre en place les solutions idoines. Il faut développer au sein des structures une culture du risqué pour améliorer leur pérennité.

La quintessence de ce domaine d'activité économique est la collecte d'informations, d'abord à but économique, mais aussi sécuritaire (voir les révélations d'Edward Snowden). C'est dans cet « *or numérique* » que réside l'une des principales sources de profit des acteurs du numérique. Cette collecte de données soulève de nombreuses questions, tant économiques (modèle de fonctionnement des entreprises, plus-values, redistribution des richesses engrangées par ces entreprises aux pays sur le sol desquels la richesse est générée...), qu'éthique (gestion de la confidentialité des données personnelles des utilisateurs de ces sociétés du numérique). Ainsi, l'américain Facebook gagne des milliards de dollars en collectant des données personnelles par le biais des différentes applications qu'il possède (exemple : WhatsApp,

¹. LAMANDE, Emmanuelle. « Sécurité numérique et sécurité économique : quelles implications pour les PME/ETI ? », Sécurité numérique & sécurité économique : quelles implications pour les PME/ETI ?, juin 2017, <https://www.globalsecuritymag.fr/sécurité-numérique>, 2017

Instagram) qu'il revend ensuite, sans demander le moins du monde le consentement des utilisateurs, à d'autres acteurs de la sphère numérique.

Conclusion du chapitre 2

Il n'est plus temps de réfléchir la sécurité économique avec des grilles de lecture anciennes que nos partenaires ne se contentent plus d'utiliser depuis longtemps. L'influence et l'outil numérique sont d'une grande efficacité. L'influence fait partie entière des nouvelles conditions géoéconomiques et géopolitiques, l'ignorer c'est prendre le risque d'immenses déconvenues. Nos partenaires anglo-saxons et plus récemment chinois sont en ordre de bataille dans le champ de l'influence. Dans les années 1990, John Arquila et David Ronfeldt forgent le concept – pour le *Think Tanks* du Pentagone *Rand Corporation* – de « *noopolitique* », le pouvoir de la connaissance. Idriss J. Aberkane, chercheur affilié au Kozmetsky Global Collaboratory de l'université de Stanford, en donne la définition suivante :

Encadré 62 Définition de la noopolitique par Idriss J. Aberkane

« La géopolitique est l'interaction du pouvoir et de la terre. La noopolitique est l'interaction du pouvoir et du savoir. Cette interaction est réflexive et disruptive : elle change profondément la géopolitique et l'art de gouverner, car elle s'intéresse à l'art de faire régner le savoir sur le pouvoir, et surtout pas à celui de faire régner le pouvoir sur le savoir, qui est la situation actuelle, et pour laquelle les esprits les plus brillants ont concédé leurs sciences aux États et aux guerres alors qu'ils auraient dû les concéder à l'humanité et à la paix. »¹

Cette conception est novatrice à bien des égards et incite les entreprises, comme les États, à œuvrer ensemble, à intensifier la diplomatie des affaires sans que celle-ci ne devienne l'horizon indépassable de l'action. Les Américains la pratiquent depuis longtemps, les Français commencent à s'y résoudre, même si cela n'appartient pas à leur culture initiale.

Il ne sert à rien de craindre l'avenir et la modernité, il vaut mieux la forger. La sécurité économique est un moyen d'action pour y parvenir.

¹. ABERKANE, J. Idriss. « La noopolitique : le pouvoir de la connaissance », Fondation pour l'innovation politique, <http://www.fondapol.org/etude/idriss-j-aberkane-la-noopolitique-le-pouvoir-de-la-connaissance/>

Chapitre 3 : Le droit, nouveau champ de la sécurité économique

« Il n'y a de point de plus cruelle tyrannie que celle que l'on exerce
à l'ombre de la loi et avec les couleurs de la justice »

Montesquieu, *Considérations sur la cause de la grandeur des Romains et de leur décadence*, 1734

Introduction au chapitre 3

Le droit envahi le champ de la sécurité économique. Cette nouveauté illustre l'importance prise par la géopolitique dans un domaine, celui de la sécurité économique, qui lui paraît pourtant étranger. Si la géopolitique entre, presque par effraction, c'est en raison de l'extraterritorialité du droit américain. La loi américaine, s'impose, en effet, au monde, et donc le norme, le façonne à son image. Il s'agit d'une forme renouvelée de l'*imperium* des États-Unis auquel il est très difficile de se soustraire.

Le droit s'impose désormais avec une telle force dans les relations économiques et commerciales qu'on ne peut faire l'économie d'une réelle analyse. La sécurité économique en France et en Europe ne peut être pensée sans cette dimension juridique.

Nous aborderons ce droit à l'échelle des entreprises avec la *compliance* et la *due diligence*, qui sont les conséquences de l'extraterritorialité des lois américaines. Le droit devient, non un lubrifiant de la mondialisation, mais une de ses aspérités, une arme d'une guerre économique menée sans merci.

3.1 Les implications de la sécurité économique : *compliance* et *due diligence*

Les entreprises doivent prendre en considération une dimension qui leur a été étrangère pendant longtemps, celle du droit. Les États-Unis, par leur statut de première puissance économique et géopolitique mondiale sont en mesure d'imposer leur loi aux entreprises des autres acteurs de la mondialisation ; mal leur en prendrait d'en faire fi. Le droit est une donnée qui s'est intégrée à la mondialisation, sans que ce soit bien lisible par tous, y compris les décideurs politiques et économiques.

3.1.1 Une « irruption » du droit dans la sphère de l'économie du XXI^{ème} siècle

Je prends ici le mot « irruption » avec la définition qu'en donne le dictionnaire Larousse : un débordement brusque et violent. Il ne s'agit donc pas nouveauté, mais d'un phénomène remarquable par son ampleur et la rapidité de sa propagation.

Le droit est un domaine avec lequel historiens et géographes sont peu à l'aise. La nature même de la réflexion menée ici impose pourtant une étude à la confluence de disciplines qui sortent du périmètre strict des sciences humaines. Notre étude doit ici mettre en relation des domaines qui jusqu'ici ne s'interrogent pas assez, voire même pas tout.

Il nous faut donc envisager la sécurité économique jusque dans ses aspects juridiques : droit privé, droit public, droit des affaires (actuellement en rénovation profonde), droit international car s'intéresser à l'échelle française et européenne revient à constater son influence grandissante.

Cette évolution concerne le monde du droit lui-même. C'est ainsi que le bâtonnier Pierre-Olivier Sur introduit la conférence sur « *La compliance : un nouveau défi pour les avocats et les entreprises* » : « *L'avocat change, notre profession change (...) nous devons assurer une nouvelle offre pour une nouvelle demande* ». Nous vivons dans un monde où les évolutions sont rapides. Ce monde du XXI^{ème} siècle nécessite de grandes capacités d'adaptation, mais aussi de compréhension des forces à l'œuvre et donc de la géopolitique, y compris dans le domaine de la sécurité économique.

Toutes les formes de droit, ainsi que toutes les échelles sont donc interrogées, c'est à cette seule condition que cette étude offrira une analyse globale de la sécurité économique.

3.12 Une définition de la *compliance*

3.121 La *compliance* vient du monde anglo-saxon

La *compliance* est un concept forgé dans le monde anglo-saxon, dont la traduction littérale en français est « conformité ». L'origine et la traduction de ce mot nous renseignent déjà sur sa provenance : le monde juridique. Or nous connaissons l'importance particulière du droit dans le monde anglo-saxon.

Daniel Tricot¹ affine cette définition estimant qu'en français elle englobe aussi les notions de confiance, d'éthique, de respect, de responsabilité sociale et environnementale, de bonnes pratiques de protection² ... Antoine Gaudemet³ propose la définition suivante : la *compliance* est « *l'ensemble des processus qui permettent d'assurer la conformité des comportements de l'entreprise, de ses dirigeants et de ses salariés aux normes juridiques et éthiques qui leur sont applicables* »⁴. Le criminologue Xavier Raufer⁵ la définit ainsi : « *c'est se plier, se soumettre à des lois et des règles visant à gêner, voire à prohiber, la circulation d'argent criminel et/ou terroriste* »⁶.

La définition est pourtant délicate. Ainsi, Christophe Collard et Christophe Roquilly⁷ estiment que le terme de conformité est « *acceptable s'il sert à exprimer l'observance d'une norme (loi, texte réglementaire, norme émanant d'un organisme doté d'un pouvoir de*

¹. Daniel Tricot est président honoraire de la chambre commerciale financière et économique de la Cour de cassation ainsi que Président du Cercle de la compliance (LCDC)

². TRICOT, Daniel (ss dir Antoine Gaudemet). Avant-propos in « *La compliance : un monde nouveau ? Aspects d'une mutation du droit* », *Actes de colloques*, Éditions Panthéon-ASSAS, 2016

³. Antoine Gaudemet est professeur à l'université Panthéon-Assas, co-directeur du Diplôme d'Université de Compliance Officer

⁴. Ibid. GAUDEMET Antoine, Introduction

⁵. Xavier Raufer est docteur en géopolitique, il enseigne à l'université Paris-Sorbonne et au CNAM.

⁶. RAUFER, Xavier. « Compliance et Due diligence : propos iconoclastes sur la sécurité « à l'américaine », *Sécurité globale*, hiver 2007-2008, p.58., <http://www.xavier-raufer.com/site/IMG/pdf/raufer1.pdf>

⁷. Christophe Collard et Christophe Roquilly sont professeurs à EDHEC Business School

régulation, sans être totalement satisfaisant »¹. Marie-Anne Frison-Roche² la définit comme une « *notion étrange. L'on peut voir aussi bien un programme volontaire de comportement proposé par une entreprise qu'une réglementation à portée mondiale* »³.

La *compliance* ne peut donc pas être réduite à la seule dimension normative. Elle devient, à l'intérieur même des entreprises, une démarche qui a remodelé leur organisation interne, avec la création de nouveaux postes comme le « *risk manager* » ou le « *chief risk officer* ». Ainsi, la sécurité économique englobe la dimension de la gestion des risques, quel que soit leur nature. Bernard Besson et Jean-Claude Possin⁴ estiment que « *l'intelligence des risques est une application de l'intelligence économique au domaine de la protection. Elle inspire le quotidien des Risk managers* »⁵.

Encadré 63 : Brève définition de la *compliance*

« La *compliance* met ainsi en œuvre des règles particulières, apparaissant de prime abord comme du « droit mou », à travers l'édition de normes professionnelles, de codes de conduite, de chartes éthiques, et d'autres engagements volontaires mis en place dans le cadre de l'entreprise et s'imposant à l'ensemble de ses acteurs.

Mais elle se caractérise aussi, et peut être même surtout, par la capacité des entreprises à créer, en leur sein, des processus et des actions de prévention ou de minimisation des risques. »⁶

Il est donc nécessaire, ne serait-ce qu'à l'échelle de la sécurité économique de l'entreprise, de prendre en compte la *compliance*. Celle-ci met en œuvre des forces au niveau des relations géoéconomiques mondiales ; elle est au cœur de la géopolitique de ce début du XXI^{ème} siècle.

Quel que soit la définition retenue, on retrouve au cœur de la *compliance* l'idée d'une norme juridique que je qualifierai d'« *invasive* ». Il s'agit, certes, à la base d'inciter les entreprises à avoir un comportement vertueux, notamment dans le domaine de la lutte contre la corruption. Nous sommes donc ici dans le registre de l'éthique des affaires, et aux frontières de ce que nous pouvons qualifier de « responsabilité sociétale » des entreprises. On ne devrait, donc, que pouvoir s'en féliciter. Quoi de mieux que de faire la promotion d'un « *doux commerce* » comme le vantait Montesquieu et de sortir des « *cuisines malodorantes* » (Roger

¹. COLLARD Christophe ROQUILLY Christophe, « Conformité réglementaire et performance de l'entreprise », Dossier des *Cahiers de droit de l'entreprise*, novembre 2009, n°6

². Marie-Anne Frison-Roche est professeur des Universités, elle enseigne le droit économique à l'Institut d'études politiques de Paris

³. FRISON-ROCHE, Marie-Anne. Le Droit de la Compliance, working paper, 2016, <http://mafr.fr/article/le-droit-de-la-compliance/>

⁴. Bernard Besson est contrôleur honoraire de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) et de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), membre de la commission intelligence économique du MEDEF Ile-de-France et dirigeant de Bernard Besson consulting. Jean-Claude Possin est Conseiller en Intelligence Économique et management des risques, ancien auditeur de l'IHESI, (Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure) créateur du cabinet SIES Consultants, Jean-Claude Possin est actuellement membre et ancien vice-président du groupe Intelligence Économique (GIE) de l'Institut National des Hautes Études de la Sécurité (INHESJ).

⁵. BESSON, Bernard et POSSIN, Jean-Claude, « De la sécurité économique à l'intelligence des risques », *ISEP Alumni*, n°104, 16 janvier 2013.

⁶. MARIN, Jean-Claude, procureur générale près la Cour de cassation, colloque « La compliance », 6 juillet 2017, https://www.courdecassation.fr/publications_26/discours_tribunes_entretiens_2039/discours_2202/marin_procur eur_7116/compliance_37302.html

Brunet) de la mondialisation, telle la corruption ou le blanchiment d'argent sale ? Antoine Gaudemet définit les champs d'application de la *compliance* :

Encadré 64 Les champs de la *compliance* selon Antoine Gaudemet ¹

- Lutte contre la corruption
- Lutte contre le blanchiment d'argent
- Responsabilité sociale
- Responsabilité environnementale
- Lutte contre l'évasion fiscale
- Protection des données à caractère personnel

La *compliance* peut ainsi être comprise comme le respect des réglementations ; et si nous reprenons le titre de l'ouvrage de F. Creux-Thomas, « *nul n'est censé ignorer la compliance* »². La réalité va en fait bien au-delà de ces nobles motivations, elle ne se limite pas à la promotion de comportements responsables au sein de l'entreprise. Elle est devenue une donnée structurelle des relations économiques entre les acteurs qu'ils soient des États ou des entreprises. Jean-Claude Marin évoque un « *temps de la compliance* »³, cette expression qualifie avec grande justesse la nature et la nouveauté des actuelles relations économiques au cœur de la mondialisation, et ce, sans que l'on en ait vraiment conscience en dehors des sphères directement concernées. Nous ne pouvons donc plus en faire l'économie dans une analyse sérieuse de la sécurité économique et des relations géopolitiques induites.

Les nombreux anglicismes utilisés ci-dessus témoignent, une fois de plus, de la prégnance de la culture anglo-saxonne dans le domaine du droit, des entreprises comme au niveau international. Il faut d'ailleurs remarquer que ce terme de « *compliance* » ne se traduit quasiment jamais, pas plus que ceux liés à son exercice comme les « *Compliance officers* ». La *compliance* est née sur le sol américain à la fin du XX^{ème} siècle, elle prend une autre dimension à partir de 2002 avec la loi Sabarnes-Oxley prise dans le cadre de scandales financiers. L'extraterritorialité du droit américain impose aux acteurs non-américains le droit outre-Atlantique. Les États-Unis, par l'intermédiaire du DoJ (Department of Justice) peuvent exiger de très lourdes amendes aux entreprises incriminées. Les entreprises et les États doivent agir pour se mettre en « conformité » avec la loi américaine et éviter ainsi des recours dispendieux et une grave atteinte à leur image. On peut donc estimer ici avec Jean-Claude Marin que la *compliance* est largement « *subie* », en particulier en France.

¹. CLAUZON, Quentin. « La compliance : un nouveau défi pour les avocats et les entreprises », *Affiches parisiennes*, 19 août 2016, <http://www.affiches-parisiennes.com/la-compliance-un-nouveau-defi-pour-les-avocats-et-les-entreprises-649.html>,

². CREUX-THOMAS, F. *Nul n'est censé ignorer la compliance ?*, 2011

³. MARIN, Jean-Claude, procureur générale près la Cour de cassation, colloque « La compliance », 6 juillet 2017, https://www.courdecassation.fr/publications_26/discours_tribunes_entretiens_2039/discours_2202/marin_procur eur_7116/compliance_37302.html 7

3.122 Un retard français dans la *compliance*

La *compliance* n'est pas dans la culture française, qu'elle soit politique, juridique ou économique. Les acteurs économiques et politiques français sont pourtant bien obligés de prendre acte du changement d'environnement international.

La *compliance* est d'origine américaine, comme cela a été signalé précédemment. Elle appartient au goût américain d'être en adéquation avec la législation en vigueur. Marie-Anne Frison-Roche y voit un « *substantif correspondant à la maxime probatoire anglo-saxonne : Comply or Explain* »¹. Il est d'autant plus important de se mettre en conformité avec la législation, que les explications à fournir se traduisent dans les faits par de très fortes dépenses sous formes d'amendes, de volume de documents à fournir d'avocats à payer pour faire face aux exigences de la justice... Les États-Unis ont mis sur pied un véritable arsenal juridique qui permet de mener leur guerre économique. Loïc Louër la qualifie de « *politique parfaitement consciente et assumée par les autorités américaines* »².

La France est un pays qui, par essence, est peu libéral. La refondation du « *modèle français* »³ au lendemain de la Seconde Guerre mondiale s'enracine dans une histoire de temps long quand elle donne l'importance que l'on connaît à l'État. Il est non seulement le garant du bien commun, mais aussi un acteur économique de tout premier ordre. Ce n'est pas le cas aux États-Unis. Ceux-ci « *placent le marché au centre* » et « *s'offusquent de tout ce qui porte atteinte à son libre fonctionnement* » d'après Antoine Gaudemet⁴. Nous avons ici une des clés de compréhension du « retard » français, car l'Hexagone s'est montré « *réfractaire à l'idée de compliance et à tout ce qu'elle implique comme changements* »⁵. Il s'agit bien d'une différence fondamentale de culture.

3.123 De récents progrès français et européen dans la *compliance*

Ainsi, « *Longtemps resté réfractaire à la compliance et donc isolé, le droit français s'en est aujourd'hui saisi et ne l'ignore plus* »⁶. La France a ainsi adopté la loi du 1^{er} août 2003 de sécurité financière qui sécurise un peu mieux le capital des entreprises les plus stratégiques.

La *compliance* « envahit le droit » et avec elle les contraintes réglementaires de toute nature s'imposent aux entreprises. L'Europe et la France légifèrent pour prendre acte du nouvel environnement législatif.

Dominique Lamoureux, directeur Éthique et responsable d'entreprise chez Thalès distingue deux types de lois⁷. Certaines relèvent de la « *hard law* », à l'exemple de la

¹. FRISON-ROCHE, Marie-Anne. Le droit de la compliance, op.cit, p.3.

². LOUËR, Loïc, « le droit américain comme arme de guerre économique », <https://fr.linkedin.com/pulse/le-droit-americain-comme-arme-de-guerre-economique>

³. GAUCHON, Pascal. *Le modèle français*, Paris, PUF, Que-sais-je, n°3649, 2002

⁴. CLAUZON, Quentin. « La compliance : un nouveau défi pour les avocats et les entreprises », *Affiches parisiennes*, 19 août 2016, op.cit.

⁵. Ibid.

⁶. MARIN, Jean-Claude, ibidem

⁷. LAMOUREUX, Dominique. « L'éthique comme enjeu d'influence et de réduction des risques », stage IHEDN-IE, juin 2017

convention OCDE de 1997, de lutte contre la corruption des agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, le GAFI (groupe d'action financière) lutte contre le blanchiment d'argent niveau international. Cette « *hard law* » existe aussi à l'échelle des États comme la *UK Bribery Act* loi anti-corruption britannique édictée en 2010) qui s'inscrit dans le sillage de la loi américaine du FCPA (*Foreign Corrupt Practices Act*) de 1977. Après d'importants travaux initiés en janvier 2015, la loi Sapin II (loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique) est adoptée par le Parlement français le 8 novembre 2016, elle paraît au Journal officiel le 10 décembre 2016. « *La compliance s'est développée en droit financier parce que la finance est mondiale* »¹. Finalement les Européens retranscrivent dans leur droit des initiatives américaines ; le rapport de force géopolitique est en faveur de Washington.

Il distingue aussi les lois relevant de la « *soft law* » qu'il qualifie de « *tsunami du droit souple* ». Elles sont relatives à la protection de l'environnement (le *Global compact*), la section 1502 de l'US Dodd Franck Act (qui régleme l'utilisation des profits tirés de la vente des minerais dans une République démocratique du Congo déchirée par la guerre), la norme ISO 37001, première norme internationale de systèmes de management anti-corruption.(2016)... ainsi que plus de 80 normes en matière d'intégrité la *soft law* s'impose comme la *hard law*.

L'influence normative n'a jamais été aussi forte. Cette évolution se fait sous la pression d'acteurs extérieurs comme les États-Unis qui imposent leur vision du monde des affaires, mais les nouveaux législateurs se situent aussi au niveau des ONG ou de l'opinion publique. Il ne s'agit pas ici de juger le bienfondé de chaque loi mais de s'interroger sur les mécanismes qui ont poussé à leur rédaction, et sur leurs conséquences. En fait, ce qui est communément admis comme un « progrès » est une mise en conformité avec des normes édictées par d'autres. Les entreprises doivent se conformer à la législation sous peine de lourdes sanctions économiques. S'emparer du droit est donc un moyen de sécuriser la vie des entreprises françaises et européennes en amendant un peu ces normes venues de l'extérieur. Inverser le rapport de force est peu aisé, mais pas impossible comme le montre la récente initiative européenne concernant les données personnelles : le RGPD (règlement général de protection des données) qui appartient au champ de la sécurité économique comme à celui de la géopolitique par son caractère intrinsèquement extraterritorial.

3.124 La *compliance*, nouvel horizon de la sécurité économique

À l'échelle de l'entreprise, la *compliance* consiste en la mise en place d'un programme d'autorégulation, donc une forme d'internalisation des réglementations pour éviter les amendes. Il faut bien voir qu'en soit la *compliance* est légitime puisque la législation émane d'autorités publiques qui visent à assainir voire « moraliser » les relations économiques. On pourrait alors penser que cela ne concerne pas la sécurité économique. Or rien ne serait plus faux. La *compliance* n'intéresse pas la sécurité économique et son corollaire l'intelligence économique pour elle-même, mais par ses conséquences. Les entreprises doivent se prémunir des possibles sanctions encourues, tant elles sont lourdes, et les États, des groupements régionaux comme l'Union européenne, les accompagner sur le chemin de la *compliance* pour les pérenniser en

¹. FRISON-ROCHE, Marie-Anne. Le droit de la compliance, op.cit, p.7.

tant qu'agents économiques. C'est d'ailleurs ce que recommande Marie-Anne Frison-Roche : « *il faut les protéger contre ce qui est leur risque principal, dont on voit la réalisation fréquente actuellement : des condamnations imprévues et aléatoires, alors que les dispositifs avaient été pris de bonne foi* ».

Le constat est ici très clair. Les entreprises, même si elles cherchent à être en conformité – donc à jouer le « jeu » - peuvent être *victimes* d'une procédure judiciaire qui leur sera fortement préjudiciable. C'est bien ce que souligne ici le vocabulaire employé : « risque » ou « aléatoires ». Nous comprenons bien ici que la *compliance* est « subie » selon les termes de Marin et que ses conséquences peuvent être « *injustes* », c'est pourquoi les autorités publiques ont tout leur rôle dans le soutien et la protection d'agents économiques créant des richesses et des emplois sur leur territoire. Il s'agit donc bien de sécurité économique et au final de souveraineté... donc de géopolitique.

3.13 Une définition de la *due diligence*

La *due diligence* peut être traduite par l'expression « *diligence raisonnable* ». Xavier Raufer la définit comme un concept qui « *impose à toute structure civile - et d'abord à l'entreprise - d'agir prudemment et de s'informer de son mieux, au plus vite et par tout moyen légal, sur ses nouveaux employés, clients ou associés ; ce pour acquérir la certitude raisonnable que ces entités ou individus ne sont ni corrompus, ni criminels, ni (désormais) terroristes, ni complices avérés d'une opération illicite* ». Il s'agit de l'« *ensemble des vérifications qu'un éventuel acquéreur va réaliser afin de se faire une idée précise de la situation d'une entreprise. Il s'agit pour l'acheteur de s'assurer de la bonne foi du vendeur sur tous les aspects du bilan* »¹ selon Bernard Besson. Ces pratiques, rarissimes dans les années 1980 se sont aujourd'hui imposées dans les affaires. « *Les banques ont été invitées à scruter de façon systématique le profil de certaines catégories de clients, dans le contexte de législations anti-blanchiment. Les entreprises multinationales, particulièrement celles soumises à la législation américaine FCPA, ont été amenées à développer des politiques systématiques de revue de leurs contreparties (fournisseurs, distributeurs, agents locaux...)* »². Cette évolution se fait sous la pression de la législation américaine qui s'impose progressivement aux entreprises, y compris européennes.

La *due diligence* peut être aussi considérée comme un audit dans le cadre d'une cession ou d'une fusion-acquisition d'une entreprise, une « radio » de sa situation. Il s'agit donc d'un audit d'acquisition. Elle appuie ainsi la *compliance* qui est une « revue d'intégrité »³ menée par un acquéreur. Très souvent ces démarches de recherche sont menées par des cabinets d'audit (exemple Deloitte, KPMG... pour les plus connus). Cette démarche n'est pas obligatoire en

¹. BESSON, Bernard. « Services de renseignement : le défi de l'intelligence économique », *Diploweb*, 18 juin 2017, <https://www.diploweb.com/Services-de-renseignement-le-defi-de-l-intelligence-economique.html>

². POIVEZ, Yannick. « Compliance et due diligence de réputation : vers une segmentation croissante », *Les Échos*, 3 septembre 2013, http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2013/09/03/cercle_79089.htm#b8uKmuPL84voc9d0.99, consulté le 9 octobre 2017

³. DRANCOURT, Gérard. « Due diligence : des opérations de capital à la conformité », *Altares*, 24 août 2017, <http://blog.altares.com/2017/08/24/la-due-diligence-des-operations-de-capital-a-la-conformite/>

France, cependant elle est de plus en plus fréquente pour mieux connaître l'environnement de l'entreprise.

Nous revenons au constat énoncé plus tôt : la maîtrise de l'information donne un avantage stratégique dans les affaires.

Enfin, cette collecte d'information n'est ni plus ni moins qu'une forme de « *data* », une masse d'informations qu'il faut être capable d'analyser non seulement pour mieux connaître l'entreprise mais aussi pour pouvoir se projeter dans l'avenir. La diffusion de la *due diligence* amène la création de nouveaux postes, en particulier dans les principales banques : le *due diligence officer* ou DDO.

Cette intrusion multiforme du droit dans les affaires amène des évolutions au sein des entreprises qui ont créé de nouveaux postes comme ceux de « *risk manager* » et pour les plus importantes d'entre elles des services de *compliance*.

Les entreprises doivent se montrer capables – et un accompagnement institutionnel est indispensable – de transformer une contrainte en avantage concurrentiel car les « bonnes pratiques » sont source de confiance, de « paix économique » pour reprendre Dominique Steiler. Reste à se montrer davantage proactif...

3.2 L'extraterritorialité du droit est au cœur des relations géoéconomiques et géopolitiques du XXI^{ème} siècle

L'extraterritorialité du droit américain est devenue l'un des horizons presque indépassables des relations commerciales internationales. Les lois américaines s'imposent avec force aux entreprises françaises et européennes de manière si violente qu'elles suscitent, avec un vrai retard, une réaction. Il est essentiel de les protéger, au mieux, des effets déstabilisateurs de cet *imperium* américain, de ce pouvoir de commandement.

3.21 Une définition de l'extraterritorialité du droit

Lorsque l'on évoque l'extraterritorialité du droit, on se concentre ici sur l'extraterritorialité du droit *américain* qui en est sa forme essentielle.

Comment définir l'extraterritorialité, et en particulier celle du droit ?

- Elle est une « *situation dans laquelle les compétences d'un État (législatives, exécutives ou juridictionnelles) régissent des rapports de droit situés en dehors du territoire dudit État* »¹
- Elle est une « *extension de l'imperium américain* »².

La définition que donne Antoine Gaudemet est assez heureuse par sa clarté, et révèle que le droit est devenu une arme des relations économiques du monde, un moyen d'imposer sa

¹. SALMON, Jean. *Dictionnaire du droit international public*, Bruxelles, Bruylant, 2001, p. 491.

². GAUDEMET, Antoine. *La compliance, un monde nouveau ?*, op.cit.

volonté, son influence. Le droit est un moyen d'établir sa puissance ; une forme de *soft power* qui se transforme en *smart power* si on n'en comprend pas les tenants et les aboutissants.

Alexandre Medvedoski, président du Synfie (syndicat français d'intelligence économique) estime que pour conserver leur hégémonie économique, les États-Unis passent avec l'extraterritorialité de leur droit du *soft law* au *hard law* : « avec le souci d'imposer leurs règles économiques et commerciales adossées à un système juridique redoutable, quitte à générer des distorsions manifestes de concurrence, pour mieux s'en affranchir quand il s'agit de leurs intérêts propres. Cette guerre asymétrique, dont l'extraterritorialité du droit en est désormais l'arme principale, est aujourd'hui une nouvelle conflictualité dont le Department of Justice (DoJ) en est le bras armé »¹. Le droit est donc au service d'un projet américain de puissance. Il ajoute « le droit est le prolongement de la guerre économique, par d'autres moyens », paraphrasant Clausewitz. Le registre de la puissance n'est pas usurpé puisque l'extraterritorialité est seulement le fait des États-Unis.

Comment comprendre l'extraterritorialité du droit américain ? Bertrand de Marais, conseiller d'État et professeur de droit public à l'Université de Nanterre l'explique par le « *level playing field* »². Ainsi la loi américaine de lutte contre la corruption – le FCPA, *Foreign Corrupt Practices Act* – est appliquée pendant vingt ans aux entreprises américaines. À partir de 1998, elle est étendue aux autres entreprises (donc non-américaines) pour que les mêmes règles – et donc les mêmes contraintes – s'appliquent à tous les acteurs économiques. Les entreprises américaines réclamaient que soit établi ainsi un « équilibre concurrentiel ». Il s'agit dans les faits d'une exportation du modèle américain, sa dissémination au niveau mondial au nom d'une équité de traitement des entreprises et sous le couvert de la lutte contre la corruption.

Ce qui est remarquable dans l'extraterritorialité du droit américain, c'est son universalisme. C'est d'ailleurs ce que qu'exprime Astrid Mignon-Colombet³, avocate et spécialiste des affaires de corruption à l'échelle internationale quand elle évoque les « *valeurs à dimension universelle* » et la « *prétention à l'universalisme* » des actions menées par la justice américaine. Cet universalisme se double d'un unilatéralisme car les lois américaines s'appliquent au monde des affaires, sans réciprocité, et sans que les lois américaines soient élaborées de façon consensuelle dans des instances multilatérales.

Ce qui est bon pour les États-Unis est donc bon pour le monde. Seules les premières puissances mondiales peuvent imposer leurs lois. La géopolitique rend intelligible ce qui n'est pas compréhensible.

Ce qui apparaît comme une nouveauté ne l'est pas. Les métropoles coloniales n'ont-elles pas en leur temps imposé le système de l'exclusif ? Les Britanniques n'ont-ils pas imposé

¹. MEDVEDOWSKI, Alexandre. « L'extraterritorialité ou l'extension de la lutte », *Synfie*, Newsletter n°5, mars 2016, p.5. , <http://synfie.fr/index.php/actualites/lettre-trimestrielle/finish/5-lettre/500-lettre-d-information-du-synfie-mars-2016>

². MARAIS de, Bertrand. « Le droit, l'autre champ de bataille de la guerre économique », *Débat du Cercle Droit et Liberté*, le 15 mars 2017, <http://www.cercledroitetliberte.fr/events/le-droit-lautre-champ-de-bataille-de-la-guerre-economique-2/>

³. « Y-a-t-il un impérialisme judiciaire américain ? », *Du grain à moudre*, France culture, 10 juin 2015, <https://www.franceculture.fr/emissions/du-grain-moudre/y-t-il-un-imperialisme-judiciaire-americain>

par les *Navigation Acts* de 1651 l'unique usage de leurs navires dans leurs ports pour contrer l'affirmation de la puissance maritime batave, y compris pour le commerce colonial ? Le Code civil s'est diffusé avec les conquêtes napoléoniennes comme le rappelle l'avocat Olivier de Maison Rouge¹. C'est ainsi qu'il est devenu un « *droit continental* ». Ces éléments invitent à la réflexion. L'extension du droit est visiblement le fait des vainqueurs. On peut alors se demander si la France, à l'image des autres pays européens, subissant l'extraterritorialité du droit américain, ne serait pas à placer dans le camp des « *vaincus* » ou des perdants de cette guerre économique. Investir plus en avant le champ du droit serait un moyen de mieux prendre son destin en main, faire plutôt que subir.

Ce qui change pourtant, c'est le caractère bien plus global de la *compliance* ou de la *due diligence*, ce qui se comprend bien dans le cadre d'une économie globalisée.

3.22 L'extraterritorialité du droit est d'abord le fait des États-Unis, puissance dominante

Les États-Unis, à cet égard, se sont forgés un empire informel, et l'extraterritorialité du droit en est un instrument.

Enfin, les États-Unis estiment que toutes les transactions libellées en dollars doivent être en conformité avec la législation américaine – lois d'embargo, lois anticorruption, lois financières - ce qui explique que les banques du monde entier (surtout après la condamnation de BNP Paribas en 2014) sont devenues rétives à prêter de l'argent pour des transactions qui pourraient tomber sous le coup de la loi américaine.

Seule une puissance hégémonique peut agir ainsi. C'est aussi en substance ce qu'analyse Julie de la Bosse : « *La domination de l'économie par le droit est une vieille pulsion des grandes puissances et, à plus forte raison, des États-Unis. En langage diplomatique, on appelle cela le "soft power", qui permet à l'Oncle Sam de dicter ses normes et ses standards au reste du monde. En langage moins policé, on parle "d'impérialisme juridique".*² » C'est donc un outil de son influence, un moyen d'exercer son pouvoir.

Si l'extraterritorialité du droit est une réalité, c'est en grande partie lié à la faiblesse du droit international. À ce propos le rapport parlementaire Lellouche-Berger concernant l'extraterritorialité de la législation américaine (p.79) reprend l'analyse du professeur Régis Bismuth : « *à l'inverse de la convention OCDE en matière de corruption, le droit international conventionnel n'offre aucun support sérieux à l'existence d'une règle permissive permettant de justifier une extension de la compétence de l'État émetteur de la devise* ». Il n'est donc pas évident, sur le plan du droit, que Washington puisse se servir de l'usage du dollar dans une transaction pour poursuivre ensuite une banque non-américaine qui n'opère ni sur le territoire

¹. MAISON ROUGE de, Olivier. « La géopolitique du droit, l'autre champ de la guerre économique », *Synfie*, Newsletter n°5, mars 2016, p.10, <http://synfie.fr/index.php/actualites/lettre-trimestrielle/finish/5-lettre/500-lettre-d-information-du-synfie-mars-2016>

². BROSSE de la, Julie. « Le racket géant des amendes économiques infligées par les États-Unis », *L'Expansion-l'Express*, le 10 novembre 2016, https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/le-racket-geant-des-amendes-economiques-infligees-par-les-etats-unis_1848745.html

américain ni avec un partenaire américain. Les États-Unis bénéficient aussi d'une certaine apathie de leurs principaux partenaires économiques et commerciaux.

Alain Juillet pose à cet égard une question intéressante : « *Est-il normal dans un marché planétaire qu'un pays veuille imposer sa loi à tout le monde et qu'ainsi, par exemple, le président Trump dans sa politique de sanctions contre l'Iran interdise à toutes les entreprises dans le monde de travailler avec l'Iran ?* »¹. En fait les États-Unis sont en position, et en droit, de décider qui peut commercer avec qui.... Ils usent et abusent de leur position de puissance hégémonique.

Les pays européens qui ont délégués leur sécurité à Washington ont-ils les moyens de s'opposer à la loi américaine ? Leur apathie ne s'explique-t-elle pas d'abord par des raisons géopolitiques ?

3.3 Le droit fait partie des nouvelles « aspérités » de la mondialisation

Le droit devrait être un instrument de la régulation d'une gouvernance mondiale défendue par les Français et les Européens qui préfèrent le droit à la force. Ce n'est pourtant pas le constat qui peut être fait, car le droit est aussi l'arme du fort qu'il est en mesure d'imposer au faible dans le cadre de relations géopolitiques qui se tendent depuis la crise née des *subprimes*. Le droit participe au caractère conflictuel des relations géoéconomiques et géopolitiques internationales.

3.31 Un monde géoéconomique « lisse » ?

Le discours libéral dominant depuis les années 1980, est quasi sans contre-modèle opposable à partir les années 1990 avec l'effondrement de l'URSS. Il vante une « *mondialisation heureuse* » (Alain Minc) et reprend la vision d'un « *doux commerce* » (Montesquieu) face auquel le mouvement altermondialiste ne parvient pas à offrir de réelle proposition

Il prône le désarmement des États, l'abaissement des frontières dans un « sans-frontiérisme » quasi béat. Tout doit pouvoir circuler, tout devrait circuler des hommes aux services, en passant par les marchandises et les capitaux dans un monde plus lisse que « *plat* » (T. Friedman).

Si Maurice Allais, prix Nobel d'économie, prend la métaphore des tables de jeu des casinos pour la finance mondialisée, François Bost utilise celle d'un tapis de billard pour la mondialisation dont le libre-échange est le moteur. Ainsi, au temps de la mondialisation, une conjonction de phénomènes s'est liguée pour créer un monde « sans aspérités » (F. Bost) dans lequel la fluidité rappelle le mouvement des boules sur une table de billard.

On peut se demander si la multiplication des conflits économiques et commerciaux n'est pas un signe révélateur d'une mondialisation malade de ses excès depuis la croissance des

¹. JUILLET, Alain. « *La France et l'Europe face à l'imperium juridique américain* », conférence organisée par l'Académie de l'intelligence économique et France audacieuse, Paris, le 14 mai 2018

inégalités liée à sa financiarisation croissante jusqu'aux déséquilibres des balances commerciales qui donnent aux crédateurs les moyens d'une politique économique prédatrice et poussent les débiteurs à des mesures protectionnistes défensives et offensives.

3.32 Le droit : une aspérité dans un monde de moins en moins « lisse » ?

C'est ce qu'affirme en substance le docteur en droit Olivier de Maison Rouge : « *Le droit, qui est une dimension non négligeable en matière de conquête des marchés et de dépendance économique, ne doit pas être relégué à un simple instrument non efficient. Il est nécessaire d'affirmer la place du droit dans le cadre du choc des cultures, et davantage dans le choc des civilisations, notamment en matière de rayonnement et de puissance économique* »¹. Force est de constater que nous avons du mal, tant en France qu'en Europe, à appréhender l'importance du droit dans les rapports internationaux économiques et financiers. C'est une réalité dont nous prenons conscience avec les multiples atteintes, d'ordre juridique, que subissent les entreprises françaises et européennes. Le monde économique libéral est un monde de normes, que nous contribuons en fait peu à élaborer. Une défaite française et européenne dans le monde des idées dont la production a si longtemps été leur apanage?

Le fait d'envisager la *compliance* et l'extraterritorialité du droit américain nous amène pourtant à des conclusions qui s'éloignent de l'hypothèse libérale de départ d'un monde lisse. L'extraterritorialité du droit américain pousse à la *compliance* les entreprises qui jouent sur le terrain de la mondialisation. La *compliance* peut être alors considérée comme une forme d'entrave à la liberté d'action des entreprises, même si c'est pour de nobles causes... affichées. La *compliance* est donc une aspérité sur le « *tapis de billard de la mondialisation* », pour reprendre ici l'image forgée par François Bost.

Il s'agit plus d'une aspérité qu'une barrière puisque la *compliance* et l'extraterritorialité du droit américain n'empêchent pas les échanges. Ils les ralentissent – auto-censure de certaines entreprises qui évitent de viser certains marchés – et les orientent avec la mise en conformité interne des entreprises. Une mise au pas ?

La mondialisation est donc moins lisse qu'il n'y paraît, le libre-échange doit s'accompagner de nombreuses mesures qui n'en relèvent pas, de la *compliance* à l'extraterritorialité du droit américain en passant par des mesures protectionnistes moins souvent douanières et tarifaires que normatives.

On est en droit de se poser la question de la légitimité de l'extraterritorialité du droit américain ainsi que ses fondements. Pierre Lellouche et Karine Berger, dans leur rapport parlementaire, s'interrogent ainsi : « *un État peut-il imposer ses lois hors de son territoire, lequel constitue la limite « naturelle » de sa souveraineté ?* ». Cette question n'est pas seulement de nature juridique, elle est plus fondamentale.

¹. MAISON ROUGE de, Olivier. Op. cit. p.10.

Encadré 65 Expliquer les racines de l'extraterritorialité du droit américain, Rapport Lellouche-Berger

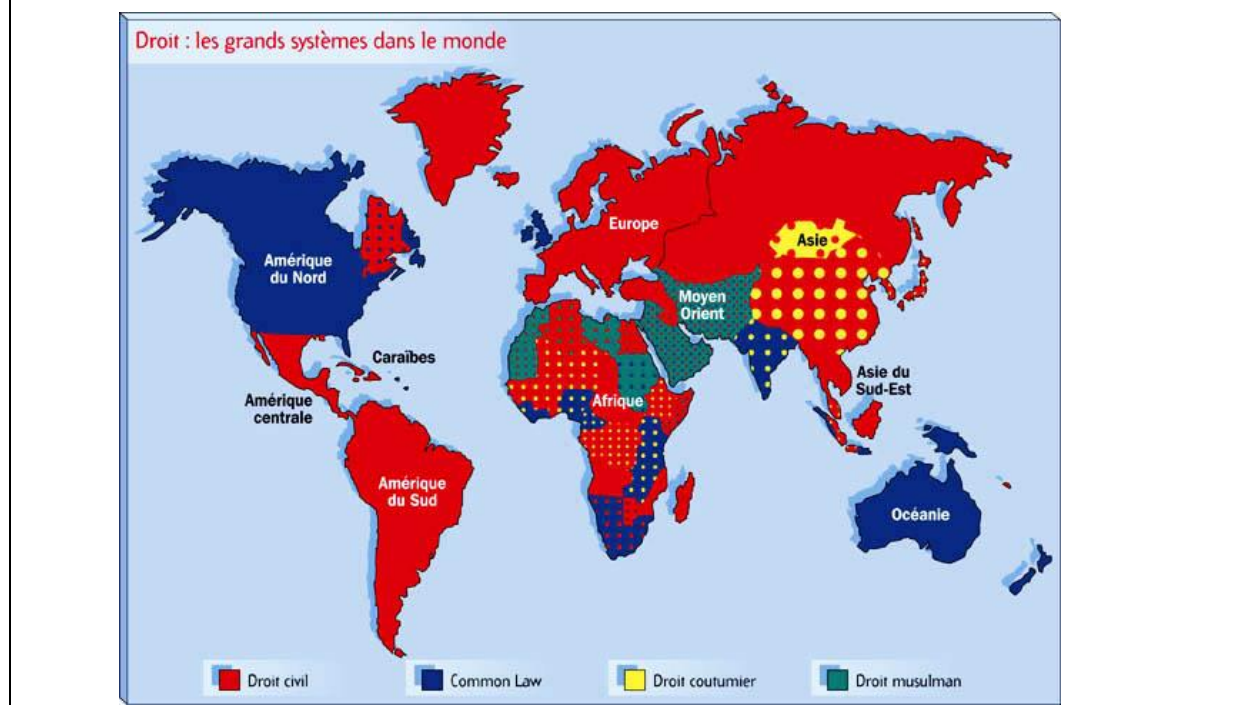
« La situation actuelle résulte sans doute de la conjonction de plusieurs facteurs : une volonté politique parfaitement « pensée » de valoriser la puissance économique américaine (aucune grande entreprise ne peut renoncer au marché américain) en faisant du droit, plus précisément de certaines législations dans le champ économique, un instrument de politique étrangère et de promotion des intérêts économiques américains ; mais aussi une situation actuelle de relatif blocage du système politique, compte tenu de l'incapacité de l'exécutif et du Congrès à trouver des compromis, qui permet aux différents acteurs institutionnels (administrations compétentes, organismes de régulation, procureurs, Congrès...) de développer leur activisme répressif extraterritorial sans qu'aucune autorité n'y mette des limites ; le tout sur fond d'assez large indifférence (dans une large part des milieux décisionnaires) à la politique internationale, donc aux conséquences diplomatiques dommageables de cet activisme... »¹ Pierre Lellouche et Karine Berger

L'extraterritorialité du droit est donc un outil de la géopolitique de Washington, il est accepté par les partenaires des États-Unis. Il norme le monde économique et commercial sur le droit et les préférences américaines, la *compliance* est, à cet égard, un moyen de faire entrer les entreprises du monde entier dans le moule pensé par les États-Unis. Les « moniteurs » sont chargés de vérifier que les exigences américaines sont bien appliquées au sein des entreprises en but à la justice américaine.

3.33 Le droit, expression de la géopolitique du XXI^{ème} siècle

En Europe, le droit est le fruit d'un héritage romain et germanique, les États-Unis sont un pays de droit mais leur tradition est différente puisque leur droit relève de la *Common law*.

Figure 51 Carte du droit des affaires dans le monde (source *Les Échos* du 1/12/1999)



¹. LELLOUCHE, Pierre, *L'extraterritorialité de la loi américaine*. Rapport d'information à l'Assemblée nationale, Le 5 octobre 2016, p. 11.

La carte (Figure 51) montre bien la prégnance géographique du droit civil non seulement en vigueur en Europe mais adopté aussi en Amérique latine, dans l'essentiel de l'Asie et des pays africains. C'est néanmoins la *Common law* anglo-saxonne qui s'impose à l'échelle du monde des affaires démontrant ainsi la force de l'économie américaine. La géopolitique du droit s'explique en grande partie par la puissance économique et financière du Royaume Uni et des États-Unis.

Hervé Guyader¹ (avocat et président du Comité français pour le droit et le commerce international) évoque une « *révolution des systèmes juridiques et donc géopolitiques* » car « *on passe à un droit de régulation qui se substitue au système juridique traditionnel* ». Cette évolution récente est donc tout sauf anodine, elle est pourtant largement mésestimée alors même qu'elle conditionne en partie toute réflexion sérieuse sur la sécurité économique.

3.331 Le droit au cœur des enjeux géopolitiques

On reprendra ici pour point de départ de notre réflexion la définition d'Antoine Gaudement de l'extraterritorialité du droit américain comme une « *extension de l'imperium américain* » (voir ci-dessus dans le paragraphe 3.21). On peut le dater : "À partir des années 60, les États-Unis ont entrepris d'extraterritorialiser leur droit de la concurrence" affirme le magistrat Charles Prats².

C'est donc clairement une façon d'imposer leur puissance dans un monde où Washington a été décrédibilisé par la politique interventionniste menée au Proche et au Moyen-Orient au début de notre siècle. C'est un moyen très efficace, qui s'il emprunte une apparence du *soft power*, est en fait très dur avec les entreprises. Il faut revenir sur la nature juridique de l'extraterritorialité. « *L'encadrement par le droit international public des compétences étatiques est fondé sur trois principes : le principe de souveraineté, le principe de non-intervention et le principe de coopération* »³. Hervé Ascensio, professeur à l'École de droit de la Sorbonne, soulève ici plusieurs éléments intéressants. L'extraterritorialité du droit doit se faire dans le respect de la souveraineté des autres États sur leur territoire, ces derniers sont les garants de leur propre sécurité économique et bénéficient d'une présomption de liberté à cet égard. On peut néanmoins se demander si l'extraterritorialité du droit américain ne contrevient pas, dans les faits, à la souveraineté des États qui ne sont pas forcément en mesure de protéger leurs acteurs économiques face aux poursuites américaines. Le principe de non-intervention, quant à lui, interdit toute forme de contrainte d'un tiers sur le territoire d'un État non-consentant. On ne légitimement s'interroger sur la légalité des lois d'embargo prises par les États-Unis. Leur poids sur les scènes géoéconomique et géopolitique mondial est tel que les autres États sont contraints à consentir à l'extraterritorialité du droit américain qui prend la

¹. GUYADER, Hervé. « L'extraterritorialité du droit américain. Influence par le droit », stage IHEDN-IE, juin 2017

². MOUSTAFA, Alexandre. « Ces lois américaines qui font frémir les entreprises françaises », *Synfie*, Newsletter n°5, mars 2016, p.14., <http://synfie.fr/index.php/actualites/lettre-trimestrielle/finish/5-lettre/500-lettre-d-information-du-synfie-mars-2016>

³. ASCENSIO, Hervé. « Étude : l'extraterritorialité comme instrument », 10 décembre 2010, p. 2., https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/1_2PESP_2_Etude_lextraterritorialite_comme_instrumentx_cle84485e.pdf

forme d'un droit coutumier. Le tout se fait au nom de valeurs morales universelles (lutte contre la corruption, le terrorisme...) auxquelles il est difficile de s'opposer.

Les États-Unis sont les alliés géopolitiques des Européens, mais pas dans le domaine de la géoéconomie ; les récents déboires de Volkswagen en sont un cruel rappel pour les Allemands, comme l'affaire Total l'a été pour les Français. Le droit est une arme discrète et redoutable de la guerre économique. Elle est utilisée par les puissances dominantes qui n'ont rien à craindre en retour ; il faut garder en mémoire la définition de la puissance donnée par Raymond Aron. Le postulat de départ, né dans le monde libéral embarqué dans la guerre froide, qu'il n'y a pas d'affrontement économique entre alliés géopolitiques est donc bien invalidé par la *compliance* et l'extraterritorialité du droit américain. En fait, le droit est devenu un des champs de bataille de la guerre économique.

Ce constat ne fait que revisiter, sur un autre registre, celui que de Gaulle avait fait dans les années 1960 et qui n'avait pas convaincu les élites économiques et politiques (a minima pour les libéraux) de l'époque. Il reprend l'analyse de Christian Harbulot utilisée précédemment (Partie I 1.21) quand il évoque une « grille de lecture refoulée ». Nous sommes, il est vrai, loin des théâtres d'opération des armées napoléoniennes, du temps où les affrontements étaient clairement visibles (champ de bataille), les ennemis aisément identifiables (leurs uniformes...), les armes facilement repérables (cavalerie, artillerie...). Au XXI^{ème} siècle, la clairvoyance devient précieuse car tout se joue réellement sous la surface de ce peut être vu. L'ennemi est difficilement cerné car dissimulé, les armes à sa disposition sont « non conventionnelles » pour faire un parallèle avec le monde militaire et le terrain d'action est non délimité... Comment le droit pourrait être une arme alors qu'il se présente comme un moyen de faire progresser la « bonne gouvernance » ? Si les entreprises européennes ne sont pas les seules à devoir passer à la *compliance* et à tomber sous les coups du DoJ, elles en sont bien les principales victimes... peut-être parce qu'elles sont les principales concurrentes des firmes américaines ? La géopolitique prend en compte les rapports de force, elle est une approche nouvelle et essentielle de la sécurité économique qui en a fait, jusqu'aujourd'hui, largement l'impasse.

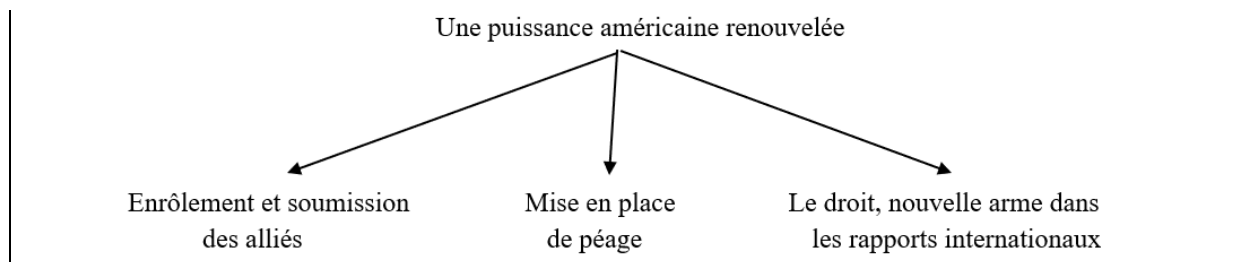
3.332 Le droit au cœur du renouvellement de la puissance au XXI^{ème} siècle

Nous pouvons reprendre ici l'analyse d'Hervé Juvin présentée lors du colloque « l'extraterritorialité du droit américain »¹. Il estime que les États-Unis ont été capables de renouveler leur puissance, de la repenser aussi bien dans sa conception que dans son application.

On peut la présenter comme sur le schéma ci-dessous :

Figure 52 Nouvelle stratégie de la puissance américaine pour H. Juvin, réalisé par Axelle Degans

¹. JUVIN, Hervé. *L'impérium normatif et juridique américain et le système de financement du Department of justice*. Extraterritorialité du droit américain, Colloque de la Fondation Res Publica. Paris, 1^{er} février 2016, http://www.fondation-res-publica.org/L-imperium-normatif-et-juridique-americain-et-le-systeme-de-financement-du-Department-of-Justice_a951.html, 10 octobre 2016



Ce schéma reprend une idée développée précédemment, celle de la démission idéologique des Européens qui ne font pas réellement preuve d'indépendance vis-à-vis de Washington. Le péage relève d'une stratégie assez globale (brevetage du vivant, OGM qui induisent une dépendance régulière et structurelle ...) en particulier en ce qui concerne le dollar. Nous savons, en effet, que toute transaction libellée en dollar tombe potentiellement sous la juridiction américaine. « *Faire payer des péages partout dans le monde est l'une des sources majeures de la puissance américaine* »¹. C'est en tout cas une manière très moderne et efficace d'exercer sa puissance, ce n'est pas sans rappeler ce qui existe dans le domaine Internet, autre cas qui illustre la puissance des États-Unis. Enfin, l'utilisation du droit dans les rapports internationaux permet que « *Les États-Unis obtiennent le paiement de tous ces péages et la connaissance de tout ce qui se passe, de tout ce qui bouge et de tout ce qui vaut* » explique Hervé Juvin. L'extraterritorialité du droit américain est unique. Elle est une forme d'impérialisme. L'accepter, c'est accepter une forme d'assujettissement.

Bertrand de Marais² estime que nous sommes dans une guerre du droit dont le but est l'hégémonie politique et économique. Elle doit faciliter, par exemple, l'exportation des IDE en baissant les coûts de transaction. L'hégémonie politique est une forme de *soft power* qui passe de plus en plus par le droit et la culture juridique. Il définit le théâtre d'opération qui est pour lui le droit économique, le droit des affaires, les contrats financiers, les contrats publics... Ces domaines font l'objet de stratégie d'hégémonie de la part des États.

En fait, les États-Unis ont placé leur droit au cœur d'une stratégie qui relève d'un patriotisme économique agressif qui tient davantage d'un nationalisme économique. Claude Revel³ en relève les objectifs :

Encadré 66 Les objectifs de l'imperium américain par Claude Revel

- Soutenir la grandeur des États-Unis et de ses entreprises
- Faire rayonner le droit américain par patriotisme et surtout car le droit est désormais un marché des plus lucratif
- Affaiblir la concurrence étrangère en arguant d'une base morale assumée, revendiquée (exemple : lutte contre la corruption) et difficilement critiquable.

¹. JUVIN, Hervé. Op. cit.

². MARAIS de, Bertrand. « Le droit, l'autre champ de bataille de la guerre économique », Débat du *Cercle Droit et Liberté*, le 15 mars 2017, op. cit.

³. REVEL, Claude. « *La France et l'Europe face à l'imperium juridique américain* », conférence organisée par l'Académie de l'intelligence économique et France audacieuse, Paris, le 14 mai 2018

La stratégie américaine est très efficace, elle vise avant tout à défendre ses intérêts domestiques de la première puissance mondiale et elle offre peu de possibilités de critique grâce à la dimension morale.

Il faut s'interroger sur ce qui est fondamentalement critiquable dans l'extraterritorialité du droit américain.

Il est critiquable parce qu'il relève, en fait, d'un abus de position dominante. Francis Gutmann (secrétaire général du Quai d'Orsay de 1981 à 1985) rapporte la parole d'un procureur général des États-Unis : « *Toute entreprise étrangère susceptible de faire du mal à l'économie américaine tombe sous la loi américaine* »¹. La situation qui en résulte est celle d'une asymétrie en défaveur des pays européens, pourtant partenaires de la puissance américaine. Or, dans le contexte de recomposition des rapports de forces surtout après la crise née des *subprimes* et l'élection de Barack Obama à la présidence des États-Unis, on constate le recours de plus en plus fréquent à la *hard law* - une loi « dure » - dans lequel transparait une volonté américaine de rapport de force juridique ; une forme d'expression de la nouvelle géopolitique donc.

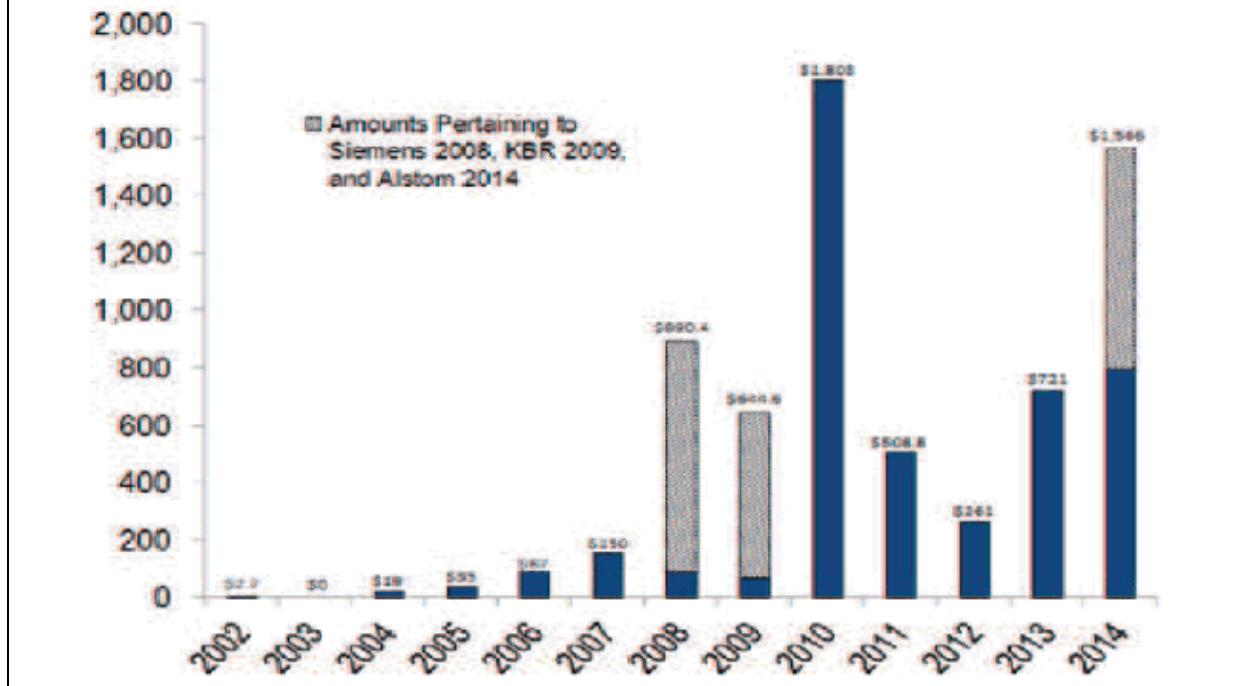
La deuxième critique porte sur la légitimité de l'utilisation par l'administration américaine de son arsenal juridique. En démocratie, les lois sont votées par les représentants d'un peuple et elles s'appliquent aux ressortissants du pays dans lequel elles ont été votées, et sur le territoire concerné. L'extraterritorialité des lois américaines leur permet d'être appliquées par des acteurs qui ne relèvent pas de ce territoire. Est-ce bien légal ?

La troisième critique porte sur les cibles de cette législation américaine. Olivier de Maison Rouge explique que les différentes lois américaines d'extraterritorialité sont d'abord appliquées aux entreprises américaines (70% des cas depuis 2008)² et donc dans 30 % des cas elles concernent des entreprises extra-américaines, principalement européennes, et françaises. L'application de ces lois apparait donc légitime, et pour tout dire juste. Cependant, quand on s'intéresse aux amendes infligées par l'administration américaine – ce qu'Olivier de Maison Rouge qualifie de « *butin* » - on s'aperçoit qu'elles pèsent à 64 % sur des entreprises européennes car les amendes qu'elles sont contraintes de payer sont bien plus lourdes que celles infligées aux entreprises américaines.

¹. GUTMANN, Francis. *Quelles parades ?*, Extraterritorialité du droit américain, Colloque de la Fondation Res Publica. Paris, 1^{er} février 2016, http://www.fondation-res-publica.org/Quelles-parades_a953.html, 10 octobre 2016

². MAISON ROUGE de, Olivier. « Extraterritorialité du droit américain », 9^{ème} conférence puissance 21 le 14 février 2017, <https://www.ege.fr/index.php/actualites/multimedia/item/video-l-extraterritorialite-du-droit-americain-9eme-conference-puissance-21.html>

Figure 53 Les montants totaux annuels de pénalités infligées à des entreprises au titre de la loi FCPA en millions de dollars, Rapport Lellouche-Berger, Source : Shearman & Sterling LLP, FCPA Digest, janvier 2015.



C'est bien ce que montre le rapport parlementaire Lellouche-Berger¹, il accrédite l'idée de « butin » proposée par Olivier de Maison Rouge, car les sommes concernées sont particulièrement élevées et peuvent mettre en difficulté certaines entreprises comme le français Alstom en 2014. On ne peut que remarquer que le montant des amendes infligées au titre de la FCPA est croissant depuis 2008, c'est-à-dire depuis la crise née des *subprimes*. En 2006, la première firme européenne prise dans les rets du filet de la FCPA est l'entreprise norvégienne pétrolière Statoil condamnée à une amende de 10 millions de dollars... Les sommes en jeu n'ont aujourd'hui plus rien à voir. Cette politique s'est donc intensifiée sous les mandats du président démocrate Barack Obama, et elle relève de la guerre économique. Ce rapport parlementaire relève d'ailleurs qu'« entre 1977 et 2014, 30 % des enquêtes ouvertes dans le cadre de la loi FCPA ont visé des entreprises étrangères, mais celles-ci ont réglé 67 % du total des amendes collectées. » et qu'entre 2008 et 2014, « les entreprises européennes ont versé près de 6 milliards de dollars de pénalités aux États-Unis pour violation de la loi FCPA ». En outre, 17 sociétés ont été condamnées à des amendes supérieures à 100 millions de dollars, dont 10 sont européennes... Ces chiffres ne sont en rien comparables avec les amendes que d'autres pays – y compris européens – peuvent infliger à des sociétés.

On retrouve de nouveau cette situation d'asymétrie. C'est ce que montre, ci-dessous, le tableau des principales amendes infligées par les autorités américaines à des firmes américaines ou non.

¹. LELLOUCHE, Pierre, BERGER, Karine, *L'extraterritorialité de la loi américaine*. Rapport d'information à l'Assemblée nationale, Le 5 octobre 2016, p.28.

Figure 54 Les plus gros montants de pénalités au titre de la loi FCPA, rapport Lellouche-Berger p.29.

Entreprise	Pays (du siège social de la société de tête au moment des faits incriminés)	Montant global (DoJ et/ou SEC) des pénalités versées aux États-Unis (millions de dollars)	Pénalités versées à des juridictions non-américaines pour les mêmes faits (millions de dollars)	Année de la transaction
Siemens	Allemagne	800	856	2008
Alstom	France	772		2014
Olympus (America)	Japon/États-Unis ⁽¹⁾	646		2016
KBR/Halliburton	États-Unis	579		2009
Och-Ziff Capital Management Group	États-Unis	412		2016
BAE Systems	Royaume-Uni	400		2010
Total	France	398		2013
Vimpelcom	Pays-Bas	398	398 environ	2016
Alcoa	États-Unis	384		2014
Snamprogetti/ENI	Italie/Pays-Bas	365		2010
Technip	France	338		2010
Weatherford International	États-Unis	252		2013
Panalpina	Italie	237		2010
JGC	Japon	219		2011
Daimler	Allemagne	185		2010
Alcatel-Lucent	France	137		2010
Avon	États-Unis	135		2014
Hewlett-Packard	États-Unis	108		2014

(1) Olympus est japonais, mais il semble que seule sa filiale Olympus Corporation of the Americas, dont le siège est sur le sol américain, ait été poursuivie.

Les chiffres de ce tableau sont éloquentes. Ils ne donnent pourtant pas une vision globale de la situation, car les amendes infligées aux entreprises ne le sont pas uniquement au titre de la lutte contre la corruption, mais relèvent aussi des mesures anti-embargos décidées par les États-Unis. Elles frappent plus particulièrement les banques. On observe la même asymétrie car les principales banques concernées sont européennes comme BNP-Paribas condamnée à une amende de près de 9 milliards de dollars en 2014 (pour avoir enfreint l’embargo sur le Soudan, l’Iran et Cuba) ou *Standard Chartered* qui doit verser une amende de 667 millions de dollars en 2012 pour avoir violé l’embargo contre l’Iran.

Figure 55 Les plus gros montants de pénalités infligées pour violations des sanctions internationales, rapport Lellouche-Berger p.30.

Entreprise	Pays (du siège social de la société de tête au moment des faits incriminés)	Montant global (OFAC, DoJ et/ou Fed et/ou État et comté de New York) des pénalités versées aux États-Unis (millions de dollars)	Année de la transaction
BNP Paribas	France	8 974	2014
HSBC	Royaume-Uni	1 931	2012
Commerzbank	Allemagne	1 452	2015
Crédit agricole	France	787	2015
Standard Chartered	Royaume-Uni	667	2012
ING	Pays-Bas	619	2012
Crédit suisse	Suisse	536	2009
ABN Amro/Royal Bank of Scotland	Pays-Bas	500	2010
Lloyds	Royaume-Uni	350	2009
Barclays	Royaume-Uni	298	2010
Deutsche Bank	Allemagne	258	2015
Schlumberger	France/États-Unis/Pays-Bas	233	2015
Clearstream	Luxembourg	152	2014
UBS	Suisse	100	2004
JP Morgan Chase	États-Unis	88	2011

De nouveau, le montant des amendes est très élevé et on ne peut qu'interroger sur les véritables buts de cette politique. Ainsi, entre 2009 et 2014, les banques européennes ont versé quelques 16 milliards de dollars aux différentes administrations américaines. Jean-Michel Quatrepoint évalue ainsi la situation : « *Les autorités américaines ont infligé 125 milliards de dollars d'amende aux banques étrangères, entre 2008 et 2017 ; une part correspond à leur rôle dans la crise des subprimes et fraudes diverses sur les marchés mais il y a 15 milliards au titre de la rupture d'embargo et cela vise surtout les banques françaises pour plus de dix milliards. Les sanctions américaines et la liste des embargos sont à géométrie variable, ce qui crée un aléa terrible pour les entreprises* »¹. Aléa ou arbitraire ?

Où va l'argent des amendes ? Il est collecté au profit de ceux qui ont mené les procédures : DoJ, SEC, procureur de New York ou fisc américain. « *Elles ont intérêt à multiplier les procédures et à récupérer la manne qui viendra abonder le budget de leur agence ou de leur département, leur permettant de toucher de bons salaires et d'embaucher des collaborateurs* » analyse Jean-Michel Quatrepoint². Ceci explique en partie leur zèle et la dureté des procédures judiciaires... mais pas le fait que les amendes les plus élevées soient payées par des firmes européennes et que très peu de firmes chinoises soient concernées.

¹. QUATREPOINT, Jean-Michel. « *La France et l'Europe face à l'imperium juridique américain* », conférence organisée par l'Académie de l'intelligence économique et France audacieuse, Paris, le 14 mai 2018

². QUATREPOINT, Jean-Michel. « *Au nom de la loi ...américaine* », *Le Monde Diplomatique*, janvier 2017

Une autre critique porte sur le fait que les États-Unis profitent de leur position dominante pour imposer leur droit, c'est bien un *imperium*, c'est aussi un abus. Il existe un risque de l'imposition d'un seul droit – en l'occurrence le droit américain – à l'échelle de la planète.

Enfin, une dernière critique porte sur la nature de cette extraterritorialité du droit américain. Comment dans un monde où tout circule, des hommes aux capitaux, seule la loi américaine pourrait s'appliquer à tous ? En vertu de quels critères raisonnablement acceptables ? N'est-ce pas plutôt la négation de la démocratie qui repose sur un peuple souverain, y compris dans le domaine des lois ? Autrement dit, l'extraterritorialité des lois américaines ne serait-elle pas intrinsèquement antidémocratique ? C'est une question très importante à poser.

3.333 La compliance et la due diligence accompagnent les évolutions géopolitiques du XXI^{ème} siècle

La *compliance* s'est particulièrement développée dans un double contexte. Le premier est celui du monde occidental qui bascule dans la peur du terrorisme après les attentats du 11 septembre 2001. Il faut traquer les flux financiers qui nourrissent le terrorisme international. « *En soi, le principe est légitime mais (...), c'est son application qui tend à poser des problèmes plus graves que ceux qu'il est censé résoudre.* » affirme Xavier Raufer¹. L'application de la *compliance* et de la *due diligence* est très éloignée des motifs initiaux, en tout cas de ce qui a été présenté comme tel.

Encadré 67 Compliance et due diligence au cœur de la géopolitique pour Xavier Raufer

« *Compliance et due diligence* : ces deux concepts sont d'origine anglo-saxonne, plus précisément américaine. En pleine mondialisation, sur une planète chaotique – et devant le rester à vue humaine – la superpuissance dicte donc au monde l'essentiel de ses normes et pratiques en termes de sécurité globale. Au-delà de lois pénales nationales renforcées pour le terrorisme et le blanchiment d'argent, c'est cette puissance qui nous dit à quoi nous conformer ; qui énonce les comportements et pratiques interdits et sanctionnés – parfois lourdement »²

Le droit confère – ou peut conférer – un avantage concurrentiel à celui qui l'édicte et l'utilise. La capacité d'imposer ses normes au monde est bien une forme de puissance, que l'on regarde comme « douce » car elle ne relève pas de la force armée. Rien que de très classique. Napoléon I^{er} n'a-t-il pas diffusé son code civil ou le système métrique dans l'Europe que la France dominait ? La Grande-Bretagne n'a-t-elle pas imposé le méridien de Greenwich comme méridien originel dans un monde à l'heure britannique ? La *compliance* et la *due diligence* ne sont, à cet égard, qu'une forme renouvelée de *soft power*. Ce qui est difficile à accepter, c'est que la production de la norme – ce que montre bien Zaki Laïdi - reste un dernier apanage d'une puissance européenne qui a déjà perdu la capacité à écrire l'Histoire du Monde. Les normes comptables américaines IFRS - International Financial Reporting Standards - se sont imposées aux grandes entreprises de rang mondial, et pourtant elles n'ont en rien permis d'éviter, ni même

¹. RAUFER, Xavier. « Compliance et Due diligence : propos iconoclastes sur la sécurité « à l'américaine », op.cit., p.58.

². RAUFER, Xavier. « Compliance et Due diligence : propos iconoclastes sur la sécurité à l'américaine », op.cit., p.58.

d'atténuer, la crise des *subprimes*. *Compliance, due diligence* et le droit en général sont au cœur d'une géopolitique renouvelée dans les instruments qu'elle utilise.

L'autre contexte qui explique l'épanouissement de la *compliance* et de la *due diligence* est celui la crise économique post- 2008, celle née dans le monde des *subprimes*, celui d'une économie financiarisée. C'est d'ailleurs ce que souligne Marie-Anne Frison- Roche quand elle écrit que « *la crise financière lui a servi de paquebot* »¹.

Cet état de fait rend nécessaire la sécurité économique pour se protéger des coups extérieurs et préserver notre avenir. Les entités qui peuvent agir sont de plusieurs ordres :

- À l'échelon de base : les entreprises, les salariés en étant de mieux en mieux formés
- À l'échelle locale : les collectivités territoriales et les chambre de commerce qui peuvent accompagner les entreprises
- À l'échelle nationale : l'État qui peut agir à travers ses ministères et les agences qui leurs sont liés, le volet législatif monte là aussi en puissance (cf. loi Sapin II), le volet normatif n'est pas à négliger.
- À l'échelle régionale, l'Union européenne doit se préoccuper de préserver son substrat économique déjà particulièrement malmené depuis la crise née des *subprimes*, en légiférant et dictant de nouvelles normes.

Seules les autorités publiques ont la légitimité pour être des régulateurs, or la régulation est une nécessité en France comme en Europe.

Concrètement, le droit – pas seulement international – est entré en force dans la géopolitique du XXI^{ème} siècle. Il est un nouveau champ de la sécurité économique du quel les États doivent se saisir car ils sont des acteurs légitimes, démocratiques qui doivent préserver l'intérêt commun des populations. En Europe, le droit continental affirme la primauté de la loi, car celle-ci est l'expression de la volonté générale. À cette « Loi », les États-Unis préfèrent l'usage de la *Common law*, c'est-à-dire du droit coutumier qui donne davantage d'importance au contrat et à la décision du juge qui emprunte une démarche accusatoire, assez étrangère aux habitudes en Europe. On trouve ici l'une des explications des difficultés des entreprises européennes aux prises avec la justice américaine : elles ne sont pas familiarisées avec des procédures qui encouragent le « plaider coupable ». Le rapport de force est à leur désavantage. On saisit ici l'importance d'être un producteur de normes, car on maîtrise bien mieux celles que l'on édicte.

Nous ne pouvons que de nouveau constater que nous nous éloignons d'un monde lisse. Les États sont des aspérités – que le discours libéral en vogue depuis les années 1980 avait bien identifiés et donc vilipendé – sur la table de billard de la mondialisation. L'*irruption* du droit dans la sphère économique appelle au développement de la sécurité économique car il renouvelle les enjeux géoéconomiques internationaux.

¹. FRISON-ROCHE, Marie-Anne. Le droit de la compliance, op.cit, p.3.

Il se pose néanmoins une autre question. Xavier Raufer conclut à l'inefficacité de la *compliance* et de la *due diligence* – auxquelles sont soumis les entreprises – dans la lutte contre le terrorisme le blanchiment d'argent et la lutte contre le crime organisé. Il évoque « *une sécurité factice, une protection illusoire* ». On peut penser que le jugement de ce spécialiste de la criminalité est digne de foi, or on ne peut constater que l'inflation du droit dans la sphère économique. Faut-il alors conclure que ce n'est pas le but réel de la *compliance* et de la *due diligence* ? Doit-on alors les comprendre comme non pas des outils de moralisation des relations économiques et de bonne gouvernance mais davantage comme des « machines de guerre » contre les grands groupes non-américains qui concurrencent les fleurons de l'économie américaine ? Leur vraie nature est-elle d'être des armes de la guerre économique dissimulées sous les traits d'outils de bonne gouvernance ?

On peut même faire le rapprochement avec l'ouvrage de François Heisbourg¹ classant les pays européens, dont la France, dans les « vaincus » de la crise née des *subprimes*.

Il faut aussi s'interroger sur la production de normes dans un domaine proche de la *compliance* mais qui n'en relève pas exactement. Le monde libéral de la mondialisation, champ ouvert des relations économiques, commerciales et financières, nécessite des références pour que l'on puisse s'y retrouver. C'est déjà ce que soulignait Robert Reich² en son temps ; les marques en sont au niveau commercial. C'est ce qui explique l'inflation des classements qui existent dans tous les domaines, y compris de l'éducation – classement de Shanghai par exemple dont les normes sont produites ailleurs qu'en Europe – et notamment dans la vie économique. Le droit et la norme sont des outils de la guerre économique menée à l'échelle mondiale. Or ces outils ne sont ni français, ni européens, mais massivement américains. Ainsi, le *Doing Business* et le *Transparency International* influencent la perception et donc l'activité des entreprises. Il n'est pas question ici de trouver des excuses justifiant la mauvaise position de la France et de ses acteurs économiques. Il ne faut pourtant pas faire l'économie d'une réflexion sur les instruments qui ont guidé l'évaluation. Les indicateurs choisis sont-ils réellement à même de bien transcrire – sans la trahir – la réalité économique européenne, ou le prisme anglo-saxon est-il déformant et désavantage-t-il les entreprises européennes dont le mode de fonctionnement ne relève pas complètement des pratiques outre-Atlantique ? Bertrand de Marais³ a prouvé, par ses travaux menés au sein de l'université de Nanterre, que ces classements sont biaisés, « *depuis le questionnaire jusqu'au traitement économétrique* ». Le débat est d'ailleurs le même pour le classement de Shanghai... De l'importance d'être en mesure de déterminer soi-même la grille d'analyse, le « thermomètre » qui sert à l'évaluation et sera porté à l'attention de tous – ou à l'œil inquisiteur des partenaires économiques de la

¹. HEISBOURG, François. *Vainqueurs et vaincus. Lendemain de crise*, Paris, Stock collection Essais-Documents, 2010, 144 p. François Heisbourg est président de l'International Institut for Strategic Studies et conseiller spécial à la Fondation pour la recherche stratégique de Paris.

². Robert Reich est professeur à l'université de Berkeley, il est Secrétaire au travail entre 1992 et 1997 dans l'administration Clinton.

³. MARAIS de, Bertrand. « Le droit, l'autre champ de bataille de la guerre économique », Débat du *Cercle Droit et Liberté*, le 15 mars 2017, op. cit.

mondialisation. À ce titre, les Anglo-saxons et en particulier les Américains ont su se forger un net avantage qui est en fait absolu pour reprendre ici une expression d'Adam Smith.

C'est d'ailleurs ce que relève Olivier de Maison Rouge¹ :

Encadré 68 : Olivier de Maison Rouge : importance d'exporter ses normes juridiques

- *La capacité des entreprises à exporter dépend en grande partie du cadre juridique qui les contraints dans le pays d'importation et dans lequel elles déploient localement leurs initiatives ;*
- *Pour exporter du droit, il faut d'abord exporter des professionnels : dans les années 70, les anglais ont favorisé l'exportation de leurs juristes, notamment les avocats des banques britanniques, ce qui explique qu'aujourd'hui le droit financier international soit largement d'inspiration anglo-saxonne.*

Le retard français est ici patent. En ne maîtrisant pas les normes reconnues internationalement les acteurs français sont contraints de s'y adapter et d'avoir recours à des experts qui eux les maîtrisent. Or, le recours aux cabinets anglo-saxons est une reconnaissance de la dépendance, Olivier de Maison Rouge use du terme « *inféodation* » ; on retrouve encore le champ lexical aussi utilisé par François Heisbourg quand il évoque les « *vainqueurs* » et les « *vaincus* ». Tout contribue à diffuser et à conserver cet état de fait.

Français et Européens ont tout à gagner à revenir en force dans la « bataille des idées », une bataille des normes, une bataille du droit, une bataille de l'influence. Français et Européens en ont les moyens humains, mais en ont-ils la volonté, et tout simplement le désir ou la préférence pour la sortie de l'Histoire est-elle la plus forte ?

3.4 Quelles sont les armes du droit ?

Après avoir cerné les enjeux du droit au cœur de la guerre économique mondiale, il faut s'intéresser aux outils du droit. Force est de constater que les États-Unis se sont constitué un véritable arsenal législatif.

3.41 Les États-Unis les ont forgées de longue date

Encadré 69 L'arsenal de l'extraterritorialité de droit américain

- 1970 : RICO pour combattre les organisations mafieuses
- 1970 : Bank Secrecy pour lutter contre le blanchiment d'argent
- 1975 : CFIUS, Comité qui veille sur les investissements
- 1977 : Le FCPA, instrument de lutte contre la corruption concerne les entreprises américaines
- 1996: La loi embargo Amato-Kennedy et Helms-Burton
ITAR : réglementation concernant les armes et leurs composants
- 1998 : Extension du FCPA aux entreprises non-américaines
- 2002 : La loi Sarbane Oxley de lutte contre les fraudes
- 2010 : Loi Dodd-Franck donne à la SEC (gendarme de la bourse) la faculté d'agir même si la transaction financière n'a pas lieu aux États-Unis
- 2014 : Le FACTA lutte contre l'évasion fiscale
- 2017 : Le CAASTA, loi pour sanctionner la Russie, après son accusation d'ingérence dans les élections américaines, elle concerne surtout les ventes d'armes
- 2018 : Le FIRRMA permet de bloquer les investissements étrangers y compris dans le cadre de fusion-acquisition

¹. MAISON ROUGE de, Olivier. Op. cit. p. 12.

Encadré 70 Les bras armés de la justice économique américaine

- OFAC : *Office of Foreign Assets Control* relève du Trésor américain et s'occupe de la violation des accords internationaux
- SEC : *Securities and Exchange Commission*, cette autorité boursière a des compétences dans la lutte contre la corruption
- DoJ : *Department of Justice* peut poursuivre des entreprises étrangères qui contreviennent aux lois américaines
- État de New York : peut poursuivre des entreprises étrangères en infraction avec les lois américaines

Le *Department of Justice* (DoJ) utilise régulièrement le *Foreign Corrupt Practices Act* (FCPA) créé en 1977. Il a été étendu aux firmes non-américaines en 1998, sous la présidence de Bill Clinton dont on sait qu'il est acquis à la mise en œuvre de la guerre économique. Washington use aussi du FBI et la NSA en matière de renseignement économique, ainsi que la SEC (*Securities and Exchange Commission*) pour l'activité boursière. Tous ces organismes ont une capacité impressionnante de collecte d'informations économiques, commerciales et financières. Rien n'est laissé au hasard, d'ailleurs le DoJ a mis en place une action de veille – nous sommes bien ici dans le cadre de l'Intelligence économique – concernant les entreprises dont les activités s'exercent au niveau international. Ce caractère systématique est révélateur de l'état d'esprit outre-Atlantique : la guerre économique est une affaire sérieuse.

Au niveau législatif, l'arsenal législatif – pour demeurer dans le champ lexical guerrier - s'enrichit régulièrement. Dès le début des années 1970, les lois contre le blanchiment d'argent – la Bank Secrecy (BSA) qui a depuis été renforcée dans le cadre du *Patriot Act* de 2001 – et contre les organisations mafieuses - la loi RICO – ont une portée extraterritoriale. Ainsi la loi RICO autorise « *de poursuivre devant la justice américaine l'ensemble des membres d'une « entreprise » criminelle ainsi définie dès lors que l'un au moins ou l'un des faits en cause, tombent sous la juridiction américaine en application des critères habituels (...)* Il constitue donc un outil puissant d'extraterritorialité »¹. Si les causes sont justes, la mise en pratique est sujette à caution. Washington édicte des lois d'embargo. La loi Helms-Burton (1996) condamne toute activité commerciale avec Cuba. La loi d'Amato-Kennedy (1996) condamne les entreprises commerçant avec l'Iran, la Libye, le Soudan. En 2001, au lendemain des attentats du 11 septembre, les États-Unis édictent le *Patriot Act* pour lutter contre le terrorisme. C'est au nom de cette cause juste que les différentes agences fédérales peuvent avoir accès à un volume de données informatiques tout à fait colossal, dont celles à caractère économique qui sont utilisées à toute autre fin que la lutte contre le terrorisme. La loi Sarbane Oxley Act (SOX) prise en 2002 renforce – dans le sillage du scandale Enron - la répression contre les fraudes comptables au niveau pénal ; elle concerne les entreprises américaines, comme les autres, en fait toute société cotée aux États-Unis... c'est-à-dire une très large partie de celles qui ont une activité internationale. Comment se passer pour ces grandes entreprises d'une cotation à Wall Street ? Dans le même registre, en 2010 la loi Dodd-Franck « *confère à la SEC, gendarme américain de la bourse, le pouvoir de réprimer toute conduite, qui, aux États-Unis, concourt de manière significative à la commission d'infraction, même lorsque la transaction financière a été conclue en dehors des États-Unis et n'implique que des acteurs étrangers. Cela va donc*

¹. Rapport parlementaire LELLOUCHE-BERGER, p. 53.

très loin »¹. Les États-Unis ont donc un droit de regard sur une grande partie des activités boursières du monde.

Le FACTA - *Foreign account tax compliance* – est l'un des derniers en date (2014). Il autorise une extraterritorialité du droit américain en matière fiscale. Ainsi, " *L'ordre juridique mondial est en train de changer à l'initiative des États-Unis. Fatca, c'est notre glaive contre l'évasion fiscale. Celui des démocraties qui veulent reprendre la main sur leurs recettes en faisant payer les fraudeurs. Les pays devront choisir leur camp* » précise Stanley Ruchelman avocat fiscaliste à New-York². Il s'agit de nouveau d'une cause juste, la lutte contre l'évasion fiscale, qui sert à percer le secret bancaire suisse mais aussi à obliger les grandes banques internationales – comme BNP-Paribas – à livrer des informations sur leurs clients de nationalité américaine. Plus d'une centaine de pays a signé les accords FACTA, et des centaines de milliers de banques. La loi française de blocage n'est pas utilisée pour éviter que des informations stratégiques de l'entreprise fuitent jusqu'aux autorités américaines dont il est douteux qu'elles en gardent le secret.

Le DoJ et la SEC sont, dans les faits, ceux qui appliquent le plus couramment l'extraterritorialité du droit américain. Lorsque que leur action est commune, ces deux entités se partagent le montant de l'amende.

Le dispositif juridique américain est tout simplement impressionnant par son caractère global, sa complexité, son efficacité comme l'est d'ailleurs son caractère extraterritorial sans réciprocité. Washington a développé une véritable « patriotisme juridique » dont Français et Européens gagneraient à s'inspirer. Le droit est ainsi devenu un prolongement de l'hégémonie américaine.

3.43 Ces armes juridiques américaines sont redoutablement efficaces et sont peu parées

Il est en effet assez difficile de trouver une parade à l'extraterritorialité du droit américain. Les raisons en sont multiples.

3.431 Elles s'abritent souvent derrière de nobles causes.

Elles sont une arme qu'utilise Washington dans le cadre de guerres commerciales. Ainsi, en 1979, il s'agit de sanctionner l'Iran de l'ayatollah Khomeiny qui prend en otage le personnel de l'ambassade américaine. Les avoirs iraniens sous juridiction américaine sont gelés. En décembre 1981, le général Jaruzelski décrète la loi martiale – ou état de siège - dans un contexte économique très dégradé, et sous forte pression soviétique. Les États-Unis de Ronald Reagan répliquent en interdisant aux firmes – américaines ou non – fabriquant sous licence américaine des équipements pétroliers ou gaziers de les exporter vers l'URSS. Cette décision impacte directement le projet de gazoduc euro-sibérien dans lequel des firmes européennes avaient déjà

¹. QUATREPOINT, Jean-Michel. « Une offensive judiciaire globale », Extraterritorialité du droit américain, *Colloque de la Fondation Res Publica*. Paris, 1^{er} février 2016, http://www.fondation-res-publica.org/Quelles-parades_a953.html, 10 octobre 2016

². MOUSTAFA, Alexandre. op. cit., p. 15.

investi. En juin 1982, la CEE estime que ces sanctions américaines sont « *contraires au principe du droit international* ». Ces deux cas illustrent une action américaine, légitimée par une noble cause, action à laquelle il est compliqué de s'opposer. Washington se sert d'arguments notamment moraux pour infliger des sanctions qui pénalisent des acteurs non-américains. L'affaire du gazoduc euro-sibérien était alors justifiée par la nécessité de ne pas exporter de technologies sensibles vers le rival géopolitique soviétique. Argument peu recevable au regard du droit international. C'est pourtant au nom « *de la protection des intérêts fondamentaux et de la sécurité* » qu'est décidée la loi Helms-Burton, loi d'embargo contre le régime castriste. Les menaces que représente Cuba pour les États-Unis en 1996 sont quand même peu crédibles... mais qui peut s'opposer à un État qui cherche à se protéger de menaces ? N'est-ce pas un argument auquel les Européens sont sensibles et qu'ils peuvent utiliser, eux aussi ?

La FCPA est prise au nom du rétablissement d'une concurrence non –faussée, pour Washington, il n'est pas juste que seules les firmes américaines puissent être assujetties à la législation anticorruption. Il faut en outre lutter contre les corrupteurs qui œuvrent au détriment des intérêts américains « *en 1996, le Trade Promotion Coordination Committee (TPCC) américain évalua que 11 milliards de dollars de contrats avaient été perdus par les exportateurs américains en deux ans à cause de la corruption pratiquée par les firmes étrangères. Il était sous-entendu que c'était à cause des pratiques illégitimes et douteuses de leurs concurrents que les Américains perdaient des contrats. C'est pourquoi Washington proposa d'énergiques mesures anti-corruption (...)* » reprend le rapport Lellouche-Berger (p.17). La législation américaine s'appliquerait donc au nom de l'équité et d'un traitement plus juste des entreprises.

En fait, les autorités américaines sont persuadées de la supériorité du droit américain sur tout autre ; dans cette optique, il n'y a donc aucune raison que le droit américain s'adapte ou s'efface face au droit international. Cette idée est renforcée par le fait que le droit a une valeur et une dimension morale aux yeux des Américains, il est donc non négociable, y compris au niveau international.

3.432 Elles sont un instrument de l'unilatéralisme américain

La loi Helms-Burton, se réfugie aussi derrière le droit international dans sa section 301 article 9, est assez éclairante : « *le droit international reconnaît qu'une nation a le pouvoir d'édicter des règles de droit en ce qui concerne de actes hors de son territoire qui ont ou devraient avoir un effet substantiel à l'intérieur de son territoire* ». Cela autorise donc l'extraterritorialité. Il n'est par contre pas prouvé que les États-Unis accepteraient une forme de réciprocité.

Quels sont les fondements des lois d'embargos américaines ?

Figure 56 : Les fondements des lois américaines d'embargo (figure réalisée par Axelle Degans)



La Helms-Burton qui vise Cuba ne peut sérieusement arguer de la protection de la sécurité américaine, c'est pourtant un des arguments retenus en 1996 ... on ne peut alors que s'étonner que cet argument ne soit pas utilisé contre d'autres pays plus menaçants pour les intérêts américains, en particulier en Asie. Les lois d'embargo Helms-Burton et d'Amato-Kennedy sont prises à l'encontre de Cuba, l'Iran, et Libye or ils « *ont tous trois de forts liens commerciaux avec l'Union européenne (ou avec des États de cette Union en particulier) qui est la seule entité capable de rivaliser à l'heure actuelle, avec les États-Unis* »¹. L'Union européenne est en effet un des principaux partenaires commerciaux de Cuba, environ 45 % de son commerce international, c'est particulièrement vrai de l'Espagne et de la France dont une vingtaine d'entreprises commercent avec la Havane. Les ressorts de cette loi sont géoéconomiques et géopolitiques, mais l'affichage est moral...

La Loi d'Amato-Kennedy est prise pour lutter contre le terrorisme ; Washington avait interdit aux entreprises américaines d'avoir des liens commerciaux avec l'Iran.

3.433 Elles bénéficient d'une démission idéologique de leurs adversaires

Bernard Jomard² affirme : « *L'application assez invraisemblable de l'extraterritorialité du droit américain a vraisemblablement affaibli de nombreuses entreprises européennes. Elle est basée sur la lutte anti-corruption, le respect des embargos américains, le combat anti-terroriste. L'objectif affiché semble être l'efficacité économique, la moralisation des affaires, l'établissement des conditions d'une concurrence libre, ouverte et équitable partout dans le monde* »³. Ce constat est basé sur son expérience professionnelle.

3.434 Leur efficacité repose sur des mesures très contraignantes

L'extraterritorialité du droit américain permet d'imposer d'impressionnantes amendes aux firmes incriminées par le DoJ, souvent des concurrents de firmes américaines : BNP-Paribas pour le secteur bancaire, Alcatel-Lucent pour les télécommunications, Alstom pour l'énergie et le ferroviaire, ou plus récemment Volkswagen pour l'automobile. Ces amendes peuvent affaiblir considérablement ceux à qui elles sont infligées. Dominique Seux constate que Technip, Alcatel-Lucent et Alstom ont changé d'actionnaires après les poursuites judiciaires menées par le DOJ⁴.

Le CFIUS américain a un droit de regard sur toutes les réexportations extérieures à son territoire, y compris pour les pays européens, de produits sensibles contenant au moins un composant d'origine américaine... C'est l'« *export control* », un moyen redoutablement efficace de contrôler les exportations d'entreprises non-américaines. Il n'existe pas de

¹. SOREL, Jean-Marc. « Remarques sur l'application extraterritoriale du droit national à la lumière de la législation américaine récente », p. 424, *Revue juridique de l'Ouest*, 1996, volume 9 n°4, pp. 415-450. http://www.persee.fr/doc/juro_0990-1027_1996_num_9_4_2327 , http://www.persee.fr/doc/juro_0990-1027_1996_num_9_4_2327

². Bernard Jomard est un manager spécialiste de l' « intelligence stratégique ».

³. JOMARD, Bernard. « USA vs Europe, la guerre économique ! », *Huffpost*, le 6 décembre 2016, http://www.huffpostmaghreb.com/bernard-jomard/usa-vs-europe-la-guerre-economique-b_13450916.html, Bernard Jomard a dirigé des multinationales à l'étranger pendant plusieurs années, il est senior consultant en Business Développement international

⁴. SEUX, Dominique. « Impérialisme juridique, stop à la naïveté », *Les Échos*, le 20 novembre 2017.

réciproque applicable aux firmes américaines qui utiliseraient une technologie européenne voire française.

Ces mesures ne se limitent pas à l'aspect financier et permettent au DoJ d'avoir accès à toutes les informations concernant l'entreprise visée par la procédure judiciaire, y compris les mails privés des salariés, ce qui est une sérieuse atteinte au secret des affaires. À ce propos, les Allemands ont opposé aux exigences du DoJ, dans le cadre de l'enquête visant Volkswagen, la *German law* qui fait obstacle à la livraison d'informations à des pays non-membres de la communauté européenne.

Le DoJ est aussi parfois en mesure d'imposer aux entreprises qui plaident coupable un « moniteur » pour une période de six mois ou même trois années. Ils ont accès à toutes les informations internes de l'entreprise et ont pour mission de vérifier la *compliance* des pratiques de la firme. Ces moniteurs, au salaire très élevé, sont bien sûr à la charge de l'entreprise qu'ils sont chargés de surveiller.

Jean-Michel Quatrepoint estime que « *l'extraterritorialité du droit américain permet à la puissance américaine, sur les secteurs qu'elle estime stratégiques, d'asseoir sa domination* »¹. C'est d'ailleurs ce qui inquiète Corine Lagache, présidente du comité Principe directeur et déontologie internationale du Medef dans son article « *Nous craignons que les procédures extraterritoriales ne soient l'occasion d'un pillage économique* »².

Les administrations américaines, enfin, bénéficient de moyens techniques et juridiques remarquables qui renforcent l'efficacité de leur action. Le rapport Lellouche-Berger souligne « *Les États-Unis se sont organisés juridiquement (en termes d'exploitation de fichiers nominatifs par différents services) et matériellement pour traiter efficacement d'énormes masses de données* »³. Leur maîtrise du *Big data* leur confère un avantage décisif et renforce considérablement leur capacité d'action. Tout semble mis en ordre de bataille pour mener à bien la guerre économique, y compris dans le domaine du droit.

L'extraterritorialité du droit américain, par son application, est bien une arme économique au service des intérêts américains, de la puissance tant des firmes que des entreprises. Et même si on ne peut en aucun cas soutenir ou légitimer des actes de corruption, ou de malversation, on ne peut que s'interroger sur cet impérialisme judiciaire asymétrique. L'extraterritorialité du droit américain contrevient à la sécurité économique aussi bien française qu'européenne et pose la question de la souveraineté des acteurs économiques et politique en France comme en Europe.

¹. QUATREPOINT, Jean-Michel. « Une offensive judiciaire globale », Extraterritorialité du droit américain, *Colloque de la Fondation Res Publica*. Paris, 1^{er} février 2016, http://www.fondation-res-publica.org/Quelles-parades_a953.html, 10 octobre 2016

². LAGACHE, Corinne. « Nous craignons que les procédures extraterritoriales ne soient l'occasion d'un pillage économique », *La lettre des juristes d'affaires*, <http://annuaire.lja.fr/bibliotheque-numerique/lettre-lja/1320/oeil-sur/nous-craignons-que-les-procedures-extraterritoriales-soient-loccasion-dun-pillage-economique-422813.php>

³. Rapport Lellouche-Berge, p. 21.

3.44 L'extraterritorialité du droit, une forme d'espionnage économique ?

La question mérite d'être posée. Quel est son fondement ?

Le rapport Lellouche-Berger sur l'extraterritorialité du droit américain souligne la participation des agences américaines de renseignement au traitement des affaires à caractère économique. Ainsi le FBI emploie 800 personnes pour lutter contre la corruption (activité la plus importante après la lutte contre le terrorisme) et se sert de renseignements fournis par la NSA. Ce ne sont pas les seules agences citées dans ce rapport : « *des experts auditionnés par la commission ont confirmé la très forte orientation de la CIA vers le renseignement économique* »¹. Le renseignement américain dispose de moyens tout à fait exceptionnels que le rapport évalue à 68 milliards de dollars pour l'année fiscale 2014 quand le renseignement français a un budget de 1.2 milliards d'euros. Au-delà des seuls aspects financiers, les moyens informatiques sont mis à disposition des administrations américaines qui sont alors capables de faire le « *screening* » des activités financières qui pourraient contrevenir aux lois américaines d'embargos ou anticorruption. BNP Paribas en a fait l'amère expérience.

Lors des procédures judiciaires lancées par le DoJ, celui-ci exige tous les documents internes de l'entreprise concernée par l'investigation. Celle-ci est menée par des cabinets de conseil ou d'intelligence économique souvent américains, ce qui garantit aux entreprises d'être le plus en conformité possible avec les exigences américaines. Ces cabinets ont ainsi accès à tous les secrets de l'entreprise – fournisseurs, clients, intermédiaires, composants, stratégies industrielles, secrets de fabrication... – qui fondent leurs avantages comparatifs. Ces entreprises qui acceptent de plaider coupable peuvent ensuite être soumises à un *monitoring* qui peut durer de plusieurs mois à plusieurs années. Le moniteur a alors accès à tous les documents de la société pour vérifier sa *compliance* avec le droit américain. C'est ce que confirme Claude Revel, ancienne déléguée interministérielle à l'intelligence économique « *Il doit faire un rapport chaque année au ministère de la justice américain. Or, comme je l'ai constaté, ce rapport peut contenir des informations confidentielles. C'est extrêmement fâcheux.* »². Les informations transmises au DoJ restent-elles entre les mains du DoJ ? L'avocat Olivier de Maison Rouge le qualifie d'« *espionnage consenti* ». Hervé Juvin fait une analyse qui va dans le même sens que Claude Revel « *Mais il faut bien le dire ; un moniteur est un espion américain, chargé de piller les secrets techniques, commerciaux, managériaux, français* »³.

En 2014, un rapport de la délégation parlementaire au renseignement, présidée alors par Jean-Jacques Urvoas, dénonçait vertement un "*espionnage paré des vertus de la légalité*"⁴. Les faits sont donc connus, comment alors expliquer l'acceptation de l'inacceptable ? Faut-il

¹. Rapport Lellouche, Berger p.21.

². COLLOMBAT, Benoît. « Guerre économique. Comment les États-Unis font la loi », France Inter,

³. JUVIN, Hervé. « L'imperium normatif et juridique américain et le système de financement du Department of Justice, *colloque de la fondation Res Publica*

⁴. MATHIEU, Béatrice. « Les États-Unis, justicier du business mondial », *L'Express*, 13 octobre 2016, https://www.lexpress.fr/actualite/monde/amerique-nord/les-etats-unis-justiciers-du-business-mondial_1838440.html

revenir au jugement de Julien Gracq lors de l'acceptation du plan Marshall par l'Europe qui devient alors un « *dominion* » ?

3.45 Les partenaires des États-Unis se dotent aussi d'armes

Les États-Unis n'ont pas le monopole des armes juridiques. Le caractère intrusif des lois américaines suscite en retour des mesures de protection prises chez ses partenaires. Le temps d'une réciprocité ?

3.451 Les États-Unis ont poussé les autres pays à combattre les pratiques de corruption dans le monde économique

C'est sous le mandat du président démocrate Jimmy Carter, dans la deuxième moitié des années 1970, que les États-Unis ont commencé à forger leur dispositif juridique de lutte contre la corruption. Cela correspond à une volonté de moralisation des affaires économiques. La même ambition est à l'œuvre dans le domaine des relations internationales. Il est parvenu à « *criminaliser la corruption dans les échanges internationaux* » remarque le président français pour la France de l'ONG *Transparency International*, Daniel Lebègue¹. On ne peut bien sûr que s'en féliciter.

3.452 La législation anti-corruption s'étend aux partenaires commerciaux des États-Unis

Les États-Unis ont fait pression pour qu'une législation anti-corruption s'étende au niveau international. Ainsi, il existe depuis 1997 une convention OCDE de lutte contre la corruption économique. Les Nations Unies prennent la même initiative en 2005.

Le Royaume-Uni édicte une loi anti-corruption en 2010 : l'UKBA (le *United Kingdom Bribery Act*). Elle est promulguée dans le sillage des lois de l'OCDE et des Nations Unies, surtout après le scandale qui a frappé la firme britannique *BAE System*. Les Britanniques ont choisi une approche assez dure de la répression de la corruption (qu'elle soit active ou passive, qu'elle concerne des personnes de droit public ou de droit privé, comme le défaut de prévention de la corruption par les entreprises). Cette loi est à cet égard plus sévère que la loi américaine du FCPA, comme cette dernière elle a une dimension extraterritoriale concernant les faits de sociétés britanniques à l'étranger ou de sociétés étrangères sur le sol britannique. L'UKBA entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

La France agit aussi au niveau de la lutte contre la corruption économique. En novembre 2007, elle édicte une première loi anti-corruption, elle aussi dans le prolongement de ce qui existe au niveau international et après le scandale de BAE Systems (concernant un contrat avec l'Arabie saoudite). Cette loi 2007-1598 sanctionne les agents qui se laissent corrompre (il s'agit de la lutte contre le trafic d'influence pour les commanditaires comme les bénéficiaires). Cette loi est renforcée en 2017 par la loi Sapin II qui protège les lanceurs d'alerte. Elle responsabilise les entreprises de plus de 500 salariés et leurs dirigeants.

¹. ROBERT, Virginie. « Quand le droit devient une arme de guerre économique », *Les Échos*, le 10 octobre 2016

Il faut se doter des mêmes armes juridiques que les États-Unis, l'appliquer à nos entreprises comme aux entreprises étrangères qui œuvrent en France. Ainsi, le 14 mars 2018 la Cour de cassation française a condamné les firmes Total et Vitol dans le cadre du scandale de corruption « pétrole contre nourriture » en Irak entre 1996 et 2003. Cet arrêt a étendu le principe de corruption des personnes physiques jusqu'aux États. Il peut surtout être considéré comme une affirmation de la souveraineté nationale dans le domaine juridique puisque Vitol avait déjà été condamné, dans le même cadre, par les autorités américaines. Les journalistes Valérie de Senneville et Delphine Iwens¹ estiment, comme les magistrats, que cet arrêt montre qu'« *au nom du principe de souveraineté nationale, les autorités françaises restent compétentes à partir du moment où les faits sont commis, même en partie, sur le territoire* ». C'est un signal fort vers Washington qui utilise régulièrement l'extraterritorialité de son droit vis-à-vis d'acteurs économiques non-américains. Les États-Unis ont perdu le monopole de la lutte contre la corruption.

Le rapport Lellouche-Berger sur l'extraterritorialité de la législation américaine souligne que les pays émergents se mettent également au diapason en édictant à leur tour une législation anti-corruption. C'est ainsi le choix de la Chine dont la législation depuis 2011 peut poursuivre non seulement les entreprises chinoises mais aussi les co-entreprises et les entreprises étrangères représentées sur le territoire chinois. De même, la Russie peut poursuivre depuis 2015 les personnes morales étrangères dont les activités porteraient préjudices aux « intérêts de la Russie ». Enfin, ce rapport souligne que l'« *on doit probablement s'attendre, dans le contexte de la montée en puissance des pays émergents, à une multiplication des législations nationales à portée éventuellement extraterritoriales (pas seulement d'ailleurs dans le domaine de l'anti-corruption)* »². Si la Chine et la Russie ont commencé dans cette voie, il faut donc s'attendre à un renforcement conséquent de leur arsenal juridique, surtout dans le contexte de durcissement des relations commerciales avec l'administration Trump qui visent clairement ces deux pays. Il est tout à fait envisageable que les autres membres des BRIC's empruntent aussi cette voie, comme le Brésil ou l'Inde.

Conclusion du chapitre 3

Le droit a acquis une place dans les affaires économiques internationales qui n'a été ni anticipée ni comprise pendant longtemps. L'avocat Olivier de Maison Rouge estime que le droit est devenu « *une arme offensive, une ogive redoutable de la guerre économique* »³ ; il est devenu un outil dans le rapport de forces qu'établissent les États-Unis avec leurs partenaires commerciaux dans l'arène de la mondialisation. Il existe donc bien une géopolitique du droit car la législation américaine a un caractère extraterritorial qui s'impose à tous ceux qui ne veulent pas se priver du premier marché mondial et des premières places boursières de la

¹. SENNEVILLE de, Valérie et IWENS, Delphine. « Corruption : le message de la justice française aux États-Unis », *Les Échos*, le 10 avril 2018

². LELLOUCHE, Pierre et BERGER, Karine. *Rapport sur l'extraterritorialité de la législation américaine*, p.76.

³. MAISON ROUGE de, Olivier. « La géopolitique du droit, 'autre champ de bataille de la guerre économique », Portail de l'IE, le 20 mai 2013, in LAIDI, Ali, *Le droit : nouvelle arme de guerre économique. Comment les États-Unis déstabilisent les entreprises européennes*, Actes Sud, 2019, p.19.

planète. Ils utilisent une législation qui se durcit au fil du temps dans une stratégie économique qui est une autre façon de mener la guerre pour conserver leur leadership.

On peut estimer, avec Ali Laïdi, que le rapport Lellouche-Berger est une étape importante dans la prise de conscience progressive en France sur « *la violence des rapports économiques et les faux amis de la France* »¹ ; il permet de commencer à remettre en question la naïveté de la classe politique française.

Le 13 janvier 2015, le Ministre des Affaires étrangères et du développement durable déclare à Bercy : « *je suis frappé de constater que, depuis l'affaire BNP-Paribas et à mesure que l'usage des sanctions économique se développe, les entreprises attendent davantage de protection de l'État et une défense plus ferme de leurs intérêts* ». La sécurité économique est donc un besoin plus pressant que jamais. L'administration Trump continue à utiliser le droit à des fins géopolitiques comme le montre le revirement de politique à l'égard de l'Iran qui pénalise les entreprises européennes contraintes de quitter ce marché prometteur.

Conclusion de la deuxième partie

Sécurité économique et géopolitique sont plus que jamais liées. Chaque vecteur de la sécurité économique y ramène, quelle que soit l'échelle envisagée de l'entreprise jusqu'à l'État. Si la sécurité bâtiminaire est un préalable sans laquelle il ne sert à rien de bâtir une stratégie de sécurité économique, elle n'est pas suffisante. La protection du patrimoine immatériel est au moins aussi importante, elle passe par la sécurité informatique, celle des secrets de l'entreprise, à une époque où les secrets sont très difficiles à tenir et les cyberattaques toujours plus nombreuses.

Il faut envisager la sécurité économique sous son angle le plus novateur, comprendre les enjeux de la sphère cyber et ceux de l'influence. Ils sont devenus des vecteurs très puissants de la sécurité économique. La mondialisation n'apaise pas vraiment les relations économiques et commerciales internationales, la guerre économique s'y déploie par de multiples canaux. Le droit est devenu une arme redoutable et efficace qui permet aux plus puissants d'imposer leur loi. On en conçoit les ressorts, et l'éthique – qui peut être comprise comme un code moral, une morale - est souvent convoquée. Le niveau d'acceptation des lois américaines l'est bien moins. Démission ou plutôt affinité idéologique ? Peur de ne plus être protégé ? Dénier de réalité ? Douloureux constat d'une soumission géopolitique ? Quelles que soient les explications, le résultat est le même des atteintes multiples et plus ou moins graves à la sécurité économique.

Les risques liés à l'hyper modernité imposent de revenir à l'hyper humanité : remettre l'homme au centre des process est une nécessité absolue

¹. LAIDI, Ali. *Le droit : nouvelle arme de guerre économique*, op.cit. p.137.

Troisième partie

La sécurité économique à l'épreuve des faits

« Les faits ne cessent pas d'exister parce qu'on les ignore. »

Aldous Huxley, *Note sur le dogme*, 1957

*« La société la moins mauvaise est celle où le commun des hommes
a les plus grandes possibilités de contrôle sur l'ensemble de la vie collective
et possède le plus d'indépendance »*

Simone Weil, *Réflexions sur les causes de la liberté et de l'oppression sociale*, 1934

Il convient désormais de mieux analyser la mise en œuvre de la sécurité économique en France. Elle est déjà en partie effective, mais tant reste à faire. Après avoir cerné les enjeux de la sécurité économique, il faut s'arrêter sur son périmètre d'application.

Il s'agit d'une « ardente nécessité » au regard de l'ampleur des menaces, de toute nature. Elle l'est également à celui des enjeux qui l'animent dont l'un des moindres n'est pas d'aider à relever les défis de demain, notamment technologiques. L'humanité est au seuil d'un monde nouveau qui sera radicalement modifié par les innovations disruptives que sont l'intelligence artificielle, la 5G, la blockchain par exemple. Elles vont modifier de façon radicale le mode de production de richesse et les implications sociétales seront de grande ampleur. Il faut s'y préparer au mieux. Il faut penser à l'avenir, à notre modèle, c'est un devoir. La dimension éthique doit être intégrée aux stratégies élaborées. On ne peut davantage faire l'économie de l'échelle européenne. La géopolitique fournit un cadre de réflexion précieux pour une prise de décision éclairée.

Chapitre 1 : La sécurité économique une nécessité face à la recrudescence des risques de cyberattaques

« Là où croît le péril... croît aussi ce qui sauve »

Friedrich Hölderlin (1770-1843)

Introduction au chapitre 1

La pertinence de la mise en place d'une stratégie de sécurité s'est renforcée du fait d'un contexte géoéconomique et géopolitique de plus en plus anxiogène. L'occurrence toujours plus forte des menaces comme leur caractère protéiforme nécessitent une compréhension large de la sécurité économique qui doit les parer, voire les anticiper. Leur dangerosité impose la sécurité économique dans le champ d'action aussi bien des autorités politiques qu'au sein des entreprises.

Ce chapitre abordera d'abord les menaces liées au monde numérique qui concernent aussi bien les acteurs publics que privés, et analysera la sphère cyber comme le champ de prédilection de nouvelles formes de conflictualité dont la dimension géopolitique n'échappe à personne. Les attaques informationnelles sont un nouveau facteur de fragilisation des économies mais aussi des sociétés, et les motifs géopolitiques ne peuvent être oubliés. La sécurité économique doit prendre en compte l'importance nouvelle du droit dans le monde des affaires, donne qui a été explicitée dans la deuxième partie de ce travail. La dimension stratégique des investissements et de l'espionnage économique doit être intégrée dans une stratégie de sécurité économique qui ne peut qu'être globale pour être opératoire, mais encore pour cela faut-il être capable de bien définir les priorités.

1.1 L'économie est réellement devenue un terrain d'affrontement

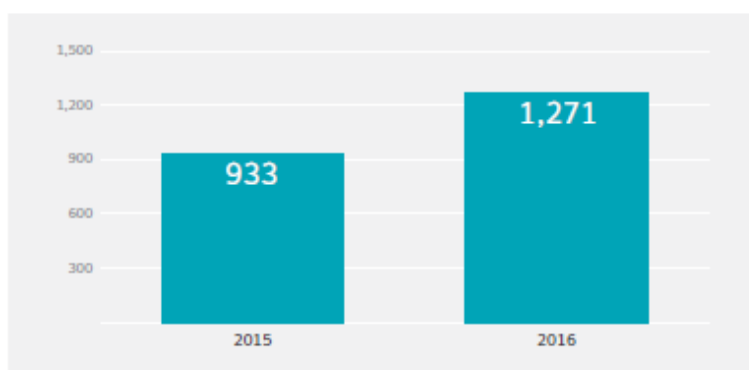
1.11 Les cyberattaques n'ont jamais été aussi nombreuses

C'est le constat que dresse le Cesin (club des experts de la sécurité de l'information et du numérique) au sein duquel sont rassemblées quelque 280 entreprises françaises d'Axa à Renault. Il est corroboré à Lille où se tient annuellement le Forum international sur la cybersécurité (FIC). Ainsi, 80% des entreprises qui y participent ont subi une cyberattaque – voire plus dans l'année 2016¹, le chiffre est équivalent pour 2015. Il est possible d'y voir un biais statistique, car de façon évidente les entreprises victimes d'une cyberattaque sont de facto sensibilisées à cette problématique et donc on peut légitimement supposer qu'elles sont surreprésentées dans ce forum.

¹. DUMOULIN, Sébastien. « Cyberattaques : deux fois plus de cas en France en 2016 », *Les Échos*, 24 janvier 2017. https://www.lesechos.fr/24/01/2017/LesEchos/22368-102ECH_cyberattaques,

Figure 57 Une forte croissance des ransomware 2015-2016, Symantec, 2017

Ransomware antivirus detections increased by 36 percent compared to 2015, rising from an average of 933 per day in 2015 to 1,270 per day in 2016.



Les Ransomware ou rançongiciels sont de plus en plus fréquents comme en témoigne le tableau ci-dessus¹. Ils étaient déjà en nette augmentation depuis 2014 car d'après Kaspersky², les attaques de crypto-ransomware atteignent le nombre de 718 536 entre avril 2015 et mars 2016, contre 131 111 durant la même période en 2014-2015, soit 5,5 fois plus. Ainsi, en juin 2015, le FBI a lancé un avertissement à propos de Cryptowall 4.0, le décrivant comme le ransomware le plus « actif et menaçant, visant les particuliers et entreprises américaines ». On peut estimer qu'à l'échelle mondiale environ un tiers des malwares reçus par voie email contiennent des ransomware... « En 2015, les créateurs du tristement célèbre ransomware CryptoWall ont extorqué plus de 325 millions de dollars (près de 300 millions d'euros) aux victimes américaines, selon diverses études »³, les cybercriminels visent d'abord les États-Unis car c'est le marché le plus rentable, mais la France est l'un des pays les plus touchés par cette forme de criminalité. Ainsi, les attaques par crypto-ransomware ont été multipliées par 6 en France entre 2014-2015 et 2015-2016, selon Kaspersky Lab. « En France, le phénomène s'est véritablement matérialisé avec Locky, une campagne de ransomware qui a fait des milliers de victimes en début d'année » affirme Tanguy de Coatpont, directeur général de Kaspersky Lab France. Les sommes en jeu sont assez conséquentes pour motiver la cybercriminalité. En 2015, l'ANSSI a reçu quelques 4 000 signalements, c'est-à-dire une progression de 50 % vis-à-vis de l'année précédente, or « La motivation des attaquants est, le plus souvent, l'espionnage économique : essayer de voler des informations sur les clients, sur les réponses aux appels d'offres ou encore sur les savoir-faire. »⁴. L'importance de la sécurité économique n'en est que plus transparente. « Revenant sur le piratage très médiatisé de TV5 Monde en avril 2015, Guillaume Poupard assure qu'il y a « des dizaines de cas comme TV5 Monde », et que ces

¹. Internet Security Threat Report, Symantec, volume 22, avril 2017, p. 56., https://digitalhubshare.symantec.com/content/dam/ent/collat/reports/RPT_ISTR-Main-Report_EN.pdf?aid=elq_&elqTrackId=fcc7acaebac0421abc3616316b3cbb06&elqaid=3783&elqat=2

². « Les attaques de crypto-ransomware ont été multipliés par 5, selon Kaspersky Lab », Kaspersky Lab, https://www.kaspersky.fr/about/press-releases/2016_les-attaques-de-crypto-ransomware-ont-ete-multiplie-par-cinq-selon-kaspersky-lab

³. ANTOINE. « 2015, l'année du RansomWare », Le journal du geek, le 15 janvier 2016, <http://www.journaldugeek.com/2016/01/15/2015-lannee-du-ransomware/>

⁴. PONCET, Guéric. « La France a subi une vingtaine d'attaques majeures en 2015 », Le Point, le 13 septembre 2016, http://www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point/gueric-poncet/la-france-a-subit-une-vingtaine-de-cyberattaques-majeures-en-2015--13-09-2016-2068099_506.php

attaques sont menées « *par des structures très puissantes, très organisées* »¹. Le caractère *stratégique* et donc anxiogène de ces attaques est évident. Si le directeur de l'agence française de cybersécurité s'en inquiète publiquement, c'est qu'il mesure mieux que quiconque la gravité de la situation.

L'année 2017 est un véritable tournant à ce propos. Frédéric Verger, *Chief Information Officer* de Saint-Gobain, déclare à ce propos lors d'une entrevue qu'il m'a accordée le 18 décembre 2017, que si le 11 septembre 2001 est un tournant pour le terrorisme, « *l'année 2017 est un tournant pour les cyberattaques avec WannaCry, NotPetya...* ». L'idée du « *tournant* » est accréditée par le nombre de cyberattaques mais aussi par leur virulence nouvelle.

1.12 Les formes de cyberattaques sont variées, mais seules quelques-unes sont fréquentes

On recense quatre principales formes de cyberattaque.

- Les rançongiciels ou *ransomware* sont les plus courants : 80 % des entreprises victimes d'une cyberattaque en 2016. On pense à Wannacry ou Notpetya du printemps 2017.
- Les dénis de service représentent 40 % des cyberattaques recensées en 2016.
- Les vols de données représentent 10 % des cyberattaques déclarées en 2016. Ce chiffre pour paraître étonnant, mais toutes les infractions ne sont pas forcément déclarées et les entreprises sont surtout marquées par les rançongiciels.
- Le « cheval de Troie » est un programme qui « *s'installe de façon frauduleuse pour remplir une tâche hostile à l'insu de son utilisateur (espionnage, envoi massif de spams, ...)* »².

Figure 58 La diversité des cyberattaques en 2016 d'après Les Échos du 24 janvier 2017



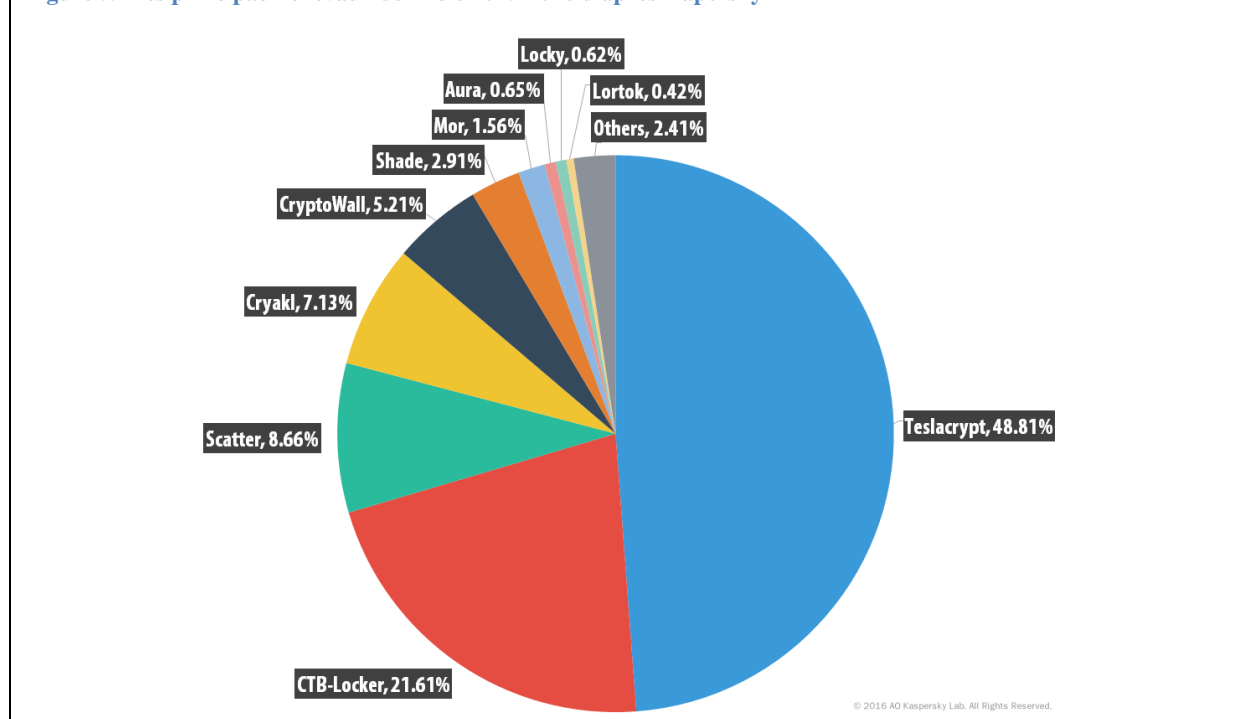
¹. PONCET, Gueric. « La France a subi une vingtaine d'attaques majeures en 2015 », op. cit.

². *Guide des bonnes pratiques de l'informatiques 12 règles essentielles pour sécuriser vos équipements numériques*, CGPME-ANSSI, p. 38.

La figure ci-dessus montre la variété des cyberattaques qui ne se résument pas au rançongiciel, au déni de données ou au vol de données.

Les premières générations de malware se contentent de bloquer l'accès aux données ou aux logiciels contre paiement de rançon (par exemple en bitcoins, une monnaie électronique). Les autorités et experts en sécurité ont mis au point des parades qui les ont rendus bien moins rentables. La deuxième génération est plus perfectionnée, c'est celle du chiffrement. Ainsi les fichiers des victimes choisies sont chiffrés et leur accès devient impossible sans une clé de déchiffrement. Les rançons demandées deviennent plus conséquentes.

Figure 59 Les principaux chevaux de Troie 2015-2016 d'après Kaspersky



La figure ci-dessus réalisée par l'éditeur de cybersécurité Kaspersky montre que les principaux chevaux de Troie utilisés sont TeslaCrypt – près de la moitié des cas - qui utilise un chiffrement très élaboré et s'attaque aussi bien aux documents écrits, aux photos, aux vidéos, qu'aux fichiers en relation avec les jeux en ligne, CTB-Loker – environ un cinquième des cas – qui crypte les données hébergées sur le routeur du serveur du web... ce qui compromet l'existence du site web. Ces chevaux de Troie sont à l'origine d'un véritable racket numérique.

L'une des questions qui se posent est la suivante : face aux cyberattaques, comment expliquer une telle fragilité et autant de dégâts chez des acteurs tant économiques que publics ?

On peut distinguer plusieurs raisons. La première est la véritable transformation digitale que nous vivons tous, elle est globale et protéiforme. Nous avons tous du mal à en prendre la pleine mesure, il suffit de penser aux smartphones qui sont souvent très peu protégés et constituent donc un vecteur aisé pour une cyberattaque. La seconde réside dans le nombre très faible des entreprises et des administrations qui se sont équipées pour contrer ce que l'on qualifie de « *menaces avancées* », c'est-à-dire de cyberattaques sérieuses. L'éditeur de sécurité,

Check point, estime que plus de 90 % en sont dépourvues¹... même si la protection à 100 % est bien évidemment impossible, il n'en demeure pas moins que les acteurs de la vie économique en France sont très mal protégés, ce qui est source de vulnérabilité. La pérennité de l'activité économique peut ainsi être mise en péril. Une piste d'action se dessine ici car l'équipement, notamment informatique, est appelé à être renforcé.

Les 10 principales cyberattaques de 2016 (d'après journal du geek)

- Malware Locky (février)
- Réseau swft (avril)
- LinkedIn Tumbler et Myspace (mai)
- TheDAO / Ethereum (juin)
- Ashley Madison (Août)
- Yahoo Mail (Septembre)
- Dyn et Dailymotion (octobre)
- AdultFriendFinder (Novembre)

Les 10 principales cyberattaques de 2017 (d'après Génération Nouvelles Technologies) :

- WannaCry (mai)
- Petya/ NotPetya (juin)
- Deloitte (septembre)
- Equifax (septembre)
- Netflix (septembre)
- Double Locker (octobre)
- PowerShell (novembre)
- Imgur (novembre)
- Uber (novembre)
- NiceHash (décembre)

L'année 2018 commence avec la détection de failles de sécurité sur les processeurs Intel, elles ont été nommées par l'équipe de chercheurs en cybersécurité qui les a mises au jour, Spectre et Meltdown². La première a aussi été recensée chez AMD et ARM. Cela signifie que ces failles concernent tout le parc informatique vieux de moins de 10 ans... les données informatiques sont en fait vulnérables, et ce à l'échelle mondiale ! Ces failles étant conceptuelles, elles ne peuvent être corrigées par un simple « patch ». Elles n'ont pas encore été exploitées par un cyberattaquant, mais l'année ne commence pas sous les meilleurs augures. Cela souligne que l'ampleur prise par la sphère cyber a largement élargi le spectre de notre vulnérabilité.

¹. Petya : pourquoi autant de dégâts, le 28 juin 2017, <http://globbsecurity.fr/petya-autant-de-degats-41997/>

². MARCHAND, Leila et DECHES, Florian. « Intel à l'épreuve de failles de sécurité sur ses processeurs », *Les Échos*, le 5 janvier 2018

Les cyberattaques sont entrées dans l'horizon de tous les acteurs économiques. La question qui se pose n'est pas de savoir s'ils en seront les victimes, mais quand ils le seront. Cette nouvelle donne rend la sécurité économique encore plus impérieuse.

1.13 Une nouvelle forme de cyberattaque ?

En février 2019, l'Icann, organisme qui gère le domaine des adresses Internet, a levé le voile sur une nouvelle forme de cyberattaque concernant le vol de données à partir de site web d'acteurs privés (entreprises) ou publics. Ces attaques ciblent surtout les Etats-Unis et les pays du Moyen-Orient, ce qui incite certains experts à penser que ces cyberattaques seraient l'œuvre de l'Iran. Autre exemple montrant que l'on ne peut faire l'économie de la géopolitique dans les analyses des cyberattaques.

En quoi réside la nouveauté de ces cyberattaques ? Elles visent désormais directement l'infrastructure Internet en modifiant l'adresse vers laquelle sont envoyées les informations qui sont aspirées par les serveurs des hackers, ce qui permet des opérations d'espionnage en ligne en sus de la récupération de données. La menace sur les noms de domaines (*DNS Domain Name System* qui traduit les noms de domaine en adresse IP) est suffisante pour alerter le département américain de la sécurité intérieure qui a demandé en janvier 2019 aux différentes agences fédérales de se préparer à ce risque. Ainsi des sites hébergés par Amazon Web services auraient déjà été détournés au printemps 2018, de même Facebook, Google et Microsoft auraient déjà eu à souffrir de ce type de cyberattaque. Il s'agit donc d'attaques de grande ampleur qui n'ont rien d'anodin. L'Icann choisit ainsi d'alerter le monde de la cybersécurité, ainsi que les directeurs du service informatique des sociétés pour les mettre en garde contre ce que Talos (filiale de Cisco spécialisée dans la cybersécurité) nomme le « DNSpionage ».

Les cyberattaques sont de plus en plus sophistiquées et donc de plus en plus difficiles à contrer et bien évidemment à anticiper. Cela réserve encore davantage la cybersécurité à des professionnels et pose la question de la formation du personnel.

1.2 Les entreprises sont devenues des cibles de choix mais elles ne sont pas les seules victimes

Le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, déclare « *En 2016, 24.000 attaques externes ont été bloquées par nos dispositifs de sécurité. Parmi celles-ci, quelques centaines, plutôt élaborées, avaient de véritables intentions de nuire* »¹. La menace est réelle et grave. Plus de 65 attaques sont recensées chaque jour. Le rapport « *État de la menace liée au numérique* » évalue la progression de la cybercriminalité pour l'année 2017 : « *Sans avoir un caractère exhaustif, l'étude menée sur l'ensemble des faits portés à la connaissance de la*

¹. DESSONS, Éric. « Jean-Yves Le Drian. Face à une cyberattaque, la France peut riposter par tous les moyens », *Le JDD*, 8 janvier 2017, <http://www.lejdd.fr/Politique/Jean-Yves-Le-Drian-sur-le-cyberespionnage-Le-risque-sur-la-vie-democratique-est-reel-838111>

gendarmerie montre une tendance globale en hausse de 30 % par rapport à 2016 »¹. Le constat est des plus inquiétants. Le rapport 2019 n'est pas davantage encourageant.

En 2017, un casino américain a déjà été victime d'une cyberattaque qui est passée par un IoT, en l'occurrence un thermomètre connecté qui servait à contrôler la salinité et la température d'un aquarium... Dix Go de données ont été ainsi piratées, et redirigées vers un site en Finlande. Les cyberattaques via les objets connectés sont donc déjà une réalité, et une menace qui ira croissante en raison du nombre d'IoT – déjà plus de 20 millions et peut-être 40 milliards à l'horizon 2025 selon le chinois Huawei qui en est un des principaux fabricants – et de la sophistication grandissante de l'Intelligence artificielle.

1.21 Les attaques se sont multipliées contre les acteurs publics...

En 2011, le ministère français des Finances a été victime d'une cyberattaque qui visait à collecter des informations sensibles

À l'été 2018, des hackers, malveillants, ont réussi à subtiliser les données médicales de plus de 1.5 millions de Singapouriens, soit plus d'un habitant sur cinq de cette cité-État. Le dossier médical du premier ministre en fonction Lee Hsien Loong a été ainsi dérobé... ce qui n'est absolument pas anodin. Cette attaque ciblée à Singapour n'est pas la première, car déjà en 2017, le ministère de la Défense avait été pris pour cible par des hackers qui ont utilisé un « *malware* ».

En décembre 2018, une cyberattaque a visé les données personnelles d'une centaine de personnalités politiques et publiques allemandes – dont la chancelière Angela Merkel – provoquant un véritable émoi outre-Rhin. Les données ont progressivement été dévoilées via un compte twitter, sur le mode d'un calendrier de l'Avent...C'est une cyberattaque particulièrement grave qui a pour vocation la déstabilisation.

Des hackers – très probablement ukrainiens – sont parvenus à pirater la SEC – *Securities and Exchange Commission* – le très sérieux gendarme américain de la bourse. Le préjudice est réel car les pirates ont eu accès à des dossiers confidentiels sensibles (comme des communiqués de résultats d'entreprises permettant d'acheter ou de vendre des actions de sociétés avant les autres, actions relevant du délit d'initié) et ont gagné plus de quatre millions de dollars. Cette attaque a pris pour cible le cœur du capitalisme libéral américain, une instance normalement très sécurisée.

Les villes sont désormais des victimes de choix, en particulier aux États-Unis. L'attaque la plus emblématique est celle qu'a affrontée Baltimore en juin 2019, un rançongiciel qui l'a paralysée pendant trois semaines (10 000 serveurs ont été bloqués) et lui a coûté 18 millions de dollars. Ainsi, sur les six premiers mois de l'année, 22 villes des États-Unis ont subi des cyberattaques, et Las Vegas en a subi, selon son maire Carolyn Goodman, 250 millions pour le

¹. Délégation ministérielle aux industries de sécurité et à la lutte contre les cybermenaces, rapport « État de la menace liée au numérique. Réponse du Ministère de l'Intérieur », rapport n°2 mai 2018, p.10.

seul mois de juin 2019¹... Les maires des villes américaines se réunissent pour faire front commun face aux cyberattaquants. Elles n'ont pas le triste privilège d'être les cibles des cyberattaques, les villes européennes ne sont plus épargnées. Début juin 2019 la ville mosellane de Sarrebourg a été victime d'un rançongiciel de cryptage – Phobos -, le hacker réclamait 7.6 bitcoins soit 53 000 euros, somme que la mairie n'a pas payé, bénéficiant d'un protocole informatique opérationnel qui lui a permis de reprendre son activité au bout d'une semaine. La digitalisation croissante des services administratifs renforce considérablement leur vulnérabilité...

1.22 ... mais les entreprises restent davantage concernées

C'est ce que souligne le rapport commandé par le Ministère de l'Intérieur et publié en mai 2018 : « *La majorité des entreprises sont touchées par des cyber-attaques ; près de 80% en ont constaté au moins une en 2017* » (p.10). La situation s'est encore dégradée en 2018 selon l'assureur Euler Hermès, 24% des entreprises françaises ont subi plus de 10 cyberattaques. Les fraudes aux fournisseurs et l'usurpation d'identité sont les plus fréquentes, devançant les rançongiciels.

En 2011, Areva est la cible d'une cyberattaque qui visait à récupérer de façon frauduleuse des informations stratégiques.

Le 21 octobre 2016, la plateforme *dyn* a été attaquée à partir d'au moins 150 000 objets connectés, une attaque « complexe et sophistiquée » selon F. Douzet². Cela révèle la très grande fragilité des infrastructures et les points de faiblesse : la société *dyn* est une petite entreprise à partir de laquelle peuvent être atteintes les plus grandes. Déjà, le 24 novembre 2014, *Sony Pictures* avait été piratée, suite à la sortie d'un film tournant en dérision le leader nord-coréen, attaque revendiquée par les « *Guardians of Peace* » (les gardiens de la paix). « *Leur action a consisté à paralyser le système informatique de l'entreprise, à leur dérober des centaines de giga-octets de fichiers confidentiels, puis à les publier sur Internet. Ce qui constitue « une menace contre la sécurité des Américains », selon des déclarations émanant de la Maison Blanche* »³. Les soupçons se sont vite portés sur la Corée du Nord qui avait déjà été rendue responsable de l'attaque « *Dark Seoul* » en 2013, attaque qui offre des similitudes avec celle de *Sony Pictures*. La Corée du Nord a été « hors ligne » pendant plusieurs heures, sans que cela soit revendiqué par les services américains. Ces exemples illustrent la dimension géopolitique de bon nombre de cyberattaques.

Le mois de mai 2017 restera dans les annales, celui de la cyberattaque *WannaCry*. Les cyberattaquants ont développé un logiciel malveillant, qui est un rançongiciel, diffusé par un courriel le vendredi 12 mai. Il bloque l'accès aux données, par une opération de chiffrement,

¹. GRAND, Harold. « Aux États-Unis 22 villes ont déjà été attaquées par des pirates informatiques », *Le Figaro*, le 15 juillet 2019

². DOUZET, F. « Comment la cyberguerre aura lieu », <https://www.franceculture.fr/emissions/affaires-etrangeres/comment-la-cyberguerre-aura-lieu>, 29 octobre 2016

³. SZADKOWSKI, Mickaël. « Que sait-on des hackers de Sony Pictures ? », <http://www.lemonde.fr/pixels/article/2014/12/18/ce-que-l-on-sait-des-pirates-qui-ont-attaque-sony>, *Le Monde*, 12 décembre 2014

qui ne sera rendu que contre le versement d'une rançon de 300 dollars en bitcoins. Une somme qui semble plutôt dérisoire au regard des dommages causés.

Nous allons proposer ici une analyse de *WannaCry*.

Quelles sont les conditions pour être concerné par ce rançongiciel ? Il fallait avoir une activité en Ukraine (par le biais d'une filiale par exemple) ou utiliser un logiciel de déclaration fiscale qui y est usité, ou bien encore une mise à jour informatique depuis un éditeur de logiciel qui a été piraté (il télécharge automatiquement le malware). Ce malware utilise une faille du logiciel d'exploitation Windows. Cette faille, *EternalBlue*, avait été détectée, il y a plusieurs années par la NSA¹, et rendue publique par un groupe de hackers, les « Shadow Brokers », alors que la NSA n'avait rien communiqué à Microsoft, empêchant la firme de développer en temps et en heure une réponse adaptée à cette faiblesse.

Qui en a été victime ? Cette attaque étonne par son ampleur, car plus de 200 000 ordinateurs ont été infectés dans 150 pays. Elle a fait des victimes au niveau des acteurs publics (ministère russe de l'Intérieur...), des services publics (hôpitaux britanniques, Deutsche Bahn...) et surtout des entreprises. Renault a choisi d'arrêter ses lignes de production, notamment sur le site de Douai, pour éviter une propagation aux ordinateurs non encore infectés. En France, une dizaine d'entreprises de taille relativement ou très importante a fait appel à l'ANSSI, qui estime que c'est la première attaque qui a causé des dégâts de masse en France. Les entreprises doivent mettre en place des « patches » pour corriger cette faiblesse.

Quels en sont les enseignements ? Cette attaque est remarquable par son ampleur. Elle l'est en fait surtout par sa rapidité de propagation, 9 000 terminaux dans le monde entier sont infectés par heure. Elle souligne la grande vulnérabilité des systèmes informatiques dont nous sommes devenus très dépendants, en particulier au niveau économique. Les grandes entreprises, comme Saint-Gobain qui a un vrai budget dédié à la sécurité informatique, ne sont pas à l'abri d'une attaque sérieuse. Elles le sont des attaques simples grâce à la pédagogie développée à l'interne, en sus des mesures de prophylaxie. Cette entreprise consacre quand même 1% de son chiffre d'affaire à l'informatique. Elle montre une fois de plus que le numérique est l'épine dorsale de nos sociétés modernes. La dimension géopolitique de cette attaque ne doit pas être négligée. Elle est attribuée au groupe de hackers Lazarus – en raison du code source utilisé - proche de la Corée du Nord². Mais cette attaque peut-elle être considérée comme une agression en termes de relations internationales ? Le motif n'est à l'évidence pas financier (elle a seulement rapporté quelques dizaines de milliers d'euros) mais relève bien davantage de la déstabilisation géopolitique.

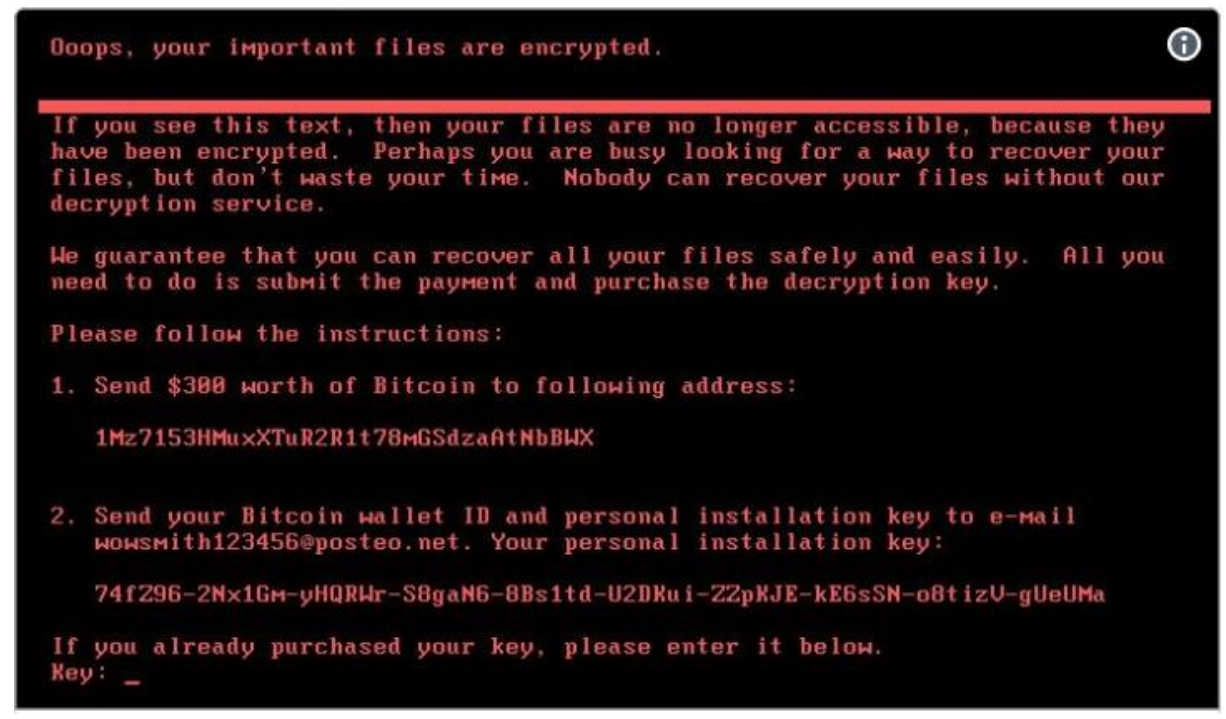
Le mois suivant est celui de NotPetya. Cette cyberattaque ressemble à une précédente nommée *Petya* qui a sévi en 2016, avant qu'il soit prouvé que cela n'avait rien à voir d'où sa dénomination. Il s'agit de nouveau d'un rançongiciel de chiffrement qui utilise la faille

¹. DUMOULIN, Sébastien. « Haro sur les agences de renseignement », *Les Échos*, le 16 mai 2017

². « Cyberattaque WannaCry », *La méthode scientifique*, France culture, 19 mai 2017, <https://www.franceculture.fr/emissions/la-methode-scientifique/cyberattaque-wannacry-maladie-de-huntington-des-virus-et-des>

EternalBlue, la même qui a servi à *WannaCry*. Une nouvelle rançon est réclamée en Bitcoin pour avoir de nouveau accès aux données, comme le montre ci-dessous le document extrait du site Symantec, pris dans le journal *Huffingtonpost*¹ :

Figure 60 demande de rançon de NotPetya



Si *WannaCry* s'est diffusé par défaut de mise à jour du logiciel de Microsoft, *NotPetya* s'est au contraire diffusé avec la mise à jour automatique. Il a fallu seulement sept minutes pour que l'attaque *NotPetya* puisse se déployer.

Frédéric Verger, *chief Information Officer* à Saint-Gobain explique, lors de notre entrevue du 18 décembre 2017, que sur l'ensemble des 120 000 PC de Saint-Gobain, 20 000 ont été chiffrés ainsi que 2 000 serveurs. Cela a provoqué l'arrêt du réseau de télécommunication de l'entreprise pour éviter la propagation. En collaboration avec l'ANSSI, Saint-Gobain a procédé à une réparation qui a consisté en l'application manuelle de « patch » (un correctif pour une vulnérabilité bien déterminée) ordinateur par ordinateur pour réparer les terminaux infectés et protéger ceux qui pouvaient encore l'être. Cette opération a duré une semaine. Le retour à la normale ne date que du 10 juillet suivant. Cette cyberattaque a un coût pour l'entreprise : 250 millions d'euros de chiffre d'affaire et 80 millions pour le résultat d'exploitation. Frédéric Verger relativise l'impact de cette cyberattaque, car le chiffre d'affaire de Saint-Gobain s'élève à 40 milliards d'euros, il ne représente que 3 jours de chiffre d'affaire annuel pour l'entreprise. Elle est néanmoins tout sauf anodine.

Enfin, il ne faut pas nier la dimension géopolitique de cette cyberattaque. Elle visait l'Ukraine, et on peut donc supposer qu'elle provient de Russie. L'Ukraine est devenue le

¹. ROZIERES, Gregory. « Qu'est-ce que NotPetya, la nouvelle cyberattaque qui frappe le monde après WannaCry ? », *Huffingtonpost*, le 27 juin 2016, https://www.huffingtonpost.fr/2017/06/27/quest-ce-que-notpetya-la-nouvelle-cyberattaque-qui-frappe-le-m_a_23004322/

territoire d'une cyberguerre, on peut alors se demander avec Guillaume Poupard si *NotPetya* ne serait pas tout autant un rançongiciel qu'un « déguisement » d'une cyberattaque. Cette attaque à base géopolitique a des conséquences particulièrement fortes sur la sphère économique. On peut aussi, à l'exemple de Frédéric Verger, se demander, si cette cyberattaque n'est pas aussi un moyen de tester les vulnérabilités de possibles futurs adversaires... L'arme numérique est une réalité du XXI^{ème} siècle, comme le pétrole est devenu en son temps une arme économique. Nous sommes entrés dans l'ère de la cybersécurité, ou de la cyberinsécurité.

Quelles leçons en tirer ? Saint-Gobain a les moyens de sa résilience car elle n'a pas le choix de renoncer au cybermonde. Claude Imauven, directeur général exécutif du groupe estime que la cybersécurité est « *un sujet majeur, traité au plus haut niveau de notre hiérarchie* »¹. L'entreprise a pris des mesures à plusieurs niveaux. Une meilleure communication avec l'extérieur « *Face à cette menace multiforme, la communication entre entreprises, pouvoirs publics et gouvernements est clef. Plus vite on identifie les menaces, plus vite on élabore un plan de protection.* » déclare-t-il. *Un partenariat entre les acteurs publics et privés est porteur d'avenir dans le domaine de la cybersécurité. À l'interne, l'entreprise a dépensé « plusieurs dizaines de millions d'euros »* pour des formations dans ce domaine, la mise en place d'exercices et de tests. À l'évidence, seules les grandes entreprises peuvent se permettre de tels investissements, même si on comprend leur caractère stratégique.

En janvier 2019, Altran, entreprise française spécialisée en conseil en ingénierie technologique, a été victime d'une cyberattaque, un rançongiciel ou ransomware. Altran a été contrainte, par mesure conservatoire, de déconnecter ses systèmes d'information ainsi que ses applications. L'entreprise communique sur le fait qu'aucune donnée n'aurait été dérobée. Elle a fait appel à la brigade d'enquêtes sur les fraudes aux technologies de l'information le (Befiti) ainsi qu'au parquet de Paris ; elle collabore aussi avec l'ANSSI pour y remédier. Si l'ANSSI s'est saisi du dossier d'Altran, ce n'est pas pour l'entreprise elle-même mais pour ses clients : Airbus, Alstom, EDF, Engie... des opérateurs d'importance vitale (OIV) comme l'est aussi le Ministère britannique de la Défense par l'intermédiaire d' *Information risk Management*, filiale d'Altran... Bref une bonne partie du secteur industriel de la défense.

Le site xDedic, une place de marché qui a permis de pirater des milliers de serveurs aussi bien d'entreprises que d'institutions publiques, a été fermé grâce à une collaboration internationale comme le montre l'image ci-après :

¹. DESJARDIN, Cécile. « Comment Saint-Gobain a tiré les leçons de « NotPetya » », *Les Échos*, le 26 février 2018



L'enquête, qui a duré deux années, a déterminé que le préjudice s'élève à plus de 68 millions de dollars¹, cette plateforme a d'abord été en service sur Internet avant d'être active sur Tor, le *dark web*. Ces attaques RDP usaient d'identifiants piratés ou mal sécurisés. La remédiation est assez simple, il faut créer des mots de passe plus difficiles à décrypter. Cette coopération internationale est assez encourageante à plusieurs niveaux. Elle prouve la prise de conscience des enjeux de sécurité économiques dans le cyberspace. Elle démontre aussi l'efficacité de la réplique. Il y a donc beaucoup à espérer de la coopération internationale.

Jean-Baptiste Loisel estime que les cyberrisques, contre lesquels Orange Cyberdéfense lutte, montent en puissance depuis le recours plus important au *cloud* (espace numérique de stockage des données) ainsi qu'aux objets connectés, les IoT en général mal protégés.

Le risque cyber est désormais l'un des plus prégnants pour les entreprises françaises d'après l'assureur Allianz (le risque géopolitique arrive en quatrième position des inquiétudes des chefs d'entreprises).

1.23 Les banques sont aussi désormais des victimes

Les cyberattaques visent depuis peu les banques à des fins purement frauduleuses.

C'est un des aspects soulignés dans le rapport commandé par le Ministère de l'Intérieur et publié en mai 2018 : « *Aucun secteur économique n'est à l'abri. Les secteurs bancaire et financier constituent des cibles de choix pour les hackers, tant en raison des flux monétaires générés que des données sensibles de leurs clients ; il en est de même du secteur de la santé, très producteur de données.* » (p.8)

À l'été 2018, une banque indienne a été victime de hackers. Un logiciel malveillant a été installé sur les serveurs en charge des distributeurs de la Cosmos Bank. Le préjudice est loin

¹. CONSTANTIN, Lucian. « Le site de serveurs piratés xDedic mis à terre », Le Monde informatique, 30 janvier 2019, <https://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-le-site-de-serveurs-pirates-xdedic-mis-a-terre-74168.html>

d'être anodin puisqu'il s'élèverait à 13.5 milliards de dollars grâce à 14 000 opérations de retrait effectuées en seulement quelques heures dans près d'une trentaine de pays.

Ce fait n'est pas anodin à plusieurs titres. Les banques mènent une « révolution digitale » qui les conduit à fermer de nombreuses agences et à comprimer leurs effectifs pour préférer les opérations en ligne, beaucoup moins onéreuses que leurs salariés. Elles s'exposent donc de plus en plus à des cyberattaques. En outre, la récente crise des *subprimes* nous a prouvé à quel point le monde de la finance est interconnecté. Une attaque ciblée, pourrait avoir pour conséquence une réaction en chaîne. Le risque est donc « systémique » pour reprendre le titre de l'article d'Edouard Lederer et Thibaut Madelin¹. Il l'est d'autant plus que les hackers ont réussi à pénétrer Swift, le système de transaction interbancaire, ce qui ne fait que renforcer le caractère dangereux de cette cyberattaque. L'attaque de Swift n'est pas une première, ce qui est assez inquiétant.

La sécurité informatique, un des aspects de la sécurité économique, prend un caractère de plus en plus stratégique dans un monde interconnecté et donc de plus en plus vulnérable.

Le secteur de la santé n'est pas épargné, comme l'affirme le rapport « *État de la menace liée au numérique en 2018* » et comme le prouve la cyberattaque dont a été victime l'hôpital de Singapour *SingHealth* à l'été 2018, attaque qui a permis le vol des données personnelles d'un million et demi de personnes, dont celles du premier ministre Lee Hsien Loong ainsi que celles de plusieurs ministres. « *Il s'agit d'une cyberattaque délibérée, ciblée et très bien planifiée* » selon David Koh, directeur exécutif de l'agence de cybersécurité de Singapour. C'est très probablement une cyberattaque d'État car les données du premier Ministre ont été ciblées tout particulièrement. Elle est très grave, car susceptible de déstabiliser la cité-État et montre aussi le degré de vulnérabilité des données informatiques, y compris celles dites sensibles, tout comme la sophistication des attaques des hackers.

La sécurité économique est plus que jamais une nécessité pour garantir la pérennité des activités économiques et sociales, bref pour garantir la sécurité nationale.

1.3 La sphère cyber est un nouvel espace de la guerre économique.

« *Dans la guerre économique, le cyberspace devient un nouveau terrain d'affrontement où États, entreprises et individus ont transporté les dynamiques de la guerre pour l'information (visant à en savoir plus que les autres), contre l'information (visant à la perturber) et par l'information (dans le but de propagande et de désinformation)* »². Les acteurs sont multiples, les enjeux cruciaux à l'heure où Internet a pris une importance inédite, à l'heure où l'informatique permet de pénétrer dans tous les réseaux où est désormais stocké l'essentiel des informations. Or ce monde est assez opaque, mal régulé, il est difficile d'identifier les attaques, de les parer ou tout simplement de les prévenir. Nicolas Mazzucchi³ distingue trois

¹. LEDERER, E. MADELIN, T. « Les cyberattaques, nouveau risque systémique bancaire », *Les Échos*, 21 septembre 2018

². D'ELIA, Danilo. « La guerre économique à l'ère du cyberspace », *Hérodote* op. cit., p. 242.

³. MAZZUCCHI, Nicolas « le cyberspace, réalité stratégique », *Géostratégia*, Les grands entretiens, le 29 mai 2019, <https://www.youtube.com/watch?v=GTEoKYRfD8g>

types de conflits dans le cyberspace : le sabotage, l'espionnage et la subversion (grâce à une modification de la perception des réalités). Ils peuvent s'entrecroiser... Jean-Baptiste Loisel¹ souligne que le cyberspace permet un « *asymétrie des affrontements : un groupe d'individus peut s'en prendre à un État, endommager un point névralgique d'une entreprise* »².

Une bonne partie d'Internet est gérée par des acteurs privés, et non pas seulement des acteurs publics. Julien Nocetti³ estime que Google et Microsoft « *appartiennent à la base de la défense nationale* », alors que ce sont des GAFAM qui collectent des données à l'échelle mondiale, ce qu'a dénoncé en 2013 Edward Snowden. La collusion entre ces acteurs privés et le gouvernement américain est évidente. Cette collecte d'information donne un avantage évident aux acteurs américains.

La Chine a déjà un corps d'armée pour la cyberguerre. « *La Chine s'intéresse davantage à l'espionnage à des fins de propriété intellectuelle, des secrets professionnels, des brevets, même des stratégies commerciales du secteur privés* » affirme Adam Segal⁴. Elle est donc bien dans une logique de guerre économique. Il faut conquérir de nouveaux marchés, provoquer une perte de compétitivité de la base industrielle et productive des concurrents économiques. On ne peut s'empêcher de repenser à l'ouvrage co-écrit par les colonels chinois Qiao Liang et Wang Xiangsui, *La guerre hors limites*, publié en 2006. Les auteurs y affirment le caractère stratégique de l'information pour remporter des victoires ... sans morts !

L'intelligence artificielle va générer une nouvelle forme de criminalité (imitation de la voix humaine à des fins criminelles), la législation est donc une nécessité pour protéger les personnes, comme les acteurs économiques et publics. Nous ne sommes qu'au début de cette révolution des données, la sécurité économique est plus impérieuse que jamais. La cybersécurité sera épineuse à mettre en œuvre, la régulation ne pourra être le fait des seuls États (que faire des données des utilisateurs ? Protéger les données pour préserver sa compétitivité économique ?)

Guillaume Pourpard, directeur de l'ANSSI, déclare au Forum international de cybersécurité (FIC) qui s'est tenu à Lille les 22 et 23 janvier 2019, qu'il existe un réel danger de « *Cyber Pearl Harbor* », qu'il définit comme une succession d'attaques massives et surprises car tous les éléments techniques sont désormais réunis. Il constate, comme tous les intervenants, une recrudescence inquiétante du nombre et de la sophistication nouvelle des cyberattaques, et une militarisation croissante du cyberspace. Ces propos sont à insérer dans un contexte géopolitique de plus en plus tendu, en lien avec des acteurs internationaux qui font de moins en moins preuve de retenue. Frederik Douzet – elle occupe la Chaire Castex Cyberstratégie de Paris VIII - estime⁵ que 99% des cyberattaques proviennent de trois pays : Chine, Russie, États-

¹. Jean-Baptiste Loisel est RSI à Orange

². Entretien accordé le 16 juillet

³. NOCETTI, Julien. « Comment la cyberguerre aura lieu », op. cit.

⁴. SEGAL, Adam « Que sait-on des hackers. », op. cit., Adam Segal est directeur du programme de la politique numérique et du cyberspace au Conseil des Affaires étrangères des États-Unis

⁵. DOUZET, Frederik. « Les enjeux de la cyberdéfense », stage IHEDN-IE, juin 2017

Unis ; on peut aussi ajouter la Corée du Nord dont le pouvoir de nuisance est bien connu...même si l'imputabilité des attaques est très difficile à prouver.

Le danger d'attaque terroriste n'est pas non plus à minorer, il suffit de penser à l'aisance de l'utilisation d'Internet par les réseaux djihadistes. Le contexte géopolitique est aussi celui de la recrudescence de l'espionnage économique, pratique qui passe de plus en plus par l'informatique. Les soupçons pesant sur la firme chinoise Huawei, fabricant notamment des smartphones, sont éclairants à ce sujet. Guillaume Poupard craint particulièrement le vol de données sensibles et le sabotage.

« On observe déjà des attaquants de très haut niveau, probablement des États qui rentrent dans des réseaux et pré positionnent des charges numériques, pour éventuellement faire la guerre, demain, au sein de ces réseaux. Tout cela est extrêmement inquiétant et il faut empêcher ce genre de démarche en commençant par augmenter très fortement le niveau de protection des installations les plus sensibles. Il faut également être capable de détecter ces attaques » affirme-t-il. Ces charges numériques peuvent être assimilées aux charges explosives utilisées pour faire sauter les tranchées ennemies lors de la Première guerre mondiale (comme à Boiselle lors de l'offensive de la Somme en 1916). Les opérateurs d'importance vitale (OIV) doivent être impérativement protégés pour que l'activité économique ne soit pas paralysée, le discours alarmiste de Guillaume Poupard qui pressent une « catastrophe » doit être pris au sérieux. Les secteurs plus stratégiques sont l'énergie, les transports et les télécommunications : ils sont menacés à l'heure actuelle a minima par une analyse de leurs systèmes informatiques, et à moyen terme par des attaques qui visent leur disparition.

L'évolution récente est suffisamment inquiétante pour que les enjeux du cyberspace soient pris à bras le corps. C'est ce qu'ont déjà fait les grandes nations, et commence seulement à faire la France.

1.4 La *compliance* : un droit devenu intrusif

Le droit est devenu de façon tout à fait paradoxale un risque nouveau contre lequel il faut se prémunir.

1.41 Les procédures relevant de la *compliance*

1.411 Le poids de la *compliance* a des explications rationnelles

La prégnance de la *compliance* est liée au poids croissant de la finance. La finance s'est mondialisée, d'où la grande difficulté pour les entreprises tournées vers l'exportation d'y échapper. Elles sont obligées d'accepter des sanctions américaines, car elles pensent ne pas pouvoir se passer du marché nord-américain.

La *compliance* se développe en matière de droit financier. Ainsi, « du point de vue de l'État, la *compliance* s'assimile à la tentative d'influer, par la voie de la réglementation, sur des systèmes de gestion de façon à ce qu'ils assurent une meilleure prévention, identification

et sanction des infractions »¹ affirme Björn FASTERLING. Ceci explique la nécessaire intervention des autorités publiques.

1.412 les procédures légales dans le cadre de la *compliance*

Plusieurs possibilités s'offrent aux entreprises soumises à des poursuites pénales dans un pays étranger. Elles peuvent :

- Choisir un accord impliquant la reconnaissance de leur culpabilité : le guilty plea
- Choisir un accord de suspension : le DPA ou Deferred Prosecution Agreement
- Choisir un abandon de poursuite : le NPA : Non Prosecution Agreement

Ce sont donc les trois types d'accord, ce *deal* de justice qui « *apparaît comme la moins mauvaise alternative face aux incertitudes et aux conséquences potentiellement dramatiques attachées à une mise en accusation puis à une éventuelle condamnation aux États-Unis* »². Les entreprises soupçonnées de malversation ont donc le choix entre les poursuites judiciaires, avec à la clé de potentielles amendes au montant exorbitant, ou la « mise en conformité », c'est-à-dire la mise en place de réformes de fond -pour lutter contre la corruption. Cette procédure se déroule sous le contrôle d'un moniteur indépendant agréé par un État tiers – en l'occurrence les États-Unis – à qui il envoie ses rapports, établis sur la mise à disposition de tous les documents de l'entreprise, y compris les mails des collaborateurs, qu'ils soient de nature professionnelle ou non, charge au moniteur d'en considérer l'intérêt. Les entreprises sont donc ainsi contraintes de se mettre à nu, de se livrer entièrement au moniteur, qu'elles sont en outre obligées de payer. La loi de blocage française n'est pas activée, pour ne pas se priver du marché américain.

1.42 Des entreprises sous le coup de procédures

« *Dura lex sed lex* » s'applique avec toute la rigueur possible aux entreprises qui tombent sous les coups de la justice américaine. L'analyse des cas présentés ci-dessous doit convaincre de cette affirmation. Reste ensuite à en tirer les conséquences et à prendre les mesures idoines.

1.421 Les cas emblématiques

Les entreprises européennes et françaises sont particulièrement visées par l'extraterritorialité du droit américain et sont obligées ensuite d'appliquer une *compliance* édictée outre-Atlantique. Ainsi, même si certaines entreprises ou banques américaines tombent sous le coup des lois de Washington, c'est sans commune mesure avec les autres : « *1999 à 2013, 70 % des entreprises sanctionnées sont des entreprises étrangères, ce sont également ces*

¹. FASTERLING, Björn <http://mafr.fr/fr/article/criminal-compliance-les-risques-dun-droit-penal-du->, p.218. , consulté le 3 octobre 2017 in FRISON-ROCHE, Anne-Marie. Le droit de la compliance, op.cit.

². BISMUTH, Régis, AUDIT Mathias, MIGNON-COLOMBET Astrid. « Sanctions et extraterritorialité du droit américain : quelles réponses pour les entreprises française ? », *La semaine juridique, Edition générale*, n°12, 12 janvier 2015, p. 64.

dernières qui obtiennent les sanctions les plus importantes »¹. C'est aussi ce que relève Éric Denécé, directeur du centre de recherche français sur le renseignement : « *Les Américains vous diront que les entreprises chinoises sont moins américanisées que les autres et donc qu'il est difficile d'utiliser les critères de rattachement. Ils savent surtout que la moindre enquête donnera lieu à des mesures de rétorsion immédiates du gouvernement chinois* »². L'apathie des Européens expliquerait en partie que leurs entreprises soient plus souvent qu'à leur tour les victimes des lois américaines.

Nous détaillons ci-après quelques exemples emblématiques qui accréditent ce qui vient d'être énoncé.

Le cas d'Alcatel

Alcatel, un fleuron français dans le domaine des télécommunications, s'est attiré l'ire des États-Unis pour plusieurs raisons, certaines répréhensibles (faits de corruption) et d'autres non avouables (un leadership technologique face à ses homologues américaines, l'équipement du réseau irakien sous la présidence de Saddam Hussein). En 2005, le DoJ lance une procédure contre Alcatel pour corruption (les pays concernés sont le Honduras et le Costa Rica).

La firme a été condamnée à payer une amende de 170 millions de dollars. Elle a été aussi contrainte d'accepter, et de payer sur ses deniers, un moniteur extérieur à l'entreprise qui a eu accès à tous les documents internes de l'entreprise pendant trois années, sa mission étant de vérifier la *compliance* d'Alcatel avec le droit américain. « *D'aucuns disent que Alcatel-Lucent a été ainsi pillée pendant quelques années par la justice américaine. Les secrets de fabrication et un certain nombre de données essentielles peuvent être transférées ainsi à une puissance étrangères* »³ s'inquiète Jean-Michel Quatrepoint.

L'entreprise ne s'est jamais remise de la procédure judiciaire menée par le DoJ, fin 2006, elle doit fusionner avec l'américain Lucent qui lui était technologiquement inférieur. Cette fusion Alcatel-Lucent n'a pas permis à l'entreprise de retrouver ses parts de marché ni d'empêcher le licenciement de dizaines de milliers de salariés à travers le monde.

Serge Tchuruk, le PDG, qui accepte en 2006 la fusion d'Alcatel avec l'américain Lucent, ne sera pas inquiété par la justice américaine. En 2010, Alcatel-Lucent paiera seulement 137 millions de dollars d'amende, une somme quand même très faible au regard des 800 millions de dollars d'amendes infligées à la firme d'outre-rhin Siemens pour les mêmes faits.

Actuellement, Alcatel n'est plus considérée comme une entreprise importante dans les télécommunications, elle n'est plus redoutée par ses concurrents. Cette triste affaire s'est soldée

¹. MOUSTAFA, Alexandre. « Ces lois américaines qui font frémir les entreprises françaises », *Synfie*, Newsletter n°5, mars 2016, p.15. , <http://synfie.fr/index.php/actualites/lettre-trimestrielle/finish/5-lettre/500-lettre-d-information-du-synfie-mars-2016>.

². BROSSE de la, Julie. «Le racket géant des amendes économiques infligées par les États-Unis », *L'Expansion L'Express*, 10 novembre 2016, op. cit.

³. QUATREPOINT, Jean-Michel. «Une offensive judiciaire globale », Extraterritorialité du droit américain, Colloque de la Fondation *Res Publica*. Paris, 1^{er} février 2016, op.cit.

par un échec et un vrai gâchis industriel mais surtout par un dramatique gâchis social dans un contexte de chômage élevé et de désindustrialisation inquiétante de la France.

Le cas de BNP Paribas

La banque BNP Paribas est l'une des banques qui ont été le plus sévèrement punies par les autorités américaines.

Quels sont les faits qui lui sont reprochés ?

Les autorités américaines reprochent à BNP Paribas d'avoir violé les lois d'embargo pesant sur Cuba, l'Iran, le Soudan et la Libye, en procédant à des paiements en dollars de la part de compagnies pétrolière ou gazière ayant pour bénéficiaires des pays soumis à un embargo américain¹. Il faut savoir, en effet, que la législation américaine oblige toute opération libellée en dollar à passer par une chambre de compensation aux États-Unis ; ce compte est le seul lien avec ce pays. Or Washington estime que toute transaction réalisée en dollar doit être conforme à la loi américaine.

Quels sont les risques encourus ?

En tombant sous le coup de la loi américaine, BNP Paribas risque de perdre la licence bancaire dont elle a besoin pour intervenir sur les marchés financiers américains ; quel acteur d'envergure mondiale peut courir ce risque ? Elle risque de payer une amende et de subir d'autres mesures de rétorsion concernant son activité de compensation, activité devenue une activité bancaire très importante pour BNP Paribas. Elle risque donc de perdre une partie de sa clientèle et d'y perdre une part de sa réputation et donc de son image.

Quelles sont les sanctions qui l'ont frappée ?

BNP Paribas a été contrainte de plaider coupable pour sauver sa licence bancaire et éviter une procédure judiciaire longue et bien onéreuse. En 2014, la banque a donc passé un accord avec *l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Department of Treasury*.

Cette banque a été condamnée à payer une amende de 8.9 milliards de dollars en 2014 elle a dû aussi fournir l'ensemble des données concernant les comptes de ses clients américains et franco-américains. La banque a été aussi contrainte d'accepter et de rémunérer une équipe de sept personnes à qui elle communique tous les éléments demandés, y compris ceux relatifs au comité de direction. Ces personnes ont donc connaissance des stratégies les plus confidentielles du groupe mondial qu'est BNP Paribas...

¹. DAMGE, Mathilde. « La chambre des compensations, la clé de l'amende BNP », *Le Monde*, le 3 juin 2014, https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/06/03/la-chambre-de-compensation-la-cle-de-l-amende-bnp_4430185_4355770.html

BNP Paribas s'est vu aussi interdite d'activité de compensation (effectuer des paiements en dollars) pour des négociants en hydrocarbure pendant une année¹.

En outre, un de ses directeurs, Georges Chodron, et treize employés ont été contraints de démissionner.

Les sanctions, même s'il est difficile de cautionner les activités avec des pays soupçonnés de terrorisme, apparaissent démesurément lourdes au regard de la faute reprochée.

Quels enseignements tirer de cette affaire ?

L'avocat Olivier de Maison Rouge évoque, en parlant de l'utilisation du dollar dans cette affaire, un « prétexte »². Mathilde Damgé parle, elle de « piège ». Les autorités américaines ne font pas preuve ici d'un comportement loyal, et Olivier de Maison Rouge souligne que « le traitement de cette affaire n'a pas fait l'objet d'une procédure judiciaire devant un tribunal, avec des règles permettant des échanges contradictoires, mais d'un dossier directement suivi par une autorité (le DoJ) devant laquelle BNP Paribas a dû s'infléchir et plaider coupable pour éviter un procès »³. On peut s'interroger avec lui sur le caractère légal de ces procédures extraterritoriales. En outre, on peut suivre ici Olivier Basso et Thomas Durand quand ils affirment que « la menace qui pèse sur BNP-Paribas illustre la manière dont une superpuissance, les États-Unis, instaure seule « un nouveau mode de régulation juridique de la mondialisation économique » ... à sa main »⁴. Cette politique illustre l'exercice de l'hégémonie américaine, d'autant plus que BNP Paribas est condamnée, alors qu'aucune des activités incriminées ne s'est déroulée sur le sol américain... l'utilisation du dollar suffit à elle seule. On comprend alors que dans ces conditions, peu d'entreprises agissant à l'international échapperont à l'extraterritorialité du droit américain. À moins d'utiliser une autre monnaie que le dollar, l'euro par exemple.

Pierre Lellouche déclare : « Nous avons payé pour des sanctions que nous ne reconnaissons pas. Or, depuis le paiement de cette amende, les Américains se sont rapprochés de Cuba et ils ont levé les sanctions contre le Soudan ! Ils devraient nous rembourser ces 9 milliards. Ça montre que quand les Américains ont décidé de sanctionner un pays, tous les autres doivent s'aligner. »⁵ Cette suggestion ne s'est pas traduite dans les faits, on peut se demander pourquoi. Les entreprises françaises et du monde entier sont donc à la merci des attermoissements de la politique américaine. Cette « instabilité » nouvelle relève du risque géopolitique qui doit désormais être pris en compte.

¹. JEAN, Diane. « Amende BNP, si vous avez raté un épisode », *Le Monde*, le 19 novembre 2014, https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/05/30/bnp-pour-tout-comprendre-a-l-amende-record-brandie-par-les-etats-unis_4429206_4355770.html

². MAISON ROUGE de, Olivier. « Géopolitique du droit américain : dernières nouvelles du front intérieur », *Sécurité globale*, 2017/1 n°9, ESKA, p. 60, <https://www.cairn.info/revue-securite-globale-2017-1-p-59.htm>.

³. Ibid. p.60-61.

⁴. BASSO Olivier, DURAND Thomas. BNP-Paribas victime de l'impérialisme juridique américain. *Les Échos*, 10 juin 2014, http://www.lesechos.fr/10/06/2014/lesechos.fr/0203553117125_bnp-paribas-victime-de-l-imperialisme-juridique-americain.htm

⁵. LELLOUCHE, Pierre, Guerre économique, comment les États-Unis font la loi, *France culture*, 19 janvier 2018, <https://www.franceculture.fr/economie/guerre-economique-comment-les-etats-unis-font-la-loi>

Le cas de Total

Quels sont les faits reprochés au géant pétrolier français ?

Total est accusé par le FCPA américain de faits de corruption pour obtenir des contrats gaziers et pétroliers en Iran. Ainsi l'entreprise est suspectée d'avoir versé quelques 60 millions de dollars de pot-de-vin pour influencer la prise de décision des autorités iraniennes. Le bénéfice de cette opération a été estimé à 150 millions de dollars par les autorités américaines.

Quelles sont les conséquences ?

Le groupe Total accepte de payer une amende de près de 400 millions de dollars. Total verse à la Commission américaine des opérations de bourse (SEC) environ 153 millions de dollars et un peu plus de 245 millions de dollars au DoJ.

Total a aussi été contraint d'accepter un moniteur, mais il est français ; un moindre mal vis-à-vis de ce qu'autres entreprises ont dû accepter ?

Il est évident qu'il ne s'agit pas de légitimer des pratiques de corruption. Il se pose néanmoins plusieurs questions. Total est-elle la seule dans cette situation ? Bien évidemment non. Les autres entreprises sont-elles soumises à la même sévérité des sanctions ? La réponse est la même... On ne peut que s'étonner de la lourdeur des sanctions au regard de la faute incriminée. Total n'est peut-être pas une entreprise comme les autres. « *Total assure un rôle diplomatique important dans le monde des affaires et permet au gouvernement français d'obtenir des positions conciliantes de la part des acteurs économiques et politiques du monde entier* » rappelle Roger Lenglet¹. Total a donc un poids géopolitique très particulier pour Paris, ce qui n'est probablement pas sans expliquer la lourdeur des pénalités imposées par Washington. Total est aussi un véritable concurrent pour les géants des hydrocarbures américains... qui n'ont pas signé de contrat en Iran.

Ces mesures entrent bel et bien dans le cadre de la guerre économique qui se livre à l'échelle mondiale. Total est de nouveau victime de l'extraterritorialité du droit américain depuis le revirement de l'administration Trump concernant l'Iran...

Le cas d'Alstom

Encadré 71 Chronologie de l'affaire Alstom (par Axelle Degans)

2003 : Alstom et le japonais Marubeni signent un contrat avec l'indonésien PLN pour des chaudières

2004-2013 : Le groupe Alstom est concerné par plusieurs affaires de corruption

2011 : Le DOJ prévient Alstom d'une procédure FCPA

¹. LENGLET, Roger. « Total paie 400 millions de dollars d'amende pour corruption : cas isolé ou symbole d'un mal français plus profond ? », *Atlantico*, le 3 juin 2013, <http://www.atlantico.fr/decryptage/total-payee-400-millions-dollars-amende-pour-corruption-cas-isole-ou-symbole-mal-francais-plus-profond-roger-lenglet-744237.html>

2012 : Marubeni plaide coupable et paie une amende 88 millions de dollars, Alstom refuse de plaider coupable, le DoJ élargit ses investigations.

2 novembre 2012 : Aveux de David Rothschild, salarié américain d'Alstom, au DOJ

Mars 2013 : Des cadres d'Alstom sont prévenus par le service conformité de leur entreprise des risques encourus à se rendre aux États-Unis

13 Avril 2013 : Arrestation et incarcération de Frédéric Pierucci (responsable de la division chaudière pour Alstom) sur le sol américain

9 février 2014 : Début des négociations entre GE et Alstom

24 mars 2014 : P. Kron se rend à New York au siège de GE

27 mars 2014 : Annonce que le DOJ élargit son périmètre d'investigation au-delà de l'Indonésie

22 avril 2014 : Entretien à Chicago pour finaliser l'accord par GE du pôle énergie d'Alstom

23 avril 2014 : Lawrence Hoskins, ex-vice-président d'Alstom Asie est arrêté dans les îles Vierges américaines au même moment P. Kron et J. Himmelt négocient projet de rachat pour 12.5 milliards d'euros, le conseil d'administration d'Alstom a un mois pour accepter ou refuser l'offre

14 mai 2014 : Le ministre Arnaud Montebourg publie un décret qui autorise l'État à interdire une vente si elle porte atteinte aux intérêts stratégiques de la France

27 mai 2014 : Audition devant la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale de Jeffrey Immelt (PDG de General Electric) et de Clara Gaymard vice-présidente de GE International

16 juin 2014 : Offre Siemens-Mitsubishi pour racheter une partie des activités d'Alstom

21 juin 2014 : Signature de l'accord entre GE et Alstom avec la création de trois co-entreprises

Juillet 2014 : Le DoJ fait savoir que l'amende doit être payée par le coupable, l'entité française et non le groupe américain

5 novembre 2014 : Le Ministère de l'Économie autorise le rachat de la branche énergie d'Alstom par GE

16 décembre 2014 : Une dépêche de Bloomberg annonce la fin des poursuites judiciaires contre les cadres d'Alstom

19 décembre 2014 : Assemblée générale des actionnaires d'Alstom entérine la vente de la branche énergie à GE

22 décembre 2014 : Le DoJ publie le *settlement* accepté par Alstom et précise que ce n'est pas à GE de payer l'amende

Février 2015 : Les activités gaz et cycles combinées sont regroupées et dirigées depuis les États-Unis

28 mai 2019 : GE annonce la suppression de 1050 emplois sur le site de Belfort de turbines à gaz

L'entreprise française Alstom, un fleuron dans l'énergie et le transport, intéresse le *Department of Justice américain* (DoJ) dès 2010, et l'année suivante une procédure judiciaire relevant de la loi anti-corruption est lancée. Le DoJ demande à Alstom de plaider coupable et de livrer tous ses documents à la justice américaine concernant une affaire de corruption en Indonésie, Alstom refuse, mais pas son partenaire japonais, Marubeni, condamné à payer en 2012 une faible amende. Le DoJ approfondit alors ses investigations, la procédure prend un

tour quasi inquisitorial car elle s'en prend aux cadres dont certains sont arrêtés et incarcérés par les autorités américaines pour leur extorquer des aveux. La chronologie ci-dessus permet de bien faire le parallèle entre la procédure judiciaire et la négociation de la cession de la branche énergie au concurrent d'Alstom, l'américain General Electric.

Encadré 72 Activités d'Alstom vendues à General Electric

- Activités du secteur Thermal Power (Thermique)
- Activités du secteur Renewable Power (Renouvelable)
- Activités du secteur Grid (Réseaux)
- Services centraux et partagés

Comment comprendre le démantèlement d'une firme comme Alstom, performante dans des domaines aussi variés que le transport (train...), l'énergie (la turbine Arabelle qui équipe les centrales nucléaires et incarne une certaine indépendance technologique, une réussite des ingénieurs français), les technologies avancées (système de repérage par satellite...) ? Comment a-t-elle pu vendre sa branche la plus rentable réduisant l'entreprise à sa portion congrue ?

On ne peut s'empêcher de faire le lien entre la procédure entamée par le DoJ et la cession de la branche énergie d'Alstom à GE. Ce lien est clairement souligné par des analystes comme Jean-Michel Quatrepoint, Éric Denécé ou le rapport parlementaire Lellouche-Berger. Plusieurs éléments accréditent cette analyse. Le DoJ condamne Alstom à une amende de 772 millions de dollars (730 millions d'euros) en 2014, amende qui est sans commune mesure avec celle acquittée par la firme japonaise Marubeni. Ce n'est pas étranger au fait que l'entreprise cède sa branche énergie à l'américain General Electric pour pouvoir honorer cette amende. L'incarcération de plusieurs cadres fait peser une épée de Damoclès sur l'ensemble des cadres dirigeants de l'entreprise, et malgré les dénégations de Patrick Kron devant la commission parlementaire, on ne peut que penser qu'il a subi une très forte pression judiciaire dont la vente négociée à GE l'a libéré. Jean-Michel Quatrepoint remarque : « *sans doute Patrick Kron espérait-il que l'annonce de l'accord en juin faciliterait un settlement avec le DoJ, incité par cette cession à être un peu plus clément puisque le groupe américain paierait l'amende* »¹. Éric Denécé² et Leslie Varenne rédigent un rapport qui va dans le même sens : « *En réalité, l'équipe de direction n'avait qu'une seule et unique préoccupation : la recherche d'une solution d'urgence pour échapper aux poursuites, au détriment des salariés et de l'intérêt national.* ». Une stratégie redoutablement efficace, la vente de la branche énergie d'Alstom à General Electric a effectivement permis à Patrick Kron, comme aux autres cadres dirigeants, d'échapper aux poursuites judiciaires personnelles. Par contre, en dépit de ce qui avait été négocié, c'est bien Alstom qui doit payer l'amende et non pas GE, une bonne opération financière pour la firme américaine.

Quels sont les gagnants de cet accord au niveau industriel ? Le rachat a-t-il garanti la pérennité des structures d'Alstom, son patrimoine industriel, technologique, ses emplois ?

¹. QUATREPOINT, Jean-Michel. *Alstom scandale d'État*, op.cit. p.185.

². DENÉCÉ Éric et VARENNE Leslie, « Racket américain et démission d'État, le dessous des cartes du rachat d'Alstom par General Electric », *Centre français de recherche sur le renseignement (CF2R)*, rapport de recherche n°13, décembre 2014, p.29.

« GE a eu ce qu'il voulait (...) En effet, GE peut bien faire croire que la R&D va rester en France, mais sans développement local ni financement, ce ne sera qu'une mort lente de nos centres de recherche. Par ailleurs, il a été dit que les centres de décisions resteront français ... mais les décisions ne seront pas paritaires, elles appartiendront à General Electric, ce qui change tout malgré les promesses. Ainsi, la joint-venture Alstom/GE 50%-50% (en réalité 49%-51%) n'est nullement équilibrée. Il s'agit bien d'une absorption d'Alstom Energie par GE »¹.

La création de co-entreprises ne garantit en rien la pérennité de la branche énergie d'Alstom, un accord en trompe-l'œil pour les Français. Le 13 décembre 2017, Arnaud Montebourg déclare devant la commission d'enquête parlementaire sur la politique industrielle de l'État : « Je crois que M. Kron était en situation de pression judiciaire de la part d'un État. Je rappelle que M. Kron est venu me voir, et m'a dit : "Si vous n'acceptez pas l'accord avec General Electric, je vous fais tout de suite un plan social de 5 000 personnes !" Voilà comment se comportent les dirigeants vis-à-vis des gouvernements. Il faut que vous le sachiez. »². On ne peut comprendre ni ce qui apparaît comme inacceptable sous l'éclairage de la pression exercé par le DoJ, ni semblable démission des dirigeants politiques français. Une réflexion en termes d'intelligence et de sécurité économiques fait terriblement défaut dans ce « scandale d'État » pour reprendre le titre de l'ouvrage de Jean-Michel Quatrepoint. C'est un terrible gâchis de l'outil industriel, une perte de savoir-faire, d'indépendance, sans que cela ait pour autant garanti les emplois en jeu. C'est notre avenir qui s'effrite.

Quels sont les enseignements à en tirer ?

Tout d'abord, le choix d'Alstom par le DoJ n'est pas le fruit du hasard, mais celui du contexte géopolitique et géoéconomique. Si la construction des centrales nucléaires est ralentie dans les PDEM, elle est en pleine croissance dans les pays émergents, en particulier en Asie où les besoins en électricité augmentent rapidement pour subvenir aux besoins de la croissance. Il ne reste pourtant que quatre grands constructeurs sur le marché : un américain (General Electric), un japonais (Mitsubishi) et deux européens (Alstom et Siemens) ; tous craignent la nouvelle concurrence d'acteurs chinois.

Encadré 73 Rapports annuels d'Alstom, cité par E. Denécé et L. Varenne

«- Alstom est l'entreprise qui dispose de la plus grande expérience nucléaire au monde. Elle est numéro un mondial pour la fourniture de centrales clés en main, comme pour les activités de rénovation et de maintenance des centrales (services et pièces de rechange). Elle équipe environ 25 % du parc mondial et possède les capacités pour intervenir pendant tout le cycle de vie des centrales.

- Alstom Power est présent sur toutes les technologies de production d'électricité (charbon, gaz, fuel, nucléaire, hydroélectricité, éolien, géothermie, biomasse, solaire) et dans l'électricité « propre ». Elle est le leader mondial de la production d'énergie électrique hydraulique. Une ampoule sur quatre dans le monde est alimentée par de l'électricité produite par des équipements utilisant des technologies Alstom. Dans toutes ses activités, le Secteur Thermal Power d'Alstom occupe une position de premier rang. Sur le marché des turbines à vapeur et à gaz

¹. DENÉCÉ, Éric. « Alstom / General Electric : l'abdication française que signe l'accord final malgré l'implication de l'État », *Atlantico*, le 4 juillet 2014, <http://www.atlantico.fr/decryptage/alstom-general-electric-abdication-francaise-que-signe-accord-final-malgre-implication-etat-eric-denece-1650208.html#qqXkukEI2xaO34Yh.99>

². COLLOMBAT, Benoît. « Guerre économique : comment les États-Unis font la loi », *France culture*, op.cit.

(turbines à Gaz et à vapeur, chaudières, systèmes de contrôle d'émissions), il compte parmi les leaders du marché mondial et a installé plus de 20 % de la flotte mondiale de turbines.

- Alstom Grid est l'un des trois leaders mondiaux du marché du transport d'électricité, aux côtés d'ABB et de Siemens. À eux trois, ils couvrent près de la moitié du marché. Alstom Grid possède des atouts fondamentaux – produits de haute qualité, expertise reconnue dans les solutions d'ingénierie, politique d'innovation ambitieuse – que vient compléter une implantation mondiale permettant de couvrir un large marché. »¹

Alstom intéresse donc GE pour acquérir des compétences que la firme américaine ne possède pas et mieux se préparer à affronter la concurrence chinoise ; Alstom est une pépite technologique.

Ensuite, « *La vente d'Alstom à General Electric pose un problème fondamental de souveraineté à notre pays, tant en matière de défense que d'énergie, deux domaines" dans lesquels notre indépendance est désormais, il faut le reconnaître, révolue* », affirment E. Denécé et L. Varenne dans leur rapport. En effet, Alstom fournit les turbines des bâtiments de guerre de la marine nationale, y compris les sous-marins de classe SNLE ou les porte-avions. Satellite Tracking Systems – une pépite technologique sise à Grenoble - est une filiale d'Alstom tombée dans l'escarcelle de GE, spécialisée dans le système de repérage par satellite, elle est pourtant une activité stratégique pour l'industrie de la défense – Thalès, DCNS par exemple – l'armée française : sa cession est bien une perte de souveraineté stratégique et industrielle. En outre, Alstom équipe les centrales françaises (les turbines Arabelle)... ce qui pose la question de la sécurité énergétique et donc la sécurité économique française : jusqu'à la cession d'Alstom, tous les segments industriels entrant dans la fabrication des centrales nucléaires étaient français, ce qui garantissait une pleine indépendance dans un domaine relevant de la souveraineté nationale.

La vente de la branche énergie d'Alstom à l'américain GE prive la France d'une part de sa souveraineté, de son autonomie dans des secteurs cruciaux, elle dépend maintenant de composants étrangers pour l'entretien de ses centrales, de ses navires de guerre... et cette cession réduit en plus ses capacités exportatrices au moment où le déficit commercial français continue à se creuser. Remarquons que ses partenaires commerciaux protègent leurs secteurs stratégiques (États-Unis, Canada, Royaume Uni ou Allemagne) et qu'ils peuvent s'opposer à un rachat similaire à celui de la branche énergie d'Alstom.

Ce rapport se fait aussi l'écho du manque de compétence économique et de clairvoyance politique qui a conduit au démantèlement d'Alstom, sans que cela suscite une vraie opposition ou la réelle recherche d'une solution alternative. Ce constat soulève, a minima, la question de la formation économique du personnel politique français, Eric Denécé va plus loin, dénonçant dans son rapport « *Il y a eu une vraie trahison des élites françaises.* ». Cette affaire écrit un nouveau chapitre de ce que l'élus régional, Jean-Pierre Chevènement, déplore ainsi « *C'est une histoire exemplaire de la désindustrialisation de la France* ». Le coût est bien évidemment

¹. DENÉCÉ Éric et VARENNE Leslie, Racket américain et démission d'État, le dessous des cartes du rachat d'Alstom par General Electric, *Centre français de recherche sur le renseignement (CF2R)*, rapport de recherche n°13, décembre 2014, p. 7.

économique, mais il est aussi social, les licenciements, la lente désagrégation du tissu social et de sociabilité. Il a pour corollaire politique la montée des mouvements populistes.

En outre, on s'interroge sur la réflexion en termes de sécurité nationale et sécurité économique, ce que font Eric Denécé, François-Bernard Huyghe et Jean-Marie Burguburu dans un article publié dans *Atlantico* : « Il est légitime de se demander si quelqu'un, dans l'appareil d'État, suit et étudie les rachats de nos fleurons industriels nationaux sous l'angle de la sécurité nationale »¹. L'intelligence et la sécurité économiques sont de plus en plus indispensables elles devraient mieux intégrer à la formation des cadres politiques et économiques. Il est temps de reconsidérer notre vision de l'entreprise, qui est aussi un outil d'autonomie par sa capacité à créer des emplois et à concourir à nos exportations.

Enfin, on peut aussi légitimement s'interroger sur le rôle de l'action juridique menée par les autorités américaine lors de la vente par Alstom d'une partie de ses activités. Est-ce vraiment une conséquence totalement fortuite de cette procédure judiciaire ou – sans tomber dans une théorie du complot – un effet délibérément recherché ? Virginie Robert rapporte les paroles de Karine Berger qui a rédigé, avec Pierre Lellouche, le rapport parlementaire sur l'extraterritorialité du droit américain. Celle-ci déclare « les Américains avaient conscience que cela mettrait l'entreprise dans une situation épouvantable. La décision a été prise en tenant compte des conséquences financières »². À l'évidence, l'entreprise a été mise à nu et n'a pas d'autre choix, à partir du moment où elle a été empêtrée dans cette procédure judiciaire, que de vendre une partie de ses actifs, Ces procédures sont trop nombreuses pour pouvoir accorder le bénéfice du doute aux autorités américaines sur les conséquences de leur action. On peut donc penser que c'est délibéré. L'actualité du printemps 2019 accrédite cette conclusion. GE annonce la suppression de 1050 emplois dans l'usine de Belfort au motif que les turbines à gaz se vendent désormais mal. Non seulement GE n'a pas tenu ses engagements initiaux, mais les syndicats dont la CGE-CGC, crient au scandale car désormais, depuis 2016-2017, trois modèles de turbines sont fabriqués aux Etats-Unis, sur le site de Greenville (Caroline du Sud), il s'agit pour eux d'une délocalisation qui a conforté un site de production américain, alors en difficulté grâce à un savoir-faire français.

Comment la France a-t-elle pu accepter la cession d'activités si stratégiques ? Le député Olivier Marleix saisit la justice en janvier 2019 concernant l'« affaire Alstom » suspectant un possible « pacte de corruption ». Une commission parlementaire mène l'enquête en 2019, Arnaud Montebourg y a été entendu.

Frédéric Pierucci³ analyse ainsi la situation : « si la perte d'Alstom s'apparente pour la France à une catastrophe stratégique puisqu'un pan entier de sa souveraineté nucléaire lui a échappé, la partie n'est peut-être pas finie »⁴. Une « catastrophe stratégique » qui témoigne

¹. DENECE, HUYGHE, BURGUBURU, « Pourquoi la vente de la filière énergie d'Alstom met en péril la sécurité nationale », *Atlantico*, le 10 mai 2014, <http://www.atlantico.fr/decryptage/pourquoi-vente-filiere-energie-alstom-met-en-peril-securite-nationale-eric-denece-1067469.html#58XesURtDcalq0Rf.99>

². ROBERT, Virginie. « Quand le droit devient une arme économique », *Les Échos*, le 10 octobre 2016.

³. Frédéric Pierucci est l'ancien président de la filiale chaudière d'Alstom, il a été emprisonné aux États-Unis dans le cadre de l'« affaire Alstom ».

⁴ Frédéric Pierucci, Géopolitique de l'affaire Alstom, *Clés HS 83*, mars 2019.

d'un dramatique manque de clairvoyance des élites politiques françaises. Les actuelles difficultés financières d'Alstom sont peut-être l'opportunité de retrouver une souveraineté concernant la fabrication des turbines Arabelle qui équipent nos bâtiments à propulsion nucléaire.

Autres cas en Europe

Les entreprises allemandes ne sont pas épargnées. Ainsi, la Deutsche Bank, une des plus grandes banques allemandes, s'est laissée séduire par les sirènes de la spéculation et a participé activement à la constitution de la bulle des *subprimes*. Elle est devenue à cette occasion l'une des principales banques mondiales. Les autorités américaines lui reprochent sa conduite à risque « *Cette résolution tient la Deutsche Bank pour responsable de conduite illégale et de pratiques irresponsables en matière de prêts, qui ont causé un dommage grave et durable aux investisseurs et au grand public.* » affirme ainsi Loretta Lynch, ministre de la justice. Après avoir envisagé une amende d'environ 14 milliards de dollars (13 milliards d'euros) pour avoir vendu des *subprimes*, c'est-à-dire des crédits immobiliers toxiques, de longues négociations avec le DoJ amènent à un accord autour d'un plaider coupable assorti d'une amende de 7.2 milliards de dollars (6.9 milliards d'euros). L'annonce d'une « amende record » a provoqué la plongée du titre de la Deutsche Bank en bourse, pour atteindre un étiage bas historique. Une telle amende aurait obligé la banque à procéder à une augmentation de capital, c'est-à-dire à faire entrer de nouveaux investisseurs. Un vent de panique a soufflé dans le monde financier européen. On peut se penser que les autorités américaines savaient pertinemment ce qu'elles faisaient en annonçant le montant de 14 milliards. Les sommes en jeu restent, malgré la décreue impressionnante de l'amende, colossales pour la banque allemande, mais elle ne peut se passer d'une licence lui permettant d'exercer sur les marchés financiers américains.

Le Crédit Suisse est condamné, pour des faits similaires à ceux reprochés à la Deutsche Bank, à une amende de 5,28 milliards de dollars (4,93 milliards d'euros). La banque Barclays décide, elle, d'aller en justice pour les mêmes faits. La Royal Bank of Scotland (RBS) accepte de payer une amende de 500 millions de dollars à l'État de New York pour mettre fin aux poursuites judiciaires...

Ces procédures ne concernent pas uniquement des banques européennes puisque JPMorgan Chase, Citigroup et Morgan Stanley et Bank of America ont versé des amendes pour un montant de 40 milliards de dollars afin d'éteindre les poursuites liées aux RMBS (*residential mortgage-backed securities*).

Cela n'empêche en rien ces mêmes banques d'être poursuivies par les autorités américaines sur d'autres dossiers. Ainsi, le Crédit Suisse doit s'acquitter d'une amende de 135 millions de dollars auprès du régulateur des services financiers de New York (DFS) pour éviter des poursuites judiciaires sur de possibles manipulations sur le marché des changes : « *Les violations annoncées aujourd'hui découlent d'une enquête menée par DFS, qui a déterminé qu'au moins entre 2008 à 2015, Crédit Suisse a constamment adopté une conduite illégale, dangereuse et malsaine en ne mettant pas en œuvre des contrôles efficaces sur ses activités de change* » déclare ainsi le DFS. La Deutsche Bank doit payer à son tour 205 millions de dollars pour les mêmes griefs. Il faut rappeler ici que les amendes sont acceptées par les banques alors

qu'aucun procès n'a permis d'établir la véracité des faits reprochés, mais les banques ont trop à perdre et préfèrent plaider coupable.

Encadré 74 Sanctions américaines envers les banques, Reuters

« Les trois banques ont accepté de payer au total 46,6 millions de dollars pour éviter des poursuites liées à une affaire de manipulations sur le marché des métaux précieux et des contrats à terme.

46,6 millions de dollars, soit 37,6 millions d'euros. C'est la - faible - amende dont écopent trois banques européennes aux États-Unis pour éviter des poursuites civiles et pénales liées à une affaire de manipulations présumées sur le marché des métaux précieux et des contrats à terme.

Deutsche Bank a accepté de payer 30 millions de dollars, UBS 15 millions de dollars et HSBC versera, elle, 1,6 million de dollars, ont annoncé le département de la Justice (DoJ) et l'autorité de régulation des marchés dérivés américains (CFTC) ce lundi.

La CFTC a infligé aux trois banques des pénalités réduites en raison de leur collaboration à l'enquête. UBS a elle-même dénoncé la manipulation présumée de ses traders, a ajouté la CFTC.

Huit traders de ces banques sont également poursuivis pour s'être livrés à une pratique baptisée « spoofing », consistant à placer de faux ordres et à les retirer avant leur exécution.

Une telle manœuvre, qui crée l'illusion d'une demande, peut permettre aux traders d'influencer les prix dans une direction favorable à leurs positions. Cette pratique est interdite par la loi de régulation financière Dodd-Frank adoptée en 2010. » Source Reuters¹

Cet extrait accrédite encore le constat, abordé précédemment, d'un « racket » organisé par les autorités américaines.

Volkswagen devient la première entreprise automobile mondiale, quelque mois plus tard une ONG (International Council on Clean Transportation, ICCT) dénonce des tricheries. On peut remarquer à ce stade que le procédé était le même pour Perrier dans les années 1990... Il s'avère que Volkswagen a volontairement affiché des taux de rejet de CO₂ inférieurs à la réalité pour ces moteurs diesel ; c'est le début du « *dieselgate* ». La procédure est lancée en Californie en mai 2014 par la *California Air Resources Board* (CARB). Le deal proposé est une amende de 15 milliards de dollars pour échapper à un procès aux États-Unis.

Siemens est un géant allemand poursuivi pour acte de corruption en Europe de l'Est et en Asie. « *Des documents de justice rendus publics samedi offrent une vue plongeante sur le système de corruption généralisé mis en place par le groupe de 2001 à 2007. Un système étonnamment peu rentable, puisqu'il apparaît qu'en six ans Siemens a distribué 1,4 milliard de dollars de pots de vin pour s'assurer 332 contrats d'une valeur totale de 1,1 milliard de dollars. Le scandale avait éclaté en novembre 2006 suite à l'ouverture d'une enquête par les autorités allemandes.* »². Après négociations, Siemens accepte, le 15 décembre 2008, de payer 800 millions de dollars (585 millions d'euros) d'amende, 450 millions pour le DoJ et 350 pour la SEC. Cette amende est tout à fait remarquable car lorsqu'elle est décidée par les autorités

¹. REUTERS. « UBS, Deutsche Bank et HSBC écopent d'une amende aux États-Unis », *Les Échos*, le 29 janvier 2018

². SALLIER, P-A. « Amende record pour Siemens », *Le Temps*, Le 16 décembre 2008, <https://www.letemps.ch/economie/amende-record-siemens>

américaines, elle est vingt fois plus élevée que celles jamais imposées auparavant. L'entreprise doit accepter un observateur indépendant pour une durée allant jusque quatre années en sus de la promesse de coopérer avec les autorités américaines sur ce dossier. Les frais juridiques engagés ont déjà coûté, selon la même source, 850 millions de dollars à la firme allemande qui a fourni 100 000 pages de documents aux autorités américaines...Ce conglomérat verse, en outre, 395 millions d'euros à la justice allemande. Les montants apparaissent vraiment dissuasifs, et devraient inciter les entreprises à adopter des comportements bien plus vertueux. Ces amendes ne peuvent, au-delà de la morale qui les porte, que fragiliser les entreprises concernées. En outre, pourquoi serait-ce aux autorités américaines de toucher ces sommes très conséquentes ? Le manque à gagner pour les pays européens et l'Union européenne est évident.

En 2010, BAE Systems, groupe britannique de défense, doit verser 450 millions de dollars (316 millions d'euros) dont 400 millions au DoJ et le reste aux autorités britanniques à propos d'une vente d'avions de chasse Tornado à l'Arabie saoudite pour « ne pas avoir mis en place, et de manière intentionnelle, des mesures anticorruption, et ainsi d'avoir réalisé des paiements de plusieurs centaines de millions de dollars à des tierces parties, en connaissant la forte probabilité que cet argent serait transmis aux décideurs gouvernementaux pour qu'ils favorisent BAE dans l'attribution de contrats de défense » selon les autorités américaines.

La loi américaine ITAR (*International Traffic in Arms Regulations*) est un autre exemple de l'extraterritorialité du droit américain qui implique une *compliance* pour les entreprises françaises comme européennes. Ainsi, dès qu'un système d'arme comprend un composant américain, les autorités américaines ont un droit de regard sur sa vente. Or, il s'avère difficile d'échapper à ITAR : « Notre dépendance à l'égard des composants soumis aux règles ITAR est un point critique », affirme le PDG de MBDA, Antoine Bouvier, à l'Assemblée nationale en mai 2011. Ainsi, Washington interdit l'exportation de missiles français Scalp (MBDA) vers l'Égypte. Pourtant, « Cette décision a pour conséquence de freiner la vente de 24 Rafale supplémentaires au Caire. C'est clairement une atteinte à la souveraineté de la France, pourtant l'alliée des États-Unis quand il faut aller à la baston sur des théâtres d'opération difficiles (Syrie, Irak) ou échanger des renseignements de première importance dans les affaires de terrorisme. »¹ Au-delà des simples aspects financiers, la législation américaine met en jeu la souveraineté des autres nations, y compris lorsqu'elles sont ses alliées ; c'est une dépendance pesante qui fait dépendre du bon vouloir de Washington. C'est une vraie entrave car il est en fait difficile de se passer du matériel électronique américain.

La seule solution, que commande la sécurité économique, est de mettre en œuvre ce qui est possible pour dépendre de moins en moins du matériel américain. C'est d'ailleurs ce que suggère Florence Parly, la ministre française des Armées, qui se dit « extrêmement attentive à ce que nos équipements de demain n'aient pas ou aient une moindre sensibilité aux composants étrangers, notamment pour ITAR ». Ainsi, les prochains missiles MICA-NG (des missiles air-air prévus pour l'horizon 2025) devraient être élaborés de manière « ITAR

¹. CABIROL, Michel. « Réglementation ITAR : États-Unis, cet ami qui ne veut pas de bien à la France », La Tribune, le 23 avril 2018, <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/reglementation-itar-etats-unis-ces-amis-qui-ne-veulent-pas-que-du-bien-a-la-france-776226.html>

Free ». Il n'y a pas d'autres moyens pour retrouver une forme d'indépendance. La sécurité économique est un moyen d'y parvenir, la situation géopolitique actuelle y incite impérieusement.

1.422 Les cas les plus récents

Airbus, nouvelle cible de l'extraterritorialité du droit américain

L'entreprise européenne Airbus, dont une bonne partie de l'activité économique est réalisée sur le sol français, est accusée de corruption en 2017. Cette affaire a plusieurs dimensions, elle est à ce titre très emblématique des impératifs de la sécurité économique.

Tout commence en 2003 : une « affaire autrichienne » concernant de possibles pots-de-*vin* liés à la vente d'avions de chasse Eurofighter à Vienne. Tom Enders, président d'Airbus, est personnellement mis en cause. Des enquêtes sont menées en Allemagne et en Autriche

Elle rebondit en 2010 avec le « Kazakhgate » à propos de la vente de 45 hélicoptères Eurocopter à Astana. Des enquêtes sont menées en France et en Belgique.

Elle prend une nouvelle ampleur en 2016 : des enquêtes sont menées en France, par le Parquet national financier (PNF) et au Royaume Uni par le *Serious Fraud Office* (SFO) en charge de la lutte contre les délits et crimes économiques. Elles concernent des commissions qui auraient été versées à des intermédiaires.

Elle intéresse les États-Unis en 2017 : des inexactitudes concernent des composants sensibles achetés aux États-Unis à propos des noms des gens et des sommes versées pour ces achats, ce qui contrevient aux règles ITAR sur l'exportation des composants et produits militaires.

Il faut s'arrêter ici sur les enquêtes menées conjointement par les autorités françaises et britanniques. Tom Enders a choisi de communiquer à l'interne de son entreprise.

Encadré 75 : La *compliance* à Airbus

Tom Enders a alerté tous les salariés de l'imminence d'une « nouvelle série d'articles de presse, au sujet des questions de conformité et des enquêtes en cours »¹.

« Deux enquêtes qui ont pour origine une initiative de Tom Enders lui-même : le patron a choisi de faire connaître des irrégularités non intentionnelles concernant des intermédiaires impliqués dans l'obtention de certaines commandes. Une démarche liée à la loi Sapin 2, loi anti-corruption qui prévoit notamment d'éviter les poursuites pénales en cas d'auto-dénonciation avec pour contrepartie des pénalités financières »².

Le président d'Airbus fait ici référence à la *compliance*, et à la nécessité d'une certaine transparence. Il faut bien comprendre ici qu'il a choisi une auto-dénonciation pour éviter de

¹. TREVIDIC, Bruno. « Le patron d'Airbus monte au créneau face aux affaires de corruption », *Les Échos*, le 8 octobre 2017, <https://www.lesechos.fr/industrie-services/air-defense/030671745089-le-patron-dairbus-monte-au-creneau-face-aux-affaires-de-corruption-2120193.php>,

². JAMES, Olivier. « Trois choses à savoir sur les affaires de corruption d'Airbus », *L'Usine nouvelle*, 9 octobre 2017, <https://www.usinenouvelle.com/article/les-trois-choses-a-savoir-sur-les-affaires-de-corruption-d-airbus.N597998>

lourdes procédures judiciaires. En se dénonçant ainsi, l'entreprise n'en risque pas moins d'importantes amendes puisque la loi Sapin II prévoit qu'elle puisse atteindre jusque 30 % du chiffre d'affaire... or en 2016 le chiffre d'affaire d'Airbus se monte à 66.58 milliards d'euros. L'amende pourrait être chiffrée en milliards d'euros...

On comprend que ce qui se joue ici, c'est la pérennité de l'entreprise qui fait face à une concurrence particulièrement vive dans le secteur aéronautique de la part des avionneurs américains tel Boeing, mais aussi de plus en plus du fait de firmes issues de pays émergents comme la chinoise Comac, qui vient de faire voler en mai 2017 son premier C 919 avec l'ambition affichée est de ravir les marchés à Boeing et Airbus.

Il est bien évidemment très important de réguler les affaires, et de progresser vers des pratiques plus vertueuses. Airbus a entrepris depuis 2015 d'amender ses pratiques pour être davantage en conformité avec les standards américains, John Harrison a pris la tête du service *compliance* de l'entreprise. Il n'est pas moins important de ne pas trop affaiblir les entreprises pour préserver leurs activités, les emplois et la richesse qu'elles génèrent, sans que cela ne justifie des pratiques douteuses. Dans le cadre de la mondialisation, une concurrence de tous contre tous, il faut que les mêmes règles s'appliquent à tous les acteurs économiques, sinon nous risquons d'être perdants. La sécurité économique, c'est sévir sans affaiblir de façon déraisonnable et contreproductive ses entreprises. Cela devrait être un consensus au niveau européen.

Encadré 76 Airbus aux prises avec la justice américaine

« Airbus a découvert certaines inexactitudes dans les déclarations faites au Département d'État américain au titre de la Partie 130 de la réglementation américaine sur la commercialisation d'armes (ITAR)", précise le groupe dans son communiqué sur les résultats du troisième trimestre.

Cette nouvelle affaire est liée des erreurs dans les informations transmises aux États-Unis pour obtenir des licences d'exportations de matériels militaires. Selon la réglementation ITAR, Airbus doit obtenir ces précieux sésames, accordés par Washington, quand il exporte des équipements intégrant des pièces d'origine américaine de plus de 500.000 dollars. Ce qui est, dans les faits, quasiment toujours le cas. Le groupe a découvert ces erreurs en novembre 2016, qu'il a signalées dans la foulée au Département d'État américain. (...) Le cauchemar d'une entrée en scène du Department of Justice, qui a déjà accroché à son tableau de chasse BNP Paribas, Siemens, BAE, Total ou Technip avec des amendes de plusieurs centaines de millions de dollars, ne s'est donc pas, à ce jour en tout cas, matérialisé. »¹

Airbus, une nouvelle « victime » du DoJ ? L'arsenal juridique américain lui donne une vraie latitude d'action à travers le monde. Après les poursuites en justice et les amendes infligées à BNP-Paribas et Alstom, l'exécutif français est davantage sensible aux enquêtes menées grâce à l'extraterritorialité du droit américain. Les possibles poursuites concernant Airbus éveillent l'inquiétude des gouvernements français et allemand.

Encadré 77 Airbus se plie aux exigences de la justice américaine

« Quelques 150 millions de dossiers ont été scannés, triés, répertoriés. Les salariés ont subi des interrogatoires qui n'ont rien à envier à ceux de la police. Une entreprise américaine spécialisée dans l'examen et la récupération des

¹. LAMIGEON, Vincent. « Corruption : la nouvelle affaire américaine d'Airbus », *Challenges*, le 31 octobre 2017, https://www.challenges.fr/entreprise/aeronautique/corruption-la-nouvelle-affaire-americaine-d-airbus_510254.

données informatiques a été chargée de fouiller les ordinateurs et les téléphones des collaborateurs liés aux marchés sensibles. Avec interdiction d'effacer le moindre email. Toute cette matière sera apportée aux policiers et magistrats qui devront juger sa pertinence. (...) Dans une compétition mondiale de plus en plus rude, nombre de cadres d'Airbus s'inquiètent du sort des données « pillées » par les avocats américains sur leur ordinateur. Quelle est la garantie de la confidentialité ? »¹

Le document ci-dessus est un exposé des méthodes inquisitoriales de la justice américaine. Elles posent de nombreuses questions. La première est celle de leur acceptation par les entreprises non-américaines. La deuxième est celle de leur acceptation par les différents gouvernements. Ces méthodes relevant clairement de la guerre économique, elles posent la question de l'espionnage économique. Tout est livré à des cabinets de conseil et d'intelligence économique (exemple : l'américain *Forensic Risk Alliance*) : clients, fournisseurs, intermédiaires (sujet très sensible), composants, plans, secrets de fabrication... Cette question est d'autant plus épineuse dans un domaine aussi sensible que l'aéronautique ; sensible aussi bien au niveau technologique qu'à celui de la géopolitique. C'est non seulement une entreprise qui participe à l'incarnation de la puissance de la France à l'échelle internationale, mais elle équipe aussi notre armée de l'Air... Cela pose à l'évidence la question de la souveraineté, industrielle, économique, Cette procédure judiciaire a déjà provoqué le remaniement de la direction d'Airbus, au détriment du tandem Tom Enders-Fabrice Brégier.

« Récemment, les mésaventures d'Airbus en Iran ont relancé les suspicions. En janvier 2016, au lendemain de la levée des sanctions, le géant européen signe une mégacommande portant sur 118 avions avec la compagnie Iran Air. Pendant des mois, Airbus, qui craint les représailles, réclame à l'office de contrôle des investissements étrangers (Ofac) l'autorisation formelle de vendre ses avions. Mais, outre-Atlantique, c'est le silence radio. Finalement, une licence est accordée en septembre pour 17 appareils, soit quelques semaines après la vente de 80 avions Boeing à Iran Air... Chez le constructeur aéronautique européen, on fait mine de trouver ça normal. »²

Comment en est-on arrivé là ? Ce cas illustre parfaitement la guerre économique menée par les autorités américaines sous couvert de leur *imperium* juridique. Une entreprise européenne doit demander l'accord de Washington pour pouvoir signer un contrat commercial avec un tiers non-américain. Il est difficile de considérer ce fait comme juste et légitime. C'est pourtant accepté car c'est une décision édictée par la puissance hégémonique actuelle. La grille de lecture géopolitique rend intelligible ce qui n'est pas compréhensible.

Les firmes européennes – et françaises – en sont les principales victimes, mais elles ne sont pas les seules. Ainsi, le 20 septembre 2018, Washington impose des sanctions à la Chine en raison d'un achat en 2017 de dix avions de chasse - chasseurs russes Soukhoï-35 – et des missiles sol-air S-400 en 2018 à Moscou, en vertu d'une loi qui sanctionne la Russie pour son ingérence dans les élections présidentielles américaines de 2016 : la loi américaine dite *CAATSA Countering America's Adversaries Through Sanctions Act*. Cette première touche l'agence *Equipment Development Department* (EDD) du ministère chinois de la Défense et son directeur, Li Shangfu pour leur transaction avec la société russe Rosoboronexport. Cette mesure

¹. BAUER, Anne. « Airbus dans le brouillard judiciaire », *Les Échos*, le 24 octobre 2017

². BROSSE de la, Julie. « Le racket géant des amendes économiques infligées par les États-Unis, *L'Expansion-L'Express*, le 10 novembre 2016, op. cit.

s'inscrit dans la politique d'endigement économique de la Chine menée par l'administration Trump.

L'une des conséquences de cette mésaventure juridique pour l'entreprise Airbus est le changement de son équipe dirigeante. Ainsi, le directeur de stratégie (Marwan Lahoud), le directeur commercial (John Leahy), le PDG (Fabrice Brégier) ont été remplacés. Tom Enders avait été l'une des premières victimes de l'enquête financière qui a aussi provoqué le départ du directeur financier d'Airbus (Harald Wilhelm). L'entreprise fait preuve ici de *compliance*, et se conforme aux nouvelles normes qu'elle doit mettre en pratique.

Le choix de déployer une stratégie de sécurité économique amènerait à bien définir les intérêts et priorités nationales et européennes, un préalable à une stratégie de sécurité économique visant à réagir face à l'inacceptable, au bénéfice des entreprises, des territoires et des emplois.

Le cas Areva

L'affaire de l'entreprise Areva se joue en deux temps. En 2007, elle rachète la firme canadienne UraMin pour un montant qui semble surévalué, ce qui attire l'attention du FBI en 2016, car la transaction a été libellée en dollars et certains acteurs sont américains. Cette firme achetée 35 millions d'euros par ses précédents propriétaires a été vendue 1.8 milliard à Areva. Les gisements d'uranium sont très loin d'avoir tenu leurs promesses, et les sommes en jeu ont causé d'insolubles difficultés financières à la firme française. La justice américaine est prête à utiliser le FCPA.

En juillet 2018, les autorités américaines font savoir qu'elles s'intéressent à l'entreprise Areva pour une affaire de corruption datant de 2010. Un enquêteur privé signale au FBI qu'une affaire de corruption avec le parti démocrate se cacherait peut-être derrière le rachat de la *start up* américaine de l'énergie solaire, Ausra dont un dirigeant affirme l'avoir vendue pour 275 millions de dollars à Areva quand celle-ci avance le chiffre de 243 millions. La justice soupçonne que cet achat a en fait pour but de rétribuer ses actionnaires, membres hauts placés du parti démocrate. L'entreprise française ayant des difficultés de trésorerie (héritées du rachat d'UraMin), l'État français (principal actionnaire d'Areva) devrait payer l'amende correspondant au remboursement de toutes les sommes versées par l'État fédéral américain, or le montant envisagé de l'amende serait de 24 milliards d'euros « *équivalent d'un tiers des recettes de l'impôt sur le revenu* »¹.

Au-delà des choix stratégiques du patron d'Areva – Anne Lauvergeon – et des pratiques douteuses de l'entreprise, on ne peut qu'être décontenancé par l'ampleur des sanctions financières envisagées par la justice américaine. Elles pourraient tout simplement provoquer la disparition d'une entreprise majeure au niveau mondial dans le domaine du nucléaire, activité hautement sensible. Est-ce le but recherché par les autorités américaines ? On est en droit de se poser la question. À cet égard, cette affaire illustre de nouveau la guerre économique qui se

¹. GADAULT, Thierry. « Affaire Areva : la monstrueuse amende qui menace la France », *Capital*, le 27 septembre 2018, <https://www.capital.fr/entreprises-marches/affaire-areva-la-monstrueuse-amende-qui-menace-la-france-1308725>

déroule de part et d'autre de l'Atlantique. La sécurité économique commande, non de couvrir des affaires de corruption ou de malversation (au cœur du cas Areva), mais d'empêcher que la justice d'un pays tiers puisse être à l'origine de la disparition d'entreprises françaises et européennes. La disparition d'Areva ne ferait que renforcer notre dépendance dans un secteur stratégique d'avenir et donc amoindrir notre puissance.

Le cas de Lafarge

L'entreprise Lafarge, cimentier franco-suisse depuis sa fusion avec Holcim, est poursuivie par la justice française. La firme est soupçonnée, par le biais de sa filiale syrienne (Lafarge Cement Syria, LCS), d'avoir versé de l'argent à l'État islamique, pour que son site implanté près d'Alep puisse continuer à fonctionner lors de la guerre civile. Lafarge demande au cabinet américain, Baker Mac Kenzie, de produire un rapport d'audit sur la situation en Syrie. Il y alerte Lafarge sur les risques judiciaires que l'entreprise encourt aux États-Unis : « *La filiale syrienne de Lafarge a ouvert des comptes libellés en dollars américains auprès des banques suivantes : Audi Bank Syria, Audi Bank Lebanon et Al-Baraka Bank en Syrie.... Ces comptes servaient à effectuer et à recevoir de nombreux paiements en dollars américains, dont le versement de commissions.... Ces paiements correspondent à des transferts probablement traités par une institution financière américaine et sont potentiellement soumis aux sanctions américaines.* »¹

L'entreprise est poursuivie par la justice française pour les faits qui lui sont reprochés : soupçons de corruption et de financement d'activités terroristes. Les mêmes faits pourraient permettre à la justice américaine d'entrer en jeu et d'exiger, là aussi, de très lourdes sanctions alors qu'elle n'est en fait concernée en rien par cette affaire.

Il ne s'agit en aucun cas de légitimer la conduite de Lafarge-Holcim dans cette affaire. Le jugement et les éventuelles sanctions sont à prendre en France et en Europe, mais pas aux États-Unis. La sécurité économique n'est pas un moyen pour des entreprises fautives à obtenir l'impunité, mais bien au contraire d'assumer nous-mêmes, de manière souveraine, la conduite à tenir. L'exercice de la justice américaine serait dans cette affaire une véritable atteinte à notre souveraineté, d'autant plus que les autorités américaines ne peuvent avancer l'argument du laxisme – voire de la complaisance – des autorités françaises et européennes à l'heure où les différents pays européens se sont dotés de lois qui leur permettent d'agir comme le *UK Bribery Act* britannique ou la loi française Sapin II anti-corruption. On ne peut pas davantage accuser les pays européens de complaisance envers le terrorisme alors qu'ils en sont les victimes et qu'ils le combattent.

La sécurité économique est un moyen d'assumer notre souveraineté géopolitique et de protéger notre indépendance face à une extraterritorialité du droit américain qui les menace. C'est un outil d'affirmation face à Washington, mais aussi face à tout autre acteur qui pourrait vouloir imiter le comportement de la justice américaine. C'est également un moyen de collecter nous-mêmes les amendes – et donc d'éviter de nous appauvrir au profit de Washington – et

¹. COLLOMBAT, Benoît. « La guerre économique : comment les États-Unis font la loi », *France culture*, op.cit.

d'éviter un trop fort affaiblissement des entreprises françaises et européennes dont profitent leurs concurrents dans le cadre de la mondialisation.

Les Européens, principales victimes des nouvelles tensions entre États-Unis et Iran

L'Iran, depuis la révolution islamique de 1979, est l'objet de nombreuses sanctions internationales : la loi d'Amato-Kennedy (votée le 8 août 1996) vise tout investissement supérieur à 20 millions de dollars, que l'entreprise soit américaine ou non. Or, depuis 2013 l'administration américaine s'est opposée à toute nouvelle sanction envers l'Iran, du fait des négociations concernant le nucléaire. Ainsi, en échange du gel du programme nucléaire iranien, les sanctions pesant sur le pays sont progressivement levées. Cette politique de la main tendue voulue par Barack Obama a réouvert l'Iran aux investisseurs, notamment européens pour qui cette région du monde était traditionnellement un partenaire économique et commercial. Les séquelles de la guerre Iran-Irak, celles de l'embargo et des multiples sanctions internationales font de l'Iran un pays où les infrastructures sont à reconstruire et les marchés potentiels aussi nombreux que diversifiés ; une aubaine pour les entreprises du monde entier, notamment européennes et françaises. Les Iraniens sont impatients de pouvoir consommer.

L'ouverture de l'Iran aux investisseurs étrangers s'est confirmée en juillet 2015 avec la signature d'un accord-cadre concernant l'Iran, et la volonté de Washington de refaire de l'Iran un pays pivot du Moyen-Orient. De nombreuses entreprises françaises et européennes ont choisi d'investir sur un marché apparemment prometteur, que ce soient de grandes firmes (à l'image de Total) ou des PME.

Encadré 78 La France quatrième partenaire commercial de l'Iran

« La levée des sanctions depuis l'accord sur le nucléaire iranien en juillet 2015 a conduit la France à se positionner comme le quatrième partenaire commercial actuel de Téhéran, derrière l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas. Sa part de marché est encore faible (1% contre 4 % pour l'Allemagne), mais l'activité commerciale entre la France et l'Iran a doublé l'an dernier par rapport à 2016. Selon les derniers chiffres du Trésor, sur les dix premiers mois de 2017, les exportations françaises ont atteint 1.2 milliard d'euros, tandis que les importations se sont établies à 2 milliards d'euros, essentiellement des hydrocarbures.

Les Français prennent notamment position sur les marchés des transports, de la santé de l'aéronautique. Renault a ainsi profité de sa bonne implantation en Iran, qui est devenu le huitième marché du groupe avec 162 000 ventes en 2017 (+49 %). Vinci attend des concessions pour rénover et exploiter les aéroports de Masshad et Ispahan (...) Les pouvoirs publics tentent d'utiliser BPI France pour combler le vide laissé par les banques françaises qui refusent de s'impliquer ¹».

Le marché iranien est bien prometteur, mais il ne concurrence en rien le marché nord-américain pour les entreprises françaises et européennes. Il apparaît impossible de renoncer au marché des États-Unis pour celui de l'Iran, Washington le sait pertinemment et joue de nouveau de sa position asymétrique.

À partir de mai 2018, l'administration américaine décide de renforcer les mesures d'embargo pesant sur l'Iran, menaçant de sanctions – en clair des poursuites judiciaires et la fin

¹. ROBERT, Virginie. « La France est devenue le quatrième partenaire commercial de Téhéran », *Les Échos*, le 10 février 2018

de l'accès au marché des États-Unis – les contrevenants. Les banques sont les premières à réagir, car elles ne peuvent se passer des marchés boursiers du NYSE (New York Stock Exchange) : elles n'accordent que des prêts au compte-goutte avant de cesser de le faire. Il en est de même pour les compagnies d'assurance. Cela paralyse l'activité économique des entreprises comme le confirme Augustin Huyghues Despointes (du cabinet Redbridge) : « *les départements de compliance des banques essaient d'imposer aux entreprises emprunteuses d'apporter la preuve à tout moment, à la demande de la banque, que des procédures de préventions des risques de sanctions sont mises en place* »¹. Une autocensure, comme nous l'avons déjà analysé précédemment. Les autorités américaines utilisent le dollar comme « *l'arme qui tient les entreprises à distance de l'Iran* »². Or les gros contrats nécessitent beaucoup de capitaux, nombre d'entreprises occidentales sont ainsi empêchées de les honorer.

Quelles sont les conséquences ?

Les entreprises françaises et européennes sont contraintes de quitter le marché iranien, y compris après avoir investi de façon conséquente, comme c'est le cas pour le pétrolier français Total qui avait misé sur le projet South Pars II. Pourquoi ? « *Il a toujours été clair que Total ne peut se permettre d'être exposé à des sanctions secondaires américaines* » déclare la firme. Elle possédait 50.1 % des parts du projet et PetroChina 30%, et l'iranien NIOC 19.9 %. L'apport initial est de 2 milliards de dollars pour un projet de 5 milliards au total. Le groupe français est obligé de se désengager de South Pars II au profit de son partenaire chinois... Les sommes déjà investies par Total sont bien évidemment perdues (« seulement » 40 millions de dollars³), comme pour toutes les sociétés contraintes de renoncer au marché iranien... Cet exemple est assez significatif des gagnants et des perdants de l'extraterritorialité du droit américain. Il n'est pas isolé, Air France doit interrompre ses vols entre Paris et Téhéran, comme British Airways entre Londres et Téhéran, les constructeurs de voitures PSA (Peugeot) ou Daimler sont également contraints de quitter le marché iranien. Ces décisions ne sont prises ni à la légère ni de gaieté de cœur, car les menaces ne sont même pas voilées. En effet, le conseiller à la sécurité du président américain, John Bolton déclare « *Nous nous attendons à ce que les gouvernements européens réalisent, comme le font déjà les entreprises européennes, que le choix entre faire des affaires avec l'Iran et faire des affaires avec les États-Unis est simple* ». Les Français et les Européens sont donc tributaires des revirements de Washington. A eux de s'y conformer... Sinon, il y a la possibilité de se passer du dollar et d'utiliser des chambres de compensation qui n'ont aucun lien avec les États-Unis. Il faut pour cela passer par la place financière de Dubaï, la Turquie ou une chambre de compensation en Europe... mais cela entraîne d'importants surcoûts.

Autre conséquence, le retrait des Occidentaux du marché iranien laisse la place à d'autres acteurs, notamment chinois et russes qui dépendent peu des financements américains et ne craignent pas de se voir fermer le marché d'Amérique du Nord.

¹. DRIF, Anne. « Les entreprises françaises sous la pression des banques pour sortir d'Iran », *Les Échos*, le 17 mai 2018

². ROBERT, Virginie. « Le dollar, « l'arme qui tient les entreprises à distance de l'Iran », *Les Échos*, le 20 septembre 2016

³. LE BILLON, Virginie. « Total en passe de renoncer à son projet en Iran », *Les Échos*, le 17 mai 2018.

Ces faits permettent de comprendre la faible autonomie qui est celle des Français et des Européens face à Washington. Cela pourrait entraîner un sursaut pour gagner en souveraineté et se mettre à l'abri des soubresauts de la géopolitique de Washington.

L'analyse de ces différents cas montre la réalité d'une guerre économique qui n'épargne ni les entreprises françaises ou européenne ni les entreprises américaines. Cela invite à rejoindre la conclusion de Bernard Jomard¹ : « *Il est normal que les pays démocratiques se livrent des guerres économiques, c'est pourquoi il est aussi temps de revenir dans notre Europe peu unifiée, à la géoéconomie, c'est-à-dire la pure intelligence économique. On la définira comme la reconnaissance d'un « intérêt de puissance » pour les États, obligeant ces derniers à défendre et à promouvoir leurs intérêts économiques nationaux sur leur territoire ainsi qu'à l'étranger. L'intelligence économique c'est la stratégie militaire appliquée à la géoéconomie, et nous sommes en guerre !* ». La prise de conscience de ces enjeux est lente, mais réelle. L'intelligence et la sécurité économiques sont une nécessité pour pouvoir agir à jeu égal sur le terrain de jeu de la mondialisation. Encore faut-il encore se penser comme une puissance du monde du XXI^{ème} siècle.

1.43 Le droit est une arme d'un nouvel *imperium* américain qui menace la sécurité économique française et européenne

Le droit américain est une arme que Washington n'hésite pas à utiliser à l'encontre de ses alliés géopolitiques mais concurrents commerciaux. Il est l'expression de la domination géopolitique des États-Unis et de la situation de dépendance des autres acteurs.

1.431 Les acteurs économiques européens sont les principales victimes de l'extraterritorialité du droit américain

Le coût financier de l'extraterritorialité du droit américain pèse lourdement sur les entreprises concernées

L'extraterritorialité du droit américain s'exerce d'abord au détriment de firmes européennes et françaises, les cas analysés précédemment le prouvent. Les amendes infligées sont moins lourdes pour les entreprises américaines que pour les autres, comme l'a souligné le rapport parlementaire Lellouche-Berger. Elles relèvent, une fois levé le voile des intentions vertueuses, d'un droit de péage qui va jusqu'à déstabiliser certaines entreprises contraintes de changer d'actionnariat – comme Alcatel - voire jusqu'à être démantelée comme Alstom. Ces amendes concernent avant tout des firmes européennes – et françaises - mais singulièrement peu des firmes de pays émergents, pourtant nouveaux « conquistadores » du XXI^{ème} siècle, dont on peut sérieusement douter du caractère plus vertueux en termes de contournement, d'embargo ou de corruption.

Le coût financier d'une procédure judiciaire et de mise en conformité de l'entreprise ne se limite pas à l'amende que celle-ci doit payer au DoJ, au fisc américain ou au procureur de New York. La mise en conformité – avec le droit américain - de la firme incriminée peut doubler

¹. JOMARD, Bernard. « USA vs Europe, la guerre économique », op. cit.

voire tripler la somme à déboursier pour payer l'amende. Il faut, en effet, avoir recours à des avocats spécialisés dans le droit des affaires américain, des cabinets d'audit souvent anglo-saxons pour ne pas dire américains dont le coût est prohibitif. Le choix est mince, car la liste des cabinets accrédités est fournie par le DoJ... Or, il faut avoir conscience que nombre de procédures judiciaires contre des entreprises européennes sont déclenchées à la suite d'une dénonciation provenant d'un de ces cabinets d'audit... qui a par ailleurs obligation de livrer à la justice américaine toutes les informations détenues concernant une firme qui fait l'objet d'une enquête de la part des autorités judiciaires américaines... Si l'on réfléchit sous l'éclairage de la sécurité économique et géopolitique, on peut alors estimer qu'il n'est pas de l'intérêt national d'avoir recours à des cabinets d'audit américains.

Au coût financier s'ajoutent les conséquences géopolitiques de l'extraterritorialité du droit américain

Ces mesures s'accompagnent d'une modification des réseaux commerciaux. Ainsi, Hervé Juvin cite des dirigeants affirmant que la Banque BNP Paribas ne peut décentement plus opérer avec ses « *réseaux traditionnels, car ceux-ci fonctionnaient selon des modèles anciens de commissions, de rétro-commissions (...) d'où une mise totale en sommeil de notre réseau au Proche et au Moyen-Orient, notre réseau africain, et une partie même de notre réseau chinois, ce qui aboutit à une paralysie des affaires* ». On ne peut bien sûr pas légitimer des pratiques de corruption, mais force est de constater que la procédure judiciaire aboutit à une attrition des activités des firmes auxquelles elles s'appliquent, en plus des amendes ... La sanction est très lourde au regard des fautes reprochées. En outre les banques, craignant de nouvelles sanctions, sont désormais rétives à prêter de l'argent aux entreprises qui ont des projets de développement vers l'Iran, la Russie ou toute autre région qui pourrait susciter l'ire des autorités américaines. C'est ainsi que des PME françaises, notamment dans le secteur agroalimentaire, voient leur développement vers le monde russe entravé... d'autres en profitent puisque la place est laissée vacante.

Ces faits tendent à prouver que les acteurs économiques et politiques européens sont davantage considérés outre-Atlantique comme des concurrents qu'il faut affaiblir que comme des partenaires avec lesquels il est intéressant de travailler. L'extraterritorialité du droit américain s'apparente, sans nul doute possible, à une machine de guerre économique. Didier Danet¹ estime à ce propos que la « *judiciarisation de la vie des affaires* » est une menace pour ceux qui ne s'y sont pas préparés, mais un avantage concurrentiel pour les acteurs économiques qui l'ont intégrée dans leur pensée stratégique, qui doit désormais prendre, au regard du nouveau contexte dans lequel ils évoluent, une dimension de « *stratégie judiciaire* ».

Cette extraterritorialité du droit américain cache une forme d'espionnage économique

À l'amende infligée par les autorités américaines, à la mise en conformité très onéreuse, s'ajoute le poids d'un ou de plusieurs moniteurs à la charge de l'entreprise jugée fautive (ce qu'elle a reconnu en plaçant coupable). Hervé Juvin assène « *il faut bien le dire : un moniteur*

¹. DANET, Didier. Sécurité économique et intelligence juridique : le rôle des stratégies judiciaires. *Revue internationale d'intelligence économique*, 2010/2 vol 2, p.277.

est un espion américain, chargé de piller les secrets techniques, commerciaux, managériaux, français »¹. Le « *plaider coupable* » ne se limite pas à un coût financier. La dimension de ce qui relève de l'espionnage économique ne doit pas être mésestimée.

On trouve dans une note de la DGSI du 12 avril 2018, révélée par *le Figaro*, l'affirmation suivante « *l'extraterritorialité se traduit par une grande variété de lois et de mécanismes juridiques conférant aux autorités américaines la capacité de soumettre des entreprises étrangères à leurs standards, mais également de capter leurs savoir-faire, d'entraver les efforts de développement des concurrents des entreprises étatsuniennes, de contrôler ou de surveiller des sociétés étrangères gênantes ou convoitées, et ce faisant, de générer des revenus financiers importants* »². Les services de renseignement français alertent donc les autorités sur ces pratiques de guerre économique qui relèvent de l'espionnage économique. Il est une réalité que l'on ne peut nier.

Cette même note dénonce la procédure *Discovery* appartenant à « *des stratégies judiciaires destinées à forcer leurs concurrents à divulguer des informations sensibles. Pour éviter de devoir verser de lourdes compensations financières ou de se voir refuser l'accès au marché de la première économie mondiale, celles-ci n'ont d'autres choix que de se mettre en conformité* ». La perspective de perdre toute possibilité d'accéder au marché américain pousse l'entreprise à accepter l'inacceptable, notamment de communiquer « *la liste des sites de production et ses implantations commerciales, les spécifications techniques liées aux produits et à leurs processus de fabrication, le matériel utilisé, les brevets détenus et le bilan de son activité commerciale* ». L'extraterritorialité du droit contraint ainsi les entreprises à livrer la cartographie de l'ensemble de leurs activités, voire même leurs secrets de fabrication. Ainsi le français, Soitec (leader de la fourniture de plaque de silicium) est accusé par son concurrent américain *MEMC Electronic Materials* de contrefaçon dans la fabrication de plaques SOI. C'est la troisième fois, depuis 2003, que Soitec fait face à une menace visant ses brevets de la part de concurrents américains. Autre cas emblématique, celui d'Airbus. Cette firme européenne cherche à ne pas tomber sous le coup de la loi américaine et, comme l'affirme la note de la DGSI, « *Airbus fait actuellement l'objet d'audits de conformité en matière de lutte contre la corruption. C'est dans ce cadre qu'interviennent en son sein des cabinets d'avocats américains. Ils disposent, depuis 2015, d'un accès privilégié à des données stratégiques du groupe. Des informations de toutes natures saisies auprès des cadres d'Airbus permettent de cartographier tous les intermédiaires et contacts du groupe, ainsi que ses axes de développement à l'international* »³. L'entreprise est ainsi littéralement mise à nu. Ces pratiques relèvent bien de l'espionnage économique : « *Cette procédure constitue, de fait, un outil très efficace de captation d'informations* » souligne le rapport de la DGSI. Les conséquences sont particulièrement dommageables dans un secteur aussi concurrentiel que l'aéronautique. Un secteur, qui fournit toujours beaucoup d'emplois en Europe, et en France en particulier.

¹. JUVIN, Hervé. *L'impérium normatif et juridique américain et le système de financement du Department of justice*. Extraterritorialité du droit américain, Colloque de la Fondation Res Publica. Paris, 1^{er} février 2016, op.cit.

². LECLERC, Jean-Marc. « Espionnage : les modes opératoires des États-Unis », *Le Figaro*, le 13 novembre 2018

³. LECLERC, Jean-Marc. « Comment les États-Unis espionnent nos entreprises », *Le Figaro*, le 13 novembre 2018

Une inaction de la part des membres de l'Union européenne ne pourra qu'inciter leurs autres partenaires – s'ils sont en position de le faire – d'agir à l'image de Washington et donc d'imposer leurs règles, l'extraterritorialité de leur droit... leurs moniteurs. Les entreprises françaises et européennes pourront-elles résister à un *imperium* du droit américain, et probablement bientôt chinois (première économie mondiale selon la Banque mondiale), et pourquoi pas ultérieurement indien (le PIB est de l'Inde pour la première fois passé devant le PIB français en 2017) ? Le temps de la réaction est venu...

1.432 Les tergiversations de la géopolitique américaine en Iran se font de nouveau au détriment des Européens et des Français qui en sont les grands perdants

« Les entreprises françaises sont tétanisées étant donné le risque vis-à-vis des Américains alors qu'officiellement l'embargo est levé », constate l'ancienne députée PS Karine Berger¹, rapporteure de la Mission parlementaire sur l'extraterritorialité du droit américain. « La situation est bloquée. ». En novembre 2018, les États-Unis édictent de nouvelles sanctions économiques contre l'Iran concernant le pétrole, les avions, les banques, le transport maritime. Il est donc de plus en plus difficile de commercer avec l'Iran sans tomber sous le coup de la loi américaine. Ainsi, la Bundesbank n'a pas accepté le versement de 300 millions d'euros en provenance de la banque Europäsche-Iranische Handelsbank à un Iranien pour préserver ses liens avec Washington. C'est un exemple concret des répercussions de la politique américaine de sanctions contre Téhéran. Les Européens sont contraints à renoncer à mener des affaires avec l'Iran. Est-ce pour autant acceptable ?

1.5. Les attaques informationnelles se multiplient contre les acteurs économiques

Nous sommes entrés, avec les réseaux sociaux et l'immédiateté de l'information, dans le temps d'une vérité toute relative.

1.51 Une réalité dans le monde des affaires...

Les attaques informationnelles se multiplient et revêtent des formes elles aussi variées.

Les atteintes à la réputation de l'entreprise sont une forme d'attaque informationnelle. Ainsi, la firme française Perrier en a été la victime au début des années 1990 : « En 1990, aux États-Unis Perrier est accusé de vendre des boissons avec du Benzène – alors qu'il vante sa pureté – toutes les bouteilles sont rappelées (160 millions d'unités). Cette information a été donnée par un laboratoire dont les principaux clients sont des firmes américaines, concurrentes de Perrier. L'information a été relayée par la Food Drug and administration. Le groupe est racheté en 1991 par Nestlé, et ne retrouve qu'en 2015 son niveau de vente de 1990. »². Cet exemple rend bien compte de la gravité potentielle d'une atteinte à la réputation.

¹. COLLOMBAT, Benoît. « La guerre économique : comment les États-Unis font la loi », France culture, op.cit.

². DEGANS, Axelle. « La guerre économique à l'ombre de la crise. Le cas français », *Espace politique*, 34/2018-1, mis en ligne le 22 juin 2018, <http://journals.openedition.org/espacepolitique/4698>

Ainsi, l'analyse des attaques dont est victime le groupe français de grande distribution Casino s'avère révélatrice pour saisir les enjeux et mieux comprendre cette réalité. Un bref historique est nécessaire pour comprendre les tenants et aboutissants de la situation. Le groupe français Casino a eu maille à partir à plusieurs reprises maille à partir avec le cabinet américain d'analyse financière Muddy Waters.

Encadré 79 Chronologie des attaques informationnelles récentes contre le groupe Casino

2015 : Muddy Waters dénonce le manque de transparence des comptes et l'accumulation de dettes de casino

2018 : Juillet : Les actions Casino baissent à l'annonce de la baisse de la dette de la maison-mère

 Août : Muddy Waters multiplie les attaques (8) et dénonce un manque de transparence des comptes de Casino le 31 août

Il ne faut pourtant pas y voir le simple jeu de la finance au sein de la sphère boursière, Gaëlle Landru¹ fait remarquer que Casino « *semble être devenu l'une des cibles favorites de traders spécialisés dans la vente à découvert* » et remarque qu'en 2015 « *le cabinet ne s'est intéressé qu'à quatre sociétés parmi lesquelles figurait déjà Casino* »².

Il s'agit d'une vaste stratégie d'attaques informationnelles, qui ne se limite pas au cabinet Muddy Waters, dont le but est de faciliter l'action des spéculateurs en jouant sur de fausses rumeurs qui font plonger le titre en bourse. Gaëlle Landru estime que les actions de ces vendeurs à découvert – ils spéculent sur la baisse des titres cotés en bourse - concernent 30% du capital flottant du groupe Casino. Il s'agit de rumeurs, c'est-à-dire d'informations non fondées qui sapent la cotation boursière du groupe et peuvent avoir de lourdes conséquences sur son activité économique, et donc les emplois.

Quelles en sont les conséquences ?

La guerre informationnelle, pour reprendre une expression d'Alain Juillet, a déjà coûté cher au groupe Casino. À la suite de la première attaque informationnelle du cabinet d'analyse financière Muddy Waters, Casino a été contraint de se séparer de ses actifs en Asie (Vietnam et Thaïlande) ce qui a restauré la confiance des investisseurs. À la suite du *tweet* publié par le même cabinet le 31 août 2018, le titre de Casino a perdu plus de 10% en bourse.

Ces attaques informationnelles, qui tiennent des « *fake news* », compromettent la bonne santé des entreprises. Elles peuvent être contrées par des communiqués dans la presse spécialisée ou le recours à des cabinets d'influence qui développeront, à leur tour, des stratégies d'intelligence économique défensives et offensives au bénéfice de leur client.

Ces attaques informationnelles remettent en question la sécurité économique des entreprises. L'exemple développé ici avec le groupe Casino n'est qu'un cas parmi tant d'autres.

¹. Gaëlle Landru est diplômée de l'École de Guerre Économique

². LANDRU, Gaëlle. « Attaques informationnelles et spéculations : Casino, un groupe français ciblé par les short-sellers américains », Portail de l'IE, le 13 septembre 2018, <https://portail-ie.fr/analysis/1940/attaques-informationnelles-et-speculations-casino-un-groupe-francais-cible-par-les-short-sellers-americains>

Il permet de comprendre l'importance des stratégies d'influence sur la vie des entreprises et montre bien que rien ne doit être pensé dans le cadre national *stricto sensu*.

Pourquoi se préoccuper de ce qui peut apparaître comme des pratiques relevant du capitalisme financier ? Très probablement parce ce qu'elles ont pris de façon récente une tout autre ampleur.

Encadré 80 L'évolution de la guerre informationnelle dans la sphère financière par Infoguerre

« Les manipulations de l'information à vocation spéculative sont connues depuis de nombreuses années. Mais elles étaient jusqu'à présent confinées à un petit cercle d'acteurs qui agissaient dans le monde très clos de la finance internationale. Il en est de même pour les opérations qui visent les entreprises cotées dont la valeur boursière est très faible. Sur des sites dédiés à ce type de cotation, des prédateurs ont pris l'habitude de faire baisser le cours des actions comprises entre 5 euros et moins d'un euro en diffusant des rumeurs sur les résultats des entreprises visées. Ils jouent ainsi sur la variation artificielle du cours pour engranger des gains illicites. La crise des *subprimes* de 2008 est à l'origine de la mutation de certaines pratiques. La remise en cause de la bulle spéculative a incité les acteurs les plus offensifs à diversifier leurs méthodes. Carson Block¹ est un de ces « créatifs ». (...) Il peaufina ensuite sa technique en popularisant la pratique de la vente à découvert, c'est-à-dire en jouant à la baisse l'action d'une entreprise considérée comme fragile ou en situation litigieuse. Une diffusion d'informations ou d'analyses compromettantes est alors orchestrée alors en appui pour légitimer la manœuvre boursière. La SEC américaine ne s'est pas opposée pour l'instant à ce type de démarche qui révèle le potentiel de nuisance de la société de l'information. »²

Le contexte de la guerre économique s'est durci depuis 2008, les entreprises ont constaté une dégradation de leur sécurité économique.

1.52... mais les attaques informationnelles ne sont pas circonscrites à ce seul univers

La scandale Facebook-Cambridge Analytica éveille les consciences concernant le nouveau champ des possibles en matière de manipulation des populations. L'instantanéité rend les informations difficilement vérifiables. Nous sommes à l'ère de la post-vérité, où chaque mensonge affirmé de façon péremptoire vaut vérité. Dans ce monde d'hypercommunication où le flot continu d'information emporte tout, et singulièrement les capacités réflexives, la post-vérité menace les fondements même de la démocratie.

La désinformation, pour ne pas dire la propagande, concurrence l'information, qu'elle soit politique ou économique. L'e-réputation des entreprises est menacée, il est très difficile de contrecarrer les rumeurs, ainsi que cette étude l'a montré précédemment. À l'ère où l'émotion prend le pas sur la raison, tous les excès sont possibles. Les menaces informationnelles ont rarement été aussi fortes.

Certains États semblent s'être spécialisés dans la manipulation de l'information. La Russie, avec *Russia Today* ou *Sputnik*, est même suspectée d'ingérence dans différentes élections. Cela pousse la France à prendre une loi « anti-Fake news », faute de pouvoir créer un ministère de la Vérité.... La géopolitique est bien évidemment la face cachée de ces affaires.

¹. Carson Block est le fondateur du cabinet Muddy Waters.

². « Les manipulations informationnelles dans le monde de la finance », *Infoguerre*, 7 février 2016, <https://infoguerre.fr/2016/02/les-manipulations-informationnelles-dans-le-monde-de-la-finance/>

Le texte de loi concernant les *fake news* condamne la divulgation du secret des affaires, de plus en plus difficile à protéger.

1.6 Les risques concernant le secret des affaires et de l'espionnage économique se sont intensifiés

Le secret des affaires est malmené avec le développement sans précédent de l'espionnage économique. « *L'atteinte au secret des affaires est une autre forme de la guerre économique. En 2005, Valeo est soumise à l'indélicatesse d'une stagiaire chinoise – Li Li – qui copie sur son disque dur des données stratégiques de l'entreprise. En 2007 Michelin découvre qu'un de ses ingénieurs essaie de revendre des informations confidentielles. En 2009, Safran détecte une attaque informatique, l'ANSSI (l'Agence nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) révèle que le cyberespionnage remonte en fait à 2007, la piste remonte à une étudiante chinoise. En 2010, Vallourec subit la même mésaventure.* »¹. Ces pratiques sont une réalité avec laquelle les acteurs économiques doivent composer.

L'espionnage est une réalité de la guerre économique qui n'échappe pas à Paris. L'affaire Huawei, l'équipementier chinois, à Washington interroge les autorités françaises quant à l'innocuité de ces opérateurs dans la sphère de la téléphonie mobile, et plus largement de l'Internet et des objets connectés.

1.7 Les investissements relèvent directement de la sécurité économique

L'argent demeure le nerf de la guerre... après avoir cherché à accueillir le plus d'investissements sur son sol – les IDE ou investissements directs à l'étranger - certains États commencent à s'interroger sur leur innocuité. L'attractivité des territoires aurait-elle une face sombre ?

1.71 Les IDE contribuent à la vitalité de l'économie française

Ces investissements offrent aux entreprises les moyens de pérenniser et de développer leurs activités. Ils contribuent ainsi à la création d'emplois. D'après France Diplomatie, plus de 22 000 firmes étrangères sont implantées et génèrent deux millions d'emplois en France. L'attractivité française repose sur ses nombreux atouts : la qualité des infrastructures et de la formation, le fait d'être une des principales économies moniales et le deuxième marché de consommation communautaire en font partie.

La France est attractive par ses sites de production que par ses centres de recherche. Elle accueille ainsi 45 centres de recherche en 2015, 51 en 2016 et se place, d'après France diplomatie, au sixième rang mondial en 2015 pour le nombre de dépôt de brevets avec des centres d'excellence comme le CNRS.

¹. DEGANS Axelle. « La guerre économique à l'ombre de la crise. Le cas français », *Espace politique*, op.cit.

1.72 ... Mais ils ne doivent pas contribuer au pillage de l'économie française

Une note de la DGSJ datée d'avril 2018 souligne les dangers des prises de participations financières au sein des entreprises, voire même leur rachat par des capitaux étrangers. S'il ne s'agit pas ici de remettre en cause les lois du marché, il faut au moins s'intéresser aux conséquences et se demander s'il ne serait pas opportun d'envisager une régulation dans ce domaine.

Le journaliste Jean-Marc Leclerc cite un préfet : « *dès qu'une société française est en avance, les Américains la ravissent en envoyant au feu leurs puissants fonds d'investissement* »¹. C'est particulièrement vérifié dans le domaine des nouvelles technologies, mais pas seulement. Ainsi la DGSJ rapporte, à ce propos, un exemple éclairant. La société Tornier est une « pépite » française spécialisée sur le créneau de la chirurgie de l'épaule assistée par ordinateur, utilisant la technologie de la fabrication d'épaule en 3D. Cette société était en capacité de « *capter 20% de son marché si le projet se concrétisait* » souligne le rapport de la DGSJ. Elle a été rachetée par son partenaire américain *Wright Medical*. Les Français sont particulièrement compétents dans le domaine médical et les domaines qui lui sont liés ; ceci explique l'intérêt des acteurs américains pour les entreprises françaises dans ces branches d'activité. C'est ce que relève la note de la DGSJ qui évoque un « *intérêt marqué des acteurs économiques pour les sociétés spécialisées dans la gestion des données médicales, conduisant à l'acquisition de plusieurs sociétés françaises spécialisées dans le traitement de ce type d'informations* ». Ainsi la firme Cegedim a été rachetée en 2015 par son homologue américain IMS Health. Cette acquisition lui a permis de devenir « *la seule société au monde disposant d'une base de données aussi exhaustive* », or la donnée vaut de l'or. Il est évident qu'IMS Health détient désormais un atout hors norme. On peut se demander, à cet égard, si elle ne détiendrait pas une situation quasi monopolistique, cas de figure contre lequel les autorités communautaires ont l'habitude de s'opposer, allant jusqu'à l'interdiction de rachat de sociétés par des acteurs européens. Et la DGSJ de conclure que les domaines d'excellence français sont « *particulièrement exposés* » à cette pratique de prédation au cœur de la guerre économique.

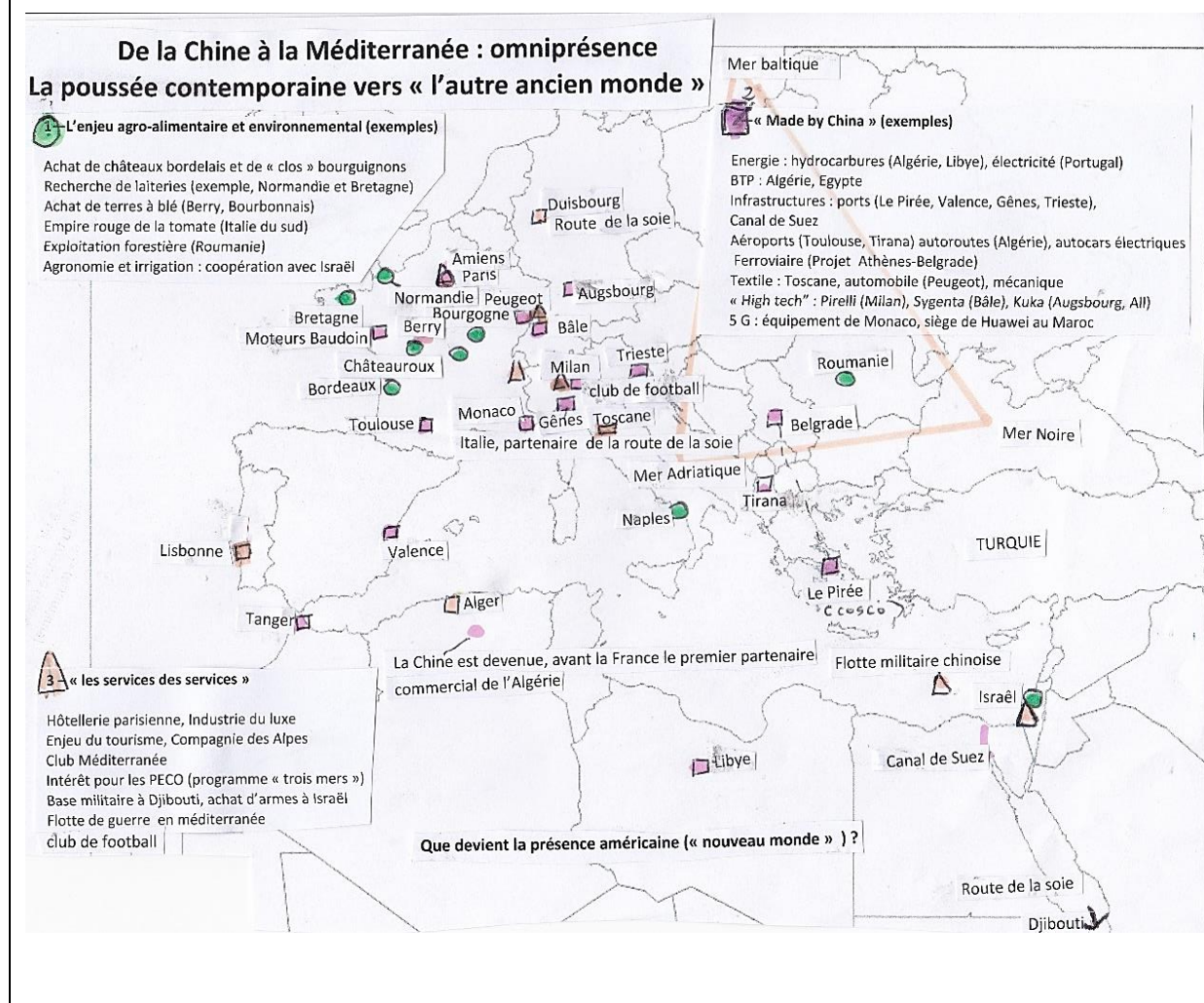
D'autres exemples existent, pas seulement dans les domaines les plus sensibles de l'économie : « *Le rachat des entreprises ne peut être rien d'autre qu'un simple pillage. Ainsi, en 2009 Plysorol est une entreprise basée à Lisieux, n°2 du contreplaqué européen. Ses difficultés attirent l'attention de la firme chinoise Longsheng, intéressée par les concessions d'Okoumé de Plysorol au Gabon. La firme est rachetée en 2009, Longsheng organise sa cessation de paiement et démantèle la société pour en séparer les 600 000 hectares d'okoumé. La firme française n'a bénéficié d'aucun investissement de la part de son repreneur, elle doit cesser son activité et licencier. Le rachat peut aussi avoir des motifs géopolitiques et géoéconomiques. Ainsi, en 2012 la prise de participation américaine (General Motors) dans Peugeot l'oblige à quitter l'Iran...au profit de firmes américaines...* »². Il s'agit bien d'un pillage économique à rebours de toute forme de sécurité économique, la géopolitique n'est jamais très éloignée.

¹. LECLERC, Jean-Marc. « Comment les États-Unis espionnent nos entreprises », *Le Figaro*, le 13 novembre 2018

². DEGANS, Axelle. « La guerre économique à l'ombre de la crise. Le cas français », *Espace politique*, op.cit.

Les exemples de prise de participation significative et de rachat d'entreprises françaises sont nombreux, ils s'égrènent dans la presse économique. Ainsi, la start-up PeopleDoc créée en 2007 (elle numérise la gestion RH) se fait racheter pour 300 millions de dollars par l'américain Ultimate Software, alors que son fondateur, Jonathan Benhamou déclare « nous n'étions pas à vendre, nous cherchions même à lever des fonds »¹. Autre exemple, la firme française de semi-conducteur, Linxens, qui fabrique des composants pour les cartes à puce et emploie 3 000 personnes, est rachetée pour 2.2 milliards d'euros par la firme publique chinoise Tsinghua Unigroup., une firme qui multiplie les acquisitions depuis 2015.

Figure 61 Carte de La Chine à la Méditerranée, Claude Chancel



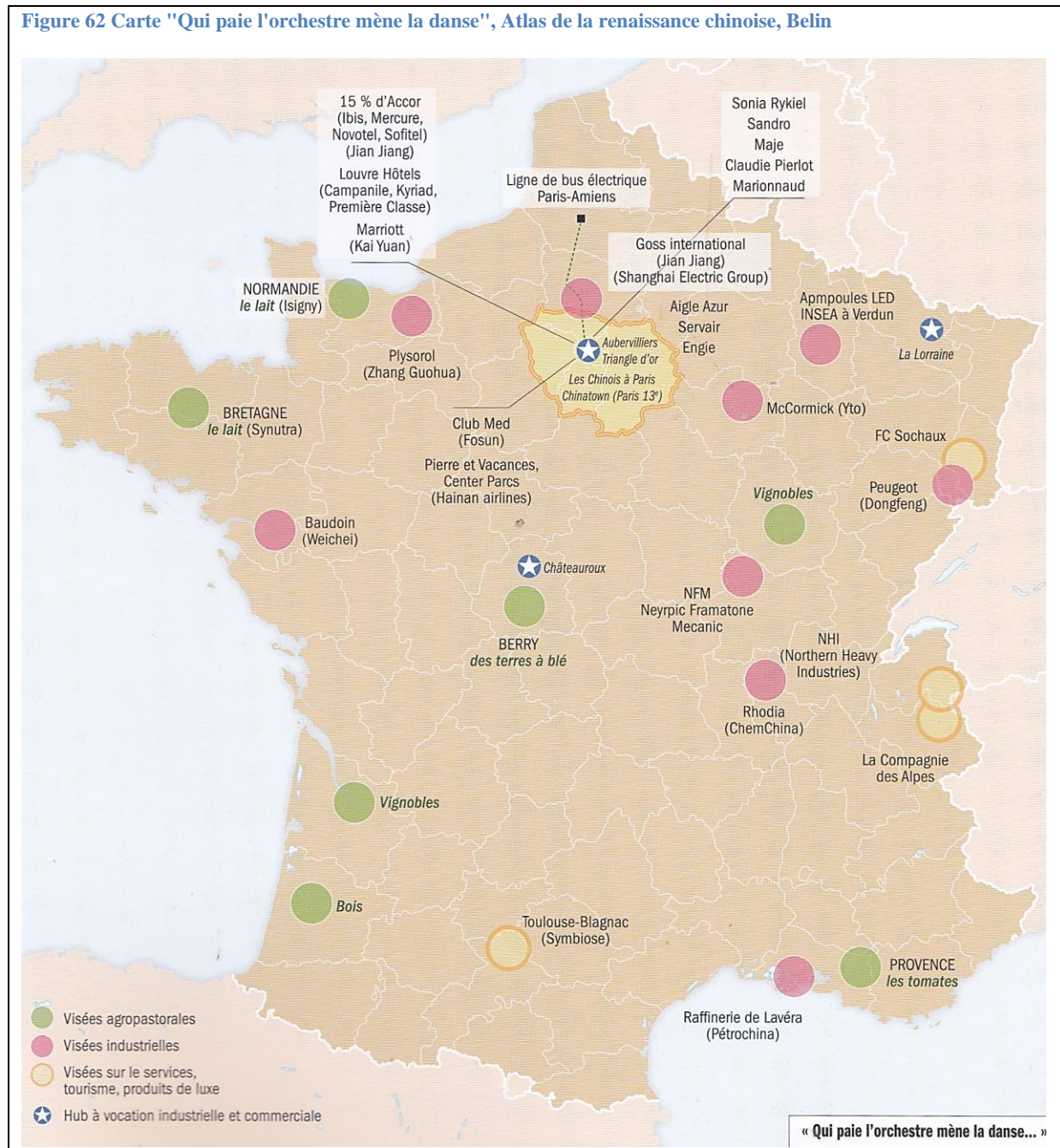
La carte ci-dessus, utilisée avec l'aimable autorisation de Claude Chancel, rend lisible l'importance des investissements chinois en Europe. Leurs difficultés financières ont fait de la Grèce et de l'Italie les portes d'entrée des capitaux chinois, mais ils sont également très présents en Europe balkanique comme en Europe centrale et occidentale. Leur importance en France illustre, de façon optimiste l'attractivité très forte de ce territoire aux multiples atouts, ou de façon moins positive l'ampleur d'une présence chinoise que l'on imagine difficilement sans la

¹. DEKONINK, Basile. « La pépite française PeopleDoc va être rachetée pour 300 millions de dollars », *Les Échos*, le 18 juillet 2018

moindre contrepartie. Cette géopolitique des investissements chinois met en question directement la sécurité économique française.

La carte ci-dessous permet de détailler un peu plus les investissements chinois en France.

Figure 62 Carte "Qui paie l'orchestre mène la danse", Atlas de la renaissance chinoise, Belin



Ces investissements sont assez nombreux et répartis sur l'ensemble du territoire. L'ancienne base de l'OTAN de Châteauroux intéresse d'abord Pékin pour sa piste capable d'accueillir de gros porteurs et d'autre part les acteurs locaux soucieux de dynamiser un tissu économique en grande souffrance. Ils concernent des secteurs économiques très différents, industriels et agricoles. Il s'agit d'acquérir des savoir-faire (exemple dans la filière laitière où il n'existe pas d'expertise chinoise) ou des brevets à moindre frais. Cette carte retranscrit dans

l'espace le rapport de force qui existe en faveur de Pékin, car la réciproque n'est pas vraie en Chine. Ce pays mérite plus qu'il n'y a quelques décennies son nom d'« Empire du Milieu », car se déploie sous nos yeux une politique impériale dont la partie la plus visible est la « nouvelle route de la soie ».

L'argent demeure bien le nerf de la guerre... économique. Les investissements relèvent pleinement d'une sécurité économique à forte dimension géopolitique. La France, pays du colbertisme industriel, est-elle fâchée avec une forme de souveraineté économique ? La carte invite à se poser la question, comme les différents cas d'achat d'entreprise française, souvent des pépites industrielles.

1.8 La sécurité et l'intelligence économiques sont un moyen de s'imposer sur la scène internationale

La dimension géopolitique de la sécurité économique ne devrait plus échapper aux acteurs politiques et économiques. Une stratégie de sécurité économique qui ferait l'économie d'une grille de lecture géopolitique se condamne à la myopie et donc à l'échec. Il faut donc bien saisir l'écheveau géopolitique qui est celui de ce début de XX^{ème} siècle.

1.81 Un environnement mondial qui se durcit

1.811 Les relations commerciales ne relèvent pas forcément du « doux commerce » de Montesquieu

Nous avons vu que les relations économiques et commerciales relèvent aussi de la guerre économique. Si les thèses du « *doux commerce* » et de la « *mondialisation heureuse* » d'Alain Minc ont longtemps prévalu, elles sont aujourd'hui de moins en moins tenables. Nous voyons bien, et c'est très lisible depuis la crise des *subprimes* de 2008, insérés dans des rapports de force qui se durcissent.

Les raisons en sont multiples. Le commerce est un « *levier de puissance* »¹ dans le cadre d'un libéralisme qui s'impose progressivement depuis le début du XIX^{ème} siècle. Il en est d'ailleurs de même avec l'industrie, ce qu'ont très bien compris les Britanniques, Les Français, les Allemands.... Après une phase de conquête des marchés menée par les puissances occidentales, la deuxième moitié des années 1960 est celle de « nouveaux entrants », principalement asiatiques, c'est ensuite le tour des grands émergents – les BRIC's – avec les premières années du XXI^{ème} siècle et les nouvelles générations de pays émergents prennent aussi le relais. C'est le temps d'une forte agressivité commerciale de la part de la Chine ou de la Russie, qui n'hésitent pas à user de leur position de force sur les matières premières et énergétiques ; la politique de puissance de ces pays nous renvoie à la question de la sécurisation de notre approvisionnement en matières premières. Les risques d'affrontement militaires sont à envisager.

¹. HARBULOT, Christian. « Un autre regard sur la mondialisation et l'industrie », *Fondation Prometheus*, mai 2011, p.2, <http://www.fondation-prometheus.org/wsite/publications/newsletter/201105/christian-harbulot-guerre-%C3%A9conomique-et-notion-de-puissance/>.

Ces tensions internationales se déclinent sur de nombreux modes. Les États-Unis ont initié depuis la fin du XX^{ème} siècle une baisse de leurs taux directeurs – pour financer plus aisément leurs déficits – et laisser filer à la baisse le dollar. Nous sommes de nouveau, depuis le début de la décennie 2010, à l’heure de ce que les pays émergents dénoncent comme une « guerre des monnaies » (le premier à le faire est le ministre brésilien des finances). Ils craignent que la remontée des taux directeurs les prive de capitaux extérieurs dont ils sont souvent terriblement dépendants, à l’image du Brésil. Les tensions protectionnistes sont observables depuis 2012 – notamment en Amérique latine – et posent la question de la pérennité des modèles industrialo-exportateurs adoptés notamment en Asie et des stratégies des grandes entreprises ayant adopté une division internationale du processus productif (D. Cohen) qui a conduit à ce que Suzanne Berger a nommé un « monde de Lego ». L’une des conséquences du libre-échange est qu’il accroît « la dépendance à l’ouverture »¹. Celle-ci a longtemps été perçue comme positive – l’interdépendance étant présentée par les libéraux comme un jeu gagnant-gagnant et un facteur de paix – mais aujourd’hui elle est davantage analysée comme une forme de contrainte extérieure. Nous avons aussi sous les yeux une « guerre des bourses », une hyper-concurrence entre les grandes places de la planète financière, qui s’adosse à une compétition entre les différentes formes de législation financière pour attirer toujours plus de capitaux...

Les yeux se décillent. Ainsi, le journal *Les Échos*, qui ne peut être suspecté d’être antilibéral, publie un étonnant article intitulé « Comment la Chine a dupé les Américains et Européens à l’OMC »². L’auteur, grand reporter au service enquête, exprime de façon intelligible ce que beaucoup osaient à peine formuler : « le réveil est douloureux ». Nous sortons péniblement de notre rêve chinois : le marché du siècle (de main d’œuvre puis de consommateurs), une démocratie politique qui s’installe dans le sillage de l’adoption du libéralisme, bref une extension du modèle capitaliste occidental incluant une participation aux organisations de la gouvernance mondiale (ONU, OMC, G20...) qui aurait dû « policer » les mœurs (au sens où Norbert Elias l’entend) et les orienter vers ce que Claude Revel nomme le modèle « libéralo-moralisateur », aussi bien au niveau politique qu’économique... « *Les Occidentaux paient aujourd’hui leur naïveté face aux réalités du monde chinois* » constate amèrement Richard Hiault. Cet article est révélateur de la récente prise de conscience d’une réalité que l’on ne voulait pas voir, mais qui s’impose progressivement. Vivons-nous la fin du « moment néolibéral » prédominant depuis les années 1980 ? Le commerce n’est pas forcément un jeu à somme nulle. Les excédents des uns sont les déficits des autres.

... Nous sommes bien éloignés d’une concurrence loyale entre partenaires de bon aloi. La géopolitique, le rapport de force entre puissances, est notre environnement actuel.

1.812 Un retour à la politique de puissance

Il faut revenir à la définition par Zbigniew Brzezinski des principaux impératifs stratégiques que les États-Unis doivent suivre en Eurasie, le « heartland » du britannique Halford J. Mackinder : « éviter la collusion entre vassaux et les maintenir dans un état de

¹. MATELLY, Sylvie. « Évolution des rapports de forces dans un monde global : rôle et enjeux du commerce et du libre-échange », *La Revue internationale et stratégique*, n°108, hiver 2017, Armand Colin, p.51.

². HIAULT, Richard. « Comment la Chine a dupé Américains et Européens à l’OMC », *Les Échos*, 9 juillet 2018

dépendance que justifie leur sécurité ; cultiver la docilité des sujets protégés ; empêcher les barbares de former des alliances défensives ». Diviser pour mieux régner, affaiblir économiquement ses partenaires-concurrents pour conserver la prééminence aussi bien dans les relations internationales que dans les rapports géoéconomiques. Ce retour à la politique de puissance n'est ni univoque, ni l'apanage d'un seul État, mais par contre il est de plus en plus décomplexé. Il est d'abord le fait des pays qui aspirent à la puissance ; en premier lieu, les pays émergents. Après un « siècle de la honte » qui s'est ouvert dans les années 1840, la Chine aspire à redevenir l'Empire du Milieu... du monde. Elle s'est certes convertie au capitalisme, mais a conservé ses usages hérités du communisme : un capitalisme d'État, des règles qui ne sont pas celles de la mondialisation libérale diffusée à partir d'un épicode occidental, un État très autoritaire... et une armée pléthorique, outil indispensable pour la politique de puissance assumée et qui se traduit au niveau économique par le « *going out* » de ses entreprises et la « nouvelle route de la soie ». Bref, le terrain de jeu est le même pour tous – le monde – mais les modalités sont bien différentes. Il était d'ailleurs tout à fait remarquable que le leader chinois, Xi Jinping, fasse l'apologie du libre-échange lors du forum de Davos en janvier 2017... alors que son pays reste protectionniste, impose des co-entreprises pour toute implantation d'entreprise étrangère sur son territoire, fournit sans sourciller d'importants capitaux publics à ses champions nationaux, ou négocie des transferts de technologie pour toute signature de gros contrats... La Chine a ainsi pu engranger de confortables excédents commerciaux qui ne sont pas sans rappeler les pratiques mercantiles d'un autre temps. Elle joue sur une monnaie volontairement sous-évaluée et utilise l'importance de son marché de consommation pour obtenir des contrats aux conditions les plus avantageuses possibles, et son « armée de réserve » pour produire à moindre coût et inonder le marché mondial de produits *made in China* – et entre temps *made by China* –, ce qui explique la grande période de déflation mondiale depuis les années 1990... et l'actuelle situation de surcapacité pour la production d'acier. Elle entre à l'OMC en 2001, mais force est de constater qu'elle en contourne les règles, jusqu'à se trouver en situation de quasi-monopole dans un domaine comme les panneaux photovoltaïques, les producteurs européens n'ayant pu faire face à la concurrence – déloyale – chinoise.

La Chine est porteuse d'un contre-modèle, redoutablement efficace, celui d'un État qui soutient son économie et ses entreprises, engagé, sans le moindre complexe, dans une guerre économique, avec une vision de long terme. Une « leçon chinoise » après une « leçon japonaise » ?

La Russie, résiste, elle aussi, après la période désastreuse de la transition postsoviétique sous le président Eltsine, aux standards diffusés par les organismes internationaux tels le FMI ou la Banque mondiale. Elle a, elle aussi, conservé un capitalisme d'État, des champions nationaux, une certaine maîtrise des investissements sur son territoire. Chine et Russie incarnent un retour d'une politique de puissance, après une éclipse plus ou moins durable, liée à la volonté d'un État, une stratégie établie, et appuyée par une partie importante de la population comme des acteurs économiques.

Le Brésil, quant à lui, goûte une puissance nouvelle ; Hervé Théry le qualifie d'ailleurs de « *puissance émergée* ». Il est de plus en plus présent sur la scène géopolitique et géoéconomique mondiale, ainsi l'actuel directeur de l'OMC, Roberto Azevedo, est pour la

première fois brésilien. Ses grandes entreprises appartiennent, comme les principales firmes chinoises, indiennes ou russes, aux nouveaux « *conquistadores* »¹ qui s'imposent sur les marchés mondiaux : Vale, Embraer, Petrobras, Havaianas...

Ce retour à la politique de puissance est aussi le fait des puissances établies ; États-Unis en tête, et de façon précoce. Ainsi, Christian Harbulot rappelle : « *Entre la fin de la Guerre froide et la guerre en Irak, les États-Unis sont passés d'une politique de maîtrise des technologies de souveraineté à une recherche de suprématie mondiale et durable dans les technologies de l'information* »². Il s'agit bien sûr de conserver une avance technologique (ce que l'Amérique de Clinton refonde avec la révolution des NTIC, nouvelles technologies de l'information et des communications) et d'être en position de définir les standards internationaux, marqueur très sûr de la puissance. L'administration Obama a préféré un « *leading from behind* » plus discret, moins onéreux (financièrement et humainement), et plus acceptable aux yeux du monde – et donc moins contreproductif – que la politique de hard power assumé de son prédécesseur. Il a fait la promotion du *smart power*, non moins efficace. Le président Trump (qui prend le pouvoir en janvier 2017) sort des chemins balisés des relations internationales, tant au niveau géopolitique qu'à celui de la géoéconomie. Ainsi, sa « *réappropriation du protectionnisme pourrait faire penser à un retour aux sources économiques de son pays* »³. Les États-Unis ont été protectionnistes jusqu'à la fin de la Seconde guerre mondiale, c'est-à-dire jusqu'au moment où ils sont sûrs d'être devenus l'économie dominante, pourtant jusqu'aux années 1980 les débats sont vifs entre démocrates et républicains sur les bienfaits du libre-échange et les questions soulevées à propos la souveraineté commerciale des États. Il est symptomatique de constater qu'à l'intérieur du parti démocrate, à l'occasion des élections présidentielles de 2016, Bernie Sanders s'est opposé à Hillary Clinton sur la doctrine commerciale, défendant un retour au protectionnisme, à l'instar du candidat républicain. Ce dernier a été élu par des Américains qui croient moins aux vertus du libre-échange, tendance qui s'observe depuis 2012.

Le libre-échange permet – voire favorise – un dumping multiforme dont les électeurs de Donald Trump s'estiment les victimes. Au-delà d'une simple dénonciation des effets pervers de la mondialisation, on peut y analyser la volonté de reprendre son destin en main grâce à un État davantage interventionniste, aux antipodes de ce que préconisent les néolibéraux. C'est à mettre en parallèle avec l'exercice du pouvoir du président Trump qui renoue plus explicitement avec un discours de puissance, et mène une politique assez décomplexée pour sécuriser le niveau de vie des Américains dont une part n'a plus accès à l'« *American Dream* », ainsi que le montre Lauric Hennenon dans son ouvrage *La fin du rêve américain*. Il met donc en place une politique de sécurité économique qui passe par une politique de puissance.

Cela passe aussi par une évolution du libre-échange qui se fait moins multilatéral et davantage bilatéral. Les États-Unis viennent de dénoncer la signature de l'accord de libre-

¹. DEGANS, Axelle. *Les pays émergents : de nouveaux acteurs. BRIC's : Brésil, Russie, Inde, Chine...Afrique du Sud*, Paris, Ellipses, coll CQFD, p.104.

². HARBULOT, Christian. *La main invisible des puissances*, op. cit. P.113.

³. BOURGEOT, Rémi. « Le protectionnisme, une passion américaine ? », », *La Revue internationale et stratégique*, n°108, hiver 2017, Armand Colin, p.92.

échange multilatéral du Pacifique, alors que les négociations de l'accord transpacifique sont mises entre parenthèses et que l'ALENA est en cours de renégociation. Ils sont un acteur de la régression du multilatéralisme. Ils ne sont pas les seuls à préférer les accords bilatéraux : « *La seule Union européenne est aujourd'hui engagée dans la négociation de vingt-six accords de ce type, la Chine douze et le Japon neuf* »¹. Ainsi, Bruxelles a signé des accords bilatéraux avec le Mexique, la Corée du Sud, le Canada (le CETA) ...

Les États-Unis sont une nation « *pas comme les autres* » (Madeleine Albright), ils disposent de ressources hors normes mais aussi d'une stratégie offensive et décomplexée, y compris envers leurs alliés géopolitiques. Une note de la DGSI d'avril 2018 affirme ainsi : « *Les acteurs américains déploient une stratégie de conquête des marchés à l'export qui se traduit, à l'égard de la France en particulier, par une politique offensive en faveur de leurs intérêts économiques* ». Cette stratégie suppose la définition de cibles clairement définies, et c'est bien ce qu'ont fait les autorités américaines. « *Les secteurs ciblés correspondent à des domaines d'avenir présentés de longue date comme stratégiques par les autorités américaines, dont l'aéronautique, la santé et plus généralement le monde de la recherche* »². Cette capacité américaine n'est pas à la portée des Français ou des Européens... en panne de stratégie, peut-être parce qu'ils se sont privés longtemps de l'éclairage géopolitique des relations économiques.

Il faut bien avoir à l'esprit le caractère global de la démarche américaine et la mise en action de façon coordonnée de tous les acteurs possibles. « *Cette stratégie, qui vise à favoriser les entreprises américaines aux dépens de leurs concurrents étrangers, est déployée par des entités tant publiques que privées – administrations, entreprises, cabinets d'avocats et de conseil, etc. – qui œuvrent de concert et déploient un arsenal de dispositifs et de mesures économiques et juridiques* » affirme la note de la DGSI. Les Américains visent les fleurons économiques français. Il faut bien prendre conscience de la situation globale ; et de l'ensemble de ses implications, pour être capable d'élaborer les réponses adaptées, à partir du moment où les priorités géoéconomiques et géopolitiques ont été préalablement définies. Le patrimoine économique, pour ce qu'il représente en termes de richesses, de savoir-faire et d'emplois, doit être protégé des agressions qui menacent sa pérennité.

1.82 Des priorités à redéfinir

Rien ne sera possible sans un effort de réflexion sur ce qui fait le caractère exceptionnel des Français et des Européens, c'est-à-dire la prise de conscience de ce dont Français et Européens peuvent être fiers et de ce à quoi ils sont attachés. On peut reprendre à cet égard le tableau présent, dans l'introduction. Si les Français en sont encore à se penser comme une entité, une nation, il n'en est pas de même pour l'Europe communautaire. Il est donc difficile d'avoir une pensée stratégique quand on peine à définir clairement son être... Cela ne signifie pas que rien ne puisse évoluer.

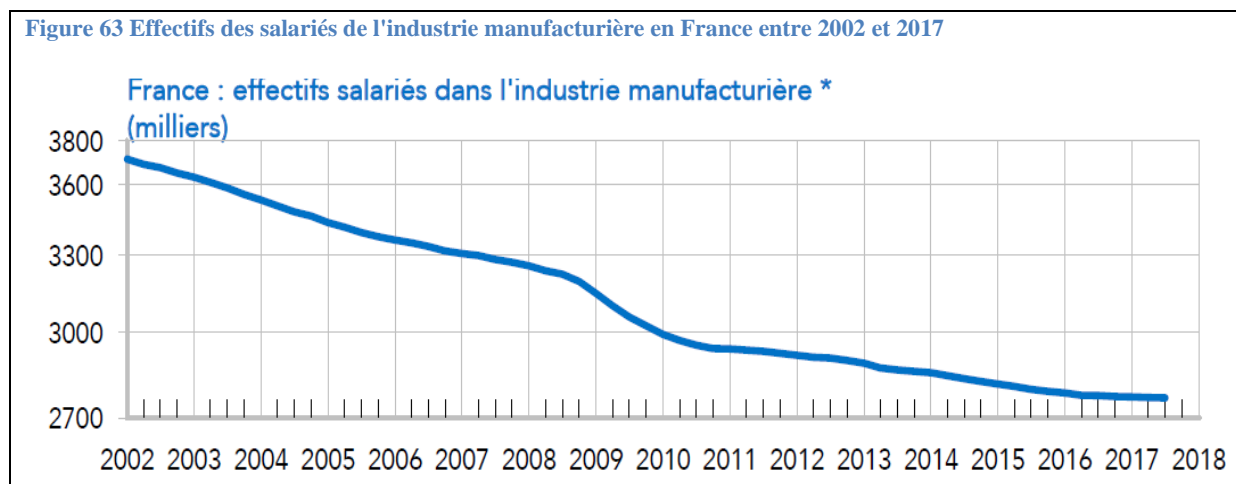
¹. MATELLY, Sylvie. « Évolution des rapports de forces dans un monde global : rôle et enjeux du commerce et du libre-échange », op.cit., p.52.

². LECLERC, Jean-Marc. « Comment les États-Unis espionnent nos entreprises », *Le Figaro*, le 13 novembre 2018

1.821 Quels sont les enjeux au cœur de la mise en place d'une sécurité économique ?

La mise en place d'une véritable politique de sécurité économique obéit à plusieurs objectifs. Il s'agit tout d'abord de préserver notre souveraineté et notre autonomie pour l'avenir, afin de pouvoir faire nos propres choix en fonctions de nos préférences, de notre vision du monde et bien sûr de nos possibilités. La sécurité économique de la France ne peut que s'articuler sur l'échelle européenne, raison pour laquelle il faut être force de proposition pour être en position d'agir et non pas de subir.

Figure 63 Effectifs des salariés de l'industrie manufacturière en France entre 2002 et 2017



Il s'agit de réagir à un constat qui est celui de la désindustrialisation, qui affaiblit la capacité à créer des richesses, donc à fournir des emplois et à maintenir notre niveau de vie. La figure ci-dessus (extraite du tableau de bord mensuel GFI, p.6, d'après des sources INSEE, COE-Rexecode, le 19 février 2018) montre l'érosion très sensible des effectifs salariés employés dans l'industrie manufacturière, presque 100 000 emplois de moins entre 2002 et 2017. Le décrochage s'est accentué au lendemain de la crise née des *subprimes*. C'est un indicateur très sûr de mesure de la désindustrialisation. L'enjeu en termes de sécurité économique paraît évident.

Philippe Varin – président de France Industrie – livre son diagnostic sur l'industrie française : « Sur une longue période nous constatons la poursuite du décrochage par rapport à nos voisins : la part de la France dans les exportations européennes continue de baisser et il existe toujours un écart de trois points de taux de marge entre l'industrie française et l'industrie allemande. L'équipe France joue en dessous de son potentiel ! Le sujet de la compétitivité doit rester une obsession »¹. Il faut être capable de créer suffisamment de richesses : un pays aussi peuplé que la France, avec le niveau de chômage qui est le sien, ne peut pas envisager de se passer de l'industrie, secteur où elle conserve des domaines d'excellence.

Il ne s'agit pas de vouloir la puissance pour elle-même, mais de considérer que la France peut encore apporter au monde, si au préalable elle reste maîtresse d'elle-même, il s'agit de son destin. De même, le modèle européen propose des alternatives au modèle américain, et à ce que l'on peut appeler le « modèle » chinois. Il n'y a pas de véritable volonté de façonner le monde

¹. BAYART, Bertille. « Philippe Varin : La compétitivité doit rester notre obsession », *Le Figaro*, le 17 novembre 2018

– le « *shaping the world* » de Washington-, ni d'imposer ses préférences mais proposer un mode de relations moins conflictuelles, une absence de volonté hégémonique ou impériale – ce qui ne signifie pas pour autant une absence de volonté – il s'agit d'offrir un mode de régulation qui laisse davantage de place au respect de l'homme, de ses libertés. L'Europe doit de nouveau « rentrer » dans l'Histoire, car porteuse d'une culture et de valeurs émancipatrices, dont non seulement elle n'a pas à rougir mais qui sont également porteuses d'avenir. *Non solum sed tantum.*

Pour cela, il lui faut conserver une maîtrise de sa destinée économique, qui est une condition préliminaire et *sine qua non* de possibilité d'action. Sinon, non seulement nous ne serons plus en position de proposer quoi que ce soit au monde, mais nous subirons la loi d'autrui. Dans un monde qui voit la réaffirmation de la puissance des États et de la puissance établies de certaines grandes entreprises, la France et l'Europe, en utilisant leur influence pour établir d'autres types de relations, peuvent être des vigies, voire un phare. Libertés, volonté et influence sont, en fait, d'une grande modernité.

Autrement dit, l'indépendance politique, et géopolitique repose avant tout sur une indépendance économique que seule la sécurité économique peut nous garantir. Il faut renouer avec une croissance économique plus robuste que celle que nous connaissons depuis plusieurs décennies.

Pour rester libre, il faut être capable d'analyser la modernité du monde du XXIème siècle Il faut aussi choisir résolument l'action.

Une évidence s'impose : la sécurité économique est une déclinaison de la sécurité nationale, plusieurs de nos partenaires l'ont compris bien avant nous. Il n'y a pas d'autonomie et de liberté géopolitiques sans indépendance économique. Il n'y a pas de souveraineté et d'indépendance sans une certaine forme de prospérité. La sécurité économique vise à les garantir. Pour cela, il faut impérativement une boussole. L'éveil des consciences s'est opéré, il est nécessaire de passer à la conception doctrinale, préalable important à l'action.

Enfin, de façon plus prosaïque, la sécurité économique est un outil de développement de nos territoires parfois malmenés par la mondialisation (déshindustrialisation, déprise agricole et rurale...), à l'échelle nationale bien sûr, mais aussi régionale et locale.

1.822 Quelles peuvent être les lignes directrices d'une sécurité économique efficace ?

Une sécurité économique efficace ne peut être mise en œuvre que par la puissance publique et par des acteurs économiques privés qui ont une conscience vive des enjeux. L'État doit redevenir ce qu'il a déjà été par le passé, un stratège. On peut reprendre ici la définition qu'en donne Éric Delbecq : « *L'État stratège se définira d'abord par son consentement à la recherche globale, faite d'élaboration d'une véritable stratégie de développement économique, d'influence internationale et de guerre cognitive, et aussi de la construction d'un projet social, appuyée par une véritable ambition éducative – tâche hautement politique -, celle-ci conditionnant le succès tactique de la France dans le combat économique et celui de l'influence*

culturelle, ainsi que l'accomplissement de sa vocation globale »¹. La sécurité économique ne peut que se penser dans un environnement global dans lequel nous serions des acteurs résolus et non des spectateurs.

Il faut pour cela être bien conscients de qui nous sommes et donc nous ne pouvons faire l'économie d'une réflexion sur notre identité. Il est impératif de définir des objectifs clairs et précis et des modalités pour les atteindre (c'est bien la définition de l'État stratège comme à l'époque de l'existence d'un commissariat au plan, en l'occurrence il s'agirait d'une planification indicative, bien entendu). Ces objectifs ne doivent pas être réduits au quantitatif mais évidemment surtout être qualitatifs. Bref, il nous incombe de définir ce vers quoi nous voulons évoluer.

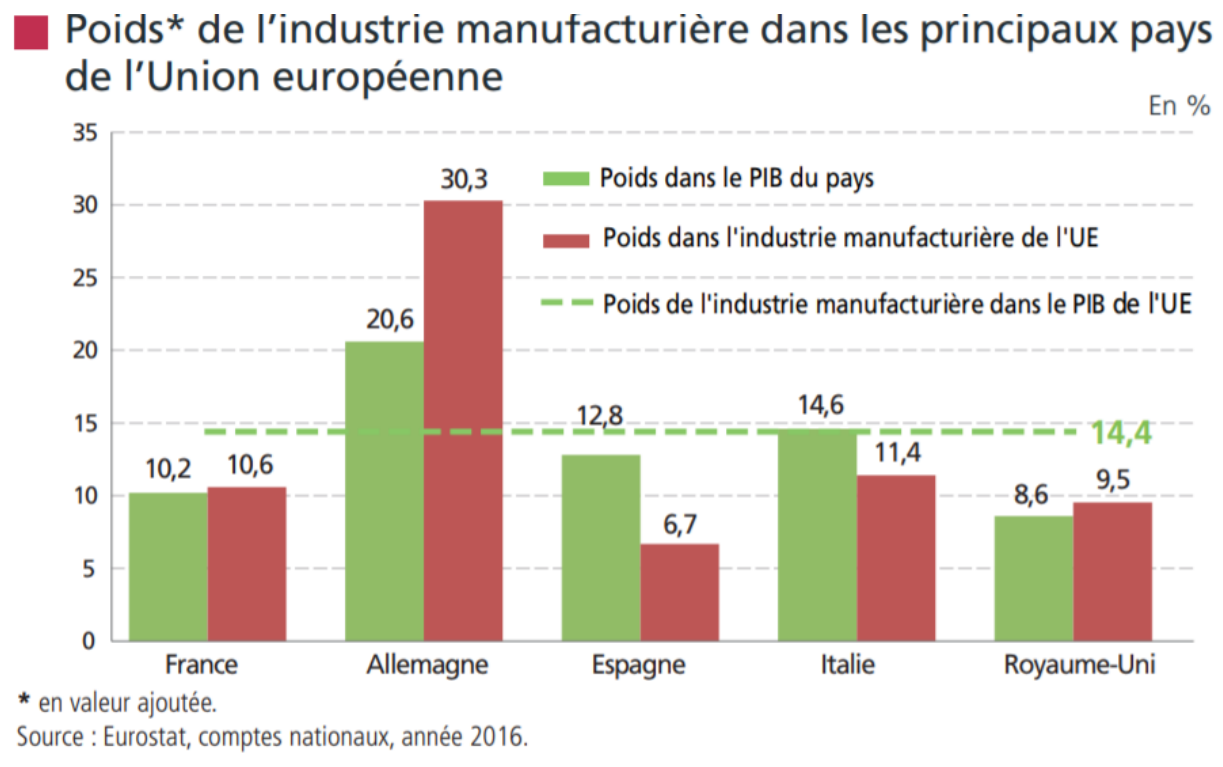
Cela passe par l'éducation, véritable fondement du haut niveau de vie des Français et des Européens, sans laquelle il n'est de puissance innovante. La politique éducative doit être ambitieuse et intégrative, faire une place à la sensibilisation aux problématiques de l'intelligence et de la sécurité économiques, ce qui est trop rarement le cas actuellement.

L'abandon des œillères idéologiques, assez confortables il est vrai, est indispensable pour se confronter à la réalité du monde du XXI^{ème} siècle. Français et Européens disposent pour cela d'armes héritées d'un passé riche. Nous devons réfléchir à la réussite et aux échecs des actions passées, pour en tirer les conséquences et agir de la façon la plus opportune et la plus intelligente qui soit. Il faut user sans complexe et de façon efficace d'une capacité d'influence déjà en grande partie acquise. Il s'agit bien d'une révolution idéologique... mais peut-on réellement en faire l'économie aujourd'hui ?

La sécurité économique passe par des actions pour non seulement conjurer la désindustrialisation qui affecte le continent européen et la France en particulier, mais aussi relancer la production de biens matériels, ce qui consolidera le tissu économique et pourra – *a minima* - lutter contre le déficit commercial qui creuse les déficits et obère toujours plus l'avenir, afin de recréer des emplois dans un contexte où le chômage est une dure réalité. Il faut donc renouer avec une politique industrielle proactive, pratique, une pratique qui relève bien d'un État stratège, indispensable dans un contexte de renforcement de la guerre économique.

¹. DELBECQUE, Éric, *L'Europe puissance ou le rêve français...*, op.cit., p.189.

Figure 64 Poids de l'industrie manufacturière au sein des grands pays de l'Union européenne



La figure ci-dessus, d'après Les Études économiques de la direction générale des entreprises¹, montre bien l'ampleur de la désindustrialisation de la France. Le poids de l'industrie manufacturière dans la création des richesses nationales y est deux fois à ce qu'il est en Allemagne, grand pays industriel il est vrai, mais il est aussi inférieur en 2016 aux chiffres de l'Italie ou de l'Espagne, pays qui ne passent en général pas à nos yeux comme des pays plus industriels que le nôtre. Le poids de l'industrie manufacturière dans le PIB français est inférieur de façon assez nette à la moyenne communautaire. L'industrie manufacturière française pèse désormais à peine plus de 10% dans l'ensemble du PIB de l'Europe communautaire, ce qui est bien peu au regard de nos anciennes capacités de production.

Les bases industrielles françaises continuent à s'éroder, à l'image de la baisse inquiétante de la production automobile dans l'hexagone qui est passé de 3.66 millions d'unités en 2004 (son apogée) à 2.21 en 2019 avec 1.71 prévus pour 2020, les producteurs français délocalisant vers l'Est (Slovaquie) ou le Sud (Espagne, Maroc). Or l'industrie automobile génère tout un écosystème économique important tant au niveau de la création de richesses que de l'emploi. La France est donc bien un pays plus marqué que ses voisins par la désindustrialisation, ce qu'a très bien démontré François Bost ; une réindustrialisation trouve ici tout son sens et fait partie intégrante d'une doctrine de sécurité économique.

¹. « Chiffres clés de l'industrie manufacturière », Les Études économiques de la direction générale des entreprises, Edition 2017, Ministère de l'Économie et des Finances, <file:///C:/Users/pleia/Downloads/2017-Chiffres-cles-industrie.pdf>

« *La réindustrialisation de la France ne peut être qu'un projet collectif qui implique les entreprises, l'État, les collectivités territoriales. La responsabilité des industriels, c'est d'améliorer la performance collective de l'équipe France. Nous sommes organisés autour de seize filières – transport, agroalimentaire, santé, énergie... – pilotés par des dirigeants légitimes qui avancent sur cinq priorités : la transformation numérique, la définition de projets collectifs de recherche et développement, le développement de compétences dans le cadre fixé par la loi Avenir professionnel, l'accélération du développement des PME et l'international. (...) L'État doit mettre en place les fondations qui permettent la réindustrialisation.* »¹ La réindustrialisation s'affirme comme un objectif de la sécurité économique qui implique la mise en place de dispositifs d'intelligence économique. Cela suppose une politique industrielle ambitieuse, articulée autour d'objectifs clairs et mise en œuvre tant à l'échelle de l'État et des différents échelons administratifs, qu'à celui de l'entreprise.

Cette réindustrialisation, qui doit être un des objectifs de la sécurité économique, ne manquera pas de servir un des enjeux essentiels du XXI^{ème} siècle, celui de la lutte contre le réchauffement climatique. En mettant en place une audacieuse politique d'efficacité énergétique et en accompagnant les entreprises sur ce chemin d'avenir, relocaliser les emplois industriels en France participerait activement à lutter contre le réchauffement climatique pour au moins deux raisons : la production industrielle s'effectuerait dans des conditions plus respectueuses de l'environnement, et cela permettrait une évidente économie dans le secteur du transport maritime, qui contribue au réchauffement climatique et à la pollution des océans. Cette réindustrialisation devrait se doubler d'investissements – d'autant plus envisageables qu'ils concernent un nombre élevé d'acteurs économiques – vers des secteurs et des technologies d'avenir contribuant à la dynamisation des territoires et à la création d'emplois, voire à une rupture technologique favorable à l'environnement et nous amenant vers une économie moins carbonée qu'aujourd'hui. Cette réindustrialisation pourrait être l'occasion de repenser la filière énergétique, en l'orientant vers une production d'énergie moins carbonée, ce qui participerait ainsi activement à la lutte contre le réchauffement climatique.

Un partenariat plus dynamique doit se tisser entre autorités publiques – quelle que soit l'échelle – et entreprises. On comprend, ici, toute l'importance de l'intelligence économique qui repose sur « *une commune « culture du combat » de la compétitivité et de la sécurité économique – composée d'une doctrine, de savoir-faire et de la capacité à conceptualiser et mettre en œuvre des dispositifs opérationnels -, dont le management stratégique des entreprises et de la haute fonction publique doivent faire au plus vite l'apprentissage, afin de remporter des victoires dans cette guerre économique qui oppose les nations* »², pour reprendre ici la définition très intéressante qu'en donne Éric Delbecq. L'une des pistes à suivre pour la sécurité économique est la formation et la sensibilisation des décideurs – économiques et politiques -, en particulier dans les arcanes les plus élevées du pouvoir, pour mettre en pratique une vraie politique d'intelligence et de sécurité économiques. Il n'est pas sûr que nous ayons

¹. BAYART Bertille, « Philippe Varin : La compétitivité doit rester notre obsession », op. cit.

². DELBECQUE, Éric, *L'Europe puissance ou le rêve français...*, op.cit., p. 198.

réellement le choix en la matière, car intelligence et sécurité économiques nous offrent une nouvelle « intelligence du monde », une grille de lecture géopolitique et géoéconomique.

Les lignes à suivre, pour mettre en œuvre une sécurité économique efficace, sont ni simples ni univoques, mais bien au contraire multiples et variées, à l'image des différents champs de bataille de la guerre économique. On peut adhérer à l'énumération que propose Éric Delbecq : « *approche opérationnelle des marchés, guerre de l'information, stratégie d'influence, interaction dynamique des acteurs, management offensif de la connaissance, stratégies de conquête des marchés, management des crises, maîtrise de la rhétorique, mouvements offensifs, évaluation et gestion des risques informationnels ou prospective stratégique...* »¹. La liste est bien sûr non exhaustive, et les risques cyber, ceux liés aux réseaux sociaux, l'importance de la maîtrise des nouvelles technologies, pour ne citer qu'eux, y appartiennent de plein droit. Il faut cultiver la faculté d'adaptabilité à un environnement constamment en mouvement, comme le prouve, par exemple, les évolutions récentes de la politique de Washington auxquelles décideurs politiques et économiques en France et en Europe doivent s'adapter.

Conclusion du chapitre 1

L'adoption d'une stratégie de sécurité économique ambitieuse devrait s'imposer pour faire face à la recrudescence des risques, et à la fragilisation croissante de l'économie française qui en résulte. Alors que les relations internationales laissent de plus en plus de place au droit du plus fort – la réunion du G7 à Biarritz fin août 2019 abonde ce constat – au mépris des intérêts économiques et géopolitiques de pays comme la France, alors que les risques cyber sont une menace nouvelle, croissante et polymorphe, quasi existentielle, la raison doit l'emporter sur l'émotion, les yeux doivent se déciller, les consciences accepter une réalité trop longtemps occultée ou niée.

Le temps de l'action est là.

¹. DELBECQUE, Éric, *L'Europe puissance ou le rêve français...*, op.cit., p.201.

Chapitre 2 : La mise en œuvre de la sécurité économique

« Celui qui déplace une montagne commence par enlever de petites pierres »

Confucius

Introduction au chapitre 2

Le périmètre de la sécurité économique est désormais bien défini, et cette étude tente d'en apprécier la complexité et donc l'immensité du champ des possibles de l'action. La mise en œuvre rigoureuse d'une stratégie de sécurité économique nécessite une vision d'ensemble qu'a présentée jusqu'ici ce travail. Le champ de bataille de la sécurité économique est aussi vaste qu'embrouillé. Seule une certaine hauteur de vue permet d'en apprécier l'entremêlement, de distinguer les différents fils de trame et de chaîne pour mieux les démêler. Il faut un plan d'action concerté, et donc une prise de décision assez centralisée même si elle se décline ensuite de multiples façons.

La prégnance de la sphère numérique explique l'urgence de l'action. La mise en œuvre de la sécurité numérique est effective et prend tout son sens dans le domaine du droit dont on a pu apprécier précédemment le caractère novateur, incisif et pour tout dire la grande efficacité. Elle l'est aussi au niveau de la guerre informationnelle et des investissements dont les implications peuvent ne pas toujours être celles imaginées de prime abord.

Il existe donc une multitude d'actions, reste à considérer si elles prennent un sens dans un vaste schéma d'ensemble.

2.1 Quelles sont les réponses apportées aux cyberattaques ?

La montée en puissance du risque cyber a imposé une réaction forte et rapide de la part des autorités politiques comme au niveau des entreprises. Les risques ne sont pas les mêmes pour tous, les capacités de réaction sont très diverses.

2.11 Les réponses apportées par les acteurs publics

Les acteurs publics ont un rôle essentiel à jouer, celui de chef d'orchestre de la réaction face aux risques cyber, ils peuvent coordonner les actions et leur donner un sens collectif organisé au sein d'une partition

2.111 Les premières réponses étatiques suggérées par les livres Blancs de la Défense

Déjà dans le Livre Blanc de la Défense de 1994, « *les services informatiques avaient été identifiés comme jouant un rôle fondamental dans l'économie française* » remarque Christophe Berger dans son article « lutte et menaces dans le cyberspace »¹. Il s'agissait alors de

¹. BERGER, Christophe et alii, « Lutte et menaces dans le cyberspace », *Défense nationale* n°152, Mai-Juin 2012, p. 46.

« garantir aux agents économiques le maintien de ce [secteur vital] ». La sécurité économique est déjà envisagée dans ce domaine pourtant très nouveau à l'époque.

Le Livre sur la Défense et la sécurité nationale (LBDSN) de 2008 préconise de se doter d'une « capacité de gestion de crise et d'après crise » comme d'une « capacité de lutte » dans le cyberspace, ce qui témoigne de la montée en puissance de ce domaine. Cela se traduit par le renforcement de la coopération au sein de la structure européenne ENISA, mais aussi par la création de l'ANSSI, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.

La Loi de programmation militaire de 2013 (LPM) élabore un cadre pour la sécurité économique, préconisant l'activation des opérateurs de télécommunication, ceux-ci pouvant scanner leurs réseaux pour trouver des traces de cyberattaques. Elle établit aussi une liste, dont la teneur reste secrète, des opérateurs d'importance vitale (OIV) qui relèvent de la sécurité nationale et dont la protection est primordiale, comme les réseaux de distribution d'énergie ou d'eau.

Une nouvelle Loi de programmation militaire a été présentée au Conseil des ministres le 8 février 2018. Elle comprend un volet concernant la cybersécurité et élargit le champ d'action de l'ANSSI. « *La difficulté aujourd'hui c'est de chercher les traces d'attaques dans les flux des opérateurs. Ils transportent l'eau, qu'elle soit potable ou non. Nous sommes en retard sur la détection par rapport à nos alliés, qui voient beaucoup plus d'attaques que nous* »¹ affirme le président de l'ANSSI, Guillaume Poupard, au cours d'une conférence. Ceci explique que désormais les opérateurs de télécommunication doivent donner à l'ANSSI les traces informatiques laissées lors des cyberattaques. L'Arcep doit veiller à ce que les démarches de l'ANSSI soient conformes au respect des libertés. Cette loi de programmation militaire est accompagnée par un Livre Blanc « cyber », une « *Revue stratégique de cyberdéfense* » qui est une première en la matière, car « la cyberprotection de la France devient une priorité stratégique » explique Louis Gautier, le secrétaire général à la défense et à la sécurité nationale.

La montée en puissance du risque cyber y incite bien évidemment. Cette revue cible trois principaux risques : l'espionnage, le sabotage et les dommages liés aux attaques virales. Elle invite aussi à renforcer les « renseignement cyber » : « *Les crises récentes nous ont montré la pertinence du modèle français par rapport au modèle anglo-saxon, qui confie à une même entité la défense informatique et le renseignement offensif. L'ANSSI est confortée dans son rôle de protection des systèmes informatiques, différent des missions confiées aux services de renseignement. C'est une question de principe démocratique mais aussi d'efficacité des moyens spécialisés qui sont déployés* »² affirme Louis Gautier. La France a décidé de développer son action dans le domaine de la sécurité économique, en particulier dans le domaine cyber, en termes de prévention, d'accompagnement mais aussi de riposte.

¹. UNTERSINGER, Martin. « Cybersécurité : le gouvernement veut mettre les télécoms à contribution pour détecter les attaques, *Le Monde*, le 8 février 2018

². UNTERSINGER, Martin. « Cybersécurité : le gouvernement veut mettre les télécoms à contribution pour détecter les attaques, *Le Monde*, le 8 février 2018

2.112 Les réponses étatiques n'ont cessé de se renforcer

L'ANSSI œuvre à l'élaboration d'une vraie doctrine de la défense dans les secteurs informatiques et le cyberspace.

La directive NIS - *Network and Information Security* - adoptée le 6 juillet 2016 par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne est transposée en droit français le 15 février 2018. Elle définit, à côté des OIV, une catégorie d'acteurs à protéger, dans le cadre de la sécurité économique : les opérateurs de services essentiels. Ils sont quelques centaines, notamment dans le secteur de la santé, du social, de l'alimentation, du transport, de la logistique ou de l'industrie. Ils sont indispensables « *au fonctionnement de la société ou de l'économie* », et à ce titre des mesures de sécurité informatiques doivent être mises en œuvre, ils doivent collaborer avec l'ANSSI en lui transmettant des informations sur des attaques de niveau élevé et en lui laissant mener tous les contrôles que cette autorité juge appropriés. Un manquement est puni par une amende pouvant s'élever jusqu'à 100 000 euros, ce qui montre que la sécurité informatique de ces OSE dépasse largement le périmètre de l'entreprise du fait de leur caractère stratégique. La loi définit enfin les fournisseurs de services numériques (plate-forme de vente en ligne, moteurs de recherche ou services informatiques dans le « *cloud* ») qui ne sont pas astreints aux mêmes exigences de sécurité informatique que les OIV ou OSE, mais qui doivent se doter d'un niveau de sécurité « *adapté aux risques existants* », tout comme ils doivent collaborer avec l'ANSSI sous peine de sanction. La recrudescence des attaques informatiques en 2017 invite à mettre en place un niveau de sécurité informatique élevé, au nom de la sécurité économique, car les enjeux sont mieux perçus.

Face à la recrudescence des cyberattaques, les acteurs publics mettent en place des réponses pour préserver le tissu économique des territoires dont ils ont la charge. Ainsi, au printemps 2017, l'État français lance une plateforme : cybermalveillance.gouv.fr pour aider tant les administrations que les particuliers et les entreprises. Il s'agit de les mettre en relation avec des professionnels, des prestataires techniques, qui peuvent leur venir en aide. Cette interaction est assez rare, raison pour laquelle l'État l'encourage. Le délégué interministériel aux industries de sécurité et à la lutte contre les cybermenaces déclare : « *Les victimes des cyberattaques peinent à trouver un interlocuteur et une écoute au sein de l'État. Il nous manquait également un canal pour avoir une vision globale de l'ampleur des cyberattaques* »¹. L'État se saisit donc d'une problématique nouvelle pour les entreprises, parce que ce risque est aussi désormais identifié dans le Livre blanc de la Défense de 2013 et que son occurrence est croissante.

La sécurité informatique, qui relève pleinement de la sécurité économique, est devenue une préoccupation importante des autorités publiques. Ainsi, la France a pris la décision d'élever certaines banques au statut d'« opérateur d'importance vitale » (OIV) pour mieux les protéger en cas de cyberattaque. L'évolution des cyberattaques depuis 2017 valide cette évolution de l'analyse des risques cyber. Ces banques sont tenues – par ce statut – de renforcer leur protection car l'État estime que leur possible paralysie pourrait mettre en danger la sécurité nationale. En outre, l'Autorité française de contrôle des banques et des compagnies d'assurance

¹. TRUJILLO, Elsa. « L'État lance une plateforme pour aider les victimes de cyberattaques », *Le Figaro*, Le 30 mai 2017, <http://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/2017/05/30/32001>

(ACPR) a édité un document qui présente les différents risques informatiques encourus pour aider ces organismes à y faire face. Cette préoccupation existe aussi à l'échelle européenne car la Banque centrale européenne (la BCE) a pris conscience des risques encourus par un puissant réseau bancaire européen très interconnecté. Elle procède à de nombreuses inspections de la sécurité informatique des banques, qui sont tenues depuis 2017 à lui rendre compte des différents incidents auxquels elles ont été confrontées. Elle veille également à l'organisation de « stress tests » et accompagne les banques dans ces exercices.

L'ANSSI délivre des labels de cybersécurité pour sécuriser le monde économique face aux agressions cyber de plus en plus nombreuses. Cette agence s'enorgueillit, à l'occasion de son dixième anniversaire, d'avoir pu former de nombreux acteurs : une centaine d'entre eux a obtenu une certification, 80 des qualifications. Une campagne de communication – pour sensibiliser le monde économique – est organisée à l'occasion de cet anniversaire comme le montre la photographie ci-dessous¹ :

Figure 65 Les fournisseurs certifiés cybersécurité 2019 par l'ANSSI



Ces labels de qualité cyber doivent inspirer confiance aux partenaires des entreprises qui les ont acquis, et donc sécuriser leur activité économique. La photographie ci-dessus montre qu'il s'agit avant tout des grands groupes (Airbus, Enedis, Thales, Samsung...) qui ont bien compris où réside leur intérêt et qui ont les ressources – humaines et financières – suffisantes pour investir en cybersécurité. L'ANSSI doit désormais élargir son spectre d'action aux ETI.

Les enjeux sont d'importance, la prise de conscience est récente mais réelle.

¹. Source de la photographie : <https://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-pour-ses-10-ans-l-anssi-met-l-accent-sur-l-ouverture-et-l-innovation-75527.html>

Encadré 81 Extraits du communiqué de presse des dix ans de l'ANSSI

« L'ANSSI des dix prochaines années s'inscrira au cœur du paysage du numérique et de l'innovation. Plus que jamais, les acteurs publics doivent susciter l'adhésion, fédérer, accompagner les acteurs privés, académiques et citoyens impliqués sur ces enjeux » affirme Guillaume Poupard,

CO-CONSTRUIRE POUR RENFORCER L'EFFICACITÉ COLLECTIVE

L'ANSSI, et l'écosystème cyber en général, ont beaucoup à gagner à renforcer les synergies entre les acteurs régaliens, le monde de la recherche et celui du numérique. Cette démarche d'ouverture et d'innovation est ancrée dans l'ADN de l'ANSSI. Ainsi, l'agence souhaite partager son expertise et certains de ses outils avec des start-up, des entreprises, petites comme grandes, innovantes en cybersécurité.

Publié à l'occasion du Cyber festival, le guide de Bonnes pratiques à l'usage des professionnels en déplacement, élaboré par l'ANSSI et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères illustre cette démarche de co-construction.

En matière de recherche, la création du conseil scientifique, mais également le partenariat renforcé avec Inria, qui verra bientôt le jour, s'inscrivent dans cette logique d'ouverture et de partage. Ces initiatives rapprochent concrètement acteurs régaliens et académiques.

Pour Cédric O, Secrétaire d'État chargé du Numérique, « la transformation numérique de notre société et de notre économie se fera en confiance ou ne se fera pas. C'est pourquoi les acteurs français de la cybersécurité (grands groupes, start-up, monde de la recherche, administrations, ...) doivent s'organiser et rassembler leurs forces pour répondre à ce défi essentiel. En particulier, nous allons réfléchir au projet de création d'un grand campus de la cybersécurité qui réunirait l'ensemble de l'écosystème ».¹

À l'évidence, le rôle de l'ANSSI est appelé à s'étoffer dans l'avenir, tant les problématiques de la cybersécurité montent en puissance. Le partenariat entre acteurs publics et privés ne peut être que fructueux, d'autant que l'expertise de cette agence n'est plus à prouver ; sa renommée est mondiale. Il faut penser la sécurité économique de façon collective pour qu'elle devienne, notamment en matière de cybersécurité, mais pas seulement, un réflexe acquis. Il faut pour cela miser sur la formation et la sensibilisation. Le fait que le Secrétaire d'État chargé du Numérique s'empare de la question de la cybersécurité est porteur d'espoirs, tout comme le sont les termes employés « rassembler nos forces » et « écosystème » qui prouvent qu'il existe une réflexion dans ce domaine.

2.113 La France se prépare à la cyberguerre

La France s'est dotée en 2015, sur la volonté du ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian, d'un nouveau corps d'armée, une « quatrième armée ». Cette décision fait suite à la recrudescence des cyberattaques qui touchent aussi le ministère de la Défense qui a dû faire face à 420 attaques significatives en 2012 et à 780 en 2014. Le ministre envisage une posture offensive car ces attaques menacent la sécurité de l'État dans tous ses aspects.

Encadré 82 La France se dote d'une quatrième armée

« Après l'air, la mer et la terre, c'est donc une véritable quatrième armée qui est en train de naître. Le Pacte "Défense Cyber", lancé en février 2014, prévoit 50 mesures pour muscler la cyberdéfense française, avec des

¹. L'ANSSI célèbre ses dix et affirme ses nouvelles ambitions, <https://www.ssi.gouv.fr/actualite/lanssi-celebres-dix-ans-et-affirme-ses-nouvelles-ambitions/>

moyens importants: la loi de programmation militaire 2014-2019 y consacre plus d'un milliard d'euros, et prévoit le recrutement de plus de 1.000 agents dédiés au cyber dans les états-majors, à la DGA, et dans les services de renseignement.

Une unité projetable d'une centaine de personnes, capable de créer une sorte de bouclier de protection cyber pour les forces conventionnelles sur les théâtres d'opération, est déjà à l'œuvre au Sahel et au Levant, et sera pleinement opérationnelle en 2018. Au sommet de la ligne hiérarchique, c'est le contre-amiral Arnaud Coustillière, officier général cyberdéfense, qui coordonne les efforts cyber des forces françaises. Au-delà des seules armées, c'est tout un écosystème qui est en train de se créer. Jean-Yves Le Drian a signé le 24 septembre la convention de création du pôle d'excellence cyberdéfense en Bretagne. Ce pôle intègre notamment le centre DGA Maîtrise de l'information, à Bruz, près de Rennes, qui est en plein plan d'embauches de 200 profils techniques, mais aussi l'École navale, Saint-Cyr Coëtquidan, l'école des Transmissions et plusieurs universités, grandes écoles (ENSTA Bretagne) et organismes de recherche partenaires. »¹

La France s'est donc dotée d'une armée de 3 000 cyber-combattants et d'un pôle d'excellence en cyberdéfense implanté en Bretagne près de Rennes, qui est déjà un pôle d'excellence en télécommunication.

Figure 66 : La CALID, Centre d'analyse de lutte informatique défensive de l'armée française



Florence Parly, ministre des Armées depuis 2017 annonce au Forum international de cybersécurité (FIC) qui s'est tenu à Lille en janvier 2018 un renforcement de la cyberdéfense française avec un effort budgétaire qui portera le nombre de cybercombattants à 4 000 (cf. **discours en annexe 1**). A l'occasion de ce même forum sont distribués des tracts émis par le Ministère des Armées pour recruter des « combattants numériques » comme le montre **l'annexe 2**.

En juin 2018 a été créé à Clermont-Ferrand Hacka, un centre de formation en cyberdéfense, à l'initiative de l'Institut de la PME (IPME). Cette première promotion d'étudiants est formée à la veille et à l'intelligence économiques, ainsi qu'aux risques liés au cyberspace, y compris à ses aspects juridiques et surtout aux méthodes d'attaque et de défense.

¹. LAMIGEON, Vincent. « Comment la France s'arme pour la cyberguerre » ? Challenges, 24 septembre 2015, https://www.challenges.fr/challenges-soir/comment-la-france-s-arme-pour-la-cyberguerre_63569

« Face à un besoin croissant, Hacka pourrait essaimer rapidement son modèle à Toulouse et Bordeaux car « les sous-traitants de l'aéronautique sont très demandeurs » selon Bernard Tabellion (président-fondateur de l'IPME). *Puis se développer encore davantage à l'avenir* »¹. Cette école va former un personnel bien sensibilisé aux problématiques de la sphère cyber et surtout apte à répondre aux défis qu'elle pose. Il s'agit d'une réponse concrète aux besoins nouveaux et croissants des acteurs économiques mais aussi de l'administration.

Si les réponses aux cyberrisques sont attendues par les acteurs publics, elles ne peuvent exclure le monde de l'entreprise de leur champ d'action.

2.12 Les réponses apportées à l'échelle de l'entreprise

Les entreprises sont les premières à mettre en œuvre des solutions de sécurité économique pour contrer les risques cyber, car elles sont les premières concernées.

2.121 La cybersécurité en entreprise

Les réponses informatiques aux cyberrisques sont complexes, car elles nécessitent des connaissances informatiques de bon niveau, et la maîtrise d'un langage informatique qui reste souvent inaccessible au commun des mortels. Il ne faut pas non plus négliger le coût financier évident de la cybersécurité. Ces arguments ne devraient pas être utilisés pour renoncer à agir au sein des entreprises. Ces dernières peuvent mettre en place des réponses pour les cyberattaques moins sophistiquées, mais pourtant déjà bien gênantes. Il faut pour cela agir en amont.

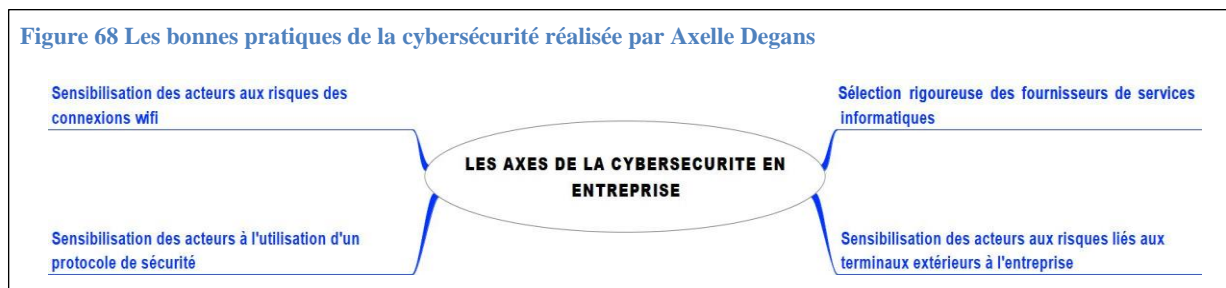
Figure 67 Les pratiques d'amont de la cybersécurité en entreprise réalisée par Axelle Degans



Ces pratiques sont peu onéreuses à mettre en place et ne nécessitent pas de compétences techniques très élaborées, par contre elles invitent à faire un bon diagnostic de ce qui est à protéger au sein de l'entreprise (les données sensibles qui peuvent aller du simple fichier client, sans lequel on ne peut travailler, jusqu'aux brevets déposés), c'est-à-dire à mieux se connaître. Cette faculté doit être aussi appliquée à l'historique des cyberattaques subies par l'entreprise ou l'administration. Il faut ainsi tirer les leçons du passé et éviter de reproduire les mêmes erreurs (ce qui n'empêchera pas d'en faire d'autres) en élaborant ou renforçant (s'il existe déjà des pratiques) les procédures. Ces dernières peuvent être validées auprès d'experts indépendants ou au niveau juridique, ce qui rassurera les partenaires économiques et commerciaux. Cette démarche n'a de sens que si les procédures définies sont appliquées, et si et seulement si les différents acteurs sont sensibilisés à l'importance de cette démarche et acceptent l'adoption de filtres qui visent à protéger l'entreprise ou l'administration au sein de laquelle ils travaillent.

¹. JOLIVET, Sylvie. « Cybersécurité : l'école Hacka va former des hackers éthiques », *Les Échos*, Le 30 octobre 2018.

Figure 68 Les bonnes pratiques de la cybersécurité réalisée par Axelle Degans



Cette figure a été réalisée à partir de l'article de Kys Pagani et Kévin Dumoux¹. Les bonnes pratiques de la cybersécurité peuvent être aisément mises en place. La première d'entre elles est d'héberger ses données informatiques auprès d'un prestataire fiable. Elles seront ainsi sécurisées et éviteront de devenir inaccessibles en cas de cyberattaque. Le choix de l'hébergeur n'est pas anodin, il doit être réfléchi et rigoureux.

Dans le même ordre d'idée, beaucoup d'entreprises ont transféré, pour des raisons financières, leurs services informatiques à des sous-traitants. Cela pose des problèmes à plusieurs niveaux. Le premier, que Pierre Veltz qualifie de « *modèle mercenaire* », soulève la question de la confidentialité et donc de la réelle sécurisation des données. L'externalisation pose à l'évidence le problème de la fidélité. Celui-ci prend une autre acuité quand le contrat liant une entreprise à son sous-traitant arrive à sa fin. La deuxième est aussi structurelle ; ces sous-traitants sont souvent de petites firmes, de taille trop modeste pour investir des sommes conséquentes et nécessaires dans la sécurité informatique. Ces sous-traitants sont alors des cibles de choix pour les cyberattaques. La troisième est plutôt d'ordre géopolitique. Ces sous-traitants qui disposent de serveurs peuvent être localisés dans des pays où les autorités exercent des pressions pour avoir accès aux données. Auront-ils alors les capacités et la volonté d'y résister ? C'est la question que soulève Nicolas Arpagian : « *Cette dimension de la guerre économique ne doit pas être sous-estimée : elle fait partie intégrante de la stratégie de cybersécurité. La recherche d'économies à court terme peut ainsi se révéler finalement un facteur de destruction de richesses à moyen terme* »². Cette politique d'externalisation est probablement à revoir pour mieux sécuriser son patrimoine informationnel. Une réflexion doit aussi être menée sur la localisation de ces serveurs.

Cette remarque n'a bien évidemment pas le même sens pour de grands groupes comme Saint-Gobain ou es ETI.

2.122 Les entreprises commencent à investir le champ de la cyberdéfense

Le domaine de la cybersécurité est florissant, car les cyberattaques de 2017 ont inquiété voire ouvert les yeux de nombreux décideurs économiques. Orange Cyberdéfense est un des principaux acteurs de ce domaine en France. Il vient d'ouvrir, au centre de Lyon, un pôle de cybersécurité industrielle avec pour l'instant une soixantaine d'ingénieurs, mais l'effectif devrait rapidement s'étoffer. « *Leurs missions : audits, installation industrielles, gestion*

¹. PAGANI, K et DUMOUX, K. « Les PME françaises et les cybermenaces », Cercle K2, <https://www.cercle-k2.fr/posts/view/52/les-pme-francaises-et-les-cybermenaces-kevin-dumoux-krys-pagani>

². ARPAGIAN, Nicolas, op. cit. p. 44.

d'incidents et de crise ... est un impératif de R&D » signale Léa Delpont (*Les Échos*, le 29 octobre 2018). Cela témoigne d'une préoccupation accrue des entreprises dans ce domaine.

2.123 Les entreprises doivent prendre en compte l'espionnage économique

L'espionnage économique appartient désormais à l'environnement des entreprises, c'est aujourd'hui un risque à prendre en compte de façon très sérieuse du fait de son coût tant financier qu'humain. En France, l'ANSSI (agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) propose désormais un MOOC pour accompagner les entreprises dans la lutte contre l'espionnage économique. Il s'agit de SecNumacadémie dont les objectifs sont les suivants : « *Ce nouveau support de cours en ligne a pour objectif de sensibiliser les utilisateurs en milieu professionnel à la sécurité du numérique afin qu'ils deviennent acteurs de leur sécurité et de celle de leur entreprise.* ».¹ Il sensibilise, tout particulièrement, aux dangers de la sphère cyber.

La sensibilisation est une œuvre essentielle et de longue haleine. Un partenariat public-privé est ici particulièrement pertinent car toutes les entreprises n'ont les moyens d'offrir des formations onéreuses à leurs salariés

Des solutions commencent à être apportées pour faire face aux risques cyber. Sont-elles pour autant suffisantes ?

2.2 Quelles sont les réponses à apporter dans le domaine juridique pour conforter la sécurité de nos acteurs économiques ?

L'intrusion du droit américain dans les affaires économiques appelle une réaction forte et structurée.

2.21 La tactique de l'esquive.

À l'échelle de l'entreprise, cela se traduit par la création de nouveaux postes pour vérifier la *compliance* et anticiper les éventuels problèmes avec le DoJ américain.

Les entreprises peuvent aussi s'affranchir des lois américaines d'embargo en n'ayant pas, tant que faire se peut, recours au dollar. Disposer de l'euro est à l'évidence une force au regard des différentes monnaies nationales, reste à l'utiliser davantage dans les transactions internationales. La politique de l'administration Trump devrait y inviter. La géopolitique peut servir des intérêts français et européens à cet égard.

Les acteurs économiques doivent particulièrement veiller à ne pas utiliser, quand c'est possible, de composants fabriqués sur le sol américain pour éviter de tomber sous les coups de la loi américaine. Des perspectives se dessinent ici sur le long terme...

¹. SECNUMACADEMIE, <https://www.ssi.gouv.fr/entreprise/formations/secnumacademie/>

2.22 Utiliser les armes de l'adversaire

Pourquoi s'en remettre à l'acteur américain pour tout ce qui relève de la lutte contre la corruption ? Aux pays européens d'élaborer une législation dans ce domaine dont relèveraient les entreprises du continent. C'est un des sens profonds, en France, de la loi Sapin II. Celle-ci présente plusieurs avantages. Le premier est de faire payer les éventuelles amendes au Trésor français et non pas au Trésor américain. Le deuxième est de mener soi-même une politique anti-corruption, sans que cela conduise à une fragilisation forte de des entreprises françaises et européennes du fait d'amendes très élevées. Les entreprises ne seraient, en outre, pas forcément contraintes d'avoir un moniteur qui ait accès à tous les secrets de l'entreprise, ce qui serait déjà en soi un véritable gain.

L'idée est ici de lutter à armes égales sur le terrain de la mondialisation.

Enfin, une législation anti-corruption mise en pratique par les pays européens, sur des critères juridiques qui sont les siens, pourrait opposer à l'administration américaine la règle *non bis in idem* (on ne peut pas être poursuivi deux fois pour les mêmes faits).

Le problème est que, si cette règle est reconnue par notre droit héritier du droit romain et germanique, elle ne l'est pas pour l'instant par la *Common law* américaine. Il faudrait donc que cette règle soit reconnue au niveau international, et notamment par les États-Unis. Ainsi, l'entreprise allemande Siemens a plaidé coupable dans une affaire de corruption en 2008. Elle a payé une très lourde amende au DoJ (800 millions de dollars) alors qu'elle était déjà condamnée pour les mêmes faits par la justice allemande, preuve que la justice américaine n'applique pas le principe « *non bis in idem* ».

2.23 Utiliser la force de l'adversaire

L'idée est de ne pas se positionner sur le terrain de l'extraterritorialité du droit, domaine dans lequel les États-Unis disposent d'une avance et donc d'un réel avantage comparatif, mais de se placer sur un terrain mieux maîtrisé par les acteur européens.

On peut ainsi agir dans plusieurs domaines qui nous sont plus familiers, telle la protection de la vie privée des individus ou la fiscalité.

Les Européens sont particulièrement attachés à la protection des données personnelles et nous pouvons légitimement nous inquiéter du sort de nos données, dans un monde connecté comme le nôtre. Elles sont confiées aux GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft : toutes des firmes américaines) et stockées en dehors du sol européen. L'Union européenne a été sensible à cette inquiétude et a porté doléance au niveau international. Le RGPD (le règlement de protection des données personnelles) va exactement dans ce sens.

Les mêmes grandes entreprises américaines sont passées maitres dans l'art de l'optimisation fiscale. Elles savent, par exemple, parfaitement jouer sur le différentiel dans le domaine de la législation fiscale au sein de l'Europe communautaire. L'Union européenne a infligé une amende sévère à Google qui avait su jouer de l'attractive législation fiscale en Irlande.

Nous sommes bien sur le terrain géopolitique du rapport de force, mais dans un de nos domaines d'excellence : la fiscalité. La « taxe GAFA » n'est donc pas dénuée de sens.

2.3 La réponse apportée doit l'être aussi sur le terrain des investissements, et de l'espionnage économique

La prise de conscience s'est opérée, le temps de l'action est donc venu.

2.31 La France a pris conscience des enjeux des IDE

2.311 Les IDE ne doivent pas conduire au pillage économique et technologique : une forme défensive de la sécurité économique

Nous pouvons faire remonter la première prise de conscience française de la nécessité à s'intéresser de près aux investissements étrangers à l'« affaire Gemplus ». Cette pépète française, qui a inventé la carte à puce, révolutionnant tout son secteur d'activité (télécommunication, paiement électronique...), nomme à la tête du conseil d'administration Alex J.Mandl, de la firme In-Q-Tel, faux nez de la CIA.... quelques années plus tard la firme française fusionne avec Axalto pour former Gemalto. Une perte sèche pour la France. C'est à la suite de cette « affaire Gemplus », qu'est pris le décret du 31 décembre 2005, qui soumet à une autorisation préalable tout investissement dans des secteurs sensibles (défense, recherche, cryptologie...). La Commission de Bruxelles considère ce décret comme une ligne Maginot de mauvais aloi car la philosophie de l'Union européenne est l'ouverture et la libre circulation des capitaux.

Le 23 décembre 2009, un décret fonde, comme le suggérait le Livre Blanc de la Défense, un Conseil de défense et de sécurité nationale (CDSN). Il réunit le président de la République, le Premier ministre, ainsi que les ministres de la Défense, de l'Intérieur, de l'Économie, du Budget et des Affaires étrangères. D'autres ministres peuvent y prendre part, ainsi que toute autre « *personnalité en raison de sa compétence* ». C'est ce que montre cet encadré¹ :

Encadré 83 Le Conseil de défense et de sécurité nationale

Présidé par le chef de l'État, rassemblant le Premier ministre, les ministres de la défense, de l'intérieur, des affaires étrangères et du développement international, de l'économie et du budget, un seul conseil traite désormais de l'ensemble des questions de défense et de sécurité, qu'il s'agisse de la programmation militaire, de la politique de dissuasion, de la programmation de sécurité intérieure, de la sécurité économique et énergétique, de la lutte contre le terrorisme ou de la planification de réponse aux crises. Il convient de préciser que le conseil de défense et de sécurité nationale se réunit en deux formations spécialisées qui traitent de sujets spécifiques avec une composition adaptée : le **conseil des armements nucléaires** (CAN) et le **conseil national du renseignement** (CNR).

La transformation, en 2009, du secrétariat général de la défense nationale (SGDN) en **secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale** (SGDSN) a complété cette réorganisation. Le SGDSN constitue désormais le point de passage pour le traitement, au plus haut niveau de l'État, des questions de défense de sécurité nationale.

¹. <http://www.sgdsn.gouv.fr/le-sgdsn/fonctionnement/le-secretariat-pour-le-conseil-de-defense-et-de-securite-nationale/>

Dans le cadre d'un progressif étoffement de la doctrine française de souveraineté économique nationale, après le décret Montebourg (2014) qui renforce le décret 2005 sur les investissements (il est considéré comme un décret de patriotisme économique), le premier ministre Édouard Philippe annonce sa décision d'étoffer le rôle du CDSN grâce à la Loi Pacte. Il s'agit de mieux encadrer la prise de participation, par des intérêts étrangers, au sein d'entreprises françaises.

Encadré 84 Le CDSN pour protéger les fleurons industriels français

« *« Partisan de la « consolidation de la souveraineté stratégique de la France », le premier ministre y a martelé que « la préservation de nos intérêts passe par une vigilance toute particulière sur le plan économique » Nous ne devons pas être naïfs, nos partenaires et concurrents le sont moins que nous »*

Edouard Philippe veut « *muscler le dispositif de veille et de protection des entreprises qui comptent pour la France, afin de garantir que leurs usines, sièges sociaux et centre de R&D s'épanouissent et en France et s'y ancrent, et ce sans aucune brutalité protectionniste* ». La loi Pacte, que Bruno Le Maire présentera au Conseil des ministres le 18 avril, élargira les compétences du Conseil de défense et de sécurité nationale. Afin d'empêcher « *les entrées en capital hostiles* », cet organisme se réunira pour « *le pilotage de ces question sensibles* »¹.

Le rachat d'entreprises françaises, parfois dans des domaines très sensibles (Défense, nucléaire...) ou toute prise de participation qui remettent en question la pérennité de l'activité économique et donc des emplois, est devenu une préoccupation en France. En janvier 2018, le décret Montebourg promulgué dans le cadre de l'« affaire Alstom », qui protège des prises de participations étrangères certains secteurs définis comme stratégiques est élargi à de nouveaux secteurs cruciaux pour l'avenir économique de la France : intelligence artificielle, domaine spatial, stockage des données et semi-conducteurs. Il faudra désormais demander une autorisation préalable à l'État pour qu'un acteur étranger puisse investir dans ces secteurs. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, déclare à cet effet le 15 janvier 2018 : « *Nous sommes une nation ouverte. Nous voulons construire une France attractive. Mais ouverture ne veut pas dire pillage de nos technologies, de nos compétences, de nos savoir-faire. Les investisseurs étrangers sont les bienvenus* ». Il s'agit donc de reconnaître les intérêts souverains, dans le cadre d'une compétition économique assez âpre. Il faut rappeler ici que les États-Unis ont une législation similaire depuis bien longtemps.

Dans le contexte des attentats terroristes depuis 2001 mais surtout depuis 2015, les services de renseignement ont réorienté leurs activités sur la lutte contre le terrorisme, délaissant de façon significative la dimension économique du renseignement, les priorités nationales ayant évolué. Le durcissement des relations économiques internationales et le changement de l'exécutif en France amènent à une réévaluation de ces choix. Elle s'opère sous l'impulsion de certains parlementaires. En 2017, Philippe Bras sénateur de la Manche, président de la Délégation parlementaire au renseignement (DPR), avec Madame Yaël Braun-Pivet, sa vice-présidente, présente un rapport d'activité de cette Délégation, dont les principales recommandations sont en annexe (**Annexe 7**). Ce rapport préconise de revenir au renseignement économique (propositions 17 et 18) et d'en développer l'activité.

¹. LETESSIER, Ivan. « L'arsenal Philippe pour protéger les fleurons industriels », *Le Figaro*, le 17 février 2018.

L'« affaire Alstom », car cela en est une pour la France, a été à l'origine de la création d'une Commission d'enquête parlementaire pour faire le point sur la session de sa branche énergie à General Electric. Le rapport qu'elle a présenté devant l'Assemblée nationale est à l'origine d'une forte sensibilisation nouvelle (on se souvient de l'émoi concernant le possible rachat de Danone en 2005) aux prises de participation étrangères dans des entreprises françaises. Le contexte européen est aussi celui d'une inquiétude récente face à la progression très sensible des investissements chinois dans l'Union européenne, cf les cartes précédentes.

Encadré 85 Création d'une Délégation parlementaire à la sécurité économique, Portail de l'IE

« S'inspirant du modèle américain, les députés souhaitent que les parlementaires soient informés par le gouvernement de toutes autorisations préalables d'investissement étranger dans les sociétés françaises. En effet, aux États-Unis, les parlementaires peuvent avoir accès aux décisions du CFIUS, organe régulant tous les investissements étrangers aux États-Unis.

Cette délégation pour la sécurité économique sera composée de quatre députés et quatre sénateurs et aura pour mission de « *suivre l'action du gouvernement en matière de protection et promotion des intérêts économiques industriels et scientifiques de la Nation et d'autorisation préalable des investissements étrangers* ». Outre le renforcement des contrôles des investissements étrangers, la commission a également adopté un assouplissement des « *golden shares* ». C'est ainsi la fin de la limite qui existait, restreignant les actions aux entreprises stratégiques « *dont l'État ou Bpifrance est actionnaire minoritaire* ».

En l'absence de siège social en France, « *une action spécifique pourra être mise en place au capital de leurs filiales ayant leur siège social en France* » (article 56 du projet de loi). » LEGER, Alban, « Une délégation parlementaire à la sécurité économique », *Portail de l'IE*, 20 septembre 2018, <https://portail-ie.fr/short/1944/une-delegation-parlementaire-a-la-securite-economique>

Le 14 septembre 2018 est créée, sur proposition d'une quarantaine de députés, une Délégation parlementaire à la sécurité économique (DPSE). Il s'agit de donner aux élus de la nation un droit de regard sur les investissements directs étrangers (IDE). L'encart ci-dessus montre que l'exemple américain joue un rôle évident. Il s'agit d'éviter, dans la mesure du possible, que le « scandale Alstom » ne se reproduise, tout en ayant un indispensable contrôle démocratique.

La Loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) a donc un volet concernant les investissements étrangers. Il s'agit d'éviter que des entreprises stratégiques basculent dans le giron d'entreprises étrangères. Elle comporte aussi un volet qui renforce les sanctions administratives, avec des amendes pouvant représenter jusqu'à 10% du chiffre d'affaire de l'entreprise concernée, une amende d'un million d'euros pour une personne physique et de cinq millions pour une personne morale, voire une levée de l'autorisation administrative.

La réforme américaine menée à l'été 2018 doit nous inciter, par ses conséquences, à une réaction forte. Une coopération avec les États-Unis n'est pas en soi une perspective anxiogène, encore faut-il développer un intérêt commun en termes de sécurité économique...

« *Cette ouverture doit nous interroger. Quid de la souveraineté des alliés américains si ces derniers se refusent à bloquer un investissement étranger déplaisant à Washington ? Déjà dans l'affaire Aixtron, le gouvernement allemand avait revu son autorisation d'investir à la*

demande du président Obama. Quid avec un président Trump disposant d'un tel outil d'alerte ? » s'interroge Pascal Dupeyrat¹ dans son article publié par *Les Échos* le 14 août 2018 et précédemment cité, et de conclure « *la réforme du FIRMA devrait nous alerter sur l'impérieuse nécessité en Europe, mais surtout en France, de nous doter d'une doctrine de sécurité économique digne de celle menée outre-Atlantique. Les propositions de la loi Pacte en matière de sanctions sont une première réponse, mais largement en deçà de la prospective américaine sur le sujet. Espérons que son examen au Parlement fera œuvre utile* ». Nous avons commencé à parcourir le chemin législatif qui conduit vers la sécurité économique, mais nous sommes loin de son terme, or le contexte économique doit nous inviter à agir avec plus de détermination. Les nouvelles dispositions américaines concernant le contrôle des investissements étrangers pourraient conduire à une nouvelle forme d'extraterritorialité, comme l'illustre le précédent concernant la firme allemande Aixtron. Les Etats-Unis mettent en pratique une véritable doctrine en matière de sécurité nationale, de plus en plus globale car évolutive. Il nous faudra la prendre en compte, nous interroger sur ses implications et développer une réponse qui convienne à nos spécificités, nos préférences et nos ambitions.

Au 1^{er} janvier 2019 entre en application le décret 2018-1057, le décret Le Maire, publié au journal officiel du 29 novembre 2018, qui accroit « *le champ des secteurs qui relèvent de la procédure d'autorisation à de nouveaux secteurs économiques essentiels à la garantie des intérêts du pays en matière d'ordre public, de sécurité publique ou de défense nationale*). Il complète également les motifs de refus des investissements étrangers ». Les secteurs sensibles concernés par l'extension du contrôle des investissements étrangers sont :

- La cybersécurité
- L'intelligence artificielle (IA)
- La robotique
- Les semi-conducteurs
- La fabrication additive

Il s'agit à l'évidence de secteurs économiques d'avenir. Le resserrement du contrôle cible plus largement tout ce qui a trait aux opérateurs d'importance vitale (OIV) notamment dans le domaine des réseaux de télécommunication, comme les sites d'hébergement de données pour les OIV, ainsi que les entreprises ayant des contrats avec le ministère de la Défense, soit le nucléaire ou encore l'aérospatial. Le décret concerne aussi la recherche dans les secteurs comme la cryptologie qui devra aussi bénéficier d'un accord administratif préalable.

La prise de conscience des enjeux cruciaux de la sécurité économique est donc progressive, mais bien réelle, des enjeux cruciaux de la sécurité économique. Il faut désormais que les actes accompagnent les textes législatifs, seul l'exécutif peut en avoir la volonté.

Il est alors tout à fait intéressant de rapprocher ce qui est affiché avec la pratique, voire la *realpolitik*. En juillet 2018, une pépite de la tech française, Linxens, est sur le point de réaliser

¹. Pascal Dupeyrat est diplômé de Sciences Po Paris, titulaire d'une maîtrise de droit public, membre du conseil d'administration de plusieurs entreprises et lobbyiste. Il écrit régulièrement dans *Les Échos*.

son deuxième LBO (opération de levée de fonds). Rachetée en 2014 par Astorg Partners, ce dernier négocie le rachat de Linxens par CVC Capital Partners (un fonds capital-investissement), la valorisant d'1.5 milliards d'euros selon le Wall Street Journal. Il s'agit donc d'une opération boursière pour que Linxens puisse trouver des financements indispensables à son activité de recherche-développement. L'entreprise française est un des leaders mondiaux de la carte à puce, elle fabrique l'interface entre la carte et le lecteur et développe des technologies présentes dans le paiement sans contact, elle est très présente sur le marché chinois et profite de l'ouverture du marché américain sur ce segment. Fin juillet, le chinois Tsinghua Unigroup, fabricant de semi-conducteurs, annonce son intention de racheter Linxens. Cette acquisition permet au chinois d'acquérir des technologies et des compétences dont il ne disposait pas notamment dans le domaine des microconnecteurs. Cette proposition de rachat doit être acceptée au préalable par les autorités administratives françaises « *Linxens opère non pas dans les semi-conducteurs, un domaine jugé très sensible, mais dans des composants passifs considérés comme moins critiques. Mais ses composants se retrouvent dans des applications régaliennes comme les passeports, les cartes d'identité et les autres documents électroniques. Une présence qui serait un motif de veto aux Etats-Unis. Mais la France n'a pas une telle culture du protectionnisme. Du moins jusqu'ici.* »¹. Paris a effectivement autorisé, en septembre 2018, ce rachat pourtant réalisé par une entreprise qui est l'émanation de l'université chinoise de Tsinghua qui appartient au plan « Made in China 2025 », et veut faire de l'Empire du Milieu le leader mondial des semi-conducteurs à l'horizon 2025. Les acquisitions que ce groupe ne peut plus réaliser aux Etats-Unis s'opèrent ailleurs, en Europe et en France.

Doit-on comprendre que la loi Pacte relève davantage de la volonté d'affichage que de la volonté politique ? Doit-on comprendre que l'appréciation des enjeux géoéconomiques et géopolitiques diffèrent entre Washington et Paris, pourtant alliés ? À moins que Linxens soit sur un créneau vraiment peu sensible pour l'avenir... on ne peut, cependant, qu'être troublé par ce hiatus entre la mise en œuvre de la loi Pacte et l'autorisation du rachat de Linxens par Tsinghua Unigroup. Pour mémoire, Washington estime que ce groupe est trop proche de l'exécutif chinois...

En général, les différents décrets sont pris face à des situations problématiques de cessions d'entreprises, il s'agit de réactions au coup par coup. Elles ont le mérite d'exister, mais il serait plus pertinent de forger un véritable corpus doctrinal de sécurité économique pour inscrire l'action dans le temps et développer une vision stratégique globale, seule garante d'une efficacité attendue. On peut suivre Nicolas Mazzucchi quand il affirme que, « *à partir du moment où tout est stratégique, c'est que rien n'est stratégique* »². Il faut se donner les moyens

¹. LOUKIL, Rhida. « La France autorisera-t-elle le chinois Tsinghua à croquer notre spécialiste des composants de carte à puce ? », L'Usine nouvelle, le 27 juillet 2018, <https://www.usinenouvelle.com/article/la-france-autorisera-t-elle-le-chinois-tsinghua-a-croquer-linxens-notre-specialiste-des-composants-de-cartes-a-puces.N725044>

². MAZZUCCHI, Nicolas. « Décret Montebourg sur le patriotisme économique : comment 30 ans d'histoire révèlent les erreurs gouvernementales dans la définition de nos véritables intérêts stratégiques », *Atlantico.fr*, le 16 mai 2014, www.atlantico.fr/decryptage/1564596/decret-montebourg-sur-le-patriotisme-economique-comment-30-ans-d-histoire-revelent-les-erreurs-gouvernementales-dans-la-definition-de-nos-veritables-interets-strategiques-nicolas-mazzucchi

d'être ambitieux et de préparer l'avenir. Il ne sert à rien d'avoir des outils – y compris législatifs – si on ne s'en sert pas.

Le pillage économique et technologique est une préoccupation assez nouvelle au sommet de l'État français. Le ministre de l'Économie Bruno Le Maire déclare, lors d'une visite officielle en Chine début 2018, « *Ouverture ne veut pas dire pillage de nos technologies, pillage de nos savoir-faire, pillage de nos compétences* ». On peut repenser à l'attitude française face au rachat de Linxens. Néanmoins, seuls les investissements chinois font consensus à l'échelle européenne : il faut mieux les encadrer. Le temps de la pratique est là.

Enfin, le contrôle des investissements étrangers doit aussi se faire dans la perspective du resserrement législatif américain avec la *Foreign Investment Risk Review Modernization Act* qui devient une composante de la sécurité nationale des États-Unis.

2.312 Ils faut attirer les IDE pour consolider l'économie et la création d'emploi : une sécurité économique pro-active

C'est la politique mise en œuvre actuellement avec le sommet « *Choose France* » qui vise à attirer les meilleurs étudiants internationaux – en leur proposant une autre image des formations du supérieur françaises que celle du classement de Shanghai – mais aussi les grands patrons du monde entier. Placé intelligemment dans le calendrier juste avant le forum de Davos, une centaine de grands patrons s'y sont rendus. La première édition de 2018 aurait permis, selon le Ministère de l'Économie, d'attirer 3.5 milliards d'euros d'investissement et la création de plus de 2 000 emplois sur cinq ans. L'édition 2019 a remporté un peu moins de succès.

2.32 L'Union européenne agit face à la recrudescence des IDE sur le sol communautaire

À l'échelle communautaire, la France n'est pas le seul pays à s'être emparé de la question des investissements étrangers.

Certains pays, à l'image de l'Allemagne, doivent faire face à la recrudescence des IDE sur leur sol. Ainsi, à l'été 2016, les autorités allemandes autorise le rachat de Kuka par le chinois Midea. Kuka est une pépite de Middelstand, leader dans le secteur de la robotique industrielle et emblématique de l'excellence industrielle allemande, c'est un des fers de lance des exportations qui assure un structurel et confortable excédent commercial outre-Rhin. L'affaire Kuka laisse pourtant des séquelles traumatisantes « *Kuka. Derrière ces quatre lettres, prononcées Kouka, se cachait jusqu'à récemment l'avenir de l'industrie allemande. Des robots industriels orange, capables d'interagir entre eux et avec l'homme, utilisés dans la construction ou la métallurgie, devenus les porte-étendards de l'industrie 4.0, ce concept d'usines intelligentes développé par l'Allemagne.* « Nous pouvons être fiers que des entreprises comme Kuka soient allemandes », lançait Angela Merkel en mars 2015 en visitant l'usine d'Augsbourg, en Bavière »¹. Midea, entreprise chinoise connue dans le secteur de l'électroménager, a été autorisée à réaliser l'achat de 95% de Kuka pour 4.5 milliards d'euros et de nombreuses

¹. MADELIN, Thibaut. « Kuka, l'OPA qui traumatise les Allemands », *Les Échos*, le 30 septembre 2016

garanties, à seule fin d'éviter que l'industrie allemande, dans son ensemble, ne soit pénalisée sur un marché chinois crucial pour elle. « *L'Allemagne a deux secteurs d'excellence : l'automobile et la machine-outil. Le premier est éclaboussé par le scandale du diesel. Le second se fait racheter par les Chinois* » assène Roland Klose, porte-parole de l'Association des défenseurs des actionnaires (DSW).

Or, l'industrie automobile allemande aiguise désormais les appétits chinois. Le constructeur Geely annonce, en février 2018, sa volonté d'entrer dans le capital de la maison-mère de Mercedes, Daimler, pour en devenir l'actionnaire principal avec près de 10% des parts, ce qui déclenche une enquête du gendarme de la Bourse outre-Rhin. Les inquiétudes sont vives ; bien que l'affaire Kuka ait poussé Berlin à prendre un dispositif « anti-OPA » (hors Union européenne) pour contrôler les prises de participation à la hauteur de 25% du capital, Geely vient de montrer qu'il est tout à fait possible de le contourner. La chancelière Angela Merkel dénonce désormais publiquement les risques présentés des prises de participation étrangères sur le sol européen, en particulier en provenance de l'Empire du Milieu, qui ne cache pas son ambition devenir d'ici 2025 une puissance technologique concurrente de l'Union européenne. À l'été 2018, le gouvernement allemand bloque la firme chinoise SGCC qui voulait monter au capital de l'allemand 50Hertz (réseau haute tension) et rachète les actions convoitées par cette firme. Il bloque de même le chinois Yantai Taihai dans son acquisition du fabricant de machines-outils Leifeld Metal Spinning, secteur stratégique pour l'économie allemande. C'est inédit de la part du gouvernement allemand. Celui-ci annonce dans le même temps vouloir durcir sa législation anti-OPA en passant pour 2019 de 25 à 15% le seuil de blocage d'une OPA étrangère et même 10% dans des secteurs jugés stratégiques comme l'eau, l'électricité, la défense, les télécommunications et les médias. Cette disposition concernerait a minima les infrastructures essentielles (informatique dématérialisée, c'est-à-dire le *cloud computing*, les systèmes informatiques hospitaliers, les systèmes contrôlant le trafic aérien ou les eaux usées...), les technologies de cryptage... Pourtant, en janvier 2019, la plateforme chinoise Alibaba s'est offert Data Artisans – spécialisée dans l'analyse de données – pour 90 millions d'euros. Cette « *prise de guerre* » est inédite, car elle concerne une « jeune pousse » sur le créneau de la data et de l'intelligence artificielle.

Les investissements chinois en Allemagne – selon l'Institut de l'économie allemande - se sont élevés à 663 millions d'euros en 2016 mais 12 milliards d'euros en 2017 avec 36 acquisitions d'entreprises allemandes ; la montée en puissance des investissements chinois est tout simplement impressionnante. Le directeur du renseignement allemand s'en alarme : « *on n'a plus besoin d'espionner quand on peut acheter des entreprises entières* »¹. Mais d'un autre côté, « *limiter l'accès aux investissements étrangers, voire les empêcher serait préjudiciable à la dynamique de démarrage des jeunes pousses* » expliquent les économistes Ann-Kristin Achleitner et Thomas Lange², d'autant que la Chine est désormais le principal partenaire commercial de l'Allemagne, qui investit six fois plus dans l'Empire du Milieu que ne le fait Pékin outre-Rhin. La voie est bien étroite entre les deux. Elle passe peut-être par une solution

¹. CHATIGNOUX, Catherine. « Berlin veut renforcer sa législation contre les investisseurs chinois », *Les Échos*, le 8 août 2018

². RENAUD, Ninon. « L'appétit chinois pour les start up inquiète l'Allemagne », *Les Échos*, le 17 janvier 2019

à l'échelle européenne et une régulation plus prévoyante. Didier Kempf, à la tête du patronat allemand de la BDI, après avoir appelé en décembre 2018 à devenir moins dépendant du marché chinois – et ce malgré les opportunités qu'il offre - met en garde en janvier 2019 contre une Chine dont la concurrence est « *systémique* ». Le patronat allemand a remis un rapport comprenant 54 recommandations pour que l'économie européenne offre une meilleure « résistance » face à cette politique de rachat de firmes européennes. Une bonne partie de ces préconisations relève de la défense économique (promouvoir des « champions » locaux suffisamment puissants face à la concurrence mondiale et singulièrement chinoise, adapter la régulation concernant les IDE étrangers...) et des mesures proactives (relever le niveau des exigences de qualité pour les marchés publics, augmenter les sommes que consacre l'Union européenne à la recherche-développement...), mesures qui sont autant de proposition de sécurité économique.

Le 20 novembre 2018, l'Union adopte un cadre communautaire de contrôle des investissements étrangers sur le sol européen. Les membres de l'UE devront communiquer des informations concernant les IDE qui s'investissent sur leur sol si « *l'ordre ou la sécurité publique (sont) concernés* ». Le 14 février 2019, le Parlement européen adopte un texte de loi qui met en œuvre une surveillance accrue des investissements étrangers sur le sol communautaire. Si ce texte n'a pas une dimension coercitive ou répressive et n'est pas davantage contraignant pour laisser aux États membres une marge de manœuvre, il dénote néanmoins une prise de conscience des faits, et une révolution quasiment copernicienne de la vision du monde économique de la part des acteurs politiques de l'Europe communautaire. Ce dispositif, qui n'entrera pas en vigueur avant la fin de l'année 2020, a pour but une circulation intra-communautaire des informations concernant les investissements étrangers dans des domaines stratégiques. Si un pays membre se déclare « *inquiet* », la Commission demandera au pays hôte d'expliquer clairement la nature de l'investissement en question. Ce texte de loi est la résultante de tout ce qui vient d'être analysé précédemment, et notamment l'affaire Kuka, et prouve que l'évolution est possible, y compris dans des domaines sensibles. « *La Chine a été un catalyseur et a rendu possible un processus de négociation remarquablement rapide* » cite Gabriel Grésillon¹. À peine la moitié des membres de l'Europe communautaire dispose de dispositifs en la matière, l'initiative de Bruxelles devrait avoir un effet de catalyseur dans le contrôle des investissements étrangers. C'est aussi un signal envoyé à Pékin, partenaire certes essentiel pour l'Union européenne mais qui pratique bien peu la réciprocité. Néanmoins, le chemin à parcourir reste important.

La vraie question est de savoir s'il l'on peut se contenter de signaux, ou si les Européens sont réellement prêts à utiliser les outils dont ils se dotent lentement... Tout se mesure à l'aune de la volonté.

¹. GRESILLON, Gabriel. « Surveillance des investissements étrangers : l'Europe change de braquet », *Les Échos*, le 14 février 2019

2.33 La France et l'Union européenne face aux enjeux de l'espionnage économique

L'ampleur nouvelle de l'espionnage économique, dont la réalité n'est plus à discuter, pousse à une réaction ferme de la part des Français et des Européens dont l'angélisme les a jusqu'aujourd'hui beaucoup desservis.

2.331 La France face au défi de l'espionnage économique

L'affaire de l'espionnage économique de Huawei, révélée par Washington, incite à les autorités françaises à la réaction.

Première mesure de prophylaxie, les « milieux sensibles » - les sphères militaires ou du renseignement par exemple – évitent, sur recommandation de l'ANSSI, de recourir à des prestataires qui paraissent peu fiables. L'ANSSI recommande l'utilisation de Gemalto pour mieux préserver la confidentialité.

Le Ministère de l'Économie est à l'initiative d'un amendement de la loi Pacte pour se donner les moyens d'« *assurer la sécurité du réseau mobile* » (Jean-Yves Le Drian). Il ne s'agit pas ici d'une mesure visant nommément Huawei, mais de mieux contrôler les stations de base au pied des antennes – des éléments assez vulnérables au piratage - en les soumettant à une autorisation préalable. La vulnérabilité des réseaux est une préoccupation croissante de l'ANSSI du fait de la multiplication des objets connectés et de l'arrivée prochaine de la 5G.

Cette décision n'est pas sans conséquences pour les opérateurs français pour lesquels Huawei est un partenaire important. Ils redoutent un renchérissement des coûts pour le déploiement de la 4G et bien sûr pour le développement futur de la 5G. Cette situation met en lumière notre situation de dépendance technologique dans un secteur pourtant crucial pour l'avenir.

2.332 L'Europe communautaire face au défi de l'espionnage économique

La France n'est pas le seul pays européen que l'affaire Huawei a inquiété. En décembre 2018, la République tchèque lance une mise en garde concernant l'utilisation des logiciels d'équipement, et plus directement à ceux de Huawei et ZTE qui ne sont plus utilisés par les autorités de Prague. En janvier 2019, une affaire d'espionnage économique éclabousse Huawei, qui licencie immédiatement l'employé concerné, directeur des ventes au service public de Huawei en Pologne. Les Britanniques font part de leur « *vive inquiétude* » concernant Huawei, Vodafone annonce arrêter ses achats de produits de cette marque chinoise. Londres décide de ne pas exclure Huawei du déploiement de la 5G, son agence de cybersécurité estimant qu'il est possible de « *limiter les risques* ». En Allemagne, Deutsche Telekom « *révalue sa politique d'achat* », le gouvernement réfléchit à durcir les conditions de sécurité pour éviter des actes d'espionnage.

L'Union européenne est consciente des questions de sécurité économique que soulève l'affaire Huawei. Une note interne de la Commission européenne en date de septembre 2018 souligne le risque présenté par les « *backdoors* » des équipementiers chinois. La prise de décision n'est pas aisée, et ce pour plusieurs raisons. La première est que les faits d'espionnage

dénoncés par Washington ne sont pas clairement établis. La deuxième est la réaction chinoise : Zhang Ming, ambassadeur chinois pour l'Union européenne, évoque des mesures de représailles en cas de stigmatisation des opérateurs chinois pour le développement européen des réseaux de la 5G. La troisième raison est à la fois technologique et de souveraineté. Les équipementiers européens existent – Nokia et Ericsson – mais ils accusent un retard technologique sur Huawei, sur qui se porte leur choix initial ; y renoncer retarderait l'implantation de la 5G en Europe, mais l'Europe gagnerait en souveraineté et donc en indépendance technologique. Bruxelles a déjà accordé un prêt de 500 millions d'euros pour développer cette technologie d'avenir.

Enfin, il faut envisager les pressions géopolitiques que fait peser l'allié américain sur Bruxelles. Ainsi, en février 2019, le secrétaire d'État Mike Pompeo – ancien directeur de la CIA – est en visite dans les pays du groupe de Visegrad (Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie) assez sourcilieux concernant leur indépendance vis-à-vis de Bruxelles. Il les met non seulement en garde envers Huawei - les investissements chinois sont particulièrement importants en Europe centrale et balkanique – mais annonce clairement qu'en cas de non-alignement sur les positions américaines, les pays européens pourraient voir se limiter l'accès aux technologies américaines. Les menaces sont claires. Il est de notoriété publique, depuis les révélations d'Edward Snowden analysées précédemment, que l'espionnage économique pratiqué par les Américains est un fait avéré, les pays et les acteurs économiques européens en ont été les victimes.

La dépendance technologique est mère de nombreux maux. Les Européens sont dans une position délicate : ils ont besoin d'une technologie qu'ils ne possèdent pas et qui risque de les rendre encore plus dépendants et mais leur allié pèse de tout son poids pour qu'ils ne l'acquière pas...La sécurité économique des pays européens passe plus que jamais par le développement volontariste de technologies européennes, le contexte géopolitique y invite de façon pressante.

2.4 La préservation de la souveraineté est au cœur de la doctrine de la sécurité économique

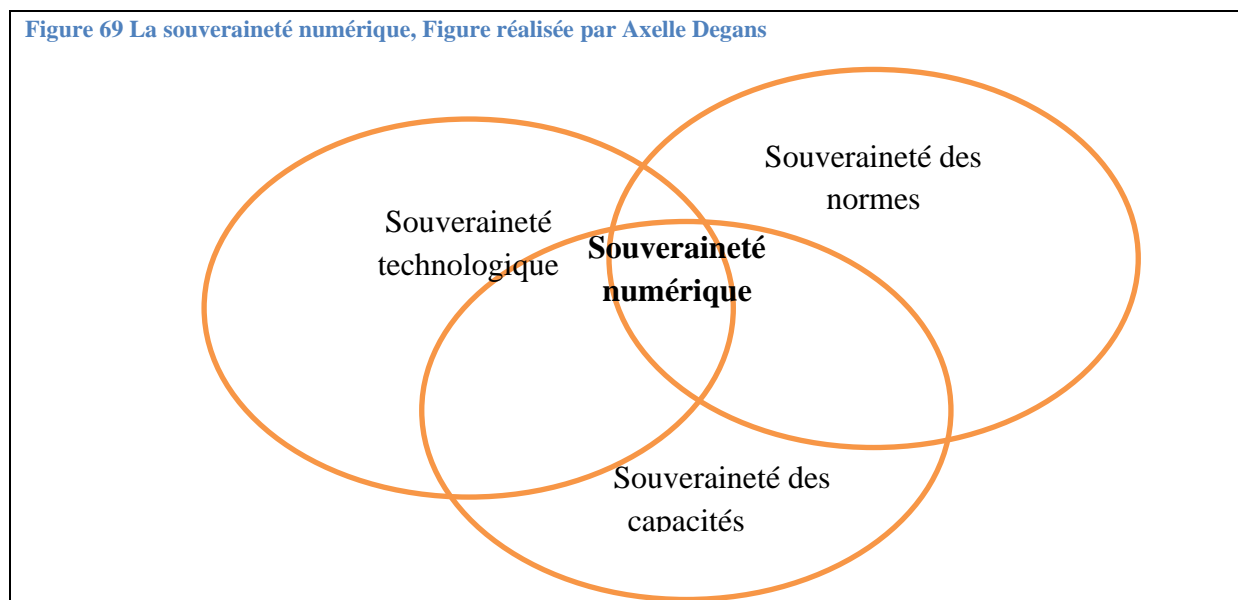
La souveraineté est une notion qui a été considérée pendant plusieurs décennies en Europe comme « ringarde », à rebours du sens de l'Histoire, dépassée et non avenue. Les errements stratégiques ne sont pas étrangers à ce refus de prendre en compte la légitimité de la défense de ses propres intérêts, ce que les autres acteurs de la mondialisation n'ont pas cessé de pratiquer. La nécessité faisant force de loi, il est de l'intérêt géopolitique des Français et des Européens de revenir à une réflexion doctrinale et stratégique qui laisse à la préservation de la souveraineté la place qui doit être la sienne, et ce non pas par dogmatisme, mais par pragmatisme.

2.41 La souveraineté au cœur de la sécurité économique est multiforme

Emmanuel Macron, lors de son discours de la Sorbonne du 26 septembre 2017, évoque ainsi la souveraineté numérique : « *la cinquième clé de notre souveraineté passe par le numérique* ». Celle-ci est basée sur le stockage et la propriété des millions de données que nous

produisons chaque jour et que d'autres utilisent ; l'État se trouve confronté à des firmes transnationales dont la puissance transcende les frontières et dépasse les capacités technologiques et numériques des citoyens. La souveraineté numérique est au croisement de plusieurs souverainetés, comme le montre la figure ci-dessous. Une souveraineté technologique (la loi Huawei relève de cette sphère), la souveraineté des normes (mise en question par le *Cloud Act* américain de mars 2018) et la souveraineté des capacités (les ressources humaines).

Figure 69 La souveraineté numérique, Figure réalisée par Axelle Degans



La souveraineté numérique interpelle directement la souveraineté nationale, raison pour laquelle l'État s'en saisit. Elle le fait aux niveaux de la certification (le rôle de l'ANSSI est essentiel), de la cybersécurité, mais aussi au niveau individuel, qui concerne le « moi numérique ».

L'État français prend progressivement la mesure des enjeux numériques. Fleur Pellerin est nommée, en 2012, ministre déléguée aux PME, à l'Innovation et à l'Économie numérique, poste qu'elle occupe jusqu'en 2014. En 2017, Mounir Mahjoubi est nommé secrétaire d'État au Numérique. Il définit, lors de son audition devant la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat du 25 juillet 2017, le périmètre de sa mission de la façon suivante :

Encadré 86 Le périmètre du secrétaire d'État au Numérique

- Le numérique économique : accélérer la croissance et l'innovation
- Le numérique public : réinventer la puissance publique
- Le numérique inclusif : représenter une chance pour tout à chacun
- Le numérique au cœur de la souveraineté et la sécurité
- Le numérique au cœur de l'égalité des chances des territoires

On ne peut aujourd'hui envisager la sécurité économique sans le plan numérique. Il faut bien comprendre que la révolution numérique que nous vivons actuellement est non seulement polymorphe – Internet, réseaux sociaux, intelligence artificielle, *Big Data*, contrôle des données numériques... – mais qu'elle va transformer nos usages, nos modes de vie, nos modes de

production, et même l'exercice de la puissance publique. Sécurité numérique, sécurité économique et souveraineté sont désormais intimement liées.

Le président Emmanuel Macron propose une régulation de la sphère Internet tout en affirmant son attachement aux règles libérales de la liberté du marché pour aboutir à la création d'un vaste marché unique du numérique. La géopolitique et la quête d'une plus grande souveraineté sont au cœur de sa proposition. Il s'agit, en ce qui concerne l'économie digitale promise à un avenir florissant, de se protéger devant la position hégémonique des acteurs américains et bientôt chinois du secteur. Certains (dont Erwan Le Noan, « Non à un protectionnisme numérique européen », *Les Échos*, le 23 octobre 2018) dénoncent un protectionnisme numérique jugé aussi malvenu que peu efficace, aussi bien par les outils utilisés (droit de la concurrence) que par sa finalité. Emmanuel Macron a réitéré ses propositions lors du 13^{ème} Forum sur la gouvernance d'Internet (IGF). Au-delà de l'inquiétude devant certains contenus diffusés sur Internet, c'est la tectonique des plaques géopolitiques qui est en toile de fonds des débats. Le cyberspace n'est pas régi par le droit international, alors que l'Amérique du Nord compte plusieurs centaines de millions d'internautes, et la Chine plus de 800 millions. États-Unis, Chine et Russie sont peu enclines à parapher un texte qui imposerait des normes aux usages d'Internet.

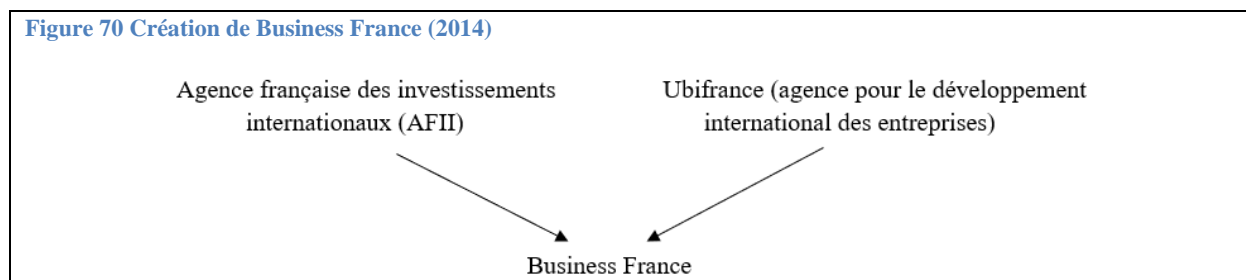
Enfin, lors de la remise du rapport Villani sur l'intelligence artificielle le 29 mars 2019, le président de la République souligne que l'« *intelligence artificielle est un impératif de souveraineté* », tant elle va modifier en profondeur l'organisation politique économique et sociale des sociétés humaines.

2.42 Une politique publique qui s'étoffe dans le domaine de la diplomatie économique, mais beaucoup reste à faire

L'urgence de la situation a bien été perçue lorsque M. Laurent Fabius a pris la direction du Quay d'Orsay. Quelles sont les enjeux de la diplomatie économique ? Depuis une quinzaine d'années, le cadre global est celui d'un déficit commercial structurel d'opérations boursières visant à prendre le contrôle de grandes entreprises françaises, mais aussi très largement celui d'une évolution des mentalités à mener.

Le Ministre a donné une vraie impulsion à la diplomatie économique, pour mieux soutenir les entreprises françaises à l'exportation, les grands groupes, mais aussi les PME-PMI, ces fameux ETI qui sont au cœur de la réussite allemande et de ses productions industrielles.

Figure 70 Création de Business France (2014)



En 2014, l'action gouvernementale gagne en cohérence en rapprochant l'AFII et Ubifrance, comme le montre la figure ci-dessus. Au moment de la fusion, Ubifrance emploie

1 400 collaborateurs répartis dans 70 pays. L'AFII mobilise, quant à elle, 150 salariés en France et dans 22 autres pays. Cependant, deux rapports parlementaires présentés au nom de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale soulignent les lacunes à combler. Le dernier rapport sur l'exportation date de fin septembre 2018, il a été présenté par les députés Pierre Cordier (app. LR) et Denis Masségli (LREM).

La France a de nombreux atouts, dont celui de disposer du troisième réseau diplomatique au monde et de bénéficier du formidable outil de la francophonie, qui est un monde en extension sous l'effet de la croissance démographique africaine : 275 millions de locuteurs actuellement, mais peut-être plus de 700 millions au mitan du XXI^{ème} siècle selon l'OIF (Organisation internationale de la francophonie). Une lente révolution quasi copernicienne est à l'œuvre car « *les portes du Quai d'Orsay et des ambassades sont désormais ouvertes aux chefs d'entreprise* »¹. La diplomatie appuie désormais les entreprises françaises implantées à l'international. Les actions des diplomates français à l'international doivent d'abord rester d'ordre géopolitique, mais elles ne doivent plus mettre de côté la dimension économique, suivant en cela l'exemple américain, déjà bien visible et opérationnel sous les mandats Clinton des années 1990. Il est à remarquer que les visites officielles à l'étranger, qu'elles soient présidentielles ou le fait de ministres, s'accompagnent désormais de la présence de chefs d'entreprises, tant il est vrai qu'un soutien politique s'avère indispensable dans la signature de nombre de contrats.

Le réseau diplomatique français reste marqué par ses héritages. Il est encore fortement orienté, au-delà de ses partenaires occidentaux, vers les membres de son ancien empire colonial, notamment africain. Il gagnerait à se tourner davantage vers le monde émergent et proto-émergent dont le dynamisme économique permet à nos entreprises de trouver un relais de croissance. Identifier les marchés porteurs appartient pleinement à la démarche d'intelligence économique. Il faut bien prendre conscience que notre dimension diplomatique est aujourd'hui obérée par les piètres résultats de l'économie française, et qu'il est indispensable de consolider notre base économique pour pérenniser le rayonnement diplomatique français. « *Avec la fin des grandes idéologies, la nouvelle géopolitique mondiale se recompose largement autour de critères économiques. Tout se passe comme si l'économie était la principale grille de lecture de la nouvelle hiérarchie des puissances dans les relations internationales. Ne nous voilons pas la face : le poids de la France dans le monde se mesure aussi à l'aune de son PIB, de sa balance commerciale, de sa santé budgétaire, de son attractivité pour les investisseurs* ». (CARRERE, Jean-Louis, op.cit., p. 18). Géopolitique et géoéconomie sont intimement liées, et ce plus que jamais, tout comme diplomatie et bonne santé économique vont de pair. La récente et formidable percée diplomatique chinoise le prouve. C'est en prenant en compte ces évolutions que Jean-Louis Carrère propose de faire évoluer la diplomatie française autour de trois missions principales : politique, culturelle et économique. Il ne s'agit bien sûr pas de circonscrire l'action diplomatique à un simple soutien d'intérêts économiques, qu'ils soient privés ou publics. Ainsi,

¹. CARRERE, Jean-Louis. « La diplomatie économique, « nouvelle frontière » de la politique française », *Géoéconomie* 20143 (n°70), p. 11

maintenir le poids économique de la France ne peut que contribuer à son rayonnement mondial, et la diplomatie économique prend ici toute son importance.

La sécurité économique, dont la diplomatie économique est un volet important, vise à maintenir un dynamisme économique indispensable à la crédibilité internationale de la France. La France a pris conscience des enjeux.

2.43 La création d'un comité français de défense économique

L'environnement économique n'évolue pas dans le sens souhaité. Son durcissement incite à des réactions. La prise de conscience est effective en France et conduit à certaines mesures

Le rapport parlementaire sur l'activité de la Délégation parlementaire au renseignement pour l'année 2017 formule des recommandations, dont la vingtième (cf **Annexe 7**) relative à la création d'un Comité interministériel de la sécurité économique. Ainsi, à l'été 2018, l'Élysée annonce la création d'un Comité de défense économique qui a pour objectif de développer une sécurité économique très longtemps considérée comme secondaire en France.

Encadré 87 L'Élysée se dote d'une stratégie de sécurité économique

« L'exécutif arrête enfin sa politique de sécurité économique. Selon nos informations, en conseil restreint de défense ce vendredi, l'Élysée devrait avaliser un nouveau et large dispositif au plus haut niveau. Un conseil spécial de « défense économique » devrait désormais mobiliser régulièrement les ministres de l'Intérieur, de l'Économie et des Affaires étrangères, en plus de Matignon et de l'Élysée. « La sécurité économique a longtemps été reléguée au niveau administratif, avec un faible appui des services de renseignement et des difficultés à s'imposer au niveau interministériel. Elle devient enfin un véritable objectif stratégique au plus haut niveau », se félicite-t-on au plus haut sommet de l'État.

Deux comités, réunis, eux, tous les deux mois devraient venir en appui de ce conseil de défense. Le « Colisé », un comité de liaison sur les dossiers de sécurité économique, associera notamment la SGDN, le secrétariat général de la défense rattaché à Matignon, ainsi que des directeurs généraux au niveau du Trésor et du ministère des Affaires étrangères. Il sera entre autres amené à définir des objectifs stratégiques dans le cadre d'un second comité, plus discret, le « Corie ». Ce dernier doit réunir les directeurs de la communauté du renseignement (DGSI, DGSE, Tracfin, les douanes...).

C'est le Sisse, le service à l'information stratégique et à la sécurité économique, aujourd'hui logé à Bercy et en charge de la liaison avec les services de renseignement sur les sujets économiques, qui sera la « cheville ouvrière » de l'ensemble de ce dispositif. C'est lui qui assurera le secrétariat général de ces deux comités.

Cette équipe, qui serait, dit-on, chargée d'écarter des acquéreurs comme Genting Hong Kong sur STX, des acheteurs chinois sur Leroy-Somer a été associée à l'action de contre-influence contre le chinois Huawei. Elle mène par ailleurs un lourd travail de refonte des normes pour contrer le droit extraterritorial américain, et verra donc sa gouvernance refondue en profondeur.

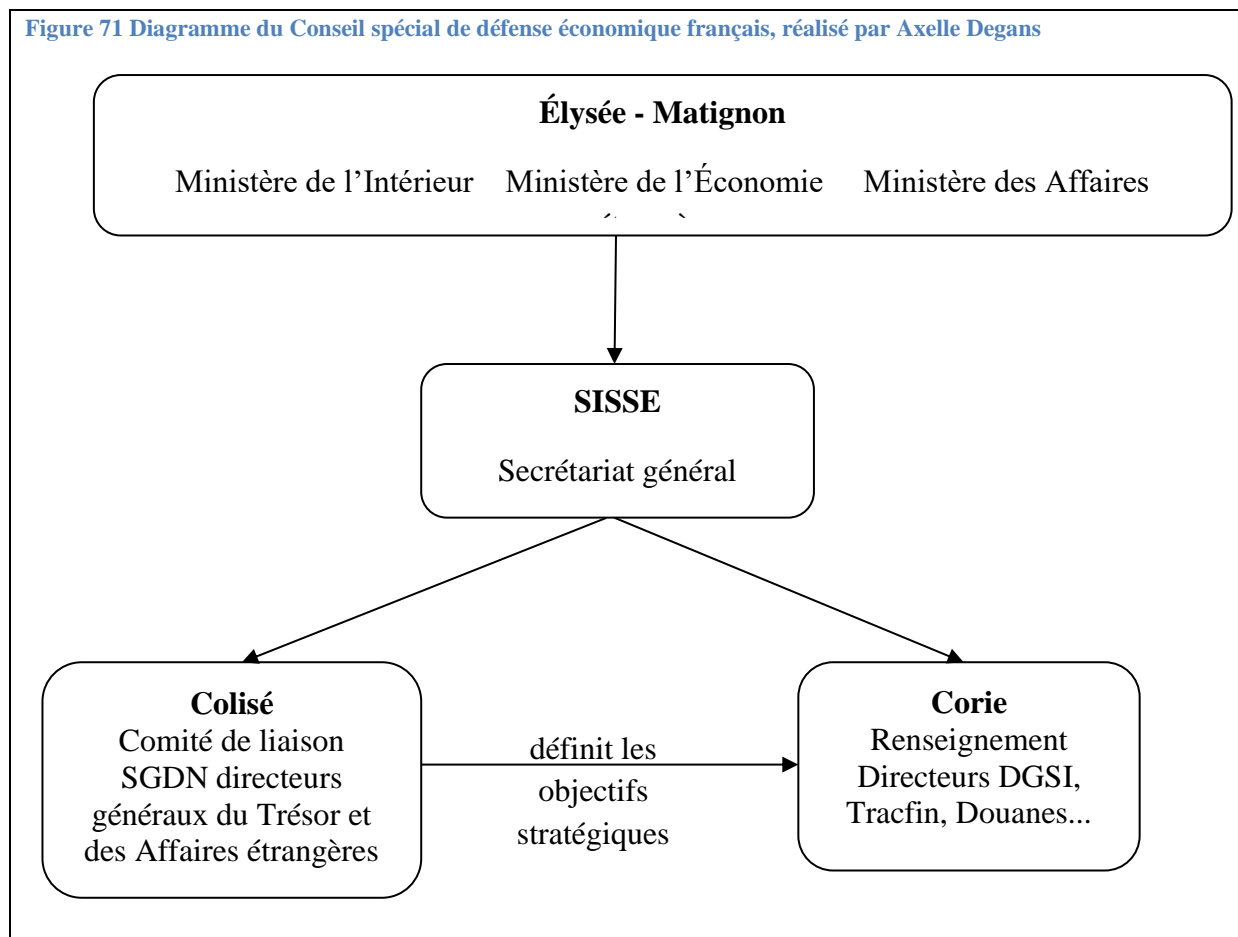
Ce même vendredi, le Conseil des ministres doit aussi entériner la nomination à sa tête de Thomas Courbe, l'actuel numéro deux du Trésor. Cet ancien de la Direction générale de l'armement cumulera cette fonction avec celle de patron de la Direction générale des entreprises (DGE).

L'intérêt de cette fonction élargie ? Repositionner la sécurité économique à un niveau hiérarchique élevé, en la rattachant à une direction véritablement interministérielle.

C'est aussi l'occasion de donner une nouvelle impulsion plus stratégique à la DGE, chargée de définir et mettre en œuvre les politiques de l'État dans l'industrie, de la chimie aux biens de consommation, en passant par le tourisme. (...) Nul doute aussi, ne manque-t-on pas de souligner au sein de l'État, que « cette réorganisation sera un électrochoc pour les services de renseignement trop timorés sur ces questions » selon Anne Drif, « L'Élysée arrête sa stratégie de défense économique », *Les Échos*, le 6 juillet 2018

La figure ci-dessous formalise ce qui devrait être l'architecture de ce « *Conseil spécial de défense économique* ».

Figure 71 Diagramme du Conseil spécial de défense économique français, réalisé par Axelle Degans



Ce nouveau dispositif prévoit de placer le Conseil directement sous l'autorité de l'exécutif, ce qui témoigne d'un regain d'intérêt pour la sécurité et l'intelligence économiques ainsi que de son caractère stratégique. Ce n'est pas sans rappeler la mise en œuvre de la Délégation interministérielle à l'intelligence économique, mise, elle aussi, directement sous le contrôle de Matignon. Il reste à vérifier si la double direction Élysée-Matignon sera efficace et à amender ce choix si le besoin s'en fait ressentir.

2.44 Un décret clarifie la gouvernance de la sécurité économique

Le décret paru le 20 mars 2019¹ au Journal officiel précise les modalités de la gouvernance en matière de sécurité économique, et rappelle ses principales missions. Sa

¹. Décret n° 2019-206 du 20 mars 2019 relatif à la gouvernance de la politique de sécurité économique, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038252109&categorieLien=id>

rédaction témoigne de la prise de conscience nouvelle de l'importance de la sécurité économique.

Une délégation parlementaire française à la sécurité économique a été créée le 1^{er} mars 2019 pour contrôler l'action du gouvernement et de la haute administration en matière de protection des intérêts économiques français. Cela est à insérer dans le contexte de l'affaire Alstom... cette délégation parlementaire est composée de huit députés et huit sénateurs et s'intéressera plus particulièrement aux investissements étrangers.

2.5 La mise en œuvre de la sécurité à l'échelle des pôles de compétitivité

Ils ont été créés en 2005 sous le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin ont maintenant près d'une quinzaine d'années d'existence. Leur carte a considérablement évolué comme le montrent les documents de l'annexe 6. Ils participent à la réindustrialisation du pays. L'industrie contribue encore à hauteur de 12.5% à la création des richesses nationales. Les pôles de compétitivité sont centrés sur un territoire et une thématique autour de laquelle les synergies se tissent. Les pôles de compétitivité associent entreprises, laboratoires de recherche et centres de formation. Ils ont été créés sur le modèle de la *Silicon Valley* californienne, comme le suggère la création de six « valley » (la *Cosmetic Valley* du centre de la France, l'*Aerospace valley* dans le Sud-ouest...). Cette politique de cluster (théorisée par Mickael Porter) est assez commune aux pays industrialisés et développés. Les pôles de compétitivité se définissent ainsi : « *le regroupement sur un même territoire d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement économique pour l'innovation* » (Article 24 de la loi de finances pour 2005). L'encadré ci-dessous rappelle les fondements de cette politique. :

Encadré 88 Fondements de la politique des pôles de compétitivité, Rapport Grivot

« *La politique des pôles de compétitivité s'inscrit dans un objectif général de soutien à l'innovation et à la compétitivité du pays. De manière plus spécifique, elle a été présentée comme « l'un des piliers de la politique industrielle engagée par le Gouvernement », compte tenu du « rôle déterminant de l'industrie dans le développement économique de la France ». Dans une étude ayant préfiguré la politique des pôles de compétitivité, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) rappelait ainsi l'effet d'entraînement particulièrement puissant de l'industrie sur le reste de l'économie. L'objectif affiché était « d'accroître, à court et moyen termes, la compétitivité de l'industrie française » en créant de véritables « écosystèmes de la croissance ». En 2016, le gouvernement de l'époque avait réaffirmé que « la politique des pôles de compétitivité engagée en 2005 et la seconde phase de la Nouvelle France Industrielle lancée au printemps 2015 constituent deux axes majeurs de la stratégie industrielle de la France ».¹*

Cette politique relève bien de la sécurité économique puisqu'il s'agit de dynamiser les territoires en pérennisant et développant une activité industrielle au cœur de la création de richesses et d'emplois, mais aussi en accompagnant ce qui pourrait être qualifié d'« *industrie du futur* », au cœur de véritables écosystèmes de l'innovation.

¹. GRIVOT, Frédéric, quelle politique pour les pôles de compétitivité ?, Avis du CESE, p.59, https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2017/2017_21_poles_competitivite_nd2.pdf

La politique des pôles de compétitivité a déjà évolué depuis 2005, on peut distinguer plusieurs phases, comme le synthétise l'encadré ci-dessous :

Encadré 89 Les différentes phases de la politique des pôles de compétitivité d'après le rapport Grivot

- La première phase (2004-2008) a correspondu au déploiement des pôles de compétitivité, avec comme priorité affichée d'en faire des « usines à projets »
- La deuxième phase (2009 à 2012) dite « Pôle 2.0 » a visé à développer les capacités d'innovation
- La troisième phase, toujours en cours, a été engagée à partir de 2013 avec comme principal objectif de repositionner les pôles vers l'aval en les encourageant à passer d'« usines à projets » à « usines à produits »

Le rapport de 2017 est un bilan sur la politique des pôles de compétitivité, préalable à la définition des objectifs et de la nouvelle carte des pôles de la phase 4, pour la période 2019-2022. Le gouvernement veut renforcer la politique des pôles de compétitivité en leur donnant davantage une dimension européenne. En 2018, une nouvelle vague de fusions se prépare dans le cadre du nouvel appel d'offre. Il y avait, en 2005, 71 pôles de compétitivité, il devrait n'en rester qu'environ 35 d'après Jean-Marc Viénot, directeur du pôle UP-Tex de Tourcoing, rencontré le 18 octobre 2018.

À travers l'exemple d'UP-Tex, on peut se demander en quoi les pôles de compétitivité participent à la stratégie de sécurité économique mise en œuvre en France,

Quels sont les objectifs de ce pôle de compétitivité ? Tout d'abord, devenir un centre européen de référence pour les textiles innovants dans les domaines suivants :

- Matériau textile avancé (MTA)
- Technologies de la Perception d'un produit par les sens (TPPS)
- Customisation de masse (CM)

Ce pôle de compétitivité appartient au Centre Européen des Textiles Innovants (CETI), il fédère des acteurs aussi bien économiques (industriels, ingénieurs) qu'académiques (chercheurs, formateurs).

L'objet de ce pôle de compétitivité sis dans l'une des régions motrices en France du textile est de pérenniser l'emploi dans cette branche qui a particulièrement souffert de la désindustrialisation. Ce pôle de compétitivité participe à l'arrêt, depuis 2016, de l'hémorragie des emplois de ce secteur. La seule façon d'y parvenir est de miser sur l'innovation, et de se remettre perpétuellement en question.

Quels est l'écosystème de ce pôle de compétitivité ?

Il travaille en intelligence avec les services administratifs, en particulier la région Hauts de France, mais aussi avec l'agglomération de communes de la MEL (Métropole européenne de Lille), et dans une moindre mesure avec ceux de l'État à travers la préfecture ou la Dirrecte. Il repose sur un réseau de laboratoires de recherches et répond à des demandes précises qui peuvent émaner d'acteurs privés – entreprises – ou publics (Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille par exemple).

La collaboration avec les Chambres de Commerce et d'Industrie s'étioule dans le temps. De fait, les CCI de l'Aisne, de Lille, du Grand Hainaut, qui sont membres fondateurs de ce pôle, étaient présents en 2013 dans le Conseil d'Administration. En 2018, seule celle de Saint-Quentin (Aisne) y a participé, me confie Jean-Marc Viénot.

Quels sont les résultats ?

En 2010 : 87 entreprises y participent dont 18 PME et ETI, 23 laboratoires. 30 projets sont labellisés

En 2015 : 30 projets sont labellisés.

En 2015, Jean-Marc Viénot évalue les résultats, sur la foi des retours des questionnaires envoyés aux entreprises partenaires, mais dont les réponses sont lacunaires (sur 77 entreprises partenaires, 50 ont répondu) un millier d'emplois ont pu ainsi être préservés, 250 autres ont été créés dans le cadre strict des projets (d'autres ont pu l'être par ailleurs sans liens directs avec UP-TEX), ce sont essentiellement des emplois liés à la recherche. Le directeur du pôle de compétitivité évoque les difficultés du secteur à embaucher des salariés moyennement ou peu qualifiés. Les raisons sont le déficit de l'image de l'industrie textile d'une part – alimenté par l'hémorragie des emplois du secteur qui a laissé un très mauvais souvenir dans la région – et d'autre part de l'industrie en général (les jeunes préfèrent travailler dans le secteur tertiaire ou se projettent plutôt comme stylistes). Mais on constate aussi les lacunes en termes de formation : il est très difficile aujourd'hui de recruter des couturières ou des techniciens et opérateurs, que les entreprises du secteur sont obligées d'aller chercher au Portugal et de former sur place. Ainsi Lemahieux avait-il besoin d'une vingtaine de personnes, Etam d'une dizaine...

Quel est la place de l'intelligence et la sécurité économiques dans ce pôle de compétitivité ?

Jean-Marc Viénot remarque qu'il n'y a pas vraiment de démarche d'intelligence économique au sein de ce pôle de compétitivité, qui participe par contre à la pérennisation de l'activité textile dans une région qui en est l'un des berceaux historiques, tout en élevant son niveau de technicité.

Les perspectives :

Une fusion prochaine est annoncée entre UP-TEX et une unité de Villeneuve d'Ascq.

L'ambition d'UP-TEX est de passer à un nouveau stade, d'être un pôle référent des nouvelles industries de transformation des matériaux autour du textile, du bois, de la plasturgie, du verre, du papier ou du carton, qui sont des activités bien implantées dans la région. Il s'agit de secteurs industriels « *matures et en mutation, très compétitives et modernes* » déclare Jean-Marc Viénot. Un secteur qui passe à l'industrie 4.0.

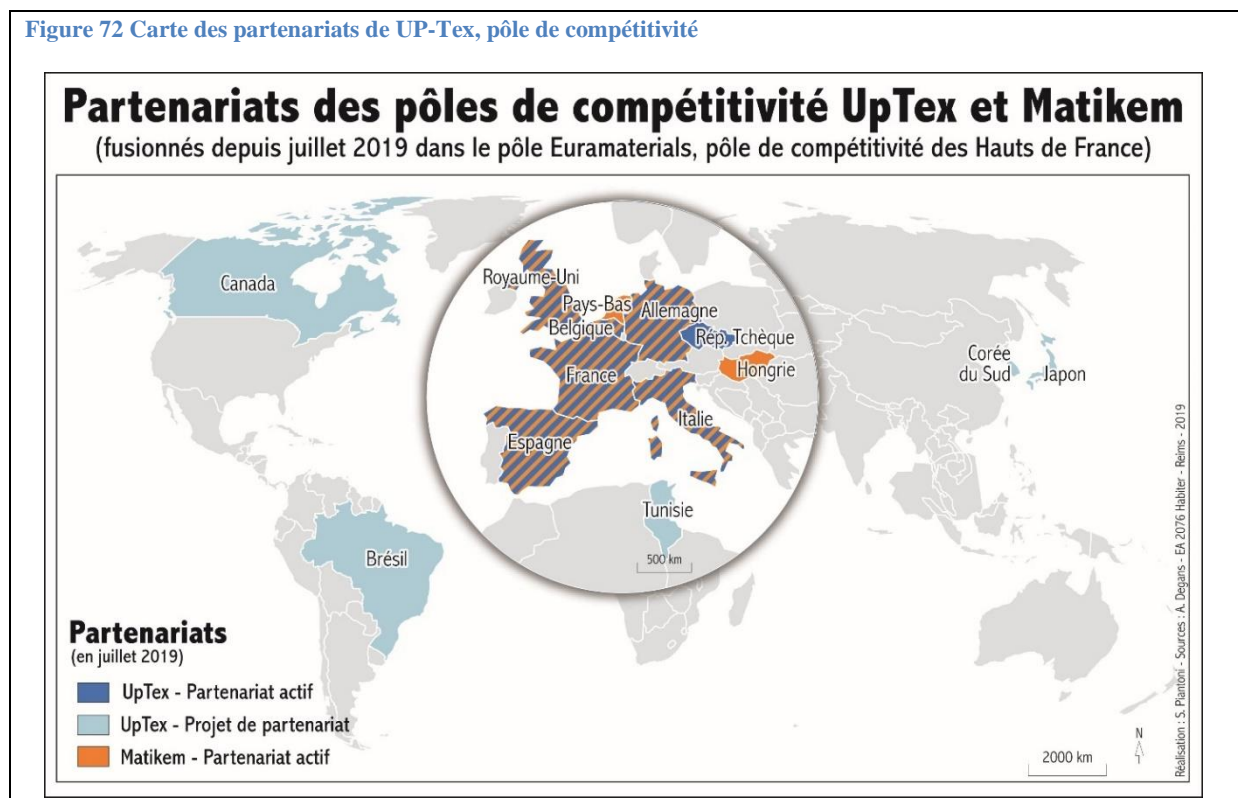
Retex :

Beaucoup d'énergie est déployée, beaucoup d'acteurs sont concernés. Il n'est pas facile de faire collaborer les élus et acteurs publics avec les chercheurs et les acteurs du privé. Leurs

préoccupations, leurs enjeux et objectifs ne sont pas toujours du même ordre et ne peuvent parfois coïncider. Cette insuffisante synergie nuit à l'efficacité des pôles de compétitivité.

On trouvera en **Annexe 8** la carte des pôles de compétitivité proposée le 5 février 2019. Elle montre les différents pôles retenus pour la période 2019-2022, elle est basée sur les recommandations du rapport du CESE analysé ci-dessous. Désormais, 48 pôles sont labellisés pour cette période de quatre années, 8 le sont pour une année, avec possibilité de prolongement sur trois ans si les critères retenus sont satisfaits. Ce sont en somme des pôles de compétitivité à l'essai. Il est notable que l'Outre-Mer est dotée de pôles de compétitivité : Capenergie en Guadeloupe et Qualitropic à la Réunion. UP-Tex est retenu au sein d'EuraMaterials qui fusionne UP-Tex, Innotex et Matikem, et qui a pour ambition de devenir « *le pôle nord-européen référent des nouvelles industries de transformation des matériaux* »¹ et donc de s'inscrire dans une logique européenne. Euramaterials est labellisé seulement pour un an, la fusion devant d'abord faire ses preuves.

Figure 72 Carte des partenariats de UP-Tex, pôle de compétitivité



La carte ci-dessus montre que UP-Tex devenu Euramaterials a su tisser des partenariats à l'échelle européenne et envisage de se développer sur le continent américain (Canada et Brésil), là où les perspectives d'avenir lui semblent prometteuses.

Il s'agit de la phase 4 des pôles de compétitivité qui devraient arriver à maturité quant à leur fonctionnement. Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) estime, dans son rapport du 25 octobre 2017, que le bilan des pôles de compétitivité reste à améliorer.

¹. GUINEBAULT, Matthieu. « Euramaterials : les pôles et incubateurs UP-Tex, Innotex et Matikem vont fusionner », *FashionNetwork*, le 14 février 2019, <https://fr.fashionnetwork.com/news/EuraMaterials-les-poles-et-incubateurs-Up-tex-Innotex-et-Matikem-vont-fusionner,1067958.html#.XG5ceOhKhPY>

Quelles sont les propositions formulées par Frédéric Grivot dans son rapport sur les pôles de compétitivité?

Encadré 90 Propositions formulées par le CESE sur les pôles de compétitivité français

- Proposition 1 : Mieux caractériser les pôles et leur échelle d'action
- Proposition 2 : Faciliter les coopérations interpoles
- Proposition 3 : Développer une méthodologie partagée d'évaluation
- Proposition 4 : Tirer les leçons de l'évaluation en engageant des actions correctrices graduées
- Proposition 5 : Assurer une convergence d'intérêts entre partenaires tout au long de la vie des projets, notamment sur les questions de propriété intellectuelle
- Proposition 6 : Instaurer un lieu d'échange et de partage d'informations sur les enjeux
- Proposition 7 : Lutter contre le saupoudrage et assurer une sélectivité rigoureuse lors du financement des projets
- Proposition 8 : Concentrer les financements sur l'innovation et le développement des produits et services
- Proposition 9 : Anticiper collectivement les risques d'innovation
- Proposition 10 : Accompagner la numérisation des entreprises adhérentes ou qui souhaitent s'associer à un pôle
- Proposition 11 : Veiller à la cohérence globale des objectifs, des stratégies de filière aux pôles de compétitivité
- Proposition 12 : Anticiper les évolutions et développer l'emploi dans leurs filières ou champs thématiques de compétences et dans les territoires

Le CESE déplore une évaluation insuffisante de l'action des pôles de compétitivité (propositions 3 et 4, voir Encadré ci-dessus) mais souligne surtout la difficile articulation entre les préoccupations des collectivités territoriales et l'action au sein des pôles (cf. propositions 2 et 5), évoquant des « *divergences de vue* », car l'élaboration des projets peut se réaliser hors des régions des collectivités qui les portent, voire les financent. Le rapport appelle à mieux associer les PME à la gouvernance des pôles (proposition 5). Il se réjouit du rôle positif des pôles dans la vitalité des territoires au sein desquels ils sont inscrits, invoquant un « succès des stratégies de développement »¹.

Le bienfondé de cette politique est réaffirmé à plusieurs reprises. Il faut rappeler que 3 900 projets ont été financés entre 2005 et 2018 par le Fonds unique interministériel (FUI) à la hauteur de 1.8 milliard d'euros, par les régions pour 1.3 milliard d'euros, en sus de financements privés. Il s'agit désormais de transformer l'innovation en produits et services créateurs de richesses et d'emplois, au service des transitions et en cohérence avec les neuf solutions industrielles de l'Industrie du futur (rapport Grivot, p. 162)

La phase 4 des pôles de compétitivité (2019-2022) est donc lancée. L'adaptation de la liste des pôles de compétitivité montre une évolution de l'évaluation de leur efficience. Le projet est lui aussi redéfini, même si les objectifs à atteindre sont les mêmes. Les modalités sont appelées à évoluer. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, envisage le transfert d'une partie des compétences de l'État dans cette politique de pôles de compétitivité vers les régions pour parvenir à une gouvernance partagée. Les présidents de région y sont plutôt favorables, à l'image de Madame Péresse, à la tête de l'Ile-de-France. Il faut cependant remarquer que la baisse prévue des dotations étatiques inquiète les présidents de région, quant à l'Association française des pôles de compétitivité (AFPC), celle-ci reste très attachée à l'action de l'État, qui

¹. GRIVOT, Frédéric, quelle politique pour les pôles de compétitivité ?, Avis du CESE, op. cit. , p.13,

est mieux à même que les régions d'accompagner des projets à vocation nationale et européenne.

Il faut néanmoins s'interroger sur la pertinence de ces politiques publiques, menées dans un contexte d'attrition des ressources financières publiques. Il est impératif que l'allocation des aides publiques soit la plus efficiente possible. Le rapport Grivot recense les différentes politiques publiques relevant de la politique industrielle et existant en parallèle des pôles de compétitivité. Force est de constater que cela s'apparente à un millefeuille. Il faut engager une réflexion stratégique en termes de positionnement (place de l'intelligence artificielle par exemple), d'innovation, et de concrétisation en produits commercialisés. Ainsi, aux côtés des pôles de compétitivité l'action publique finance de multiples projets :

Encadré 91 Éparpillement de l'action publique française en faveur de l'innovation et de l'industrie, d'après le rapport Grivot

- Des « grappes d'entreprises » qui relèvent de la logique des SPL (Systèmes productifs locaux) des clusters de TPE/PME dont 121 sont en activité en 2015, et qui ont bénéficié d'une enveloppe de 24 millions d'euros de la part du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et d'autres subsides ; l'État a suspendu ses financements depuis 2016.
- Des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), des coopérations territoriales entre des acteurs très divers unis dans une stratégie commune de mutualisation et de partenariats orientés vers l'innovation sociale.
- Des pôles d'excellence rurale (PER) pour soutenir le développement économique en milieu rural. 642 pôles ont été labellisés pour une enveloppe de 235 millions d'euros. Le dispositif n'est pas reconduit après 2016.
- Des pôles d'innovation pour l'artisanat et pour l'accès aux techniques. 16 pôles ont été labellisés à l'été 2016.
- Des dispositifs de recherche partenariale, pour encourager le cycle technologique, dont il existe plusieurs déclinaisons : 200 Centres régionaux d'innovation de transfert de technologie (CRITT), les instituts Carnot (38 sont labellisés en 2016) plus particulièrement dédiés à l'amont de la recherche-développement et représentant 15 % des effectifs de la recherche publique et 55 % de la R&D externalisée par les entreprises vers la recherche publique française. Deux structures relèvent du programme d'investissement d'avenir (PIA) : les Sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT), qui doivent identifier les innovations valorisables par la recherche et 8 instituts de recherche technologique (IRT), dont la mission est d'améliorer la compétitivité de l'industrie française.
- Les politiques régionales de cluster, qui s'ajoutent à la politique nationale des pôles de compétitivité, à l'exemple des pôles d'excellence dans le Nord-Pas-de-Calais, pour dynamiser des filières et un territoire malmené par la désindustrialisation, ou des PRIDES comme celui en région PACA, pour créer des « écosystèmes d'innovation et de croissance » performants pour dynamiser des filières et un territoire malmené par la désindustrialisation.

Les résultats sont donc positifs, mais les faiblesses sont bien là, en raison de l'éparpillement des structures. Le rapport souligne que « *le Programme d'investissements d'avenir (PIA) a considérablement complexifié le paysage français en multipliant les structures d'interface* », p.68. Cela conduit à un inévitable saupoudrage des crédits et donc à une efficacité moindre du soutien à la recherche et à la compétitivité des entreprises. C'est d'ailleurs une des conclusions du rapport Grivot : ces mesures ont « *un réel effet de levier sur les dépenses de R&D privées et l'emploi de R&D, mais ne font pas encore apparaître d'effet perceptible sur les performances économiques des entreprises membres* » (p.97). Cet éparpillement de la politique menée conduit à un déficit de lisibilité qui la dessert : certains acteurs de l'économie ou de la recherche peuvent en perdre le bénéfice par ignorance ou mauvaise information – qui la dessert.

Si le dispositif des pôles de compétitivité, qui relève de l'action d'un « *État stratège* », est une politique à poursuivre pour que la France reste dans la course mondiale à l'innovation et se prépare à l'industrie du futur, il est indispensable de la rationaliser pour accroître l'efficacité des crédits alloués à cette politique qui participe aussi pleinement à la sécurité économique. Elle participe à la politique industrielle menée par l'État, qui s'incarne depuis 2013 dans la « *Nouvelle France Industrielle* » (NFI), dont l'objectif est de réindustrialiser la France en s'appuyant notamment sur l'industrie du futur. Le ministre Arnaud Montebourg lance, en 2013, 34 plans pour y parvenir, comme le montre la figure ci-dessous¹.

Figure 73 Les 34 plans pour la réindustrialisation de la France



¹. source : <https://www.gouvernement.fr/action/la-nouvelle-france-industrielle>

Ils sont restructurés en 2015, par le ministre de l'Économie Emmanuel Macron, en dix solutions de la Nouvelle France Industrielle :

Encadré 92 Les dix solutions de la Nouvelle France industrielle

- Nouvelles ressources (recyclage...)
- Ville durable (eau, industrie du bois, rénovation thermique...)
- Mobilité écologique (véhicule autonome, économe, baisse de la production de CO₂...)
- Transport de demain (TGV, navires écologiques, avions électriques...)
- Médecine du futur (santé numérique, biotechnologies...)
- Économies des données (Big data, *cloud computing*, supercalculateurs...)
- Objets intelligents (objets connectés, robotiques, réalité augmentée...)
- Confiance numérique (cybersécurité, souveraineté télécom, nanoélectronique...)
- Alimentation intelligente (emballages du futur, froid durable, sécurité alimentaire...)
- Industrie du futur (amélioration de l'offre technologique, accompagner de la transformation des entreprises ...)

L'ambition affichée est la suivante « *Porter la France au premier rang de la compétition mondiale en écrivant une nouvelle page de son récit industriel, c'est l'objectif fixé dès 2013 par le président de la République. La nouvelle France industrielle est engagée dans la modernisation de son outil industriel avec la transformation de son modèle économique par le numérique.* »

La labellisation des pôles de compétitivité pour la période 2019- 2022 articule mieux ces pôles aux objectifs stratégiques définis dans l'encadré ci-dessus. Cela témoigne d'une plus grande cohérence de la stratégie industrielle française, même si cette évolution est seulement enclenchée et mérite d'être poursuivie et systématisée.

L'enquête de terrain menée à UP-Tex montre que les pratiques d'intelligence et de sécurité économiques ne sont pas toujours intégrées aux préoccupations des pôles de compétitivité qui pourtant sont au cœur de la recherche française. Le rapport indique que « *La gestion de la propriété intellectuelle est un sujet majeur pour les pôles. Il s'agit d'une étape essentielle en vue de la mise sur le marché des produits et services qui pose question en termes de partage des retombées d'une recherche* » (p.123). Des progrès peuvent donc être réalisés dans cette direction.

2.6 Un état des lieux des politiques publiques au service de la sécurité économique

Les enquêtes de terrain que j'ai pu mener font émerger quelques tendances fortes. J'ai eu l'occasion de rencontrer des responsables de l'intelligence économique et stratégique et de la sécurité économique dans les Hauts de France, région qui bénéficie d'une certaine avance sur de nombreuses autres régions françaises : en le préfet Rémy Pautrat, en poste dans le Nord entre 1999 et 2003, y était très sensibilisé et a voulu développer l'intelligence économique en créant, par exemple, avec les chefs d'entreprise, le Comité de développement de l'intelligence économique et stratégique (CDIES). Certaines habitudes y ont été prises, un personnel sensibilisé est en fonction à des postes très variés.

2.61 Une multitude d'actions concrètes de sécurité économique

La France et les Français sont passés à l'heure de l'intelligence et de la sécurité économiques. Une multitude d'actions ne constitue pas pour autant une politique.

2.611 les actions de la gendarmerie au service de la sécurité économique

La sécurité économique est mise en œuvre par plusieurs services administratifs qui relèvent de ministères différents, comme cela a été présenté dans la première partie. Le lieutenant-colonel Romuald De La Cruz¹, en charge de la sécurité économique pour la région de gendarmerie Haut de France explique que le comité de sécurité économique se réunit deux à trois fois par an. Sa première mission est le développement économique des territoires, la seconde concerne les problématiques plus sécuritaires, concernant les entreprises en difficulté. Le comité est en charge d'une mission plus particulière qui est celle de la surveillance des ingérences économiques des puissances étrangères, par le biais de stagiaires en mission d'espionnage économique, de patrons étrangers dont la préoccupation première est le pillage des savoir-faire, la menace sur les appellations contrôlées...

Un des champs importants d'activité est la sensibilisation des personnels de l'entreprise aux problématiques de la sécurité économique, par exemple à la protection du patrimoine, notamment lors des visites organisées au sein de l'entreprise. Ces actions concernent en priorité les PME et ETI, dont le service informatique ou de sécurité se limite souvent à la sûreté des locaux. Ce travail de sensibilisation passe par des interventions dans des écoles d'ingénieurs (comme l'ENSAM ou l'École de Chimie de Lille) qui forment les futurs cadres ainsi qu'auprès des étudiants de l'Université de Lille. La gendarmerie dispose aussi d'une série de 22 fiches-outils réalisées pour diffusion auprès des acteurs de la vie économique.

Une grande partie de l'action de la gendarmerie des Hauts de France concerne la cybersécurité. Elle est à l'origine de la création en 2007 à Lille du Forum International de Cybersécurité (FIC) qui est devenu le lieu par excellence de rencontre des professionnels dans ce domaine de la cybersécurité. Elle propose son expertise aux PME-ETI qui ne relèvent pas du champ d'action de l'ANSSI. Il s'agit à la fois d'un travail d'amont par la sensibilisation, et d'un travail d'aval après qu'une entreprise ait été atteinte par une cyberattaque. Le lieutenant-colonel De La Cruz estime que 73% des infractions liées au domaine cyber sont des escroqueries. Les autres infractions, bien plus minoritaires, sont des atteintes à l'image et à l'e-réputation, des *Fake News*, enfin les autres cas les plus fréquents sont des atteintes aux données numériques. Après enquête, 80% des entreprises sondées ont été les victimes d'une cyberattaque en 2018, a minima d'un *fishing*. Le besoin est donc bien réel. Le souci premier est d'élaborer des réponses adaptées et si possible complètes, par exemple en cas de cyberattaque.

2.612 Les actions du chargé de mission à l'intelligence économique en région

Le champ des possibles est très vaste. Monsieur Jean-Marc Gérard², lors de l'entretien accordé, explique que son action est centrée sur la défense économique dans la région des Hauts

¹. Le lieutenant-colonel de la Cruz m'a accordé un long entretien le 8 mars 2019.

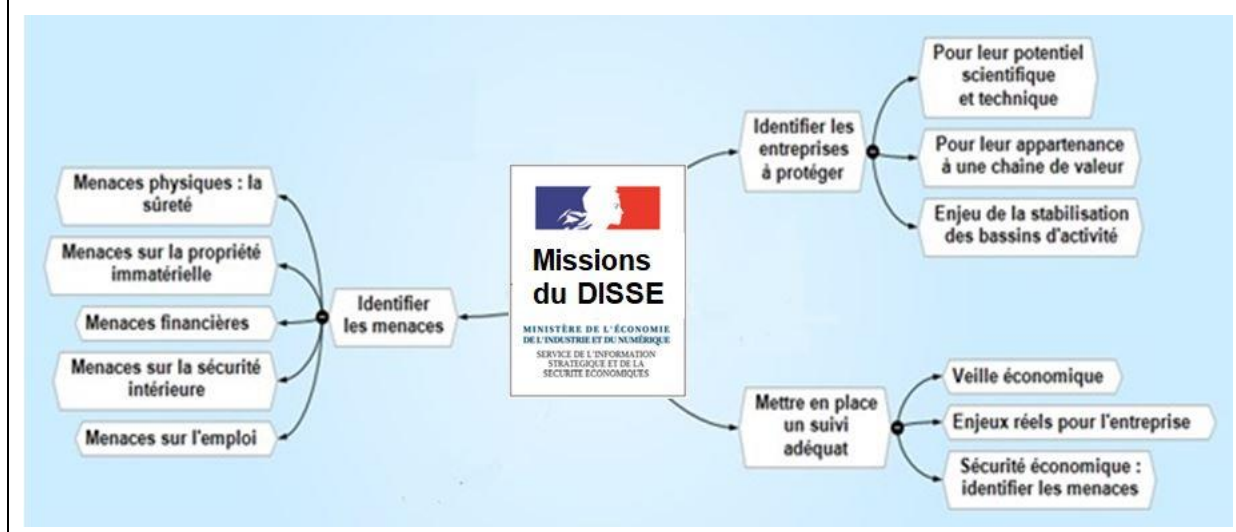
². Monsieur Gérard est DISSE pour les Hauts de France, entretien accordé le 28 mars 2019.

de France, ce que confirme le décret du 20 mars 2019. Il se réjouit que ce texte clarifie la gouvernance et ancre solidement en région la politique de sécurité économique par l'intermédiaire du Commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économique (CISSE) ainsi que par la nomination des Délégués à l'information stratégique et à la sécurité économiques (DISSE), qui sont les conseillers du préfet.

Ses missions consistent d'abord à identifier les structures économiques à protéger, ainsi qu'à évaluer les menaces et enjeux concernant le potentiel économique de la région. Sa mission a donc avant tout un caractère défensif.

On peut présenter ainsi ses missions :

Figure 74 Les missions du DISSE (Figure réalisée par Axelle Degans)



La carte mentale ci-dessus montre que l'action est destinée à répondre le mieux possible aux attentes du terrain, tout en respectant la feuille de mission. Jean-Marc Gérard évoque la nécessité de mettre en place une « ingénierie » qui passe par la création d'une base de données communes. Un des premiers objectifs est de mutualiser les différentes bases de données à disposition et par conséquent les informations – et ce à un bon niveau de respect de confidentialité – afin de pouvoir les utiliser à bon escient.

La première action est d'identifier les entreprises sensibles – qui ne sont pas nécessairement des opérateurs d'importance vitale (OIV) – mais peut-être des champions économiques de demain, des parties prenantes des chaînes de valeur, et des entités importantes pour les différents bassins d'emploi de la région ; l'action des services du DISSE doit donc être ciblée. L'identification des menaces est un autre axe important, en particulier tout ce qui concerne les menaces sur l'emploi, les risques financiers (c'est-à-dire la prise de participation financière de la part d'intérêts étrangers qui peuvent être malintentionnés, mais aussi les opérations spéculatives comme les LBO qui peuvent affaiblir certaines entreprises, ou encore une offre publique d'achat (OPA) agressive), les menaces concernant les flux d'approvisionnement ou les contrefaçons qui sont source de préjudice ou qui a minima handicapent l'entreprise voire provoquent sa disparition, les menaces de déstabilisation qui s'attaquent à la sécurité intérieure.

Les actions se font en intelligence avec la gendarmerie, l'INPI (Institut national de la propriété intellectuelle), les Chambres de commerce et d'industrie (CCI), la région ou encore le SGAR (Secrétaire général pour les affaires régionales).

2.613 Les collectivités territoriales sont parties prenantes de la sécurité économique en France

Elles sont d'importants acteurs du développement économique régional. Monsieur Bruno Cassette¹, directeur général des services (DGS) de la métropole lilloise (Métropole européenne de Lille, MEL) souligne, lors de l'entretien accordé, à quel point le développement économique est une priorité pour la région métropolitaine lilloise, la quatrième plus importante de France. L'une des actions majeures est la sensibilisation au risque économique. La métropole lilloise accueille une quinzaine de sièges sociaux d'entreprises au rayonnement mondial, et la dissémination des acteurs liés à l'international augmente les risques relevant de la sécurité économique. L'originalité de cette situation n'est pas étrangère à la politique d'intelligence et de sécurité économique mise en place par le préfet Rémy Pautrat. Monsieur Cassette insiste sur la nécessité de la prise de conscience des enjeux de la sécurité économique dans l'environnement du XXI^{ème} siècle et de la diffusion d'une culture de la sécurité économique. La MEL accompagne les acteurs de la vie économique. Elle participe à l'élaboration d'un état des lieux des acteurs importants sur son territoire, et tisse des liens avec les ambassades qui, depuis Laurent Fabius, intègrent la diplomatie économique dans leur action. Elle contribue à l'évaluation des risques et opportunités pour les entreprises en étant un commanditaire et un mécène aux côtés de la Caisse des dépôts et consignation, notamment pour la réalisation d'un atlas commandé au géographe, et ancien ambassadeur, Michel Foucher *Lille Métropole en Europe et dans le Monde*². Il s'agit d'un outil d'aide à l'action des acteurs économiques. À ce titre, la carte réalisée sur l'activité de UP-TEX montre le potentiel d'avenir d'une activité – le textile – trop souvent jugée sans avenir dans des territoires comme les nôtres (**Annexe 10**), et démontre par là même l'utilité de cet outil en prospective. L'autre axe est celui de la création d'une valeur ajoutée par les actions relevant de la politique de sécurité économique.

La MEL accompagne les filières d'excellence comme les pôles de compétitivité siège d'innovation (cf. ci-dessous) grâce à des collaborateurs que cette collectivité territoriale met à disposition à temps plein. Avec ce dispositif, nous sommes bien dans le cadre d'une création de valeur ajoutée pour les acteurs de la filière.

La MEL collabore aussi à l'organisation du Forum International de cybersécurité (FIC) qui se tient tous les ans au grand palais de Lille. Elle essaie de construire une filière d'excellence autour de la cybersécurité. La carte réalisée par Michel Foucher (cf. **Annexe 10**) en montre l'indéniable succès.

Les actions de la MEL se font en bonne intelligence avec la Chambre de commerce et d'industrie de la métropole (CCI). La MEL a décidé d'envoyer à Bruxelles une délégation permanente, toujours dans l'optique de soutenir le développement économique métropolitain,

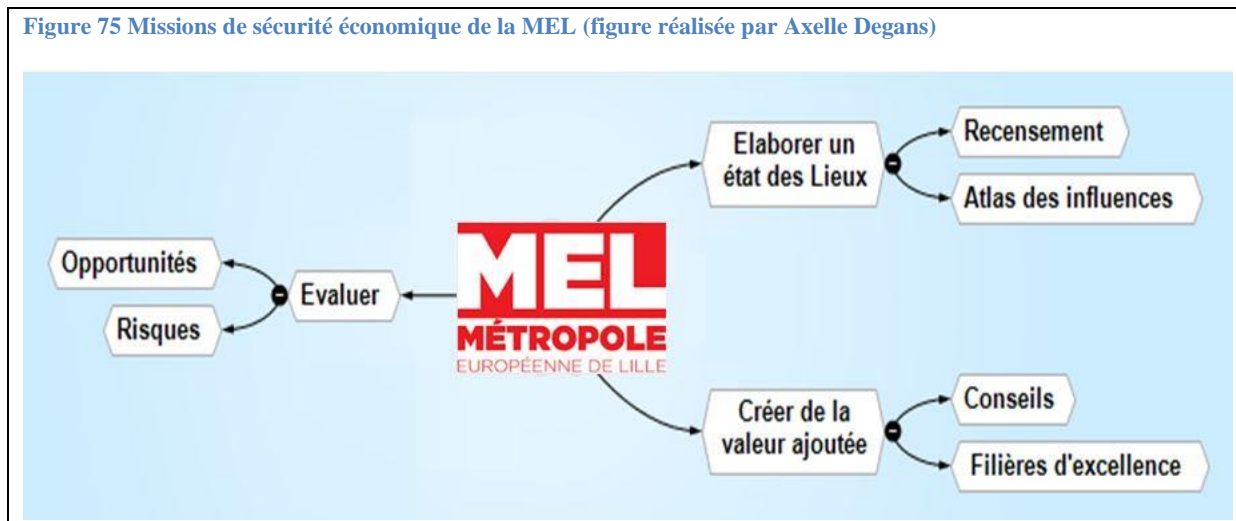
¹. Entretien accordé par M. Bruno Cassette le 8 avril 2019

². FOUCHER, Michel. *Lille Métropole en Europe et dans le Monde*, Paris, CNRS Éditions, 2018, 127 p.

et doit le faire à Londres. La métropole lilloise est très bien située entre Paris, Bruxelles et Londres. La MEL dispose d'un service des relations internationales économiques assez actif.

On peut résumer ainsi la politique de sécurité économique mise en œuvre par la MEL :

Figure 75 Missions de sécurité économique de la MEL (figure réalisée par Axelle Degans)



L'exemple de la sécurité économique mise en œuvre par la MEL fait partie des politiques les plus abouties au niveau régional pour la France.

2.62 Des politiques encore partielles

Si les initiatives sont nombreuses et méritoires, l'impression générale est que leur foisonnement cache mal un manque d'unité et d'efficacité.

2.621 Les politiques à l'échelle des pôles de compétitivité

Les pôles de compétitivité bénéficient à l'évidence d'un soutien public pour que cette politique puisse s'épanouir dans une région assez marquée par la désindustrialisation, en particulier dans le domaine textile sur la métropole lilloise. C'est le constat de Jean-Marc Viénot, directeur de UP-Tex. Les résultats ne sont pas pour autant à la hauteur des espérances et de l'énergie déployée. Le discours de Monsieur Bruno Cassette, directeur général des services (DGS) de la métropole lilloise (Métropole européenne de Lille, MEL) va dans le même sens. La métropole accompagne le développement et renforce l'attractivité économiques des pôles d'excellence qui se restructurent autour des filières des matériaux (Euramateriaux), alimentation (Euralimentaire) et santé (Eurasanté). Monsieur Bruno Cassette insiste sur la notion de « *valeur ajoutée* » qui est indispensable sous peine de délégitimer cette politique.

Encadré 93 Pôles d'excellence et de compétitivité de la région lilloise

- Euramateriaux : innove, fédère et accompagne à l'international les professionnels du secteur structuré autour du textile, des composites, du plastique, du verre ou de la cellulose, il.
- Euralimentaire : stimule les innovations dans la filière alimentaire qui est un des points forts de la région, mise sur la qualité, la sécurité et la traçabilité des produits. Projet initié en 2016 par la MEL en associant tous les acteurs de la filière alimentation, de la nutrition à la logistique
- Eurasanté : fait la promotion de la filière biologie, santé, nutrition, valorise la recherche autour du Bio incubateur, apporte un conseil aux entreprises du secteur et dynamise la filière en organisant des rencontres.

Le pôle Euramatériaux, labellisé en 2019, est le fruit de la fusion entre UP-TEX et Matikem. Le site Euralimentaire précise : « Rien n'est possible sans le concours de l'ensemble des acteurs de la filière. Les axes de recherches amèneront Euralimentaire à une excellence sur la qualité des produits, reconnue à l'unanimité. La somme de ces actions permet une redynamisation économique mais surtout une pleine satisfaction des consommateurs »¹. « Le Bio Incubateur Eurasanté classé dans le top 15 des meilleurs incubateurs d'Europe pour l'émergence de start-up en pharma/biotech par Labiotech.eu »². Eurasanté et Euralimentaire collaborent avec le pôle de compétitivité (labellisé en 2005) NSL : Nutrition Santé, Longévité. La MEL est partie prenante et finance des collaborateurs à temps plein, encourage un partenariat entre Eurasanté et le Japon, ainsi que développement d'un pôle d'excellence concernant le diabète autour du centre hospitalier régionale universitaire (CHRU). Cette action d'ancrage de l'activité économique autour de pôles d'excellence relève bien de la sécurité économique puisqu'il s'agit d'améliorer la compétitivité des territoires et de créer de la richesse, mais c'est une politique partielle qui ne concerne que quelques filières (elle n'est pas sans rappeler, mais avec plus de souplesse et plus d'autonomie accordée aux entreprises, la politique mise en place au niveau de l'État en pleine crise de désindustrialisation au début des années 1980, qui succède à la politique des créneaux).

2.622 Les politiques publiques de sécurité économique restent partielles

L'ANSSI est une agence de très grande qualité, qui rend d'admirables services pour la cybersécurité grâce à la qualité et la compétence de son personnel. Cette agence est pourtant sous-dimensionnée en cas de cyberattaque massive et simultanée (ou « cyber- Pearl Harbour » selon Guillaume Poupard) sur de nombreux organismes d'importance vitale.

Au niveau de la Dirrecte, Monsieur Jean-Marc Gérard, délégué à l'information stratégique et à la sécurité économique au service de l'information stratégique et de la sécurité économique (SISSE) pour la Dirrecte des Hauts de France, a grande latitude pour mettre en œuvre sa mission. La politique de sécurité économique consiste d'abord en une action de veille stratégique, d'identification des entreprises à protéger, et à mettre en place un suivi adéquat. Ces actions sont concentrées dans le domaine défensif, ce qui ne représente qu'un champ réduit de la sécurité économique.

La politique de sécurité économique mise en œuvre par une collectivité territoriale aussi puissante que la MEL montre ses limites car elle ne peut être globale. Elle se concentre sur quelques filières d'excellence, essayant par exemple de devenir un pôle à rayonnement mondial dans les domaines de la cybersécurité ou dans celui de la recherche concernant le diabète pour le domaine de la santé, misant sur des atouts propres. Elle essaie de structurer un écosystème dans quelques domaines d'activité, mais ne peut le faire pour un panel plus large.

¹. Euralimentaire, <https://www.euralimentaire.com/les-projets-structurants/la-qualite-des-produits-au-coeur-de-la-recherche/>

². Eurasanté, <https://www.eurasante.com/eurasante/nos-missions#1554304733496-982cfa25-97c7>

2.63 Des politiques publiques tributaires de l'implication de quelques acteurs

Il faut, au préalable, bien être conscient que la région des Hauts de France n'est pas représentative de l'ensemble des régions françaises, la métropole lilloise a des moyens financiers et humains dont ne disposent pas non plus les autres territoires de la même région.

Les services de l'État ne bénéficient plus de crédits particuliers dédiés à l'intelligence économique et stratégique et à la sécurité économique. Les crédits publics, y compris les moyens humains pour le renseignement sont massivement utilisés dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, ce dont pâti le renseignement économique. Ainsi, ni les services de gendarmerie, ni les services de la Dirrecte, pourtant liés au préfet, n'ont de moyens propres spécifiquement liés à ce domaine de leurs activités.

La situation apparaît un peu différente pour les collectivités locales qui ont plus de marges de manœuvre tant au niveau financier qu'à celui des ressources humaines. Ainsi, la Métropole européenne de Lille peut embaucher des collaborateurs dont la tâche sera le développement économique des territoires ou la prévention au niveau de la cybersécurité, ce n'est pas actuellement envisageable pour les services de l'État. Les moyens de la préfecture ont sensiblement diminué.

La gendarmerie est un acteur important de la sécurité économique. Le lieutenant-colonel Romuald De La Cruz est donc chargé de projets, relations internationales, partenariats et sécurité économique pour la région de gendarmerie Haut de France. Il reconnaît, lors de l'entretien qu'il m'a accordé, que les actions de sécurité économiques dépendent en fait beaucoup de son désir d'implication, car il n'occupe pas un poste dédié à la sécurité économique, sa hiérarchie ne demande pas directement de compte. Il a par conséquent une grande latitude pour organiser au mieux son action, souvent avec un grand pragmatisme. Il organise ainsi des réunions entre les chefs d'entreprise (PME-ETI) et les banques pour essayer de toucher le plus largement possible le public concerné. Il met en place des actions de sensibilisation en amont, notamment en ce qui concerne les risques cyber. Il a recours à des gendarmes de réserve pour mener les actions décidées.

Le constat est sensiblement le même pour Monsieur Jean-Marc Gérard, Délégué Information Stratégique et Sécurité Économiques, Pôle Entreprises, Emploi, Économie. Jusqu'à récemment, la feuille de route était peu précise, donc elle laissait place à une interprétation assez large permettant aux acteurs de la sécurité économique d'agir comme bon leur semblait, avec plus ou moins de zèle. Le délégué à l'information stratégique et à la sécurité économique pouvait ainsi se contenter de faire du *reporting* et de la veille ou avoir une action plus construite. Le nouveau décret de défense économique établit une feuille de route et une chaîne hiérarchique plus claires.

Monsieur Cassette, directeur général des services de la MEL fait, lui aussi, le même constat. L'ampleur et la qualité des actions menées dépendent de la sensibilité et du bon vouloir de quelques-uns.

La mise en œuvre de la politique de sécurité économique des différents acteurs publics demeure encore largement tributaire des initiatives personnelles. On peut constater l'implication de nombreux fonctionnaires, ce qui explique les progrès en termes d'application de mesures de sécurité économique, mais cela en fait-il pour autant une politique de sécurité économique ?

Il n'y a pas de problème de compétence. Ainsi le Centre de lutte contre la criminalité numérique (C3N) est parvenu à mettre fin à une cyberattaque de grande ampleur en désinfectant à distance plus de 800 000 ordinateurs (la majorité en Amérique latine) contaminé par Retadup un botnet (réseau de robots) qui permettait à la fois des attaques de déni de services, de capter des données (celles de patients d'hôpitaux israéliens par exemple) et de s'enrichir avec les cryptomonnaies. Cette très belle réussite montre de quoi les experts français en cybercriminalité sont capables. Encore faut-il encore coordonner les différentes actions.

2.64 Des politiques publiques mal coordonnées

Les enquêtes de terrain montrent que les initiatives locales, le volontarisme et la bonne volonté des différents acteurs ne sont pas à remettre en question. Ces efforts perdent en efficacité car ils sont très souvent indépendants les uns des autres.

Monsieur Cassette reconnaît que ses services ont les moyens financiers et donc humains d'agir, ce qui est moins vrai pour les services dépendants plus directement de l'État. Mais qu'en est-il de la coordination ?

La France est passée de vingt-deux à treize régions en 2015. La refonte administrative n'est pas encore terminée, et cette phase transitoire a beaucoup ralenti les initiatives des acteurs locaux qui ont perdu leurs référents au niveau de la région. Les nouvelles législatures des exécutifs régionaux pourraient permettre d'y remédier. Actuellement la politique de sécurité économique mise en œuvre à l'échelle de la collectivité territoriale de la métropole lilloise ne dépend pas de la région des Hauts de France, et finalement assez peu des services du préfet. En fait, plus la collectivité territoriale est modeste, plus elle dépend des services de l'État ou de la région. S'il n'y a pas pour autant une forme d'étanchéité entre les différents services publics, la coordination reste faible.

À chaque niveau, la politique de sécurité économique est fortement dépendante des initiatives personnelles. Cela démontre en creux la faiblesse de la structuration de ce domaine, la faiblesse de la sensibilisation – voire l'incompréhension, certes moins vraie aujourd'hui qu'au début des années 2010 - des élites politiques et économiques aux enjeux de la sécurité économique, y compris au niveau ministériel.

Les enquêtes de terrain montrent aussi bien qu'en l'absence d'une réelle et forte volonté politique, les actions resteront émiettées, partielles et donc limitées dans leur efficacité. Seul l'État peut donner une réelle.

2.65 Les pistes d'amélioration de la mise en œuvre de la sécurité économique par les agents publics

Rien ne peut se faire sans une volonté politique forte. Au-delà de la question des moyens, il faut mieux identifier les correspondants « intelligence économique » des différents services publics. Il faut aussi créer un véritable écosystème de la « sécurité économique » qui passe par une formation en amont, puis donner la possibilité d'une formation continue pour sensibiliser les acteurs économiques aux problématiques de la sécurité économiques parfois vitales à la survie des entreprises. Cela passe aussi par une éducation des délégués à l'intelligence et la sécurité économiques qu'il faut rendre aptes à détecter les signaux faibles ce qui peut permettre une réaction précoce.

Le décret de mars 2019 va dans ce sens, ce qui est porteur d'espoir.

2.7 La réponse passe aussi par toute une série de mesures concrètes : la politique des « petits pas »

Il faut agir sur les structures et les mentalités, faire œuvre de pédagogie.

Cela passe ainsi par le changement du regard que peuvent avoir les Français sur le monde de l'industrie. Celle-ci conserve souvent une image assez dégradée comme en témoigne l'orientation, toujours par défaut, des élèves vers les filières techniques et industrielles. C'est dans cette optique que la fondation l'Usine extraordinaire, grâce à nombre de mécènes privés, a organisé une manifestation d'importance au Grand palais à Paris du 22 au 25 novembre 2018 pour redorer le blason de l'industrie en France.

Figure 76 Photo de l'Usine extraordinaire au Gand palais, novembre 2018



Il est tout à fait symptomatique à cet égard que les images publiées dans la presse (en l'occurrence le supplément économie du *Figaro* du 23 novembre 2018, qui utilise la photo libre de droit de la fondation Usine extraordinaire ci-dessus) reprennent des codes qui étaient ceux de la Belle époque pour la « Fée électricité » ; un côté presque magique. Nous sommes ici à l'évidence dans une « opération séduction » qui vise à « gagner les cœurs » pour les rallier à l'industrie... mais il est peu probable que cela suffise. Les industriels y exposent leurs savoir-faire, en particulier pour la *high-Tech* avec la mise en valeur de l'intelligence artificielle ou le développement durable (les activités de recyclage...) qui ont les faveurs des jeunes générations. 10 000 élèves ont été conviés à cette manifestation qui a bénéficié d'une vaste couverture médiatique grâce au déplacement de personnalités d'importance comme le Premier ministre Édouard Philippe.

Cette action vient en illustration des efforts de l'État déployés pour relancer une politique industrielle, fondement essentiel de la sécurité économique, Voici la présentation que livre le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales livre de la politique des « 124 territoires de l'industrie » lancée par le Premier ministre :

Encadré 94 La politique des 124 "territoires d'industrie"

En orientant 1,3 milliard d'euros prioritairement vers les Territoires d'industrie, l'État s'engage aux côtés des acteurs locaux pour redynamiser le tissu industriel, soutenir l'emploi local, renforcer la compétitivité internationale et promouvoir l'innovation. Les intercommunalités et les régions sont au cœur de la mission : elles ont occupé un rôle de premier plan dans l'identification des 124 territoires d'industrie, et elles seront en charge de piloter les contrats au niveau local.

« L'État a identifié quatre besoins des territoires pour accélérer de développement du secteur industriel. Il propose d'y répondre par un « panier de services » comprenant 17 actions, dont les Territoires d'industrie pourront se saisir :

- **recruter** en renforçant, par exemple, l'offre de formation aux métiers industriels ;
- **attirer** en mobilisant les opérateurs de l'État comme la Banque des territoires, Business France, BpiFrance pour appuyer les projets des Territoires d'industrie ;
- **innover** en permettant notamment aux PME d'accéder à la recherche et développement et en les accompagnant dans la transition vers l'industrie du futur ;
- **simplifier** en facilitant les demandes de dérogation administrative pour mettre en œuvre les projets. »
source : <http://www.cget.gouv.fr/actualites/l-etat-s-engage-aupres-de-124-territoires-pour-redynamiser-l-industrie-francaise>

La carte en **Annexe 9** montre l'ampleur des territoires concernés, soit près de 30 % du pays. Elle est à destination des espaces où l'emploi industriel représente au moins 15% de l'activité. Cette politique devrait concerner un peu moins de la moitié des emplois industriels (48 %).

La politique des 124 « territoires d'industrie » vise à soutenir et stimuler les PME et les ETI – dont François Bost a souligné le caractère stratégique dans ses travaux de recherche – situées en dehors du territoire des grandes métropoles. Cette initiative est intéressante à plusieurs titres. Elle révèle la prise de conscience du lien entre vitalité des territoires et activités

économiques (notamment industrielles), l'État retrouve ici son rôle d'aménageur des territoires (on se souvient que la vallée de la Seine avait été dynamisée en son temps par la déconcentration industrielle) et donc une action volontariste. Les aides sont liées à une feuille de route à respecter par les partenaires institutionnels et économiques, prenant en compte des actions de formation pour recruter de nouveaux ingénieurs ou techniciens. Cette contractualisation, dont l'efficacité réelle sur le terrain est souvent assez décevante, peut-elle éviter la gabegie de l'argent public ? L'agence Business France devrait aider ces entreprises à exporter leurs productions, œuvrant ainsi à lutter contre un déficit commercial dont l'ampleur oblige à recourir à l'endettement, ce qui concourt à obérer l'avenir des jeunes générations.

L'équipement en haut débit des territoires ciblés – pour ceux qui n'en bénéficie pas encore – est une preuve de la prise en compte des impératifs de la modernité. L'environnement de ces industries est amélioré par des gestes fiscaux (attendus par les acteurs économiques), par un meilleur accompagnement administratif dans le dédale des normes à respecter, mais aussi par le soutien à la maîtrise des nouvelles technologies (intelligence artificielle, imprimante 3 D par exemple) qui révolutionneront les procédés de production et le management des entreprises dans un avenir assez proche. Le changement des mentalités est bien évidemment un défi complexe à relever. Peu d'étudiants de grandes écoles – ingénieurs, de management – ou titulaires de doctorats sont attirés par l'industrie, surtout les ETI. Le travail à entreprendre pour changer la donne est immense. Ce constat est à la source de la création d'un nouveau statut, le volontaire en entreprise, qui prend pour modèle le VIE (le volontaire international en entreprise) et au développement des stages en entreprise. Le partenariat avec le système scolaire est essentiel, il devra passer par une sensibilisation du corps enseignant à l'entreprise.

Figure 77 Logo Made in France lors de l'exposition l'Usine extraordinaire



Le logo « *made in France* » témoigne aussi d'une lente conversion des esprits. A l'heure de la mondialisation et de la promotion du libre-échange à toutes les échelles, y compris

européenne, il importe de préserver un tissu productif. Le document ci-dessus est une photographie prise au Grand palais et extraite du journal *La Croix* (« Le gouvernement promeut 124 territoires d'industrie », 23 novembre 2018). Ce changement a commencé en 2012 sous l'impulsion d'Arnaud Montebourg – après que l'élection présidentielle ait été l'occasion de s'émouvoir de l'ampleur de la désindustrialisation qui affecte la France. Devenu Ministre du redressement productif, il a cherché à défendre une fabrication française, à rebours de ce qui se faisait jusqu'alors.

Au début du mois de novembre 2018 se tient la septième édition du MIF Expo, le plus grand événement mettant en scène la fabrication française. Il accueille Porte de Versailles environ cinq cents exposants que sont venus rencontrer près de 60 000 visiteurs (la première édition avait réuni 85 exposants et attiré 15 000 personnes). Cette évolution est un succès qui témoigne de l'engouement récent pour le « made in France » mis en scène à cette occasion.

Figure 78 Logo du Salon du Made in France édition 2018



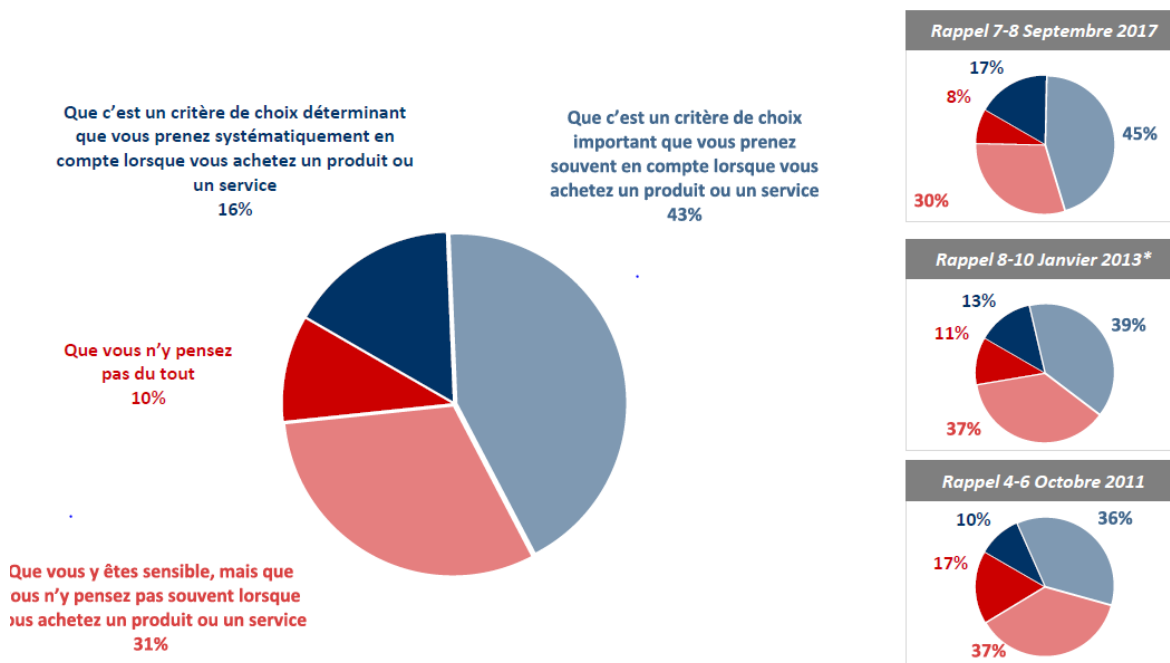
Les exposants représentent un spectre très large de la production française, du textile (Le slip français par exemple) à la cosmétique (Avène...), en passant par l'agroalimentaire (Biscuiterie Jeannette 1850...), la haute technologie (Cyberdroïd). Des pavillons régionaux (pays de Loire) vantent les productions de leur territoire.

Pour l'association pro France, l'institut de sondage IFOP mène une étude auprès d'un échantillon représentatif de 1015 personnes majeures. Les résultats que l'on trouve portés dans la figure 77 sont instructifs¹ :

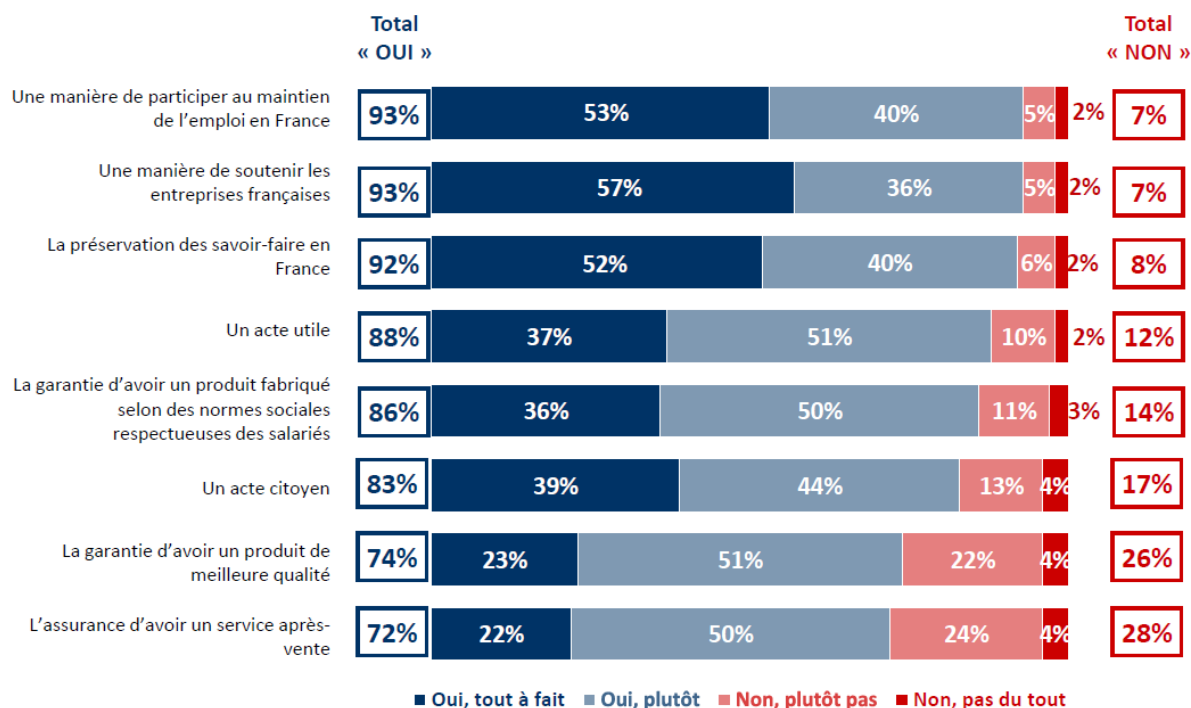
¹. Les Français et le made in France vague 2018, *Ifop*, septembre 2018, <https://www.ifop.com/publication/les-francais-et-le-made-in-france-vague-2018/>

Figure 79 Résultats du sondage IFOP septembre 2018 concernant le Made in France

QUESTION : Aujourd'hui, quand vous choisissez d'acheter un produit ou un service, diriez-vous à propos de son pays de fabrication... ?



QUESTION : Pour vous, acheter un produit « Made In France », c'est... ?



Ce sondage montre que les consommateurs français sont plus soucieux de l'origine des produits qu'ils achètent en 2018 qu'ils ne l'étaient en 2011 (59% des sondés contre 46%) ; une sensibilisation est donc en cours.

Autres enseignements de ce sondage, les consommateurs sondés auraient des réflexes relevant du patriotisme économique : maintenir l'emploi en France (93% des personnes

interrogées), soutenir les entreprises françaises (93%) quitte à payer un peu plus cher leurs achats (pour près des trois-quarts des personnes sondées), pérenniser les savoir-faire sur le territoire national (92%) ce qui relève pleinement de la sécurité économique, agir par un acte citoyen (83%), avec une nouvelle conscience civique lors de l'achat. Les comportements des consommateurs français commencent à évoluer depuis la crise née des *subprimes* dont les séquelles sont toujours sensibles. On peut donc constater une évolution vers des comportements de consommation plus responsables, avec une conscience plus nette que l'acte de consommation n'est pas anodin mais peut servir des intérêts qui sont supérieurs aux intérêts individuels. À l'évidence, ceux qui sont prêts à payer plus cher un produit Made in France appartiennent d'abord à des catégories socio-professionnelles qui ont les moyens de le faire, c'est-à-dire des personnes plutôt aisées, mais pas seulement. La multiplication des logos « Made in France » (cf **Annexe 11**) montre néanmoins qu'ils rencontrent un certain engouement auprès des consommateurs.

Il apparaît ici que les enjeux de la sécurité économique commencent à être compris par les citoyens français. Les mentalités évoluent, c'est une opportunité à saisir pour faire progresser les pratiques de la sécurité économique. Les acteurs publics et privés doivent s'en saisir. Cette attitude, nouvelle en France, existe déjà depuis longtemps dans d'autres pays comme l'Allemagne ou le Japon ; elle est plutôt porteuse d'espoir.

Conclusion du chapitre 2

La sécurité économique entre dans le quotidien des Français, de la haute administration à l'entreprise des professionnels jusqu'aux consommateurs. La conversion a été lente mais elle est réelle. Le constat est clair, il existe de multiples initiatives et actions à tous les échelons, qui appartiennent à la sécurité économique, dans de nombreux domaines, allant du numérique au droit. La création d'une délégation parlementaire à la sécurité économique et le décret du 20 mars 2019 relatif à la sécurité économique témoignent d'une prise de conscience des enjeux, qui existe aussi chez les consommateurs qui achètent français pour préserver des emplois. La sécurité économique relève fréquemment du domaine de la géopolitique, qui permet nécessairement un enrichissement des perceptions. La sensibilisation des acteurs a commencé, mais elle est loin d'être achevée.

La multiplicité des actions est encourageante. Elle cache cependant assez mal le manque de coordination générale qui est lié à un manque de clairvoyance politique et aggravé par les attermolements provoqués par les alternances politiques. Il n'existe toujours pas de stratégie de sécurité économique française au contraire des États-Unis ou de la Chine. Si la volonté fait moins défaut qu'auparavant, la cohérence des actions doit être renforcée, et les moyens d'y parvenir sont le bât qui blesse.

La France peut beaucoup, mais elle ne peut pas tout. Il faut avancer sur le chemin de la sécurité économique avec l'Europe communautaire.

Chapitre 3 : L'Europe, une échelle légitime, efficiente et indispensable

« L'analyse géopolitique est aussi un moyen de conjurer la guerre ou de trouver
une solution à certains conflits »

Yves Lacoste, Les Samedis de la connaissance, 2003

Introduction du chapitre 3

La pratique de la sécurité économique est d'abord pensée dans un référentiel, qu'il soit français, allemand ou autre. La stratégie de la sécurité économique est le fruit d'une stratégie de puissance, plus ou moins affirmée, qui traduit la volonté d'un État. La géopolitique du XXI^{ème} siècle est comparable à celle de la tectonique de plaques tellement imposantes que les États européens, dont la taille est modeste au regard des géants actuels, ont tout intérêt à penser leur stratégie au sein de l'alliance qu'est l'Union européenne. Il ne s'agit pas pour autant de dissoudre la France, l'Allemagne ou l'Italie, mais de fédérer leurs énergies et leurs capacités. Cela ne peut se faire que si les pays européens parviennent à définir des priorités stratégiques communes, et à condition que l'Union s'accepte comme une puissance qui a une volonté autre que celle de sortir de l'Histoire et de faire du commerce international au sein d'une régulation mondiale heureuse.

L'Union a entamé ce que l'on pourrait qualifier de mue idéologique copernicienne. Contrainte et forcée par des circonstances qu'elle subit et qui risquent de lui être fatales, elle évolue et emprunte petit à petit le chemin de la sécurité économique. L'échelle européenne est particulièrement pertinente pour mettre en pratique nombre de mesures de sécurité économique, car ensemble les pays européens ont plus de poids sur la scène mondiale. L'Union européenne a donc un sens géopolitique évident.

3.1 L'Europe communautaire réagit en prenant conscience d'un environnement économique hostile aux intérêts de ses membres

Il faut remiser au passé le « temps des bisounours » et faire preuve de *realpolitik*, la naïveté est un luxe dont les Européens n'ont plus les moyens. Il faut voir le monde tel qu'il est et non tel qu'on aimerait qu'il soit. Michel Foucher exhorte à ce que l'Union agisse « *comme une communauté géopolitique consciente et comme un centre de pouvoir avancé et innovant du monde polycentrique qui advient* »¹. Elle doit commencer par regarder en face la réalité d'une guerre économique aux pratiques déloyales et réagir sans attendre. C'est ce que les Européens attendent d'elle.

¹FOUCHER, Michel *L'Europe et l'avenir du monde.*, Paris, Odile Jacob, 2009, p.17.

3.11 La réaction face aux menaces concernant son potentiel économique

L'analyse a montré précédemment la réalité des menaces pesant sur l'appareil production européen : la concurrence déloyale et l'espionnage économique aboutissent à la disparition d'entreprises et d'emplois, les investissements étrangers sur des secteurs stratégiques font reculer la souveraineté économique et technologique des Européens... Le temps de la réaction européenne est plus que jamais d'actualité.

3.111 Quelles actions mener face à l'extraterritorialité du droit américain ?

En 1982, en pleine « guerre fraîche », l'administration Reagan interdit la réexportation vers l'URSS de toute technologie américaine ou d'un quelconque équipement dans le domaine des hydrocarbures. Bruxelles s'était opposée à cette décision, contestant le fait qu'une législation nationale puisse prévaloir sur les règles internationales.

En 1996, les États-Unis de Bill Clinton adoptent la loi Helms-Burton, qui met en place un embargo contre Cuba et prévoit de sanctionner ceux qui y contreviennent, y compris les entreprises européennes. L'Europe communautaire réagit en portant une procédure devant l'organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC et « *en adoptant le règlement 2271/96 portant protection contre les effets de l'application extraterritoriale d'une législation adoptée par un pays tiers* »¹ rappelle Régis Bismuth, professeur agrégé des Facultés de droit. Il s'agissait alors de protéger les entreprises européennes contre les effets de cette loi américaine, et non d'une loi de blocage. Washington avait alors assoupli sa position en ce qui concerne les firmes européennes.

3.112 Quelles actions mener face aux menaces visant l'intégrité de son appareil économique ?

L'Union européenne prend douloureusement conscience de sa vulnérabilité face à des partenaires économiques et commerciaux agressifs. Alors que les pays européens étaient à la pointe de la fabrication des panneaux photovoltaïques, produisant une électricité considérée comme « verte » dans un secteur d'avenir, la filière est aujourd'hui moribonde car elle n'a pas résisté à la concurrence chinoise. L'essentiel des panneaux photovoltaïques désormais posés en Europe sont de fabrication chinoise, ce qui ne manque pas d'aggraver le déficit commercial des pays européens. La Commission européenne a lancé une procédure d'enquête pour vérifier si les entreprises chinoises respectent réellement toutes les règles de la concurrence...

L'Union européenne a choisi d'être libérale, et souvent de façon plus rigoureuse que ses partenaires économiques et commerciaux. Elle pratique donc une politique économique qui ne trouve pas forcément de réciprocité chez ses partenaires américains ou asiatiques. En outre, le capitalisme mondial évolue rapidement dans un sens que l'Union Européenne n'a pas toujours bien su anticiper. La croyance que nous allions conserver en Europe les emplois qualifiés et intéressants, tout en laissant les emplois moins qualifiés aux pays asiatiques s'est révélée être

¹. BISMUTH, Régis. « BNP Paribas : derrière les 10 milliards, l'extraterritorialité américaine », Libération, le 8 juin 2014, http://www.liberation.fr/futurs/2014/06/05/bnp-paribas-derriere-l-arbre-des-10-milliards-la-foret-de-l-extraterritorialite-americaine_1034086

un leurre, une fausse lune. Nul ne peut contester aujourd'hui que la Corée du Sud ou la Chine sont déjà des puissances technologiques, ni que l'Inde, le Brésil voire l'Indonésie ou le Vietnam ne tarderont pas à l'être à leur tour ; mais avec des coûts de production bien plus bas que sur un « vieux continent » qui mérite plus que jamais ce qualificatif tant il est marqué par la lassitude. Aucune branche n'est aujourd'hui hors de portée de ces pays qui, pensait-on, nous laisseraient les secteurs d'activité d'avenir dans une division internationale du travail porteuse d'une mondialisation « heureuse » (A. Minc). Le réveil est douloureux. Les pays européens n'ont d'autre choix que de réagir face à une concurrence qui lamine leurs forces productives et donc leur capacité à préserver leur avenir. Ils ne sont pas davantage en position de force dans le secteur numérique où les entreprises américaines – et bientôt chinoises règnent en maîtres quasi absolus. L'échelle européenne est de nouveau une échelle adaptée pour apporter une réponse économique adaptée aux défis de cette concurrence.

La Commission européenne lance plusieurs procédures.

Après qu'elle se soit intéressée à la collecte d'informations opérée par un géant comme Amazon, celui-ci est désormais visé par une procédure d'enquête pour abus de position dominante en Allemagne, on lui reproche de fausser les lois de la libre concurrence au cœur du dogme libéral. Ce géant américain « *génère 46% des ventes en ligne en Allemagne – via la vente pour compte propre et sa place de marché combinés. Presque un euro sur deux dépensés sur la toile se retrouve chez Amazon* »¹ remarque l'institut IFH de Cologne. Les commerçants outre-Rhin se sont plaints à l'Autorité allemande de la concurrence qui transfère le dossier au niveau européen. L'enquête promet d'être longue...

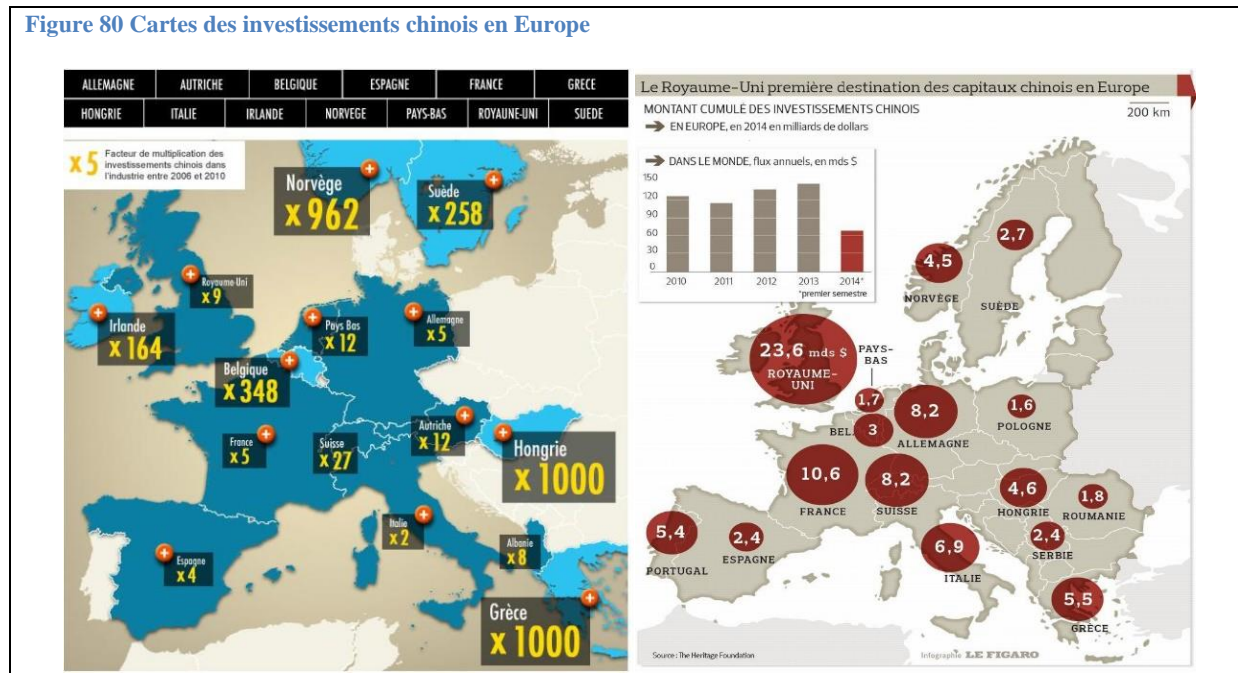
Autre exemple, la Commission européenne a été alertée au sujet de vélos électriques de manufacture chinoise, dont les prix sur les marchés d'Europe sont particulièrement bas, menaçant là aussi une filière au cœur du développement durable – celle de la mobilité douce encouragée pour diminuer la production de gaz à effet de serre – dans laquelle les entreprises européennes n'étaient pas mal placées. Les prix de vente de ces vélos électriques sont tellement faibles qu'une enquête a été diligentée concernant les soupçons de *dumping* et de subventions indues. Les résultats sont connus, la fraude est avérée dans les deux cas, c'est probablement ce qui a permis à ces vélos de prendre 35 % du marché en quelques années. Des droits de douane jusqu'à 80 % pourraient être imposés à ces vélos chinois importés. Quels sont les effets escomptés ? Principalement la pérennisation d'une filière de production sur le sol européen : Moreno Fioravanti, le secrétaire général de l'Association européenne des producteurs de bicyclettes (EBMA), estime que 3 000 emplois auraient été rapatriés sur le sol communautaire² et que des milliers d'autres pourraient être créés à l'avenir grâce à une hausse significative de la production de vélos que de nombreuses collectivités territoriales subventionnent. Cette politique de sécurité économique a d'autant plus de sens que les technologies sont initialement européennes, que la mobilité douce est appelée à s'y développer toujours plus et que les acteurs publics aident à l'acquisition de ces vélos.

¹. RENAUD, Ninon. « L'état européen se resserre sur Amazon », *Les Échos*, le 30 novembre 2018

². GRESILLON, Gabriel. « Bruxelles veut taxer les vélos électriques chinois », *Les Échos*, le 30 novembre 2018

Angela Merkel s'est alarmée en 2018 de l'importance prise par les capitaux chinois en Europe, en particulier balkanique.

Figure 80 Cartes des investissements chinois en Europe



Les cartes¹ ci-dessus permettent d'apprécier la réalité et l'évolution des investissements chinois au sein de l'Union européenne. Elles montrent bien qu'en stock, ils se dirigent d'abord vers l'Europe occidentale, mais qu'en flux ils privilégient de plus en plus la moitié centrale et orientale de l'Europe. Ces cartes permettent de mieux visualiser les craintes de la chancelière allemande, craintes qui ne sont loin d'être infondées. Comment ces investissements grandissants pourraient-ils ne pas avoir de conséquences politiques au sein de l'Union ?

Encadré 95 L'UE passe au contrôle des investissements étrangers

Le Parlement a mis en place un instrument européen de filtrage des investissements directs étrangers pour des motifs de sécurité, afin de protéger des secteurs stratégiques.

Si l'UE demeure ouverte aux investissements, les investissements directs étrangers (IDE) doivent être contrôlés afin de vérifier s'ils ne risquent pas de mettre en danger les intérêts stratégiques de l'UE. Les nouvelles dispositions sur la façon de réaliser le filtrage, ayant fait l'objet d'un accord informel entre les négociateurs du Parlement et des ministres de l'UE, ont été approuvés par les députés par 500 voix pour, 49 contre et 56 abstentions. Le vote du Parlement a ainsi créé le tout premier système européen qui soutient le filtrage des IDE par les États membres, pour des motifs de sécurité et d'ordre public.

Protection des secteurs stratégiques

Le nouveau règlement protège les infrastructures critiques telles que l'énergie, le transport, les télécommunications, les données, l'espace et la finance; il protège également des technologies comme les semi-conducteurs, l'intelligence artificielle et la robotique. Les négociateurs du PE y ont ajouté les secteurs de l'eau, de la santé, de la défense, des médias, des biotechnologies et de la sécurité alimentaire.

¹. Carte « Le Royaume Uni : première destination des capitaux chinois en Europe », extraite du *Figaro* du 16 octobre 2014 carte « Les investissements chinois en Europe », *L'Expansion*, 29 novembre 2011

Une meilleure coopération, une pression accrue des pairs

Les députés ont renforcé le mécanisme de coopération afin d'échanger les informations entre États membres et de publier des commentaires sur les IDE ciblant d'autres États membres. La Commission peut demander des informations et présenter son avis au pays au sein duquel l'investissement est prévu, mais la décision finale revient au pays concerné.

Citation

Le député en charge du dossier au Parlement, Franck Proust (PPE, FR), a déclaré : « L'Europe qui protège est devenue une réalité. Ce mécanisme est une avancée concrète qui protège nos industries, nos technologies et nos intérêts stratégiques des menaces. Nous avons réussi à mettre en place un mécanisme rapidement, malgré la sensibilité du sujet, les quelques réticences et une pression sans précédent. L'Europe prend sa destinée en main tout en restant ouverte aux investissements étrangers. »

L'extrait de presse¹ ci-dessus montre que l'Union a réagi en conséquence. Le Parlement a légiféré, au nom de la sécurité économique et politique, pour conserver une certaine forme de souveraineté. L'intérêt de la géopolitique dans la prise de décision est clairement lisible ici.

3.12 La réaction récente contre la montée des cybermenaces

Les instances communautaires commencent à prendre la mesure de l'importance des menaces issues de la sphère cyber.

L'Union européenne a décrété qu'octobre 2018 serait le mois de la cybersécurité ou ECSM, c'est la 6^{ème} édition de cette manifestation, mais elle prend cette année une dimension particulière. À ce titre sont organisées de nombreuses manifestations et d'actions (cf **Annexe 12**) Il s'agit de sensibiliser les acteurs économiques et la population aux enjeux de la cybersécurité. Celle-ci occupe désormais le devant de la scène économique et médiatique avec les attaques WannaCry ou NotPetya, mais aussi en raison des soupçons d'interventions dans le cadre des élections présidentielles américaines. C'est un domaine que désormais nul ne peut ignorer, et le relais médiatique y est pour beaucoup, encore faut-il maintenant passer à l'action.

Encadré 96 Le mois européen de la cybersécurité ECSM

« La campagne de sensibilisation annuelle utilise cette année le slogan » *«La cybersécurité, c'est l'affaire de tous! Arrête-toi. Réfléchis. Connecte-toi.»*. Il est organisé par l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA), la Commission européenne et plus de 300 partenaires, notamment les autorités locales, les gouvernements, les universités, les groupes de réflexion, les ONG et les associations professionnelles. Environ 300 événements auront lieu en octobre dans toute l'Europe, la plupart d'entre eux fournissant des conseils pratiques, par exemple sur les moyens de reconnaître les cyberescroqueries, de gérer en toute sécurité les technologies émergentes et de prendre des mesures concrètes pour améliorer la cyber-hygiène. »

source : https://ec.europa.eu/france/news/20181001/mois_europeen_cybersecurite_2018_fr

La campagne de sensibilisation est articulée autour de 4 thèmes :

- Connaissez-vous le B-A BA pour sécuriser vos données ?

¹. « L'UE surveillera de plus près les investissements directs étrangers », *Actualité Parlement européen*, <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20190207IPR25209/1-ue-surveillera-de-plus-pres-les-investissements-directs-etrange>

- La formation et les métiers de la sécurité économique, cela vous parle ?
- Sécuriser ses données, oui mais pour faire face à quoi exactement ?
- Et demain, qu'est-ce qui vous attend ?

Elle est notamment déclinée en France grâce à l'agence ANSSI et plusieurs ministères en sont partenaires comme le Ministère de l'Intérieur ou celui des Armées. Elle a trouvé des relais grâce aux Chambres de commerce et d'industrie (CCI), des acteurs éducatifs comme les grandes Écoles, à l'exemple de l'École polytechnique¹. Est-ce pour autant suffisant ? La question qui se pose inévitablement est de savoir si les Européens, et les entreprises, en ont réellement été les acteurs investis, ou si cette nouvelle campagne n'a rencontré qu'un écho modéré.

Plusieurs mesures ont été adoptées à l'échelle européenne au cours de l'année 2018, témoignant de la prise de conscience du caractère indispensable de l'action dans ce domaine très sensible comme de la pertinence de l'échelle européenne. Ainsi, la directive NIS (*Network and Information System Security*) a pour but d'élever significativement le niveau de sécurité des réseaux et systèmes d'information. Elle est déclinée à l'échelle de tous les États membres, la France publie la loi de transposition le 28 février 2018 et le décret d'application est parait dans le journal officiel le 25 mai suivant.

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, est une harmonisation à l'échelle européenne des normes exigibles de la part des entités publiques mais aussi privées intervenant sur le sol européen, dès lors que des citoyens européens sont concernés.

La sécurité économique en France passe par l'adoption à l'échelle européenne de mesures pour développer la cybersécurité.

3.2 L'Europe commence-t-elle à élaborer une doctrine de sécurité économique ?

Alors que la situation économique des pays européens se dégrade, avec un ralentissement économique marqué, un taux d'endettement qui continue à progresser, des marges financières dont l'attrition progressive les prive de précieux moyens d'action, il est urgent que l'Union se dote d'une stratégie de sécurité économique.

3.21 Les ressorts d'une lente conversion idéologique

Ces ressorts sont multiples et de natures bien différentes. L'un d'entre eux, non pas des moindres est de faire face à la montée tendancielle de l'euroscepticisme. C'est d'ailleurs ce qu'analyse Régis Bismuth quand il affirme : « *Au moment où les dernières élections européennes dénotent d'une défiance croissante à l'égard d'un processus d'intégration qu'ils ne jugent pas suffisamment protecteur, il serait opportun que l'Union européenne prenne les initiatives nécessaires afin d'assurer le respect des principes auxquels elle-même s'astreint* »².

¹ <https://exed.polytechnique.edu/fr/actualites/58829/octobre-cest-le-mois-europeen-de-la-cybersecurite->

². BISMUTH, Régis. « BNP Paribas : derrière les 10 milliards, l'extraterritorialité américaine », op. cit.

Il s'agit, pour les instances européennes, de conserver leur crédibilité aux yeux des Européens. Cette nécessité n'a fait que s'accroître dans le temps, surtout depuis le *Brexit* voté par les Britanniques en juin 2016.

3.22 La mue idéologique de l'Europe communautaire est loin d'être achevée

Les fondements idéologiques de l'Europe communautaire reposent sur le choix d'une Europe démocratique et libérale, arrimée à l'allié américain. Ce choix se traduit au niveau économique par l'affirmation d'une préférence pour le libéralisme, le libre-échange et une confiance importante dans les règles du marché. C'est au nom de cet attachement originel au libéralisme et aux lois du marché que la concurrence est érigée en vertu cardinale, qu'il faut impérativement défendre devant les velléités des États membres – ou non – de l'Union d'intervenir dans le champ économique, ou face aux entreprises qui pourraient se retrouver en situation de monopole, et plus généralement s'opposer à ce qui pourrait contrevenir à leur libre jeu. Les considérations géopolitiques sont, à cet égard, par trop absentes de l'analyse et donc, *in fine*, des prises de décisions à l'échelle communautaire. Est-ce vraiment opportun et judicieux ? Est-ce un luxe que l'on peut encore se permettre à l'heure d'une guerre économique toujours plus âpre ? Ces questions doivent être posées.

La réflexion mérite d'être menée. Elle peut l'être à partir d'un cas, comme celui de la fusion envisagée un temps entre Alstom et Siemens. Il s'agit ici de la branche Alstom transport, car Alstom énergie a été rachetée par General Electric (le rachat par Siemens était une alternative à l'offre de GE), comme cela a été analysé précédemment, et que l'entreprise Alstom s'est aussi séparée de sa branche construction navale, du fait de lourdes difficultés financières. La fusion envisagée doit être replacée dans le cadre international d'une concurrence accrue notamment des acteurs asiatiques. Elle inquiète légitimement les salariés et leurs représentants syndicaux en raison, tout d'abord de la faible complémentarité des deux entreprises qui laisse envisager des licenciements en France comme en Allemagne, mais aussi d'une présence bien moindre de l'État français dans le capital de cette possible nouvelle entité, voire même son retrait total. Certains y voient la perte d'un fleuron industriel français.

Au sein de l'Union européenne, la Commission se prononce sur les projets de rachat/fusion des entreprises afin d'éviter les situations monopolistiques et de préserver la concurrence, pour le bénéfice du consommateur européen. C'est pour éviter d'essuyer un refus de la Commission que le projet de fusion doit inclure une importante part de cessions d'activités (exemple : le TGV, l'ICE (TGV allemand) ou l'activité de signalisation ferroviaire). Le projet est porté par la France et l'Allemagne mais ne bénéficie pas du soutien de l'autorité allemande de la concurrence. Cette fusion déboucherait sur un « *champion européen du rail* », que certains nomment un « *Airbus du rail* », en référence à l'une des rares entreprises européennes qui passe pour être une réussite industrielle, et qui serait le numéro deux mondial du rail pour le volume de ses ventes.

À l'échelle mondiale, la situation est la suivante : les constructeurs ferroviaires européens peinent à faire face à la nouvelle concurrence chinoise. Pékin encourage la création de « *champions industriels chinois* », et cela s'est traduit par la fusion des deux principaux acteurs nationaux CNR et CSR pour créer en 2015 CRRC (*China Railway Rolling Stock*

Corporation). Ce dernier a réalisé un chiffre d'affaire de 26 milliards d'euros en 2018 contre environ 8 pour chacun de ses concurrents Bombardier (canadien), Alstom, Siemens mobility grâce à des marchés conquis en Afrique, en Russie (ligne Moscou-Kazan), ou même aux États-Unis (métro de Boston) et alors que le marché ferroviaire chinois est désormais réservé aux firmes nationales. Ainsi, ce nouvel acteur chinois du ferroviaire remporte « *plus de la moitié des livraisons mondiales de locomotives électriques, des rames à grande vitesse et des rames de métro. Les nouvelles routes de la soie sont avant tout des routes du fer. CRRC, premier producteur de matériel roulant au monde, (est) présent dans 104 pays* »¹. Ce géant réalise donc des économies d'échelle en raison de sa taille.

Par la voix de Margrethe Vestager, Commissaire à la Concurrence, la Commission européenne s'oppose début février 2019, à la fusion entre Alstom et Siemens au nom d'« *une concurrence libre et non faussée* » et de la défense « *des vingt-six autres États membres* », car la fusion créerait bien davantage un géant franco-allemand qu'un groupe européen, ce qui sous-entend que l'intérêt collectif européen serait lésé par cette fusion. En fait, les deux groupes n'ont pas réussi à faire valoir la pertinence de la prise en compte de l'échelle mondiale pour justifier leur fusion. « *On regarde à l'échelle européenne et pas à l'échelle du monde, et on regarde hier et pas demain. Cela pose question : est-ce qu'on veut faire une industrie européenne dans ces conditions ?* » déplore Guillaume Pépy, à la tête de la SNCF. La Commission veut éviter que la création d'un « *champion européen du ferroviaire* » entraîne une augmentation des prix du matériel ferroviaire et donc du billet de train pour les usagers. Elle estime qu'il n'existe pas, dans les faits, de menace chinoise sur le marché européen. Cette fusion n'est pas non plus soutenue par les régulateurs belges, espagnols, néerlandais et britanniques. Ce refus satisfait les syndicats inquiets et surtout la canadien Bombardier qui s'est déclaré « heureux » de cette décision. Le ministre français de l'Économie, Bruno Le Maire, a employé des mots assez durs stigmatisant « *une erreur économique stratégique et une faute politique* » et « *un mauvais signal lancé aux peuples européens* » (en référence au Brexit) alors que Joe Kaeser, patron de Siemens, estime que « *protéger les intérêts des clients localement ne signifie pas se priver d'être sur un pied d'égalité avec des pays leaders comme la Chine et les États-Unis* ».

On peut s'interroger sur le bienfondé de cette fusion. L'analyse SWOT de la figure 79 aide à se faire une opinion.

¹. DELANGLANDE, Sabine. « L'inexorable montée du péril industriel chinois », *Les Échos*, le 27 février 2019

Figure 81 Tableau SWOT de la fusion Alstom-Siemens (réalisé par Axelle Degans)

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un leader européen du rail • Réaliser des économies d'échelle pour la recherche-développement • Réaliser des économies d'échelle pour la fabrication d'où une baisse des prix • Augmenter les profits de l'entreprise • Pérenniser l'activité de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises peu complémentaires : licenciements inévitables • Diminution de la concurrence sur le marché européen : consommateurs lésés ? • Poursuite du démantèlement d'Alstom, risque de disparition de sites français de production au profit de Siemens • Disparition de l'État français au Conseil d'administration ; passage d'Alstom sous une direction allemande ? • Cession d'activités pour chaque entreprise : signalisation, matériel roulant à grande vitesse • Risques d'une moindre stimulation en faveur de la recherche-développement et d'une augmentation des prix
	OPPORTUNITES	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre une taille critique pour l'international • Gagner davantage de marchés au sein de l'UE • Gagner davantage de marchés internationaux hors UE • Enjeu de souveraineté économique : ne pas dépendre à terme d'un géant étranger quasiment nationalisé (CRRC) 	<ul style="list-style-type: none"> • Alstom trop petit pour affronter la concurrence sur le marché mondial (Afrique, Amérique latine...) • Être capable de résister à CRRC, 21% du marché mondial • Faire face à des acteurs qui ne respectent pas le libre jeu de la concurrence (CRRC subventionné par l'État chinois qui lui réserve les marchés domestiques) • S'affirmer face aux concurrents déjà confirmés comme Bombardier • Anticiper l'arrivée sur le marché mondial de nouveaux géants issus du monde émergent (Inde...)

Le tableau SWOT montre que les deux entreprises étaient prêtes à consentir d'importantes concessions pour éviter de passer sous les fourches caudines. Les deux entreprises doivent céder 4% du chiffre d'affaire cumulé des deux entreprises et certaines activités, ce qui nuit à leur cohérence industrielle. Les cessions ne sont pas anodines et amoindrissent les avantages de la fusion : dans ces conditions, la fusion est-elle encore réellement souhaitable ? Ce tableau montre que la fusion n'apporte pas que des avantages. Elle

apparaît indispensable si on se place à l'échelle du marché mondial. La fusion de ces deux entreprises ferroviaires est à ce titre un enjeu de souveraineté économique pour les Européens, mais elle a un prix : une réorganisation interne au nouveau groupe qui serait inévitablement socialement douloureuse à court terme, et une dilution de l'État français comme acteur économique. Faut-il préparer l'avenir au prix d'un présent douloureux ? Faut-il préférer la souveraineté européenne à la souveraineté nationale ? Il est certain qu'une meilleure connaissance des enjeux géopolitiques devrait guider des prises de décisions éclairées.

Figure 82 Carte mentale des champions industriels chinois réalisée par Axelle Degans



La Chine n'est pas agitée par des débats de même nature. En favorisant la fusion de plusieurs sociétés nationales elle s'est en fait dotée de « *champions nationaux* » (comme le montre la carte mentale ci-dessus) qui mettent en difficulté les firmes occidentales autrefois bien positionnées à l'échelle mondiale (elle a fait de même dans le secteur de l'énergie en créant China Energy en 2017 et pour la construction navale à l'été 2019 avec la fusion de China Shipbuilding Industry Corp (CSIS) avec China State Shipbuilding Corp (CSSC)). L'objectif affiché de Pékin est de faire de ces nouveaux mastodontes industriels les leaders de leur domaine respectif : des « *conquistadores* »¹. C'est précisément ce que refuse la Commission de Bruxelles, estimant que la défense de la concurrence sur le marché communautaire passe avant celle du maintien d'une possible concurrence entre firmes européennes et firmes étrangères. Sabine Delanglade reprend la réflexion de l'économiste Elie Cohen « *La Commission européenne ne veut pas regarder en face l'essor dévastateur des groupes chinois* ».

L'échelle pertinente d'analyse ne serait-elle pas celle du monde plutôt que celle de l'Europe ? La concurrence mondiale est à l'évidence faussée car Pékin ne s'embarrasse pas du respect des règles libérales, mène une politique d'« *État stratège* », finance ses groupes industriels, les exonère de nombreuses taxes ou du paiement de certaines factures et sait appuyer ses groupes à l'échelle internationale. Il serait avisé de mieux prendre en compte ces réalités géopolitiques. La carte mentale permet de bien cerner les domaines industriels définis comme stratégiques par et pour Pékin : l'énergie, les transports, la construction, les télécommunications. Ces champions chinois sont partis, avec un soutien politique fort, à la

¹. DEGANS, Axelle. « *Les pays émergents : de nouveaux acteurs. BRIC's : Brésil, Russie, Inde, Chine...Afrique du Sud*, Paris, Ellipses, coll CQFD, 2011

conquête des marchés mondiaux. Les marchés français et européens ne pourront échapper leur stratégie de conquête, il faut donc s’y préparer.

« Après plusieurs tentatives, ce pourrait être la bonne et elle concrétiserait les craintes du ministre français de l’Économie Bruno Le Maire, et de son homologue allemand Peter Altmaier. Le géant chinois de la construction ferroviaire CRRC a fait une offre d’acquisition de l’activité de production de locomotives du groupe allemand Vossloh, qui a été acceptée par le conseil de surveillance de ce dernier. Cela lui permettra de mettre enfin un pied sur le marché allemand du ferroviaire. (...) Pour le chinois CRRC, cette acquisition est stratégique, car elle doit lui permettre d’apprivoiser la régulation européenne en matière d’homologation grâce à l’expertise de Vossloh (...) Le projet de rapprochement de Siemens avec Alstom, soutenu par la France et l’Allemagne, visait justement à créer un géant européen capable d’affronter ce mastodonte chinois, premier producteur de matériel roulant au monde avec un chiffre d’affaire de 26 milliards d’euros. « CRRC réalise 90% de son chiffre d’affaire en Chine. Mais il n’y a aucune perspective d’entrée des Chinois en Europe dans un avenir prévisible » avait jugé en février Margrethe Vestager, la Commissaire à la concurrence pour expliquer son opposition à cette fusion », Ninon Renaud, « Ferroviaire : CRRC en passe de mettre un pied en Allemagne », *Les Échos*, le 28 août 2019

Au moment de rendre ce manuscrit, cet article paraît dans la presse économique et confirme le diagnostic posé précédemment. Il souligne cruellement l’aveuglement de certains décideurs politiques (par dogmatisme ? par angélisme ? par incompetence ?) qui continuent à exercer les plus hautes fonctions au sein de l’Union européenne. Un mois plus tard, une filiale du groupe CRRC – CRRC Zhuzhou – livre les premiers trains chinois sur le marché européen, des rames Sirius pour Leo express, une firme tchèque.

3.3 L’Europe : une échelle pertinente pour la sécurité économique

Cette pertinence est vérifiée sur de nombreux plans. Ensemble, les pays européens acquièrent un poids « critique » qu’ils n’ont pas séparément, d’autant plus qu’ils forment un ensemble à haut niveau de vie à l’échelle de la planète, malgré des gradients internes. Le marché européen est attractif pour les partenaires extra-européens, c’est un levier de puissance évident et donc utile s’il est activé.

3.31 L’Europe est une évidence dans le cadre de la révolution numérique

3.311 Seule l’échelle européenne est pertinente pour peser à l’échelle du monde numérique

L’Europe est au cœur du discours de la Sorbonne prononcé le 27 septembre 2017 par le président français nouvellement élu, Emmanuel Macron. Il déclare ainsi¹ :

« La cinquième clé de notre souveraineté passe par le numérique. Ce défi est aussi celui d’une transformation profonde de nos économies, de nos sociétés, de nos imaginaires même. La transformation numérique, ce n’est pas un secteur d’activité, ça n’est pas une anecdote contemporaine et l’Europe a beaucoup à y perdre comme à y gagner. L’Europe a cet attachement unique à l’équilibre permanent entre la liberté, la solidarité et la sécurité et c’est bien cela qui est en jeu dans la révolution numérique. L’Europe, qui a construit après-guerre un modèle économique de rattrapage, doit prendre la tête de cette révolution par l’innovation radicale. Et donc, oui, partout en Europe, nous devons tout faire pour avoir ces champions du numérique, attirer les talents scientifiques et entrepreneuriaux.

¹. MACRON, Emmanuel. Discours de la Sorbonne du 27 septembre 2017, <http://www.elysee.fr/declarations/article/initiative-pour-l-europe-discours-d-emmanuel-macron-pour-une-europe-souveraine-unie-democratique/>

Je sais bien que ça contrarie parfois certains. C'est la politique que je souhaite mener en France sur le plan économique. Le temps n'est plus où nos économies peuvent se construire comme si elles étaient fermées, comme si les talents ne bougeaient plus et comme si les entrepreneurs étaient attachés à un piquet. On peut le déplorer mais c'est là. Cette révolution du numérique est celle des talents et les attirer, c'est en attirer d'autres et c'est bien le sens de ce que le gouvernement conduit, ce que le Premier ministre, le ministre de l'Économie et des Finances et la ministre de l'Innovation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche entre autres mènent au sein du gouvernement.

Nous continuerons à poursuivre ces réformes mais l'Europe a aussi besoin d'une ambition sur ce point. Je souhaite que l'Europe prenne la tête de cette révolution par l'innovation radicale. Créons dans les deux ans qui viennent une Agence européenne pour l'innovation de rupture, à l'instar de ce qu'ont su faire les États-Unis avec la DARPA au moment de la conquête spatiale. Cette ambition doit être la nôtre. Nous avons aujourd'hui une fenêtre unique pour la faire. Prenons cette ambition, finançons les recherches dans les domaines nouveaux comme l'intelligence artificielle, acceptons la prise de risque. Cette agence mettrait l'Europe en situation d'innovateur et non de suiveur.

Et plutôt que de déplorer que les grands champions du numérique soient aujourd'hui américains, demain chinois, mettons-nous en situation de créer des champions européens, sachons inventer dans ce bouleversement global les sécurités justes et les régulations efficaces. Je veux une Europe qui réussisse dans cette transition numérique mais elle bouscule à la fois nos repères et nos organisations économiques et sociales. Et aujourd'hui, ce continent du numérique n'a pas de normes ou, plus exactement, il a une loi, la loi du plus fort. C'est à l'Europe d'en définir le cadre de régulation pour ne pas subir de fait la loi du plus fort qui s'importe chez nous.

Le projet du marché unique du numérique est à ce titre une occasion unique que nous devons saisir pour construire les modalités qui nous permettront de défendre les règles qui protégeront les libertés individuelles et le respect du secret auquel chacun a droit, qui permettra de protéger les données économiques de nos entreprises et qui permettra de créer précisément la régulation européenne qui toute à la fois protégera les personnes, les entreprises de manière légitime, qui permettra aux acteurs européens d'émerger dans un marché loyal et qui permettra aussi de compenser les profondes désorganisations sur l'économie traditionnelle que cette transformation parfois crée. Les grandes plateformes numériques, la protection des données sont au cœur de notre souveraineté à cet égard.

Et il en est de même pour la taxation, nous devons avoir ce débat, pourquoi ? Parce que je crois très profondément dans cette économie de l'innovation, je crois très profondément dans un monde ouvert mais le monde ouvert ne vaut que si la concurrence qui s'y joue est loyale ! Et nous ne pouvons pas accepter d'avoir des acteurs européens qui sont taxés et des acteurs internationaux qui ne le sont pas, des acteurs du numérique qui n'ont aucune taxe et qui viennent concurrencer des acteurs de l'économie traditionnelle qui eux la paient !

A ce titre, la France a commencé avec ses partenaires à pousser au niveau des ministres de l'Économie et des Finances une initiative que je souhaite voir reprendre au niveau des chefs d'État et de gouvernement, celle de la taxation de la valeur créée, là où elle est produite, qui nous permettra de revoir profondément nos systèmes fiscaux, de taxer sans complaisance les entreprises qui s'implantent hors d'Europe dans le seul but d'échapper à l'impôt. Cette taxe est juste parce qu'elle taxe partout pour la valeur qui est créée dans un pays et elle rappelle simplement un élément fondamental de nos philosophies communes et démocratiques, c'est qu'il y a des biens communs à financer et que tous les acteurs économiques doivent y contribuer. Il ne peut pas y avoir des acteurs de la nouvelle économie qui sont les passagers clandestins du monde contemporain parce que cette nouvelle économie, on le sait, elle crée aussi des désorganisations, elle crée des inégalités, elle perturbe des territoires et donc elle crée des situations qui supposent des compensations et des accompagnements que la puissance publique doit justement permettre de résoudre. Il est donc juste et légitime qu'accumulant des profits par ailleurs elle participe à cette solidarité là où elle crée de la valeur.

Vous le voyez, ce que je veux pour l'Europe ça n'est pas simplement réussir dans cette transition du numérique mais c'est construire un cadre juste de celle-ci, un cadre qui nous permettra de défendre nos valeurs, les fondamentaux civilisationnels qui sont les nôtres et les équilibres économiques indispensables. C'est pourquoi dans cette Europe du numérique nous devons aussi défendre nos droits d'auteur, nous devons défendre partout où elle existe la valeur créée par celui qui crée vraiment. Ça n'est pas un débat d'un autre âge, ça n'est pas un débat,

pardon de cette familiarité, ringard, le droit d'auteur. On stigmatise la France en disant « on sait bien ce que vous allez nous dire, vous allez nous parler de vos droits d'auteur ». Des réalisateurs de talent qui viennent de partout en Europe le savent, si nous n'avons pas l'imaginaire européen, et j'y reviendrai dans quelques instants, l'Europe n'est plus elle-même, mais c'est là aussi un élément de justice.

Le numérique serait donc le seul continent où la valeur créée n'est pas chez celui qui la crée vraiment mais celui qui la transporte, chez celui qui l'achemine jusqu'à son consommateur final ? Allons, si nous sommes là aujourd'hui, si nous avons relevé tous les défis que j'évoquais tout à l'heure, si nous nous tenons droit c'est bien parce que nous avons eu des émotions, une culture commune, parce que ceux qui sont les porteurs étymologiquement de ce qui nous tient vraiment, de la véritable autorité en Europe ce sont les auteurs. Les droits d'auteur doivent donc être défendus dans cet espace numérique contemporain. Et c'est la dignité de l'Europe, c'est sa capacité même à exister et à ne pas se dissoudre dans un continent de semblables qui fait que, pour réussir cette transition, nous devons défendre la juste rémunération de l'ensemble des auteurs et de toutes les formes de création dans le numérique. »

La lecture de cet extrait permet de mieux mesurer l'importance donnée à la révolution numérique, mais il montre aussi à quel point l'échelle européenne est pertinente. Les défis de la révolution numérique ne pourront être relevés, au vu de leur ampleur, qu'avec une coopération au niveau de l'Union. Il est impératif qu'ils le soient, sinon d'autres – États-Unis, Chine, Russie ... – nous imposeront leur loi. Nous n'avons donc pas le choix pour conserver la maîtrise de notre destin. Il faut pour cela encourager, ce qui nous fait cruellement défaut, une industrie numérique. Nous avons déjà les ressources humaines, grâce à l'excellence de la formation dispensée sur le sol européen. Nous avons aussi les entreprises... en partie. L'un des leaders mondiaux de la téléphonie dans la première décennie du XXI^{ème} siècle était européen : Nokia. Il existe donc un potentiel, encore faut-il le préserver dans le temps (Nokia n'a pas cru dans la révolution du smartphone, et s'est effondré au profit d'Apple, Samsung...), les capacités ne font pas défaut. Il ne faut pas craindre la révolution numérique mais l'accompagner, et mettre en place un cadre propice à une révolution numérique européenne.

Les géants de la révolution numérique ne sont pas, aujourd'hui, européens, nous ne pouvons plus escompter qu'ils le soient dans l'avenir. Ils sont soit américains – les fameux GAFAM, acronyme créé en 2015, voire GAFAM avec Microsoft, les NATU (Netflix, AirBnb, Tesla, Uber) – soit chinois – les BATX, acronyme créé en 2017, (Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi) – car Pékin a dressé une « *muraille numérique* » face aux géants américains du digital. Les États encouragent leurs firmes à devenir transnationales, et elles sont assez puissantes pour remettre en cause la souveraineté des États européens et accaparer les marchés mondiaux – donc européens et français – comme le dénonce Laurent Alexandre pour les BATX qui : « partent à la conquête d'un marché européen vulnérable et déjà colonisé par les géants américains du *digital* »¹. Si « *le gouvernement des GAFAM n'existe pas* »², ces firmes ont un poids qu'il faut se garder de sous-estimer. À Bruxelles, leur action de lobbying auprès des institutions européennes est impressionnante – et légale. Ainsi, les lobbyistes travaillant pour Google et Microsoft comptent parmi ceux qui dépensent le plus d'argent pour leur action : cela représente plus de cinq millions d'euros pour Google et plus de quatre millions et demi d'euros

¹. DUPERRON, Audrey. « Le BATX, ou la conquête chinoise de l'Europe », *Express Business*, 9 janvier 2017, <https://fr.express.live/2017/01/09/batx-gafa-natu-conquete-europe/>

². ALOMAR, Bruno. « Que peuvent les États et les organisations internationales face aux GAFAM ? », *La Revue internationale et stratégique*, n°110, été 2018, p.135.

pour Microsoft selon Lobbyfacts.eu¹. Ces entreprises ont une puissance financière souvent supérieure à celle des États. Ainsi, les gains du groupe Alphabet (construit autour de Google) ont augmenté de 23% pour la seule année 2018 et atteignent 136.8 milliards de dollars, son bénéfice augmente dans le même temps de 142% pour s'élever à 30.7 milliards de dollars...

La force financière de ces entreprises leur donne un évident poids géopolitique. Entre 2007 et 2017, leur chiffre d'affaire est passé de 332.6 à 1089.5 milliards de dollars (IEM 2019), c'est-à-dire le PIB de l'Indonésie, pays émergent et 16^{ème} économie mondiale. Dans le même temps leur capitalisation boursière a été multipliée par presque 5 (de 666 à 3123 milliards de dollars), presque le PIB de l'Allemagne, pourtant 4^{ème} puissance économique mondiale. GAFAM et BATX ont une valorisation d'environ 11 000 milliards de dollars, soit le PIB de la Chine ! Ces entreprises sont donc capables de défier les États, d'influencer les législations pour qu'elles leur soient favorables et peuvent ainsi continuer ainsi à prospérer. Elles ne sont pas des acteurs économiques anodins. Que peuvent des États comme la Lituanie, la Grèce ou la république tchèque, seuls, face aux GAFAM ? Le rapport de force géopolitique – qui peut opposer un État à une entreprise – n'est pas en faveur de la majorité des États européens, chacun pris isolément. La sécurité économique passe par une bonne analyse géopolitique.

Si les GAFA ne font pas jeu égal avec les États, ils savent jouer sur les dissensions internes : « *les GAFA ne sont d'autant plus forts que les États et les organisations internationales sont faibles* »². L'Union européenne choisit de laisser aux GAFA le soin de contrôler les contenus, et donc d'intervenir si besoin, au motif que trop peu de membres ont le niveau technologique requis pour le faire...

Il existe, pourtant, des exemples de sociétés qui essaient d'exister à côté de ces géants, tel le moteur de recherche français Qwant qui a la particularité de ne pas enregistrer les données personnelles, mais il doit se contenter de miettes de cet immense marché.

Encadré 97 Qwant, un moteur de recherche français



Le champ des possibles est devant nous, si tant est que les Européens veulent l'investir. L'une des questions est de savoir si nous souhaitons – ou non – susciter l'émergence de « *GAFA européens* », comme les Chinois (avec Alibaba...) ou les Russes (avec Yantex, Vkontakte...) l'ont déjà fait, pour gagner à notre tour en autonomie et en souveraineté numérique. Bruno Alomar - économiste et ancien haut fonctionnaire à la direction générale de la concurrence de

¹ <https://lobbyfacts.eu/reports/lobby-costs/all>

² ALOMAR, Bruno. « Que peuvent les États et les organisations internationales face aux GAFA ? », op.cit., p.137.

la Commission européenne – estime que c’est « *hors de propos* » et même une « *impossibilité ontologique* » car l’essence même de l’Union européenne est la concurrence et le libéralisme... À voir.

Les divisions internes à l’Union, notamment sur sa raison d’exister, son projet, et son avenir commun, sont telles que les GAFAs semblent avoir encore un avenir prometteur sur le sol communautaire.

3.312 La réglementation numérique doit avoir une envergure européenne pour être efficiente

La puissance des grandes firmes numériques et des États qui déploient une politique de « *puissance digitale* » rend difficile d’imposer un cadre de régulation à la seule échelle d’un État européen, en raison de son étroitesse (si on le compare au marché chinois) et finalement de son impuissance. La régulation, pour être efficiente, doit être européenne, même si la France s’est montrée assez précoce et innovante dans ce domaine (cf. **Annexe 6**). Une réglementation s’impose d’autant plus que le secret de la correspondance n’est plus de mise. C’est ce que dénonce Gaspard Koenig « *Gmail utilise le contenu de vos communications pour optimiser le fonctionnement de Google, ce dont il ne se cache nullement, puisqu’il vous propose depuis quelques mois des réponses prérédigées et personnalisées aux messages que vous recevez ! Whatsapp et Messenger, possédés par Facebook, alimentent en data tout un écosystème publicitaire. Et Edward Snowden dénonce depuis longtemps Skype ou Telegram pour leur proximité avec certains services de renseignement, des États-Unis à la Russie en passant par l’Iran. Ce trafic ne résulte pas de mauvaises intentions mais d’un business model : vous livrez vos data contre l’accès à un service gratuit* »¹. Ces pratiques posent clairement la question de la préservation de la confidentialité des messages électroniques, et de l’utilisation de données personnelles, sans consentement, à des fins commerciales et géopolitiques. Une régulation est nécessaire pour préserver les libertés, l’autonomie des Européens, et peser sur les affaires du monde en proposant un modèle qui non seulement nous convient mieux, mais qui est plus respectueux tant du marché – respect de la concurrence – que des individus.

Le règlement européen sur la protection des données (RGPD) est adopté par le parlement européen en avril 2016, avant d’entrer en vigueur dans chaque État membre le 25 mai 2018. Il a force de loi dans toutes les entreprises, européennes ou non, ainsi que les administrations et associations qui collectent des informations permettant d’identifier des citoyens européens. Ce règlement impose une utilisation raisonnée de ces données collectées, les fameuses *data*. Toutes les données jusque-là collectées sans le consentement explicite de leur détenteur doivent être effacées. Les contrevenants risquent une amende allant jusqu’à 4 % de leur chiffre d’affaire mondial. À l’évidence, ce RGPD a un réel coût de mise en œuvre, ce qui peut être problématique pour les PME. C’est néanmoins aussi l’opportunité de créer de nouveaux modèles économiques dont sont porteurs de firmes européennes comme *Qwant* (voir ci-dessus) ou *Cozy Cloud*. Christine Petr² évoque un « *effet pull* » car l’engagement dans la

¹. KOENIG, Gaspard. « Au revoir Facebook et Twitter. Moi, j’ai choisi Skred », *Les Échos*, Le 28 novembre 2018

². Christine Petr est professeur des universités à l’Université Bretagne Sud, elle anime un MOOC sur la cybersécurité

cybersécurité peut devenir un « *levier d'avantage concurrentiel* », un « *moyen pour une entreprise de se différencier en apportant plus de sécurité aux consommateurs ; une forme de démarche qualité qui sécurise l'activité économique de l'entreprise. Ce règlement dynamise aussi les sociétés de cybersécurité. Cet engagement dans la cybersécurité et dans la sécurisation des données personnelles : à ce titre, Data sécurité et Data citoyenneté deviennent des labels que l'on peut estampiller* »¹, garants d'une confiance mutuelle entre les entreprises, organisations et les utilisateurs. Cela permet aux entreprises et organisations de se prémunir d'actions d'« *irrationnalité voulue* » émanant des utilisateurs (brouillage d'informations, bruits dans le traitement des données), de contrer des actions collectives qui peuvent brouiller les traitements d'intelligence artificielle, et de brouiller les prédictions concernant les consommateurs. Un jeu « *win-win* » analyse Christine Petr. On trouve ci-dessous un document extrait du MOOC Défis et enjeux de la cybersécurité :

Figure 83 Intentions des internautes français concernant la protection de leurs données personnelles

Ad Blocking Users and Penetration in France, 2015-2019					
	2015	2016	2017	2018	2019
Ad blocking users (millions)	11.3	12.3	14.1	15.4	16.3
—% change	60.6%	8.7%	14.2%	9.0%	5.9%
—% of internet users	22.4%	23.8%	26.7%	28.7%	30.1%
—% of population	17.1%	18.5%	21.0%	22.9%	24.1%

Note: internet users of any age who access the internet at least once per month via any device (including a mobile device) with an ad blocker enabled
 Source: eMarketer, Aug 2018

240177 www.eMarketer.com

Ce document montre que les intentions des internautes français de se protéger contre les publicités et autres « *cookies* » sont réelles, puisque 30% d'entre eux envisage d'installer un bloqueur sur leur ordinateur, ce qui est jugé très contre-productif par les entreprises qui ont donc tout intérêt à se montrer les plus respectueuses possible des données personnelles des utilisateurs. Le RGPD relève ainsi bien de la logique de sécurité économique.

Quels sont les avantages présentés par le RGPD ? Il rend une partie du pouvoir aux consommateurs européens. Il a « *pour ambition de favoriser l'émergence d'une innovation respectueuse de la vie privée au vu des standards européens* »².

En quoi consiste ce RGPD ?

¹. PETR, Christine. « Irréductible cyber utilisateur », *Défis et enjeux de la cybersécurité*, Fun MOOC, <https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:ubs+160001+session01/progress>

². DEBES, Florian. « L'Europe lance son Big Bang de la protection des données, *Les Échos*, 26 mai 2018

Encadré 98 Les principales mesures de la RGPD

- Un consentement « éclairé » et explicite de l'usage des données personnelles des citoyens européens
- Un droit à l'oubli
- Un droit à la portabilité des données
- Une amende pour les contrevenants

Nous voyons bien en quoi cette réglementation a pour objet de redonner – au-delà de certaines limites que nous verrons ultérieurement – une forme de pouvoir aux citoyens européens en leur permettant de récupérer les données concernant leur vie privée. La prise de pouvoir sur ses données personnelles est une demande forte des citoyens européens. David Barroux évoque à ce propos une « *arme de dissuasion 2.0* »¹ qui a pour objet « *la liberté, ce n'est pas un monde dans lequel on évolue sans lois C'est un monde dans lequel les lois qui s'appliquent à tous permettent de préserver la liberté de chacun (...) Elle cherche juste à donner aux pays de l'Union européenne des moyens de pression pour capter l'attention de groupes qui, jusque-là, pouvaient se payer le luxe de faire régulièrement la sourde oreille face à certaines demandes émanant du Vieux continent.* ». Cette réglementation, qui n'est pas une forme de repli sur soi, est aussi un moyen de commencer à se faire respecter des géants digitaux, GAFÀ, NATU, BATX... qui établissent leur loi en Europe. Elle impose une transparence nouvelle sur la collecte et l'utilisation des données personnelles auxquelles les Européens montrent un attachement plus poussé que les Américains ou les Asiatiques. En outre, le RGPD s'applique à chaque membre de l'Union, et Nicolas Mazzucchi y voit un « *texte d'application extraterritoriale, à l'image des effets que le droit américain peut parfois produire* »², car il instaure des obligations, si tant est que l'on soit en mesure de les faire respecter. En sachant que la collecte de données est une formidable captation de valeur, le RGPD relève bien de la sécurité économique. Il est important que les Européens se réapproprient leurs données personnelles. Mickaël Porter, un des principaux théoriciens des stratégies d'entreprise, estime qu'une bonne réglementation génère un surplus appréciable de compétitivité pour le pays qui la promeut, car elle oblige ses entreprises à s'y conformer avant les autres. L'avenir nous dira si le RGPD aura effectivement été l'occasion de créer un différentiel en faveur des entreprises européennes ou au contraire, comme le craint l'économiste Nicolas Bouzou³, un risque mortifère. Selon lui, cette réglementation est, en effet, difficile à mettre en œuvre, en particulier pour les petites entreprises – PME, Start up – alors que les plus importantes d'entre elles ont déjà une grande expertise dans l'utilisation des données - ce qui a fait la puissance des GAFÀ et autres BATX – grâce à la maîtrise de puissants algorithmes. Celles-ci seront plus à même de se conformer à la nouvelle réglementation, alors que de façon concomitante certaines entreprises européennes seront fragilisées ; de façon paradoxale, le RGPD pourrait renforcer les plus importantes entreprises mondiales du digital. Nicolas Bouzou constate à regret que « *L'Europe du numérique se voit comme un marché assiégé et non comme une puissance potentielle* ». Le

¹. BARROUX, David. « Arme de dissuasion 2.0 », *Les Échos*, 25 septembre 2015

². MAZZUCCHI, Nicolas « 2018, année charnière pour l'Europe dans le cyber », note, n°01 :18, *Fondation pour la recherche stratégique*, <https://www.frstrategie.org/publications/notes/2018-annee-charniere-pour-l-europe-dans-le-cyber-01-2018>

³. BOUZOU, Nicolas. « RGPD, une surréglementation pénalisante », *Les Échos*, Affaires stratégiques, le 14 mai 2018

RGPD n'en fait pas pour autant une « *Europe forteresse* » comme le dénoncent ses détracteurs, il s'agit seulement « *de reprendre la main face aux GAFAs* » affirme Bertrand Benhamou¹, secrétaire général de l'Institut de la souveraineté numérique. Nicolas Bouzou appelle de ses vœux un « *marché unique du numérique* ». La sécurité économique, pour son volet numérique, reste un chantier à investir plus largement. Il faut aussi, pour cela, un consensus plein et entier entre les membres de l'Union, ce qui est loin d'être acquis.

Le RGPD s'insère aussi dans un contexte géopolitique tendu depuis les révélations d'Edward Snowden au sujet de l'espionnage numérique à grande échelle pratiqué par Washington, prouvant que géopolitique et géoéconomie sont intimement liées. Ainsi, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) remet en cause en 2015, et invalide en 2016, les accords *Safe Harbour* (signés en 2000) liant les États-Unis et l'UE pour le transfert vers les États-Unis des données concernant des citoyens européens. Ils sont remplacés en 2016 par un nouvel accord le « *Privacy Shield* » (bouclier de protection de la vie privée). Les révélations d'E. Snowden ont dégradé la confiance que les Européens avaient dans le respect de la confidentialité de leurs données stockées en Amérique. Le scandale Cambridge Analytica - transmission des données numériques de dizaines de millions d'adhérents Facebook pour le compte de la campagne électorale présidentielle de Donald Trump - renforce la légitimité du nouveau règlement européen et pourrait l'ériger en modèle pour les États-Unis ou la Chine, pays où un débat voit le jour sur les données numériques. Si Apple et Google se sont mis en conformité avec le RGPD, Facebook n'en a rien fait, et a déplacé son siège social hors de l'Union pour ses utilisateurs non-européens. L'e-réputation du géant des réseaux sociaux est écornée par le scandale Cambridge Analytica, entraînant une contraction de sa capitalisation boursière. La sécurité économique occupe les devants de la scène économique mondiale, elle est au cœur des rapports de force entre nations, mais aussi entre États et firmes transnationales. Ainsi le *Cloud Act* (mars 2018) remet en cause le *Privacy Shield* en restituant potentiellement l'accès à toutes les données détenues par les GAFAM. Il faudra trouver une réponse au niveau communautaire. Les questions de droit, d'extraterritorialité, de réciprocité sont ainsi posées.

À partir de 2018, les États membres de l'Union devront adapter leur législation pour être en conformité avec la directive SRI (systèmes des réseaux informatiques, ou NIS en anglais) qui a pour objet de consolider de manière affirmée les mesures de cybersécurité aussi bien au niveau des OIV (Organismes d'importance vitale) qu'à celui des fournisseurs d'accès et de services numériques telle la firme Google. Cela doit être mis en œuvre à l'échelle de l'Union car les failles résident toujours chez les plus faibles et les moins à même de se protéger, mutualisant ainsi les risques cyber. C'est dans ce contexte que le rôle de l'ENISA, agence européenne responsable de la sécurité des réseaux informatiques, est réévalué. Elle était jusqu'ici dotée d'un budget étié d'à peine plus de 11 millions d'euros pour une équipe de 80 personnes en 2017, sans commune mesure avec les enjeux du numérique et les nouveaux risques cyber. La Commission européenne propose d'étoffer son rôle et ses compétences pour

¹. « Souveraineté numérique : ce que change la localisation de nos données », Catherine PETILLON, *Concordance des temps*, France culture, 21 mars 2016,

en faire une vraie agence de cybersécurité. L'Union mène un vrai travail de réflexion pour les domaines du numérique et œuvre à l'harmonisation sur le territoire communautaire.

3.313 L'Union européenne versus GAFÀ ?

Les GAFÀ sont des firmes qui tirent profit d'un formidable transfert de valeur à leur profit depuis les industries et les services, menaçant d'ailleurs à terme leur pérennité. La Commission européenne a décidé d'étudier la possibilité d'établir une taxe sur les GAFÀ. L'une des pistes est que les géants du numérique paient davantage les sites de presse au nom des droits d'auteur ; dans le même ordre d'idées, une autre piste est de retransférer une partie de la rémunération depuis des sites comme *You tube* vers les ayants droit des contenus musicaux et audiovisuels. En outre, la Commission, par l'intermédiaire de son commissaire à la concurrence Margrethe Vestager, décide : « *Bruxelles met ainsi la dernière main à un nouveau projet de régulation des plates-formes en ligne. Il s'agit par exemple d'obliger Facebook ou l'App Store d'Apple à garantir des protections juridiques aux PME utilisatrices de leurs services. En outre, Google devra se justifier sur la façon dont le moteur de recherche hiérarchise les sites Web, une exigence de transparence censée rétablir l'équité dans la visibilité et donc l'accessibilité de ces derniers. Bruxelles met ainsi la dernière main à un nouveau projet de régulation des plates-formes en ligne. Il s'agit par exemple d'obliger Facebook ou l'App Store d'Apple à garantir des protections juridiques aux PME utilisatrices de leurs services. En outre, Google devra se justifier sur la façon dont le moteur de recherche hiérarchise les sites Web, une exigence de transparence censée rétablir l'équité dans la visibilité et donc l'accessibilité de ces derniers. Enfin, les GAFÀ devront mettre en place des instances de règlement des litiges, tandis que les ONG et les administrations publiques pourront saisir la justice au nom des utilisateurs* »¹.

L'ambition affichée ici est celle de sortir de la situation de « *colonie numérique* » et d'affirmer une autonomie et une souveraineté, pour le bien des citoyens européens, face aux géants du digital. Elle propose aussi au printemps d'imposer une taxe de 3% sur les revenus des GAFÀ liés à l'exploitation des données numériques, qu'Emmanuel Macron a qualifié de véritable « *mine d'or* ». Cette mesure divise pourtant profondément l'Union européenne. Si elle est largement appuyée par Paris, Berlin, Madrid et Rome, elle n'est soutenue ni par les pays nordiques (Danemark, Finlande, Suède), ni davantage par l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas ou Malte ; certains par crainte que les GAFÀ ne délaissent l'Europe, d'autres parce qu'ils jouent sur le dumping fiscal au sein de l'Union. L'atlantisme – ou le refus de s'aligner sur Washington – comme la crainte de mesures de rétorsion commerciale de la part des États-Unis sont d'autres facteurs expliquant la division européenne. Il faut bien reconnaître que si les géants du numérique paient si peu d'impôts, c'est parce qu'ils savent particulièrement bien jouer sur l'optimisation fiscale, pratique légale dans l'Union européenne...

La Commission européenne lance une enquête visant Amazon dont la collecte de données par l'intermédiaire de son *Marketplace* représente près de la moitié de son chiffre

¹. Éditorial du Monde, « La Commission européenne attaque les GAFÀ sur tous les fronts », Le Monde, le 24 avril 2018, https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/04/24/l-europe-contre-les-goliath-numeriques_5289795_3232.html

d'affaire et constitue surtout un formidable moyen de collecter des données pour ensuite affiner son offre envers les acheteurs et vendeurs du *Marketplace*. Il s'agit là encore de protéger les données des citoyens européens alors que « *l'enjeu des données est vital. Le commerce de demain est basé sur le marketing spécialisé. En captant les données de ses marchands tiers – par le biais du service du paiement d'abord – Amazon nourrit ses capacités en matière d'analyse prédictive des ventes* »¹. L'Union entend ainsi légiférer dans un domaine essentiel pour l'avenir du commerce, dans le sens d'une plus grande protection des citoyens, mais aussi en rétablissant les conditions d'une concurrence plus juste, car les GAFAs sont suffisamment puissants pour la fausser. Les États-Unis eux-mêmes auraient tout intérêt à légiférer pour protéger la concurrence, car lorsque Facebook rachète Instagram ou que Google rachète Waze, leur position devient quasi monopolistique. Facebook est accusé par la Commissaire à la Consommation, Vera Jourova, de ne pas remplir les conditions de transparence exigées sur le sol communautaire concernant l'utilisation des données personnelles que la firme possède.

Jeudi 29 novembre 2018, le Conseil européen adopte un projet de règlement pour mieux encadrer les relations entre les plateformes numériques et les acteurs de l'économie digitale. L'objectif est de limiter les positions dominantes des GAFAs enclines à imposer leurs conditions, si besoin par leur force. Ainsi, une plus grande transparence devrait être atteinte concernant l'utilisation des données personnelles, la hiérarchie de référencement utilisée par Google, ainsi que la facilitation des recours. C'est avant tout l'envoi d'un signal politique, bien plus que la mise en place d'une réglementation. Le signal que les temps changent.

La Commission européenne veut taxer les GAFAs au nom de l'exercice de la libre concurrence, et aussi parce que ces firmes, tirant bénéfice du manque d'harmonisation fiscale à l'échelle de la planète, pratiquent un *dumping fiscal* et contournent ainsi la territorialité de l'impôt pour s'acquitter de la somme la plus faible possible. Etienne Lefebvre écrit dans son éditorial « *la force du droit de la concurrence européen contraste ainsi avec la faiblesse de l'UE dans le domaine fiscal* »². C'est déjà pour des motifs juridiques – le non-respect d'aides d'État pour l'Irlande – que le géant Apple a été condamné en 2017 à payer 13 milliards d'euros d'impôts à Dublin. En 2013, Microsoft avait déjà été condamné par l'Union à une amende de 561 millions d'euros pour position dominante, son logiciel Windows 7 ne permettant pas à ses utilisateurs de choisir le navigateur. Le mercredi 18 juillet 2018, la Commission européenne condamne Google à une amende de 4.3 milliards d'euros en raison d'un abus de position dominante qui « *bloque l'émergence d'alternatives et de concurrents* » (Margrete Vestager) car Android équipe plus des trois quarts des mobiles dans le monde. Il s'agit d'une « amende record ». Ce n'est pas la première condamnation de Google. En 2017, la condamnation portait sur Google Shopping, son comparateur de prix. Il n'y a pas d'acharnement de Bruxelles contre Google, mais la dénonciation d'une position quasi monopolistique. L'« *amende record* » ne représente que deux semaines de chiffres d'affaire de ce géant du numérique.... Il faut bien prendre conscience du caractère asymétrique de cette guerre économique. Le vendredi 3 août 2018, le quotidien économique français *Les Échos* titrait : « 1 000 000 000 000 \$ », Apple

¹. NEDELEC, Gabriel et BERTRAND, Philippe. « Amazon dans le viseur de la Commission européenne », *Les Échos*, le 20 septembre 2018

². LEFEBVRE, Etienne. « Concurrence : quand l'Europe dicte sa loi », *Les Échos*, le 19 juillet 2018.

venant de franchir le cap mythique de 1 000 milliards de dollars de capitalisation boursière... la capitalisation des GAFAM représente trois fois celle du CAC 40, Apple « pèse autant que les dix plus grosses valeurs de l'indice CAC 40 (LVMH, Total, L'Oréal, Sanofi, Airbus, BNP Paribas, Kering, Axa, Vinci et Air Liquide) et autant que le PIB du Mexique »¹. Que peut faire un État seul, ou une entreprise seule face à un tel mastodonte ? Seule l'union peut faire la force, encore faut-il avoir conscience de son intérêt et avoir la capacité de réagir.

Le ministre français de l'économie, Bruno Le Maire défend à Bruxelles, en octobre 2018, un projet de taxation des GAFAM qui propose une taxe de 3 % sur leur chiffre d'affaire. Les raisons ? Il faut conserver en mémoire le caractère citoyen de contribution à la collectivité. Or l'économie digitale est un secteur florissant, il n'y a donc pas de raison qu'il échappe plus à l'impôt, et il faut conserver, que les entreprises des secteurs plus traditionnels (sidérurgie, automobile, chimie, luxe...). Bruno Le Maire rappelle que « *taxer, c'est permettre de financer les États au nom de l'intérêt général. Il est donc essentiel pour nos démocraties que chacun paie sa juste part d'impôt. Or aujourd'hui, ce n'est pas le cas* »². Les entreprises du numérique paient, selon lui, 14 points d'impôts de moins que les autres alors que leur santé économique n'est nullement compromise. Les GAFAM paient un impôt sur les sociétés de 9 % à l'échelle de l'Union, le reste des entreprises un impôt à 23 %³. Il dénonce un état de fait « *les grandes entreprises du numérique ont profité de cette incapacité à adapter collectivement nos règles fiscales, bloquées dans un XX^{ème} siècle où les impôts étaient calculés d'abord en fonction de la présence physique* ». En quoi ce constat relève-t-il de la sécurité économique ? L'impôt sert à financer notre mode de vie, il est donc juste que tous les acteurs économiques s'en acquittent, sinon nous ne pourrions le pérenniser qu'en taxant davantage les entreprises qui n'appartiennent pas au monde digital, avec le risque réel de les fragiliser, de détruire des emplois et d'amoinrir notre faculté d'innovation, indispensable pour préparer l'avenir. L'Europe est ici la seule bonne échelle d'intervention, encore faut-il limiter les effets dévastateurs du dumping fiscal.

Ce projet n'est pas soutenu par l'Allemagne, les raisons en sont multiples. La première est que la coalition au pouvoir en 2018 est fragile, et ne souhaite pas prendre des décisions trop clivantes. Le SPD, par la voix du ministre des finances Olaf Scholz, estime qu'elle serait « *non productive* ». La préférence de Berlin serait que l'OCDE légifère à l'échelle mondiale, mais toute la question est de savoir si cela se fera et quand cette décision serait éventuellement prise. Le contexte de durcissement des relations commerciales fait craindre à Angela Merkel des représailles qui pourraient pénaliser l'exportation de voitures allemandes de luxe vers les États-Unis – créneau du marché nord-américain où elles sont les mieux représentées. Or il est difficile de prendre une décision à l'échelle européenne si l'Allemagne n'y est pas favorable, même si la majeure partie des membres de l'Union l'approuve car les décisions en matière fiscale doivent être prises à l'unanimité. Cette taxe GAFAM inquiète les entreprises européennes du secteur digital (comme Spotify, Taleway.com...) dont le poids n'a rien à voir avec celui des GAFAM. Le 6 décembre 2018, les pays européens ne sont pas parvenus à un accord concernant la « *taxe GAFAM* » en raison de l'opposition allemande, le vote d'une possible taxe est repoussé

¹. FAY, Pierrick. « Apple, la firme qui vaut 1 000 milliards de dollars », *Les Échos*, le 3 août 2018

². LE MAIRE, Bruno. « Les géants du numérique doivent payer leur juste part de l'impôt ! », *Le Figaro*, le 23 octobre 2018

³. PEROTTE, Derek. « Taxe Gafa : Le Maire part à l'offensive », *Les Échos*, le 22 octobre 2018

à 2021. Néanmoins dès 2019, certains pays européens décident de la mettre en œuvre, mais de façon dispersée ce qui ne la fera pas gagner en efficacité. La France décide pour sa part de faire cavalier seul en créant une « taxe GAFAM » qui portera non sur les résultats des entreprises mais prendra pour base de calcul leur chiffre d'affaire, c'est-à-dire les produits commerciaux enregistrés en France. Paris espère ainsi récupérer environ cinq cents millions d'euros. Olivier de Maison Rouge¹ qualifie cette mesure de « *posture fiscale bien peu menaçante à l'échelle de leur puissance financière internationale* » car il ne s'agit pas d'affaiblir délibérément ces entreprises, mais bien de récupérer une partie de l'« *or numérique* » qui échappe aux différents pays, et de corriger, même de façon incomplète, une distorsion fiscale qui existe entre les différentes activités économiques. Cette décision a provoqué l'ire du président américain et une menace de rétorsion visant les vins français... un compromis est trouvé lors de la réunion du G7 de Biarritz fin août 2019.

Il ne faut pas voir, dans ce bras de fer entre l'Union européenne et les GAFAM, une lutte entre Europe et Amérique. Le président Donald Trump part lui-même à l'offensive face à ces géants du Net, source de multiples scandales. La libre concurrence, la diffusion d'idées politiques d'extrême-droite, des pratiques de censure... pourraient amener Washington à prendre des mesures de protection des données personnelles. Marsha Blackburn, élue républicaine du Tennessee, propose en 2018 un texte de loi qui s'inspire du RGPD européen...

L'Union n'aurait-elle pas intérêt a minima de favoriser le développement de plateformes qui respectent les préférences culturelles et la législation de l'Europe, et lui fassent gagner en autonomie et souveraineté économiques ?

Les défis posés par l'économie du numérique imposent une réflexion profonde sur la sécurité économique, l'autonomie et la souveraineté des pays européens dans un domaine stratégique pour l'avenir. Cette situation implique une réflexion sur la souveraineté partagée entre les membres de l'Union pour pouvoir peser à l'échelle du monde numérique, devenu une arène. Il lui faut gagner en unité stratégique, une vraie gageure.

3.32 La question de la souveraineté est au cœur de la sécurité économique

Le 22 août 2019, le Sovereign Wealth Fund Institute (SWFI) publie une étude proposant la création par l'Union européenne d'un fonds souverain. Il s'agit d'un fonds d'investissement détenu par une entité publique, comme un État. Il permettrait d'investir pour protéger les intérêts européens, comme le font déjà d'autres États : la Chine, la France (depuis 2008), la Norvège, les pays du Golfe persique, la Russie...

L'idée n'est pas nouvelle, Nicolas Sarkozy l'avait déjà proposée lors d'un discours au Parlement européen en octobre 2008, en pleine crise des *subprimes*. Au début 2019, certains réclamaient l'élaboration d'une nouvelle stratégie industrielle pour que l'Union européenne ne continue pas à décrocher vis-à-vis de ses partenaires. La prise de conscience du caractère stratégique et de l'ampleur des investissements chinois en Europe n'y est pas étrangère. Le CIC (China Investment Corporation) dispose d'une force de frappe de près de 1 000 milliards de

¹. DE MAISON ROUGE, Olivier. « Le bras de fer fiscal avec les GAFAM », *Conflits*, n°21, avril 2019, p.31.

dollars, il soutient les entreprises chinoises dans leurs acquisitions, ce qui a permis d'acquérir plus de 350 sociétés en Europe depuis 2008 (et depuis 2012 plus de 600 entreprises américaines à fort contenu technologique pour au moins 20 milliards de dollars).

Ce fonds souverain pourrait procéder à des investissements d'avenir dans les technologies, pour contrer le déficit européen en termes de souveraineté numérique face aux GAFAM et BATX, et servir à sécuriser les approvisionnements en matières stratégiques et critiques, ou encore à créer des « champions européens ».

La possible création de ce fonds soulève de nombreuses interrogations. Comment l'UE pourrait-elle créer un fonds alors qu'elle n'est pas vraiment un État souverain ? Cette initiative ne relève pas de sa politique officielle. Comment serait-il alimenté ? Les vingt-sept sont-ils d'accord avec ce projet ? Comment en définir les priorités d'action ?...

Les freins sont nombreux, le document d'étude n'a pas été lu par les hautes autorités de l'Europe communautaire... La somme de 100 milliards est bien peu élevée au regard des enjeux et reflète un manque d'ambition, le risque de saupoudrage est envisageable. L'UE fera-t-elle montre d'ambition ?

La création d'un fonds souverain européen du futur constituerait un outil géopolitique essentiel au service d'une souveraineté géopolitique, géoéconomique, technologique, bref un moyen de parvenir à une réelle souveraineté stratégique. C'est la teneur des propos du Président Macron :

« La souveraineté, enfin, c'est la puissance économique industrielle et monétaire. Faire du cœur de l'Europe une puissance économique et industrielle, cela passe bien entendu par la politique énergétique et la politique du numérique que je viens d'évoquer. C'est aussi la poursuite d'une politique spatiale ambitieuse et de la consolidation d'une industrie européenne compétitive à l'échelle mondiale. Mais une puissance économique durable ne peut se construire qu'autour d'une même monnaie, c'est pourquoi je suis profondément attaché à l'ambition de la zone euro. Je n'ai pas la zone euro honteuse, je suis désolé de cela et je pense d'ailleurs que ça ne soulage ni ne fait plaisir à aucun membre de l'Union européenne hors de la zone euro que celles et ceux qui partagent cette monnaie n'osent pas dire qu'ils la partagent pour en faire quelque chose. »¹

La souveraineté européenne passe par la souveraineté économique. « *Les élections européennes, le Brexit et la montée des tensions commerciales sont des défis majeurs qui nous rappellent la nécessité de garantir notre base industrielle européenne compétitive et durable, facteur de souveraineté européenne et d'emplois dans nos territoires* »² affirment ainsi les représentants des différents patronats européens. L'Europe communautaire compte encore environ 32 millions d'emplois industriels qu'il faut préserver voire développer. Le patronat européen fait un plaidoyer pour la constitution de « *leaders européens* » qui ne sont pas sans rappeler les « *champions nationaux* » chers au président de Gaulle dans les années 1960, ligne sur laquelle se situe aussi Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État au numérique quand il appelle à « *faire grandir ses champions et les accompagner à l'international* ». Nombre de cadres

¹. MACRON, Emmanuel. « Discours pour une Europe souveraine, unie, démocratique », La Sorbonne, Paris, le 26 septembre 2017

². BOCCIA, V. KEMPF, D. MORENO, A. VARIN, Ph. « Pour une politique industrielle européenne ambitieuse », *Les Échos*, le 19 décembre 2018

supérieurs y voit un impératif pour rester dans la course mondiale, tel Grégoire Kopp directeur de cabinet d'OVH, leader européen du cloud. Il estime que « *construire des champions européens est déterminant car la technologie rabat les cartes entre les grandes puissances, avec un enjeu simple : l'hégémonie numérique* »¹. Sécurité économique et géopolitique se rejoignent de nouveau. Les autres grandes puissances l'ont déjà compris et sont « *à la pointe de la Tech war* » car les États américains et chinois financent et soutiennent leurs grandes entreprises, notamment par les commandes qu'ils passent. Le rôle de la Darpa est essentiel aux Etats-Unis, la Chine met en œuvre son plan « *Made in China in 2025* » pour devenir souveraine dans les domaines technologiques clés. Cette stratégie repose sur une collecte d'informations et de talents à l'échelle mondiale.

L'Europe a aussi tout à gagner à soutenir une politique ambitieuse de formation des talents de demain pour consolider notre avantage comparatif dans le domaine de la main d'œuvre qualifiée : d'autant plus que l'on peut estimer avec Grégoire Kopp que « *dans cette économie de l'intelligence où le capital humain est le nerf de la guerre, des équipes entières sont débauchées* ». Encore faut-il donc les retenir ensuite ... L'Union doit aussi accompagner ses acteurs économiques – privés comme publics – sur le chemin de la transition numérique qui est un bouleversement majeur de nos cadres de production et de vie.

La souveraineté économique passe aussi par un soutien plus ardent de la recherche – on pense ici au plan Horizon Europe – pour qu'elle ne décroche pas technologiquement face à une concurrence mondiale qui a rarement été aussi âpre, et par la restauration de conditions loyales de concurrence, ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui. Les pays asiatiques sont bien plus protectionnistes que les pays européens, tout en étant membres de l'OMC et en défendant – du moins en parole – les vertus d'un libre-échange malmené par l'actuelle administration américaine. La réciprocité doit être une règle d'or, et seule l'Union européenne peut avoir la force de l'exiger, chaque nation européenne, prise indépendamment, ne pèse plus suffisamment sur l'échiquier géoéconomique et géopolitique mondial. L'Union européenne prend ici, de nouveau, tout son sens. Elle a un rôle éminent à jouer dans la politique de sécurité économique.

La souveraineté réside aussi dans la capacité à édicter des normes, y compris dans le domaine digital. Face au GAFA, l'Union prépare une riposte à l'omniprésence dans le paiement en ligne des cartes Visa et Mastercard avec TIPS (*Target instant payment settlement*). C'est un enjeu dont on mesure souvent mal l'importance. Yves Mersch décrypte la situation ainsi : « *notre dépendance vis-à-vis des systèmes de cartes non –européens pour nos paiements domestiques, en Europe est une faiblesse (...) Paypal domine désormais le marché des paiements en ligne en Europe (...) Pendant ce temps, Google, Apple, Facebook et Amazon, les « Gafa » offrent également des services de paiements importants à l'échelle européenne, parfois à travers des coentreprises avec différentes banques au niveau national. Et les géants chinois tels Alibaba ne sont pas en reste* »². Ce système permettrait aux paiements en ligne de se faire à l'échelle européenne, et de moins prêter le flanc à des cyber-escroqueries. Il reste aux différentes banques européennes à adopter ce système pour être moins dépendantes

¹. KOPP, Grégoire. « Quel rôle pour l'Europe dans la bataille technologique ? », *Les Échos*, le 5 juillet 2018

². HOUÉDE, Pauline. « Paiement instantané : comment la BCE veut contrer les Gafa », *Les Échos*, le 30 novembre 2018

d'opérateurs américains dont les services seront plus onéreux que ceux de TIPS. Ce système permet de gagner une certaine forme de souveraineté à l'échelle de l'Europe communautaire. Être capable d'édicter des normes suppose une réflexion sur notre identité, et sur les valeurs que nous souhaitons mettre en avant et défendre. Si la RGPD peut être considérée comme une première étape sur ce chemin, être capable de produire des normes ne peut que renforcer notre capacité à influencer selon nos règles et valeurs.

3.33 L'Europe réagit au niveau législatif

La sécurité économique est multiforme. Les capitaux contribuent au développement économique, et à ce titre méritent que l'on y veille. Les récents scandales « *Panama papers* », « *Paradise papers* » ou « *Luxleaks* » ont attiré l'attention sur les paradis fiscaux et donc l'évasion fiscale. Les lanceurs d'alerte ont eu un rôle essentiel et ont provoqué une prise de conscience dans l'opinion publique en Europe et une demande de réaction à laquelle l'Union européenne pouvait difficilement rester insensible. Une liste des paradis fiscaux « noirs » a été établie par les Européens, une liste évolutive. Même si cette liste est loin d'être exhaustive, l'échelle de l'Union européenne est ici de nouveau plus pertinente que celle de l'État-nation pour légiférer contre l'évasion fiscale.

Depuis 2017, les membres de l'Union se partagent aussi plus facilement les données fiscales. Ainsi, le 1^{er} janvier 2019 de nouvelles règles, qui s'inspirent des normes de l'OCDE, sont adoptées et entrent en vigueur pour « *contribuer à empêcher que les bénéficiaires quittent l'UE sans être taxés* » affirme Pierre Moscovici, Commissaire européen aux Affaires économiques, qui a œuvré à l'adoption de la directive *Anti Tax Avoidance Directive* (ATAV). Cette nouvelle directive demande aux pays membres de l'Union européenne de lutter contre le dumping fiscal en taxant les bénéfices réalisés par des entreprises qui les transfèrent vers des pays à bas taux d'imposition où pourtant elles ne sont pas réellement implantées. En outre, celles-ci verront désormais réduit le montant déductible de l'imposition des intérêts qu'elles versent. Ce dispositif législatif européen devrait être renforcé au cours de l'année 2020 pour les entreprises qui jouent sur le différentiel du taux d'imposition entre les membres de l'Union, et pour celles qui usent et surtout abusent de l'optimisation fiscale concernant aussi bien la plus-value que ce qui a trait à la propriété intellectuelle.

Les intentions sont louables, les efforts vont à l'évidence dans le sens d'une meilleure protection des pays membres, en particulier de ceux qui ont une fiscalité assez lourde, les autorisant à maintenir un État providence développé et à conserver des moyens d'action tant politiques qu'économiques et sociaux. Ces mesures posent néanmoins de vraies questions sur le fonctionnement interne de l'Union, qui repose sur l'acceptation (*a minima*) du dumping fiscal et social – donc d'une concurrence difficilement soutenable à tous les points de vue y compris déontologique – permettant aux pays les plus fragiles de combler leur retard sur les autres, contraints d'accepter ce qui ressemble beaucoup à de la concurrence déloyale. Elles mettent aussi en question une structure qui tolère en son sein des paradis fiscaux parfois peu éloignés de ceux qui figurent sur les fameuses « listes noires ». Le Luxembourg de Jean-Claude Juncker joue, à cet égard, un rôle des plus ambigus, car ce pays situé au cœur des institutions et du fonctionnement de l'Union européenne est aussi un actif « paradis fiscal » qui ne dit pas son

nom. Les îles anglo-normandes ou Malte ne sont pas non plus très vertueuses et jouent sur les failles de la législation fiscale, et Chypre est une terre d' « *optimisation fiscale* »...

Les progrès vont dans le sens d'une sécurité économique renforcée au bénéfice de pays comme la France ou l'Allemagne, mais ce ne sont que des premiers jalons qui imposent une réflexion sur la nature et le fonctionnement de l'Europe communautaire, sans quoi ces directives seront peu efficaces.

Un Buy European Act est envisagé car « *il s'agit de ne plus être les idiots du village planétaire. Les marchés publics ou les marchés de fournitures bénéficiant de financements européens dans des secteurs aussi stratégiques que les transports, l'énergie et le numérique, devront être attribués à des offres dont au moins plus de 50 % de la valeur ajoutée est réalisée sur le territoire européen* »¹ affirme Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy (présidente française de la délégation socialiste au Parlement européen). Déjà proposé par la France de Nicolas Sarkozy, ce projet a de nombreux détracteurs, y compris en Allemagne ; pourtant la préférence communautaire était à la base de la construction de la CEE. Comment est-il possible que la Pologne ou la Belgique préfèrent acheter du matériel militaire américain alors qu'il existe des constructeurs équivalents en Europe ? Pourquoi les États-Unis, pays capitaliste et libéral, usent-ils d'un *Buy America Act* dont bénéficient les entreprises américaines, mais que l'équivalent ne serait pas envisageable en Union européenne ? Les subventions européennes – il s'agit de l'argent public -doivent-elles servir à des entreprises non européennes qui produisent en dehors du sol communautaire alors qu'il existe une offre européenne de même gamme ?

Les contradictions de l'Union et ses nombreux manquements alimentent un euroscepticisme croissant. Pourtant, la présente analyse a montré la pertinence de l'échelle européenne. Le dogmatisme idéologique – une Europe plus royaliste que le roi libéral – les trop nombreuses divisions, la myopie des instances dirigeantes décrédibilisent les institutions communautaires.

3.4 Une Europe sans l'UE ?

La lenteur de réaction des instances européennes, ou pire son inaction poussent certains États membres à agir en marge de l'Union européenne.

On voit se dessiner le retour d'un axe franco-allemand plus affirmé. Il prend racine dans le domaine de la défense – malmené depuis que Washington demande à ses alliés européens de prendre davantage part à leur défense – dont le périmètre évolue sous l'effet du Brexit qui prive l'Union d'une des deux principales armées européennes. France et Allemagne, par le biais de leur ministre respectif des Armées (Florence Parly) et de la Défense (Ursula von der Leyden) lancent un système de combat aérien du futur (SCAF) : il s'agit d'un vrai projet pour la sécurité européenne fondé sur une coopération au niveau de l'industrie d'armement européenne pour créer un « *Rafale européen* » à l'horizon 2040 grâce à Safran, Dassault, Airbus... Le choix résolu de Paris, Berlin et peut-être bientôt Madrid de miser sur un avion de chasse construit par

¹. FD « Alstom-Siemens, pourquoi cela se présente mal », *Villes, rails et transports*, le 14 décembre 2018, <https://www.ville-rail-transports.com/ferroviaire/alstom-siemens-presente/>

des Européens est un geste fort, une forme de sécurité économique pour développer des savoir-faire et préserver l'autonomie industrielle et stratégique.

Après la déconvenue liée à l'échec de la fusion Alstom-Siemens, qui a profondément irrité Paris et Berlin, les ministres de l'Économie de ces deux pays déclarent, le 19 février 2019, s'être accordés sur « *la définition d'une stratégie industrielle commune* » qu'ils entendent proposer à leurs homologues de l'UE. La première pierre de ce partenariat est la création d'un futur « *Airbus des batteries électriques* » (il faut comprendre ici un projet industriel réalisé grâce à une coopération européenne) basé sur un consortium autour de la technologie nouvelle des cellules de batteries électriques. L'objectif est d'être autonome dans un domaine stratégique porteur d'avenir pour l'industrie automobile (importante pourvoyeuse d'emplois), et donc ne pas dépendre d'acteurs étrangers à l'Union. C'est une manière de gagner en souveraineté économique : « *l'objectif est bien de garder toute la chaîne de valeur en Europe* » affirme le ministre français de l'Économie¹. Si cette initiative n'a pas vocation à demeurer strictement franco-allemande, elle n'a pas reçu de soutien franc et massif de la part de Bruxelles. Elle est à l'évidence une réaction à la décision de la Commission sur le dossier Alstom-Siemens et porte donc une condamnation implicite des lois communautaires concernant la concurrence. Autre fait remarquable, ce sont la France et l'Allemagne qui sont à la manœuvre sur un dossier de coopération industrielle, avec la volonté de définir une « *stratégie* » industrielle, et donc de se projeter dans l'avenir de façon rationnelle. Ce projet a un sens, et relève de la sécurité économique car les batteries seront au cœur de la prochaine transition énergétique et numérique, ce qu'a déjà bien compris la Chine. C'est donc bien une bataille qui mérite d'être menée, pour des raisons économiques, écologiques et géopolitiques.

La France et l'Allemagne ne sont pas les deux seuls pays intéressés par une coopération industrielle placée au cœur d'une forme de sécurité économique. Un possible rapprochement entre la France et l'Italie est envisageable pour « *se réapproprier notre souveraineté technologique (...) nous devons rassembler nos forces pour faire face à la Chine et aux Etats-Unis* » déclare le ministre français de l'Économie lors d'un sommet des industriels français et italiens organisé à Versailles les 28 février et 1^{er} mars 2019. À cette occasion, ces patrons se sont accordés sur une déclaration commune appelant à « *renforcer une coopération bilatérale (...) et créer les conditions préalables à faire naître des champions européens* »², le ministre italien de l'Économie Giovanni Tria demandant une évolution des lois européennes régissant la concurrence. Les difficultés de la coopération franco-italienne concernant les chantiers navals, la très laborieuse avancée du projet de train à grande vitesse Lyon-Turin, sont là pour rappeler que les synergies industrielles restent très complexes à transposer dans la réalité.

L'Union européenne tardant à établir une taxe GAFA, la France décide de le faire elle-même édictant une législation entrée en vigueur le 11 juillet 2019 taxant à la hauteur de 3% le chiffre d'affaire réalisé en France. La réunion du G7 en août 2019 à Biarritz a dégagé un consensus pour qu'une taxe du même ordre soit établie au niveau de l'OCDE, derrière laquelle

¹. RENAUD, Ninon. « L'Allemagne et la France à l'offensive pour sauver l'industrie européenne », *Les Échos*, le 20 février 2019.

². NODE-LANGLOIS, Fabrice. « Paris et Rome jouent la détente économique », *Le Figaro*, le 2 mars 2019

s'effacerait alors la loi française. L'Allemagne, quant à elle, décide de frapper Facebook d'une amende de deux millions d'euros, pour être contrevenu à la loi sur la transparence d'Internet.

On peut se demander si une nouvelle dynamique ne vient cependant pas de s'enclencher, malgré toutes les embûches prévisibles. La sécurité économique devient une préoccupation plus forte de plusieurs gouvernements en Europe.

Conclusion du chapitre 3

Cette étude vient de rappeler à quel point l'Europe est une échelle pertinente pour élaborer une stratégie de sécurité économique. Elle offre des ressources humaines importantes, tant en qualité qu'en quantité, un marché qui peut permettre l'éclosion et l'épanouissement de sociétés européennes, un poids dans les négociations souvent difficiles avec les autres pôles mondiaux (États-Unis, Chine, Inde, Brésil, Russie...) comme avec les grandes sociétés mondiales qui ont acquis un vrai pouvoir aussi bien géoéconomique que géopolitique. L'unité européenne fait sa force.

Si les pays européens ont beaucoup en commun, et le tableau synoptique de l'introduction le montre, ils ne parviennent pas à dégager une unité suffisante pour des raisons qui leur sont propres, mais aussi en raison de pressions géopolitiques extra-européennes. Le dogmatisme des élites communautaires, leur long déni des réalités, leur trop grande proximité avec les cercles atlantistes, leur sensibilité nouvelle aux « ombres chinoises », le déficit d'identité européenne expliquent le retard européen au niveau de la pensée stratégique et l'incapacité à définir une stratégie de sécurité économique, alors même l'urgence de la situation rend mortifère tout délai supplémentaire.

À l'Europe communautaire de devenir une « *puissance émergente* »¹, qui se pense comme un grand pôle mondial.

¹ . FOUCHER, Michel. Op. cit. p.134 ;

Chapitre 4 : Perspectives et prospectives pour la sécurité et l'intelligence économiques en France et en Europe

« Gouverner, c'est prévoir ; et ne rien prévoir, c'est courir à sa perte »

Émile de Girardin, *La politique universelle*, 1852

« L'avenir m'intéresse, car c'est là que j'ai l'intention de passer mes prochaines années »

Woody Allen

Introduction au chapitre 4

Cette analyse ne peut se clore sans envisager une ouverture sur l'avenir, une forme de prospective, car la sécurité économique n'est en rien un combat d'arrière-garde – donc nul et non-venu – mais une préparation du futur. Il n'est absolument pas question ici de se lancer dans une futurologie plus ou moins fantaisiste. La prospective repose sur une dimension pluridisciplinaire, elle repose sur une démarche dont la dimension systémique intègre le temps long sans faire l'économie d'envisager les ruptures. Il faut regarder au loin pour avancer sereinement, tout en se gardant des embûches sous nos pas.

Ce chapitre revient sur le caractère éminemment stratégique de l'élaboration d'une doctrine de sécurité économique, qui serait un précieux outil stratégique et géopolitique. Il se poursuit par l'esquisse d'un monde nouveau dont il faut comprendre les défis pour être pro-actif, un monde qu'il faut apprivoiser et non redouter. Pourquoi ne pas être raisonnable et donc enfin ambitieux ? Français et Européens le méritent.

4.1 L'impérieuse nécessité de retrouver une stratégie pour la sécurité et l'intelligence économiques

Il faut se convaincre de l'évidence, la France et l'Europe ne peuvent plus se contenter de mesures au coup par coup pour réponses à des situations que d'autres ont créées. Il leur faut faire preuve de réalisme : il est grand temps de s'accepter tels que nous sommes, préalable pour définir ce que nous voulons, fixer les objectifs à atteindre tout en sachant qu'il faut renoncer à l'illusion d'être une « île heureuse » au milieu d'un océan de bienveillance. Français et Européens sont immergés dans un Monde agité, à eux de naviguer entre Charybde et Scylla pour arriver à bon port.

4.11 La redéfinition des intérêts de la France

4.111 L'intérêt est national

Il est assez complexe de définir précisément ce qu'est l'intérêt national même si on en pressent les contours ; en effet, on peut suivre Robert Chaoud¹ quand il affirme que « *plus on cherche à le définir, plus il se dérobe* ». S'il existe d'évidents invariants (protection du territoire et de la population, sécurisation des lignes d'approvisionnement ou de transport ...) il est plus malaisé de cerner comment l'intérêt national entre dans le processus de décision qui est ici au cœur de notre préoccupation. Patrice Sartre² souligne d'ailleurs que l'intérêt national n'apparaît pas clairement dans les différents Livres blancs, à la différence de ce qui existe aux États-Unis qui le définissent clairement dans leur *National Security Strategy* de 2015. Pourquoi cette différence ? La réponse est dans le Livre Blanc de 1994 : « *Invoquer nos valeurs nous permet de protéger nos intérêts sans avoir à les décrire* ». Il faut y voir une forme d'intelligence, voire de malice, ou un défaut de conceptualisation, le choix de ne rien préciser créant un « sfumato » bien commode.

Comment définir l'intérêt national ? Il se définit à plusieurs échelles. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste français (PCF) en donne en 1973 ce que l'on peut considérer comme une première définition : « *L'intérêt national dans le monde de notre époque, telle est la base de la politique étrangère nouvelle que nous voulons pour la France. Dans ce domaine, l'intérêt national consiste dans l'indépendance du pays, sa sécurité et les avantages qu'il retire de la coopération internationale* »³. Il est d'ordre géopolitique et a pour but de conserver notre souveraineté ; Georges Marchais rejoint en cela la ligne de conduite du général de Gaulle, au pouvoir entre 1958 et 1969. L'intérêt national est donc de permettre à la France de continuer à peser sur les affaires du monde. L'intérêt national recouvre aussi d'autres champs comme « *la promotion de la richesse économique de la nation et la protection du bien-être matériel de la population* » rappelle Robert Chaouad. Cet aspect économique tend à prendre de l'ampleur au fil du temps dans la définition de l'intérêt national. À cette fin, il faut que la nation conserve ses moyens d'action, c'est ici que la sécurité économique prend tout son sens.

L'intérêt national est ce qui guide nombre de gouvernements à travers le monde. Aux États-Unis, le *Homeland Security Act* fusionne les domaines de politique intérieure et de politique étrangère, les aspects politiques, géopolitiques et géoéconomiques, le tout constituant l'intérêt national américain. Washington développe ainsi une vision globale et cohérente qui lui permet de conduire sa politique en fonction d'objectifs bien définis. La Chine est capable de faire de même : elle veille jalousement sur ses lignes d'approvisionnement – développant en mer de Chine méridionale une véritable politique de puissance – mais elle surveille aussi les médias étrangers, et lutte contre l'influence des GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple,

¹. CHAOUAD Robert. « Le paradoxe de l'intérêt général », *La Revue internationale et stratégique*, printemps 2017, n°105, p. 61. Il est docteur en sciences politiques et chercheur à l'IRIS

². SARTRE, Patrice. « La définition de l'intérêt général national en France », *La Revue internationale et stratégique*, n°105, printemps 2017 Le général Patrice Sartre est un ancien conseiller Défense du Secrétaire Général de la Défense Nationale

³. MARCHAIS, Georges. « Interdépendance et souveraineté nationale », *Le Monde diplomatique*, février 1973

Microsoft) en édifiant une vraie « muraille numérique ». Il ne s'agit bien sûr pas d'en arriver à une telle extrémité. Il faut néanmoins déterminer précisément ce qui nous définit, ce que nous voulons défendre voire partager et choisir les moyens pour aboutir à cette fin. Réfléchir à la définition du périmètre d'un nouveau contrat social peut être envisagé comme une piste d'avenir. Il pourrait unir partenaires publics – quelle que soit l'échelle – et partenaires privés pour vivifier un tissu économique et industriel qui en a besoin, le tout à l'échelle nationale, mais sans renoncer à notre ouverture sur le monde. Une forme de patriotisme économique intelligent.

Jean-Marc Coicaud, professeur de droit et d'affaires globales de l'Université Rutgers (États-Unis) remarque que « *la politique de l'intérêt national va rester l'un des facteurs déterminants de la vie internationale. Les États vont continuer à entretenir des relations de compétition les uns avec les autres* »¹. Il ne faut pourtant pas forcément conclure que le monde est condamné à une sorte de perpétuelle « *paix armée* ». L'intérêt national peut être pensé à l'aune de la coopération, le tout est d'être dans une relation de réciprocité, d'échanges mutuellement satisfaisants.

L'intérêt national, c'est aussi préserver le modèle républicain, conçu comme garant de l'intérêt général.

4.112 Notre intérêt est d'élaborer une doctrine de sécurité économique

Cette préoccupation est au cœur du rapport d'activité 2017 de la Délégation parlementaire au renseignement, qui a été présenté par Monsieur Philippe Bas et Madame Yaël Braun-Pivet le 12 avril 2018.

Encadré 99 La sécurité économique est au cœur de la puissance pour Philippe Bras et Yaël Braun-Pivet

« Dans un contexte de compétition mondiale accrue et face à l'émergence de nouvelles menaces et de nouvelles formes d'ingérence pour nos entreprises, la maîtrise de l'information est plus que jamais un facteur essentiel de la défense des intérêts économiques majeurs de notre Nation. Tandis que d'autres pays engagent pleinement leur appareil d'État, y compris leurs services de renseignement, en soutien d'une politique économique nationale ambitieuse, parfois même agressive, la France a, pendant de nombreuses années, tardé à investir ce champ pourtant essentiel à la défense de son statut de puissance. », BRAS, Philippe et BRAUN-PIVET, Yaël, « Rapport relatif à l'activité de la délégation parlementaire pour l'année 2017 », <http://www.senat.fr/rap/r17-424/r17-4240.html>

La France se pense comme une puissance qui a un rôle à jouer à l'international, elle doit alors agir en conséquence, comme le font les autres grands acteurs internationaux, États-Unis et Chine pour ne citer qu'eux. Le défi de l'ambition doit être relevé. Parmi les multiples recommandations formulées dans ce rapport, la douzième invite à définir une doctrine de renseignement économique (cf **Annexe 7**). Celle-ci devrait être conçue et insérée dans une doctrine plus large de la sécurité économique dont la globalité autorise une action efficace. Il faut pour cela que l'exécutif, au plus haut niveau, s'en empare.

La nécessité d'élaborer une doctrine, ce que le dictionnaire Le Grand Robert de la langue française définit ainsi : « *ensemble des notions considérées comme vraies et par lesquelles on*

¹. COICAUD, Jean-Marc. « Éthique et intérêt national ne sont pas mutuellement exclusifs », *La Revue internationale et stratégique*, printemps 2017, n°105, p.95.

prétend définir une interprétation des faits, orienter ou diriger l'action de l'homme » (p. 1615) se fait pressante. Il s'agit bien ici d'orienter l'action de façon efficiente. Ce rapport parlementaire appelle à « *l'affirmation, au plus haut niveau de l'État, d'une doctrine claire et précise pour le renseignement d'intérêt économique, clarifiant son rôle en appui de la politique économique* » (p.56). Il s'agit de bien hiérarchiser les priorités et de donner une ligne d'action claire. C'est dans cet ordre d'idée que le rapport préconise la création d'un Comité de sécurité économique dont l'action couvrirait un large spectre.

Notre intérêt passe donc par la définition de « *doctrines stratégiques pour orienter l'action* » comme le suggère Claude Revel¹.

Encadré 100 Les préconisations prospectives de Claude Revel

« Sur l'économie, il est crucial définir des critères de l'intérêt stratégique pour limiter l'action de l'État à l'essentiel et ainsi à la légitimer. Il serait aussi indispensable de définir un schéma géoéconomique à 10 ans pour le pays. Pour assurer ces actions, il est nécessaire de disposer d'instruments de gouvernance adaptés, notamment en matière d'anticipation économique et financière ».

L'État apparaît de nouveau comme un maître d'œuvre pertinent car il a une vision d'ensemble que les autres acteurs n'ont pas, or seule une action d'ensemble est réellement efficiente ; encore faut-il qu'il renoue avec une ancienne tradition d'État stratège, parée des vêtements de la modernité.

4.113 Notre intérêt est aussi à penser à l'échelle européenne

La France est insérée dans l'Union européenne, il faut donc penser l'intérêt national à l'échelle communautaire. Notre économie est ouverte et nous ne pouvons pas penser l'avenir en circuit fermé. Nous sommes cependant malmenés par une mondialisation déstabilisatrice, qui s'est entre autres traduite par une désindustrialisation qu'a accompagnée un triste cortège de licenciements massifs, dont François Bost a bien mesuré les effets en France. Les effets négatifs de cette ouverture tendent à inciter aujourd'hui à une position de fermeture non pas pour importer moins, mais pour conserver les emplois et le niveau de vie auxquels Français et Européens sont attachés. Il faut pourtant replacer la réflexion sur l'intérêt national dans un contexte international, et notamment européen. On ne peut en faire l'économie.

Si on ne peut ni ne doit nier la dimension de compétition des relations internationales tant géopolitiques que géoéconomiques, il ne faut pas pour autant négliger de réfléchir aux formes qu'emprunte la coopération. Jean-Marc Coicaud suggère ainsi que « *cela pourrait donner lieu à un type de d'intérêt national et de souveraineté non plus solitaire mais solidaire pour reprendre l'expression de Mireille Delmas-Marty* ». Loin de toute forme d'angélisme, il y a des synergies à mettre en œuvre à l'échelle européenne. Cela invite la France à s'investir et à peser davantage dans la prise de décision à l'échelle communautaire. Les récents discours du président Macron laissent envisager un engagement européen plus fort. Il faut adopter une

¹. REVEL, Claude. « Souveraineté économique, un gros mot ? », op. cit.

attitude pragmatique, défendre ses intérêts sans forcément malmener ceux de nos partenaires européens. La sécurité et l'intelligence économiques sont ici des outils bien utiles.

L'État doit se donner davantage de moyens d'action en définissant une politique industrielle, c'est-à-dire un ensemble d'actions coordonnées qui nous permettent de valoriser pleinement tant notre potentiel humain qu'économique ; développer notre souveraineté en sécurisant nos approvisionnements, relancer la recherche-développement grâce à une politique éducative ambitieuse associée à des financements innovants basés sur des partenariats qui peuvent être internationaux. Le pacte national, c'est aussi bien faire la part entre économie « *offerte* » et économie « *ouverte* », y compris dans les modes de financement. Il faut aussi conserver la maîtrise des technologies « *sensibles* » tout au long de leur élaboration, et n'envisager de partenariats qu'avec des pays « *sûrs* », comme ceux de l'Union, basés sur un partage qui ne soit pas univoque. Ensemble, nous sommes aussi plus forts pour être force de proposition et résister à des exigences émanant de partenaires en position de nous imposer ce à quoi nous ne pouvons résister seuls.

Il faut donc créer des synergies fortes avec des partenaires européens qui partagent la même vision du monde, apporter des idées nouvelles, et user de notre influence au sein des instances européennes pour faire avancer nos idées et être capables de les concrétiser.

4.12 Mettre en place une démarche coordonnée des différents acteurs du secteur

La mise en œuvre d'une stratégie de sécurité économique ne peut se réaliser efficacement que si tous les acteurs y travaillent de concert.

Le maître d'œuvre reste l'État, et ne peut être que l'État en raison de sa capacité à avoir une vision globale, mais aussi en raison des moyens d'action dont lui seul dispose. Lors de notre entretien du 24 juillet 2018, Alice Guilhon relate l'étonnement qui fut le sien lors d'un de ses déplacements, au milieu des années 1990, à Suzhou (dans la province chinoise de Jiangsu) une des anciennes capitales de la soie sise à une centaine de kilomètres de Shanghai. Son interlocuteur, un édile de la région, lui présente le plan de développement de la ville à horizon de cinq années, puis le maire de la ville lui tient le même discours et lui présente la même carte prospective, le discours ne varie pas d'un iota chez les différents acteurs économiques de la région. Ledit projet offre, certes, une vision de développement d'avenir, mais il semble titanesque et impossible à réaliser en si peu de temps.

Or, cinq années plus tard, la ville de Suzhou, zone économique spéciale (ZES), est complètement métamorphosée : devenue un site universitaire attractif (de grandes écoles françaises comme Skema ou Kedge y ont localisé un campus), elle concentre des activités de recherche et son parc industriel de 300 km² attire des entreprises du monde entier, comme Areva, Engie ou Safran, pour ne citer que les premières grandes entreprises françaises à s'y être installées. Aujourd'hui¹, Suzhou est une ville « *intelligente* » qui accueille plus de 3 000 entreprises, un centre de recherche de Microsoft... . Le tout a été planifié par l'État, et mis en

¹. PELTIER, Cécile. « Suzhou, un écosystème d'innovation, made in China », le 3 février 2017, <https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/suzhou-ecosysteme-d-innovation-made-in-china.html>

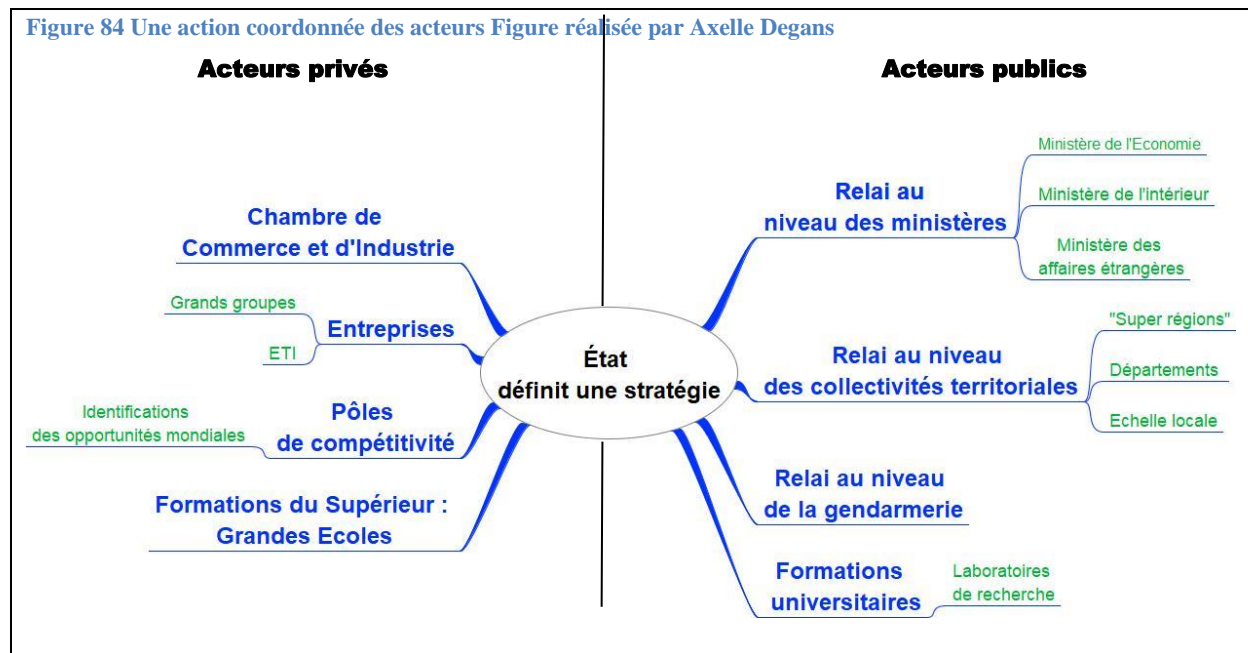
œuvre à l'échelle locale et régionale tant par des acteurs publics que privés. Alice Guilhon ne cache pas sa surprise, non seulement devant la capacité à réaliser des objectifs apparemment difficiles à atteindre mais surtout devant la capacité des différents acteurs à suivre une feuille de route qui rende l'impossible possible.

Il ne s'agit pas ici de tresser des lauriers à la Chine depuis Deng Xiaoping ou à l'État-parti dont le fonctionnement n'a pas grand-chose de démocratique. Les remarques d'Alice Guilhon n'en conservent pas moins une forte pertinence. L'exemple de la transformation de Suzhou en cité « *intelligente* » est le fruit de la coopération de tous les acteurs concernés. Il n'y a pas de raison que ce ne soit pas possible en France.

L'État est le seul à pouvoir donner une impulsion décisive dans le domaine de la sécurité et l'intelligence économiques. Ainsi, avec la nomination d'Alain Juillet en tant que Haut responsable pour l'intelligence économique, puis de Claude Revel à la tête de la Délégation interministérielle à l'intelligence économique (DIIE), les progrès sont notables. L'exécutif s'intéresse ensuite moins à ce domaine, et on ne peut que constater un recul assez regrettable. Si l'impulsion de l'exécutif est indispensable, elle n'est pas suffisante. Il faut se doter d'une doctrine qui aboutisse à la définition d'une feuille de route précise doublée d'un calendrier à respecter par tous les acteurs du domaine : acteurs étatiques (les différents ministères qui doivent coopérer), régionaux (surtout à l'heure des « super-régions »), départementaux et locaux. Il faut impérativement une coordination entre acteurs publics et privés quelles que soient les échelles ou la taille des entreprises : les ETI, comme les grands groupes, ont beaucoup à gagner à mettre en œuvre, voire à participer à l'élaboration d'une feuille de route portant sur la sécurité économique. Les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) ne peuvent qu'être des acteurs majeurs de la sécurité et l'intelligence économiques. La gendarmerie, avec son expertise acquise depuis de nombreuses années, en est un autre élément essentiel. Enfin, il convient d'articuler une offre de formation - qui gagnerait à être encore davantage étoffée et probablement hybridée - avec la création de postes de sécurité et d'intelligence économiques tant dans le public que dans le privé. Une économie de la connaissance implique une action volontariste au niveau de la recherche, une action de soutien à la formation et au développement des organismes de recherche ou grandes écoles, une action de protection de ces institutions et organismes au cœur d'une innovation si cruciale. L'un des enjeux de la sécurité économique est la sécurité scientifique.

Il faut donc savoir qui nous sommes et ce que nous voulons, afin d'aboutir à l'élaboration d'une stratégie ainsi que d'une feuille de route qui devra être suivie par des acteurs qui coordonnent leurs actions. Il est donc surtout impératif de définir clairement une gouvernance de la mise en pratique de la sécurité et de l'intelligence économiques pour éviter des conflits d'intérêts qui ne peuvent être que nuisibles à la concrétisation des projets. Seul l'État, si l'exécutif est animé d'une volonté forte, est en mesure de l'imposer. Le tout doit être pensé avec des articulations à l'échelle communautaire.

La figure suivante synthétise ce qui vient d'être proposé précédemment.



Il faut donner à la politique de sécurité économique une unité de temps, de lieu et d'action pour la rendre efficace.

4.13 Influence et normes

Une stratégie de sécurité économique passe aussi par l'intégration de la dimension immatérielle du droit et de l'influence, dont l'importance a été soulignée dans la deuxième partie de la présente étude.

4.131 Extraterritorialité du droit américain implique une réflexion qui intègre la dimension juridique

Au regard du déséquilibre des rapports de force géopolitiques entre les États-Unis et les puissances européennes – et même l'Union en tant qu'acteur politique et économique – il n'est pas envisageable d'user d'une stratégie de « fort contre fort », c'est-à-dire d'utiliser des armes juridiques de même nature que celles de Washington.

L'adoption de la loi Sapin II est un moyen qui permet que les entreprises, ayant déjà été concernées par une procédure judiciaire, ne soient pas jugées une deuxième fois par les autorités américaines. Tout dépendra de notre capacité à mettre en œuvre cette loi, pour que les amendes soient perçues par les autorités idoines et n'aillent pas grossir les caisses américaines. À terme, l'Union devrait être en mesure d'opposer à son tour le droit européen à quiconque l'enfreint.

À cet égard, le précédent législatif dans le domaine de la blockchain est assez prometteur, car il démontre que la France est aussi en capacité d'édicter des normes, voire d'influencer les autres pour qu'ils reprennent sa proposition d'encadrement souple d'un domaine appelé à prendre toujours plus d'importance.

L'utilisation d'une autre monnaie que le dollar – l'euro par exemple – est aussi un moyen d'éviter de tomber sous le coup de la législation américaine. La montée en puissance de la monnaie chinoise dans les échanges internationaux – pour l'instant à l'échelle de l'Asie – est déjà en partie une réponse à cette situation.

4.132 Pour être en mesure d'agir, il faut comprendre le monde

« *La corruption est l'arme des faibles. L'arme des forts est l'influence* » affirme Jean-Michel Quatrepoint lors du débat final du colloque « *L'extraterritorialité du droit américain* » (1^{er} février 2016). Elle consiste en la capacité de drainer les étudiants les plus prometteurs, les chercheurs les mieux reconnus (même si certains résistent à cette attraction), les cadres les plus convoités. C'est aussi la capacité de s'attacher des personnes, dont l'entregent et la familiarité avec les institutions facilitent grandement l'heureuse conclusion de dossiers parfois épineux (le cas de la vente de la branche énergie d'Alstom à General Electric est emblématique à cet égard).

La puissance publique – région, État, méta-État – est vraiment en mesure d'influencer et d'édicter des normes. Du moins faut-il qu'elle soit capable de définir une stratégie d'avenir basée sur une bonne connaissance des données géopolitiques et géoéconomiques. L'enjeu est donc de gagner en capacité d'analyse, de prospective. C'est donc la même idée qui anime Éric Delbecque quand il affirme : « *Les stratégies d'influence peuvent rimer étroitement avec la séduction rationnelle et la séduction de l'État stratège que réclament les défis du nouveau siècle, par-delà les mauvais débats sur le plus ou le moins d'État, qu'il soit gendarme ou providence : ce qui compte d'abord et avant tout, c'est un État moderne faisant face à ses devoirs d'aujourd'hui, vis-à-vis de ses citoyens et du reste du monde* »¹. Cette remarque va dans le sens constaté depuis la crise née des *subprimes*, celui d'un nécessaire recours à la puissance étatique pour son rôle régulateur et donc de sécurité économique, mais d'un acteur prévoyant face à un marché dont nous avons eu le loisir de mesurer l'« *exubérance irrationnelle* » - pour reprendre l'expression d'Alan Greenspan. Cette prévoyance constitue, selon Éric Delbecque, une forme renouvelée de modernité. Les acteurs publics peuvent – s'ils se sont dotés d'outils opérationnels - édicter des normes et influencer leur environnement. Ils ne sont bien sûr pas les seuls, les grandes entreprises peuvent le faire – et souvent ne s'en privent pas - de manière plus ou moins directe, par exemple par le biais du *lobbying*. Il est à ce titre intéressant de s'interroger sur l'intérêt des États de disposer de groupes – voire de « champions » - nationaux, de celui des méta-États comme l'Union européenne de disposer de champions communautaires en capacité d'interagir dans les affaires et les débats mondiaux.

Il faut être présent et actif dans les grandes instances internationales pour participer à l'élaboration des normes qui régiront le monde de demain.

4.14 Gouverner, c'est prévoir...

C'est aujourd'hui que nous préparons l'avenir. Il faut plus que jamais investir dans l'éducation avec cet objectif présent à l'esprit. En connaissant la nature des défis géoéconomiques, géopolitiques et technologiques à relever, il est plus aisé de développer des

¹. DELBECQUE, Éric. *L'Europe puissance ou le rêve français...*, op. cit., pp. 57-58.

formations adéquates pour être en mesure de relever les défis de demain. Dominique Steiler faisait remarquer lors de notre entretien combien le degré de prise de conscience des enjeux dépendait beaucoup de la sensibilisation des personnes.

Il faut donc développer, dès les études secondaires, une culture commune qui soit davantage en prise avec les réalités géopolitiques et géoéconomiques du monde du XXI^{ème} siècle. La création d'une spécialité en classe de première « *Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques* » va dans ce sens. Elle ne sera efficace que si les professeurs en charge de cet enseignement ont été correctement formés à cette fin.

Il est capital de développer au niveau de l'enseignement supérieur des formations qui répondent aux nouveaux besoins. Certaines écoles de management et d'ingénieurs dispensent déjà des programmes de géopolitique et d'intelligence économique, ces disciplines font lentement leur chemin dans les universités. De telles initiatives méritent d'être encouragées et soutenues par les pouvoirs publics. Cédric O, secrétaire d'État au Numérique depuis 2019 remarque : « *La priorité, c'est de développer la formation des talents. Nous devons gagner la bataille des cerveaux. (...) Aujourd'hui, par exemple, il doit manquer autour de 80 000 codeurs en France* »¹. Il est impératif de bien analyser les besoins pour l'épanouissement de l'économie de demain afin d'être en mesure de répondre aux besoins nouveaux. Les nouveaux axes de l'offre éducative doivent bel et bien être mis en rapport avec les nouveaux champs de l'activité économique. La qualité de l'offre éducative doit se doubler d'un souci de protection de l'activité scientifique au nom d'une véritable sécurité scientifique qui appartient pleinement à la sécurité économique.

Cédric O ajoute, lors du même entretien accordé aux journalistes des *Échos*, « *Nous pouvons avoir vingt ou trente licornes françaises d'ici à 2020-2025 (...) J'aimerais même faire de Paris un des centres mondiaux de la technologie (...) On a besoin de compétence pour fabriquer nos licornes. La bataille pour l'économie, c'est d'abord une bataille de talents* ». Les « licornes » (expression forgée par Aileen Lee) désignent les *start-up* dont la valorisation est supérieure au milliard de dollars. On ne peut que souscrire aux déclarations du secrétaire d'État au Numérique, sans pour autant délivrer de satisfecit, car il faut passer des paroles aux actes, et il est même urgent de le faire. Je partage son point de vue quand il affirme, en qui concerne les GAFAs, que la « *messe n'est pas dite* » et que rien n'est jamais figé, surtout dans un monde qui passe à l'intelligence artificielle. Encore faut-il se donner les moyens de l'action en faisant preuve de pragmatisme et de réalisme.

4.2 Se repenser dans un monde ouvert et interconnecté

Une politique de sécurité économique doit prendre en compte les spécificités du monde tel qu'il est devenu. Un monde en apparence plus ouvert, où néanmoins des murs sont érigés, un monde connecté où l'information n'a jamais circulé aussi facilement, et pourtant ...

¹. BARROUX, David et alii. « Nous pouvons avoir vingt ou trente licornes françaises d'ici à 2020-2025 », *Les Échos*, le 29 avril 2019.

4.21 Un monde du XXI^{ème} siècle différent de celui du XX^{ème} siècle

Lors de notre entretien, déjà évoqué, Alice Guilhon répète à plusieurs reprises qu'il est nécessaire de prendre conscience – et donc acte – des bouleversements du monde depuis une dizaine d'années.

Le monde de la fin de la première décennie du XXI^{ème} siècle n'est plus celui d'avant 2008, et de la crise née des *subprimes*. Il est fort à parier celui de la prochaine décennie ne sera pas un retour à la situation des années 1990 et 2000, où prévalaient la croyance en un monde « *plat* » (Th. Friedman), sans frontières, au sein duquel il était possible de se percevoir comme appartenant davantage à une collectivité internationale qu'à un État, a fortiori à un État-nation, grâce une mondialisation pensée comme « *heureuse* » (A. Minc) et dans un contexte général de « *fin de l'Histoire* » (F. Fukuyama).

Le monde actuel est, bien au contraire, un monde où les murs se multiplient : les frontières se sont réaffirmées – certaines se sont mêmes durcies - et avec elles les intérêts nationaux, qui ne sont pas forcément des égoïsmes nationaux. Il est donc nécessaire par conséquent est de penser à l'échelle nationale et non pas à celle de la mondialisation. Il faut donc s'interroger sur les pratiques qui consistent à laisser des entreprises être rachetées par des groupes proches d'autres États, ou à « *laisser filer ses élites* ». La question est soulevée par Edouard Tétreau (diplômé d'HEC, membre de la Société française des analystes financiers) dans un article intéressant à plusieurs points de vue¹. On peut reprendre ici son constat et ses préconisations. Il n'est pas rare que de hauts fonctionnaires quittent le service de l'État pour « *pantoufler* », avec leur expertise et leur carnet d'adresses, dans des sociétés privées parfois bien éloignées des intérêts français. Certains cas de figure sont assez emblématiques et incitent à s'interroger sur le bien-fondé de telles pratiques. Ainsi, Fabrice Bréguier (X-Mines, deux des plus prestigieuses écoles françaises qui forment des ingénieurs dont la qualité est reconnue mondialement) quitte son poste de directeur général d'Airbus (après le scandale financier qui défraie la chronique) pour travailler au profit de Palantir, société connue pour être financée par un fonds – In-Q-Tel - très proche de la CIA, et experte dans le traitement des mégadonnées. Autre exemple significatif, celui d'Henri de Castris, ancien président directeur général d'une des plus grandes sociétés françaises d'assurance, Axa, parti pour General Atlantic, un fonds américain. Le dernier exemple choisi ici, ne porte pas moins à réflexion : c'est celui du général Philippe de Villiers (saint-Cyrien, une des plus prestigieuses écoles militaires au monde), chef d'État-major des Armées françaises jusqu'à l'été 2017, date à laquelle il remet sa démission au président de la République, qui décide d'offrir ses services au cabinet de conseil Boston Consulting Group (BCG) qui travaille étroitement avec le Pentagone américain... Edouard Tétreau se demande s'il est vraiment judicieux de « *laisser partir la fine fleur de son élite industrielle, militaire et financière au service d'intérêts étrangers, sans que personne n'y trouve rien à redire* ».

Que faire ? Il serait peut-être temps d'encadrer – sans l'interdire – le « *pantouflage* » de hauts fonctionnaires pour éviter qu'il puisse léser les intérêts du pays ou qu'il ne profite à des

¹. TETREAU, Edouard. « La France ne doit pas laisser filer ses élites », *Les Échos*, le 3 octobre 2018

intérêts étrangers, qui ne convergeront en rien avec les nôtres dans le contexte actuel. Ni les Etats-Unis, ni la Russie, ni la Chine n'ont – jusqu'ici – autorisé un ancien chef d'État-major partir travailler pour une firme étrangère à son pays, on peut certes se demander si le général de Villiers a reçu une offre équivalente de la part d'une entreprise française.

De même, il faut être plus attentif au rachat de certaines entreprises qui peuvent basculer dans le giron de concurrents dont, de nouveau, les intérêts ne sont pas les nôtres : il suffit de penser au rachat d'une partie d'Alstom par General Electric (GE), société qui fabrique les chaudières des SNLE (Sous-marins lanceurs d'engins, c'est-à-dire les sous-marins nucléaires français, ce qui d'une part fait perdre, à la France, la maîtrise totale de la chaîne de fabrication d'un matériel militaire hautement sensible et risque de faire dépendre leur vente de la législation américaine ITAR...). S'il ne s'agit pas ici de faire preuve d'un patriotisme économique étriqué de mauvais aloi, il est probablement temps de penser aux conséquences géopolitiques et géoéconomiques de semblables décisions prises dans un contexte de guerre économique. « *Le patriotisme, comme la priorité à donner à la souveraineté nationale connaissent des cycles à l'instar de l'économie* » fait remarquer Edouard Tétreau. Au regard du contexte général, et en se remémorant l'analyse d'Alice Guilhon, on peut conclure qu'il est urgent d'agir, au nom de la sécurité économique et de l'intelligence stratégique, pour préserver les intérêts nationaux, et que les élites françaises ont un rôle actif à jouer dans ce domaine.

4.22 Repenser la sécurité et l'intelligence économiques pour rester un acteur qui compte dans le monde de demain

Il ne faut pas concevoir la sécurité économique comme une doctrine figée dans le temps. Elle doit bien au contraire être fluide, adaptable aux conditions changeantes nées de la mondialisation.

Tout évolue sous la pression de l'omniprésence d'Internet et de la montée en puissance des réseaux sociaux. Il est désormais totalement impensable de raisonner en système fermé, d'avoir des réflexes et un mode de pensée conservatoires et purement défensifs. Le monde est devenu interconnecté, fluide, plastique, donc en perpétuelle recomposition. La sécurité et l'intelligence économiques doivent se penser, pour reprendre une métaphore usitée pour la Première Guerre mondiale, en des termes, non de « position » mais bien de « mouvement » sous peine d'être obsolète dès sa conceptualisation ou sa mise en pratique.

Ainsi, les questions d'éthique et de souveraineté, essentielles pour notre objet d'étude, doivent être posées dans un monde caractérisé par la circulation rapide de l'information, dans lequel il devient de plus en plus difficile d'en préserver l'intégrité et le secret, que ce soit à l'échelle de l'entreprise – les collaborateurs – ou à celle des acteurs publics. Christian Harbulot l'affirme : « *la société de l'information a élargi le champ et les méthodes de la guerre cognitive* »¹. Nous sommes dans une compétition, une forme de course sans fin, une économie de la connaissance dans laquelle il est impératif d'innover ...avant les autres pour conserver un « *avantage comparatif* », mais la tâche est rendue très complexe, non seulement en raison de l'espionnage industriel, mais par la difficulté sans cesse croissante de contrôler l'information,

¹. HARBULOT, Christian. HARBULOT, Christian. *La main invisible des puissances*, op.cit., p.106.

comme de s'assurer de sa fiabilité. Si les postures défensives et offensives sont complémentaires, la seconde attitude est plus efficace.

4.3 Faire face aux défis géopolitiques du XXI^{ème} siècle

« La politique la plus coûteuse, la plus ruineuse, c'est d'être petit »,
Charles de Gaulle, allocution au champ-d'Arbaud, 20 mars 1964

Il n'y a pas d'autre possibilité que celle d'affronter les défis auxquels les sociétés européennes sont et seront exposées dans un proche avenir. Encore faut-il pour cela les comprendre et avoir la volonté de les relever, et à la condition expresse de tout d'abord les identifier clairement.

4.31 Comprendre le monde du XXI^{ème} siècle et relever les défis géopolitiques

Le premier défi est la recomposition des rapports de forces mondiaux au fil de l'histoire.

L'Europe parvient à s'imposer – Chine exclue car elle reste à la marge de « notre » monde – entre la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb et les premières années du XX^{ème} siècle, période qualifiée de « *première mondialisation* » par Suzanne Berger. Il s'en suit le « *siècle américain* », dominé par la côte est puis par la côte ouest, et nous vivons aujourd'hui la fin de notre monde capitaliste occidental qui tire ses racines de la découverte et l'exploitation de l'Amérique puis l'Afrique et l'Asie ; l'Europe a perdu le monopole de l'Histoire. Nous entrons dans un monde multipolaire qui fait davantage de place aux pays émergents, en particulier en particulier à l'Asie et prochainement en Afrique.

Il faut donc gérer au mieux la décrue de la puissance des Européens, et accompagner le partage de la gestion des affaires du monde.

Nous assistons, dans la fin de la deuxième décennie du XXI^{ème} siècle, à un grand retour des puissances dans un monde que nous percevions jusque-là, en Europe, vide de puissance, B. Badie parle même d'« *impuissance de la puissance* ». Or les États-Unis n'entendent pas accepter le reflux de leur position mondiale. Ils représentent à eux seuls 38 % des dépenses militaires mondiales quand les quatre autres grandes puissances militaires – Russie, Royaume Uni, Chine et France – en représentent seulement 28%. Au-delà du fait que les États-Unis perdent régulièrement les guerres dans lesquelles ils se sont engagés, ce *hard power* demeure un moyen de pression vital pour eux. Les relations internationales se sont durcies depuis la crise née des *subprimes*, et ce dès le mandat Obama, C'est plus net encore depuis l'arrivée à la Maison blanche de Donald Trump, qui n'hésite pas à malmener ses alliés européens et considère l'Union européenne davantage en rivale qu'en partenaire, ce qui va d'ailleurs dans le sens des révélations faite par E. Snowden concernant les écoutes.

La nature des conflits évolue, il faut en prendre conscience. Ainsi, « *les conflits contemporains ne relèvent pas de la sphère militaire. Ils se mènent sur les marchés. Les fronts de ces guerres sont les réunions des conseils d'administration des entreprises et ne se déroulent pas forcément sur les champs de bataille. La géopolitique est avant tout une question d'armes*

financières et commerciales »¹ affirme Juan C. Zarate, ancien des forces spéciales et adjoint du secrétaire du Trésor américain entre 2005 et 2009, en charge de la lutte contre le terrorisme. Son parcours est déjà révélateur de la façon dont Washington conçoit son rapport au monde. Cette déclaration est des plus claires : la géopolitique est bien au cœur des relations économiques et commerciales mondiales ; encore faut-il vouloir le voir.

Les relations économiques et commerciales se tendent, champ d'expression de l'affrontement géopolitique des puissances, que l'enjeu soit le leadership, ou tout simplement la survie. Le bras de fer commercial américano-chinois très perceptible depuis 2018, fait des victimes collatérales en Europe. Début août 2019, Donald Trump annonce une nouvelle vague de taxes pour un montant de trois cents milliards de dollars, provoquant le repli de l'indice boursier du CAC 40 de 3.57%, de 3.11% pour le DAX outre-Rhin, ainsi qu'une baisse de 8% du cours du pétrole... Cela témoigne d'un nouvel état d'insécurité économique, anxiogène pour les entreprises, et pour les gouvernements. Cette passe d'armes reflète une lutte pour le leadership mondial entre les deux premières économies de la planète, mais pas seulement.

Tokyo a retiré la Corée du Sud de sa liste blanche des États bénéficiant de ses exportations de produits sensibles pourtant indispensables à l'électronique et à l'industrie manufacturière, secteur cardinal de l'économie sud-coréenne. Les raisons de cette décision sont en grande partie géopolitiques, liées au vieux passif de la Seconde Guerre mondiale et à la question des réparations. Ces contentieux sont particulièrement sensibles dans le cadre d'économies interdépendantes – l'interdépendance pouvant être un facteur d'indépendance mais aussi de servitude – et ils mettent en question la pérennité du libre-échange, tel qu'il existe aujourd'hui, comme celle de l'organisation des chaînes de valeurs pensées à l'échelle régionale voire mondiale.

L'affirmation des émergents depuis le début du XXI^{ème} siècle bouleverse la géopolitique mondiale. Alain Juillet décrit un monde explosé en une douzaine de « blocs »,² chaque pôle structurant autour de lui une zone d'influence basée sur une communauté culturelle, religieuse, politique, sociale... Selon lui, les plus marquantes sont celles de l'Asie de l'Est autour de la Chine, de l'Asie du Sud autour de l'Inde, celle de l'Asie du Sud-est est en cours de structuration autour de l'Indonésie. La zone de l'Amérique du Nord s'articule autour des États-Unis, celle de l'Amérique latine autour du Brésil, de la Colombie dont la renaissance est remarquable, ce qui lui permet de retrouver son influence en Mésio-Amérique, à laquelle s'intéresse de plus en plus le Mexique, tenté de s'éloigner du giron nord-américain ; le Proche et Moyen-Orient se structurent autour d'Israël et de l'Iran et la Russie reste un pôle aux confins des mondes européen et asiatique, au cœur de l'Eurasie. Il est pour l'instant encore difficile de distinguer des pôles d'influence structurants en Afrique, peut-être le Nigéria et l'Afrique du Sud, sans que rien ne soit encore vraiment bien défini. Les dynamiques les plus impressionnantes en matière d'intelligence économique sont celles de la Russie, qui recompose ses alliances géopolitiques au détriment des Européens de l'Ouest, et s'implante dans de nombreux pays et bien sûr la

¹. ZARATE, Juan.C. *Treasury's war. The Unleashing of a New Era of Financial Warfare*, Public Affairs, New York, 2013, p.384, in LAIDI, Ali, *Le droit : nouvelle arme de guerre économique*, op.cit, p .246.

². JUILLET, Alain. « Vers un bouleversement des équilibres économiques mondiaux », ActuEntreprise, <https://www.youtube.com/watch?v=uy0O3cpybQM>.

Chine de Xi Jinping dont on peut lire le projet des nouvelles routes de la soie (« *One belt, one road* », OBOR ou « *Belt Road Initiative* », BRI) comme une revanche sur l'humiliation subie lors des « *guerres de l'opium* » du XIX^{ème} siècle.

Le monde se désoccidentalise, la sécurité et l'intelligence économiques invitent à prendre cette réalité en compte et à réagir en conséquence. Notre monde est devenu un monde d'opportunités à saisir si tant est que l'on possède une grille de lecture qui permette de le faire, ce qui est possible grâce à la sécurité et l'intelligence économiques. « *Il faut retrouver le chemin du raisonnement stratégique, c'est-à-dire de la réflexion qui tente d'obtenir un effet dans un milieu conflictuel*¹ » : cette remarque de Christian Harbulot est des plus pertinentes. Il faut retrouver le chemin de la pensée, de la conceptualisation de notre monde pour mieux le comprendre.

4.32 Faire face aux défis géoéconomiques de la « montée des autres » et de la recomposition géoéconomique mondiale

À cet ébranlement des équilibres géopolitiques correspond une transition géoéconomique non moins essentielle. Nous savons depuis la magnifique étude menée par Fernand Braudel que les centres géoéconomiques de ce qu'il nomme l'« *économie monde* » se déplacent : si la péninsule ibérique a été au cœur de notre monde au début de l'époque moderne dans le sillage des grandes découvertes, elle s'est progressivement marginalisée au profit d'autres puissances européennes, qui elles-mêmes se marginalisent au profit des États-Unis. Et aujourd'hui, ce cœur se situe sur les rives du Pacifique. L'Europe est abonnée depuis la fin du XX^{ème} siècle à des taux de croissance économique très atones, les États sont endettés et adoptent – à des degrés différents – des politiques de maîtrise de leurs déficits qui n'aide pas à dynamiser leur croissance économique. Le classement des PIB mondiaux est éclairant à cet égard.

Figure 85 Tableau des PIB mondiaux 2018

Classement PIB, la liste des pays les plus riches du monde							
Rang	Pays	PIB 2018 (milliards \$)	Evo- lution	Rang	Pays	PIB 2018 (milliards \$)	Evo- lution
1	Etats-Unis	21 345 mds \$	+4,2%	16	Indonésie	1 101 mds \$	+7,7%
2	Chine	14 217 mds \$	+6%	17	Pays-Bas	914 mds \$	+0,1%
3	Japon	5 176 mds \$	+4,1%	18	Arabie saoudite	762 mds \$	-2,6%
4	Allemagne	3 964 mds \$	-0,9%	19	Suisse	708 mds \$	+0,6%
5	Inde	2 972 mds \$	+9,4%	20	Turquie	706 mds \$	-7,8%
6	Royaume-Uni	2 829 mds \$	+ - %	21	Taiwan	601 mds \$	+2%
7	France	2 762 mds \$	-0,5%	22	Pologne	593 mds \$	+1,2%
8	Italie	2 026 mds \$	-2,2%	23	Suède	547 mds \$	-0,7%
9	Brésil	1 960 mds \$	+4,9%	24	Belgique	532 mds \$	-0,2%
10	Canada	1 739 mds \$	+1,6%	25	Thaïlande	517 mds \$	+6,2%

¹. HARBULOT, Christian. *L'impuissance française : une idéologie ? Plaidoyer pour la résistance et la renaissance*, Paris, Uppr, 2016, p.29.

11	Corée du Sud	1 657 mds \$	+2,3%	26	Iran	485 mds \$	+7,3%
12	Russie	1 610 mds \$	-1,3%	27	Argentine	478 mds \$	-7,7%
13	Espagne	1 429 mds \$	+0,2%	28	Autriche	460 mds \$	+0,4%
14	Australie	1 417 mds \$	-0,1%	29	Nigéria	445 mds \$	+12,1%
15	Mexique	1 241 mds \$	+1,5%	30	EAU	428 mds \$	+0,7%

Ce tableau¹ est intéressant à plusieurs titres. Il est basé sur les chiffres du Fonds Monétaire International (FMI), actualisés le 6 avril 2019. Il montre la place prise, dans l'économie mondiale, par les différents pays émergents. Trois d'entre eux sont placés dans les dix premiers PIB mondiaux, la Chine se trouve en deuxième position derrière les États-Unis et devant toutes les puissances européennes, qui sont au nombre de neuf dans les vingt premières économies mondiales, et de quinze dans les trente principales économies. Ces pays émergents incarnent le dynamisme économique à la différence des Européens. Le FMI estime que le PIB (qui est un indicateur de la production de richesse) indien a dépassé celui de la France et du Royaume Uni ... Au mitan de notre siècle, les trois premières puissances économiques seront la Chine, l'Inde et les États-Unis, alors que les puissances européennes, y compris l'Allemagne et la France, n'appartiendront très probablement plus aux dix premières économies mondiales. Il est impératif de réfléchir à cette perspective en termes de sécurité et intelligence économiques pour préparer au mieux l'avenir.

Après la formidable affirmation du continent asiatique sur la scène économique mondiale, le continent africain est à son tour animé d'une forte croissance (entre 4 et 7% selon les années et les pays, à quelques exceptions près), ce qui laisse présager un développement futur non moins intéressant.

Alain Juillet souligne l'importance d'un fait passé quasiment inaperçu : celui de la création d'une « Brics' Bank » en 2015 lors du sixième forum des Bric's. Sise à Shanghai, elle est dotée d'un fonds de plus de cent milliards de dollars – des capitaux essentiellement chinois – destinés à financer des travaux d'infrastructure. Elle se positionne en rupture aux instances de Bretton Woods – FMI et Banque mondiale – c'est donc clairement un instrument pour contrecarrer l'hégémonie occidentale, pour s'affirmer sur la scène géoéconomique mondiale. C'est aussi une dénonciation des manipulations du dollar qui selon J. Connally, Secrétaire du Trésor américain, est plus que jamais « *notre monnaie et votre problème* ». Il s'agit donc d'une étape vers l'hégémonie financière des pays émergents, et d'une remise en cause du rôle du dollar.

La Chine est porteuse d'un projet géopolitique et géoéconomique, celui d'asseoir sa domination sur un XXI^{ème} siècle qu'elle considère comme « son siècle ». Elle reprend en partie les codes de la guerre froide, dans une confrontation sino-américaine qui prend le relais de l'ancienne confrontation américano-soviétique. Ainsi, après que le président Obama ait annoncé une restriction du budget de la NASA, et donc l'abandon de certains programmes, la

¹. « Classement PIB. La France cède sa place de 6^{ème} puissance mondiale », *Journal du Net*, <https://www.journaldunet.fr/patrimoine/guide-des-finances-personnelles/1209268-classement-pib/>, consulté le 31 août 2019.

Chine fait alunir son « lapin de jade », en janvier 2019, sur la face cachée de la lune... ce que ni Washington, ni Moscou, ni les Européens n'avaient anticipé. C'est une démonstration de force qui témoigne de la capacité technologique et de l'ambition de la Chine. Xi Jinping met en œuvre ses « nouvelles routes de la soie », une voie terrestre, une voie maritime et une voie digitale.

Figure 86 Carte des nouvelles routes de la soie, source Diplomatie n°101



À l'évidence, il s'agit d'interconnecter l'Asie (pour ne pas dire la Chine) à l'Europe, et même à l'Afrique, comme le montre très bien la carte¹ ci-dessus. Il construit une Eurasie qui n'existait jusqu'ici que dans les projections mentales. Ces « *nouvelles routes de la soie* » relient une Chine, dont les capacités productives sont telles qu'elle ne peut se satisfaire de son marché intérieur, à l'un des marchés les plus intéressants de la planète, celui de l'Union européenne, ainsi qu'à un marché en devenir, l'Afrique, qui pourrait aussi devenir une zone de sous-traitance pour Pékin. Ces « *routes de la soie* » sont construites par les Chinois, avec des produits et des savoir-faire chinois, et trouvent leurs débouchés en Europe. Elles viennent d'atteindre la plateforme multimodale de Dourges au sud de Lille.

Les Européens ont pourtant un savoir-faire mondialement reconnu dans le domaine des transports et du génie civil... Ils sont donc très divisés, certains États adhèrent sans équivoque à ce projet – tels la Grèce qui a bénéficié de beaucoup d'investissements au pire moment de la crise qu'elle traverse, le Portugal pour les mêmes raisons ou la Pologne – certains autres États prennent de leurs distances. L'Espagne ne signe pas, en novembre 2018, de mémorandum d'entente avec Pékin, préférant miser sur les projets européens, et d'autres pays d'Europe occidentale s'inquiètent de l'ascendant économique et commercial – et donc à terme géopolitique – que pourrait prendre Pékin au sein même de l'Union européenne. Ainsi, depuis 2012 existe un forum entre seize pays d'Europe centrale (Pologne, Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Bulgarie République Tchèque, Slovaquie, Hongrie, Slovénie, Croatie, Serbie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Macédoine et Albanie) et la Chine : 16+1. Cette organisation a son siège à Varsovie et améliore les relations entre ces pays d'Europe centrale, orientale et balkanique avec la Chine. Ces pays européens bénéficient d'importants investissements de l'ancien empire du Milieu et ont intérêt à ce que ces *nouvelles routes de la soie* se développent jusqu'au cœur de l'Union européenne.

Il ne s'agit pas seulement d'un projet d'amélioration de la connectivité au sein de l'Eurasie, car les investissements chinois ne sont à la hauteur de ce que les pays européens attendaient. L'essentiel est à chercher ailleurs, une influence croissante de Pékin au cœur même de l'Union, ce dont s'inquiète publiquement la chancelière Angela Merkel. Pour ces seize pays, auxquels il faut ajouter – depuis le sommet accueilli en avril 2019 par la Croatie – la Grèce, la Chine est une source d'opportunités mise en concurrence avec ce que peut offrir l'Union européenne. Ainsi Pékin détient 20% de la dette de la Macédoine du Nord qui candidate à l'entrée dans l'Union européenne : il est évident que Skopje ne peut rien refuser à Pékin... La Chine a multiplié ses agents d'influence au cœur même de l'Union communautaire comme le prouve les nombreux accords bilatéraux signés par la Croatie avec la Chine à l'occasion de ce sommet, dont un concernant Huawei. Ces pays œuvrent déjà à l'interne pour modérer les prises de décisions communautaires défavorables à Pékin. La Chine pense le monde, comme le prouve la carte précédente (Figure 86), il est grand temps de le faire aussi en Europe, la voix française est bien isolée dans ce domaine. Cette carte aide à mesurer combien la pensée géopolitique est essentielle, y compris pour la sécurité économique.

¹. Carte extraite de « La Chine au XXIème siècle. Quelles ambitions ? Quelle puissance ? », *Diplomatie* n°101, novembre-décembre 2019

Le monde du début du XXI^{ème} siècle se réorganise au niveau géopolitique et géoéconomique autour d'un duopole américano-chinois, localisé de part et d'autre du Pacifique, ce qui souligne le caractère périphérique de l'Europe et donc de la France.

Il faut prendre en compte l'évolution de la donne géoéconomique mondiale, ce qu'invitent à faire la sécurité et l'intelligence économiques. Ces zones dynamiques, celles des pays émergents, sont d'évidents relais de croissance pour les entreprises pénalisées par un marché français et européen en berne. Cela doit être intégré aux stratégies tant au niveau des acteurs institutionnels – en particulier l'État qui commence à développer une diplomatie économique - que des entreprises qui doivent se positionner sur ces marchés d'avenir, sans faire pour autant l'impasse sur leur marché domestique. Ce sont des stratégies de moyen et long terme qui nécessitent une bonne compréhension d'un environnement en pleine mutation. Les opportunités de ce monde nouveau qui se dessine ne seront exploitables que si les entreprises sont capables de « *se créer un avantage concurrentiel défendable et durable* » affirme Alain Juillet, ce qui passe par l'innovation et l'exportation et donc par l'utilisation de la sécurité et l'intelligence économiques.

4.4 Faire face aux défis technologiques de notre monde

« L'intelligence artificielle est l'avenir, pas seulement de la Russie, mais de toute l'humanité. Elle présente des opportunités colossales, mais également des menaces qui sont difficiles à prévoir. Quiconque devient le leader de ce secteur deviendra le maître du monde »

Vladimir Poutine, le 1^{er} septembre 2017

Ces défis technologiques sont nombreux et pressants au XXI^{ème} siècle.

Le numérique est un domaine d'expression par excellence des stratégies de puissance, il est donc éminemment géopolitique. Les États-Unis l'ont bien compris, et ce depuis longtemps. Alain Juillet évoque à cet égard qu'ils ont su « *créer un différentiel qui leur permet de garder le contrôle (..) dans le numérique et le juridique* »¹. Russes et Chinois ont compris les enjeux de l'indépendance dans le domaine du numérique et mènent une politique de « *souveraineté numérique* ». La vraie question est de savoir si nous, en Europe, nous souhaitons le faire, la question des moyens technologiques ne se pose en effet pas ; nous les avons. La souveraineté numérique est un des défis technologiques du XXI^{ème} siècle, voulons-nous le relever ? L'image d'une « *l'Europe, (...) colonie numérique* » comporte une grande part de vérité se désolé Alain Juillet. À rebours de la frilosité européenne, la Chine a constitué une vraie « *muraille numérique* ».

4.41 L'intelligence artificielle, un monde nouveau à appréhender

L'intelligence artificielle est une innovation de rupture ou disruptive, c'est-à-dire qu'elle rend accessible ce qui ne l'était pas jusque-là. C'est une discipline scientifique qui apparaît aux

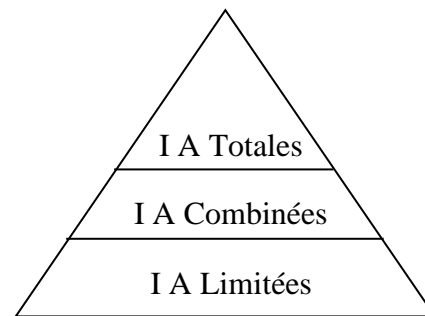
¹. JUILLET, Alain « De l'intelligence économique à la souveraineté numérique », *ActuEntreprises*, <https://www.youtube.com/watch?v=t3xWxxS0dHk&spfreload=1>.

États-Unis en 1955 et cherche à mieux comprendre l'intelligence humaine. Charles Thibout¹ définit l'intelligence artificielle comme « *un répertoire de techniques qui vise à permettre à une machine de réaliser des tâches habituellement dévolues à des animaux ou des êtres humains. C'est un ensemble de techniques dont le but est donner une forme d'autonomie et de prédiction d'une machine* »². L'intelligence artificielle (IA) provient de la cybernétique née aux États-Unis dans les années 1940, c'est d'ailleurs un cybernéticien américain, John MacCarthy qui forge ce terme. Elle permet aux machines d'imiter une intelligence réelle, et elle va révolutionner notre économie dans un avenir proche.

Ces technologies fascinent mais aussi inquiètent. Côté positif, les salariés seront délestés des tâches les plus répétitives et les moins intéressantes. Côté négatif, de nombreux emplois disparaîtront. Cette situation n'est pas sans présenter des similitudes avec celle du début du XX^{ème} siècle, avec l'irruption du taylorisme et de la mécanisation. L'intelligence artificielle développe des « *machines qui apprennent* » (« *machine learning* ») pour mieux traiter les données. Le « *deep learning* » suscite quant à lui davantage d'inquiétudes, car il s'agit de faire mieux que les humains pour des tâches cette fois-ci complexes.

Figure 87 Les différentes formes de l'intelligence artificielle

(figure réalisée par Axelle Degans)



La figure ci-dessus schématise les principales formes de l'intelligence artificielle. La plus commune et la plus répandue est l'intelligence artificielle limitée qui appartient déjà à notre quotidien à travers des applications comme Siri (l'assistant personnel d'Apple) ou bien le robot qui indexe les sites sur les moteurs de recherche que l'on utilise pour naviguer sur Internet. On la nomme aussi « *IA faible* », ses techniques sont basées sur les algorithmes. L'intelligence artificielle combinée est déjà plus élaborée et commence à apparaître dans notre vie, il s'agit des voitures autonomes, des robots comme Nao, le robot humanoïde présenté en 2006 par la firme française Aldebaran Robotics, qui devrait aider les personnes âgées à se déplacer, jouer le rôle d'un assistant pour des enfants autistes.... L'intelligence artificielle totale, n'est pas encore une réalité, mais devrait être capable de traiter des données très nombreuses à une vitesse record ... Elle pourrait se retourner contre ses créateurs car elle devrait reproduire l'intelligence humaine dans sa complexité ; elle est aussi nommée « *IA forte* ». Cette forme d'intelligence artificielle alimente nos peurs (ordinateur HAL dans *2001, odyssée de l'espace* de Stanley Kubrick, Skynet dans *Terminator* de James Cameron...). Pour l'instant, l'intelligence

¹. Charles Thibout est normalien, diplômé de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, il enseigne à l'Université Paris VII- Diderot, il est chercheur associé à l'IRIS et travaille sur les enjeux géopolitiques et stratégiques des technologies émergentes

². THIBOUT, Charles. « L'intelligence artificielle : enjeux géopolitiques et stratégiques », *Grands entretiens Géostratégia*, <https://www.youtube.com/watch?v=x7pKgGwkpg0>, 11 juin 2019, consulté le 22 juin 2019

artificielle est « *une sorte de cyberprothèse de l'homme qui lui permet de disposer de capacités d'action étendues* »¹. On imagine aisément que les applications de l'intelligence artificielle seront cruciales pour l'avenir ; y compris dans le domaine militaire. Elles sont déjà au cœur d'une véritable course aux armements, d'abord comme « *auxiliaire putatif très appréciable pour les forces armées, surtout dans des contextes occidentaux économiquement et humainement de plus en plus contraints* »² selon Nicolas Mazzucchi qui rappelle l'aversion éprouvée dans les conflits devant les pertes humaines ; mais les « *robots tueurs* », les SALA, posent aussi des questions éthiques. L'intelligence artificielle va révolutionner d'ici peu les moyens de conduire une guerre – missions de renseignement, communication, remplacement de soldats humains ... - elle est en toute logique au cœur d'une course à la puissance entre les États mais aussi les grandes firmes, d'une rivalité qui repose sur une « *confrontation des modèles économiques* »³ comme à l'heure de la guerre froide. Elle est donc au cœur de la sécurité économique et de la géopolitique.

L'intelligence artificielle soulève de nombreux enjeux éthiques parmi lesquels la reconnaissance faciale et les *deepfakes*. La reconnaissance faciale permet un contrôle des populations qui, dans une structure non démocratique, ouvre sur des perspectives assez angoissantes. En Chine, la mise en place d'un contrôle social assisté par l'intelligence artificielle est déjà une réalité qui dépasse les prophéties du monde totalitaire décrit par Georges Orwell dans *1984*. Les *deepfakes* sont des manipulations de vidéos que l'intelligence artificielle rend possibles et qui mêleront inextricablement le faux du vrai...

L'intelligence économique est ici précieuse pour établir le diagnostic et, grâce à la prospective, se mettre en capacité de comprendre les évolutions qui se dessinent devant nous et de s'y préparer. Concrètement, l'intelligence artificielle va concurrencer l'humain. La sécurité économique est ici le préalable pour mettre en œuvre des actions coordonnées et préparer l'avenir. L'intelligence artificielle nourrit beaucoup d'angoisses, car la peur résulte souvent de l'inconnu, or l'intelligence économique réduit singulièrement cet inconnu. La sécurité économique devient une « *ardente nécessité* » puisqu'il faut préparer les ruptures économiques de demain, d'autant plus que nos partenaires le font déjà. Ainsi, Patrice Caine, PDG de Thalès, lance l'alerte sur ce qui nous attend : « *Acteurs publics et privés américains conjuguent leurs efforts pour acquérir les savoirs qui leur donneront demain un temps d'avance. Il en va de même pour la Chine* »⁴. La France et l'Europe doivent se saisir au plus vite du défi que représente l'intelligence artificielle et mettre en œuvre une stratégie afin d'acquérir un leadership dans ce domaine.

¹. MAZZUCCHI, Nicolas. « Les implications stratégiques de l'intelligence artificielle », *La Revue internationale et stratégique*, n°110, été 2018, p.144.

². Ibid., p.149.

³. Ibid., p.152.

⁴. CAINE, Patrice. « La France et l'Europe auront-elles un jour leur souveraineté numérique? », *Les Échos*, 12 octobre 2018

Encadré 101 Les recommandations du rapport Villani

- La priorité des données « matière première de l'IA »
- Définition de secteurs stratégiques : santé, mobilité, environnement, sécurité
- Favoriser la recherche et la formation en IA
- Algorithmes et éthique
- Accompagner les changements induits par l'IA dans le monde économique

Cédric Villani, médaille Fields en 2010, a rendu un rapport sur l'intelligence artificielle le 28 mars 2018. Il inspire une nouvelle stratégie au gouvernement français. Un plan pour l'IA est défini et doté d'une enveloppe de 665 millions d'euros sur quatre années. Cédric Villani identifie les données comme cruciales pour l'intelligence artificielle. À ce titre, elles doivent être protégées sur le territoire (choix de l'Union européenne avec le récent RGPD), mais aussi valorisées et partagées tant au niveau des instances publiques qu'à celui des entreprises. Quatre domaines stratégiques sont ciblés par ce rapport. La santé est probablement le premier d'entre eux car les innovations seront nombreuses notamment dans le domaine prédictif, pour définir les groupes à risques, les évolutions probables des maladies, ce qui suppose de ne pas dissocier l'IA d'une forte et nécessaire dimension éthique. La gestion des données médicales sera aussi profondément transformée par l'IA. Le domaine des transports et de la mobilité sera révolutionné d'ici peu par le véhicule autonome, tant au niveau des décisions à prendre, que de l'indispensable refonte du code de la route ou de la gestion des flux qui pourra être pilotée grâce à l'IA. La dimension environnementale n'est pas oubliée, car l'empreinte carbone générée par la production et la gestion de données numériques n'est pas négligeable (du fait des calculateurs qui consomment beaucoup d'énergie), et il faut donc réfléchir aux solutions à mettre en œuvre. La défense est le quatrième secteur identifié.

Les recommandations concernant la recherche et la formation sont au cœur du rapport Villani. Quatre Instituts Interdisciplinaires d'Intelligence Artificielle (3IA) (Grenoble « MIAI@Grenoble-Alpes », Nice « 3IA Côte d'Azur », Paris « PRAIRIE » et de Toulouse « ANITI ») recevront 300 millions d'euros pour développer leurs projets de recherche. Environ 200 chaires en IA seront créées, avec les doctorants et un supercalculateur de plus de 10 pétaflops. L'objectif ? Susciter une synergie porteuse d'avenir et capable d'attirer les talents de tous les horizons. Une synergie public-privé verra aussi le jour par l'intermédiaire de plusieurs dizaines de « labcoms », des laboratoires communs entre universités et entreprises.

Cette politique a pour ambition de mettre l'Europe communautaire en capacité d'être « (la première) à définir les standards » affirme Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche¹. Ainsi, l'institut toulousain Aniti (*Artificial and Natural Intelligence, Toulouse Institut*) se spécialise sur l'IA hybride, fortement liée à Airbus, Thalès, Capgemini ou Syngeta pour travailler sur le *deep learning* (l'apprentissage profond). Le partenariat public-privé sera aussi au cœur du site grenoblois dédié à l'IA. À Sophia-Antipolis, l'institut bénéficiera immédiatement d'un écosystème porteur préexistant grâce aux

¹. VIDAL, Frédérique. « L'enjeu pour l'Europe est d'être la première à définir les standards », *Les Échos*, le 28 novembre 2018

technopoles. Il s'agit, dans tous les cas cités, de développer la recherche fondamentale, mais aussi la recherche-développement en direction du monde économique des entreprises. La réglementation des algorithmes apparaît comme essentielle dans ce rapport, il faut y préserver la part de l'humain qui doit rester maître des décisions (cf les véhicules autonomes, armes comme les SALA...).

Il faut se préparer avec l'intelligence artificielle à une nouvelle étape dans l'automatisation qui agira comme une nouvelle phase de « *création destructrice* » (J-A Schumpeter) et donc s'accompagnera d'une mutation forcément douloureuse. Selon des chercheurs de la Banque mondiale, d'ici 2040-50, 47% des emplois aux États-Unis devraient être automatisés, deux tiers dans les pays en développement... Pour une grande partie d'entre eux, ces emplois devraient ne pas être renouvelés, mais que faire de cette main d'œuvre inoccupée ? S'il est envisagé de créer de nombreux emplois, ils seront plus nombreux encore à disparaître. Il est d'une nécessité absolue d'accompagner cette évolution inéluctable et prévisible par des plans de formations de la main d'œuvre, sous peine de voir encore progresser le taux de chômage.

Les enjeux sont nombreux. La France doit être capable de conserver ses talents dans le domaine de l'IA, ce qui est une gageure de taille à l'heure où nos meilleurs chercheurs et étudiants sont littéralement captés par les États-Unis et de plus en plus par la Chine. À cet effet, le président Emmanuel Macron propose un meilleur financement pour les doctorants et envisage d'augmenter le temps que les chercheurs peuvent consacrer à l'entreprise (50%), à défaut d'augmenter les rémunérations. Rémy Demichelis relève que « *l'intelligence artificielle manque de cerveaux et la bataille pour les recruter est acharnée* »¹, et le constat est le même pour Nathalie Sibert « *ces recrutements de haut vol illustrent la course aux talents lancée par les principaux acteurs de l'IA dans le monde* »². C'est dans l'optique d'améliorer l'attractivité nationale qu'est organisé le sommet « *Choose France* » et qu'une école de l'intelligence artificielle implantée à Montpellier vient d'être fondée. La France accueille plusieurs laboratoires de recherche comme celui de *Facebook AI Research*, Google crée une chaire dédiée à l'IA en partenariat avec Polytechnique. Le coréen Samsung implante l'un de ses principaux centres de recherche en intelligence artificielle à Saclay, y rejoignant le japonais Fujitsu qui travaille sur la sécurisation des réseaux bancaires, et bientôt un centre de recherche d'IBM devrait voir le jour en France. Il s'agit donc d'améliorer sensiblement l'environnement pour les chercheurs, et de les retenir en France. Nous disposons, en effet, de structures de recherche (CNRS, CEA Tech, Inria, l'École Polytechnique, l'École Centrale, les Écoles normales supérieures (ENS), universités à l'image de Pierre et Marie Curie...) et de professeurs dont la qualité est reconnue à l'échelle mondiale.

¹. DEMICHELIS, Rémy. « Intelligence artificielle : un label pour les centres de recherche et de formation », *Les Échos*, le 28 novembre 2018

². SIBERT, Nathalie. « Intelligence artificielle : la course aux talents », *Les Échos*, le 30 janvier 2018

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation publie les chiffres de l'IA¹ :

Encadré 102 L'intelligence artificielle en chiffres en France

- La France est parmi les quatre nations qui produit le plus d'articles scientifiques sur l'IA
- 268 équipes de recherche en France
- 5 300 chercheurs
- 81 écoles d'ingénieurs et 38 universités travaillent dans le domaine de l'IA
- 18 diplômes de master spécialisés en IA
- 80 ETI et PME et plus de 270 start-up spécialistes de l'IA
- La recherche en IA bénéficie de 400 millions d'euros par an d'investissements publics

La France n'a pas d'autre choix que de réaliser un vrai effort dans le domaine de l'intelligence artificielle si elle ne veut pas être dépassée par ses concurrents et perdre ainsi la possibilité d'investir un domaine stratégique pour l'avenir. Il faut pourtant prendre conscience du caractère limité des financements alloués à l'intelligence artificielle. « *Sur le plan international la Grande-Bretagne a une longueur d'avance. À titre de comparaison, le gouvernement anglais a annoncé un investissement de 75 millions de livres (85 millions d'euros) dans l'intelligence artificielle, sur son budget total pour 2018. On est bien loin de la stratégie très volontariste de la Chine. Le pays a annoncé son intention de créer une industrie d'une valeur de 150 milliards de dollars d'ici à 2030, sans dévoiler le montant de ses investissements* »². Pékin veut prendre le leadership mondial dans ce domaine à l'horizon 2030, pour pouvoir devenir la première puissance mondiale au mitan de ce siècle. La sécurité économique et la géopolitique se convergent de nouveau ici.

Il faut s'intéresser ici aux enjeux géopolitiques induits par l'intelligence artificielle. Celle-ci est dominée de façon extrêmement nette par deux pays qui sont les États-Unis (qui laissent beaucoup de prérogatives aux GAFAM) et la Chine (l'État reste l'acteur primordial, très sourcilieux de sa souveraineté nationale : universités et entreprises sont mises au service d'une stratégie civilo-militaire). Cédric Villani dénonce une « *cybercolonisation* » du continent africain... Les acteurs de l'intelligence artificielle ne sont pas seulement étatiques...

Il est impératif de ne pas dépendre d'une puissance telle que la Chine pour des technologies aussi cruciales que celle de l'intelligence artificielle. Investir dans l'IA, c'est pouvoir espérer rester, demain, maître de son destin. C'est l'objectif clairement énoncé par Cédric Villani : « *on veut faire de la France et de l'Europe des champions du numérique au service de l'humain* » (*Les Échos*, le 29 mars), mais Laurent Alexandre³ craint que « *L'Europe ne voit pas arriver cette course à l'intelligence* » (*Le Figaro*, le 31 mars 2018).

¹. « Stratégie nationale de recherche en Intelligence artificielle » <http://m.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid128577/rapport-de-cedric-villani-donner-un-sens-a-l-intelligence-artificielle-ia.html>, consulté le 6 décembre 2018

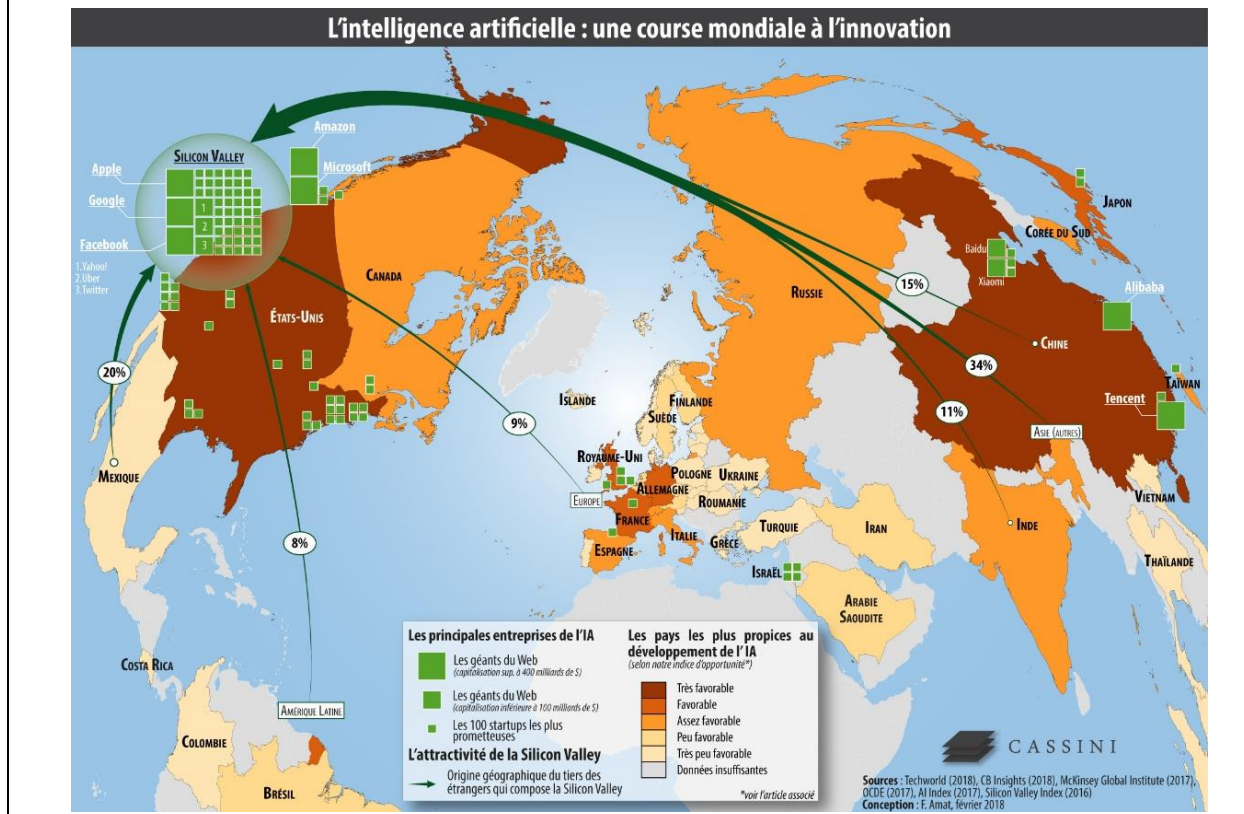
². RONFAUT, Lucie. « Macron 1.5 milliards d'euros pour l'IA », *Le Figaro*, le 30 mars 2018

³. Laurent Alexandre est chirurgien de formation, il a fondé le site Doctissimo, il est connu pour ses mises en garde concernant les dérives possibles du transhumanisme et de l'IA

Encadré 103 Les investissements publics dans l'intelligence artificielle d'après Charles Thibout

- France : plan de 1.5 milliard d'euros sur 4 ans
- États-Unis : 4 milliards de dollars par an
- Chine : plan de 20 milliards de dollars par an (70 milliards en 2020 selon le Pentagone)

Figure 88 Carte de la géopolitique de l'intelligence artificielle, source Cassini conseil



La carte ci-dessus souligne le déséquilibre profond entre le duopole américano-chinois et le reste du monde, aussi bien pour les grandes entreprises que pour les *start-up*. Les nations européennes et l'Union pèsent difficilement dans le monde de l'intelligence artificielle.

Quelle est la réponse en Europe ?

Le 7 décembre 2018, la Commission européenne encourage vivement ses membres à faire un effort résolu dans le domaine de l'intelligence artificielle, et les incite à définir chacun une stratégie, car seuls cinq États ont pris la mesure des enjeux : le Royaume Uni, la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie ont fait de réels efforts dans ce domaine. Elle propose un investissement public et privé d'un montant de 20 milliards d'euros d'ici 2021 et compte y consacrer le même volume financier pour la décennie 2020-2030, investissements publics et privés cumulés. Si la prise de conscience est salutaire, on constate que les moyens ne suivent pas et ne permettront pas de relever le défi posé par nos principaux concurrents américains et asiatiques. L'Allemagne présente un plan d'investissement de 3 milliards d'euros (le double du plan français) d'ici 2025 car « *L'Allemagne souhaite faire partie des gagnants de ce processus*

de transformation »¹ selon Peter Altmaier, ministre de l'Économie. En outre, Berlin entend que les experts de l'IA aillent dans les entreprises du *Mittelstand* pour appliquer ces avancées aux procédés industriels et au management interne des entreprises. Le ministre allemand de l'Économie appelle de ses vœux la création d'un « *Airbus de l'IA* » pour concurrencer les géants américains – les GAFAM – et chinois – les BATX – qui dominent ce secteur car il n'existe à ce jour aucun géant européen. Or, les GAFAM sont déjà des géants du secteur car ils ont investi 60 milliards de dollars dans l'intelligence artificielle en 2018...

Les schémas ci-dessous classent les différents pays européens en fonction de leurs *start-up* dans le domaine de l'IA² :

Figure 89 Les start up de l'IA en Europe, l'Usine nouvelle

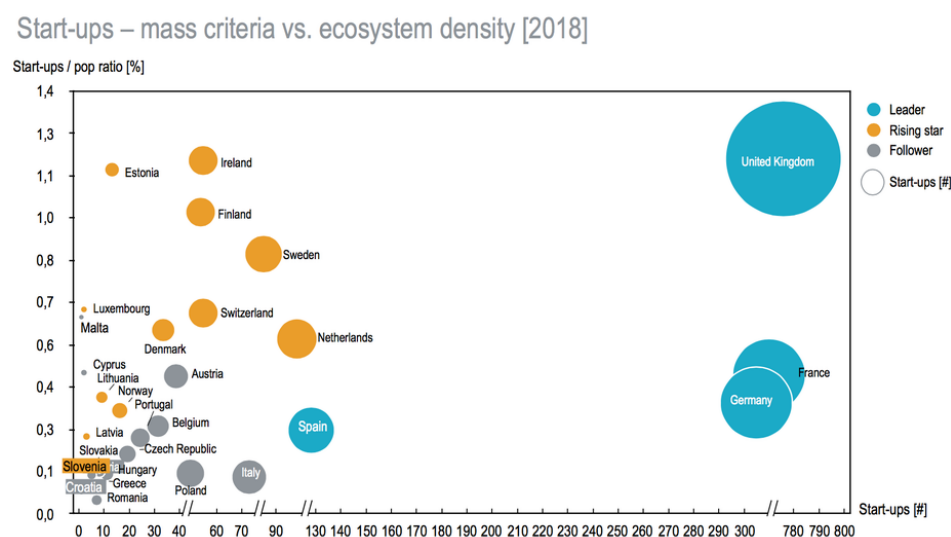
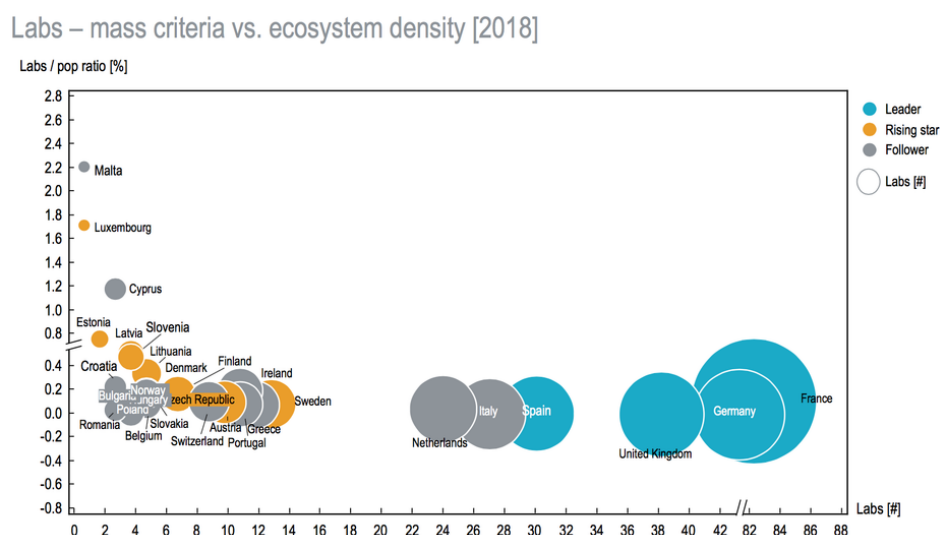


Figure 90 Les laboratoire de l'IA en Europe, L'Usine nouvelle



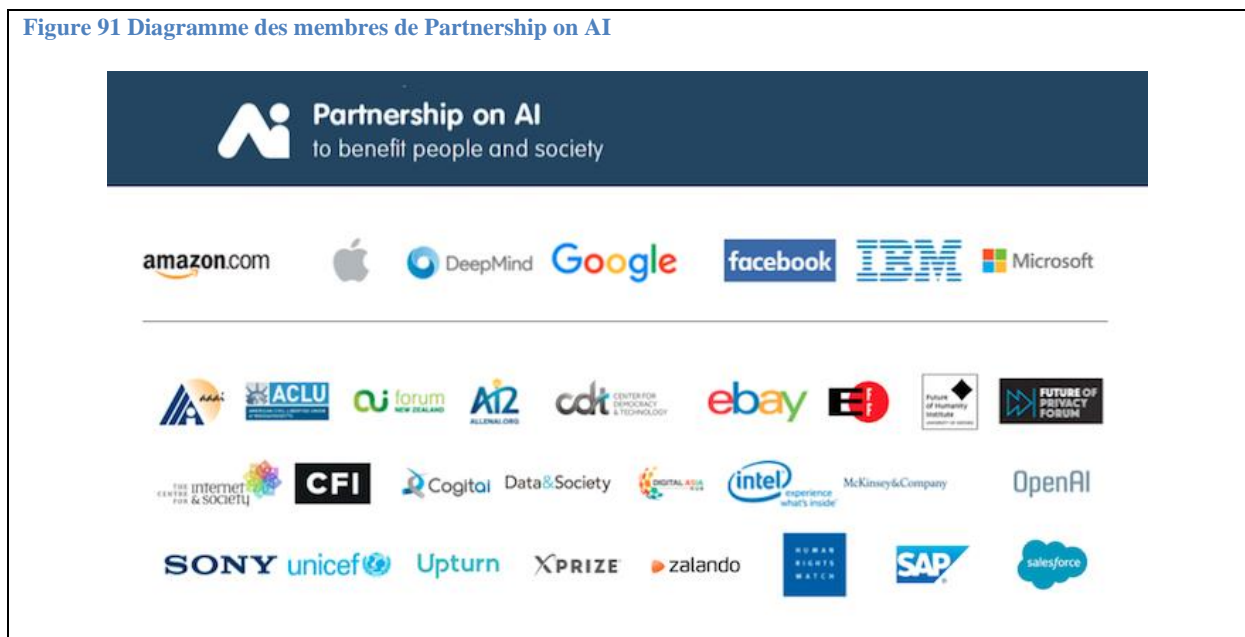
¹. DEMICHELIS, Rémy. « L'IA franco-allemande est encore à construire », *Les Échos*, le 10 décembre 2018

². L'Europe manque de coordination sur l'IA, selon Roland Berger, le 17 octobre, 2018, <https://www.usinenouvelle.com/editorial/l-europe-manque-de-coordination-sur-l-intelligence-artificielle-selon-roland-berger.N756254>

Ces deux figures montrent bien que seuls quelques pays européens se distinguent dans le domaine de l'intelligence artificielle, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France se détachent. Il reste encore beaucoup à faire.

Ces figures ne doivent pas induire en erreur et faire illusion, au niveau mondial pays européens restent en retard dans ce domaine stratégique de l'intelligence artificielle. Comblent ce décalage n'est pas seulement une question de moyens et de volonté. Paris explore une autre piste. « Dans la course à l'IA très largement dominée par les États-Unis et la Chine, la France veut collaborer avec Pékin pour ne pas rester à la traîne »¹. Cette alliance pourrait passer par un rapprochement universitaire – entre la Sorbonne côté français et le complexe autour de Tsinghua côté chinois – mais aussi donner accès à des données chinoises en rapport avec la taille exceptionnelle de son marché. Pékin recherche l'excellence de la formation française ainsi que des talents. On peut évidemment s'interroger sur la pertinence de cette option. Il faut cependant savoir que ces rapprochements entre acteurs a priori concurrents est déjà une réalité. Ainsi, *Partnership on AI* est un consortium créé en 2016 autour d'Amazon, Deepmind, Facebook, Google, IBM, Microsoft, et il est rejoint par un nombre croissant d'entreprises du numérique essentiellement américaines comme le montre la figure ci-après² :

Figure 91 Diagramme des membres de Partnership on AI



En octobre 2018, en pleine période de tensions économiques et commerciales entre Washington et Pékin, le moteur de recherche chinois (équivalent de Google pour ce pays) Baidu rejoint *Partnership on AI*. Cela vient s'ajouter à un partenariat autour d'un laboratoire en IA déjà tissé entre Google et Baidu l'année précédente. Google pourrait alors revenir sur le marché chinois... Dans ce contexte, l'option de mettre sur pied un partenariat entre la France et la Chine pour l'IA prend donc un autre sens.

¹. BALENIERI, Raphaël et DEMICHELIS, Rémy. « La France veut faire de la Chine une alliée dans la course à l'intelligence artificielle », *Les Échos*, le 22 octobre 2018

². source : <https://robotstart.info/2017/05/17/partnership-on-ai-new-members-2.html>, 8

Nous voyons à l'œuvre une véritable tectonique des plaques géopolitiques dont la France, si elle tient à assurer sa sécurité économique, ne peut être absente. C'est aussi ce qu'analyse le professeur de finance à la *Stern School of Business* de New York, Thomas Philippon, face à la puissance déjà acquise par les États-Unis, la Chine et bientôt la Russie : « *Les États sont des monstres froids et ils le seront certainement encore plus que de coutume vis-à-vis de l'IA* ». L'Europe doit donc affirmer son indépendance en faisant de l'IA « *une priorité de sa politique de défense, au même titre que la maîtrise des frontières, et en infléchissant si besoin sa politique industrielle* »¹. Cette géopolitique concerne certes les acteurs étatiques, mais aussi de plus en plus des grandes entreprises qui gagnent en puissance et vis-à-vis desquelles les pays européens peineront à imposer leur souveraineté.

Il nous faut bien comprendre qu'il y va de l'intérêt des Français et des Européens d'être présents – et non pas distancés – dans le domaine de l'IA qui amènera d'inévitables bouleversements tant économiques que sociétaux ; c'est au cœur de l'indépendance et de la souveraineté futures. L'Europe manque cruellement d'une stratégie industrielle, d'une vision à long terme ; or la base industrielle européenne s'affaiblit. Il est plus que jamais nécessaire d'avoir une vraie ambition industrielle et technologique, un plan d'investissement digne de ce nom, une politique qui permette de conserver les chercheurs et ingénieurs, qui sont de grande qualité, pour que les talents formés en Europe travaillent au service des intérêts européens. Les Européens doivent passer du discours à la pratique, quitte à opter pour une politique d'investissement d'inspiration keynésienne. L'échelle européenne apparaît efficiente pour encourager la constitution de « champions de l'IA ».

La Commission a fait savoir en avril 2019 que « *la dimension éthique de l'IA n'est pas un accessoire de luxe ou une option* ». Elle entend faire d'une IA éthique un argument de compétitivité, ce qui pourrait être une excellente idée si et seulement s'il existe en parallèle une vraie volonté politique et un effort budgétaire substantiel.

4.42 La maîtrise des nouvelles technologies : un impératif

L'avenir appartiendra à ceux qui maîtriseront les nouvelles technologies. Il faut – aussi bien pour les chefs d'entreprises, les cadres, que pour les hauts fonctionnaires et les ministres – s'interroger sur ce que sera la situation à l'horizon d'une vingtaine d'années. Quelles seront les changements, comment s'y préparer, accompagner les évolutions envisageables ? Tout une gamme de métiers et de secteurs connaîtra une évolution radicale; les postes de secrétaires, comptables, salariés des banques, caissières, seront informatisés, la grande distribution sera intégralement robotisée, les voitures électriques et autonomes ou le Hyperloop d'Elon Musk² mettront Lille à environ une heure de Marseille... Il faut maintenant réfléchir aux solutions à mettre en œuvre, non seulement pour faire face à ces évolutions que nous pouvons anticiper, mais aussi pour être en mesure d'être leader sur des marchés d'avenir ; c'est bien l'objet de l'intelligence et de la sécurité économiques. Il faut anticiper et miser dès aujourd'hui sur la formation en intelligence artificielle pour préparer demain. Une révolution est en marche, il faut

¹. PHILIPPON, Thomas. « Pour une politique industrielle de l'IA », *Les Échos*, le 3 mai 2018

². Elon Musk est le créateur de paypal et de Tesla, les voitures électriques, ou SpaceX un lanceur de satellites.

anticiper pour redistribuer les emplois. Nous vivons ce que Laurent Alexandre¹ nomme un « *immense choc technologique* »² dominé par les GAFAs qui ne sont plus seulement des firmes numériques mais bien d'immenses entreprises qui ont pris des positions stratégiques dans les secteurs du futur : les NBIC (les nanotechnologies, les biotechnologies, l'informatique et les sciences du cerveau). Ce docteur en médecine estime que le « *XXI^{ème} siècle sera le siècle du vertige* » avec quatre révolutions technologiques concomitantes ; une première historique. La question n'est pas de savoir si ces révolutions entraîneront ou non des destructions massives d'emplois, mais bien plutôt comment y faire face. Les futurs emplois seront-ils créés en Europe ou dans les pays les plus innovants ? Comment remplacer les emplois qui seront automatisés ? Peu de corps de métiers seront épargnés. On ne peut faire l'économie d'une réflexion.

Il serait peu efficace de s'opposer à cette nouvelle économie, il faut l'accompagner, la réguler, préparer une formation qui permette de s'adapter à un monde qui sera par essence changeant. Il faut prévoir l'avenir, or la prospective, composante de l'intelligence économique n'est pas assez développée. Il faut être proactif, et ne pas se laisser surprendre.

Alors même que la 4G, initiée depuis 2013, n'est pas encore déployée dans tous les pays occidentaux, les années 2018 et 2019 sont agitées par les débats concernant la future 5G – c'est-à-dire les réseaux de la cinquième génération. La 5G ne fera pas qu'accélérer les connections, elle sera bientôt indispensable pour les IoT (les objets connectés) dont la croissance promet d'être soutenue. Elle repose sur la technologie révolutionnaire des ondes millimétriques qu'utilisent les satellites (avec une fréquence comprise entre 30 et 300 GHz), ce qui permettra de multiplier les débits par 20 ou presque par rapport à ce qu'autorise déjà la technologie 4G. Cela induit donc la capacité à traiter un flux impressionnant d'informations... à condition de baigner quasiment en permanence dans un bain d'ondes. La 5G est donc à l'évidence un enjeu d'avenir, un enjeu stratégique pour les technologies de demain. C'est ce que souligne Nicolas Baverez dans son éditorial « Huawei, le nouvel art de la guerre » publié dans le magazine *Le Point* du 7 février 2019 : « *Contrairement à la 4 G, elle marque une rupture technologique majeure. Elle permet en effet la transmission continue et instantanée des données, qui est la condition indispensable pour les applications de l'intelligence artificielle : industrie 4.0, Internet des objets, véhicules autonomes, soins médicaux et enseignement en ligne, drones, robotisation des champs de bataille* ». En résumé, la 5G promet d'être au cœur des rivalités commerciales mais aussi du nouvel art de la guerre, celui du soldat connecté ; en somme une technologie que l'on ne peut pas maîtriser... or le leader mondial actuel est Huawei, une firme chinoise.

La Chine dispose d'une vraie avance pour ce « réseau de cinquième génération », or il pose des graves questions de sécurité. La captation des données est un sujet sensible, d'où la décision inédite des États-Unis concernant Huawei : interdire purement et simplement les équipements chinois sur les futurs réseaux 5G au nom d'« *une situation d'urgence nationale* » selon Donald Trump, car les craintes d'espionnage sont vives. En mars 2019, l'OTAN présente son rapport annuel 2018 dans lequel sont clairement soulevés les enjeux sécuritaires de la 5G.

¹. Laurent Alexandre est docteur en médecine, créateur de doctissimo et de DNA Vision.

². Conférence donnée en novembre 2014 « Passeport 2044. L'économie face aux révolutions technologiques »

Le général Curtis Scaparrotti, à la tête des forces alliées en Europe redoute que, si l'Allemagne choisit de se doter de la 5G auprès de Huawei « *la structure de leur communication ne soit compromise* » : la seule solution envisageable serait alors de cesser les communications avec les militaires allemands.... La France adopte, en juillet 2019, une loi « anti-Huawei » qui vise en fait à sécuriser les réseaux 5G. Elle doit « *préserver les intérêts de la défense et de la sécurité nationale de la France dans le cadre de l'exploitation des réseaux radioélectriques mobiles* » en instaurant un régime d'autorisation préalable (valable 8 ans) pour les opérateurs télécoms.

La Chine, en l'occurrence la « *smart city* » de Shenzhen, nous lance un immense défi, aux européens comme au reste du monde. Il faut faire face à ce défi technologique de notre temps. Jeremy Fleming, directeur de l'agence britannique de cybersécurité (la GCHQ) lance un avertissement lors de son discours de Singapour devant un parterre de responsables politiques et militaires d'Asie du Sud-Est : « *le défi stratégique de la Chine à l'ère de la technologie mondialisée dépasse le cadre d'une seule entreprise d'équipements de télécommunication (...) c'est un défi stratégique de premier ordre pour nous tous* » prévient-il à propos de la 5G. « *C'est un défi stratégique extrêmement complexe pour les décennies à venir (...). La façon dont nous y ferons face est cruciale pour la prospérité et la sécurité et ce, bien au-delà des contrats 5G* » peut-on encore lire dans la dépêche AFP du 25 février 2019. Huawei soulève, ici, les problématiques du possible espionnage économique et, de façon évidente de l'avance technologique. Shenzhen est une des capitales mondiales de la révolution numérique où s'élabore le monde de demain.

Shenzhen (une « *zone économique spéciale* » ou ZES) est sise dans le delta de la rivière des perles, une des zones économiques ouvertes (ZEO) de Deng Xiaoping, avec pour tête de pont Canton (Guangzhou) et Hong Kong ; l'environnement est donc porteur. Shenzhen est devenue la « *Silicon valley chinoise* » (pour reprendre le titre du documentaire de Sébastien Le Belzic, diffusé par Arte le 24 avril 2018). Tencent, ZTE, Foxconn, Huawei y ont leur siège (et Airbus vient d'y localiser son laboratoire pour l'innovation...), le plan ci-dessous¹ montre l'étendue du centre de recherche de l'équipementier Huawei.

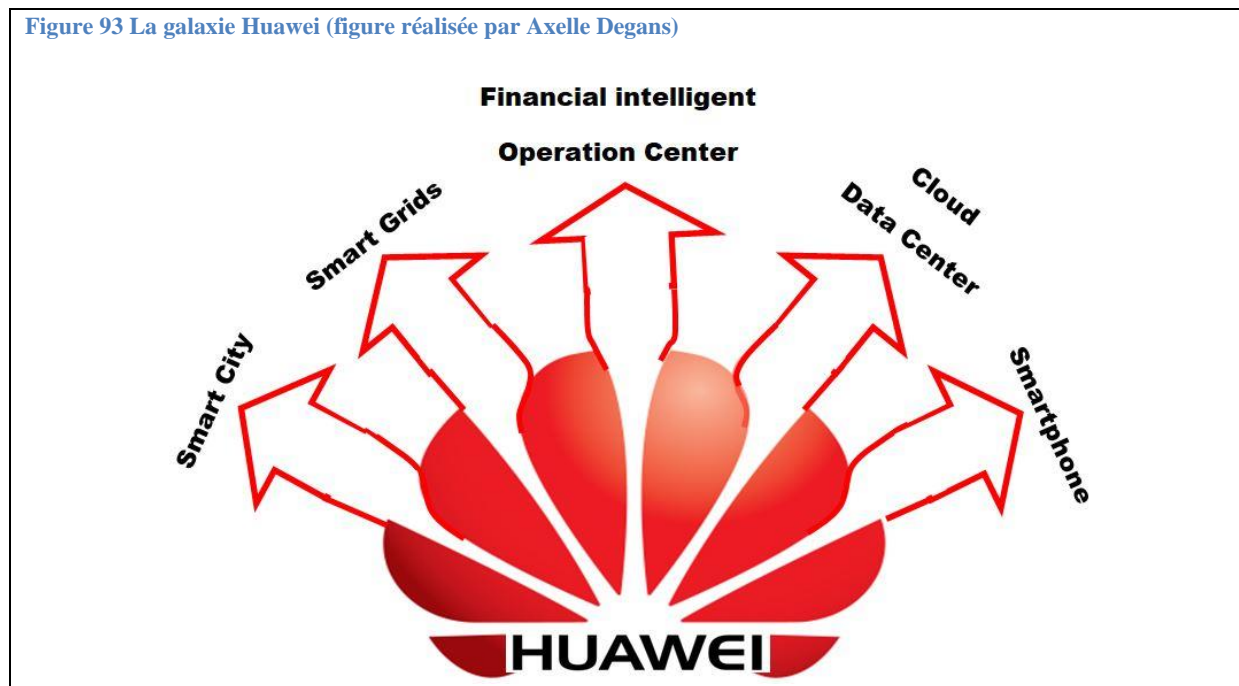
Figure 92 Plan du campus Huawei de Shenzhen



¹. source : <https://www.businessinsider.nl/huawei-campus-shenzhen/>

Quelques 20 000 chercheurs travailleraient déjà sur ce campus de Huawei. Cette firme est au cœur d'activités tournées résolument vers le futur, comme le montre la figure ci-dessous.

Figure 93 La galaxie Huawei (figure réalisée par Axelle Degans)



Son activité « *smart city* » concerne des contrats signés avec plus de 200 villes à travers le monde, couvrant aussi bien la distribution de l'eau, la gestion de la circulation routière que bien sûr la vidéo-surveillance. L'activité « *smart grids* » est tournée vers les « *réseaux électriques intelligents* », l'activité de panneaux solaires, mais aussi la gestion des champs pétrolifères et des oléoducs... La « *Financial intelligent operation center* » concerne les banques multinationales (analyse de données avant l'accord de prêts à de grands groupes...), Huawei est aussi au cœur de la création d'ordinateurs superpuissants avec le « *cloud data center* » capable de stocker les données d'un pays africain « moyen » ou d'un petit pays européen... et pourtant Huawei nous est surtout familier pour son activité dans la téléphonie mobile : il est devenu le deuxième équipementier mondial après Samsung et se place devant Apple et les équipementiers européens (Ericsson, Nokia). Huawei utilise comme tremplin le « *Mobile World Congress de Barcelone* » de février 2019 pour lancer officiellement son Mate X, le smartphone 5G pliable, et démontrer ainsi son avance technologique sur ses concurrents.

L'exemple de la 5G développée par Huawei est emblématique d'une technologie de rupture maîtrisée par une firme chinoise. Huawei pose ici un défi certes technologique, mais aussi largement géoéconomique et géopolitique. La *China Development Bank* a, en effet, prêté à Huawei environ 30 milliards de dollars entre 2005 et 2009 (selon Jean-François Dufour, directeur du cabinet *Chine-Analyse*¹), ces fonds ne sont pas étrangers à son actuelle réussite. La proximité entre universités, grandes entreprises et parti communiste chinois est particulièrement forte. La Chine s'est dotée d'un État stratège qui coordonne un plan d'action de grande ampleur pour parvenir à un leadership technologique. Le but avoué est de devenir la première puissance mondiale en lieu et place des États-Unis. L'enjeu de la 5G avec ou sans

¹. SCHAEFFER, Frédéric. « Huawei, le géant chinois qui fait peur », *Les Échos*, le 6 février 2019

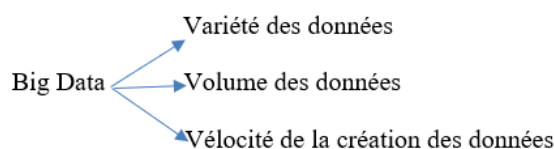
Huawei est donc géopolitique, mais il est aussi largement économique, car le système Huawei est un système fermé qui propose des solutions intégrées : en s'imposant sur le marché de la 5G, cette firme s'imposera sur tous les autres marchés par ses normes (Iot, révolutions techniques à venir...). L'intérêt des Français et des Européens est de choisir des solutions ouvertes et interchangeables, garantes de la sécurité et de la libre concurrence.

L'Europe peut-elle aussi favoriser des géants européens dans ce domaine ?

4.43 Le Big Data : une révolution numérique

L'intelligence et la sécurité économiques doivent être réexaminées du fait de la révolution des données, du *Big Data*. Comment le définir ? Il s'agit de « *la transformation d'une masse de données de toute nature en informations susceptibles d'aider à la prise de décision. Cette dernière pourra soit être générée automatiquement par un robot – on parle d'intelligence artificielle – soit relever de l'homme* »¹. La figure ci-après montre les différentes dimensions du *Big Data*.

Figure 94 Définition du Big Data

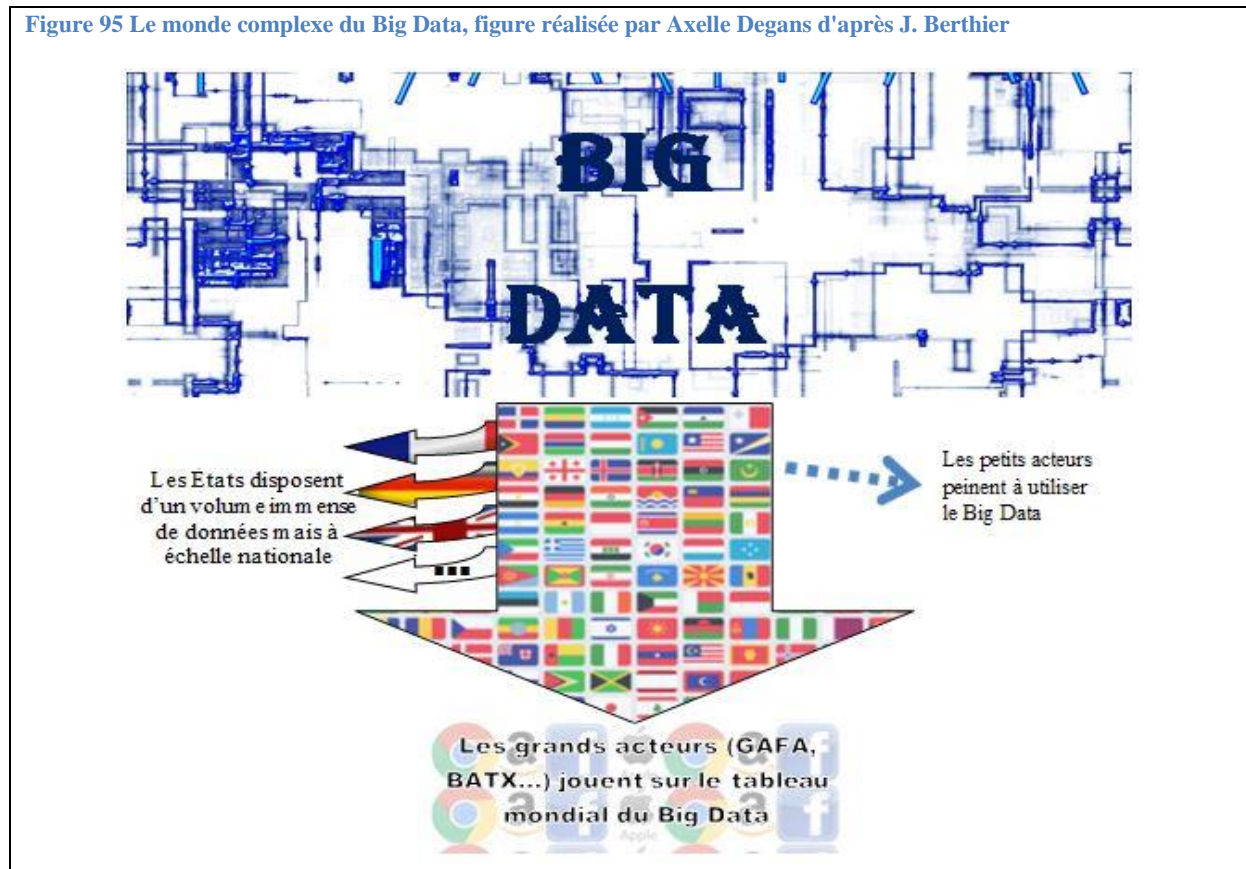


Internet et les réseaux sociaux augmentent très sensiblement le volume des données disponibles. Leur volume, leur variété impose l'utilisation d'algorithmes, qui seuls permettent de traiter ces données devenues ingérables tellement elles sont nombreuses. La capacité de traiter ces données est un enjeu essentiel pour les entreprises pour l'aide à la prise de décision, mais aussi pour la sécurité et l'intelligence économiques car des questions d'éthique et de souveraineté se posent. Le *Big Data* lance aussi les défis du calcul et du stockage de ces données, c'est-à-dire le *hardware*. Les données personnelles sont une vraie « mine d'or » que se disputent les entreprises : elles les collectent, acquièrent, revendent sans toujours avoir au préalable le consentement des citoyens. Emmanuel Macron, dans son discours du 29 mars 2018 au Collège de France, fait remarquer que « *si l'accès aux données venait à être géré comme des importations/exportations, les États possédant de très grands volumes de données à forte valeur ajoutée deviendraient des acteurs économiques incontournables* ». Ainsi, Amazon dispose d'une formidable capacité de stockage des données personnelles grâce à sa plateforme AWS lancée en 2002, qui génère, d'après Jérôme Berthier, un chiffre d'affaire de 2.6 milliards de dollars en 2016, pour un revenu net de 600 millions de dollars. Amazon, en effet, parvient à proposer à ses utilisateurs des produits qui peuvent leur correspondre, sans que cela ait un lien direct avec leurs achats réalisés sur le site. La question de la souveraineté numérique est déjà une réalité. En effet, « *les entreprises européennes ont encore du mal à sortir de la domination américaine et chinoise* » constate Jérôme Berthier. Il s'agit pourtant d'un secteur économique

¹. BERTHIER, Jérôme. « Que nous font les Big Data ? », *La Revue internationale et stratégique*, n°110, été 2018, p.89. Jérôme Berthier est directeur exécutif du *think tank* Global variation et *head of innovation Lab* chez ELCA

stratégique, qui n'est pas seulement réservé aux plus grandes structures comme le montre la figure ci-dessous.

Figure 95 Le monde complexe du Big Data, figure réalisée par Axelle Degans d'après J. Berthier



La maîtrise du *Big Data* va rebattre les cartes économiques dans un avenir proche, et provoquer, avec le développement de l'intelligence artificielle, l'avènement d'un monde nouveau. Il faut s'y préparer. Il faut aider les petites structures à faire face à une masse de données qu'elles devront gérer. Les États ont à leur disposition une quantité impressionnante de données sur leurs administrés, mais uniquement à l'intérieur de leurs frontières. La CNIL veille, en France, à encadrer leur usage pour le bénéfice de la population. Le monde du *Big Data* est donc très segmenté, et ce sont les plus grandes entreprises en en tirent le plus de bénéfice. Les États pourraient en devenir d'importants acteurs, mais cela doit se faire dans un cadre démocratique sous peine de basculer dans un monde que l'on pourrait qualifier d'orwellien.

La question de la gestion des données personnelles se pose déjà, et se posera avec une acuité grandissante. Gaspard Koenig¹ fait la remarque suivante : « *Si l'intelligence artificielle ouvre des opportunités sans précédent en termes d'aménagement urbain ou de recherche médicale, elle nous place également dans les mains de plateformes qui édictent leurs propres normes et manipulent consciemment nos comportements les plus intimes. Elle est à la fois source de richesse et d'asservissement. Au cœur de cette tension se trouve la question des données personnelles. Quand vous parlez à Alexa, quand vous indiquez votre géolocalisation*

¹. Gaspard Koenig est un philosophe et un essayiste qui enseigne à Sciences Po, il préside le think tank Generation Libre, est l'auteur de nombreux ouvrages où il défend les thèses libérales.

à Waze, quand vous postez vos émotions sur Facebook, vous nourrissez par vos données les profits des géants du numérique. Puisque l'on parle de travail, ce travail-là aussi doit être rémunéré !»¹. Force est de suivre le constat de cet auteur concernant l'édiction des nouvelles normes et les questions de souveraineté soulevées par les géants du numérique qui maîtrisent le Big data. Si nous n'édignons pas nos propres normes nous suivrons celles décidées par ces puissantes entreprises. Nous avons saisi l'importance des données personnelles et des questions éthiques et économiques qu'elles posent : la RGPD est un début de prise en main de ces problématiques. Peut-on en revanche suivre Gaspard Koenig sur la question de la vente des données personnelles, acte qui serait individuel et individualiste ? Est-ce bien là que réside ce qu'il nomme la « justice économique » ? N'existe-t-il pas d'autres manières d'affirmer un droit de propriété sur les données personnelles ? Le débat doit avoir lieu, sinon il sera réglé sans nous par les géants du numérique, et à leur profit.

4. 44 Fake news et guerre informationnelle

Autre défi d'importance, celui de l'information. Pour être relevé, il doit être envisagé à l'échelle communautaire.

Enfin, la guerre de l'information est au cœur du XXI^{ème} siècle, qui sera celui de l'économie des données et de la connaissance. Alice Guilhon estime que les « *fake news* » sont l'« *une des plus grosses batailles à livrer* » car la désinformation est un des défis qui se posent avec de plus en plus d'acuité tant pour les entreprises que pour les structures publiques. François-Bernard Huyghe évoque à ce propos des « *actions de désinformation 2.0* »² qui concernent aussi bien la sphère économique que politique, les dernières élections présidentielles américaine (2016) ou française (2017) le prouvent. Elles sont tellement montées en puissance que nous vivons désormais à l'heure de la post-vérité, que F-B Huyghe définit comme « *la période durant laquelle se répondent non seulement les visions les plus aberrantes de la réalité, mais où les masses les accueillent avec enthousiasme, comme indifférentes aux critères du savoir et de la vérification (...) chacun se construit la réalité qui correspond à ses préjugés, au mépris de l'autorité des faits et des principes moraux* »³. Ainsi, l'émotion peut triompher sur toute forme de raison. C'est aussi ce qu'analyse Jean-François Fiorina : « *dans les réseaux sociaux, l'émotion anesthésie la raison et interdit les doutes salutaires, laissant la place à une crédulité massive et partagée* »⁴. Les réseaux sociaux jouent un rôle d'accélérateur puissant et de caisse de résonance pour les *fake news* car y triomphe l'immédiateté, et non la prise de recul ou la vérification des informations. F-B Huyghe estime que « *Le média et le milieu de diffusion comptent autant que le message quand la fonction de la fausse nouvelle est moins de convaincre d'un énoncé imaginaire que de générer des flux d'attention et le partage* »⁵. Les

¹. KOENIG, Gaspard. « Ce que Macron aurait pu dire pour mériter d'être appelé un libéral », *Le Figaro*, le 27 avril 2019.

². HUYGHE, François-Bernard. « Que changent les *fake news* ? », *La Revue internationale et stratégique*, n°110, été 2018, p.80.

³. Ibid., p.80.

⁴. FIORINA, J-F. « Les fakes news à l'assaut des entreprises : de nouvelles « armes sales » dans la guerre économique », *Cas d'École, géopolitique pour les entreprises*, mai 2018, p.2., <http://notes-geopolitiques.com/notesgeo/wp-content/uploads/2018/05/CE14.pdf>

⁵. HUYGHE, F-B. *Fake news, la grande peur*, Paris, VA Press, 2018, p.46.

médias les plus à la mode provoquent une propagation quasiment virale de ces fausses informations, cela peut porter un tort considérable à ceux qui en sont les victimes.

Les campagnes de dénigrement ne sont pas nouvelles, il suffit de se rappeler celle qui a affecté en 1990 la marque française Perrier, accusée, par des sources américaines, de commercialiser de l'eau contaminée par du benzène ; l'entreprise ne s'en est jamais vraiment remise. Ce qui change de nos jours, c'est le contexte. L'affaire « *Cambridge Analytica* » révèle la capacité de ciblage des actions, c'est-à-dire « *utiliser des données pour changer les comportements* » précise F-B Huyghe. On perçoit ici les implications possibles pour les acteurs économiques cernés de toute part par des avalanches d'informations, et désormais aux prises avec des campagnes de désinformation redoutablement efficaces, car elles sont ciblées avec une grande précision. Les nouveaux moyens informatiques comme ceux de l'intelligence artificielle augmentent considérablement le champ des possibles, parfois pour le meilleur – mieux repérer les *fake news* – mais aussi le pire, dans un sens plus anxiogène : « *la guerre du faux, c'est-à-dire le conflit dont l'enjeu sera l'accréditation ou l'élimination des descriptions de la réalité, devienne une sorte de compétition technologique de l'épée et du bouclier* »¹. Nous sommes au seuil du contrôle des images, et des discours afférents, qui créeront une autre réalité : le « *deep fake* ». Ce n'est pas sans rappeler les pratiques de l'époque soviétique avec les photographies modifiées au fur et à mesure pour correspondre à l'évolution des disgrâces (ou des disparitions) afin que le passé soit en adéquation avec un présent mouvant : une post-vérité avec laquelle les acteurs économiques et politiques seront confrontés régulièrement. Une législation « *anti fake news* » a déjà été prise en Allemagne, et vient de l'être en France. Sécuriser l'avenir économique passe donc par une bonne prise en compte de ce nouveau contexte et la mise en œuvre d'actions coordonnées. La Commission européenne demande aux plateformes numériques d'adopter un code de bonne conduite vis-à-vis des contenus diffusés pour lutter contre la désinformation. La maîtrise d'une information fiable demeure un avantage significatif sur les concurrents. Son analyse – en tenant compte de sa véracité – est au cœur des problématiques d'intelligence et de sécurité économiques.

Quels sont les principaux épicycles de ces *fake news* ? Ils sont localisés en Russie, en Chine et aussi en Macédoine (la ville de Veles est connue pour cette activité), pays qui souhaite entrer dans l'Union européenne. Cette activité est suffisamment lucrative pour prospérer. Les acteurs d'Internet s'en emparent timidement, les différents réseaux sociaux refusent d'agir. Les grands médias agissent pour être capables de trier l'ivraie du bon grain et ne pas se transformer en complices de la diffusion de *fakes news*. Un exemple : Les Observateurs pour France 24. Les entreprises restent fragiles, il faudra probablement former les personnels devant l'ampleur croissante des *fake news*.

4.45 Bitcoin et blockchain : enjeux récents

D'autres défis apparus plus récemment appellent à un règlement au niveau du continent. Il s'agit du *Bitcoin* et de la *Blockchain* qui appartiennent à la révolution digitale.

¹. Ibid., p.86.

Le *bitcoin* est une monnaie virtuelle – une cryptomonnaie -, une monnaie numérique dont le cours ne dépend pas d'une banque centrale, et qui n'a pas d'existence juridique en tant que monnaie. Elle est néanmoins de plus en plus utilisée sur le Net, suffisamment pour que les autorités publiques s'en préoccupent. Elle est l'enfant de la crise née en 2008. Cette cryptomonnaie doit en partie sa popularité à l'anonymat des transactions qu'elle induit ; le *bitcoin* est une monnaie présentée comme inviolable. Ceci explique qu'elle est utilisée par une bonne partie des organisations mafieuses et donc qu'elle participe à l'extension de la cybercriminalité, qu'elle soit économique ou qu'elle relève d'activités à caractère terroriste. Ainsi, les rançongiciels font payer les rançons exigées en *bitcoins*. Si la blockchain des bitcoins apparaît comme sûre, la volatilité du cours de cette cryptomonnaie pose d'autres difficultés, notamment aux start-up qui l'ont choisie ; le krach des cryptomonnaies de 2018 fragilise tout cet écosystème. Le *bitcoin* est la cryptomonnaie la plus connue, mais il en existe bien d'autres. *Facebook* présente sa cryptomonnaie en juin 2019 : le *libra* qui doit avoir cours dès 2020. Il est déjà soutenu par 27 partenaires (Uber, Iliad, Visa...) qui espèrent bénéficier de 2.3 milliards d'utilisateurs... Le *Libra* pourrait devenir une monnaie comme les autres, ... *Facebook* tiendrait lieu d'État... Le *Libra* pourrait éventuellement concurrencer des monnaies internationales. Il relève donc de la sécurité économique que les pouvoirs publics se saisissent de ce dossier.

Les cryptomonnaies sont utilisées dans le domaine de l'*e*-économie. Plutôt que de les interdire, la France a choisi de les encadrer. En novembre 2018, Paris a édicté un cadre législatif et fiscal pour les cryptomonnaies, taxant les plus-values des cryptomonnaies au même niveau que les valeurs mobilières. La France joue ici un rôle de précurseur à l'échelle de l'Union européenne, édictant des normes qui pourraient alors inspirer une législation à l'échelle de l'Europe communautaire. Un bel exemple d'influence qui sert à sécuriser les activités financières concernant particulièrement les *start-up* de la net-économie.

La technologie de la *blockchain* pose aussi question.

Encadré 104 Définitions du Blockchain par France Stratégie

« La technologie blockchain promet des transactions programmables sans intervention d'un tiers de confiance »

« Certains y voient l'innovation disruptive qui annonce « l'entrée dans une ère de l'efficacité et de la confiance partagée », d'autres une technologie réservée aux geeks qui pourrait nourrir la prochaine bulle spéculative. Une chose est sûre, la blockchain est aujourd'hui à l'agenda de tous les décideurs. Car cette technologie numérique qui permet de transmettre des données de manière décentralisée, sécurisée, transparente et sans intermédiaire peut virtuellement bouleverser des pans entiers de la « vieille économie », à commencer par la logistique. Certains pensent même qu'elle pourrait « uberiser Uber » ! Ce rapport issu du groupe de travail présidé par Joëlle Toledano, professeure émérite d'économie à l'université Paris-Dauphine, a le mérite de faire le point : quels sont les vrais enjeux de la blockchain à ce stade et comment l'action publique peut-elle accompagner son passage de l'expérimentation à la maturité, en combinant régulation et soutien à l'innovation ? »¹

La *blockchain* ou « chaîne de blocs » peut être définie comme une technologie de stockage et de transmission de l'information, transparente, sécurisée, sans organe central de contrôle. Le terme apparaît en 2008, précédant de peu celui de *Bitcoin*. Elle permet de stocker des informations de façon plus sécurisée que par le biais des autres technologies et réduit le

¹. <http://www.strategie.gouv.fr/publications/enjeux-blockchains>

nombre d'intermédiaires (d'où une possible « ubérisation »). C'est un système quasiment infalsifiable qui permet aussi de suivre les transactions étape par étape ; elle offre donc un système de confiance décentralisé. Le monde des banques et de la finance est très intéressé par cette technologie révolutionnaire qui elle accélère les transactions et donc en baisse les coûts. Les liens entre *blockchain* et *bitcoin* imposent une réflexion sur leur utilisation. On trouvera ci-dessous les propositions de régulation de *France Stratégie* élaborées après de nombreuses auditions.

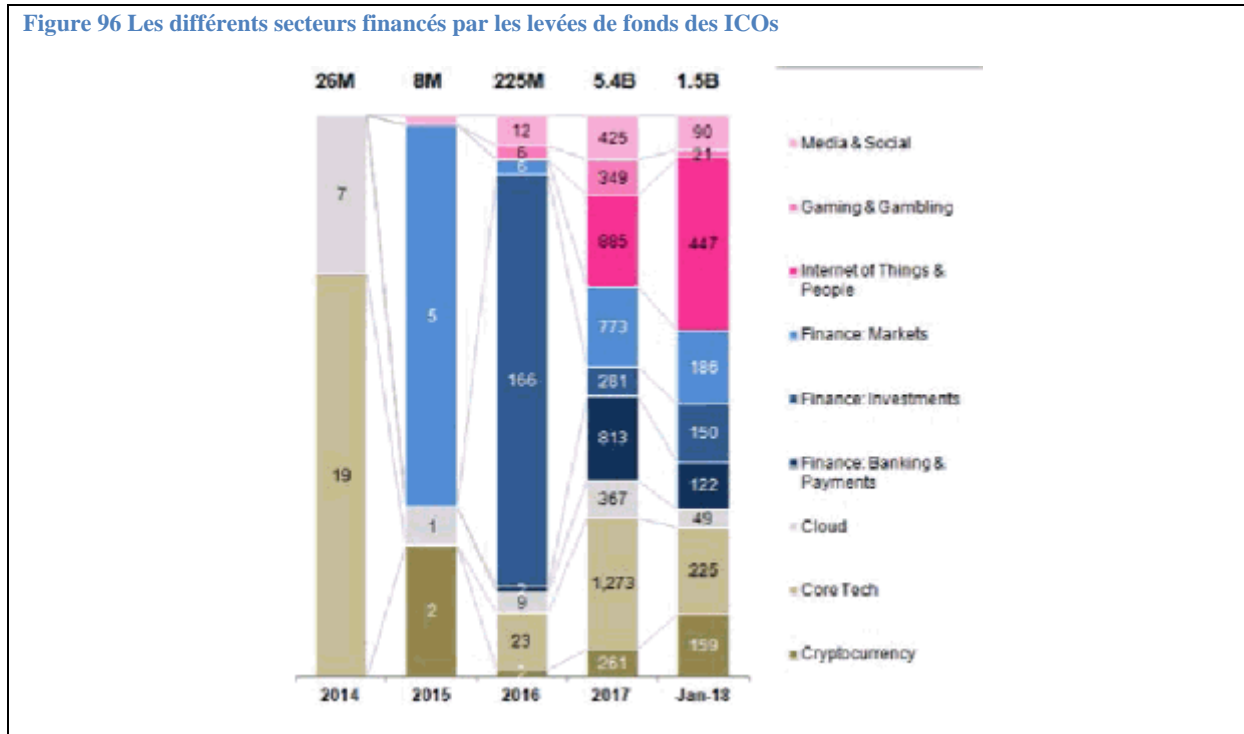
Encadré 105 Les sept recommandations de France Stratégie pour les blockchains

- Promouvoir des travaux de recherche et développement en misant sur l'interdisciplinarité.
- Inciter au développement de formations approfondies et favoriser l'appropriation du sujet.
- Établir les régulations de base pour favoriser l'innovation tout en préservant l'ordre public.
- Contribuer au financement des projets d'infrastructure logicielle
- Soutenir des secteurs correspondant à des domaines excellence ou d'intérêt stratégique en France
- Tester, expertiser, former et s'équiper au sein des pouvoirs publics
- Répondre aux défis auxquels se heurte aujourd'hui l'internet de la valeur, ce qui suppose une monnaie numérique suffisamment stable pour servir de contrepartie aux transactions.

Il ne faut bien évidemment pas s'opposer aux innovations, mais les encadrer pour profiter des potentialités qu'elles offrent, tout en se gardant, tant faire que se peut, des principaux risques inhérents à toute innovation. La *blockchain* aura d'inévitables implications au sein des entreprises en « aplatissant » l'organisation hiérarchique et en causant la disparition de certains métiers. Elle offre aussi et surtout de nombreuses perspectives dont il faut s'emparer ; s'y intéresser relève bien de la sécurité économique.

L'écosystème de la blockchain n'était jusqu'ici pas réglementé jusqu'alors. Face au développement de l'utilisation des bitcoins, le ministère français des Finances s'y est intéressé. Il fallait trouver une martingale, un biais réglementaire qui protège les investisseurs sans pour autant les effrayer ni gêner ici les innovations. La *blockchain* s'est imposée dans le mode de financement en bourse des start-up. La start-up française Blockchain Partner a lancé en janvier 2019 un jeton numérique – un token – pour rendre plus aisée l'innovation en interne : c'est le projet TIM. Sur les conseils du gendarme de la bourse, l'AMF, Paris a choisi d'adopter une législation souple et spécifique, adaptée aux ICOs (*Initial Coin Offering*), c'est-à-dire à ces jetons interchangeables en cryptomonnaie grâce à la blockchain, jetons qui sont déjà à l'origine de la levée de plus de 80 millions d'euros par les start-up.

Figure 96 Les différents secteurs financés par les levées de fonds des ICOs



La figure ci-dessus, extraite d'un rapport parlementaire (<http://www.assemblee-nationale.fr/15/rap-info/i1501.asp>), montre la diversité croissante des secteurs concernés par ces levées de fonds opérées grâce aux ICOs. Ces financements profitent notamment aux objets connectés, secteur en plein essor, dans lequel la France a tout intérêt à être présente.

La France joue ici un rôle précurseur – à rebours de leur interdiction qui prévaut en Corée du Sud ou de la Chine – et peut-être de modèle. « *La France ne ratera pas la révolution blockchain. La France peut être en pointe, va être en pointe et peut être un modèle pour beaucoup de pays européens* » affirme le Ministre de l'Économie Bruno Le Maire. Paris fait preuve d'innovation juridique et pourrait s'affirmer comme la capitale des ICOs, au moment où la City quitte le giron communautaire.

Un rapport parlementaire de la mission d'information sur la blockchain (décembre 2018) propose de réaffecter environ 500 millions d'euros depuis l'Agence nationale de la recherche et Bpifrance vers la *blockchain*. Pour que « *la France prenne de l'avance* » déclare le député de la Loire Jean-Michel Mis, co-président de cette mission, et que « *l'État doit pouvoir entraîner les filières économiques* » affirme Laure de la Raudière députée d'Eure-et-Loir et elle aussi co-présidente de la mission. Ce rapport s'interroge sur la complémentarité ou la concurrence entre monnaie traditionnelle émise par une banque centrale et cryptomonnaie ; il propose qu'une banque centrale crée une cryptomonnaie afin de ne pas passer à côté de cette technologie disruptive, pour qu'ainsi que la France ait ses propres « *fermes de minage* » sur le territoire national et gagne en souveraineté. Ce rapport propose à la France d'être ambitieuse pour devenir une « *blockchain nation* », maintenant que le constat est posé et que des pistes d'avenir sont dessinées, il reste à voir ce qu'il en adviendra dans les faits.

Cette législation novatrice participe à la sécurité économique car elle œuvre à sécuriser les investissements dans un secteur économique très peu sûr ; la disparition du dumping fiscal

limitera cette activité, mais l'assainira également. En outre, Paris prend ici un leadership porteur d'avenir, émet des règles au lieu d'importer celle des autres. La France, une « *cryptonation* » ? Cela participe donc à la souveraineté économique française et peut-être européenne.

4.46 Penser les technologies de rupture : un impératif

Si la France et l'Union européenne veulent appartenir au nombre des puissances qui comptent, elles ne peuvent faire l'économie d'une réflexion sur les technologies de rupture. Elles doivent être capables de se projeter dans l'avenir et donc faire de la prospective.

Toutes ces innovations technologiques imposent de repenser l'« *usine du futur* », de repenser le monde de la production dans une économie fluide où tout - ou presque - circule, dans lequel la protection peut paraître illusoire. Les entreprises devront être plus flexibles, les hommes aussi... Nous sommes face à ce qu'Alain Juillet nomme une « *transformation générale* ». Nous avons le choix d'en faire une opportunité et de ne pas subir ce que d'autres décideront pour nous.

L'Europe est une terre de qualité pour la recherche scientifique, les innovations... Ces qualités sont reconnues à l'échelle mondiale, y compris au niveau entrepreneurial. L'Europe était à la pointe de la téléphonie mobile, avec des géants comme Sagem (leader en France dans les premières années du XXI^{ème} siècle) ou Nokia. Qu'en reste-t-il aujourd'hui ? Bien peu de choses... alors qu'en 2007 Nokia passait pour être leader indétrônable. Cette évolution doit nous amener à la réflexion.

Henri Tallon¹ estime que nous vivons depuis la fin du XX^{ème} siècle une période de grands changements, la plus importante depuis la troisième révolution industrielle, basée sur l'informatique et l'automatisation. Nous sommes au seuil d'une quatrième révolution industrielle, celle de la robotique, de l'intelligence artificielle et de la 5G².

Nous nous trouvons donc au début de cycle basé sur des technologies de rupture (disruptives). Alexandre Labaye³ en distingue douze majeures qu'il classe en quatre groupes.

Encadré 106 Les principales technologies de rupture d'après Alexandre Labaye

- Les TIC : Internet mobile, l'automatisation des métiers du savoir, le *cloud computing*, les objets connectés
- Les machines : la robotique de pointe, les véhicules autonomes, les imprimantes « 3 D » qui rapprochent la production de l'utilisateur
- Le monde du petit : le monde de la génomique, les matériaux nouveaux
- L'énergie : la révolution des gaz et huiles de schistes, la question du stockage de l'énergie

Elles représenteront, d'après lui⁴ la moitié du PIB mondial, soit 34 000 milliards de dollars, à l'horizon 2025, dont les deux tiers pour les technologies de l'information et des communications. L'intelligence économique aide à comprendre où sont les enjeux de demain,

¹. Henri Tallon est VP, Head of Mobile Network Support at Nokia

². TALLON, Henri. « La 5G, enjeu politique et industriel d'une révolution technologique », *Observatoire du FIC*, 16 avril 2019

³. Alexandre Labaye est le président de Mckinsey Global Institute.

⁴. Conférence « Quelles innovations technologiques pour accélérer la croissance mondiale » organisée par la Coface en janvier 2015

la sécurité économique doit permettre à préparer l'avenir. Les enjeux majeurs de demain sont la souveraineté, l'indépendance et la liberté. Il ne faut pas manquer la révolution numérique et digitale, sinon d'autres la feront. La sécurité économique, c'est éviter que les mutations « *vont se faire sous la contrainte des autres au lieu d'être dans la liberté chez nous* » pour reprendre les paroles d'Alain JUILLET¹. C'est aussi éviter ce que dénonce Laurent Alexandre, un continent européen « *vassalisé, marginalisé*² » car déserté par la croissance. Autrement dit, le Big Data et l'intelligence économique permettent de réduire l'incertitude ainsi que le nombre d'erreurs dans les décisions prises, donc de gagner en efficacité et en efficience dans les réponses à apporter aux défis qui nous font face. Il ne faut donc pas se priver de ses outils.

La maîtrise de l'intelligence artificielle est une donnée importante de la sécurité économique de demain. L'IA est déjà utilisée, grâce aux algorithmes, pour réguler le trafic urbain, elle est utilisée pour mesurer l'impact de mesures politiques (le logiciel *WorkSim*, développé par l'université de la Sorbonne, a été utilisé pour mesurer l'impact de la loi El Khomri sur le travail), les algorithmes sont au cœur de la procédure d'affectation des bacheliers dans l'enseignement supérieur (Admission Postbac, Parcoursup). Le secteur de la santé sera révolutionné par l'intelligence artificielle (diagnostics, analyses...). Les banques et assurances commencent déjà à s'en servir ce qui amène à une automatisation de nombreux services. Les flux peuvent être gérés par l'IA (voitures, trains, ascenseurs...), elle peut assurer des opérations de surveillance (des biens, des personnes, de la qualité, des chantiers...). La liste n'est pas exhaustive, dans les domaines sont nombreux. L'IA concerne aussi la cybersécurité, les cyberattaques...la protection des objets connectés qui sont en général un maillon faible de tous les systèmes de sécurité. La veille informationnelle est sur le point d'être révolutionnée par l'IA avec *Geotrend* qui divise par huit le temps de la collecte d'informations. L'IoT (l'internet des objets connectés) concerne aussi la protection des réseaux de transport, dont la vulnérabilité est une réalité problématique de longue date. Il est envisageable que l'IA, grâce au « *machine learning* », puisse être d'une aide précieuse dans la lutte contre les cyberattaques.

À ce titre, il est plus nécessaire que jamais nécessaire de penser, dans le cadre de la sécurité économique, la cybersécurité. « *L'exploitation et la maintenance de la plupart des réseaux dépendent largement du secteur privé. Leur intégration dans les dispositifs de cyberdéfense permettrait donc d'améliorer la défense en profondeur et un meilleur partage de l'information* »³.

Le ministre français de l'Économie, Bruno Le Maire, décide dans le cadre de la stratégie nationale pour l'intelligence artificielle d'encourager les relations entre entreprises et administrations aux prises avec la révolution digitale et des start-up qui ont déjà développé des solutions innovantes.

¹. JUILLET, Alain. « Le numérique, accélérateur de croissance : l'apport de l'intelligence économique », Conférence à l'École militaire de Paris, 16 décembre 2016

². ALEXANDRE, Laurent. « Comment l'innovation numérique contrôle l'humanité », conférence organisée par Enjeux e-commerce, 2014

³. NOCETTI, Julien. « La menace dans le champ cyber. Une menace multiforme et diffuse », *Ramsès 2019*, Dunod, 2018, p. 299.

La relative faiblesse des capitaux investis dans l'IA par les acteurs français les contraint à rechercher comment mettre en place une synergie porteuse d'avenir. Ainsi, les huit acteurs les plus importants du secteur (Air Liquide, Dassault Aviation, EDF, Renault, Safran, Thales, Total et Valeo) sont conscients de l'intérêt qu'il y a à mutualiser leurs ressources matière de recherche : de fait ils disposent ensemble de plus de 800 chercheurs. Il s'agit de gagner en souveraineté, c'est-à-dire d'être moins dépendant des États-Unis.

Cette analyse rend aussi lisible un autre besoin : la sécurité scientifique. Elle passe par un investissement significatif dans les domaines des principales technologies de rupture qui ont déjà été identifiées, un recrutement de scientifiques, une promotion des collaborations, une protection des travaux de recherche. Il faut se donner les moyens d'innover.

4.47 La souveraineté numérique, pierre angulaire de la sécurité économique

La question centrale est celle de la souveraineté économique, de très nombreux enjeux s'y nouent.

La sécurité économique passe aussi par la « *souveraineté numérique* ». Pierre Bellanger¹ la définit comme une forme de souveraineté dans l'acceptation classique du terme : « *Le support de la souveraineté, au sens traditionnel, est d'abord le contrôle, par une population, d'un territoire régi par une loi commune issue de sa volonté collective. Cette maîtrise s'exprime en premier lieu par la force armée. Cette souveraineté première – et ultime – repose sur la géographie, la démographie, la volonté populaire, les savoirs, la richesse et les ressources.* »². Elle est numérique car elle s'applique au champ des technologies de l'information et des communications (TIC). Pierre Bellanger de préciser : « *La souveraineté numérique est la maîtrise de notre présent et de notre destin tels qu'ils se manifestent et s'orientent par l'usage des technologies et des réseaux informatiques.* »³. Nous voyons ici que la souveraineté numérique appartient pleinement à la sécurité économique. Elle repose sur un partenariat entre les structures publiques – État, collectivités territoriales... – et les entreprises, ce qui en fait la richesse mais aussi qui complique aussi sa mise en action. Elle est aussi géopolitique, comme le souligne Christian Harbulot « *Il est impossible de parler de souveraineté sans traiter la question de la recherche de suprématie et le refus de la dépendance dans les rapports de force entre puissances.* »⁴ : la souveraineté numérique répond bien à cette définition.

Les enjeux de la souveraineté numérique dépassent l'objectif qui devrait être a priori le sien. Pierre Bellanger déclare « *La souveraineté numérique c'est la République sur le réseau. La liberté est garantie par la loi, qui, elle-même, s'appuie sur l'ordre public qui, quant à lui, ne peut s'exercer sans souveraineté. Le réseau est sous la souveraineté d'autrui : les terminaux,*

¹. Fondateur et PDG de la radio Skyrock, pionnier des « radios libres », Pierre Bellanger vulgarise en France la notion de sécurité économique en 2011.

². BELLANGER, Pierre. « De la souveraineté numérique », *Le Débat* n° 170, 3/2012, p.149.

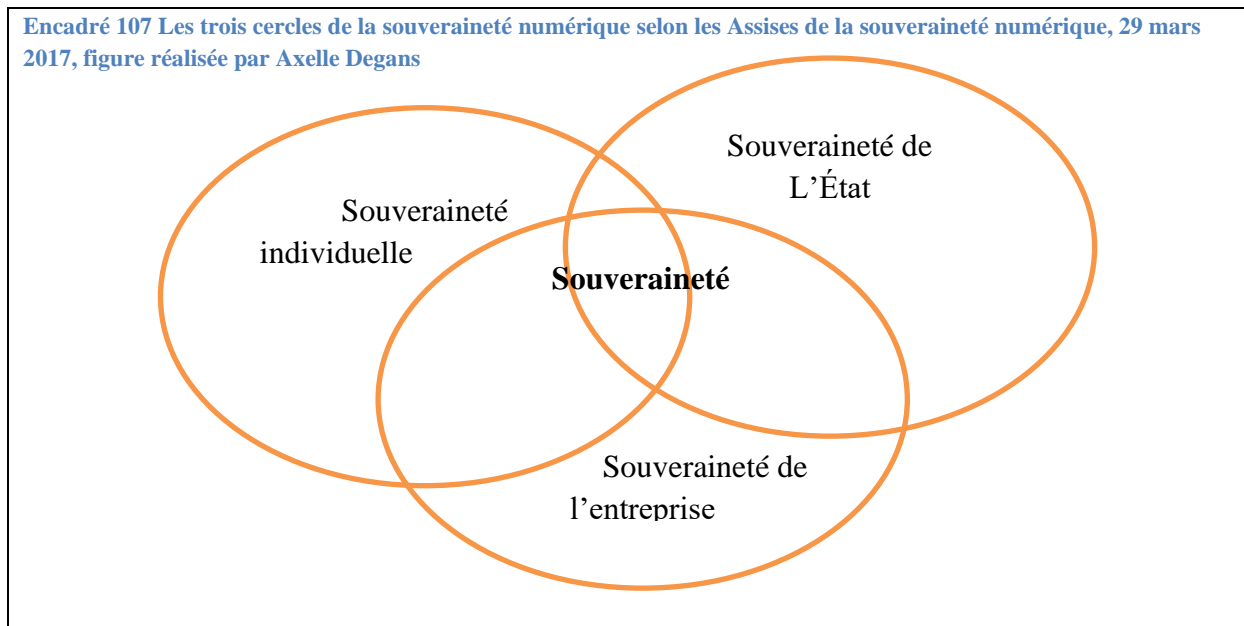
³. BELLANGER, Pierre. « De la souveraineté en général et de la souveraineté numérique en particulier », *Les Échos*, 30 août 2011, http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2011/08/30/cercle_37239.htm, consulté le 6 août 2018

⁴. HARBULOT, Christian. Commission d'enquête sur la souveraineté numérique du Sénat, 23 mai 2019, <https://infoguerre.fr/2019/05/19602/>

les applications, les systèmes d'exploitation, les serveurs, les processeurs répondent de droits et de pouvoirs étrangers. Cette situation est une atteinte absolue à notre liberté et à notre démocratie »¹. Les enjeux soulevés par la souveraineté numérique sont des plus cruciaux car ils questionnent le fonctionnement démocratique. La souveraineté numérique conditionne, et conditionnera toujours plus, les libertés. Il n'existe pas de liberté sans souveraineté.

Les quatrième Assises de la souveraineté numérique, qui se sont tenues le 29 mars 2017, placent cette notion de souveraineté à l'intersection de trois cercles :

Encadré 107 Les trois cercles de la souveraineté numérique selon les Assises de la souveraineté numérique, 29 mars 2017, figure réalisée par Axelle Degans



- La souveraineté individuelle : qu'est-ce que l'on accepte de donner ? à l'État ? aux acteurs commerciaux ? Qu'est-ce que l'on n'a pas envie de donner : protection de nos vies privées, de nos mouvements etc... Il faut délimiter précisément les modalités selon lesquelles s'exerce la souveraineté individuelle.
- La souveraineté de l'entreprise : la donnée est tout ce qui fait sa richesse. L'échange des données à travers le monde fait la richesse du commerce
- La souveraineté de l'État, la nôtre. Il faut absolument la protéger

Cette définition est assez opératoire pour permettre de poser les termes de la réflexion dans ce domaine. La souveraineté numérique individuelle suppose une prise de conscience par chaque individu, dont nous sommes encore très éloignés : il est impératif de mettre en place une éducation au numérique pour chaque citoyen. La RGPD va dans le sens d'une souveraineté numérique des entreprises puisqu'elles peuvent aussi faire le choix de localiser leurs données dans des *data centers* localisés sur leur territoire national. C'est une garantie qu'offre, par exemple, la firme Orange à ses clients. C'est aussi ce que recherchent de nombreuses entreprises dans le domaine du luxe français, car elles ont bien pris conscience des enjeux de la confidentialité des données. Pierre Bellanger, dans l'article paru dans la revue *Le Débat*, met

¹. BELLANGER Pierre. « Souveraineté numérique : nous faisons chacun parti de la solution », <https://www.ovh.com/fr/news/articles/a1287.souverainete-numerique-nous-faisons-chacun-partie-solution-estime-pierre-bellanger>, consulté le 7 septembre 2019

sèverement en garde contre l'insuffisante protection des données numériques et rappelle qu'elle conduit à la perte de la souveraineté nationale. On peut donc légitimement s'interroger sur le sens de la souveraineté à l'heure du numérique... est-elle encore réellement possible ?

Fleur Pellerin, alors ministre déléguée à l'économie numérique souligne les enjeux de la souveraineté numérique : « *il s'agit de défendre notre souveraineté numérique si nous voulons conserver des entreprises de poids dans le domaine des télécoms.* »¹. Les enjeux sont donc clairement économiques, préserver nos entreprises, nos emplois, notre capacité à peser dans un domaine qui reste un des points forts de notre économie depuis la politique industrielle française mise en place au cœur des années 1960. Il s'agit aussi de la dimension économique de la collecte des données personnelles. Ainsi, Arnaud Montebourg affirme dans son programme pour les primaires de la gauche (2016) : « *La capture de l'or numérique part à l'étranger et y est exploitée : il faut relocaliser les data centers en France* ». Ce transfert de richesse hors de notre territoire rejoint les problématiques de souveraineté et de sécurité économiques. Farid Gueham, qui rédige un rapport pour un *think tank* libéral européen, écrit en janvier 2017 : « *Devant le poids économique toujours croissant des GAFAs (Google, Apple, Facebook et Amazon), la dépendance économique et le transfert de valeur massif alimentent un déséquilibre qui impose aux pouvoirs publics et aux acteurs économiques la mise en œuvre d'outils de régulation compatibles avec la libre circulation et la liberté, consubstantielles de nos usages de l'internet.* »². Il est intéressant de constater qu'il existe une prise de conscience, tant chez des acteurs marqués politiquement à gauche et que l'on pourrait qualifier de « souverainistes » de gauche, que chez des libéraux qui n'entrent pas dans cette catégorie. La demande de régulation – et donc d'une intervention des pouvoirs publics au niveau législatif – étonne moins pour un homme politique de gauche que si elle émane d'un consultant qui écrit pour un *think tank* libéral. Elle est, en fait, symptomatique d'enjeux qui se déroberont à un regard superficiel.

Cette révolution numérique interroge l'État dans l'exercice de sa souveraineté, son pouvoir régalién, comme le montrent Christian Vallar et Pauline Türk.³ Elle pose aussi clairement la question des droits et libertés – individuels comme économiques – ainsi que de la sécurité des citoyens vivant dans des sociétés démocratiques. Cette idée est d'ailleurs reprise par Arnaud Montebourg dans son programme pour les primaires de la gauche quand il écrit « *C'est en rétablissant notre souveraineté que la révolution numérique pourra être libératrice* ». Le domaine des libertés est crucial, c'est pourquoi il trouve des défenseurs sur tout l'échiquier politique et économique. Ainsi, contrairement aux idées reçues, sécurité et souveraineté économiques sont un moyen non d'entraver les libertés mais de les préserver. Il s'agit de garantir le maintien du niveau et de la qualité de vie. C'est ce qu'explique très bien

¹. PELLERIN, Fleur. « Nous voulons conserver des entreprises de poids dans les télécoms », *L'Express-L'Expansion*, le 27 novembre 2012, https://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/fleur-pellerin-nous-voulons-conserver-des-entreprises-de-poids-dans-les-telecoms_1373706.html

². GUEHAM, Farid. « Vers la souveraineté numérique : pour une nouvelle gouvernance d'Internet », Fondation pour l'innovation politique, p.9, fondapol.org, http://www.fondapol.org/wp-content/uploads/2017/01/097-F.GUEHAM_2017-01-06_web.pdf

³. VALLAR, Christian et TURK, Pauline. *La souveraineté numérique : le concept et les enjeux*, Paris, Éditions Mare et Martine, 2018, 240p

Olivier Kempf¹, docteur en sciences politiques : « *qu'il s'agisse d'armes, d'économie, de renseignement ou de la vie politique, la révolution numérique en cours pose la question de la perpétuation de notre vie commune, autrement dit de notre souveraineté* ». Le développement de la cyberdéfense relève de la sécurité numérique et donc de la sécurité économique.

La souveraineté numérique est aujourd'hui au cœur de nouveaux débats. Elle pose la question de la garantie de la confidentialité et de l'intégrité des données par un système informatique (SI) comme par un système d'exploitation (SE) (exemple : Windows ou Linux) ; est-il pertinent que les administrations et les entreprises utilisent Windows, ne peut-on plutôt opter pour un SE souverain ? L'Institut de Souveraineté Numérique définit ainsi sa mission : « *Il a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs concernés par les mutations numériques de nos sociétés (de l'énergie aux transports, de la maîtrise de l'environnement à la Culture...) et de faire connaître les nouveaux enjeux de la souveraineté numérique auprès des acteurs publics, des acteurs industriels ainsi que des citoyens. L'ambition de l'Institut de la Souveraineté Numérique, avec l'appui de chercheurs et d'experts, qu'ils soient historiens, scientifiques, économistes, entrepreneurs, sociologues ou philosophes, est aussi d'imaginer de nouvelles formes de rapports économiques et sociaux à l'âge du numérique.* »².

Voici les pistes que propose l'Institut de Souveraineté Numérique :

Encadré 108 Les six mesures proposées par l'Institut de souveraineté numérique

1. Renforcer la participation des acteurs européens de la sécurité dans les organismes internationaux en charge de l'élaboration des normes et standards des technologies de sécurité de l'Internet et de l'Internet des objets,
2. Favoriser la mise en place d'un contrôle « multilatéral » des technologies de chiffrement adoptées au niveau international qui permettra aux pays de l'Union européenne de limiter les risques liés à l'altération des technologies clés de la sécurité des données sur Internet,
3. Imposer le principe d'une localisation géographique des données des citoyens européens sur le territoire de l'Union européenne (data residency) levier essentiel pour la souveraineté européenne et le développement des technologies stratégiques comme le big data, l'intelligence artificielle et l'Internet des objets,
4. Favoriser la création de labels de sécurité au niveau européen pour les objets connectés et intégrer dès leur conception la protection et la maîtrise des données personnelles des citoyens,
5. Mettre en place une coopération renforcée entre les agences nationales et européennes chargées de la cybersécurité et de la protection des données afin d'établir un cadre de confiance paneuropéen,
6. Élaborer un dispositif juridique international destiné à limiter les actions des États visant à affaiblir la sécurité des dispositifs connectés ainsi que les technologies de chiffrement. Ce dispositif devra déboucher sur un accord transatlantique puis international portant sur la limitation du cyber-armement et l'élaboration conjointe de technologies clés pour la sécurité et la confidentialité des données sur Internet.

¹. KEMPF, Olivier. « La France face au numérique : une souveraineté rénovée ? », *La revue internationale et stratégique* n°110, été 2018, p112.

². <http://www.souverainetenumerique.fr/communiqu%C3%A9-cyber-s%C3%A9curit%C3%A9-et-politique-industrielle-num%C3%A9rique-1%E2%80%99isn-propose-6-mesures-cl%C3%A9s-0>, consulté le 6 août 2018

Il s'agit d'être en mesure d'établir une souveraineté numérique, sinon d'autre nous imposent leurs règles.

La mise en œuvre d'une souveraineté numérique nationale est à l'évidence difficile du fait même de la nature de cette sphère par essence ouverte où interagissent le public et le privé.

La souveraineté numérique est bien sûr au cœur des enjeux de Défense. La Darpa américaine l'a bien compris et a investi des milliards de dollars dans plusieurs programmes. Aussi bien en France qu'en Europe, nous sommes très dépendants de firmes américaines pour les outils numériques. Ainsi, les services de renseignement français utilisent, notamment dans la lutte anti-terroriste, le *Big Data* et entre autres un logiciel développé par une *start-up* de la Silicon Valley, Palantir. Or, cette dernière, créée en 2004 par Peter Thiel, Alex Karp et Nathan Gettings, travaille aussi pour l'armée et le renseignement américains. Elle a surtout trouvé des fonds auprès de In-Q-Tel qui n'est autre que le faux-nez financier de la CIA... Sans voir le mal partout, on peut s'interroger sur la neutralité de Palantir... Cette pépite de la Silicon Valley a de prestigieux clients : le Département américain de la sécurité intérieure, la NSA, ou encore l'Armée de l'air américaine...

Cet état de fait pousse Laurent Nunez, qui est à la tête de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), à rechercher une solution française ou tout au moins européenne ; sécurité intérieure et sécurité économique se rejoignent. Le directeur de l'ANSSI, Guillaume Poupard, rappelle l'ambition française d'une « *volonté globale de créer une alternative de confiance* » à Palantir. Sophie Amsili déclare « *sur les 57 milliards d'euros prévus sur le quinquennat pour le Grand plan d'investissement, 13 milliards sont dédiés au financement de l'innovation, dont 4.6 milliards aux secteurs de l'intelligence artificielle, du Big Data, des nanotechnologies et de la cybersécurité. Au niveau européen, le programme Horizon 2020 prévoit 80 milliards d'euros pour financer la recherche sur le continent entre 2014 et 2020* »¹. C'est à l'évidence un moyen de parvenir à une précieuse souveraineté numérique. La prise de conscience est effective à l'échelle française et européenne, mais tous les obstacles ne sont pas levés, loin s'en faut. Rien ne se fera sans une vraie volonté politique, qui s'inscrive dans le temps, et dispose d'un budget suffisant pour relever les défis.

La souveraineté numérique peut être perçue comme un combat déjà perdu (Amaël Cattaruzza) ; les acteurs européens du numérique sont des acteurs très secondaires par rapport aux firmes américaines (GAFAM) et bientôt chinoises (BATX) et probablement demain russes (le Runet : Yandex, VKontakte). Christian Harbulot estime ainsi que : « *Les GAFAM sont l'expression économique privée d'une volonté de détenir une suprématie dans les activités marchandes de l'économie numérique. Ce n'est pas un hasard si la Chine a refusé de dépendre des GAFAM et a construit les siens* »². Alain Bouillé, vice-président du CESIN³, déclare que 90% des entreprises cotées au CAC 40 confient leurs données aux GAFAM, car il n'y a pas de réelle alternative malgré la présence de quelques opérateurs français comme OVH. Il déplore

¹. AMSILI, Sophie. « Le renseignement français voudrait se passer des services de l'américain Palantir », *Les Échos*, le 10 septembre 2018

². HARBULOT, Christian. Op. cit.

³. Entretien accordé le 7 août 2019.

le peu d'incitation politique, l'absence de réelle législation protectrice pour encourager et faire émerger des solutions souveraines. Or il faudrait encourager des solutions françaises et européennes disponibles : OVH (hébergement), Talkspit (communication), Payfit (paiements).

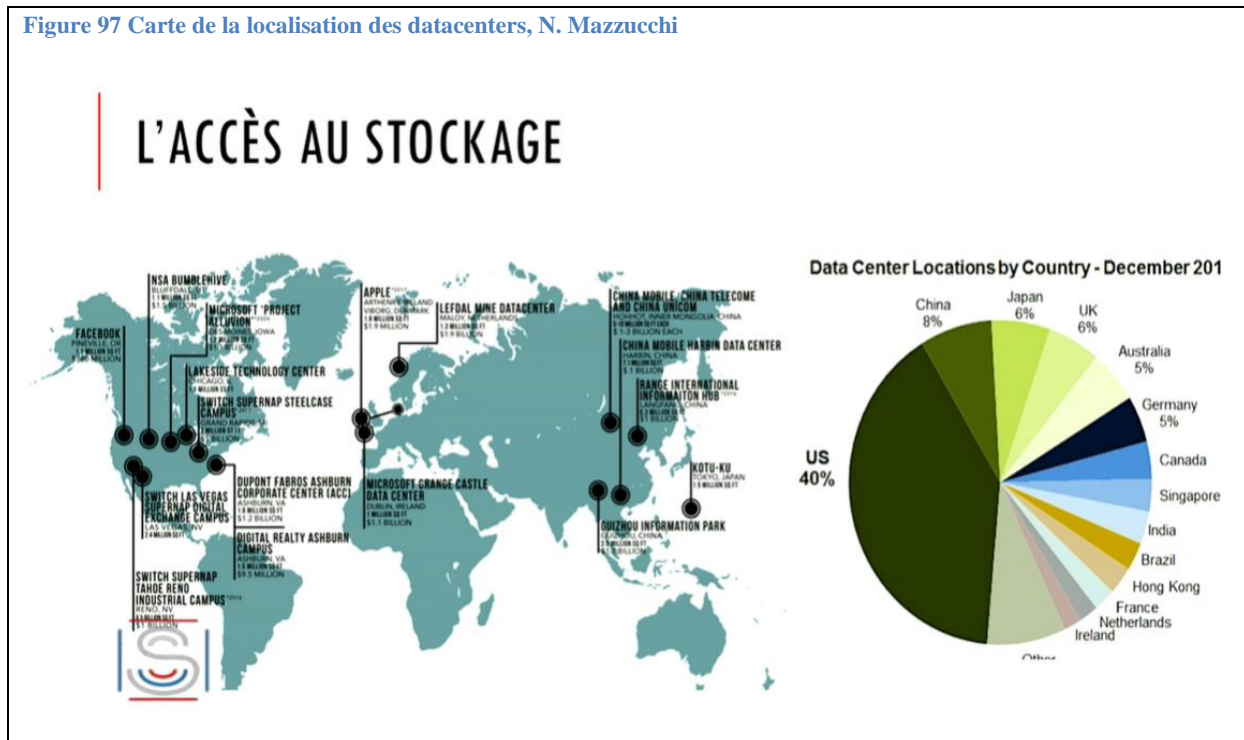
Comment, dans ces conditions, préserver une forme de souveraineté au cœur de la souveraineté économique ? L'échelle européenne s'impose pour des questions économiques (condition pour réaliser des économies d'échelle). Probablement faut-il penser l'autonomie future dans une forme d'interdépendance. Il est difficilement envisageable de constituer une souveraineté numérique globale, on peut alors préférer mener un diagnostic sur les champs à investir pour y acquérir une forme d'excellence. Le droit est aussi un point fort de l'Europe communautaire, c'est également un domaine qu'elle peut choisir pour édifier une forme d'autonomie.

La souveraineté numérique est, pour reprendre la conclusion du rapport du CERNA, au croisement de la plupart des autres souverainetés ; elle est à ce titre au cœur des enjeux géopolitiques actuels. La capacité qu'auront la France et l'Union européenne à la mettre en œuvre, ou non, sera une excellente mesure-étalon de leur degré d'indépendance, de leur degré de souveraineté, de leur capacité à élaborer un projet d'avenir pour leurs citoyens. « *Il s'agit maintenant d'articuler le temps court, celui de la compétitivité industrielle et économique, avec le temps long, celui de l'être humain et celui d'un « futur désirable* »¹ prévient cette tribune du *Monde*. La France a un rôle éminent à jouer.

La question de la souveraineté numérique se pose avec beaucoup d'acuité depuis le développement du *cloud*. Celui sert à stocker les données numériques dans des serveurs informatiques à distance grâce à Internet : les *Data centers*. Il s'agit donc d'une forme sophistiquée d'externalisation de services informatiques, qui induit une délocalisation des structures informatiques dans un monde qui se digitalise rapidement. Les services du *cloud computing* se sont beaucoup développés avec les premières années du XXI^{ème} siècle, mais ils sont très largement dominés par des acteurs américains à qui les entreprises du monde entier, et progressivement les individus, confient leurs données numériques. Ces deux faits expliquent l'émergence d'une réflexion sur le cloud souverain et plus largement sur la souveraineté numérique. La cybersécurité est plus que jamais à l'ordre du jour, la géopolitique également.

¹. « Il faut créer un comité national d'éthique du numérique », *Le Monde*, le 14 décembre 2017

Figure 97 Carte de la localisation des datacenters, N. Mazzuchii



La localisation des espaces de stockage est une donnée centrale dans le cyberspace comme dans les stratégies nationales : la carte, ci-dessus que Nicolas Mazzuchi a présentée au Sénat lors de son audition par la Commission d'enquête sur la souveraineté numérique est particulièrement éclairante. Elle montre que la « *détention de l'infrastructure est une capacité extrêmement forte en termes de souveraineté* » : les datacenters sont localisés surtout aux États-Unis (40% du cloud), États-Unis et Chine sont en position de souveraineté, alors que les pays européens en accueillent peu. Le stockage des données est facteur de souveraineté et de puissance. La localisation des *data centers* revêt une importance géopolitique car l'accès aux données est devenu stratégique et pose la question de la souveraineté sur les données ; les Européens y sont très sensibles. Google établit un *datacenter* à Mons (18 en Europe), Microsoft à Marseille, Amazon à Paris pour leur clientèle européenne et française : cette localisation permet aux géants du numérique de s'affranchir du *Patriot Act* pour les données stockées hors du territoire américain. A l'heure du numérique, c'est de façon paradoxale, le grand retour de la géographie des territoires dans le cadre de rapports de forces aigus et dissymétriques. La géopolitique de la *datalocalisation* s'inscrit dans le sillage de la dénonciation d'une Europe « *colonie numérique* » des États-Unis (et peut-être bientôt de la Chine), de la surveillance (ou plutôt de l'espionnage dont l'ampleur est révélée par E. Snowden) et de l'extraterritorialité du droit, américain bien sûr. Cette *datalocalisation* est justifiée par trois types d'arguments¹ : économique (protéger et encourager des acteurs numériques nationaux), sécuritaire (protéger la confidentialité des données : droit à l'oubli numérique, RGPD), géopolitique (se garder de la puissance des acteurs numériques américains, utiliser l'espace numérique pour en faire un *soft power* voire un moyen de diffuser une idéologie). Cette territorialisation numérique existe aussi à l'échelle régionale comme le prouve le RGPD européen.

¹. TAILLAT, CATTARUZZA, DANET. *La cyberdéfense. Politique de l'espace numérique*, Paris, Armand Colin, collection U, 2018, p.89-90.

Relever le défi de l'ambition, défi prométhéen s'il en est.

« *La France n'est pas un pays malade ou en déclin. Elle souffre en revanche d'une incapacité à penser son avenir* »¹. Ce n'est pas le cas d'autres pays à l'image des États-Unis qui sont capables de modifier de façon significative la donne mondiale. Ainsi, en mars 2018, ils édictent le *Cloud Act* qui montre qu'ils ont compris que le numérique constitue une forme de « *nouvelle frontière* », au sens où le président Kennedy l'envisageait dans son discours à propos de la conquête de l'espace. Le *cloud* permet de mutualiser les ressources de calcul, de stockage dans les *datacenters* du monde entier : il facilite donc le partage des données.

Grâce au *Cloud Act (Clarifying Lawful Overseas Use of Data)*, les autorités américaines peuvent, sous prétexte d'enquêter sur des « crimes », réclamer les données détenues par les opérateurs et prestataires de services du numérique, même si elles ne sont pas stockées aux États-Unis. Elles ne sont pas tenues d'obtenir un consentement préalable ni d'avoir recours à une décision de justice. Cela concerne donc aussi les données des entreprises européennes dans la mesure où elles sont hébergées chez un acteur américain. Le *Cloud Act* contrevient au respect de la confidentialité des données numériques comme à la souveraineté numérique des partenaires des États-Unis, et laisse la porte ouverte à l'espionnage, y compris économique. Le 26 juin 2019, le député Raphaël Gauvain² a rendu public un rapport, estimant qu'il s'agit d'« *une arme de destruction que mènent les États-Unis contre le reste du monde* ». Il faut s'attendre à ce que la Chine et l'Inde se dotent à leur tour d'un arsenal législatif de même nature.

Le *Cloud Act* concerne tout particulièrement les GAFAM, entreprises utilisées à l'échelle de la planète ; elles détiennent un nombre colossal de données numériques, désormais proposées aux services américains. Le caractère extraterritorial de cette loi est évident, il renvoie à la notion de *cloud souverain*, dont la France avait fait la promotion au début des années 2010, sans succès à vrai dire.

Encadré 109 Définition du cloud souverain par Clotilde Bômont

« Ces révélations (E. Snowden...) ont entraîné une prise de conscience pour de nombreux États qui ont compris la nécessité de relocaliser leurs données dans un espace souverain, tangible ou non. Pour ce faire, un État doit construire un cloud contenu dans des limites administratives connues ; il doit donc recourir aux services de prestataires exclusivement nationaux dont le dispositif repose sur des datacenters situés sur son territoire » Clotilde Bômont, « Maîtriser le *cloud computing* » pour assurer sa souveraineté, in TAILLAT, CATTARUZZA, DANET, *La cyberdéfense...* op.cit. p.95.

Le *cloud souverain* répond donc à la volonté d'un État ou d'une structure régionale de trouver ou retrouver la maîtrise de son espace numérique en le territorialisant. L'idée est lancée en 2009 par le gouvernement de François Fillon, l'État dote le projet Andromède (public-privé) de 150 millions d'euros et fait appel à des opérateurs français (Orange, Thalès, Dassault Systèmes) qui ne parviennent pas à s'entendre jusqu'à ce que Dassault Systèmes ne quitte le

¹. HARBULOT, Christian. *L'impuissance française : une idéologie ? Plaidoyer pour la résistance et la renaissance*, Paris, Uppr, 2016, p.73.

². GAUVAIN, Raphaël. *Rétablir la souveraineté de la France et de l'Europe et protéger nos entreprises des lois et mesures à portée extraterritoriale*, <https://www.gazette-du-palais.fr/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-Gauvain-190626-vdef.pdf>

projet. Celui-ci débouche non sur un, mais deux systèmes de cloud souverains : l'un porté par Orange et Thalès (Cloudwatt) et l'autre par SFR-Bull (Numergy) mais ils ne trouvent pas leur marché. Ce projet *de cloud souverain* à la française se solde par un désastre industriel. Les informations les plus sensibles des entreprises et administrations doivent être stockées et prises en charge par des opérateurs nationaux (Orange, OVH en France par exemple), les autres données peuvent être confiées à d'autres acteurs. Jean-Baptiste Loisel se demande si un cloud souverain n'est pas devenu caduc avec le *Cloud Act* américain. C'est probable, si rien n'est fait au niveau français et européen pour s'y opposer.

Quels enseignements en tirer ?

Les entreprises françaises ont été incapables de travailler en termes de logique d'intérêt, il n'y a pas eu d'entente. C'est symptomatique d'entreprises qui ne réfléchissent pas en termes géopolitiques, d'acteurs économiques qui ne prennent pas en considération l'intérêt commun. Les entreprises doivent être mises face à leurs responsabilités au niveau économique, mais aussi dans l'intérêt de leur pays. Aux États-Unis, en Chine, en Russie, en Israël, en Turquie, une entreprise nationale est, selon Christian Harbulot, celle qui sert les intérêts de son pays. Celles qui ne le font pas peuvent être sévèrement sanctionnées (Russie, Chine...), elles doivent donc aussi raisonner en termes de souveraineté et de puissance.

La souveraineté numérique est un combat qui mérite d'être mené car, pour reprendre l'interview accordée par Pierre Bellanger à OVH, « *La souveraineté numérique place notre économie numérique sous notre propre droit, un droit démocratique et ouvert au marché* », C'est probablement ce que l'on peut envisager de mieux pour notre avenir, la gestion des données personnelles devrait relever d'un « *bien commun souverain* ».

4.5 Investir pour l'avenir : une priorité

La prospective – qui selon le dictionnaire Robert est « l'ensemble de recherches concernant l'évolution future de l'humanité » – est un guide précieux pour construire le monde de demain, puisqu'elle « permet de dégager des prévisions ». Il faut regarder l'avenir avec confiance, mais pour cela éviter de se méprendre sur les évolutions en cours.

4.51 Une prise de conscience des enjeux de la recherche-développement à l'échelle de l'Union européenne

L'Europe communautaire, consciente du *gap* technologique dont souffre le continent européen vis-à-vis des États-Unis, opte pour la « *stratégie de Lisbonne* », élaborée lors du conseil européen de mars 2000, qui visait à faire de l'Union européenne, à l'horizon 2010, une puissance technologique de demain en réussissant à créer une « *économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ». Elle préconisait de consacrer 3% du PIB à la recherche-développement pour parvenir à ces objectifs ambitieux. Force est de constater qu'ils n'ont pas été atteints en 2010, or la crise née des *subprimes* ne peut pas être incriminée dans le cas présent. Les États ont consacré en moyenne moins de 2% de leur PIB à la recherche (2.16% pour la

France), cette « stratégie de Lisbonne » n'a pas su définir ni imposer quelques axes fédérateurs, et ne disposait d'aucuns moyens financiers. Faut-il imputer cet échec au respect des « critères de Maastricht » qui imposent une limitation de l'endettement public des pays européens, ce qui ne leur permet pas de multiplier les investissements ? Le président Jacques Chirac a réclamé, en son temps, de sortir les dépenses de recherche-développement, du calcul de l'endettement public, proposition rejetée.

En 2014, l'Union s'est dotée d'un programme cadre septennal Horizon 2020 qui concerne la recherche et l'innovation sur le territoire communautaire et vise une croissance « *intelligente, durable et inclusive* ». Il définit trois priorités : l'excellence scientifique (hausser le niveau d'excellence scientifique), la primauté industrielle (innover pour améliorer la compétitivité des entreprises européennes) et les défis sociétaux, présentés ci-dessous¹ en détail.

Encadré 110 Les objectifs du programme cadre européen Horizon 2020

L'"Excellence scientifique"

L'Excellence scientifique comprend quatre programmes :

- soutenir les chercheurs les plus créatifs et talentueux dans leurs travaux de recherche exploratoire, en s'appuyant sur le succès de la démarche du Conseil européen de la recherche ;
- ouvrir des voies nouvelles vers les Technologies futures et émergentes (FET), en soutenant une recherche collaborative, interdisciplinaire, tout en suivant des modes de pensée novateurs ;
- donner aux chercheurs des possibilités de formation et d'évolution de carrière dans le cadre des actions Marie Skłodowska-Curie ;
- doter l'Europe d'infrastructures de recherche d'envergure mondiale, accessibles à tous les chercheurs d'Europe et d'ailleurs.

La "Primauté industrielle"

La Primauté industrielle recouvre trois grands types d'activité :

- la recherche et l'innovation dans des domaines technologiques clés dans une logique de politique industrielle sectorielle (TIC, nanotechnologies, matériaux, procédés de fabrication, espace). L'ensemble de la chaîne de l'innovation sera couverte, jusqu'aux dernières étapes avant la mise sur le marché, mais excluant celle-ci ;
- des instruments financiers en soutien aux investissements privés en recherche et innovation, mais sans discipline ou technologie pré-identifiée (prêts, garanties de prêts, investissement en capital-risque) ;
- l'innovation dans les P.M.E., au travers du programme EUROSTARS, mais également d'un nouveau programme soutenant les trois étapes de développement des P.M.E. (faisabilité du projet de recherche et d'innovation, financement de la recherche et de l'innovation, puis accompagnement vers la commercialisation), faisant de la P.M.E. le pilote du projet et permettant de financer des P.M.E. individuelles.

Les "Défis sociétaux"

Cette priorité traite des principaux problèmes de société qui préoccupent la population en Europe et dans le monde.

¹. Description du programme Horizon 2020, <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid73300/comprendre-horizon-2020.html>

Elle consiste à mettre en œuvre une approche axée sur les défis à relever en mobilisant des ressources et des connaissances qui intègrent plusieurs domaines, technologies et disciplines scientifiques.

Elle englobe toute la chaîne de l'innovation jusqu'aux dernières étapes avant la mise sur le marché - mais excluant celle-ci. Seront donc incluses les activités liées à l'innovation, telles que les projets pilotes, la démonstration, les bancs d'essai, le soutien aux procédures de passation de marché public et l'accompagnement vers la commercialisation des innovations.

Les grands enjeux de cette priorité sont regroupés comme suit :

- la santé, l'évolution démographique et le bien-être ;
- les défis européens en matière de bioéconomie : la sécurité alimentaire, l'agriculture et la sylviculture durables, la recherche marine et maritime et la recherche sur les voies de navigation intérieure ;
- les énergies sûres, propres et efficaces ;
- les transports intelligents, verts et intégrés ;
- la lutte contre le changement climatique, l'utilisation efficace des ressources et les matières premières ;
- l'Europe dans un monde en évolution : des sociétés ouvertes à tous, innovantes et réflexives ;

des sociétés sûres pour protéger la liberté et la sécurité de l'Europe et de ses citoyens

L'Union accompagne, dans le cadre de ce programme, les PME pour les aider à en réaliser les objectifs, le dispositif reposant sur des partenariats public-privé et public-public. Ce programme-cadre est doté d'une enveloppe de 80 milliards d'euros pour l'ensemble des sept années. L'Union utilise un portail internet pour présenter ses projets et réalisations, et donc communiquer sur une efficience qui lui est de plus en plus contestée. Elle présente comme suit ses ambitions au niveau de la recherche et de l'innovation :

« L'innovation se trouve au cœur de la stratégie de l'Union européenne pour la croissance et l'emploi. Les pays de l'UE sont encouragés à investir 3 % de leur PIB dans la R&D d'ici à 2020 (1 % de financement public et 2 % d'investissements du secteur privé), ce qui devrait permettre de créer 3,7 millions d'emplois et d'accroître le PIB annuel de l'UE de près de 800 milliards d'euros. L'initiative « Union de l'innovation » concentre les efforts de l'UE, et sa coopération avec des pays non-membres, sur les grands défis de notre époque : énergie, sécurité alimentaire, changement climatique et vieillissement de la population. Elle a recours à l'intervention du secteur public pour stimuler le secteur privé et supprimer les goulets d'étranglement qui empêchent les idées de trouver une application concrète sur le marché, à cause du manque de financement, de la fragmentation des systèmes de recherche et des marchés, du recours insuffisant aux marchés publics en matière d'innovation ou de la lenteur des procédures de normalisation. L'UE œuvre également à la création d'un espace européen de la recherche unique, qui permettra aux chercheurs de travailler partout dans l'Union et qui encouragera la coopération transfrontalière. »¹

Cette déclaration d'intention reprend l'esprit de la stratégie de Lisbonne évoquée plus tôt, notamment en ce qui concerne les 3% du PIB à consacrer à la recherche et l'innovation, soit un

¹. L'Union européenne, recherche et innovations, https://europa.eu/european-union/topics/research-innovation_fr

peu moins que ce qui est consacré à la recherche par les Etats-Unis ou le Japon, et nettement moins que la Chine. L'Union s'est dotée d'organismes voués à la recherche et l'innovation :

- Le centre commun de recherche (JRC)
- Le Conseil européen de la recherche (CER)
- L'Agence exécutive pour la recherche (AER) qui gère la moitié des crédits européens alloués à la recherche
- L'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)
- L'Agence exécutive « innovation et réseaux » (INEA)
- L'Institut européen d'innovation et de technologie

L'Union se donne-t-elle les moyens de ses ambitions ? Certes, des leçons ont été tirées de l'échec de la stratégie de Lisbonne puisque le programme Horizon 2020 est doté d'un budget, d'objectifs plus clairement définis, d'organismes dont la fonction est d'être au service de la recherche et l'innovation. On ne peut cependant que souligner la modestie de l'enveloppe allouée à la recherche et l'innovation, pourtant si stratégiques pour l'avenir. On peut y voir une conséquence de la faiblesse du budget communautaire. La politique européenne de l'innovation scientifique doit être résolument plus ambitieuse.

Les résultats sont-ils probants ?

La bataille des données est la partie cachée de l'iceberg que constitue la guerre numérique. Les enjeux de cette guerre sont les talents, futurs combattants, que tous essaient de débaucher. Ils sont un objectif essentiel car le capital humain fera plus que jamais la différence. Gilles Babiuet¹ évalue à 100 000 le nombre d'ingénieurs² qui ont quitté la Grèce depuis les difficultés économiques qu'elle traverse ; un vrai drame national. Il rapporte que la Commission européenne craint que 900 000 spécialistes du numérique ne manquent à l'appel dans la communauté européenne... d'ici 2020 ! Les talents partent pour les Etats-Unis, la Chine... Il est urgent de réagir. Il faut encourager les collaborations scientifiques au sein de l'Union, élaborer une vraie stratégie de l'innovation, sans laquelle la sécurité économique restera un vain mot.

4.52 Des résultats peu satisfaisants

Le Commissaire européen Carlos Moedas – Commissaire européen à la recherche, à l'innovation et à la science - délivre un satisfecit concernant les résultats actuels du programme Horizon 2020. Un tiers des 80 milliards d'euros a été alloué à la recherche fondamentale, en amont de l'innovation (les équipes françaises ont touché près 1.5 milliards d'euros). Il faut néanmoins se garder d'un optimisme de façade. L'Union vient de publier un rapport à la fin de l'année 2018 sur les investissements mondiaux dans le domaine stratégique de la recherche-développement. À l'heure d'une « hypercompétition mondiale » (D'Aveni), l'Union européenne ne semble pas avoir pris pleinement la mesure des enjeux car elle n'investit pas

¹. Gilles Babinet est digital champion de la France auprès de la Commission européenne

². BABINET, Gilles. « La guerre du numérique sera avant tout celle des talents », *Les Échos*, le 23 avril 2019

suffisamment dans la recherche, alors même qu'elle dispose des ressources humaines pour le faire.

Figure 98 Les principaux investisseurs privés par pays de l'Union européenne figure réalisée par Axelle Degans

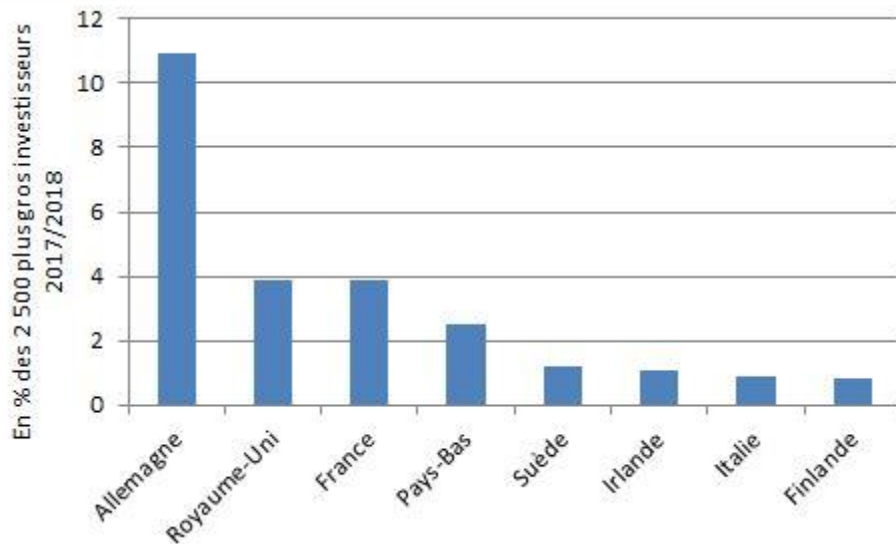
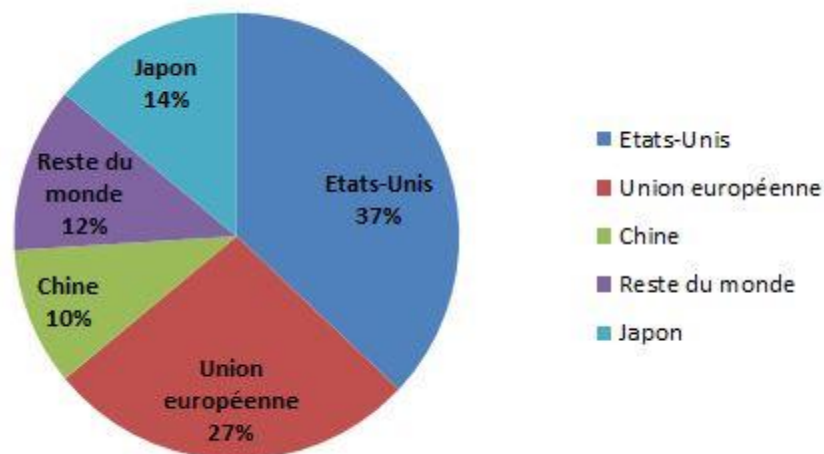


Figure 99 Les principaux acteurs privés de la recherche-développement mondiale (Figure réalisée par Axelle Degans)

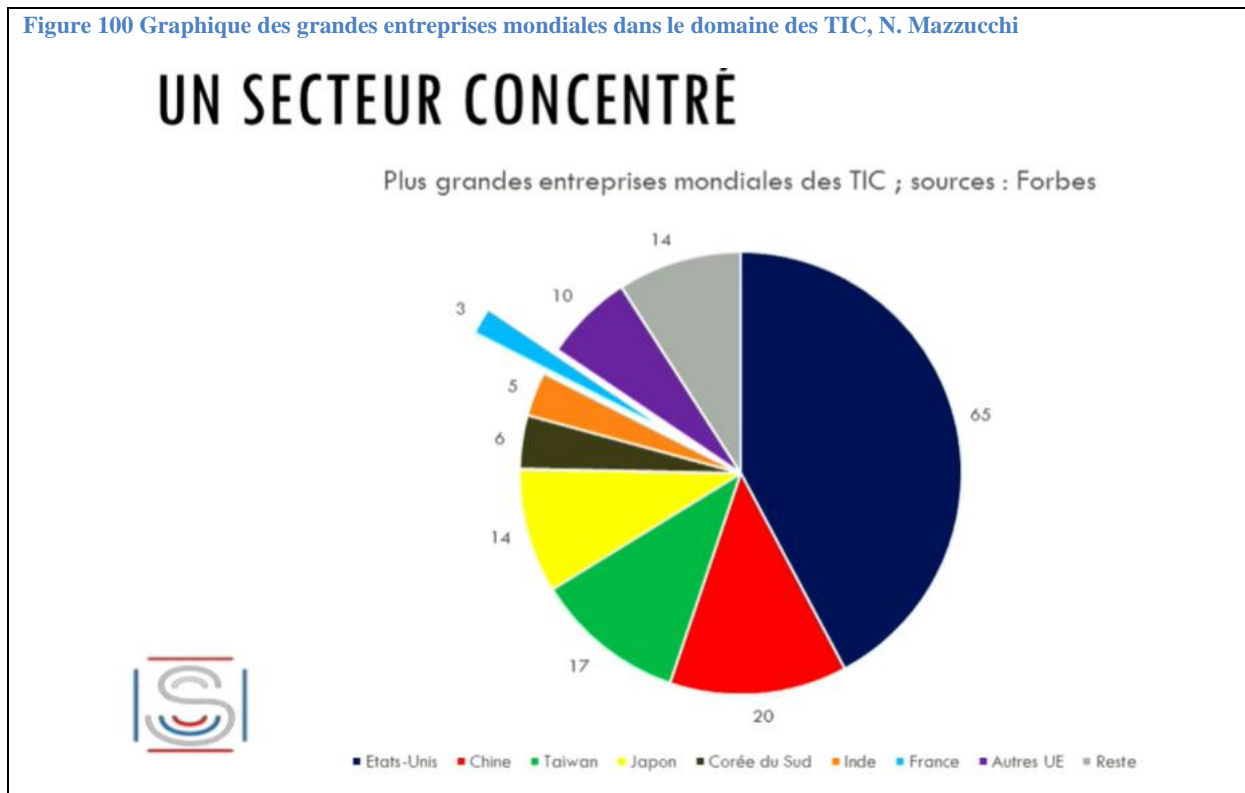


Les entreprises américaines investissent bien plus que les entreprises européennes en Europe, ce qui contribue à maintenir leur avance technologique et condamne les entreprises européennes à n'être que des « *suiveurs* » et non pas des « *first movers* », c'est-à-dire des précurseurs, des innovateurs pouvant révolutionner le marché sur lequel elles sont positionnées.

Les acteurs européens ne sont pas suffisamment présents dans la rupture technologique qui se prépare. La figure ci-dessus montre que si les Occidentaux représentent près des deux tiers de la recherche-développement mondiale, les Japonais en représentent à eux seuls 14%.

De plus, la montée en puissance de la Chine est remarquable avec 10% de la recherche-développement mondiale. À l'échelle intra-communautaire, L'Allemagne (loin devant ses partenaires européens), le Royaume Uni et la France sont les mieux placés. Les évolutions ne sont pas davantage en faveur des Européens qui ont certes plus investi en 2017-2018 qu'en 2016-2017 (+ 5.5%) mais la croissance des investissements décélère (+ 6.7% l'année précédente) tout en étant moins soutenue que chez leurs concurrents nord-américains (+9%) et surtout chinois (+20%) qui rattrapent progressivement leur retard technologique, y compris dans les domaines de pointe. Enfin, les investissements européens portent moins que les investissements américains sur les technologies de l'information et de la communication - porteurs d'avenir – mais davantage sur le secteur automobile (à l'exemple de Volkswagen) que les firmes américaines privilégient de moins en moins.

Figure 100 Graphique des grandes entreprises mondiales dans le domaine des TIC, N. Mazzucchi



Les conséquences de la répartition des investissements sont lisibles dans le graphique ci-dessus. Le secteur des technologies de l'information et des communications est largement dominé par les grandes firmes américaines, puis de façon bien moins prégnante par les firmes chinoises. Si les firmes françaises tirent leur épingle du jeu en Europe, il n'en est pas de même à l'échelle mondiale. Le déploiement technologique de ce secteur stratégique tarde à démarrer dans une Europe dont le positionnement continue à s'éroder : l'Europe n'édicte pas de normes dans ce secteur.

L'investissement des entreprises en Europe est donc insuffisant, et ne cible pas forcément les secteurs stratégiques. Le constat n'est guère réjouissant alors même que la sécurité économique devait être une préoccupation majeure. L'ambition reste un défi.

4.53 Les pistes d'avenir en Europe

Un nouveau programme *Horizon Europe* pour la période 2021-2027 propose d'accentuer les efforts sur les technologies de rupture, dans l'optique d'être capable de mettre sur le marché davantage de produits nouveaux. Il dispose d'un budget de 100 milliards d'euros, en hausse donc sur le précédent. L'Union européenne se dote d'un fonds de capital-risque – Venture-UE – doté de 410 millions d'euros qui devrait permettre de lever plus de deux milliards d'euros provenant d'investissements tant publics que privés.

En 2018, la Commission européenne évoque la création en partenariat avec le Fonds européen d'investissement (FEI), pour 2021, d'un Conseil européen de l'innovation (CEI) destiné aux technologies de rupture à haut potentiel, qui accompagnerait les *star-up* prometteuses. Ce Conseil serait alors un vrai soutien pour les innovateurs. Le Commissaire européen Carlos Moedas annonce : « *Deux premiers accords ont d'ores et déjà été conclus avec Isomer Capital et Axon Partners Group. Les quatre autres, avec Aberdeen Standard Investments, LGT, Lombard Odier Asset Management et Schroder Adveq, doivent être finalisés cette année. Les fonds se disperseront dans au moins quatre pays chacun, auprès de start-up et de PME prometteuses. Cela multipliera par deux le montant du capital-risque en Europe. Environ 1.500 entreprises devraient en profiter.* »¹. Ce Fonds serait donc en bonne voie de création et commencerait à rapidement porter ses fruits.

La création d'un brevet unitaire européen, prévue pour fin 2019, facilitera grandement le dépôt de brevet au sein d'une Europe communautaire qui reste très morcelée à cet égard, ce qui entraîne une lourdeur administrative et occasionne des frais parfois dissuasifs. Ce brevet unitaire européen aura un effet incitatif sur les investissements en direction de l'innovation. Il permettrait aussi une meilleure protection des innovations et des intérêts économiques européens.

Il faut donc mener une vraie réflexion qui mène à la définition précise des « *actifs stratégiques européens* » à protéger impérativement de la concurrence comme le font déjà beaucoup de nos partenaires économiques : on peut en cela s'appuyer sur la définition française des organisations d'importance vitale. Sur la même lancée, il est impératif de définir et d'amorcer une politique volontariste de protection de la propriété intellectuelle : en effet d'un point de vue des Européens vis-à-vis de leurs challengers économiques qui misent sur des coûts de production plus bas, est la qualité-produit (ou la compétitivité-produit). Elle repose sur une recherche-développement qui mobilise nombre de diplômés particulièrement bien formés dans un système éducatif qui est l'un des plus performants du monde. Cela doit devenir, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, une des priorités de la nouvelle Commission. Il s'agit donc de bien clarifier des orientations stratégiques porteuses d'avenir et donc d'espoir. Il faut aussi s'appuyer sur une démarche résolue de lutte contre l'espionnage industriel et les contrefaçons pour dissuader le plus grand nombre possible de contrevenants. L'Union européenne pourrait ainsi afficher, aux yeux du reste du monde, sa préférence et son attachement à la propriété intellectuelle, un des fondements des performances de son économie. Les États-Unis de Donald

¹. VILAGINES, Yves. « Carlos Moedas : « Le fonds de fonds Venture UE devrait se traduire par 6.5 milliards d'euros investis », *Les Échos*, le 7 juin 2018

Trump viennent d'adopter le 4 avril 2019 un renforcement législatif qui va dans ce sens ; il n'existe aucune raison valable pour que l'Union européenne demeure en retrait dans ce domaine ; ce n'est pas son intérêt bien compris.

Toutes les démarches évoquées vont dans le sens d'un renforcement de la capacité d'innovation en Europe, et donc de la prise de conscience de la très vive concurrence mondiale - dans cette économie schumpétérienne – en termes d'innovation et donc *in fine* de capacités productives de demain. Ces démarches relèvent bien de la sécurité économique. On ne peut, cependant, que regretter le temps perdu depuis la création du *gap* technologique de l'Amérique clintonienne au début des années 1990. Un retard qui n'est bien sûr pas définitif, mais qui doit être analysé à l'aune de la récente affirmation technologique de la Chine, l'alunissage sur la face cachée du satellite naturel de la Terre, une première. Il est grand temps que l'Union s'affirme sur la scène internationale de l'innovation et de la production de technologies avancées. Le préalable est le développement d'une stratégie de soutien à la formation et l'innovation et donc des acteurs scientifiques universitaires.

Ensemble, les Européens peuvent peser pour être force de proposition face aux autres acteurs de la mondialisation. Leur réaction aura des implications particulièrement stratégiques dans le domaine numérique. Aux Européens, France en tête, de réagir face au *Cloud Act* américain. Il faut inviter les entreprises européennes à conserver leurs données sur le sol européen, à user d'opérateurs européens, d'autant qu'ils sont innovants dans le domaine de la cybersécurité. L'Europe ne souffre d'un déficit ni en ressources humaines qualifiées, ni en entreprises (start-up, ETI, grandes entreprises), et pourtant le *Cloud Act* est un « *risque de mainmise de l'administration américaine sur le « Big Data » qui est à la base de l'économie de la connaissance* »¹. Il contrevient d'ailleurs à la loi française de blocage (1968) qui permet de ne pas livrer des informations jugées sensibles. Le rapport du CESE (Conseil économique social et environnemental) de mars 2019 souligne la situation de dépendance de l'Europe pour les infrastructures numériques et invite à y remédier au plus vite et à faire la promotion d'un modèle européen « *émancipateur* ». Il faut donc encourager l'émergence d'acteurs européens du numérique de taille suffisante. Ainsi, DiliTrust et Dromedian se rapprochent pour former DiliTrust iMeetingRoom dans le domaine de la gestion des documents stratégiques alors qu'en 2018 une OPA sur l'allemand Brainloop qui protège les données de la plupart des grandes entreprises allemandes par l'américain Diligent expose ces données au *Cloud Act* américain. Nous sommes à l'heure des choix. Ensemble les Européens ont les moyens de se forger leur avenir.

4.6 La sécurité économique est une partie d'un projet bien plus vaste

Adopter une doctrine de sécurité économique en France et en Europe, c'est faire preuve d'une démarche pro-active. Il existe de facto une interdépendance généralisée du fait d'une économie mondialisée. Le contexte de guerre économique met en concurrence les différents modèles socio-économiques existants, mais doit-on se résoudre à adopter les règles du capitalisme financier qui se propage depuis les années 1980 ? Doit-on douter de la validité du

¹. LESTRANGE de Doriane. « Quand la souveraineté numérique s'invite dans les conseils d'administration européens », *le portail de l'IE*, le 29 mai 2019

modèle européen vis-à-vis d'un modèle venu d'Outre-Atlantique qui ne considère pas l'État comme le garant du bien commun ? Doit-on remettre en question les modèles français et européen au nom de l'efficacité d'un modèle chinois de plus en plus souvent cité en exemple ?

Il est en fait temps de réaffirmer la pertinence d'un modèle français et européen respectueux de la personne, des libertés individuelles, qui garantit un haut niveau de vie, qui protège les populations des aléas de la vie. Un modèle libéral-social qui s'est épanoui dans un cadre démocratique, qui a permis aux pays européens d'atteindre le niveau de développement qui est le leur aujourd'hui. Il existe, à côté des États, de puissantes entités privées (Google, Microsoft...) dont l'action peut contribuer à améliorer le monde, mais capables aussi d'infléchir leur politique à leur seul profit et au détriment de l'intérêt collectif. Il existe, à l'évidence, un modèle chinois caractérisé par un autoritarisme politique et économique éloigné des valeurs européennes, un modèle bien peu soucieux des libertés individuelles.

Les récentes évolutions géopolitiques et géoéconomiques nécessitent des ajustements, une évolution des règles dans un monde en mal d'éthique et de repères. Nous sommes à un moment, un *kairos*, où il existe un « *boulevard pour une pensée nouvelle* » pour reprendre l'expression de Claude Revel¹. Alors que le besoin de régulation mondiale est bien plus fort depuis la crise née des *subprimes*, c'est le moment de défendre un modèle qui a déjà montré son opérabilité à maintes reprises. Les spécificités françaises et européennes méritent d'être défendues car elles créent un monde meilleur. La sécurité économique est un moyen de retrouver une certaine confiance.

Il s'agit aussi que Français et Européens soient prêts à s'adapter aux bouleversements induits par la quatrième révolution industrielle l'impression 3D, la révolution digitale, de l'intelligence artificielle. Il faudra repenser les chaînes de valeur, et pourquoi pas, relocaliser une partie des activités en France et en Europe. Nous sommes au seuil d'une révolution qui, potentiellement, redistribuera les avantages comparatifs des pays. La qualité des ressources humaines, des infrastructures – surtout numérique – la législation, la taille du marché (500 millions de consommateurs en Europe), la capacité à édicter des normes seront des facteurs déterminants.

4.7 Les préconisations pour une sécurité économique assumée et opérable

L'arrivée au pouvoir des dirigeants de grandes puissances tels Donald Trump, Xi Jinping, Vladimir Poutine, sont l'occasion de prendre conscience des enjeux géopolitiques et géoéconomiques ; c'est une opportunité à saisir pour les Français et les Européens. Au cœur de la sécurité économique se situent l'indépendance.

Il est urgent de développer une culture commune de la sécurité économique pour prendre conscience des enjeux et ce à l'échelle nationale, française, comme au niveau communautaire. Cela passe par un politique volontariste de formation, tant au niveau éducatif qu'à celui des entreprises et des collectivités publiques.

¹. REVEL, Claude. « Derrière la compétition économique, la bataille pour la gouvernance mondiale », op. cit., p.102

Ce n'est envisageable que si les autorités s'en donnent les moyens. Pour cela, une vraie volonté politique est indispensable. Elle est préalable à la définition, tant au niveau français qu'au niveau européen, d'une véritable stratégie de sécurité économique qui embrasse l'ensemble des champs de la sécurité économique.

Que peut-on concrètement envisager ?

Encadré 111 Douze propositions pour une sécurité économique au cœur d'une stratégie de puissance de la France et de l'Europe

Proposition n°1 : Édicter une doctrine globale de sécurité économique garante de la souveraineté et de la puissance.

Proposition n°2 : Renforcer la cohérence de l'action des différents acteurs de la sécurité économique française

Proposition n°3 : Définir une politique industrielle ambitieuse en France et en Europe.

Proposition n° 4 : Encourager le patriotisme économique

Proposition n°5 : Reconquérir la souveraineté doit être l'horizon de la sécurité économique

Proposition n°6 : Utiliser le droit et la norme pour renforcer la sécurité économique

Proposition n°7 : Élaborer un « plan Marshall du numérique et du cyber»

Proposition n°8 : Développer la prospective pour sécuriser l'économie

Proposition n°9 : Miser résolument sur l'innovation

Proposition n°10 : Sécuriser les ressources financières

Proposition n°11 : Revoir le modèle des relations commerciales

Proposition n°12 : Proposer un modèle français et européen attractif et réaliste

Il n'est pas trop tard, Français et Européens peuvent encore regagner le temps perdu. Il faut au préalable accepter de développer des stratégies de puissance et une pensée stratégique, condition sine qua non à la réaction. Pas de blanc-seing, il faut en finir avec l'innocence.

Au niveau géopolitique, il est temps de mener une réflexion sur la dépendance et l'interdépendance. La France et l'Europe sont en situation de vulnérabilité, les populations l'ont bien compris, et ne leur pardonneront pas l'absence de réponse. L'Europe est devenue un terrain de rivalité géopolitique et technologique (numérique, cyberspace...) entre États-Unis et Chine – comme elle était précédemment un terrain d'affrontement de la guerre froide entre les supergrands - elle est surtout pour l'instant très dépendante des États-Unis dont elle est une « *colonie numérique* » (les GAFAM) La France et l'Europe peuvent se servir de « *la bataille des données* » pour reconquérir une part de crédibilité et s'offrir un avenir meilleur. France et Europe sont un marché de consommation que se disputent les grandes entreprises appuyées par

leur État respectif. Arrêter de renoncer est un bon début, mais ce n'est pas suffisant, il faut redevenir davantage acteur de son propre avenir. Français et Européens méritent que l'on soit ambitieux. Ils ont besoin d'un projet global qui le soit, et la sécurité économique y a toute sa place. Opter résolument pour une préférence européenne serait la prochaine étape. Soyons capable d'offrir un modèle meilleur que ceux proposés par Washington, Pékin ou Moscou.

Conclusion au chapitre 4

Ce chapitre de perspective et prospective prolonge l'analyse menée dans cette étude. Il met en exergue l'intérêt géopolitique de la sécurité économique, qui a surtout jusque-là été abordée par les sciences d'économie et de gestion. Il montre l'importance d'une analyse plus guidée par la *realpolitik* que par l'idéologie ou l'angélisme.

Il fait le point sur les technologies appelées à un avenir prometteur, et qui vont probablement bouleverser notre environnement tant elles sont disruptives. C'est parce que la sécurité économique a pour but de préparer au mieux l'avenir que l'on ne peut l'ignorer sous peine d'appliquer une politique myope et donc sans intérêt aucun. En se gardant de toute futurologie, ce chapitre a voulu donner une autre dimension à l'analyse menée. On ne peut bien sûr pas prévoir avec exactitude l'ampleur des bouleversements induits par l'intelligence artificielle, le Big Data, ou la Blockchain, d'autres innovations vont même bientôt voir le jour, mais les inclure dans la réflexion est indispensable.

Le caractère protéiforme de la sécurité économique a été rappelé ici, il montre la complexité des démarches à mettre en œuvre. Le monde du XXI^{ème} siècle est celui d'une bipolarisation scientifique entre États-Unis et Chine – et probablement bientôt Inde – que révèle l'analyse géopolitique. La France et l'Europe ne peuvent se permettre d'être en marge de cette compétition de l'innovation, il faut donc aussi envisager la sécurité économique sous l'angle de la sécurité scientifique et se donner les moyens de la mener.

Si la connaissance du passé nous aide à prendre des décisions, si la compréhension du présent est tout aussi précieuse, la prospective dégage des éléments importants pour la réduction de l'incertitude, elle est un préalable à toute stratégie. Ainsi, « *prospective et stratégie se combinent pour essayer de répondre à la double question qui préoccupe tous les décideurs « que peut-il advenir ? » et « qu'est-ce que je dois faire ? » ; la prospective suppose une vision à long terme, une réflexion large et ouverte, la prise en compte des acteurs internes et externes. Elle précède la stratégie qui suppose, elle, une vision à court et moyen terme, une réflexion ciblée, un ensemble de décisions à prendre et d'actions à mener, en vue d'un but à atteindre* »¹.

C'est exactement le sens de la démarche utilisée ici.

¹. BRABANDERE, de Luc et MIKOLAJZACK, Anne. « Il sera une fois ... la prospective stratégique », *L'expansion du management review*, 2008/1, n°128, p.32

CONCLUSION

« *C'est pour faire œuvre d'homme que je m'éveille* »

Marc Aurèle, *Pensées pour moi-même*, V, I, IIème siècle

Dans l'introduction, cette thèse se proposait de comprendre les fils de chaîne et de trame de l'étoffe des relations économiques et géopolitiques. L'objet de ce travail était d'analyser la sécurité économique dans toute sa complexité, d'en mesurer le caractère stratégique et de comprendre l'urgence d'adopter une doctrine qui permette de passer à une mise en œuvre globale et efficace. Il faut rappeler ici que la sécurité économique s'est longtemps confondue avec l'intelligence économique dont elle n'a représenté qu'un appendice secondaire avant de s'en autonomiser progressivement.

Les hypothèses de travail étaient les suivantes :

- 1 – Il existe un retard français à l'application de la sécurité économique
- 2 – La sécurité économique ne peut être envisagée que de façon protéiforme
- 3 – La sécurité économique est centrale dans la pérennisation de notre modèle de vie français et européen.

Quelles sont les réponses apportées par cette thèse ?

1 - Cette étude a montré qu'il fallait relativiser la notion de « retard français », stigmatisation qui a déjà cours en ce qui concerne la révolution industrielle. La France utilise des pratiques de sécurité économique depuis très longtemps, mais n'a pas été capable de développer un corpus doctrinal indispensable à une mise en œuvre globale de la sécurité économique. Seuls quelques pays l'ont réalisé avant elle. Cette dernière remarque n'est pas pour autant un blanc-seing pour tous les manquements français en termes de sécurité économique. En fait, les grandes puissances ont comme point commun d'en avoir bien apprécié l'importance, même s'il existe des gradients dans son application. Japon, États-Unis, URSS et plus récemment Chine s'en sont emparé avec plus ou moins de réussite ; les pays émergents commencent aussi à le faire. La dimension géopolitique transparait alors pour ce qu'elle est : au cœur de la sécurité économique. Cela souligne en creux le déficit français en matière de réflexion stratégique, la difficulté à définir ce qu'est la France, la manière dont elle se perçoit, dont elle envisage son avenir.

Comment l'expliquer ? Un long déni des réalités géoéconomiques et géopolitiques depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale est partagé par ceux qui président aux destinées du pays. On peut y voir une incapacité ontologique à se penser de façon autonome qui se décline en de nombreuses explications, principalement idéologiques. L'« *étrange défaite* » (Marc

Bloch) a été un choc immense pour une France perçue et qui se percevait comme une grande puissance, un des vainqueurs de la Première Guerre mondiale. Le temps de la collaboration du régime de Vichy n'a pas été un traumatisme moins fort, malgré la « *France éternelle* » incarnée hors de ses frontières métropolitaines et le résistancialisme¹ qui n'a été qu'une façade. La Libération de la France, opérée par des troupes françaises, doit beaucoup aux alliés, et en particulier aux Américains. Est-ce une des explications majeures ?

Une France qui renonce à se penser comme une puissance, et donc à mettre en place une politique cohérente de sécurité économique comme le font les autres grands ou supergrands ? Attitude qui expliquerait une forte prévention vis-à-vis du patriotisme économique. Un atlantisme, rassurant tant sur le plan de la sécurité face aux Soviétiques qu'au niveau idéologique, qui en dehors des années 1960 freine toute concrétisation d'une politique de sécurité économique ? Positionnement qui expliquerait un renoncement à une certaine forme de souveraineté. Une inculture, voire un mépris, des enjeux géoéconomiques qui explique la lenteur des progrès ? Une incompréhension des liens consubstantiels entre enjeux géoéconomiques et enjeux géopolitiques ; bref, une mauvaise intelligence du monde, en particulier post-guerre froide. Une préférence pour une sortie de l'Histoire et de ses passions, une préférence pour une vision idéalisée des rapports internationaux – un « monde de bisounours » - plus conforme à la volonté de profiter des « dividendes de la paix », une préférence pour le modèle prôné par Washington d'une société mondialisée, fluide, sans attache territoriale, bref affranchie de l'Histoire et de la Géographie, indissociables d'un monde ancien honni et dépassé. L'espoir, peut-être, d'incarner le futur du monde, avec une construction post-nationale qui n'a plus besoin de penser à sa défense ou à produire, et qui peut se consacrer à un commerce qui rapproche les peuples et qui enrichit. Un conformisme intellectuel, un abandon de la bataille des idées à d'autres : les références sont désormais américaines, bientôt chinoises ou indiennes ? Français et Européens perdent aussi progressivement la bataille des normes ...

Une volonté peut-être de dépasser le cadre national par l'intégration européenne, conçue comme une planche de salut face à un nationalisme mortifère. Cela irait jusqu'à l'oubli de soi, c'est-à-dire de ses intérêts nationaux. Pas de politique volontariste pensée à l'échelle nationale, donc pas de politique d'intelligence et de sécurité économiques en France.

Les errements liés à l'alternance politique sont une autre explication de la lenteur des progrès.

La notion de « retard français » est cependant à nuancer.

Les enquêtes de terrain ont, en effet, bien montré que les initiatives sont très nombreuses, tant dans le domaine privé que pour les acteurs publics. Ceux-ci agissent à toutes les échelles du national au local, souvent avec conviction et efficacité. Ils sont desservis par l'absence de « boussole », une feuille de route claire et bien définie qui précise les objectifs à atteindre et les moyens d'y parvenir, un peu à l'image de ce qu'Alice Guilhon a pu observer en Chine. Les énergies et la bonne volonté sont, là mais elles sont trop dépendantes des initiatives individuelles, il est nécessaire de mieux les coordonner, de leur donner un sens plus global,

¹. Néologisme forgé par Henri Rousso, *Le syndrome de Vichy 1944 à nos jours*, Paris, Seuil, 1987, 378 p.

enfin de les encadrer. C'est le rôle de l'État, voire de l'Europe communautaire C'est bien là que réside l'un des intérêts de cette thèse qui embrasse la sécurité économique dans toute son étendue.

Ces enquêtes montrent que les pratiques de sécurité économique à l'échelle des entreprises sont très variables. Elles dépendent de la taille des structures – les ETI sont moins au fait de la sécurité économique que les grandes entreprises – de leur domaine d'activité, de la région où elles sont sises, de la qualité du personnel d'encadrement (au sens des compétences et de la prise de conscience des enjeux), de leur passé (entreprises victimes ou non d'une forme d'espionnage économique, d'une cyberattaque, d'une manipulation à des fins de déstabilisation, de sanctions imposées par les autorités américaines...). Elles dépendent aussi de la culture développée au sein de l'entreprise : a-t-elle dispensé une formation à ses collaborateurs ? Ceux-ci mettent-ils en application avec sérieux les préconisations formulées ? L'entreprise a-t-elle recours à beaucoup de personnel « mercenaire » donc moins loyal ? Les variables sont nombreuses, ce qui explique une grande variété de situation malgré la communauté de destin.

Cette étude a montré que globalement les enjeux de la sécurité économique en France sont mieux pris en compte aujourd'hui par les acteurs publics et privés qu'ils ne l'étaient par le passé, même si beaucoup reste encore à réaliser.

2 – L'un des intérêts de cette étude est de montrer l'immensité du champ de la sécurité économique, qui doit être appréhendée comme un tout et dont les implications sont multiples. Il n'y a pas de pertinence à envisager la sécurité économique par le « petit bout de la lorgnette ». Elle doit être pensée dans sa globalité pour donner lieu à une doctrine qui puisse s'incarner par une stratégie, c'est-à-dire la capacité à coordonner toute une série d'actions, définies pour atteindre des objectifs précis.

Elle ne doit pas être cantonnée à ses aspects traditionnels comme la sûreté bâtiminaire ou l'espionnage économique. Il faut envisager ses aspects plus novateurs qui prennent en compte l'influence, jusqu'à la diplomatie économique, en passant par la capacité à édicter des normes. L'influence n'appartient pas à la culture française, d'où la difficulté à s'en emparer. Le lobbying est aujourd'hui tellement développé, y compris jusqu'aux instances bruxelloises de la communauté européenne, où le métier de lobbyiste est reconnu et enregistré, qu'il ne peut être négligé. Il existe, dans ce registre, un vrai retard français. Par contre, les Français ont bien compris les enjeux de la propriété intellectuelle – avec le dépôt de brevet – qui appartiennent pleinement à la sécurité économique.

La sécurisation des approvisionnements est un aspect traditionnel de la sécurité économique, pourtant assez négligé en France. La transition vers une économie post-industrielle en serait-elle la raison ? Est-ce pour autant un luxe que l'on peut se permettre à l'heure d'un « monde de « *ressources rares* » (E. Orsenna) ? Il est indispensable d'adopter une politique assurant une pérennisation des approvisionnements des matières premières minérales, énergétiques et agricoles dont nous sommes dépendants pour éviter toute rupture. L'analyse géopolitique est indispensable pour développer la politique la plus pertinente possible. Il faut encourager des process de production plus économes et moins tournés vers ces matières premières, et réaliser un audit sérieux des ressources présentes sur le territoire national.

Il faut envisager les aspects plus modernes de la sécurité économique, comme le droit. Ce domaine s'impose avec force lorsque que l'on considère la sécurité économique. Les liens entre ces domaines ne sont pas a priori évidents. Ce sont la généralisation de la *common law* anglo-saxonne dans le droit des affaires au détriment du droit civil en vigueur en Europe continentale et l'extraterritorialité du droit américain qui expliquent cette nouvelle donne ; dans les deux cas, la France n'impose pas ses normes, mais subit celles des autres. Les lois américaines d'embargo et anti-corruption imposent des sanctions très lourdes (les amendes) et préjudiciables (les moniteurs ont accès aux informations stratégiques) aux entreprises qui y contreviennent. Elles sont étonnamment lourdes à l'endroit des firmes européennes – et françaises – fragilisant parfois définitivement des entreprises concurrentes aux entreprises américaines. Les firmes préfèrent plaider coupable et payer plutôt que se voir interdire l'accès au marché américain, même si elles ont le droit pour elles... Ce droit de « péage » enrichit les autorités judiciaires américaines, à commencer par le DoJ.

La sécurité économique est directement interrogée par le coût financier des procédures : s'il y a un problème concernant le droit pourquoi les amendes ne seraient-elles pas payées en Europe ? Les interrogations portent également sur la fragilisation de grands acteurs économiques européens (BNP-Paribas, Siemens...), qui parfois aboutit au démantèlement de l'entreprise (le scandale Alstom a été préparé par une enquête contre la corruption...) ; tout cela n'est pas sans conséquences économiques, sociales et territoriales. Elle l'est aussi par la dimension de l'espionnage économique, soulignée par Claude Revel ou le rapport parlementaire Lellouche-Berger. Cette extraterritorialité relève de la guerre économique, donc de la sécurité économique, et implique par là une réaction. Elle est surtout révélatrice des rapports de forces géopolitiques. Seuls les États-Unis, pour l'instant, sont en mesure d'imposer leur loi au reste du monde, usant et abusant de leur *hegemon*.

S'il est compréhensible que les entreprises préfèrent passer à la *compliance* et la *due diligence* (du fait de l'enjeu du marché intérieur américain), l'apathie voire la docilité des élites politiques l'est beaucoup moins. Comment peut-on accepter l'inacceptable ? Qui peut croire sérieusement que les États-Unis puissent être un parangon de vertu ? Au nom de quels principes seraient-ils les seuls à pouvoir moraliser les relations économiques et commerciales ? L'extraterritorialité du droit américain contrevient aux principes démocratiques et à la souveraineté des nations, qu'elle soit politique ou économique. Il est grand temps de réagir.

Légiférer au travers du dépôt de brevet, du secret des affaires pour protéger l'information est une première réaction. Adopter un dispositif législatif pour contrecarrer l'extraterritorialité des lois américaines est une nécessité, c'est une des réponses à apporter dans le cadre de la sécurité économique. La loi Sapin II, pour lutter contre la corruption, va dans ce sens. Ces mesures sont nécessaires mais non suffisantes puisque les entreprises continuent de se conformer à la loi américaine. Il faut aussi créer les conditions pour que la loi de blocage puisse être utilisée par les entreprises françaises. L'enjeu est de ne pas devoir livrer leurs secrets aux moniteurs, qui leur sont imposés, car on peut légitimement douter que les informations obtenues ne se diffusent pas ; ce n'est pas actuellement le cas. L'État français et l'Union européenne sont les seuls recours pour protéger les acteurs économiques, en refusant par exemple que des moniteurs leur soient imposés et en mettant les conditions que les amendes

soient payables en Europe, voire en France. La réciprocité doit être davantage de mise : les autorités françaises et européennes doivent à leur tour passer les firmes extra-européennes, et donc américaines, sous les fourches caudines de leurs lois. Le droit est un nouveau registre du rapport de force entre les grandes puissances, donc de la géopolitique. Il faut en prendre acte. C'est un élément important d'une politique assumée de sécurité économique.

Généraliser le recours à l'euro, au détriment du dollar, est aussi un moyen d'échapper à la loi américaine, et donc de protéger les entreprises. Cela peut se faire en nouant des partenariats avec tous les acteurs, y compris extra-européens, avec pour arguments de se protéger d'éventuelles sanctions américaines – avec un label « *dollar-free* », voire dans le même registre « *ITAR-free* » pour les composants électroniques – et de respecter la souveraineté d'autrui. Il sera alors possible de gagner en légitimité et donc d'imposer un nouvel état de fait dans un rapport de force qui est pour l'instant défavorable aux Français et aux Européens. Il est urgent d'y parvenir au regard de la rapidité de la montée en puissance de la Chine. En étant plus respectueux d'autrui, les Européens auraient l'occasion de montrer la validité de leur modèle et de prouver qu'ils représentent une alternative crédible aux modèles américain, chinois ou russe.

Adopter une politique de sécurité économique oblige aussi à reconsidérer le regard que l'on a coutume de porter sur les investissements étrangers. Traditionnellement considérés de façon très positive – et il n'est pas question ici d'affirmer qu'ils ne le sont aucunement – il est temps de prendre en compte qu'ils peuvent induire des conséquences qui le sont bien moins. S'ils peuvent créer des emplois ou en pérenniser d'autres dans des territoires qui en ont besoin, ils sont aussi l'occasion d'acquérir à peu de frais des brevets convoités, donc un savoir-faire plus ou moins précieux. Ils peuvent aussi non pas créer des emplois, mais en détruire, l'achat d'une entreprise pouvant donner lieu à la délocalisation des sites de production : une perte sèche en termes d'emplois et de savoir-faire. Il n'est évidemment pas question de faire l'apologie d'un protectionnisme borné et donc destructeur ou peu porteur d'avenir. Il s'agit bien au contraire de faire la part entre économie « ouverte » et économie « offerte ». Il n'est plus temps d'accepter l'absence de réciprocité, notamment avec la Chine, entre autres, car c'est un luxe inadapté à la faible croissance économique actuelle des pays européens et à leur taux de chômage relativement élevé à l'échelle mondiale. Sécuriser l'économie c'est aussi définir des secteurs dans lesquels la prise de participation étrangère ne semble pas opportune. L'angélisme ne doit plus être de mise.

La sécurité économique est renouvelée par l'importance croissante du numérique, des enjeux et risques qu'il comporte. La sécurité économique ne peut faire l'impasse sur le monde cyber, du fait de son importance récente et croissante, y compris au niveau économique, et parce qu'il est devenu un espace de conflictualité nouvelle où s'expriment les rapports de force géopolitiques. Porteur à la fois d'opportunités et de menaces pour les entreprises et les administrations, le cyberspace est à la croisée de la cybercriminalité, de la cyberdéfense et de la cyberguerre, avec des motifs aussi bien économiques que géopolitiques. Les cyberattaques sont de plus en plus nombreuses et diversifiées, du simple déni de service au vol de données, personnelles, ou sensibles... du rançongiciel au détournement de fonds. L'information est stratégique, mais la protéger à l'heure du numérique est de plus en plus une gageure.

Les enjeux numériques se situent aussi au niveau de l'*e*-réputation menacée à l'heure d'un monde de post-vérité, porté par le développement récent des réseaux sociaux comme les ingérences tant économiques que géopolitiques, aussi déstabilisantes l'une que l'autre.

3 – La sécurité économique est au cœur de la pérennisation de « notre monde ».

Les conséquences des politiques menées, en l'absence de toute visée de sécurité, sont économiques (une désindustrialisation plus poussée en France que chez ses voisins, un endettement croissant creusé en partie par un déficit commercial devenu structurel), sociales (une société à plusieurs vitesses où s'affaiblit le lien sociétal), politiques (les terres de chômage sont le terreau de la montée des extrêmes politiques qui minent la démocratie).

Le désarmement idéologique conduit à un désarmement économique, et la confusion entre économie « ouverte » (qui est souhaitable) et « économie offerte » (qui est préjudiciable). La situation actuelle est celle de la remise en question de la pérennité du modèle français et européen, celui d'une société protectrice, d'un haut niveau de vie, car pour cela il faut produire suffisamment de richesses. Il est temps de revoir la pertinence d'un modèle économique qui mise autant sur la finance (et accentue les inégalités fragilisant le cœur du modèle redistributif à la française), que sur les chaînes de valeur éclatées à l'échelle mondiale, les deux concourant à saper les classes moyennes à la base des sociétés démocratiques européennes. Patrick Artus¹, économiste libéral, admet dans un article publié dans *Les Échos*, que pour des raisons écologiques et économiques il faut évoluer vers une « *re-régionalisation des chaînes de valeur qui s'étaient mondialisées dans le souci d'exploiter au maximum les avantages compétitifs des différents lieux de production* ». La sécurité économique va dans ce sens, mais il faut admettre ses erreurs et accepter de remettre en question ses référents de pensée... ce qui est bien peu confortable.

La pérennisation de « notre monde », préoccupation centrale de la sécurité économique, passe aussi par la prise de conscience de la nécessité de rester dans la course technologique qui existe à l'échelle mondiale. Il faut donc investir dans la formation, dans la recherche, tout d'abord à l'échelle française, mais il faut aussi développer une forme de mutualisation à l'échelle européenne dans un souci de meilleure allocation possible des fonds dédiés à la recherche. Il est opportun de mettre en place une politique volontariste pour conserver, en France et en Europe, doctorants, chercheurs, ingénieurs ou managers, bref tous les « talents » capables d'innover et donc indispensables au bon fonctionnement des entreprises dans des domaines stratégiques.

Ceux-ci doivent être clairement définis pour bénéficier d'attentions particulières, y compris au niveau des financements et des investissements étrangers. Les moyens dont disposent la France et l'Union européenne ne sont pas du même ordre de grandeur que ceux investis par les grandes puissances mondiales. Il faut, d'une part, rationaliser au mieux les investissements pour éviter le « saupoudrage » (ce dont a souffert la politique française de pôles

¹. ARTUS, Patrick. «Le capitalisme a été à la hauteur de ce qu'on attendait de lui », *Les Échos*, le 29 août 2019.

de compétitivité). Il est, d'autre part, nécessaire de privilégier la concentration des moyens humains et financiers sur ce qui est jugé le plus porteur, pour parvenir à l'excellence, à la capacité à définir des normes technologiques dans des secteurs d'avenir la sphère numérique, l'intelligence artificielle, la blockchain, ou le big data sont à privilégier tout particulièrement.

La sensibilisation à la sécurisation économique mérite d'être davantage développée. Une diffusion de cette culture grâce à l'enseignement, les formations du supérieur, de la formation continue, les formations internes aux administrations et entreprises, amènera à une meilleure compréhension des enjeux et donc à une mise en application plus efficace des stratégies de sécurité économique, et ce à tous les niveaux.

La prise en compte des enjeux économiques et géopolitiques est une nécessité dans le contexte de guerre économique qui est celui de ce début du XXI^{ème} siècle. Elle pourrait déboucher sur une politique industrielle qui fait aujourd'hui défaut tant en France qu'en Europe. Il faut changer la grille de lecture utilisée jusqu'ici. Au regard des politiques menées par les États-Unis (une agressivité commerciale certaine), la Chine (un dumping, un espionnage économique institutionnalisés, une remontée de filière d'une remarquable puissance, une politique industrielle de champions nationaux) ou la Russie (une politique puissance et de coups de force), la France et l'Europe doivent mener résolument une politique de soutien aux entreprises qui produisent encore sur leur territoire et participent à la pérennisation de « notre monde ». Il n'est plus temps d'hésiter à constituer des « champions » dans des secteurs stratégiques (énergie, transport, matières premières), à l'image de ce qui a été fait dans la France des années 1960, tout en soutenant activement les start-ups des secteurs de pointe. Les ressources humaines ne font en rien défaut, par contre, une stratégie claire reste à définir.

La sécurité économique est au cœur d'une stratégie de puissance, à condition qu'elle se revendique comme telle, de la pérennisation du modèle français comme du modèle européen est à ce prix.

Les notions de stratégies et de puissance interpellent directement celle de la souveraineté, c'est-à-dire la capacité de conserver la maîtrise de son avenir et ainsi de ne pas subir la loi des autres. Cette question de la souveraineté était peu abordée par la recherche. Elle passionne peu, paraît appartenir à un monde suranné qui ne suscite guère de nostalgie. Elle est pourtant centrale dans une réflexion sur la puissance. La sécurité économique est un moyen de parvenir à une certaine forme de souveraineté. La présente étude a mis en lumière que la souveraineté n'est pas seulement à envisager du point de vue politique. Elle est également économique et technologique. Il n'existe pas d'autonomie de la prise de décision politique – donc de souveraineté – sans une certaine indépendance économique, ce que la sécurité économique contribue à renforcer. L'indépendance économique est éphémère sans une indépendance technologique, ce que la sécurité économique encourage et prépare. Rien n'est possible sans l'élaboration d'une stratégie, d'une politique cohérente et coordonnée, fruit d'une décision politique. Il faut pour cela se penser en tant que puissance et comprendre les interactions des rapports de force mondiaux.

Quels sont les aspects novateurs de cette étude ?

Le premier d'entre eux est le rapprochement entre sécurité économique et géopolitique. Cette étude a montré à quel point cela faisait sens. Si l'influence peut être considérée comme la « *pointe de diamant de l'intelligence économique* » (E. Delbecque), la sécurité économique est celle de la géopolitique. Elle n'en constitue qu'une partie, mais se révèle précieuse et incisive, sans en être un ornement. La sécurité économique occupe une place centrale dans les politiques de puissance des grands acteurs de la mondialisation, qui sont aussi en partie de grandes puissances géopolitiques : les « nouvelles routes de la soie » en sont une démonstration magistrale.

Cette étude a souligné à quel point l'économie est un outil au service de la domination – donc au service de desseins géopolitiques – et parfois de la guerre. Entre le moment où ce sujet de thèse de doctorat a été déposé et celui où le manuscrit est rendu, le contexte géoéconomique et géopolitique global a sensiblement évolué. La réflexion sur la sécurité économique est devenue d'une actualité brûlante sous les coups internes du Brexit, qui déstabilise l'Union européenne dans ses fondements, de l'affirmation de l'euroscpticisme alimenté par une situation économique et sociale qui offre peu de perspectives. Les populations ressentent l'absence de projet d'avenir commun et perçoivent tout juste une gestion myope qui ne répond ni aux aspirations ni aux questionnements ; une crise de la démocratie se profile comme un mouvement de fond. Le présent travail a gagné en pertinence du fait l'évolution du contexte géopolitique mondial : « nouvelles routes de la soie » qui s'arriment au cœur géographique de l'Europe communautaire, revirement de la politique internationale de l'administration Trump, nouvelle politique commerciale américaine, durcissement politique des régimes à la tête des grands pays émergents, regain des tensions aux portes de l'Europe, tout comme en Asie orientale, méridionale ou encore au Moyen-Orient.

Les risques géopolitiques sont croissants et pèsent de plus en plus dans la gestion des entreprises françaises et européennes qui travaillent avec l'international, que ce soit pour l'approvisionnement ou les marchés de consommation. Ils pèsent également davantage sur les politiques publiques. Il n'est plus possible d'ignorer les conséquences de l'extraterritorialité des lois américaines, ni que les aléas de la politique étrangère américaine aux conséquences très dommageables sur les intérêts français et européens. Le cas de l'Iran l'illustre amèrement sur les plans économique (pénalisation des entreprises qui font des affaires avec l'Iran) et politique. Cela aboutit à une décrédibilisation des pays européens sur la scène internationale (puisqu'ils se conforment aux décisions de Washington) comme aux yeux de leur population car la faiblesse de leur autonomie éclate au grand jour.

Il faut garder à l'esprit que le sort de l'élection présidentielle américaine de novembre 2016 entre Hillary Clinton et Donald Trump s'est joué à peu de voix, dans les « *swing states* » ; ces voix ont influencé l'activité des entreprises françaises en affaire à Cuba ou en Iran... Sur le même registre, la France n'a pas été le pays moteur de la prise de sanctions contre la Russie de Vladimir Poutine au lendemain de l'annexion de la Crimée par Moscou. Les États-Unis en ont été l'un des principaux artisans mais pas l'un des principaux perdants car la Russie n'est pas un

partenaire commercial aussi important pour Washington que pour Paris. Même la Pologne y a contribué en raison de sa peur viscérale de l'expansionnisme russe. La France pour sa part n'a pas livré ses navires Mistral, pourtant déjà réglés par Moscou, qui en retour boycotte une partie des produits français, notamment agricoles. Sans remettre ici en cause la légitimité morale de ces sanctions, elles sont plus faciles à prendre quand elles impactent davantage les autres que soi-même.

À ce titre, la sécurité économique est bel et bien liée à la géopolitique qui, en retour, offre des cartes aidant à la prise de décision. Ainsi, la géopolitique est une dimension indispensable qui doit être intégrée à toute stratégie de sécurité économique sérieuse. Celle-ci doit, en effet, être une stratégie, donc être pensée comme un ensemble d'actions cohérentes et coordonnées en fonction d'objectifs précis à atteindre, bien définis grâce à une connaissance des enjeux et une bonne intelligence du monde. Nous sommes à un moment où la sécurité économique ne peut plus être déconnectée d'une géopolitique qui doit s'appuyer sur la sécurité économique.

Cette analyse rappelle que le rapprochement de la sécurité économique et de la géopolitique induit d'envisager les changements profonds des rapports de force mondiaux, qui ne peuvent plus se penser uniquement d'État à État mais de plus en plus d'État à grande entreprise. Le bras de fer actuel entre l'Union européenne, la France, et les GAFAM est révélateur. Il ouvre sur la rivalité entre GAFAM et BATX, en fait une rivalité États-Unis-Chine pour le leadership mondial en matière de capacité à normer le monde... la France et l'Europe sont absentes. Ainsi, GAFAM et BATX ne sont pas déterritorialisés, bien au contraire... il ne faut pas oublier la dimension géopolitique des géants du numérique.

L'aspect volontairement global de cette étude en est une autre caractéristique novatrice : éviter une étude « trou de serrure », c'est ce préconisait le professeur François Bost. Il était impératif de sortir la sécurité économique de son seul aspect sécuritaire et d'en envisager les multiples champs. Le rapprochement de la sécurité économique avec la géopolitique est fécond en cela même qu'il permet de l'ouvrir sur les aspects plus politiques, sociaux et sociétaux. Non que la sécurité économique soit au cœur de tout, elle une toile de fond, et c'est l'une des forces de cette analyse que de l'avoir mis en lumière. Elle s'inscrit en cela, certes bien plus modestement, dans la démarche de grands maîtres comme Fernand Braudel, et en tire une légitimité, à rebours de ce qui se fait plus communément aujourd'hui. Mener une étude sur la sécurité économique pour la sécurité économique n'aurait eu que peu de sens. L'insérer, grâce à la géopolitique, dans les enjeux de pérennisation des modèles français et européen lui donne une profondeur tout autre. Cela l'ouvre sur les débats politiques autour de la puissance et de la souveraineté - jusque dans la sphère du droit-, sur les débats économiques autour des pratiques commerciales (débat entre libre-échange et protectionnisme, patriotisme économique), sur l'intervention d'entités publiques dans un système capitaliste et libéral, sur le souci de la sécurisation de l'approvisionnement. Enfin, se profile également une ouverture sur les enjeux nouveaux du monde numérique : ceux de la cybersphère (la cybercriminalité, la cyberdéfense, mais aussi l'épineuse souveraineté numérique qui pose aussi les enjeux géopolitiques) ; ceux des technologies tellement novatrices, qu'elles sont qualifiées de disruptives tant elles vont changer le monde dans un avenir relativement proche (intelligence artificielle, blockchain...).

L'autre intérêt de cette étude est aussi d'envisager la part éthique que soulèvent les enjeux qui s'entrecroisent au sein de la sécurité économique. L'éthique peut être comprise comme une « *partie de la philosophie qui envisage les fondements de la morale ainsi que l'ensemble des principes moraux qui sont à la base de la conduite de quelqu'un* » (dictionnaire Larousse). Le contexte général actuel est celui de la guerre économique, il s'est imposé aux Européens qui n'en ont pas été les promoteurs dans la seconde partie du XX^{ème} siècle et au début du XXI^{ème}. Sa réalité ne peut guère être contestée. Il n'en demeure pas moins que la réflexion sur la paix économique, notamment menée par Dominique Steiler, est des plus stimulantes. Elle donne des perspectives, celles d'un modèle européen pertinent, et qui mérite donc d'être défendu, car il peut apporter des solutions de qualité au monde. À nous de faire en sorte que la guerre économique, sans être niée, ne soit pas pour autant un horizon indépassable.

Les enjeux démocratiques relèvent de l'éthique. L'extraterritorialité du droit américain remet en cause les pratiques démocratiques européennes. Il s'impose à des sociétés qui n'ont pas voté ces lois par l'intermédiaire de leurs représentants élus : le droit américain est-il dès lors légitime *urbi et orbi*? Peut-il être contesté démocratiquement ? L'information est cruciale pour la sécurité économique, or celle-ci est de plus difficile à préserver, plus fréquemment corrompue. Les « *fake news* », les atteintes répétées à l'*e*-réputation se produisent sans que la vérité puisse être rétablie. Cette situation aboutit à brouiller les repères, mais les inquiétudes vont bien au-delà. Ainsi, l'économiste Pierre Dockès¹, dans un article du *Monde* daté du 18 août 2019, s'alarme des conséquences possibles d'une révolution numérique porteuse potentiellement d'aliénation. La société connectée est aussi celle d'une hypersurveillance (reconnaissance faciale, géolocalisation), les algorithmes visent à guider les choix des hommes, et quand ils sont « *prédictifs* » à prévoir leur destinée, médicale par exemple. Il craint que « *la capacité même de penser de façon autonome, voire de penser tout court est en péril* » et redoute « *une forme molle de ce système orwellien se développe dans les pays occidentaux* ». Il stigmatise une démocratie menacée par des dérives totalitaires portées par la révolution numérique de l'intelligence artificielle.

L'intelligence artificielle soulève aussi beaucoup de questions, suscite autant d'espoirs que de peurs. Son champ d'application est immense, la gestion des données laisse la porte ouverte au meilleur et au pire, de la voiture autonome en passant par la médecine. Il faut que l'intelligence artificielle ne s'épanouisse pas au détriment de la démocratie, des libertés, de l'autonomie des êtres humains. Le *machine learning* développe les capacités des machines qui remplacent l'homme dans des tâches toujours plus nombreuses. *Watson* (IBM) évalue pour un cabinet d'assurance les dossiers médicaux de ses clients, définit le montant des primes des clients, provoquant ainsi la disparition de plusieurs dizaines d'emplois au sein de la société d'assurance. L'intelligence artificielle doit être inclusive et ne pas créer de nouvelles inégalités. Cette innovation disruptive nécessite un plus grand recours aux sciences humaines. Pour cette raison, la Commission européenne fait travailler des chercheurs sur l'éthique et intelligence artificielle. Les enjeux sont géoéconomiques (l'Europe n'est pas en avance dans ce domaine sur ses partenaires) mais aussi géopolitiques, quand on sait que États-Unis et Chine rivalisent

¹. DOCKES, Pierre. « La capacité de penser de façon autonome, voire de penser tout court est en péril », *Le Monde*, le 18 août 2019.

pour prendre le leadership dans l'intelligence artificielle. Pourtant , l'Europe essaie de s'imposer sur le plan d'une intelligence artificielle avant tout éthique et transparente, montrant ainsi ce que le modèle européen peut apporter au monde.

Ce travail a aussi pour ambition d'œuvrer à donner des pistes, des idées pour concrétiser la mise en place d'une stratégie de sécurité économique au service d'une puissance française et européenne renouvelées. Les analyses développées dans cette thèse se veulent utiles car nous méritons mieux que ce que nous avons jusqu'à présent.

Quelles sont les propositions et perspectives ?

Les propositions sont variées. Elles ont pour point commun d'unifier l'action politique en faveur de la définition d'une doctrine de sécurité économique qui embrasse tous les champs abordés dans cette étude. Elle doit être globale et articulée, elle doit non seulement définir des objectifs précis mais encore la feuille de route permettant de les atteindre en mobilisant tous les acteurs (publics et privés). D'autres ont su le faire, il n'y a aucune raison objective pour que la France n'y parvienne pas et ne puisse entraîner l'Europe dans son sillage.

L'œuvre de sensibilisation est essentielle. Elle passe par l'éducation, la formation, et cela bien avant le début de la vie active. Des partenariats doivent en outre permettre à sensibiliser les entreprises.

L'action peut et doit être menée au niveau législatif et en matière de normes, or il s'agit là d'un domaine familier aux Européens. Pourquoi ne pas créer des systèmes normatifs qui permettraient aux acteurs économiques d'éviter les fourches caudines des lois américaines ? Il faut créer des dispositifs « *ITAR-free* », « *dollar-free* » (et donc encourager de façon volontariste l'usage de l'euro dans les transactions internationales), « *Cloud Act-free* » ... bien plus respectueux. Les normes seront européennes sous plusieurs conditions : si la recherche est encouragée par davantage de partenariats internationaux ; si un effort de financement est consenti sur certains secteurs où la France et l'Europe veulent disposer d'un leadership technologique (nos moyens financiers imposent des choix, mais ils doivent être judicieux. Par exemple, La Russie n'a pas les moyens de l'URSS, mais a choisi d'être très présente sur le Net) ; si un écosystème plus favorable à l'innovation est encouragé, comme la constitution de champions dont la taille sera « critique » et suffisante pour s'imposer face à la concurrence, en particulier américaine et chinoise dans le contexte actuel. La sécurité économique passe aussi par une analyse rigoureuse de nos besoins et par leur sécurisation ; cette dernière sera d'autant plus efficace que l'analyse géopolitique sera de qualité.

Les choix opérés doivent être guidés par le souci de pérennisation de notre mode de vie et donc de notre souveraineté, car elle est cruciale. Celle-ci est politique : il n'est plus temps de conserver les œillères idéologiques, il faut voir le monde tel qu'il est, de façon pragmatique. Si des alliances géopolitiques peuvent être nouées, il faut dénoncer toute forme de soumission, en particulier des élites politiques auprès de *think tanks*, de grandes banques d'affaires, de grandes entreprises avec lesquels les conflits d'intérêts sont évidents. La souveraineté est aussi

économique : il est temps de repenser une politique qui jusqu'à présent accepte trop souvent l'absence de réciprocité. Un patriotisme économique intelligent n'est pas forcément de mauvais aloi. Il faut dépasser l'opposition stérile et réductrice entre libre-échange (forcément bienfaiteur) et protectionnisme (forcément porteur de malheur). Il faut encourager à repenser les chaînes de valeur, dans un souci de respect des êtres humains, de leurs conditions de travail et de réduction de la pollution. La réaction contre l'espionnage économique doit être des plus ferme. La souveraineté est technologique, et les plus vives inquiétudes concernent la souveraineté numérique, qui n'est pas assurée par la RGPD, et phagocytée par les GAFAM (et bientôt BATX) et le *cloud Act*, dont le caractère extraterritorial remet en cause la préférence européenne pour la protection des données.

Soyons sourcilleux concernant l'indépendance et l'autonomie de la France et de l'Europe, gages de liberté.

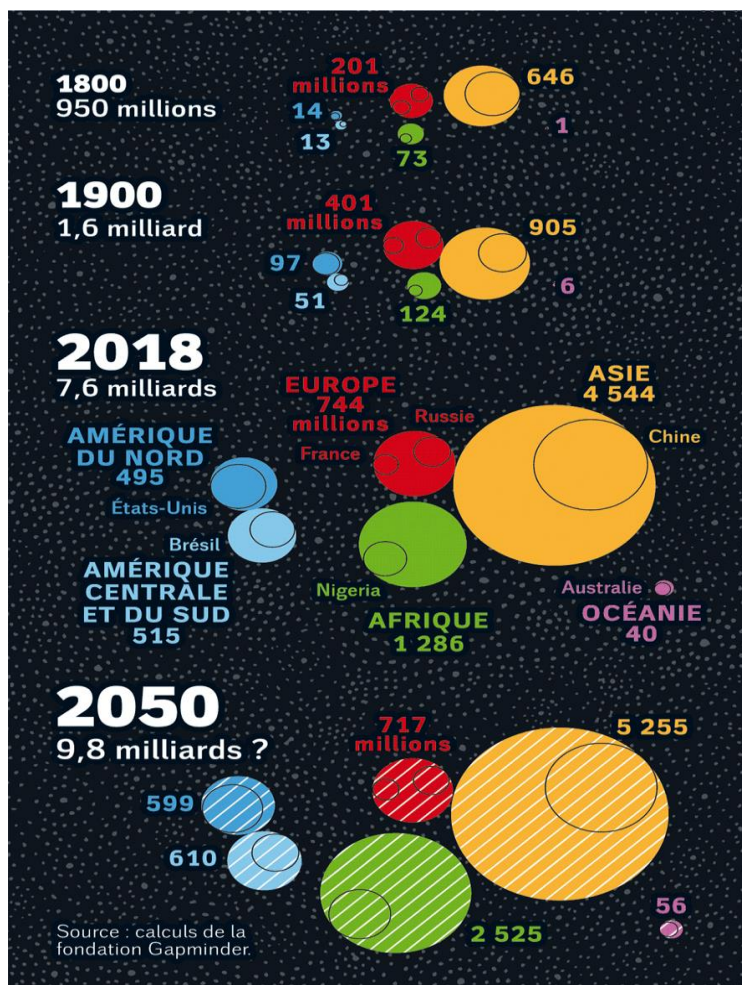
La prospective est utile, car elle aide à la prise de décision pour mieux anticiper. L'avenir reste bien sûr indéterminé et libre. La prospective aide à être pro-actif, ce qui est source de pouvoir. S'il y a une réelle volonté, l'avenir peut être façonné pour être le plus conforme possible à ce qui est souhaité ou a minima le moins éloigné possible.

Michel Serres évoque les trois grandes ruptures de l'humanité. La première est celle de l'écriture qui a projeté l'Homme de la préhistoire dans l'Histoire. La deuxième est celle de l'imprimerie qui permet une diffusion sans précédent des idées... et une nouvelle capacité à stocker les informations. La troisième est celle que nous vivons actuellement qui va modifier en profondeur nos modes de vie et nos économies. Autant s'y préparer au mieux, ce que peuvent nous aider à faire l'intelligence et la sécurité économiques notamment pour sécuriser notre niveau de vie, un ses objectifs majeurs.

Dans une étude de 2013, les chercheurs d'Oxford estiment que 25% des emplois devraient être remplacés par des robots... mais les emplois créés pour les remplacer seront bien moins nombreux ; des millions d'emplois devraient être ainsi perdus. Des pans entiers de l'économie disparaîtront, notamment dans les transports, la banque, les services en général, mais aussi pour beaucoup de tâches productives.

L'absence de prospective est préjudiciable à plusieurs niveaux et conduit à un affrontement intense entre les acteurs économiques déjà déstabilisés par la transition numérique que nous vivons actuellement. Le document ci-dessous¹ (extrait du *Monde Diplomatique*) rappelle que la démographie occupe une place importante dans la prospective. Le pôle européen est vieillissant et décline face aux grandes masses démographiques asiatique et africaine, cette tectonique démographique est une part de la géopolitique du XXI^{ème} siècle. Il faut l'intégrer dans les politiques de sécurité économique et s'y préparer.

¹. MARIN, Cécile. Dossier population de 1800 à 2050, *Le Monde diplomatique*, juin 2018, <https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/1800-2050>



Nous devons nous interroger sur ce que nous souhaitons transmettre aux générations futures ; une situation qui ne soit pas anxiogène, une sécurité économique française et européenne, un système de valeurs qui nous rende meilleurs et fiers de ce nous sommes. Point de renonciation à la puissance (seules les grandes puissances peuvent choisir d'appliquer ou non les décisions mondiales ou celles des autres) mais la capacité à proposer un modèle alternatif, qui nous correspond bien mieux que le modèle triomphant anglo-saxon – et adopté par beaucoup – ultralibéral peu respectueux des équilibres sociaux, sociétaux et environnementaux. Bernard Carayon exhorte à ce que « *la paix économique mondiale doit être le message d'une autre Europe* », rien ne sera possible sans une volonté politique forte, reflet d'une aspiration des citoyens. Nous sommes face à l'ébauche d'un monde nouveau, une parturition, autant l'accompagner du mieux possible et pour le meilleur.



Xavier DEGANS, *Parturition*

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaires et atlas

FOUCHER, Michel. *Lille Métropole en Europe et dans le Monde*, Paris, CNRS Éditions, 2018, 127 p.

FOUCHER, Michel. *Atlas de l'influence française au XXIème siècle*, Paris, Robert Laffont, 2013, 180p.

FOUCHER, Michel. *La bataille des cartes. Analyse critique des visions du monde*. Paris, François Bourin Editeur, 2010, 175p.

GAUCHON, Pascal. *Alii, Dictionnaire de géopolitique et de géoéconomie*. Paris, Presses universitaires de France, collection Major, 2011, 659p.

LACOSTE, Yves. *Géopolitique. La longue histoire d'aujourd'hui*. Paris, Larousse, 2006, 336p.

SALMON, Jean (ss dir). *Dictionnaire du droit international public*, Bruxelles, Bruylant, 2001, 1198p.

Ouvrages généraux

ARPAGIAN, Nicolas. *La cybersécurité*, Paris, PUF, que-sais-je ?, 2015, 127p.

ARON, Raymond. *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calman- Levy, 1962, 794p.

BAIROCH, Paul. *Victoires et déboires. Histoire économique et sociale du monde du XVIème à nos jours*, Paris, Gallimard, collection Folio Histoire, 1997, 3 tomes

BELLANGER, Pierre. *La souveraineté numérique*, Paris, Stock, 2014, 264p.

BERGER, Suzanne. *Notre première mondialisation. Leçons d'un échec oublié*. Paris, Seuil, collection La République des idées, 2003, 95p.

BOST, François. *La France : mutations des systèmes productifs*. Paris, Sedes, CNED, 2014, 253 p

BRAUDEL, Fernand. *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV-XVIII^{ème} siècles*, A. Colin, Paris, 1979, 3 tomes

BRUNEL, Sylvie. *Toutes ces idées qui nous gâchent la vie*, JC Lattès, Paris, 257 p.

BUHLER, Pierre. *La puissance au XX^{ème} siècle. Les nouvelles définitions du monde*. Paris, CNRS Éditions, 2011, 508p

CARAYON, Bernard. *Patriotisme économique. De la guerre à la paix économique*. Paris, Éditions du Rocher, 2006, 239p.

CARROUE, Laurent. *La planète financière. Capital, pouvoirs, espace et territoires*, Paris, Armand Colin, collection U, 2015, 253 p.

CARROUE, Laurent. *La mondialisation contemporaine. Rapports de force et enjeux*, Paris, Bréal, 2013, 350 p.

CARROUE, Laurent. *Géographie de la mondialisation*, Paris, Armand Colin, collection U, 2007, 256 p.

CARROUE, Laurent. *La mondialisation*, Paris, SEDES, 2006, 312 p.

CATTARUZZA, Amaël, DANET, Didier, TAILLAT, Stéphane. *La cyberdéfense. Politique de l'espace numérique*, Paris, Armand Colin, collection U, 2018, 255 p.

CHARDAVOINE, Olivier. *La politique publique d'intelligence économique*, Paris, L'Harmattan, 2015, 285 p.

CLAUSEWITZ von, Carl. *De la guerre*. Paris, Perrin, collection Tempus, 2006, 427p.

D'ALMEIDA, Nicole. *Les promesses de la communication*. Paris, Presses universitaires de France, collection Sciences modernités philosophies, 2002, 264 p.

DAMAISIN d'ARES, J-C. *Intelligence économique et renseignement. Pour en finir avec les amalgames*. Paris, Editions JPO, 2016, 175 p.

DEGANS, Axelle. *Les pays émergents : de nouveaux acteurs. BRIC's : Brésil, Russie, Inde, Chine...Afrique du Sud*, Paris, Ellipses, coll CQFD, 2011, 175p.

DELBECQUE, Éric GIQUEAUX, Frédéric. *Introduction à la sécurité économique. La guerre économique ou l'échiquier furtif...*, Paris, Uprr, 2017, 91p.

DELBECQUE, Éric HARBULOT, Christian. *L'impuissance française, une idéologie ?* Paris, Uprr, 2016, 80 p.

DELBECQUE, Éric. *L'intelligence économique pour les nuls*. Paris, First Éditions, 2015, 378 p.

DELBECQUE, Éric. *De l'espionnage au renseignement. La France à l'âge de l'information*, Paris, Vuibert, 2012, 351 p.

DELBECQUE Éric. *L'influence ou les guerres secrètes : de la propagande à la manipulation*, Paris, Vuibert, 2011, 295 p.

DELBECQUE, Éric. *Quel patriotisme économique ?* Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2008, 192 p.

DELBECQUE, Éric et PARDINI, Gérard. *Les politiques d'intelligence économique*, Paris, PUF Que-sais-je n°387, 2008, 126p.

DELBECQUE Éric. *L'Europe puissance ou le rêve français. Chronique de la guerre des mondes*, Paris, Éditions des Syrtes, 2006, 286 p.

DUMONT, G-F et VERLUISE, P. *Géopolitique de l'Europe, De l'Atlantique à l'Oural*, Paris, PUF, collection Major, 2015, 212 p.

DUPEYRAT, Pascal. *Mondialisation économique et patriotisme économique*, Paris, Jacques Marie Laffont Éditeur, 2015, 262p.

DOU, H, JUILLET, A, CLERC, Ph. *L'intelligence économique du futur 1. Une nouvelle approche stratégique et opérationnelle*, Paris, ISTE Editions, 2018, 217p.

ESAMBERT, Bernard. *La guerre économique mondiale*, Paris, Olivier Orban, 1991, 296 p.

ESAMBERT, Bernard. *Le Troisième conflit mondial*, Paris, Plon, 1977, 330p.

FORAY, Dominique. *L'économie de la connaissance*. Paris, La Découverte, collection Repères, 2009, 128p.

FOUCHER, Michel *L'Europe et l'avenir du monde.*, Paris, Odile Jacob, 2009, 145 p.

GAUCHON, Pascal. *Le modèle français*, Paris, PUF, Que-sais-je, n°3649, 2002, 127 p.

GOMART, Thomas. *L'affolement du monde*, Paris, Tallandier, collection Essais, 2019, 318 p.

GRATALOUP, Christian. *Géohistoire de la mondialisation. Le temps long du Monde*, Paris, A. Colin, 2007, 256 p.

GUILHON, Alice et MOINET, Nicolas. *Intelligence économique. S'informer, se protéger, influencer*, Paris, Pearson France, 2016, 351p.

HARBULOT, Christian. *L'impuissance française : une idéologie ? Plaidoyer pour la résistance et la renaissance*, Paris, Uppr, 2016, 87p.

HARBULOT, Christian. Alii. *Manuel d'intelligence économique*. Paris, Presses universitaires de France, collection Major, 2012, 457p.

HARBULOT, Christian. *Sabordage : « comment la France détruit sa puissance »*. Paris, François Bourin, 2014, 142p.

HARBULOT, Christian. *La main invisible des puissances*, Paris, Ellipses, 2007, 158p.

HEISBOURG, François. *Vainqueurs et vaincus. Lendemain de crise*, Paris, Stock collection Essais-Documents, 2010, 144p.

HENNETON, Lauric. *La fin du rêve américain*, Paris, Odile Jacob, 2017, 304p.

HOLEINDRE, J-V. *La ruse et la force. Une autre histoire de la stratégie*, Paris, Perrin, 2017, 464 p.

HUDSON, Michael. *Super Imperialism. The Origin and Fundamentals of US World Dominance*, New York, Pluto Press, 2003

HUISSOUD, Jean-Marc et alii. *La guerre économique*, rapport Anteios 2010, Paris, PUF, collection Major, 2009, 271 p.

HUYGHE, F-B. *Fake news, la grande peur*, Paris, VA Press, 2018, 150 p.

HUYGHE, F-B. *Maitre du faire croire*, Paris, Vuibert, 2008, 174 p.

KENNEDY, Paul *The Rise and Fall of the Great Power: Economic Change and Military Conflict from 1500 to 2000*, new York, Vintage, 1989, 704 p.

LAIDI, Ali. *Le droit, nouvelle arme de la guerre économique. Comment les États-Unis déstabilisent les entreprises européennes*, Paris, Actes Sud, « questions de société », 2019, 331 p

LAIDI, Ali. *Histoire mondiale de la guerre économique*, Paris, Perrin, 2016, 575 p.

LAIDI, Ali. *Aux sources de la guerre économique*, Paris, Armand Colin, 2012, 270 p.

LAIDI, Ali. *Les États en guerre économique*. Paris, Seuil, 2010, 334 p.

LAIDI, Ali. *Les secrets de la guerre économique*, Paris, Seuil, 2004, 250 p.

LAIDI, Zaki. *La norme sans la force : l'énigme de la puissance européenne*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2008, 296 p.

LEFEBVRE, Maxime. *L'Union européenne peut-elle devenir une grande puissance ?*, collection Réflexe Europe, série Débats, La documentation française, 2012, 180 p.

LEONETTI, Xavier. *La France est-elle bien armée pour la guerre économique ?*, Paris, Armand Colin, 2011, 183 p.

LUTTWAK, Edward *The Endangeres American Dream : How to stop the United States From being a Third World Country and How to win the Geo-Economic Struggle for Industrial Supremacy*, New York, Simon & Schuster, 1993

MARCON, Christian et MOINET Nicolas, *L'intelligence économique*, 2^{ème} édition, Paris, Dunod, 128 p.

MASSON, Hélène. *L'intelligence économique, une histoire française. Genèse, acteurs, politiques*, Paris, Vuibert, 2012, 328 p.

MOINET, Nicolas. *Les sentiers de la guerre économique. L'école des nouveaux espions*, Paris, VA Éditions, collection indiscipline, 2018, 192 p.

MOINET, Nicolas, *La boîte à outils de la sécurité économique*, Paris, Dunod, 2015, 191 p.

MOINET, Nicolas. *Petite histoire de l'intelligence économique. Une innovation à la française*. Paris, L'Harmattan, INHESJ, 2010, 128 p.

MONTBRIAL de Thierry. *L'action et le système du monde*, Paris, PUF, 2011, 612 p.

MOREAU-DEFARGES, Philippe. *La mondialisation*. Paris, Presses universitaires de France, collection Que-sais-je ? 8^{ème} édition, 2010, 127 p.

MORGENTHAU, Hans. *Politics Among Nations. The struggle for Power and Peace*, New York, Mac Gaw-Hill, 1948, 752 p.

NYE, Joseph. *Bound to Lead, the Changing Nature of American Power*, New York, Basic Books, 1990, 191 p.

OKHRENT Christine, MARENCHES de Alexandre. *Dans le secret des princes*. Paris, Stock, 1986, 342 p.

- PARDINI, Gérard. *Introduction à la sécurité économique*, Paris, Lavoisier Éditions Tec&Doc, 2009, 122 p.
- PENISSON, Bernard. *Histoire de la pensée stratégique*. Paris, Ellipses, 2013, 445 p.
- PIERUCCI Frédéric et ARON Mathieu, *Le piège américain*, Paris, JC Lattès, 2019, 480 p.
- PLATT, Washington. *Strategic Intelligence Production*, New York, F. A. Praeger, 1957
- QUATREPOINT, Jean-Michel. *Alstom, scandale d'Etat*, Paris, Fayard, 2015, 216 p.
- REVEL, Claude. *La France, un pays sous influences*, Paris, Vuibert, 2012, 272 p.
- SCHUMPETER, Joseph Aloïs. *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1951 pour la traduction française, 314 p.
- STRANGE, Susan. *The retreat of the State*, Cambridge, Cambridge university press, 1996, 240 p.
- SUR, Serge. *Relations internationales*, Paris, éditions Montchrétien, 2000, 229 p.
- TODOROV, Tzvetan. *Le nouveau désordre mondial, réflexions d'un Européen*, Paris, Robert Laffont, 2003, 111 p.
- TROCKI, Carl. *Opium, Empire and Global Political Economy 1750-1950*, New York, Routledge, 1999, 224 p.
- VALLAR, Christian et TURK, Pauline. *La souveraineté numérique : le concept et les enjeux*, Paris, Éditions Mare et Martine, 2018, 240p.
- VENTRE, Daniel, *Cyberattaque et cyberdéfense*, Paris, Hermès science publications, 2011, 312 p.
- WILENSKY, Harold. *Organizational Intelligence: Knowledge and Policy in Government and Industry*, New York, basic Books, 1967

Ouvrages électroniques

- DELBECQUE, Éric. *Patriotisme économique, un social libéralisme?* Paris, *upredictions.fr*, 2015, 40 p.

Rapports imprimés

ASCENSIO, Hervé. « *Étude : l'extraterritorialité comme instrument* », 10 décembre 2010, 18 p.,

https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/1_2PESP_2_Etude_lextraterritorialite_comme_instrumentx_cle84485e.pdf, consulté le 21 novembre 2017

BIGAY, Jean-François. *La nouvelle nationalité de l'entreprise*. Rapport du groupe de travail du Commissariat général au Plan. Paris, La Documentation française, 1999

BLANC, Jacques. « La sécurité des approvisionnements stratégiques de la France », *Rapport d'information n°349*, 2010-2011, http://www.senat.fr/rap/r10-349/r10-349_mono.html, consulté le 18 juillet 2019

BRAS, Philippe et BRAUN-PIVET, Yaël, « Rapport relatif à l'activité de la délégation parlementaire pour l'année 2017 », <http://www.senat.fr/rap/r17-424/r17-4240.html>, consulté le 12 novembre 2018

CARAYON, Bernard. *Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale*. Rapport au premier ministre, Paris, La documentation française, 2003

DENÉCÉ Éric et VARENNE Leslie, Racket américain et démission d'État, le dessous des cartes du rachat d'Alstom par General Electric, *Centre français de recherche sur le renseignement (CF2R)*, rapport de recherche n°13, décembre 2014, 40 p., <https://www.cf2r.org/wp-content/uploads/2014/12/rr13.pdf>, consulté le 24 août 2018

GANASCIA Jean-Gabriel, GERMAIN Éric, KIRCHNER, Claude, « La souveraineté à l'heure du numérique, rester maître de nos choix et de nos valeurs », *CERNA*, 27 mai 2018, http://cerna-ethics-allistene.org/digitalAssets/55/55160_AvisSouverainete-CERNA-2018-05-27.pdf, consulté le 15 juillet 2019

GAUVAIN, Raphaël. *Rétablir la souveraineté de la France et de l'Europe et protéger nos entreprises des lois et mesures à portée extraterritoriale*, <https://www.gazette-du-palais.fr/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-Gauvain-190626-vdef.pdf>, consulté le 7 septembre 2019

GRIVOT, Frédéric. *Quelle politique pour les pôles de compétitivité ?*, *Avis du Conseil économique, social et environnemental sur le rapport de F. Grivot*, le 25 octobre 2017, https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2017/2017_21_poles_competitivite_nd2.pdf, consulté le 20 février 2019

GUEHAM, Farid. « Vers la souveraineté numérique : pour une nouvelle gouvernance d'Internet », Fondation pour l'innovation politique, janvier 2017, [fondapol.org, http://www.fondapol.org/wp-content/uploads/2017/01/097-F.GUEHAM_2017-01-06_web.pdf](http://www.fondapol.org/wp-content/uploads/2017/01/097-F.GUEHAM_2017-01-06_web.pdf), consulté le 6 août 2018

HETZEL, Patrick, BATAILLE Delphine, « Les enjeux stratégiques des terres rares et des matières premières stratégiques et critiques », rapport du Sénat n°607, le 19 mai 2016, <https://www.senat.fr/rap/r15-617-1/r15-617-1.html>, consulté le 19 juillet 2019

JUILLET, Alain. Secrétariat général de la Défense nationale, « Synthèse générale du groupe de travail sur les manipulations de l'information stratégique dans le domaine économique et financier », octobre 2006, p.12., http://www.breillat.fr/users/jb2927/risque_financier_sgdn.pdf, consulté le 12 mai 2018.

LELLOUCHE, Pierre, BERGER, Karine, *L'extraterritorialité de la loi américaine*. Rapport d'information à l'Assemblée nationale, Le 5 octobre 2016, 180 p.

MARTRE, Henri. *Intelligence économique et stratégie des entreprises*. Rapport du groupe de travail du Commissariat général au plan. Paris, Documentation française, 1994

MIS, Jean-Michel et DE LA RAUDIRE, Laure. *Rapport d'information sur les chaînes de blocs*, n°1501, 12 décembre 2018, <http://www.assemblee-nationale.fr/15/rap-info/i1501.asp>, consulté le 7 janvier 2019

Rapport : l'UE recense 20 matières premières critiques : un réel défi attend l'industrie européenne, Bruxelles, le 26 mai 2014, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-599_fr.htm

Rapport concernant la prévision des pénuries d'approvisionnement pour 14 matières premières minérales critiques, le 17 juin 2010, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-10-752_fr.htm

Circulaire du 14 février 2002 relative à la défense économique, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000771494&categorieLien=cid>, consultée le 8 avril 2019

Livre Blanc sur la Défense et la sécurité nationale de 2013, <http://www.defense.gouv.fr/actualites/la-reforme/livre-blanc-2013>, consulté le 28 décembre 2016

Livre Blanc sur la Défense et de la sécurité nationale de 2008, http://archives.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/2008/IMG/pdf/livre_blanc_tome1_partie1.pdf, consulté le 28 décembre 2016

Délégation ministérielle aux industries de sécurité et à la lutte contre les cybermenaces, rapport « État de la menace liée au numérique. Réponse du Ministère de l'Intérieur », rapport n°2 mai 2018, 115p

Internet Security Threat Report, *Symantec*, volume 22, avril 2017, 77p., https://digitalhubshare.symantec.com/content/dam/ent/collat/reports/RPT_ISTR-Main-

[Report_EN.pdf?aid=elq_&elqTrackId=fcc7acaebac0421abc3616316b3cbb06&elqaid=3783&elqat=2](#), consulté le 31 décembre 2017

Congrès, colloques, conférences

JUILLET, Alain, QUATREPOINT, Jean-Michel, REVEL, Claude. « *La France et l'Europe face à l'imperium juridique américain* », conférence organisée par l'Académie de l'intelligence économique et France audacieuse, Paris, le 14 mai 2018

QUATREPOINT, Jean-Michel. *Une offensive judiciaire globale*. Extraterritorialité du droit américain, Colloque de la Fondation Res Publica. Paris, 1^{er} février 2016, http://www.fondation-res-publica.org/Une-offensive-judiciaire-globale_a950.html, 10 octobre 2016

JUVIN, Hervé. *L'imperium normatif et juridique américain et le système de financement du Department of justice*. Extraterritorialité du droit américain, Colloque de la Fondation Res Publica. Paris, 1^{er} février 2016, http://www.fondation-res-publica.org/L-imperium-normatif-et-juridique-americain-et-le-systeme-de-financement-du-Department-of-Justice_a951.html, 10 octobre 2016

CHEVENEMENT, Jean-Pierre. *Les sanctions commerciales imposées par les Etats-Unis et leurs conséquences sur le droit et les normes au niveau global.*, Extraterritorialité du droit américain, Colloque de la Fondation Res Publica. Paris, 1^{er} février 2016, http://www.fondation-res-publica.org/Les-sanctions-commerciales-imposees-par-les-Etats-Unis-et-leurs- consequences-sur-le-droit-et-les-normes-au-niveau-global_a952.html, 10 octobre 2016

SAINT-ETIENNE, Christian. « La souveraineté économique existe-t-elle encore ? », Les rencontres économiques d'Aix-en-Provence, juillet 2016, Le Cercles des économistes, <https://lesrencontreseconomiques.fr/2016/wp-content/uploads/sites/5/2016/06/2016setienne.pdf>, consulté le 10 mai 2019

GAUDEMET, Antoine (ss la dir.). *La compliance : Un monde nouveau ? Aspects d'une mutation du droit*, Actes du colloques, Editions Panthéon-ASSAS, 2016, https://books.google.fr/books?id=rYpJDgAAQBAJ&pg=PT29&lpg=PT29&dq=compliance+et+securit%C3%A9+%C3%A9conomique&source=bl&ots=IVXkviqbnO&sig=ZYrAOxG5nu5dg0UAVXq9_hBjszU&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwjbt479wsfWAhUGXRoKHapiDWYQ6AEIWzAI#v=onepage&q=compliance%20et%20securit%C3%A9%20%C3%A9conomiq e&f=false, consulté le 27 septembre 2017

ALEXANDRE, Laurent. « Comment l'innovation numérique contrôle l'humanité », conférence organisée par *Enjeux e-commerce, Fevad*, novembre 2014, https://www.youtube.com/watch?v=XivZ7nB_kek, consulté le 2 août 2018

ALEXANDRE, Laurent et BOUZOU, Nicolas. « Passeport pour 2044. L'économie face aux révolutions technologiques », France gestion, décembre 2014, <https://www.youtube.com/watch?v=Sty3J5J2xhU>, consulté le 2 août 2018

JUILLET, Alain « De l'intelligence économique à la souveraineté numérique », *ActuEntreprises*, <https://www.youtube.com/watch?v=t3xWxxS0dHk&spfreload=1>, décembre 2016, consulté le 1^{er} août 2018.

JUILLET, Alain. « Vers un bouleversement des équilibres économiques mondiaux », *ActuEntreprise*, <https://www.youtube.com/watch?v=uy003cpybQM>, septembre 2015, consulté le 31 juillet 2018.

JUILLET, Alain. *Le numérique accélérateur de croissance : l'apport de l'intelligence économique*, Conférence à l'École militaire de Paris pour l'ANAJ-IHEDN, le 16 décembre 2016, <https://www.youtube.com/watch?v=t3xWxxS0dHk&spfreload=1>, consulté le 31 juillet 2018

LABAYE, Éric, « Quelles innovations technologiques pour accélérer la croissance mondiale ? », *Coface*, 30 janvier 2015, <https://www.youtube.com/watch?v=qRUCI2R89K8>, consulté, le 3 août 2018

JUILLET, Alain. *Intelligence économique et sécurité : cap vers un avenir commun.*, Sommet IES 26 mai 2015, IRIS, <http://www.iris-france.org/60190-intelligence-economique-et-securite-cap-vers-un-avenir-commun/>, consulté le 19 octobre 2016

COUZINET, Viviane. *Intelligence économique et sciences de l'information et de la communication : quelles questions de recherche ?*, Actes du colloque international de ISK-France, avril 2005, Presses universitaires de Nancy, p13-26

GUTMANN, Francis. *Quelles parades ?*. Extraterritorialité du droit américain, Colloque de la Fondation Res Publica. Paris, 1^{er} février 2016, http://www.fondation-res-publica.org/Quelles-parades_a953.html, 10 octobre 2016

ITWEINS, Paul-Albert. *Quel arsenal juridique opposer aux Etats-Unis ?*. Extraterritorialité du droit américain, Colloque de la Fondation Res Publica. Paris, 1^{er} février 2016, http://www.fondation-res-publica.org/Quel-arsenal-juridique-opposer-aux-Etats-Unis_a954.html, 10 octobre 2016

COLLECTIF ; Débat final. *Extraterritorialité du droit américain*, Colloque de la Fondation Res Publica. Paris, 1^{er} février 2016, http://www.fondation-res-publica.org/Debat-final_a955.html, 10 octobre 2016

Extraterritorialité du droit américain, Colloque de la Fondation Res Publica. Paris, 1^{er} février 2016

MACRON, Emmanuel. Discours de la Sorbonne du 27 septembre 2017, <http://www.elysee.fr/declarations/article/initiative-pour-l-europe-discours-d-emmanuel-macron-pour-une-europe-souveraine-unie-democratique/>, consulté le 7 août 2017

MARIN, Jean-Claude, procureur générale près la Cour de cassation, colloque « La compliance », 6 juillet 2017, https://www.courdecassation.fr/publications_26/discours_tribunes_entretiens_2039/discours_2202/marin_procureur_7116/compliance_37302.html , consulté le 27 septembre 2017

MAZZUCCHI, Nicolas « le cyberspace, réalité stratégique », *Géostratégie*, Les grands entretiens, le 29 mai 2019, <https://www.youtube.com/watch?v=GTEoKYRfD8g>, consulté le 25 juin 2019

MOINET, Nicolas et COUSSI Olivier. L'intelligence territoriale en France de l'impulsion politique à la paralysie bureaucratique, séminaire international sur l'intelligence économique : un enjeux majeur pour la compétitivité, May 2014, Alger, Algérie, 2014, 14 p. , <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00997845/document>, consulté le 2 mars 2017

QUATREPOINT, Jean-Michel. “Une offensive judiciaire globale », Extraterritorialité du droit américain, Colloque de la Fondation Res Publica. Paris, 1^{er} février 2016, http://www.fondation-res-publica.org/Quelles-parades_a953.html, 10 octobre 2016

Travaux universitaires

BONNECARRERE T, DUBOIS N, ROLLET F, SOULA O. *Intelligence économique et stratégie. Le cas des Etats-Unis*. Master 2 IECS, AEGE, mars 2011, 38p.

BULINGE, Franck. *Pour une culture de l'information dans les PMO : un modèle incrémental d'intelligence économique*, Thèse de doctorat en SIC, Université de Toulon et du Var

MASSON, Hélène. *Les fondements politiques de l'intelligence économique*. Thèse doctorat en de sciences politiques, Université de Paris XI-Paris-Sud, 2001

MLADENOVIC, Milica. *Le patriotisme économique vs le marché libre*. Université de Nice-Sophia-Antipolis, Institut supérieur d'économie et de management, juin 2014, 273p.

VENTRE, Daniel. *Corée du Nord, cybersécurité et cyberdéfense*, Chaire de cyberdéfense et cybersécurité, Fondation Saint-Cyr École militaire, mars 2016, article III-24, 6p., <https://www.chaire-cyber.fr/IMG/pdf/33.pdf>, consulté le 26 décembre 2017

VENTRE, Daniel. Les défis pour la défense à l'horizon 2035 : le point de vue américain. Fondation Saint-Cyr École militaire, 2016 article III-26, 7 p., https://www.chaire-cyber.fr/IMG/pdf/article_iii.26_-_chaire_cyberdefense.pdf

Articles de périodiques imprimés

AGHION, Philippe. « La capacité d'innovation est le nouveau maître mot de la puissance », *Les Échos*, le 2 juillet 2016

ALOMAR, Bruno. « Que peuvent les États et les organisations internationales face aux GAFAs ? », *La Revue internationale et stratégique*, n°110, été 2018, pp. 133-140.

AMSILI, Sophie. « Le renseignement français voudrait se passer des services de l'américain Palantir », *Les Échos*, le 10 septembre 2018

ARQUILA, J et RONFELDT, D. « Cyberwar is coming ! », *Comparative Strategy*, vol 12, n°2, p. 141-165.

BALENIERI, Raphaël. « L'intelligence artificielle pour contrer les cyberattaques », *Les Échos*, le 12 juillet 2018

BALENIERI, Raphaël. « Les smartphones chinois arrivent en force en Europe », *Les Échos*, le 20 juin 2018

BALENIERI, Raphaël et DEMICHELIS, Rémy. « La France veut faire de la Chine une alliée dans la course à l'intelligence artificielle », *Les Échos*, le 22 octobre 2018

BARROUX, David et alii. « Nous pouvons avoir vingt ou trente licornes françaises d'ici à 2020-2025 », *Les Échos*, le 29 avril 2019.

BARROUX, David. « Arme de dissuasion 2.0 », *Les Échos*, 25 septembre 2015

BAUER, Anne. « Airbus dans le brouillard judiciaire », *Les Échos*, le 24 octobre 2017

BAVEREZ, Nicolas. « « Huawei, le nouvel art de la guerre », Éditorial, *Le Point*, le 7 février 2019

BAYART, Bertille. « Philippe Varin : La compétitivité doit rester notre obsession », *Le Figaro*, le 17 novembre 2018

BELLANGER, Pierre. « De la souveraineté numérique », *Le Débat* n° 170, 3/2012, pp.149-159.

BELOUEZZANE, Sarah, DUCOURTIEUX, Cécile. « La NSA et la Silicon Valley, même combat ? », *Les Échos*, le 25 juin 2013

BERGER, Christophe et alii, « Lutte et menaces dans le cyberspace », *Défense nationale* n°152, Mai-Juin 2012, pp. 46-47

BERTHIER, Jérôme. « Que nous font les Big Data ? », *La Revue internationale et stratégique*, n°110, été 2018, pp. 89-100.

BESSON, Bernard et POSSIN, Jean-Claude, « De la sécurité économique à l'intelligence des risques », *ISEP Alumni*, n°104, 16 janvier 2013

BISMUTH, Régis, AUDIT Mathias, MIGNON-COLOMBET Astrid. « Sanctions et extraterritorialité du droit américain : quelles réponses pour les entreprises française ? », *La semaine juridique, Edition générale*, n°12, 12 janvier 2015, pp. 64-65.

BISSON, Christophe et DOU, Henri. « Une intelligence économique et stratégique pour les PME PMI et ETI en France », *Vie et Sciences de l'entreprise*, 2017/2, n°204, pp.164-179.

BOCCIA, V. KEMPF, D. MORENO, A. VARIN, Ph. « Pour une politique industrielle européenne ambitieuse », *Les Échos*, le 19 décembre 2018

BOST, F. et LERICHE, F. « Entreprise et territoires à l'épreuve de la démondialisation », *Annales de géographie*, n°723-724, 2018, pp.443-462.

BOURGEOT, Rémi. « Le protectionnisme, une passion américaine ? », *La Revue internationale et stratégique*, n°108, hiver 2017, Armand Colin, pp.89-100

BOURGUEIL, Régis et VERMEILLE, Sophie. « Pour un droit des investisseurs adapté aux défis du XXI^{ème} siècle », *Les Échos*, le 25 avril 2018

BOUZOU, Nicolas. « RGPD, une surréglementation pénalisante », *Les Échos*, Affaires stratégiques, le 14 mai 2018

BRABANDERE, de Luc et MIKOLAJZACK, Anne. « Il sera une fois ... la prospective stratégique », *L'expansion du management review*, 2008/1, n°128, p.32-43.

BRASSEUL, Jacques. La guerre économique dans l'Histoire du XVII^{ème} au XX^{ème} siècle, *Diplomatie, Les Grands Dossiers* n°24, janvier 2015, pp. 14-18

BULINGE, Franck et MOINET, Nicolas. L'intelligence économique : un concept, quatre courants, *Sécurité et Stratégie*, n°12, avril 2013, *Problèmes économiques* n°3113, juin 2015, pp. 5-10

CAINE, Patrice. « La France et l'Europe auront-elles un jour leur souveraineté numérique ? », *Les Échos*, 12 octobre 2018

CARROUE, Laurent. « De l'industrie au système productif : approches épistémologiques et conceptuelles », *Bulletin de l'association de géographes français*, vol.92, n°4, pp.452-465.

CHAOUAD Robert. « Le paradoxe de l'intérêt général », *La Revue internationale et stratégique*, printemps 2017, n°105, pp. 59-76.

CHATIGNOUX, Catherine. « Berlin veut renforcer sa législation contre les investisseurs chinois », *Les Échos*, le 8 août 2018

COICAUD, Jean-Marc. « Éthique et intérêt national ne sont pas mutuellement exclusif », *La Revue internationale et stratégique*, printemps 2017, n°105, pp.87-97.

COLLARD Christophe, ROQUILLY Christophe, « Conformité réglementaire et performance de l'entreprise », Dossier des Cahier de droit de l'entreprise, novembre 2009, n°6

CORNEVIN, Christophe et CHICHIZOLA, Jean. « Dès 2015, au Royaume Uni, le MI-5 tire la sonnette d'alarme », *Le Figaro*, le 23 octobre 2018

CORNEVIN, Christophe et CHICHIZOLA, Jean. « Espionnage : comment la Chine pille la France au cœur de l'État et de son patrimoine économique », *Le Figaro*, le 23 octobre 2018

COURMONT, Barthélémy. « L'atlantisme est-il un anachronisme ? Le nécessaire débat sur l'avenir de la politique étrangère de la France », *Revue internationale et stratégique*, n°108, hiver 2017, pp.17-25.

D'ELIA, Danilo. « La guerre économique à l'ère du cyberspace », *Hérodote*, n°152-153, premier trimestre 2014, pp.240-260.

DAGUZAN, Jean-François. Pour en finir avec l'intelligence économique. Défense nationale n°12, 2004, pp. 91-104

DAMGE, Mathilde. « La chambre des compensations, la clé de l'amende BNP », *Le Monde*, le 3 juin 2014, https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/06/03/la-chambre-de-compensation-la-cle-de-l-amende-bnp_4430185_4355770.html, consulté le 12 septembre 2018

DE MAISON ROUGE, Olivier. « Le bras de fer fiscal avec les GAFAM », *Conflits*, n°21, avril 2019

DEBES, Florian. « L'Europe lance son Big Bang de la protection des données, *Les Échos*, 26 mai 2018

- DEGANS, Axelle. « Le patriotisme économique, nouvel horizon de la mondialisation », Espace prépas n°179, décembre 2018
- DEKONINK, Basile. « La pépite française PeopleDoc va être rachetée pour 300 millions de dollars », *Les Échos*, le 18 juillet 2018
- DEKONINK, Basile. « Le CFIUS, gardien des ambitions américaines dans les semi-conducteurs », *Les Échos*, le 8 mars 2018
- DELANGLANDE, Sabine. « L'inexorable montée du péril industriel chinois », *Les Échos*, le 27 février 2019
- DELBECQUE, Éric. « L'influence, pointe de diamant de l'intelligence économique : décryptage d'Éric Delbecque », *Communication & influence* n°28 décembre 2011, p.6.
- DELBECQUE, Éric. L'intelligence territoriale : portrait d'un concept opérationnel », *Défense Nationale*, n°11, nov 2005
- DELMAS, Jean-Loup. « Le secret des affaires perd un peu de son flou », *Les Échos, Cahier des annonces légales et judiciaires*, le 15 janvier 2019
- DELPONT, Léa. « Orange Cyberdéfense installe son pôle industriel à Lyon », *Les Échos*, le 29 octobre 2018
- DEMICHELIS, Rémy. « Intelligence artificielle : un label pour les centres de recherche et de formation », *Les Échos*, le 28 novembre 2018
- DESFORGES, Alix. « Les représentations du cyberspace : un outil géopolitique », *Hérodote*, n° 152-153, premier trimestre 2014, pp. 67-81
- DESJARDIN, Cécile. « Comment Saint-Gobain a tiré les leçons de « NotPetya » », *Les Échos*, le 26 février 2018
- DOSSE, Stéphane. « Vers une stratégie de milieu pour préparer les conflits dans le cyberspace », *DSI*, n°59, mai 2010
- DOUZET, Frédérick. « La géopolitique pour comprendre le cyberspace », *Hérodote* n°152-153, premier trimestre 2014, pp3-21.
- DRIF, Anne. « Espionnage économique, le grand tabou français », *Les Échos*, Le 27 juin 2018
- DRIF, Anne. « Les entreprises françaises sous la pression des banques pour sortir d'Iran », *Les Échos*, le 17 mai 2018

DUMOULIN, Sébastien. « Haro sur les agences de renseignement », *Les Échos*, le 16 mai 2017

DUPEYRAT, Pascal. « Adoption du Firma : les Américains en pointe sur le contrôle des investissements », *Les Échos*, le 14 août 2018

FAY, Pierrick. « Apple, la firme qui vaut 1 000 milliards de dollars », *Les Échos*, le 3 août 2018

GRAND, Harold. « Aux États-Unis 22 villes ont déjà été attaquées par des pirates informatiques », *Le Figaro*, le 15 juillet 2019

GRESILLON, Gabriel. « Surveillance des investissements étrangers : l'Europe change de braquet », *Les Échos*, le 14 février 2019

GRESILLON, Gabriel. « Bruxelles veut taxer les vélos électriques chinois », *Les Échos*, le 30 novembre 2018

HIAULT, Richard. « Comment la Chine a dupé Américains et Européens à l'OMC », *Les Échos*, 9 juillet 2018

HOUEDE, Pauline. « Paiement instantané : comment la BCE veut contrer les Gafa », *Les Échos*, le 30 novembre 2018

HUISSOUD, Jean-Marc (dir). *Manifeste pour une éducation à la paix économique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2012, 240 p.

HUYGHE, François-Bernard. « Que change les *fake news* ? », *La Revue internationale et stratégique*, n°110, été 2018, pp.79-88.

HUYGHE, François-Bernard. « Pouvoir numérique et perturbation 2.0 : l'intérêt national face au droit à l'information à l'ère d'Internet », *Revue internationale et stratégique*, n°105, printemps 2017, pp.159-167.

HUYGHE, François-Bernard. « *Stratégie dans le cyberspace* », *Médium*, 2012/2 n°31, pp.129-146, 2012

JEAN, Diane et alii. « Amende BNP, si vous avez raté un épisode », *Le Monde*, le 9 novembre 2014, https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/05/30/bnp-pour-tout-comprendre-a-l-amende-record-brandie-par-les-etats-unis_4429206_4355770.html, consulté le 12 septembre 2018.

JOLIVET, Sylvie. « Cybersécurité : l'école Hacka va former des hackers éthiques », *Les Échos*, Le 30 octobre 2018

- JUILLET, Alain. « Du renseignement à l'intelligence économique », *Défense Nationale*, n°12, 2004, pp.7-20.
- KEMPF, Olivier. « La France face au numérique : une souveraineté renouvelée ? », *La revue internationale et stratégique* n°110, été 2018, pp. 109-118.
- KEMPF, Olivier. « Guerre informationnelle et jeux d'influence dans le cyberspace : le décryptage d'O. Kempf », *Communication & Influence* n° 92, avril 2018, pp. 1-2.
- KOENIG, Gaspard. « Ce que Macron aurait pu dire pour mériter d'être appelé un libéral », *Le Figaro*, le 27 avril 2019.
- KOENIG, Gaspard. « Au revoir Facebook et Twitter. Moi, j'ai choisi Skred », *Les Échos*, Le 28 novembre 2018
- KOPP, Grégoire. « Quel rôle pour l'Europe dans la bataille technologique », *Les Échos*, le 5 juillet 2018
- LAIDI, Ali. La guerre économique : une réalité ... malgré le déni ! L'éternel drame des grandes puissances. *Diplomatie, Les Grands Dossiers* n°24, janvier 2015, pp. 8-13
- LAIDI, Ali. L'Union européenne, le « Bisounours » de la guerre économique, *Diplomatie, Grands Dossiers* n° 36, janvier 2017, pp. 32-37
- LE MAIRE, Bruno. « Les géants du numérique doivent payer leur juste part de l'impôt ! », *Le Figaro*, le 23 octobre 2018
- LECLERC, Jean-Marc. « Comment les États-Unis espionnent nos entreprises », *Le Figaro*, le 13 novembre 2018
- LECLERC, Jean-Marc. « Espionnage : les modes opératoires des États-Unis », *Le Figaro*, le 13 novembre 2018
- LEDERER, E. MADELIN, T. « Les cyberattaques, nouveau risque systémique bancaire », *Les Échos*, 21 septembre 2018
- LE BILLON, Virginie. « Total en passe de renoncer à son projet en Iran », *Les Échos*, le 17 mai 2018.
- LEFEBVRE, Etienne. « Concurrence : quand l'Europe dicte sa loi », *Les Échos*, le 19 juillet 2018

LETESSIER, Ivan. « L'arsenal Philippe pour protéger les fleurons industriels », *Le Figaro*, le 17 février 2018

MADELIN, Thibaut. « Kuka, l'OPA qui traumatise les Allemands », *Les Échos*, le 30 septembre 2016

MAGLARDO, Massimo. « *Qui a déclaré la guerre économique ?* », *Conflits, hors-série* n°11, hiver 2014, pp. 30-31.

MARCHAND, Leila et DECHES, Florian. « Intel à l'épreuve de failles de sécurité sur ces processeurs », *Les Échos*, le 5 janvier 2018

MATELLY, Sylvie. « Évolution des rapports de forces dans un monde global : rôle et enjeux du commerce et du libre-échange », *La Revue internationale et stratégique*, n°108, hiver 2017, Armand Colin, pp.41-53.

MAZZUCCHI, Nicolas. « Les implications stratégiques de l'intelligence artificielle », », *La Revue internationale et stratégique*, n°110, été 2018, pp.141-152.

MEREUIL de, Albert. « *Anatomie d'une cyber-attaque contre une entreprise : comprendre et prévenir les attaques par déni de service* », *Annales des Mines-Gérer et comprendre*, 2016/1, n°123, pp. 5-14.

MOINET, Nicolas. *Mythes et réalités de l'intelligence économique : analyse d'une dynamique à la recherche de ses concepts opératoires*, Habilitation à Diriger des Recherches en sciences de l'information et de la communication, Université du Sud Toulon-Var, 2009

NEDELEC, Gabriel et BERTRAND, Philippe. « Amazon dans le viseur de la Commission européenne », *Les Échos*, le 20 septembre 2018

NOCETTI, Julien. « Géopolitique de la cyber-conflictualité », *Politique étrangère*, 2/2018, pp.15-27.

NOCETTI, Julien. « La menace dans le champ cyber. Une menace multiforme et diffuse », *Ramsès 2019*, Dunod, 2018, pp. 296-299.

NODE-LANGLOIS, Fabrice. « Paris et Rome jouent la détente économique », *Le Figaro*, le 2 mars 2019

PEROTTE, Derek. « Taxe Gafa : Le Maire part à l'offensive », *Les Échos*, le 22 octobre 2018

PHILIPPON, Thomas. « Pour une politique industrielle de l'IA », *Les Échos*, le 3 mai 2018

POUPARD, Guillaume. « Le modèle français de cybersécurité et de cyberdéfense », *La Revue internationale et stratégique*, n°110, été 2018, pp.101-108.

QUATREPOINT, Jean-Michel. « Au nom de la loi ... américaine », *Le Monde Diplomatique*, janvier 2017

RACOUCHOT, Bruno. « Penser l'influence dans les rapports de la guerre économique : de la compétition aux manœuvres criminelles », *Sécurité Globale*, n°9, Éditions Eska, mars 2017, pp. 105-113.

RAULINE, Nicolas. « Cyberattaques : les accusations contre la Russie », *Les Échos*, 5 octobre 2018

RENAUD, Ninon. « Ferroviaire : CRRC en passe de mettre un pied en Allemagne », *Les Échos*, le 28 août 2019

RENAUD, Ninon. « L'Allemagne et la France à l'offensive pour sauver l'industrie européenne », *Les Échos*, le 20 février 2019

RENAUD, Ninon. « L'appétit chinois pour les start up inquiète l'Allemagne », *Les Echos*, le 17 janvier 2019

RENAUD, Ninon. « L'étau européen se resserre sur Amazon », *Les Échos*, le 30 novembre 2018

REUTERS. « UBS, Deutsche Bank et HSBC écotent d'une amende aux États-Unis », *Les Échos*, le 29 janvier 2018

REVEL, Claude. « Souveraineté économique, un gros mot ? », *Marianne*, le 3 mai 2019

REVEL, Claude. « Intelligence économique, où en est-on ? », *Problèmes économiques*, n° 3113, juin 2015, pp.11-19.

ROBERT, Virginie. « La France est devenue le quatrième partenaire commercial de Téhéran », *Les Échos*, le 10 février 2018

ROBERT, Virginie. « Quand le droit devient une arme de guerre économique », *Les Échos*, le 10 octobre 2016

ROBERT, Virginie. « Le dollar, « l'arme qui tient les entreprises à distance de l'Iran », *Les Échos*, le 20 septembre 2016

RONFAUT, Lucie. « Macron 1.5 milliards d'euros pour l'IA », *Le Figaro*, le 30 mars 2018

ROSIERE, Stéphane. « Géographie politique, géopolitique et géostratégie : distinctions opératoires », *L'information géographique*, 2001, 65-1, pp.33-42.

ROUSSET, Alexandre ; « Les smartphones Huawei inquiètent le FBI et la CIA », *Les Échos*, le 14 février 2018

SARTRE, Patrice. « La définition de l'intérêt général national en France », *La Revue internationale et stratégique*, n°105, printemps 2017, pp131-139.

SCHAEFFER, Frédéric. « Huawei, le géant chinois qui fait peur », *Les Échos*, le 6 février 2019

SENNEVILLE de, Valérie et IWENS, Delphine. « Corruption : le message de la justice française aux États-Unis », *Les Échos*, le 10 avril 2018

SEUX, Dominique. « Impérialisme juridique, stop à la naïveté », *Les Échos*, le 20 novembre 2017.

SIBERT, Nathalie. « Intelligence artificielle : la course aux talents », *Les Échos*, le 30 janvier 2018

SIROEN, Jean-Marc. « L'intérêt national dans les négociations commerciales internationales. La crise du « mercantilisme libéral », *La Revue internationale et stratégique*, n°105 printemps 2017, pp. 99-109.

SPITZ, Bernard. « Est-il déjà trop tard pour notre cybersécurité ? », *Les Échos*, le 1^{er} août 2016

TETREAU, Edouard. « La France ne doit pas laisser filer ses élites », *Les Échos*, le 3 octobre 2018

UNTERSINGER, Martin. « Cybersécurité : le gouvernement veut mettre les télécoms à contribution pour détecter les attaques », *Le Monde*, le 8 février 2018

VERGARA, Ingrid. « Des soupçons d'espionnage pénalisent la tech chinoise », *Le Figaro*, le 9 octobre 2018

VIDAL, Frédérique. « L'enjeu pour l'Europe est d'être la première à définir les standards », *Les Échos*, le 28 novembre 2018

VILAGINES, Yves. « Carlos Moedas : « Le fonds de fonds Venture UE devrait se traduire par 6.5 milliards d'euros investis », *Les Échos*, le 7 juin 2018

Articles de périodiques électroniques

ANTOINE. « 2015, l'année du RansomWare », *Le journal du geek*, le 15 janvier 2016, <http://www.journaldugeek.com/2016/01/15/2015-lannee-du-ransomware/>, consulté le 2 janvier 2018

BASSO Olivier, DURAND Thomas. BNP-Paribas victime de l'impérialisme juridique américain. *Les Echos*, 10 juin 2014, http://www.lesechos.fr/10/06/2014/lesechos.fr/0203553117125_bnp-paribas-victime-de-l-imperialisme-juridique-americain.htm, consulté le 16 octobre 2016

BAUD, Michel. « La cyberguerre n'aura pas lieu, mais il faut s'y préparer », *Politique étrangère*, 2012/2, IFRI, pp. 305-316, <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2012-2-page-305.htm>, consulté le 7 mai 2018.

BELLANGER, Pierre. « De la souveraineté en général et de la souveraineté numérique en particulier », *Les Échos*, 30 août 2011, http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2011/08/30/cercle_37239.htm, consulté le 6 août 2018

BISMUTH, Régis. « BNP Paribas : derrière les 10 milliards, l'extraterritorialité américaine », *Libération*, le 8 juin 2014, http://www.liberation.fr/futurs/2014/06/05/bnp-paribas-derriere-l-arbre-des-10-milliards-la-foret-de-l-extraterritorialite-americaine_1034086, consulté le 15 novembre 2017

BISMUTH, Régis. « Pour une appréhension nuancée de l'extraterritorialité du droit américain. Quelques réflexions autour des procédures et sanctions visant Alstom et BNP Paribas », *Annuaire français de droit international*, LXI, 2015, CNRS Éditions, pp. 785-87, <http://spire.sciencespo.fr/hdl:/2441/48lm4jafhr9dqofaq3kpt71bd0/resources/2016-bismuth-pour-une-apprehension-nuancee-de-l-extraterritorialite-du-droit-americain.pdf>, consulté le 15 novembre 2017

BLANC C., DELBECQUE E., OLLIVIER T. Intelligence économique : quand l'information devient stratégique. *Hermès La Revue*, 2006/1, n°44, pp.87-91, <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2006-1-page-87.htm>, consulté le 11 octobre 2016

BOSSERELLE, Éric. La guerre économique, forme moderne de la guerre ?. *Revue française de socio-économie*, 2011/2, n°8, pp. 167-186, <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-socio-economie-2011-2-page-167.htm>, consulté le 24 avril 2018

BOST, F., ROSIERE, S. (« crises et mutations contemporaines : approches géoéconomiques et géopolitiques », *Espace politique*, 34/2018-1, mis en ligne le 22 juin 2018, <http://journals.openedition.org/espacepolitique/4698>, consulté le 9 mai 2018

BOULANGER, Philippe, « Il revient au géographe d'apporter une plus-value à l'analyse d'une situation pour aider à la décision », *Société de géographie*, 5 mai 2018,

<https://socgeo.com/2018/05/05/philippe-boulanger-il-revient-au-geographe-dapporter-une-plus-value-a-lanalyse-dune-situation-pour-aider-a-la-decision/>, consulté le 20 juin 2019

BOURGEOIS, Franck. « La théorie de la guerre juste : un héritage chrétien ? », *Études théologiques et religieuses*, 2006/4, n°81, pp.449-474, <https://www.cairn.info/revue-etudes-theologiques-et-religieuses-2006-4-page-449.htm>, consulté le 27 septembre 2018.

BRAUD, Emmanuelle. Le renseignement économique militaire en France à partir de 1916, *Revue historique des Armées*, 242/2006, pp. 84-93, <https://rha.revues.org/4232>, consulté le 9 février 2017.

BROSSE de la, Julie. « Le racket géant des amendes économiques infligées par les États-Unis », *L'Expansion-l'Express*, le 10 novembre 2016, https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/le-racket-geant-des-amendes-economiques-infligees-par-les-etats-unis_1848745.html, consulté le 27 septembre 2018.

BUHLER, Pierre. De la puissance à l'influence dans la sphère des relations internationales : le décryptage de Pierre Buhler, entretien accordé à Bruno Racouchot pour l'APGEF, le 23 juillet 2012, <http://www.apgef.com/de-la-puissance-a-linfluence-dans-la-sphere-...>, consulté le 9 décembre 2016

BULINGE, Franck et MOINET, Nicolas. « Intelligence économique : vers une nouvelle dynamique de recherche », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 3/2013, mis en ligne le 13 août 2013, consulté le 19 octobre 2016, <http://rfic.revues.org/598> ; DOI : 10.4000/rfsic.598

BULINGE Franck, MOINET, Nicolas. L'Intelligence économique : un concept, quatre courants. *Sécurité et stratégie*, 2013/1, pp.56-64, https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=SESTR_012_0056, consulté le 15 octobre 2016

BULINGE, Franck et LEPRI, Charlotte. « Le renseignement entre éthique et nécessité », *Sécurité et Stratégie*, 2010 HS1, pp. 59-66, https://www.cairn.info/article_p.php?ID_ARTICLE=SESTR_HS1_0059.htm, consulté le 18 octobre 2016.

CABIROL, Michel. « Réglementation ITAR : États-Unis, cet ami qui ne veut pas de bien à la France », *La Tribune*, le 23 avril 2018, <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/reglementation-itar-etats-unis-ces-amis-qui-ne-veulent-pas-que-du-bien-a-la-france-776226.html>, consulté le 4 octobre 2018

CABRIOL, Michel. « Extraterritorialité des lois américaines : la France veut un système similaire à celui des États-Unis », *La Tribune*, le 18 octobre 2017,

<https://www.latribune.fr/economie/france/extraterritorialite-des-lois-americaines-la-france-veut-un-systeme-similaire-a-celui-des-etats-unis-754556.html>, consulté le 7 décembre 2017

CARAYON, Bernard. Les définitions de l'intelligence économique, *Portail de l'IE*, <http://www.portail-ie.fr/article/572/Les-definitions-de-l-intelligence-economique>, consulté le 14 novembre 2016

CARAYON, Bernard et JAGOREL, Quentin. Défense et illustration du patriotisme économique, *Le Monde*, le 4 juillet 2014, <http://www.fondation-prometheus.org/wsite/publications/a-la-une/d%C3%A9fense-et-illustration-du-patriotisme-%C3%A9conomique/>, consulté le 28 novembre 2016

CARRERE, Jean-Louis. « La diplomatie économique, « nouvelle frontière » de la politique française », *Géoeconomie* 20143 (n°70), pp. 9-22, <https://www.cairn.info/revue-geoeconomie-2014-3-page-9.htm>, consulté le 27 novembre 2018.

CERTES, Nicolas. « Pour ses 10 ans l'ANSSI met l'accent sur l'ouverture et l'innovation », *Le Monde informatique*, le 5 juin 2019, <https://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-pour-ses-10-ans-l-anssi-met-l-accent-sur-l-ouverture-et-l-innovation-75527.html>, consulté le 6 juin 2019

CHALMIN, Philippe. Cercle cyclope bilan 2018 et prévisions 2019 des marchés des matières agricoles, le 11 mars 2019, <http://www.willagri.com/2019/03/11/cercle-cyclope-bilan-2018-et-previsions-2019-des-marches-des-matieres-premieres-agricoles/>, consulté le 19 juillet 2019

CLAUZON, Quentin. « La compliance : un nouveau défi pour les avocats et les entreprises », *Affiches parisiennes*, 19 août 2016, <http://www.affiches-parisiennes.com/la-compliance-un-nouveau-defi-pour-les-avocats-et-les-entreprises-649.html>, consulté le 4 octobre 2017

CLERC, Philippe. « L'intelligence économique du futur », *Clés, Clés, Notes d'analyse géopolitique*, GEM, le 13 juin 2019, <http://notes-geopolitiques.com/lintelligence-economique-du-futur/>, consulté le 21 juin 2019.

CLERC, Philippe. Intelligence économique : Enjeux et perspectives, chapitre 22, www.unesco.org/webworld/wirerpt/wirfrench/chap22, consulté le 2 décembre 2016

COHEN-TANUGI, Laurent. La fin de l'impérialisme juridique américain ?. *Les Échos*, 29 octobre 2010, http://www.lesechos.fr/29/06/2010/LesEchos/20708-075-ECH_la-fin-de-l-imperialisme-juridique-america--.htm, p324-337, consulté le 11 octobre 2016

COISSARD S., DELHALLE L., SEIGLE C. Guerre économique et sécurité internationale. *Revue internationale d'intelligence économique*, 2010/2 vol 2, p233-250, <https://www.cairn.info/revue-internationale-d-intelligence-economique-2010-2-page-233.htm>, consulté le 11 octobre 2016

CONESA, Pierre. L'intelligence économique et stratégique : la diplomatie d'influence au service de la guerre économique. *Revue internationale et stratégique*, 2003/4, n°52, p153-160, <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2003-4-page-153.htm>, consulté le 12 octobre 2016

CORNEVIN, Christophe. Espionnage : comment on pille l'économie française. *Le Figaro*, le 18 décembre 2014, <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/12/18.2002-201412181AR>, consulté le 10 octobre 2016

CONSTANTIN, Lucian. « Le site de serveurs piratés xDedic mis à terre », *Le Monde informatique*, 30 janvier 2019, <https://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-le-site-de-serveurs-pirates-xdedic-mis-a-terre-74168.html>, consulté le 31 janvier 2019

DAHAN, Michel. Une guerre économique d'une violence inédite. *Le journal de l'école de management de Paris*, 2014/3, n°107, p36-42, <https://www.cairn.info/revue-le-journal-de-l-ecole-de-paris-du-management-2014-3-page-36.htm>, consulté le 15 octobre 2016

DANET, Didier. L'intelligence économique de l'Etat à l'entreprise. Guerre et stratégie. *Les cahiers du numérique*, 2002/1 vol 3, p139-170, <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-du-numerique-2002-1-page-139.htm>, consulté le 9 novembre 2016

DANET, Didier. Sécurité économique et intelligence juridique : le rôle des stratégies judiciaires. *Revue internationale d'intelligence économique*, 2010/2 vol 2, p 272-293, <https://www.cairn.info/revue-internationale-d-intelligence-economique-2010-2-page-277.htm>, consulté le 11 octobre 2016

DEGANS, Axelle. « La guerre économique à l'ombre de la crise. Le cas français », *Espace politique*, 34/2018-1, mis en ligne le 22 juin 2018, <http://journals.openedition.org/espacepolitique/4698>, consulté le 3 janvier 2018

DELBECQUE, Eric. Les ESSD : un miroir de l'impensé stratégique hexagonal ?. *Sécurité globale*, 2013/3, n°25-26, p 17-38, https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=SECUG_025_0017, consulté le 15 octobre 2016

DENECE, HUYGHE, BURGUBURU, « Pourquoi la vente de la filière énergie d'Alstom met en péril la sécurité nationale », *Atlantico*, le 10 mai 2014, <http://www.atlantico.fr/decryptage/pourquoi-vente-filiere-energie-alstom-met-en-peril-securite-nationale-eric-denece-1067469.html#58XesURtDcalq0Rf.99>, consulté le 23 août 2018

DENÉCÉ, Éric. « Alstom / General Electric : l'abdication française que signe l'accord final malgré l'implication de l'État », *Atlantico*, le 4 juillet 2014, <http://www.atlantico.fr/decryptage/alstom-general-electric-abdication-francaise-que-signe->

accord-final-malgre-implication-etat-eric-denece-1650208.html#qqXkukEI2xaO34Yh.99, consulté le 23 août 2018

DUPERRON, Audrey. « Le BATX, ou la conquête chinoise de l'Europe », *Express Business*, 9 janvier 2017, <https://fr.express.live/2017/01/09/batx-gafa-natu-conquete-europe/>, consulté le 7 août 2018

DESSONS, Éric. « Jean-Yves Le Drian. Face à une cyberattaque, la France peut riposter par tous les moyens », *Le JDD*, 8 janvier 2017, <http://www.lejdd.fr/Politique/Jean-Yves-Le-Drian-sur-le-cyberespionnage-Le-risque-sur-la-vie-democratique-est-reel-838111>, consulté le 2 janvier 2018

DEVILLIER, Nathalie. « Petya, la convention de Genève du numérique et le besoin urgent de cyberpaix », *The conversation.com*, le 6 juillet 2017, <https://theconversation.com/petya-la-convention-de-geneve-du-numerique-et-le-besoin-urgent-de-cyber-paix-80383>, consulté le 26 décembre 2017

DUMOULIN, Sébastien. « Cyberattaques : deux fois plus de cas en France en 2016 », *Les Échos*, 24 janvier 2017. https://www.lesechos.fr/24/01/2017/LesEchos/22368-102ECH_cyberattaques, consulté le 20 octobre 2017

DUPEYRAT, Pascal. « Extraterritorialité du droit américain : extension aux investissements étrangers en Europe », *Les Échos*, 24 novembre 2016. <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-162900-extraterritorialite-du-droit-americain-extension-aux-investissements-etrangers-en-europe-2045363.php>, consulté le 7 décembre 2017

FABIUS, Laurent. « La France dans la bataille de la diplomatie économique », *Géoéconomie*, 2013/2 n°65, pp. 7-18. , <https://www.cairn.info/revue-geo-economie-2013-2-page-7.htm>, consulté le 14 mai 2018

FIORINA, J-F. « Les fakes news à l'assaut des entreprises : de nouvelles « armes sales » dans la guerre économique », *Cas d'École, géopolitique pour les entreprises*, mai 2018, 3 p., <http://notes-geopolitiques.com/notesgeo/wp-content/uploads/2018/05/CE14.pdf>, consulté le 1^{er} octobre 2018.

FRISON-ROCHE, Marie-Anne. *Le Droit de la Compliance*, working paper, 2016, <http://mafr.fr/article/le-droit-de-la-compliance/>, consulté le 3 octobre 2017

GERARDIN, Claire. « La cyberguerre n'est plus une fiction », *Les Échos*, 13 mars 2017, <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-167436-la-cyber-guerre-est-plus-une-fiction-2071929.php#oHKdYDjURdrTWSpP.99>, consulté le 14 décembre 2017

GERMON R., LACLEMENCE P., BIRREGAH B., LOMBART E. Sécurité économique des PME par la protection du cycle du savoir. *Revue internationale d'intelligence économique*,

2010/2/vol 2, p 252-262, <https://www.cairn.info/revue-internationale-d-intelligence-economique-2010-2-page-251.htm>, consulté le 11 octobre 2016

GODARD, Bruno. « Espionnage industriel, les affaires qui ont fait trembler l'économie », *Capital*, le 16 novembre 2015, <https://www.capital.fr/economie-politique/espionnage-industriel-les-affaires-qui-ont-fait-trembler-l-economie-1074640>, consulté le 15 octobre 2018

GUINEBAULT, Matthieu. « EuraMaterials : les pôles et incubateurs UpTex, Innotex et Matikem vont fusionner », *FashionNetwork*, le 14 février 2019, <https://fr.fashionnetwork.com/news/EuraMaterials-les-poles-et-incubateurs-Up-tex-Innotex-et-Matikem-vont-fusionner,1067958.html#.XG5ceOhKhPY>, consulté le 21 février 2019

HARBULOT, Christian. Fabricants d'intox et manipulateurs dans la guerre mondiale de l'information : le décryptage de Christian Harbulot, *Communication et influence* n°72, avril 2016, [http://www.comes-communication.com/files/newsletter/Communication&Influence avril 2016 Christian Harbulot.pdf](http://www.comes-communication.com/files/newsletter/Communication&Influence%20avril%202016%20Christian%20Harbulot.pdf), consulté le 23 décembre 2016

HARBULOT, Christian. La culture française de l'intelligence, *Géoéconomie*, 2014/4, n°71, pp. 27-37, <https://www.cairn.info/revue-geo-economie-2014-4-page-27.htm>, consulté le 18 octobre 2016.

HARBULOT, Christian. « Un autre regard sur la mondialisation et l'industrie », *Fondation Prometheus*, mai 2011, <http://www.fondation-prometheus.org/wsite/publications/newsletter/201105/christian-harbulot-guerre-%C3%A9conomique-et-notion-de-puissance/>, consulté le 5 juin 2018.

HARBULOT, Christian. De la légitimité du patriotisme économique. *Revue internationale et stratégique*, janvier 2005, [https://WWW.univ-paris1.fr/fileadmin/IREDIES/Contributions en ligne/E. JOUANNET/Jouannet-VisionsFUS.pdf](https://WWW.univ-paris1.fr/fileadmin/IREDIES/Contributions%20en%20ligne/E.%20JOUANNET/Jouannet-VisionsFUS.pdf), consulté le 10 octobre 2016

HARBULOT Christian, LACOYE Alice. La guerre économique, un instrument de puissance. *Géoéconomie*, 2008/2, n°45, p73-84, <https://www.cairn.info/revue-geo-economie-2008-2-page-73.htm>, consulté le 15 octobre 2016

HARBULOT, Christian. Guerre économique et puissance, *Fondation Prometheus*, Lettre Prometheus, mai 2011, <http://www.fondation-prometheus.org/wsite/publications/newsletter/201105/christian-harbulot-guerre-%C3%A9conomique-et-notion-de-puissance/>, consulté le 17 octobre 2016

HARBULOT, Christian. Défense et illustration du patriotisme économique, *Fondation Prometheus*, Un autre regard sur la mondialisation et l'industrie, <http://www.fondation-prometheus.org/wsite/publications/a-la-une/d%C3%A9fense-et-illustration-du-patriotisme-%C3%A9conomique/>, consulté le 23 novembre 2016

HARBULOT, Christian. La France sans doctrine économique, 03/2004, 11p, *Base de Connaissance AEGE* : <http://bdc.aege.fr>

HAEHNSE, Erick. « La cybersécurité : la riposte peine à se mettre en place », <http://www.infoprotection.fr/?IdNode=2511&Zoom=3335a54e0decd8dc172c2efed2905dd5&xtor=>, consulté le 14 décembre 2017

JAMES, Olivier. « Trois choses à savoir sur les affaires de corruption d'Airbus », *L'Usine nouvelle*, 9 octobre 2017, <https://www.usinenouvelle.com/article/les-trois-choses-a-savoir-sur-les-affaires-de-corruption-d-airbus.N597998>, consulté le 31 octobre 2017

JOMARD, Bernard. « USA vs Europe, la guerre économique ! », Huffpost, le 6 décembre 2016, http://www.huffpostmaghreb.com/bernard-jomard/usa-vs-europe-la-guerre-economique- b_13450916.html, consulté le 21 novembre 2017

JUILLET Alain, RACOUCHOT, Bruno. L'influence, le noble art de l'intelligence économique. *Communication et organisation*, 2012 n°42, <https://communicationorganisation.revues.org/3921>, consulté le 14 octobre 2016, p161-174

JUILLET, Alain. Les secrets d'entreprises sont de plus en plus rares, *Journal du Net*, septembre 2004, http://www.journaldunet.com/management/0409/040949_juillet.shtml, consulté le 14 novembre 2016

JUVIN, Hervé. « Faisons du libéralisme une arme économique au service de la France », *Les Échos*, le 25 janvier 2017. <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-165402-faisons-du-liberalisme-une-arme-economique-au-service-de-la-france-2060045.php>, consulté le 7 décembre 2017

LAGACHE, Corinne. « Nous craignons que les procédures extraterritoriales ne soient l'occasion d'un pillage économique », *La lettre des juristes d'affaires*, <http://annuaire.lja.fr/bibliotheque-numerique/lettre-lja/1320/oeil-sur/nous-craignons-que-les-procedures-extraterritoriales-soient-loccasion-dun-pillage-economique-422813.php>, consulté le 21 novembre 2017.

LAMIGEON, Vincent. « Comment Le Drian crée une cyberarmée française », *Challenges*, 13 décembre 2016, https://www.challenges.fr/entreprise/defense/comment-le-drian-cree-une-cyber-armee-francaise_442784, consulté le 27 février 2017.

LAMIGEON, Vincent. « Corruption : la nouvelle affaire américaine d'Airbus », *Challenges*, le 31 octobre 2017, https://www.challenges.fr/entreprise/aeronautique/corruption-la-nouvelle-affaire-americaine-d-airbus_510254, consulté le 31 octobre 2017

LANDRIEU, Valérie. Patriotisme économique, la Tentation ?. *Les Echos*, 22 mars 2013, https://www.lesechos.fr/0201211812300_patriotisme-economique-la-tentation--htm, consulté le 10 octobre 2016

LE BOLZER Bolzer, Julie. « Cybersécurité 2017. Les dix nouveaux commandements », *Les Echos.fr*, 14 mars 2017, <https://business.lesechos.fr/directions-numeriques/technologie/cybersecurite/0211876097211-cybersecurite-2017-les-dix-nouveaux-commandements-307232.php>

LENGLET, Roger. « Total paie 400 millions de dollars d’amende pour corruption : cas isolé ou symbole d’un mal français plus profond ? », *Atlantico*, le 3 juin 2013, <http://www.atlantico.fr/decryptage/total-paye-400-millions-dollars-amende-pour-corruption-cas-isole-ou-symbole-mal-francais-plus-profond-roger-lenglet-744237.html>, consulté le 17 septembre 2018

LESNIAK, Isabelle. La vente de ports américains à Dubaï divise les Etats-Unis, *L’Expansion*, 24 février 2006, http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/la-vente-de-ports-americaains-a-dubai-divise-les-etats-unis_1348790.html, consulté le 28 novembre 2016

LOUËR, Loïc, « le droit américain comme arme de guerre économique », <https://fr.linkedin.com/pulse/le-droit-americain-comme-arme-de-guerre-economique>, consulté le 27 septembre 2017

LOUIS, Florian., « Les grands théoriciens de la géopolitique face à l’articulation puissance/influence : le décryptage de Florian Louis », *Comes* n°94, juin 2018, http://www.comes-communication.com/newsletter_collection.php, consulté le 2 juillet 2018

LOUKIL, Rhida. « La France autorisera-t-elle le chinois Tsinghua à croquer notre spécialiste des composants de carte à puce ? », *L’Usine nouvelle*, le 27 juillet 2018, <https://www.usinenouvelle.com/article/la-france-autorisera-t-elle-le-chinois-tsinghua-a-croquer-linxens-notre-specialiste-des-composants-de-cartes-a-puces.N725044>, consulté le 20 décembre 2018

LOUKIL, Ridha. « Les États-Unis, super espions de l’industrie », Ridha Loukil, *L’Usine nouvelle*, le 11 juillet 2013, <http://www.usinenouvelle.com/article/les-etats-unis-super-espions-de-l-industrie.N201146>, consulté le 1^{er} février 2017

LUGO, Nicole. « La guerre sino-américaine des telecoms : l’état se resserre sur Huawei » Portail de l’IE, 12 décembre 2018, <https://portail-ie.fr/analysis/2011/la-guerre-sino-americaaine-des-telecoms-letau-se-resserre-sur-huawei>, consulté le 18 février 2018

MAISON ROUGE de, Olivier. « Géopolitique du droit américain : dernières nouvelles du front intérieur », *Sécurité globale*, 2017/1 n°9, ESKA, pp. 59-74, <https://www.cairn.info/revue-securite-globale-2017-1-p-59.htm>, consulté le 11 septembre 2018.

MAISON ROUGE de, Olivier. « La géopolitique du droit, l'autre champ de la guerre économique », *Synfie*, Newsletter n°5, mars 2016, <http://synfie.fr/index.php/actualites/lettre-trimestrielle/finish/5-lettre/500-lettre-d-information-du-synfie-mars-2016>, consulté le 19 novembre 2017

MANACH, Jean-Marc. « De quoi la « cyberattaque mondiale » est-elle le nom ? », *Slate.fr*, 30 juin 2017, <http://www.slate.fr/story/147876/cyberattaque-mondiale>, consulté le 26 décembre 2017

MANENC, Bertrand. Le droit de l'intelligence économique. Patrimoine informationnel et secret d'affaires. *Sécurité et stratégie*, 2013/1, n°12, p79-81, <https://www.cairn.info/revue-securite-et-strategie-2013-1.htm>, consulté le 7 octobre 2016

MATHIEU, Béatrice. « Les États-Unis, justicier du business mondial », *L'Express*, 13 octobre 2016, https://www.lexpress.fr/actualite/monde/amerique-nord/les-etats-unis-justiciers-du-business-mondial_1838440.html, consulté le 29 août 2018

MAZZUCCHI, Nicolas. « Décret Montebourg sur le patriotisme économique : comment 30 ans d'histoire révèlent les erreurs gouvernementales dans la définition de nos véritables intérêts stratégiques », *Atlantico.fr*, le 16 mai 2014, www.atlantico.fr/decryptage/1564596/decret-montebourg-sur-le-patriotisme-economique-comment-30-ans-d-histoire-revelent-les-erreurs-gouvernementales-dans-la-definition-de-nos-veritables-interets-strategiques-nicolas-mazzucchi, consulté le 25 août 2019

MEDVEDOWSY, Alexandre. « Pourquoi nous créons un observatoire de l'intelligence économique ? », *SYNFIE*, le 30 avril 2019, <https://www.synfie.fr/actualites/actualites/499-pourquoi-nous-creons-un-observatoire-de-l-intelligence-economique>, consulté le 24 juin 2019

MEDVEDOWSKI, Alexandre. « L'extraterritorialité ou l'extension de la lutte », *Synfie*, Newsletter n°5, mars 2016, p.5, <http://synfie.fr/index.php/actualites/lettre-trimestrielle/finish/5-lettre/500-lettre-d-information-du-synfie-mars-2016>, consulté le 19 novembre 2017

MOINET, Nicolas. « Entretien avec Christian Harbulot », *Communication et organisation* 42/2012, mis en ligne le 1^{er} décembre 2013, <http://communicationorganisation.revues.org/3919.html>, consulté le 18 octobre 2016

MOINET, Nicolas. L'épistémologie de l'intelligence économique face au défi de la communication. *Revue internationale d'intelligence économique*, 2009/2, p159-173, <https://www.cairn.info/revue-internationale-d-intelligence-economique-2009-2-page-159.htm>, consulté le 18 octobre 2016

MOUSTAFA, Alexandre. « Ces lois américaines qui font frémir les entreprises françaises », *Synfie*, Newsletter n°5, mars 2016, p.14, <http://synfie.fr/index.php/actualites/lettre-trimestrielle/finish/5-lettre/500-lettre-d-information-du-synfie-mars-2016>, consulté le 20 novembre 2017

NADOULEK, Bernard. La guerre économique mondiale pour le contrôle des ressources naturelles. *Géoéconomie*, 2008/2, n°45, p21-32, <https://www.cairn.info/revue-geoéconomie-2008-2-page-21.htm>, consulté le 15 octobre 2016

NIVET, Bastien. Puissance et influence : confusion sémantique ou renouvellement de l'action internationale ?, *Institut de recherche stratégique de l'École militaire*, www.Defense.gouv.fr/lettre-de-l-irsem-2012-2013 consulté le 7 décembre 2016

OUBRICH, Mourad. Le patriotisme économique, erreur géoéconomique ? *Géoéconomie*, 2008/2, n°45, p85-96, <https://www.cairn.info/revue-geoéconomie-2008-2-page-85.htm>, consulté le 23 novembre 2016

PAUTRAT, Rémy, GIBLIN, Béatrice. L'intelligence économique : un enjeu de première importance toujours sous-estimé. *Hérodote*, 2011/1, n°140, La Découverte, pp151-156, <https://www.cairn.info/revue-herodote-2011-1-page-151.htm>, consulté le 14 octobre 2016

PELLERIN, Fleur. « Nous voulons conserver des entreprises de poids dans les telecoms », *L'Express- l'Expansion*, le 27 novembre 2012, https://lexpansion.lexpress.fr/high-tech/fleur-pellerin-nous-voulons-conserver-des-entreprises-de-poids-dans-les-telecoms_1373706.html, consulté le 6 août 2018

PELTIER, Cécile. « Suzhou, un écosystème d'innovation, made in China », le 3 février 2017, <https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/suzhou-ecosysteme-d-innovation-made-in-china.html>, consulté le 27 juillet 2018.

PÉNIN, Marc. « Première guerre de l'opium », *Encyclopædia Universalis*, <http://www.universalis.fr/encyclopedie/premiere-guerre-de-l-opium/>, consulté le 21 octobre 2016

PIETRALUNGA, Cédric. « Quand Laurent Fabius se faisait le chef de l' « entreprise France » à l'export », *Le Monde*, le 11 février 2016, http://www.lemonde.fr/economie/article/2016/02/11/quand-laurent-fabius-se-faisait-chef-de-l-entreprise-france-a-l-export_4863213_3234.html, consulté le 14 mai 2018

PONCET, Guéric. « La France a subi une vingtaine d'attaques majeures en 2015 », *Le Point*, le 13 septembre 2016, http://www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point/gueric-poncet/la-france-a-subit-une-vingtaine-de-cyberattaques-majeures-en-2015--13-09-2016-2068099_506.php, consulté le 2 janvier 2018

RACOUCHOT, Bruno. « La guerre économique : vers une École de pensée française », *Communication et Influence* n°95, juillet 2018, http://www.comes-communication.com/files/newsletter/Communication&Influence_juillet_2018_Nicolas_Moin_et.pdf, consulté le 17 septembre 2018.

REVEL, Claude. « Derrière la compétition économique, la bataille des modèles pour la gouvernance mondiale », *Géoéconomie* 2013/1, n°64, p.93-106., <https://www.cairn.info/revue-geoéconomie-2013-1-page-93.html>, consulté le 10 mai 2019

REVEL, Claude. « Influence, Lobbying, public diplomacy... La France face aux armes du soft power : le décryptage de Claude Revel », *Communication et influence*, n°34, juin 2012, http://www.comes-communication.com/files/newsletter/Communication&Influence_juin%202012_Claude_Revel_Bruno_Racouchot.pdf, consulté le 2 janvier 2019

REVEL, Claude. Diplomatie économique multilatérale et influence, *Géoéconomie*, 2011/1, Edition Choiseul, p 59-67, <https://www.cairn.info/revue-geoéconomie-2011-1-page-59.htm>, consulté le 18 octobre 2016

RICHARD, Benoît. Les États-Unis à l'ère du smart power, *Sciences Humaines* n° 2004, mai 2009, http://www.scienceshumaines.com/les-etats-unis-a-l-ere-du-smart-ower_fr_23518.html, consulté le 8 décembre 2016

RIVIERE, Philippe. «Le système Echelon », *Manière de voir* n°46, juillet-août 1999, *Le Monde diplomatique*, <https://www.monde-diplomatique.fr/mav/46/RIVIERE/1908>, consulté le 29 décembre 2017

ROLLAND, Sylvain. « Cyberattaques : que contient le « paquet cyber » que l'Europe veut voter en 2018 ? », *La tribune.fr*, le 20 septembre 2017, <http://www.latribune.fr/technos-medias/cyberattaques-que-contient-le-paquet-cyber-que-l-europe-veut-voter-en-2018-751009.html>, consulté le 10 octobre 2017

ROZIERES, Gregory. « Qu'est-ce que NotPetya, la nouvelle cyberattaque qui frappe le monde après WannaCry ? », *Huffingtonpost*, le 27 juin 2016, https://www.huffingtonpost.fr/2017/06/27/quest-ce-que-notpetya-la-nouvelle-cyberattaque-qui-frappe-le-m_a_23004322/, consulté le 1^{er} mars 2017

SAID, Antoine. L'intelligence économique au service des pôles de compétitivité. *Vie et sciences économiques*, n°170-171, 2006/1, p175-206, <https://www.cairn.info/revue-vie-et-sciences-de-l-entreprise-2006-1-page-175.htm>, consulté le 15 octobre 2016

SALLIER, Pierre-Antoine. « Amende record pour Siemens », *Le Temps*, Le 16 décembre 2008, <https://www.letemps.ch/economie/amende-record-siemens>, consulté le 4 octobre 2018

SANDOVAL, Mario. La sécurité économique internationale en question. *Centre français de recherche sur le renseignement*, 4 mars 2013, <http://www.cf2r.org/fr/tribunes-libres/la-securite-economique-internationale-en-question.php>, consulté le 12 octobre 2016

SIMONET, David. « Géopolitique et entreprises, entre puissance et influence : le décryptage de David Simonet », *Communication et influence*, n°80, février 2017, http://www.comes-communication.com/files/newsletter/Communication&Influence_fevrier_2017_David_Simonet.pdf, consulté le 2 janvier 2019

SOREL, Jean-Marc. « Remarques sur l'application extraterritoriale du droit national à la lumière de la législation américaine récente », p. 424, *Revue juridique de l'Ouest*, 1996, volume 9 n°4, pp. 415-450, http://www.persee.fr/doc/juro_0990-1027_1996_num_9_4_2327, http://www.persee.fr/doc/juro_0990-1027_1996_num_9_4_2327 consulté le 21 novembre 2017

STEILER, Dominique. « Paix économique, pleine conscience : une autre vision de l'entreprise », *The Conversation*, 17 janvier 2017, <http://theconversation.com/paix-economique-pleine-conscience-une-autre-vision-de-lentreprise-71129>, consulté le 4 avril 2019

SZADKOWSK , Mickaël. « Que sais-t-on des hackers de Sony Pictures ? », <http://www.lemonde.fr/pixels/article/2014/12/18/ce-que-l-on-sait-des-pirates-qui-ont-attaque-sony>, *Le Monde*, 12 décembre 2014, consulté le 16 février 2018

TREVIDIC, Bruno. « Le patron d'Airbus monte au créneau face aux affaires de corruption », *Les Échos*, le 8 octobre 2017, <https://www.lesechos.fr/industrie-services/air-defense/030671745089-le-patron-dairbus-monte-au-creneau-face-aux-affaires-de-corruption-2120193.php>, consulté le 31 octobre 2017

TRUJILLO, Elsa. « L'État lance une plateforme pour aider les victimes de cyberattaques », *Le Figaro*, Le 30 mai 2017, <http://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/2017/05/30/32001>, consulté le 20 octobre 2017

VUILLERME, J-P. L'entreprise en guerre économique ?. *Sécurité et stratégie*, 2012-1, n°8, p11-17, <https://www.cairn.info/revue-securite-et-strategie-2012-1-page-11.htm>, consulté le 11 octobre 2016

« NSA slides explain the PRISM data-collection program », le 6 juin 2013, *Washington Post*, <http://www.washingtonpost.com/wp-srv/special/politics/prism-collection-documents/>, consulté le 30 décembre 2017

Éditorial du Monde, « La Commission européenne attaque les GFA sur tous les fronts », *Le Monde*, le 24 avril 2018, https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/04/24/1-europe-contre-les-goliath-numeriques_5289795_3232.html, consulté le 9 août 2018

Sites internet

ABERKANE, J. Idriss. « La noopolitique : le pouvoir de la connaissance », Fondation pour l'innovation politique, <http://www.fondapol.org/etude/idriss-j-aberkane-la-noopolitique-le-pouvoir-de-la-connaissance/>

¹. https://digitalhubshare.symantec.com/content/dam/ent/collat/reports/RPT_ISTR-Main-Report_EN.pdf?aid=elq_&elqTrackId=fcc7acaebac0421abc3616316b3cbb06&elqaid=3783&elqat=2, consulté le 5 août 2019

CARAYON, Bernard. Article Intelligence économique, *Wikipedia*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Intelligence_%C3%A9conomique, consulté le 19 décembre 2016

CLERC, Philippe. « Intelligence économique : Québec, Royaume Uni, Suède, France. Cultures et pratiques comparées », *Infoguerre*, https://www.infoguerre.fr/fichiers/IE_analyse_comparee.pdf, 7 p., consulté le 24 avril 2018

COLLOMBAT, Benoît. La guerre économique, comment les États-Unis font la loi, *France culture*, 19 janvier 2018, <https://www.franceculture.fr/economie/guerre-economique-comment-les-etats-unis-font-la-loi>, consulté le 23 août 2018

DRANCOURT, Gérard. « Due diligence : des opérations de capital à la conformité », *Altares*, 24 août 2017, <http://blog.altares.com/2017/08/24/la-due-diligence-des-operations-de-capital-a-la-conformite/>

KAHN, Alexandre. « La guerre économique souterraine vue par les Chinois : des services de renseignements aux pratiques innovantes et agressives », *Portail de l'IE*, le 24 octobre 2018, <https://portail-ie.fr/short/1962/la-guerre-economique-souterraine-vue-par-les-chinois-des-services-de-renseignement-aux-pratiques-innovantes-et-agressives>, consulté le 15 novembre 2018

LACMENCE, Patrick et alii. « Sécurité globale, anticipation, initiative : le rôle des signaux faibles », *Geostratégie*, *CFRS*, 11 juillet 2017, <https://www.geostrategie.fr/securite-globale-anticipation-initiative-le-role-des-signaux-faibles/>, consulté le 24 décembre 2018

LANDRU, Gaëlle. « Attaques informationnelles et spéculations : Casino, un groupe français ciblé par les short-sellers américains », *Portail de l'IE*, le 13 septembre 2018, <https://portail-ie.fr/analysis/1940/attaques-informationnelles-et-speculations-casino-un-groupe-francais-cible-par-les-short-sellers-americains>, consulté le 18 septembre 2018.

LEGER, Alban, « Une délégation parlementaire à la sécurité économique », *Portail de l'IE*, 20 septembre 2018, <https://portail-ie.fr/short/1944/une-delegation-parlementaire-a-la-securite-economique>, consulté le 12 novembre 2018

RENAULT, William. « Sécurité économique : le MEDEF enclenche une nouvelle réflexion stratégique », Portail de l'IE,, le 8 mars 2019, <https://portail-ie.fr/short/2090/securite-economique-le-medef-enclenche-une-nouvelle-reflexion-strategique>, consulté le 8 juillet 2019

VILLEPIN de, Dominique, « Stratégie d'influence et affirmation de la puissance chinoise », *Geostrategia*, CSFRS, <https://www.geostrategia.fr/strategie-dinfluence-et-affirmation-de-la-puissance-chinoise/>, mis en ligne le 17 juillet 2018, consulté le 24 juillet 2018.

SABATHIE, Rémy. « Terres rares, quelle stratégie française ?, IRIS, le 2 mars 2016, <https://www.iris-france.org/72425-terres-rares-quelle-strategie-francaise/>, consulté le 19 juillet 2019

L'ANSSI célèbre ses dix et affirme ses nouvelles ambitions, <https://www.ssi.gouv.fr/actualite/lanssi-celebre-ses-dix-ans-et-affirme-ses-nouvelles-ambitions/>, consulté le 6 juin 2019

« Les Français et le made in France vague 2018 », *Ifop*, septembre 2018, <https://www.ifop.com/publication/les-francais-et-le-made-in-france-vague-2018/>, consulté le 15 avril 2019.

« Chiffres clés de l'industrie manufacturière », Les Études économiques de la direction générale des entreprises, Edition 2017, Ministère de l'Économie et des Finances, <file:///C:/Users/pleia/Downloads/2017-Chiffres-cles-industrie.pdf> , consulté le 23 février 2019

La Nouvelle France industrielle, <https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/nouvelle-france-industrielle-sept-2014.pdf>, consulté le 21 février 2019

La Nouvelle France Industrielle, <https://www.gouvernement.fr/action/la-nouvelle-france-industrielle>, consulté le 21 février 2019

L'Europe manque de coordination sur l'IA, selon Roland Berger, le 17 octobre, 2018, <https://www.usinenouvelle.com/editorial/l-europe-manque-de-coordination-sur-l-intelligence-artificielle-selon-roland-berger.N756254>, consulté le 10 décembre 2018

« Stratégie nationale de recherche en Intelligence artificielle » <http://m.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid128577/rapport-de-cedric-villani-donner-un-sens-a-l-intelligence-artificielle-ia.html>, consulté le 6 décembre 2018

La France et la cybersécurité. France Diplomatie. <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/defense-et-securite/cybersecurite/>

Petya : pourquoi autant de dégâts, le 28 juin 2017, <http://globbsecurity.fr/petya-autant-de-degats-41997/>, consulté le 14 décembre 2017

JUILLET, Alain. « Du renseignement économique à l'intelligence stratégique », 4^{ème} rencontres de l'ICC, 13 octobre 2008, <http://tv.aege.fr/2009/01/du-renseignement-economique-a-intelligence-strategique-alain-juillet-icc-2008/>, consulté le 27 décembre 2016

JUILLET, Alain. « [Discours de clôture de l'Université d'été de l'intelligence économique 2008 par Alain Juillet](http://tv.aege.fr/2008/11/discours-de-cloture-de-luniversite-dete-de-lintelligence-economique-2008-par-alain-juillet/) », Université d'été du IE-CED, <http://tv.aege.fr/2008/11/discours-de-cloture-de-luniversite-dete-de-lintelligence-economique-2008-par-alain-juillet/>, 3 octobre 2008, consulté le 27 décembre 2016

LAUSSON, Julien, « L'Europe compte riposter aux cyberattaques par des sanctions diplomatiques », *Numerama*, 20 juin 2017, <http://www.numerama.com/politique/268698-leurope-entend-riposter-aux-cyberattaques-par-des-sanctions-diplomatiques>, consulté le 11 octobre 2017

MOUSSA, R.A et ROMAN.B, ; « D'une géopolitique des territoire a une intelligence territoriale », Portail de l'IE, <https://portail-ie.fr/analysis/2099/dune-geopolitique-des-territoires-a-une-intelligence-territoriale>, consulté le 2 avril 2019

PAGANI, K et DUMOUX, K. « Les PME françaises et les cybermenaces », Cercle K2, <https://www.cercle-k2.fr/posts/view/52/les-pme-francaises-et-les-cybermenaces-kevin-dumoux-krys-pagani>, consulté le 8 novembre 2017

PETILLON, Catherine. « Souveraineté numérique, ce que change la localisation de nos données », *France culture*, Concordance des temps, 21 novembre 2016, <https://www.franceculture.fr/numerique/souverainete-numerique-que-change-la-localisation-de-nos-donnees>, consulté le 4 août 2018

REVEL, Claude. L'intelligence économique permet aux entreprises d'agir sur leur environnement au lieu de le subir", propos recueillis par Imen Gharb, *L'Economiste maghrébin*, septembre 2009, *Wikipedia*, article Intelligence économique, https://fr.wikipedia.org/wiki/Intelligence_%C3%A9conomique, consulté le 14 novembre 2016

REVEL, Claude. Article Intelligence économique, *Wikipedia*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Intelligence_%C3%A9conomique, consulté le 19 décembre 2016

SECNUMACADEMIE, <https://www.ssi.gouv.fr/entreprise/formations/secnumacademie/>, consulté le 15 novembre 2018

VILLEMEUR, Alain. http://www.constructif.fr/bibliotheque/2008-6/1-etat-americain-%C2%AB-dope-%C2%BB-ses-pme.html?item_id=2872, consulté le 9 février 2017

« Le mois européen de la cybersécurité » :
https://ec.europa.eu/france/news/20181001/mois_europeen_cybersecurite_2018_fr

CCI Bretagne : https://www.bretagne.cci.fr/enquete-veille-eco,file:///C:/Users/pleia/Downloads/infographie_enquete_2015.pdf, consulté le 21 août 2019

CIGREF, <https://www.cigref.fr/wp/wp-content/uploads/2018/10/Cigref-Rapport-Cybersecurite-Visualiser-Comprendre-Decider-October-2018.pdf>, consulté le 5 juin 2019

Institut des Hautes Études de Défense Nationale, <https://www.ihedn.fr/formation/cycles-ihedn-jeunes>

Présentation de l'IHEDN, « Défense- Politique étrangère- Armement et économie de défense. Former – Informer – Fédérer », <https://www.ihedn.fr/presentation-ihedn>, consulté le 8 juillet 2019

MEDEF Occitanie, <http://www.medef-occitanie.com/veille-et-intelligence-economique-se-proteger.html>, consulté le 24 juin 2019

ESL & Network, <http://www.eslnetwork.com/les-metiers/>, consulté le 24 juin 2019

CEIS, <https://ceis.eu/fr/qui-sommes-nous/> , consulté le 24 juin 2019

L'Union européenne, recherche et innovations, https://europa.eu/european-union/topics/research-innovation_fr, consulté le 3 janvier 2019

Description du programme Horizon 2020, <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid73300/comprendre-horizon-2020.html> , consulté le 3 janvier 2019

<https://www.ssi.gouv.fr/agence/cybersecurite/mois-de-la-cybersecurite-2018/>

<https://www.ssi.gouv.fr/agence/cybersecurite/mois-de-la-cybersecurite-2018/evenements/>

<https://www.ssi.gouv.fr/uploads/2018/09/logo-partenaires.jpg>

<https://www.ssi.gouv.fr/actualite/le-mois-europeen-de-la-cybersecurite-2018-ca-commence-aujourd'hui/>

« Chapitre premier : un engagement très fort en faveur de la petite entreprise », <https://www.senat.fr/rap/r96-374/r96-3741.html>, consulté le 9 février 2017

« Les manipulations informationnelles dans le monde de la finance », *Infoguerre*, 7 février 2016, <https://infoguerre.fr/2016/02/les-manipulations-informationnelles-dans-le-monde-de-la-finance/>, consulté le 24 septembre 2018.

Prism, [https://fr.wikipedia.org/wiki/PRISM_\(programme_de_surveillance\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/PRISM_(programme_de_surveillance)), consulté le 30 décembre 2017

« Les attaques de crypto-ransomware ont été multiplié par 5, selon Kaspersky Lab », Kaspersky Lab, https://www.kaspersky.fr/about/press-releases/2016_les-attaques-de-crypto-ransomware-ont-ete-multiplie-par-cinq-selon-kaspersky-lab, consulté le 2 janvier 2018

<http://www.sgdsn.gouv.fr/le-sgdsn/fonctionnement/le-secretariat-pour-le-conseil-de-defense-et-de-securite-nationale/>

Statistic, <https://lobbyfacts.eu/reports/lobby-costs/all>, consulté le 17 août 2018

« Les enjeux de la blockchain », *France Stratégie*, <http://www.strategie.gouv.fr/espace-presse/enjeux-de-blockchain>, consulté le 17 août 2018

Extraits vidéo ou audio sur internet

« Guerre fantôme : la vente d'Alstom à General Electric », *LCP*, 25 septembre 2017, GENDREAU David et LERAITRE Alexandre, 52 minutes

« Plaidoyer pour une souveraineté numérique », Pierre BELLANGER, *Place de la toile*, France culture, 19 avril 2014, <https://www.franceculture.fr/emissions/place-de-la-toile/plaidoyer-pour-une-souverainete-numerique>, consulté le 4 août 2018

« Souveraineté numérique : ce que change la localisation de nos données », Catherine PETILLON, *Concordance des temps*, France culture, 21 mars 2016, <https://www.franceculture.fr/numerique/souverainete-numerique-que-change-la-localisation-de-nos-donnees>, consulté le 6 août 2018.

« De l'intelligence économique à la souveraineté numérique », Alain JUILLET, <https://www.youtube.com/watch?v=t3xWxxS0dHk&spfreload=1>, consulté le 31 juillet 2018

« Vers un bousculement des équilibres économiques mondiaux », Alain JUILLET <https://www.youtube.com/watch?v=uy0O3cpybQM>, , consulté le 28 juillet 2018

« La guerre aujourd'hui, c'est devant l'ordinateur », Alain JUILLET, RT France, 21 mai 2016, <https://www.youtube.com/watch?v=PLeZzPej3Eg>, consulté le 28 juillet 2018

« Performances des sanctions internationales », Sylvie Matelly, Geostrategia, « grands entretiens » CSFRS, <https://www.geostrategia.fr/documents/geostrategia-grands-entretiens-sylvie-matelly-performances-des-sanctions-internationales/>, consulté le 24 juillet 2018

« La diplomatie économique française est maintenant », interview de Michèle Warnet, Laurent Fabius, 22 mars 2016,

« Le droit, l'autre champ de bataille de la guerre économique », Débat du *Cercle Droit et Liberté*, le 15 mars 2017, <http://www.cercleroitliberte.fr/events/le-droit-lautre-champ-de-bataille-de-la-guerre-economique-2/>, consulté le 20 novembre 2017

« Y-a-t-il un impérialisme judiciaire américain ? », *Du grain à moudre*, France culture, 10 juin 2015, <https://www.franceculture.fr/emissions/du-grain-moudre/y-t-il-un-imperialisme-judiciaire-americain>, consulté le 27 novembre 2017

« Extraterritorialité du droit américain », 9ème conférence puissance 21, Olivier de Maison Rouge, le 14 février 2017, <https://www.egc.fr/index.php/actualites/multimedia/item/video-l-extraterritorialite-du-droit-americain-9eme-conference-puissance-21.html>, consulté le 7 décembre 2017

« Comment la cyberguerre aura lieu », *Affaires étrangères*, France culture, C. Ockrent, 29 octobre 2016, <https://www.franceculture.fr/emissions/affaires-etrangeres/comment-la-cyberguerre-aura-lieu>, consulté le 29 janvier 2018

« Les conditions d'une réplique à une cyberattaque », *Le tour du monde des idées*, France culture, le 21 novembre 2017, <https://www.franceculture.fr/emissions/le-tour-du-monde-des-idees/le-tour-du-monde-des-idees-mardi-21-novembre-2017>, consulté le 21 décembre 2017

« Hacker une banque, un jeu d'enfant ? », *Le billet économique*, France culture, le 26 décembre 2016, <https://www.franceculture.fr/emissions/le-billet-economique/hacker-les-banques-un-jeu-denfant>, consulté le 21 décembre 2017

« Cyberattaque mondiale : décryptage », *Invités des matins*, France culture, le 16 mai 2017, <https://www.franceculture.fr/emissions/invite-des-matins-2eme-partie/cyberattaque-mondiale-decryptage-2eme-partie>, consulté le 21 décembre 2017

« Cyberattaque WannaCry », *La méthode scientifique*, France culture, 19 mai 2017, <https://www.franceculture.fr/emissions/la-methode-scientifique/cyberattaque-wannacry-maladie-de-huntington-des-virus-et-des>, consulté le 21 décembre 2017

« Les cyberattaques atteignent-elles leurs objectifs ? », *Du grain à moudre*, France culture, 7 juillet 2017, <https://www.franceculture.fr/emissions/du-grain-moudre-dete/du-grain-moudre-dete-vendredi-7-juillet-2017>, consulté le 26 décembre 2017

« Le numérique russe entre innovation, censure et cyberattaques », *Soft power*, France culture, le 15 octobre 2017, <https://www.franceculture.fr/emissions/soft-power/soft-power-dimanche-15-octobre-2017>, consulté le 27 décembre 2017

« Les dossiers géopolitiques majeurs d'Internet », *Les Enjeux internationaux*, France culture, 29 janvier 2016, <https://www.franceculture.fr/emissions/les-enjeux-internationaux/les-dossiers-geopolitiques-majeurs-dinternet>, consulté le 27 décembre 2017

Sommaire

Remerciements	6
Avant-propos	8
Résumé	10
Table des matières	12
INTRODUCTION GENERALE	16
Liste des acronymes et sigles utilisés	32
Première partie Aux sources de la sécurité économique et de l'Intelligence économique	40
Introduction à la première partie.	42
Chapitre 1 : Les matrices idéologiques de la sécurité économique.....	44
Introduction au chapitre 1	44
1.1 Une définition peu aisée de l'intelligence économique et de la sécurité économique ...	44
1.11 Une définition très floue de l'intelligence économique	44
1.12 Une définition un peu moins floue de la sécurité économique	58
1.2 Une nouvelle vision des rapports de force économiques : la guerre économique.....	70
1.21 Un essai de définition.....	70
1.22 Une pratique déjà assez ancienne même si elle ne dit pas son nom	72
1.23 Un nouveau paradigme en émerge : la paix économique	75
1.3 Sécurité, intelligence et guerre économiques interrogent directement la notion de puissance.....	77
1.31 Essai de définition de la puissance.....	77
1.32 Essai de définition du patriotisme économique	93
1.4 Comment apporter un nouvel éclairage sur la question de l'intelligence et de la sécurité économiques ?	104
1.41 Des domaines en partie explorés.....	104
1.42 Un nouvel éclairage pour dynamiser la recherche dans ces domaines stratégiques	106
Conclusion du chapitre 1	110
Chapitre 2 : Un retard français en la matière	111
Introduction au chapitre 2.....	111
2.1 Une lente prise de conscience en France de ces enjeux	111
2.11 Un déni des réalités de la guerre économique	111

2.12 Une mise en place laborieuse d'une doctrine et d'une politique d'intelligence économiques	116
2.13 Les enjeux de l'intelligence et de la sécurité économiques	128
2.2 La précocité dans la prise de conscience du Japon et des États-Unis des enjeux de la guerre, de l'intelligence et de la sécurité économiques	133
2.21 La grande précocité du Japon	133
2.211. L'ère Meiji inaugure des pratiques qui témoignent de cette précocité	133
2.212 La poursuite de cette politique au XX ^{ème} siècle.....	134
2.22 Les États-Unis n'ont pas été en reste	138
2.3 La mise en place d'une intelligence et d'une sécurité économiques chez les autres grands États.....	150
2.31 État des lieux des politiques en vigueur dans les pays de l'UE	150
2.32 La sécurité économique : une politique d'État en Russie	153
2.33 Une politique d'État en Chine.....	157
2.4 Une lente prise en compte des enjeux de sécurité économique à l'échelle communautaire	160
2.41 Un déni de longue durée	160
2.42 Une très lente prise de conscience des nouveaux enjeux géoéconomiques.....	161
Conclusion du chapitre 2	162
Chapitre 3 : Les acteurs de l'intelligence et de la sécurité économiques	164
Introduction au chapitre 3.....	164
3. 1 Les acteurs publics de l'intelligence et la sécurité économiques	164
3.11 Les acteurs publics au niveau étatique.....	164
Protection de l'entreprise et du monde scientifique français	167
Lutte contre la prolifération des armes de destruction massive	168
3.12 Les acteurs publics au niveau régional	171
3. 13 Les acteurs publics au niveau des collectivités territoriales	174
3.14 Les associations, autres acteurs publics de l'intelligence et de la sécurité économiques	176
3.2 Les acteurs privés de l'intelligence et de la sécurité économiques	176
3.21 Les associations professionnelles, des acteurs de la sécurité économique	176
3.22 Les cabinets d'intelligence et de sécurité économique sont de plus en plus nombreux	179
3.3 Les partenariats pour l'intelligence et la sécurité économiques	181
Conclusion du chapitre 3	182

Conclusion de la Première partie.....	183
Deuxième partie Les vecteurs de la sécurité économique.....	186
Introduction à la deuxième partie	188
Chapitre 1 : Les éléments traditionnels de la sécurité économique.....	190
Introduction au chapitre 1	190
1.1 La sécurité est multiforme et d'abord matérielle.....	190
1.11 La protection bâtementaire : une forme première de la sécurité	190
1.12 La protection des savoirs et du savoir-faire est une autre forme de la sécurité	191
1.13 La sécurité numérique est une forme plus élaborée de la sécurité.....	191
1.2 L'espionnage économique est au cœur de la sécurité économique	196
1.21 De l'espionnage à l'espionnage économique.....	196
1.22 L'espionnage économique est une réalité	197
1.24 Le secret des affaires, une nécessité ?.....	205
1.3 Les brevets sont une protection du patrimoine économique et scientifique.....	207
1.4 Les investissements étrangers interrogent la sécurité économique	211
1.5 Le retour de la géopolitique dans les préoccupations de sécurité économique	214
1.51 Une aide précieuse dans la prise de décision des acteurs politique	214
1.52 La géopolitique entre davantage en considération dans la prise de décision des acteurs économiques	217
1.53 Le retour de la géopolitique se fait aussi dans le sillage de la question de la sécurisation des approvisionnements	220
Conclusion du chapitre 1	231
Chapitre 2 : La montée en puissance de vecteurs de plus en plus sophistiqués	233
Introduction au chapitre 2.....	233
2.1 Une montée en puissance de l'influence	233
2.11 L'influence est une nouvelle expression du pouvoir	233
2.12 Les formes variées de l'influence	235
2.13 L'entrée dans la guerre informationnelle.....	241
2.2 Une montée en puissance irrésistible et très visible de la sphère cyber	245
2.21 Les nouveaux dangers de la cybercriminalité.....	246
2.22 Les enjeux de la cybersécurité	253
2.23 La prise en compte des nouveaux risques cyber.....	261
2.3 Le temps de la cyberguerre.....	263
2.4 Les nouveaux défis de la montée en puissance de la sphère numérique	266

Conclusion du chapitre 2	267
Chapitre 3 : Le droit, nouveau champ de la sécurité économique	269
Introduction au chapitre 3	269
3.1 Les implications de la sécurité économique : <i>compliance</i> et <i>due diligence</i>	269
3.11 Une « irruption » du droit dans la sphère de l'économique du XXI ^{ème} siècle	269
3.12 Une définition de la <i>compliance</i>	270
3.13 Une définition de la <i>due diligence</i>	275
3.2 L'extraterritorialité du droit est au cœur des relations géoéconomiques et géopolitiques du XXI ^{ème} siècle.....	276
3.21 Une définition de l'extraterritorialité du droit	276
3.22 L'extraterritorialité du droit est d'abord le fait des États-Unis, puissance dominante	278
3.3 Le droit fait partie des nouvelles « aspérités » de la mondialisation.....	279
3.31 Un monde géoéconomique « lisse » ?.....	279
3.32 Le droit : une aspérité dans un monde de moins en moins « lisse » ?	280
3.33 Le droit, expression de la géopolitique du XXI ^{ème} siècle	281
3.4 Quelles sont les armes du droit ?	292
3.41 Les États-Unis les ont forgées de longue date	292
3.43 Ces armes juridiques américaines sont redoutablement efficaces et sont peu parées	294
3.44 L'extraterritorialité du droit, une forme d'espionnage économique ?	298
3.45 Les partenaires des États-Unis se dotent aussi d'armes.....	299
3.451 Les États-Unis ont poussé les autres pays à combattre les pratiques de corruption dans le monde économique.....	299
3.452 La législation anti-corruption s'étend aux partenaires commerciaux des États-Unis	299
Conclusion du chapitre 3	300
Conclusion de la deuxième partie.....	301
Troisième partie La sécurité économique à l'épreuve des faits	302
Chapitre 1 : La sécurité économique une nécessité face à la recrudescence des risques de cyberattaques.....	306
Introduction au chapitre 1	306
1.1 L'économie est réellement devenue un terrain d'affrontement.....	306
1.11 Les cyberattaques n'ont jamais été aussi nombreuses	306

1.12 Les formes de cyberattaques sont variées, mais seules quelques-unes sont fréquentes	308
1.13 Une nouvelle forme de cyberattaque ?.....	311
1.2 Les entreprises sont devenues des cibles de choix mais elles ne sont pas les seules victimes.....	311
1.21 Les attaques se sont multipliées contre les acteurs publics.....	312
1.22 ... mais les entreprises restent davantage concernées.....	313
1.23 Les banques sont aussi désormais des victimes	317
1.3 La sphère cyber est un nouvel espace de la guerre économique.	318
1.4 La <i>compliance</i> : un droit devenu intrusif.....	320
1.41 Les procédures relevant de la <i>compliance</i>	320
1.42 Des entreprises sous le coup de procédures	321
1.43 Le droit est une arme d'un nouvel <i>imperium</i> américain qui menace la sécurité économique française et européenne	341
1.5. Les attaques informationnelles se multiplient contre les acteurs économiques	344
1.51 Une réalité dans le monde des affaires... ..	344
1.52... mais les attaques informationnelles ne sont pas circonscrites à ce seul univers..	346
1.6 Les risques concernant le secret des affaires et de l'espionnage économique se sont intensifiés.....	347
1.7 Les investissements relèvent directement de la sécurité économique	347
1.71 Les IDE contribuent à la vitalité de l'économie française	347
1.72 ... Mais ils ne doivent pas contribuer au pillage de l'économie française	348
1.8 La sécurité et l'intelligence économiques sont un moyen de s'imposer sur la scène internationale	351
1.81 Un environnement mondial qui se durcit.....	351
1.82 Des priorités à redéfinir	355
Conclusion du chapitre 1	361
Chapitre 2 : La mise en œuvre de la sécurité économique	362
Introduction au chapitre 2.....	362
2.1 Quelles sont les réponses apportées aux cyberattaques ?.....	362
2.11 Les réponses apportées par les acteurs publics	362
2.12 Les réponses apportées à l'échelle de l'entreprise	368
2.2 Quelles sont les réponses à apporter dans le domaine juridique pour conforter la sécurité de nos acteurs économiques ?.....	370
2.21 La tactique de l'esquive.	370

2.22 Utiliser les armes de l'adversaire	371
2.23 Utiliser la force de l'adversaire	371
2.3 La réponse apportée doit l'être aussi sur le terrain des investissements, et de l'espionnage économique	372
2.31 La France a pris conscience des enjeux des IDE	372
2.32 L'Union européenne agit face à la recrudescence des IDE sur le sol communautaire	377
2.33 La France et l'Union européenne face aux enjeux de l'espionnage économique... ..	380
2.4 La préservation de la souveraineté est au cœur de la doctrine de la sécurité économique	381
2.41 La souveraineté au cœur de la sécurité économique est multiforme	381
2.42 Une politique publique qui s'étoffe dans le domaine de la diplomatie économique, mais beaucoup reste à faire	383
2.43 La création d'un comité français de défense économique	385
2.44 Un décret clarifie la gouvernance de la sécurité économique.....	386
2.5 La mise en œuvre de la sécurité à l'échelle des pôles de compétitivité	387
2.6 Un état des lieux des politiques publiques au service de la sécurité économique.....	394
2.61 Une multitude d'actions concrètes de sécurité économique	395
2.62 Des politiques encore partielles	398
2.63 Des politiques publiques tributaires de l'implication de quelques acteurs	400
2.64 Des politiques publiques mal coordonnées.....	401
2.65 Les pistes d'amélioration de la mise en œuvre de la sécurité économique par les agents publics	402
2.7 La réponse passe aussi par toute une série de mesures concrètes : la politique des « petits pas »	402
Conclusion du chapitre 2	407
Chapitre 3 : L'Europe, une échelle légitime, efficiente et indispensable	408
Introduction du chapitre 3.....	408
3.1 L'Europe communautaire réagit en prenant conscience d'un environnement économique hostile aux intérêts de ses membres.....	408
3.11 La réaction face aux menaces concernant son potentiel économique.....	409
3.12 La réaction récente contre la montée des cybermenaces	412
3.2 L'Europe commence-t-elle à élaborer une doctrine de sécurité économique ?.....	413
3.21 Les ressorts d'une lente conversion idéologique	413
3.22 La mue idéologique de l'Europe communautaire est loin d'être achevée	414

3.3 L'Europe : une échelle pertinente pour la sécurité économique	418
3.31 L'Europe est une évidence dans le cadre de la révolution numérique.....	418
3.32 La question de la souveraineté est au cœur de la sécurité économique	429
3.33 L'Europe réagit au niveau législatif.....	432
3.4 Une Europe sans l'UE ?.....	433
Conclusion du chapitre 3	435
Chapitre 4 : Perspectives et prospectives pour la sécurité et l'intelligence économiques en France et en Europe	436
Introduction au chapitre 4.....	436
4.1 L'impérieuse nécessité de retrouver une stratégie pour la sécurité et l'intelligence économiques	436
4.11 La redéfinition des intérêts de la France	437
4.12 Mettre en place une démarche coordonnée des différents acteurs du secteur	440
4.13 Influence et normes	442
4.14 Gouverner, c'est prévoir... ..	443
4.2 Se repenser dans un monde ouvert et interconnecté.....	444
4.21 Un monde du XXI ^{ème} siècle différent de celui du XX ^{ème} siècle	445
4.22 Repenser la sécurité et l'intelligence économiques pour rester un acteur qui compte dans le monde de demain	446
4.3 Faire face aux défis géopolitiques du XXI ^{ème} siècle	447
4.31 Comprendre le monde du XXI ^{ème} siècle et relever les défis géopolitiques.....	447
4.32 Faire face aux défis géoéconomiques de la « montée des autres » et de la recomposition géoéconomique mondiale	449
4.4 Faire face aux défis technologiques de notre monde.....	453
4.41 L'intelligence artificielle, un monde nouveau à appréhender.....	453
4.42 La maîtrise des nouvelles technologies : un impératif.....	462
4.43 Le Big Data : une révolution numérique.....	466
4.44 Fake news et guerre informationnelle.....	468
4.45 Bitcoin et blockchain : enjeux récents	469
4.46 Penser les technologies de rupture : un impératif	473
4.47 La souveraineté numérique, pierre angulaire de la sécurité économique	475
4.5 Investir pour l'avenir : une priorité.....	483
4.51 Une prise de conscience des enjeux de la recherche-développement à l'échelle de l'Union européenne.....	483
4.52 Des résultats peu satisfaisants	486

4.53 Les pistes d'avenir en Europe	489
4.6 La sécurité économique est une partie d'un projet bien plus vaste	490
4.7 Les préconisations pour une sécurité économique assumée et opérable	491
Conclusion au chapitre 4	493
CONCLUSION.....	494
BIBLIOGRAPHIE	510
Sommaire	550
Liste des figures et illustrations.....	558
ANNEXES.....	566
Annexe 1 : « Quelles innovations pour la cybersécurité ? », intervention de Madame la ministre Florence Parly ministre des Armées, FIC 2018, Lille le 23 janvier 2018, retranscription du discours par Axelle Degans	567
Annexe 2 : Tract du combattant numérique, FIC, janvier 2018	569
Annexe 3 : Discours du premier ministre, Lassigny 16 février 2018.....	570
Annexe 4 : Les outils de la diplomatie économique.....	576
Annexe 5 : Exemple d'un questionnaire pour enquête de terrain.....	578
Annexe 6 : Historique de la protection des données personnelles en France.....	579
Annexe 7 : Propositions de la Délégation parlementaire au renseignement, 12 avril 2018.....	580
Annexe 8 : Évolution de la carte des pôles de compétitivité français	582
Annexe 9 : Les 124 territoires de l'industrie	589
Annexe 10 : Carte UpTex : outil de développement international, in Michel Foucher Lille Métropole en Europe et dans le Monde, Paris, CNRS Éditions, 2018.....	590
Annexe 11: Les logo du « fabriqué en France »	591
Annexe 12 : Le mois européen de la cybersécurité	592
Annexe 13 : Liste des personnes rencontrées, et formations suivies.....	603
Annexe 14 : Attestation du MOOC Défis et enjeux de la cybersécurité, Université de Bretagne Sud.....	608

Liste des figures et illustrations

Les Figures :

Figure 1 : Les quatre domaines de l'intelligence économique (figure réalisée par Axelle Degans).....	53
Figure 2 : Figure de la sécurité économique au sein des entreprises (figure réalisée par Axelle Degans).....	60
Figure 3 : Les piliers de la sécurité nationale en France, (figure réalisée par Axelle Degans)	67
Figure 4 : La sécurité nationale vue des États-Unis (figure réalisée par Axelle Degans).....	68
Figure 5 Schéma de définition de la sécurité économique (par Axelle Degans)	69
Figure 6 : La guerre économique selon Bernard Esambert, (Figure réalisée par Axelle Degans)	71
Figure 7 Les paradigmes de la guerre de l'information (par Axelle Degans)	87
Figure 8 : Carte mentale réalisée par Axelle Degans d'après GUILHON, Alice et MOINET, Nicolas. <i>Intelligence économique. S'informer, se protéger, influencer</i> , Paris, Pearson France	88
Figure 9 Les grands traits du libre-échange et du protectionnisme.....	101
Figure 10 L'échelle des temps de la sécurité économique en France, figure réalisée par Axelle Degans.....	116
Figure 11 : Tableau comparatif Intelligence, guerre et sécurité économiques, réalisation Axelle Degans	131
Figure 12 : Le « War room » américain, Figure réalisée par Axelle Degans.....	143
Figure 13 : Les moyens de la National Security Agency (NSA) (Figure réalisée par Axelle Degans d'après l'article de R. Loukil, Les Etats-Unis, super espion de l'industrie, L'Usine nouvelle, 11 juillet 2013)	145
Figure 14 Organisation de l'ITEC (figure réalisée par Axelle Degans).....	148
Figure 15 Dispositif britannique d'IE (figure réalisée par Axelle Degans d'après A. Laïdi) .	151
Figure 16 Renseignement économique soviétique (figure réalisée par Axelle Degans).....	154
Figure 17 Renseignement économique du FSB (figure réalisée par Axelle Degans).....	156
Figure 18 le renseignement économique au niveau de l'État chinois (figure réalisée par Axelle Degans).....	158
Figure 19 Dispositif chinois de l'intelligence économique (figure réalisée par Axelle Degans)	158
Figure 20 Les compétences requises pour un chargé de mission régional à l'intelligence économique	174
Figure 21 Carte des activités du CEIS d'après son site Internet.....	180
Figure 22 Diapositive présentant les missions de la PPIE, source Bercy	182
Figure 23 Carte mondiales des alliances économiques et régionales.....	184
Figure 24 Les règles de base de la sécurité économique.....	190
Figure 25 Les moyens de la protection numérique ne 2017, CCI Bretagne	192

Figure 26 Cartographie des risques concernant les entreprises, d'après le CIGREF, octobre 2018.....	195
Figure 27 Les leaders technologiques de la téléphonie mobile (Graphique réalisé par Axelle Degans).....	202
Figure 28 Origine des demandes de brevets en 2018 d'après l'Office européen des brevets .	209
Figure 29 Les principaux déposants de brevets dans le monde en 2018 selon l'OEB	210
Figure 30 Les risques pays pour les entreprises selon la Coface, source <i>Les Échos</i> 5 juillet 2019.....	219
Figure 31 Les projections à 20 ans pour l'énergie, d'après le rapport parlementaire de J. Blanc (source IFP).....	222
Figure 32 Liste établie par DCNS des minéraux dont l'approvisionnement est compliqué, rapport parlementaire de J. Blanc.....	222
Figure 33 Carte des terres rares dans le monde source <i>Le Monde diplomatique</i> 2019.....	225
Figure 34 Carte des éléments essentiels à la fabrication des voitures électriques	226
Figure 35 Cartes de la France métropolitaine minière, source BRGM, in Rapport Hetzel-Bataille	230
Figure 36 Les objectifs de la diplomatie économique définis par L. Fabius (figure réalisée par Axelle Degans).....	236
Figure 37 Géopolitique des sphères d'influence (figure réalisée par Axelle Degans)	239
Figure 38 Les modes de médiation stratégique des sphères d'influence d'après Dou, Clerc et Juillet.....	240
Figure 39 Carte des aires de diffusion des principales chaînes de télévision à vocation internationale.....	243
Figure 40 Carte des câbles sous-marins	246
Figure 41 Panorama des violations des données 2014-2016, rapport Symantec	248
Figure 42 Les pays les plus touchés par le vol d'identité numérique, Symantec 2017	251
Figure 43 Les axes de la cybersécurité (figure réalisée par Axelle Degans).....	255
Figure 44 Carte mentale des 10 principes de la cybersécurité (figure réalisée par Axelle Degans).....	255
Figure 45 Carte mentale des 10 règles de la cybersécurité au quotidien (figure réalisée par Axelle Degans).....	256
Figure 46 Un monde économique sous surveillance (figure réalisée par Axelle Degans)	256
Figure 47 : Schéma du réseau Echelon (figure réalisée par Axelle Degans)	258
Figure 48 Le fonctionnement de Prism d'après le Washington Post,.....	258
Figure 49 Les conséquences des cyberattaques (figure réalisée par Axelle Degans)	260
Figure 50 Cybersécurité dans l'Union européenne (figure réalisée par Axelle Degans)	262
Figure 51 Carte du droit des affaires dans le monde (source <i>Les Échos</i> du 1/12/1999)	281
Figure 52 Nouvelle stratégie de la puissance américaine pour H. Juvin, réalisé par Axelle Degans.....	283
Figure 53 <i>Les montants totaux annuels de pénalités infligées à des entreprises au titre de la loi FCPA en millions de dollars</i> , Rapport Lellouche-Berger, <i>Source : Shearman & Sterling LLP, FCPA Digest</i> , janvier 2015.	286
Figure 54 Les plus gros montants de pénalités au titre de la loi FCPA, rapport Lellouche-Berger p.29.	287

Figure 55 Les plus gros montants de pénalités infligées pour violations des sanctions internationales, rapport Lellouche-Berger p.30.....	288
Figure 56 : Les fondements des lois américaines d'embargo (figure réalisée par Axelle Degans).....	295
Figure 57 Une forte croissance des ransomware 2015-2016, Symantec, 2017.....	307
Figure 58 La diversité des cyberattaques en 2016 d'après Les Échos du 24 janvier 2017.....	308
Figure 59 Les principaux chevaux de Troie 2015-2016 d'après Kaspersky	309
Figure 60 demande de rançon de NotPetya.....	315
Figure 61 Carte de La Chine à la Méditerranée, Claude Chancel.....	349
Figure 62 Carte "Qui paie l'orchestre mène la danse", Atlas de la renaissance chinoise, Belin	350
Figure 63 Effectifs des salariés de l'industrie manufacturière en France entre 2002 et 2017	356
Figure 64 Poids de l'industrie manufacturière au sein des grands pays de l'Union européenne	359
Figure 65 Les fournisseurs certifiés cybersécurité 2019 par l'ANSSI	365
Figure 66 : La CALID, Centre d'analyse de lutte informatique défensive de l'armée française	367
Figure 67 Les pratiques d'amont de la cybersécurité en entreprise réalisée par Axelle Degans	368
Figure 68 Les bonnes pratiques de la cybersécurité réalisée par Axelle Degans.....	369
Figure 69 La souveraineté numérique, Figure réalisée par Axelle Degans	382
Figure 70 Création de Business France (2014)	383
Figure 71 Diagramme du Conseil spécial de défense économique français, réalisé par Axelle Degans.....	386
Figure 72 Carte des partenariats de UP-Tex, pôle de compétitivité.....	390
Figure 73 Les 34 plans pour la réindustrialisation de la France.....	393
Figure 74 Les missions du DISSE (Figure réalisée par Axelle Degans)	396
Figure 75 Missions de sécurité économique de la MEL (figure réalisée par Axelle Degans).....	398
Figure 76 Photo de l'Usine extraordinaire au Gand palais, novembre 2018.....	402
Figure 77 Logo Made in France lors de l'exposition l'Usine extraordinaire	404
Figure 78 Logo du Salon du Made in France édition 2018.....	405
Figure 79 Résultats du sondage IFOP septembre 2018 concernant le Made in France	406
Figure 80 Cartes des investissements chinois en Europe	411
Figure 81 Tableau SWOT de la fusion Alstom-Siemens (réalisé par Axelle Degans)	416
Figure 82 Carte mentale des champions industriels chinois réalisée par Axelle Degans	417
Figure 83 Intentions des internautes français concernant la protection de leurs données personnelles.....	423
Figure 84 Une action coordonnée des acteurs Figure réalisée par Axelle Degans	442
Figure 85 Tableau des PIB mondiaux 2018	449
Figure 86 Carte des nouvelles routes de la soie, source Diplomatie n°101	451
Figure 87 Les différentes formes de l'intelligence artificielle.....	454
Figure 88 Carte de la géopolitique de l'intelligence artificielle, source Cassini conseil.....	459
Figure 89 Les start up de l'IA en Europe, l'Usine nouvelle.....	460
Figure 90 Les laboratoires de l'IA en Europe, L'Usine nouvelle	460

Figure 91 Diagramme des membres de Partnership on AI	461
Figure 92 Plan du campus Huawei de Shenzhen	464
Figure 93 La galaxie Huawei (figure réalisée par Axelle Degans)	465
Figure 94 Définition du Big Data.....	466
Figure 95 Le monde complexe du Big Data, figure réalisée par Axelle Degans d'après J. Berthier.....	467
Figure 96 Les différents secteurs financés par les levées de fonds des ICOs	472
Figure 97 Carte de la localisation des datacenters, N. Mazzucchi	481
Figure 98 Les principaux investisseurs privés par pays de l'n Union européenne figure réalisée par Axelle Degans	487
Figure 99 Les principaux acteurs privés de la recherche-développement mondiale (Figure réalisée par Axelle Degans).....	487
Figure 100 Graphique des grandes entreprises mondiales dans le domaine des TIC, N. Mazzucchi	488

Les encadrés :

Encadré 1 : Information et intelligence économique	47
Encadré 2 : Définition officielle de l'intelligence économique	54
Encadré 3: Les définitions de l'intelligence économique données dans le rapport Carayon... 55	55
Encadré 4: Définition de l'intelligence économique donnée sur le portail de l'IE	56
Encadré 5 : Définition de l'intelligence économique donnée par Alain Juillet	57
Encadré 6 : Définition de l'intelligence économique donnée par Claude Revel	57
Encadré 7 : La sécurité économique comme sûreté des entreprises	60
Encadré 8 : La sécurité économique au cœur de l'intelligence économique	62
Encadré 9 Définition de la défense économique	63
Encadré 10 : Définition de la sécurité intérieure, Livre Blanc sur la Défense et la sécurité nationale, 2008	64
Encadré 11 : Définition de la sécurité nationale, Livre Blanc sur la Défense et la sécurité nationale, 2013	65
Encadré 12 : La sécurité économique au cœur des nouveaux enjeux de Défense, Livre Blanc sur la Défense et la sécurité nationale, 2013	65
Encadré 13 : Principaux risques définis par E. Delbecque et G. Pardini	66
Encadré 14 : Définition de la sécurité et de la sécurité économique de Gérard Pardini	67
Encadré 15 : Tableau des champs de la sécurité globale réalisé par Axelle Degans d'après G. Pardini	67
Encadré 16 : Définition de la guerre économique.....	70
Encadré 17 Définitions de la paix économique.....	75
Encadré 18 La définition de la puissance par Éric Delbecque	81
Encadré 19 : Les Européens face à la puissance	82

Encadré 20 Définition de l'influence	84
Encadré 21 : Une influence bien peu présente dans la culture française	85
Encadré 22 : Définition de l'intelligence stratégique.....	86
Encadré 23 : L'influence en tant qu'instrument de pouvoir.....	88
Encadré 24 : Les caractéristiques de la puissance normative selon Zaki Laïdi	92
Encadré 25 : L'Union européenne sous influence ? Claude Revel	92
Encadré 26 : Définition du patriotisme économique.....	93
Encadré 27 : Définition politique française du patriotisme économique	93
Encadré 28 : Définition de la nationalité d'une entreprise.....	98
Encadré 29 : Les points cardinaux du patriotisme économiques	100
Encadré 30 Définition de la souveraineté économique par Christian Saint-Etienne	103
Encadré 31 Définir la mondialisation.....	107
Encadré 32 : Les constats dressés par le rapport Martre	120
Encadré 33 : En quoi l'intelligence économique est une solution à la nouveauté du contexte géoéconomique.....	121
Encadré 34 : Un retard français multiforme et regrettable.....	121
Encadré 35 : Les recommandations du rapport Martre	122
Encadré 36 : Principales propositions du rapport Carayon	126
Encadré 37 : L'intelligence territoriale vue par Nicolas Moinet.....	129
Encadré 38 : Les principales orientations pour l'IE de la circulaire du 13 septembre 2005..	130
Encadré 39 De la D2IE au Sisse.....	165
Encadré 40 : La protection du patrimoine économique : une des missions de la DGSI	167
Encadré 41 : Les missions de l'ANSSI	169
Encadré 42: Le directeur général présente les ambitions de l'ANSSI	169
Encadré 43 Les "deux intelligences" selon Éric Delbecq.....	171
Encadré 44 Les définitions de l'intelligence territoriale.....	171
Encadré 45 Les missions du préfet de zone de défense et de sécurité	172
Encadré 46 Les préconisations pour la sécurité économique du MEDEF Occitanie.....	177
Encadré 47 Les objectifs du CESIN.....	178
Encadré 48 Les expertises d'un cabinet de conseils en intelligence économique, exemple d'ESL & Network.....	179
Encadré 49 L'espionnage économique mené par la Chine en France	198
Encadré 50 Définitions : Brevet et propriété intellectuelle	207
Encadré 51 Le Firrma américain	213
Encadré 52 Carte de la production des matières premières critiques, Union européenne 2011	223
Encadré 53 Préconisations du rapport Jacques Blanc	224
Encadré 54 Typologie des terres rares stratégiques, rapport parlementaire J. Blanc.....	226
Encadré 55 Une stratégie chinoise des terres rares par Rémy Sabathié.....	228
Encadré 56 Un retard français et européen dans le domaine de l'influence, C. Revel.....	235
Encadré 59 La France une puissance d'influence selon L. Fabius.....	236
Encadré 57 La réalité de la guerre informationnelle d'après Claude Revel	242
Encadré 58 Système stratégique de signaux précoces de C. Bisson	244
Encadré 60 Les cinq fléaux du cyberspace selon Guillaume Poupard.....	247

Encadré 61 La cyberguerre selon Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense	265
Encadré 62 Définition de la noopolitique par Idriss J. Aberkane	267
Encadré 63 : Brève définition de la <i>compliance</i>	271
Encadré 64 Les champs de la compliance selon Antoine Gaudemet	272
Encadré 65 Expliquer les racines de l'extraterritorialité du droit américain, Rapport Lellouche-Berger	281
Encadré 66 Les objectifs de l'imperium américain par Claude Revel.....	284
Encadré 67 Compliance et due diligence au cœur de la géopolitique pour Xavier Raufer....	289
Encadré 68 : Olivier de Maison Rouge : importance d'exporter ses normes juridiques.....	292
Encadré 69 L'arsenal de l'extraterritorialité de droit américain	292
Encadré 70 Les bras armés de la justice économique américaine.....	293
Encadré 71 Chronologie de l'affaire Alstom (par Axelle Degans)	325
Encadré 72 Activités d'Alstom vendues à General Electric	327
Encadré 73 Rapports annuels d'Alstom, cité par E. Denécé et L. Varenne	328
Encadré 74 Sanctions américaines envers les banques, Reuters	332
Encadré 75 : La <i>compliance</i> à Airbus	334
Encadré 76 Airbus aux prises avec la justice américaine.....	335
Encadré 77 Airbus se plie aux exigences de la justice américaine	335
Encadré 78 La France quatrième partenaire commercial de l'Iran	339
Encadré 79 Chronologie des attaques informationnelles récentes contre le groupe Casino..	345
Encadré 80 L'évolution de la guerre informationnelle dans la sphère financière par <i>Infoguerre</i>	346
Encadré 81 Extraits du communiqué de presse des dix ans de l'ANSSI.....	366
Encadré 82 La France se dote d'une quatrième armée.....	366
Encadré 83 Le Conseil de défense et de sécurité nationale.....	372
Encadré 84 Le CDSN pour protéger les fleurons industriels français	373
Encadré 85 Création d'une Délégation parlementaire à la sécurité économique, Portail de l'IE	374
Encadré 86 Le périmètre du secrétaire d'État au Numérique	382
Encadré 87 L'Élysée se dote d'une stratégie de sécurité économique.....	385
Encadré 88 Fondements de la politique des pôles de compétitivité, Rapport Grivot	387
Encadré 89 Les différentes phases de la politique des pôles de compétitivité d'après le rapport Grivot	388
Encadré 90 Propositions formulées par le CESE sur les pôles de compétitivité français.....	391
Encadré 91 Éparpillement de l'action publique française en faveur de l'innovation et de l'industrie, d'après le rapport Grivot.....	392
Encadré 92 Les dix solutions de la Nouvelle France industrielle	394
Encadré 93 Pôles d'excellence et de compétitivité de la région lilloise	398
Encadré 94 La politique des 124 "territoires d'industrie"	403
Encadré 95 L'UE passe au contrôle des investissements étrangers.....	411
Encadré 96 Le mois européen de la cybersécurité ECSM	412
Encadré 97 Qwant, un moteur de recherche français.....	421
Encadré 98 Les principales mesures de la RGPD	424

Encadré 99 La sécurité économique est au cœur de la puissance pour Philippe Bras et Yaël Braun-Pivet.....	438
Encadré 100 Les préconisations prospectives de Claude Revel	439
Encadré 101 Les recommandations du rapport Villani	456
Encadré 102 L'intelligence artificielle en chiffres en France	458
Encadré 103 Les investissements publics dans l'intelligence artificielle d'après Charles Thibout	459
Encadré 104 Définitions du Blockchain par France Stratégie	470
Encadré 105 Les sept recommandations de France Stratégie pour les blockchains	471
Encadré 106 Les principales technologies de rupture d'après Alexandre Labaye	473
Encadré 107 Les trois cercles de la souveraineté numérique selon les Assises de la souveraineté numérique, 29 mars 2017, figure réalisée par Axelle Degans	476
Encadré 108 Les six mesures proposées par l'Institut de souveraineté numérique.....	478
Encadré 109 Définition du cloud souverain par Clotilde Bômont.....	482
Encadré 110 Les objectifs du programme cadre européen Horizon 2020	484
Encadré 111 Douze propositions pour une sécurité économique au cœur d'une stratégie de puissance de la France et de l'Europe.....	492

ANNEXES

Annexe 1 : « Quelles innovations pour la cybersécurité ? », intervention de Madame la ministre Florence Parly ministre des Armées, FIC 2018, Lille le 23 janvier 2018, retranscription du discours par Axelle Degans

Le « nouveau monde » est politique, économique, social, environnemental international et bien sûr numérique. Le nouveau monde numérique, cyber, c'est aujourd'hui et il n'est pas prêt de s'arrêter. Tout est connecté, absolument tout du téléphone jusqu'à nos vêtements, en passant par nos voitures et même nos brosses à dent. Tout collecte les données, les traite, les classe, les analyse: « *Internet of everything* » ! Nos modes de combat doivent s'adapter à l'hyperconnectivité, nous découvrons chaque jour des opportunités et des failles. Toute notre société est menacée par un ennemi sans nom, sans visage, sans origine, intraçable donc impuni. Le numérique structure le champ de bataille, il est présent chez nous, chez nos alliés, nos ennemis. L'espace numérique n'est plus isolé du monde réel. Nous devons tous le maîtriser, prendre le tournant de l'innovation et de la cybersécurité.

La France et l'Union européenne regorgent de promesses, d'innovateurs que nous n'allons pas laisser filer. Le FIC 2018 à Lille est un événement unique par les acteurs qu'il rassemble. Unique, car il fait le pont entre le dynamisme de la société civile et la volonté puissante de l'Etat. Unique parce que le FIC n'est pas une ambition étiquée, c'est un forum européen.

L'Estonie est un modèle de vigilance pour la cybersécurité, c'est le premier pays digital du monde. Les exercices tels que EU CYBRID 2017 auquel j'ai eu le plaisir de participer en septembre, et les sommets, le montre.

En France, et en Europe, la Défense doit répondre à la menace cyber. Cela passe par l'analyse et la définition d'un modèle de cyberdéfense cohérent. Tel sera l'objet de la revue stratégique cyber qui sera prochainement remise au Président de la République. La résilience numérique doit être repensée comme il faut repenser les enjeux de la cybersécurité. Il faut mieux analyser les menaces, à travers le renseignement et le développement de coopérations fortes détecter les attaques, protéger nos réseaux et pouvoir répliquer quand c'est nécessaire !

L'innovation n'est pas seulement technique, elle concerne les usages et les méthodes. Il faut améliorer notre dispositif global, ce que nous ferons aussi avec des opérateurs privés. La loi de programmation militaire confirmera l'importance du cyber. La cyber souveraineté est un enjeu majeur. Nos investissements humains et financiers sont incontournables et doivent faire de la France un acteur majeur. En 2019-2025 1.6 milliards d'euros seront consacrés à la lutte dans l'espace numérique. En 2015, 4 000 cyber combattants, (soit un millier de plus qu'aujourd'hui) seront affectés à des missions de protection, de défense, d'actions offensives. Nous créerons un outil de cybercombat pour répondre à toute attaque de nos intérêts nationaux. C'est une posture permanente qui montre notre détermination et lance un signal fort à nos adversaires. La France a compris que nos souverainetés nationale, opérationnelle et numérique sont intimement liées. Cela passe par un renforcement de nos capacités de renseignement pour rechercher des informations utiles, par l'anticipation des attaques et si nécessaire réagir.


Le ministère des Armées est au cœur des enjeux de la cybersécurité. Car il sait agir vite et bien. Lille est au carrefour de l'Europe. Je veux redire la vocation européenne de nos armées, nous créerons un noyau européen de cyberdéfense C'est un noyau que je veux opérationnel, capable de nous protéger et de nous défendre. C'est un noyau que je veux interopérable, car si la menace nous concerne tous, nous devons la combattre ensemble. Pour l'Europe la France agit et partage en temps réel des informations grâce à la connexion des centres opérationnels, la mutualisation des outils de la cybersécurité. L'échelon européen est le plus pertinent pour nos entreprises. Vous êtes aussi des soldats au service de nos intérêts stratégiques dans l'espace numérique. Je n'imagine pour la cyberdéfense sans innovation, ni innovation sans cyberdéfense. Notre défi est de développer en quelques mois des outils qui seront tout de suite utilisés pour notre cyberdéfense, cela est possible grâce au pôle rennais d'excellence cyber, mais aussi à l'Intelligence campus qui œuvre sur le traitement massif des données.

L'Europe est l'échelon qui permettra à nos entreprises d'éclorre et de compter. La création cet été d'un Fonds européen de défense est un pas historique. La France est engagée dans la création de clusters européens (chercheurs, industriels et entrepreneurs).

Chacun doit être mobilisé dans le combat, étudiants dans les écoles, les universités, des PME jusqu'aux soldats de notre réserve cyber : nous sommes tous concernés par notre cyberdéfense. Nous sommes tous concernés par notre cyberdéfense. Il n'y a plus qu'à agir et pour cela vous pourrez toujours agir avec le soutien du ministère des armées.

Annexe 2 : Tract du combattant numérique, FIC, janvier 2018

Devenez
**COMBATTANT
NUMÉRIQUE**



Vous êtes
passionné
par le numérique.
L'envie de
servir votre pays

**DE
NOMBREUX
POSTES À
POURVOIR**

- Anticiper** les menaces
- Durcir** nos réseaux
- Veiller** les réseaux sociaux
- Intervenir** en cas d'urgence
- Réaliser** des tests d'intrusion
- Évaluer** la robustesse des systèmes
- Mener** les opérations

Cyber Backdoor[®] 6

Audit Cyberattaque
Hackers Crise
Vulnérabilité
APT Cyberprotection
Anticipation
CYBERDÉFENSE
Veille Pentest
Menaces Patrouille
Intervention



- Un réseau de plus de **180 000 machines**
- Partout dans **le monde**
- Plus qu'un métier : des **possibilités de carrière** permettant d'acquérir de nouvelles compétences
Des postes militaires ou civils au sein des **armées, directions et services**

Envoyer votre CV accompagné
de votre lettre de motivation

<http://www.defense.gouv.fr/portail/enjeux2/la-cyberdefense>





Illustration : Stéphane Pons, Agence de Presse - Photo 123RF

Annexe 3 : Discours du premier ministre, Lassigny 16 février 2018



Premier ministre

Discours de M. Edouard PHILIPPE, Premier ministre

Usine L'Oréal

Lassigny, le vendredi 16 février 2018

Seul le prononcé fait foi

On nous a toujours envié nos cheveux. Souvenez-vous, au milieu du Ier siècle, quand César décida d'envahir ce qu'on nommait alors « La Gaule chevelue », qui n'était pas encore soumise à Rome. Je sais, on devait sans doute ce nom à nos forêts feuillues au moins autant qu'à nos ondoyants cheveux gaulois. Et je sais qu'à Lassigny, vous produisez plutôt du rouge à lèvres que des shampoings. Mais il n'empêche : géographiquement, cette « Gaule chevelue » que convoitait César, vous êtes en plein dedans. Et aujourd'hui, grâce à L'Oréal, notre « Gaule chevelue » continue à fasciner le monde entier.

Il y a donc au moins deux sources à Lassigny. La première est chère à mon cœur de Normand puisque c'est celle de la « Divette », cette rivière qui se jette dans l'Oise, puis dans la Seine, puis dans la Manche en passant bien sûr par le Havre.

Mais la seconde est encore plus chère au Premier ministre qui vous parle : c'est cette usine rachetée par L'Oréal en 2008. Elle est une source de beauté qui irrigue les salles de bain du monde entier en transitant là aussi, comme vous me l'avez confirmé, par le port du Havre. Elle est aussi une source de fierté et de prospérité pour la France.

Des produits mythiques se fabriquent ici : le rouge à lèvres Lancôme de Penelope Cruz, le vernis à ongles Yves Saint Laurent de Catherine Deneuve. En Chine, L'Oréal se transcrit d'ailleurs « Ouláiyǎ », « l'élégance qui vient d'Europe ». Rendons à Lassigny ce qui revient à Lassigny : la source de cette élégance jaillit entre vos doigts, de votre savoir-faire et de votre créativité, dans cette usine.

Cette usine, elle est profondément ancrée dans son territoire depuis 1966. Elle est une vitrine de l'excellence française. Elle illustre la place que nos entreprises doivent occuper au cœur de la société, la vitalité de notre innovation et la nécessité de protéger ce patrimoine économique formidable.

Ce matin, je m'exprimais devant nos Instituts de sécurité et de défense : l'IHEDN et l'INHESJ. J'y évoquais notre volonté de renforcer la puissance de la France par la consolidation de notre souveraineté stratégique. Mais la préservation de nos intérêts appelle

aussi une vigilance toute particulière sur le champ économique. Et je tenais à vous en dire quelques mots.

Reconnaître la place de l'entreprise dans la société : L'Oréal est une entreprise qui pense mondial. C'est la clé de votre réussite. Les parfums et les cosmétiques que vous produisez se trouvent aujourd'hui dans les sacs à mains des Japonaises, la trousse de toilettes des Brésiliennes, sur les podiums à Cannes et les chariots des vendeurs ambulants à Delhi. Ces produits sont les ambassadeurs de notre pays à l'étranger et un moteur économique puissant : le secteur a représenté en 2016 six mois de notre facture pétrolière.

Mais on peut penser au niveau mondial, on peut être la troisième capitalisation boursière du CAC 40, présent sur les marchés mondiaux et être en même temps ancré durablement en France et notamment ici, en Picardie. En faisant vivre le dialogue social, l'investissement local, l'intéressement, la participation, la formation et le développement des compétences des salariés. Votre rayonnement mondial n'aurait aucun sens s'il n'était assorti d'un partage effectif de la valeur créée. L'Oréal prouve non seulement qu'on peut concilier ces deux ambitions, mais surtout que cette alliance est une source de prospérité partagée. Avec les salariés, les territoires, avec les sous-traitants et avec la société tout entière.

Cette « mission » que vous avez souhaité donner à L'Oréal, cher Jean-Paul Agon, je considère que c'est un modèle à suivre. C'est pourquoi, nous avons demandé à Jean-Dominique Sénard et à Nicole Notat, de nous faire des propositions, que nous recevrons d'ici quelques semaines, sur l'engagement sociétal des entreprises.

De fait, changer la place que les entreprises occupent dans la société, reconnaître leur contribution à l'intérêt général, au-delà du simple intérêt de leurs actionnaires, et, « en même temps », ou plutôt en conséquence, renforcer les entreprises françaises et les protéger face aux menaces ou aux risques auxquels elles sont confrontées, c'est l'ambition, qu'avec Bruno Le Maire, nous portons dans le projet de loi PACTE, que nous présenterons en Conseil des Ministres le 18 avril.

Qu'allons-nous faire dans PACTE pour cela ?

L'intéressement et la participation : l'une des pistes pour avancer, c'est de faire de l'intéressement une réalité pour un plus grand nombre de salariés. Parce que l'intéressement, vous le savez bien, ce n'est pas seulement un intérêt financier. C'est se sentir concerné par l'avenir de son entreprise. L'intéressement n'oppose pas le travail et le capital mais les réconcilie en une reconnaissance des efforts quotidiens. Il est la meilleure manière d'améliorer les relations, parfois conflictuelles et tendues, que les Français entretiennent avec l'entreprise.

Mais pour l'instant, ce mécanisme reste trop cantonné aux grands groupes. Vous êtes bien placés pour le savoir puisque L'Oréal donne l'exemple. Sur ce site, la moyenne est à 3 mois d'intéressement et de participation. Tous les salariés, en France, aimeraient pouvoir en dire autant.

Les partenaires sociaux vont nous faire des propositions. Muriel Pénicaud et Bruno Le Maire vont poursuivre cette concertation en s'appuyant sur deux principes, l'incitation et la simplification. Nous annoncerons des mesures simples et puissantes à l'issue de cette concertation. Mais ce que je peux déjà vous dire c'est que, pour encourager la diffusion de l'épargne salariale dans les PME, j'ai donné aux Ministres trois orientations claires :

Abaisser au maximum les charges sociales sur les versements d'épargne salariale dans les entreprises de moins de 50 salariés ; je pense bien sûr au forfait social. Il faut le diminuer autant que possible ;

Simplifier au maximum les dispositifs d'épargne salariale pour les PME, parce qu'ils ont d'abord été conçus pour les grands groupes. Or, vous en conviendrez, les chefs d'entreprise des PME ne doivent pas avoir besoin de se payer un expert-comptable et un avocat pour développer l'épargne salariale dans leur entreprise. Il faut promouvoir des accords d'intéressement « clefs en main », préparés au niveau des branches, qui pourront être repris facilement par les PME.

Simplifier également les dispositifs pour les salariés. Comment ? En assurant une transparence et une portabilité totales des droits acquis, car il est souvent trop complexe de basculer des dispositifs d'une entreprise à une autre. Dans un monde où les salariés sont de plus en plus mobiles, c'est essentiel.

Si vous êtes des « premiers de cordée » pour l'intéressement, vous l'êtes aussi pour l'innovation.

C'est la sagesse des grands : ils n'ont jamais innové seuls. L'innovation est souvent – pas toujours mais souvent – une réussite collective.

L'Oréal est d'ailleurs implantée dans ce qu'on appelle la Cosmetic Valley. C'est un pôle de compétitivité. Un écosystème riche qui lui permet de travailler avec une galaxie de startups et de PME innovantes, avec 6 universités et 200 laboratoires de recherche.

Les liens entre la recherche et l'industrie sont vitaux dans une économie de connaissance comme la nôtre. C'est pourquoi, Frédérique Vidal, la ministre en charge de la recherche et de l'innovation, et Bruno Le Maire, ministre en charge de l'économie et des finances, vont rencontrer les chercheurs et les représentants des universités pour essayer d'imaginer les dispositifs qui permettent de mieux associer la recherche et l'entreprise.

Dans PACTE, nous renforcerons aussi la flexibilité de la procédure de délivrance du brevet. Il s'agit d'inciter les entreprises à faire le choix de se protéger en France. Et il s'agit de renforcer leur confiance en la protection qu'offrent les brevets en France.

Enfin, je tiens à le préciser, l'innovation a besoin d'un cadre réglementaire strict, intelligent et réactif. On doit garder un très haut niveau d'exigence pour les consommateurs, mais on doit être très réactif dans nos procédures pour favoriser l'innovation et les bénéfices en matière de santé publique. Il peut arriver que certains considèrent qu'on règle mieux lorsqu'on règle plus lentement. Cette question de « timing » est vitale pour l'innovation, la production et l'emploi. Nous devons dire à l'ensemble des acteurs « venez innover chez nous, venez produire chez nous ». Le très haut niveau d'exigence réglementaire qui est le nôtre n'est pas un carcan, il est rapidement adaptable en fonction du progrès technologique et des innovations. Cette question du temps que l'on met à pouvoir mettre un produit sur le marché est souvent une question décisive en matière de localisation industrielle et donc en matière d'emploi.

Enfin, l'innovation nécessite aussi des investissements publics. Je salue l'action de Bruno Le Maire qui a, en janvier dernier, mis en place le fonds pour l'innovation et l'industrie, doté à

terme de 10 milliards d'euros, destiné à financer l'innovation de rupture, c'est-à-dire les inventions qui assureront la croissance de demain.

La protection des entreprises stratégiques, troisième axe dans la loi PACTE.

Si la beauté est éternelle, une entreprise qui en fait commerce l'est-elle pour sa part ?

Tout ce que j'ai évoqué aujourd'hui, la plus grande implication des salariés dans l'entreprise, la force et la robustesse de notre écosystème d'innovation, tout cela ancre profondément une entreprise comme L'Oréal sur le sol français.

Et nous y veillons, car nous sommes extrêmement vigilants à ce que cet ancrage se perpétue.

Dans quelques jours, le pacte d'actionnaires qui lie la famille Bettencourt au groupe Nestlé va expirer. Le groupe Nestlé s'est exprimé hier et a précisé qu'il n'a pas souhaité renouveler ce pacte.

Face à la nouvelle période qui s'ouvre, je suis serein. A la fois serein et vigilant. Depuis 40 ans, L'Oréal a des actionnaires fidèles et soucieux de l'entreprise. Nous faisons confiance à leur esprit de responsabilité.

Mais nous devons être vigilants dans le cas de L'Oréal bien sûr, et plus généralement, pour l'ensemble des entreprises qui comptent pour la France.

C'est pourquoi, dans le cadre de PACTE, nous avons souhaité, avec Bruno Le Maire, muscler notre dispositif de veille et de protection des entreprises stratégiques. Nous souhaitons que nos usines, nos technologies, nos sièges sociaux, nos centres de décisions, nos centres de R&D s'épanouissent en France et s'y ancrent.

Nous souhaitons le faire sans aucune brutalité protectionniste. Je n'ai jamais compris comment, quand on connaît l'histoire, on peut défendre ce protectionnisme. J'ai toujours pensé que les protectionnistes étaient les ennemis de leur pays, quand ils menacent l'innovation. C'est peut-être parce que je viens d'une ville maritime, j'ai toujours été sensible à l'appel du large.

Et sans parler de grand large, je voudrais que les tenants du protectionnisme viennent ici pour expliquer comment ce serait une bonne chose que de fermer les frontières, à vous qui exportez 92 % de votre production.

Et, « en même temps », nous ne devons pas être naïfs.

Et les grands pays qui nous entourent, les grands blocs économiques qui sont à la fois nos partenaires et souvent nos amis et nos concurrents ne le sont pas plus que nous. Il le sont même parfois un peu moins.

C'est pourquoi, dans PACTE, nous créons et renforçons un arsenal de mesures qui visent justement à protéger nos entreprises car il faut consolider les instruments de protection des intérêts français.

Je note que c'est ce que font la Chine et les Etats-Unis depuis longtemps. C'est ce que, sous l'impulsion du Président de la République, l'Europe commence à faire davantage.

Et nous, qu'allons-nous faire ?

Premièrement, nous allons renforcer le décret de 2014 qui oblige les investisseurs étrangers à obtenir, pour certains secteurs, une autorisation du Ministre de l'Economie et des Finances lorsqu'ils souhaitent investir dans une entreprise.

Cette autorisation leur est généralement accordée en contrepartie d'engagements à mettre en œuvre à l'issue de l'opération. J'ai demandé à Bruno Le Maire d'étendre le champ de ce décret aux secteurs d'avenir sur lesquels nous sommes aujourd'hui insuffisamment outillés. Je pense aux technologies clés de l'intelligence artificielle, au spatial, au stockage des données ou encore aux semi-conducteurs.

Nous allons ensuite renforcer le dispositif de suivi des engagements, en prévoyant, dès l'autorisation des investissements, un mécanisme de contrôle par un audit externe régulier. Lorsque des engagements sont pris, ils doivent être auditables et respectés. C'est la moindre des choses.

Nous allons enfin compléter la liste des sanctions applicables en cas de non-respect des engagements, afin que ces sanctions soient réellement dissuasives.

Dans le même ordre d'idées, nous allons assouplir le cadre juridique de création des actions spécifiques, ces fameuses « golden share » qui permettent à l'État de disposer de droits exceptionnels, par exemple sur les transferts de propriété intellectuelle, sur les décisions d'implantations hors de France, ou sur certaines cessions d'actifs.

Troisièmement, nous allons rendre plus efficace l'organisation de l'État en matière de veille et d'anticipation des risques, notamment en cas d'entrée au capital ou de prise de contrôle hostile. Il existe aujourd'hui un Conseil de Défense et de Sécurité Nationale, sous la présidence du Président de la République.

Nous le réunirons dans une formation économique afin d'assurer un pilotage de ces questions sensibles.

Quatrièmement, nous avons récemment renouvelé Nicolas Dufourcq à la tête de Bpifrance et nous lui avons demandé de travailler, en bonne coordination avec l'Agence des Participations de l'Etat, à la mise en place d'une enveloppe d'intervention financière pour assurer la protection de nos entreprises, notamment nos pépites susceptibles d'être la cible d'acquisitions hostiles.

Toutes ces dispositions ne visent pas à sortir l'économie française du monde dans lequel elle vit. Bien au contraire. Il n'a échappé à personne qu'avec l'élection du Président de la République et l'action du gouvernement, nous voulons faire en sorte que notre pays soit ouvert au monde et qu'il prenne toute sa place dans le monde. On peut être ouvert et vigilant.

La consolidation du capital des grandes entreprises françaises. C'est également l'une des priorités de la loi PACTE. Car lorsque l'actionnariat est patient, de long-terme et ancré dans le réel, ce mode de détention du capital permet d'assurer une réelle souveraineté économique et stabilise notre économie.

Pour cela comment allons-nous faire ? Tout d'abord, nous allons inciter les salariés à participer plus directement au capital de leur entreprise, car c'est la meilleure manière pour que les entreprises restent françaises. La France dispose d'un potentiel évident : près de $\frac{3}{4}$ des

sociétés cotées ont développé des plans d'actionnariat salarié et environ 4% de leur capital est détenu par les salariés. Il faut amplifier cette tendance pour qu'elle devienne un atout de stabilité du capital de nos entreprises.

L'épargne des ménages français est abondante. Leur taux d'épargne est parmi les plus élevés en Europe. Mais nous voulons maintenant développer les produits d'épargne-longue. Je pense notamment à l'épargne-retraite : nous voulons simplifier le maquis de produits existants pour les rendre plus attractifs auprès des salariés. Je pense aussi aux nouvelles formes d'assurance-vie, eurocroissance et unité de compte, que nous souhaitons encourager. Promouvoir cette épargne longue, davantage investie en actions, c'est consolider le capital de nos entreprises. Bruno Le Maire dévoilera, dans quelques semaines, des mesures qui vont dans ce sens et qui seront intégrées au projet de loi.

Enfin, afin d'éviter l'ouverture du capital de nos entreprises à tous vents, nous devons faciliter la transmission des entreprises, notamment familiales. Pour cela, nous assouplirons les conditions des pactes Dutreil, y compris pour les entreprises cotées. Cela permettra d'éviter que la transmission ne soit un moment de vulnérabilité pour les entreprises.

Enfin, nous voulons faciliter la mise en place de fondations d'actionnaires en France, avec un cadre juridique adapté, inspiré de celui des pays nordiques, comme le Danemark. L'idée est de permettre à des actionnaires de long terme de détenir des participations dans une entreprise et d'accompagner son développement, tout en investissant dans la société les dividendes touchés par la fondation, ce qui favorisera les actions d'intérêt général.

Au mois de mai 2017, les Français avaient un choix, et il se trouve qu'au mois de mai c'était un choix entre une forme de repli frileux et une forme de confiance dans l'avenir. Un certain nombre d'entre nous se sont engagés pleinement dans cette voie d'un avenir que nous regardons en face, avec confiance, avec lucidité aussi. Avec l'idée claire qu'il y a beaucoup de chose à réparer dans notre pays si nous voulons aller au terme de nos ambitions.

Une des façons de préparer notre avenir, de réparer notre pays c'est de le doter d'entreprises puissantes qui vivent bien, qui se développent bien. Qui créent un lien particulier entre les salariés, qui sont la première richesse, et les perspectives à long-terme.

Mesdames et messieurs, si nous voulons regarder l'avenir avec confiance, il nous faut continuer à travailler, transformer et réparer et regarder l'avenir tel qu'il est, le monde tel qu'il est. Nous avons de formidables atouts à faire valoir, de formidables défis à relever.

Quand je suis ici à Lassigny, je regarde l'avenir avec confiance.

Je vous remercie.

Annexe 4 : Les outils de la diplomatie économique

Le ministre des affaires étrangères a fait de la diplomatie économique une priorité forte de son action. C'est à ce titre qu'a été créée, à compter du 1er mars 2013, une nouvelle direction des entreprises et de l'économie internationale, désormais baptisée DEEIT, en raison de la compétence dans le domaine de la promotion du tourisme, qui lui a été rattachée. Cette direction constituera le point d'entrée dans le ministère pour les entreprises, grands groupes comme PME. Elle s'assurera également que leurs intérêts sont bien pris en compte à l'occasion des négociations susceptibles d'avoir un impact sur leurs activités, en particulier sur les sujets liés à la régulation économique internationale.

Cette « diplomatie d'influence » ne se limite pas aux seuls acteurs économiques puisqu'elle mobilise aussi les services scientifiques, techniques ou culturels, les services responsables des politiques de développement ainsi que notre expertise française à l'étranger via l'opérateur de l'État, Expertise France.

Une direction des entreprises et de l'économie internationale et de la promotion du

tourisme

Cette direction contribue pour le compte du ministère des affaires étrangères, avec les directions du ministère et les autres administrations concernées, à la définition et à la mise en œuvre coordonnée de la diplomatie économique de la France. Elle pilote à ce titre le suivi sectoriel des entreprises à l'export. Elle coordonne les travaux des personnalités chargées de fédérer les secteurs prioritaires à l'export et apporte son soutien aux directions géographiques qui appuient l'action des représentants spéciaux pour la diplomatie économique. Elle assure la tutelle des opérateurs intervenant en matière de diplomatie économique et de promotion du tourisme. Elle soutient le développement international des entreprises françaises et participe au renforcement de l'attractivité de la France pour les acteurs économiques internationaux. Elle contribue à l'analyse économique de la mondialisation ainsi qu'à la définition, au niveau européen et international, de sa régulation et de sa gouvernance.

La France souhaite faire évoluer ses dispositifs de coopération scientifique et technique. Au-delà de la veille scientifique, elle s'organise pour **relier les pôles de compétitivité français avec les "clusters" de R&D étrangers et promouvoir ainsi les coopérations économiques** : projets de R&D conjoints, "joint-ventures" (coentreprise), etc.

La diplomatie économique dans le domaine « sécurité-défense »

En juin 2014, la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense intégrait pleinement cette stratégie à son niveau (cf la diplomatie économique), en créant la Section Liaison Entreprises (SLE). Elle est l'interlocuteur privilégié des partenaires économiques du MEAE dans le cadre du volet « sécurité-défense » de la coopération française.

Son objectif est de soutenir les entreprises françaises du domaine « sécurité-défense » dans leurs activités d'exportation en leur faisant bénéficier du réseau de coopérants et d'experts de la DCSD présents dans le monde entier.

Pour exercer ses missions, la SLE s'est notamment dotée de deux nouveaux outils : le Référentiel entreprises, recensant les offres et implantations de l'ensemble des entreprises françaises, diffusé dans au sein du réseau diplomatique, et le Pacte de coopération, nouvel instrument technique et juridique destiné à développer et formaliser le lien aux entreprises.

Le rôle des réseaux culturels dans la diplomatie économique

Le ministère des Affaires étrangères dispose à l'étranger d'un large réseau de services et d'établissements culturels français. Il s'appuie sur ce réseau afin de promouvoir la diplomatie économique française.

Une attention particulière est ainsi portée au **renforcement des liens entre notre action culturelle et nos intérêts économiques** : mécénat, partenariats entre des entreprises et l'Institut Français, amélioration des synergies entre grands événements de communication culturelle et enjeux de communication locale de nos entreprises.

Mise à jour : 06.04.2016

Annexe 5 : Exemple d'un questionnaire pour enquête de terrain

Enquête de terrain : Un état des lieux de la sécurité économique
--

Axelle Degans, professeur d'histoire, géographie et géopolitique au lycée Faidherbe de Lille
 Doctorante à l'URCA, Université Champagne-Ardenne, sous la direction de François Bost,
 Laboratoire Habiter

Question préalable : Quelle est votre définition de la sécurité économique ?

- 1) Aspects n°1 : la sûreté (aspects physiques (locaux...), informatiques, protection du patrimoine, les facteurs humains)
 - Comment est-elle mise en œuvre dans l'entreprise ? (point de vue offensif/défensif) Contre qui faut-il se protéger ?
 - Comment a-t-elle évolué ces dernières années ? (Cybermenaces, ...)
 - Quels sont les acteurs intérieurs et extérieurs concernés ?
 - Quel est son budget pour votre entreprise ?

- 2) Aspects n°2 : l'image et la réputation (sa protection)
 - Comment est-elle mise en œuvre dans l'entreprise ? (point de vue offensif/défensif)
 - Comment a-t-elle évolué ces dernières années ?
 - Quels sont les acteurs intérieurs et extérieurs concernés ?
 - Quel est son budget pour votre entreprise ?

- 3) Aspects n°3 : les questions juridiques (conformité/compliance, due diligence...)
 - Comment est-elle mise en œuvre dans l'entreprise ? (point de vue offensif/défensif)
 - Comment a-t-elle évolué ces dernières années ?
 - Quels sont les acteurs intérieurs et extérieurs concernés ?
 - Quel est son budget pour votre entreprise ?

- 4) Points particuliers
 - Actionnariat ouvert (concurrents, puissances étrangères...)
 - Géopolitique et accords internationaux (embargos, accords commerciaux...)

- 5) Et pour demain ?
 - Quelles sont vos attentes envers les institutions publiques ? (CCI, région, État français, Union européenne...)
 - La sécurité économique française a-t-elle un sens pour votre entreprise ?

Annexe 6 : Historique de la protection des données personnelles en France

24 mai 2018 : Entrée en vigueur du Règlement de protection des données personnelles (RGPD) dans l'UE.

14 mai 2018 : loi relative à la protection des données personnelles (autorisation parentale obligatoire, élargissement des pouvoirs de la CNIL)

7 octobre 2016 : Loi pour une République numérique (droit à l'oubli)

27 avril 2016 : Règlement général de la protection des données personnelles (RGPD) (Consentement et autorisation parentale obligatoires), portabilité des données et extraterritorialité du droit, sanctions pour les contrevenants, possibilité d'actions de groupes)

23 novembre 1995 : Directive sur la protection des données personnelles (consentement passif, droit à la modification des données)

6 janvier 1978 : Loi informatique et libertés (définition des données personnelles, droit à leur protection, création de la CNIL)

Annexe 7 : Propositions de la Délégation parlementaire au renseignement, 12 avril 2018

N° 875 ASSEMBLÉE NATIONALE	N° 424 SÉNAT
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958	SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018
QUINZIÈME LÉGISLATURE	

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 12 avril 2018	Enregistré à la Présidence du Sénat le 12 avril 2018
---	---

— DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE AU RENSEIGNEMENT —

RAPPORT

relatif à l'activité de la délégation parlementaire au renseignement pour l'année 2017

Par

M. Philippe BAS,

Sénateur

Déposé sur le Bureau de l'Assemblée nationale par Mme Yaël BRAUN-PIVET <i>Première vice-présidente de la délégation.</i>	Déposé sur le Bureau du Sénat par M. Philippe BAS <i>Président de la délégation.</i>
--	--

LISTE DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS DE LA DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE AU RENSEIGNEMENT

Sur le contrôle parlementaire du renseignement :

Recommandation n° 1 : Actualiser la stratégie nationale du renseignement, afin de présenter publiquement le cadre d'évolution de la communauté du renseignement et des services qui la composent à un horizon de moyen terme. Ce document devrait être conçu comme un instrument de pilotage stratégique.

Recommandation n° 2 : Confier à l'inspection des services de renseignement une mission sur la mise au point d'indicateurs de performance des services spécialisés de renseignement.

Recommandation n° 3 : Transmettre le rapport annuel relatif à la politique publique du renseignement à la DPR au plus tard le 1^{er} juillet de l'année n+1.

Recommandation n° 4 : Communiquer chaque année à la DPR une synthèse sur les crédits de l'année en cours tels qu'ils sont inscrits dans la loi de finances initiale et une synthèse sur les crédits inscrits dans le projet de loi de finances soumis à l'examen du Parlement.

Recommandation n° 5 : Transformer le poste de Secrétaire général de l'inspection des services de renseignement en un poste de chef de service, chargé de l'encadrement et du suivi des inspecteurs des services de renseignement.

Recommandation n° 6 : Réfléchir, à terme, à pérenniser l'inspection des services de renseignement afin d'en faire un service permanent doté d'un personnel dédié.

Recommandation n° 7 : Notifier systématiquement à la DPR la remise des rapports des inspections générales des ministères concernant un ou plusieurs service(s) de renseignement.

Recommandation n° 8 : Prévoir la nomination d'un rapporteur au sein de la délégation parlementaire au renseignement pour assurer la continuité de ses travaux et alléger la charge du Président.

Recommandation n° 9 : Etendre le périmètre du contrôle parlementaire à l'ensemble de l'activité des services de renseignement, en leur laissant la possibilité d'exercer un droit de réserve lorsque la communication d'une information est susceptible de porter atteinte à la sécurité nationale, aux rapports avec les services étrangers, au déroulement d'opérations en cours ou à la sécurité d'un agent ou d'une source.

Recommandation n° 10 : Permettre à la délégation parlementaire au renseignement de demander la communication de toute information utile à l'accomplissement de sa mission.

Sur le renseignement d'intérêt économique :

Proposition n° 11 : Réunir, sur une base semestrielle, un conseil de défense et de sécurité nationale consacré aux questions de sécurité économique.

Proposition n° 12 : Clarifier le rôle assigné au renseignement d'intérêt économique en appui de la politique économique, en adoptant, au plus haut niveau de l'Etat, une doctrine du renseignement économique.

Proposition n° 13 : Instaurer un comité interministériel, piloté par le cabinet du Premier ministre, pour renforcer la coordination des acteurs impliqués dans la politique publique de sécurité économique.

Proposition n° 14 : Impliquer les services déconcentrés de l'Etat dans le recensement des secteurs, technologies et entreprises stratégiques.

Proposition n° 15 : Mettre à jour la circulaire du Premier ministre du 17 septembre 2011 relative au dispositif d'intelligence économique territoriale.

Proposition n° 16 : Renforcer la coordination des administrations en matière de promotion économique *****.

Proposition n° 17 : Programmer un accroissement des ressources allouées, dans les services de renseignement, à la production du renseignement d'intérêt économique.

Proposition n° 18 : Inciter les ministères à désigner en leur sein des référents en matière de renseignement d'intérêt économique, habilités au secret de la défense nationale et qui seraient chargés d'un rôle d'interlocuteur avec les services de renseignement.

Proposition n° 19 : Lancer une réflexion pour améliorer la connaissance de la politique publique du renseignement au sein des administrations françaises.

Proposition n° 20 : Confier au comité interministériel de la sécurité économique, dont il est proposé la création, la responsabilité de définir des lignes directrices encadrant la réponse aux menaces économiques.

Proposition n° 21 : Mettre en place un contrôle et une évaluation des leviers d'action de l'Etat en matière de sécurité économique.

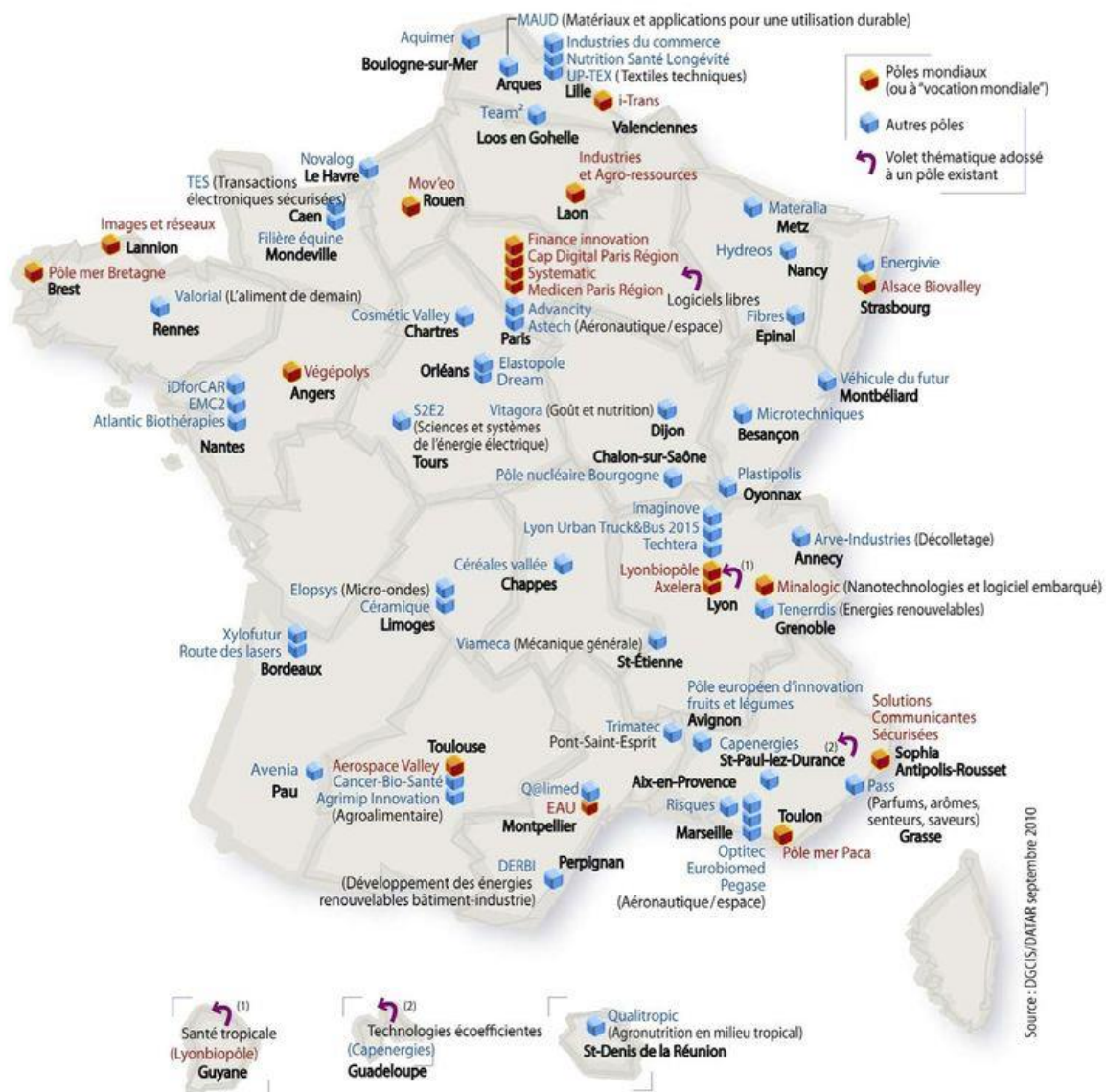
Annexe 8 : Évolution de la carte des pôles de compétitivité français



Carte des 71 pôles de compétitivité français

(mise à jour septembre 2010)

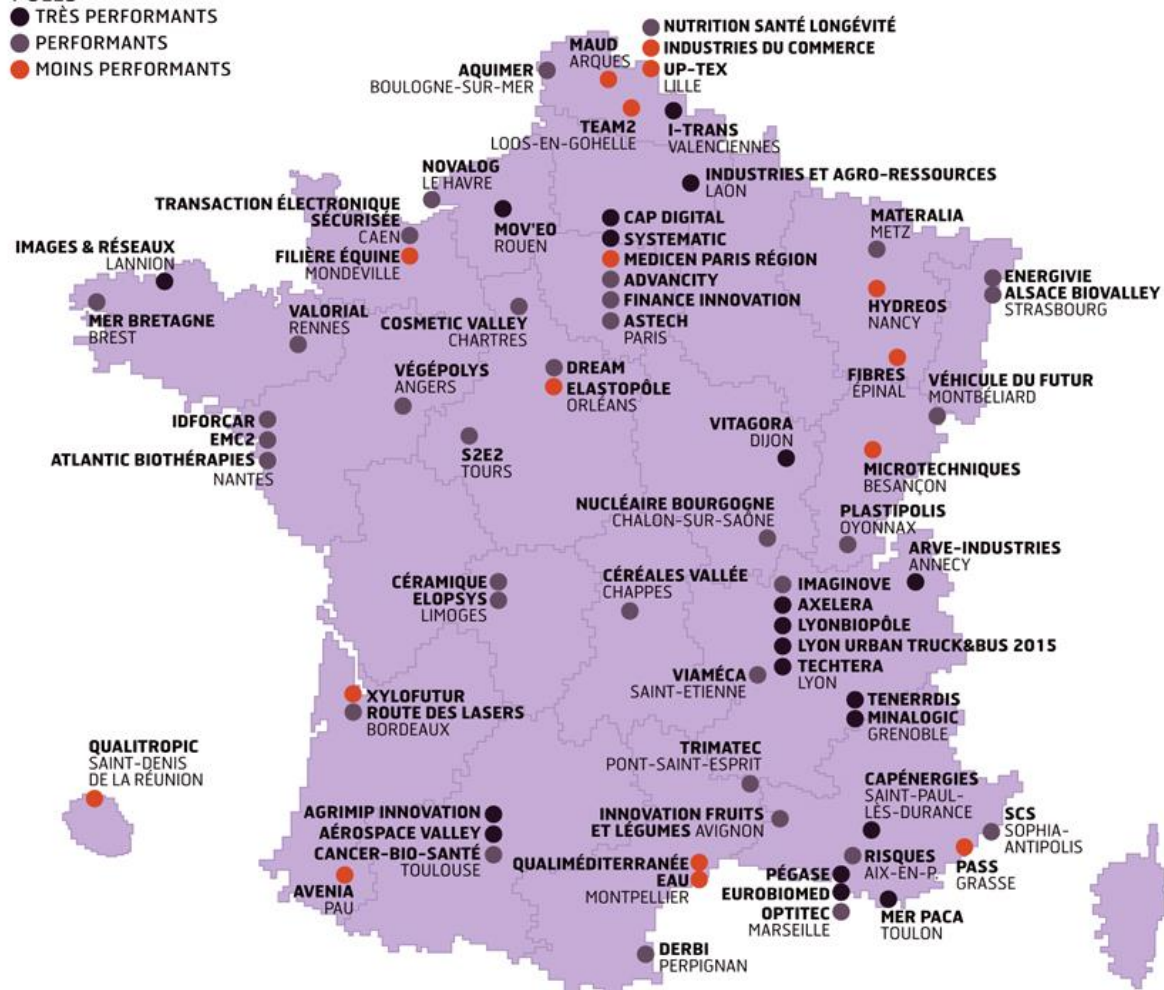
Pour en savoir plus sur chaque pôle de compétitivité : www.competitivite.gouv.fr



LE NOUVEAU CLASSEMENT DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

PÔLES

- TRÈS PERFORMANTS
- PERFORMANTS
- MOINS PERFORMANTS



IDÉ / SOURCE : MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

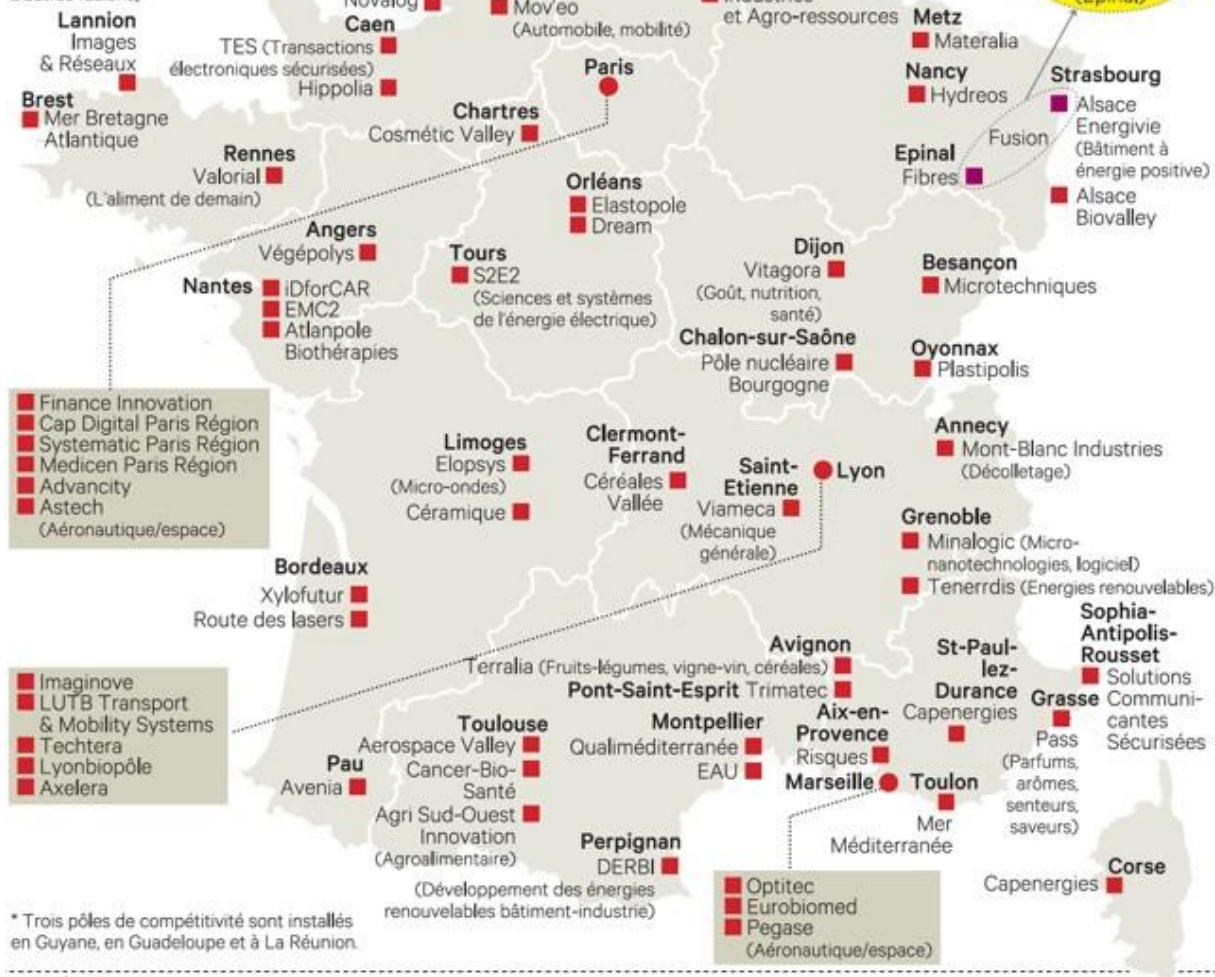
Classement des pôles de compétitivité en 2012



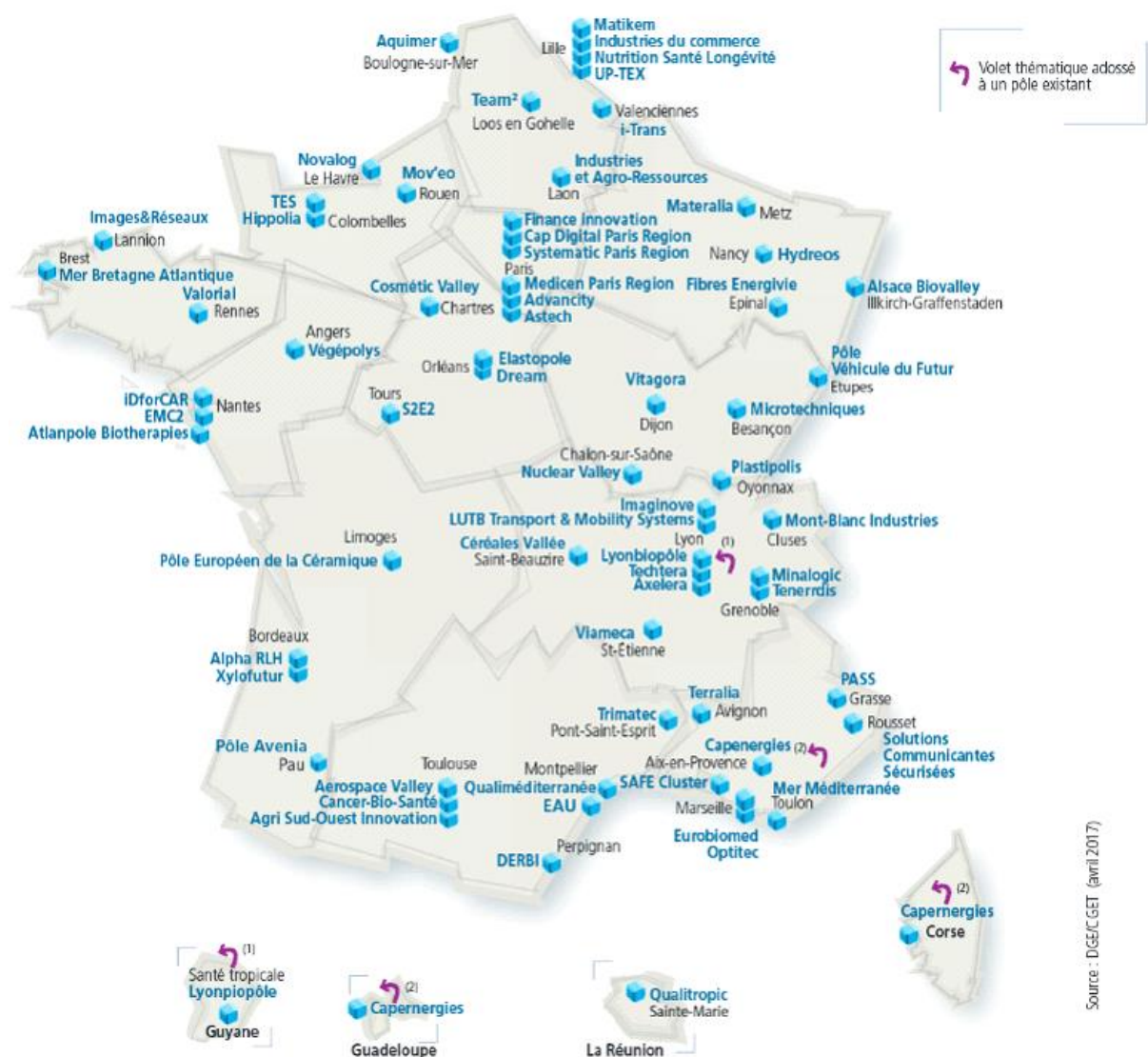
Source : <http://pole-hippolia.org/le-pole/qui-sommes-nous/carte-des-poles-oct2014/>

La future carte des 70 pôles de compétitivité en janvier 2016*

(sous réserve d'autres fusions)



* Trois pôles de compétitivité sont installés en Guyane, en Guadeloupe et à La Réunion.



Source : <http://www.senat.fr/rap/a17-113-8/a17-113-85.html> consulté le 18 octobre 2018

Carte des pôles de compétitivité retenus en janvier 2019 :

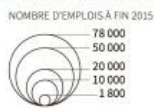


Source : <https://competitivite.gouv.fr/actualites-institutionnelles-109/le-premier-ministre-labellise-56-poles-de-competitivite-pour-la-phase-iv-des-poles-de-competitivite-2019-2022-2318.html?cHash=2dbae6cffc4daad7412ea955e1387e8f>, consulté le 20 février 2019

Les pôles de compétitivité en France

Un pôle de compétitivité rassemble, sur un territoire et sur une thématique, des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation, avec l'appui des pouvoirs publics nationaux et locaux. Ces écosystèmes reposent sur un ancrage territorial fort (tissu industriel, campus, infrastructures collectives, etc.).

- POLES DE COMPETITIVITE, PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITE**
- Aéronautique, espace
 - Agriculture, agroalimentaire
 - Biotechnologies, santé
 - Chimie, énergie, environnement, écotechnologies
 - Cosmétique, parfumerie
 - Ingénierie, services, TIC
 - Matériaux, microtechnique, mécanique, biens de consommation
 - Optique
 - Transport



Six grandes « valleys » de l'industrie française

1. Aerospace Valley

L'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine concentrent un tiers des effectifs français de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués, soit 146 000 emplois industriels, 8 500 chercheurs et deux des trois grandes écoles d'ingénieurs du secteur.

2. Cosmetic Valley

Trois régions (Centre, Ile-de-France et Normandie) regroupent 90 % des PME-PMI de la parfumerie cosmétique, avec 88 000 étudiants dans plusieurs universités (Orléans, Rouen, Tours, Le Havre, Cergy, Paris Sud...) et grandes écoles (INSA, Isipca, IMT...).

3. Glass Valley**

Au sein de ce premier pôle mondial du façonnage de luxe, entre Normandie et Hauts-de-France, 70 entreprises et plus de 7 000 salariés produisent plus de 70 % de la production mondiale de flacons de verre pour la parfumerie, les spiritueux ou la pharmacie.

4. Nuclear Valley

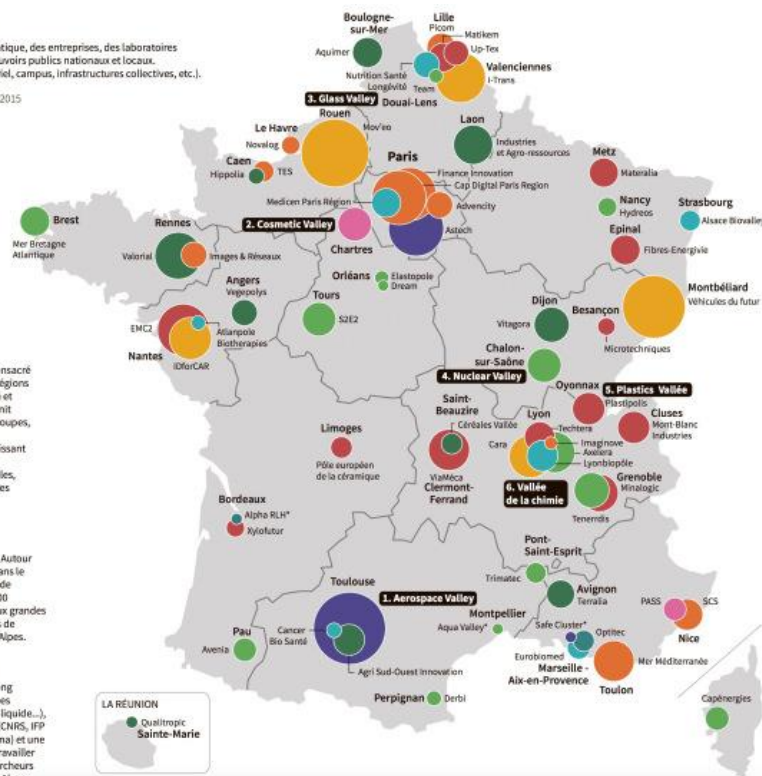
Ce pôle de compétitivité consacré au nucléaire civil dans les régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes réunit 230 membres : PME, ETI, groupes, laboratoires de recherche, universités et écoles, fournissant l'ensemble des ressources industrielles, institutionnelles, académiques et scientifiques du secteur.

5. Plastics Vallée**

Plus forte concentration de la plasturgie en Europe. Autour d'Oyonnax, dans l'Ain, et dans le Jura, la filière compte plus de 600 établissements et 15 000 salariés. C'est l'une des deux grandes zones d'emplois industriels de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

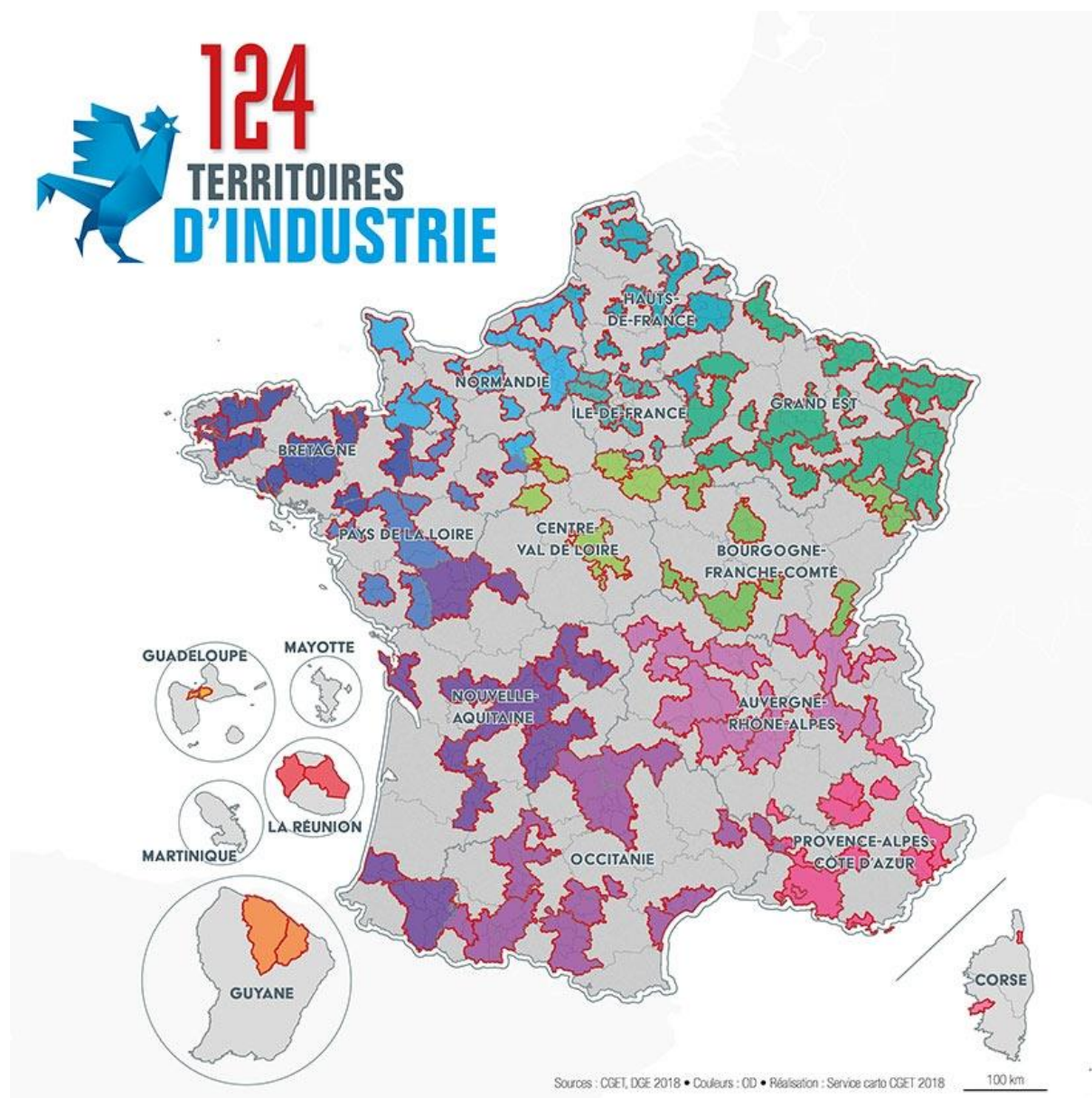
6. Vallée de la chimie**

A l'entrée sud de Lyon, le long du Rhône, de grands groupes (Arkema, Rhodia, Total, Air liquide...), trois centres de recherche (CNRS, IFP Energies nouvelles et Arkelma) et une myriade de PME-PMI font travailler 11 000 salariés et 3 000 chercheurs en région Auvergne-Rhône-Alpes.



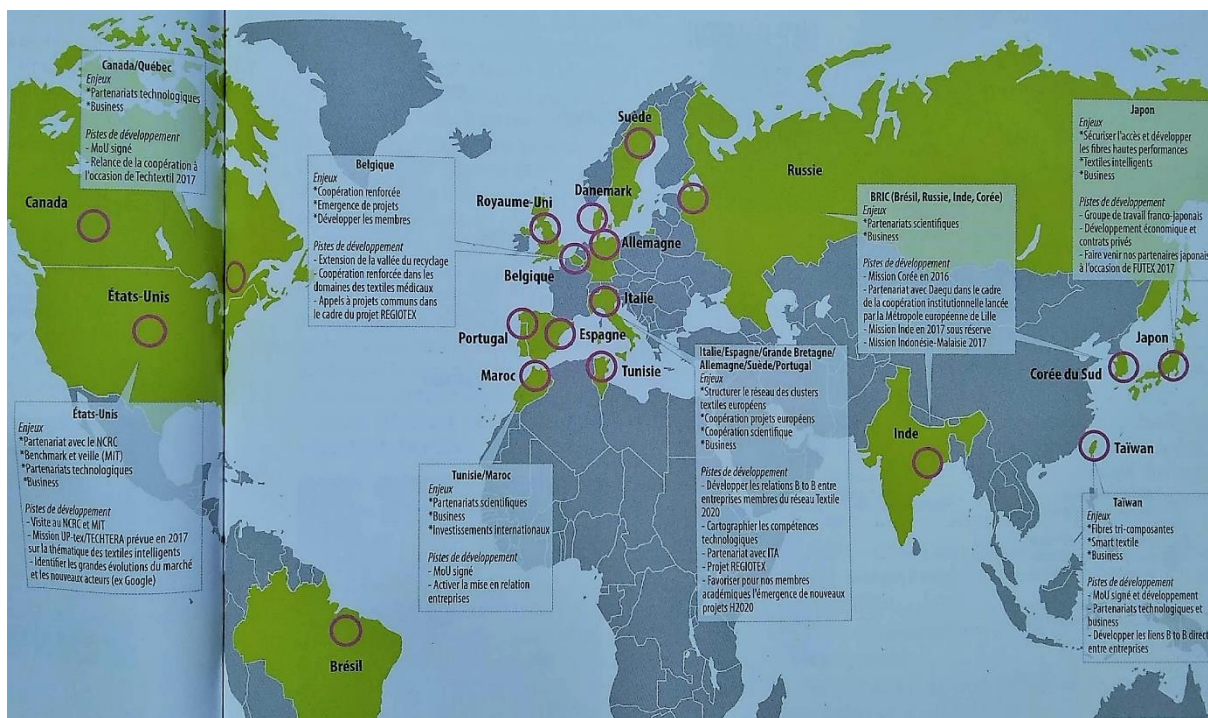
Source : *Le Monde*, le 18 octobre 2018

Annexe 9 : Les 124 territoires de l'industrie



source : <http://www.cget.gouv.fr/actualites/l-etat-s-engage-aupres-de-124-territoires-pour-redynamiser-l-industrie-francaise>

Annexe 10 : Carte UpTex : outil de développement international, in Michel Foucher Lille Métropole en Europe et dans le Monde, Paris, CNRS Éditions, 2018



Carte Forum international sur la cybersécurité



Annexe 11: Les logo du « fabriqué en France »



Logo Yamaha, Novacel France , les chaises à Guy



Logo utilisé par le ministère de l'Économie



Logo de Nausicaa Medical Logo d'Ici Montreuil, Logo du Slip français



Logo de la start Up Made in France, du Marketing Made in France, Article La Dépêche 29/11/12

Annexe 12 : Le mois européen de la cybersécurité

Activités de sensibilisation

- | **1 oct. | Vidéo de lancement** | Lancement du mois européen de la cybersécurité par Mounir MAHJOUBI | Secrétariat d'Etat au numérique|
- | **1 oct. | Interviews** | 4 thèmes, 4 personnalités de la SSI | DG Consultants / Assises |
- | **1 oct. | Opération illustration**| Réalisation d'illustration de presse des anecdotes SSI| ANSSI |
- | **1 oct. | Serious Game** | Lancement d'un challenge sur le mois pour agents et prestataires de l'institution (13000 personnes)| Banque de France|
- | **1 oct. | Kit de sensibilisation** | Kit cybermalveillance.gouv.fr | GIP ACYMA|
- | **10 oct. | Publication** | Lancement de la méthode EBIOS RM| ANSSI|
- | **17 oct. | Kit de sensibilisation** | Kit Risques bancaires | EUROPOL/EBF|
- | **16 oct. | Lancement numérique** | Le cahier de vacances sur le thème de la cybersécurité | ISSA France
- | **22 oct. | TV** | Les conseils de Cybermalveillance.gouv.fr sur ConsoMag | GIP ACYMA |

A ne pas rater pendant l'ECSM !

Date	Titre de l'événement	Organisateur	Lieu	Public ouvert ou non	Lien
01/10 /2018	Journée portes-ouvertes	CLUSIF	Paris	ouvert au public	https://framadata.org/clusifPO2018
01/10 /2018	Conférence «Quels efforts collectifs pour se protéger des fraudes informatiques à l'heure des cyberattaques mondiales? »	Ministères de l'économie et des finances, de l'action et des comptes publics	Paris	sur invitation	https://www.economie.gouv.fr/hfds/cybersecurite-et-politique-ministerielle-ssi
01/10 /2018	Atelier « Comprendre et débiter la conformité RGPD »	CCI du Pays d'Arles	Arles	ouvert sur inscription	http://www.arles.cci.fr/agenda/20181001-atelier-rgpd/
01/10 /2018	Atelier de sensibilisation 'Les rendez-vous du digital : Sensibilisation au RGPD & Les fondamentaux de Facebook'	CCI Gard	Saint-Gilles	sur inscription	http://gard.cci.fr/agenda/les-rendez-vous-du-digital-sensibilisation-au-rgpd-les-fondamentaux-de-facebook
02/10 /2018	11h30 à 14h : Sensibilisation des Agents du Conseil Départemental du Pas-de-Calais	RSSI du Conseil Départemental du Pas-de-Calais et Délégué de l'ANSSI en Hauts-de-France	ARR AS	non public - Agents du Conseil Départemental du Pas-de-Calais (en priorité) et autres clients de l'espace de restauration	/

Date	Titre de l'événement	Organisateur	Lieu	Public ouvert ou non	Lien
02/10/2018	Permanence numérique et juridique /cybersécurité	CCI métropolitaine Bretagne ouest	Brest	sur inscription	https://www.bretagne-ouest.cci.bzh/node/4748
02/10/2018	Conférence « Cybersécurité & travaux du Comité des Risques Majeurs et Sécurité »	Fédération bancaire française	Paris	réservée aux adhérents	http://www.fbf.fr/
02/10/2018	Festival du film Sécurité : projections de films et conférence sur la cybersécurité	CCI France (partenaire de l'événement)	Val d'Oise	ouvert au public	https://www.security-systems-valley.fr/festival/edition-2018
03/10/2018	Café gourmand « Cyber sécurité : comment se prémunir et protéger son entreprise ? »	CCI Bordeaux Gironde	Artigues-près-Bordeaux	ouvert sur inscription	https://bordeauxgironde.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Agenda/Territoires/Cyber-securite-comment-se-premunir-et-protoger-son-entreprise-Artigues-pres-Bordeaux
03/10/2018	Salon Préventica – Conférences Confiance Numérique : prévenir les risques pour s'engager avec sérénité dans la transformation numérique	participation de CCI Bordeaux-Gironde, ANSSI, SISSE, etc.	Bordeaux	ouvert	https://www.preventica.com/congres-salons-preventica-actu.php?id=801&thema=security&salon=bordeaux
04/10/2018	RGPD et Cybersécurité : comment vous mettre en règle ? soyez prêt !	CCI Seine Estuaire	Lisieux	sur inscription	https://www.seine-estuaire.cci.fr/agenda/rgpd-et-cybersecurite-041018
04/10/2018	Conférence CCI - Cybersécurité : Comment protéger son entreprise ?	CCI Franco-espagnole de Valencia	Valence (Espagne)	sur inscription	https://lepetitjournal.com/valence/conference-cci-cybersecurite-comment-protoger-son-entreprise-240691
04/10/2018	Atelier RGPD « Comment être conforme au RGPD et assurer la sécurité de ses clients ? »	CCI du Tarn	Castres et Albi	sur inscription	https://www.tarn.cci.fr/atelier-rgpd-comment-etre-conforme-au-rgpd-et-assurer-la-securite-de-ses-clients
04/10/2018	Nuit du droit / Procès fictif : problématique des voitures autonomes	Cours d'Appel de Paris avec l'association Jurisnaute et les éditions Dalloz	Paris	Ouvert au public	https://www.lanuitdudroit.fr/
04/10/2018	Conférence « L'entreprise face au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : êtes-vous en conformité ? »	CCI Nice Côte d'Azur	Grasse	ouvert sur inscription	http://www.grassebiotech.com/fr/blog/after-work-avec-la-cci-nice-cote-dazur-sur-la-rgpd

Date	Titre de l'événement	Organisateur	Lieu	Public ouvert ou non	Lien
04/10/2018	Evénement de lancement du parcours de formation Cybersécurité IHEDN	Secrétariat d'Etat au numérique	Paris	sur invitation	https://www.numerique.gouv.fr/
04/10/2018	Conférence « Entreprises et organisations les grands enjeux de la Cybersécurité : Infrastructure, data protection, réglementation etc, »	CCI Bordeaux (partenaire)	Bordeaux	sur inscription	http://www.destineesnumeriques.com/forum/1528/6063/programme_item_170749/innovation-numerique-cybersecurite-au-canada-vision-et-retours-d-experience-du-nouveau-brunswick.html
04/10/2018	SecNuméco Dijon « De la prise de conscience du risque numérique à la sécurité économique de votre entreprise »	ANSSI - SISSE	Dijon	sur inscription	/
05/10/2018	Café débat - sensibiliser à la sécurité des réseaux informatiques des Entreprises	CCI Var en collaboration avec la Gendarmerie Nationale et la Direction Départementale de la Sécurité Intérieure du Var	château de Solliès-Pont	sur inscription	https://www.var.cci.fr/content/r%C3%A9seaux-informatiques-enjeux-et-solutions-adapt%C3%A9es
8-31/10/2018	Ateliers de sensibilisation aux bonnes pratiques de sécurité, notamment la gestion des mots de passe	Ministères de l'économie et des finances, de l'action et des comptes publics	France	Interne – services déconcentrés MEF	https://www.economie.gouv.fr/hfds/cybersecurite-et-politique-ministerielle-ssi
08/10/2018	Atelier- comprendre la nouvelle réglementation européenne en matière de RGPD	CCI Var	Toulon	sur inscription	https://www.var.cci.fr
08/10/2018	Début de la Semaine de la cybersécurité au sein du ministère des Armées –conférence et ateliers	Ministère des Armées	France	Pour les militaires et civils de la Défense	/
08/10/2018	Atelier de sensibilisation aux cyber-attaques	CCI Mayotte et DGS	Mamoudzou	ouvert	https://lejournaldemayotte.yt/atelier-de-sensibilisation-aux-cyber-attaques/
09/10/2018	Conférence de sensibilisation à la sécurité économique et à la cybersécurité du délégué régional de l'ANSSI et la DGS	Direction générale des douanes de Lorraine	Ennery	sur inscription / OEA exclusivement	
09/10/2018	2e Sophia Security Camp 018 : Sécurisation des données	Telecom Valley avec notamment la CCI Nice Cote d'Azur,	Nice	Participation réservée aux	http://www.telecom-valley.fr/sophia-security-camp-2018/

Date	Titre de l'événement	Organisateur	Lieu	Public ouvert ou non	Lien
		l'ANSSI, la Métropole Nice Cote d'Azur, la Gendarmerie Nationale, le CLUSIR PACA, cybermalveillance.gouv.fr, ...		étudiants et professionnels	
09/10/2018	Conférence « Cybersécurité : Connaître les attaques pour mieux se défendre ! »	CCI Drôme	Valence	ouvert sur inscription	http://drome-ecobiz.biz/jcms/prod_352322/fr/cybersecurite-connaître-les-attaques-pour-mieux-se-defendre?eventStartDate=1539097200000&portal
09/10/2018	Atelier gratuit « Cybersécurité : comment protéger son entreprise »	CCI Ain	Ambérieu-En-Bugey	ouvert sur inscription	https://openagenda.com/lab01/events/cybersecurite-comment-protéger-son-entreprise
09/10/2018	Réunion d'information cybersécurité en Europe	réseau Entreprise Europe - CCI Nouvelle-Aquitaine	Poitiers	ouvert au public	https://www.entreprise-europe-sud-ouest.fr/content/events/?AcceptTerms=1
10/10/2018	Assises de la cybersécurité à Monaco : Rencontre incontournable de la SSI	DG Consultants	Monaco	sur inscription	https://www.lesassisesdelasecurite.com/
10/10/2018	Conférence « Quelle gouvernance des données à caractère personnel au sein des grands groupes et de leurs filiales ? »	CCI de Vendée	La Roche-sur-Yon	ouvert	http://www.innoweek85.fr/
10-12/10/2018	9ème conférence internationale sur la sécurité des systèmes industriels automatisés (SIAS 2018) – Intervention ANSSI	Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles	NANCY	inscription libre à tout public	http://www.inrs-sias2018.fr/
10/10/2018	11h30 à 14h : Sensibilisation des Agents de la Préfecture du Nord	RSSI de la préfecture du Nord et Délégué de l'ANSSI en Hauts-de-France	Lille	non public - Agents de la préfecture du Nord (en priorité) et autres clients de	/

Date	Titre de l'événement	Organisateur	Lieu	Public ouvert ou non	Lien
				l'espace de restauration	
10/10/2018	Atelier "RGPD, se mettre en conformité"	CCI Rochefort & Saintonge	LA ROCHELLE	sur inscription	https://www.salon-atlantica.fr/?p=visiter&b=3
11/10/2018	Les entreprises face aux nouvelles réglementations Atelier RGPD	CCI des Ardennes et Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes	CHARLEVILLE	sur inscription	http://www.ardennes.cci.fr/a-la-une/diaporama/reglementation-d-octobre-article695.html
11/10/2018	11h30 à 14h : Sensibilisation des Agents de la Préfecture du Pas-de-Calais	RSSI de la préfecture du Pas-de-Calais et Délégué de l'ANSSI en Hauts-de-France	Lille	non public - Agents de la préfecture du Nord (en priorité) et autres clients de l'espace de restauration	/
11/10/2018	Conférence « La blockchain et les usages. Pour quels usages ? Quels secteurs d'activités ? Quel modèle économique ? »	CCI Troyes et Aube	Troyes	sur inscription	http://www.troyes.cci.fr/agenda/evenements/la-blockchain-et-les-usages-pour-quels-usages-quels-secteurs-d-activites-quel-modele-economique-article1621.html
11/10/2018	Permanence numérique et juridique /cybersécurité	CCI métropolitaine Bretagne ouest	Quimper	sur inscription	https://www.bretagne-ouest.cci.bzh/node/4748
11/10/2018	Ateliers - Permanences Juridiques RGPD	CCI du Puy de Dôme	Clermont-Ferrand	sur inscription	http://www.puy-de-dome.cci.fr/?q=content/permanences-juridiques-internationales-11-octobre-2018
12/10/2018	Atelier « Sensibilisation à la SSI des étudiants avant leur départ dans la vie professionnelle »	ANSSI avec Onlineformapro	Besançon	non ouvert au public	http://www.accesscodeschool.fr/
14/10/2018	Lancement du European cybersecurity challenge (ECSC)	Equipe France avec l'ANSSI et HzV	Londres	non ouvert	https://www.ssi.gouv.fr/agence/cybersecurite/mois-de-la-cybersecurite-2018/rejoignez-lequipe-qui-representera-la-france-lors-du-challenge-europeen/
15/10/2018	Lancement de la plateforme France Num	DGE	en ligne		

Date	Titre de l'événement	Organisateur	Lieu	Public ouvert ou non	Lien
15/10/2018	Les entreprises face aux nouvelles réglementations Atelier RGPD	CCI des Ardennes et Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes	REVIN	sur inscription	http://www.ardennes.cci.fr/a-la-une/diaporama/reglementation-d-octobre-article695.html
15/10/2018	Journée dédiée aux professionnels du commerce, de l'artisanat et des services - participation ANSSI	CCI de Haute-Saône	Vesoul	ouvert au public	https://www.haute-saone.cci.fr/actualites/salon-performance-pro
16/10/2018	Atelier « RGPD et sécurité informatique »	CCI Artois	Arras	sur inscription	https://hautsdefrance.cci.fr/evenements/arras-reunion-dinformation-rgpd-securite-informatique/
16/10/2018	Security Tuesday – lancement du Cahier de vacances sur la sécurité numérique #SecNum777	Paris	sur invitation	http://securitytuesday.com/	
16/10/2018	Atelier : présentation de la méthode EBIOS RM	ANSSI et la fédération française des assurances	Paris	sur invitation	/
17/10/2018	11h30 à 14h : Sensibilisation des Agents du Conseil Départemental du Pas-de-Calais	RSSI du Conseil Départemental du Pas-de-Calais et Délégué de l'ANSSI en Hauts-de-France	ARRAS	non public - Agents du Conseil Départemental du Pas-de-Calais (en priorité) et autres clients de l'espace de restauration	
17/10/2018	Nuit de la Cyber	CCI Vaucluse	Avignon	programme en cours	
17/10/2018	Matinale GPMSE - Table ronde cybersécurité avec le délégué régional de l'ANSSI	Groupement Professionnel des Métiers de la Sécurité Electronique (GPMSE)	Strasbourg	événement réservé aux professionnels	http://www.gpmse.com
17/10/2018	Atelier « Veille, intelligence économique »	CCI du Morbihan	Lorient	sur inscription	https://www.morbihan.cci.fr/agenda/veille-intelligence-economique
17/10/2018	Semaine de la PME/ Conférences « Cybersécurité : gérer les attaques, limiter les dégâts » et « RGPD : on fait le point sur vos données ! »	CCI Seine Estuaire	Havre	sur inscription	http://www.ccirezo-normandie.fr/reseau/55940-semaine-de-la-pme

Date	Titre de l'événement	Organisateur	Lieu	Public ouvert ou non	Lien
17-18/10/2018	1ère édition Charente-Maritime Cyber Sécurité « La Cyber criminalité, menaces économiques et sociales »	CCI La Rochelle (partenaire)	La Rochelle	ouvert au public	https://www.esc-larochelle.fr/evenements/charente-maritime-cyber-securite-2018
17/10/2018	Sensibilisation et atelier conférence sur la cybersécurité	ANSSI	Auxerre	ouvert sur inscription	http://www.yonne.cci.fr/agenda/le-mois-de-la-cybersecurite
17/10/2018	Soirée Cyber – Fake news : mécanismes, outils et prévention	CCI du Vaucluse	Avignon	sur inscription	http://www.vaucluse.cci.fr/agenda/soiree-cyber/
17/10/2018	Forum des compétences / Atelier ANSSI : présentation de la méthode EBIOS RM	ANSSI	Paris	sur invitation	/
18/10/2018	« 90' Cybermalveillance : les clés de la mise sous contrôle des risques cyber »	CCI Portes de Normandie	Pont-Audemer	sur inscription	https://www.portesdenormandie.cci.fr/agenda/90-minutes-cyber-malveillance
18/10/2018	Salon de l'Innovation Numérique : conférences et table-rondes au programme	CCI Hautes-Alpes et Digital Hautes-Alpes	Talard	ouvert au public	http://www.hautes-alpes.cci.fr/info-actualites--premier-salon-de-l-innovation-numerique-dans-le-05--2066.php
18/10/2018	Conférence « Evaluer la solidité de son SI : pratiques et valeur ajoutée »	CLUSIF	Paris	sur inscription	https://clusif.fr/
18/10/2018	Conférence / IT TOUR Strasbourg avec la démo « Plongez au cœur d'une cyberattaque »	Le monde Informatique avec la participation de la CCI Strasbourg et l'ANSSI	Strasbourg	sur inscription	https://www.it-tour.fr/programme-strasbourg/
18/10/2018	Permanence numérique et juridique /cybersécurité	CCI métropolitaine Bretagne ouest	Morlaix	sur inscription	https://www.bretagne-ouest.cci.bzh/node/4748
18/10/2018	Sixième Colloque du CEFYCYS : Sensibilisation	Cercle des Femmes de la CYberSécurité (CEFCYS) en partenariat avec l'université Paris 5 Descartes	Paris	ouvert au public	https://cefcysblog.wordpress.com/
18/10/2018	Sensibilisation interne des élèves ingénieurs de cyberdéfense de 3ème année de l'ENSIBS	ANSSI	Vannes	non ouvert au public	/

Date	Titre de l'événement	Organisateur	Lieu	Public ouvert ou non	Lien
18/10/2018	Les rencontres de la sécurité - Intervention de l'ANSSI lors de la matinée de sensibilisation	Préfet des Côtes d'Armor et le Crédit agricole des Côtes d'Armor	Ploufragan	Ouvert aux chefs d'entreprises et aux sociétaires du CA 22 – sur inscription	
19/10/2018	La Cyber sécurité de votre entreprise	la CCI de Haute Provence, en partenariat avec la Gendarmerie	Sisteron	sur inscription	http://www.digne.cci.fr/la-cyber-securite-de-l-entreprise,1415.html
19/10/2018	4ème colloque sur la cybersécurité des établissements de santé et médico-sociaux	HFDS-FSSI des ministères chargés des affaires sociales	Paris	Inscriptions ouvertes - chefs établissements, DSI/RSSI	https://www.eventbrite.com/e/billets-colloque-sur-la-securite-des-systemes-dinformation-des-etablissements-de-sante-et-medico-sociaux-48278618648
19/10/2018	Atelier hacking	CCI Nouvelle Calédonie	Nouméa	ouvert	https://www.cci.nc/agenda/diginova-2018
22/10/2018	Atelier « 6 conseils sécurité informatique indispensables pour protéger votre TPE/PME »	CCI du Pays d'Arles	Arles	ouvert sur inscription	http://www.arles.cci.fr/agenda/20181022-reunion-securite-informatique/
22/10/2018	Afterwork – Sensibilisation aux enjeux de la cybersécurité	CPME avec l'ANSSI	Paris	ouvert sur inscription	
22/10/2018	Les entreprises face aux nouvelles réglementations Atelier RGPD	CCI des Ardennes et Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes	Sedan	sur inscription	http://www.ardennes.cci.fr/a-la-une/diaporama/reglementation-d-octobre-article695.html
22/10/2018	Soirée spéciale : La cybersécurité dans les PME	CPME	PARIS	ouvert	http://cpmeparisiledefrance.fr/soiree-speciale-la-cybersecurite-dans-les-pme/
23/10/2018	Lancement d'une campagne nationale de sensibilisation	Secrétariat d'Etat au numérique et Cybermalveillance.gouv.fr via le Elixir Group	Paris	Sur invitation	/
23/10/2018	11h30 à 14h : Sensibilisation des Agents de la Préfecture du Nord	RSSI de la préfecture du Nord et Délégué de l'ANSSI en Hauts-de-France	Lille	non public - Agents de la préfecture du Nord (en priorité) et autres clients de	/

Date	Titre de l'événement	Organisateur	Lieu	Public ouvert ou non	Lien
				l'espace de restauration	
24/10/2018	Conférence « le coût de la cyber : attaque et protection »	CCI Pau Béarn	Tarbes	sur inscription	https://lameleedour.com/evenements/couts-dune-cyberattaque/
24/10/2018	11h30 à 14h : Sensibilisation des Agents de la Préfecture du Pas-de-Calais	RSSI de la préfecture du Pas-de-Calais et Délégué de l'ANSSI en Hauts-de-France	Lille	non public - Agents de la préfecture du Nord (en priorité) et autres clients de l'espace de restauration	/
24/10/2018	Comment doper efficacement sa cybersécurité	CCISM de Polynésie Française	Papeete	ouvert	https://www.digital-festival-tahiti.com/le-programme/
24/10/2018	Connaître les risques pour protéger son entreprise	CCI d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud avec l'ANSSI	Ajaccio	sur inscription	http://www.2a.cci.fr/
25/10/2018	Les entreprises face aux nouvelles réglementations Atelier RGPD	CCI des Ardennes et Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes	POIX TERRON	sur inscription	http://www.ardennes.cci.fr/a-la-une/diaporama/reglementation-d-octobre-article695.html
25/10/2018	Conférence « "La sécurité de l'objet connecté" »	WE Network, CAP'TRONIC et Bretagne Développement Innovation	Rennes et Nantes		http://www.we-n.eu/evenement/la-securite-de-objet-connecte/
25/10/2018	Table-Ronde sur la sécurité des données - Colloque sur la cybersécurité du Grand Soissons et Groupe CHD	ANSSI et CLUSIF (participants)	SOISSONS	sur invitation	/
25/10/2018	Soirée dédiée aux enjeux de la cybersécurité	CCI Jura avec l'ANSSI	CCI Lons le Saunière	sur inscription	https://www.jura.cci.fr/agenda/cybersecurite-sinformer-pour-mieux-se-proteger
25/10/2018	Conférence ANSSI en 90 min : «La cybersécurité, tous concernés »	ANSSI et CCI Rouen Métropole	Rouen	sur inscription	https://www.rouen-metropole.cci.fr/agenda/90-cybersecurite

Date	Titre de l'événement	Organisateur	Lieu	Public ouvert ou non	Lien
25/10/2018	Conférence du délégué régional de l'ANSSI « cyber-sécurité, actualités et enjeux »	ESIGELEC	Saint Etienne du Rouvray	ouvert au élèves ingénieurs, enseignants-Chercheurs et des entreprises	http://www.esigelec.fr/fr
25/10/2018	Comment challenger vos éditeurs logiciels dans le cadre de la mise en conformité au RGPD ?	CCI Deux-Sèvres	Niort	sur inscription	http://www.deux-sevres.cci.fr/actualite/conference-sur-la-cybersecurite-a-la-cci-deux-sevres-jeudi-25-octobre-a-18h30
26/10/2018	Job dating de l'ANSSI	ANSSI	Paris	sur inscription	https://www.ssi.gouv.fr/recrutement/
30/10/2018	Conférence « Cybersécurité : s'informer et protéger son entreprise »	CCI Martinique	Lamentin	sur inscription	http://www.martinique.cci.fr/
31/10/2018	Petit-déjeuner-débat "les serious games comme outil de sensibilisation à la sécurité numérique et économique"	CCI France et CyberCercle	Paris, sur inscription	https://cybercercle.com/rendez-vous/petit-dejeuner-debat-3/?cc=octcyber2018#inscription	

Source : <https://www.ssi.gouv.fr/agence/cybersecurite/mois-de-la-cybersecurite-2018/evenements/>



MOIS EUROPÉEN DE LA CYBERSÉCURITÉ



du 1^{er} au 31 octobre 2018

**La sécurité du numérique est l'affaire
et la responsabilité de tous !**

#TousSecNum



Événement coordonné par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) avec la participation des acteurs de la sécurité du numérique (associations, organisations professionnelles, autorités).

Pour en savoir plus : www.ssi.gouv.fr/agence/cybersecurite/mois-de-la-cybersecurite-2018

Source : <https://www.ssi.gouv.fr/actualite/le-mois-europeen-de-la-cybersecurite-2018-commence-aujourd'hui/>

Annexe 13 : Liste des personnes rencontrées, et formations suivies

Entretiens accordés dans le cadre des travaux de recherche

BOUILLE, Alain, président du CESIN, Club des Experts de la Sécurité de l'Information et du Numérique, entretien accordé le 7 août 2016

CASSETTE, Bruno, Directeur général des services de la Métropole européenne de Lille, entretien accordé le 8 avril 2019

CHINAUD Xavier, directeur général de l'ESL&Network, cabinet d'influence, Paris, entretien accordé le 15 février 2016

DE LA CRUZ, Romuald, lieutenant-colonel de gendarmerie en charge de l'intelligence économique pour les Hauts de France, entretien accordé le 8 mars 2019

DERNIS, Benoît, Directeur de projet Orange Business Service, entretien accordé le 13 juillet 2019

DESCAMPS, Nicolas, Data Protection Officer, ADEO, entretien accordé le 24 mai 2019

D. Virginie, Responsable du domaine Recherche, Valorisation de la Recherche et Innovation - Directrice du service d'activités industrielles et commerciales attachée à l'École Centrale Lille, entretien accordé le 11 juillet 2011

DHERSIN, Franck, maire de Téteghem, entretien accordé le 18 janvier 2016

FIORINA, Jean-François, directeur général et directeur du programme GEM

GERARD, Jean-Marc, chargé intelligence économique, Dirrecte, entretien accordé le 208 mars 2019

GUILHON Alice, directrice générale de Skema Business School, ancien maitre de conférence à l'université d'Aix-Marseille, entretien accordé le 24 juillet 2018

LAIDI, Ali. Entretien accordé le 17 mars 2018

LERAITRE, Alexandre, co-réalisateur Guerre fantôme, la vente d'Alstom à General Electric », Entretien accordé le 17 mars 2018

LOISEL, Jean-Baptiste, responsable des services informatiques pour Orange, entretien accordé le 16 juillet 2019

RACOUCHOT, Bruno, directeur de la revue Communication & Influence, entretien accordé

SIMONET, David, entretien accordé le 18 février 2017

STEILER, Dominique titulaire de la chaire de la paix économique à GEM, entretien accordé le 29 mars 2019

TORRISI, Christophe, adjoint au chef du département Intelligence et Sécurité économiques de la gendarmerie, entretien accordé le 10 juillet 2019

VERGER Frédéric, *Chief Information Officer* (CIO) à Saint-Gobain, entretien accordé au siège de Saint-Gobain à la Défense

VIENOT, Jean-Marc : entretien accordé à UpTex, Tourcoing, directeur pôle UpTex, entretien accordé le 17 octobre 2018

WESTEEL, Aude, Product Owner Communication R&D Platform Tools – Communication & Safety pour l'entreprise Kuka (Augsburg, Allemagne), entretien accordé le 26 août 2019

Formations, colloques, conférences, Forum suivis dans le cadre de la thèse de doctorat

Participation à des forum

Forum international de cybersécurité (FIC) 2019, Lille Grand Palais

Forum international de cybersécurité (FIC) 2018, Lille Grand Palais

Formations

MOOC : Défis et enjeux de la cybersécurité, Université de Bretagne-Sud (UBS), mai-juin 2019 (six semaines) : note finale obtenue : 83%, attestation en annexe 14

Semaine 1 : La donnée et la cybersécurité au cœur de nos vies : vers un nouveau contrat social, Jack Noël, chargé de projets Cyber

Semaine 2 : La cybersécurité pour le citoyen : la Data privacy comme levier d'engagement, Christine Petr, Professeure des Universités

Semaine 3 : Attaques et défenses en intelligence artificielle, Nicolas Courty, Professeur des Universités

Semaine 4 : Introduction à la cybersécurité logicielle, Salah Sadou, Professeur des Universités

Semaine 5 : La cybersécurité dans le monde réel : l'exemple des systèmes industriels, Florent de Lamotte, Maître de Conférences

Semaine 6 : Les « Security Information Event Management » (SIEM) au cœur d'un système de cyberdéfense, Laurent Marot, enseignant en cyberdéfense

Stage Intelligence économique et stratégique, IHEDN-IE, juin 2017 :

Introduction à l'intelligence économique et historique des dispositifs d'IE en France, Philippe LOREC, SISSE

Présentation du SISSE, Raphaël ALOMAR, chef du Département Veille stratégique, procédures et financements, SISSE

Les menaces informationnelles dans un contexte d'affrontement économique, Christian HARBULOT

Les points clefs d'une mission d'intelligence économique, Xavier LEPAGE, Fondateur de SWIELD

La sécurité économique et la protection du patrimoine, DGSI, Ministère de l'Intérieur

La sécurité des systèmes d'information, Cyrille TESSER, ANSSI

Droit et sécurité économique, Garance MATHIAS, Avocat fondateur, Mathias Avocats

Place et rôle de l'Internet, concepts, outils et intérêt de la veille en source ouverte, Thierry RAIMBAULT, Intelligence stratégique, prévention des risques et protection des entreprises

Retour d'expérience sur l'articulation des processus de gestion des connaissances et d'intelligence économique, Martin ROUILLEAUX-DUGAGE, Vice-président Expertise et Innovation, responsable des activités de Knowledge Management, Areva

Intelligence économique et PME-ETI, Jonathan BENADIBAH, Direction Compliance et Due diligence, ESL& Network

La démarche d'intelligence économique dans une entreprise d'armement, Nicolas HOUEL, Responsable du centre d'analyse économique et stratégique, Dassault Aviation

Retour d'expérience : Data Science, Christian JOYAUD, Senior Manager Digital & IT, Wavestone

Retour d'expérience sur une démarche d'intelligence économique, Jean-Pierre ASTIER et Marc VALES, Airbus Safran Launchers

La transformation numérique : analyse prospective sur le management des données, le big Data et la souveraineté numérique, Henri VERDIER, Directeur interministériel du numérique et du système d'information de l'État français

Retour d'expérience sur l'apport du Big Data et de l'intelligence artificielle, Benoit DAL-FERRO, Analyste, Engie

Introduction à la pratique du lobbying. Méthodologie, Charles de MARCILLY, Responsable du Bruxelles Fondation Robert Schuman, ancien lobbyiste

Retour d'expériences croisées sur la pratique du lobbying, Charles de MARCILLY et Stéphane TISSERAND, responsable affaires publiques, MAIF

Les Think Tanks, rôle et place en matière d'influence, Olivier URRUTIA, Expert-Observatoire des Think Tanks

Stratégies d'influence digitale, Caroline FAILLET, Fondatrice et directrice, Cabinet Bolero

Principaux enjeux de l'éthique des affaires : de la compliance à la RSE. L'éthique comme facteur d'influence et de réduction des risques, Dominique LAMOUREUX, VP Ethics & Corporate responsibility, Thales

La valorisation de la recherche dans le contexte de PPST, Marie-Pierre VAN HOECKE, Conseillère scientifique senior du Commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques

Les outils du Droit au service de l'intelligence économique, Olivier de MAISON ROUGE, avocat

Les nouvelles menaces pesant sur les fleurons industriels français, Pascal DUPEYRAT, Relians Consulting

La normalisation internationale, Rémi REUSS, responsable de projets internationaux, AFNOR

L'extraterritorialité du droit américain. Influence par le droit, Hervé GYUADER, Avocat et président du Comité français pour le droit et le commerce international

Enjeux de la cyberdéfense, Frederick DOUZET, Chaire CASTEX de cyberstratégie

Conférences, Communications

Éric GERMAIN, la souveraineté à l'ère du numérique. Rester maîtres de nos choix et de nos valeurs de la Commission Digital Défense de l'IHEDN, Paris, le 15 juillet 2019

Franck MONTAUGE (sénateur, président de la Commission d'enquête sur la sécurité numérique), Pierre BELLANGER, La souveraineté numérique : le Sénat enquête, Observatoire du FIC, Paris le 10 juillet 2019

Thomas COURBE, Didier LE BRET, Alexandre HOLLANDER, Alexandre MEDVEDOWSKY, Joffrey CELETIN-URBAIN, Diplomatie économique et sécurité des entreprises, SYNFIE, à l'EGE, Paris, le 6 juin 2019

Joffrey CELESTIN-URBAIN, Julien BARNU, Antonin NGUYEN, Nouvelle organisation de la politique de sécurité économique, École militaire, Paris le 28 mai 2019

Pierre BUHLER et Thierry GARCIN, les nouvelles formes de la puissances, CSFRS, École militaire, Paris le 19 avril 2019

Henri TALLON, la 5G enjeux politiques et industriels d'une révolution technologique Observatoire du FIC, Paris le 16 avril 2019

Bertrand BADIE, « La désoccidentalisation du monde », Les lundis de l'IHEDN, École militaire, Paris, le 8 avril 2019

Pierre BOURGEOIS, Florent PARMENTIER, « Quelle Europe de l'intelligence artificielle ? », Festival de géopolitique GEM, Grenoble, le 15 mars 2019

Bastien NIVET, Fabien TERPAN, Pierre VERLUISE, « Le difficile chemin vers une puissance européenne », », Festival de géopolitique GEM, Grenoble, le 15 mars 2019

Clotilde BOMONT, Amaël CATTARUZZA, Didier DANET, « Cloud computing : la souveraineté numérique de l'UE en jeu ? », », Festival de géopolitique GEM, Grenoble, le 15 mars 2019

Pierre GATTAZ, « L'espace économique de l'UE : promesses tenues ? », », Festival de géopolitique GEM, Grenoble, le 14 mars 2019

Nicolas MAZZUCHI, « UE et Cybersécurité : de l'union des volontés à la volonté de l'Union », Festival de géopolitique GEM, Grenoble, le 14 mars 2019

Patrick LERMUSIAUX (Global Industrial Director - Solvay) Fabrice REYNAUD (Advisory Ernst&Young), « Attractivité de l'Europe : le cas concret d'une implantation industrielle », Festival de géopolitique GEM, Grenoble, le 14 mars 2019

Guillaume POUPARD, « Souveraineté numérique et cybersécurité », Les lundi de l'IHEDN, École Militaire, Paris, le 9 avril 2018

Emmanuel LULIN (directeur général de l'Éthique, l'Oréal), « Traverser l'Atlantique, de la conformité à l'éthique », Festival de géopolitique GEM, Grenoble, le 16 mars 2018

Frederick DOUZET, « guerre et paix dans le cyberspace les nouveaux enjeux de la puissance américaine », Festival de géopolitique GEM, Grenoble, le 16 mars 2018

Ali LAIDI, « La machine de guerre économique américaine », Festival de géopolitique GEM, Grenoble, le 16 mars 2018

Claire CIZAIRE, Julien NOCETTI, « Face à la Silicon Valley, l'Europe pourrait-elle reprendre le leadership de la révolution digitale (Intelligence artificielle, robotique...), Festival de géopolitique GEM, Grenoble, le 15 mars 2018

Florence PARLY (Ministre des Armées) Quelles innovations pour la cybersécurité ?, FIC 2018, Lille le 23 janvier 2018

Olivier ZAJEC, général Antoine WINDECK, Elie TENENBAUM, Joseph HENROTIN, Nicole GNESOTTO, « Belligérance, croisement des champs et des formes », Les Assises nationales de la recherche stratégiques, CSFRS, « Entre instabilité et chaos : l'hybridation des menaces », École militaire, Paris, le 30 novembre 2017

Xavier RAUFER, Anatolyi KOULIKOV, Valentin KORABELNIKOV, Anatolyi SAFONOV, Louise SHELLEY, « Forum international », Les Assises nationales de la recherche stratégiques, CSFRS, « Entre instabilité et chaos : l'hybridation des menaces », École militaire, Paris, le 30 novembre 2017

David THOMSON, Jacques de SAINT-VICTOR, Jean-François GAYRAUD, « Les figures composites des menaces », Les Assises nationales de la recherche stratégiques,

CSFRS, « Entre instabilité et chaos : l'hybridation des menaces », École militaire, Paris, le 30 novembre 2017

Jean-Philippe CLERC, Guez Lemberg, Nicolas MOINET, « Les métiers de l'intelligence économique : les savoir-faire de l'intelligence économique au cœur des métiers de demain, Conférence organisée par le Synfie, Paris, le 28 mars 2017

Jean-Baptiste CARPENTIER, Olivier de MAISON ROUGE, Hervé JUVIN, Jean-Michel QUATREPOINT, Alexandre MEDVEDOWSKI, Alain JUILLET, « Les menaces pesant sur les fleurons industriels français », École militaire, Conférence organisée par le Synfie, Paris, le 16 mars 2016

Annexe 14 : Attestation du MOOC Défis et enjeux de la cybersécurité, Université de Bretagne Sud



FRANCE
UNIVERSITÉ
NUMÉRIQUE



ATTESTATION DE SUIVI AVEC SUCCÈS

Axelle DEGANS
a suivi avec succès le MOOC*

Défis et enjeux de la
cybersécurité
proposé par Université Bretagne Sud
et diffusé sur la plate-forme FUN
[Le 24/06/2019](#)

Enseignants
L'équipe pédagogique du MOOC

<https://www.fun-mooc.fr>

* MOOC : cours en ligne
La présente attestation n'est pas un diplôme et ne confère pas de crédits (ECTS).
Elle n'atteste pas que le participant était inscrit à/au Université Bretagne Sud.
L'identité du participant n'a pas été vérifiée.

Note finale : 83%

La sécurité économique de la France dans la mondialisation : une stratégie de puissance face aux nouveaux défis du XXI^{ème} siècle

La sécurité économique, longtemps négligée par les décideurs politiques et économiques, s'impose aujourd'hui comme une nécessité absolue. L'environnement international évolue rapidement avec l'affirmation des grands émergents – les BRIC's - qui modifie les grands équilibres mondiaux et le retour à des politiques de puissance des principaux acteurs mondiaux, exception faite de l'Europe. Les problématiques de souveraineté – la maîtrise de son destin – se posent avec force à la France et à l'Europe. Seules une volonté politique forte et la définition de stratégies économiques permettront de conserver l'indépendance dans un monde révolutionné par l'usage nouveau du droit, de l'influence, du numérique qui s'ouvre au cyberspace, aux innovations disruptives dans le sillage de l'intelligence artificielle. Face aux risques nouveaux, il faut fédérer les énergies, les volontés, les intelligences au service de ce que la France et l'Europe offrent de meilleur pour ne pas subir la loi des autres et un avenir qui ne sera pas forcément à notre avantage. Cette thèse s'interroge sur le long aveuglement de nos élites, le travail de terrain cherche à évaluer les différentes pratiques de sécurité économique de les confronter avec le postulat du retard. La sécurité économique est globale, elle doit être pensée comme un tout pour une mise en œuvre porteuse d'espoirs et d'avenir. Au moment où les Français et les Européens traversent une crise de confiance et d'identité collectives, la sécurité économique est un outil qui peut unir, qui impose une redécouverte de ce qui fait l'exceptionnalité de notre continent, un outil de reconstruction, mais aussi un moyen de forger un avenir à notre mesure. Un défi de l'ambition.

Géopolitique ; Sécurité économique ; Intelligence économique ; Diplomatie économique ; Défense ; Europe

Economic security in France in a globalized context : a strategy of power confronting new challenges in the 21st century

Economic security, long neglected by political and economic decision-makers, is nowadays an absolute necessity. The international environment is changing rapidly with the affirmation of the major emerging economies, which is changing the major global balances and the return to power politics of the main global players, with the exception of Europe. The problems of sovereignty - the control of one's destiny - are strongly felt in France and Europe. Only strong political will and the definition of economic strategies will make it possible to maintain independence in a world revolutionized by the new use of law, influence, digital technology that is opening up to cyberspace and disruptive innovations in the wake of artificial intelligence. Faced with new risks, we must bring together the energies, wills and intelligence to serve the best that France and Europe have to offer in order to avoid being subjected to the law of others and a future that will not necessarily be to our advantage. This thesis questions the long standing blindness of our elites, the field work we carried out seeks to evaluate the different economic security practices to confront them with the European belated reaction in this matter. Economic security is global, it must be thought of as a whole for an implementation that brings hope and in the future. At a time when—French and European—people are going through a crisis of collective trust and identity, economic security is a tool that can unite them. It requires to rediscover what makes our continent unique, it is a tool for reconstruction, but also a means of forging a future that is appropriate to us. Our own ambition is clearly challenged.

Géopolitics ; Economic security ; Economic intelligence ; Economic diplomacy ; Defence ; Europe

Discipline : Géographie

Spécialité : Géopolitique

Université de Reims Champagne-Ardenne

HABITER - EA 2076

57 bis, rue Pierre Taittinger – 51096 REIMS Cedex